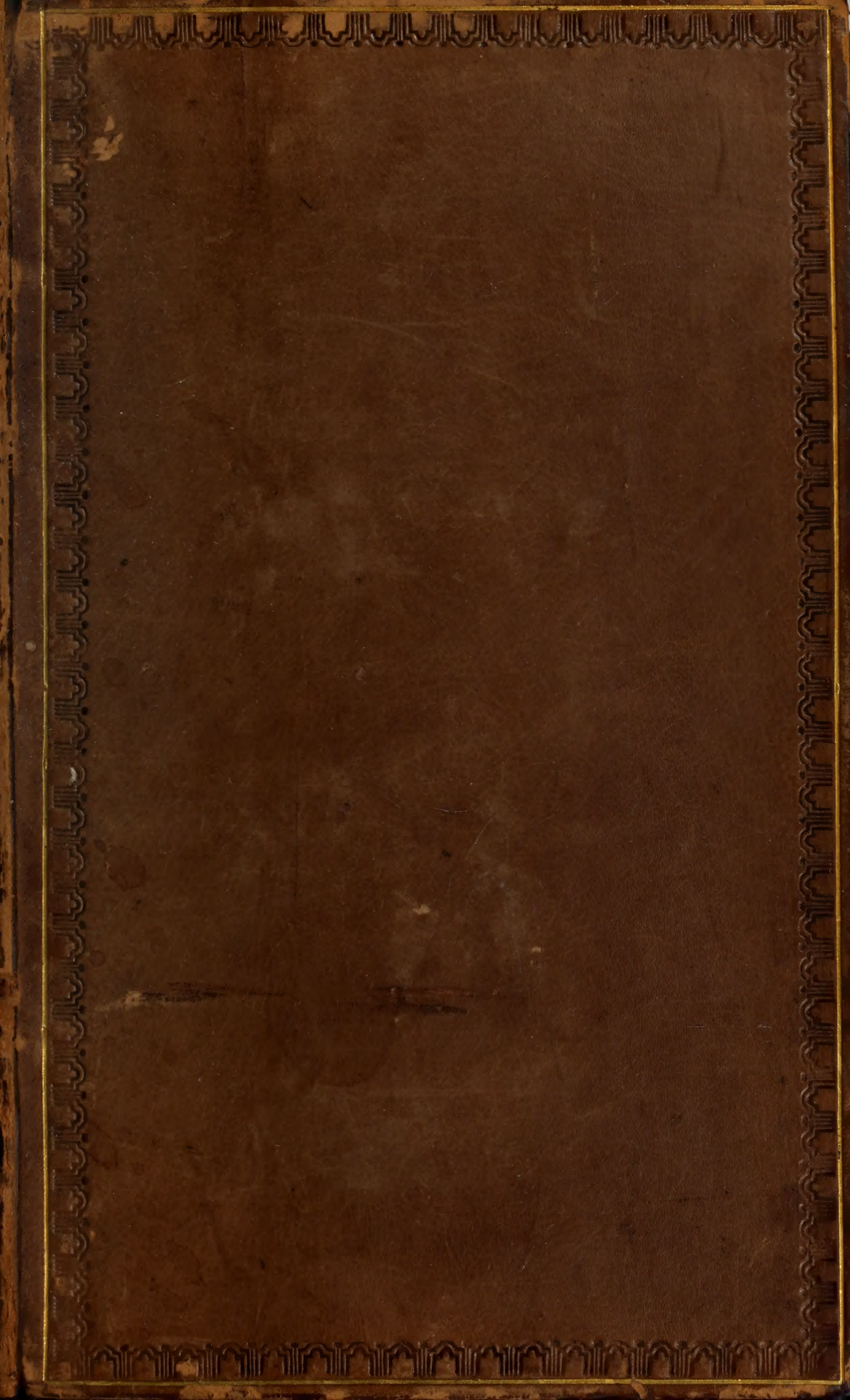
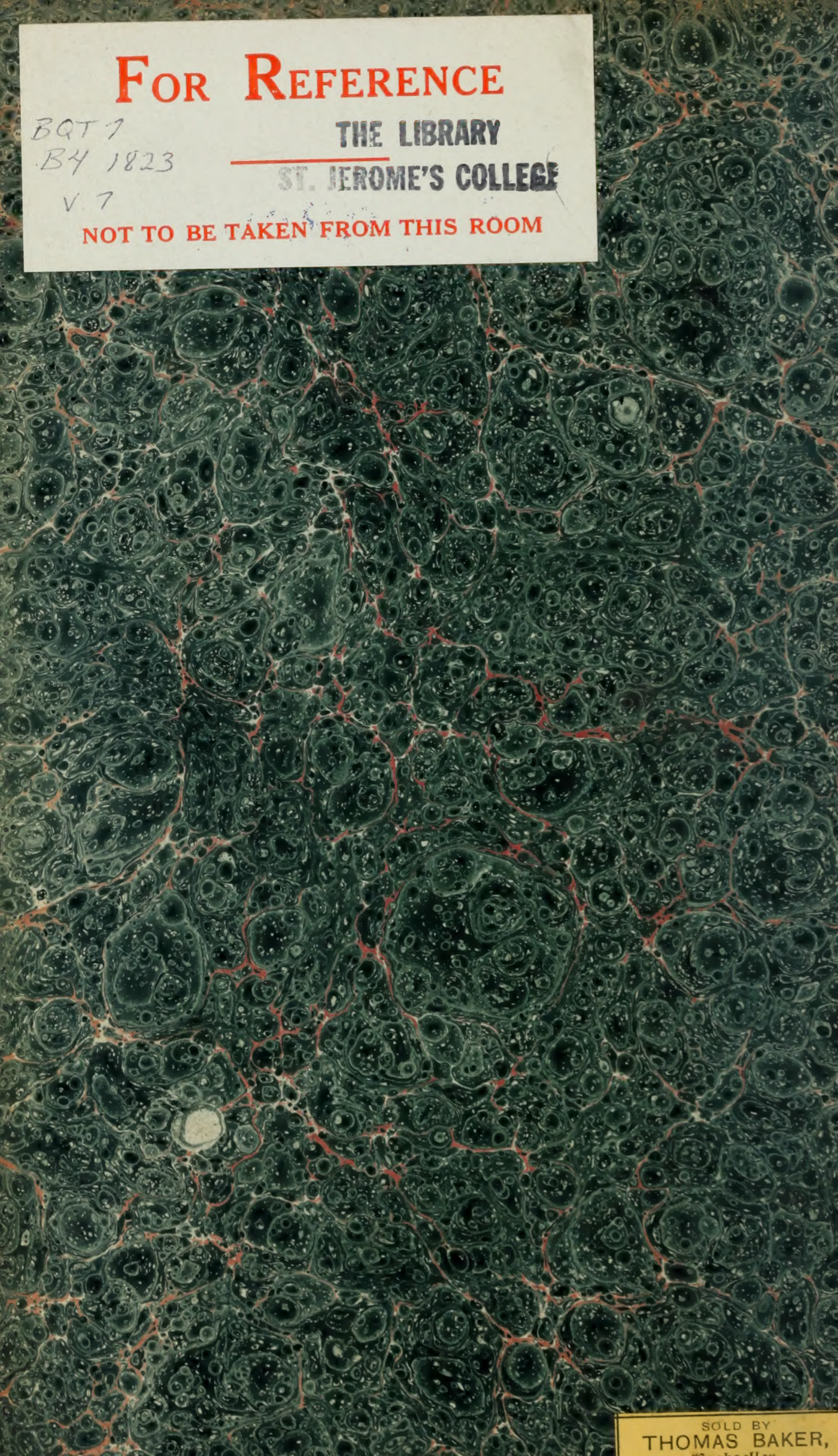
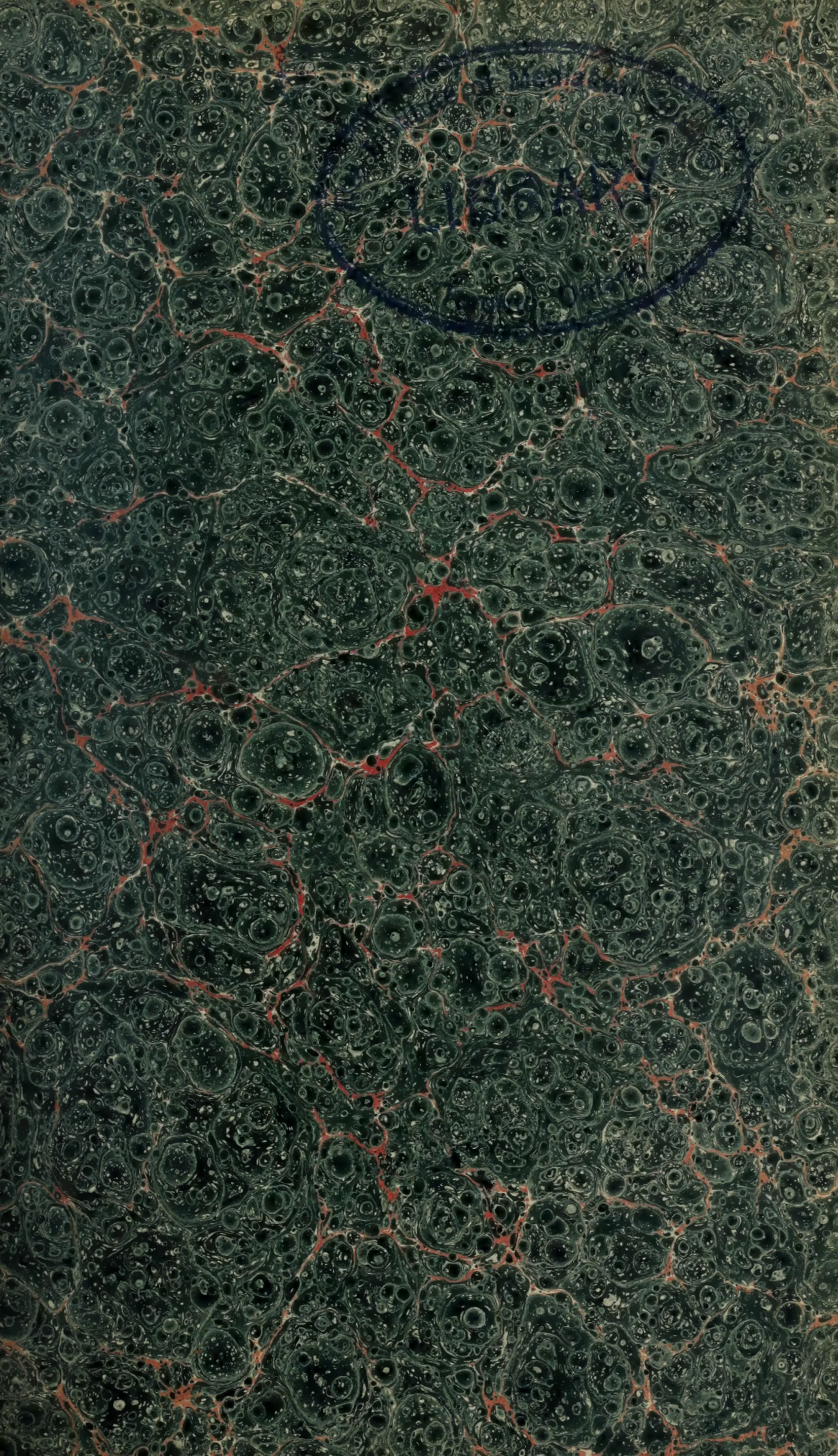





LIBRARY

DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE

PRO — SYR

DICTIONNAIRE DE THÉOLOGIE.

PRO — SYR

DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE,

PAR L'ABBÉ BERGIER,

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE PARIS, ET CONFESSEUR DE *MONSIEUR*, FRÈRE DU ROI;

EXTRAIT DE L'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE.

ÉDITION augmentée de tous les Articles renvoyés aux autres Parties de l'Encyclopédie.

TOME VII.





A TOULOUSE,

Chez JEAN-MATTHIEU DOULADOURE, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Rome, n.° 41.

1823.

DICTIONNAIRE
DE
THÉOLOGIE.

PROCESSION, marche solennelle du Clergé et du peuple qui se fait dans l'intérieur de l'Eglise ou au dehors, en chantant des hymnes, des psaumes ou des litanies. Les *processions* peuvent avoir tiré leur origine de l'ancien usage dans lequel étoient les Evêques de célébrer le service divin, non-seulement dans leur Eglise Cathédrale, mais encore dans les autres Eglises de la ville épiscopale, sur-tout au tombeau des Martyrs le jour de leur fête; ils y alloient en *procession*, suivis du Clergé et du peuple; c'est ce que l'on nommoit aussi *station*. De même lorsque l'Evêque devoit célébrer dans l'Eglise Cathédrale, le Clergé des autres Eglises y alloit en *procession* avec le peuple pour assister à la Messe pontificale. Il est donc hors de propos de chercher l'usage des *processions* dans le Paganisme, comme ont voulu faire certains Critiques plus malicieux qu'instruits.

L'Histoire Sainte nous parle des marches solennelles qui se sont faites pour transporter l'Arche d'Alliance d'un lieu à un autre, c'étoient de vraies *processions*. Les Chrétiens firent de même à la translation des reliques des Martyrs; il est parlé dans l'*Histoire ecclésiastique de Théodoret*, l. 3, c. 10, d'une *procession* célèbre qui se fit l'an 362, lorsque les reliques du Martyr S. Babilas furent transportées du faubourg de Daphné dans l'Eglise d'Antioche, et de laquelle l'Empereur Julien fut très-irrité. Dans la suite on a fait des *processions* pour rappeler aux Fidèles le souvenir des voyages du Sauveur dans la Judée, pour implorer la miséricorde divine dans des temps de calamité, pour demander à Dieu quelque grâce particulière; telles sont les *processions* des Rogations, du Jubilé, etc. *Voyez* LITANIES. Le P. le Brun, *Explic. des Cérém. de la Messe*, t. 1, p. 85, a parlé fort au long de celle qui se fait le Dimanche avant la Messe dans la plupart des Eglises. Les plus célèbres dans toute l'Eglise Catholique sont aujourd'hui celles du Saint Sacrement, le jour et pendant l'Octave de la Fête-Dieu.

Dans les siècles passés, lorsque les mœurs étoient grossières et la piété peu éclairée, il se commettoit dans certaines *processions* des indécences; l'on y voyoit des spec-

tacles très-peu propres à exciter la dévotion. Cet abus avoit tiré son origine de la représentation trop naïve de nos mystères, qui se faisoit souvent les jours de fête. Peu à peu les Evêques sont venus à bout de les supprimer partout, mais ce n'a pas été sans éprouver de la résistance de la part des peuples. *Voyez* Fête.

PROCESSION DU SAINT-ESPRIT. *Voyez* Saint-Esprit.

PROCHAIN. Ce terme dans l'Ecriture-Sainte signifie quelquefois un proche parent, d'autres fois un homme du même pays, de la même tribu; souvent il désigne un voisin ou un ami. Mais lorsque Dieu nous commande d'aimer le *prochain* comme nous-mêmes, il veut que nous ayons de la bienveillance pour tous les hommes sans exception, et que nous leur fassions du bien. C'est ainsi que Jésus-Christ l'a expliqué par la Parabole du Samaritain charitable, *Luc*, c. 10, ℣. 30. Cela n'empêche pas qu'il ne puisse y avoir de bonnes raisons de faire du bien par préférence à ceux qui paroissent le mériter mieux. *Voyez* Amour du Prochain.

PRODIGE, événement surprenant dont on ignore la cause, et que l'on est tenté de regarder comme surnaturel. Il y a dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. 6, *in*-12, p. 76, des réflexions très-sensées sur les *prodiges* rapportés par les Ecrivains du Paganisme. L'Auteur, qui n'étoit rien moins que crédule, en distingue de deux espèces; les uns sont des faits qui ne peuvent avoir été produits par aucune cause physique, et que l'on seroit forcé d'attribuer à l'opération de Dieu ou à celle du démon, s'ils étoient bien constatés. Mais aucun de ces faits n'est suffisamment attesté, aucun n'est rapporté par des témoins oculaires; ce sont simplement des bruits adoptés par la crédulité des peuples, et que les Historiens n'ont jamais prétendu garantir. Les autres qui sont mieux prouvés, sont des phénomènes naturels, mais qui ont été regardés comme miraculeux, parce que l'on n'en connoissoit pas la cause, et que l'on n'étoit pas accoutumé à les voir.

En effet, ces *prodiges* prétendus se réduisent, 1.° à des pluies extraordinaires, comme des pluies de pierres, de briques, de terre, de cendres, de métaux, ou couleur de sang; et ce sont des faits naturels, causés par l'éruption de quelque volcan; l'Auteur le prouve par plusieurs exemples anciens et modernes, 2.° à des météores aperçus au ciel, tels que les aurores boréales, les feux nocturnes, etc.; ces phénomènes n'ont aujourd'hui plus rien d'effrayant, depuis que, par une savante théorie, l'on en a découvert la cause; mais autrefois l'on ne manquoit jamais de les envisager comme des signes de la colère du Ciel, qui annonçoient quelque malheur extraordinaire, et le peuple le croit encore ainsi.

C'est donc fort mal à propos que les incrédules veulent faire une comparaison de ces prétendus *prodiges* avec les miracles qui sont rapportés dans l'*Histoire de l'ancien* ou du *nouveau Testament*, ou par les Ecrivains Ecclésiastiques. Ceux-ci sont ordinairement attestés par des témoins oculaires ou par des monumens authentiques, qui ne laissent aucun doute sur la réa-

fité de ces faits, et ils sont de telle nature, que l'on ne peut les attribuer à aucune cause physique. Ils ont été opérés d'ailleurs dans des circonstances où ils étoient nécessaires pour intimer aux hommes les volontés de Dieu, pour leur imposer de nouveaux devoirs, pour établir un nouvel ordre de choses, et l'effet qui en est résulté leur servira d'attestation jusqu'à la fin des siècles. Rien de semblable n'a eu lieu à l'égard des *prodiges* de l'antiquité Païenne.

L'Auteur de ce Mémoire le termine par une réflexion très-sage, et que l'on ne peut remettre trop souvent sous les yeux des incrédules. « La Philosophie moderne, » dit-il, en même temps qu'elle a » éclairé et perfectionné les esprits, » les a néanmoins rendus quelque- » fois trop dogmatiques et trop dé- » cisifs. Sous prétexte de ne se » rendre qu'à l'évidence, ils ont » cru pouvoir nier l'existence de » toutes les choses qu'ils avoient » peine à concevoir, sans faire ré- » flexion qu'ils ne devoient nier » que les faits dont l'impossibilité » est évidemment démontrée, c'est- » à-dire, qui impliquent contra- » diction..... Le parti le plus sage, » lorsque la vérité ou la fausseté » d'un fait qui n'a rien d'impossi- » ble en lui-même n'est pas évi- » demment démontrée, seroit de se » contenter de le révoquer en » doute, sans le nier absolument. » Mais la suspension et le doute » ont toujours été et seront tou- » jours un état violent pour le com- » mun des hommes, même pour les » Philosophes.

» La même paresse d'esprit qui » porte le vulgaire à croire les faits » les plus extraordinaires, sans » preuves suffisantes, produit un » effet tout contraire dans les Phi- » losophes. Ils prennent le parti » de nier les faits les mieux prou- » vés, lorsqu'ils ont quelque peine » à les concevoir, et cela pour » s'épargner la peine d'une discus- » sion et d'un examen fatigant. » C'est encore par une suite de la » même disposition d'esprit, qu'ils » affectent de faire si peu de cas » de l'étude des faits et de l'érudi- » tion. Ils trouvent bien plus com- » mode de la mépriser, que de tra- » vailler à l'acquérir; et ils se con- » tentent de fonder ce mépris sur » le peu de certitude qui accompa- » gne ces connoissances, sans pen- » ser que les objets de la plupart » de leurs recherches philosophi- » ques ne sont nullement suscepti- » bles de l'évidence mathématique, » et ne donneront jamais lieu qu'à » des conjectures plus ou moins » probables, de même genre que » celles de la Critique et de l'His- » toire, et pour lesquelles il ne faut » pas une plus grande sagacité que » pour celles qui servent à éclaircir » l'antiquité. D'ailleurs ils devroient » faire réflexion que pour l'intérêt » même de la physique, et peut- » être encore de la métaphysique, il » importeroit aux Philosophes d'ê- » tre instruits de bien des faits rap- » portés par les Anciens, et des » opinions qu'ils ont suivies. Les » hommes ont eu à peu près autant » d'esprit dans tous les temps, ils » n'ont différé que par la manière » de l'employer; et si notre siècle » a acquis une méthode inconnue » à l'antiquité, comme le préten- » dent quelques-uns, nous ne de- » vons pas nous flatter d'avoir » donné par là une étendue assez » grande à notre esprit, pour qu'il » doive absolument mépriser les » connoissances et les réflexions

» de ceux qui nous ont précédés. » *Voyez* Miracles.

PROFANATION, PROFANE. Ces deux termes viennent de *Fanum*, Temple, ou lieu sacré; *Profanus*, signifie par conséquent ce qui est hors du lieu sacré; ce qui n'est point destiné au culte de la Divinité; quand il est dit d'un homme, il désigne celui qui n'est pas initié aux mystères, celui qui ne les connoît pas. *Profaner* une chose sainte, c'est en faire un usage qui n'a plus de rapport au culte de Dieu. Ainsi l'on *profane* une Eglise lorsque l'on y commet un crime, ou que l'on s'en sert pour des usages qui n'ont rien de respectable; on *profane* les vases sacrés lorsqu'on les emploie comme des vases communs; c'est une *profanation* d'abuser des paroles de l'Ecriture-Sainte, pour exprimer des obscénités, ou pour faire des opérations magiques, etc.

Dans le style des Ecrivains sacrés, un *Profane* signifie quelquefois un impie, celui qui ne fait aucun cas des choses saintes; ainsi il est dit qu'Esaü fut un *profane*, parce qu'il fit moins de cas de la bénédiction attachée à son droit d'aînesse que d'un potage de lentilles; on lit dans le *Lévitique*, chap. 19, ℣. 7, que si quelqu'un mange de la victime d'un sacrifice le troisième jour, il sera *profane* et coupable d'impiété. Dieu vouloit que la chair des victimes fût mangée promptement, afin qu'elle ne fût pas exposée à se corrompre. *Voyez* Sacrilége.

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE. *Voyez* Théologie.

PROFESSION DE FOI, déclaration publique de ce que l'on croit; lorsqu'elle est couchée par écrit, on l'appelle aussi *Symbole* ou *confession de foi*. *Voyez* ces mots. L'Eglise n'admet personne à recevoir le Baptême sans qu'il ait fait sa *profession de foi;* lorsqu'on baptise les enfans, les parrains et les marraines la font au nom du baptisé; on l'exige encore des hérétiques qui veulent se réconcilier à l'Eglise. La plus ancienne *profession de foi* que nous connoissions est le Symbole des Apôtres.

Aux mots Arianisme, Ariens, nous avons remarqué la multitude des *professions* ou *confessions de foi* dressées par ces herétiques, sans qu'ils aient su jamais se contenter d'aucune et s'y fixer; il en a été de même des Protestans; nous en avons cité au moins douze ou quinze : l'Eglise Catholique, plus constante dans sa croyance, conserve encore aujourd'hui le Symbole de *Nicée*, qui n'est que le développement de celui des Apôtres.

PROFESSION RELIGIEUSE. *Voyez* Vœu.

PROLÉGOMÈNES DE L'ÉCRITURE-SAINTE. *Voyez* Critique sacrée.

PROMESSES DE DIEU. Un des attributs de la Divinité que l'Ecriture-Sainte nous inculque le plus souvent, est la fidélité de Dieu à tenir ses *promesses*, fidélité qu'elle exprime par le mot *vérité*. C'est le sens des passages où il est dit que la *vérité* de Dieu demeure éternellement, qu'il juge avec justice et *vérité*, que la miséricorde et la *vérité* se sont rencontrées, etc.

Mais il faut se souvenir que les promesses de Dieu sont toujours

conditionnelles, qu'elles supposent que nous ferons de notre part ce que Dieu exige de nous; il le déclare formellement, *Ezéch.* c. 33, ℣. 13. « Lorsque j'aurai dit au » juste qu'il vivra, s'il vient à faire » le mal, je ne me souviendrai » plus de sa justice, il mourra dans » son iniquité. » Dans les écrits des Prophètes et ailleurs, Dieu reproche souvent aux Juifs qu'ils ont *rompu son alliance;* or cette alliance consistoit dans les promesses que Dieu leur avoit faites, et dans l'obéissance qu'il exigeoit d'eux.

Voilà ce que les Juifs ne veulent pas reconnoître depuis dix-sept cents ans, et c'est pour cela qu'ils s'obstinent à espérer un autre Messie que Jésus-Christ, qui remplira, dans la plus grande exactitude et à la lettre, les *promesses* pompeuses que Dieu a faites à leurs pères. Ces *promesses,* disent-ils, sont absolues; elles ne renferment aucune condition; elles n'ont pas été accomplies après le retour de la captivité de Babylone, encore moins à l'avénement du Messie des Chrétiens; donc elles le seront un jour par le Messie qui nous est promis.

En cela les Juifs s'aveuglent volontairement; 1.° il est de la nature même des *promesses* divines de renfermer une condition, puisqu'il est absurde de supposer que Dieu n'a aucun égard au mérite des hommes, qu'il destine les mêmes bienfaits aux justes et aux impies: cent fois Moïse a dit aux Juifs tout le contraire, et en leur faisant de la part de Dieu les plus magnifiques promesses, il leur a fait aussi les menaces les plus terribles. 2.° Ce sont eux-mêmes qui ont mis obstacle à l'accomplissement parfait des prédictions concernant le retour de la captivité de Babylone. Un grand nombre de Juifs ne voulurent pas profiter de la liberté que Cyrus leur donnoit de retourner dans la Judée; la seule tribu de Juda, avec une partie de celles de Lévi et de Benjamin, revinrent dans leur patrie; les autres se fixèrent sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Ceux mêmes qui se rétablirent dans leurs anciennes possessions, ne furent pas fort exacts à suivre leur loi; on le voit par les reproches d'Aggée, de Zacharie et de Malachie, par les Livres d'Esdras et par ceux des Machabées. 3.° Ils conviennent eux-mêmes que l'accomplissement de ces *promesses* est *retardé* depuis dix-sept cents ans, à cause de leurs péchés; pourquoi ne veulent-ils pas croire qu'il a été *diminué* par la même raison? 4.° L'accomplissement de ces *promesses*, dans le sens qu'ils leur donnent, seroit absurde et indigne de Dieu; il exigeroit des miracles sans nombre, et tels que l'imagination la plus folle peut à peine se les représenter. La félicité qu'ils attendent sous leur Messie est incompatible avec la constitution de la nature humaine, et avec la sagesse divine; loin de contribuer au salut des Juifs, elle ne pourroit causer que leur perte éternelle; ils se flattent de l'espérance de satisfaire leur sensualité, de se venger de tous leurs ennemis, de voir tous les peuples devenus leurs esclaves arriver à Jérusalem des extrémités du monde, etc. Jamais Dieu n'a promis toutes ces absurdités. *Voyez* Prophétie.

Nous opposons les mêmes raisons aux incrédules, lorsqu'ils nous objectent que Dieu n'a tenu aucune des *promesses* qu'il avoit faites au Patriarche Abraham, à David, à Salomon, et à leur postérité. Nous

soutenons que Dieu les a exécutées autant que la nature de ces *promesses* le comportoit, et que le méritoit la conduite de ceux à qui elles étoient faites. Dieu prévoyoit sans doute les obstacles qui s'opposeroient à un accomplissement plus parfait; il n'a pas laissé de faire de grandes promesses, afin d'engager les Juifs à être plus fidèles.

Il ne tenoit qu'à Dieu, disent les incrédules, de rendre les Juifs tels qu'il les falloit, pour que ses *promesses* fussent accomplies dans toute leur étendue. Nous répondons qu'il tenoit aussi aux Juifs, puisqu'ils étoient doués de liberté, et que Dieu ne leur a refusé aucun des secours dont ils avoient besoin. Il est ridicule de prétendre que pour nous rendre heureux, Dieu doit tout faire seul, sans exiger aucune correspondance de notre part.

On peut nous objecter le Psaume 88; Dieu y fait à David et à sa postérité de magnifiques *promesses*, et il ajoute : « Si ses enfans » abandonnent ma loi et violent » mes préceptes, je les châtierai » par des afflictions; mais je ne » leur ôterai point ma miséricorde, » et je ne dérogerai point à *ma vérité*, à la fidélité de mes promes- » ses. Je l'ai juré à David par ma » sainteté même, je ne le trompe- » rai point, sa postérité subsistera » éternellement, etc. » Dans ce Psaume néanmoins David se plaint que Dieu a rejeté son Christ et rompu son alliance; il demande : « Où sont donc, Seigneur, vos an- » ciennes miséricordes que vous » m'avez promises avec serment? » etc. » Après la mort de ce Roi, à la seconde génération, les trois quarts du Royaume furent enlevés à sa postérité.

Réponse. Si l'on veut lire attentivement ce Psaume, l'on verra que David fort affligé use d'exagération, soit pour étaler les *promesses* du Seigneur, soit pour peindre ses peines, et que toutes ses expressions ne doivent pas être prises à la lettre. Il sentoit lui-même pourquoi il étoit affligé, puisqu'il finit ses plaintes en bénissant Dieu qui le châtioit de ses fautes. Quant à sa postérité, Dieu nous fait remarquer que pour punir le crime de Salomon, il l'auroit entièrement privé du trône, lui et ses descendans; mais qu'à cause des *promesses* qu'il a faites à David, il leur en conservera au moins une partie; 3. *Reg*. c. 11, ℣. 13. Le mot *éternellement* ne peut pas être pris à la rigueur, lorsqu'il est question de bienfaits temporels, il signifie seulement une longue durée.

La témérité des Incrédules ne s'est pas arrêtée là, ils prétendent que les *promesses* faites dans le nouveau Testament ne sont pas mieux accomplies que celles de l'ancien. La royauté, disent-ils, étoit promise au Messie; Jésus-Christ qui s'est appliqué ces prédictions parle souvent de son royaume, cependant il n'a pas régné. Il promettoit à ses Disciples toutes choses en abondance; il leur dit que tout ce qu'ils demanderont en son nom leur sera accordé, que ceux qui croiront en lui chasseront les démons et feront d'autres miracles; qu'avec un grain de foi l'on pourra transporter les montagnes; cependant nous ne voyons arriver aucun de ces prodiges. Il étoit venu, dit-il, pour délivrer le monde du péché, et le péché n'a pas cessé de régner; il étoit venu pour sauver tous les hommes, et à peine y en a-t-il un sauvé sur

mille. Il avoit promis de préserver son Eglise de toute erreur, cela n'a pas empêché qu'elle ne tombât dans l'idolâtrie, en adorant l'Eucharistie, les Saints, leurs images et leurs reliques, etc.

On voit que ce dernier reproche est emprunté des Protestans; ce seroit donc à eux d'y répondre, et de faire voir aux incrédules comment les erreurs qu'ils reprochent à l'Eglise Catholique peuvent s'accorder avec les *promesses* que Jésus-Christ lui avoit faites. Mais les Protestans ne se sont jamais mis en peine de savoir si les reproches qu'ils faisoient à l'Eglise Romaine étoient autant d'armes qu'ils mettoient à la main des ennemis du Christianisme, c'est à nous qu'ils laissent le soin de le défendre contre les mécréans de toutes les sectes.

Nous soutenons que Jésus-Christ a été et qu'il est encore le Roi et le Législateur de toutes les nations qui croient en lui, et qu'il exerce sur elles un pouvoir souverain, plus visible et plus absolu que celui de tous les Potentats de l'univers. Il a si bien tenu parole à ses disciples, que quand il leur demanda: « Lorsque je vous ai envoyés sans argent et sans provisions, avez-vous manqué de quelque chose? » Ils lui répondirent: *Non, Seigneur. Luc*, c. 22, ℣. 35. Dans tous les temps les Saints ont rendu témoignage de l'efficacité de la prière, ils la connoissoient par expérience.

A la vérité le Sauveur a promis que les croyans feroient des miracles en son nom, mais il n'a pas dit que ce don seroit accordé à tous. Que les Apôtres et les premiers fidèles aient fait des miracles, c'est un fait attesté d'une manière incontestable. *Voyez* MIRACLE. Il ne s'est écoulé aucun siècle pendant lequel il ne s'en soit fait dans l'Eglise Romaine. La hardiesse des hérétiques et des incrédules à les nier ne suffit pas pour prouver que Jésus-Christ a manqué à sa *promesse*. Quant au pouvoir de transporter les montagnes, il suffit d'avoir du bon sens pour comprendre que cette expression populaire ne doit pas être prise à la lettre.

Jésus-Christ a véritablement délivré le monde du péché, puisqu'il a donné et donne encore à tous les hommes les secours et les grâces nécessaires pour éviter tout péché, et il sauve tous les hommes, puisqu'il fournit à tous les moyens de se sauver. Exiger qu'il les sauve sans qu'ils correspondent à la grâce, et sans qu'ils usent des moyens nécessaires, c'est une absurdité.

Il a promis d'être avec son Eglise et de la préserver d'erreur jusqu'à la consommation des siècles; malgré les calomnies de nos adversaires, nous soutenons qu'il l'en a préservée en effet, et qu'il l'en préservera. L'accusation d'idolâtrie a été tant de fois réfutée qu'ils devroient rougir de la répéter encore. *Voyez* PAGANISME, §. 11.

Quoique Dieu, en vertu de sa sainteté et de sa justice, ne puisse manquer aux *promesses* qu'il a faites, il ne s'ensuit pas qu'il doive exécuter de même toutes ses menaces. Non-seulement il a promis de pardonner à tout pécheur qui se repentira, mais il dit: « Je ferai miséricorde à qui je voudrai, » *Exode*, c. 33, ℣. 19. Lorsqu'il daigne pardonner au pécheur le plus indigne, il ne fait tort à personne: ses menaces mêmes sont une preuve de bonté; s'il vouloit toujours punir, il ne menaceroit pas, il frapperoit sans en avertir.

PROPAGANDE. *Voyez* MISSIONS ÉTRANGÈRES.

PROPAGATION DU CHRISTIANISME. *Voyez* CHRISTIANISME.

PROPHÈTE, homme qui prédit l'avenir par l'inspiration de Dieu. Dans l'Écriture-Sainte ce terme n'a pas toujours le même sens; quelquefois il signifie,

1.° Un homme doué de connoissances supérieures, soit divines, soit humaines; voilà pourquoi l'on avoit donné d'abord le nom de *Voyans*, ou d'hommes éclairés, à ceux qui dans la suite furent nommés *Prophètes*, 1. *Reg.* c. 9, ℣. 9. Dans ce sens, Saint Paul, *Tit.* c. 1, ℣. 12, appelle *Prophètes des Crétois*, un homme de leur nation qui les avoit peints au naturel; et 1. *Cor.* c. 14, ℣. 6, il appelle *don de prophétie* les connoissances supérieures que Dieu donnoit à quelques-uns d'entre les fidèles pour instruire et édifier les autres, et il préfère ce don à celui des langues. Ce qu'a dit Notre-Seigneur, *Matth.* c. 13, ℣. 57, qu'aucun *Prophète* n'est privé d'honneur que dans sa patrie, peut avoir le même sens.

2.° Celui qui a une connoissance surnaturelle des choses cachées, soit pour le présent, soit pour le passé; ainsi Samuel prophétisa, ou fit connoître à Saül que les ânesses qu'il cherchoit étoient retrouvées. Les soldats qui maltraitoient Notre-Sauveur dans le Prétoire de Pilate, lui disoient : Prophétise qui est celui qui t'a frappé.

3.° Un homme inspiré que Dieu fait parler, même sans qu'il comprenne tout le sens de ce qu'il dit; ainsi S. Jean observe dans son Evangile que Caïphe prophétisa en disant au sujet de Jésus-Christ, qu'il étoit expédient qu'un homme mourût pour le peuple, *Joan.* c. 11, ℣. 51. Joseph nomme *Prophètes*, c'est-à-dire, inspirés, les Auteurs des treize premiers livres de l'Ecriture-Sainte.

4.° Celui qui porte la parole au nom d'un autre; *Exode*, c. 7, Dieu dit à Moïse : « Ton frère » Aaron sera ton *Prophète*, il par» lera pour toi. » Jésus-Christ et S. Etienne reprochent aux Juifs d'avoir persécuté tous les *Prophètes*, tous ceux qui leur parloient de la part de Dieu. Nathan fit cette fonction en reprochant à David l'enlèvement de Betsabée et le meurtre d'Urie, de même que S. Jean-Baptiste, lorsqu'il reprit Hérode d'avoir un commerce criminel avec sa belle-sœur.

5.° L'on appeloit encore *Prophètes*, ceux qui composoient et chantoient des hymnes et des cantiques à la louange de Dieu, avec un enthousiasme qui paroissoit surnaturel. Saül ayant rencontré une troupe de ces chantres, se joignit à eux, et l'on fut étonné de le voir parmi les *Prophètes*, 1. *Reg.* c. 10, ℣. 6, et lorsque saisi d'un accès de mélancolie il chantoit dans sa maison, l'Historien sacré dit qu'il prophétisoit, c. 18, ℣. 10. David, Asaph et d'autres étoient *Prophètes* dans le même sens, et les jeunes gens que l'on exerçoit à ce talent sont appelés *les enfans des Prophètes*, 4. *Reg.* c. 2.

6.° Ce nom désignoit encore un homme doué d'un pouvoir surnaturel, du don des miracles; nous lisons, *Eccli.* c. 68, que le corps d'Elisée *prophétisa* après sa mort, parce que l'attouchement de ce corps ressuscita un mort qui avoit

été mis dans le même tombeau : à la vue des miracles opérés par Jésus-Christ, les Juifs disoient : « Un » grand *Prophète* s'est élevé parmi » nous, et Dieu a visité son peu» ple. » *Luc*, c. 16, ℣. 7.

7.° Enfin, dans le sens propre, un *Prophète* est un homme à qui Dieu a révélé l'avenir, auquel il a fait connoître les événemens futurs que la sagesse humaine ne peut pas prévoir, et lui a donné ordre de les annoncer. Ce don surnaturel est un signe certain de mission divine, il prouve que celui qui en est doué est envoyé de Dieu. C'est dans ce sens qu'Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, etc., ont été *Prophètes*, et leurs prophéties sont une partie de l'ancien Testament.

En confondant ces différentes significations, les incrédules ont cherché à dégrader les fonctions des *Prophètes;* ils ont dit que c'étoit un art que l'on pouvoit apprendre, puisqu'il y en avoit des écoles chez les Juifs. Si par *Prophète* l'on entend seulement un homme plus instruit que le commun du peuple, un Orateur, un Poète ou un Musicien, ce talent pouvoit s'acquérir sans doute, et il y avoit des écoles pour y former les jeunes gens. Mais si l'on prend le nom de *Prophète* dans un sens plus propre, pour un homme inspiré de Dieu, doué du pouvoir de faire des miracles, de prévoir et de prédire l'avenir, ce n'étoit plus un art, mais un don surnaturel que Dieu seul pouvoit accorder; pour peu que l'on veuille examiner les prédictions des *Prophètes* Juifs, l'on verra évidemment que l'art, les prestiges ni l'imposture n'y ont pu avoir aucune part.

Vainement ces mêmes incrédules ont observé qu'il y a eu de prétendus *Prophètes* chez presque toutes les nations, que les uns ne sont pas plus inspirés ni plus respectables que les autres, que tous ont été des fanatiques visionnaires dont le peuple a été la dupe. La multitude des *Prophètes* vrais ou faux, la confiance que tous les peuples ont eu en eux, prouve seulement que toutes les nations se sont accordées à croire que la connoissance de l'avenir est un apanage de la divinité, que Dieu peut la donner aux hommes, et qu'en effet il en a doué quelques personnages privilégiés; dans tout cela il n'y a aucune erreur. De savoir si tel ou tel homme qui s'attribue ce don le possède en effet, c'est une autre question qui demande le plus sérieux examen, et sur laquelle il est vrai que la plupart des peuples ont poussé trop loin la crédulité.

Mais est-il vrai qu'il n'y a aucune différence entre les *Prophètes* Juifs et les devins ou les oracles des autres nations? Les Incrédules ne se sont pas donné la peine d'en faire la comparaison.

1.° Les prophéties n'ont pas commencé à éclore chez les Juifs, ce don que Dieu a fait aux hommes est aussi ancien que le monde; à peine Adam fut-il créé, qu'en voyant la compagne que Dieu lui avoit donnée, il prophétisa l'étroite union qui régneroit entre les époux; il n'avoit pas encore eu le temps de le sentir par expérience. Dès qu'il fut tombé dans le péché, Dieu lui annonça un Rédempteur futur, qui cependant ne devoit venir au monde qu'après quatre mille ans. Dieu avertit Noé du déluge universel cent vingt ans avant qu'il arrivât; il instruisit Abraham du sort futur de sa postérité; Jacob au lit de la mort dévoila distinctement à

chacun de ses enfans la destinée réservée à sa famille ; c'est par l'esprit prophétique que Joseph devint premier ministre du Roi d'Egypte, etc. L'on peut dire en quelque manière, que dans les premiers âges du monde la Providence divine l'a gouverné par des prophéties; mais les Juifs seuls en ont été dépositaires.

2.° Ces hommes doués de l'esprit prophétique ne sont point de simples particuliers sans autorité et sans considération, ce sont les personnages les plus respectables de l'univers, des Patriarches, chefs de familles ou plutôt de peuplades nombreuses, Abraham père de plusieurs peuples, Jacob tige des douze tribus de sa nation, Moïse fondateur d'une république et auteur d'une législation qui devoit durer quinze cents ans; ce sont les Juges ou les Chefs souverains de ce même peuple, David qui en étoit Roi, Isaïe né du sang royal, Ezéchiel de race sacerdotale, Daniel premier Ministre et revêtu de toute l'autorité du Roi d'Assyrie, etc. Osera-t-on comparer ces grands hommes aux vils jongleurs qui chez les autres nations faisoient le métier de devin pour gagner leur vie ?

3.° Les *Prophètes* dont l'Histoire Sainte fait mention, étoient respectables non-seulement par le rang qu'ils tenoient dans le monde, mais encore davantage par leurs vertus, par leur courage, par leur amour pour la vérité, par leur soumission aux ordres de Dieu. Ils n'ont pas abusé des lumières surnaturelles qu'il avoient reçues pour flatter les passions des Rois, des Grands, ni du peuple; ils leur ont reproché hautement leurs vices, ils leur ont annoncé les châtimens de Dieu avec autant de fermeté que ses bienfaits. Plusieurs ont été victimes de leur zèle, et ils l'avoient prévu ; ils ont bravé les tourmens et la mort pour dire la vérité. Les incrédules eux-mêmes ont senti les conséquences de cette destinée, et ils l'ont tournée en dérision ; ils ont dit que la profession de *Prophète* étoit *un mauvais métier;* mauvais sans doute pour ce monde, c'est ce qui prouve que personne n'a pu être tenté de l'usurper. Si de nos jours le métier de Philosophe avoit été sujet aux mêmes épreuves, il auroit été moins recherché par nos beaux esprits. Il y a eu de faux *Prophètes*, la même Histoire Sainte nous l'apprend ; mais ils prêchoient l'idolâtrie, ils n'annonçoient que des prospérités, ils décrioient les vrais *Prophètes* du Seigneur ; c'étoient des hommes sans conséquence, et toutes leurs prédictions se sont trouvées fausses. Il n'est pas difficile d'appliquer ce portrait à ceux qui ont prophétisé de nos jours l'anéantissement prochain du Christianisme.

4.° Les prophéties de l'ancien Testament et du nouveau n'ont point pour objet les vils intérêts des particuliers; elles ne flattent les passions, les goûts, la curiosité de personne, comme les faux oracles des Païens. Par la bouche des *Prophètes* Dieu parle comme maître et Juge souverain des nations, comme arbitre de leur sort pour ce monde et pour l'autre. Elles annoncent les destinées non-seulement du peuple Juif, mais leur principal objet est la venue du Rédempteur, la vocation générale de tous les peuples à la connoissance de Dieu, le salut éternel de tous les hommes. Ces grands événemens méritoient sans doute d'occuper la Providence divine et d'exciter l'at-

tention du genre humain tout entier. Pour rabaisser l'importance des prophéties, les Incrédules affectent de les isoler, de les concentrer dans un coin de la Judée, de fermer les yeux sur la relation qu'elles ont avec l'intérêt général du monde; juges aveugles et infidèles, ils ne nous empêcheront pas de voir ce que contiennent les Livres des *Prophètes*. Ce ne sont point quelques phrases ambiguës, quelques sentences énigmatiques, comme les oracles de Delphes, ce sont des discours entiers et suivis, et les mêmes objets y sont souvent tracés sous vingt images différentes.

A la vérité, les Juifs, les Manichéens, les Sociniens, les Incrédules en contestent le sens, mais tous agissent par intérêt de système; depuis dix-sept siècles l'Eglise Chrétienne y voit les mêmes objets, Jésus-Christ, ses mystères, la vocation des nations à la foi, le plan de la rédemption et du salut du monde, et les anciens Docteurs Juifs y ont vu la même chose que les Chrétiens. Que prouvent contre cette antique tradition, confirmée par Jésus-Christ et par ses Apôtres, des objections dictées par l'ignorance ou par le désir de s'aveugler?

5.° Ces prophéties font une suite continue et une chaîne qui s'étend depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ; la race de la femme qui doit écraser la tête du serpent, le chef né de Juda qui rassemblera les peuples, le descendant d'Abraham dans lequel seront bénies toutes les nations de la terre, le *Prophète* semblable à Moïse que l'on doit écouter sous peine d'encourir la vengeance divine, le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech duquel David a parlé, l'enfant né d'une Vierge dont Isaïe a prédit la naissance, et l'homme de douleur duquel il a peint les tourmens, l'Oint du Seigneur saisi pour les péchés du peuple qui excitoit les gémissemens de Jérémie, le Christ chef des nations duquel Daniel annonce l'avénement et en fixe l'époque, le Désiré des nations, l'Ange de la nouvelle Alliance que les derniers *Prophètes* Aggée et Malachie ont vu arriver dans le second Temple, sont-ils un personnage différent de l'Agneau de Dieu que Jean-Baptiste a montré au doigt, et auquel il avoit préparé les voies?

L'une de ces prophéties confirme l'autre; elles deviennent plus claires à mesure que les événemens sont plus prochains, jusqu'à ce qu'enfin leur accomplissement en dévoile pleinement le sens. Quiconque ne voit point là un plan réfléchi et dirigé par la Providence, cherche à s'aveugler de propos délibéré.

6.° Enfin les *Prophètes* n'ont point fait en secret leurs prédictions, ils ne les ont point consignées dans des mémoires cachés, ils les ont publiées au grand jour, à la face des Rois et des peuples, et souvent ils les leur ont données par écrit, afin qu'ils pussent les examiner à loisir, et que les incrédules eussent le temps de se convaincre de la vérité. Elles ont été soigneusement conservées par la nation même qui y a vu ses propres crimes et la source de tous ses malheurs; nous les avons telles qu'elles ont été écrites, et plusieurs le sont depuis plus de trois mille ans. Il faut donc qu'elles aient été d'une toute autre importance que les oracles mensongers et frivoles dont les sectateurs de l'idolâtrie se sont plus autrefois à repaître leur crédulité.

A présent nous demandons à nos adversaires s'ils ont bonne grâce à placer les unes et les autres au même rang, à prétendre que les *Prophètes* Juifs étoient, aussi-bien que ceux des Païens, de vils jongleurs, des hommes de néant et sans honneur qui faisoient un métier de la divination, des imposteurs qui abusoient le peuple, ou des ambitieux qui vouloient se donner de l'importance et du crédit, des séditieux gagés par les Prêtres pour inquiéter les Rois et troubler la nation, des fanatiques insensés qui ont été la cause de tous les malheurs dans lesquels elle est tombée, parce qu'ils les lui avoient prédits. C'est sous ces traits odieux que les incrédules de notre siècle ont trouvé bon de les représenter.

Nous n'en sommes pas surpris. Cette suite de prophéties est, selon l'expression de S. Pierre, *Epist.* 2, c. 1, ℣. 19, un trait de lumière qui dissipe toutes les ténèbres; elle démontre une révélation divine, une Religion que Dieu lui-même a enseignée aux hommes depuis le commencement du monde, qu'il a confirmée de siècle en siècle par de nouvelles preuves, et qu'il veut perpétuer jusqu'aux dernières générations de la race humaine. Entrer dans la discussion de ces divins Oracles, c'est une tâche de laquelle les incrédules se sentent incapables; il leur étoit plus aisé de tourner en ridicule et d'avilir les *Prophètes*. La différence qu'il y a entre les mœurs des anciens Orientaux et les nôtres, leur a fourni des traits de satire sanglante; c'est en cela sur-tout que brille leur capacité. Sous le nom de chacun des *Prophètes*, nous répondons aux reproches personnels que nos adversaires leur ont faits.

Dodwel, dans ses *Dissertations sur S. Cyprien*, a employé la quatrième à prouver que l'esprit prophétique a continué parmi les Chrétiens, au moins jusqu'au règne de Constantin, ou jusqu'au quatrième siècle; que l'on ne peut y soupçonner de l'illusion, et que Saint Paul avoit prescrit aux fidèles les précautions les plus sages, pour distinguer avec certitude la véritable inspiration d'avec le fanatisme, et la vérité d'avec l'erreur. Nous donnerons un extrait de cette savante dissertation au mot *Vision prophétique*.

Mosheim, dans les siennes sur l'*Histoire Ecclésiastique*, tome 2, p. 132, en a fait aussi une pour prouver qu'il y a eu des *Prophètes* dans l'Eglise Chrétienne; en prenant ce terme dans le sens le plus rigoureux, pour des hommes qui avoient le don de connoître et de prédire l'avenir. En effet, nous lisons dans les Actes des Apôtres, c. 11, ℣. 28, qu'un *Prophète*, nommé *Agabus*, annonça une famine qui régna dans la Palestine, sous le règne de l'Empereur Claude; et, c. 21, ℣. 10 et 11, il assura les Fidèles de Césarée, en présence de S. Paul, que cet Apôtre seroit enchaîné à Jérusalem et livré aux Gentils par les Juifs. Saint Pierre, *Epist.* 2, c. 2, ℣. 1 et 2, prédit aux Fidèles qu'il s'élèvera parmi eux de *faux Prophètes*, qui séduiront plusieurs personnes et formeront des sectes pernicieuses. Saint Paul fait de même dans plusieurs de ses lettres, et ces prophéties n'ont été que trop bien accomplies. *Act.* c. 27, ℣. 22, il assure ceux qui étoient dans le même vaisseau que lui, qu'aucun d'eux ne périra, malgré la violence de la tempête par laquelle ce vaisseau étoit tourmenté;

menté ; et l'événement vérifia la prédiction. L'Apocalypse de Saint Jean est une prophétie presque continuelle. Ce critique n'a eu dessein que de confirmer les preuves de Dodwel.

Mais il fait voir que dans le grand nombre de passages du nouveau Testament où il est parlé de *Prophètes* et de prophéties, il n'est pas question seulement d'hommes qui avoient reçu de Dieu le don de prédire l'avenir, mais d'hommes suscités et inspirés de Dieu pour expliquer parfaitement la Doctrine Chrétienne, pour annoncer aux Fidèles les volontés divines, pour découvrir même les plus secrètes pensées des cœurs ; en un mot, pour instruire, reprendre, corriger avec une sagesse surnaturelle. Saint Paul distingue cette fonction d'avec celle des simples Docteurs ; *Rom.* c. 12, ℣. 6; *I. Cor.* c. 12, ℣. 10; *Ephes.* c. 4, ℣. 11, etc. Ainsi le nom de *Prophète* y est pris, comme dans l'ancien Testament, dans le sens le plus étendu pour un homme inspiré de Dieu, et éclairé d'une lumière surnaturelle.

Plusieurs Critiques Protestans ont soutenu que le don de prophétie, dans ces passages, signifie seulement une capacité singulière pour entendre et pour expliquer les prophéties de l'ancien Testament. Mosheim prouve contre eux qu'il s'agit, non d'une capacité naturelle ou acquise, mais d'un don surnaturel de Dieu, puisque Saint Paul le met sur la même ligne que le don des langues, et celui de guérir les maladies ; que ce don étoit accordé à certaines personnes, non-seulement pour entendre les anciennes prophéties, mais pour en faire de nouvelles au besoin, même pour opérer des miracles. S. Irénée et Origène attestent que de leur temps ce don subsistoit dans l'Eglise ; Dodwel et d'autres Auteurs prétendent qu'il y a duré jusqu'à la conversion de Constantin, par conséquent jusqu'au commencement du quatrième siècle.

Nous savons bon gré au Docteur Mosheim d'avoir soutenu cette vérité ; mais nous ne voyons pas comment on peut la concilier avec ce qu'il dit ailleurs, que dès le temps des Apôtres, la Doctrine Chrétienne a commencé de s'altérer par le défaut de capacité, et par la témérité de plusieurs Docteurs. Nous ne pouvons pas comprendre comment Dieu, qui a daigné conserver pendant trois siècles les dons miraculeux dans son Eglise, et l'inspiration divine, n'a cependant rien fait pour prévenir et empêcher l'altération de la Doctrine Chrétienne ; comment tous ces *Prophètes* dont il est parlé dans le nouveau Testament, n'ont pas fait tous leurs efforts pour remédier à cette altération prétendue. A quoi donc servoit le don de prophétie ? Les deux suppositions de Mosheim nous paroissent contradictoires ; il est étonnant que ce Docteur, dont la sagacité est prouvée, ne s'en soit pas aperçu. Dodwel a raisonné plus conséquemment, parce que les Anglicans admettent l'autorité de la tradition, au moins pour les trois premiers siècles de l'Eglise.

Prophètes (Faux). Il est souvent parlé dans l'Ecriture-Sainte de *faux Prophètes* qui se disoient envoyés et inspirés de Dieu, et qui ne l'étoient pas ; qui faisoient de fausses prédictions pour plaire aux Rois et aux peuples, qui contredisoient et décrioient les vrais *Prophètes* du Seigneur. Moïse,

Deut. c. 13, avoit défendu aux Juifs d'écouter un prétendu *Prophète* qui auroit voulu les entraîner dans l'idolâtrie ; il avoit ordonné qu'un tel homme fût mis à mort. Les Prêtres de Baal se donnoient pour *Prophètes*, ils trompoient Achab en ne lui annonçant que des prospérités ; Michée, *Prophète* du Seigneur, dit à ce Roi que Dieu a envoyé un esprit de mensonge dans la bouche de tous ces *faux Prophètes*, *III. Reg.* c. 22, ℣. 23. Dieu dit par Ezéchiel, c. 14, ℣. 9 : « Lorsqu'un *Prophète* s'égare, c'est » moi qui l'ai trompé. » Les Incrédules font grand bruit de ces passages. Dieu peut-il tromper un *Prophète* ? peut-il envoyer un esprit de mensonge dans sa bouche ? Quel signe nous restera-t-il pour distinguer un vrai d'avec un *faux Prophète*, pour savoir si nous devons croire ou non à un homme qui prétend nous parler de la part de Dieu ?

Réponse. Dans cette circonstance, le signe étoit palpable ; les *Prophètes* d'Achab étoient des idolâtres ; Michée adoroit le vrai Dieu et prophétisoit en son nom ; Moïse avoit donné ce signe aux Israélites, pour distinguer un vrai d'avec un *faux Prophète*. *Deut.* c. 13. Quant au Discours que Michée adresse au Roi, il est évident que c'est une parabole allégorique, et il y auroit de la folie à vouloir la prendre à la lettre. Dieu y est représenté assis sur un trône, qui tient conseil avec les Anges, comme un Roi avec ses Ministres, qui converse avec l'esprit de mensonge, etc. ; tout cela pouvoit-il s'entendre dans le sens littéral ? Quoique Dieu dise à l'esprit malin : *va et fais* ce que tu veux, ce n'est point un ordre positif, ou une commission expresse que Dieu lui donne, mais une simple permission qu'il lui accorde. Cela ne signifie donc rien, sinon que Dieu permit aux *faux Prophètes* de s'aveugler eux-mêmes et de tromper le Roi ; ces méchans hommes vouloient gagner les bonnes grâces d'Achab, et ce Prince vouloit être trompé : Dieu ne les empêcha pas de le faire.

De même, lorsqu'il est dit que Dieu trompe les *Prophètes*, cela signifie qu'il ne les empêche pas de se tromper, et qu'en certaines circonstances il ne leur donne pas les lumières surnaturelles dont ils auroient besoin pour connoître et pour dire la vérité. Aux mots CAUSE, ENDURCISSEMENT, PERMISSION, nous avons fait voir que dans toutes les langues l'usage est de représenter, comme cause d'un événement, ce qui n'en est que l'occasion ; d'appeler également *permission* le consentement positif donné à une chose, et l'inaction dans laquelle on se tient en la laissant faire : équivoques sur lesquelles on peut multiplier les objections à l'infini. Dans Ezéchiel même, c. 13, ℣. 6 et 7, Dieu se plaint de ce que les *faux Prophètes* osent parler en son nom, quoiqu'il ne les ait pas envoyés, et qu'il ne leur ait rien dit. Dieu n'avoit donc aucune part aux faussetés qu'ils débitoient. C'est dans ce sens qu'il dit, c. 14, ℣. 9, qu'il les a trompés, en envoyant aux Idolâtres des châtimens, au lieu des bienfaits que les imposteurs leur promettoient. Il a permis qu'il y eût de *faux Prophètes*, comme il permet qu'il y ait de faux Docteurs, de mauvais Philosophes, des Prédicans incrédules, qui trompent leurs lecteurs par de faux raisonnemens, comme les *Prophètes* infidèles trompoient les Juifs par de fausses promesses.

Prophètes, Hérétiques enthousiastes qui ont paru en Hollande, où on les nommoit *Prophétantes;* il y a lieu de croire que c'étoient des Quakers. La plupart s'appliquoient à l'étude du grec et de l'hébreu; tous les premiers Dimanches de chaque mois ils se rassembloient dans un village près de Leyde, ils y passoient tout le jour à la lecture de l'Ecriture-Sainte, à former différentes questions, et à disserter sur le sens de divers passages. On dit qu'ils affectoient une exacte probité; qu'ils avoient horreur de la guerre et du métier des armes; qu'en beaucoup de choses ils étoient dans les sentimens des Arminiens ou Remontrans. On ne les accuse pas cependant d'avoir prophétisé; probablement on les appeloit *Prophétantes*, parce qu'ils se croyoient inspirés et illuminés comme les Quakers.

Mais Mosheim convient que dans le cours du siècle dernier il parut parmi les Protestans une foule prodigieuse de fanatiques qui se donnoient pour *Prophètes*, et se mêloient de prédire l'avenir; quelque absurdes que fussent leurs prédictions, ils trouvèrent des partisans et des apologistes. Il nomme Nicolas, Drabicius, Christophe Kotter, Christine Poniatovia, et plusieurs autres moins célèbres, *Hist. Ecclés.* 17.e siècle, sect. 2, part. 2, c. 1, §. 41. Cette maladie de cerveau est aussi ancienne que la réforme, et n'a pas peu contribué à ses progrès. Luther, dès le commencement de ses prédications, prophétisa la chute prochaine de l'Empire papal et la ruine de Babylone, c'est-à-dire, de l'Eglise Romaine. Il voyoit clairement cette révolution dans le *Prophète* Daniel et dans S. Paul, et il se servoit de cet artifice pour exciter la haine des peuples contre le Catholicisme; le désir d'accomplir les oracles de Luther a mis plus d'une fois les armes à la main de ses sectateurs: *Hist. des Variat.* l. 13, §. 12; *Défense de cette Hist.* 1.er disc. §. 53; 1.re *Instruc. Past. sur les Prom. de l'Eglise*, §. 44.

Il en a été de même chez les Calvinistes; le célèbre Jurieu crut voir dans l'Apocalypse les mêmes événemens que Luther avoit découverts dans Daniel et dans Saint Paul; il osa fixer l'époque précise de l'anéantissement du Papisme. Malheureusement pour lui et pour les Protestans, rien n'arriva de ce qu'il avoit prédit. Mais s'il ne communiqua pas aux Calvinistes des Cevènes et du Vivarais l'esprit prophétique, il leur inspira le fanatisme furieux et sanguinaire, il leur mit les armes à la main. On ne peut lire qu'avec effroi la multitude de meurtres, d'incendies, de cruautés, de profanations, de crimes de toute espèce, qu'ils ont commis pendant plus de vingt ans. Il fallut mettre des troupes en campagne, employer les supplices et les exécutions militaires pour mettre à la raison ces forcenés, et les réduire enfin à plier sous le joug des lois et de l'obéissance. Le souvenir de ces désordres ne peut être de longtemps effacé; ils duroient encore en 1710. *Voyez l'Hist. du Fanatisme de notre temps*, par Brueys.

A la honte de notre siècle, on a vu renouveler une partie de cette frénésie parmi les partisans des convulsions; l'exemple des Protestans auroit dû corriger les visionnaires plus récens, mais l'esprit de vertige sera toujours le même chez tous ceux qui se révoltent contre l'Eglise. « Dieu, dit S. Paul, les

» livrera tellement à l'erreur, qu'ils » ne croiront plus qu'au mensonge, » et ainsi seront condamnés tous » ceux qui resistent à la vérité et » consentent à l'injustice. 2 *Thess.* c. 2, ℣. 10.

PROPHÉTIE, prédiction des événemens futurs, faite par inspiration divine. Par *événemens futurs* l'on n'entend point les effets naturels et nécessaires de causes physiques; un Astronome prédit les éclipses, un Pilote prévoit une tempête, un Médecin annonce les crises d'une maladie, sans être pour cela Prophète. Un politique habile qui connoît par expérience le jeu ordinaire des passions humaines, le caractère et les intérêts de ceux qui sont à la tête des affaires, peut présager de loin certaines révolutions, et en parler avec une espèce de certitude sans être inspiré de Dieu. Une *Prophétie* proprement dite est la prediction des actions libres que les hommes feront dans telle ou telle circonstance. Dieu seul peut les connoître; sur-tout lorsqu'il est question d'hommes qui n'existent pas encore, lui seul peut les révéler.

Une *Prophétie* est encore plus frappante et plus évidemment divine, lorsqu'elle annonce des événemens surnaturels et miraculeux; Dieu seul sait ce qu'il a résolu de faire par sa toute-puissance dans les temps à venir; lorsqu'un homme les a prédits de loin, et qu'ils sont arrivés comme il l'avoit dit, nous ne pouvons plus douter qu'il n'ait été un vrai Prophète, et qu'il n'ait parlé par inspiration divine. Ainsi lorsque Dieu fit connoître au Patriarche Abraham, que ses descendans seroient un jour esclaves en Egypte, mais qu'ils seroient délivrés par des prodiges, et cela quatre cents ans avant l'événement, *Gen.* c. 15, ℣. 13 et suiv., cette *Prophétie* exactement accomplie au temps marqué, portoit un double caractère de Divinité. Puisque Dieu seul pouvoit faire ces miracles, lui seul pouvoit aussi les annoncer. Il en est de même de la promesse que Jésus-Christ fit à ses Apôtres de convertir les nations par les miracles qu'ils opéreroient en son nom : il étoit également impossible à l'esprit humain de prévoir cette conversion, et aux forces humaines de l'accomplir. Or, tel est le caractère de la plupart des *Prophéties* de l'ancien Testament.

Les Incrédules, de concert avec les Sociniens, pensent que Dieu ne peut ni prévoir ni prédire les actions libres des hommes; nous avons prouvé le contraire au mot PRESCIENCE; et au mot PROPHÈTE, nous avons fait voir la différence infinie qu'il y a entre les *Prophéties* contenues dans l'Ecriture-Sainte, et les prétendues prédictions auxquelles les Païens donnoient leur confiance.

Quelques Déistes ont fait contre la preuve que nous tirons des *Prophéties* une objection spécieuse. « Pour que cette preuve, disent-ils, » fût convaincante, il faudroit trois » choses dont le concours est im» possible. Il faudroit que j'eusse » été témoin de la *Prophétie;* que » je fusse aussi témoin de l'événe» ment, et qu'il me fût démontré » que cet événement n'a pu cadrer » fortuitement avec la *Prophétie;* » car enfin la clarté d'une prédic» tion faite au hasard, n'en rend pas » l'accomplissement impossible. »

Nous soutenons que cet argument renferme trois faussetés; il est faux que pour être certain qu'une *Prophétie* a été faite long-temps avant l'événement, il soit nécessaire d'en

avoir été témoin ; il suffit d'en être assuré par l'Histoire et par des monumens incontestables ; il en est de même de la certitude de l'événement et de sa conformité avec la prédiction, et il est faux que l'accomplissement d'une *Prophétie* claire et chargée d'un grand nombre de circonstances, puisse se faire par hasard, sur-tout lorsque Dieu seul peut opérer ce qui est prédit.

Il est aisé de faire l'application des règles contraires. Dieu assure Abraham que dans quatre cents ans il donnera la Palestine à sa postérité, non à celle qui descendra d'Ismaël, mais aux descendans d'Isaac. Dieu renouvelle cette promesse à Isaac lui-même, en faveur des enfans de Jacob, à l'exclusion de ceux d'Esaü. Mais il est dit que cette postérité sera réduite en esclavage et opprimée par les Egyptiens, mais qu'elle sera mise en liberté par une suite de prodiges. C'est sur cette *Prophétie* que ces Patriarches dirigent leur conduite. Jacob près de mourir en Egypte, la laisse par testament à ses enfans, il assigne d'avance les diverses contrées de la Terre promise que chaque Tribu doit occuper ; il veut y être enterré avec ses Pères. Joseph mourant rappelle ce souvenir à ses neveux : « Dieu vous visitera, il » vous reconduira dans la terre » qu'il a promise à Abraham, à » Isaac et à Jacob ; emportez mes » os avec vous lorsque vous parti- » rez. » Tout cela s'exécute. Les Israélites s'en souviennent lorsque Moïse vient leur annoncer leur délivrance de la part du Seigneur, et ils l'adorent. Par une suite de prodiges, les Egyptiens sont forcés de les mettre en liberté ; après quarante ans de séjour dans le Désert, ils se mettent en possession de la Palestine, et ils se conforment aux dernières volontés de Jacob et de Joseph.

Il est impossible que Moïse ait forgé cette *Prophétie* en même temps que toute l'histoire de la postérité d'Abraham, qui en est l'accomplissement. Les faits principaux en sont attestés par l'Histoire profane, aussi-bien que par les Livres des Juifs. Il est encore plus impossible que cet accomplissement se soit fait par hasard, puisqu'il a fallu une suite de miracles. L'ordre dans une longue suite de faits ne peut pas plus être l'effet du hasard que l'ordre dans les ouvrages de la nature.

Nous pourrions faire voir la même authenticité et la même vérité dans les *Prophéties* qui regardent Jésus-Christ, et la conversion du monde dont il est l'auteur, et dans les prédictions qu'il a faites lui-même. Mais jamais les incrédules ne se sont donné la peine de comparer les événemens avec ces prédictions, de considérer la chaîne des *Prophéties*, et le rapport qu'elles ont aux circonstances dans lesquelles elles ont été faites.

Il est incontestable que c'est cet examen qui a contribué, autant que les miracles de Jésus-Christ et des Apôtres, à la conversion des Juifs. Ce divin Maître lui-même, après leur avoir dit : « Mes œuvres » rendent témoignage de moi, » ajoute aussitôt : « Approfondissez » les Ecritures, elles rendent aussi » témoignage de moi. » *Joan.* c. 5, ℣. 36. Il est dit, *Act.* c. 18, ℣. 28, que Saint Paul et Apollo convainquoient les Juifs, en ne disant rien que ce qui est écrit dans les Prophètes. Ch. 28, ℣. 23, nous lisons qu'à Rome les Juifs vinrent trouver l'Apôtre ; que pen-

dant tout un jour, il leur prouva la foi en Jésus-Christ par la loi de Moïse et par les Prophètes, et que plusieurs crurent. S. Pierre, dans sa 2.e Epître, c. 1, ℣. 18, après avoir cité le miracle de la Transfiguration, dit : « Nous avons » quelque chose de plus ferme dans » les paroles des Prophètes, que » vous faites bien de regarder com» me un flambeau qui luit dans un » lieu obscur. »

Mais certains Critiques trop hardis et suivis par les incrédules, ont prétendu que les *Prophéties* alléguées aux Juifs par les Apôtres et par les Docteurs Chrétiens, ne peuvent pas être appliquées à Jésus-Christ dans le sens propre, littéral et naturel, mais seulement dans un sens figuré, typique et allégorique; qu'elles ont été accomplies littéralement dans un autre personnage qui étoit le type ou la figure de Jésus-Christ, et ensuite vérifiées dans ce divin Sauveur d'une manière plus sublime.

Nous soutenons au contraire que le très-grand nombre de ces *Prophéties* regardent directement et littéralement Jésus-Christ, et non un autre objet, qu'elles n'ont été accomplies qu'en lui, qu'ainsi cette preuve est très-solide, non-seulement contre les Juifs, mais contre les Païens et contre toute espèce d'incrédules; et nous nous sommes attachés à le démontrer dans plusieurs articles de ce Dictionnaire. Nous mettons au rang de ces *Prophéties* directes et littérales,

1.° Les paroles que Dieu adressa au tentateur après la chute d'Adam, par lesquelles il lui prédit que la race de la femme lui écraseroit la tête, *Gen.* c. 3, ℣. 15. *Voyez* PROTÉVANGILE. 2.° La *promesse* que Dieu fit au Patriarche Abraham de bénir toutes les nations dans un de ses descendans, *Gen.* c. 22, ℣. 18. *Voyez* RACE. 3.° La prédiction que Jacob fit à son fils Juda, que le Messie naîtroit de sa race. *Voyez* JUDA. 4.° Ce que Moïse dit aux Juifs, *Deut.* c. 18, ℣. 15, que Dieu leur suscitera un Prophète semblable à lui, et que s'ils ne l'écoutent pas, Dieu en sera le vengeur. 5.° Le Psaume 109, où David parle d'un Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, dont le Sacerdoce sera éternel. *Voy.* MELCHISÉDÉCIENS. 6.° Le Psaume 21, dans lequel sont représentées les souffrances du Messie, et duquel Jésus-Christ lui-même se fit l'application sur la croix. *Voy.* PSAUME. 7.° La *Prophétie* d'Isaïe, c. 7, ℣. 14, qui annonce qu'un enfant naîtra d'une Vierge, et sera nommé *Emmanuel*, Dieu avec nous. *Voyez* EMMANUEL. 8.° Le chapitre 53 du même Prophète, qui peint les souffrances du Sauveur. *Voyez* ISAÏE. 9.° Le passage de *Daniel*, c. 9, ℣. 24, où il est prédit que le Christ sera mis à mort soixante-dix semaines, ou quatre cent quatre-vingt-dix ans après la reconstruction de Jérusalem. *Voy.* DANIEL. 10.° Les *Prophéties* d'Aggée, c. 2, ℣. 7, et de Malachie, c. 3, ℣. 1, par lesquelles ils assurent que le Messie viendra dans le second Temple que les Juifs rebâtissoient pour lors. *Voyez* AGGÉE et MALACHIE.

Nous ne prétendons point que ce soient là les seules *Prophéties* de l'ancien Testament, qui regardent Jésus-Christ dans le sens propre, direct et littéral; mais celles-ci, qui sont les principales, et sur lesquelles les Juifs disputent avec le plus d'opiniâtreté, suffisent pour réfuter la prétention des In-

crédules et des Critiques téméraires dont nous avons parlé.

Nous convenons qu'outre ces prédictions directes, il est d'autres *Prophéties* que l'on appelle typiques et allégoriques, qui regardent un autre personnage, mais qui n'ont point été accomplies en lui dans toute l'énergie des termes dans lesquels elles sont conçues, et que les Ecrivains du nouveau Testament ont appliquées à Jésus-Christ. Ainsi Saint Matthieu, c. 2, ℣. 15, applique à Jésus enfant, rapporté de l'Egypte, ce que le Prophète Osée avoit dit du peuple Juif: *J'ai appelé mon Fils de l'Egypte;* et ℣. 17, il représente le massacre des Innocens, comme l'accomplissement des paroles de Jérémie, touchant la désolation de la Judée, lorsque ses habitans furent emmenés en captivité : *Rachel pleure ses enfans et ne veut pas se consoler, parce qu'ils ne sont plus,* etc.

Est-ce mal à propos et sans raison que les Apôtres et les Evangélistes ont fait ces applications des *Prophéties?* Non, sans doute : 1.° ils ont aussi fait usage des *Prophéties* littérales et directes dont nous avons parlé; il n'en est presque point qui ne soit répétée dans le nouveau Testament; les autres ne sont donc ajoutées que par surcroît. 2.° C'étoit la méthode des anciens Docteurs de la Synagogue; nous le voyons encore aujourd'hui par les Paraphrases chaldaïques et par le Talmud; c'étoit donc un argument personnel contre les Juifs attachés à la tradition de leurs Docteurs: et cette preuve n'est pas moins forte aujourd'hui contre les Juifs modernes, puisqu'ils font encore profession de s'en tenir à leur ancienne tradition. C'est ce qui a autorisé les Pères de l'Eglise à s'en servir.

Quoique cette preuve ne paroisse pas au premier coup d'œil devoir faire la même impression sur le Païen et sur l'Incrédule, elle est cependant encore suffisante pour les convaincre, parce qu'il est impossible qu'il se trouve tant de rapport entre l'objet de ces *Prophéties* et Jésus-Christ, sans que ce divin Sauveur en soit la fin et les termes. Nous avouons qu'il résulte plus de lumière des *Prophéties*, dont le sens direct et littéral regarde uniquement Jésus-Christ et l'établissement de son Eglise; nous les citons dans le même sens que les anciens Docteurs Juifs. On peut en voir les preuves dans Galatin, *de arcanis Cathol. veritatis*, l. 5, etc.

Pour en pervertir le sens et en éluder les conséquences, les Juifs modernes les entendent tout autrement que leurs anciens maîtres. Entêtés d'un Messie Roi, conquérant, glorieux, et de la prospérité temporelle qu'ils espèrent sous son règne, ils veulent que toutes les *Prophéties* soient accomplies à la lettre, quelque absurde que soit le sens qu'ils y donnent. Ils attendent un fils de David, lorsque la race de ce Roi est anéantie; un guerrier, qui est cependant appelé *le Prince de la Paix;* un destructeur des nations, pendant que le Messie est annoncé comme l'auteur de leur salut; un vainqueur, mais qui doit subir la mort pour les péchés de son peuple; un règne temporel, et en même temps éternel sur la terre; tous les plaisirs sensuels, au lieu que le Libérateur promis doit faire régner *la justice éternelle et la sainteté parfaite.* Toutes ces idées sont certainement contradictoires.

Dieu, disent-ils, a promis par ses Prophètes que le Messie recon-

duira dans la Judée les douze Tribus d'Israël, *Ezéch.* c. 37, ℣. 16. C'est une fausseté; à la fin de la captivité de Babylone, Zorobabel reconduisit dans la Judée tous les Juifs qui voulurent y retourner; mais il n'est point question là du Messie; le Prophète n'en a pas parlé; et à présent les douze Tribus sont tellement confondues, qu'aucun Juif ne peut montrer de quelle Tribu il est.

Suivant le même prophète, c. 38 et 39, Gog et Magog doivent périr avec leurs armées sur les montagnes d'Israël; les Juifs ont rêvé que Gog et Magog sont les Chrétiens et les Mahométans, et ils se promettent d'en faire une boucherie sanglante, lorsqu'ils auront le Messie à leur tête; cependant Ezéchiel n'a pas dit un seul mot du Messie dans ces deux chapitres, et il paroît qu'il a voulu désigner, dans l'endroit cité, la défaite des armées envoyées contre les Juifs sous les Machabées.

Ils disent que, suivant la prédiction de Zacharie, c. 4, les montagnes doivent s'abaisser, les vallées s'aplanir, l'Euphrate et le Nil se dessécher pour laisser passer les Juifs, que le mont des Olives sera fendu en deux, etc. Mais Dieu ne fait pas des miracles ridicules et superflus, uniquement pour satisfaire l'orgueil d'une nation. Le sens de la *Prophétie* est évident : quand il faudroit abaisser les montagnes, aplanir les vallées et bouleverser la nature entière, Dieu le feroit pour ramener son peuple de la captivité de Babylone, sa promesse s'accomplira malgré tous les obstacles.

Le Temple de Jérusalem, continuent les Juifs, doit être rebâti suivant la forme, le plan et les dimensions tracées par Ezéchiel, c. 40 et suiv. Aussi le Temple a-t-il été rebâti après la captivité de Babylone, et les Juifs ne peuvent pas prouver que l'on n'a pas suivi la forme et le plan tracés par Ezéchiel.

Il est dit par le même Prophète, c. 37, et par Daniel, c. 12, etc., que tous les peuples doivent venir à Jérusalem célébrer les Fêtes juives, que l'idolâtrie et tous les crimes doivent être détruits par toute la terre, que le Prophète Elie doit revenir, que la résurrection des morts doit se faire sous le règne du Messie; rien de tout cela, disent les Juifs, n'est arrivé, ni après la captivité de Babylone, ni sous le règne du prétendu Messie adoré par les Chrétiens; donc tout cela s'accomplira dans les siècles futurs, lorsque Dieu l'aura résolu.

C'est ainsi que les Juifs se bercent de fausses espérances. Quoi qu'ils en disent, après la captivité de Babylone les Juifs dispersés dans les différentes contrées de l'Orient sont revenus à Jérusalem célébrer leurs fêtes; ils ne se sont plus livrés à l'idolâtrie dans la Judée comme auparavant; et par les différentes réformes que fit Esdras, leurs mœurs furent moins corrompues. Quand cette révolution seroit annoncée en termes encore plus pompeux, il ne s'ensuivroit pas que la prédiction n'a pas été suffisamment accomplie.

Ezéchiel ne prédit point la résurrection des morts, mais il compare la délivrance des Juifs captifs à Babylone à la résurrection des morts, et il ne parle point du Messie. Quant au retour d'Elie, ce Prophète est revenu au monde dans la personne de Jean-Baptiste, et il y a reparu de nouveau à la transfiguration de Jésus-Christ. Les Juifs doutèrent si Jean-Baptiste ou Jésus

lui-même n'étoit pas Elie ressuscité, *Matt.* c. 16, ℣. 14; c. 17, ℣. 3 et 12, etc.

Les Juifs, en confondant les événemens qui devoient arriver au retour de la captivité de Babylone, et qui sont annoncés avec emphase par les Prophètes, avec les prodiges spirituels qui devoient être opérés par le Messie, ont fait des *Prophéties* un chaos inintelligible; et c'est sur cette confusion que les Incrédules argumentent, comme si c'étoient les Prophètes eux-mêmes qui ont fait ce mélange, et qui ont induit les Juifs en erreur. Mais quand on cherche sincèrement le vrai, l'on distingue aisément ce qui doit être pris à la lettre d'avec ce qu'il faut entendre dans un sens figuré, ce qui a dû arriver au retour des Juifs dans la Judée, d'avec ce qui s'est accompli quatre ou cinq cents ans après.

Il est vrai qu'il y a encore aujourd'hui dans le Christianisme un nombre de figuristes dont le système est très-propre à nourrir l'entêtement des Juifs, puisqu'il est fondé sur le même préjugé. Lorsqu'une prophétie ne leur semble pas avoir été suffisamment accomplie sous l'ancien Testament ou à la venue de Jésus-Christ, ils concluent qu'elle le sera à la fin du monde, au second avénement du Sauveur, lorsqu'il viendra juger les vivans et les morts. En mêlant ensemble toutes les *prophéties* qui leur semblent pouvoir désigner le même objet, celles des anciens Prophètes avec celles de l'Evangile, celles de S. Paul et celles de l'Apocalypse, ils forment un tableau d'imagination, mais qui peut être détruit aussi aisément qu'il est composé. Comment prouvera-t-on aux Juifs qu'ils ont tort de transporter à l'avénement futur de leur Messie les prédictions qui ne leur paroissent pas suffisamment accomplies, pendant que l'on se donne la liberté de les appliquer à un second avénement du Sauveur? Le plus sûr est donc de nous en tenir au sens littéral des *Prophéties* suffisamment fixé par la tradition de l'Eglise, puisque l'on ne peut tirer aucune conséquence des explications mystiques, et qu'une infinité d'Ecrivains de toutes les sectes en ont abusé pour débiter des visions. *Voyez* FIGURISME.

PROPICE, PROPITIATION, PROPITIATOIRE. Ces termes dérivés du latin *propè*, proche, auprès, sont une métaphore. Comme nous disons que le péché nous éloigne de Dieu, ou éloigne Dieu de nous, nous disons aussi que la pénitence nous en rapproche; ainsi Dieu nous est *propice* lorsqu'il se rapproche de nous pour nous accorder ses grâces et ses bienfaits. Lorsque le Publicain disoit à Dieu: *Seigneur, soyez propice à moi pauvre pécheur*, cela signifioit, Seigneur, rapprochez-vous de moi, et pardonnez-moi les péchés qui m'éloignent de vous. Saint Jean, *Epist.* 1, c. 4, ℣. 2, dit que « Jésus-Christ est la victime de » *propitiation* pour nos péchés, » non-seulement pour les nôtres, » mais pour ceux du monde en- » tier, » parce que sa mort, qu'il a offerte à Dieu pour les péchés de tous les hommes, a satisfait à la justice divine, les a réconciliés tous avec elle, a mérité pour eux tous la grâce et la gloire éternelle dont le péché les rendoit indignes.

Dans l'ancienne Loi les sacrifices offerts pour les péchés sont appelés *sacrifices propitiatoires;*

pour la même raison, et le jour de l'expiation générale est nommé le jour de la *propitiation*, *Lévit.* c. 23, ℣. 28. L'Eglise Catholique tient pour article de foi que la Messe est un sacrifice de *propitiation* pour les vivans et pour les morts; parce que c'est le sacrifice même de Jésus-Christ renouvelé et offert à Dieu pour effacer les péchés des vivans et des morts, par conséquent pour leur appliquer les mérites de ce divin Sauveur. *Voyez* MESSE.

C'étoit une espèce de serment parmi les Juifs de dire : Dieu me soit *propice*, pour que je ne fasse point telle action; c'est-à-dire, Dieu me préserve de la faire.

Le couvercle de l'Arche d'alliance étoit nommé *propitiatoire*, à cause de sa forme; il étoit plat et surmonté de deux Chérubins ou Anges, tournés l'un vers l'autre, et dont les ailes étendues formoient une espèce de trône. *Lévit.* c. 16, ℣. 2. C'est là que Dieu daignoit rendre sa présence sensible, sous la forme d'une nuée ou autrement, et qu'il donnoit ses réponses au Grand-Prêtre, lorsqu'il étoit consulté. Ce trône étoit donc appelé le *propitiatoire*, à cause que Dieu s'y rapprochoit de son peuple et daignoit se rendre accessible : *Exode*, c. 15, ℣. 22; *Nomb.* c. 7, ℣. 89. Cette présence divine est nommée par les Docteurs Juifs *schékinah*, demeure, habitation, séjour. Aussi dans le grand jour des expiations, le Grand-Prêtre, tenant à la main le sang de la victime immolée pour les péchés du peuple, se présentoit devant le *propitiatoire*, s'approchoit ainsi de la Divinité, intercédoit et faisoit *propitiation* pour toute la nation.

Par cette même raison, les Juifs pieux et fidèles à observer la Loi, quelque éloignés qu'ils fussent du Tabernacle ou du Temple, se tournoient de ce côté-là pour faire leurs prières, parce que c'étoit là que Dieu daignoit habiter et répandre ses grâces. *III. Reg.* c. 8, ℣. 48. *Dan.* c. 6, ℣. 10. Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 3, §. 1.

Par analogie à l'Arche d'alliance, quelques Auteurs Chrétiens ont nommé *propitiatoires*, les dais ou baldaquins qui couvroient l'Autel, ou les Ciboires suspendus sous ces dais, dans lesquels on conserve l'Eucharistie ; c'étoit un témoignage de la foi à la présence réelle de Jésus-Christ dans le Saint Sacrement.

PROPOS. On appelle communément *bon propos*, la résolution formée par un pénitent de ne plus retomber dans le péché, et d'en éviter les occasions. Ce *bon propos* est nécessairement renfermé dans la contrition, sans cela elle ne seroit pas sincère. On ne peut pas dire avec vérité que l'homme se repent d'avoir offensé Dieu, et qu'il déteste son péché, à moins qu'il ne soit dans la ferme résolution de changer de conduite, et d'éviter autant qu'il le pourra tout sujet de tentation. C'est la décision du Concile de Trente, sess. 14, c. 4. Elle est fondée sur l'Ecriture-Sainte; Dieu dit aux pécheurs, *Ezéch.* c. 18, ℣. 31 : « Rejetez » loin de vous toutes les prévari- » cations que vous avez commises, » faites-vous un esprit et un cœur » nouveaux..... Revenez à moi, » et vous vivrez. » Se faire un cœur nouveau, c'est changer d'inclinations, d'attachemens et d'habitudes, ne plus aimer, ne plus rechercher ce qui a été la cause du péché.

PROPOSITION. L'on appeloit *Pains de proposition* ou d'offrande les pains qui étoient présentés à Dieu, et renouvelés chaque semaine par les Prêtres dans le Tabernacle, et ensuite dans le Temple de Jérusalem. Le Prêtre de semaine, tous les jours de Sabbat, mettoit ces Pains sur une Table d'or destinée à cet usage dans le Sanctuaire. Ils étoient au nombre de douze, et désignoient les douze Tribus d'Israël. Chaque Pain étoit d'une grosseur assez considérable, puisqu'on y employoit deux affarons de farine, ou environ six pintes. On les plaçoit tout chauds sur la table, et l'on ôtoit les vieux qui y avoient été exposés pendant toute la semaine. Les Prêtres seuls pouvoient en manger, et si David en mangea une fois avec ses gens, ce fut par nécessité. Cette offrande étoit accompagnée d'encens et de sel, et l'on brûloit l'encens sur la table, lorsque l'on y mettoit des Pains nouveaux. Les Rabbins ont beaucoup disserté sur la forme de ces Pains, sur la manière dont ils étoient pétris, cuits et arrangés; mais ce qu'ils en disent n'est rien moins que certain.

Dès le commencement du monde Dieu a voulu que les hommes lui présentassent les alimens dont ils se nourrissoient, parce que ce sont les plus précieux de tous les biens. Il vouloit par là les faire souvenir que c'est lui seul qui les leur fournit, qu'ils en sont redevables à sa bonté, qu'ils doivent en être reconnoissans, en user avec modération, et en faire part à leurs frères. Cette offrande étoit donc une très-bonne leçon, et non une cérémonie frivole et ridicule, comme le prétendent les Incrédules.

PROSE, Hymne composée de vers sans mesure, mais qui n'ont qu'un certain nombre de syllabes, avec des rimes, qui se chante aux Messes solennelles, après le Graduel et l'*Alleluia*, et qui en est censée la suite; c'est pour cela que dans plusieurs Missels les *Proses* sont nommées *Sequences*, *Sequentia*.

On en attribue l'invention à Notker, Moine de Saint-Gal, qui écrivoit vers l'an 880; mais il dit dans la Préface du Livre où il en parle, qu'il en avoit vu dans un Antiphonaire de l'Abbaye de Jumiéges, qui fut brûlée par les Normands l'an 841. D'autres en firent à son exemple, et bientôt il y en eut pour toutes les Fêtes et les Dimanches de l'année, excepté depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Mais la plupart furent composées avec tant de négligence, que l'on a loué les Chartreux et les Bernardins de ce qu'ils n'ont point admis de *Proses* dans leurs Missels. Il y a quelques Diocèses où l'usage est établi de dire une *Prose* au lieu d'une Hymne aux secondes Vêpres des Fêtes doubles.

L'Eglise Romaine n'en admet que quatre principales, celle de Pâques, *Victimæ Paschali;* celle de la Pentecôte, *Veni Sancte Spiritus;* celle du Saint Sacrement, *Lauda Sion*, et celle qui se dit pour les Morts, *Dies iræ*. La première est d'un Auteur inconnu; la seconde est attribuée par Durand au Roi Robert, qui vivoit au commencement de l'onzième siècle; mais il est plus probable qu'elle a été faite par Herman-le-Raccourci, *Hermanus contractus*, qui écrivoit vers l'an 1040, et que le Roi Robert fut l'Auteur d'une autre plus ancienne, qui commençoit par *Sancti Spiritûs adsit nobis gratia*,

et qui a été dite dans l'Ordre de Cluni, dès l'onzième siècle. La troisième est de S. Thomas d'Aquin, Auteur de l'Office du S. Sacrement. Celle qui se dit pour les Morts a été composée par le Cardinal Frangipani, appelé aussi Malabranca, Docteur de Paris, de l'Ordre des Dominicains, qui mourut à Pérouse, l'an 1294. Mais elle n'a commencé à être d'un usage commun qu'au commencement du dix-septième siècle.

Depuis ce temps-là l'on en a composé qui sont d'un style plus poétique, et d'un meilleur goût que les anciennes. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Messe*, tome 1, 2.e part. art. 6, p. 209.

PROSÉLYTE. Terme grec, qui répond parfaitement au latin *Advena*, étranger, homme arrivé d'ailleurs; les Juifs donnoient ce nom aux étrangers qui s'établissoient parmi eux, et qui embrassoient leur religion, ou en tout, ou en partie. Conséquemment ils en distinguoient de deux espèces, ils nommoient les uns *Prosélytes de la Porte*, les autres *Prosélytes de la Justice*.

Les premiers étoient des étrangers qui avoient renoncé à l'idolâtrie, et faisoient profession d'adorer le seul vrai Dieu; article fondamental de la Religion Judaïque, sans la profession duquel ils n'auroient pas été soufferts parmi les Juifs. Ceux-ci, persuadés que la Loi de Moïse n'étoit imposée qu'à leur nation, permettoient à un étranger d'habiter parmi eux, pourvu qu'il s'abstînt de toute idolâtrie, qu'il adorât le vrai Dieu, et qu'il observât les sept préceptes de la Loi naturelle imposés aux enfans de *Noé*. *Voyez* ce mot. Il lui étoit permis de rendre ses hommages à Dieu dans le Temple; mais il ne pouvoit y entrer que par la première porte, et dans la première enceinte qui étoit appelée le Parvis des Gentils, *Atrium Gentium;* de là vint le nom de *Prosélytes de la Porte*, que l'on donna aux étrangers de cette espèce. On croit communément que Naaman le Syrien, et Corneille le Centenier étoient de ce nombre.

Les seconds étoient des Païens qui avoient embrassé toute la Religion Juive, et s'étoient obligés à l'observer aussi exactement que les Juifs de naissance; ils étoient appelés *Prosélytes de la Justice*, parce qu'ils s'étoient engagés à vivre dans la sainteté et la justice prescrites par la Loi. Les Juifs recevoient volontiers ces sortes d'étrangers; nous voyons même dans l'Evangile, *Matth.* c. 23, ℣. 15, que du temps de Notre-Sauveur, ils se donnoient de grands mouvemens pour convertir des Païens, et les attirer à la profession du Judaïsme. Ces *Prosélytes* étoient initiés par la circoncision; dès ce moment ils étoient admis aux mêmes rites et aux mêmes priviléges que les Juifs naturels.

Par analogie, l'on a aussi nommé *Prosélytes* les Juifs et les Païens convertis au Christianisme. Prideaux, *Hist. des Juifs*, tome 2, l. 13, p. 145.

PROSEUCHE. *V.* ORATOIRE.

PROSPER (S.), né en Aquitaine vers l'an 405, et mort l'an 463, a passé une partie de sa vie en Provence et à Rome. Quoique simple laïque, il a mérité d'être mis au rang des Pères de l'Eglise. C'est lui qui avertit S. Augustin de la naissance du semi-Pélagianisme dans

les Gaules. En 428 ou 429, de concert avec un nommé Hilaire, il écrivoit au saint Docteur que son Livre de *Correptione et gratiâ* causoit beaucoup de bruit à Marseille, parmi un nombre de personnages respectables par leur dignité et par leurs vertus; la Doctrine qu'ils y opposoient étoit le semi-Pélagianisme.

Pour réponse, Saint Augustin adressa à tous les deux ses Livres de la Prédestination des Saints et du Don de la Persévérance. Pour connoître exactement les sentimens des semi-Pélagiens, il faut comparer ses deux Ouvrages avec la Lettre de *S. Prosper* et avec celle d'Hilaire; précaution que n'ont pas toujours prise ceux qui ont écrit sur cette matière.

S. Prosper prit la défense des écrits de S. Augustin contre les fausses interprétations des semi-Pélagiens; ceux-ci lui attribuoient les opinions des Prédestinatiens, qui sont les mêmes que celles de Calvin; *S. Prosper* fit voir qu'elles sont fort différentes de celles du saint Docteur, et il répondit à toutes les objections. Il écrivit encore plusieurs autres ouvrages contre ces nouveaux ennemis de la grâce de Jésus-Christ. En 1711 l'on en a donné à Paris une bonne édition *in-fol.* Plusieurs Critiques ont attribué à *S. Prosper* les deux Livres *de la vocation des Gentils*, d'autres les attribuent à S. Léon avec plus de vraisemblance; mais on convient que ni l'un ni l'autre de ces sentimens n'est absolument certain. *Hist. de l'Egl. Gallic.* tome 1, p. 438, etc. *Hist. Littér. de la France*, t. 2, p. 369.

PROSTERNATION ou Prosternement. L'action de se mettre à genoux, de frapper la terre avec le front, ou de se coucher de son long aux pieds de quelqu'un, a toujours été la marque du plus profond respect, sur-tout parmi les Orientaux; dans cette attitude un homme témoigne qu'il se met à la merci de celui qu'il salue; les Sauvages mêmes ont compris l'énergie de ce signe. C'est ce que les Ecrivains sacrés expriment ordinairement par le terme d'*adorer*. Ainsi lorsqu'il est dit qu'Abraham *adora* les habitans de Heth, et les Anges qui lui apparurent, que Judith *adora* Holopherne, qu'Achior *adora* Judith, que les Mages *adorèrent* Jésus Enfant, cela signifie qu'ils se prosternèrent en signe de respect. Nous nous prosternons de même pour *adorer* Dieu, pour lui témoigner notre respect et notre soumission, parce que nous ne pouvons témoigner à Dieu nos sentimens par d'autres signes que par ceux dont nous nous servons à l'égard des hommes. Il ne s'ensuit pas de là que quand nous nous prosternons devant les hommes, nous leur témoignons le même degré de respect et de soumission que nous avons pour Dieu; par conséquent le mot *adorer*, dans ces différentes circonstances, ne peut pas avoir le même sens. C'est néanmoins sur cette équivoque que les Protestans nous font un crime de ce que nous nous prosternons devant les Saints et devant leurs Images. *Voy.* Adoration.

PROSTERNÉS. *Voyez* Pénitence publique.

PROSTITUTION. Ce désordre a été toléré chez toutes les nations païennes; il y en a même plusieurs qui ont poussé l'aveuglement jus-

qu'à en faire une pratique de Religion. Mais Dieu l'avoit sévèrement défendu aux Israélites, *Deut.* c. 23, ℣. 17. « Aucune fille d'Israël ne sera prostituée, et aucun » Israélite ne se livrera à un commerce infâme. Vous n'offrirez » point à Dieu le prix de la *prostitution*, quelque vœu que vous » ayez fait; c'est une abomination » aux yeux du Seigneur. » Il est évident que par cette défense Dieu vouloit inspirer de l'horreur pour la dépravation des femmes païennes, qui consacroient à la Déesse de l'impudicité une partie de ce qu'elles avoient gagné par le crime. Pour rendre l'idolâtrie odieuse, les Ecrivains sacrés la désignent souvent sous le nom de *Prostitution*.

Quelques Philosophes modernes ont vainement affecté de nier que chez les Babyloniens et chez d'autres peuples la *prostitution* ait été pratiquée par motif de Religion. Non-seulement Jérémie écrivant aux Juifs captifs à Babylone, les prévient contre ce scandale, *Baruch*, c. 6, ℣. 42; mais *Hérodote*, l. 1, §. 199, en parle comme témoin oculaire, et *Strabon*, liv. 16, p. 1081. La même coutume régnoit en quelques endroits de la Phénicie, selon Lucien, *de deâ Syriâ*, et *Justin*, l. 22; à *Sicca Veneria*, ville d'Afrique, qui étoit une colonie de Phéniciens, Valère-Maxime, l. 2, c. 6, §. 15. Saint Aug. *de Civit. Dei*, l. 4, c. 10; et dans l'île de Cypre, *Athen. deipn.* l. 12, p. 516. Ce désordre infâme duroit encore au commencement du quatrième siècle de l'Eglise dans quelques Temples de la Phénicie; Constantin devenu Chrétien les fit détruire. Eusèbe, *de vitâ Constantin.* l. 3, c. 58, p. 613. Socrate, *Hist. Ecclés.* l. 1, c. 18. A la honte de notre siècle, un Philosophe incrédule n'a pas rougi d'approuver cette infamie, qui est encore en usage au Japon.

Un autre sujet de confusion pour nous, est que l'on tolère dans le Christianisme un désordre public qui étoit sévèrement défendu chez les Juifs.

PROTESTANT. L'on a donné d'abord ce nom aux Disciples de Luther, parce que l'an 1529 ils protestèrent contre un Décret de l'Empereur et de la Diète de Spire, et ils en appelèrent à un Concile général. Ils avoient à leur tête six Princes de l'Empire, savoir, Jean, Electeur de Saxe, Georges, Electeur de Brandebourg pour la Franconie, Ernest et François, Ducs de Lunebourg, Philippe, Landgrave de Hesse, et le Prince d'Anhalt. Ils furent secondés par treize villes impériales. Par là on peut juger des progrès qu'avoit fait le Luthéranisme douze ans après sa naissance. Mais c'étoit plutôt l'ouvrage de la politique que celui de la Religion; cette ligue protestante étoit moins formée contre l'Eglise Catholique que contre l'autorité de l'Empereur. L'on a aussi nommé *Protestans* en France les disciples de Calvin, et l'usage s'est établi de comprendre indifféremment sous ce nom tous les prétendus Réformés, les Anglicans, les Luthériens, les Calvinistes, et les autres sectes nées parmi eux. Nous avons parlé de chacune sous son nom particulier; mais au mot *Réformation* nous examinerons le Protestantisme en lui-même, nous ferons voir que cette Religion nouvelle a été l'ouvrage des passions humaines, et qu'elle ne mérite à aucun égard le nom de

Réforme que ses sectateurs lui ont donné.

Lorsqu'on leur demande où étoit leur Religion avant Luther et Calvin, ils disent, *dans la Bible.* Il falloit qu'elle y fût bien cachée, puisque pendant quinze cents ans personne ne l'y avoit vue avant eux, telle qu'ils la professent. Vous vous trompez, reprennent-ils; les Manichéens ont vu comme nous dans l'Ecriture-Sainte que c'est une idolâtrie de rendre un culte religieux aux Martyrs; Vigilance, que c'est un abus d'honorer leurs reliques; Aërius, que c'en est un autre de prier pour les morts; Jovinien, que le vœu de virginité est une superstition. Bérenger a trouvé aussi-bien que nous dans l'Evangile, que le dogme de la Transsubstantiation est absurde; les Albigeois, que les prétendus Sacremens de l'Eglise Romaine sont de vaines cérémonies; les Vaudois et d'autres, que les Evêques ni les Prêtres n'ont ni caractère ni autorité dans l'Eglise de plus que les Laïques, etc. Il est donc prouvé que notre croyance a toujours été professée, ou en tout ou en partie, par quelque société de Chrétiens, et que l'on a tort de la taxer de nouveauté.

Voilà en vérité la tradition la plus pure et la plus respectable qu'il y ait au monde; le dépôt en est toujours hors de l'Eglise et non dans l'Eglise; elle a pour seuls garans des sectaires toujours frappés d'anathème. Il falloit encore ajouter à cette liste honorable les Gnostiques, les Marcionites, les Ariens, les Nestoriens, les Pélagiens, les Eutychiens, etc. Tous ont vu de même dans l'Ecriture-Sainte leurs erreurs et leurs rêveries; ils ont cru, comme les *Protestans*, que ce Livre leur suffisoit pour être la règle de leur Foi; mais comment les *Protestans* sont-ils assurés de mieux voir que tous ces Docteurs dans la Bible les articles de croyance sur lesquels ils ne s'accordent pas avec eux? Citer de prétendus *témoins de la vérité*, et n'être jamais entièrement de leur avis, adopter leur sentiment sur un point, et le rejeter sur tous les autres, ce n'est pas leur donner beaucoup de poids ni de crédit. Une croyance ainsi formée de pièces rapportées, et de lambeaux empruntés des Hérétiques dont plusieurs n'étoient plus Chrétiens et n'adoroient pas Jésus-Christ, ne ressemble guères à la doctrine de ce divin Maître.

Si la Bible renfermoit toutes les erreurs que les sectaires de tous les siècles ont prétendu y trouver, ce seroit le Livre le plus pernicieux qu'il y eût dans le monde; les Déistes n'auroient pas tort de dire que c'est une pomme de discorde destinée à mettre tous les hommes aux prises les uns avec les autres. Mais enfin puisque les *Protestans* prétendent au privilége de l'entendre comme il leur plaît, ils n'ont aucune raison de disputer ce même droit aux autres sectes; ainsi voilà toutes les erreurs et toutes les hérésies possibles justifiées par la règle des *Protestans.* Mais nous voudrions savoir pourquoi l'Eglise Catholique n'a pas aussi le droit de voir dans l'Ecriture-Sainte que tous ceux qui se séparent d'elle pervertissent le sens de ce Livre divin, qui lui a été donné en dépôt par les Apôtres ses fondateurs. S. Pierre reprochoit déjà aux Hérétiques de dépraver le sens des Ecritures pour leur propre perte, *Epist.* 2, c. 3, ℣. 16. Deux cents ans après, Tertullien leur soutenoit

que l'Ecriture ne leur appartenoit pas, puisque ce n'est pas à eux ni pour eux qu'elle a été donnée, que c'est le titre de la seule famille des vrais Fidèles, auxquels les étrangers n'ont rien à voir, *de Præscrip.* chap. 37. C'est aux *Protestans* de prouver que cette exclusion ne les regarde pas.

Si du moins ils formoient entre eux une seule et même société chrétienne, le concert de leur croyance pourroit paroître imposant; mais l'Eglise Anglicane, l'Eglise Luthérienne ou prétendue Evangélique, l'Eglise Calviniste ou réformée, l'Eglise Socinienne, ne sont pas plus unies entre elles qu'avec nous. Les Calvinistes ne haïssent pas moins les Anglicans qu'ils ne détestent les Catholiques, quoiqu'ils aient tenté plus d'une fois de faire société avec les Luthériens, ceux-ci n'ont jamais voulu y consentir; souvent ils ont écrit les uns contre les autres avec autant d'animosité que contre l'Eglise Romaine; certains Docteurs Luthériens ont été maltraités à outrance, parce qu'ils sembloient pencher au sentiment des Calvinistes; ni les uns ni les autres ne fraternisent avec les Sociniens.

Pour pallier ce scandale, ils ont été réduits à dire que toutes les sectes qui s'accordent à croire les articles principaux ou fondamentaux du Christianisme, sont censées composer une seule et même Eglise Chrétienne que l'on peut nommer *Catholique* ou *universelle*. Mais quelle union forment ensemble des sociétés qui ne veulent avoir ni la même croyance, ni le même culte, ni la même discipline? Ce n'est certainement pas là l'Eglise que Jésus-Christ a fondée, puisqu'il la représente comme un seul Royaume, une seule famille, un seul troupeau rassemblé dans un même bercail et sous un même Pasteur. *Voyez* EGLISE, §. 2.

PROTÉVANGILE DE SAINT JACQUES. C'est le nom que porte un Evangile apocryphe, et rempli de fables, que Guillaume Postel avoit rapporté de l'Orient, et que Théodore Bibliander fit imprimer à Basle l'an 1552, *in*-8.° Fabricius en a donné la notice, *Codex apocryph. Nov. Testam.* p. 48 et suiv.

Beausobre, *Hist. du Manich.* tome 1, l. 2, c. 2, §. 8 et suiv., fait voir que ce prétendu *Protévangile* est la production d'un nommé Leucius, ou Leuce-Carin, Hérétique du second siècle et de la secte des Docètes, qui condamnoient le mariage et qui enseignoient que le Fils de Dieu, pour s'incarner, n'avoit pris qu'une chair fantastique et apparente; l'Ouvrage dont nous parlons étoit composé pour autoriser ces deux erreurs. Il étoit nommé *Protévangile,* parce que l'Auteur y raconte des événemens qui ont précédé la prédication de l'Evangile, savoir la naissance et l'éducation de la Sainte Vierge, et la naissance du Sauveur; mais il ne mérite aucune croyance.

L'on a aussi donné le nom de *Protévangile* à la première promesse que Dieu a faite de la Rédemption future du genre humain, et qui est renfermée dans les paroles que Dieu prononça contre le serpent après la chute d'Adam, *la race de la Femme t'écrasera la tête; Gen.* c. 3, ℣. 15. Par *la race de la Femme* les Pères de l'Eglise ont entendu Jésus-Christ Fils de Dieu, né d'une femme par l'opération

l'opération du Saint-Esprit, et sans le concours d'aucun homme; conséquemment plusieurs interprètes ont dit que ces paroles sont le *Protévangile*, c'est-à-dire, la première nouvelle de la Rédemption. Cette croyance est fondée sur la pensée de S. Paul qui a dit, *Héb.* c. 2, ℣. 14, que le Fils de Dieu a participé à la chair et au sang, afin de détruire par sa mort celui qui avoit l'empire de la mort, c'est-à-dire, le Démon, et sur ces paroles de S. Jean, *Epist.* 1, c. 3, ℣. 8, « Dès le commencement le démon » est l'auteur du péché, et le Fils » de Dieu est venu pour détruire » les œuvres du démon. » Dans l'Apocalypse il est dit, chap. 12, ℣. 9, que le grand Dragon, l'ancien Serpent, qui est le Démon et Satan, a été précipité sur la terre, etc.

Conséquemment les Pères ont conclu que la Rédemption du monde est aussi ancienne que le péché d'Adam, et qu'il n'y a eu aucun intervalle entre le péché et le pardon. *Voyez* Rédemption.

PROTHÈSE, mot grec qui signifie *préparation.* Les Grecs appellent *Autel de Prothèse* un petit autel sur lequel ils préparent tout ce qui est nécessaire pour le saint Sacrifice, le pain, le vin, les vases, etc., ensuite ils portent le tout en procession et avec beaucoup de respect sur l'autel principal sur lequel on doit célébrer. Ce respect avec lequel les Grecs préparent et portent le pain et le vin destinés au Sacrifice ont paru excessifs à quelques Théologiens Latins; ils en ont fait un reproche aux Grecs, comme si ces derniers rendoient un culte religieux aux Symboles Eucharistiques avant la consécration; mais les Grecs n'ont pas eu de peine à justifier leur pratique. Elle prouve qu'ils ont la même croyance que nous touchant le Sacrement de l'Eucharistie et le Sacrifice de la Messe; s'ils pensoient comme les Protestans, ils n'auroient aucun respect pour ces symboles.

PROTOCANONIQUE. On nomme ainsi les Livres de l'Ecriture-Sainte qui ont été reconnus de tout temps pour canoniques, soit par les Juifs pour l'ancien Testament, soit par l'Eglise Chrétienne pour le nouveau, et sur la canonicité desquels il n'y a jamais eu de doute ni de contestation; et l'on appelle *Deutéro-Canoniques* ceux desquels on a douté pendant quelque temps. *Voyez* Canon et Deutéro-Canonique.

PROTOCTISTES. Hérétiques Origénistes qui soutenoient que les âmes avoient été créées avant les corps; c'est ce que leur nom signifie. Vers le milieu du 6.me siècle, après la mort du Moine Nonnus, chef des Origénistes, ils se divisèrent en deux branches, l'une des *Protoctistes*, dont nous parlons, l'autre des *Isochristes* dont nous avons fait mention sous leur nom. Les premiers furent aussi nommés *Tétradites*, et ils eurent pour chef un nommé Isidore. *Voy.* Origénistes.

PROTOMARTYR, premier témoin, titre donné à S. Etienne, parce qu'il est le premier qui ait souffert la mort pour Jésus-Christ et pour l'Evangile. Quelques Auteurs ont aussi donné ce nom à Abel, mais improprement; quoique ce fils d'Adam soit mort inno-

cent, l'Ecriture ne dit point qu'il a souffert pour la défense de la Religion.

PROTOPASCHITES. Dans l'*Histoire Ecclésiastique*, ceux qui célébroient la Pâque avec les Juifs, et qui usoient comme eux de pain sans levain, sont appelés *Protopaschites*, parce qu'ils faisoient cette fête le quatorzième jour de la lune de Mars, par conséquent avant les Orthodoxes, qui ne la faisoient que le Dimanche suivant. Les premiers furent aussi nommés *Sabatiens* et *Quartodécimans*. *Voyez* ce mot.

PROTOPLASTES, premier formé; c'est un surnom d'Adam.

PROTOSYNCELLE. *Voyez* Syncelle.

PROTOTHRONE. On appeloit ainsi dans l'Eglise Grecque le premier Evêque d'une Province Ecclésiastique, ou celui qui tenoit la première place après le Patriarche, ou après le Métropolitain. Ces sortes de distinctions n'avoient point été introduites par ambition ni par orgueil, mais pour établir un ordre constant dans la discipline, et afin que l'on pût savoir, dans le cas de la vacance du siége Patriarcal ou Métropolitain, auquel des Evêques la juridiction étoit dévolue.

PROVERBE. Dans l'Ecriture-Sainte ce mot signifie, 1.° une sentence commune et populaire, et même une chanson, *Num.* c. 21, ℣. 27, *dicetur in proverbio, venite in Hesebon, etc.* 2.° Une raillerie, une dérision, *Deut.* c. 28, ℣. 37 : *erit Israel in proverbium*, Israël sera le jouet de tous les peuples. 3.° Une énigme, une sentence obscure; il est dit du Sage, *Eccli.* c. 39, ℣. 3, *occulta proverbiorum exquiret*, il recherchera le sens caché des bonnes maximes. 4.° Une parabole, un discours figuré, *Joan.* c. 10, ℣. 6, *hoc proverbium dixit eis Jesus.*

PROVERBES (Livres des), c'est un des Livres de l'ancien Testament; il est ainsi nommé, parce que c'est un recueil de Sentences morales et de maximes de conduite pour tous les états de la vie, que l'on attribue à Salomon. En effet, son nom paroît à la tête de l'ouvrage, il est encore répété dans le corps du Livre, c. 10, ℣. 1, et c. 25, ℣. 1. Dans le 3.e Livre des Rois, il est dit que ce Prince avoit composé trois mille paraboles, c. 4, ℣. 32. Les anciens Pères ont appelé ce recueil *Panarête*, c'est-à-dire trésor de toutes les vertus. Les Docteurs Juifs, aussi-bien que l'Eglise Chrétienne, en ont toujours fait honneur à Salomon, et l'ont toujours mis au rang des Livres saints.

Cependant quelques Critiques hardis, à la tête desquels est Grotius, ont douté si Salomon en est l'Auteur. Ils ne nient point que ce Prince n'ait fait faire un recueil des maximes de morale des Ecrivains de sa nation; mais ils prétendent que sous Ezéchias, Eliacim, Sobna et Joaké y ajoutèrent ce qui avoit été écrit de meilleur depuis Salomon, qu'ainsi cette compilation est partie de différentes mains. Grotius en donne pour preuve la différence de style qu'il a cru y remarquer. Les neuf premiers chapitres, dit-il, sont écrits en forme de discours suivi; mais au chap. 10, jusqu'au chap. 22,

℣. 16, le style est coupé, sentencieux, rempli d'antithèses. Au ℣. 17 et suiv. il ressemble davantage au commencement du Livre; mais au chap. 24, ℣. 23, il redevient court et sans liaison; c. 25, on lit ces mots : *Voici les paroles recueillies par les gens d'Ezéchias, Roi de Juda;* c. 30, *discours d'Agur, fils de Joaké.* Enfin le c. 31 a pour titre *Discours du Roi Lamuel.*

Mais des conjectures aussi foibles ne peuvent pas prévaloir sur la tradition constante qui a toujours attribué ce Livre à Salomon. La différence de style prouve seulement que ce Livre n'a pas été composé de suite, mais par morceaux détachés, comme se font ordinairement les recueils. Si la variété du style prouvoit quelque chose, il faudroit soutenir que les *Proverbes*, l'Ecclésiaste et le Cantique ne peuvent pas être de la même main, puisque le style de ces trois ouvrages est fort différent. Le chap. 25, ℣. 1, porte : Voici les paraboles de Salomon, recueillies par les gens d'Ezéchias, Roi de Juda; mais les recueillir, ce n'est pas en être l'auteur. Il n'est pas sûr que le c. 30, ℣. 1, *Agur et Joaké* soient deux noms d'hommes; la Vulgate les prend pour deux noms appellatifs, dont l'un signifie *celui qui amasse;* l'autre *celui qui rend*, ou qui vomit. Enfin, puisque l'Histoire ne fait mention d'aucun Roi nommé *Lamuel*, ce peut être un surnom ou une épithète donnée à Salomon.

Parmi les anciens, Théodore de Mopsueste; parmi les modernes, l'auteur des sentimens de quelques Théologiens de Hollande, sont les seuls qui aient révoqué en doute l'inspiration de ce Livre, et qui aient prétendu qu'il a été composé par une industrie purement humaine.

Les anciennes versions, la Grecque et la Latine, contiennent quelques additions et quelques transpositions qui ne sont point dans l'Hébreu, mais S. Jérôme a rendu la Vulgate plus exacte qu'elle n'étoit auparavant. *Voyez* la *Bible d'Avignon*, t. 8, p. 1.

PROVIDENCE, attention et volonté de Dieu de conserver l'ordre physique et moral qu'il a établi dans le monde en le créant.

Si Dieu ne prenoit aucun soin des choses de ce monde, sur-tout des créatures intelligentes, il seroit nul pour nous, et il nous seroit fort indifférent de savoir s'il existe ou n'existe pas. La bonté, la sagesse, la justice, la sainteté que nous lui attribuons seroient des mots vides de sens; la morale ne seroit qu'une vaine spéculation, et la Religion seroit une absurdité. C'est ce que l'on a dit autrefois aux Epicuriens qui admettoient des Dieux, sans vouloir leur attribuer une *providence;* on a soutenu avec raison qu'Epicure admettoit la Divinité en apparence, et qu'il la détruisoit en effet.

Aussi la première leçon que Dieu a donnée à l'homme en le mettant au monde, a été de lui apprendre que son Créateur étoit aussi son Maître, son Père, son Législateur et son bienfaiteur; Dieu ne s'est pas seulement fait connoître à lui comme un être d'une nature supérieure, mais comme l'auteur et le conservateur de toutes choses; comme le rémunérateur de la vertu et le vengeur du crime. C'est par là que Moïse commence son Histoire, et cette Histoire Sainte n'est autre chose que l'Histoire de la

Providence. Suivant le tableau qu'elle fait de la création, Dieu en tirant du néant le monde, n'a point agi avec l'impétuosité aveugle d'une cause nécessaire, mais avec l'intelligence d'un être libre, avec réflexion, avec prévoyance, avec attention à la perpétuité de son ouvrage, et au bien-être de ses créatures. *Il a dit, et tout a été fait*, mais il a vu aussi que *tout étoit bien.*

Après avoir formé deux créatures humaines, il leur ordonne de se multiplier, de peupler la terre, de la soumettre à leur empire; il les bénit, afin qu'elles prospèrent. Bientôt il leur donne une loi, et il les punit pour l'avoir violée. Il en agit de même à l'égard de leurs enfans; il se conduit envers les premiers hommes comme un Père dans sa famille : après avoir exercé pour eux sa sagesse et sa bonté, il fait éclater sa justice en punissant le crime; et de siècle en siècle ces leçons deviennent plus frappantes. Les égaremens dans lesquels les hommes ne tardèrent pas de tomber, ne nous font que trop sentir combien elles étoient nécessaires; mais il est bon de remarquer la sagesse avec laquelle la divine *Providence* les a dirigées.

Les événemens arrivés dans l'enfance du monde, que nous apelons *l'état de nature*, tendoient principalement à convaincre les hommes de l'attention que Dieu donne à l'ordre physique de l'univers; tels furent le déluge universel, la confusion des langues et la dispersion des peuples, l'embrasement de Sodome, les sept années de famine en Egypte, etc. Dieu savoit que les hommes aveugles alloient bientôt attribuer à d'autres qu'à lui le gouvernement de la nature, en supposant que les astres, les élémens, les phénomènes du ciel, les productions de la terre étoient dirigés par des génies, des démons, ou de prétendus dieux inférieurs et secondaires; que telle seroit l'origine du Polythéisme et de l'Idolâtrie. Il étoit donc nécessaire que Dieu frappât de grands coups sur la nature pour apprendre aux hommes qu'il en est le seul maître, et qu'il la conduit seul par sa *Providence.*

Les instructions qu'il donna aux Hébreux par Moïse, les prodiges qu'il opéra en leur faveur, eurent pour objet principal de faire voir non-seulement à eux, mais à tous leurs voisins, qu'il est l'arbitre souverain du sort de toutes les nations; que c'est lui seul qui leur accorde la prospérité ou leur envoie des malheurs, qui les établit dans une contrée ou les transplante ailleurs, qui leur donne la paix ou la guerre, etc. Alors s'introduisoit chez les différens peuples le culte des dieux tutélaires et nationaux, et le culte des héros; chaque peuple vouloit avoir le sien, et en être seul protégé. C'étoit tout à la fois un effet des préventions et des haines nationales, et une cause propre à les perpétuer. Dieu vouloit les faire cesser, et cela seroit arrivé si les hommes avoient été moins aveugles et moins obstinés dans leur erreur; en adorant tous un seul Dieu, ils auroient été mieux disposés à fraterniser. A l'article *Judaïsme*, nous avons fait voir qu'il n'est pas vrai que les Juifs aient pensé sur ce sujet comme les autres peuples, qu'ils aient regardé le Créateur du ciel et de la terre comme un Dieu local et particulier.

Quant aux leçons de Jésus-Christ dans l'Evangile, elles ont un objet encore plus sublime, c'est de nous apprendre que cette même *Provi-*

dence divine conduit seule, et comme il lui plaît, l'ordre surnaturel; que depuis le commencement du monde elle a eu pour objet le salut du genre humain, que tel a été dans tous les siècles le but de sa conduite; mais qu'elle exécute ce grand dessein par des moyens impénétrables à nos foibles lumières, qu'elle éclaire telle nation par le flambeau de la foi, pendant qu'elle en laisse telle autre dans les ténèbres de l'infidélité, sans que celle-ci ait droit de se plaindre, ni l'autre de s'enorgueillir; qu'à chaque particulier même Dieu accorde telle mesure de grâce et de dons surnaturels qu'il le juge à propos, sans que personne ait droit de lui demander raison de sa conduite.

Ainsi nous pouvons dire que dans tous les siècles la *Providence* de Dieu s'est rendu témoignage à elle-même, par les leçons qu'elle a faites aux hommes, et par la manière dont elle les a gouvernés; leçons et gouvernement toujours analogues aux besoins de l'humanité, qui ne peuvent être par conséquent l'ouvrage du hasard, mais le plan d'une sagesse infinie. Les incrédules ne peuvent l'attaquer qu'en objectant qu'il n'a pas réussi; mais il n'a tenu qu'aux hommes de le faire réussir, et il ne tient encore qu'aux incrédules de contribuer au succès, en ouvrant les yeux à la lumière, en prêchant la religion et la vertu, au lieu de professer l'impiété.

Ils ne font aujourd'hui que répéter les sophismes des anciens Philosophes contre la *Providence*, et retomber dans les mêmes préjugés. En effet, pourquoi un si grand nombre de raisonneurs ont-ils méconnu cette grande vérité? Nous le voyons par leurs écrits. Les uns pensoient qu'il étoit impossible qu'une seule intelligence pût voir toutes choses dans le dernier détail et y donner son attention; les autres jugeoient que ces soins minutieux seroient indignes de la majesté divine, dégraderoient sa sagesse et sa puissance; d'autres prétendoient qu'une telle administration troubleroit son repos et son bonheur. Une preuve, disoient la plupart, que ce n'est point un Dieu souverainement puissant et sage qui a fait le monde, c'est qu'à plusieurs égards il y a de grands défauts dans cet ouvrage; et une preuve que ce n'est pas lui qui le gouverne, c'est qu'il y arrive continuellement du désordre : en est-il un plus grand que d'y laisser la vertu sans récompense, et le vice sans châtiment? Déjà, quatre mille ans avant nous, les amis de Job raisonnoient ainsi, et ce saint homme soutenoit contre eux la cause de la *Providence*.

Conséquemment, parmi les Philosophes Païens, les uns, comme les Epicuriens, soutinrent que dans le monde tout est l'effet du hasard, que les dieux endormis dans un profond repos, ne s'en mêloient en aucune manière. Les autres, surtout les Stoïciens, imaginèrent que tout étoit décidé par la loi du destin, loi à laquelle la Divinité même étoit soumise. D'autres enfin, dociles aux leçons de Platon, imaginèrent que le monde avoit été fait, et qu'il étoit gouverné par des esprits, génies, démons, ou intelligences inférieures à Dieu; que ces ouvriers impuissans et malhabiles n'avoient pas su corriger les imperfections de la matière, et ne pouvoient pas empêcher les désordres de ce monde.

Aucun de ces systèmes n'étoit ni honorable à la Divinité, ni consolant pour les hommes; voilà cepen-

dant tout ce que la raison humaine cultivée par cinq cents ans de spéculations philosophiques, avoit trouvé de mieux. Il est clair que ce chaos d'erreurs étoit fondé sur quatre notions fausses ; la première, touchant la *création* que les Philosophes ne vouloient pas admettre ; la seconde, touchant le *bien* et le *mal* qu'ils prenoient pour des termes absolus, pendant que ce sont seulement des termes de comparaison ; la troisième, à l'égard de la puissance *infinie*, qu'ils comparoient à la puissance bornée des hommes ; la quatrième enfin, concernant la justice divine, qu'ils supposoient faussement devoir s'exercer en ce monde. Il est de notre devoir de le démontrer.

1.° Si les Philosophes avoient compris que Dieu a le pouvoir créateur, qu'il opère par le seul vouloir, qu'à sa seule parole, au seul acte de sa volonté, tout a été fait, ils auroient conçu de même que le gouvernement de l'univers ne peut pas coûter davantage à Dieu, ni plus dégader sa majesté souveraine, que la création. Ici les Philosophes comparoient déjà l'intelligence et la puissance divine à l'intelligence et à la puissance humaine ; et parce qu'un Roi seroit fatigué et dégradé s'il entroit dans les plus minces détails du gouvernement de son empire, ils en concluoient qu'il en seroit de même de Dieu. Conséquence ridicule et fausse. C'est donc l'idée du pouvoir créateur qui a élevé l'esprit et l'imagination des Ecrivains sacrés, et qui leur a inspiré, en parlant de la puissance de Dieu, des expressions si supérieures à toutes les conceptions philosophiques. Dieu, selon leur style, n'a fait qu'appeler du néant les êtres, et ils se sont présentés ; il tient les eaux des mers et il pèse le globe dans le creux de sa main, les cieux sont l'ouvrage de ses doigts, c'est lui qui dirige les astres dans leur course majestueuse ; d'un mot il peut abîmer le ciel et la terre, les faire rentrer dans le néant, etc. Il lui suffit de connoître sa puissance, pour voir non-seulement tout ce qui est, mais tout ce qui peut être.

2.° Sous les mots *bien* et *mal*, nous avons fait voir qu'il n'y a dans le monde ni bien ni mal absolu, mais seulement par comparaison ; que quand on soutient qu'il y a du *mal*, cela signifie seulement qu'il y a moins de *bien* qu'il ne pourroit y en avoir. Nous avons observé qu'il n'est aucune créature à laquelle Dieu n'ait fait du bien, quoiqu'il eût pu lui en faire davantage, et quoiqu'il lui en ait fait moins qu'à d'autres. Or, c'est une absurdité de prétendre que tout est *mal*, parce que tout est *moins bien* qu'il ne pourroit être ; c'en est une autre de supposer qu'un être créé, par conséquent essentiellement borné, peut être absolument *bien* et sans défauts à tous égards ; il seroit comme Dieu la perfection infinie.

3.° L'on se fait une fausse notion de l'infini, quand on suppose que Dieu, parce qu'il est tout-puissant, doit faire tout le bien qu'il peut ; cela est impossible, puisqu'il en peut faire à l'infini. Cette supposition renferme une contradiction, puisque c'en est une de vouloir que Dieu tout-puissant ne puisse pas faire mieux. Ici revient encore la comparaison fausse entre la puissance de Dieu et la puissance humaine ; l'homme doit faire *tout le bien*, ou *le mieux* qu'il peut, parce que son pouvoir est borné ; il n'en est pas de même à l'égard

de Dieu, parce que son pouvoir est infini.

4.° Les Philosophes ne raisonnoient pas mieux lorsqu'ils étoient scandalisés de ce que Dieu ne punit pas toujours les crimes en ce monde; une conduite contraire seroit trop rigoureuse à l'égard d'un être aussi foible et aussi inconstant que l'homme, elle lui ôteroit le temps et les moyens de faire pénitence. Quelquefois ce qui paroît un crime aux yeux des hommes, est une action louable ou innocente; bien plus souvent ce qui leur semble être un acte de vertu, vient d'une intention criminelle; la *Providence* seroit donc injuste, si elle se conformoit au jugement des hommes. D'autre part, les récompenses de ce monde ne sont pas un prix suffisant pour une âme vertueuse, immortelle de sa nature; il faut que la vertu soit éprouvée sur la terre pour mériter un bonheur éternel. Si les Philosophes Païens en avoient eu connoissance, ils auroient raisonné tout différemment; leurs reproches contre la *Providence* n'étoient fondés que sur leur ignorance.

Ce sont néanmoins ces notions fausses qui ont le plus indisposé les Païens contre le Christianisme, qui ont fait éclore les premières hérésies, qui servent encore aujourd'hui de fondement aux divers systèmes d'incrédulité. « Les Chré-» tiens, dit Cecilius dans *Minutius* » *Felix*, prétendent que leur Dieu » curieux, inquiet, ombrageux, » imprudent, se trouve partout, » sait tout, voit tout, même les » plus secrètes pensées des hom-» mes, se mêle de tout, même de » leurs crimes; comme si son atten-» tion pouvoit suffire, et au gou-» vernement général du monde, » et aux soins minutieux de chaque » particulier. Folle prétention. La » nature suit sa marche éternelle » sans qu'un Dieu s'en mêle; les » biens et les maux tombent au » hasard sur les bons et sur les » méchans; les hommes religieux » sont souvent plus maltraités par » la fortune que les impies : si le » monde étoit gouverné par une » sage *Providence*, les choses sans » doute iroient tout autrement. » Voilà ce que les Athées et les Matérialistes disent encore tous les jours.

Celse et Julien étoient indignés de ce que les Juifs se croyoient plus chéris et plus favorisés de Dieu que les autres nations, de ce que les Chrétiens à leur tour se flattoient d'être plus éclairés que les Païens. Ils comparoient l'état obscur, abject, malheureux dans lequel les Juifs avoient toujours vécu, à la prospérité, aux victoires, à la célébrité dont les Grecs et les Romains pouvoient se glorifier; ils regardoient tout cet éclat extérieur comme la preuve d'une prédilection particulière de la *Providence*, et comme une récompense du culte que ces peuples avoient rendu aux dieux. A présent les Déistes soutiennent que la prédilection de Dieu envers les Juifs, si elle étoit vraie, seroit un trait de partialité, d'injustice, de malignité, qu'ainsi les Ecrivains sacrés qui la supposent, nous donnent une fausse idée de la Divinité et de sa *Providence*.

Les Marcionites et les Manichéens argumentoient à peu près de même; la différence qu'ils trouvoient entre la Loi de Moïse et celle de l'Evangile, entre la conduite de Dieu envers les premiers hommes, et celle qu'il a tenue dans la suite, leur paroissoit prouver

que ces deux plans de *Providence* ne pouvoient pas être du même Dieu; que l'Auteur de l'ancienne Loi étoit plutôt un être méchant qu'un génie ami des hommes. Ils ne voyoient pas que le genre humain, dans son enfance, ne pouvoit et ne devoit pas être conduit de la même manière que dans son âge mûr. La plupart des objections des Manichéens contre l'ancien Testament, ont été renouvelées de nos jours par les Déistes; ils ont poussé l'aveuglement jusqu'à objecter contre la *Providence* les faits mêmes qui la prouvent, qui en démontrent la sagesse et la bonté.

La plupart des sectes de Gnostiques ne purent se persuader que Dieu eût voulu s'abaisser jusqu'à s'incarner dans le sein d'une femme, éprouver les misères et les foiblesses de l'humanité, souffrir et mourir sur une croix; ainsi les effusions de la bonté de Dieu et les rigueurs de sa justice, les bienfaits et les châtimens, ont servi tour à tour aux hommes insensés et indociles de prétexte pour blasphémer contre la *Providence.* Leur manie a toujours été de dire : *Si j'étois Dieu, j'agirois tout autrement;* Dieu pouvoit leur répondre : *Et moi aussi j'agirois différemment si j'étois homme.* En examinant de près l'esprit qui a dicté d'un côté le Prédestinatianisme, de l'autre le Pélagianisme, nous verrions qu'il a été relatif au caractère personnel des acteurs; les uns ont attribué à Dieu le despotisme des mauvais Princes, les autres la conduite indulgente et douce des bons Rois : il falloit s'en tenir à ce que Dieu lui-même a daigné nous révéler dans l'Ecriture-Sainte touchant la conduite adorable de sa *Providence,* toujours juste, sans cesser d'être bonne et bienfaisante, et toujours bonne sans déroger à sa justice. *Voyez* Bonté, Justice, etc.

Un des ouvrages modernes les plus propres à nous faire admirer la *Providence* divine dans l'ordre physique du monde, est intitulé, *Etudes de la nature,* et les objets sur lesquels l'Auteur présente ses réflexions, sont les plus dignes d'occuper les méditations d'un Philosophe; mais un Théologien doit principalement étudier la conduite de cette même *Providence* dans l'ordre moral, sur-tout dans l'ordre surnaturel, tel que la révélation nous le fait connoître; à l'aide du flambeau de la foi, nous voyons que cette *Providence* divine est encore plus admirable dans le gouvernement des esprits que dans la conduite des corps, dans l'effusion des dons de la grâce, que dans la distribution des bienfaits de la nature.

PRUDENCE, l'une des vertus que les Moralistes nomment *Cardinales,* et qui, suivant l'Ecriture-Sainte, est un don de Dieu. Sous le nom de *Prudence,* les anciens Philosophes entendoient principalement l'habileté de l'homme à connoître ses véritables intérêts pour ce monde, à prévoir les dangers pour l'avenir, à éviter tout ce qui peut lui causer du dommage; l'Evangile au contraire entend par la *Prudence* l'attention de prévoir et de prévenir tout ce qui pourroit nuire à notre salut ou à celui des autres. Aussi Jésus-Christ distingue la *Prudence* des enfans du siècle, d'avec celle des enfans de lumière, *Luc,* c. 16, ℣. 8, et il nous ordonne de joindre à la *Prudence* du serpent, la simplicité de la colombe, *Matth.* c. 10, ℣. 16.

S. Paul nous apprend qu'il y a une *Prudence* de la chair qui est ennemie de Dieu, *Rom.* c. 8, ℣. 7; telle étoit la disposition de ceux qui ne vouloient pas embrasser l'Évangile, dans la crainte de s'exposer aux persécutions; il fait remarquer que ceux qui ont le plus de *Prudence* et de capacité pour les affaires de ce monde, sont souvent les plus aveugles et les plus téméraires à l'égard de l'affaire du salut. *I. Cor.* c. 1, ℣. 19.

PRUDENCE, Poète Chrétien, dont le vrai nom étoit *Aurelius Prudentius Clemons*, naquit en Espagne l'an 248; il a par conséquent écrit sur la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième. Il n'y a rien de profane dans ses poésies, tout y respire la vertu et la piété. Quoique la langue latine fût déjà beaucoup déchue de son temps, il y a dans ce Poète plusieurs morceaux dignes du siècle d'Auguste, et l'on chante encore dans l'Office divin quelques-unes des Hymnes qu'il a composées. Comme il étoit très-instruit de la Doctrine Chrétienne, plusieurs savans n'hésitent point de le ranger parmi les Docteurs de l'Eglise, ou parmi les témoins de la tradition. Le Clerc, quoique Protestant, ou plutôt Socinien, convient que ceux qui ont voulu soutenir qu'au quatrième siècle l'on n'invoquoit pas encore les Saints; peuvent être réfutés par plusieurs morceaux des poésies de *Prudence*: en effet, cet Auteur atteste dans plusieurs endroits l'invocation des Saints, le culte rendu à la Croix et à leurs Reliques, et la coutume de placer leurs images sur l'Autel. On trouvera une notice exacte des ouvrages de ce Poète dans les *Vies des Pères el des Martyrs*, t. 12, p. 117 et suiv.

PSALMISTE, PSALMODIE. *Voyez* Psaume.

PSATYRIENS, nom qui fut donné au quatrième siècle à une secte de purs Ariens; on n'en sait pas l'origine. Dans le Concile d'Antioche, l'an 360, ces Hérétiques soutinrent que le Fils de Dieu avoit été tiré du néant de toute éternité; qu'il n'étoit pas Dieu, mais une créature; qu'en Dieu la génération ne différoit point de la création. C'étoit la doctrine qu'Arius avoit enseignée d'abord, et qu'il avoit prise dans Platon. Théodoret, *Hœr. Fab.* l. 4, p. 387.

PSAUME, cantique ou hymne sacré. Le Livre des *Psaumes* est nommé en Hébreu *Thehillim*, louanges, parce que ce sont des chants destinés à louer Dieu; le Grec ψαλμοὶ vient de ψαλλεῖν, toucher légèrement ou pincer un instrument de musique, parce que le chant des *Psaumes* étoit accompagné de son des instrumens. Ils sont au nombre de cent cinquante; les Hébreux n'en ont jamais compté davantage, quoiqu'ils ne les partagent pas absolument comme nous; mais cette variété et légère, elle ne mérite pas attention.

Il n'est aucun Livre de l'Ecriture-Sainte dont l'authenticité soit mieux établie; c'est un fait constant que depuis David jusqu'à nous, les Juifs n'ont pas cessé de faire usage des *Psaumes* dans leurs assemblées religieuses. Ce pieux Roi les fit chanter dans le Tabernacle, dès qu'il l'eut fait placer à Jérusalem sur le Mont de Sion; il régla les fonctions des Lévites à cet

égard ; il établit quatre mille Chantres, auxquels ils donna des instrumens, et il chantoit lui-même avec eux ; 1. *Paral.* c. 23, ℣. 5. Salomon son fils conserva le même ordre dans le Temple lorsqu'il l'eut fait bâtir, et l'on continua de l'observer jusqu'à ce que ce Temple fût détruit par Nabuchodonosor. Pendant la captivité de Babylone, un des plus vifs regrets des Juifs étoit de ne plus entendre chanter les cantiques de Sion ; mais dès qu'ils furent de retour, Zorobabel leur Chef, et Jésus fils de Josedech, Grand-Prêtre, firent dresser un autel pour y offrir des sacrifices, et rétablirent le chant des *Psaumes* tel qu'il étoit auparavant ; *Esdr.* c. 3, ℣. 2 et 10.

C'est une question de savoir si David est le seul Auteur des 150 *Psaumes* sans exception, ou s'il y en a quelques-uns qui ont été composés par d'autres Ecrivains Hébreux, tels qu'Asaph, Idithun, Eman, les enfans de Coré, etc., comme le titre de plusieurs *Psaumes* semble l'indiquer. L'un et l'autre de ces sentimens est soutenu par des Pères de l'Eglise et par d'habiles interprètes, mais il n'est pas nécessaire d'en embrasser un, puisque l'Eglise n'a rien décidé sur ce point ; en lisant attentivement ces divins Cantiques, on voit que tous ont été composés par le même esprit, c'est-à-dire, par l'esprit de Dieu. Il est certain, par une multitude de passages de l'Ecriture-Sainte, et par le sujet même de la plupart des *Psaumes*, que David est l'Auteur du très-grand nombre ; si d'autres que lui en ont fait, ils l'ont pris pour guide et pour modèle.

Il n'y a pas lieu non plus d'assurer que c'est Esdras ou un autre qui en a fait la collection, cela n'a pas été nécessaire. Probablement les Prêtres et les Lévites en avoient chacun un recueil, puisque c'étoit à eux de les chanter ; ils l'emportèrent sans doute à Babylone, afin de les enseigner et d'y exercer leurs enfans ; ils n'avoient pas moins besoin de ce Livre que du Lévitique qui renfermoit le détail de leurs fonctions, et ils étoient assurés que leur famille reviendroit dans la Judée au bout de soixante-dix ans. Ceux qui revinrent en effet durent rapporter ce Livre avec eux aussi-bien que leur généalogie, afin de rentrer en possession du Sacerdoce ; 1. *Esdras*, c. 2, ℣. 62. Comme Esdras étoit Prêtre, il avoit sans doute un recueil de *Psaumes*, mais ce n'étoit pas le seul, puisque 73 ans avant son arrivée, et avant même la fondation du second Temple, Zorobabel avoit rétabli les sacrifices, le chant des *Psaumes* et les fêtes, c. 3, ℣. 2-10. Rien de tout cela ne fut interrompu, si ce n'est pendant les trois années de la persécution d'Antiochus, mais tout fut réparé par les Machabées. Josephe, *Antiq. Jud.* l. 12, c. 11. Le même ordre continua jusqu'à la destruction du second Temple, faite par les Romains, et les Juifs l'ont repris autant qu'ils ont pu, dès qu'ils ont eu des Synagogues, ou des lieux d'assemblée pour exercer leur Religion.

Il est difficile d'apercevoir dans le *Psautier* un ordre quelconque, et d'en faire une division relative, soit à la chronologie, soit aux divers sujets, puisque le même *Psaume* traite souvent de plusieurs objets différens. La division que les Juifs en ont faite en cinq parties est purement arbitraire, et ne sert à rien.

La matière ou le sujet des *Psaumes* en général a donné lieu à des erreurs ; les Nicolaïtes, les Gnostiques, les Marcionites, les Manichéens, qui rejetoient l'*ancien Testament*, eurent la témérité de regarder ces cantiques sacrés comme des chansons purement profanes. S. Philastre les a réfutés dans son *Catalogue des Hérésies*, c. 126. « Ils ont eu, dit Saint Léon, l'audace et l'impiété de rejeter les » *Psaumes* qui se chantent dans » l'Eglise universelle avec la plus » grande dévotion. » *Serm.* 8, col. 4, t. 1, p. 117. Ils en composèrent de plus analogues à leurs opinions. Les Anabaptistes n'avouent point que ce soient des cantiques inspirés de Dieu.

L'Eglise Chrétienne, aussi-bien que l'Eglise Judaïque, a toujours cru le contraire; il suffit d'avoir du bon sens, et un peu de connoissance des Saintes-Ecritures, pour apercevoir que dans les *Psaumes* l'esprit de Dieu a élevé le génie et conduit la plume de l'Auteur. David y célèbre les grandeurs de Dieu et toutes les perfections divines, la vérité et la sainteté de sa loi, la magnificence de ses ouvrages, les bienfaits dont il comble les hommes, les vertus des anciens Justes, les grâces que le Seigneur accorde à ceux qui suivent leur exemple, le bonheur éternel qu'il leur prépare, les châtimens dont il punit les méchans. En louant leurs faux dieux, les Païens excitoient et fomentoient les passions et les vices qu'ils leur attribuoient; les cantiques composés à l'honneur du vrai Dieu ne sont que des leçons de vertu.

Où pouvons-nous trouver, dit le savant Bossuet, des monumens plus authentiques de notre foi, des motifs plus solides d'espérance, des moyens plus puissans pour allumer en nous le feu de l'amour divin? Ces chants religieux rappellent les principaux faits de l'Histoire Sainte : on sait que la coutume des Anciens étoit de célébrer par des cantiques les événemens intéressans dont ils vouloient transmettre la mémoire à la postérité; l'usage en fut établi chez les Hébreux depuis Moïse, et continué constamment. A l'exemple de ce Législateur, Débora, Anne mère de Samuel, Ezéchias, Isaïe, Habacuc, Jonas, Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, etc.; sous le *nouveau Testament*, la Sainte Vierge Marie, le Prêtre Zacharie, le vieillard Siméon, composèrent des cantiques pour exalter les bienfaits de Dieu; David célébra dans les siens presque tous les faits qui intéressoient son peuple. Ces monumens qui accompagnent l'Histoire, et dont la plupart ont été faits à la date même des événemens, en attestent la certitude. Par les récits de David, nous sommes convaincus que les écrits de Moïse et les autres Livres historiques existoient de son temps; il n'auroit pas été possible de conserver un souvenir exact de tant de choses par la seule tradition.

Plusieurs *Psaumes* sont évidemment prophétiques et regardent le Messie. Jésus-Christ lui-même s'en est fait l'application, il y a renvoyé plus d'une fois les Juifs incrédules; ses Apôtres leur ont opposé la même preuve, ils ont montré le vrai sens des expressions du Roi Prophète. Plusieurs en effet ne peuvent convenir qu'à Jésus-Christ; il faut faire violence aux termes, pour les adapter à un autre personnage. Les Juifs eux-mêmes ont

toujours cru y voir le Messie futur ; nous avons encore les explications de leurs anciens Docteurs. Enfin, c'est le sentiment des Pères de l'Eglise qui ont succédé immédiatement aux Apôtres, aussi-bien que de ceux qui sont venus à la suite ; c'est donc une tradition de laquelle il n'est pas permis de s'écarter. David annonce la génération éternelle et la naissance temporelle du Fils de Dieu, ses miracles, ses humiliations, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, sa gloire, son sacerdoce éternel, l'établissement de son règne, malgré les efforts de toutes les puissances de la terre, la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils. A la vue de tant de prédictions si claires, pouvons-nous douter que Dieu n'ait voulu préparer et confirmer d'avance notre foi aux mystères de son Fils ?

Nous trouvons dans ces cantiques de quoi affermir notre espérance, non-seulement par la vivacité avec laquelle ils peignent le bonheur sublime que Dieu réserve aux justes, mais en nous montrant l'exactitude avec laquelle Dieu exécute ses promesses à l'égard de ses serviteurs. David répète continuellement que Dieu est bon, juste, saint, fidèle à sa parole, et que sa miséricorde est éternelle ; il atteste que Dieu a fidèlement gardé l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac, Jacob et leur postérité, qu'il a exécuté tout ce qu'il leur avoit promis ; *Ps.* 104, ℣. 8 et suiv. Il excite ainsi notre confiance aux nouvelles promesses que Dieu nous a faites par Jésus-Christ, et l'espérance d'obtenir le bonheur du Ciel par les mérites de ce divin Sauveur.

En répétant les expressions enflammées par lesquelles David témoigne à Dieu son amour, il est difficile de ne pas sentir quelques étincelles de ce feu divin. Il exalte les perfections infinies de Dieu, sa puissance, sa sagesse, sa justice, sa bonté, son amour pour les créatures, sa patience, sa douceur à l'égard des pécheurs, et la facilité avec laquelle il leur pardonne. Personne n'en fit jamais une plus douce expérience que ce Roi pénitent, aussi en parle-t-il avec un cœur pénétré. Après l'exemple de Jésus-Christ, il n'en est aucun plus capable que le sien de nous apprendre à aimer nos frères, à tout pardonner à nos ennemis. Pour obtenir de Dieu un entier oubli de ses fautes, il lui expose la patience avec laquelle il a souffert la haine, les persécutions, les opprobres des méchans ; le silence profond qu'il a gardé, en considérant ses afflictions comme des châtimens et des épreuves qui lui venoient de la main de son souverain Maître.

Où puiser ailleurs que dans les *Psaumes* les sentimens d'une piété plus tendre ? Tout ce qui tenoit au culte du Seigneur affectoit le cœur de David ; il ne parle qu'avec enthousiasme de la Montagne Sainte, du Tabernacle, de l'Arche d'alliance, de la Loi, des chants des Lévites, des sacrifices et des solennités de Sion ; il y invite tous les peuples, il gémit dans son exil d'en être éloigné. Le respect pour la majesté de Dieu, la crainte de ses jugemens, l'admiration, la reconnoissance, l'aveu de sa propre foiblesse, la confiance, l'amour, le désir d'être désormais fidèle au Seigneur, animent toutes ses expressions.

Cela n'a pas empêché les Incrédules de chercher dans les *Psaumes* des sujets de scandale ; ils di-

sent que ce Roi y montre à tout moment des sentimens de vengeance, qu'il lance des malédictions et des imprécations contre ses ennemis, qu'il demande à Dieu de les punir de les faire périr avec toute leur postérité. Au mot *imprécation*, nous avons fait voir que ce sont là des prédictions et rien de plus; Saint Augustin l'a remarqué, *de sermone Domini in monte*, l. 1, n. 72, serm. 56, n. 3; David proteste au contraire qu'il ne s'est vengé d'aucun ennemi. D'ailleurs les Pères de l'Eglise ont observé que sous le nom de ses ennemis, ce Roi entend les ennemis de Dieu et de Jésus-Christ, principalement les Juifs incrédules et réprouvés, et qu'il annonce les vengeances du Seigneur qui tomberont sur eux; cela paroît évidemment par le *Psaume* 21, que Jésus-Christ s'est appliqué sur la Croix; *Matt.* c. 27, ℣. 46; ce qui y est dit des méchans ne peut pas s'entendre des ennemis de David.

Les imitateurs de leur incrédulité ajoutent que ce Roi montre peu de foi à la vie future; il demande si les morts loueront le Seigneur, s'ils annonceront ses miséricordes dans le tombeau; il appelle l'état des morts, *les ténèbres*, *le séjour de l'oubli et de la perdition*, etc. Mais dans combien d'autres passages David ne parle-t-il pas de la vie future, du bonheur éternel des justes, de la fin déplorable des méchans? Il dit, qu'ébranlé quelquefois par la prospérité temporelle de ces derniers, il a été tenté de douter si les justes ne travaillent pas en vain; mais qu'il a pénétré dans ce mystère de la Providence, en considérant la fin dernière des impies; il conclut en disant: *Dieu sera mon partage pour l'éternité*, *Ps.* 72, ℣. 12 et suiv. Il exhorte les justes à ne pas envier le sort des pécheurs en ce monde, il les assure que Dieu sera leur héritage pour jamais, *Ps.* 36, ℣. 7. Il espère que Dieu ne laissera pas son âme dans le séjour des morts, mais lui rendra une nouvelle vie qui ne finira plus, *Ps.* 15, ℣. 10, etc. Ce n'est donc que par comparaison avec ce que nous faisons sur la terre, qu'il demande si les morts loueront le Seigneur comme les vivans.

Quant au style des *Psaumes*, personne ne doute aujourd'hui que ce ne soit une vraie poésie, c'est-à-dire, des vers cadencés et mesurés; mais comme nous ne connoissons plus la vraie prononciation de l'Hébreu, nous ne pouvons pas en sentir l'harmonie. Joseph, Origène, Eusèbe, S. Jérôme parmi les anciens, le Clerc, Bossuet, Fleury, D. Calmet, et d'autres parmi les modernes, ont été de ce sentiment. Mais personne ne l'a mieux prouvé que Lowth, dans son Traité *de sacra poesi Hebræorum*, et Michaëlis dans ses notes sur cet ouvrage. Ils font voir que les *Psaumes* sont en vers, non de la même mesure, mais les uns plus courts, et les autres plus longs. Le style en est sentencieux, coupé en paraboles et en maximes, plein de figures hardies, relatives au génie, aux mœurs, aux usages des Orientaux. Les métaphores y sont fréquentes, de même que les images et les comparaisons empruntées des choses naturelles, de la vie commune, surtout de l'agriculture, de l'histoire et de la religion des Juifs. Ce style poétique est vif, énergique, animé par la passion et par le sentiment, sublime dans les objets, dans les pensées, dans les mouvemens de

l'âme et dans les expressions; tout y est personnifié, tout y vit et y respire, rien n'est plus capable d'émouvoir; les poésies profanes sont froides en comparaison de celles de David.

Lowth soutient qu'il y a souvent dans les *Psaumes* un sens mystique et figuré, que plusieurs désignent le Messie sous le nom de David ou d'un autre personnage. Michaëlis rejette ce double sens : il prétend que si un *Psaume* regarde David, il ne sert à rien de l'appliquer au Messie ; que si celui-ci en est l'objet, on ne doit pas y en chercher un autre, *Prælect.* 11, p. 221. Mais en cela il contredit non-seulement les interprètes Juifs et les Chrétiens, mais encore les Apôtres et les Evangélistes, qui ont appliqué à Jésus-Christ, dans le sens allégorique, plusieurs passages tirés des *Psaumes* et des autres Livres saints, qui semblent désigner d'autres personnages dans le sens littéral. *Voy.* Allégorie, Figure, etc. Il ne nie pas cependant que plusieurs *Psaumes* ne soient prophétiques.

Ces deux Critiques ont distingué dans le psautier des Poëmes de presque toutes les espèces, des Idylles, des Elégies, des pièces didactiques et morales, mais sur-tout des Odes de tous les genres et de la plus grande beauté. Ils ajoutent que sans la connoissance de la poésie hébraïque, il est impossible d'entendre parfaitement les *Psaumes* et les autres Livres saints écrits à peu près dans le même style.

Aussi personne ne disconvient que les *Psaumes* ne soient souvent obscurs, soit à cause du style figuré et poétique, soit à raison de ce que le texte Hébreu n'est pas toujours correct, parce qu'il a été souvent copié, soit enfin à cause de la variété des versions, parmi lesquelles il n'est pas toujours aisé de distinguer la meilleure, quoiqu'elles soient en grand nombre.

La plus ancienne est celle des Septante, mais elle est souvent peu d'accord avec les autres versions Grecques qu'Origène avoit rassemblées dans ses héxaples. La paraphrase Chaldaïque passe pour être du Rabbin Joseph l'Aveugle; elle est beaucoup plus moderne et moins exacte que celle des autres Livres Hébreux composée par Onkélos et par Jonathan. La traduction Syriaque est très-ancienne, elle a été faite sur l'Hébreu. Il y a deux versions Arabes des *Psaumes*, dont l'une a été faite sur le texte original, l'autre sur le Syriaque, suivant l'opinion commune. Celle des Ethiopiens a été tirée du Cophte des Egyptiens, qui a été emprunté des Septante. *Voy.* Bible, Version.

L'ancienne Vulgate Latine, ou Italique, a été prise sur les Septante, avant que leur version eût été corrigée par Origène, par Hésychius, et par le Prêtre Lucien; elle est d'une si haute antiquité, que l'on n'en connoît ni la date ni l'auteur. On convient que le style n'en est pas élégant, mais les premiers Chrétiens, à l'exemple des Apôtres, faisoient beaucoup plus de cas du sens et des choses que de la pureté du langage. Cependant lorsque S. Jérôme eut retouché deux fois cette version en la comparant au texte Hébreu, on adopta bientôt dans l'Eglise Romaine ces corrections, et c'est de cette version ainsi corrigée que nous nous servons encore aujourd'hui. Lorsque ce Père eut fait dans la suite une version Latine entièrement nouvelle sur le

texte Hébreu, il jugea lui-même qu'il falloit continuer à chanter dans l'Eglise la précédente, à laquelle les Fidèles étoient accoutumés : mais que pour en avoir l'intelligence il faut souvent recourir au texte original, *Epist. ad suniam et fretelam*, *Op.* tom. 2, col. 647. Plusieurs Savans prétendent que dans le dixième et l'onzième siècles la plupart des Eglises de l'Italie et des Gaules avoient adopté la dernière version Latine de S. Jérôme faite sur le texte Hébreu; mais au seizième, Pie V y fit rétablir l'usage du Psautier Romain. Cependant il n'empêcha point que l'on ne continuât de chanter l'ancienne Italique non corrigée, dans l'Eglise du Vatican, dans la Cathédrale de Milan, à Saint-Marc de Venise et dans la Chapelle de Tolède, où l'on suit le rite Mozarabique, parce que cet usage n'y avoit jamais été interrompu.

La multitude des commentaires faits sur les *Psaumes* est infinie; parmi le grand nombre des Interprètes, les uns se sont principalement attachés au sens littéral, les autres au sens figuré et allégorique, plusieurs ont réuni l'un et l'autre. En général on ne doit pas blâmer ceux qui ont eu pour principal objet d'en tirer des réflexions propres à confirmer la foi et à régler les mœurs, qui ont cherché à nourrir la piété des Fidèles plutôt qu'à les rendre habiles dans l'intelligence du texte. Les Protestans désapprouvent cette méthode, mais leur goût ne fait pas règle; quelque estimable que soit la science, la vertu nous paroît encore préférable.

Nous ne savons pas comment ils peuvent concilier l'usage qu'ils font des *Psaumes* avec l'aversion qu'ils témoignent pour les explications allégoriques et mystiques de l'Ecriture-Sainte. Car enfin il est évident que la plupart de ces cantiques, entendus dans le sens littéral, seroient des prières absurdes. Prenons seulement pour exemple le *Psaume* 50.e qui convient si bien aux pécheurs pénitens. Que signifient dans le sens littéral les ℣. 16, 20 et 21, *Délivrez-moi, Seigneur, du sang... Répandez vos bienfaits sur Sion, afin que les murs de Jérusalem soient rebâtis... Alors les peuples chargeront vos autels de victimes.* Nous ne pensons pas que les Protestans s'intéressent beaucoup à la reconstruction des murs de Jérusalem, ni qu'ils soient tentés d'offrir au Seigneur des sacrifices sanglans. Que veulent-ils donc dire à Dieu, si en chantant ces paroles ils les entendent à la lettre ? On pourroit citer cent autres exemples.

Après ce que nous avons dit de l'excellence de ces divins cantiques, on ne doit pas être étonné de ce que l'Eglise Chrétienne, dès son origine, en a introduit le chant dans sa liturgie, *Constit. Apost.* l. 2, c. 65. S. Paul exhorte les Fidèles à s'édifier les uns les autres par ce saint exercice, *Ephes.* c. 5, ℣. 19; *Coloss.* c. 3, ℣. 16. Les Solitaires et les Cénobites y employoient les momens qu'ils ne donnoient pas au travail, et lorsqu'ils se trouvèrent rassemblés dans un Monastère en nombre suffisant, ils y établirent la Psalmodie continuelle pour le jour et pour la nuit. *Voyez* ACŒMÈTES. Les Pères de l'Eglise, les Saints de tous les siècles en ont fait le sujet habituel de leur méditation, plusieurs en avoient continuellement les paroles à la bouche. Il est consolant de répéter encore aujourd'hui les mêmes cantiques qui ont

été consacrés à louer le Seigneur depuis près de trois mille ans.

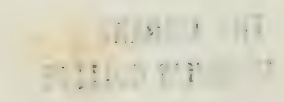
On nomme *Psaumes graduels* le 119.e et les suivans jusqu'au 134.e; les Interprètes ont donné plusieurs explications de ce nom qui paroissent peu probables. D. Calmet a pensé que *canticum graduum*, cantique de la montée, signifie, cantique du retour de la captivité de Babylone, parce que ces *Psaumes* semblent composés pour demander à Dieu ce bienfait, ou pour l'en remercier. Lowh et Michaëlis nous paroissent avoir mieux rencontré, en disant que ces *Psaumes* avoient été faits pour être chantés pendant que le peuple *montoit* au Temple pour célébrer quelque solennité. Le sentiment de ceux qui prétendent que le très-grand nombre des *Psaumes* font allusion à la captivité de Babylone, ne paroît pas encore avoir acquis beaucoup de partisans. *Voy.* POÉSIE HÉBRAÏQUE.

PTOLÉMAÏTES, sectateurs d'un certain Ptolémée, l'un des Chefs des Gnostiques, qui avoit ajouté de nouvelles rêveries à leur doctrine. Dans la loi de Moïse il distinguoit des choses de trois espèces; selon lui, les unes venoient de Dieu, les autres de Moïse, les autres étoient de pures traditions des anciens Docteurs. *S. Epiphane*, l. 1, tome 2, Hær. 33.

PUBLICAIN. C'est ainsi que se nommoient chez les Romains les receveurs des impôts. Comme les Juifs ne supportoient qu'avec beaucoup de répugnance le joug des Romains, et ne leur payoient tribut que très-malgré eux, ils avoient horreur de la profession des *Publicains;* nous en voyons des exemples sensibles dans l'Evangile. La Loi de Moïse leur avoit défendu de prendre pour Roi un homme qui ne fût pas de leur nation, *Deut.* c. 17, ℣. 15; conséquemment ils détestoient la domination étrangère sous laquelle ils étoient forcés de vivre : « Nous n'avons, disoient-ils, jamais été asservis à personne; » *Joan.* c. 8, ℣. 33, *Nemini servivimus unquam.* En cela ils ne disoient pas la vérité, puisqu'ils avoient été plusieurs fois réduits en servitude par des Princes étrangers; mais les Galiléens, les Hérodiens, les Judaïtes ou sectateurs de Judas le Gaulonite, les Pharisiens en général n'en étoient pas moins infatués de leur ancienne liberté. Pour tendre un piége à Jésus-Christ, ils lui demandèrent s'il étoit permis ou non de payer le tribut à César, *Matt.* c. 22, ℣. 17.

Après les Samaritains, les *Publicains* étoient les hommes que le commun des Juifs détestoit le plus, il les regardoit en général comme des fripons et des hommes sans honneur, il les mettoit dans le même rang que les Païens : *Sit tibi sicut Ethnicus et Publicanus, Matt.* c. 18, ℣. 17. Il y en avoit néanmoins plusieurs qui étoient Juifs; témoin Zachée qui est appelé chef des *Publicains*, et S. Matthieu qui renonça à sa profession pour s'attacher à Jésus-Christ. Aussi les Juifs ne pardonnoient point au Sauveur la société dans laquelle il vivoit avec ces gens-là, ils le nommoient l'*ami des Publicains et des pécheurs;* ils lui reprochoient de boire et de manger avec eux. L'on sait que Jésus-Christ leur répondit : « Je ne suis point venu appeler les » justes, mais les pécheurs à la pé» nitence. » *Luc.* c. 5, ℣. 32.

Il nous paroît néanmoins que Grotius



Grotius et d'autres ont trop exagéré, lorsqu'ils ont dit que l'on ne permettoit pas aux *Publicains* d'entrer dans le Temple ni dans les Synagogues, que l'on ne recevoit pas leurs offrandes non plus que celles des prostituées, et que l'on ne vouloit pas prier pour eux. Dans *S. Luc*, c. 18, ℣. 10, Jésus-Christ nous représente un Pharisien et un *Publicain* qui prioient tous deux dans le Temple, l'un avec beaucoup d'orgueil, et l'autre avec beaucoup d'humilité.

Le nom de *Publicains* ou *Poblicains* fut aussi donné en France et en Angleterre aux Albigeois. *Voy.* ce mot.

PUISSANCE DE DIEU, attribut de la Divinité que l'on exprime par le mot de *toute-puissance*, afin de donner à entendre que Dieu peut non-seulement tout ce qu'il veut, mais tout ce qui est possible, tout ce qui ne renferme point de contradiction, et que sa *puissance* n'a point de bornes.

Cette vérité peut se démontrer par la notion même de Dieu; il est l'Être nécessaire, existant de soi-même, il n'a point de cause, et il est lui-même la cause de tous les êtres; comment donc l'Être divin seroit-il borné? Rien n'est borné sans cause. Les êtres contingens et créés sont bornés parce qu'ils ont une cause; Dieu en les créant leur a donné tel degré d'être et de facultés qu'il lui a plu; mais Dieu qui n'a point de cause, ne peut être borné par aucune raison. Sa nécessité d'être est absolue; or, une nécessité absolue, et une nécessité bornée seroit une contradiction. Puisque l'Être divin n'est pas borné, aucune des facultés, aucun des attributs qui lui conviennent n'est borné; tous ces attributs tiennent à son essence, ils sont infinis comme cette essence même; ainsi la *puissance* divine est infinie comme toutes les autres perfections de Dieu. *Voyez* INFINI.

Il faut cependant convenir que cette vérité, quoique démontrable, n'a été bien connue que par la révélation. S'il y a quelques anciens Philosophes qui aient attribué à Dieu la *toute-puissance*, ils n'ont pas compris toute l'énergie de ce terme, ils ont réellement borné cette *puissance* souveraine, en niant la possibilité de la création. Y a-t-il un pouvoir plus grand que celui de créer, de produire des êtres par le seul vouloir? C'est donc l'idée de la création reçue par révélation qui nous a donné la notion la plus claire de la *toute-puissance* divine; ce n'est pas sans raison que ces deux idées sont réunies dans le symbole: Je crois en Dieu, le Père *tout-puissant*, *Créateur* du Ciel et de la Terre.

Suivant l'opinion de tous les anciens Philosophes, Dieu, pour produire le monde, a eu besoin d'une matière préexistante et éternelle comme lui, et parce qu'il ne lui a pas été possible d'en corriger les défauts, de là sont venues les imperfections de son ouvrage; voilà donc en Dieu une double impuissance. Mais ces grands génies n'ont pas compris que si la matière est éternelle, nécessaire, increéée, l'état dans lequel elle étoit avant la formation du monde étoit aussi éternel et nécessaire, par conséquent essentiel et immuable : Dieu n'auroit donc pas pu le changer, il n'auroit eu aucun pouvoir sur la matière. C'est l'argument que les Pères de l'Eglise ont opposé aux Philosophes, et par lequel ils ont démontré que la *toute-puissance* divine

emporte nécessairement le pouvoir de créer la matière. Saint Justin, *Cohort. ad gentes*, n. 23; Saint Théophile, *ad Autol.* l. 2, n. 4, etc.

Marcion, Manès et leurs disciples, égarés par les Philosophes Orientaux, raisonnoient encore plus mal; ils faisoient à Dieu une injure plus évidente, en supposant un principe actif du mal, coéternel à Dieu, qui avoit gêné la *puissance* divine, et l'avoit empêchée de produire tout le bien que Dieu auroit voulu faire. Les Pères qui les ont réfutés ont fait voir que c'est une absurdité d'admettre deux principes actifs, coéternels, qui se gênent mutuellement dans leurs volontés et dans leurs opérations, desquels par conséquent la puissance est très-bornée, et le sort très-malheureux, puisque rien n'est plus fâcheux à un être intelligent que de ne pas pouvoir faire ce qu'il veut. Tertull. l. 1, *contra Marcion.* c. 3; S. Augustin l. de *nat. boni*, c. 43; *Advers. Secundin.* c. 20, etc.

Les Philosophes se jetoient dans ces fausses hypothèses, parce qu'ils ne vouloient pas attribuer à Dieu les maux et les imperfections de ce monde; ils aimoient mieux borner sa *puissance* que de déroger à sa bonté; mais ils se faisoient une fausse idée de la bonté divine. Ils supposoient que Dieu ne seroit pas bon, s'il ne faisoit pas à ses créatures tout le bien qu'il peut leur faire; or, cela est impossible, puisqu'il peut leur en faire à l'infini. Quelque degré de bien que Dieu leur accorde, il peut toujours l'augmenter à l'infini; et comme nous appelons *mal* la privation d'un plus grand bien, dans toute supposition possible, il se trouvera toujours dans la créature un mal d'imperfection, c'est-à-dire, la privation d'une perfection plus grande de laquelle elle étoit susceptible par sa nature. D'ailleurs, Dieu étant l'Être nécessaire, existant de soi-même, est essentiellement libre; indépendant, maître de distribuer ses dons en telle mesure qu'il lui plaît. Or, il n'est aucune créature à laquelle il n'ait accordé quelque degré de perfection et de bien-être, à laquelle par conséquent il n'ait témoigné de la bonté. S'il a pu lui donner davantage, il a pu aussi lui donner moins, sans qu'elle ait aucun sujet de mécontentement ni de plainte. Cette vérité, applicable à chaque particulier, ne l'est pas moins à l'égard de la totalité des êtres ou de l'univers en général.

On dit : Mais Dieu les a faits de manière que le péché règne dans le monde; or le péché est non-seulement un mal relatif, ou un moindre bien, mais un mal absolu et positif; comment le concilier avec la bonté de Dieu, pendant qu'il est le maître de l'empêcher? Nous avons déjà répondu ailleurs que le péché vient de l'homme et non de Dieu; c'est l'abus volontaire et libre d'une faculté bonne en elle-même, qui est le pouvoir de choisir entre le bien et le mal. L'homme rendu impeccable, par nature ou par grâce, seroit sans doute plus parfait que l'homme capable de pécher; mais on ne prouvera jamais que le pouvoir qu'il a d'être vertueux ou vicieux à son choix, et de se rendre ainsi heureux ou malheureux, est un pouvoir mauvais et pernicieux en lui-même, un mal positif que Dieu a fait à l'homme. Ceux qui ont bien usé de leur libre arbitre ont-ils lieu d'être mécontens d'en avoir été doués? ils en béni-

ront Dieu pendant toute l'éternité. Or, Dieu donne à tous les hommes les secours dont ils ont besoin pour bien user de cette faculté; il ne faut pas la confondre avec l'abus que l'homme en fait. *Voyez* BIEN, MAL, BONHEUR, MALHEUR, OPTIMISME, etc.

De là même il s'ensuit qu'il ne faut pas raisonner de la bonté divine, jointe à une *puissance* infinie, comme on raisonne de la bonté de l'homme, dont le pouvoir est très-borné. Pour que l'homme soit censé bon, il doit faire tout le bien qu'il peut, et ce bien sera toujours borné, de même que son pouvoir. A l'égard de Dieu, vouloir qu'il fasse tout le bien qu'il peut, c'est une absurdité, puisque encore une fois, il en peut faire à l'infini, que sa *puissance* n'a point de bornes, et qu'en vertu de sa liberté souveraine il est le maître de choisir entre les divers degrés de bien qu'il peut faire. Une comparaison fautive entre la bonté de Dieu et la bonté de l'homme, a trompé les anciens Philosophes; les modernes en abusent encore.

Que les premiers, privés des lumières de la révélation, aient mal raisonné sur la nature et sur les attributs de Dieu, nous n'en sommes pas surpris; cela démontre la foiblesse de la raison humaine. Mais que les Incrédules modernes ferment volontairement les yeux à la révélation qui les éclaire, et répètent encore les sophismes des anciens, c'est un aveuglement inexcusable. Si Dieu, disent-ils, est infiniment puissant, il n'a eu nulle raison de ne pas rendre les êtres sensibles infiniment heureux; or, il ne l'a pas fait, donc il ne l'a pas pu. Ne lui faisons-nous pas plus d'honneur en disant qu'il a tout fait par la nécessité de sa nature, qu'en supposant qu'il pouvoit faire mieux et qu'il ne l'a pas voulu? Cette nécessité tranche toutes les difficultés et finit toutes les disputes. Nous n'avons pas le front de dire *tout est bien;* nous disons, *tout est moins mal qu'il se pouvoit.*

N'en déplaise à ces raisonneurs, la *nécessité* supposée sans raison, ou plutôt contre toute raison, ne tranche aucune difficulté et ne fait que prolonger les disputes. Il est absurde de supposer qu'un Être existant de soi-même, indépendant de toute cause, et créateur de tous les êtres, est sous le joug d'une nécessité quelconque; d'où viendroit-elle? qui la lui auroit imposée? Il n'y a dans Dieu d'autre nécessité que d'être ce qu'il est, par conséquent souverainement indépendant, libre, maître absolu de ses volontés et de ses actions. A la vérité, il ne peut agir contre ce qu'exige la souveraine perfection; il agiroit contre sa nature; il ne seroit plus ce qu'il est. Mais comment prouvera-t-on que cette perfection exigeoit qu'il fît plus de bien aux créatures sensibles, et qu'il les rendît plus heureuses et plus parfaites qu'elles ne sont?

Une autre absurdité est de dire qu'il les auroit rendues *infiniment heureuses;* un bonheur infini est celui de Dieu, aucune créature n'en est capable; celui des Saints dans le Ciel n'est point actuellement infini, puisque les uns jouissent d'un plus grand bonheur que les autres; il est infini seulement *en puissance,* parce qu'il ne finira jamais. Nous avons donc raison de dire dans un sens, *tout est bien*, c'est-à-dire, il y a dans toutes choses un certain degré de bien; si nous entendions, comme les Optimistes, que *tout est*

absolument bien, nous aurions autant de tort que ceux qui prétendent que *tout est absolument mal*. Par la même raison, nous soutenons que tout pourroit être *moins mal*, et que Dieu pouvoit faire *mieux;* puisqu'enfin *bien* et *mal* ne sont que des termes de comparaison dans ce que Dieu a fait. *Voy.* MAL, OPTIMISME.

On nous dit: puisqu'il n'y a dans ce monde qu'un degré de bien très-borné, à quel titre jugez-vous que Dieu est tout-puissant? Vous ne devez lui supposer que le degré de *puissance* qu'il a fallu pour ce qu'il a fait; un ouvrage fini et borné ne vous donne pas droit de supposer une *puissance infinie*.

Aussi ne jugeons-nous pas de l'infinité de la *puissance divine* par la perfection de son ouvrage, mais parce que Dieu est le Créateur; or, la création suppose une puissance infinie. Nous tirons encore cette notion de celle de l'Être existant de soi-même, indépendant de toute cause, seul éternel et cause de tous les êtres; et encore une fois, ces notions nous sont venues de la révélation, puisque la raison des anciens Philosophes ne s'est jamais élevée jusque-là, et que celle des Philosophes modernes retombe dans les mêmes ténèbres, dès qu'elle tourne le dos aux lumières de la foi. Ainsi, lorsque nous disons que la *toute-puissance* de Dieu, ou sa *puissance infinie* est démontrable, nous entendons qu'elle l'est avec le secours de la nouvelle lumière que la foi nous a donnée.

En nous fixant à cette règle, nous ne sommes pas tentés d'affirmer que Dieu peut faire ce qui renferme contradiction, changer l'essence des choses, faire qu'une chose soit et ne soit pas. Dieu, dit Saint Augustin, est tout-puissant avec sagesse, *Deus est sapienter omnipotens*. Par conséquent il l'est aussi avec bonté et avec justice, parce que ces perfections ne lui sont pas moins essentielles que la *puissance*. Par conséquent l'on doit s'abstenir de tout système qui tend à exalter une de ces divines qualités au préjudice de l'autre, et de tout raisonnement qui ne s'accorde point avec les vérités qu'il a plu à Dieu de nous révéler, soit dans l'Ecriture-Sainte, soit par l'enseignement général de l'Eglise.

Quelques Pères de l'Eglise semblent avoir enseigné que Dieu ne peut rien faire de plus que ce qu'il veut en effet, d'où certains Théologiens ont conclu que la *puissance* de Dieu ne s'étend pas plus loin que sa volonté, et que tout ce qu'il ne veut pas faire lui est impossible. Mais le P. Pétau, *Dogm. Theol.* tom. 1, l. 5, c. 6, a fait voir que ces Pères ont seulement entendu que Dieu ne peut jamais vouloir malgré lui, être forcé dans ses volontés, ni vouloir ce qu'il ne peut pas faire. L'Ecriture-Sainte nous enseigne clairement que Dieu auroit pu faire des choses qu'il n'a pas voulu faire, créer d'autres mondes que celui-ci, anéantir toutes les créatures, etc.

PUISSANCES CÉLESTES. L'on appelle ainsi les Anges en général, et plus particulièrement ceux d'entre les esprits bienheureux, desquels Dieu se sert pour faire éclater sa puissance sur la terre, pour faire des miracles, soit afin de récompenser les justes, soit afin de punir les méchans. *Voyez* ANGES.

PUISSANCE PATERNELLE, ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE. *Voyez* AUTORITÉ.

PUNITION. *Voy.* Justice de Dieu.

PUR, PURETÉ. Dans l'ancien Testament, ces termes expriment plus ordinairement la netteté du corps que la sainteté de l'âme. La Loi de Moïse ne se bornoit pas à prescrire les pratiques du culte de Dieu et les devoirs de Religion; comme les Juifs habitoient un pays assez borné, très-peuplé, et qui auroit été malsain, si l'on n'avoit pas pris des précautions pour prévenir toute infection, Moïse fit des lois très-détaillées sur la *pureté* et l'impureté du corps, sur la propreté à l'égard des hommes et des animaux; et il prescrivit différentes purifications pour remédier à toute espèce de souillure. C'étoit un plan très-sage que d'établir comme une peine ce qui étoit un remède contre la transgression de la Loi. Nous ne devons pas être surpris de ce que ce Législateur fonda toutes ces observances, sur le motif de la Religion; tout autre motif auroit fait peu d'impression sur les Hébreux, peuple encore très-peu policé, et dont les mœurs étoient devenues très-grossières pendant l'espèce d'esclavage auquel ils avoient été réduits en Egypte. La sagesse de cette conduite est suffisamment prouvée par l'effet qui s'ensuivit; Tacite reconnoît que les Juifs en général étoient sains et vigoureux: *Corpora hominum salubria et ferentia laborum.*

Parmi les Chrétiens qui vivent sous des climats moins sujets à la contagion que celui de la Palestine, il n'est plus question d'impureté légale; la *pureté* consiste dans l'innocence du cœur, et on ne regarde comme impur que ce qui peut souiller l'âme. Mais on se tromperoit beaucoup, si l'on se persuadoit que la *pureté* intérieure n'étoit point commandée aux Juifs; la Loi leur défendoit toute espèce de crime; elle leur ordonnoit d'aimer Dieu de tout leur cœur, d'accomplir sa Loi avec exactitude, et de ne s'en écarter en rien; un Juif qui s'en acquittoit, avoit certainement l'âme *pure*, exempte de péché. Plusieurs, à la vérité, se bornoient à l'extérieur; mais Dieu leur a souvent reproché cette hypocrisie par ses Prophètes; *Isaïe*, c. 1, ℣. 16; c. 58, ℣. 5. *Jérém.* c. 7, ℣. 5. *Amos*, c. 5, ℣. 14, etc.

PURGATOIRE, lieu, ou plutôt état dans lequel les âmes des justes sorties de ce monde, sans avoir suffisamment satisfait à la justice divine pour leurs fautes, achèvent de les expier avant d'être admises à jouir du bonheur éternel. Voici quelle est sur ce point la Doctrine de l'Eglise Catholique décidée par le Concile de Trente, sess. 6, *de justif.* can. 30: « Si quelqu'un dit » que par la grâce de la justifica- » tion, la coulpe et la peine éter- » nelle sont tellement remises au » Pénitent, qu'il ne lui reste plus » de peine temporelle à souffrir, » ou en ce monde, ou en l'autre » dans le Purgatoire, avant d'en- » trer dans le Royaume des Cieux, » qu'il soit anathème. » Sess. 22, can. 3: « Si quelqu'un dit que » le Sacrifice de la Messe n'est pas » propitiatoire, qu'il ne doit point » être offert pour les vivans et pour » les morts, pour les péchés, les pei- » nes, les satisfactions et les autres » nécessités, qu'il soit anathème. » Sess. 25, le Concile ordonne aux Evêques, aux Docteurs et aux Prédicateurs de n'enseigner sur ce point que la doctrine des Pères et des Conciles, d'éviter toutes les

questions de pure curiosité, à plus forte raison tout ce qui peut paroître incertain ou fabuleux, capable de nourrir la superstition, et de favoriser un gain sordide.

Rien de plus sage que ces décrets. Le Concile ne décide point si le *Purgatoire* est un lieu particulier dans lequel les âmes soient renfermées, de quelle manière elles sont purifiées, si c'est par un feu ou autrement; quelle est la rigueur de leurs peines, ni quelle en est la durée, jusqu'à quel point elles sont soulagées par les prières, par les bonnes œuvres des vivans, ou par le saint Sacrifice de la Messe; si ce Sacrifice opère leur délivrance *ex opere operato*, ou autrement; s'il profite à toutes en général, ou seulement à celles pour lesquelles il est nommément offert, etc. Les Théologiens peuvent avoir chacun leur opinion sur ces différentes questions; mais elles ne sont ni des dogmes de foi, ni d'une certitude absolue, et personne n'est obligé d'y souscrire. Holden, *de resol. fid.* l. 2, c. 6, §. 1 et 2. Véron, *regul. fid. Cathol.* c. 2, §. 3, n. 5, et §. 5. Bossuet, *Expos. de la Foi Cathol.* art. 8.

La définition du Concile de Trente suppose ou renferme quatre vérités qu'il ne faut pas confondre; la première, qu'après la rémission de la coulpe du péché et de la peine éternelle obtenue de Dieu dans le Sacrement de pénitence, il reste encore au pécheur une peine temporelle à subir; nous prouverons cette vérité au mot *Satisfaction;* la seconde, que quand on n'y a pas satisfait en ce monde, on peut et on doit la subir après la mort, et c'est la question que nous allons traiter; la troisième, que les prières et les bonnes œuvres des vivans peuvent être utiles aux morts, soulager et abréger leurs peines; nous l'avons prouvé dans l'article Prière pour les Morts; la quatrième, que le Sacrifice de la Messe est propitiatoire, qu'il a par conséquent la vertu d'effacer les péchés, et de satisfaire à la justice divine pour les vivans et pour les morts; nous l'avons fait voir au mot Messe.

Daillé, Ministre Protestant de Charenton, dans son Traité *de pœnis et satisfactionibus humanis,* a combattu de toutes ses forces contre ces quatre points de la Doctrine Catholique; aucun autre Protestant n'a rien pu dire de plus fort. Si nous faisons voir qu'il n'a pas détruit les preuves du dogme du *Purgatoire*, et que celles qu'il y a opposées sont nulles, nous ne craindrons pas de trouver un adversaire plus redoutable. Or, nous prouvons l'existence d'un *Purgatoire* après cette vie,

1.° Par l'Ecriture-Sainte. *Matt.* c. 12, ℣. 32, Jésus-Christ dit: « Si quelqu'un blasphème contre le » Fils de l'homme, il pourra en » obtenir le pardon; mais s'il blas- » phème contre le Saint-Esprit, ce » péché ne lui sera remis ni dans » le siècle présent, ni dans le siècle » futur. » De là nous concluons qu'il y a donc des péchés qui sont remis dans le siècle futur, autrement l'expression du Sauveur ne signifieroit rien; or, comme le péché ne peut être remis dans le siècle futur, quant à la coulpe et à la peine éternelle, il peut donc y être remis quant à la peine temporelle.

Pour détruire cette conséquence, Daillé fait une dissertation de douze énormes pages *in-4.°*, et il s'efforce de tirer cinq ou six conséquences absurdes du sens que nous donnons à ce passsage; mais comme sa logi-

que est fausse et sophistique, elle ne vaut pas la peine d'une longue réfutation; son grand principe est, qu'il est absurde que Dieu remette une partie de la peine du péché, sans la remettre toute entière, que ce pardon seroit illusoire; qu'un créancier n'est pas censé remettre une dette, s'il n'en quitte réellement qu'une partie. A cela nous répondons que si le péché est une dette, il faut le comparer à celle qui porte intérêt; or, un créancier peut très-bien remettre à son débiteur le capital, sans lui quitter les intérêts. Mais dans le fond, cette comparaison arbitraire ne prouve rien. Nous convenons que la peine temporelle due au péché ne peut pas être remise, sans que la coulpe et la peine éternelle ne le soient déjà. Daillé au contraire nous accuse de croire que la peine temporelle peut être remise dans le siècle futur, lorsque la peine éternelle ne l'est pas encore; c'est ainsi qu'il donne le change à ses lecteurs.

Il prétend que dans le passage de S. Matthieu, Jésus-Christ, par le *siècle futur*, entend, comme les Juifs, le règne du Messie, et par le *siècle présent*, le temps qui a précédé. Suivant ce commentaire, le Sauveur a voulu dire: si quelqu'un blasphème contre le St.-Esprit, il ne sera pardonné ni sous la Loi de Moïse qui est une Loi de rigueur, ni sous le règne de Jésus-Christ et de l'Evangile qui est une Loi de grâce. Mais est-il bien certain que Dieu pardonnoit plus difficilement à un Juif, qui avoit moins de connaissance et de lumières, qu'à un Chrétien qui en a davantage? Cela paroît formellement contraire à la Doctrine de S. Paul, qui enseigne qu'un Chrétien prévaricateur est plus punissable qu'un Juif, *Hébr.* c. 10, ℣. 28 et 29.

Aussi Daillé, peu content de cette explication, en donne une autre; il dit que par le *siècle présent* l'on peut entendre tout le temps qui précède la résurrection générale et le jugement dernier, et par le *siècle futur*, le temps qui doit suivre ce grand jour. Mais sans parler des divers inconvéniens de cette explication, il est certain que par le *siècle présent* les Ecrivains sacrés entendent ordinairement le temps qui précède la mort, et par le *siècle futur* le temps qui la suit, donc si un péché grief qui n'a pas été entièrement pardonné ou effacé dans cette vie peut l'être dans le siècle futur, ce ne peut être qu'en vertu d'une expiation qui se fait après la mort. Daillé a cité lui-même le passage dans lequel Saint Paul dit d'Onésiphore: *que Dieu lui fasse trouver miséricorde dans ce jour;* 2. *Tim.* c. 1, ℣. 18, c'est-à-dire, au jour du jugement dernier; et par là il prouve que Dieu pardonne des péchés dans ce grand jour. Mais si un péché grief, tel que le blasphème contre le Saint-Esprit, n'avoit pas été remis avant la mort quant à la coulpe et à la peine éternelle, pourroit-il être pardonné après la mort?

2.° *Act.* c. 2, ℣. 24, Saint Pierre dit que Dieu a ressuscité Jésus-Christ, en le délivrant des douleurs ou des souffrances de l'Enfer, ou du tombeau, parce qu'il étoit impossible qu'il y fût retenu. Quoi qu'en disent Daillé et ses pareils, les douleurs dont parle Saint Pierre ne sont pas celles de la mort, puisque Jésus-Christ les avoit endurées dans toute la rigueur; ni celles du tombeau, puisque le corps de Jésus-Christ placé dans le tom-

beau et séparé de son âme, ne pouvoit pas souffrir; ni celles des damnés, Jésus-Christ ne les a jamais méritées; il seroit ridicule de dire que Dieu l'en a délivré ou préservé. Donc nous sommes forcés d'entendre les douleurs qu'enduroient les âmes qui n'étoient ni dans le Ciel, ni dans l'Enfer. Jésus-Christ ne les a point ressenties, au contraire, il a consolé ces âmes souffrantes, et les a assurées de leur délivrance prochaine; Dieu l'en a donc préservé en le ressuscitant, comme le dit S. Pierre. Il y a donc après cette vie des peines qui ne sont point celles des damnés, et l'on ne peut en supposer d'autres que des peines expiatoires; c'est précisément ce que nous appelons le *Purgatoire*. Peu nous importe que plusieurs Interprètes aient entendu autrement ce passage; le sens que nous lui donnons est littéral, simple et naturel, au lieu que nos adversaires lui font violence.

3.° 1 *Cor.* c. 3, ℣. 13, Saint Paul dit que « le jour du Seigneur » fera connoître l'ouvrage de cha- » cun, et que le feu éprouvera ce » qu'il est; que si l'ouvrage de quel- » qu'un demeure, il en recevra la » récompense; que si son ouvrage » est brulé, il en recevra du dom- » mage, mais qu'il sera sauvé com- » me par le feu. Daillé a encore employé seize pages pour éclaircir, ou plutôt pour embrouiller ce passage. Il soutient qu'il est là question du travail ou de la doctrine des ouvriers évangéliques; soit, on doit juger de même de tout autre ouvrage relatif au salut. Il dit que le texte grec ne porte point *le jour du Seigneur*, mais *un jour* quelconque, nous répliquons qu'il seroit ridicule de dire qu'un jour le feu brûlera en ce monde l'ouvrage des Prédicateurs de l'Evangile, et que l'ouvrier sera sauvé comme par le feu. En recourant ainsi à des métaphores, à des comparaisons arbitraires, il n'est aucun passage de l'Ecriture-Sainte duquel on ne puisse tordre le sens à son gré. Il nous paroît plus simple d'entendre celui-ci de l'épreuve que subissent dans l'autre vie les œuvres de chaque homme en particulier, et du feu expiatoire dont il est sauvé, lorsqu'il a travaillé solidement pour le Ciel.

Bellarmin a cité plusieurs autres passages de l'Ecriture en faveur du dogme du *Purgatoire*, Daillé use toujours de la même méthode pour en esquiver les conséquences; il seroit inutile de le suivre plus longtemps dans cette discussion.

La seconde preuve que nous alléguons de ce même dogme est la tradition de l'Eglise, tradition attestée par l'usage dans lequel elle a toujours été de prier pour les morts, et l'Eglise s'est fondée sur les passages de l'Ecriture-Sainte dont les Protestans détournent aujourd'hui le sens. La manière dont ils les expliquent nous démontre la cause pour laquelle ils ont posé pour principe que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de foi; c'est qu'ils savoient bien que cette règle ne les gêneroit jamais. Au reste, c'est de leur part une supercherie palpable, puisqu'ils prennent pour règle, non le texte de l'Ecriture, mais l'explication arbitraire qu'ils y donnent.

Le Catholique, plus sincère, prend pour sa règle le sens qui a toujours été donné à cette même Ecriture par toutes les sociétés de Chrétiens qui vivent en communion de foi, et qui font profession de s'en tenir à ce que les Apôtres ont en-

seigné. Il en est instruit par le témoignage des Pères qui ont été les Pasteurs et les Docteurs de ces sociétés, par les décisions que les Conciles ont faites contre ceux qui attaquoient l'ancienne doctrine, par les usages et les pratiques qui ont toujours servi d'explication à cette même doctrine, ou écrite, ou enseignée de vive voix.

Or, un de ces usages a été dès le commencement de prier pour les morts; l'Eglise a donc supposé que les morts pouvoient être dans un état de souffrance et recevoir du soulagement par les prières des vivans. *Voyez* Prière pour les Morts. Déjà plusieurs Protestans sont convenus que cet usage a commencé l'an 200 ou immédiatement après; mais cela ne prouve pas, disent-ils, que l'on croyoit déjà le dogme du *Purgatoire;* on prioit pour les morts, parce que l'on pensoit que les âmes des justes n'alloient pas prendre possession de la gloire immédiatement après la mort, mais qu'elles étoient détenues dans un lieu particulier, que l'on appeloit *le Paradis* ou *le sein d'Abraham*, jusqu'au jugement dernier; on demandoit à Dieu d'accélérer le moment de leur bonheur. Telle a été l'opinion des anciens Pères.

Réponse. Accordons pour un moment cette supposition. Ces âmes connoissoient sans doute le bonheur qui leur étoit destiné, et le temps que devoit durer leur captivité, or, il leur étoit impossible de le connoître, sans désirer ardemment de le posséder, sans éprouver par conséquent du regret de ne pas en jouir encore. On le supposoit ainsi, puisque l'on demandoit à Dieu d'abréger le retard de ce bonheur. Donc l'on jugeoit que ces âmes étoient dans un état d'épreuve et d'anxiété; elles ne pouvoient y être qu'afin qu'elles fussent purifiées davantage; donc on les supposoit dans le *Purgatoire.*

Long-temps avant l'an 200, S. Justin, dans son Dialogue avec Tryphon, n. 105, parlant de l'âme de Samuel évoquée par la Pythonisse, disoit : « Il paroît que les » âmes des justes et des Prophètes » tombent sous le pouvoir des es- » prits tels que cette femme en » avoit un. C'est pour cela que » Dieu nous a enseigné, par l'exem- » ple de son Fils, à désirer et à » demander au sortir de cette vie » que nos âmes ne tombent point » sous ce même pouvoir. Aussi le » Fils de Dieu, près d'expirer sur » la croix, dit : Mon Père, je re- » mets mon esprit entre vos mains. » On a traité d'erreur grossière cette réflexion de S. Justin, parce que l'on a cru que, suivant l'opinion de ce saint Martyr, les esprits dont il parle avoient sur les âmes des justes le même empire que les démons exercent sur les damnés; mais on lui attribue cette pensée mal à propos. Autant qu'il nous paroît, il a seulement entendu que ces esprits pouvoient punir les âmes des fautes qui n'étoient pas suffisamment expiées, et les retenir du moins pendant quelque temps dans l'état que nous appelons le *Purgatoire.*

S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 6, c. 14, p. 794, dit qu'un Fidèle qui meurt après avoir quitté ses vices, doit effacer encore par un supplice les péchés qu'il a commis après le baptême. Liv. 7, c. 10, p. 865; et c. 12, p. 879, il ajoute qu'un Gnostique ou un Chrétien éclairé a pitié de ceux qui, châtiés après leur mort, avouent

leurs fautes malgré eux, par le supplice qu'ils endurent.

Origène, dans dix ou douze passages, enseigne la même doctrine; nous ne les citons pas : l'autorité de ce Père est suspecte aux Protestans, parce qu'il a été porté à croire que toutes les peines de l'autre vie, même celles de l'enfer, sont expiatoires.

Tertullien, l. *de animâ*, c. 35, et c. 38, prouve, par les paroles de l'Evangile, *Matt.* c. 5, ℣. 26, qu'il y a dans l'autre vie une prison, de laquelle on ne sort point que l'on n'ait payé jusqu'à la dernière obole.

S. Cyprien, *Epist. 52 ad Antonian.*, p. 72 : « Autre chose est, » dit-il, d'attendre le pardon, et » autre chose d'entrer dans la gloire; » l'un mis en prison, n'en sort » qu'après avoir payé jusqu'à la » dernière obole; l'autre reçoit d'abord la récompense de sa foi et » de son courage; on peut ou être » purifié du péché par des souffrances, et en supportant long» temps la peine du feu, ou les » effacer tous par le martyre. Enfin, autre chose est d'attendre la » sentence du Seigneur au jour du » jugement, et autre chose d'en » recevoir incontinent la couronne. » On ne peut pas distinguer avec plus de soin les divers états dans lesquels peut se trouver une âme juste en sortant de cette vie; mais S. Cyprien n'étoit pas l'inventeur de cette doctrine, elle n'a excité la réclamation de personne. Il seroit inutile de citer les Pères du 4.e siècle.

Ce qui a fait croire aux Protestans que le dogme que nous soutenons est nouveau, qu'il est né postérieurement aux Apôtres, c'est qu'ils n'ont pas vu dans les écrits du premier siècle, le mot de *feu purifiant* ni de *Purgatoire.* Mais encore une fois, l'Eglise n'a pas défini que le *Purgatoire* est un *feu;* que les Protestans professent le fond du dogme, on leur permettra, s'ils le veulent, de trouver un autre terme pour exprimer ce que nous entendons par le *Purgatoire.*

Une troisième preuve de la doctrine Catholique sur ce point, est la croyance des Juifs; il est constant que cinq cents ans au moins avant Jésus-Christ, les Juifs croyoient que des aumônes faites pour les morts leur étoient profitables. C'est ce qui introduisit parmi eux la coutume de placer des alimens sur la sépulture de leurs parens, afin de nourrir les pauvres. Tobie dit à son fils, c. 4, ℣. 18 : « Mettez » votre pain et votre vin sur la sé» pulture du juste, et gardez-vous » d'en manger ou d'en boire avec » les pécheurs. » L'Auteur de l'*Ecclésiastique* fait la même leçon, c. 7, ℣. 37 : « La libéralité, dit» il, est agréable à tous ceux qui » vivent, n'empêchez pas qu'elle » ne s'étende sur les morts. » Rien de plus connu que la réflexion de l'Auteur du second Livre des *Machabées*, c. 12, ℣. 46 : « C'est » une sainte et salutaire pensée de » prier pour les morts, afin qu'ils » soient délivrés de leurs péchés. » Les Juifs le croient encore.

Quand même les Protestans seroient bien fondés à nier la canonicité de ces Livres des Juifs, ils seroient néanmoins obligés d'en admettre le témoignage, du moins comme historique, et d'avouer le fait qui y est rapporté ou supposé. Or, où les Juifs ont-ils puisé cette croyance? Les Protestans diront sans doute que les Juifs l'avoient empruntée des Chaldéens, que c'est

une des rêveries de la philosophie Orientale. Pour le croire, il faudroit oublier, 1.° la haine que les Juifs devoient naturellement avoir contre les Chaldéens qui les retenoient en captivité; 2.° la défense que Jérémie leur avoit faite d'adopter en aucune manière les usages et les opinions des Chaldéens, *Baruch*, c. 6; 3.° le fait incontestable attesté par l'Histoire; savoir, que les Juifs n'ont jamais été plus en garde contre tout ce qui venoit des Païens, que depuis la captivité. S'il étoit ici question d'une erreur, il seroit fort singulier que les Prophètes postérieurs à la captivité n'en eussent pas averti les Juifs, que Jésus-Christ et les Apôtres n'eussent rien dit pour en prévenir les Chrétiens; cela eût été plus nécessaire que de les détourner des cérémonies légales.

La quatrième preuve que nous opposons aux Protestans, est l'inconstance et la variété de leurs opinions sur le dogme dont nous parlons, et les aveux que plusieurs d'entre eux ont été forcés de faire. Calvin lui-même étoit plus circonspect que ses disciples; dans son *Instit.* l. 3, c. 25, §. 6, il dit qu'il ne faut pas nous informer avec trop de curiosité de l'état des âmes après la mort et avant la résurrection, puisque Dieu ne nous l'a pas révélé, qu'il faut nous contenter de savoir que les âmes des Fidèles sont dans un état de repos, où elles attendent avec joie la gloire promise, et que tout demeure ainsi en suspens jusqu'à l'arrivée de Jésus-Christ en qualité de Rédempteur. Voilà un état mitoyen entre la gloire éternelle et la damnation qui ressemble beaucoup au *Purgatoire;* et c'est la croyance commune des Calvinistes.

Les Anglicans ont conservé l'Office des Morts, ils en ont seulement retranché les Oraisons par lesquelles on implore la miséricorde de Dieu envers les défunts; mais les autres Protestans détestent cet Office comme un reste de Papisme. Il est dit dans l'*Apologie de la Confession d'Augsbourg*, §. 33: « Nous savons que les Anciens ont » parlé de la prière pour les morts, » et nous ne l'empêchons pas. » Grotius étoit dans le même sentiment. Luther a dit que ce n'est pas un crime de demander à Dieu pardon pour les morts. Wiclef et Jean Hus ne rejetoient pas le *Purgatoire.* D'où est donc venue l'horreur que les Protestans plus modernes ont conçue contre ce dogme?

Beausobre commence par avouer que la nécessité de la purification des âmes avant d'entrer dans le Ciel, est un sentiment qui ne fait point déshonneur à la raison, qui a paru conforme à l'Ecriture, qui a été embrassé par plusieurs Pères, et qui a fourni à la superstition le prétexte d'inventer le *Purgatoire;* ensuite il soutient que la transmigration des âmes, qui est le *Purgatoire philosophique*, vaut mieux que le *Purgatoire Catholique; Hist. du Manich.* t. 2, l. 7, c. 5, §. 6. Mais le *Purgatoire Catholique* est-il donc autre chose que la purification des âmes avant d'entrer dans le Ciel? Si c'est un sentiment conforme à la raison, à l'Ecriture-Sainte, à la croyance de plusieurs Pères, comment peut-il être une superstition? Voilà ce que nous ne concevons pas.

Pour rendre notre croyance odieuse et ridicule, il nous renvoie aux Dialogues de S. Grégoire le Grand, et aux Légendes où l'on a rapporté des fables et de vaines imaginations

touchant le *Purgatoire*. Mais ces fables, s'il y en a, sont-elles notre croyance? Il faut l'attaquer telle que le Concile de Trente l'a exposée, et non telle que des esprits crédules ou mal instruits l'ont rêvée.

Enfin, une cinquième preuve, est l'idée que l'Ecriture-Sainte nous donne de la justice de Dieu, en nous disant que Dieu rendra à chacun *selon ses œuvres*. Nous demandons s'il est juste qu'un pécheur qui a vécu dans le désordre pendant toute sa vie, qui se convertit cependant à la mort, et qui est rétabli dans l'état de grâce par une pénitence sincère, soit aussi abondamment récompensé, et jouisse du bonheur éternel aussi promptement qu'un juste qui a persévéré pendant toute sa vie dans la pratique de la vertu, et qui meurt dans les sentimens d'un parfait amour pour Dieu? Jamais ce plan de justice divine n'entrera dans un esprit sensé.

Suivant l'opinion commune des Protestans, toutes les âmes sorties de ce monde dans l'état de justification sont, jusqu'au jour du jugement dernier, dans l'attente de la gloire éternelle, mais dans un état de paix, de repos, exemptes d'inquiétude et de souffrance. Si le monde, après avoir déjà duré six mille ans, en dure encore autant ou davantage, où sera la différence et l'inégalité entre le sort du juste Abel et celui de Caïn mort pénitent? Nous ne connoissons aucun Protestant qui ait daigné faire cette réflexion.

La plupart des objections de Daillé et des autres contre le *Purgatoire*, ne sont que des argumens négatifs, et encore portent-ils souvent sur une fausse supposition. Les Pères, disent-ils, les Conciles des premiers siècles ne parlent point du *Purgatoire* dans les circonstances mêmes dans lesquelles ils auroient dû en parler; ils n'y croyoient donc pas. Lorsque le sixième Concile général condamna Origène, qui soutenoit que toutes les peines de l'autre vie sont expiatoires, qu'un jour les damnés et les démons seront purifiés de leurs crimes et pardonnés, c'étoit là le cas de distinguer les peines de l'enfer d'avec celles du *Purgatoire;* le Concile n'en a pas dit un mot. Il n'en est pas question dans l'exposition de la foi donnée par S. Epiphane, ni dans la réfutation qu'il a faite des erreurs d'Aërius, qui blâmoit la prière pour les morts; le dogme du *Purgatoire* lui étoit donc inconnu. Les autres Pères de l'Eglise, qui ont eu occasion d'expliquer les passages de l'Ecriture que nous alléguons en faveur de ce dogme, leur ont donné un autre sens.

Réponse. Nous avons déjà dit, que si pour contenter les Protestans, il faut absolument leur montrer dans les Pères et les Conciles le nom de *Purgatoire*, nous renonçons à la gloire de les convaincre; mais qu'importe le nom, si nous y trouvons la chose? Il importe encore moins de savoir si les Conciles et les Pères ont parlé de ce dogme précisément dans les endroits où il plaît aux Protestans de vouloir qu'ils l'aient traité, pourvu qu'ils l'aient enseigné ailleurs. Or, on peut voir dans *les Frères de Wallembourg*, t. 2, *Tract*. 5, *de Purgat.* les passages de Tertullien, de S. Cyprien, de S. Jean Chrysostôme, de S. Epiphane, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Augustin, de S. Fulgence, qui parlent, les uns de l'état des âmes qui

ont besoin d'expiation dans l'autre vie, les autres de l'utilité des prières et des aumônes que l'on fait pour les soulager; on y trouve même un passage de S. Augustin, *Enchir.* c. 69, dans lequel le saint Docteur doute si cette purification des âmes se fait par un feu purgatoire, *per ignem quemdam Purgatorium*, ou autrement. Ces mêmes Controversistes ont cité un passage du quatrième Concile général tenu à Chalcédoine, un du troisième Concile de Carthage, un du quatrième, et un du premier Concile de Brague, où il est question de l'usage de faire des offrandes, des sacrifices, des suffrages pour les morts. On est étonné de voir Daillé, plus téméraire que tous ses confrères, assurer gravement que Saint Grégoire, Pape, a été au sixième siècle l'auteur du dogme du *Purgatoire*.

Mosheim, mieux instruit, convient qu'il a commencé dès le second siècle, par conséquent peu de temps après la mort du dernier des Apôtres; *Hist. Ecclés.* deuxième siècle, 2.e part. c. 3, §. 3.

Etoit-il donc nécessaire que le Concile de Chalcédoine, en condamnant l'Origénisme, sur la fin du septième siècle, proscrivît encore une doctrine qui avoit été réprouvée par toute l'Eglise, au quatrième, dans Aërius et ses sectateurs? Il est faux que Saint Epiphane, en la réfutant, ne dise rien du *Purgatoire;* il dit, *Hœr.* 75, §. 7: « Les prières que l'on fait » pour les morts leur sont utiles, » quoiqu'elles n'effacent pas tous » les péchés.... Nous faisons mention des pécheurs et des justes; » des pécheurs, afin d'implorer » pour eux la miséricorde du Seigneur; des justes, ... afin d'honorer Jésus-Christ, etc. §. 8: » L'Eglise observe nécessairement » cette pratique qu'elle a reçue des » Anciens. » Voilà donc des morts qui ont des péchés à effacer; et qui ont besoin que l'on implore pour eux la miséricorde de Dieu, c'est ce que nous entendons par *des morts en Purgatoire.*

Daillé avance avec trop de confiance que les Grecs et les autres sectes de Chrétiens Orientaux ne croient point le *Purgatoire;* il étoit fort mal instruit, le contraire est prouvé d'une manière incontestable, *Perpét. de la Foi,* tome 5, p. 610.

Les Pères, dit-il, et les Conciles qui ont condamné et réfuté les *Pélagiens*, ont décidé qu'il n'y a point de lieu ni d'état mitoyen entre le Ciel et l'enfer; tous ont enseigné qu'après la mort il n'est plus question de mérites, de pénitence, ni de purification.

Réponse. Pour prendre le sens des décisions portées contre les Pélagiens, il faut connoître l'erreur de ces Hérétiques; ils prétendoient que les enfans morts sans baptême n'entroient pas dans le Royaume des Cieux, mais qu'en vertu de leur innocence ils jouissoient de la *vie éternelle.* Les Pères et les Conciles, en décidant que ces enfans sont morts avec le péché originel, ont rejeté avec raison ce lieu ou cet état mitoyen entre le ciel et l'enfer, qu'il plaisoit aux Pélagiens d'appeler *la vie éternelle,* comme s'il pouvoit y avoir une vie éternelle hors du Royaume des Cieux. Mais ce lieu ou cet état prétendu éternel n'a rien de commun avec l'état passager des âmes qui ont des péchés à expier, et qui après leur purification sont sûres de jouir de la gloire éternelle.

Nous ne disons point, non plus que les Pères, que ces âmes acquièrent de nouveaux mérites; entre expier le péché et mériter, il y a une très-grande différence : leurs souffrances ne sont pas non plus une pénitence proprement dite, celle-ci consiste dans le regret du péché et dans la résolution de ne plus le commettre; or, les âmes en *Purgatoire* savent bien qu'elles ne peuvent plus pécher. Elles ne peuvent pas enfin se purifier comme en cette vie, par la pénitence, par les bonnes œuvres, par les Sacremens; mais elles portent la peine temporelle due aux péchés véniels, et aux péchés déjà effacés en cette vie, quant à la coulpe et à la peine éternelle. Nos adversaires brouillent tout, ne veulent entendre ni expliquer aucun dogme, parce qu'ils veulent donner à toute notre croyance une tournure condamnable.

Mosheim, non moins injuste, dit que la purification des âmes après la mort est une doctrine des Païens, qu'elle fut mieux expliquée et mieux établie au cinquième siècle qu'auparavant, que ce fut dans la suite une source de richesses intarissable pour le Clergé, qu'elle continue encore aujourd'hui d'enrichir l'Eglise Romaine, *Hist. Ecclés.* cinquième siècle, 2. part. c. 3, §. 2. Il ajoute qu'au dixième on craignoit le feu du *Purgatoire* beaucoup plus que le feu de l'enfer, parce que l'on espéroit d'être à couvert de celui-ci par la médiation des Saints et par les prières du Clergé, au lieu que l'on ne connoissoit aucun moyen de se soustraire au feu du *Purgatoire*. Le Clergé ne manqua pas de nourrir cette crainte superstitieuse pour augmenter ses richesses et son autorité, dixième siècle, 2.e part. c. 3, §. 1.

Avant de lancer ces traits de satire fausse et maligne, Mosheim auroit dû faire une réflexion, c'est que les Sociniens et les Déistes soutiennent aussi que la divinité de Jésus-Christ est une doctrine des Païens, qu'elle ne fut expliquée et établie qu'au quatrième siècle, et pour l'intérêt du Clergé, parce qu'il importoit aux Prêtres, déjà censés Ministres de Jésus-Christ, d'être regardés comme Ministres d'un Dieu. Mais Mosheim est beaucoup plus ami des Sociniens et des Déistes que des Catholiques.

Il savoit bien que l'usage de prier pour les morts est beaucoup plus ancien que le cinquième siècle, puisqu'il est convenu que le dogme du *Purgatoire* a commencé dès le second; Tertullien et Saint Cyprien en ont parlé au troisième comme d'un usage établi avant eux, pratiqué par conséquent dans un temps auquel il ne pouvoit être d'aucun profit pour le Clergé, puisque pour lors il ne recevoit aucune rétribution manuelle pour ses fonctions. Mosheim n'ignoroit pas que quand S. Jean Chrysostôme et les autres Pères du quatrième siècle exhortoient les Fidèles à faire des aumônes pour les morts, ils entendoient des aumônes faites aux pauvres et non au Clergé. Il est donc incontestable que, dans l'origine, l'intérêt du Clergé n'a pu entrer pour rien dans les prières et les offrandes faites pour les morts.

Il n'est pas moins certain qu'au dixième siècle, après les ravages faits dans toute l'Europe par divers essaims de barbares, les principales richesses du Clergé ne sont pas venues des fondations faites pour les morts, mais de l'abandon qui

lui a été fait des terres incultes qu'il a mises en valeur, et qui étoient censées pour lors appartenir au premier occupant. Il l'est enfin, que dans les fondations mêmes qui ont été faites pour les morts, dans l'érection des Abbayes et des Monastères, la formule *pro remedio animæ meæ et animæ patris mei, etc.*, signifioit très-souvent *pour satisfaire à une restitution que mon père ou mes aïeux auroient dû faire*, puisqu'alors les Grands s'étoient enrichis par le pillage des biens de l'Eglise et de ceux des particuliers; qu'ainsi l'on pensoit à éviter l'enfer encore plus que le *Purgatoire*.

C'est d'ailleurs prêter aux hommes du 10.[e] siècle une absurdité trop grossière que de supposer qu'ils ont cru que les aumônes, les dotations d'Eglises, les Messes, les Prières des Prêtres et des Religieux ne contribuoient en rien à leur faire éviter l'enfer. Un Auteur aussi instruit que Mosheim a dû savoir qu'au 10.[e] siècle on ne croyoit pas, comme les Protestans, que les bonnes œuvres en général ne contribuent en rien au salut; jamais cette doctrine n'a régné dans l'Eglise, jamais aucun membre du Clergé n'a enseigné ni rêvé que les mêmes pratiques qui peuvent soulager les souffrances des morts, ne sont d'aucun mérite pour les vivans.

Jurieu n'a pas laissé de se permettre la même calomnie. Il dit que chez les Catholiques l'on fait tout pour éviter le *Purgatoire*, rien pour se sauver de l'enfer; suivant eux, dit-il, un acte de contrition sauve de l'enfer; mais toute la contrition de tous les pénitens ensemble ne feroit rien contre les peines du *Purgatoire*. Nous défions les Protestans de citer un seul Ecrivain Catholique qui ait soutenu ou seulement proposé cette doctrine absurde. D'un côté, il nous accuse de faire un trop grand usage de la terreur pour amener les âmes à la sainteté, d'user de cruauté en leur faisant envisager les peines du *Purgatoire* comme inévitables, lors même qu'elles croient être sauvées de l'enfer par une vraie pénitence. De l'autre il suppose que parmi nous la crainte de l'enfer est étouffée par la terreur du *Purgatoire*. Mais la frayeur d'une peine éternelle est-elle donc moins cruelle que celle d'une peine temporelle? Il y a là en vérité du vertige et du délire.

Enfin Jurieu soutient que quand le dogme du *Purgatoire* ne feroit plus de mal aujourd'hui, il faudroit encore le bannir à cause de celui qu'il a fait; ç'a été là, dit-il, la source de toutes les superstitions de l'Eglise Romaine, *Préservatif contre le changem. de Relig.* art. 8.

Nous lui disons à notre tour que quand ce dogme auroit produit tout le mal qu'il prétend, il ne nous seroit pas encore permis d'en étouffer la croyance, dès que c'est une vérité; il ne nous appartient pas de vouloir corriger par le mensonge ou par le silence les prétendus abus produits par des dogmes que Dieu a révélés. A la vérité les Protestans, qui se sont crus plus sages que Dieu, ont fait main-basse sur tous les articles de croyance et de pratique dans lesquels il a plu à leur fanatisme de voir des abus, mais nous ne sommes pas tentés d'imiter leur témérité.

PURIFICATION. Ce terme a un double sens; lorsqu'il est employé à l'égard du corps, il signifie

l'action de se laver ou le corps entier ou une partie, pour en écarter toute espèce d'ordure; quand il est question de l'âme, c'est l'action de détester ses péchés, de s'en purifier par la pénitence, d'en obtenir de Dieu le pardon. *Voyez* PURETÉ.

Tous les hommes, même les plus grossiers, ont compris que la *purification* du corps étoit le symbole naturel de celle de l'âme; conséquemment chez tous les peuples, dans la Religion vraie comme dans les fausses, l'usage a été de se laver avant de remplir les devoirs du culte religieux, non pas que l'on crût qu'une *purification* extérieure pouvoit opérer la pureté de l'âme, comme quelques incrédules ont affecté de le supposer; mais parce qu'en se lavant le corps l'on témoignoit que l'on désiroit avoir la pureté intérieure, et être exempt de péché. Or, ce désir, lorsqu'il est sincère, est la première disposition nécessaire pour l'acquérir.

Dans la *Genèse*, c. 35, ℣. 2, Jacob, avant d'aller offrir un sacrifice à Béthel, ordonne à ses gens de se laver et changer d'habits; il ne se proposoit certainement pas d'imiter les Païens par cette pratique. L'idolâtrie ne faisoit encore que de naître dans la Chaldée, et Jacob ordonne en même temps à tous ceux qui doivent l'accompagner de lui apporter toutes les Idoles qu'ils avoient entre eux, et il les enfouit sous un arbre. Les *purifications* ont donc été en usage parmi les Patriarches adorateurs du vrai Dieu, avant d'être pratiquées et profanées par les Païens.

Nous convenons que ces derniers en ont perverti l'usage et leur ont attribué une vertu qu'elles n'ont certainement pas. Nous voyons dans Virgile qu'Enée sortant du combat se fait scrupule de toucher ses dieux Pénates, avant d'avoir lavé ses mains dans une eau vive; il n'avoit sûrement pas beaucoup de regret d'avoir tué un grand nombre d'ennemis. L'action de se laver en pareil cas étoit donc une pure momerie. C'est avec raison qu'un autre Poète s'écrie à ce sujet : « Hommes trop indulgens pour vous-mêmes, qui pensez que des meurtres peuvent être effacés par l'eau d'un fleuve ! » Mais l'erreur des Païens ne prouve pas que l'usage de se purifier étoit mauvais en lui-même, que l'on a dû s'en abstenir à cause de l'abus, approcher des Autels du Seigneur avec un extérieur souillé et dégoûtant, et avec moins de respect que l'on n'en a pour un personnage à qui l'on craint de déplaire.

Aussi, avant de donner la Loi à son peuple, Dieu ordonne à tous les Israélites de se purifier pendant deux jours, de laver leurs vêtemens, et de se tenir prêts pour le troisième, *Exode*, c. 19, ℣. 10. Sans doute il n'exigeoit pas d'eux une cérémonie superstitieuse ou inutile, mais il vouloit leur imprimer le respect pour sa présence.

Les Païens, superstitieux observateurs des rites dont ils ne connoissoient ni la raison ni l'utilité, inventèrent des *purifications* de toute espèce; ils en faisoient non-seulement avec l'eau, mais ils y ajoutoient le sel, le soufre, la cendre, le sang des victimes, la salive, le miel, l'orge, le feu, les flambeaux, les plantes odoriférantes; les Indiens et les Parsis croient se purifier avec l'urine de vache. Ces *purifications* étoient différentes, selon les différens dieux auxquels

quels on vouloit plaire, et souvent l'on en usoit pour se délivrer de prétendues impuretés absolument imaginaires, comme pour s'être approché d'un étranger, pour avoir respiré son haleine, ou pour avoir mangé avec lui, etc.

Moïse prescrivit aux Juifs plusieurs *purifications*, mais simples et naturelles, puisqu'elles se faisoient avec de l'eau, sans aucun rite inutile ou absurde. Sous un climat aussi chaud que la Palestine, cette précaution étoit nécessaire pour prévenir tout danger de corruption et d'infection; c'est pour cela que l'usage du bain y est encore si fréquent aujourd'hui. De prétendus Philosophes ont demandé pourquoi il falloit, selon la Loi Juive, se laver ou se purifier lorsqu'on avoit touché un cadavre, une femme incommodée, un reptile, lorsque l'on avoit eu un songe impur ou un flux de sang, etc. Ils ne savoient pas que ces imprudences ou ces accidens, qui sont chez nous sans conséquence, pouvoient être dangereux pour les Juifs. Une preuve incontestable, c'est que les Européens qui, pendant les Croisades, négligèrent les précautions de propreté dans la Palestine, rapportèrent la lèpre en Europe.

Mais les *purifications* légales n'avoient pas seulement pour but d'entretenir la propreté du corps et la santé, elles tendoient principalement à inspirer aux Juifs le respect pour la Divinité, l'attention la plus scrupuleuse dans les pratiques de son culte, la circonspection dans toutes les circonstances de la vie. Encore une fois, nous savons bien que ces cérémonies ne donnoient pas la pureté de l'âme; mais il est constant qu'un Juif accoutumé à envisager la Loi dans toutes ses actions, en devenoit plus attentif à éviter les crimes qu'elle lui défendoit. Si dans la suite cette attention devint une pure hypocrisie, c'est qu'alors les Juifs avoient été pervertis par le mauvais exemple des Païens.

Nous nous garderons donc bien de blâmer la coutume établie parmi le peuple même le plus grossier, et parmi les habitans de la campagne, de se laver, de se tenir plus propres les jours de fête pour assister au service divin, qu'ils ne sont les jours ouvrables en vaquant à leurs travaux. C'est une preuve de respect pour les devoirs et les assemblées de Religion dont il est bon d'entretenir l'habitude. Des Censeurs imprudens disent que l'attention à cette propreté extérieure détourne de penser à la pureté de l'âme; c'est une fausseté. Le peuple seroit moins en état de sentir la nécessité d'être pur intérieurement pour rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable, s'il étoit accoutumé à paroître aux pieds des Autels avec un extérieur aussi négligé qu'il l'a dans les travaux les plus vils. Les Protestans, si portés d'ailleurs à censurer tous les usages des Catholiques, ont conservé celui-ci, et ils portent plus loin que nous l'attention sur ce point.

PURIFICATION DES FEMMES JUIVES. Il étoit réglé par la Loi de Moïse, *Lévit.* c. 12, que les femmes qui étoient accouchées d'un enfant mâle seroient censées impures pendant quarante jours, et celles qui avoient mis au monde une fille, pendant quatre-vingts jours, après lesquels elles devoient se présenter au Temple, pour rendre leurs hommages au Seigneur.

Lorsque les jours de la *purifica-*

tion étoient accomplis, l'accouchée portoit à l'entrée du Tabernacle ou du Temple, un agneau pour être offert en holocauste, et le petit d'un pigeon ou d'une tourterelle pour victime du péché. Les pauvres offroient deux tourterelles, ou deux petits de colombe.

Par une autre Loi portée dans *l'Exode*, c. 13, ℣. 2, Dieu avoit ordonné qu'on lui offrît tous les premiers-nés des familles, et qu'on les rachetât pour un certain prix; on payoit cinq sicles pour un garçon, et trois pour une fille. C'étoit en mémoire de ce que Dieu avoit fait périr tous les premiers-nés des Egyptiens, par la main de l'Ange exterminateur, et avoit conservé ceux des Israélites. Ce miracle étoit assez important pour que les Juifs fussent obligés d'en conserver le souvenir. *Ibid.* ℣. 14.

Mais pourquoi une femme, après ses couches, étoit-elle censée impure? pourquoi cette différence des temps après la naissance d'un garçon et après celle d'une fille? pourquoi ce sacrifice *pour le péché?* Etoit-ce donc un crime d'avoir mis un enfant au monde? Quand nous ne pourrions rien répondre à toutes ces questions, il ne s'ensuivroit pas que la Loi étoit absurde, mais que nous ignorons les raisons physiques et morales sur lesquelles elle étoit fondée. Quelques Auteurs ont pensé qu'elle étoit relative au climat et aux incommodités auxquelles les femmes Asiatiques sont sujettes après leurs couches, et ils ont cité en preuve l'opinion qui régnoit chez les Grecs et chez les autres Orientaux, touchant l'impureté des femmes dans cet état; ce qu'il y a de certain, c'est que, même parmi nous, l'on est persuadé que pendant les quarante jours qui suivent les couches, les femmes sont sujettes à divers accidens; c'étoit donc un trait de sagesse de la part du Législateur des Hébreux de les avoir forcées à garder la maison, et à se séparer de toute société pendant ce temps-là.

Quant au sacrifice qu'elles devoient offrir ensuite *pour le péché*, cette expression dans le texte hébreu ne signifie pas toujours un péché proprement dit, mais un défaut, une imperfection, une impureté légale; or, tel en est le sens dans la Loi dont nous parlons, puisqu'elle ajoute immédiatement, *et cette femme sera ainsi purifiée du flux de son sang. Lévit.* c. 12, ℣. 7 et 8. Ne peut-on pas ajouter, comme ont fait plusieurs Commentateurs, que ce sacrifice *pour le péché* étoit destiné à faire souvenir aux femmes qu'elles avoient mis au monde un enfant souillé du péché originel?

Comme les Anglicans ont conservé la cérémonie de la bénédiction des femmes après leurs couches, les Commentateurs Anglois ont donné une raison morale de la Loi du Lévitique, à laquelle nous applaudissons volontiers. « Il étoit » juste, disent-ils, qu'une femme, » dans cette circonstance, offrît un » holocauste pour témoigner à Dieu » sa reconnoissance, de ce qu'il » avoit conservé la vie à son enfant, » de ce qu'il l'avoit sauvée elle-» même du danger de la perdre par » les douleurs de l'enfantement, » et de ce qu'il lui avoit rendu les » forces. Par là elle se recomman-» doit, elle et son fruit, à la Pro-» vidence divine, elle en imploroit » l'assistance, afin de pouvoir don-» ner à cet enfant une bonne édu-» cation. Dans le premier âge les » enfans sont exposés à tant d'ac-

» cidens, que si Dieu ne les prenoit pas spécialement sous sa » garde, et ne chargeoit pas ses » Anges de veiller à leur conser» vation, elle seroit à peu près im» possible; et l'on ne sauroit trop » inculquer cette leçon aux parens » Chrétiens. » *Bible de Chais, sur l'endroit cité.*

Il ne faut donc pas blâmer la coutume que les femmes observent dans l'Eglise Romaine de se présenter à l'Eglise, en relevant de leurs couches, d'y recevoir la bénédiction du Prêtre, et d'y faire une légère offrande. Ce n'est ni pour se purifier ni pour racheter leur enfant, mais pour faire hommage à Dieu de ce dépôt, le remercier de ce qu'il a daigné le conserver et l'adopter par le Baptême, pour lui demander la grâce de le bien élever. Cette cérémonie n'a rien que d'édifiant, quoiqu'elle ne soit ordonnée par aucune Loi. « Si » les femmes, dit le Pape Inno» cent III, désirent d'entrer dans » l'Eglise immédiatement après » leurs couches, elles ne pèchent » pas en y entrant, et on ne doit » pas les en empêcher. Mais si par » respect elles aiment mieux s'en » éloigner pour quelque temps, » nous ne pensons pas que l'on » doive blâmer leur dévotion. » *Cap. de purif. post partum.*

Purification de la Sainte Vierge, Fête que l'Eglise Romaine célèbre le second jour de Février, en mémoire de ce que la Sainte Vierge, par humilité, se présenta au Temple, quarante jours après la naissance de Jésus-Christ, pour satisfaire à la Loi de Moïse dont nous venons de parler dans l'article précédent. On la nomme encore la Fête de la *Présentation de Jésus-Christ au Temple*, par la même raison, et *la Chandeleur*, à cause des cierges dont on fait la bénédiction, que l'on allume, et que l'on porte en procession ce jour-là. Les Grecs l'appellent *Hypante*, rencontre, parce que le Vieillard Siméon et la Prophétesse Anne, rencontrèrent Jésus-Christ dans le Temple lorsqu'il y fut présenté au Seigneur, et le reconnurent pour le Messie.

Quelques Auteurs ont écrit que cette Fête fut instituée sous le règne de l'Empereur Justin, ou sous celui de Justinien, l'an 542, à l'occasion d'une mortalité qui emporta cette année-là une très-grande partie des habitans de Constantinople; mais il est certain que cette solennité est beaucoup plus ancienne, puisque S. Grégoire de Nysse, mort l'an 396, a fait un Sermon *de occursu Domini*, dans lequel il dit que c'est la *Fête* du jour auquel Notre Sauveur et sa Sainte Mère allèrent au Temple et y portèrent la victime prescrite par la Loi; Ménard, *sur le Sacram. de Saint Grég.* p. 40. Saint Cyrille d'Alexandrie, mort l'an 444, et le Pape Gélase qui a vécu avant l'an 496, en ont parlé de même. Il se peut faire que l'an 542 la *Fête de la Chandeleur* ne fût pas encore célébrée dans tout l'Empire Romain, ni même à Constantinople, que Justin et Justinien en aient ordonné la célébration, et l'aient fixée au second jour de Février; mais il est certain que la première institution est antérieure à cette époque au moins de deux cents ans; et il est étonnant que Bingham, si instruit d'ailleurs des antiquités ecclésiastiques, ait ignoré ce fait.

C'est encore mal à propos qu'il soutient contre Baronius, que dans

l'origine cette Fête ne regardoit pas la *Purification de la Sainte Vierge,* mais *la rencontre du Seigneur*, comme son nom le témoigne, puisque S. Grégoire de Nysse a réuni ces deux objets dans la célébration de la Fête. Quoiqu'on ne sache pas précisément l'époque à laquelle elle a été introduite dans l'Occident, il paroît que l'on ne peut pas la reculer plus tard que le Pontificat de Gélase I.er

Plusieurs Auteurs Ecclésiastiques ont pensé que l'intention de ce Pape fut de substituer la cérémonie de la *Chandeleur* aux lustrations ou purifications que les Païens faisoient des villes et des campagnes, au mois de Février, en l'honneur de Pluton et des Dieux Mânes. Cela peut être. Mais il n'est pas hors de propos de remarquer avec quelle facilité les Païens avoient changé en superstitions les usages les plus innocens. Comme c'est au mois de Février que viennent les premiers beaux jours, c'est aussi dans ce mois que les laboureurs recommencent les travaux de la campagne, et la première chose qu'ils font, est de brûler sur la terre le chaume qui reste des moissons, les herbes sèches et les racines qui gêneroient l'action de la charrue. Des ignorans superstitieux s'imaginèrent que ces feux allumés dans la campagne étoient une cérémonie religieuse fort utile aux succès de l'agriculture, ils la dédièrent aux Mânes qui sont censés demeurer dans la terre, et à Pluton, dieu des enfers; et le mot *februum*, l'action d'allumer du feu, signifia dès ce moment une purification religieuse, et donna son nom au mois de *Février*.

Ceux qui ont imaginé que l'usage d'allumer des cierges et de les porter en Procession le jour de la Chandeleur est un reste du Paganisme ou de superstition païenne, ont très-mal rencontré, ç'a été au contraire un préservatif établi contre les idées des Païens; il en a été de même de la plupart des anciennes cérémonies de l'Eglise. *Voyez* CÉRÉMONIE.

PURIN, Fête des sorts. *Voyez* ESTHER.

PURITAINS ou PRESBYTÉRIENS. *Voyez* ANGLICANS.

PYGMÉES. On sait que sous ce nom les Grecs et les Latins désignoient un peuple fabuleux, des hommes qui n'avoient qu'une coudée de hauteur. Le Prophète Ezéchiel, c. 27, ℣. 11, parlant de la Ville de Tyr, de ses forces, de ses armées, fait mention des *Gammadin* qui étoient sur ses tours, et qui suspendoient leurs carquois contre ses murailles. Comme l'hébreu *Gomed* signifie une coudée, la Vulgate a traduit *Gammadin* par *Pygmai*, et ce terme a exercé les Commentateurs. Le Paraphraste Chaldéen l'a rendu par *Gappadim*. Les Capadociens et les Septante par φυλακες, des gardes. La conjecture la plus vraisemblable est que le Prophète, par *Gammadim*, a entendu des guerriers de la ville de *Gammadès*, dans la Palestine.

PYRRHONISME en fait de Religion. *Voyez* INDIFFÉRENCE, SCEPTICISME.

PYTHON; terme grec duquel les Septante et la Vulgate se servent souvent pour exprimer les devins, les magiciens, les nécromanciens; le mot hébreu qui y correspond est *ob*, au pluriel *oboth*;

et par la manière dont celui-ci est employé, il y a lieu de conclure qu'il signifie non-seulement un devin, un sorcier, ou un esprit familier, mais le don, le talent ou l'art de deviner, de découvrir les choses cachées, de prédire l'avenir, d'évoquer les morts.

Si l'on veut remonter à la signification primitive de ces deux termes, on ne se trouvera pas peu embarrassé. *Ob*, disent les Hébraïsans, signifie une outre, une bouteille, un vase creux et profond; *Job*, c. 32, ℣. 19; de là les Rabbins concluent que *oboth* sont ceux qui parloient du ventre, et en effet les Septante l'ont traduit quelquefois par *Engastrimythes*, qui exprime la même chose; mais le talent de parler du ventre ne donne pas celui de deviner, ni de prédire l'avenir. D'ailleurs il n'est pas probable que les *Engastrimythes* aient été fort communs dans la Judée, au lieu que les devins, les magiciens, les sorciers s'y multiplioient; les Rois idolâtres les favorisèrent, les Rois pieux les punissoient et les chassoient; Saül en avoit agi ainsi au commencement de son règne, ensuite il eut la foiblesse de vouloir les consulter; il alla trouver, dit l'Historien sacré, un femme *qui avoit un ob*, et il lui dit : *Devine-moi par l'ob*, ou évoque-moi la personne que je te désignerai; 1. *Reg.* c. 28, ℣. 8; *voyez* l'art. suiv. De là on peut conclure que *ob* signifie souffle, esprit, inspiration, le commerce avec les esprits, etc.

En effet, *oboth*, en hébreu, exprime aussi des soufflets ou des esprits follets. *Abbouba*, mot chaldéen, où la racine *ab*, *oub*, est doublée, est une flûte, instrument à vent; l'on y reconnoît aisément *ambubaiæ*, qui en latin signifie des joueurs de flûtes. Or, *souffle*, *esprit*, *inspiration*, sont synonymes dans toutes les langues; *ob* est donc à la lettre un esprit, ou une inspiration.

Quoiqu'il en soit, par la Loi de Moïse il étoit sévèrement défendu de consulter les *oboth*, les esprits, et ceux qui prétendoient en avoir; *Levit.* c. 19, ℣. 31; c. 20, ℣. 27; *Deut.* c. 18, ℣. 11.

Le grec *Python*, disent les Grammairiens, est dans la mythologie un serpent qui naquit du limon de la terre détrempée par les eaux du déluge; il fut tué par Apollon, qui est le Soleil; de là le surnom d'*Apollon Pythien*, et de la *Pythie* qui recevoit l'inspiration sur un trépied placé à l'ouverture de la caverne de Delphes. Mais quelle relation y a-t-il entre un serpent et l'art de deviner ou prédire l'avenir? Pour nous il nous semble qu'il y a ici une confusion de deux ou trois significations différentes. *Pu*, *py*, est la puanteur, une vapeur, une exhalaison infecte et puante; *thon* ou *chton*, est la terre; ainsi l'on a très-bien aperçu que le prétendu serpent tué par Apollon, ce sont les exhalaisons de la terre détrempées par le déluge et dissipées par la chaleur du soleil. Mais *thon*, qui signifie la terre, signifie aussi bas et profond, un creux, une caverne; *python* exprime donc littéralement, *exhalaison de la caverne.* Comme la vapeur puante qui sortoit de la caverne de Delphes faisoit tourner la tête, on imagina qu'elle communiquoit le don de prédire l'avenir; ainsi le mot *python* exprima l'inspiration prophétique; de là les oracles de la *Pythie*, et toutes les folies qui s'ensuivirent.

Cette discussion étymologique nous a semblé nécessaire pour démontrer que les Septante ni la Vulgate n'ont pas eu tort de rendre le mot hébreu *oboth*, par le grec *pythones;* jusqu'à présent les Commentateurs ni les Grammairiens ne paroissent pas avoir vu pourquoi ces deux mots sont synonymes.

PYTHONISSE, sorcière, devineresse, magicienne. Nous lisons, *I. Reg.* c. 28, ℣. 7, que Saül inquiet touchant le succès de la bataille qu'il alloit livrer aux Philistins, et ne recevant point de réponse du Seigneur, alla consulter pendant la nuit une *Pythonisse*, à laquelle il ordonna d'évoquer Samuel, mort depuis quelque temps; que ce Prophète lui apparut en effet, et lui prédit que le lendemain il perdroit la bataille et y seroit tué; ce qui arriva.

Ce fait a donné lieu à une question importante qui partage les anciens et les modernes; il s'agit de savoir si l'âme de Samuel a véritablement apparu et a parlé à Saül, ou si ce qui est raconté à ce sujet n'est qu'un jeu et une supercherie de la part de la magicienne, qui feignit de voir Samuel, et parla en son nom à Saül. On demande si cela arriva par la puissance du démon et par les forces de l'art magique, ou si Dieu voulut que Samuel apparût, par un effet miraculeux de la puissance divine, et non par aucun effet de la magie. Il y a sur ce sujet une Dissertation de Dom Calmet, *Bible d'Avignon*, tome 4, page 71, et une du D. Stackhouse, l'une et l'autre sont réunies dans la *Bible* de Chais, tome 5. Nous allons en donner un court extrait.

Ceux qui tiennent pour la réalité de l'apparition de Samuel, comme S. Justin, Origène, Anastase d'Antioche, etc., ont cru que les démons avoient quelque pouvoir sur les âmes des Saints avant que Jésus-Christ descendît aux enfers. Saint Augustin, l. 2, *de Doct. Christ.* c. 32, ne trouve aucun inconvénient à dire que le démon fit paroître l'âme de Samuel. D'ailleurs le récit de l'Ecriture dit expressément que Samuel parut, qu'il parla, qu'il annonça au Roi sa mort prochaine et la défaite de son armée. La *Pythonisse* n'étoit pas en état de faire une semblable prédiction.

Ceux qui prétendent que Samuel n'apparut point, sont partagés entre eux; les uns, comme Tertullien, Saint Basile, Saint Grégoire de Nysse, croient que le démon prit la forme de Samuel, et parla ainsi à Saül. Les autres, tels qu'Eustache d'Antioche, Saint Cyrille d'Alexandrie, etc., pensent que la magicienne ne vit rien, mais qu'elle feignit de voir Samuel, qu'elle parla en son nom, qu'elle trompa ainsi Saül et tous les assistans. Cette opinion semble contredite par la narration même; elle dit que la *Pythonisse* fut troublée en voyant Samuel; que Saül lui-même connut que c'étoit véritablement ce Prophète, et qu'il se prosterna. Le Rabbin Lévi-Ben-Gerson veut que tout cela se soit passé dans l'imagination de Saül; ce Prince, dit-il, frappé des menaces que Dieu lui avoit faites, et troublé par la vue du danger présent, s'imagina voir Samuel qui lui réitéroit les mêmes menaces, et lui annonçoit sa mort prochaine. Mais ce sentiment ne s'accorde pas mieux que les précédens avec le récit de l'Ecrivain sacré.

D'autres enfin, comme S. Am-

broise, Zénon de Vérone, S. Thomas, etc., sont persuadés que le démon, ni la fourberie de la *Pythonisse* n'eurent aucune part à cette affaire; mais qu'à l'occasion des évocations de cette femme, Dieu, par sa puissance, indépendamment de l'art magique, fit paroître aux yeux de Saül une figure de Samuel, qui prononça à ce Prince l'arrêt de sa mort et de sa perte entière, pour le punir de sa vaine curiosité et de la violation de la Loi, dont il se rendoit coupable.

Ce dernier sentiment paroît le mieux fondé, et le plus conforme au texte sacré. *Eccli.* c. 46, ℣. 21. Il est dit : « Après cela Samuel » mourut; il déclara et fit connoî- » tre au Roi que la fin de sa vie » étoit proche. Il éleva la voix du » fond de la terre, et prophétisa pour » détruire l'impiété de la nation. » 1. *Paral.* c. 10, ℣. 13, « Saül » mourut pour avoir consulté la » *Pythonisse.* » Les Septante ajoutent, *et le Prophète Samuel lui répondit.* Par la manière dont l'Auteur du premier *Livre des Rois* a parlé, il donne lieu de croire qu'il étoit persuadé de la réalité de l'apparition de Samuel.

On fait contre ce sentiment quelques objections qui ne paroissent pas difficiles à résoudre. On dit, 1.° Dieu n'avoit pas besoin de faire un miracle pour apprendre à Saül qu'il seroit battu par les Philistins et qu'il périroit dans la bataille. Nous répondons que si Dieu ne faisoit de miracles que quand il en a besoin, il n'en feroit jamais, puisqu'il est le Maître de faire agir les causes physiques comme il lui plaît, et sans que le cours de la nature paroisse dérangé ou interrompu. L'on feroit la même objection contre tout autre moyen duquel Dieu se seroit servi pour faire connoître l'avenir à Saül.

2.° Dieu avoit refusé de répondre à Saül; on suppose donc qu'il a changé de dessein et qu'il s'est contredit. Faire paroître Samuel en conséquence de l'évocation de la *Pythonisse*, c'étoit convaincre les assistans de l'efficacité de son art. *Réponse.* Il n'y a point de contradiction ni d'inconstance à changer de conduite lorsque les circonstances changent. A une curiosité que Dieu n'avoit pas voulu satisfaire, Saül ajoutoit un acte de superstition rigoureusement défendu par la Loi; c'étoit donc un nouveau crime, et c'est pour le punir que Dieu lui fit annoncer par Samuel sa défaite et sa mort prochaine. Le trouble dont la *Pythonisse* fut saisie en apercevant ce Prophète, étoit plus que suffisant pour démontrer qu'il n'apparoissoit pas en vertu du pouvoir de cette femme, puisqu'elle fut étonnée elle-même du succès de l'évocation; il n'y eut donc aucun danger d'erreur pour les assistans.

3.° Samuel devoit être un personnage suspect à Saül, puisque ce Prophète ne lui avoit jamais prédit que des choses funestes, et qu'il lui avoit fait souvent des reproches très-vifs. *Réponse.* Mais enfin, les prédictions de Samuel avoient toujours été vérifiées par l'événement; c'étoit donc assez pour que Saül, inquiet sur le succès de la bataille qui alloit se donner, voulût l'interroger plutot que tout autre.

4.° Saül ne vit point Samuel, puisque sur le portrait que la *Pythonisse* lui fit du personnage qu'elle voyoit, il se prosterna la face contre terre. *Réponse.* Le texte porte formellement que Saül *connut que c'étoit Samuel;* il ne pouvoit d'ail-

leurs méconnoître l'air ni la voix de ce Prophète : c'est donc parce qu'il le reconnut très-bien qu'il se prosterna par frayeur et par respect.

5.° La frayeur affectée par la *Pythonisse* étoit feinte, puisqu'elle répond aux questions de Saül avec toute sa présence d'esprit, et qu'elle conserve assez de sang-froid pour lui apprêter à manger. *Réponse.* Pour que cette femme ait été véritablement effrayée, il n'est pas nécessaire qu'elle soit tombée en syncope, ou qu'elle ait absolument perdu la parole; elle eut le temps de se remettre pendant la conversation de Saül avec Samuel; d'ailleurs en pareil cas la présence de plusieurs personnes suffit pour diminuer la peur.

6.° Si Saül, ajoute-t-on encore, avoit été persuadé qu'il parloit véritablement à Samuel, et que ses prédictions alloient s'accomplir, il n'auroit pas eu la force de converser avec cette femme, ni de manger avec ses gens; du moins il n'auroit pas livré bataille. *Même réponse.* Saül eut le temps de se calmer pendant que la *Pythonisse* apprêtoit à manger; il avoit besoin de reprendre des forces pour aller rejoindre ses troupes, et lorsque deux armées sont en présence, il n'est plus temps de reculer. Il est clair que le combat fut de la part de Saül un coup de désespoir.

Quand on feroit vingt autres raisonnemens touchant la conduite de ce Roi, ce ne seroient jamais que des conjectures; elles ne suffiroient pas pour détruire la preuve directe tirée de la narration de l'Ecrivain sacré. Il en résulte toujours que l'apparition de Samuel fut réelle et miraculeuse, et que l'on ne peut attaquer ce sentiment par aucune raison solide.

Q

QUAKER, terme anglois qui signifie *Trembleur :* c'est le nom que l'on donne en Angleterre à une secte de visionnaires enthousiastes, à cause du tremblement et des contorsions qu'ils font dans leurs assemblées, lorsqu'ils se croient inspirés par le Saint-Esprit.

En 1647, sous le règne de Charles I.er, au milieu des troubles et des guerres civiles qui agitoient ce royaume, Georges Fox, homme sans étude, Cordonnier de profession, d'un caractère sombre et mélancolique, se mit à prêcher contre le Clergé Anglican, contre la guerre, contre les impôts, contre le luxe, contre l'usage de faire des sermens, etc. Il trouva aisément des partisans dans un temps auquel les Anglois n'ayant rien de fixe sur la Religion, étoient livrés à une espèce de délire et de fanatisme universel.

En prenant dans le sens le plus rigoureux tous les préceptes et les conseils de morale de l'Evangile, Fox posa pour première maxime que tous les hommes sont égaux par leur nature; il en conclut qu'il faut tutoyer tout le monde, les Rois aussi-bien que les Charbonniers; qu'il faut supprimer toutes les marques extérieures de respect, comme d'ôter son chapeau, de faire des révérences, etc. 2.° Il enseigna que Dieu donne à tous les hommes une lumière intérieure,

suffisante pour les conduire au salut éternel; que par conséquent il n'est besoin ni de Prêtres, ni de Pasteurs, ni de Ministres de religion; que tout particulier, homme ou femme, est en état et en droit d'enseigner et de prêcher dès qu'il est inspiré de Dieu. 3.° Que pour parvenir au salut éternel il suffit d'éviter le péché et de faire de bonnes œuvres; qu'il n'est besoin ni de Sacremens, ni de cérémonies, ni de culte extérieur. 4.° Que la principale vertu du Chrétien est la tempérance et la modestie, qu'il faut donc retrancher toute superfluité dans l'extérieur, les boutons sur les habits, les rubans et les dentelles pour les femmes, etc. 5.° Qu'il n'est pas permis de faire aucun serment, de plaider en justice, de faire la guerre, de porter les armes, etc.

Une doctrine qui affranchissoit les hommes de tout devoir extérieur de Religion, qui autorisoit les ignorans et les femmes à prendre la place des Docteurs, ne pouvoit manquer de trouver des partisans; Fox, quoique ignorant et visionnaire, eut des prosélytes. Quelques traits de modération qu'il sut affecter lorsqu'il fut puni de ses extravagances, achevèrent de lui gagner la populace.

Un des premiers Apôtres du *Quakérisme* fut Guillaume Penn, fils unique du Vice-Amiral d'Angleterre, jeune homme qui joignoit à une figure agréable beaucoup d'esprit et d'éloquence naturelle; il se joignit à Georges Fox, et prêcha comme lui : ils firent ensemble une mission en Hollande et en Allemagne; mais ils ne purent former en Hollande que quelques disciples qui ont été connus sous le nom de *Prophètes* ou *Prophétans;* ils eurent encore moins de succès en Allemagne.

Après la mort de son père, Guillaume Penn, héritier de tous ses biens, obtint pour indemnité de ce qui lui étoit dû par le Gouvernement d'Angleterre, la propriété d'une province entière en Amérique, qui de son nom a été nommée *Pensylvanie.* Il y conduisit une colonie de ses disciples, il y fonda la ville de *Philadelphie*, et lui donna des lois.

Quelque aversion que les *Quakers* eussent pour la guerre, ils ont été cependant obligés plus d'une fois de prendre les armes contre les sauvages qui dévastoient leurs possessions, et de les poursuivre comme des bêtes féroces. On ne les accuse point d'avoir refusé de porter les armes dans la dernière guerre pour la liberté de l'Amérique. Preuve que ceux d'aujourd'hui ne portent plus le fanatisme aussi loin que leurs prédécesseurs, et qu'ils ont été forcés de se prêter aux circonstances.

On convient en Angleterre qu'en général les *Quakers* font profession d'une exacte probité, et qu'ils ont les mœurs plus pures que le commun des Anglois. Leur nombre diminue cependant tous les jours, parce qu'en qualité de *non-conformistes* ils sont exclus des charges et des dignités, et parce que le fanatisme s'éteint peu à peu, lorsqu'il n'est pas entretenu par la contradiction. Les *Quakers*, moins ignorans que leurs prédécesseurs et moins entêtés, comprennent à la fin que la vertu se rend ridicule par le mépris des bienséances.

L'éloge de cette secte, que l'on a placé dans l'ancienne Encyclopédie, a été copié des *Lettres Philosophiques sur les Anglois*, dont l'Auteur est très-connu. On sait que

dans ses Ouvrages il ne s'est jamais piqué de sincérité, qu'il s'est proposé plutôt d'amuser ses lecteurs que de les instruire. L'Auteur de l'Histoire des établissemens des Européens dans les Indes n'a fait que répéter et amplifier les mêmes fables. Mosheim, mieux informé et plus en état que ces écrivains frivoles de juger du *Quakérisme*, en a fait l'histoire. *Hist. Ecclés.* 17.ᵉ siècle, sect. 2, 2.ᵉ part. c. 3. Son Traducteur Anglois y a joint plusieurs notes importantes. Pour appuyer ce qu'ils disent, ces deux Ecrivains citent les livres mêmes des *Quakers* et ceux des témoins oculaires; ils sont certainement plus croyables que nos Philosophes aventuriers. Or, ils font voir,

1.° Que malgré les éloges pompeux de Georges Fox et de Guillaume Penn faits par leurs partisans, ces deux hommes n'étoient rien moins que des modèles de sagesse et de vertu. Le premier étoit un fanatique séditieux, qui ne respectoit rien, n'étoit soumis à aucune loi, qui troubloit l'ordre et la tranquillité publique; il étoit donc punissable. On a voulu persuader qu'il avoit souffert les châtimens avec une patience héroïque; c'est une fausseté; il est constant que souvent il a chargé d'outrages et d'injures les Magistrats qui vouloient le réprimer. Des témoins qui ont connu personnellement Guillaume Penn, disent qu'il étoit vain, hableur, infatué du pouvoir de son éloquence, très-mal instruit en fait de Religion. Nous ajoutons qu'il n'est pas sûr qu'il soit l'unique Auteur des lois de la Pensylvanie, puisqu'il avoit avec lui des hommes instruits et capables de l'éclairer.

2.° Que ces *Quakers*, que l'on peint comme des hommes si doux et si pacifiques, à qui l'on donne la gloire d'avoir posé pour premier principe de Religion la tolérance universelle, ont été cependant, dès leur origine, les fanatiques les plus intolérans et les plus mutins qu'il y eut jamais. « Ils par- » couroient, dit Mosheim, comme » des furieux et des Bacchantes, » les villes et les villages, décla- » mant contre l'Episcopat, contre » le Presbytérianisme, contre tou- » tes les Religions établies. Ils tour- » noient en dérision le culte public, » ils insultoient les Prêtres dans le » temps qu'ils officioient; ils fou- » loient aux pieds les Lois et les » Magistrats, sous prétexte qu'ils » étoient inspirés : ils excitèrent » ainsi des troubles affreux dans » l'Eglise et dans l'Etat. On ne doit » donc pas être surpris que le bras » séculier ait enfin sévi contre ces » fanatiques turbulens, et que plu- » sieurs aient été sévèrement punis. » Cromwel, qui toléroit toutes les » sectes, auroit exterminé celle-ci, » s'il avoit cru pouvoir en venir à » bout. »

Le Traducteur Anglois confirme ce récit par des faits incontestables; il cite des traits d'impudence et de fureur des femmes *Quakéresses* qui excitent l'indignation. Aujourd'hui ces sectaires et leurs panégyristes passent ces faits sous silence, ou cherchent à les pallier; mais ils ne parviendront pas à en effacer le souvenir.

Le citoyen de Virginie qui vient de publier ses *Recherches sur les Etats-Unis de l'Amérique*, vient à l'appui de Mosheim et de son Traducteur. Il prouve, par des Mémoires authentiques, que Guillaume Penn ne s'occupa jamais que de ses intérêts personnels; qu'il s'exempta des taxes lui et toute sa

postérité ; qu'il employa toutes les ressources de son esprit à tromper ses *frères* avant et après l'émigration ; qu'il leur défendit d'acheter des terres des Indiens, afin d'en faire le monopole ; que pendant son séjour en Angleterre il entretint la discorde dans la Pensylvanie par les instructions qu'il envoyoit à ses Lieutenans ; que rempli d'idées folles et capricieuses qui le mettoient dans un besoin continuel d'argent, et abîmé de dettes, il alloit vendre à Georges I.er la propriété de l'établissement, lorsqu'il mourut à Londres d'une attaque d'apoplexie ; qu'enfin il se rendit coupable toute sa vie d'une multitude d'injustices et d'extorsions.

Il fait des *Quakers* en général un portrait qui n'est pas plus flatteur. Selon lui, leur mérite principal consiste dans l'économie et dans l'application aux affaires ; et en fait d'hypocrisie, personne ne les égale. Mais quant au commerce, la délicatesse et l'équité ne sont pas leurs vertus favorites. A la vérité, dit-il, on trouve quelquefois parmi eux des hommes de la probité la plus scrupuleuse, qui méprisent l'astuce et l'hypocrisie ; mais ils sont plus rares que parmi les autres sectes. Il est facile d'être la dupe de leur extérieur. Plusieurs fois il est arrivé que leur manière réservée de contracter, fondée sur leur Religion, les a dispensés de tenir leur parole.

3.° Dans cette secte, comme dans toutes les autres, il y a eu des disputes et des divisions touchant la Doctrine. Ceux de la Pensylvanie, absolument maîtres chez eux, ont poussé la licence des opinions plus loin que ceux d'Angleterre, parce que ceux-ci ont toujours été contenus par la Religion dominante et par la crainte du Gouvernement. Or, parmi ces opinions, il y en a de très-impies, et la Religion de plusieurs de ces sectaires a dégénéré en pur Déisme.

Mosheim, qui a soigneusement examiné leur système, l'expose ainsi : La Doctrine fondamentale des *Quakers*, dit-il, est qu'il y a dans l'âme de tous les hommes une portion de la raison et de la sagesse divine, qu'il suffit de la consulter et de la suivre pour parvenir au salut éternel. Ils nomment cette prétendue sagesse céleste, *la parole interne, le Christ intérieur, l'opération du Saint-Esprit.*

De là il résulte, 1.° que toute la Religion consiste à écouter et à suivre les leçons de cette parole intérieure, qui dans le fond n'est autre chose que le fanatisme de chaque particulier. 2.° Que l'Ecriture-Sainte, qui n'est que la parole extérieure, ne nous indique point la véritable voie du salut ; qu'elle ne nous est utile qu'autant qu'elle nous excite à écouter la parole intérieure, à prêter l'oreille aux leçons immédiates de Jésus-Christ lorsqu'il parle au dedans de nous. 3.° Que ceux mêmes qui ne connoissent pas l'Evangile, tels que les Juifs, les Mahométans, les Indiens, les Sauvages, ne sont pas pour cela hors de la voie du salut, parce qu'il leur suffit d'écouter le Maître ou le Christ intérieur qui parle à leur âme. 4.° Que le royaume de Jésus-Christ s'étend à tous les hommes, puisque tous sont à portée de recevoir intérieurement ses leçons et de connoître sa volonté ; qu'il n'est donc pas besoin d'être extérieurement Chrétien pour être sauvé. 5.° Qu'il faut détourner notre attention de tous les objets extérieurs qui peuvent affecter nos sens, afin de nous appliquer uniquement à

écouter la parole intérieure ; qu'il faut donc diminuer l'empire que le corps a sur l'âme, afin de nous unir plus étroitement à Dieu.

6.° Il s'ensuit que quand nos âmes seront une fois délivrées de la prison de nos corps, il n'est pas croyable que Dieu veuille les y renfermer une seconde fois, qu'ainsi l'on doit entendre dans un sens figuré tout ce que l'Ecriture dit de la résurrection future ; que si Dieu nous rend jamais un corps, ce ne sera plus un corps de chair, mais un corps céleste et spirituel. Conséquemment, 7.° les *Quakers* ne se croient point absolument obligés à prendre dans un sens réel et historique tout ce qui est dit dans l'Evangile touchant la naissance, les actions, les souffrances, la résurrection du Christ, ou l'incarnation du Fils de Dieu ; la plupart, surtout en Amérique, entendent tout cela dans un sens mystique et figuré ; suivant eux, c'est seulement une image de ce que le Christ intérieur fait pour nous sauver : il naît, il vit, il agit, il souffre, il meurt, ressuscite spirituellement en nous, etc. En Europe même, plusieurs, quoiqu'avec plus de réserve, tiennent encore le même langage, qui est celui des anciens Gnostiques.

8.° Il s'ensuit qu'il n'est besoin d'aucun culte extérieur de Religion, qu'il suffit de rendre au *Christ intérieur* un culte purement spirituel. Les cérémonies qui affectent nos sens, tels que le Baptême, l'Eucharistie, le chant des Psaumes, les Fêtes, etc., ne servent qu'à détourner notre attention et à nous empêcher d'écouter les leçons intimes de la Sagesse divine. Puisqu'elle parle à toutes les âmes, on ne doit empêcher ni les hommes ni les femmes de prêcher dans les assemblées publiques lorsque l'Esprit de Dieu les inspire.

9.° La morale sévère des *Quakers* découle encore du même principe. Puisqu'il est nécessaire d'affoiblir l'empire du corps sur l'âme, il faut se priver de tout ce qui ne sert qu'à flatter les goûts sensuels, se réduire au pur nécessaire, modérer le goût pour les plaisirs par la raison et par la méditation, ne donner dans aucune espèce de luxe ni d'excès. De là vient parmi ces sectaires la gravité de leur extérieur, la simplicité rustique de leurs habits, le ton affecté de leurs voix, la rudesse de leur conversation, la frugalité de leur table. Persuadés que la plupart des usages de la vie civile sont une espèce de luxe, que les démonstrations de politesse sont des signes imposteurs, les *Quakers* ne témoignent du respect à personne, ni par les formules de civilité, ni par les gestes du corps ; ils ne donnent à personne aucun titre d'honneur, ils tutoient tout le monde sans exception. Ils refusent de porter les armes, de faire serment en justice, de comparoître à aucun tribunal ; ils aiment mieux renoncer à la défense d'eux-mêmes, de leur réputation, de leurs biens, que d'accuser ou d'attaquer personne.

Mais en Angleterre les *Quakers* enrichis par le commerce, et qui veulent jouir de leur fortune, se réconcilient aisément avec les mœurs de la société et avec les plaisirs mondains. Ils ont modifié, dit-on, et réformé une partie des opinions théologiques de leurs ancêtres, et ils ont tâché de les rendre plus raisonnables. Mosheim nous avertit enfin que pour juger de cette Théologie, il ne faut pas s'en fier à l'exposé qu'en ont fait Robert Bar-

clay dans son Catéchisme et dans l'Apologie du *Quakérisme* qu'il publia en 1676. Cet Auteur a passé sous silence une bonne partie des erreurs de la secte, il en a pallié et déguisé d'autres, il a employé toutes les ruses par lesquelles un habile Avocat peut défendre une mauvaise cause.

Cette Histoire des *Quakers* nous paroît donner lieu à des réflexions importantes.

1.° La morale austère de laquelle ces sectaires font profession ne doit en imposer à personne. Il en a été à peu près de même de toutes les sectes naissantes, encore foibles, qui avoient un vif intérêt à racheter l'absurdité de leurs Dogmes par la rigueur de leur morale et par la régularité de leur conduite; sans cette ressource politique, elles n'auroient pas subsisté long-temps. Leur tolérance a eu la même origine, ils n'y sont venus qu'après avoir mis tout en usage pour détruire toutes les autres sectes; par conséquent ils changeroient une seconde fois de principe et de conduite si leur intérêt venoit à changer.

2.° La naissance du *Quakérisme* ne fera jamais honneur aux Protestans, puisqu'il est venu du fanatisme dont la prétendue réforme avoit enivré tous les esprits. Les Apologistes de cette secte ont fondé leurs opinions sur une explication arbitraire de l'Ecriture-Sainte, tout comme les Protestans; il n'est pas une seule de leurs erreurs qui ne puisse être étayée sur quelque passage des Livres Saints : en se tenant à cette seule méthode, les Protestans ne peuvent pas mieux venir à bout de réfuter les *Quakers,* que de confondre les Sociniens. Où est la différence entre la *parole intérieure* des *Quakers,* et l'esprit particulier des Protestans? Les seconds, aussi-bien que les premiers, ont beaucoup mieux réussi à faire des prosélytes par la violence de leurs déclamations, que par la solidité de leurs explications de l'Ecriture-Sainte.

3.° Il est évident que les incrédules de nos jours n'ont pris la défense de cette secte ridicule, que parce qu'ils ont voulu la donner pour une société de Déistes. Leur ambition étoit de prouver, par cet exemple, que le Déisme est très-compatible avec une excellente morale; ils vouloient d'ailleurs rendre le Christianisme méprisable, en faisant voir que ce qu'il y a d'excessif dans la morale des *Quakers,* n'est autre chose que la lettre même de l'Evangile : mais la lettre et le sens ne sont pas la même chose.

4.° Le parallèle que l'Auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* a voulu faire entre les *Quakers,* ou prétendus *Primitifs,* et les premiers Chrétiens, est absurde, et ne porte que sur des faussetés. Il dit que Jésus-Christ ne baptisa personne, et que les associés de Penn ne voulurent pas être baptisés. Mais Jésus-Christ a ordonné à ses Disciples de baptiser toutes les Nations; s'il n'a pas baptisé ses Apôtres, il a violé sa propre ordonnance : il a dit que quiconque ne sera pas *baptisé par l'eau* et par le Saint-Esprit, n'entrera point dans le Royaume des Cieux.

Il dit que les premiers Fidèles étoient égaux, comme les *Quakers* ont voulu l'être. Cela est faux; les Apôtres avoient autorité sur les simples Fidèles, ils ont établi des Pasteurs auxquels ils ont transmis cette autorité, et ils ont ordonné aux Laïques de leur être soumis. Ils ont ordonné aussi d'être soumis

et d'obéir aux Princes, aux Magistrats, aux hommes constitués en dignité; les *Quakers* leur ont refusé toute démonstration de respect, et leur ont souvent insulté sur leur Tribunal.

Les premiers Disciples, continue l'Auteur, reçurent l'esprit et parloient dans l'Assemblée; ils n'avoient ni Temples, ni Autels, ni ornemens, ni encens, ni cierges, ni cérémonies : Penn et les siens ont fait de même. Mais l'inspiration des premiers Chrétiens étoit prouvée par les dons miraculeux et sensibles dont elle étoit accompagnée : comment les prétendus *Primitifs* ont-ils prouvé la leur? Saint Paul eut soin de régler l'usage de ces dons dans les Assemblées chrétiennes, il défendit aux femmes d'y enseigner et d'y parler. Il est prouvé par l'Apocalypse que du temps des Apôtres les Chrétiens avoient des Autels, des ornemens, de l'encens, des cierges et des cérémonies. *Voyez* Liturgie. Nous prouvons encore contre les Protestans et contre les Incrédules, que dès l'origine de l'Eglise Chrétienne on a reconnu sept Sacremens.

C'est peu de nous dire que les *Quakers* ont toujours eu une bourse commune pour les pauvres, et qu'en cela ils ont imité les Disciples du Sauveur; il y a un autre article non moins essentiel que les premiers ont très-mal observé, savoir, la soumission à l'ordre public. Jamais les premiers Chrétiens n'ont insulté en face les Magistrats; ils ne sont point allés troubler les cérémonies des Païens; ils n'ont point déclamé contre les Prêtres, ni foulé aux pieds les idoles : Fox et ses sectateurs ont commis tous ces désordres à l'égard de la Religion Anglicane. Quelle ressemblance y a-t-il donc entre les uns et les autres? Mais un Auteur qui a si peu respecté la vérité en peignant les *Quakers*, étoit incapable d'y avoir plus d'égard en parlant des premiers Chrétiens.

QUARANTE-HEURES. Les prières de *quarante-heures* sont une dévotion commune dans l'Eglise Romaine; elle consiste à exposer le Saint Sacrement à l'adoration des Fidèles pendant trois jours de suite, et pendant treize à quatorze heures par jour. Ces prières sont ordinairement accompagnées de sermons, de saluts, etc. On les fait pendant le jubilé, dans les calamités publiques, le Dimanche de la Quinquagésime, et les deux jours suivans, etc.

QUARTO-DÉCIMANS. *Voyez* Paques.

QUASIMODO. Le Dimanche de l'octave de Pâques est ainsi nommé, parce que l'introït de la Messe de ce jour commence par ces mots : *Quasi modò geniti infantes.* Il est aussi appelé *Dominica in albis*, parce que ceux qui avoient reçu le baptême à Pâques, alloient le jour de l'Octave déposer en cérémonie dans la sacristie de l'Eglise les robes blanches dont ils avoient été revêtus dans leur baptême. Les Grecs l'ont encore nommé *Dominica nova*, à cause de la vie nouvelle que les baptisés devoient commencer à mener dès ce moment.

On sait que dans les premiers siècles tous les jours de la quinzaine de Pâques étoient censés jours de fête; ainsi l'avoient réglé les Pasteurs de l'Eglise dans plusieurs Conciles, et les Empereurs avoient confirmé cette discipline. Nous

voyons par les Sermons de S. Jean Chrysostôme et de S. Augustin, que tous ces jours étoient employés par les Fidèles à célébrer l'Office divin, à écouter la parole de Dieu, à recevoir la sainte Eucharistie, à faire de bonnes œuvres. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 20, c. 5, §. 12, t. 9, p. 118.

QUATRE-TEMPS, jeûne qui s'observe dans l'Eglise au commencement de chacune des quatre saisons de l'année; il a lieu pour trois jours d'une semaine, savoir, le Mercredi, le Vendredi et le Samedi.

Il est certain que ce jeûne étoit déjà établi du temps de S. Léon, puisque dans ses Sermons il distingue nettement les jeûnes des quatre saisons de l'année, et qui s'observoient pendant trois jours; savoir, celui du printemps au commencement du carême, celui de l'été à la Pentecôte, celui d'automne au septième mois, ou en Septembre, et celui d'hiver au dixième, ou en Décembre. Mais ce Saint Pape ne parle pas de ces jeûnes comme d'un usage nouveau, au contraire il les regarde comme une tradition apostolique. Il étoit persuadé que c'étoit une imitation des jeûnes de la Synagogue, mais il n'y a point de preuve que les Juifs aient fait trois jours de jeûne au commencement de chaque saison; aussi S. Thomas n'est point de cet avis; on pourroit peut-être conjecturer avec plus de raison que les *Quatre-temps* ont été institués par opposition aux folies et aux désordres des Bacchanales, que les Païens renouveloient quatre fois l'année.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter que ce jeûne n'ait eu pour objet de consacrer à Dieu par la pénitence et la mortification les quatre saisons de l'année, comme le dit S. Léon, et pour obtenir de Dieu sa bénédiction sur les fruits de la terre. Il s'y est joint un nouveau motif, lorsqu'il a été d'usage de faire dans ce temps-là l'ordination des Ministres de l'Eglise, et c'est un réglement qui date au moins du cinquième siècle, puisqu'il en est parlé dans la neuvième lettre du Pape Gélase. On a jugé qu'il convenoit que tous les Fidèles demandassent par la prière et par le jeûne les lumières du Saint-Esprit pour cette importante action, afin d'imiter ainsi la conduite des Apôtres; *Act.* c. 13, ℣. 3.

On ne doit pas être étonné de ce que les *Quatre-temps* n'ont pas été observés dans l'Eglise Grecque, puisque les Grecs jeûnoient tous les Mercredis et les Vendredis de l'année, et fêtoient le Samedi. Dans l'Occident même ce jeûne n'a pas été pratiqué universellement dans toutes les Eglises; il ne l'étoit pas encore dans celles d'Espagne du temps de S. Isidore de Séville au sixième siècle, et l'on ne peut pas prouver qu'il l'ait été en France avant le règne de Charlemagne. Mais ce Prince en ordonna l'observation par un Capitulaire de l'an 769, et le fit confirmer par un Concile de Mayence l'an 813. Enfin dans l'onzième siècle, le Pape Grégoire VII fixa distinctement les quatre semaines dans lesquelles les *Quatre-temps* devoient être observés, et peu à peu cette discipline s'établit uniformément, telle qu'elle est encore aujourd'hui. Thomassin, *Traité des Jeûnes*, 1.re part. chap. 21; 2.e part. c. 18.

QUESNELLISME. *Voyez* UNIGENITUS.

QUIÉTISME, Doctrine de quelques Théologiens mystiques, dont le principe fondamental est qu'il faut s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu; que la perfection de l'amour pour Dieu consiste à se tenir dans un état de contemplation passive, sans faire aucune réflexion ni aucun usage des facultés de notre âme, et à regarder comme indifférent tout ce qui peut nous arriver dans cet état. Ils nomment *Quiétude* ce repos absolu; de là leur est venu le nom de *Quiétistes.*

On peut trouver le berceau du *Quiétisme* dans l'Origénisme spirituel qui se répandit au quatrième siècle, et dont les sectateurs, selon le témoignage de S. Epiphane, étoient irrépréhensibles du côté des mœurs. Evagre, Diacre de Constantinople, confiné dans un désert et livré à la contemplation, publia, au rapport de S. Jérôme, un livre de *Maximes*, dans lequel il prétendoit ôter à l'homme tout sentiment des passions; cela ressemble beaucoup à la prétention des *Quiétistes.* Dans l'onzième et le quatorzième siècles, les *Hésychastes*, autre espèce de *Quiétistes* chez les Grecs, renouvelèrent la même illusion, et donnèrent dans les visions les plus folles; on ne les accuse point d'y avoir mêlé du libertinage. *Voyez* HÉSICHASTES. Sur la fin du treizième et au commencement du quatorzième, les Beggards enseignèrent que les prétendus *parfaits* n'avoient plus besoin de prier, de faire de bonnes œuvres, d'accomplir aucune Loi, et qu'ils pouvoient, sans offenser Dieu, accorder à leur corps tout ce qu'il demandoit. *Voyez* BEGGARDS. Voilà donc deux espèces de *Quiétisme*, l'un spirituel, et l'autre très-grossier.

Le premier fut renouvelé, il y a un siècle, par Michel Molinos, Prêtre Espagnol, né dans le Diocèse de Saragosse en 1627, et qui s'acquit à Rome beaucoup de considération par la pureté de ses mœurs, par sa piété, par son talent de diriger les consciences. L'an 1675, il publia un livre intitulé le *Guide spirituel*, qui eut d'abord l'approbation de plusieurs personnages distingués, et qui a été traduit en plusieurs langues. La Doctrine que Molinos y établissoit peut se réduire à trois chefs : 1.° la contemplation parfaite est un état dans lequel l'âme ne raisonne point; elle ne réfléchit ni sur Dieu, ni sur elle-même, mais elle reçoit passivement l'impression de la lumière céleste, sans exercer aucuns actes, et dans une inaction entière; 2.° dans cet état l'âme ne désire rien, pas même son propre salut, elle ne craint rien, pas même l'enfer; 3.° alors l'usage des Sacremens et la pratique des bonnes œuvres deviennent indifférens; les représentations et les impressions les plus criminelles qui arrivent dans la partie sensitive de l'âme ne sont point des péchés.

Il est aisé de voir combien cette Doctrine est absurde et pernicieuse. Puisque Dieu nous ordonne de faire des Actes de Foi, d'Espérance, d'Adoration, d'Humilité, de Reconnoissance, etc., c'est une absurdité et une impiété de faire consister la perfection de la contemplation dans l'abstinence de ces Actes. Dieu nous a créés pour être actifs, et non passifs, pour pratiquer le bien et non pour le contempler; un état purement passif est un état d'imbécillité ou de syncope; c'est une maladie, et non une perfection. Dieu peut-il nous dispenser

dispenser de désirer notre salut et de craindre l'enfer? Il a promis le Ciel à ceux qui font de saintes actions, et non à ceux qui ont des rêves sublimes. Il nous ordonne à tous de lui demander l'avénement de son royaume et d'être délivrés du mal; il n'est donc jamais permis de renoncer à ces deux sentimens, sous prétexte de soumission à la volonté de Dieu. Puisque les Sacremens sont le canal des grâces et un don de la bonté de Jésus-Christ, c'est manquer de reconnoissance envers ce divin Sauveur de les regarder comme indifférens; il dit : « Si vous ne mangez la » chair du Fils de l'Homme et ne » buvez son sang, vous n'aurez » point la vie en vous. » De quel droit un prétendu contemplatif peut-il regarder la participation à l'Eucharistie comme indifférente?

Lorsque Molinos ajoute que dans l'état de contemplation et de quiétude, les représentations, les impressions, les mouvemens des passions les plus criminelles qui arrivent dans la partie sensitive de l'âme ne sont pas des péchés, il ouvre la porte aux plus affreux déréglemens, et il n'a eu que trop de disciples qui ont suivi les conséquences de cette doctrine perverse. Une âme qui se laisse dominer par les affections de la partie sensitive, est certainement coupable; il lui est toujours libre d'y résister, et Saint Paul l'ordonne expressément.

Aussi, après un sérieux examen, la doctrine de Molinos fut condamnée par le Pape Innocent XI en 1687; ses livres intitulés : *la Conduite spirituelle*, ou *le Guide spirituel*, et *l'Oraison de Quiétude*, furent brûlés publiquement; Molinos fut obligé d'abjurer ses erreurs en présence d'une assemblée de Cardinaux, ensuite condamné à une prison perpétuelle, où il mourut en 1689. Mais en censurant sa doctrine, le Pape rendit témoignage de l'innocence de ses mœurs et de sa conduite.

L'événement a prouvé que l'on n'a pas eu tort de craindre les conséquences du *Molinosisme*, puisque plusieurs de ses partisans en ont abusé pour se livrer au libertinage, et ont été punis par l'inquisition. Mais il ne faut pas confondre ce *Quiétisme* grossier et libertin avec celui des faux mystiques ou faux spirituels, qui ont adopté les erreurs de Molinos sans en suivre les pernicieuses conséquences.

Il s'est trouvé en France des *Quiétistes* de cette seconde espèce; et parmi ceux-ci une femme nommée *Bouvière de la Motte*, née à Montargis en 1648, veuve du sieur Guyon, fils d'un entrepreneur du canal de Briare, s'est rendue célèbre. Elle avoit pour Directeur un Père *Lacombe*, Barnabite du pays de Genève. Elle se retira d'abord avec lui dans le Diocèse d'Annecy, et elle s'y acquit beaucoup de réputation par sa piété et par ses aumônes. Mais comme elle voulut faire des conférences, et répandre les sentimens qu'elle avoit puisés dans les livres de Molinos ou de quelqu'un de ses disciples, elle fut chassée de ce Diocèse par l'Evêque, avec son Directeur. Ils eurent le même sort à Grenoble, où Mme Guyon répandit deux petits livres de sa façon, l'un intitulé : *le Moyen court*, l'autre, *les Torrens*. Ils vinrent à Paris en 1687, ils y firent du bruit et y trouvèrent des partisans. M. de Harlay, pour lors Archevêque, obtint un ordre du Roi pour faire enfermer le Père Lacombe, et mettre Mme Guyon

dans un couvent. Celle-ci ayant été élargie par la protection de Mme de Maintenon, s'introduisit à Saint-Cyr; elle y suivit les conférences de piété que faisoit dans cette maison le célèbre Abbé de Fénélon, Précepteur des enfans de France, et elle lui inspira de l'estime et de l'amitié par sa dévotion.

Dans la crainte de se tromper sur les principes de cette femme, il lui conseilla de se mettre sous la conduite de M. Bossuet, et de lui donner ses écrits à examiner; elle obéit. Bossuet jugea ces écrits répréhensibles; Fénélon ne pensoit pas de même. Celui-ci, nommé à l'archevêché de Cambrai en 1695, eut à Issy, près de Paris, plusieurs conférences à ce sujet, avec Bossuet, le Cardinal de Noailles, et l'Abbé Tronson, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice. Après de fréquentes disputes, Fénélon publia, en 1697, son livre des *Maximes des Saints* touchant la vie spirituelle ou contemplative, dans lequel il crut rectifier tout ce que l'on reprochoit à Mme Guyon, et distinguer nettement la doctrine orthodoxe des mystiques d'avec leurs erreurs. Ce livre augmenta le bruit au lieu de le calmer.

Enfin les deux Prélats soumirent leurs écrits à l'examen et à la décision du Pape Innocent XII, et Louis XIV écrivit lui-même à ce Pontife pour le presser de prononcer. La Congrégation du saint Office nomma sept Consulteurs ou Théologiens pour examiner ces divers ouvrages. Après 37 conférences, le Pape censura, le 12 mars 1699, 23 propositions tirées du livre des *Maximes des Saints*, comme respectivement téméraires, pernicieuses dans la pratique et erronées, aucune ne fut qualifiée comme hérétique.

L'Archevêque de Cambrai tira de sa condamnation même un triomphe plus beau que celui de son adversaire; il se soumit à la censure sans restriction et sans réserve. Il monta en chaire à Cambrai pour condamner son propre Livre, il empêcha ses amis de le défendre, et il publia une instruction pastorale pour attester ses sentimens à tous ses Diocésains. Il assembla les Evêques de sa Province, et il souscrivit avec eux à l'acceptation pure et simple du Bref d'Innocent XII, et à la condamnation des propositions. Il fit faire pour sa Cathédrale un soleil magnifique pour les expositions et les processions du Saint Sacrement; des rayons de ce soleil partent des foudres qui frappent des livres posés sur le pied, l'un desquels est intitulé : *Maximes des Saints*. Ainsi finit la dispute. Mme Guyon, qui avoit été enfermée à la Bastille, en sortit cette même année 1699; elle se retira à Blois, où elle mourut en 1717, dans les sentimens d'une tendre dévotion.

Pendant que toutes les personnes sensées ont admiré la grandeur d'âme de Fénélon, qui préféroit le mérite de l'obéissance et la paix de l'Eglise aux fumées de la vaine gloire et aux délicatesses de l'amour propre, des esprits mal faits ont taché de persuader que ce grand homme avoit agi par pure politique et par la crainte de s'attirer des affaires; que sa soumission n'avoit pas été sincère. Mosheim a osé dire : « On convient généralement que » Fénélon persista jusqu'à la mort » dans les sentimens qu'il avoit ab- » jurés et condamnés publiquement » par respect pour l'ordre du Pape.» *Hist. Ecclés.* 17.e siècle, sect. 2, 1.re part., c. 1, §. 51.

N'en soyons pas surpris, un Hérétique infatué de ses propres lumières, et opiniâtrément révolté contre l'autorité de l'Eglise, ne se persuadera jamais qu'un esprit droit peut reconnoître sincèrement qu'il s'est trompé, que s'il n'a pas mal pensé, il s'est du moins mal exprimé. Mais dans toute la vie de l'Archevêque de Cambrai trouve-t-on quelques signes d'un caractère hypocrite et dissimulé; connoît-on quelqu'un qui ait montré plus de candeur? Pendant les seize années qui se sont écoulées depuis la condamnation de Fénélon jusqu'à sa mort, a-t-il donné quelques marques d'attachement aux opinions que le Pape avoit censurées dans son Livre? Personne n'a soutenu avec plus de force l'autorité de l'Eglise et la nécessité d'y être soumis; il n'a donc fait que confirmer ses principes par sa propre conduite.

D'ailleurs la question agitée entre Fénélon et Bossuet étoit assez délicate et assez subtile, pour que tous deux pussent s'y tromper. Il s'agissoit de savoir s'il peut y avoir un amour de Dieu pur, désintéressé, dégagé de tout retour sur soi-même; or, il paroît certain que du moins pendant quelques momens une âme qui médite sur les perfections de Dieu, peut les aimer sans faire attention à sa qualité de Bienfaiteur et de Rémunérateur; qu'elle peut aimer la bonté de Dieu envers toutes les créatures sans penser actuellement qu'elle-même est l'objet de cette bonté souveraine. Si Bossuet a nié que cet acte soit possible, comme on l'en accuse, il avoit tort. Mais ce n'est là qu'une abstraction passagère; soutenir que ce peut être l'état habituel d'une âme, et que c'est un état de perfection; qu'elle peut, sans être coupable, pousser le désintéressement jusqu'à ne plus désirer son salut et ne plus craindre la damnation, voilà l'excès condamné dans les *Quiétistes*, excès duquel s'ensuivent les autres erreurs que nous avons notées ci-devant. *Voyez* AMOUR DE DIEU.

QUINISEXTE (Concile). On a ainsi appelé le Concile tenu à Constantinople l'an 692, douze ans après le sixième général; il est aussi nommé souvent le Concile *in Trullo*, parce qu'il fut tenu dans une salle du Palais des Empereurs nommée *Trullum* ou *le Dôme*. Il est regardé comme le supplément des deux Conciles qui l'avoient précédé; comme l'on n'y avoit point fait de Canons touchant les mœurs ni la discipline, les Orientaux y suppléèrent dans celui-ci: ainsi les cent deux Canons attribués au cinquième et au sixième Conciles généraux sont l'ouvrage du Concile *Quinisexte*.

Mosheim en a pris occasion de déclamer contre les Papes, qui ne cessèrent, dit-il, d'inventer de nouveaux rites superstitieux et de nouvelles pratiques, comme si leur principal devoir avoit été d'amuser la multitude par des cérémonies dévotes; et qui eurent l'ambition d'introduire le Rituel Romain dans toutes les Eglises de l'Occident. Il met au nombre dès ces nouveautés la Fête de l'Invention de la Sainte-Croix et celle de l'Ascension, la *loi infâme* de Boniface V, qui donnoit à tous les scélérats le droit d'asile et d'impunité dans les Eglises; les profusions d'Honorius I.er pour embellir les Lieux Saints; les ornemens sacerdotaux pour célébrer l'Eucharistie. *Hist. Ecclés.* 17.me siècle, 2.e part. c. 4, §. 2.

Mais Mosheim n'a pas pu ignorer que la plupart des rites qu'il taxe de nouveautés et d'inventions des Papes, sont suivis par les Grecs aussi-bien que par les Latins; sont-ce les Papes qui les ont portés en Orient? Aux mots CÉRÉMONIE, LITURGIE, HABITS SACERDOTAUX, etc. nous avons prouvé que ces rites prétendus superstitieux datent du temps des Apôtres. Il a dû savoir que le 73.me Canon du Concile *Quinisexte* ordonne le culte de la Croix, que près de quatre cents ans auparavant l'on célébroit déjà dans l'Église de Jérusalem l'Invention de la Sainte Croix sous le titre d'*Exaltation*. *Voyez* CROIX. Au mot ASILE nous avons fait voir que la loi de Boniface V étoit nécessaire dans ce temps-là, et qu'elle n'a rien d'*infâme*. Il en est de même de l'empressement qu'ont eu les Papes de faire recevoir partout le Rituel Romain; leur motif a été que l'uniformité dans le culte et dans la discipline est une sauvegarde pour maintenir l'unité de la Foi. Cette ambition prétendue avoit aussi saisi les Pères du Concile *Quinisexte*, puisque par leurs Canons 55.me et 89.me ils exigeoient que l'Eglise Romaine changeât son usage de jeûner les samedis de Carême, parce que les Grecs ne jeûnoient point ces jours-là.

Au mot ASCENSION nous avons prouvé que cette Fête est des temps apostoliques; elle est célébrée par les Orientaux aussi-bien que par les Latins; il faut que Mosheim ait été étrangement distrait lorsqu'il en a rapporté l'institution au 7.me siècle.

QUINQUAGÉSIME; c'est le Dimanche avant le Mercredi des Cendres, et avant le commencement du Carême. Comme le Dimanche suivant est le premier de la Quarantaine, *Quadragesimæ*, l'on a nommé celui dont nous parlons, le Dimanche de la Cinquantaine, *Quinquagesimæ*, et ainsi en rétrogradant toujours, on a dit la *Sexagésime* et la *Septuagésime*, quoique le nombre des jours ne s'y trouve pas exactement.

On appeloit aussi autrefois *Quinquagésime* le Dimanche de la Pentecôte, parce que c'est le cinquantième jour après Pâques; mais pour le distinguer du précédent, on le nommoit *Quinquagésime Paschale*.

QUINTILIENS. *Voyez* MONTANISTES.

R

RABAN (Maur), Moine de l'Abbaye de Fulde, et ensuite Archevêque de Mayence, mourut l'an 856. Il a laissé un grand nombre d'Ouvrages qui ont été recueillis et imprimés à Cologne en 6 vol. *in-fol.* Les principaux sont des *Commentaires sur l'Ecriture-Sainte*, des *Homélies* ou *Sermons*, un *Martyrologe*, et des *Ecrits contre Gotescalc;* mais ils se sentent de la rudesse du 9.e siècle.

RABBIN. *Rab*, en hébreu, est un Docteur; *Rabbi* et *Rabboni* signifient *mon Maître*. Les Disciples de Jésus-Christ lui donnoient ce nom. Comme les Docteurs Juifs tiroient beaucoup de vanité de ce titre, le Sauveur défend à ses Dis-

ciples de se l'attribuer. « Ne prenez » point, leur dit-il, le nom de » *Maître*, vous n'en avez qu'un » seul, qui est le Christ. » *Matth.* c. 23, ℣. 10.

On désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Rabbins* les Docteurs Juifs, soit anciens, soit modernes. Les divers degrés de respect que les Juifs ont pour eux les ont partagés en deux sectes, l'une de *Rabbanites*, qui suivent en aveugles les traditions que leurs Docteurs ont rassemblées dans le *Talmud* et dans leurs Commentaires sur l'Ecriture-Sainte; l'autre de *Caraïtes* qui s'en tiennent au texte seul des Livres sacrés. Ceux-ci passent pour les plus sensés, mais ils sont en petit nombre. *Voyez* Caraïtes.

A la réserve des Paraphrases chaldaïques, dont quelques parties passent pour avoir été faites avant la venue de Jésus-Christ, ou immédiatement après, les Juifs n'ont aucun Livre de leurs Docteurs qui ne soit postérieur de plusieurs siècles à cette époque. Quand ce divin Maître ne nous auroit pas prévenus sur leur attachement opiniâtre à leurs traditions, quand il n'auroit pas prédit l'aveuglement auquel ils alloient être livrés, *Jean*, c. 9, ℣. 39, on reconnoîtroit encore ce caractère dans leurs ouvrages. Les fables, les puérilités, les erreurs grossières dont ils sont remplis, dégoûtent et révoltent les lecteurs les plus courageux. Mais comme les Juifs y croient aussi fermement qu'à l'Ecriture-Sainte, on tire de ces Livres mêmes des argumens personnels et des preuves contre eux auxquelles ils n'ont rien à répliquer. Quand on leur fait voir que leurs Docteurs les plus anciens ont entendu les prophéties dans le même sens que nous, que peuvent-ils nous opposer? C'est ce qu'ont fait plusieurs Auteurs Chrétiens, en particulier Raimond Martin, Dominicain, dans un Ouvrage intitulé, *Pugio fidei*, et Galatin, qui l'a copié dans celui qui a pour titre, *De arcanis catholicæ veritatis.*

RACA, mot syriaque usité dans la Judée du temps de Jésus-Christ; c'étoit une injure, une expression du plus grand mépris. Nous lisons dans *S. Matth.* chap 5, ℣. 22, « Celui qui dira à son frère *Raca*, » sera punissable par le Conseil ou » en Justice. » L'interprète grec de S. Matthieu et la plupart des traducteurs ont conservé le terme syriaque; le P. Bouhours l'a traduit par *homme de peu de sens;* mais il signifioit plutôt en style populaire *un vaurien.*

RACHAT des premiers nés. *Voy.* Aîné.

☞ RACHAT DE L'AUTEL; c'est un droit que les Evêques se faisoient payer par les Moines ou les Laïques qui s'étoient emparés des dîmes, à tous les changemens des Vicaires établis pour la desserte des Eglises.

Lorsque, vers le douzième siècle, on contraignit les Religieux de rentrer dans leurs Cloîtres, et d'abandonner les Paroisses aux Prêtres séculiers, on distinguoit l'Eglise d'avec l'*Autel*. Par Eglise, on entendoit les dîmes, les terres et les revenus; par *Autel*, le titre de l'Eglise exercé par un Vicaire, ou bien le service même de ce Vicaire.

Les Evêques, ne pouvant pas s'emparer des dîmes, et autres biens, obligeoient les Moines de leur racheter l'*Autel* toutes les fois

qu'il falloit nommer un nouveau titulaire, sous le prétexte que le droit de pourvoir à l'*Autel* leur appartenoit : ce droit se nommoit *Rachat de l'Autel, Altarium redemptio.*

C'étoit un abus que condamna le Concile de Clermont. Il considéra cette vente des *Autels* comme une simonie de la part des Evêques, et il ordonna, en conséquence, que ceux qui jouissoient de ces *Autels* depuis trente ans, ne pourroient plus être inquiétés à l'avenir, et que l'Evêque n'exigeroit pas d'eux le droit de rachat.

Cette décision fut confirmée par un décret du Pape Paschal : et, à ce moyen, les Monastères et les Chapitres ont retenu plusieurs *Autels* qui peut-être ne leur appartenoient pas; et ils ont été exempts de payer les droits que les Evêques exigeoient, après la mort des Vicaires, pour accorder la liberté d'en mettre d'autres à leur place. (Extrait du *Dictionnaire de Jurisprudence.*)

Rachat du genre humain. *Voy.* Rédemption.

RAILLERIE (Dérision). Saint Paul, *Ephes.* c. 5, ℣. 4, la défend aux Chrétiens. « Que l'on » n'entende parmi vous, dit-il, ni » paroles obscènes, ni discours in- » sensés, ni *railleries*, qui ne con- » viennent point, mais plutôt des » discours obligeans et grâcieux. » Nous n'aimons point de voir les autres rire à nos dépens; nous ne devons donc jeter sur personne un ridicule que nous ne voulons pas souffrir nous-mêmes. S. Ambroise interdit cette licence sur-tout aux Ecclésiastiques, *Offic.* l. 1, c. 23. « Quoique les *railleries* honnêtes, » dit-il, plaisent souvent et soient » agréables, elles sont cependant » contraires aux devoirs des Eccle- » siastiques; comment pouvons- » nous nous permettre ce que nous » ne voyons point dans l'Ecriture- » Sainte? »

Cette pensée de S. Ambroise n'a pas trouvé grâce devant le critique de la morale des Pères, elle lui a paru ridicule, « comme si rien n'é- » toit permis, dit-il, que ce qui » est formellement autorisé par l'E- » criture-Sainte, ou comme si le » silence de l'Ecriture étoit équi- » valent à une défense formelle. » *Traité de la Mor. des Pères*, c. 13, §. 19 et suiv.

Observons d'abord qu'un Protestant qui soutient que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de croyance et de conduite, a mauvaise grâce de blâmer un passage qui semble le favoriser. En second lieu, il y a du ridicule à prendre dans les écrits des Pères tous les mots à la rigueur, comme si c'étoient des paroles sacramentelles. S. Ambroise prétend qu'un Ecclésiastique cherche principalement dans l'Ecriture-Sainte les leçons et les exemples auxquels il doit conformer sa conduite; nous soutenons qu'il n'a pas tort; et nous ne voyons dans l'Ecriture l'exemple d'aucun personnage consacré à Dieu qui se soit permis des *railleries pour se rendre agréable.*

C'est Barbeyrac lui-même qui est répréhensible, lorsqu'il ajoute que la *raillerie* n'est condamnée nulle part dans l'Ecriture-Sainte comme mauvaise de sa nature; le passage de S. Paul que nous venons de citer, nous paroît une condamnation assez formelle. Il allègue des exemples d'ironie et de *raillerie* employées par les Prophètes et les Apôtres; il auroit pu en citer même un de Jésus-Christ; il observe que

les Pères s'en sont servis plusieurs fois contre les Païens : l'un d'entre eux a fait un ouvrage intitulé, *Irrisio Philosophorum Gentilium.*

Nous avouons tous ces faits ; mais comment et à quel dessein ces vénérables personnes ont-ils employé les *railleries ?* Pour corriger les hommes de leurs défauts et de leurs erreurs, dans des occasions où ils espéroient que cette arme seroit plus efficace que les raisonnemens pour les toucher et les convaincre. Ce motif, sans doute, peut rendre la *raillerie* permise. Mais lorsque S. Paul et S. Ambroise la défendent, ils parlent de celle qui n'a d'autre but que de montrer de l'esprit, d'amuser les auditeurs, et d'humilier ceux qui en sont l'objet. Si Bayle avoit considéré cette différence, il n'auroit pas censuré avec tant d'affection les Pères de l'Eglise qui ont tourné en ridicule le Paganisme.

Il est des *railleries* d'une espèce tout opposée, ce sont les *railleries* contre la Religion ; elles n'ont pour but que de rendre les hommes irréligieux et impies. Les Païens mêmes ont condamné cette licence : « Dans des matières si graves, dit » Cicéron, ce n'est pas le lieu de » railler. » *De Divinat.* l. 2. C'est principalement par des sarcasmes que les Philosophes Païens ont attaqué le Christianisme, parce qu'ils manquoient de raisonnemens solides pour le combattre ; les Incrédules modernes les ont surpassés dans ce genre de guerre, par la même raison.

Le sage Léibnitz condamne hautement ce procédé ; il réfute directement l'Anglois Schaftsbury, qui vouloit que le ridicule servît de pierre de touche pour éprouver ce qui est vrai ou faux. Léibnitz observe que les ignorans saisissent mieux une plaisanterie qu'une bonne raison, et qu'en général les hommes aiment mieux rire que raisonner. *Esprit de Léibnitz*, tome 1, p. 147.

Celui de tous les Incrédules modernes qui a lancé le plus de sarcasmes contre la Religion, et qui n'a pas dédaigné les *railleries* les plus basses, s'est condamné lui-même. « La plaisanterie, dit-il, » n'est jamais bonne dans le genre » sérieux, parce qu'elle ne porte » jamais que sur un côté des objets » qui n'est pas celui que l'on con- » sidère ; elle roule presque tou- » jours sur des rapports faux et sur » des équivoques. De là vient que » les plaisans de profession ont » presque tous l'esprit faux autant » que superficiel. » Il ne pouvoit pas mieux peindre le sien. *Mélanges de Littér. et de Philos.* c. 53.

RAISON (faculté de raisonner). Si nous étions obligés d'apprendre des Philosophes quel est le degré de force ou de foiblesse de la *raison* humaine en fait de Religion, nous serions fort embarrassés. D'un côté, les Déistes ont élevé jusqu'aux nues la pénétration et l'infaillibilité de cette faculté, afin de prouver qu'il n'est pas besoin de révélation pour connoître Dieu, et pour juger quelle est la vraie manière de l'adorer. De l'autre, les Athées modernes ont répété tous les reproches que les Epicuriens ont faits autrefois à la *raison ;* il l'ont rabaissée au-dessous de l'instinct des brutes. Bayle a tantôt exalté les forces et les droits de la *raison*, tantôt il les a réduits à rien, sous prétexte de soumettre la raison à la foi. Ces Dissertateurs auroient peut-être évité

ce chaos de contradictions, s'ils avoient commencé par considérer les divers états dans lesquels la *raison* humaine peut se trouver.

En effet, il s'en faut beaucoup que tous les hommes soient doués du même degré de *raison* et d'intelligence. Cette faculté seroit presque nulle dans un homme qui n'auroit reçu aucune éducation, qui dès sa naissance auroit été abandonné dans les forêts parmi les animaux. Toutes nos connoissances spéculatives viennent des leçons que nous avons reçues de nos semblables; c'est par la société que nous devenons tout ce que nous pouvons être. Il n'y a donc aucune comparaison à faire entre la *raison* d'un Philosophe, cultivée et perfectionnée par de longues études, et celle d'un sauvage à peu près stupide et presque réduit au seul instinct; entre l'intelligence d'un homme élevé dans le sein de la vraie Religion, et celle d'un infidèle imbu dès l'enfance des plus grossières erreurs; entre la manière de penser d'un personnage naturellement vicieux, et celle d'une âme née pour la vertu. Argumenter sur la force ou la foiblesse de la *raison* en général, en faisant abstraction des causes qui peuvent l'augmenter ou la diminuer, c'est faire une spéculation en l'air, et broncher dès le premier pas.

A proprement parler, la *raison* n'est rien autre chose que la faculté d'être instruit, et de sentir la vérité lorsqu'elle nous est proposée; mais ce n'est pas le pouvoir de découvrir toute vérité par nous-mêmes et par nos propres réflexions sans aucun secours étranger. Malheureusement nous pouvons être aussi aisément égarés par de fausses leçons, qu'éclairés par des instructions vraies. Nous ne voyons aucun homme élevé dans de faux principes qui ne prenne ses erreurs pour des vérités évidentes; chez les nations ignorantes et barbares, les usages les plus absurdes passent pour des lois naturelles et dictées par le sens commun.

Quand, pour connoître Dieu et son vrai culte, la révélation divine n'auroit pas été nécessaire à un esprit sublime tel que celui de Platon, de Socrate ou de Cicéron, il ne s'ensuivroit pas encore qu'elle a été superflue pour éclairer le commun des ignorans aveuglés en naissant par les fausses leçons d'une éducation païenne. Tel est cependant le sophisme ordinaire des Déistes. Ils disent: la plupart des anciens Philosophes, après avoir rassemblé les connoissances acquises pendant cinq cents ans, après avoir voyagé et consulté les Sages de toutes les nations, sont parvenus à se former un plan de Religion pure et irrépréhensible; donc il n'a jamais été besoin de révélation pour aucun peuple. Quand le fait qu'ils avancent seroit aussi vrai qu'il est faux, la conséquence seroit encore très-mal déduite. Le gros des nations n'est pas en état de faire les mêmes études que les Savans de la Grèce et de Rome; que lui importent les lumières des Philosophes, si elles ne pénètrent pas jusqu'à lui, s'il ne comprend rien à leur Doctrine, ou si ces Maîtres orgueilleux la gardent pour eux seuls?

Mais les anciens Philosophes étoient plus modestes et de meilleure foi que les modernes; ils reconnoissoient la nécessité d'une révélation surnaturelle pour connoître la Divinité et pour savoir quel culte il faut lui rendre; nous pourrions rassembler aisément un

grand nombre de témoignages qu'ils ont rendus à cette vérité. Si ce sentiment n'avoit pas été celui de tous les peuples, ils n'auroient pas ajouté foi si aisément à ceux qui se sont donnés pour inspirés. Il est d'ailleurs démontré par le fait, que faute de ce secours surnaturel, les Philosophes se sont égarés en fait de Religion aussi grossièrement que le vulgaire, et qu'ils ont consacré par leur suffrage toutes les erreurs et toutes les superstitions qu'ils ont trouvées établies.

Nous avons beau consulter l'Histoire et parcourir l'Univers d'un bout à l'autre, pour découvrir ce que la *raison* a enfanté de mieux en fait de Religion, nous ne trouvons partout qu'un Polythéisme insensé et une Idolâtrie grossière. En raisonnant très-mal, tous les peuples ont jugé qu'il falloit adorer les astres, les élémens, toutes les parties de la nature, les âmes des morts, même les animaux. Les Philosophes, raisonneurs par excellence, ont décidé qu'il falloit s'en tenir à cette Religion, dès qu'elle étoit établie par les lois, et qu'il y auroit de la folie à vouloir la changer. Tous ceux qui ont eu connoissance de la Religion des Juifs, l'ont condamnée, parce que les Juifs ne vouloient adorer qu'un seul Dieu. En raisonnant toujours de même, ils ont réprouvé le Christianisme lorsqu'il a été prêché, et ils ont fait des Livres entiers pour prouver que cette Religion nouvelle n'étoit pas raisonnable. Tels ont été les grands exploits de la *raison* humaine dans les siècles et chez les peuples où elle paroissoit avoir acquis le plus de force et de lumière.

Aussi lorsque les Déistes viennent nous vanter la suffisance de la *raison*, nous avons beau leur demander sur quelle expérience ils en jugent, ils ne nous répondent rien. Pour savoir ce que nous devons en penser, nous avons un meilleur garant que leurs spéculations, c'est la conduite qu'a suivie la divine Providence depuis la création. Dieu n'a pas attendu que l'homme raisonnât, avant de lui enseigner une Religion, il l'a révélée à notre premier Père, pour lui et pour ses descendans. Dans l'univers entier nous ne trouvons qu'une seule Religion vraie, savoir celle que Dieu a révélée aux Patriarches par Adam, aux Juifs par Moïse, à tous les peuples par Jésus-Christ. Jusqu'à ce jour, après six mille ans écoulés, toutes les nations qui n'ont pas été éclairées par ce flambeau, sont encore plongées dans les mêmes ténèbres que les peuples anciens. Il nous paroît qu'une expérience de six mille ans est assez longue pour nous démontrer ce dont la *raison* humaine est capable.

Lorsque les Déistes nous présentent la prétendue Religion naturelle qu'ils ont forgée comme l'ouvrage de la *raison* seule, ils nous en imposent grossièrement; l'auroient-ils inventée, s'ils n'avoient été élevés dans le sein du Christianisme? Pas plus que les Philosophes de Rome, de la Grèce, de la Chine et des Indes; car ils voudront bien nous dispenser de croire qu'ils ont plus d'esprit et de sagacité que n'en avoient tous ces raisonneurs. Leur prétendue Religion naturelle est donc dans le fond très-surnaturelle, puisque quiconque n'a eu aucune connoissance de la révélation, n'a jamais pensé au système des Déistes.

Autre chose est de dire que la

raison humaine, une fois éclairée par la révélation, est capable de sentir et de prouver la vérité des Dogmes primitifs professés par les Patriarches, et autre chose de soutenir que la *raison* toute seule, sans aucun secours étranger, peut les découvrir. Les Déistes confondent ces deux choses, et fondent tous leurs sophismes sur cette équivoque; est-ce inattention de leur part ou mauvaise foi? Un homme avec un certain degré d'intelligence est capable de comprendre le système de Newton, d'en saisir les preuves, d'en suivre les conséquences, lorsque le tout est mis sous ses yeux; s'ensuit-il de là qu'il étoit en état de l'inventer, quand même on ne lui en auroit jamais parlé?

On dispute vivement pour savoir si les Mystères ou Dogmes incompréhensibles que la révélation nous enseigne sont *contraires* à la *raison*, ou si l'on doit seulement dire qu'ils sont *supérieurs* aux lumières de la *raison.* Il nous paroît qu'il y a encore ici une équivoque. Si la *raison* étoit la capacité de tout connoître, les Mystères seroient contraires à la *raison*, puisqu'elle n'y conçoit rien. Mais si notre *raison* n'est dans le fond que la connoissance d'un très-petit nombre d'objets, si nous sommes forcés d'ailleurs de croire une infinité de faits aussi incompréhensibles pour nous que les Mystères de la Religion, en quel sens ceux-ci sont-ils contraires à la *raison*?

Quand on parle à un aveugle-né des couleurs, d'un tableau, d'un miroir, d'une perspective, il n'y comprend pas plus qu'au mystère de la Sainte Trinité; cependant s'il ne croyoit pas au témoignage de ceux qui ont des yeux, il seroit insensé. Si cet aveugle s'avisoit de soutenir qu'il est contraire à la *raison* qu'une superficie plate produise une sensation de profondeur; que l'œil aperçoive aussi promptement une étoile que le faîte d'une maison; que la tête d'un homme soit représentée dans la boîte d'une montre, etc., que répondrions-nous? Nous lui dirions: cela est contraire sans doute à la foible mesure de vos connoissances, mais cette mesure et la *raison* ne sont pas la même chose. Or, quand Dieu nous révèle sa nature, ses attributs, ses desseins, ce qu'il a fait, ce qu'il veut faire, ne sommes-nous pas à cet égard des aveugles-nés?

Les Déistes font contre les miracles le même sophisme que contre les mystères; ceux-ci, disent-ils, sont contraires à la *raison*, et les miracles sont contraires à l'expérience. Par l'*expérience*, ils entendent sans doute le témoignage constant et uniforme de nos sens. Si nos sens nous attestoient tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui peut être, un miracle seroit évidemment contraire à l'expérience; mais leur témoignage s'étend-il jusque-là? Vous dites à un ignorant qu'un limaçon auquel on a coupé la tête en reprend une nouvelle; c'est une fable, répond-il d'abord, une expérience aussi ancienne que le monde prouve qu'un animal à qui l'on a coupé la tête meurt, et ne peut pas en refaire une autre. Vous affirmez à un habitant de la Guinée, que par le froid l'eau peut devenir aussi solide et aussi dure qu'une pierre; je n'en crois rien, vous dit-il; je sais, par une expérience constante, que l'eau est toujours liquide, etc. Mais que prouve l'expérience prétendue de ces gens-

là? qu'ils n'ont jamais vu ce qu'on leur certifie; il en est de même de celui qui n'a jamais vu de miracles. Or, appeler *expérience* le défaut même d'expérience, c'est abuser des termes aussi grossièrement que d'appeler *raison* le défaut de connoissance et de lumière.

En confondant ainsi toutes les notions, les Incrédules argumentent à perte de vue, déclament contre la Religion et contre ceux qui la professent. Ils disent que par la croyance des mystères on détruit la *raison*, et que l'on en interdit l'usage; que les Théologiens la décrient; qu'ils veulent enlever à l'homme le plus beau de ses priviléges, qui est de se conduire par ses propres lumières; qu'ils insultent à la sagesse divine en supposant qu'il a donné à l'homme dans sa *raison* un guide faux et trompeur; que sous prétexte de captiver l'homme sous le joug de la parole divine, ils ne cherchent qu'à le soumettre à leurs propres idées, etc. Clameurs insensées. C'est comme s'ils disoient qu'en affirmant aux ignorans des faits qu'ils n'ont pas vus, qu'ils ne verront peut-être jamais, nous détruisons l'expérience, nous leur interdisons l'usage de leurs yeux et le témoignage de leurs sens; que nous insultons à la sagesse divine en supposant qu'elle a donné à l'homme dans ses sensations un guide faux et trompeur.

Lorsque Dieu nous enseigne par révélation des vérités que nous n'aurions jamais aperçues autrement, et que nous ne concevons pas, loin de détruire nos connoissances, il en étend la sphère, comme celui qui apprend aux aveugles-nés les phénomènes de la lumière et des couleurs. Il ne nous interdit pas l'usage de notre *raison*, mais il nous en montre les bornes et l'usage légitime que nous en devons faire. C'est d'examiner avec soin s'il est vrai que Dieu a parlé; dès que ce fait est solidement prouvé, la *raison* elle-même nous dit qu'il faut croire, qu'il faut imiter la docilité de l'aveugle-né et des ignorans, à l'égard d'un homme qui leur apprend des choses qu'ils ne voient, ne sentent, ni ne comprennent.

Dès que l'on veut appliquer les argumens des Incrédules à tout autre objet qu'à la Religion, ils sont d'une absurdité révoltante; vouloir démontrer les forces et les droits sacrés de la *raison* en déraisonnant, ce n'est pas le moyen de persuader les esprits sensés : mais ils trouvent malheureusement des esprits superficiels et peu attentifs qui se laissent étourdir par leurs sophismes.

1.° La *raison*, disent les Déistes, est le *seul guide* que Dieu a donné à l'homme pour se conduire, pour diriger ses actions, pour connoître Dieu lui-même; il se contrediroit s'il nous ordonnoit d'y renoncer.

Réponse. La fausseté de cette maxime est déjà démontrée; il est faux que la *raison* soit notre *seul guide*. Pour la plupart de nos actions naturelles, Dieu nous a donné pour guide l'instinct et le sentiment, parce que la *raison* ne nous serviroit de rien à cet égard. Est-ce la *raison* qui nous apprend qu'un tel fruit, qu'un tel aliment nous est salutaire ou pernicieux, que l'eau peut étancher la soif, que des habits peuvent nous défendre des injures de l'air? Cent fois les Philosophes ont avoué que si l'homme n'avoit point d'autre guide que la

raison, le genre humain périroit bientôt.

Dans les questions de fait et d'expérience, le raisonnement ne sert à rien ; nous sommes forcés de prendre pour guide le témoignage, ou de nos propres sens ou de ceux d'autrui, de nous fier à la certitude morale; et celui qui dans ces circonstances ne voudroit consulter que sa *raison*, seroit un insensé.

A l'égard de la Religion, Dieu dès le commencement du monde s'est fait connoître à l'homme par les sens, en l'instruisant de vive voix, et par conséquent par la révélation. Quel secours l'homme pouvoit-il tirer alors de sa *raison?* Il n'auroit pas seulement eu un langage formé, si Dieu ne le lui avoit donné en même temps que la faculté de parler. Or, cette Religion primitive révélée à notre premier père a dû servir pour lui et pour ses descendans, et tous ceux qui s'en sont écartés, ou par malheur ou volontairement, et n'ont plus eu d'autre guide que la *raison*, sont tombés dans le Polythéisme et dans l'Idolâtrie. Il est donc absolument faux que la *raison* soit le *seul guide* que Dieu nous a donné pour le connoître, pour nous convaincre de son existence, et pour savoir quel culte nous devons lui rendre.

Seconde objection. Du moins, disent les Incrédules, c'est par la *raison* seule que nous pouvons savoir si une Religion prétendue révélée est prouvée ou non prouvée, par conséquent vraie ou fausse; donc si nous sommes obligés de nous défier de cette lumière, nous n'avons point d'autre parti à prendre que le Pyrrhonisme ou le Scepticisme en fait de religion.

Réponse. C'est à la vérité par la *raison* seule que nous devons juger si les preuves d'une révélation sont réelles ou supposées, solides ou seulement apparentes ; mais ces preuves sont des faits. Or, les faits se prouvent par des attestations et par des monumens, et non par des raisonnemens ou par un examen spéculatif de la doctrine révélée. L'examen des faits est à la portée des hommes les plus ignorans, puisque c'est sur des faits que porte toute la conduite de la vie; il n'en est pas de même de l'examen de la doctrine; il faut discuter pour savoir si elle est en elle-même vraie ou fausse, et cette discussion ne peut être faite que par des hommes très-instruits, encore sont-ils exposés à s'y tromper lourdement.

S'il y eut jamais une question qui parût être du ressort de la *raison*, c'étoit d'examiner s'il n'y a qu'un Dieu ou s'il y en a plusieurs ; si toutes les parties de la nature sont animées ou non par des intelligences, par des esprits, par des génies puissans et arbitres de nos destinées ; si c'est à eux qu'il faut adresser notre culte, et non à un seul Être, Créateur et Gouverneur du monde : cependant tous les peuples s'y sont trompés, et les Philosophes aussi-bien que le peuple. Les seuls Juifs et les Chrétiens instruits par la révélation se sont préservés de cette erreur.

Ce n'est point donner dans le Pyrrhonisme que de refuser à la *raison* l'examen des questions qui ne sont pas à sa portée, lorsqu'on lui soumet la discussion des faits dont elle peut être juge compétent; toute la différence qu'il y a entre nous et les Incrédules, c'est qu'en fait de religion ils renversent l'ordre de l'examen que la *raison* doit faire. Ils veulent que l'on com-

mence par voir si telle doctrine est vraie ou fausse en elle-même, et qu'au cas qu'elle paroisse fausse, l'on conclue qu'elle n'est pas révélée. Nous soutenons au contraire, que l'on doit examiner d'abord si elle est révélée ou non, parce que c'est un fait, et que si elle l'est, on doit en inférer qu'elle est vraie, quand même elle nous paroîtroit spéculativement fausse. Nous n'en demeurons pas là, nous prouvons que tel est l'ordre naturel et légitime, 1.° parce que le commun des hommes est plus en état de vérifier un fait que de discuter un dogme; 2.° parce que l'on se trompe moins souvent dans le premier de ces examens que dans le second; 3.° parce que les preuves de fait font sur nous beaucoup plus d'impression que les argumens spéculatifs, etc. *Voyez* Fait.

Troisième objection. Si le commun des hommes n'est pas en état de discerner par la *raison* seule la Religion d'avec la superstition, le culte vrai d'avec le culte faux, tous ceux qui sont nés dans le Paganisme ont été excusables, ils n'ont pas pu être justement punis pour s'être trompés sur la question de savoir s'il n'y a qu'un Dieu ou s'il y en a plusieurs.

Réponse. Pour juger jusqu'à quel point les Païens ont été excusables ou punissables, il faudroit connoître les causes de l'erreur de chaque particulier; jusqu'à quel point les passions, la négligence de s'instruire et de réfléchir, l'orgueil et l'opiniatreté, etc., ont influé sur son égarement; Dieu seul peut le connoître. S. Paul a décidé que du moins les Philosophes ont été inexcusables, *Rom.* c. 1, ℣. 20; que les autres se sont laissé conduire comme des animaux stupides, 1. *Cor.* c. 12, ℣. 2: il y auroit de la témérité à s'élever contre cette décision, et il ne nous importe en rien d'entrer là-dessus dans aucun examen.

En second lieu, cette objection suppose que les Païens n'ont point eu d'autre secours pour connoître Dieu et la vraie Religion que la *raison* toute nue; c'est une erreur. Dieu leur a donné à tous des grâces surnaturelles et intérieures; s'ils avoient été fidèles à y correspondre, ils auroient reçu des secours plus abondans et plus prochains pour parvenir à la connoissance de la vérité. Ils sont donc inexcusables, comme S. Paul l'a décidé. *Voyez* Grace, §. 3; Infidèles, etc.

Quatrième Objection. C'est à la *raison* seule de juger en quel sens il faut prendre les paroles de l'Ecriture-Sainte, de voir s'il faut les entendre dans le sens littéral ou dans le sens figuré, de choisir entre deux passages qui semblent se contredire, celui qui doit expliquer l'autre; pourquoi ne seroit-elle pas aussi en état de décider la question en elle-même et indépendamment de l'Ecriture?

Réponse. Nous nions absolument ce principe des Déistes, qui est celui des Protestans, et qui est une des premières sources du Déisme; c'est donc aux Protestans seuls qu'il importe de résoudre cette objection, et nous n'en connoissons aucun qui s'en soit donné la peine. Pour nous, nous soutenons que personne ne peut être absolument certain du vrai sens de l'Ecriture que par l'enseignement de l'Eglise Catholique, et nous l'avons prouvé ailleurs. *Voyez* Ecriture-Sainte.

S'il étoit nécessaire nous n'aurions pas beaucoup de peine à dé-

montrer la foiblesse de la *raison* humaine, l'incertitude de ses jugemens et la multitude de ses erreurs en fait de morale, de droit naturel, de lois, d'usages et de coutumes. Hérodote disoit déjà autrefois que si l'on demandoit à des hommes de différentes nations quelles sont les meilleures lois et les coutumes les plus raisonnables, chacun d'eux ne manqueroit pas de répondre que ce sont celles de son pays. Lorsqu'il s'agit de décider si une action est bonne ou mauvaise, conforme ou contraire au droit naturel, un homme désintéressé en juge ordinairement assez bien : s'il a le moindre intérêt à la chose, il trouvera vingt sophismes pour justifier l'opinion qui lui est la plus favorable. Qui s'avisa jamais de consulter un juge qu'il sait être prévenu ou passionné? Cependant tous font profession de suivre, et croient suivre en effet les plus pures lumières de la *raison*, parce que tous confondent le *dictamen* de la *raison* avec celui de leurs préjugés, de leurs habitudes, de leur intérêt et de leurs passions.

Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que les mécréans accusent les orthodoxes de dégrader et de mépriser la *raison* humaine. « Pour » vous, disoit le Manichéen Fauste » à Saint Augustin, l. 18, c. 3, » vous croyez tout aveuglément et » sans examen, vous condamnez » dans les hommes la *raison*, le » plus précieux des dons de la na- » ture, vous vous faites scrupule de » distinguer le vrai d'avec le faux, » et vous redoutez d'autant le dis- » cernement du bien et du mal, que » les enfans craignent les esprits et » les lutins. » Mais Tertullien a très-bien remarqué que quand les sectaires promettent à quelqu'un de remettre toutes choses au jugement de sa *raison*, ils ne cherchent qu'à le séduire par une tentation d'orgueil; dès qu'une fois ils vous tiennent, dit-il, ils exigent que vous les croyiez sur parole.

Leibnitz a fait à ce sujet des réflexions très-judicieuses; il démêle fort bien l'équivoque du mot *raison*, et il fait voir que dans une infinité de choses la *raison* même nous ordonne de recourir à un autre guide, *Esprit de Leibnitz*, t. 1, p. 253 et suiv.

Quand la *raison* de l'homme seroit une lumière cent fois plus pénétrante et plus infaillible qu'elle n'est, il y auroit encore de l'ingratitude à dédaigner et à rejeter le secours précieux que Dieu veut bien y ajouter par la révélation. Il n'y a certainement pas de lumière plus brillante que celle du soleil, ni plus capable de nous éclairer; cependant lorsqu'il faut descendre dans un souterrain, nous sommes forcés de recourir à un flambeau. C'est la comparaison dont se sert S. Pierre; il exhorte les Fidèles à se rendre attentifs aux leçons des Prophètes, comme à une lumière qui brille dans un lieu obscur en attendant que le jour vienne, 1 *Petri*, c. 1, ℣. 19. *Voyez* Révélation.

RAMEAUX. Le Dimanche qui commence la Semaine Sainte, et qui est le dernier de Carême, est appelé le Dimanche des *Rameaux*, *Dominica Palmarum*, à cause de l'usage établi dès les premiers siècles parmi les Fidèles, de porter ce jour-là en procession et pendant l'Office divin des palmes, ou des *rameaux* d'arbres, en mémoire de l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem huit jours avant la Pâque. Il est dit dans les Evan-

gélistes, que le peuple, averti de l'arrivée de Jésus à Jérusalem, alla au-devant de lui; que les uns étendirent leurs vêtemens sous ses pas; que les autres couvrirent le chemin de branches de palmier; qu'ils l'accompagnèrent ainsi jusque dans le Temple en criant : *Prospérité au Fils de David ! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! Matt.* c. 21; *Marc.* c. 11; *Luc*, c. 19. C'est ainsi qu'ils le reconnurent pour le Messie. A raison de cette cérémonie, le peuple, dans plusieurs Provinces, appelle le Dimanche des *Rameaux*, *Pâque fleurie*.

L'usage de l'Eglise est de bénir ces *rameaux* en priant notre Sauveur d'agréer l'hommage que les Fidèles lui rendent comme à leur Roi et à leur Seigneur. Le Père Leslée, dans *Notes sur le Missel Mozarabique*, observe que cette bénédiction a été en usage dans les Gaules et en Espagne avant la fin du 7.e siècle; mais elle peut être beaucoup plus ancienne, quoique l'on n'en ait pas des preuves positives. Alcuin, dans son Livre des *Offices divins*, nous apprend que dans quelques Eglises l'usage étoit de placer le livre de l'Evangile sur une espèce de fauteuil, qui étoit porté à la procession par deux Diacres, afin de représenter ainsi le triomphe de Jésus-Christ.

Ce même Dimanche a été appelé autrefois, *Dominica Competentium*, parce que ce jour-là les Catéchumènes venoient tous ensemble demander à l'Evêque la grâce du baptême, qui devoit être administré le Dimanche suivant. Et comme, pour les y préparer, on leur lavoit la tête ce même jour, il fut encore nommé *Capitilavium*. Enfin, la coutume des Empereurs et des Patriarches, d'accorder des grâces ce jour-là, le fit nommer le *Dimanche d'indulgence. Notes de Ménard sur le Sacram. de S. Grégoire;* Thomassin, *Traité des Fêtes*, etc.

RATIONAL, ou PECTORAL. *Voyez* ORACLE.

REBAPTISANS. L'on entend sous ce nom ceux qui ont voulu réitérer le baptême à des personnes déjà validement baptisées.

Au troisième siècle, Firmilien, Evêque de Césarée en Cappadoce, et quelques Evêques d'Asie, Saint Cyprien à la tête d'un assez grand nombre d'Evêques d'Afrique, décidèrent qu'il falloit rebaptiser tous ceux qui avoient reçu le baptême de la main des Hérétiques. Ils se fondoient sur ce principe, que celui qui n'a pas en lui le Saint-Esprit ne peut pas le donner. Maxime fausse, de laquelle il s'ensuivroit qu'un homme en état de péché ne peut administrer validement aucun Sacrement, et que l'efficacité de ce rite sacré dépend du mérite personnel du Ministre. En second lieu, ils alléguoient en leur faveur la tradition de leurs Eglises; or, il est constant qu'en Afrique cette tradition ne remontoit pas plus haut qu'à la fin du second siècle, et à l'Evêque Agrippin, qui n'avoit précédé S. Cyprien que de cinquante ans tout au plus. S. Cyprien, *Epist. 73, ad Jubaïan.*

Aussi le Pape S. Etienne résista d'abord aux Asiatiques, et ensuite aux Africains, avec la fermeté qui convenoit au Chef de l'Eglise; il leur opposa une tradition plus authentique et plus constante que la leur, en leur disant : *N'innovons rien, tenons-nous-en à la tradition.* Il menaça même les uns et les autres de les séparer de sa com-

munion; mais c'est une question de savoir s'il prononça en effet contre eux l'excommunication. Jusqu'alors l'usage de l'Eglise avoit été de regarder comme valide le baptême donné par les Hérétiques, à moins qu'ils n'eussent altéré la forme prescrite par Jésus-Christ; et cela fut ainsi décidé au quatrième siècle dans le Concile d'Arles et dans celui de Nicée. Il est donc clair que Firmilien et S. Cyprien avoient tort dans le fond, puisque l'Eglise universelle réprouva leur sentiment.

Il est probable qu'ils auroient eu plus d'égard pour la décision du Pape Etienne, s'il n'y avoit pas eu du mal-entendu de leur part. Comme plusieurs sectes d'Hérétiques de ce temps-là étoient dans l'erreur touchant le mystère de la Sainte Trinité, et ne baptisoient pas au nom des trois Personnes divines, il y avoit lieu de penser que la plupart altéroient la forme du Sacrement; S. Cyprien allègue en effet les Marcionites qui baptisoient *au nom de Jésus-Christ; Epist.* 73. D'autre côté le Pape, dans son rescrit à S. Cyprien, ne paroît pas avoir distingué entre le baptême des Hérétiques qui en altéroient la forme, d'avec celui des sectaires qui la suivoient exactement. De là Saint Cyprien concluoit mal à propos que ce Pape approuvoit le baptême de tous indistinctement, *ibid.* Supposition fausse. *Voyez* BÉVÉRIDGE sur le 50.e Canon des Apôtres, §. 4.

Plusieurs Critiques Protestans, Blondel, Basnage, Mosheim et son Traducteur, ont parlé de cette dispute avec la passion et l'infidélité qui leur sont ordinaires. Ils disent que le Pape S. Etienne agit dans cette circonstance avec beaucoup d'orgueil, de hauteur et d'opiniâtreté. C'est une calomnie; les Pères des siècles suivans, sur-tout Saint Augustin et Vincent de Lerins, n'ont rien vu de répréhensible dans sa conduite. Mais quand on commence, comme les Protestans, par préjuger que les Papes n'ont aucune autorité légitime sur toute l'Eglise, que tout autre Evêque leur est absolument égal, n'est tenu envers eux à aucune subordination, il n'est pas étonnant que l'on regarde leur zèle pour le maintien de la foi comme un attentat. Mais nous verrons ci-après que les Asiatiques ni les Africains n'en avoient pas cette idée.

Comment des Protestans qui blâment avec tant d'aigreur l'aversion des Pères de l'Eglise pour les Hérétiques, peuvent-ils excuser celle que Firmilien et S. Cyprien témoignent dans cette occasion contre tous les sectaires? Nous n'y concevons rien. Mais ces deux Evêques résistoient au Pape; c'en est assez pour être absous de tout péché au tribunal des Protestans.

Suivant leur avis, il s'agissoit d'un point de simple discipline, d'un usage indifférent, suivi par le grand nombre des Evêques; tous étoient en droit de s'en tenir à ce qu'ils trouvoient établi; ainsi pensoient les deux Evêques de Césarée et de Carthage. Mais cet usage entraînoit une erreur dans le dogme; il faisoit dépendre l'effet des Sacremens de la sainteté du Ministre, au lieu qu'il dépend de l'institution de Jésus-Christ et des dispositions de celui qui les reçoit; il augmentoit l'aversion des Hérétiques pour l'Eglise Catholique, et rendoit leur conversion plus difficile. D'autre part, S. Augustin fait remarquer le petit nombre des Evêques qui tenoient

noient pour cet usage, soit en Asie, soit en Afrique. « Devons-nous » croire, dit-il, cinquante Orien- » taux, et tout au plus soixante- » dix Africains, préférablement à » tant de milliers ? » l. 3, *contra Crescon.* chap. 3.

Nos Adversaires soutiennent enfin que le Pape Etienne excommunia de fait les Asiatiques et les Africains; c'est ce qui nous reste à examiner.

Mosheim a traité fort au long cette question, *Hist. Christ.* sect. 3, §. 18, note 2; il prétend que les Ecrivains de l'Eglise Romaine l'ont embrouillée tant qu'ils ont pu, parce qu'elle prouve que dans ce temps-là l'autorité de l'Evêque de Rome étoit très-bornée. N'est-ce pas plutôt lui-même qui l'embrouille assez maladroitement? « Ceux qui » pensent, dit-il, qu'Etienne, en » séparant les Asiatiques et les Afri- » cains de sa communion et de » celle de l'Eglise de Rome, les » retrancha de la communion de » l'Eglise universelle, se trompent » fort. Dans ce temps-là l'Evêque » de Rome ne s'attribuoit point ce » droit, et personne ne se croyoit » généralement excommunié, parce » que cet Evêque ne vouloit pas » l'admettre à sa communion par- » ticulière; ces opinions ne sont » nées que long-temps après. Tout » Evêque se croyoit en droit de » séparer de son Eglise quiconque » lui sembloit atteint de quelque » erreur grave, ou de quelque » faute considérable. » Que le Pape ait en effet privé de sa communion les Asiatiques et les Africains, il prétend le prouver par la lettre que Firmilien, Chef des premiers, écrivit à S. Cyprien qui étoit à la tête des seconds, et dans laquelle il s'emporte violemment contre le Pape; *Epist. 75, inter Cyprian.* C'est par cette lettre même que nous voulons réfuter les imaginations de Mosheim.

Voici les paroles de Firmilien, page 148 : « Quiconque pense que » l'on peut recevoir la rémission » des péchés dans l'assemblée des » Hérétiques, ne demeure plus sur » le fondement de l'Eglise *une* que » Jésus-Christ a établie sur la » pierre, puisque c'est à S. Pierre » seul que Jésus-Christ a dit : *Ce* » *que vous lierez sur la terre sera* » *lié dans le Ciel*, etc..... Je suis » indigné de la démence d'Etienne, » qui se glorifie du rang de son » Episcopat, et prétend avoir la » succession de S. Pierre, sur le- » quel l'Eglise est fondée, en in- » troduisant de nouvelles pierres et » de nouvelles Eglises..... Il ne lui » reste plus qu'à s'assembler et prier » avec les Hérétiques, à établir un » autel et un sacrifice commun avec » eux. » Adressant ensuite la parole à ce Pontife, il lui dit, p. 150: « Combien de disputes et de divi- » sions vous avez préparées dans » les Eglises du monde entier ! » Quel crime vous avez commis en » vous séparant de tant de trou- » peaux !.... Vous avez cru les sé- » parer tous de vous, et c'est vous » seul qui vous êtes séparé de » tous.... Où sont l'humilité et la » douceur ordonnées par S. Paul » à celui qui occupe la première » place (*primo in loco*)? Quelle » humilité, quelle douceur, de » penser autrement que tant d'Evê- » ques répandus par tout le monde, » et de rompre la paix avec eux ! » etc. »

Remarquons d'abord que Firmilien ne conteste point au Pape Etienne la succession à la primauté de Saint Pierre, il juge seulement

qu'il la soutient mal ; il ne lui dispute point la première place dans l'Eglise, mais les vertus qu'elle exige ; il ne l'accuse point d'usurper une autorité qui ne lui appartient pas, mais il lui reproche l'usage qu'il en fait ; il juge que ce Pape renonce à la qualité de pierre fondamentale de l'Eglise et de centre de l'*unité*, en voulant que les assemblées des Hérétiques soient de véritables Eglises, dans lesquelles on peut recevoir la rémission des péchés. S. Cyprien, dans sa lettre à Pompée sur le même sujet, *Epist.* 74, ne pousse point les prétentions ni les accusations plus loin. Ces deux Evêques pensoient donc bien différemment de Mosheim et des autres Protestans.

2.° Si la sentence du Pape ne séparoit ses Collègues que de sa communion particulière, dans quel sens Firmilien peut-il dire qu'elle préparoit des disputes et des divisions dans les Eglises du monde entier ? Elle ne pouvoit tomber que sur les Evêques censurés. 3.° Puisqu'Etienne avoit cru séparer de lui tant de troupeaux, il est donc faux que les Papes ne s'attribuassent pas alors ce droit. 4.° Si chaque Evêque se croyoit en droit de séparer de sa communion particulière quiconque lui paroissoit coupable, et si le Pape n'avoit rien fait de plus, comme le soutient Mosheim, Firmilien avoit grand tort de faire tant de bruit. 5.° Dès que Mosheim convient que cet Evêque étoit irrité contre le Pape, et poussoit la vivacité trop loin, ce qu'il dit n'est pas une forte preuve de la réalité de l'excommunication lancée par Etienne, et il est faux que ce témoignage soit *au-dessus de toute exception.*

Il est donc de la prudence de nous en tenir à celui de Denis d'Alexandrie, Auteur contemporain, qui dit qu'Etienne avoit écrit aux Asiatiques, *qu'il se sépareroit* de leur communion, et non qu'il s'en séparoit ; aux expressions de Saint Cyprien, qui dit de lui, *abstinendos putat*, et non *abstinet*, *Epist.* 74 ; à celles de S. Jérôme, qui atteste que la communion ne fut pas rompue, *Dial. contra Lucifer.* ; enfin à l'événement, puisque les Asiatiques et les Africains conservèrent leur usage pendant assez long-temps, sans que les successeurs d'Etienne les aient regardés comme des excommuniés. Notes de Valois sur Eusèbe, *Hist Eccl.* l. 7, c. 5.

Nous n'insisterons point sur ce que disent Firmilien et S. Cyprien sur l'unité de l'Eglise, sur l'autel et le sacrifice, sur la nécessité de suivre les traditions Apostoliques, etc., autant de points rejetés par les Protestans ; ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Dans la note précédente, Mosheim dit qu'avant Constantin, le petit nombre des Dogmes fondamentaux du Christianisme n'avoient pas encore été traités par une main savante, déterminés par des Lois, ni conçus dans certaines formules, et que chaque Docteur les expliquoit à son gré. Si cela étoit vrai, Firmilien et Saint Cyprien avoient grand tort de témoigner tant d'horreur des Hérétiques, de ne vouloir rien avoir de commun avec eux, ni assemblées, ni prières, ni autel, ni sacrifice, ni baptême ; le Pape Etienne auroit eu raison de les traiter comme des Schismatiques : en s'obstinant à le blâmer, Mosheim réussit parfaitement à le justifier. D'ailleurs, avant Constantin l'on avoit solen-

nellement condamné dans des Conciles les Cérinthiens, les Gnostiques, les Encratites, les Marcionites, les Théodotiens, les Artémonites, les Manichéens, les Noëtiens, les Sabelliens, Paul de Samosate, etc., qui tous erroient sur les articles fondamentaux du Christianisme. Enfin, quoi qu'en dise Mosheim, S. Justin, S. Irénée, S. Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, S. Cyprien, etc., étoient assez instruits pour savoir ce qui étoit ou n'étoit pas article fondamental de notre foi. Dans toute cette discussion, ce Critique semble n'avoir travaillé qu'à se réfuter lui-même; mais l'entêtement systématique lui a ôté sa présence d'esprit ordinaire.

RÉCHABITES, Juifs qui menoient un genre de vie différent de celui des autres Israélites, et formoient une espèce de secte à part.

Ils étoient ainsi nommés de *Réchab*, père de Jonadab leur instituteur. Celui-ci leur avoit ordonné trois choses; 1.° de ne jamais boire de vin, ni d'aucune liqueur capable d'enivrer; 2.° de ne point bâtir de maisons, mais de vivre à la campagne sous des tentes; 3.° de ne semer ni blé, ni d'autres grains, et de ne point planter de vignes. Les *Réchabites* observoient ce réglement à la lettre; Jérémie leur rend ce témoignage, c. 53, ℣. 6.

Ce genre de vie n'avoit rien d'extraordinaire dans la Palestine et dans le voisinage; ç'avoit été celui des Patriarches, c'étoit en général celui des Madianites, desquels les *Réchabites* descendoient; c'est encore celui des Arabes Scénites, ou errans et pasteurs, qui habitent les bords de la Mer-morte, ancienne demeure des Madianites.

Comme les *Réchabites* étoient parmi les Juifs en qualité d'anciens alliés, et presque de naturalisés, on croit qu'ils servoient dans le Temple, qu'ils en étoient les Ministres inférieurs sous les ordres des Prêtres. Nous lisons dans *les Paralip.* l. 2, c. 11, ℣. 5, qu'ils faisoient l'office de Chantres dans la maison du Seigneur, qu'ils étoient Cinéens d'origine, descendans de Jéthro, beau-père de Moïse, par Jonadab leur chef, et selon quelques-uns, celui-ci vivoit sous Joas, Roi de Juda, contemporain de Jéhu, Roi d'Israël.

S. Jérôme, dans sa *Lettre à Pauline*, appelle les *Réchabites des Moines;* nous ne voyons pas en quel sens, puisqu'ils étoient mariés. Quelques Auteurs les ont confondus avec les Assidéens et les Esséniens; mais ces derniers cultivoient la terre, habitoient des maisons et gardoient le célibat, trois choses opposées à la conduite des *Réchabites*. Ceux-ci subsistèrent dans la Judée jusqu'à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor; mais il n'en est plus fait aucune mention dans l'Histoire pendant la captivité de Babylone, ni depuis le retour. *Dissert. de D. Calmet sur les* Réchabites, *Bible d'Avig.*, tome 10, p. 46.

RÉCOLLETS, ou Frères Mineurs de l'étroite observance de S. François. C'est une réforme de Franciscains postérieure à celle des Capucins et à celle des Religieux du Tiers-Ordre ou de Picpus. Elle commença en Espagne l'an 1484, elle fut admise en Italie en 1525, et en France l'an 1592. Elle s'établit d'abord à Tulle en Limosin et à Murat en Auvergne, ensuite à Paris en 1603. Ces Religieux ont

près de cent cinquante Couvens dans le Royaume, où ils sont partagés en sept Provinces, et ils n'ont point d'autre Général que celui des Cordeliers. Ils ont toujours rendu de grands services, soit dans les missions des Iles, soit dans la fonction d'Aumôniers des armées. On les appelle en Italie *Franciscains Réformés*, en Espagne *Franciscains Déchaussés;* ce fut l'an 1532 que Clément VII les érigea en Congrégation particulière.

Il y a aussi des Religieuses *Récollettes* qui furent établies à Tolède en 1584 par Béatrix de Sylva, et approuvées par le Saint Siége en 1489, sous la règle de Sainte Claire; elles ont un Couvent à Paris, et plusieurs dans les Provinces.

RÉCOGNITIONS. *Voy.* S. CLÉMENT, Pape.

RÉCONCILIATION. *Voy.* RÉDEMPTION.

RECONNOISSANCE des bienfaits de Dieu. C'est une des vertus qu'il est le plus nécessaire de prêcher aux hommes, et c'est malheureusement une de celles dont nos Moralistes parlent le moins. Elle est le germe de l'amour de Dieu, elle y conduit bien plus efficacement que la crainte. Si nous étions plus attentifs aux bienfaits de Dieu, nous serions moins mécontens du passé, plus satisfaits du présent, moins inquiets de l'avenir; notre sort nous paroîtroit meilleur, nous serions plus soumis à la Providence. Mais environnés, comblés, pénétrés des soins, des attentions, des faveurs de cette tendre mère, nous en jouissons sans les sentir, et plus elle nous accorde, plus nous croyons qu'elle nous en doit. Le riche engraissé de ses dons y est moins sensible que le pauvre qui mange avec action de grâces le pain grossier qu'il en reçoit; tous en général nous sommes plus portés à murmurer contre elle qu'à la remercier.

Les Païens mêmes ont senti l'excès de cette ingratitude. Le genre humain, dit l'un d'entr'eux, a tort de se plaindre de son sort; *falsò queritur de naturâ suâ genus humanum.* Un autre dit que la nature nous a traités en enfans gâtés, *usque ad delicias amati sumus.* Les Epicuriens seuls blasphémoient contre la nature, ils en exagéroient les rigueurs, ils en concluoient qu'il n'y a point de Dieu; ainsi l'athéisme est tout à la fois la maladie et la punition d'un cœur ingrat.

C'est pour nous en préserver que les Livres de l'ancien Testament remettent sans cesse sous nos yeux les bienfaits de Dieu dans l'ordre de la nature; une partie des Psaumes de David sont des Cantiques d'action de grâces destinés à célébrer la bonté et la libéralité du Créateur; Moïse et les Prophètes sont transportés d'admiration et de *reconnoissance*, quand ils considèrent les bienfaits dont Dieu avoit comblé son peuple; ils ne cessent de reprocher aux Juifs infidèles leur ingratitude, lorsque ceux-ci portent à de fausses divinités l'encens qu'ils ne doivent offrir qu'au Seigneur.

Mais l'Evangile nous apprend à fonder notre *reconnoissance* sur des motifs bien plus sublimes, en nous faisant connoître les bienfaits de Dieu dans l'ordre de la grâce. Il nous représente que Dieu a aimé le monde jusqu'à donner son fils unique, afin que celui qui croit en lui ne périsse point, mais obtienne la vie éternelle; il nous montre la cha-

rité infinie de ce divin Sauveur qui s'est livré lui-même pour la rédemption et le salut de tous; il relève le prix de cette immense bonté par la multitude des secours, des bienfaits, des moyens de salut qu'elle nous accorde; il fait, pour ainsi dire, retentir sans cesse à nos oreilles le nom de *grâce*, afin de nous rendre reconnoissans, et de nous attacher à Dieu par amour.

En fait d'avantages personnels, nous aimons à nous persuader que la nature nous a mieux traités que les autres; mais cette opinion nous inspire plus souvent de l'orgueil que de la *reconnoissance* envers l'auteur de notre être. Si nous méditions plus souvent sur les grâces du salut que Dieu a daigné nous accorder en particulier, nous verrions que nous lui sommes plus redevables que beaucoup d'autres personnes, et cette persuasion nous rendroit humbles et reconnoissans.

Ces réflexions, et beaucoup d'autres que l'on pourroit y ajouter, nous semblent prouver qu'en fait de systèmes théologiques, nous devons nous défier de ceux qui tendent à nous inspirer la crainte plutôt que la reconnoissance envers Dieu, qui sous prétexte d'exalter sa puissance et sa justice, nous font méconnoître sa bonté, et qui réduisent à peu près à rien le bienfait de la Rédemption duquel nous allons parler.

RÉDEMPTEUR, RÉDEMPTION. Dans l'Ecriture-Sainte, comme dans le style ordinaire, *Rédemption* et *Rachat* sont synonymes; *Rédempteur*, est celui qui rachète. Or, l'hébreu *Goël*, Rédempteur, se dit de celui qui rachète ou qui a droit de racheter l'héritage vendu par un de ses parens, ou de le racheter lui-même de l'esclavage lorsqu'il y est tombé; de celui qui rachète une victime dévouée au sacrifice, ou un criminel condamné à mort. Les Juifs appeloient Dieu leur *Rédempteur*, parce qu'il les avoit tirés de l'esclavage de l'Egypte, et ensuite de la captivité de Babylone; ils rachetoient leurs premiers-nés, en mémoire de ce que Dieu les avoit délivrés de l'Ange exterminateur. L'Ecriture nomme aussi *Rédempteur du sang* celui qui avoit droit de venger le meurtre d'un de ses parens, en mettant à mort le meurtrier.

Nous lisons de même dans le nouveau Testament que Jésus-Christ est le *Rédempteur* du monde, qu'il a donné sa vie pour la *rédemption* de plusieurs, ou plutôt pour la *rédemption* de la multitude des hommes, *Matth.* c. 20, ℣. 28; qu'il s'est livré pour la *rédemption* de tous, 1 *Tim.* c. 2, ℣. 6; que nous avons été rachetés par un grand prix, 1 *Cor.* c. 6, ℣. 20; que notre rachat n'a point été fait à prix d'argent, mais par le sang de l'Agneau sans tache qui est Jésus-Christ, 1 *Petr.* c. 1, ℣. 18. Les Bienheureux lui disent dans l'Apocalypse, c. 5, ℣. 9, vous nous avez rachetés à Dieu par votre sang. S. Paul explique en quoi consiste cette *rédemption*, en disant que c'est la rémission des péchés, *Ephes.* c. 1, ℣. 7.

Or, payer un prix pour ceux que l'on sauve de la mort ou de l'esclavage, et obtenir leur liberté par des prières, ce n'est pas la même chose; les Sociniens ont très-grand tort de ne vouloir admettre la *rédemption* que dans ce dernier sens.

Déjà le Prophète Isaïe avoit dit en parlant du Messie, c. 53, ℣. 5: « Il a été froissé pour nos crimes,

» le châtiment qui doit nous donner » la paix est tombé sur lui, et nous » avons été guéris par ses blessu-» res... ℣. 6, Dieu a mis sur lui » l'iniquité de nous tous... ℣ 8, » je l'ai frappé pour le péché de » mon peuple... ℣. 10, s'il donne » sa vie pour le péché, il verra » une postérité nombreuse... ℣. 12, » je lui donnerai un riche partage, » il aura les dépouilles des ravis-» seurs, parce qu'il s'est livré à la » mort, et qu'il a porté les péchés » de la multitude. »

Il est étonnant que, malgré des passages si clairs, nous soyons encore obligés de rechercher en quel sens Jésus-Christ est le *Rédempteur du monde*, et en quoi consiste cette *rédemption*. Les Pélagiens qui nioient la propagation du péché originel dans tous les hommes, étoient réduits par nécessité de système à prendre cette *rédemption* dans un sens métaphorique ; suivant leur opinion, Jésus-Christ est le *Rédempteur* des hommes, parce qu'il les a tirés des ténèbres de l'ignorance par ses leçons, et de la corruption des mœurs par ses exemples, parce qu'il leur pardonne leurs péchés actuels, parce qu'il les excite à la vertu, à la sainteté, à gagner le ciel par ses promesses, par ses menaces, etc.

Les Sociniens et les Déistes, qui renouvellent l'erreur des Pélagiens, entendent aussi comme eux la *rédemption ;* ils disent que Jésus-Christ a racheté les hommes de leurs péchés en les leur pardonnant par le pouvoir qu'il en avoit reçu de Dieu, qu'il est mort pour nous, et qu'il a été notre victime, parce qu'il a confirmé par sa mort la doctrine qu'il avoit enseignée, parce qu'il nous a donné en mourant l'exemple de la parfaite obéissance par laquelle nous pouvons mériter le Ciel, et parce qu'il a demandé à Dieu pour nous le courage de l'imiter.

Quelques-uns sont allés jusqu'à dire qu'il s'est offert à Dieu comme une victime d'expiation, que par cette oblation, il a prié son Père de pardonner et d'accorder la vie éternelle à tous les pécheurs qui se repentiroient, qui croiroient en lui, et qui conformeroient leur vie à ses préceptes. Le Clerc, *Hist. ecclés.* proleg. sect. 3, c. 3, §. 8. Suivant cette doctrine, Jésus-Christ est notre *Rédempteur par intercession* et non *par satisfaction ;* et le bienfait de la *rédemption* se trouve borné à ceux qui croient en Jésus-Christ.

Il suffit de comparer ce langage avec celui de l'Ecriture-Sainte, pour voir que ces sectaires font violence à tous les termes. Nous soutenons au contraire, que Jésus-Christ est le *Rédempteur* du monde, dans tous les sens et dans toute l'énergie que les Ecrivains sacrés attachent à cette qualité ; qu'au prix de son sang il a racheté pour nous l'héritage éternel perdu par le péché d'Adam ; que devenu homme par l'incarnation, il a racheté ses frères de l'esclavage du démon dans lequel ils étoient tombés par ce même péché ; qu'il les a sauvés de la mort éternelle qu'ils avoient méritée et à laquelle ils étoient dévoués comme autant de victimes ; qu'enfin il a été le vengeur de la nature humaine, qu'il a mis à mort le meurtrier de cette même nature en détruisant l'empire du démon, et en nous rendant l'espérance de l'immortalité. Ce n'est point ici une interprétation arbitraire, comme celle des Hétérodoxes, nous en donnons les preuves.

1.° Il n'est pas croyable qu'en enseignant un Dogme, qui est l'article fondamental du Christianisme, Jésus-Christ et ses Apôtres aient parlé aux Juifs en style énigmatique, aient pris les termes de *Rédempteur* et de *rédemption* dans un sens tout différent de celui que leur ont donné les Ecrivains de l'ancien Testament; par cet abus du langage, ils auroient tendu aux Fidèles pour tous les siècles un piége d'erreur inévitable.

Dans l'ancienne Loi, la *rédemption* ou le rachat des premiers-nés, consistoit en ce que l'on payoit un prix pour les ravoir; donc la *rédemption* du genre humain consiste en ce que Jésus-Christ a payé un prix pour sauver les hommes coupables et dignes de la mort éternelle.

2.° Jésus-Christ et les Apôtres se sont clairement expliqués d'ailleurs. En instituant l'Eucharistie, le Sauveur dit à ses Disciples : « Ceci est mon sang, le sang d'une » nouvelle alliance qui sera ré- » pandu pour la multitude *en ré-* » *mission des péchés.* » Or, lorsqu'il s'agissoit de sceller une alliance par le sang d'une victime, il n'étoit question ni de confirmation d'une doctrine, ni d'exemple, ni d'intercession, il s'en agissoit encore moins, lorsque c'étoit un sacrifice pour le péché : donc ce n'est point en ce sens que Jésus-Christ a donné son sang pour nous.

Saint Paul nous fait observer que « si le sang des boucs et des tau- » reaux, et l'aspersion de la cendre » d'une victime, purifient les cou- » pables des transgressions légales, » à plus forte raison le sang de » Jésus-Christ purifiera notre âme » des œuvres mortes; » *Hébr.* c. 9, ℣. 13 et 14. Donc Jésus-Christ est notre victime dans le même sens que les animaux immolés pour le péché dans l'ancienne Loi. L'Apôtre le nomme souverain Prêtre et médiateur d'une nouvelle alliance, parce qu'il a offert en sacrifice son propre sang pour la *rédemption éternelle* du genre humain, *ibid.*, ℣. 11. Saint Pierre, dans le passage que nous avons cité plus haut, nous fait entendre que le sang de Jésus-Christ est le prix de notre *rédemption*, dans le même sens que l'or et l'argent sont le prix du rachat d'un esclave. S. Paul, *Rom.* c. 3, ℣. 25, dit que Dieu a établi Jésus-Christ victime de propitiation..... afin de pardonner les péchés. S. Jean, *Epist.* 1, c. 2, ℣. 2, qu'il est la propitiation pour nos péchés. Si l'on veut savoir en quel sens, il n'y a qu'à comparer ces deux passages à celui d'Isaïe, c. 43, ℣. 3 et 4, où Dieu dit aux Juifs : « J'ai livré, pour votre pro- » pitiation, les Egyptiens, les » Ethiopiens et les Sabéens..... je » donnerai les hommes à votre » place, et les peuples pour votre » vie. » C'est ici une victime substituée à une autre, pour le rachat de la première. Ce n'est donc pas le lieu de recourir à des métaphores ni à des sens figurés, desquels il n'y a aucun exemple dans l'Ecriture-Sainte. *Voyez* SATISFACTION.

3.° Nos Adversaires ont beau rejeter la preuve que nous tirons de la tradition; un homme sensé ne se persuadera jamais que des dissertateurs du seizième ou dix-huitième siècle, entendent mieux l'Ecriture-Sainte que les Pères de l'Eglise, instruits, ou par les Apôtres, ou par leurs Disciples immédiats. S. Barnabé, dans sa lettre, §. 7 et suivans, compare Jésus-Christ aux victimes de l'ancienne

Loi, et son sacrifice sur la Croix à celui du bouc immolé sur l'autel pour les péchés du peuple. S. Clément, dans sa première Epître, §. 16, lui explique le 53.e chapitre d'Isaïe que nous avons cité. Saint Ignace écrit aux Smyrniens, n. 7, que l'Eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ qui a souffert *pour nos péchés*. S. Justin, dans sa 1.re Apologie, n. 50 et suiv. lui applique le 53.e chapitre d'Isaïe, d'un bout à l'autre; dans son *Dial. avec Tryphon*, il dit que l'Agneau pascal, dont le sang préservoit les maisons des Hébreux de l'Ange exterminateur, et les deux boucs offerts pour les péchés du peuple étoient des figures de Jésus-Christ, qu'il a été lui-même l'oblation ou la victime pour tous les pécheurs qui veulent faire pénitence, n. 40. Nous citerons ci-après les Pères des siècles suivans.

4.° Une des raisons par lesquelles les anciens Pères ont prouvé aux Hérétiques la divinité de Jésus-Christ, est qu'il falloit un *Rédempteur* dont les mérites fussent infinis, pour satisfaire à la justice divine, et racheter le genre humain. Ainsi le dogme de la Divinité du Sauveur, et celui de la *rédemption*, prise dans le sens rigoureux, sont intimement liés ensemble; l'un ne peut pas subsister sans l'autre. Voilà pourquoi les Sociniens, qui rejettent le premier, ne veulent pas admettre le second; mais aussi, à proprement parler, ils ont cessé d'être Chrétiens.

La foiblesse de leurs objections les rend inexcusables. Ils soutiennent, en premier lieu, que la *rédemption*, telle que nous la concevons, seroit contraire à la justice divine, puisqu'il n'est pas juste qu'un innocent souffre et meure pour des coupables. Un Roi passeroit pour cruel s'il livroit son fils à la mort, pour expier le crime de ses sujets rebelles. Nous répliquons qu'il n'y auroit ni injustice ni cruauté, si ce fils s'offroit lui-même pour victime, s'il étoit sûr de ressusciter trois jours après sa mort, d'être élevé au plus haut degré de gloire pour l'éternité, de recevoir les hommages de tous les hommes, de leur inspirer par son exemple des vertus héroïques et un profond respect pour l'autorité de son Père. Voilà ce qu'a fait Jésus-Christ, et ce qui s'est ensuivi de son sacrifice.

En second lieu, nos Adversaires prétendent qu'il auroit été plus digne de la bonté infinie de pardonner simplement au repentir des coupables, que d'exiger une satisfaction rigoureuse. C'est d'abord un trait de témérité de leur part, de vouloir savoir mieux que Dieu lui-même, ce qui étoit convenable à une bonté infinie. Or, Jésus-Christ nous fait remarquer que la *rédemption* a été de la part de Dieu l'effet d'une bonté infinie à l'égard des hommes: *Dieu*, dit-il, *a aimé le monde jusqu'à donner son Fils unique, etc*. Si les Sociniens croient véritablement à Jésus-Christ, comment osent-ils le contredire? Quant aux Déistes et aux Athées qui raisonnent de même, on leur a répondu, il y a plus de quinze cents ans, qu'il est absurde de trouver à dire à un mystère qui a éclairé, converti et sanctifié le monde; que le chef-d'œuvre de la sagesse divine a été de concilier dans ce mystère l'excès de sa bonté avec les intérêts de sa justice, de pardonner aux hommes d'une manière qui n'autorise point la licence de pécher, etc.

Si Jésus-Christ, disent-ils encore, avoit fait un rachat proprement dit, c'est au démon qu'il auroit dû payer le prix de cette *rédemption*, puisque c'est sous son empire que le genre humain étoit retenu captif; cette idée seule fait horreur. Aussi soutenons-nous qu'elle est fausse. Quand il s'agit de racheter la vie d'un criminel condamné à mort, ce n'est ni au geolier, ni à l'exécuteur de la justice qu'il faut payer la rançon; mais à celui qui a droit de punir ou de faire grâce : donc c'est à Dieu seul qu'a du être payé le prix de la *rédemption* du genre humain; et il n'a reçu pour rançon que ce qu'il avoit donné lui-même.

Enfin nos Adversaires objectent que la prétendue *rédemption* de laquelle nous faisons tant de bruit, se réduit à peu près à rien, puisque, malgré la valeur infinie du prix payé par le *Rédempteur*, le très-grand nombre des hommes vivent dans le péché, meurent dans l'impénitence, sont réprouvés et damnés pour jamais.

A cette assertion téméraire nous répondons qu'il n'appartient ni à nos Adversaires, ni à nous, d'étendre ou de borner à notre gré le bienfait de la *rédemption;* nous ne pouvons en juger que par la manière dont l'Ecriture-Sainte et les Pères de l'Eglise en ont parlé; or, ils conspirent à nous en donner la plus haute idée.

1.° Suivant le langage des Auteurs sacrés et des Pères, la *rédemption* est aussi ancienne que le péché d'Adam; elle a commencé à produire son effet au moment même de la condamnation du coupable. Dans la malédiction lancée contre le tentateur, Dieu lui dit : *la race de la femme t'écrasera la tête;* c'étoit une promesse de la *rédemption;* en effet, Dieu condamne nos premiers parens, non à une peine éternelle, mais à la mort et aux souffrances dans cette vie. Dans *l'Apocalypse*, c. 13, ℣. 8, Jésus-Christ est appelé *l'Agneau immolé dès l'origine du monde,* parce que son sacrifice a commencé dès-lors à produire son effet; dès ce moment, dit S. Augustin, le sang de Jésus-Christ nous a été accordé, l. 3, *de Lib. arbit.* c. 25, n. 76. De là les Pères ont conclu que la sentence prononcée contre Adam a été un trait de miséricorde de la part de Dieu, plutôt qu'un acte de justice rigoureuse; et c'est ainsi qu'ils ont réfuté les Marcionites, les Manichéens, Celse et Julien, qui prétendoient que Dieu avoit puni d'une manière trop rigoureuse le péché de notre premier Père. Nous pourrions citer à ce sujet Saint Irénée, S. Théophile d'Antioche, Tertullien, Origène, S. Méthode de Tyr, S. Hilaire de Poitiers, Saint Cyrille de Jérusalem, Saint Ephrem, S. Basile, S. Epiphane, S. Grégoire de Nysse, S. Ambroise, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostôme, S. Augustin, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Léon; etc. Le Père Pétau a rassemblé un grand nombre de leurs passages.

2.° Ces mêmes Docteurs de l'Eglise, toujours appuyés sur l'Ecriture-Sainte, soutiennent que la *rédemptipn* a été non-seulement entière et complète, mais surabondante; qu'elle a pleinement réparé les effets du péché, qu'elle nous a rendu de plus grands avantages que ceux que nous avions perdus. En effet, Jésus-Christ nous fait entendre dans l'Evangile qu'il a vaincu le fort armé, et qu'il lui a enlevé ses dépouilles, conformément à la

prophétie d'Isaïe, *Luc.* c. 11, ℣. 12. Il dit que le Prince de ce monde va en être chassé, *Joan.* c. 12, ℣. 31. S. Paul nous assure que Jésus-Christ a effacé et mis au néant l'arrêt prononcé contre nous, *Coloss.* c. 2, ℣. 14; que Dieu a tout réconcilié par Jésus-Christ, et a rétabli la paix entre le ciel et la Terre, *ibid.* c. 1, ℣. 20; qu'il a rétabli toutes choses dans le Ciel et sur la Terre en Jésus-Christ. *Ephes.* c. 1, ℣. 10. Dieu, dit-il, étoit en Jésus-Christ se réconciliant le monde et pardonnant les péchés des hommes, 2. *Cor.* c. 9, ℣. 10. Où le péché étoit abondant, la grâce a été *surabondante*, *Rom.* c. 9, ℣. 20, etc.

Armés des ces saintes vérités, les Pères ont confondu les mêmes Hérétiques, et les Incrédules, dont nous avons parlé, qui prétendoient que Dieu n'avoit pu, sans déroger à sa bonté et à sa justice, permettre le péché d'Adam; ces saints Docteurs ont répondu que Dieu ne l'auroit pas permis, en effet, s'il ne s'étoit pas proposé de rendre la condition de l'homme meilleure par la *rédemption;* c'est ce que disent formellement S. Jean Chrysostôme, *ad Stagir.*, l. 2, n. 2 et suiv. Saint Cyrille, *Glaphyr. in Genes.* l. 1, *adv. Julian.* p. 92 et 94. S. Augustin, *de Genesi ad litt.* l. 11, c. 11, n. 15.

Ils se sont servis de la même considération, pour prouver la Divinité de Jésus-Christ contre les Ariens et les Nestoriens; il falloit, disent-ils, un Dieu égal à son Père, pour opérer une *rédemption* aussi avantageuse à l'homme, et aussi complète; pour le réformer, il étoit besoin d'un pouvoir égal à celui de la première création. C'est un des principaux argumens de S. Athanase, aussi-bien que de Saint Cyrille et de S. Augustin.

Ce dernier l'a encore opposé aux Pélagiens, qui lui objectoient que suivant son système, Jésus-Christ n'a pas réparé le mal que nous a fait Adam. Le saint Docteur leur prouve le contraire. Il cite un passage dans lequel S. Jean Chrysostôme soutient que Jésus-Christ, par sa croix, a rendu aux hommes plus qu'ils n'avoient perdu par le péché de leur père, l. 1, *Contra Jul.* c. 6, n. 27. « Par le péché d'A» dam, dit-il, nous avons encouru » la mort temporelle; en vertu de » la *rédemption*, nous ressuscitons, » non pour une vie passagère, mais » pour une vie éternelle, l. 2 *de* » *pecc. meritis et remiss.* ch. 30, » n. 49. Nous avions encouru dans » Adam la mort, le péché, l'es» clavage, la damnation; nous re» cevons en Jésus-Christ la vie, » le pardon, la liberté, la grâce, » *serm.* 233, c. 2, n. 3. Le Fils » de Dieu, en partageant avec » nous la peine du péché, a détruit » le péché et la peine; non la peine » temporelle, mais la peine éter» nelle, *serm.* 25, n. 7; *serm.* » 231, n. 2; *op. imperf.* l. 2, » n. 97; l. 6, n. 36, etc. »

S. Léon a répété dix fois que par la grâce de Jésus-Christ nous avons récupéré plus que nous n'avions perdu par la jalousie du Démon, *serm.* 2, *de nat. Domini*, c. 1; *serm.* 13 *de pass.* c. 1; *serm.* 1, *de ascens.* c. 4, etc. Les Pères postérieurs ont pensé et parlé de même, et leur langage s'est conservé dans les prières de l'Eglise.

3.° Les Ecrivains sacrés témoignent que la grâce de la *rédemption* est générale, s'étend à tous les hommes sans exception, de même

que le péché ; et c'est aussi le sentiment unanime des Pères. Conséquemment ils enseignent, 1.° que Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes, que par ce motif il a donné son Fils pour victime de leur *rédemption.* 2.° Que ce divin Sauveur s'est offert lui-même à la mort dans ce dessein, et qu'il a répandu son sang pour tous sans exception. 3.° Que par ses mérites, tous les hommes ont reçu et reçoivent des grâces de salut, plus ou moins, et que personne n'en est absolument privé. *Voy.* SALUT, SAUVEUR, GRACE, §. 3, etc.

Déjà nous avons cité plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte dans lesquels il est dit que Jésus-Christ est le *Sauveur du monde*, le *Rédempteur du monde*, l'agneau de Dieu qui efface les péchés du *monde;* le *monde* sans doute désigne tous les hommes ; l'Eglise nous fait répéter cette consolante vérité dans la plupart des prières publiques. Dans *Isaïe*, c. 53, il est dit que Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous. Lui-même déclare, *Joan.* c. 3, ℣. 6, « que Dieu n'a pas » envoyé son Fils dans le monde » pour le juger, mais pour le sau- » ver. *Luc*, c. 19, ℣. 10, le Fils » de l'Homme est venu chercher et » sauver ce qui avoit péri. » De là S. Augustin conclut : « Donc tout » le genre humain avoit péri par le » péché d'Adam, » *Epist.* 186, *ad Paulin.*, c. 8, n. 27. C'est aussi le raisonnement de S. Paul, 2 *Cor.* c. 5, ℣. 14 : « La charité de Jé- » sus-Christ nous presse, parce que » si un seul est mort pour tous, il » s'ensuit que tous sont morts; or, » Jésus-Christ est mort pour tous, » etc. » 1 *Cor.* c. 15, ℣. 22 : « De » même que tous meurent en Adam, » ainsi tous recevront la vie par » Jésus-Christ. » On sait combien de fois S. Augustin s'est servi de ces passages pour prouver l'universalité du péché originel par l'universalité de la *rédemption.*

Le même Apôtre veut que l'on prie pour tous les hommes, « parce » que cela est agréable à Dieu no- » tre Sauveur, qui veut que tous » les hommes soient sauvés et par- » viennent à la connoissance de la » vérité. Car il n'y a, dit-il, » qu'un seul Dieu et un seul média- » teur entre Dieu et les hommes, » savoir, Jésus-Christ homme qui » s'est livré lui-même pour la *ré-* » *demption* de tous, comme il l'a » témoigné dans le temps ; 1 *Tim.* » c. 2, ℣. 1. Il est le Sauveur » de tous les hommes, sur-tout » des Fidèles. » *Ibid.* c. 4, ℣. 10. S. Jean dit « qu'il est la victime de » propitiation pour nos péchés, » non-seulement pour les nôtres, » mais pour ceux du monde entier. » 1 *Joan.* c. 2, ℣. 2. Nous ne savons par quelle subtilité l'on peut obscurcir des passages aussi clairs.

Il seroit inutile de prouver que tous les Pères les ont pris à la lettre et dans toute la rigueur des termes. Les Théologiens mêmes qui sont le plus obstinés à restreindre l'étendue de la grâce de la *rédemption*, conviennent communément que les Docteurs de l'Eglise des quatre premiers siècles ont été *universalistes*, c'est-à-dire qu'ils ont cru que tous les hommes sans exception participoient plus ou moins au bienfait de la *rédemption.* Mais ils prétendent que S. Augustin n'a pas été de même avis, qu'il a donné aux passages de S. Paul différentes explications qui prouvent qu'il ne regardoit comme véritablement rachetés que les prédestinés.

Nous pourrions leur demander

d'abord si le sentiment particulier de S. Augustin devroit prévaloir sur une tradition constante des quatre premiers siècles; pendant que ce Saint Docteur fait profession de s'y tenir, et prouve par là aux Pélagiens la propagation générale du péché originel; mais l'essentiel est de savoir ce que S. Augustin a véritablement pensé.

1.° Au mot Grace, §. 2, nous avons fait voir que suivant sa Doctrine il n'y a pas un seul homme qui soit absolument privé de grâce; or, la grâce n'est donnée aux hommes qu'en vertu de la *rédemption;* donc Saint Augustin a pensé que tous y participent plus ou moins.

2.° Jamais il n'a mis aucune restriction à ces paroles de S. Paul : *Jésus-Christ est le Sauveur de tous les hommes, sur-tout des Fidèles;* ni à celles de S. Jean : *Il est la victime de propitiation non-seulement pour nos péchés; mais pour ceux du monde entier,* et il est évident que ces deux passages ne peuvent en admettre aucune.

3.° Il a répété au moins dix fois contre les Pélagiens l'argument de S. Paul : *Jésus-Christ est mort pour tous, donc tous sont morts;* il a ainsi prouvé l'universalité du péché originel par l'universalité de la *rédemption.* Il en est de même du passage de l'Evangile : *Le Fils de l'Homme est venu chercher et sauver ce qui avoit péri;* cela nous démontre, dit-il, que toute la nature humaine avoit péri par le péché d'Adam; *Epist.* 186, *ad Paulin.* c. 8, n. 27; donc il a pensé que Jésus-Christ est venu sauver toute la nature humaine. Il cite ces autres paroles de S. Paul : *Dieu étoit en Jésus-Christ se réconciliant le monde.* « Le monde » entier, dit-il, étoit donc coupa-» ble par Adam, il est réconcilié » par Jésus-Christ; l. 6, *contra* » *Julian.* c. 2, n. 15. Lorsque » vous prétendez, ajoute-t-il à » Julien, que *plusieurs* et non pas » *tous* sont condamnés par Adam » et *délivrés par Jésus-Christ,* » vous vous déclarez par ce trait » horrible ennemi de la Religion » Chrétienne. » *Ibid.*, chap. 24, n. 81. Nous persuadera-t-on que S. Augustin lui-même s'est rendu coupable de ce trait horrible, et a renversé tous ses argumens? « Selon le Psalmiste, dit-il enfin, » *Dieu jugera avec équité le monde* » *entier,* non une partie, parce » qu'il n'en a pas acheté seule-» ment une partie; il doit juger le » tout, parce qu'il *a donné le prix* » pour le tout. » *Enarr. in Ps.* 95, n. 15, *in* ℣. 13. Judas alla rejeter le prix de l'argent pour lequel il avoit vendu le Seigneur, et il ne reconnut point le prix pour lequel le Seigneur l'avoit racheté; *in Ps.* 78, Serm. 2, n. 11.

4.° S. Augustin a pris plus d'une fois dans la rigueur des termes ces paroles de S. Jean : *Le Verbe divin est la vraie lumière qui éclaire tout homme qui vient en ce monde; contra Faust.* l. 22, c. 13; *Epist.* 140, *ad Honorat.*, c. 3, n. 8, Serm. 4, n. 6 et 7; Serm. 182, n. 5; Serm. 78, *de Transfig. Domini; Enarr. in Ps.* 93, n. 4; *Retract.* l. 1, c. 10, etc. Il lui applique ce que le Psalmiste dit du soleil, que personne ne se dérobe à sa chaleur; Serm. 22, n. 4 et 7. Mais comme les Pélagiens abusoient de ces paroles pour prouver que Dieu donne la grâce de la foi et de la justification à tous également et indifféremment, *æqualiter, indiscretè, indifferenter,* à moins qu'ils ne s'en rendent positi-

vement indignes, S. Augustin soutint avec raison que ce n'est point là le sens de ce passage, et qu'il faut l'entendre autrement. Il fit la même chose à l'égard de ces mots, *Jésus-Christ est mort pour tous*, parce que les Pélagiens en faisoient le même abus.

En effet, ces deux passages ne prouvent point que Dieu donne également à tous la grâce de la foi et de la justification, comme le vouloient les Pélagiens; mais ils prouvent que Dieu donne à tous des grâces actuelles intérieures et passagères, pour les exciter à faire le bien et à éviter le mal, grâces que les Pélagiens ne vouloient pas admettre; il s'ensuit donc que tous les hommes participent plus ou moins dans ce sens au bienfait de la *rédemption;* et S. Augustin, loin de nier cette vérité, la soutient de toutes ses forces. Aussi un Protestant, quoique très-porté par intérêt de système à méconnoître le vrai sentiment de ce Saint Docteur, est forcé de convenir qu'il est très-difficile de répondre aux Théologiens qui soutiennent que S. Augustin a cru l'universalité du bienfait de la *rédemption*. Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 11, c. 9, n. 7. Il auroit mieux fait de dire que cela est impossible.

RÉDEMPTION DES CAPTIFS. *Voyez* Merci.

RÉFORMATEURS, RÉFORMATION, RÉFORMÉ. Au commencement du seizième siècle, il s'éleva un nombre de Prédicans qui publièrent que l'Eglise Catholique avoit dégénéré et ne professoit plus le Christianisme dans sa pureté; que sa doctrine étoit erronée, son culte superstitieux, sa discipline abusive; qu'il falloit la réformer. Sans autre examen, cette prétention étoit déjà une injure faite à Jésus-Christ; ce divin Sauveur a promis à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, de la fonder sur la pierre ferme, de manière que les portes de l'enfer ne puissent pas prévaloir contre elle; de lui donner l'esprit de vérité pour qu'il demeure toujours avec elle, etc. : peut-il manquer à sa promesse? Cependant ces nouveaux Docteurs trouvèrent des partisans, formèrent des sociétés séparées, et établirent un nouveau plan de Religion; le schisme qu'ils ont opéré dure depuis plus de deux siècles. Que doit-on penser de leur prétendue *réforme?* Si on veut les en croire, c'est une des plus étonnantes et des plus heureuses révolutions qui aient pu arriver dans le monde. Nous en pensons différemment, nous soutenons que leur prétendue *réformation* a été illégitime dans son principe, criminelle dans ses moyens, funeste dans ses effets. Ç'a donc été l'ouvrage des passions humaines, et non celui de la grâce divine : nous allons en donner les preuves.

I. *Quels personnages ont été les prétendus Réformateurs?* Des hommes sans mission et qui ont eu tous les caractères de faux Prophètes. Depuis que l'on a démontré que ces Prédicans n'ont eu ni mission ordinaire, ni mission extraordinaire, leurs sectateurs ont dit qu'il n'en étoit pas besoin, qu'en pareil cas tout particulier avoit le droit d'élever la voix, de prêcher, de corriger l'Eglise, de forger une Religion nouvelle, sous prétexte de rétablir l'ancienne. Mais cette prétention est absolument contraire à la conduite constante de la divine Providence.

En effet, lorsque la Religion que Dieu avoit révélée aux Patriarches fut oubliée et méconnue chez toutes les Nations; il voulut la rétablir chez les Hébreux et la cimenter par des lois positives; il donna cette mission à Moïse, mais il lui communiqua aussi le don des miracles pour la prouver; sans cela les Hébreux n'auroient pas pu lui ajouter foi sans imprudence; *Exode*, c. 4, ℣. 1. Cependant Moïse n'étoit pas chargé de révéler aux Hébreux de nouveaux dogmes, mais seulement de leur imposer de nouvelles lois; Dieu ne laissa pas de lui conserver jusqu'à la mort le don des miracles et de prophétie.

De même lorsque le Judaïsme se trouva beaucoup altéré par de fausses traditions, et peu convenable au nouvel état de la société civile, Dieu envoya Jésus-Christ pour établir une religion nouvelle, et Jésus-Christ communiqua sa propre mission à ses Apôtres : « Comme » mon Père m'a envoyé, dit-il, je » vous envoie; » *Joan.* c. 20, ℣. 21. Mais il leur en donna aussi les mêmes signes surnaturels, le don des miracles, les vertus, les lumières du Saint-Esprit, pour leur enseigner toute vérité. Il reconnoît la nécessité de ces signes, en disant des Juifs incrédules : « Si je n'a» vois pas fait parmi eux des œu» vres qu'aucun autre n'a faites, » ils ne seroient pas coupables; » *Joan.* c. 15, ℣. 24. Ce sont » mes œuvres qui rendent témoi» gnage de moi; » c. 5, ℣. 36. S. Paul dit aux Corinthiens, 1 *Cor.* c. 2, ℣. 4 : « Mes discours et ma » prédication n'ont point été prou» vés par les raisonnemens de la » sagesse humaine, mais par les » démonstrations de l'esprit et de la » puissance de Dieu, afin que votre » foi fût fondée, non sur la sagesse » des hommes, mais sur la puis» sance divine. » Il dit des autres Docteurs : Comment prêcheront» ils, s'ils n'ont point de mission? » *Rom.* c. 10, ℣. 15.

Si donc Dieu a véritablement suscité Luther, Calvin, et leurs adhérens pour réformer la Religion Catholique, il a dû leur donner les mêmes preuves de mission surnaturelle qu'à Moïse, à Jésus-Christ et aux Apôtres. Nous soutenons que ces signes ne leur étoient pas moins nécessaires; que sans cela la foi de leurs Disciples a été uniquement fondée sur les raisonnemens de la sagesse humaine, et non sur la puissance de Dieu.

1.° Il s'agissoit de changer la Religion professée dans toute l'étendue de l'Eglise Catholique, d'en corriger la croyance, le culte extérieur, la discipline. Il y a pour le moins autant de différence entre la Religion Catholique et la Religion prétendue réformée, qu'entre le Christianisme et le Judaïsme, et il y en a beaucoup plus qu'entre le Judaïsme et la Religion des Patriarches; donc une mission extraordinaire n'étoit pas moins nécessaire aux prétendus *Réformateurs*, qu'à Moïse, à Jésus-Christ et aux Apôtres. Vainement on dira que Luther et les autres avoient pour lettres de créance l'Ecriture-Sainte; c'étoit aussi par l'Ecriture que les Apôtres argumentoient contre les Juifs, *Act.* c. 17, ℣. 2; c. 18, ℣. 28. Et Moïse citoit aux Hébreux les leçons de leurs Pères; cependant il fallut aux uns et aux autres une mission divine.

2.° A l'arrivée de Luther et de Calvin, il y avoit dans l'Eglise un ministère public établi pour enseigner, un corps de Pasteurs revêtus

d'une mission ordinaire, qui, par succession, venoit des Apôtres et de Jésus-Christ. Les nouveaux venus soutinrent que ce corps avoit perdu toute mission et toute autorité par ses erreurs et par ses vices, qu'ils avoient droit de se mettre à sa place. Mais ce corps enseignoit-il des erreurs plus grossières, avoit-il des vices plus odieux que les Pharisiens, les Saducéens, les Scribes, les Docteurs de la Loi? Jésus-Christ, néanmoins, renvoie encore le peuple à leurs leçons, *Matth.* c. 23, ℣. 2, parce que la mission de ses Apôtres n'étoit pas encore suffisamment établie. Mais à quel titre Luther prit-il la qualité d'*Ecclésiaste de Wirtemberg*, et Calvin celle *de Pasteur de Genève*, après avoir fait chasser les Pasteurs Catholiques? Suivant S. Paul, c'est Dieu qui donne des Pasteurs et des Docteurs, aussi-bien que des Apôtres et des Evangélistes, *Ephes.* c. 4, ℣. 11; pour les Prédicans, ils se sont donnés eux-mêmes; le seul titre de leur mission a été la crédulité de leurs disciples.

3.° Entre eux et les Théologiens Catholiques, il s'agissoit de questions très-obscures auxquelles le peuple n'entendoit rien, du principe de la justification, du mérite des bonnes œuvres, du nombre et de l'effet des Sacremens, de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, de la prédestination, de la grâce, etc. Chaque parti alléguoit l'Ecriture-Sainte. Qui étoit en état de décider lequel des deux en prenoit mieux le sens? Entre les Docteurs Juifs et les Apôtres il s'agissoit aussi de décider quel étoit le vrai sens des Prophéties et de plusieurs préceptes de la Loi de Moïse; c'est par des miracles que les Apôtres terminèrent la contestation, et persuadèrent le peuple. Il est fâcheux que les *Réformateurs* n'aient pas fait de même.

4.° Lorsque les Sacramentaires et les Anabaptistes s'avisèrent de prêcher une Doctrine contraire à celle de Luther, il leur demanda fièrement des preuves surnaturelles de leur mission, comme si la sienne avoit été authentiquement prouvée. Lorsque Servet, Gentilis, Blandatra et d'autres voulurent dogmatiser à Genève contre le sentiment de Calvin, il les fit chasser ou punir par l'autorité du bras séculier. Ce n'est point ainsi qu'en ont agi les Apôtres lorsqu'ils eurent pour contradicteurs Simon le Magicien, Cérinthe, Ebion, Elymas, etc., ils n'employèrent contre eux que les dons du Saint-Esprit et l'ascendant de leurs vertus. Les *Réformateurs* s'attribuoient le droit de prêcher contre l'univers entier, et ils ne laissoient à personne la liberté de prêcher contre eux.

5.° A mesure que la *réformation* fit des progrès, la confusion y augmenta; en peu d'années l'on vit les Luthériens, les Anabaptistes, les Calvinistes, les Anglicans, les Sociniens former cinq sectes principales, sans compter les autres sectes qui n'avoient entre elles rien de commun que leur haine contre l'Eglise Romaine. Celle-ci de son côté, malgré leur fureur, est demeurée en possession de sa croyance. Nous voudrions savoir quel motif a pu déterminer des peuplades d'ignorans à embrasser l'un de ces partis plutôt que l'autre. Il est évident que le hasard seul, les intérêts politiques et les passions en ont décidé.

6.° Le succès à peu près égal de tous ces Docteurs ne prouve donc absolument rien; Mahomet a fait

des conquêtes plus étendues que les leurs. Jésus-Christ et les Apôtres ont prédit que dans tous les temps les imposteurs trouveroient des partisans; bientôt nous prouverons que tous ont employé les mêmes moyens pour séduire. Ainsi les uns n'ont pas eu plus de mission divine que les autres.

Quant aux qualités personnelles des prétendus *Réformateurs*, nous n'oserions en tracer de nous-mêmes le portrait, on nous accuseroit de prévention et d'infidélité; mais il nous est permis de copier celui qu'en ont fait les Protestans eux-mêmes, et en dernier lieu le célèbre Mosheim et son Traducteur, *Hist. Ecclés.* 16.e siècle, sect. 3, 2.e part., c. 1 et 2.

Mosheim convient que pour opérer le grand ouvrage de la *réforme*, ces grands hommes ne furent pas inspirés, mais conduits par leur sagacité naturelle; que leurs progrès furent lents dans la Théologie et leurs vues très-imparfaites; qu'ils se sont instruits par leurs disputes, soit entre eux, soit avec les Catholiques; *ibid.* §. 12 et 14. Une preuve qu'ils étoient mauvais Théologiens, c'est que l'on ne suit plus aujourd'hui une bonne partie de leurs sentimens. Il avoue que parmi les Commentateurs plusieurs furent attaqués de l'ancienne maladie d'une imagination irrégulière et d'un jugement borné; que leurs notions dans la morale n'étoient ni aussi exactes, ni aussi étendues qu'elles auroient dû l'être; que les Controversistes mirent trop d'amertume et d'animosité dans leurs actions et dans leurs écrits, §. 16, 18. Voilà cependant les hommes que les Protestans soutiennent avoir été suscités de Dieu pour renouveler la face de l'Eglise, pour rétablir le Christianisme dans sa pureté primitive, et pour faire la leçon à tous les Docteurs de l'Eglise Catholique.

Le tableau de leurs vertus est encore plus original. On sait d'abord que la plupart furent des Moines apostats, sortis du Cloître par incontinence et par aversion de toute règle. Si les Monastères d'alors étoient la sentine de tous les vices, comme le prétendent les Protestans, il faut que l'apostasie ait eu une vertu miraculeuse, pour changer tout à coup en Apôtres des hommes aussi corrompus. Mais voyons si cela est arrivé.

Au jugement de notre Historien, Luther étoit un disputeur fougueux; il traita ses adversaires avec une rudesse brutale, il ne respecta ni rang, ni dignité. Muncer, Storckius, Stubner, chefs des Anabaptistes, étoient des fanatiques séditieux. Carlostadt, Auteur de la secte des Sacramentaires, étoit un esprit imprudent, impétueux, violent, disposé au fanatisme. Schwenkfeldt avoit le même caractère, il manquoit de prudence et de jugement. §. 19, 24. Jean Agricola fut un homme rempli d'orgueil, de présomption et de mauvaise foi. Mélancthon manquoit de courage et de fermeté, il craignoit toujours de déplaire aux personnes en place; il portoit trop loin l'indifférence pour les dogmes et pour les rites; il fut rarement d'accord avec Luther. Strigélius, disciple de Mélancthon, fut si peu ferme dans ses sentimens, que l'on ne sait pas si on doit le mettre au nombre des sectateurs de Luther ou de Calvin, §. 25, 32.

Matthieu Flacius, adversaire de Strigélius, étoit un Docteur turbulent, fougueux, téméraire et opiniâtre.

niâtre. Osiander, Théologien visionnaire, orgueilleux, insolent, continuellement en contradiction avec lui-même, se distingua par son arrogance, par sa singularité et par son amour pour les nouvelles opinions. Stancarus, son adversaire, disputeur turbulent et impétueux, donna dans l'excès opposé; il excita quantité de troubles en Pologne, où il se retira, §. 31, 36.

Calvin fut d'un caractère hautain, emporté, violent, incapable de souffrir aucune contradiction, ambitieux de dominer sans rivaux. Bèze son disciple et lui, vomirent toutes les injures possibles contre Castalion, et le firent passer pour un scélérat, parce qu'il ne pensoit point comme eux sur la Prédestination. Bèze en agit de même contre Bernardin Ochin, c. 2, §. 40 et 42. Bayle, *Dict. Crit.* art. Castalion. G.

Encore une fois, sont-ce donc là les hommes que Dieu avoit destinés à réformer l'Eglise? Quand Mosheim et son Traducteur auroient conspiré pour couvrir d'opprobre la prétendue *réformation* dans son berceau, ils n'auroient pas pu y mieux réussir. Ils conviennent qu'entre les divers partis les controverses furent traitées d'une manière contraire à la justice, à la charité et à la modération. Mais ils excusent les combattans, parce qu'ils venoient seulement de sortir des ténèbres de la superstition et de la tyrannie papale, §. 45. Cette excuse est très-fausse. Il y avoit près d'un siècle que Luther avoit commencé à prêcher, lorsque ses sectateurs se livrèrent aux plus grands excès de haine et de fureur contre leurs adversaires. Il est prouvé par là que le nouvel Evangile n'avoit pas une grande vertu, puisque dans un espace de quatre-vingts ans, il n'étoit pas venu à bout de guérir l'emportement de ses sectateurs.

Les mêmes Critiques nous feront connoître une bonne partie des moyens dont on s'est servi pour l'établir, et cette seconde considération ne contribuera pas à nous en donner une idée favorable.

II. *De quel moyen s'est-on servi pour établir la prétendue Réformation ou le Protestantisme?* Nous les réduisons à trois, savoir, la contradiction entre les principes et la conduite, les calomnies contre la Doctrine Catholique et contre le Clergé, les séditions et la violence.

En premier lieu, les *Réformateurs* ont posé pour maxime fondamentale que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de croyance et de morale, et que dans toutes les choses nécessaires au salut, ces Livres divins sont si clairs et si intelligibles, que tout homme qui a le sens commun, et qui possède la langue dans laquelle ils sont écrits, peut les entendre sans le secours d'aucun interprète. Mosheim, *ibid.*, c. 1, §. 22. Il y a déjà ici de la fausseté et de la supercherie. Notre Auteur lui-même dit que les premiers *Réformateurs* ont fait des progrès très-lents dans la Théologie, qu'ils se sont instruits, non par la clarté de l'Ecriture-Sainte, mais par leurs disputes, soit avec les autres sectaires, soit avec les Catholiques. Si le texte de l'Ecriture étoit si clair que tout homme de bon sens put l'entendre, auroit-il fallu tant de disputes pour savoir à quoi s'en tenir, ce qu'il faut croire ou rejeter?

La vérité est que les premiers *Réformateurs* ne commencèrent

pas par étudier et consulter l'Ecriture-Sainte, sans préoccupation et sans préjugé, pour voir ce qui y étoit véritablement enseigné; ils commencèrent par contredire la Doctrine Catholique à tort et à travers, et ils cherchèrent ensuite dans l'Ecriture des passages qu'ils pussent accommoder de gré ou de force avec les nouveaux dogmes qu'ils avoient forgés. Depuis deux cents ans leurs disciples ont continué de faire de même; il n'est pas étonnant que tous aient également réussi à étayer bien ou mal sur l'Ecriture-Sainte la croyance particulière de leur secte.

Mosheim dit que les Confessions de foi, telle que celle d'Augsbourg, *donnent le sens et l'explication* de l'Ecriture-Sainte. Mais si tout homme qui a le sens commun peut entendre les Livres saints sans le secours d'aucun interprète, à quoi sert une confession de foi pour en donner le sens et l'explication, par conséquent pour l'interpréter? A la vérité, il dit que ces Livres sont clairs *dans les choses nécessaires au salut*. Mais de deux choses l'une, ou les questions sur lesquelles les *Réformateurs* ont disputé entre eux et contre les Catholiques étoient nécessaires au salut, ou elles ne l'étoient pas; si elles l'étoient, il est donc faux que l'Ecriture soit claire sur toutes ces questions, puisqu'il a fallu en donner le sens et l'explication par des confessions de foi, et que depuis deux cents ans et plus elle est un sujet de dispute. Si elles ne l'étoient pas, il y avoit de l'entêtement et de la frénésie de la part des *Réformateurs* d'attaquer l'Eglise Catholique, de faire schisme avec elle, d'allumer encore le feu de la guerre entre les différentes sectes, pour des questions qui n'étoient pas nécessaires au salut.

Il ajoute que les Livres saints sont intelligibles pour tout homme qui *possède la langue* dans laquelle ils sont écrits; veut-il parler du texte ou des versions? Le texte est écrit en hébreu ou en grec, faut-il que tout Chrétien possède ces deux langues? S'il s'agit de versions, qui lui garantira que celle qu'on lui met en main rend parfaitement le sens du texte? Les Frères de Wallembourg ont prouvé qu'il n'y en a pas eu une seule sortie de la main des Protestans, dans laquelle on ne puisse trouver au moins trente falsifications : *de Controv. tract.* tom. 1, p. 713.

Enfin, Mosheim assure que les confessions de foi, telle que celle d'Augsbourg, n'ont point d'autre autorité que celle qu'elles tirent de l'Ecriture-Sainte. C'est une fausseté qu'il réfute lui-même. Il convient, §. 5, que les Ministres Luthériens sont obligés de se conformer au Catéchisme de Luther; que l'an 1568 on dressa un formulaire de Doctrine *pour avoir force de Loi Ecclésiastique*, §. 37; que l'an 1570 l'on employa la prison, l'exil, les peines afflictives contre ceux qui penchoient au Calvinisme, §. 38; qu'en 1576 l'on dressa encore un formulaire d'union contre les Calvinistes; que l'on excommunia ceux qui refuseroient d'y souscrire, et que l'on employa contre eux la terreur du glaive, §. 39, etc. Voilà donc des catéchismes, des confessions de foi, des formulaires d'union qui ont eu non-seulement force de Loi ecclésiastique, mais force de Loi civile; est-ce de l'Ecriture-Sainte que toutes ces pièces tirent cette autorité?

C'est ainsi que pour établir la *réforme* l'on a dupé les ignorans. On commençoit par protester que l'on ne vouloit point d'autre règle de croyance que l'Ecriture-Sainte, que la pure parole de Dieu; on promettoit au peuple, en lui mettant une Bible à la main, qu'il seroit lui-même le juge et l'arbitre du sens de l'Ecriture-Sainte, qu'il seroit affranchi sur ce point de toute autorité humaine. Mais indépendamment des infidélités de la version dont on vouloit qu'il se servît, s'il s'avisoit de l'entendre dans un sens différent de celui des catéchismes et des confessions de foi, on lui faisoit redouter le glaive de la puissance séculière. Ainsi en voulant s'affranchir de l'autorité de l'Eglise, il se trouva réduit sous un joug cent fois plus dur.

Le même prestige a eu lieu chez les Calvinistes et chez les Anglicans; Bayle, Locke, D. Hume, Baxter, Mandeville, Rousseau et d'autres le leur ont reproché. En 1593 la Reine Elisabeth donna le fameux *acte d'uniformité*, et voulut que l'on employât toute la sévérité des Lois et des châtimens contre les non Conformistes. La Cour de la *haute Commission* qu'elle établit fut une véritable Inquisition. Mosheim, *ibid.* c. 2, §. 18 et 19. « Les Catholiques, dit Richard Steele, doivent s'apercevoir aujourd'hui que ce n'étoit pas une nécessité pour eux de décider contre nous que l'Ecriture-Sainte n'est pas la seule règle de foi, et qu'il faut y ajouter l'autorité de l'Eglise; il est évident que l'on peut parvenir au même but avec plus de bienséance. Car en même temps que nous soutenons contre eux avec chaleur que les peuples ont droit de lire, d'examiner et d'interprêter eux-mêmes les Ecritures, nous avons soin de leur inculquer dans nos instructions particulières qu'ils ne doivent pas abuser de ce droit, qu'ils ne doivent pas prétendre être plus sages que leurs supérieurs, qu'il faut qu'ils s'étudient à entendre les textes particuliers dans le même sens que l'Eglise les entend, et que leurs guides qui ont l'*autorité interprétative* les expliquent. » Ce même Auteur fait voir ensuite que chez les Anglicans les décisions du Clergé, chez les Calvinistes les Synodes nationaux, et en particulier celui de Dordrecht, ont la même autorité que le Concile de Trente chez les Catholiques, et que les formulaires d'union ou les confessions de foi chez les Luthériens.

Un seul exemple suffit pour démontrer que dans toutes ces sociétés les motifs et la règle de croyance sont absolument les mêmes, que c'est l'esprit particulier de chaque secte, l'espèce de tradition qui s'est formée chez elle, et non le texte de l'Ecriture-Sainte Dès le commencement de la *réformation* il fut question de savoir comment l'on doit entendre ces paroles de Jésus-Christ touchant l'Eucharistie : *ceci est mon Corps.* L'Eglise Catholique croyoit, comme elle croit encore, que Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie par transsubstantiation; Luther et ses partisans décidèrent qu'il y est présent par impanation, d'autres dirent par ubiquité : Carlostad, Zwingle, Calvin soutinrent qu'il n'y est pas présent réellement, mais seulement en figure et par efficacité. Aujourd'hui les Luthériens et les Anglicans prétendent qu'il y est réellement présent par

la foi, mais seulement dans l'action de le recevoir ou dans la communion. Nous demandons comment et pourquoi ces paroles, *ceci est mon Corps*, sont plutôt la règle et le motif de la foi dans une de ces sociétés que dans l'autre, comment une même règle peut dicter des croyances si différentes.

Un Protestant répondra sans doute que ces paroles sont la seule règle et le seul motif de sa foi, puisqu'il leur donne tel sens, non parce que Luther ou Calvin le leur ont aussi donné, mais parce qu'il lui est évident qu'ils ont eu raison de les entendre ainsi; au lieu qu'un Catholique les entend de telle manière précisément parce que l'Eglise le veut et les explique de même.

Mais par quelle loi est-il défendu à un Catholique de juger que l'Eglise a eu raison d'expliquer ainsi les paroles du Sauveur? Si c'est l'évidence qui détermine un Protestant, pourquoi un Luthérien entend-il toujours ces paroles comme Luther, et un Calviniste comme Calvin? On se moque de nous lorsqu'on veut nous persuader qu'un Luthérien qui ne sait pas lire juge *évidemment* que le vrai sens de ces paroles est celui de Luther, et non celui de Calvin ni celui des Catholiques. Il est incontestable que le seul motif de son jugement est l'habitude qu'il a contractée dès l'enfance d'entendre les paroles de l'Ecriture comme on les entend dans la société dans laquelle il est né; qu'ainsi sa véritable règle est la tradition de sa secte, et non la lettre du texte. Enfin, c'est une absurdité de dire que le texte d'un Livre est ma *règle*, lorsque c'est à moi seul de juger par mes propres lumières du sens qu'il faut lui donner, dans les cas où il peut avoir plusieurs sens.

Un second moyen duquel les prétendus *Réformateurs* se sont servis pour séduire les peuples, a été de déguiser et de travestir la Doctrine Catholique. On peut prendre pour exemple la question même dont nous venons de parler, la manière d'envisager la règle de foi. De tout temps l'Eglise Catholique a enseigné que la règle de foi est la parole de Dieu, ou écrite ou non écrite, qu'ainsi l'Ecriture-Sainte n'est pas *la seule règle* de foi, mais que c'est l'Ecriture expliquée et entendue par la tradition et la croyance de l'Eglise; que quand un dogme ne seroit pas formellement et évidemment enseigné dans l'Ecriture-Sainte, nous sommes cependant obligés de le croire dès qu'il est enseigné par la tradition constante et uniforme de l'Eglise.

Par ce simple exposé, il est clair que l'Ecriture-Sainte est toujours la règle de foi principale, et que la tradition n'en est que le supplément. Mais qu'ont fait les Protestans? Ils ont dit, et ils le répètent encore, que nous prenons pour règle de foi, *non l'Ecriture-Sainte*, mais la tradition; que nous mettons ainsi la parole des hommes à la place et même au-dessus de la parole de Dieu; que nous laissons de côté l'Ecriture pour ne consulter que la tradition; que nous suivons des traditions contraires à l'Ecriture, etc., etc. Au mot ECRITURE-SAINTE, §. 5, nous avons démontré la fausseté de tous ces reproches.

Un autre exemple récent de cette mauvaise foi est l'accusation formée par Mosheim contre les Catholiques, *ibid.* §. 26. Pour excuser les excès de Luther touchant la

justification et le mérite des bonnes œuvres, il dit que les Théologiens Papistes confondoient la Loi avec l'Evangile, et représentoient le bonheur éternel comme la récompense de l'obéissance légale. Imposture grossière. La *Loi* prise par opposition avec l'*Evangile*, est la loi cérémonielle des Juifs; l'*obéissance légale* ne peut s'entendre que de l'obéissance à cette même Loi; or, quel est le Docteur Catholique qui s'est jamais avisé de confondre la Loi cérémonielle des Juifs avec l'Evangile, ou de représenter le bonheur éternel comme la récompense des cérémonies judaïques? Au mot Œuvres, nous avons fait voir la clarté et la sainteté de la Doctrine Catholique, décidée par le Concile de Trente.

Il n'est pas un seul article de Doctrine sur lequel les prétendus *Réformateurs* n'aient commis la même infidélité, de laquelle leurs sectateurs ne se sont pas encore corrigés. Ceux-ci ont cependant rougi de plusieurs erreurs grossières de leurs Maîtres, ils en sont revenus aux opinions catholiques et modérées touchant la prédestination, le libre arbitre, le pouvoir de résister à la grâce, la nécessité des bonnes œuvres, etc.; opinions contre lesquelles Luther, Calvin et les autres avoient lancé des anathèmes, qu'ils avoient représentées comme des erreurs monstrueuses, et comme un sujet légitime de rompre absolument avec l'Eglise Catholique.

Calvin lui-même et Bèze exhortèrent les Puritains d'Angleterre à tolérer dans le Clergé Anglican les mêmes prétentions et les mêmes rites qu'ils avoient censurés dans le Clergé Catholique comme des opinions et des usages damnables; Mosheim, c. 2, §. 43. Bingham, dans son Apologie de l'Eglise Anglicane, prouve que Bucer, Capiton, Pierre Martyr, Scultet et plusieurs autres *Réformateurs* étoient de même avis; ils disoient que l'on ne doit pas se séparer d'une Eglise, à cause de quelques rites et quelques abus qui s'y trouvent, à moins que ces usages ne soient formellement contraires à l'Ecriture-Sainte et notoirement mauvais. Ainsi ils représentoient une opinion ou un usage comme damnable ou comme tolérable, suivant que l'intérêt de leur système dictoit leur jugement.

On conçoit que les Docteurs si obstinés à calomnier la Doctrine Catholique ne pouvoient pas manquer de peindre sous les plus noires couleurs le Clergé chargé de l'enseigner et de la défendre. Au mot Clergé, nous avons vu la manière dont les Protestans nous le représentent dans tous les siècles, principalement dans ceux qui ont immédiatement précédé la *réformation*. Mais ces satires ne sont encore rien en comparaison des libelles diffamatoires et des invectives sanglantes répandues dans les écrits des premiers Ecrivains Protestans; Bayle et d'autres Auteurs les leur ont reprochés plus d'une fois. Il n'est point d'Histoires scandaleuses, point de fausses Anecdotes, point de Fables malicieuses qu'ils n'aient forgées contre les Prêtres et contre les Moines; c'étoit là le sujet le plus ordinaire des Sermons de leurs Prédicateurs. Cela étoit bien plus efficace pour émouvoir les peuples que des Dissertations sur la Doctrine, auxquelles le peuple n'entendoit rien. Si on veut les en croire, le Clergé n'étoit alors composé que d'hommes ignorans et vicieux.

Mais ils auroient dû nous apprendre dans quelles écoles leurs Prédicans, dont la plupart avoient été des Ecclésiastiques ou des Moines, avoient puisé les connoissances sublimes dont ils ont fait usage pour réformer l'Eglise. La profession de l'Hérésie a-t-elle donc eu la vertu de transformer tout à coup des ignorans en Docteurs, et des hommes corrompus en modèles de sainteté? Voilà ce dont nous ne convenons pas.

Si l'on veut savoir au vrai ce qu'étoit le Clergé Catholique, sur-tout en France, au commencement du seizième siècle, il faut lire le discours fait sur ce sujet, qui se trouve à la fin du 17.e volume de l'*Histoire de l'Eglise Gallicane;* on y verra qu'il y avoit pour lors des Théologiens instruits, et en assez grand nombre, et que les erreurs des Protestans furent victorieusement réfutées dès qu'elles parurent, sur-tout par la Faculté de Théologie de Paris, l'an 1521: Mosheim lui-même a compté plus de vingt Théologiens de marque qui parurent dans ce siècle, dont plusieurs disputèrent ou écrivirent contre Luther pendant sa vie: ce n'étoit certainement pas lui qui leur avoit enseigné la Théologie. On se convaincra dans cette même Histoire que le relâchement dans les mœurs publiques, et dans celles du Clergé, n'étoit ni aussi général ni aussi étendu que ses ennemis le prétendent; qu'il y avoit alors une multitude d'Evêques et d'Ecclésiastiques très-respectables; et si nous avions un tableau aussi fidèle des autres parties de l'Eglise Catholique, nous serions convaincus que les *Réformateurs* n'ont fait des Prosélytes ni par la supériorité de leurs lumières, ni par la force de leurs raisons, ni par l'ascendant de leurs vertus, mais par l'attrait du libertinage d'esprit et de cœur qu'ils ont introduit; nous en verrons ci-après les preuves.

Un troisième moyen qui leur a très-bien réussi a été la révolte contre toute autorité, les séditions, la guerre, les massacres, sur-tout le pillage des Eglises et des Monastères. Aujourd'hui les ennemis de notre Religion publient que c'est le Clergé qui est la cause de ces désordres, qui a suggéré aux Souverains les édits sanglans qu'ils ont portés contre les Protestans, qu'il a ainsi réduit ceux-ci au désespoir et les a rendus furieux. C'est une calomnie que nous avons réfutée au mot CALVINISME. Nous y avons fait voir, par des faits et par des témoignages irrécusables, que le dessein des prétendus *Réformateurs*, dès l'origine, fut d'abolir entièrement la religion Catholique, et d'employer, pour en venir à bout, tous les moyens possibles. Ce fanatisme fut le même chez les Luthériens en Allemagne, chez les Calvinistes en Suisse, en France, en Angleterre et en Ecosse, et chez les Anglicans. Ainsi les divers Gouvernemens de l'Europe se sont trouvés dans la cruelle alternative ou de recevoir la loi de la part des sectaires, ou de la leur faire par la terreur des supplices, d'extirper l'Hérésie ou de changer la Religion dominante, de répandre du sang, ou de voir bouleverser la constitution de l'Etat; d'autre part, le Clergé et le peuple ont été réduits à choisir d'apostasier, de fuir, ou d'être égorgés.

III. Cela suffit déjà pour nous faire comprendre quelles ont été les suites de cette révolution fatale que les Protestans osent appeler *la*

sainte et bienheureuse Réformation. Nous les avons déjà exposées au mot *Luthéranisme*, §. 4. Le premier de ses effets a été de produire des disputes furieuses et interminables, des haines nationales et intestines, des schismes sans cesse renaissans. Dans les cinquante premières années, on a déjà compté parmi ces enfans révoltés de l'Eglise douze sectes différentes; Mosheim lui-même en a fait l'énumération; ce nombre s'est augmenté de jour en jour, et la plupart de ces sectaires, de l'aveu du même Auteur, ont été des fanatiques. Vainement les Luthériens et les Calvinistes ont eu ensemble des conférences, et ont cherché à se rapprocher; vainement des Théologiens plus modérés que les autres ont travaillé à les concilier, jamais ils n'ont pu en venir à bout. *Voyez* LUTHÉRIENS.

Pour pallier ce scandale, les Protestans nous disent que les Athées font cette objection contre le Christianisme en général, qu'il y a eu des disputes et des schismes dans l'Eglise primitive, qu'il y en aura tant que les hommes ne seront ni infaillibles ni impeccables, que l'union et l'unanimité ne sont point un signe de vérité, que c'est un mal duquel Dieu tire un bien, comme Tertullien et S. Augustin l'ont remarqué.

Mais nos Adversaires sont-ils donc assez insensés pour s'applaudir d'avoir fourni aux Athées une objection de plus contre la Religion, et d'avoir imité les Hérétiques qui s'élevèrent contre la doctrine des Apôtres? En vérité ce sentiment seroit digne d'eux; parce que Dieu sait tirer le bien du mal, cela ne justifie pas ceux qui font le mal, puisque leur intention n'est pas de produire le bien que Dieu tirera de leurs désordres; et quand ils auroient cette intention, ils seroient encore coupables en faisant le mal : c'est la leçon de S. Paul. Jésus-Christ a dit qu'il faut qu'il arrive des scandales; mais il ajoute, *malheur à celui par qui le scandale vient. Matt.* c. 18, ℣. 7. Si en fait de religion l'union et l'unanimité ne sont pas un caractère de la véritable Eglise, Jésus-Christ a eu tort de vouloir en faire un seul bercail sous un seul et même Pasteur, de demander à son Père l'unité ou l'unanimité entre tous ceux qui devoient croire en lui, *Joan.* c. 10, ℣. 16; c. 17, ℣. 20; de recommander à ses Disciples l'union et la paix, etc. Dieu a tiré un bien de la révolte des Protestans, non pour eux, mais pour l'Eglise Catholique, et c'est ainsi que l'ont entendu Tertullien et S. Augustin à l'égard des Hérétiques en général.

Les Protestans sont forcés d'avouer que le Socinianisme n'est qu'une extension de leurs principes, mais ils disent que les Sociniens les ont poussés trop loin. Qui peut donc prescrire la limite et planter la borne au delà de laquelle ces principes ne doivent pas être poussés? Dans toutes les disputes qu'ils ont eues entre eux, les Sociniens leur ont fait voir qu'ils sont mauvais raisonneurs, et qu'ils contredisent le principe fondamental de la *réforme;* avant de le poser, il auroit fallu en prévoir les conséquences.

Du Socinianisme au Déisme il n'y a qu'un pas, et il a été franchi par la plupart des Protestans qui se sont piqués de raisonner conséquemment. Au mot ERREUR nous avons montré la chaîne qu'il a fallu

suivre, et la route par laquelle on passe insensiblement du Protestantisme au Déisme et à l'incrédulité. C'est donc à la prétendue *réforme* que nous sommes redevables de l'incrédulité et de l'irréligion répandues aujourd'hui dans l'Europe entière.

En effet, la très-grande partie des objections que les Déistes et les Athées font contre le Christianisme en général, sont les mêmes que les Prédicans ont faites contre le Catholicisme en particulier, et il n'en a rien coûté pour les généraliser. Quand on considère le tableau hideux que les Protestans ont tracé de l'Eglise depuis sa naissance jusqu'à nous, comment pourroit-on y reconnoître une Religion divine, formée, établie, cimentée par la puissance et la sagesse de Dieu? C'est dans ces histoires scandaleuses que les Incrédules s'abreuvent encore tous les jours du fiel qu'ils vomissent contre le Christianisme. Les Protestans ont beau s'en défendre, ce sont eux qui ont été les précepteurs des Incrédules.

Comment leur conduite n'auroit-elle pas produit l'indifférence de Religion, ou l'irréligion absolue? A force de changer de principes, on ne tient plus à aucun, et à force de passer d'un dogme ou d'une opinion à une autre, on devient indifférent pour toute croyance. C'est cette indifférence même que l'on a honorée du beau nom de *tolérance*. Après s'être battues pendant près de deux siècles, après avoir changé dix fois d'opinion et de doctrine, les différentes sectes ont vu qu'elles n'avoient aucune arme solide pour attaquer ni pour se défendre; elles se sont donc reposées par lassitude; elles ont consenti à se tolérer, à se laisser mutuellement en paix. Mais cette tolérance, que l'on nous vante comme un chef-d'œuvre de sagesse et de modération, n'est dans le fond qu'un effet d'intérêt politique et d'indifférence pour toute Religion.

Si l'on imaginoit que la prétendue *réforme* a contribué à rétablir la pureté des mœurs, on se tromperoit beaucoup; à la vérité les novateurs se sont vantés souvent d'avoir introduit parmi eux des mœurs plus pures que celles des Catholiques; par leurs invectives continuelles contre la conduite du Clergé et contre celle des peuples, il ont réussi à séduire les ignorans. Mais ce masque d'hypocrisie n'a pas pu se soutenir long-temps; l'Auteur de l'*Apologie pour les Catholiques*, t. 2, c. 18, a cité les témoignages de Luther lui-même, de Calvin, d'Erasme, de Musculus, de Jacques André, de Capiton, de Thomas Edoard, tous Protestans, qui attestent que les prétendus Réformés en général étoient beaucoup plus déréglés que les Catholiques, qu'ils se persuadoient que la haine et les déclamations contre le Papisme, leur tenoient lieu de toutes les vertus; qu'enfin la *réformation* se terminoit à une horrible difformation. Dans un autre ouvrage intitulé, *le renversement de la morale de Jésus-Christ, par les erreurs des Calvinistes*, il y ajoute encore les aveux de Grotius et de Rivet, l. 1, c. 5. Depuis ce temps-là les voyageurs les plus récens nous ont appris que les choses n'ont changé en mieux dans aucun des lieux où le Protestantisme est la Religion dominante.

De tout cela nous concluons qu'en examinant cette Religion, soit dans les Auteurs qui l'ont forgée, soit dans les moyens dont ils se sont servis pour l'établir, soit

dans les effets qui en ont résulté, elle porte sur son front toutes les marques possibles d'une Religion fausse et réprouvée de Dieu. *Voy.* ANGLICAN, CALVINISME, LUTHÉRANISME, LUTHÉRIEN.

RÉFORME DE RELIGIEUX, c'est le rétablissement d'un Ordre ou d'une Congrégation religieuse dans toute la sévérité de son ancienne règle, de laquelle elle s'est insensiblement relâchée; ou c'est la démarche de quitter cette première règle pour en embrasser et en suivre une plus sévère. Ainsi la Congrégation de S. Maur est une *réforme* de l'ordre de S. Benoît, parce qu'elle s'est rapprochée de la règle primitive établie par ce Saint Fondateur. Les Feuillans et les Religieux de la Trappe sont deux *réformes* de l'Ordre de Cîteaux, etc.

La nécessité de faire des *Réformes* dans les Ordres Religieux, lorsqu'ils sont déchus de leur première ferveur, ne prouve rien contre cet état en général. Les Religieux ne se relâchent ordinairement qu'à proportion et par l'influence de la corruption des mœurs publiques; il n'est pas étonnant que les vices qui infectent la société pénètrent insensiblement dans les Cloîtres. Mais c'est justement lorsque les mœurs publiques sont les plus mauvaises, qu'il est nécessaire d'avoir des asiles où puissent se réfugier ceux qui craignent de ne pouvoir échapper au danger de se corrompre.

On dit que les *réformes* sont inutiles, que la foiblesse humaine, qui tend toujours au relâchement, est cause qu'elles ne sont jamais durables; mais elles sont du moins utiles pendant un temps, et c'est autant de gagné pour la vertu et pour l'édification publique. C'est mal raisonner que de ne vouloir pas faire du bien, parce qu'il ne pourra pas subsister toujours.

Un Moine qui refuseroit de se réformer lorsque son Ordre en a besoin, seroit certainement coupable et digne de châtiment. Vainement il diroit qu'il n'a fait vœu d'observer la règle que selon l'usage du Monastère dans lequel il fait son noviciat et sa profession. La règle a dû lui être communiquée; en la lisant il a dû comprendre que tout usage qui y donne quelque atteinte, est un relâchement et un abus, à moins qu'il n'ait été permis et approuvé par autorité Ecclésiastique; l'abus ne prescrit jamais contre la règle, et la règle réclame toujours contre l'abus. Si donc un Religieux avoit mis dans ses vœux une restriction contraire à la règle, ce seroit un prévaricateur qui se seroit joué de la sainteté du serment, et cette fraude, loin de le justifier, le rendroit plus coupable.

Il est bon de considérer que les *réformes* les plus sages ont presque toujours été faites par un seul homme zélé et courageux; preuve que la vertu conserve toujours de l'empire sur les esprits et sur les cœurs, lorsqu'elle est solide et constante. Il n'est donc aucun désordre auquel on ne puisse remédier, quand on veut s'en donner la peine. Mais dans notre siècle philosophe, on juge qu'il est mieux de détruire que de réformer. C'est que pour détruire il ne faut ni lumières, ni sagesse, ni vertu, il suffit d'être dur et opiniâtre; l'homme le plus borné, lorsqu'il est armé de la force, peut tout anéantir pour montrer son pouvoir; pour réformer, il faut de la prudence, de la patience, le talent

de la persuasion, un courage à l'épreuve, etc.; et ces vertus ne sont pas communes.

REFUGE (villes de refuge). Moïse, dans ses Lois, désigna six villes de la Palestine, dans lesquelles pouvoient se retirer ceux qui, par hasard et sans le vouloir, avoient tué un homme, afin qu'ils pussent prouver leur innocence devant les Juges, sans avoir à craindre la vengeance des parens du mort. Si le meurtrier ne prouvoit pas que l'homicide qu'il avoit commis étoit involontaire, il étoit puni selon la rigueur des Lois; s'il étoit reconnu innocent, il devoit encore demeurer captif dans la *ville de refuge* jusqu'à la mort du Grand-Prêtre, alors il récupéroit sa liberté. Si avant ce temps-là il sortoit de la ville de *refuge*, il pouvoit être mis à mort impunément par le rédempteur du sang, ou par le plus proche parent du défunt, qui avoit le droit de venger sa mort.

Pour inspirer aux Juifs une plus grande horreur de l'homicide, Moïse crut devoir le punir par une espèce d'exil, lors même qu'il étoit involontaire.

Refuge, Religieuses de Notre-Dame du *Refuge*. Ordre ou Congrégation de Religieuses qui se sont dévouées à la conversion des femmes et des filles débauchées, et à préserver du désordre celles qui sont en danger d'y tomber. Ce pieux institut a commencé à Nancy en Lorraine, par le zèle d'une vertueuse veuve, nommée M.me de Ranfaing, qui, avec ses trois filles, eut le courage de se consacrer à cette bonne œuvre. Il fut approuvé par le Cardinal de Lorraine, Evêque de Toul, l'an 1629; par le Pape Urbain VIII en 1634, et par Alexandre VII en 1662, sous la règle de S. Augustin.

Les filles pénitentes y sont admises à prendre l'habit et à faire profession, lorsque l'on voit en elles des marques solides de conversion et de vocation; mais elles ne peuvent remplir les premières places de la maison. On y reçoit à pénitence, non-seulement les personnes qui entrent dans le Monastère de leur plein gré, mais encore celles que l'on y renferme par autorité des Magistrats ou du Gouvernement.

Cet Ordre n'a que douze maisons en France, parce que dans la plupart des grandes villes on y a suppléé par d'autres établissemens qui ont le même objet. A Paris, les filles du Sauveur, rue de Vendôme au Marais; celles de Sainte Pélagie, au faubourg Saint-Marceau; celles du bon Pasteur, rue du Cherche-midi; celles de Sainte Valère, rue de Grenelle; les Religieuses de Notre-Dame de Charité, ou filles de Saint Michel; les Pénitentes de S. Magloire, font la même chose que les Religieuses du *Refuge*. Hélyot, *Hist. des Ordres Relig.* tome 4, p. 344.

RÉGÉNÉRATION, renaissance, changement par lequel on reçoit une nouvelle vie; c'est ce que les Grecs ont nommé *palingénésie*. Ce terme ne se trouve que trois fois dans l'Ecriture-Sainte. *Matt.* c. 19, ℣. 28, Jésus-Christ dit à ses Apôtres: « Au temps de la *régénération*, » lorsque le Fils de l'Homme sera » assis sur le trône de sa Majesté, » vous serez aussi assis sur douze » siéges pour juger les douze tribus » d'Israël. » S. Paul écrit à Tite, c. 3, ℣. 5, que, « Dieu nous a » sauvés par le bain de la *régéné-*

» *ration* et du renouvellement du » Saint-Esprit. » 1 *Petr.* c. 1, ℣. 3, nous lisons que Dieu nous a *régénérés* pour nous donner une ferme espérance par la résurrection de Jésus-Christ.

Les interprètes conviennent que dans ces deux derniers passages il est question du baptême, et qu'il est appelé *régénération*, parce que le baptisé doit mener une vie nouvelle; mais dans celui de S. Matthieu, plusieurs pensent que Jésus-Christ a voulu parler de la résurrection générale, et du rang que tiendront les Apôtres au jugement dernier; parce que la plupart des Auteurs Ecclésiastiques ont appelé *régénération* la vie nouvelle des corps ressuscités.

D'autres sont d'avis que dans S. Matthieu, comme dans les deux autres passages, la *régénération* est la nouvelle naissance que Jésus-Christ a donnée à son Eglise par le baptême, et la vie que doivent mener les Chrétiens, très-différente de celle des Juifs; que Jésus-Christ fait allusion à ce qu'il avoit dit ailleurs, *Joan.* c. 3, ℣. 5 : « Si quelqu'un » n'est pas régénéré (*renatus*) par » l'eau et par le Saint-Esprit, il ne » peut pas entrer dans le royaume » de Dieu. » D'ailleurs le Sauveur distingue dans cet endroit la récompense destinée aux Apôtres dans cette vie, d'avec celle qui leur est réservée en l'autre; or, la première est évidemment l'autorité qu'il leur a donnée sur son Eglise et sur tous les fidèles, et non la fonction de les juger au jugement dernier. C'est le sens que donnent à ce passage S. Hilaire dans son Commentaire sur S. Matthieu, c. 20, et l'Auteur de l'ouvrage imparfait sur cet Evangéliste, attribué autrefois à S. Jean Chrysostôme; c'est aussi l'opinion de la plupart des Commentateurs cités dans la Synopse des Critiques sur cet endroit.

Ainsi au mot *Lois Ecclésiastiques*, nous n'avons pas eu tort de citer ce passage pour prouver que les Apôtres et leurs successeurs ont reçu de Jésus-Christ le pouvoir de faire des Lois auxquelles les Fidèles sont obligés d'obéir, pouvoir communément exprimé dans l'Ecriture-Sainte par le mot *juge* et *juger;* nous y sommes autorisés par des Commentateurs même Protestans.

RÉGIONNAIRE, titre que l'on a donné dans l'*Hist. Ecclés.*, depuis le cinquième siècle, à ceux auxquels on confioit le soin de quelque quartier ou région, et l'administration de quelques affaires dans un certain district. Pour observer plus d'ordre dans la police Ecclésiastique, on avoit partagé la ville de Rome en divers quartiers; on appeloit *Diacres régionnaires* ceux qui étoient chargés du soin des pauvres et de la distribution des aumônes dans un de ces quartiers. Il y avoit aussi des sous-Diacres et des Notaires *régionnaires*. On appeloit encore *Evêques régionnaires* des Missionnaires revêtus du caractère Episcopal, et qui n'avoient point de siége particulier, mais qui alloient prêcher en divers lieux, et exercer les fonctions de leur ministère où il en étoit besoin.

RÈGLE DE FOI. *Voyez* FOI, §. 1; ECRITURE-SAINTE, §. 4.

RÈGLE MONASTIQUE, recueil de Lois et de Constitutions, suivant lesquelles les Religieux d'une Maison ou d'un Ordre sont obligés de vivre, et qu'ils ont fait vœu d'ob-

server. Toutes les *règles Monastiques* ont besoin d'être approuvées par les Supérieurs Ecclésiastiques, et même par le Saint Siége, pour imposer une obligation de conscience à des Religieux : le vœu que l'on auroit fait d'observer une *règle* non approuvée, seroit censé nul.

La *règle* de S. Benoît est appelée par quelques Auteurs *la sainte règle;* celle de S. Bruno, de Saint François et de la Trappe, qui est l'étroite observance de celle de Cîteaux, sont les plus austères. Lorsqu'un Religieux ne peut pas supporter l'austérité de sa *règle,* il est obligé d'en demander dispense à ses Supérieurs, ou au Saint Siége la permission d'entrer dans un Ordre plus mitigé.

Quand on a médité sur le caractère des hommes en général, on reconnoît la nécessité d'une *règle* pour rendre leur conduite constante et leurs travaux utiles. C'est une erreur de croire qu'il est avantageux à l'homme de jouir d'une liberté absolue; il a besoin d'un joug qui le captive, et la Religion seule a le pouvoir de lui faire aimer le joug qu'il s'est imposé lui-même. Ce n'est pas un petit avantage de savoir ce que l'on doit faire à chaque heure du jour, et d'être encouragé à le faire par l'exemple de ceux avec lesquels on vit. Il n'est aucun état de vie dans lequel les momens soient mieux employés que dans les Communautés où la *règle* est observée et fait marcher tout le monde. Dans la société civile, la moitié du temps est perdu à remplir de frivoles bienséances, à s'ennuyer les uns les autres, à rêver à ce que l'on doit faire, à chercher des amusemens puériles. Un Protestant même a fait cette réflexion; nous avons cité ses paroles au mot *Communauté Religieuse.*

Aussi les Monastères dans lesquels la *règle* est le mieux observée, sont toujours ceux où règne une paix profonde, une société douce et charitable, et où l'on vit le plus heureux. *Voyez* MOINE.

REINE DU CIEL. C'est le nom que les Juifs prévaricateurs et idolâtres donnoient à la Lune, à laquelle ils rendoient un culte superstitieux. *Jérémie*, c. 7, ℣. 18, le leur reproche. « Les enfans, » dit-il, amassent le bois, les » pères allument le feu, et les fem- » mes mêlent de la graisse avec la » farine, pour faire des gâteaux à » la *Reine du Ciel.* » Lorsqu'il fit la même réprimande à ceux qui s'étoient enfuis en Egypte, ils lui répondirent insolemment, c. 44, ℣. 6 : « Nous ne vous écouterons » pas, et nous ferons ce qu'il nous » plaira; nous offrirons à la *Reine* » *du Ciel* des sacrifices et des liba- » tions, comme nous avons fait » autrefois avec nos pères, nos » Rois et nos Princes; alors nous » ne manquions de rien, nous » étions heureux, et nous n'éprou- » vions point de mal; depuis que » nous avons cessé de le faire, » nous manquons de tout, nous » périssons par le glaive et par la » faim. »

Il paroît que c'est la même Divinité qui est nommée *Meni* dans le texte hébreu d'Isaïe, c. 65, ℣. 11, nom sous lequel l'Auteur de la *Vulgate* a entendu *la Fortune.* Elle étoit aussi appelée *Isis*, *Astarté*, *Mytilta*, *Hécate*, *Diane*, *Trivia*, *Vénus* la céleste, *Phœbé*, *Astérie*, *etc.*, suivant la langue des différens peuples. On n'est pas étonné du culte pompeux que tous

lui ont rendu, quand on considère le pouvoir singulier qu'ils attribuoient à ses influences. Ils lui faisoient honneur de la plupart des phénomènes de la nature et des événemens de la vie. La fertilité des campagnes, la fécondité des troupeaux, la naissance et l'heureuse destinée des enfans, le succès des voyages sur terre ou sur mer, etc., dépendoient de la Lune; son cours étoit distingué en jours heureux et en jours malheureux. Hésiode, *Théogon.*, ℣. 412 et suiv. Les travaux et les jours, ℣. 765. Souvent les Juifs adoptèrent ce préjugé des Païens, qui règne encore jusqu'à un certain point parmi le peuple des campagnes.

Bayle, *Dict. Crit. Junon*, Rem. M., prétend que les Catholiques, en donnant à la Sainte Vierge le titre de *Reine du Ciel*, et en lui rendant un culte excessif, ont imité la superstition des Païens et des Juifs; c'est le reproche que nous font communément les Protestans. S'ils étoient moins prévenus, ils verroient deux différences essentielles entre nos idées et celles des Païens. 1.° La Sainte Vierge est une personne réellement existante, et que Dieu a placée dans le bonheur éternel; la Lune est un corps inanimé, auquel les Païens n'adressoient un culte que parce qu'ils lui supposoient faussement une âme, et qu'ils la croyoient intelligente. 2.° Les Catholiques n'ont jamais attribué à la Sainte Vierge d'autre pouvoir que d'intercéder pour nous auprès de Dieu, et d'en obtenir des grâces par ses prières; les Païens, au contraire, envisageoient la Lune comme une Divinité souveraine et indépendante, douée d'un pouvoir qui lui étoit propre et personnel: le culte qu'ils lui rendoient étoit donc absolu, et se terminoit à cet astre; celui que nous rendons à Marie se rapporte à Dieu dont elle est la créature, duquel elle a reçu toutes les grâces et tous les avantages qu'elle possède.

Si quelques Ecrivains mal instruits ont attaché un autre sens au titre de *Reine du Ciel* donné à cette Sainte Mère de Dieu, s'ils ont outré les expressions, en parlant de son pouvoir auprès de Dieu, s'il leur en est échappé plusieurs qui ne sont pas conformes aux notions exactes de la Théologie, il ne faut pas en rendre responsable l'Eglise Catholique; elle a déclaré et expliqué sa croyance au Concile de Trente et ailleurs, d'une manière qui ne donne lieu à aucun reproche raisonnable. *Voyez* Marie.

Reine de Saba. *Voyez* Saba.

RELAPS, hérétique qui retombe dans une erreur qu'il avoit abjurée. L'Eglise accorde plus difficilement l'absolution aux hérétiques *relaps*, qu'à ceux qui ne sont tombés qu'une fois dans l'hérésie; elle exige des premiers de plus longues et de plus fortes épreuves que des seconds, parce qu'elle craint avec raison de profaner les Sacremens en les leur accordant. Dans les pays d'inquisition les hérétiques *relaps* sont condamnés au feu, et dans les premiers siècles les idolâtres *relaps* étoient exclus pour toujours de la société chrétienne.

RELATION entre les trois Personnes de la Sainte Trinité. *Voyez* Trinité.

RELIGIEUX. *Voyez* Moine.

RELIGIEUSE, fille ou veuve

qui s'est consacrée à Dieu par les trois vœux, de Chasteté, de Pauvreté et d'Obéissance, et qui s'est obligée à vivre dans un Monastère sous une certaine règle.

Lorsque le désir de servir Dieu plus parfaitement eut engagé des hommes à se retirer dans la solitude pour y vaquer uniquement à la prière et au travail, ils furent bientôt imités par des personnes de l'autre sexe qui embrassèrent le même genre de vie. La vie Monastique des hommes avoit commencé en Egypte au milieu du 3.e siècle; dès le quatrième, S. Basile parle de *Couvens de Religieuses* dans lesquels il y avoit une Supérieure à laquelle toutes les autres devoient obéir; il leur recommande les mêmes devoirs et les mêmes pratiques qu'il avoit prescrits aux Moines, *serm. Ascet.* 2, n. 2, *op.* tom. 2, p. 326; et S. Jean Chrysostôme, *Homil.* 8 *in Matth.* n. 5, *op.* tom. 8, p. 126, témoigne qu'en Egypte les assemblées des Vierges étoient presque aussi nombreuses que les maisons de Cénobites; *Homil.* 30 *in* 1. *Cor.* n. 4, *op.* tom. 10, p. 274, il loue les veuves qui célébroient les louanges de Dieu le jour et la nuit.

Outre ces vierges et ces veuves qui vivoient en commun, il y en avoit d'autres sans doute qui demeuroient chez leurs parens, qui ne se distinguoient des autres personnes de leur sexe que par une vie plus retirée, des habits plus modestes, une piété plus exemplaire; mais il paroît que dans l'Orient, partout où elles se trouvèrent en grand nombre, on jugea qu'il étoit avantageux qu'elles vécussent en commun dans un même Monastère, sous une règle uniforme.

Il ne seroit pas aisé de fixer l'époque précise à laquelle ces *Religieuses* ont commencé à faire profession solennelle de virginité, en recevant de leur Evêque le voile et l'habit monastique; nous savons seulement que Sainte Marcelline, sœur de Saint Ambroise, reçut cet habit de la main du Pape Libère, dans l'Eglise de Saint-Pierre de Rome, le jour de Noël de l'an 352, en présence d'une multitude de peuple. Mais nous ne voyons pas qu'il y eût déjà pour lors des Monastères de filles dans l'Occident. On prétend qu'en France les premiers n'ont été bâtis qu'au 7.e siècle; cependant il y a un canon du Concile d'Epaone, tenu l'an 517, qui défend d'entrer dans les Couvens de *Religieuses;* il y en avoit donc déjà pour lors.

M. Languet a prouvé contre D. de Vert, que dès l'origine les *Religieuses* ont eu un voile et un habit qui les distinguoient des autres personnes de leur sexe; Saint Jérôme, Saint Ambroise, Optat de Milève en parlent. Ce dernier dit qu'en Afrique elles portoient une mitre ou une couverture de tête qui étoit de laine et de couleur de pourpre; S. Jérôme, *ad Demetriad.* l'appelle *flammeum virginale.* Au 3.e siècle, Tertullien, dans son Traité *de Virginibus velandis,* ne parloit pas seulement des vierges consacrées à Dieu, mais de toutes les jeunes filles, lorsqu'il vouloit qu'elles eussent toujours le visage couvert. Dans les derniers siècles, les différentes Congrégations de *Religieuses* qui se sont établies ont pris l'habit de deuil des veuves du pays où elles se sont formées, et cet extérieur les a toujours suffisamment distinguées des filles ou femmes séculières.

Au 5.e siècle, il arriva que des pères et des mères eurent la cruauté de contraindre leurs filles à se faire *Religieuses;* pour obvier à ce désordre, S. Léon I, l'an 458, défendit de donner le voile aux filles avant l'âge de quarante ans; l'Empereur Majorien confirma cette défense par une loi, et le Concile d'Agde, tenu l'an 506, l'adopta, can. 19. On cite encore en faveur de cette discipline un Concile de Saragosse de l'an 592; mais il faut se souvenir que ces Conciles ont été tenus sous la domination des Rois Visigoths, qui étoient Ariens; d'où nous pouvons conclure que le désordre auquel ils vouloient remédier étoit une suite de la grossièreté des mœurs et de l'irréligion que les Barbares avoient introduites dans l'Occident. La même discipline n'a plus été nécessaire lorsque les mœurs sont devenues plus douces, et que l'abus a cessé; conséquemment on a permis dans la suite la profession religieuse pour les filles à vingt-cinq ans. Le Concile de Trente l'avoit fixée pour le plutôt à seize ans, un Edit du Roi, du mois de Mars 1768, l'a remise à l'âge de dix-huit ans.

Les Lois Ecclésiastiques les plus anciennes, concernant la clôture des *Religieuses*, ont été très-sévères; il y a des Canons du 4.e siècle qui défendent même aux Evêques d'entrer dans les Monastères des vierges sans nécessité, et sans être accompagnés d'Ecclésiastiques vénérables par leur âge et par la gravité de leurs mœurs. Cette sévérité étoit nécessaire surtout en Afrique et dans l'Orient, où les femmes ont toujours été plus renfermées que dans les contrées du Nord, et où la moindre familiarité avec les hommes suffisoit pour rendre leur conduite suspecte. Dans nos climats septentrionaux, où les mœurs sont plus douces et la société plus libre entre les deux sexes, on s'est relâché de cette austérité, sans qu'il en soit arrivé de grands inconvéniens. Il y a des Maisons de filles non cloîtrées où les mœurs sont aussi pures que dans celles qui gardent la clôture la plus sévère. Mais ce n'est point une raison de donner atteinte à l'ancienne discipline, ni de blâmer les précautions que l'Eglise a toujours prises pour entretenir une parfaite régularité dans les Cloîtres. Les Communautés les plus renfermées, et qui ont le moins de communication avec les personnes séculières sont ordinairement les mieux réglées, les plus paisibles et les plus heureuses. On sait qu'il est défendu, sous peine d'excommunication, aux personnes séculières d'entrer dans les maisons des *Religieuses* sans nécessité et sans la permission des Supérieurs Ecclésiastiques.

Dans l'origine, les personnes du sexe qui ont embrassé la vie religieuse, n'ont point eu d'autre dessein que de servir Dieu plus parfaitement que dans le monde, et de se sanctifier par la prière, par le silence, par le travail, par les services de charité mutuelle; c'est encore aujourd'hui toute l'occupation des *Religieuses* dans l'Orient. Mais après les divers malheurs survenus en Europe, il s'est formé différentes Congrégations des deux sexes qui se sont consacrées au service du public. De pieuses vierges se sont chargées de soigner les pauvres et les malades, soit dans les hôpitaux, soit chez eux, d'élever et d'instruire les enfans abandonnés ou orphelins, de tenir les écoles de charité, de retirer du désor-

dre les personnes de leur sexe, etc.

Un Philosophe de notre siècle, quoiqu'obstiné à déclamer contre les Cloîtres, n'a pas pu s'empêcher d'admirer la charité et le courage des *Hospitalières*; *voyez* ce mot. Mais cela n'empêche pas ses pareils de renouveler sans cesse les mêmes clameurs.

Ils demandent, 1.° pourquoi des Couvens? parce qu'il faut des asiles pour la vertu, et de bons exemples habituels pour soutenir la piété. 2.° Pourquoi des verrous et des grilles? pour mettre les *Religieuses* à couvert des insultes des libertins, et leur réputation à l'abri des calomnies des méchans. 3.° Pourquoi des vœux? pour fixer l'inconstance naturelle de l'humanité, et pour donner plus de mérite aux bonnes œuvres. 4.° Pourquoi un célibat perpétuel? parce que les filles qui pensent à s'établir dans le monde ont d'autres soins que celui de se dévouer à des devoirs de charité et d'utilité publique; l'un de ces desseins ne peut pas s'accorder avec l'autre.

On dit cependant et l'on écrit que les *Religieuses* sont des sujets dérobés à la société civile et des filles mortes pour la patrie. Tout au contraire, la plupart se dévouent au service de la société civile; elles sont donc plus utiles à la patrie que les filles qui vieillissent dans le monde et dans un célibat volontaire ou forcé. Ces dernières, si elles sont riches, passent pour l'ordinaire leur vie dans un cercle d'amusemens puériles, et meurent sans avoir rendu de services à la société; si elles sont pauvres, elles n'ont aucune ressource, et sont exposées à périr de misère.

On ajoute que leur trop grand nombre dépeuple un Etat. La question est de savoir quel en doit être le nombre; il est moindre aujourd'hui en France, toute proportion gardée, qu'il ne fut jamais. Pendant que la multitude des filles non mariées excède celle des *Religieuses*, que le nombre excessif des filles débauchées corrompt les mariages et pervertit les mœurs, que le luxe absorbe la meilleure partie de la population, il est bien absurde d'attribuer cette diminution à la multitude des Couvens.

Au jugement de nos politiques réformateurs, la plupart des *Religieuses* ont une vocation forcée; ce sont des victimes de la vanité, de l'ambition, de la cruauté de leurs parens. Imposture grossière. L'Eglise a pris toutes les précautions possibles pour que la profession religieuse ne puisse jamais être forcée. Une Novice, avant de la faire, est toujours examinée ou par l'Evêque, ou par un Ecclésiastique député de sa part, qui enjoint à cette fille, sous la foi du serment, de déclarer si elle a été forcée, ou séduite, ou engagée par des motifs suspects à se faire *Religieuse;* si elle connoît les devoirs et les obligations auxquelles elle doit s'engager par les vœux, etc. Pour que cet examinateur soit trompé, il faut que ce soit la Novice elle-même qui le trompe, aussi-bien que la Communauté et les parens. Si dans la suite il étoit reconnu qu'une Novice a manqué de liberté, ses vœux seroient déclarés nuls. D'ailleurs, des parens assez barbares et assez impies pour forcer leur fille à prendre le voile, ne seroient-ils pas assez impérieux pour la retenir chez eux dans un célibat prolongé jusqu'à leur mort? L'inconvénient seroit donc à peu près le même, quand

quand il n'y auroit point de Couvens.

Une preuve évidente de la liberté avec laquelle les filles entrent en religion, c'est que dans les Communautés mêmes où l'on ne fait que des vœux simples et passagers, l'on voit rarement sortir des sujets pour rentrer dans le monde. Un souverain de l'Europe a évacué depuis peu un grand nombre de Couvens; il a fait des pensions aux *Religieuses* en leur laissant la liberté de vivre dans le monde; en a-t-on vu beaucoup qui aient profité de cette permission ? Les unes se sont retirées dans les Couvens que l'on a conservés, les autres ont cherché un asile ailleurs; plusieurs en ont trouvé un en France sous la protection d'une auguste Princesse qui fut elle-même l'ornement de l'état Religieux.

Nos Philosophes disent enfin que l'éducation des filles dans les Couvens ne vaut rien. Nous soutenons qu'elle est préférable à presque toutes les éducations domestiques. La perversité des mœurs publiques, le luxe, la mollesse, la vie dissipée des mères, les dangers de la part des domestiques, l'ineptie des parens qui ont manqué eux-mêmes d'éducation, leur folle tendresse, etc., seront toujours des obstacles invincibles à une bonne éducation. En général il est utile que les enfans aient une nourriture simple et frugale, beaucoup de mouvement, d'ébats, de gaieté; qu'ils soient dans une égalité parfaite avec ceux de leur âge, qu'ils se reprennent et se corrigent les uns les autres, etc.; et cela est peut-être encore plus nécessaire pour les filles que pour les garçons. Nous ajoutons que si l'éducation des Couvens n'est pas plus parfaite, c'est moins la faute des *Religieuses* que celle des parens, qui leur font la loi par leurs goûts dépravés et par leurs idées gauches.

RELIGION, connoissance de la Divinité et du culte qu'il faut lui rendre, jointe à la volonté de remplir ce devoir. Suivant la force du terme, c'est le lien qui attache l'homme à Dieu et à l'observation de ses Lois par les sentimens de respect, de reconnoissance, de soumission, de crainte, de confiance et d'amour, que nous inspirent ses divines perfections et les bienfaits que nous avons reçus de lui. Pour décider si l'homme doit avoir une *Religion*, il suffit de savoir qu'il y a un Dieu, et que c'est lui qui a créé l'homme; il n'a pas pu le faire tel qu'il est, capable de réflexion et de sentiment, sans lui ordonner d'adorer son Créateur. D'ailleurs l'expérience démontre que l'homme sans *Religion* seroit très-peu différent d'un animal; tels sont les sauvages isolés que l'on a trouvés errans dans les forêts, et deux castes d'Indiens qui vivent, dit-on, comme les brutes, qui se mêlent sans distinction de père ni de mère, de frère ni de sœur. *Voyage des Indes*, par M. Sonnerat, t. 1, l. 1, c. 5.

Il est bien étonnant qu'il se trouve des hommes qui se piquent de philosophie, et qui tâchent de se rapprocher de cet état de stupidité, qui, peu contens d'abjurer tout sentiment de *Religion*, voudroient encore l'étouffer dans leurs semblables. Pour y parvenir, les uns disent que la *Religion* est née de l'ignorance des causes naturelles, et de la crainte; les autres, qu'elle est l'ouvrage des Politiques ou des Prêtres; la plupart soutiennent que

la *Religion* est fort inutile ; plusieurs vont plus loin, ils prétendent qu'elle est pernicieuse au genre humain et la principale cause de tous ses maux ; il est triste pour nous d'avoir à réfuter de pareilles absurdités.

Au mot *Religion naturelle*, ci-après, nous démontrerons un fait important qui renverse d'abord toutes ces suppositions ; c'est que la première *Religion* qu'il y ait eu dans le monde a été l'effet des leçons que Dieu avoit données au premier homme en le créant, et qu'il lui avoit ordonné de transmettre à sa postérité ; donc ce sentiment n'est venu ni de l'ignorance, ni de la crainte des phénomènes de la nature, ni de l'intérêt des Politiques, ni de l'imposture des Prêtres ; puisque la *Religion* est un don de Dieu, elle n'est ni pernicieuse, ni inutile au genre humain.

Rien de si frivole que des conjectures qui se détruisent ; or, tels sont les argumens de nos adversaires. L'un dit : la *Religion* a pu venir de l'ignorance ou de la crainte, donc elle en vient effectivement ; un autre répond : elle a pu venir aussi de l'institution des Politiques, ou de la fourberie des Imposteurs, donc c'est en effet leur ouvrage. Quand cela pourroit être, il ne s'ensuit pas que cela soit. L'une de ces suppositions détruit l'autre ; à laquelle nous tiendrons-nous ? On n'a jamais connu aucune nation réunie en corps de société qui n'eût une *Religion ;* est-ce la même cause qui l'a fait naître partout, ou l'ignorance l'a-t-elle produite dans un pays, la crainte dans un autre, l'intérêt des Politiques chez tel peuple, celui des Prêtres chez tel autre ; ou toutes ces causes différentes se sont-elles réunies partout pour rendre tous les hommes plus ou moins religieux ? Les Athées n'en peuvent rien affirmer, puisqu'ils n'en ont point de preuve. Ils commencent par supposer ce qui est en question, savoir, qu'il n'y a point de Dieu, que toute *Religion* est une chimère ; ensuite ils argumentent à perte de vue pour deviner d'où est venue cette imagination. Voilà une logique bien singulière.

Nous ne raisonnons point ainsi, nous ne supposons rien, et nous prouvons ce que nous avançons.

I. Il est faux que la *Religion* vienne de l'ignorance des causes naturelles. Nous convenons que la vue des phénomènes de la nature, et l'ignorance des vraies causes qui les produisent, peuvent faire naître une *Religion* fausse. C'est en effet ce qui a produit le Polythéisme et l'Idolâtrie, nous l'avons fait voir ailleurs, et nous le prouverons encore. Mais il ne faut pas confondre l'idée d'un Dieu et d'une *Religion* en général, avec la fausse application que l'on fait de cette idée ; le sentiment d'une cause intelligente qui régit la nature, avec l'erreur de ceux qui supposent plusieurs causes et plusieurs moteurs. Une erreur née de l'ignorance n'a rien de commun avec une vérité dictée par la raison et par la nature. Or, nous soutenons que la notion d'un Dieu en général, et de la nécessité d'une *Religion*, ne vient point de l'ignorance.

En premier lieu, si cela étoit, plus les peuples sont ignorans, plus ils auroient de *Religion ;* tout au contraire, chez les nations sauvages, ignorantes et stupides à l'excès, l'on a eu peine à découvrir des vestiges de *Religion ;* mais à mesure qu'elles se sont instruites et

policées, leur *Religion* a pris de la force, de la consistance, de l'éclat extérieur. Soutiendra-t-on que les Pélages, premiers habitans de la Grèce, très-sauvages et très-grossiers, ont connu la foule de divinités chantées par Hésiode et par Homère; qu'avant Numa l'on pratiquoit à Rome tout le fatras d'idolâtrie qui s'y est introduit depuis?

En second lieu, les Athées voudroient nous faire croire que leurs prédécesseurs ont été les plus savans Physiciens et les meilleures têtes qu'il y eût dans les écoles de Rome et d'Athènes, et qu'ils sont eux-mêmes fort habiles dans la connoissance de la nature. Fausse vanité. Epicure étoit le plus ignorant des Philosophes, en fait de physique; ce qu'il en a écrit fait pitié, et on le lui a souvent reproché; ses disciples n'étoient pas plus habiles que lui. Parmi les Modernes, nos Philosophes les plus célèbres, tels que Descartes, Newton, Leibnitz, ont été religieux de bonne foi; lorsque ceux qui ont professé l'Athéisme ont voulu parler de physique et tout expliquer par le mécanisme des causes naturelles, ils ont pleinement dévoilé leur ignorance et leur ineptie, ils ont débité un verbiage inintelligible et qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes.

En troisième lieu, si l'on imaginoit que l'athéisme et l'irréligion sont une preuve et un effet des progrès que notre siècle a faits dans la connoissance de la nature, on se tromperoit beaucoup; c'est plutôt un témoignage de l'inertie des esprits énervés par le luxe, et du dégoût que l'on a pris pour les connoissances solides. Dès le moment auquel l'épicuréisme s'introduisit dans la Grèce et à Rome, quel grand Philosophe y a-t-on vu paroître? Ce n'est point dans un âge avancé, après avoir acquis beaucoup d'érudition et de lumières, qu'un homme devient Athée et Incrédule; c'est dans la fougue des passions de la jeunesse, avant d'avoir eu le temps de réfléchir et de s'instruire; aveuglé par l'orgueil et par le libertinage, il se croit plus habile que tous les savans de l'Univers, il ose traiter d'*ignorans* tous ceux qui croient en Dieu. Heureux, s'il acquiert des connoissances en avançant en âge! il y a lieu d'espérer qu'en sortant de l'ignorance il abjurera l'athéisme.

II. La *Religion* ne vient point de la crainte qu'inspirent les phénomènes souvent effrayans de la nature; nous convenons que les ignorans s'épouvantent plus aisément de ces phénomènes que les savans, mais cette crainte n'est point la première cause des sentimens religieux; il y a des preuves positives du contraire.

1.° Les Athées supposent que la première *Religion* des hommes a été le Polythéisme et l'Idolâtrie; elle l'auroit été sans doute si Dieu n'y avoit pas pourvu en les instruisant lui-même. Mais oublions pour un moment le fait de la révélation primitive, et partons de la supposition de nos Adversaires. Selon l'Histoire sacrée et profane, la plus ancienne idolâtrie a été le culte des Astres, du Soleil, de la Lune, de l'armée du Ciel, et des Elémens, parce que l'on supposoit que tous ces êtres étoient animés, et les Philosophes le croyoient comme le peuple. *Voyez* Astres, Idolatrie. Or, quels fléaux, quels malheurs les hommes ont-ils éprouvés de la part des Astres? Aucun; mais en ont-ils admiré

l'éclat et la marche, ils en ont reconnu les services. Les Poètes les ont célébrés dans leurs hymnes, et ne leur ont jamais attribué la colère ni la méchanceté. C'est donc l'admiration et la reconnoissance plutôt que la crainte qui leur ont inspiré ce culte, et l'Ecriture-Sainte le témoigne ainsi, *Deut.* c. 4, ℣. 19; *Job.*, c. 31, ℣. 26 et 27; *Sap.* c. 13.

Il en est de même des élémens: ils sont ordinairement bienfaisans, rarement dans un état de convulsion; ils servent à la conservation et au bien-être de l'homme bien plus souvent qu'à sa destruction. Les hommages que l'on adressoit à Jupiter et à Junon, maîtres du beau temps et de la pluie, à Vesta et à Vulcain, conservateurs du feu, à Neptune, aux Fleuves, aux Nymphes des eaux, ou aux Fontaines, à la terre *nourricière* et à Cérès, avoient communément pour objet de leur demander des bienfaits ou de les en remercier, et non d'appaiser leur colère et de déplorer des malheurs.

2.° Parmi la multitude énorme de divinités chantées par les Poètes, il n'y en a pas la dixième partie que l'on puisse envisager comme des êtres malfaisans par leur nature; l'épithète ordinaire qu'ils donnent aux dieux est celle de *bienfaisans*: *Dii datores bonorum*: ils donnent à chacun en particulier le nom de *Pater*, et aux Déesses celui de *Mater*; ce ne sont pas là des signes de frayeur ni de défiance. « Nous offrirons, disoient les Juifs » idolâtres à Jérémie, nous offri- » rons des sacrifices et des liba- » tions à la Reine du Ciel, comme » nous avons fait autrefois, parce » qu'alors nous ne manquions de » rien, nous étions dans l'abon- » dance; depuis que nous avons » cessé de le faire, nous sommes mi- » sérables, nous périssons par le » fer des ennemis et par la faim. » *Jérém.* c. 44, ℣. 6. C'est donc l'intérêt sordide, l'espérance d'obtenir des biens temporels, et non la frayeur, qui ont présidé au culte des Païens.

Parmi les héros a-t-on plus honoré ceux qui se sont fait redouter par leur méchanceté, que ceux qui ont rendu des services à leurs semblables? « Si tu es un dieu, di- » soient les Scythes à Alexandre, » tu dois leur faire du bien, et » non pas leur ôter ce qu'ils pos- » sèdent. » Ce peuple, quoique grossier, comprenoit que le propre de la Divinité est de répandre des bienfaits, d'inspirer l'amour et non la crainte. Tous les peuples ont pensé de même. Les Egyptiens ont honoré les animaux utiles beaucoup plus que les animaux nuisibles, et les plantes salutaires plutôt que les poisons. Les premiers Phéniciens adoroient les élémens et les productions de la terre dont ils se nourrissoient. Les Parsis rendent un culte au bon principe et non au mauvais. La divinité principale des Indiens est *Brahmah*, qu'ils prennent pour le Créateur. Les Péruviens adoroient le Soleil et la Lune; les Nègres maudissent le Soleil, parce qu'il les brûle par sa chaleur; mais ils rendent de grands honneurs au dieu des eaux. D'un bout de l'Univers à l'autre, nous voyons l'espérance et la reconnoissance éclater dans le culte des différens peuples.

3.° Les fêtes et les assemblées religieuses dans les premiers temps et chez toutes les nations, loin d'avoir rien de lugubre, annon-

çoient le contentement, la confiance et la joie; un repas commun, la musique, la danse, ont toujours fait partie du culte rendu à la Divinité. Ces fêtes étoient relatives aux travaux de l'agriculture; on les célébroit après les semailles, après la moisson, après les vendanges; elles avoient donc pour but de reconnoître les bienfaits des dieux. Vit-on jamais la tristesse régner dans les fêtes de Pomone, de Cérès, de Bacchus et de Vénus? Nous ne connoissons aucune solennité ni aucune pratique du Paganisme qui ait été destinée à rappeler la mémoire d'un événement malheureux; ceux de cette espèce étoient marqués dans le calendrier par un jour de jeûne ou de deuil; mais les fêtes avoient un tout autre objet. Chez les Romains, *Festus* et *Festibus*, signifioient heureux et agréable, *Infestus*, triste et malheureux. Si l'Idolâtrie avoit inspiré la tristesse, les regrets, la frayeur, il n'auroit pas été si difficile d'en retirer les peuples et de les amener à la vraie *Religion*.

Nous convenons que la prospérité constante et le bien-être habituel pervertissent souvent les hommes, les rendent ingrats, leur font méconnoître le souverain bienfaiteur; c'est le cas de la plupart des Athées et des Incrédules; pour les rendre Religieux il faut un revers de fortune, une maladie, une affliction; ils en concluent que la *Religion* est un effet de la tristesse, de la mélancolie, de l'abattement d'esprit causé par le malheur. Mais ils connoissent mal le cœur d'autrui, quand ils en jugent par le leur. Parce que la prospérité excessive rend aussi l'homme dur, injuste, insensible aux maux d'autrui, il ne s'ensuit pas que ces vices sont conformes à la raison, non plus que l'incrédulité, et que les vertus contraires viennent de foiblesse d'esprit.

Enfin, quand il seroit vrai que la *Religion* ne vient aux hommes que quand ils souffrent, il s'ensuivroit encore qu'elle leur est nécessaire pour les consoler dans leurs peines; et puisque tous sont exposés à souffrir, que le très-grand nombre souffrent en effet, il est évident que croire un Dieu est l'apanage nécessaire de l'humanité, que les Athées sont des insensés lorsqu'ils se flattent de détruire cette croyance.

III. La *Religion* n'est point l'ouvrage de la politique des Législateurs, ni de la fourberie des Prêtres.

On comprend d'abord que l'hypothèse que nous atatquons est absolument contraire aux deux précédentes. S'il est vrai que la *Religion* est venue de l'ignorance des peuples grossiers et barbares, ou de la crainte et du souvenir des malheurs auxquels ils ont été tous exposés, il n'a pas été besoin que des politiques vinssent leur suggérer des sentimens religieux pour les asservir par là, et il y a certainement eu partout de la *Religion* avant qu'il y eût des Prêtres. Si au contraire il a fallu que des hommes ambitieux et rusés inventassent la chimère d'un Dieu pour assujettir leurs semblables, il n'est donc pas vrai que ceux-ci l'aient puisée dans l'ignorance des causes naturelles ni dans le sentiment de leurs malheurs. Ceux d'entre les Athées qui ont voulu réunir ces différentes suppositions sont tombés en contradiction. Mais il y a d'autres preuves de la fausseté de leur théorie.

En premier lieu, nos adversaires

sont hors d'état de nommer un seul d'entre les législateurs connus qui ait introduit pour la première fois la notion d'un Dieu chez un peuple encore Athée ; les Philosophes Indiens ont fait profession d'avoir reçu la Religion de Bramah ; que ce soit un Dien ou un homme, n'importe, aucun d'eux n'a dit qu'avant cette époque les Indiens étoient Athées. Si Bramah est le créateur, il a donné aux hommes la *Religion* en les créant. Confucius a protesté qu'il ne faisoit que répéter les leçons des anciens sages de la Chine ; il ne s'est donc pas donné pour Auteur de la *Religion* des Chinois. Zoroastre a forgé son système pour tirer les Perses et les Chaldéens de l'idolâtrie, et non pour les guérir de l'Athéisme. Moïse a enseigné aux Juifs à adorer le *Dieu de leurs Pères*, le Dieu d'Adam et de Noé, et non un Dieu inconnu. Mahomet prétendit renouveler la Religion d'Abraham et d'Ismaël parmi les Arabes, ou Idolâtres, ou Juifs, ou Chrétiens. Pythagore ne s'est pas donné la peine de combattre l'Athéisme, parce qu'il ne l'a trouvé établi nulle part. Où est donc le premier Législateur qui a été obligé de commencer par là, avant de donner des lois ?

En second lieu, l'on a trouvé la notion de la Divinité et des pratiques de culte établies chez des peuples qui n'ont jamais eu de Législateurs, chez des insulaires encore sauvages ; l'on n'a même découvert jusqu'ici aucune peuplade absolument privée de ces notions. Donc elles ne sont point l'ouvrage des Sages, des Législateurs, des Politiques, ni des Prêtres ; elles sont plus anciennes qu'eux.

Tous à la vérité ont recommandé la *Religion*, lui ont donné une forme fixe, ont fondé les lois sur cette base, mais ils n'en sont pas les créateurs. Ils ont aussi appuyé les lois sur les sentimens de bienveillance mutuelle, sur l'amour de la patrie, sur le désir de la louange, sur la crainte des peines ; sont-ils pour cela les premiers auteurs de ces sentimens naturels ? La société civile qu'ils ont établie a développé et fortifié ces principes, mais elle n'en a pas créé le germe ; il en est de même de la *Religion*.

En troisième lieu, ou ces Législateurs croyoient eux-mêmes un Dieu, une *Religion*, une autre vie, comme ils l'ont témoigné, ou ils n'y croyoient pas. S'il y croyoient, comment la même persuasion est-elle venue à l'esprit de tous, dans des temps, dans des lieux, dans des climats si différens, à la Chine et aux Indes, en Europe et en Afrique, au Nord et au Midi ? Comment ont-ils jugé tous que cette croyance seroit utile aux hommes, pendant que, suivant les Athées, elle leur est pernicieuse ? Qu'une même vérité ait subjugué tous les sages, cela se conçoit ; qu'une même erreur les ait tous aveuglés, cela ne se comprend plus.

S'ils n'y croyoient pas, tous ont donc été des Athées fourbes, imposteurs, hypocrites ; pas un seul n'a eu le courage d'être de bonne foi : ce sont eux qui en donnant pour leur seul intérêt une *Religion* aux hommes, ont ouvert la boîte de Pandore, source de tous les malheurs. En vérité les Athées font beaucoup d'honneur à leurs prédécesseurs. Mais de quelles raisons ces fourbes se sont-ils servis pour subjuguer des hommes encore sauvages, tous jaloux de la liberté et de l'indépendance, et pour leur mettre dans l'esprit les idées d'un

Dieu et d'une *Religion* qui n'y étoient jamais venues? Quelle cause a pu déterminer tous ces sauvages a embrasser la même erreur, si ce n'est la nature et la raison?

Disons mieux, aucun Législateur ne fut Athée, et aucun Athée ne fut jamais capable d'être Législateur. Celui qui auroit établi la *Religion* par pure politique et pour son seul intérêt particulier, auroit enseigné, comme Hobbes, qu'elle doit dépendre absolument de la volonté du Législateur, que le Souverain doit en être le maître absolu; au contraire, tous ont supposé que c'est à Dieu seul de prescrire le culte qui lui est dû, et c'est pour cela que les imposteurs mêmes, tels que Zoroastre et Mahomet, se sont donnés pour inspirés et envoyés de Dieu. Mais l'imposture en fait de *Religion* n'est pas une preuve d'Athéisme.

La conduite uniforme et unanime de tous les Législateurs démontre qu'il a été impossible de fonder les lois et la société civile sur une autre base que sur la *Religion*. Vous bâtiriez plutôt une ville en l'air, dit Plutarque, que d'établir une République sans Dieux et sans *Religion*. Et puisque l'homme n'a point été destiné par la nature à vivre sauvage et isolé, il est évidemment né pour être religieux; à moins de changer absolument la nature humaine, les Athées ne viendront pas à bout de faire goûter leur système insensé.

Il est prouvé par les mêmes raisons que la *Religion* ne fut jamais un effet de l'imposture des Prêtres, puisqu'il est absurde de supposer qu'il y a eu des Prêtres ou des Ministres de la *Religion*, avant qu'il y eût une *Religion*. Avant de former des peuplades, les hommes ont eu du moins une famille, de laquelle ils étoient maîtres absolus. Un père, avant de donner une *Religion* à ses enfans, a dû la recevoir lui-même d'ailleurs, ou il a été obligé de la forger. Quel motif a pu l'y engager, si ce n'est sa propre persuasion? Au mot *Paganisme*, nous avons fait voir que, par une impulsion générale de la nature, tous les hommes ont été portés à croire que tout ce qui se meut est vivant et animé, par conséquent à imaginer un esprit dans tous les corps où ils voient du mouvement. De là ils ont peuplé l'univers entier d'esprits, d'intelligences, de génies ou de démons qui produisent tous les phénomènes de la nature bons ou mauvais. Comme ces phénomènes sont supérieurs aux forces de l'homme, et que son bien-être ou son mal-être en dépendent, il a conclu que, par des respects et des offrandes, il falloit gagner l'affection et prévenir la colère de ces esprits plus puissans que lui, et qu'il a nommés des *Dieux*. Il n'a donc pas été nécessaire qu'un imposteur forgeât des Dieux et un culte pour en infatuer les autres, puisque ces notions viennent à l'esprit de l'ignorant le plus grossier.

Un père prévenu de ces idées les a transmises naturellement à ses enfans, sans aucune envie de les tromper; quand il ne les leur auroit pas enseignées positivement, ses enfans, en lui voyant pratiquer un culte, faire des offrandes, des libations, des génuflexions devant le soleil ou la lune, devant une pierre ou un tronc de bois, ont été portés à l'imiter : voilà une *Religion* et un sacerdoce domestique institués, sans que l'intérêt, la politique, l'imposture, y soient entrés pour rien.

Lorsque les familles se sont rassemblées en une seule peuplade, elles étoient déjà imbues de ces notions, et habituées à un culte quelconque. Au lieu d'être simplement domestique, il est devenu public, parce que tous les usages sont communs dans une même société. L'on a jugé que le culte de la Divinité devoit être confié à l'homme le plus ancien, le plus respectable, et qui étoit réputé le plus sage; et par la même raison, l'on s'en est rapporté à lui pour les affaires du gouvernement; de là l'union du Sacerdoce et de la Royauté chez tous les anciens peuples. Où est ici l'artifice, la fourberie, l'imposture? elle ne se trouve pas où il n'en est pas besoin. Que pour maintenir ou augmenter son autorité, un Prêtre-Roi ait dans la suite forgé quelque fable ou quelque superstition particulière, cela est très-possible, mais que dans la première origine la *Religion* soit née de l'intérêt du Sacerdoce, et non le Sacerdoce du besoin de *Religion*, c'est une absurdité complète.

IV. Les ennemis de la *Religion* n'ont pas rougi d'assurer qu'elle est très-inutile aux hommes, et que l'on pourroit très-bien s'en passer; nous soutenons au contraire qu'elle est absolument nécessaire, soit à l'homme considéré seul et relativement à son bonheur particulier, soit à la société à laquelle l'homme est destiné.

Déjà, au mot *Athéisme*, nous avons fait voir que ce système affreux, loin de procurer le bonheur et le repos à ses partisans, les remplit de trouble, d'inquiétude, de doutes et d'idées noires; qu'il ne leur laisse aucun motif solide d'être vertueux. C'est plus qu'il n'en faut pour prouver ce que nous avançons.

Une autre preuve est la persuasion dans laquelle sont la plupart des Athées, que la *Religion* est venue à l'homme du sentiment de ses peines, qu'il a cherché une consolation en imaginant un Dieu qui peut le secourir, et qui tôt ou tard le dédommagera de ses souffrances. D'où il s'ensuit que toute consolation, toute espérance est morte pour les Athées, et quelques-uns ont été forcés d'en convenir. Puisque tous les hommes sont exposés à souffrir sur la terre plus ou moins, c'est un trait de démence de renoncer de sang froid aux ressources que la raison nous offre. Que l'on compare un Athée souffrant, avec un personnage tel que Job, rempli de soumission, de résignation, de confiance en Dieu, et que l'on nous dise lequel des deux est le plus à plaindre.

Dès que je suis convaincu que Dieu a créé le monde, je conçois que son pouvoir est infini; avec ce pouvoir il n'a besoin de rien, il n'a donc pas produit les êtres sensibles pour son bonheur, mais pour le leur. S'il ne leur accorde pas un plus haut degré de bien-être, ce n'est ni par impuissance ni par malice, mais pour des raisons sages, desquelles il n'est pas obligé de me rendre compte. Dès-lors je comprends que toutes les objections et les plaintes des Athées contre le mal physique et moral qu'il y a dans le monde sont absurdes, elles ne m'inquiètent plus. Si je suis malheureux moi-même, c'est-à-dire, moins heureux que je ne voudrois l'être, je me persuade que Dieu, qui n'est ni injuste, ni cruel, ni insensé, le veut ainsi pour le mieux, qu'il faut réprimer mes désirs, supporter mes peines,

espérer un meilleur avenir, du moins après cette vie.

Un Athée ne sait pas si dans quelques momens l'univers ne retombera pas dans le chaos, si les hommes ne deviendront pas tout à coup des monstres de méchanceté, si lui-même ne se trouvera pas au comble du malheur. Pour moi qui crois une Providence, je compte sur la perpétuité de l'ordre physique qu'elle a établi, encore plus sur la constance de l'ordre moral dont Dieu est l'Auteur. La loi et les principes de justice, les sentimens de bienveillance générale que je sens gravés dans mon cœur sont les mêmes dans tous les hommes; c'est le gage d'une sûreté et d'une confiance mutuelle. Dès que je connois des hommes qui croient aussi-bien que moi un Dieu juste, une loi naturelle, une autre vie, je ne cours aucun risque de m'associer avec eux; au milieu d'une société d'Athées, sur quoi pourrois-je fonder ma confiance?

Nous persistons à soutenir contre eux qu'il est impossible de fonder la société humaine sur une autre base solide que la *Religion;* et déjà ils l'ont suffisamment avoué en supposant que la *Religion* a été une invention de la politique des Législateurs, parce qu'ils en ont senti le besoin pour réunir par des lois les hommes en société. En effet, si l'on en excepte Confucius, Philosophe moraliste plutôt que Législateur, on ne trouvera pas un seul des anciens sages qui n'ait regardé la volonté de Dieu, Législateur suprême, comme le seul et unique fondement de toutes les lois et de tous les devoirs de l'homme. Aux mots *Loi* et *Morale,* nous avons fait voir que l'on ne peut pas les concevoir autrement.

Pour le démontrer de nouveau, nous n'avons besoin que d'exposer le système des Athées sur le fondement de la société. Considérant l'homme comme sorti fortuitement du sein de la terre, ils disent que par sa nature il n'a aucun droit ni aucun devoir à l'égard de son semblable, que chacun a droit à tout ce dont il peut s'emparer par la force; mais comme cet état n'est pas avantageux aux hommes, ils ont senti qu'il étoit mieux pour eux de vivre en société, et ils y ont consenti; ils sont convenus d'établir des règles de justice et d'équité, des lois de propriété et de subordination, auxquelles ils se sont librement soumis. Ainsi la société est fondée sur cette convention, et c'est ce que l'on appelle le *Pacte* ou le *Contrat social.* Rien de plus frivole que cette théorie.

1.° Comme il est absurde d'imaginer que l'homme est né par hasard, il est évidemment la production d'une cause intelligente, puissante et sage, puisque sa constitution est un chef-d'œuvre d'industrie. C'est donc cette même cause que nous appelons *Dieu*, qui a fait l'homme de manière qu'il lui est plus avantageux de vivre en société, que de vivre seul et sans relation avec ses semblables; donc Dieu, en créant l'homme, l'a destiné à vivre en société. Or, il n'a pas pu le destiner à cet état, sans lui imposer les devoirs et les obligations sans lesquelles la société ne pourroit pas subsister, puisqu'il n'a pas pu vouloir la fin sans vouloir les moyens. Donc c'est cette même volonté du Créateur qui est la loi primitive et fondamentale, la loi naturelle, à laquelle l'homme est soumis en naissant, qui prévient toute convention libre de sa part,

qui lui assure des droits, pourvoit à sa sûreté et à son bien-être, avant qu'il soit capable de les connoître, qui oblige ses semblables à l'aimer, à le conserver, à ne point lui nuire, parce qu'il est homme.

2.° Quelle force pourroit avoir une convention faite entre plusieurs hommes mutuellement indépendans, s'il n'y avoit pas une loi antérieure qui oblige chaque particulier à garder sa parole, à exécuter fidèlement ses conventions? Il est absurde qu'un homme s'oblige ou se force lui-même, que sa volonté s'impose une loi; la même cause qui auroit créé la loi et l'obligation, pourroit la rompre quand il lui plairoit. Le mot *Loi*, ou *lien de volonté*, exprime un Maître, un pouvoir supérieur à celui qui est lié, contraint ou *obligé*. Ainsi, malgré le *pacte social*, tout particulier demeureroit maître de son obligation, il ne pourroit donc être contraint que par la force; or, la force des autres ne nous impose aucun devoir de conscience; si nous pouvons nous y soustraire ou y résister, cela nous est permis, à moins qu'une loi suprême ne nous ordonne d'y obéir. Donc, sans la loi divine, le pacte social ne peut rien opérer.

3.° Quand il pourroit obliger celui qui la fait, il n'obligeroit pas ceux qui n'y ont point eu de part, ceux qui n'étoient pas encore nés. Dès que l'homme est supposé indépendant par nature, qui a droit de contracter pour lui? Personne. Un père n'a pas plus d'autorité d'obliger ses enfans, que les enfans n'en ont de contraindre leur père. Un enfant naissant ne doit rien à la société, puisqu'il n'a pas contracté avec elle, et la société ne lui doit rien; elle peut le laisser périr ou l'étouffer sans violer aucun devoir. Exécrable conséquence, qui devroit faire rougir les Athées.

4.° Dans cet état des choses, il n'y a point de vertu, sinon ce que les Lois civiles commandent, point de vice que ce qu'elles défendent; les coutumes, les usages, les habitudes des peuples les plus barbares sont légitimes, dès que leur société les approuve. Il est aussi beau de tuer ses enfans pour s'en débarrasser que de les nourrir, aussi louable de manger de la chair humaine que de vivre de fruits ou de légumes, aussi conforme à la raison d'imiter les brutes que de suivre les mœurs des peuples policés. Dès qu'il n'y a point d'autre loi que celles de la société, rien ne l'oblige à faire telle loi plutôt que la loi contraire.

5.° Dans cette même hypothèse l'homme ne peut être engagé à observer les lois que par son intérêt présent; si son intérêt s'y oppose, s'il peut violer une loi sans courir aucun danger, s'il est assez rusé pour s'y soustraire, ou assez fort pour y résister, il en est le maître, sa conscience ne peut pas le condamner. Puisque c'est l'intérêt seul qui a dicté le contrat social, l'intérêt seul peut autoriser aussi un homme à le violer.

6.° Supposons même qu'un membre de la société, en violant une loi, ait agi contre son intérêt, on pourra dire qu'il est insensé, mais non qu'il est criminel. Dans l'hypothèse d'une loi divine et naturelle, il y a des circonstances où c'est un acte de vertu héroïque de sacrifier notre intérêt, de renoncer à ce qui nous flatte le plus, de nous faire violence à nous-mêmes, de résister à la sensibilité physique, de renoncer même à la vie. Suivant les principes des Athées, ce seroient là autant d'actes

de démence contraires à l'humanité. On peut pousser à l'infini les conséquences révoltantes de leur système.

Pour prouver que la *Religion* est inutile, ils n'ont qu'une seule objection, c'est que la *Religion* n'empêche et ne prévient pas tous les crimes, et que l'on peut en reprocher à ceux mêmes qui ont, ou qui paroissent avoir le plus de *Religion*. Conséquemment ils font l'étalage de tous les désordres qui règnent chez les nations chrétiennes, aussi-bien que chez les nations infidèles; les mœurs, disent-ils, ne pourroient pas être plus mauvaises, quand tous les peuples seroient Incrédules et Athées.

Mais il y a bien peu de réflexion dans cette manière de raisonner. En premier lieu, lorsqu'un homme religieux pèche grièvement, il résiste non-seulement à tous les motifs par lesquels la *Religion* l'en détourne, mais encore à tous ceux que la raison peut suggérer, tels que l'intérêt bien entendu, l'amour bien réglé de soi-même, le désir de l'estime d'autrui, la crainte du blâme, etc. Les Athées soutiennent que ces derniers motifs suffisent, sans la *Religion*, pour rendre les hommes vertueux; cependant ils ne suffisent pas plus que les motifs de *Religion* pour détourner un Chrétien du crime, puisqu'il les surmonte tous à la fois. Si donc il s'ensuit que la *Religion* est inutile, il faut en conclure aussi l'inutilité de la raison, de la conscience, de l'éducation, des lois, des récompenses et des peines, etc. L'argument des Athées retombe de tout son poids sur leur propre système.

Par une supercherie grossière ils supposent que la *Religion* étouffe dans un croyant les motifs naturels par lesquels la raison nous porte à la vertu et nous détourne du crime; c'est une fausseté; la *Religion* ne réprouve aucun de ces motifs lorsqu'ils sont bien réglés, ils sont donc tout aussi puissans sur le cœur d'un croyant que sur celui d'un Athée, nous l'avons prouvé ailleurs. *Voy.* Morale. Ils doivent même agir plus puissamment sur le premier, puisqu'ils sont renforcés par les motifs de la *Religion;* c'est une absurdité de soutenir l'inutilité des uns plutôt que celle des autres.

En second lieu, l'homme doué de réflexion et de liberté, mais sujet à mille passions différentes, n'est pas fait pour agir par force, pour être contraint comme les animaux, pour tenir comme eux une conduite uniforme; il est inconstant par nature, par conséquent capable de passer souvent de la vertu au vice, et du vice à la vertu. Plus il a de tentations et d'occasions de chute, plus il a besoin de motifs divers pour s'en préserver; loin de lui ôter ceux de la *Religion* ou ceux de la raison, il faudroit en imaginer encore d'autres s'il étoit possible.

Autrefois, en raisonnant comme les Athées d'aujourd'hui, les Epicuriens s'efforçoient de prouver l'inutilité de la raison dans l'homme, puisqu'elle ne le guérit ni de ses passions ni de ses vices; ils soutenoient qu'il seroit mieux pour lui d'être né semblable aux animaux.

V. La haine aveugle des Incrédules contre toute *Religion* les a portés à faire tous leurs efforts pour prouver que c'est un préjugé pernicieux à l'humanité, qu'il a été, qu'il est, et qu'il sera toujours la principale cause des maux et des crimes du genre humain. Les invectives sanglantes qu'ils se sont

permises à ce sujet dévoilent toute la malignité de leur cœur.

1.° Ils disent que la *Religion* tourmente l'homme par les frayeurs continuelles d'un supplice éternel et de la justice inexorable d'un Dieu toujours irrité ; que cette perspective le rend peureux et lâche, l'occupe tout entier des choses de l'autre vie, et lui fait négliger les intérêts de celle-ci.

Nous leur répondons que si les hommes n'avoient rien à craindre, ni dans ce monde ni dans l'autre, un grand nombre seroient des malfaiteurs très-redoutables, avec lesquels il seroit impossible de vivre en société; que si la vertu n'avoit rien à espérer dans l'autre vie, à peine se trouveroit-il quelques âmes assez courageuses pour la pratiquer; suivant l'expression de S. Paul, les Saints seroient les plus malheureux de tous les hommes. Nous ne doutons pas que les Incrédules ne soient souvent effrayés, et ne tremblent en pensant à la justice de Dieu et aux supplices éternels, puisqu'ils n'ont aucune certitude que ce soient là des fables; cela prouve que leur conscience n'est pas nette : mais ils ont tort d'attribuer la même inquiétude aux hommes sincèrement religieux ; ceux-ci savent que Dieu est miséricordieux aussi-bien que juste, et que l'Enfer n'est destiné qu'aux méchans.

En effet, la vraie *Religion*, loin de nous peindre Dieu comme toujours irrité, le représente comme toujours appaisé par le repentir des pécheurs, qu'il les recherche, qu'il les invite, qu'il ne les punit que pour les amener à la pénitence. *Voyez* Miséricorde de Dieu.

Nous voudrions que nos Adversaires citassent parmi ceux qui n'ont aucune *Religion*, des hommes aussi courageux, aussi intrépides, aussi zélés pour le bien public, et qui aient rendu autant de services au genre humain que l'ont fait les Saints par pur motif de *Religion*. Suivant le témoignage de toute l'antiquité, les Épicuriens, les Sceptiques, les Pyrrhoniens furent les plus inutiles et les plus ineptes de tous les hommes. Parfaits modèles de ceux d'aujourd'hui, ils n'étoient bons qu'à déprimer la vertu et à tourner en ridicule le zèle du bien public. La *Religion* nous apprend que le moyen le plus sûr d'assurer notre bonheur éternel, est de nous consacrer en ce monde au service de nos frères.

2.° Ils prétendent que la *Religion* divise les hommes, cause des haines nationales, arme les peuples l'un contre l'autre, etc. Nous soutenons que cela est faux. Les peuples sauvages, qui ont à peine quelques notions religieuses, sont plus divisés entre eux et plus acharnés à s'entre-détruire que les nations policées et adoucies par la *Religion*. Pendant que toutes étoient prévenues des mêmes erreurs, toutes Polythéistes et Idolâtres, elles se sont fait la guerre avec plus d'obstination et de cruauté qu'aujourd'hui. La vraie cause des haines nationales est dans les passions des hommes, l'orgueil, la jalousie, une ambition insatiable, la manie des conquêtes, l'intérêt du commerce, etc. ; c'est ce qui les mettoit aux prises, lorsque Jésus-Christ est venu leur prêcher la paix et la charité fraternelle, les réunir dans son Eglise, comme *des brebis dans un seul bercail sous un même pasteur*. De quel front peut-on soutenir que cette *Religion* sainte tend à les diviser ? Si malgré sa morale douce et pacifique les Nations, même les Chrétiennes, se font encore la

guerre, cela prouve que leurs passions sont incurables; et ce n'est certainement pas l'Athéisme qui les guériroit.

Nous convenons que la *Religion* des Juifs tendoit à les séparer des autres nations, parce que celles-ci étoient parvenues au plus haut degré d'aveuglement et de corruption. Mais les peuples contre lesquels ils ont eu des guerres à soutenir n'étoient pas mieux d'accord entre eux qu'avec les Juifs. Depuis l'expulsion des Chananéens, la Loi de Moïse n'a jamais ordonné aux Juifs d'aller troubler le repos de leurs voisins. La haine que les Nations Païennes avoient conçue contre eux venoit d'une aveugle prévention, et non d'aucun sujet de plainte que les Juifs leur eussent donné.

3.° L'on objecte que la *Religion* favorise le despotisme des Princes et commande l'esclavage aux peuples. A l'article DESPOTISME, nous avons fait voir la fausseté de cette calomnie. Elle ne prouve rien sinon la haine des incrédules contre toute espèce d'autorité, aussi-bien que contre la *Religion*.

4.° Nos censeurs atrabilaires ont fouillé dans toutes les histoires pour rassembler les crimes que le zèle de *Religion* a fait commettre. Au mot ZÈLE DE RELIGION, nous ferons voir que plusieurs de ces crimes prétendus étoient des actions légitimes, que les autres ont été suggérés par des passions impérieuses, et non par amour de la *Religion*.

RELIGION NATURELLE. De nos jours on a fait un étrange abus de ce terme. Les Déistes soutiennent que l'on ne doit admettre aucune *Religion* révélée; que toutes les révélations sont fausses, qu'il faut s'en tenir à la *Religion naturelle*. Pour expliquer ce qu'ils entendent par là, ils disent que la *Religion naturelle* est le culte que la raison laissée à elle-même et à ses propres lumières nous apprend qu'il faut rendre à Dieu. Déjà aux mots DÉISME et RAISON, nous avons fait voir que cette définition est captieuse et fausse.

En effet, par *la raison laissée à elle-même*, ou l'on entend la raison d'un sauvage élevé dans les forêts parmi les animaux, qui n'a reçu ni leçons ni éducation de personne; dans ce sens nous demandons quelle espèce de Religion peut forger cette brute à figure humaine: ou l'on veut parler de la raison d'un ignorant né dans le sein du Paganisme; alors nous soutenons qu'il jugera que la Religion Païenne est la plus naturelle et la plus raisonnable. Ainsi en ont jugé les Philosophes mêmes dont la raison étoit d'ailleurs la plus cultivée et la plus éclairée. Lorsqu'on leur a prêché le culte d'un seul Dieu, pur esprit et créateur, ils ont décidé que cette Religion étoit fausse et contraire à la raison.

Si l'on entend la raison d'un Philosophe élevé et instruit dans le Christianisme, c'est une absurdité de dire que sa raison a été *laissée à elle-même et à ses propres lumières*, puisque dès l'enfance elle a été éclairée par les leçons de la révélation; il n'est pas moins ridicule de nommer *Religion naturelle* les dogmes et le culte qu'un Philosophe ainsi instruit trouvera bon d'adopter. Il est donc évident que la prétendue *Religion naturelle* des Déistes est une chimère qui n'a jamais existé que dans leur cerveau.

Appellera-t-on *Religion naturelle* celle dont tous les dogmes et les préceptes sont démontrables? Nous n'en serons pas plus avancés.

Ce qui est démontrable à un Philosophe ne l'est pas à un ignorant; le dogme de la Création que nous démontrons très-bien, grâces à la révélation, a paru faux et impossible à tous les anciens Philosophes.

Faut-il donc bannir du langage théologique le nom de *Religion naturelle ?* Non, sans doute, mais il faut en fixer le sens et en écarter l'abus. On peut très-bien appeler ainsi la *Religion* primitive que Dieu a prescrite à notre premier Père et aux Patriarches ses descendans, puisqu'elle étoit très-conforme à la nature de Dieu et à la nature de l'homme, dans les circonstances où l'humanité se trouvoit pour lors. Mais elle étoit surnaturelle dans un autre sens, puisqu'elle étoit révélée, et sans cette révélation les hommes n'auroient pas été capables de l'inventer. Nous le prouverons dans un moment.

L'Ecriture-Sainte nous a conservé le symbole, les pratiques, la morale de cette Religion; Job les enseigne formellement dans son livre, et Moïse suppose ce catéchisme dans les siens. Les Patriarches ont cru que Dieu est pur Esprit, seul Créateur, seul Gouverneur du monde, et souverain Législateur; que l'homme créé à l'image de Dieu a une âme spirituelle, libre et immortelle; qu'après cette vie il y a un bonheur éternel destiné à récompenser les justes, et des supplices éternels pour punir les méchans; mais ils ont cru aussi la chute de l'homme et la venue future d'un Médiateur. Moïse n'a fait que répéter aux Juifs la croyance de leurs Pères, et Jésus-Christ en a confirmé tous les articles dans son Evangile. Au mot CULTE nous avons fait voir en quoi consistoit celui des premiers hommes, et indépendamment de la morale prescrite dans le Décalogue et dans les Ecrits de Job, les Patriarches l'ont enseignée par leurs exemples, autant que par les leçons qu'ils ont faites à leurs enfans.

On ne voit parmi eux ni le Polythéisme absurde, ni l'idolâtrie grossière, ni les usages barbares, ni les désordres honteux qui ont régné chez tous les peuples du monde. Si donc ces anciens Justes ont suivi le *dictamen* de la raison, c'est qu'ils étoient éclairés par une lumière supérieure et conduits par les leçons de Dieu même. Le fait de la Révélation primitive est prouvé d'ailleurs,

1.° Par l'Histoire Sainte, qui nous représente Dieu conversant avec Adam, avec Abel et Caïn, avec Noé et sa famille, et les instruisant comme un père instruit ses enfans. Il accorde la même faveur au Patriarche Abraham, à Isaac et à Jacob. Les Incrédules n'ont aucune raison solide de nier ou de révoquer en doute ce fait important. La tradition s'en est conservée chez la plupart des peuples; ils ont été persuadés que dès l'enfance du monde les Dieux avoient conversé avec les hommes.

2.° Les monumens de l'Histoire profane s'accordent avec les Ecrivains sacrés pour nous apprendre que la première Religion de tous les peuples anciens a été le culte d'un seul Dieu, mais qu'insensiblement ils sont tombés tous dans le Polythéisme et l'Idolâtrie. *Voyez* PAGANISME, §. 2 et 3. Si la *Religion* primitive avoit été l'ouvrage de la raison, comment auroit-elle pu se corrompre par le raisonnement? Elle auroit suivi sans doute la marche naturelle des connoissances humaines, elle seroit deve-

nue plus pure, plus ferme, plus uniforme, à mesure que la raison auroit fait des progrès; tout au contraire, les peuples qui se sont le plus avancés dans les autres sciences ont paru les plus aveugles et les plus stupides en fait de Religion. Les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains n'ont pas mieux pensé sur ce point que les nations les plus barbares.

3.° Les incrédules, frappés de ce phénomène, ont imaginé que le Paganisme avec ses superstitions étoit l'ouvrage de quelques imposteurs qui ont séduit les peuples : c'est une erreur. Nous avons prouvé plus d'une fois qu'il est venu d'une suite de faux raisonnemens. *Voyez* PAGANISME, §. 3; RELIGION, §. 3. Nous le voyons par les Livres de Cicéron sur la nature des Dieux, qui sont le résumé de ceux de Platon; par les écrits de Celse, de Julien, de Porphyre, qui ont raisonné sur ce sujet comme le peuple. Donc si la *Religion* des premiers hommes avoit été fondée sur le raisonnement, elle auroit été la même que celle des raisonneurs dont nous parlons.

4.° Dès que le Polythéisme et l'Idolâtrie ont été une fois établis, aucun Philosophe ne s'est trouvé assez habile pour en démontrer l'absurdité, et pour ramener les hommes au culte primitif d'un seul Dieu; au contraire, ils ont tous regardé les Juifs et les Chrétiens comme des insensés, des Athées, des impies, parce qu'ils ne vouloient pas être Polythéistes. Donc à plus forte raison dans l'enfance du monde, et avant la naissance de la Philosophie, les hommes étoient incapables de se former une vraie notion de la Divinité, et une *Religion* raisonnable, s'ils n'avoient pas été éclairés par la révélation. Les Déistes s'abusent eux-mêmes et en imposent aux ignorans, lorsqu'ils se flattent d'avoir inventé, par leurs propres lumières, le système de *Religion* qu'ils appellent la *Religion naturelle.*

5.° Enfin, les dogmes de la création, de la chute de l'homme, de la venue future d'un Médiateur, ne sont pas des vérités que la raison humaine puisse découvrir, lorsqu'elle est *laissée à elle-même.*

Il est donc prouvé jusqu'à la démonstration que la *Religion* primitive, que l'on appelle communément *la Loi de nature*, a été une *Religion* révélée, et que, sans cette révélation les hommes ne seroient jamais parvenus à s'en faire une aussi vraie, aussi pure, aussi conforme à la droite raison?

Mais à quoi nous exposons-nous? Plus vous exagérez l'impuissance de la raison, nous disent les Déistes, mieux vous prouvez que les Païens sont excusables d'avoir suivi une Religion fausse et corrompue, et que Dieu seroit injuste de les en punir. Comment accorder cette doctrine avec Saint Paul, qui a décidé que du moins les Philosophes ont été inexcusables?

Nous avons déjà répondu ailleurs à cette objection. 1.° Pour savoir jusqu'à quel point les Païens sont excusables ou punissables, il faudroit connoître jusqu'à quel degré les passions volontaires, telles que la négligence, l'orgueil, l'opiniâtreté, la corruption du cœur, ont contribué à offusquer dans chaque particulier les lumières de la raison. Dieu seul peut en juger, et nous n'avons pas besoin de le savoir. 2.° Outre ces lumières naturelles, Dieu a donné à tous des grâces intérieures et surnatu-

relles pour le connoître, si les Païens avoient été fidèles à y correspondre, ils en auroient reçu de plus abondantes. C'est une vérité clairement enseignée dans l'Ecriture-Sainte. Il est dit, *Joan.* c. 1, ℣. 9, que le Verbe divin est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; et le reste de ce passage témoigne assez qu'il est question là d'une lumière surnaturelle. Ainsi l'ont entendu les Pères de l'Eglise; ils ont appliqué au Verbe divin ce qui est dit du soleil. *Ps.* 18, ℣. 7, que *personne ne se dérobe à sa chaleur.* S. Paul invite les Fidèles à prier pour tous les hommes, parce que Dieu veut que tous soient sauvés et *parviennent à la connoissance de la vérité;* il le veut, parce que Jésus-Christ est Médiateur pour tous, et qu'il s'est livré pour la rédemption de tous, 1 *Tim.* c. 2. Cette volonté ne seroit pas sincère, si Dieu ne donnoit pas à tous les grâces nécessaires pour parvenir à la connoissance de la vérité. *Voyez* Grace, §. 2. Infidèle, etc. Les Païens sont donc punissables pour avoir résisté à ces grâces.

RELIGION JUDAÏQUE. *Voy.* Judaïsme.

RELIGION CHRÉTIENNE. *Voyez* Christianisme.

RELIGION FAUSSE. C'est à Dieu seul de prescrire la manière dont il veut être honoré; dès qu'il a daigné une fois en instruire les hommes, ils sont tous obligés de s'y conformer; tout autre culte qu'ils veulent lui rendre doit lui déplaire, il est faux, superstitieux et abusif. Or, nous avons prouvé que dès la création, Dieu a prescrit au premier homme ce qu'il devoit croire et pratiquer, il lui a ordonné de transmettre à ses enfans cette *Religion*, et nous la voyons fidèlement observée par les Patriarches. Mais après la dispersion des familles, plusieurs ont oublié les leçons qu'elles avoient reçues, et le culte qu'elles avoient vu pratiquer à leurs pères; elles se sont forgées à elles-mêmes une *fausse Religion*, et l'ont transmise à leurs descendans.

Nous avons observé déjà plus d'une fois la facilité avec laquelle les hommes les plus grossiers ont passé de la croyance d'un seul Dieu au Polythéisme, par le penchant qu'ils ont tous à supposer des esprits, des génies, des démons intelligens et puissans dans toutes les parties de la nature; dès que l'on a cru qu'ils étoient distributeurs des biens et des maux de ce monde, on ne pouvoit pas manquer de leur rendre un culte: toutes les passions d'ailleurs ont contribué à introduire cet abus, l'intérêt sur-tout; l'homme s'est persuadé qu'un seul Dieu chargé du gouvernement de tout l'univers, ne seroit pas assez attentif à ses besoins et à ses désirs, ni assez prompt à y pourvoir; il a voulu préposer un Dieu particulier à chaque objet de ses vœux; il en a fallu un pour soigner les moissons, un autre pour la vendange, un troisième pour les fruits des vergers, un autre pour les troupeaux, etc.

La vanité; chaque particulier a dit: Mon voisin a son Dieu, pourquoi n'aurois-je pas le mien? Il a voulu avoir chez soi un Dieu, un Temple, un Autel, un appareil de culte; il s'est flatté d'en obtenir des

des bienfaits, à proportion des honneurs qu'il lui rendroit, et de la dépense qu'il feroit pour lui; nous en voyons un exemple dans l'Histoire de Michas, rapportée au Livre des Juges, c. 17. Lorsqu'un Chinois est mécontent de son Dieu, il frappe son idole, la foule aux pieds, la traîne dans la boue, et lui reproche les honneurs qu'il lui a rendus sans aucun fruit.

La jalousie : un homme envieux de la prospérité de son voisin, a imaginé que cet heureux mortel avoit un Dieu à ses gages, il s'est promis le même bonheur au même prix. Il se trouve encore aujourd'hui des âmes viles, rongées par la jalousie, qui attribuent à la magie et aux sortiléges la prospérité de leurs rivaux. La haine a persuadé d'ailleurs à un mauvais cœur que le Dieu de son ennemi ne pouvoit pas être le sien. Cette manière de penser des particuliers s'est communiquée aux nations; lorsque les Romains attaquoient une ville, ils en invoquoient les Dieux, ils leur promettoient des Temples, des Autels, des honneurs, le droit de bourgeoisie à Rome, mais sous condition qu'ils cesseroient de protéger le peuple qu'il s'agissoit de vaincre. Ainsi les Philistins, qui s'étoient rendus maîtres de l'Arche d'alliance, imaginèrent que le Dieu des Israélites les avoit abandonnés pour s'attacher aux Philistins, 1 *Reg.* c. 4. Les Incrédules reprochent à la *Religion* d'avoir produit les haines nationales; tout au contraire, ce sont les guerres fréquentes entre les nations encore sauvages, qui ont produit la différence des dieux et la variété des *Religions.*

La mollesse et l'indépendance : un culte public, déterminé, assujetti à des formules inviolables, est gênant; une *Religion* domestique est plus commode, elle s'arrange comme on veut; et combien d'absurdités les esprits bizarres ne sont-ils pas capables de mêler dans le culte divin? C'est pour cela que Dieu avoit défendu aux Israélites de faire des offrandes, ou des sacrifices, et d'immoler des victimes ailleurs que devant le Tabernacle, ou dans le Temple, de peur que le moindre changement dans le cérémonial ne donnât lieu à quelque erreur.

Ajoutons le libertinage d'esprit et de cœur : l'homme a porté la corruption jusqu'à prêter à ses dieux les mêmes passions desquelles il étoit animé, et à créer des divinités pour présider à ses vices; la fureur et la vengeance, le vol et les rapines, les plaisirs de la table et l'ivrognerie, les plus sales voluptés ont eu leurs dieux tutélaires. Pouvoit-on pousser plus loin le mépris de la Divinité, et le délire en fait de *Religion?* Ce n'est pas sans raison que l'Auteur du Livre de la Sagesse a dit, c. 14, ℣. 27, que le Polythéisme et l'Idolâtrie ont été la source et le comble de tous les crimes.

Quitter une vérité qui gêne les passions, pour embrasser une erreur qui les flatte, est un changement très-aisé; renoncer à cette erreur pour revenir à la vérité, c'est une conversion pour laquelle il faut toute la puissance de la grâce divine, et souvent tout l'appareil des miracles. Aussi les mêmes monumens qui nous apprennent que les peuples ont passé du culte d'un seul Dieu au Polythéisme, ne nous font connoître aucune nation qui soit revenue d'elle-même du Polythéisme au culte d'un seul Dieu.

Ce fait incontestable démontre, 1.° qu'il a fallu nécessairement une révélation primitive pour prévenir les égaremens de l'homme en fait de *Religion;* 2.° que quand ce malheur est une fois arrivé, et que l'erreur a eu pris racine, il en a fallu un autre pour ramener un nouvel ordre de choses, et tirer les hommes de leur aveuglement; 3.° qu'excepté l'unique *Religion* établie de Dieu, toutes les autres sont fausses, et que Dieu ne pourroit les approuver sans autoriser tous les crimes. C'est donc très-mal à propos que les Incrédules nous accusent de témérité, d'orgueil, de cruauté, lorsque nous affirmons que tous ceux qui suivent une *Religion fausse*, à moins qu'ils ne soient dans une ignorance invincible, sont exclus du salut.

On a mis en question de savoir si c'est un moindre mal d'avoir une *Religion fausse* que de n'en point avoir du tout; les Athées seuls sont intéressés à soutenir que les *Religions fausses* ont fait plus de mal que l'Athéisme, et Bayle a employé toute sa subtilité pour établir ce paradoxe; mais il n'en est pas venu à bout, le contraire est trop évident. En effet, il n'est aucune *Religion* qui ne conçoive Dieu comme Législateur suprême, déterminé à récompenser la vertu et à punir le vice, ou en ce monde ou en l'autre. Or, cette croyance est non-seulement très-utile, mais absolument nécessaire pour fonder la société et maintenir l'ordre moral parmi les hommes. Nous avons prouvé ailleurs que sans cela les passions humaines n'auroient aucun frein, et qu'à proprement parler, il n'y auroit ni obligation morale, ni vice, ni vertu.

Outre le Paganisme, qui est encore aujourd'hui la seule *Religion* des peuples ignorans, l'on doit mettre au rang des *Religions fausses* celle de Zoroastre ou des Parsis, celle des Lettrés Chinois, celle des Indiens, le Mahométisme et le Judaïsme. Celui-ci a été autrefois une *Religion* vraie, mais Dieu ne l'avoit établie que pour un temps, elle ne peut plus lui être agréable depuis qu'il lui a substitué le Christianisme. Nous avons parlé de toutes ces *Religions* sous leur titre particulier, et nous avons fait voir les preuves de leur fausseté. Nous ne plaçons point dans le même rang les différentes sectes protestantes, ni celles des Schismatiques Orientaux; ce sont des hérésies, et non des *Religions* absolument contraires au Christianisme.

Un habile Académinien a fait récemment le parallèle des trois plus célèbres Fondateurs de *fausses Religions;* savoir, de Zoroastre, de Confucius et de Mahomet. En rendant toute la justice qui est due aux talens de l'Auteur, nous croyons avoir vu des défauts essentiels dans son ouvrage : 1.° Il nous paroît avoir supprimé mal à propos des reproches très-importans que l'on peut faire, soit contre la conduite de ces trois hommes, soit contre leur doctrine; cependant, pour l'exactitude du parallèle, il n'en falloit omettre aucun; et il semble avoir loué ou excusé des traits qui sont très blâmables; 2.° il prodigue un peu trop légèrement à ces personnages fameux le titre de *grands hommes*, nous ne voyons pas sur quoi fondé l'on peut le donner à des ambitieux qui n'ont cherché à séduire leurs semblables que pour dominer sur eux, et qui ont infecté l'univers d'une multitude

d'erreurs très-pernicieuses : tel a été du moins le caractère de Zoroastre et de Mahomet. 3.° Lorsqu'il est question de Moïse, de ses dogmes, de ses lois, de sa morale, l'Auteur semble le mettre, sinon plus bas, du moins à côté des trois autres Fondateurs de *Religion*. Dans un temps où l'incrédulité prend toute sorte de formes, et se déguise de toutes les manières possibles, un Auteur ne peut prendre trop de précautions pour ne donner lieu à aucune espèce de soupçon.

RELIQUES. Ce mot, tiré du latin *Reliquiæ*, signifie tout ce qui reste d'un Saint après sa mort, ses os, ses cendres, ses vêtemens, etc., et que l'on garde respectueusement pour honorer sa mémoire.

Les Protestans ont fait un crime à l'Eglise Catholique du culte qu'elle rend aux *Reliques* des Saints ; ils ont dit, et ils répètent encore, que c'est un culte superstitieux, emprunté des Païens, et qui ne s'est introduit parmi les Chrétiens qu'au quatrième siècle. Le Concile de Trente a décidé contre eux, *sess.* 25, que les corps des Martyrs et des autres Saints, qui ont été les membres vivans de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit, doivent être honorés par les Fidèles, *veneranda esse*, que par eux Dieu accorde un grand nombre de bienfaits aux hommes. Il fonde sa décision sur l'usage établi depuis les premiers temps du Christianisme, sur le sentiment des saints Pères, et sur les décrets des Conciles. Il ordonne que dans ce culte tout abus, tout gain sordide, toute indécence, soient absolument retranchés. Il défend d'exposer de nouvelles *Reliques* sans qu'elles aient été reconnues et approuvées par les Evêques ; il leur recommande d'instruire soigneusement les peuples de la doctrine de l'Eglise sur ce sujet.

Comme les Protestans ne veulent point admettre d'autre autorité que celle de l'Ecriture-Sainte, nous devons commencer par la leur opposer. 4. *Reg.* c. 13, ℣. 21, il est rapporté qu'un mort fut ressuscité par l'attouchement des os du Prophète Elisée. *Act.* c. 19, ℣. 12, nous lisons que les suaires ou les mouchoirs de S. Paul guérissoient les malades qui les touchoient. Nous demandons pourquoi il n'est pas permis de respecter et d'honorer des *Reliques* par lesquelles Dieu a daigné faire des miracles.

Certains Commentateurs Protestans disent qu'il ne s'ensuit pas de là qu'il y ait eu dans les os d'Elisée une vertu divine et miraculeuse, mais que Dieu voulut opérer un miracle dans cette occasion pour confirmer la mission de ce Prophète, pour donner plus de poids à ses prédictions, pour affermir parmi les Juifs la foi à la résurrection future. Soit. Les miracles opérés dans l'Eglise Chrétienne par les *Reliques* des Saints, n'ont-ils pas dû produire le même effet? Ils ont prouvé la vertu des Saints à laquelle le monde n'a pas toujours rendu justice ; ils ont donné un nouveau poids à leurs leçons et à leurs exemples ; ils ont confirmé les promesses de Jésus-Christ touchant la résurrection future et l'immortalité bienheureuse ; ils ont servi souvent à convertir des hérétiques et des mécréans. Ces miracles ne sont donc ni ridicules, ni incroyables, quoi qu'en disent les Protestans, et c'est une preuve contre eux.

L'Ecclésiastique, c. 46, ℣. 12, parlant des Juges qui ont été fidèles à Dieu, dit : « Que leur mémoire

» soit en bénédiction, et que leurs » os germent dans leur tombeau. » Il le répète en parlant des douze petits Prophètes, c. 49, ℣. 12. C'étoit un témoignage rendu à la résurrection future, et c'est pour cela même que les Chrétiens ont honoré les *Reliques* des Martyrs.

Apoc. c. 6, ℣. 9, S. Jean dit: « Je vis sous l'Autel les âmes de » ceux qui ont été mis à mort pour » la parole de Dieu et pour lui » rendre témoignage. » Il est certain que de là est venu l'usage de placer les *Reliques* des Saints sous les Autels, et d'offrir les saints Mystères sur leur tombeau. Beausobre, dans ses remarques sur ce passage, dit qu'on ne se seroit pas attendu que cet endroit de S. Jean dût servir à autoriser la pratique d'avoir des *Reliques* des Martyrs sous les Autels de toutes les Eglises; que cette coutume superstitieuse commença dans le quatrième siècle. En même temps il avoue qu'elle est venue de ce que les Chrétiens s'assembloient dans les lieux où étoient les corps des Martyrs, le jour anniversaire de leur mort; que l'on y faisoit le Service divin, et que l'on y célébroit l'Eucharistie. Or, nous allons voir que cela s'est fait dès le commencement du second siècle. Ce n'étoit donc pas assez de témoigner ici de l'étonnement, il falloit prouver que cette coutume des premiers Chrétiens étoit superstitieuse et abusive. D'autres ont dit que ce discours de S. Jean est figuré, que c'est une vision qui ne prouve rien; que l'usage de mettre des *Reliques* sous l'Autel n'a commencé qu'au quatrième siècle, que l'on n'en voit aucun vestige auparavant. Quand ce fait seroit vrai, il faudroit encore faire voir que les Chrétiens ont eu tort d'argumenter sur cette prétendue vision; mais la date de l'usage en question est fausse, voici les preuves du contraire.

Dans les Actes du martyre de S. Ignace, arrivé l'an 107, nous lisons, c. 6: « Il n'est resté que » les plus durs de ses *saints os*, » qui ont été reportés à Antioche, » et renfermés dans une châsse » comme un trésor inestimable laissé » à la sainte Eglise, en considération de ce Martyr. Ch. 7, nous » vous avons marqué le temps et le » jour, afin que nous assemblant » au temps de son martyre, nous » attestions notre communion avec » ce généreux athlète et martyr de » Jésus-Christ. » Dans ceux du martyre de S. Polycarpe, dressés l'an 169, il est dit, c. 17: « Le » démon a fait tous ses efforts pour » que nous ne puissions pas emporter ses *Reliques*, quoique » plusieurs désirassent de le faire » et de *communiquer à son saint* » *corps*. Il a donc suggéré à Nicétas » d'empêcher le Proconsul de nous » donner son corps pour l'ensevelir, de peur, dit-il, que les Chré- » tiens n'abandonnent le Crucifié » pour honorer celui-ci..... Ils ne » savoient pas que jamais nous ne » pourrons quitter Jésus Christ, ni » en honorer aucun autre. En effet, » nous l'adorons comme Fils de » Dieu, et nous chérissons avec » raison les Martyrs comme ses » Disciples et ses imitateurs....... » Ch. 18, cependant nous avons enlevé ses os, plus précieux que l'or » et les pierreries, et nous les avons » déposés où il convient. En nous » assemblant dans ce même lieu, » lorsque nous le pourrons, Dieu » nous fera la grâce d'y célébrer » le jour natal de son martyr, soit » pour conserver la mémoire de

» ceux qui ont souffert, soit pour » exciter le zèle et le courage des » autres. »

Lorsque nous alléguons aux Protestans ces témoignages du second siècle, ils nous disent froidement qu'il n'y a là aucun vestige de culte, sur-tout de culte religieux; au contraire, les Chrétiens désiroient le corps des Martyrs uniquement pour les enterrer, ils les plaçoient dans un lieu convenable, c'est-à-dire, dans un cimetière; ils déclarent qu'ils ne peuvent honorer aucun autre personnage que Jésus-Christ.

Nous répliquons, 1.° que nos Adversaires devroient commencer par expliquer une fois pour toutes ce qu'ils entendent par *culte*, et *culte religieux*. Nous avons observé plus d'une fois que *culte*, honneur, respect, vénération, sont exactement synonymes; qu'un culte est religieux lorsqu'il est destiné à reconnoître dans un objet quelconque, une excellence, un mérite, une qualité surnaturelle qui vient de Dieu, qui se rapporte à la gloire de Dieu et au salut. Or, nous soutenons que les premiers Fidèles reconnoissoient dans les *Reliques* des Martyrs une excellence et un mérite de cette espèce, puisqu'ils les appellent de *saints corps*, de *saints os*, *un trésor plus précieux que l'or et les pierreries*, etc., et qu'en les chérissant ainsi, ils croient *communiquer* avec les Martyrs mêmes.

2.° Honorer les Martyrs comme les Disciples et les imitateurs de Jésus-Christ, tenir les assemblées chrétiennes dans le lieu de leur sépulture, célébrer la fête de leur martyre, afin de s'exciter à imiter leur zèle et leur courage, est-ce là un culte purement civil, qui n'ait aucune relation à Dieu ni au salut éternel? Si les Chrétiens n'avoient pas rendu aux Martyrs un *culte religieux*, les Païens ni les Juifs ne se seroient pas avisés de les croire capables d'*abandonner le Crucifié*, pour honorer à sa place S. Polycarpe. Lorsque les Protestans nous objectent que pendant les trois premiers siècles les Juifs ni les Païens n'ont jamais reproché aux Chrétiens le culte des Martyrs, ils en imposent, puisque voilà au second siècle une comparaison entre le culte des Martyrs et celui du Crucifié. Les Chrétiens s'en défendent avec raison, et font sentir la différence entre l'adoration rendue à Jésus-Christ, et l'honneur rendu aux Martyrs.

3.° Beausobre, plus sincère sur ce point que les autres Protestans, a blâmé les premiers Chrétiens; on remarque en eux, dit-il, une affection pour les corps des Martyrs un peu trop humaine. C'est une petite foiblesse qui a sa source dans une affection louable, il faut l'excuser. Du reste, le culte conservoit sa pureté; les corps des martyrs n'étoient point dans les Eglises, moins encore dans des châsses, exposés à la vénération publique, et placés sur les Autels. *Hist. du Manich.*, l. 9, c. 3, §. 10, tom. 2, p. 646. Il en impose. Les Actes de saint Ignace disent formellement que ses os les plus durs ont été *renfermés dans une châsse*. Il n'étoit pas besoin de les placer dans une Eglise, puisque le lieu de la sépulture des Martyrs devenoit *une Eglise* ou un lieu d'assemblée pour les Chrétiens. On ne les plaçoit pas sur l'Autel, mais dessous, comme il est dit dans l'Apocalypse. Pouvoit-on leur rendre un culte plus profond et plus religieux que d'offrir sur ces *Reliques* le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ?

Ce Critique ne veut pas en croire S. Jean Chrysostôme, qui dit que les os de S. Ignace, mis dans une châsse, furent portés par les Fidèles sur leurs épaules depuis Rome jusqu'à Antioche; que les Chrétiens des villes par où ils passoient sortoient au-devant d'eux, conduisoient en procession et comme en triomphe les *Reliques* du Martyr, *Hom. in S. Ignat.*, n. 5, *Op.* t. 2, p. 600. C'est, dit Beausobre, un Orateur qui parle, et qui prête aux siècles précédens les mœurs et les coutumes du sien. Mais il oublie que S. Jean Chrysostôme étoit d'Antioche même, qu'il parle à ses concitoyens d'un fait duquel ils étoient instruits aussi-bien que lui, puisqu'il étoit arrivé chez eux moins de trois cents ans auparavant. Pourquoi cette tradition ne se seroit-elle pas conservée dans l'Eglise d'Antioche pendant trois siècles?

Tertullien, qui a vécu sur la fin du second et au commencement du troisième, applique aux Martyrs les paroles d'Isaïe, c. 10, ℣. 11, *son tombeau sera glorieux;* voilà, dit-il, l'éloge et la récompense du martyre, *Scorpiace,* c. 8. Quelle est donc la gloire que Dieu a promise au tombeau des Martyrs, sinon le culte que l'on rend à leurs *Reliques*?

Julien, dans ses Livres contre les Chrétiens, avoue qu'avant la mort de S. Jean, les tombeaux de S. Pierre et de S. Paul étoient déjà honorés, quoiqu'en secret, *S. Cyrille,* l. 10, p. 327. Ce culte datoit par conséquent de la fin du premier siècle. Julien auroit-il fait cet aveu, s'il n'avoit pas été certain du fait, lui qui reproche aux Chrétiens d'avoir rempli l'univers de tombeaux et de monumens, d'y invoquer Dieu et de s'y prosterner? *Ibid.* p. 335 et 339.

C'est donc contre toute vérité que les Protestans affirment qu'avant le quatrième siècle on ne trouve dans les monumens du Christianisme aucun vestige d'un culte rendu aux *Reliques* des Saints. Ils ont blâmé plus d'une fois Saint Grégoire Thaumaturge d'avoir souffert des usages païens dans les fêtes des Martyrs; or, ce Saint est mort vers l'an 270: le culte des Martyrs et de leurs *Reliques* étoit donc établi au 3.e siècle, et même au second, immédiatement après la mort de S. Jean.

D'ailleurs, quand il n'y en auroit effectivement aucune preuve positive, nous serions encore en droit de supposer que ce culte a été pratiqué de tout temps. Au quatrième siècle on a fait profession de ne rien inventer, de ne rien introduire dans le culte, que ce qui avoit été établi depuis le temps des Apôtres. Peut-on s'imaginer que tous les Chrétiens dispersés pour lors dans tout l'Orient et l'Occident, quoique prévenus d'aversion depuis trois cents ans contre toute pratique et tout usage qui sentoient le Paganisme, ont néanmoins emprunté tout à coup des Païens l'usage d'honorer les *Reliques*, comme les Protestans veulent le persuader? Croirons-nous encore que tous les Evêques du monde Chrétien, également complaisans pour le peuple, ou plutôt également lâches et prévaricateurs, partout ont laissé introduire ce nouveau culte, sans qu'aucun ait réclamé contre cet abus? Croirons-nous enfin, que parmi vingt sectes d'Hérétiques ou de schismatiques qui se sont élevées durant le quatrième siècle, Donatistes, Novatiens, Quartodécimans, Photiniens, Macédoniens, etc., il ne

s'est pas trouvé un seul sectaire, excepté Arien Eunomius, qui ait osé réclamer contre la superstition nouvelle que les Pères de l'Eglise laissoient introduire, et à laquelle ils applaudissoient?

L'an 406, Vigilance renouvela les clameurs d'Eunomius; pour le réfuter, S. Jérôme et les autres Docteurs de l'Eglise alléguèrent non-seulement les passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons cités, mais la pratique constante et universelle des différentes Eglises Chrétiennes. Ce n'étoit donc pas un usage nouveau introduit seulement dans quelques-unes, mais généralement établi partout. Lorsque Nestorius et Eutychès se séparèrent de l'Eglise au cinquième siècle, ils ne censurèrent point cet usage; aussi a-t-il subsisté parmi leurs sectateurs. *Perp. de la foi*, tom. 5, l. 7, c. 4. *Assemani*, *Biblioth. Orient.* tom. 4, c. 7, §. 18. Dans ce même siècle, Fauste le Manichéen reprochoit à S. Augustin que les Catholiques avoient substitué le culte des Martyrs à celui des idoles du Paganisme, mais il ne prétendoit pas que cet usage étoit récent, et n'avoit commencé que dans le siècle précédent. Vigilance lui-même ne le disoit pas.

Lorsque les Protestans nous font cet argument négatif: pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, il n'a pas été question du culte des *Reliques*, donc il ne subsistoit pas; outre la fausseté du fait bien prouvée, nous leur en opposons un autre plus fort, savoir: les sectaires qui au quatrième et au cinquième siècles ont attaqué le culte des *Reliques*, n'ont pas objecté qu'il étoit nouveau, introduit depuis peu, donc il étoit ancien.

Pour prouver que Fauste le Manichéen avoit raison, et que le culte des *Reliques* étoit emprunté du Paganisme, Beausobre a fait un long parallèle entre les honneurs que les Païens rendoient aux idoles, et ceux que les Catholiques rendent aux *Reliques;* ces honneurs, dit-il, sont parfaitement les mêmes. Les Catholiques portent en pompe les *Reliques* de leurs Saints, ils les couronnent de fleurs, ils les environnent de cierges allumés, ils les baisent avec respect, ce qui est un signe d'adoration, ils les placent dans un lieu éminent et sur une espèce de trône, ils célèbrent en leur honneur des fêtes et des festins précédés de veilles nocturnes, ils leur font des offrandes, ils leur adressent des prières: voilà précisément ce que faisoient les Païens pour les simulacres de leurs dieux. *Hist. du Manich.* l. 9, c. 4, §. 7.

Mais qu'auroit répondu Beausobre, si on lui avoit dit: Malgré tous les retranchemens que les Protestans ont fait dans le culte religieux, ils conservent encore des pratiques du Paganisme; ils chantent des psaumes, ils reçoivent le baptême, ils célèbrent la cène; or, il est constant que les Païens chantoient des hymnes à l'honneur des dieux, ils faisoient des ablutions pour se purifier, ils célébroient des repas religieux que les Romains appeloient *Charistia*: voilà donc le Paganisme encore subsistant parmi toutes les sectes protestantes? Beausobre auroit dit sans doute que les Païens eux-mêmes ont emprunté ces rites des adorateurs du vrai Dieu et de la Religion primitive qui a précédé le Paganisme, qu'il est impossible d'avoir une Religion sans pratiquer un culte extérieur, que toute la

différence qu'il y a entre le vrai culte et le faux, consiste en ce que le premier est adressé au vrai Dieu et à des êtres véritablement dignes de respect, au lieu que le second est transporté à des êtres imaginaires et indignes de vénération. C'est ce que nous avons fait voir au mot PAGANISME, §. 8.

Vigilance objectoit, comme les Protestans, que nous *adorons* les *Reliques* des Martyrs. S. Jérôme lui répond : « Nous ne servons » point, nous n'adorons point les » *Reliques* des Martyrs, mais nous » les honorons, afin d'adorer celui » dont ils sont les Martyrs. » *Epist. 37, ad Ripar.* Cette réponse, dit Beausobre, est celle des Philosophes Païens, elle ne peut servir qu'à justifier tout le Paganisme; il cite à ce sujet un passage d'Hiéroclès, qui dit que le culte rendu aux dieux doit se rapporter à leur unique Créateur, qui est proprement *le Dieu des dieux. Biblioth. des anciens Philos.* t. 2, pag. 6.

Mais Beausobre savoit bien que c'étoit là une imposture de la part d'Hiéroclès, Platonicien du quatrième siècle; que jamais les anciens Philosophes Païens n'ont fait la distinction entre les dieux inférieurs et le Dieu suprême; que loin de penser qu'il fallût lui rapporter le culte extérieur, ils pensoient qu'il ne faut lui en adresser aucun, et Porphyre soutient encore ainsi, l. 2, *de Abstin.* c. 34. Mosheim a très-bien fait voir que ce que dit Hiéroclès est une tournure artificieuse inventée par les nouveaux Platoniciens pour justifier le Paganisme, et pour nuire ainsi à la Religion Chrétienne. *Dissert. de turbatâ per recent. Platonicos Ecclesiâ*, §. 20 et suiv. Au mot IDOLATRIE, §. 3 et 4, et PAGANISME, §. 4, nous avons prouvé que jamais les Païens n'ont adoré un Dieu suprême, et que le culte adressé aux dieux inférieurs ne pouvoit en aucune manière se rapporter à lui. Ainsi la réponse de S. Jérôme à Vigilance est solide, et l'érudition que Beausobre emploie pour prouver la ressemblance entre le culte des Catholiques et celui des Païens est prodiguée à pure perte. Au mot PAGANISME, nous avons fait voir les contradictions dans lesquelles il est tombé.

S. Cyrille, disent nos Adversaires, est convenu que le culte des *Reliques* est d'origine païenne, Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 15, §. 24, n. 1; fausseté. Pour répondre à Julien, qui blâmoit le culte rendu aux Martyrs et à leurs *Reliques*, Saint Cyrille lui fait un argument personnel; il lui demande si l'on doit blâmer les honneurs que les Grecs rendoient à ceux qui étoient morts pour leur patrie, et les éloges que l'on prononçoit sur leur tombeau ou sur leurs *Reliques*. Comme Julien n'auroit pas osé censurer cette pratique, S. Cyrille en conclut que les Chrétiens n'ont pas tort de faire de même à l'égard des Martyrs. Mais avant les abus et les excès dans lesquels les Païens sont tombés à l'égard de leurs héros, les Juifs avoient respecté les tombeaux de leurs Pères; Josias, en faisant exhumer et brûler les os des Idolâtres, ne voulut pas toucher à ceux d'un Prophète, *IV. Reg.* c. 23, ℣. 18. Jésus-Christ, *Matth.* c. 23, ℣. 29, ne blâme pas les Juifs de ce qu'ils ornoient les tombeaux des Prophètes et des justes, mais de ce qu'ils le faisoient par hypocrisie, afin de paroître meil-

leurs que leurs aïeux. Saint Paul, aussi-bien que l'Auteur de l'Ecclésiastique, fait l'éloge des Saints de l'ancien Testament ; est-ce un crime, parce que les Païens ont aussi loué leurs héros? C'est sur les leçons et sur les faits de l'Ecriture-Sainte que les premiers Chrétiens ont réglé leur conduite, et non sur l'exemple des Païens. S'il faut retrancher tous les usages dont les Païens ont abusé, il n'est pas permis de respecter les Rois, parce que les Païens ont déifié les leurs. Après avoir bien déclamé contre les pompes funèbres, les Protestans y sont revenus par un instinct naturel, et plusieurs ont l'usage de faire l'éloge funèbre des morts en leur donnant la sépulture. C'est encore du Paganisme, suivant leurs principes.

Ils nous objectent que le culte des *Reliques* a donné lieu à des fourberies sans nombre, à un trafic honteux, à une fausse confiance et une fausse piété de la part des peuples, à une superstition grossière. S. Augustin lui-même dit dans ses Livres de la Cité de Dieu qu'il n'ose rapporter toutes les impostures et les abus commis en ce genre.

Réponse. Sans entrer dans aucune discussion touchant ces abus, nous soutenons que la haine des Protestans contre le culte religieux de l'Eglise Romaine leur a fait inventer plus de mensonges, d'histoires malicieuses et de calomnies, que les Catholiques de tous les siècles n'ont commis de fraudes pieuses en ce genre. La différence qu'il y a, c'est que les Pasteurs de l'Eglise ont toujours veillé et veillent encore avec le plus grand soin pour prévenir et pour empêcher toute espèce d'abus dans le culte; au lieu que chez les Protestans personne ne se croit obligé d'empêcher les impostures, les fourberies, les reproches calomnieux, et les vieilles fables que l'on renouvelle tous les jours parmi eux contre les prétendues superstitions de l'Eglise Romaine. Dans le fond, les superstitions, quoique condamnables, ne nuisoient qu'à ceux qui avoient la foiblesse d'y tomber ; mais le zèle furieux dont les Protestans ont été animés pour les détruire, a produit les profanations, le pillage, les incendies, les violences, les massacres, et a fait couler des ruisseaux de sang, surtout en France, pendant près de deux siècles ; et si les Calvinistes avoient encore assez de forces, ils recommenceroient ces scènes sanglantes dont le souvenir nous fait frémir.

Nous applaudissons volontiers aux sages réflexions de l'Abbé Fleury, qu'il faut user de prudence et de discernement dans le choix des *Reliques*, ne pas donner trop de confiance à celles mêmes qui sont les plus authentiques, ne pas les regarder comme des moyens infaillibles d'attirer sur les particuliers et sur les villes toutes sortes de bénédictions spirituelles et temporelles. Nous disons avec lui : « Quand nous aurions les Saints » mêmes vivans et conversans avec » nous, leur présence ne nous se» roit pas plus avantageuse que » celle de Jésus-Christ, elle ne suf» firoit pas pour nous sanctifier ; » il le déclare lui-même : *Vous* » *direz au père de famille, nous* » *avons bu et mangé avec vous, et* » *vous avez enseigné dans nos pla*» *ces; il vous répondra, je ne* » *vous connois pas.* » *Luc*, c. 13, ℣. 26. C'est aussi l'esprit des décrets du Concile de Trente tou-

chant le culte des Saints, de leurs images et de leurs *Reliques*. Thiers, *Traité des Superstitions*, 1.re part. l. 4, c. 4, montre les abus que l'on peut commettre dans l'usage des *Reliques*. *Voyez* SAINT, MARTYR, etc.

RÉMISSION. Ce terme a divers sens dans l'Ecriture-Sainte. 1.° Il signifie la remise des dettes et l'abolition de la servitude; *Lévit.*, c. 25, ℣. 10, il est dit en parlant du Jubilé: « Vous publie» rez la *rémission* générale à tous » les habitans du pays. » En effet, dans l'année Sabbatique ou du Jubilé, les Israélites, par la Loi, étoient affranchis de leurs dettes, ils rentroient dans la possession de leurs biens, et la liberté étoit rendue à ceux qui étoient tombés dans l'esclavage. Dans *S. Luc*, c. 4, ℣. 18, Jésus-Christ s'est appliqué ces paroles d'Isaïe, c. 61, ℣. 1: « L'esprit de Dieu est sur moi..... » il m'a envoyé annoncer l'affran» chissement aux captifs... et l'an» née favorable du Seigneur. » Dans le style ordinaire c'étoit l'année Jubilaire, mais dans la bouche du Sauveur, ces paroles annonçoient au genre humain tout entier une *rémission* ou un affranchissement bien plus important que celui qui étoit accordé aux Juifs dans l'année du Jubilé. Plusieurs Auteurs ont remarqué que l'année de la mort de Jésus-Christ fut une année Jubilaire, et que ce fut la dernière, parce que Jérusalem fut détruite, et la Judée dévastée par les Romains avant la cinquantième année suivante.

2.° *Rémission*, 1 *Machab.* c. 13, ℣. 34, signifie remise ou exemption des Impôts. 3.° Ce mot désigne encore l'abolition de la faute ou de l'impureté légale qu'une personne avoit contractée, et qui s'effaçoit par des purifications, par des offrandes, par des sacrifices. Dans ce sens S. Paul dit, *Hébr.* c. 9, ℣. 22, que dans l'ancienne Loi il n'y avoit point de *rémission* sans effusion de sang.

4.° Mais dans l'Evangile, *rémission* se prend ordinairement pour le pardon que Dieu nous accorde du péché. C'est une question entre les Protestans et les Catholiques de savoir en quoi consiste cette *rémission*; les premiers disent que c'est en ce que Dieu ne nous impute pas le péché, et nous impute au contraire la justice de Jésus-Christ. L'Eglise Catholique a décidé contre eux, qu'elle consiste dans la grâce sanctifiante que Dieu veut bien rétablir en nous, grâce qui est inséparable de l'amour de Dieu; ainsi l'a enseigné S. Paul, lorsqu'il a dit: « L'amour de Dieu » a été répandu dans nos cœurs » par le Saint-Esprit qui nous a » été donné. » *Rom.* c. 5, ℣. 5. *Voyez* JUSTIFICATION.

REMMON *ou* REMNON, nom de la divinité qu'adoroient les peuples de Damas. Quelques interprètes ont cru que c'étoit Saturne, dieu révéré chez plusieurs peuples Orientaux; il est plus probable que c'étoit le Soleil, que ce nom est formé de *Rem*, élevé, et *On*, soleil en égyptien.

REMONTRANS. *Voyez* ARMINIENS.

REMPHAN, nom d'un faux dieu. Pour reprocher aux Juifs leur idolâtrie, le Seigneur leur dit par le Prophète Amos, chap. 5, ℣. 25: « Maison d'Israël, ne

» m'avez-vous pas offert des dons » et des sacrifices dans le désert » pendant quarante ans? Mais » vous avez porté les tentes de vo- » tre *Moloch* et les images de vo- » tre *Kijun*, et l'étoile des dieux » que vous vous êtes faits. » Les Septante, au lieu de *Kijun*, ont mis *Rœphan*. Dans les Actes des Apôtres, c. 7, ℣. 42, S. Etienne répète le texte d'Amos suivant la version des Septante, il dit aux Juifs : « Vous avez porté la tente » de *Moloch* et l'astre de votre » dieu *Remphan*, figures que vous » avez faites pour les adorer. »

Spencer et d'autres pensent que *Kijun* en hébreu, *Rœphan* en égyptien, désignent Saturne, astre et divinité; il y a plus d'apparence que *Moloch*, *Kijun*, *Kion*, *Chevan*, *Rœphan* ou *Remphan*, sont différens noms du Soleil. Il est incontestable que cet Astre a été la principale divinité des différens peuples Orientaux, comme Job nous le fait assez entendre; et l'on ne voit pas pourquoi ces peuples se seroient avisés d'adorer Saturne, planète qui n'est guères connue que des Astronomes. *Voyez* la *dissert.* de D. Calmet sur l'idolâtrie des Israélites dans le Désert, *Bible d'Avignon*, t. 11, p. 447.

RENÉGAT. *Voyez* Apostat.

RENONCEMENT. Jésus-Christ dit dans l'Evangile, *Matth.* c. 16, ℣. 24 : « Si quelqu'un veut venir » après moi, qu'il renonce à lui- » même, qu'il porte sa croix et qu'il » me suive. » Est-il donc possible de renoncer à soi-même, disent quelques Incrédules? Sans l'amour de soi, l'homme seroit stupide, ou seroit tenté de se détruire. Mais il y a un amour-propre bien réglé et bien entendu, auquel Jésus-Christ ne nous ordonne pas de renoncer; il y a aussi un amour de soi excessif et mal réglé, qui tourne à notre propre dommage, et c'est celui dont il faut nous dépouiller. Le Sauveur s'explique assez en ajoutant : « Ce- » lui qui voudra sauver sa vie la » perdra, et celui qui la perdra » pour moi la retrouvera. » Pour suivre Jésus-Christ en qualité de son Disciple, il falloit être prêt à tout quitter pour se livrer à la prédication de l'Évangile, même à souffrir la mort pour en attester la vérité, comme ont fait les Apôtres. Renoncer ainsi aux choses de ce monde, et à l'amour de la vie, ce n'étoit pas renoncer à l'amour bien réglé de soi-même; au contraire, c'étoit consentir à perdre une vie fragile et passagère pour en acquérir une éternelle, *Joan.* c. 12, ℣. 25.

Dès la naissance de l'Eglise l'usage s'est établi que les Catéchumènes prêts à recevoir le baptême, étoient obligés de renoncer solennellement au démon, à ses pompes et à ses œuvres, avant de faire leur profession de foi. Par là ils renonçoient non-seulement à l'idolâtrie, que l'on regardoit comme le culte du démon, mais aux jeux, aux spectacles, aux plaisirs scandaleux que se permettoient les Païens, à toute espèce de péché que Jésus-Christ appelle les *œuvres du démon*. Tertullien, S. Cyrille de Jérusalem, et d'autres Pères de l'Eglise, parlent de ce *renoncement*, et font souvenir les Fidèles des obligations qu'il leur impose. S. Jérôme nous apprend que pour renoncer au démon, le Catéchumène se tournoit du côté de l'Occident, qui est le côté de la nuit et des ténèbres; que pour faire la profession de foi

il se tournoit du côté de l'Orient, pour adorer ainsi Jésus-Christ, lumière du monde et soleil de justice. C'est ainsi que l'Eglise multiplioit les cérémonies pour instruire les nouveaux enfans qu'elle recevoit dans son sein. Sage conduite, qui ne méritoit pas la censure de ses enfans rebelles. Ménard, *Notes sur le Sacram. de S. Grég.*, p. 140.

Il y eut dans les premiers siècles divers hérétiques nommés *Apostoliques*, *Apotactites*, *Eustathiens*, *Saccophores*, qui enseignèrent que tout Chrétien, pour faire son salut, étoit obligé de renoncer à tout ce qu'il possédoit, et de vivre avec ses frères en communauté de biens. Ils furent condamnés par le Concile de Gangres, l'an 325 ou 341, et leur erreur fut taxée d'hérésie. En effet, cette doctrine ne pouvoit servir qu'à rendre la Religion Chrétienne odieuse, et à en détourner les Païens. Ces hérétiques furent aussi proscrits par les lois des Empereurs. *Cod. Théod.* l. 16, t. 5, *de Hæret. Leg.* 7 et 11. Ils abusoient évidemment de ces paroles de Jésus-Christ, *Luc.* c. 14, ℣. 33: « Si quelqu'un d'entre vous ne re» nonce pas à tout ce qu'il possède, » il ne peut pas être mon Disciple. » On peut être Chrétien et très-attaché à la doctrine du Sauveur, sans être son disciple dans le même sens que les Apôtres, sans être destiné comme eux à prêcher l'Evangile à toutes les Nations. Pour remplir cette vocation, les Apôtres étoient obligés sans doute de renoncer à tout, à leur fortune, à leur famille, à leur patrie, *Matth.* c. 19, ℣. 27; mais c'étoit une absurdité de vouloir obliger tout Chrétien à faire de même.

Dans la suite plusieurs Chrétiens fervens, dans le dessein d'imiter les Apôtres, de servir Dieu plus parfaitement, de se consacrer à l'utilité spirituelle de leurs frères, ont renoncé à toutes choses, ont vécu dans la solitude, se sont exercés à la prière, à la méditation, au travail, mais ils n'en ont pas fait une loi aux autres. Il est constant qu'un très-grand nombre de Moines, soit Anachorètes, soit Cénobites de l'Orient et de l'Occident, ont été Missionnaires, et ont contribué beaucoup à la conversion des Païens. Il faut donc louer le courage avec lequel ils ont renoncé à tout comme les Apôtres, afin de se rendre utiles à tous.

RÉORDINATION, action de conférer les ordres à un homme qui les a déjà reçus, mais dont l'ordination a été jugée nulle.

Selon la croyance de l'Eglise Catholique, le Sacrement de l'Ordre imprime à ceux qui le reçoivent un caractère ineffaçable, par conséquent il ne peut pas être réitéré; mais il y a dans l'Histoire Ecclésiastique plusieurs exemples d'Ordinations dont la validité pouvoit seulement paraître douteuse, et qui ont été réitérées. Ainsi au huitième siècle, le Pape Etienne III réordonna les Evêques qui avoient été sacrés par Constantin son prédécesseur, et réduisit à l'état des Laïques les Prêtres et les Diacres que celui-ci avoit ordonnés; il prétendit que cette Ordination étoit nulle. Quelques Théologiens ont cependant cru que le Pape Etienne n'avoit fait autre chose que réhabiliter les Evêques dans leurs fonctions. Quant aux Ordinations faites par le Pape Formose, par Photius, par des Evêques schismatiques, intrus, excommuniés, simoniaques, comme il y en eut beaucoup dans

l'onzième siècle, il est de principe parmi les Théologiens qu'on ne les a jamais regardées comme nulles, mais seulement comme illégitimes et irrégulières, de manière que l'on ne pouvoit légitimement en faire les fonctions. Conséquemment l'Eglise d'Afrique condamna la conduite des Donatistes qui réordonnoient les Ecclésiastiques en les admettant dans leur société; mais elle n'en fit point de même à leur égard, les Evêques Donatistes qui se réunirent à l'Eglise furent conservés dans leurs fonctions et dans leurs siéges.

L'usage de l'Eglise Romaine est de réordonner les Anglicans, parce qu'elle prétend que leur Ordination est nulle, et que la forme en est insuffisante. Les Anglicans eux-mêmes sont dans l'usage de réordonner les Ministres Luthériens et Calvinistes qui passent dans leur communion, parce que ceux-ci n'ayant reçu leur vocation que du peuple, l'imposition des mains qui leur a été faite ne peut être censée une Ordination. C'est un des obstacles qui détournent le plus les Luthériens et les Calvinistes de se réunir à l'Eglise Anglicane; ils ont de la répugnance à se soumettre à une *réordination* qui suppose la nullité de leur première vocation, et de toutes les fonctions Ecclésiastiques qu'ils ont remplies. Les Anglicans en usent de même à l'égard des Prêtres Catholiques qui apostasient, du moins c'est ce qu'assure le P. Le Quien; mais cette conduite n'a aucun fondement. Car enfin, de quelque erreur que les Anglicans accusent l'Eglise Romaine, ils ne peuvent nier la validité des ordres qu'elle administre, sans tomber dans l'erreur des Donatistes et sans se condamner eux-mêmes, puisque si leurs premiers Evêques ont été ordonnés, ils ne l'ont pas été ailleurs que dans l'Eglise Romaine. On prétend qu'il y a lieu de douter si la succession n'a pas été conservée parmi les Evêques Luthériens de Suède et de Danemarck.

RÉPARATION. *Voyez* RESTITUTION.

REPAS. La manière dont les Patriarches, les Juifs et les autres peuples prenoient leurs *repas* ordinaires, ne nous regarde pas, c'est un sujet qui appartient à l'Histoire ancienne. Nous nous bornons à observer qu'il ne faut pas s'étonner de ce que les Juifs avoient de la répugnance à prendre leur *repas* chez les Païens. Non-seulement ceux-ci usoient de plusieurs viandes desquelles il n'étoit pas permis aux Juifs de manger, mais ils pratiquoient dans leurs *repas* plusieurs actes superstitieux et qui tenoient à l'idolâtrie; ils invoquoient les dieux, et ils leur rendoient grâces, ils leur faisoient des libations, souvent ils plaçoient sur la table les idoles des dieux Lares, ou des dieux *Pataïques*, etc. Il y a bien de l'apparence que les cérémonies religieuses, toujours mêlées aux *repas* des Anciens, ont été la cause pour laquelle différens peuples admettoient difficilement des étrangers à leurs *repas*.

A la vérité, lorsque les Juifs eurent essuyé des guerres sanglantes et des vexations de toute espèce de la part des Rois de Syrie, ils poussèrent à l'excès leur aversion pour les Païens. Du temps de Jésus-Christ ils ne vouloient pas manger avec des Samaritains, *Joan.* c. 4, ℣. 9. Ils lui faisoient un crime de manger avec des Publicains et avec

des pécheurs, *Matt.* c. 9, ℣. 11. Ils furent scandalisés de ce que S. Pierre avoit mangé avec des incirconcis, *Act.* c. 11, ℣. 3. Mais ce n'est pas leur loi qui leur avoit inspiré cette aversion, elle leur ordonnoit le contraire; elle leur disoit : « Si un étranger se trouve » au milieu de vous, vous ne le » rebuterez pas, vous ne le mal» traiterez point, vous l'aimerez et » vous en agirez avec lui comme » avec un concitoyen : vous avez » été vous-mêmes étrangers en » Egypte. »

Quant aux *repas* des Chrétiens, dit l'Abbé Fleury, ils étoient toujours accompagnés de frugalité et de modestie. Suivant la remarque de Saint Clément d'Alexandrie, il leur étoit recommandé de ne pas vivre pour manger, mais de manger pour vivre; de ne prendre de nourriture qu'autant qu'il en faut pour la santé et pour avoir la force nécessaire au travail; de renoncer à toutes les viandes exquises, à l'appareil des grands repas, et à tout ce qui a besoin de l'art des cuisiniers. Ils prenoient à la lettre cette règle de Saint Paul : *Il est bon de ne point manger de chair et de ne point boire de vin.* Ils mangeoient plutôt du poisson et de la volaille que de la grosse viande qui leur paroissoit trop succulente, mais toujours ils s'abstenoient de sang et de viandes suffoquées, suivant la décision du Concile des Apôtres, qui a été observée pendant plusieurs siècles. Plusieurs ne vivoient que de laitage, de fruits et de légumes; quelques-uns se réduisoient aux simples herbes avec du pain et de l'eau. Comme l'abstinence des Pythagoriciens et de quelques autres Philosophes étoit fort estimée, les Chrétiens se croyoient obligés de vivre au moins comme les plus sages d'entre les Païens. Leur *repas*, quelque simple et léger qu'il fût, étoit précédé et suivi de longues prières, dont il nous reste encore une formule, et le Poète Prudence a fait deux hymnes sur ce sujet, où l'esprit de ces premiers siècles est très-bien conservé. Il étoit aussi accompagné de la lecture de l'Ecriture-Sainte, de Cantiques spirituels et d'actions de grâces, au lieu de chansons profanes dont les Païens accompagnoient leurs festins. *Mœurs des Chrét.*, §. 10. Quel seroit l'étonnement de ces premiers Fidèles s'ils étoient témoins du luxe et de la profusion qui règnent dans les *repas* des Chrétiens d'aujourd'hui !

REPAS DE CHARITÉ. *Voyez* Agape.

Repas du mort, cérémonie funéraire en usage chez les anciens Hébreux et chez d'autres Peuples; c'étoit la coutume de faire un repas sur le tombeau de celui que l'on venoit d'inhumer, ou dans sa maison après ses funérailles. Le Prophète Baruch dit des Païens, c. 6, ℣. 31 : « Ils hurlent en présence » de leurs dieux comme dans le » *repas* d'un mort. »

L'usage de mettre de la nourriture pour les pauvres sur la sépulture des morts, étoit aussi commun chez les Hébreux. Tobie exhorte son fils à mettre son pain sur la sépulture du juste, et à n'en point manger avec les pécheurs. Saint Augustin, *Epist.* 22, observe que de son temps, en Afrique, on portoit à manger sur les tombeaux des Martyrs et dans les cimetières. Cela se faisoit fort innocemment dans les commencemens; mais dans la

suite il s'y glissa des abus que les Evêques les plus saints et les plus zélés, tels que Saint Ambroise et Saint Augustin, eurent assez de peine à déraciner.

Il se faisoit chez les Juifs deux sortes de *repas du mort ;* le premier se faisoit immédiatement après les funérailles ; ceux qui y assistoient étoient censés souillés, et obligés de se purifier comme s'ils avoient touché un cadavre. Le second se donnoit à la fin du deuil. Josephe, *Guerre des Juifs*, l. 2, c. 1. La même coutume règne encore aujourd'hui parmi les gens de la campagne, dans quelques provinces où les anciennes mœurs se sont conservées. Toutes les personnes de la famille d'un mort, qui ont assisté à ses obsèques, prennent ensemble un repas frugal dans la maison du défunt, et la même chose se renouvelle au bout de l'an après son anniversaire.

RÉPONS. *Voyez* HEURES CANONIALES.

RÉPROBATION, jugement par lequel Dieu exclut du bonheur éternel un pécheur, et le condamne au feu de l'enfer ; c'est le contraire de la prédestination.

On distingue ordinairement deux espèces de *réprobations*, l'une négative, et l'autre positive ; la première est la non-élection d'une créature à la gloire éternelle, la seconde est la destination ou condamnation formelle de cette même créature aux supplices de l'enfer. Il est évident que cette différence est purement métaphysique, puisque la *réprobation* positive est une suite infaillible et nécessaire de la *réprobation* négative ; c'est dans le fond le même décret de Dieu envisagé sous deux aspects différens.

Sur cette matière, comme sur celle de la prédestination, il est important de distinguer ce qui est de foi d'avec les spéculations et les opinions des Théologiens. Or, il est décidé dans l'Eglise Catholique, 1.° qu'il y a une *réprobation*, c'est-à-dire, un décret de Dieu par lequel il veut non-seulement exclure du bonheur éternel un certain nombre d'hommes, mais encore les condamner au feu de l'enfer. Cela est prouvé par le tableau que Jésus-Christ a fait du jugement dernier, *Matth.* c. 25, ℣. 34 et 41. De même que Dieu dit aux prédestinés : « Venez posséder le » Royaume qui vous est *préparé* » depuis la création du monde..... » Il dit aussi aux réprouvés : Allez, » maudits, au feu éternel qui est » *préparé* au démon et à ses » anges. »

2.° Le nombre des réprouvés, aussi-bien que celui des prédestinés, est fixe et immuable, il ne peut augmenter ni diminuer. Cette vérité est une conséquence de la certitude de la prescience de Dieu. Saint Augustin, *L. de Corrept. et grat.*, c. 13.

3.° Le décret de la *réprobation* n'impose à ceux qui en sont l'objet aucune nécessité de pécher, puisqu'il n'empêche pas que Dieu ne donne à tous des grâces qui suffiroient pour les conduire au salut, s'ils n'y résistoient pas ; personne n'est donc *réprouvé* que par sa faute libre et volontaire. Deuxième Concile d'Orange, can. 25.

4.° Il est donc faux que le décret de Dieu exclue les réprouvés de toute grâce actuelle intérieure, même du don de la foi et de la justification, puisqu'il y a parmi les Chrétiens des réprouvés qui ont

reçu tous ces dons, *Concil. Trid.* sess. 6, can. 17.

5.° La *réprobation* positive, ou le décret de condamner une âme au feu de l'enfer, suppose nécessairement la prescience par laquelle Dieu voit que cette âme péchera, persévérera dans son péché et y mourra; parce que Dieu ne peut damner une âme sans qu'elle l'ait mérité. S. Augustin, *Op. imperf.* l. 3, c. 18; l. 4, c. 25.

6.° Conséquemment la *réprobation* positive des mauvais Anges a eu pour fondement ou pour motif la science que Dieu a eue des péchés qu'ils commettroient, et desquels ils ne se repentiroient jamais. Celle des Païens suppose la prévision du péché originel non effacé en eux, et celle des péchés actuels qu'ils commettront, et dans l'impénitence desquels ils mourront. Celle des Fidèles baptisés ne suppose que la prévision de leurs péchés actuels et de leur impénitence finale.

Mais on dispute dans les écoles pour savoir si la *réprobation* négative est un acte réel, positif et absolu de Dieu, ou si c'est seulement une négation de tout acte, une espèce d'oubli de sa part à l'égard des réprouvés. Question qui n'est pas fort importante en elle-même, et sur laquelle il est difficile d'avoir une opinion qui n'entraîne aucune fâcheuse conséquence.

Calvin a soutenu que la *réprobation*, tant négative que positive, dépend uniquement du bon plaisir de Dieu; qu'antécédemment à toute prévision de démérite, il a destiné un certain nombre de ses créatures aux supplices éternels. Doctrine cruelle et impie, qui fut néanmoins solennellement confirmée dans le Synode de Dordrecht en 1619, mais de laquelle les Calvinistes ont tellement rougi depuis ce temps-là, qu'il n'est presque plus aucun Théologien parmi eux qui ose la soutenir. Elle étoit à peu près la même dans la confession de foi Anglicane, mais elle a été généralement abandonnée comme injurieuse à Dieu. *Voyez* ARMINIANISME.

Ceux qui se nomment *Augustiniens* disent que dans l'état d'innocence Dieu n'a exclu personne de la gloire éternelle, si ce n'est conséquemment à la prévision de ses péchés actuels; mais que depuis la chute d'Adam, le péché originel est une cause éloignée, mais suffisante, de *réprobation négative*, même à l'égard des Fidèles dans lesquels il a été effacé par le Baptême. Doctrine qui paroît formellement contraire à celle du Concile de Trente, *Sess.* 5, can. 6, qui décide, après Saint Paul, qu'il ne reste aucun sujet de condamnation dans ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ par le Baptême, et que Dieu n'y voit plus aucun sujet de haine.

Les Thomistes enseignent que, quoique la *réprobation* positive suppose nécessairement la prévision des péchés actuels non effacés, cependant cette prévision n'est pas nécessaire pour la *réprobation* négative, soit à l'égard des Anges, soit à l'égard des hommes, parce qu'antécédemment à toute prévision, le bonheur éternel n'est dû ni aux uns ni aux autres; qu'ainsi cette *réprobation* négative n'a point d'autre motif que le bon plaisir de Dieu.

Pour nous, il nous paroît que dès que l'on suppose en Dieu un Décret positif de la rédemption générale de tout le genre humain, une volonté de Dieu sincère de sauver tous les hommes, et de leur

leur donner à tous des grâces en vertu de cette rédemption, il n'est pas possible d'admettre une *réprobation*, soit positive, soit négative, antécédente à la prévision du démérite d'un pécheur; car enfin, cette *réprobation*, même purement négative, seroit une exception ou une restriction mise à un décret que l'on suppose général et absolu; par conséquent une contradiction dans les termes. Comment concevoir un décret général, ou une volonté sincère de sauver tous les hommes par Jésus-Christ, si ce n'est pas un décret de leur donner à tous la gloire éternelle, à moins qu'ils ne s'en excluent eux-mêmes par leurs démérites? Il n'est donc pas possible d'y supposer aucune exception ni aucun oubli de la part de Dieu, sans se contredire, et sans affirmer que cette volonté ou ce décret n'est pas général. Or, S. Paul nous assure qu'il l'est. *Voyez* SALUT.

Encore une fois, à quoi servent les spéculations métaphysiques et les abstractions arbitraires sur ce sujet? Elles ne peuvent ni changer l'ordre des décrets de Dieu touchant le salut des hommes, ni influer en rien sur notre sort éternel. Il nous semble que la meilleure manière de concevoir et d'arranger les décrets divins dans notre esprit, est celle qui est la plus propre à nous inspirer une reconnoissance infinie envers Jésus-Christ pour le bienfait de la rédemption, une ferme confiance en la bonté de Dieu, et un courage constant à faire notre salut. *Voyez* RÉDEMPTION.

RÉPUDIATION. *Voyez* DIVORCE.

RÉSIDENCE. Un des premiers décrets du Concile de Trente sur la discipline, est celui qui ordonne la *résidence* à tous les Ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice ayant charge d'âmes, de quelque qualité et condition qu'ils soient. « Qu'ils » sachent, dit le saint Concile, » qu'ils sont obligés de travailler » et de remplir leur ministère *par* » *eux-mêmes;* qu'ils ne satisfont » point à leur devoir, si, comme » des mercenaires, ils abandon» nent le troupeau qui leur est » confié, et ne gardent point leurs » ouailles, du sang desquelles le » Souverain Juge leur demandera » compte. » Sess. 6, *de Reform.* c. 1. Déjà il les avoit avertis qu'ils sont obligés de prêcher l'Evangile par eux-mêmes, à moins qu'ils ne soient légitimement empêchés, Sess. 5, c. 2. Le Concile déplore la licence avec laquelle les anciens Canons sont violés sur ce point; il les renouvelle et statue des peines contre tous ceux qui s'absenteront sans cause légitime. Il répète encore ce même décret en termes plus forts, Sess. 23, c. 1; il réfute les interprétations fausses et les limitations que certains Ecclésiastiques y apportoient. Il déclare que l'obligation de la *résidence* les regarde tous, sans exception, même les Cardinaux.

L'an 347, le Concile de Sardique, Can. 14, avoit déjà défendu aux Evêques de s'absenter de leur Diocèse pendant plus de trois semaines, à moins qu'ils n'y fussent obligés par une nécessité grave. Plusieurs Conciles, célébrés dans les divers Royaumes de l'Europe, avant ou après celui de Trente, ont renouvelé la même loi, et elle a été confirmée par les Edits et les Ordonnances de nos Rois.

Ce seroit s'aveugler volontaire-

ment de prétendre que cette loi est de pure Discipline Ecclésiastique, qu'elle peut changer, être limitée ou abrogée par l'usage, être interprétée au gré de ceux qu'elle incommode. Il est évident que la *résidence* des Pasteurs est de droit divin, puisque cette obligation est assez clairement contenue dans le tableau que Jésus-Christ a fait du bon Pasteur et du mercenaire, dans la leçon que S. Pierre fait aux Pasteurs en général, 1. *Petri*, c. 5, ℣. 1, et dans celles que S. Paul adresse à Tite et à Timothée. Elle est même de droit naturel, puisqu'il est de la justice que celui qui reçoit un salaire pour remplir une fonction personnelle, y satisfasse exactement.

Une autre erreur seroit de penser que quand un Pasteur a des affaires qui peuvent être faites par un autre, il lui est permis de s'absenter de son bénéfice pour aller les suivre, et de faire remplir ses fonctions pastorales par des vicaires ou des délégués. Il n'est point d'affaires plus importantes que le soin des âmes et les fonctions d'un ministère sacré; c'est le devoir personnel du bénéficier, il doit y satisfaire par lui-même, et confier à d'autres les affaires ou les négociations dans lesquelles un autre peut réussir aussi-bien que lui. On ne dispense point un Militaire ni un Magistrat de remplir les devoirs de sa charge, ni de s'absenter sans une nécessité grave; les fonctions d'un Pasteur sont pour le moins aussi importantes que les leurs. Ici l'exemple, la coutume, les prétextes ne peuvent prescrire contre la loi; elle réclame toujours contre les prévaricateurs.

Quoique cet article doive être traité dans le *Dictionnaire de Jurisprudence*, il tient aussi de très-près à la Théologie, puisqu'il concerne un devoir de morale le plus important, auquel la Religion et le bien de l'Eglise sont essentiellement intéressés.

RÉSIGNATION à la volonté de Dieu. C'est la disposition d'un Chrétien qui envisage tous les événemens de la vie comme dirigés par une providence paternelle et bienfaisante, qui reçoit d'elle les biens avec action de grâces, et se croit d'autant plus obligé à la servir par reconnoissance; qui accepte les afflictions sans murmure, comme un moyen de satisfaire à la justice divine, d'expier le péché et de mériter un bonheur éternel. C'est la leçon que S. Paul donne aux Fidèles, *Hébr.* c. 12. Il établit l'obligation de la patience sur l'exemple de Jésus-Christ, et sur celui des anciens justes. Cette vertu est plus commune parmi le peuple, exposé à souffrir beaucoup et souvent, que parmi les heureux du siècle; après quelques plaintes que la sensibilité arrache d'abord aux hommes du commun, ils se consolent en disant, *Dieu l'a voulu.*

Il y a dans le fond plus de philosophie dans ces courtes paroles que dans les réflexions sublimes de Sénèque et d'Epictète. Toutes celles-ci se réduisent à dire: *c'est une nécessité de souffrir; il n'y a point de remède contre les arrêts du sort; il est inutile de vouloir y résister ou de s'en plaindre.* Un Chrétien se console avec plus de raison: il sait qu'il n'est aucun malheur auquel Dieu ne puisse remédier; que quand il nous afflige il nous donne aussi la force de souffrir, et que s'il ne nous délivre pas de nos maux en ce monde, il nous en dédom-

magera dans une autre vie. Quand la Religion Chrétienne n'auroit produit aucun autre bien dans le monde que de consoler l'homme dans ses souffrances, elle seroit encore le plus grand bienfait que Dieu ait pu accorder à l'humanité. *Voyez* PATIENCE.

RESTITUTION, réparation du dommage que l'on a porté au prochain dans ses biens. Le même principe d'équité naturelle qui fait sentir qu'il n'est pas permis de dépouiller un homme de ce qu'il possède, fait aussi comprendre que quiconque est coupable de ce crime, est étroitement obligé de le réparer, de rendre à cet homme ce qu'il lui a enlevé, ou l'équivalent, et que l'injustice dure tant que la *restitution* n'est pas faite. Le principe, *non remittitur delictum, nisi restituatur ablatum*, est sacré parmi les Théologiens moralistes, l'impossibilité seule de restituer peut en dispenser celui qui a fait une injustice.

Les Incrédules ont calomnié les Prêtres en leur reprochant d'absoudre les pécheurs coupables de vol, de rapine, de concussion, surtout au lit de la mort, sans exiger d'eux la *restitution* des injustices qu'ils ont commises, pourvu qu'ils fassent quelques aumônes ou quelques legs pieux. Il n'est point de Casuiste assez ignorant pour méconnoître un devoir aussi évident que celui de la *restitution*, et il n'en est point d'assez pervers pour vouloir se damner en coopérant à l'injustice d'autrui, sans en retirer aucun avantage personnel. Qu'importe à un Confesseur des legs pieux ou des aumônes qui ne sont pas pour lui!

Mais puisque l'on voit tant d'injustices, pourquoi ne voit-on point de *restitution?* Parce que ceux qui ont eu la conscience assez pervertie pour se permettre des injustices, ne l'ont pas assez droite pour se les reprocher, pour s'en accuser et pour vouloir les réparer. Jamais l'art de pallier et de justifier les gains illicites n'a été poussé aussi loin qu'aujourd'hui; l'exemple et la coutume semblent les autoriser; l'on n'a plus besoin des Prêtres pour se tranquilliser à la mort.

Plusieurs Incrédules ont poussé l'audace jusqu'à inculper Jésus-Christ lui-même, parce qu'après avoir reproché aux Pharisiens leurs extorsions et leurs rapines, il leur dit: « Cependant faites l'aumône de » ce qui vous reste, et tout est pur » pour vous; » *Luc*, c. 11, ℣. 41. Jésus-Christ dispensoit donc les Pharisiens de restituer, pourvu qu'ils fissent l'aumône.

Remarquons, 1.° qu'il ne s'agissoit pas dans cet endroit de prouver à ces hommes injustes la nécessité de la *restitution*, mais de leur montrer que la pureté de l'âme est plus nécessaire que les purifications et les ablutions, qui ne peuvent procurer que la pureté du corps. 2.° Que les injustices des Pharisiens étoient des extorsions à l'égard du peuple, légères chacune en particulier, mais multipliées à l'infini; comme il est impossible de restituer de semblables bagatelles à mille personnes différentes, la seule *restitution* possible est de donner aux pauvres.

Pour faire l'énumération de tous les cas dans lesquels la *restitution* est de nécessité absolue, il faudroit un gros volume. De toutes les questions de morale, il n'en est point de plus embarrassantes pour les Casuistes, que les matières de justice et de *restitution*.

Il en est de même des réparations dues au prochain, quand on lui a fait tort dans sa réputation par des médisances ou par des calomnies; elles ne sont pas moins indispensables que les *restitutions;* la réputation est le plus précieux de tous les biens, la perte qu'on en peut faire afflige davantage une âme sensible que la perte de sa fortune. A la vérité, dans une infinité de circonstances cette réparation est à peu près impossible, et souvent elle reproduiroit plus de mal que de bien, en renouvelant le souvenir d'un discours injurieux ou d'un injuste soupçon qui peut être effacé par oubli. Mais lorsqu'une médisance ou une calomnie a porté au prochain un préjudice réel dans sa fortune, lui a fait perdre un bien qu'il possédoit, ou l'a empêché d'acquérir un avantage auquel il avoit droit de prétendre, la justice exige qu'il soit dédommagé par celui qui en est la cause. Sur ce point la morale chrétienne est fondée sur les idées les plus pures et les plus exactes de la justice naturelle; en ajoutant à la défense de toute injustice le précepte de la charité ou de l'amour du prochain, Jésus-Christ a mieux développé nos devoirs que toutes les spéculations des Philosophes.

RESTRICTION MENTALE. *Voyez* MENSONGE.

RÉSUMPTE, terme usité dans la faculté de Théologie de Paris; c'est un acte que doit soutenir un Docteur avant d'avoir droit de suffrage dans les assemblées de la Faculté et de jouir des autres droits du Doctorat, comme de présider aux thèses, d'assister aux examens, etc. Ils ne peuvent y prétendre que six ans après qu'ils ont pris le bonnet de Docteur. L'acte ou la thèse qu'ils doivent soutenir pour lors dure depuis une heure jusqu'à six, elle a pour objet tout ce qui appartient à l'Ecriture-Sainte, ou ce que l'on appelle *la Critique Sacrée. Voyez* ce mot.

RÉSURRECTION, retour d'un mort à une nouvelle vie. On peut ressusciter seulement pour un temps et pour mourir une seconde fois, alors cette *résurrection* est passagère; c'est ce qui est arrivé à ceux auxquels Jésus-Christ, les Apôtres et les Prophètes ont rendu la vie par miracle. La *résurrection* perpétuelle est celle par laquelle on passe de la mort à l'immortalité; telle a été la *résurrection* de Jésus-Christ, et telle sera celle que nous espérons à la fin des siècles pour nous et pour tous les justes sans exception. Pour la *résurrection* des réprouvés, ce sera plutôt une seconde mort qu'une nouvelle vie.

Après avoir parlé de la *résurrection* passagère, nous traiterons de la *résurrection* générale et perpétuelle.

Dans l'ancien Testament il est fait mention de trois *résurrections;* Elie ressuscita la fils de la veuve de Sarepta, 3 *Reg.* c. 17, ℣. 22; Elisée rendit la vie au fils de la Sunamite, 4 *Reg.* c. 4, ℣. 35; un cadavre qui toucha les os de ce Prophète fut ressuscité, c. 13, ℣. 21. La *résurrection* de Samuel ne fut que momentanée, ce fut plutôt une apparition qu'une *résurrection*.

Celles qu'a opérées Jésus-Christ pendant sa vie sont au nombre de trois, celle de la fille d'un chef de la Synagogue, *Matt.* c. 9, ℣. 25; celle du fils de la Veuve de Naïm,

Luc, c. 7, ℣. 15; celle de Lazare, *Joan.* c. 11, ℣. 44. Comme cette dernière est la plus éclatante, on en verra la preuve au mot Lazare. Il n'a pas dit que les morts qui sortirent de leur tombeau lorsque Jésus-Christ expira sur la Croix, et se montrèrent à plusieurs personnes, aient continué de vivre, *Matth.* c. 27, ℣. 52 et 53. On ne peut pas appeler *résurrection* l'apparition de Moïse et d'Elie à la Transfiguration de Jésus-Christ. Quadratus, disciple des Apôtres, qui vivoit sous Adrien vers l'an 120, attestoit que des malades guéris et des morts ressuscités par Jésus-Christ avoient vécu jusqu'à son temps. Dans *Eusèbe*, l. 4, c. 3.

Saint Pierre ressuscita la veuve Tabithe, *Act.* c. 9, ℣. 40. Saint Paul rendit la vie à un jeune homme tombé du haut d'une maison et tué par sa chute, *Act.* c. 20, ℣. 9.

La plupart des Déistes et des autres Incrédules de notre siècle ont soutenu que quand même un mort seroit ressuscité, ce miracle ne pourroit pas être constaté ni rendu croyable par aucune espèce de preuves. Mais puisque la mort d'un homme est un fait très-sensible qui peut être invinciblement prouvé, la vie rendue à cet homme est aussi un fait non moins sensible, et qui peut être prouvé de même par le témoignage des sens; pourquoi le même nombre de témoins qui a suffi pour constater la mort d'un homme, ne suffit-il plus pour constater sa *résurrection* ou sa vie postérieure? C'est, disent-ils, parce que le premier de ces faits est naturel, au lieu que le second ne l'est point. Pour rendre croyable ce dernier, il faudroit un témoignage dont la fausseté fût impossible et plus miraculeuse que la *résurrection* même; quel que soit le nombre des témoins, ils peuvent se tromper, et ils sont capables de nous en imposer.

Mais quand il s'agit de constater le fait naturel de la mort d'un homme, l'on ne s'avise point de le contester, parce que les témoins peuvent se tromper ou en imposer; pourquoi donc alléguer ce prétexte pour douter de sa *résurrection?* Le surnaturel d'un fait n'influe en rien sur les sens pour les rendre infidèles, ni sur le caractère des hommes pour les rendre imbéciles ou menteurs. Donc un fait surnaturel est tout aussi capable d'être prouvé par des témoignages qu'un fait naturel; nous l'avons démontré au mot Certitude.

Nous soutenons que les deux suppositions ou les deux prétextes des Incrédules sont plus impossibles et plus contraires à l'ordre de la nature que la résurrection d'un mort.

1.° Il n'est pas naturel qu'une multitude de témoins, sensés d'ailleurs, croient voir, entendre, toucher un homme vivant, pendant qu'ils ne voient et ne touchent qu'un homme mort, ou au contraire. Il n'est point dans l'ordre de la nature que les sens de toute cette multitude soient fascinés, et qu'un fantôme leur fasse illusion. Il n'est point selon le cours ordinaire des choses, que deux hommes soient tellement semblables par les traits du visage, par la taille, par l'âge, par le son de la voix, par l'humeur, par les habitudes, etc., que le vivant puisse être substitué à la place du mort, de manière qu'après trois ou quatre jours tout le monde y soit trompé, même sa famille et ses meilleurs amis: il n'y a point d'exemple d'une erreur semblable. Ce phénomène est donc

contraire à une expérience constante, uniforme, certaine et invariable. Donc c'est un miracle, suivant la notion même qu'en donnent les Incrédules; mais miracle plus impossible qu'une *résurrection.* Dieu sans doute peut ressusciter un mort pour prouver la mission d'un de ses envoyés, pour exciter l'attention des peuples et les rendre plus dociles à sa parole; mais il ne peut pas faire illusion aux sens de tout un peuple pour l'induire en erreur, ni permettre que cela se fasse par tout autre agent quelconque; cette conduite répugneroit à sa sagesse et à sa bonté.

2.° Il est naturellement impossible qu'un grand nombre de témoins aient le même intérêt et la même passion de tromper en pareille circonstance, et il est impossible qu'ils y réussissent au point de rendre la supercherie *indémontrable;* depuis la création il n'est rien arrivé de semblable, et il n'arrivera jamais, à moins que Dieu ne change le cours de la nature pour établir une imposture, et ne viole tout à la fois l'ordre physique et l'ordre moral.

Dans l'un et l'autre de ces deux cas, nous avons donc ce qu'exigent les Incrédules pour admettre un miracle, c'est-à-dire, un témoignage de telle nature que sa fausseté seroit plus miraculeuse que n'est le fait même qu'il s'agit de constater.

Cet argument ne conclut point, répliquent les Déistes; dans une résurrection il y a deux faits successifs, la mort d'un homme, ensuite sa vie; je puis m'assurer du second, mais cette assurance même me fait défier du témoignage que mes sens m'ont rendu sur la réalité de la mort précédente que je ne puis plus constater. Lorsqu'un malade tombé en syncope, et qui paroissoit mort, revient de lui-même à la vie, le second fait démontre que la mort étoit seulement apparente et non réelle, donc il en est de même de la vie récupérée par une prétendue *résurrection;* il faut raisonner dans l'un de ces cas comme dans l'autre.

Réponse. Nous soutenons que dans le second cas, lorsque la mort a été constatée par les signes ordinaires, il est absurde d'en douter et de se défier du témoignage des sens. Autrement, dans le cas que cet homme ressuscité viendroit à mourir quelques jours après, il faudroit douter de même de la vie dont il a joui pendant plusieurs jours, et de laquelle nos sens nous ont rendu témoignage.

Pour comprendre tout le ridicule de ces doutes, il suffit de les appliquer à un phénomène naturel. La renaissance des têtes de limaçons paroissoit incroyable et contraire au cours de la nature, avant que l'expérience en eût démontré la possibilité; le Philosophe qui les a vu renaître pour la première fois, a-t-il été en droit de douter s'il avoit réellement coupé la tête à plusieurs de ces animaux, lorsqu'il en a vu paroître une nouvelle, sous prétexte qu'il ne pouvoit plus constater la réalité de l'amputation! Aucun homme sensé n'oseroit le soutenir.

Donc, de même dans le cas d'une résurrection, lorsque la mort a été constatée par le témoignage des sens, il est absurde d'en douter, sous prétexte que l'on ne peut plus vérifier le fait de nouveau. La seule raison qui inspire de la défiance aux Incrédules, c'est que la vie rendue au ressuscité est un fait surnaturel; or, nous avons déjà observé que le surnaturel d'un fait n'influe en rien

sur nos sens, ni sur la fidélité de leur témoignage : donc la défiance à cet égard n'est fondée sur aucune raison, mais seulement sur la répugnance d'un Incrédule à croire un miracle.

Dans le cas d'une syncope, la vie recouvrée est une preuve certaine de la fausseté des apparences précédentes de la mort, pour deux raisons : 1.° parce qu'il est évident pour lors qu'aucune cause surnaturelle n'est intervenue; Dieu ne ressuscite pas les morts sans qu'ils le sachent, et sans que personne s'en aperçoive. C'est autre chose, lorsqu'un homme qui se dit envoyé de Dieu opère une *résurrection* pour prouver son caractère. 2.° Parce qu'il n'y a aucun exemple d'une syncope qui ait réuni absolument tous les signes et les symptômes d'une mort réelle; si cela étoit jamais arrivé, l'on n'oseroit plus enterrer aucun mort, avant la corruption du cadavre. Donc, lorsqu'une mort a été constatée par tous les signes qui peuvent la caractériser, il est absurde de douter encore si ce n'a pas été une syncope.

Il faut donc distinguer avec soin la défiance sage et raisonnable du témoignage des sens, d'avec une défiance excessive et affectée qui vient de quelque passion, d'orgueil, d'entêtement, d'opiniâtreté, de malignité, etc. Celle-ci n'a point de bornes, elle augmente à proportion de la force des preuves qu'on lui oppose. Mais ceux qui se font gloire de leurs doutes en fait de Religion, rougiroient de se conduire de même en tout autre cas. Lorsqu'un Incrédule s'est trouvé dans le cas de voir porter au tombeau son père, son épouse, ou son ami; malgré la vivacité de ses regrets, il ne s'est pas avisé de douter si leur mort étoit bien certaine, ni d'argumenter pour prouver que c'étoit peut-être seulement une syncope.

Suivant l'avis d'un de nos plus célèbres Incrédules, c'est un paradoxe de dire que l'on devroit croire aussi-bien tout Paris qui assureroit avoir vu ressusciter un mort, qu'on le croit quand il publie que telle bataille a été gagnée; ce témoignage, dit-il, rendu sur une chose improbable, ne peut jamais être égal à celui qui est rendu sur une chose probable. Si par *improbable* cet Auteur entendoit *impossible*, il devoit commencer par faire voir que tout miracle est impossible; c'est ce qu'il n'a pas fait. S'il appelle *chose improbable* une chose que l'on ne peut pas prouver, il falloit démontrer que nos sens ne servent plus de rien lorsqu'il s'agit de constater un fait surnaturel, quelque sensible qu'il nous paroisse. Nous voudrions savoir pourquoi il est plus difficile de s'assurer de la mort d'un homme qui ressuscitera, que de celle d'un homme qui ne ressuscitera pas; ou moins aisé de constater la vie d'un ressuscité que celle d'un homme qui n'est pas encore mort.

Il est évident qu'un fait surnaturel est susceptible du même degré de certitude qu'un fait naturel; ainsi un miracle est métaphysiquement certain pour celui qui l'a éprouvé sur soi-même, il l'est physiquement pour ceux qui l'ont vérifié par leurs sens, il l'est moralement pour ceux qui en sont assurés par des témoignages irrécusables. *Voyez* Miracle.

Résurrection de Jésus-Christ. « Si Jésus-Christ n'est pas

» ressuscité, disoit S. Paul aux » Corinthiens, notre prédication » est vaine, votre foi ne porte sur » rien, nous sommes de faux té- » moins qui outrageons Dieu, en » attestant contre la vérité qu'il a » ressuscité Jésus-Christ. » 1 *Cor.* c. 15, ℣. 14. Les Prophètes avoient prédit que le Messie ressusciteroit après sa mort; *Isaïe*, c. 53, ℣. 10, nous lisons : « S'il donne sa vie » pour le péché, il vivra, il aura » une postérité nombreuse, il ac- » complira les desseins du Seigneur. » Parce qu'il a souffert, il reverra » la lumière, et il sera rassasié de » bonheur. » Jésus lui-même avoit répété plus d'une fois à ses Apôtres que trois jours après sa mort il sortiroit du tombeau. Les Juifs sont encore persuadés que le Messie qu'ils attendent doit mourir et ressusciter. *Voyez* Galatin, l. 8, c. 15 et 22. Il est donc de la plus grande importance de voir si l'histoire de la *Résurrection de Jésus-Christ* tracée par les Evangélistes est à couvert de tout reproche et de tout soupçon de fausseté.

Toute la question se réduit à trois articles, à savoir si Jésus-Christ est véritablement mort sur la Croix, s'il est ensuite sorti du tombeau lui-même, ou si ses Disciples ont fait disparoître son corps, et si les attestations de sa *Résurrection* sont suffisantes; nous ne pouvons qu'indiquer sommairement les preuves de la vérité de ces trois faits essentiels.

1.° La vérité de la mort de Jésus-Christ est prouvée par la narration uniforme des quatre Evangélistes; on peut comparer leurs récits dans une concordance, par la longueur et la variété des tourmens qu'on lui avoit fait souffrir : il avoit essuyé le matin une flagellation cruelle, la violence et les coups des soldats; il avoit succombé sous le poids de sa croix; le crucifiement mit le comble à ses douleurs; on est étonné de ce qu'il put vivre encore pendant trois heures sur la Croix.

Une troisième preuve est le coup de lance qui lui fut donné par un soldat, et qui fit sortir de son côté le sang qui lui restoit dans le cœur avec l'eau du péricarde; il lui étoit impossible de survivre à cette blessure. C'est parce qu'il étoit mort que les soldats ne lui rompirent point les jambes, comme aux deux larrons crucifiés avec lui. Ajoutons la précaution que Pilate prit avant de permettre que le Corps de Jésus fût détaché de la Croix; il interrogea le Centurion témoin du supplice de Jésus, pour savoir s'il étoit véritablement mort; cet Officier le lui assura.

La cinquième preuve est l'embaumement que firent de ce Corps Nicodème et Joseph d'Arimathie, opération qui auroit suffoqué Jésus s'il n'avoit pas été véritablement mort. *Voyez* Funérailles.

La sixième est l'attention qu'eurent les Juifs de visiter le tombeau de Jésus lorsqu'il y fut renfermé, de sceller la pierre qui en fermoit l'entrée, d'y mettre des gardes, de peur que son Corps ne fût enlevé par ses Disciples, et qu'ils ne publiassent qu'il étoit ressuscité. Enfin, la persuasion dans laquelle les Juifs ont toujours été que Jésus avoit été déposé mort dans le tombeau, et le bruit qu'ils ont répandu de l'enlèvement de son Corps pendant que les gardes dormoient. Les Juifs ont toujours contesté sa *Résurrection*, mais ils n'ont jamais nié sa mort. Elle est donc prouvée par tous les faits et par toutes les

circonstances qui peuvent la rendre indubitable.

II. Les Disciples de Jésus n'ont pas tiré son Corps du tombeau; second fait à prouver. 1.° Ils n'ont pas osé l'entreprendre, leur timidité est connue, ils en font eux-mêmes l'aveu. Ils s'enfuïrent lorsque Jésus fut saisi par les Juifs; S. Pierre qui le suivit de loin n'osa se déclarer son Disciple; S. Jean seul osa se montrer sur le Calvaire et se tenir près de sa Croix. Pendant les jours suivans ils s'enfermoient, de peur d'être recherchés et poursuivis par les Juifs. Lorsque Jésus ressuscité se fit voir à eux, ils le prirent pour un fantôme et furent saisis de frayeur. Ce ne sont pas là des hommes capables de vouloir forcer un corps-de-garde et de tirer par violence un cadavre du tombeau.

2.° Quand ils l'auroient osé, ils ne l'ont pas voulu. Pour former ce dessein, il falloit un motif; or, les Apôtres n'en avoient aucun. Une fois convaincus de la mort de leur Maître, ils ont dû le regarder ou comme un imposteur qui les avoit trompés par de fausses promesses, ou comme un esprit foible qui s'étoit abusé lui-même par de folles espérances. Quel intérêt pouvoit donc les engager à braver la haine des Juifs et le danger du supplice, pour soutenir l'honneur de Jésus, pour persuader sa *Résurrection*, pour le faire reconnoître comme Messie? Ils ne pouvoient espérer ni de tromper les Juifs, ni d'éviter le châtiment, ni de séduire le monde entier. C'eût été de leur part un crime aussi absurde qu'inutile. Ils ne pouvoient pas compter assez les uns sur les autres pour se persuader qu'aucun ne dévoileroit la conspiration et ne découvriroit la vérité. A moins qu'ils n'aient été tous saisis par un accès de démence, le dessein d'enlever le Corps de Jésus n'a pas dû leur venir dans l'esprit.

3.° Quand ils auroient entrepris de commettre ce crime, ils ne l'auroient pas pu. Le tombeau étoit gardé par des soldats; avant d'y placer cette garde, les Juifs avoient eu soin de visiter, de fermer et de cacheter le tombeau, *Matt.* c. 27, ℣. 66. Cette opération ne s'étoit pas faite la nuit ni secrètement, mais au grand jour. On ne pouvoit lever une grosse pierre, ni emporter un Corps enduit d'aromates sans faire du bruit. Le tombeau étoit creusé dans le roc; on le voit encore aujourd'hui, mille voyageurs l'ont visité.

4.° Enfin, quand les Apôtres auroient pu et auroient voulu enlever le Corps mort de leur Maître, ils ne l'ont pas fait. Ils ont été justifiés de ce vol par les gardes, lorsque ceux-ci sont allés déclarer aux Juifs ce qui étoit arrivé. Si ces gardes avoient favorisé les Apôtres pour commettre ce crime, ils auroient été punis, puisque ceux qui gardoient S. Pierre dans la prison furent envoyés au supplice, quoique cet Apôtre eût été délivré par miracle, *Act.* c. 12, ℣. 29. Au contraire les Juifs donnèrent de l'argent aux soldats, afin qu'ils publiassent que le Corps de Jésus avoit été enlevé pendant qu'ils dormoient. Mais ces mêmes Juifs ont encore justifié les Apôtres de ce crime prétendu. Lorsqu'ils firent mettre en prison et battre de verges S. Pierre, S. Jean et les autres, lorsqu'ils mirent à mort S. Etienne, les deux Saints Jacques et S. Siméon, ils ne les accusèrent point d'avoir volé le Corps de Jésus-Christ, ni d'avoir publié faussement sa *Résurrection*, mais seulement de l'avoir prêchée

malgré la défense qu'on leur en avoit faite.

Donc les Apôtres sont pleinemens absous du crime que les Juifs et les incrédules veulent aujourd'hui leur imputer. Si donc Jésus-Christ, après avoir été déposé mort dans un tombeau, a reparu vivant et conversant avec ses Apôtres, nous sommes forcés de croire qu'il est ressuscité.

III. La *Résurrection de Jésus-Christ* est attestée par des témoignages irrécusables. Elle l'est, en premier lieu, par tous les Apôtres qui affirment que pendant quarante jours ils ont vu et touché Jésus-Christ vivant, qu'ils ont conversé, bu et mangé avec lui comme avant sa mort. Ils ont donné leur vie en témoignage de ce fait, et leur conduite jusqu'à la mort a été telle qu'il falloit pour mériter une entière confiance. *Voyez* APÔTRES.

Cette *Résurrection* est confirmée, en second lieu, par la persuasion de huit mille hommes convertis cinquante jours après par deux prédications de S. Pierre. Ils étoient sur le lieu, ils ont pu interroger les Juifs et les gardes, visiter le tombeau, consulter la notoriété publique, confronter les témoignages des Apôtres avec ceux des ennemis de Jésus, prendre toutes les précautions possibles pour n'être pas trompés. Personne n'a pu se faire Chrétien, sans croire cette *Résurrection*, ç'a toujours été le point fondamental de la prédication des Apôtres et de la Doctrine Chrétienne. Il est incontestable qu'immédiatement après la descente du Saint-Esprit, il y a eu une Eglise nombreuse à Jérusalem, et qu'elle y a subsisté pendant plusieurs siècles sans aucune interruption; or, elle a été composée d'abord par des témoins oculaires de tous les faits qui concouroient à prouver la *Résurrection de Jésus-Christ*.

Ce fait est confirmé, en troisième lieu, non-seulement par le silence des Juifs qui n'ont jamais accusé les Apôtres de mensonge, ni d'imposture sur ce point, mais par leur aveu formel. Dans les *sépher Tholédoth Jeschu*, ou *Vies de Jésus*, qui ont été composées par les Rabbins, ils disent que le Corps de Jésus mort fut montré au peuple par un certain Tan-Cuma; or *Tan-Cuma* signifie à la lettre, *Miracle de la Résurrection*. Voyez *l'Histoire de l'établissement du Christianisme*, tirée des Juifs et des Païens, p. 82.

Un quatrième témoignage positif est celui de Joseph l'historien dans le célèbre passage que nous avons rapporté à son article, et dont nous avons prouvé l'authenticité.

La manière dont Celse, de concert avec les Juifs, a contesté la *Résurrection de Jésus-Christ*, est équivalente à un aveu formel. Il dit que les Apôtres ont été trompés par un fantôme, ou qu'ils en ont imposé. Mais un fantôme ne fait pas illusion pendant quarante jours consécutifs à des hommes éveillés; on ne l'entend point converser, on ne le voit point boire et manger; il ne se laisse point toucher, comme a fait Jésus après sa *Résurrection*. Les Apôtres n'ont pas pu en imposer aux Juifs, de manière à leur fermer la bouche, et à déconcerter leur conduite; ils n'ont pas pu fasciner les yeux ni les oreilles à la multitude de témoins oculaires et placés sur les lieux, qui ont cru à leur prédication.

Nous demandons aux Incrédules quelle espèce de preuves plus con-

vaincantes ils exigent pour croire la *Résurrection de Jésus-Christ.* Dans l'impuissance d'atttaquer directement celles que nous alléguons, ils se jettent sur les accessoires; ils objectent,

1.° Que personne n'a vu Jésus-Christ sortir du tombeau. D'abord on ne sait pas si les gardes ne l'ont pas vu, l'Evangile n'en dit rien. En second lieu, tous les témoins qui se seroient trouvés là, fussent-ils au nombre de mille, auroient été aussi effrayés que les gardes. Un tremblement de terre, la pierre du tombeau renversée, un Ange assis dessus avec un regard terrible, un mort qui sort du tombeau, ne sont pas des objets que l'on puisse envisager de sang froid; or, Jésus-Christ ne vouloit point épouvanter les témoins de sa *Résurrection*, il vouloit au contraire les rassurer, et il eut beaucoup de peine à dissiper leur frayeur les premières fois qu'il leur apparut. Enfin, qu'importe qu'on ne l'ait pas vu sortir du tombeau, pourvu qu'on l'ait vu, entendu et touché après qu'il en a été sorti? Il n'en résulte pas moins qu'il a été vivant après avoir été mort.

2.° Les Incrédules disent que la narration des Evangélistes est chargée de circonstances difficiles à concilier. C'est justement ce qui prouve qu'elle est vraie; si ces quatre Ecrivains l'avoient forgée et l'avoient arrangée de concert, ils l'auroient rendue plus claire. Ils auroient fait sortir du tombeau Jésus resplendissant de gloire, comme les peintres ont coutume de le représenter; au lieu de placer un Ange sur la pierre, ils y auroient supposé Jésus-Christ lui-même assis avec un regard menaçant fixé sur les gardes. Ils auroient dit : *Nous y étions, nous l'avons vu;* ce mensonge ne leur auroit pas plus coûté que le reste, et il auroit été plus imposant. Si au contraire les quatre Evangélistes avoient forgé chacun en particulier, et sans s'être concertés, une histoire fausse; il seroit impossible qu'il ne se fut pas trouvé dans leur récit des circonstances contradictoires et inconciliables; or, il n'y en a point, et elles sont très-bien conciliées dans les concordances.

3.° Jésus-Christ ressuscité, disent nos adversaires, devoit se montrer aux Juifs, à ses juges, à ses bourreaux, pour les convaincre et confondre leur incrédulité; Celse le soutenoit déjà ainsi, et cette objection a été cent fois répétée de nos jours. Si elle est sensée et raisonnable, Jésus ressuscité devoit se montrer aussi à toutes les nations auxquelles il vouloit envoyer ses Apôtres, afin de les convertir; il devoit se faire voir aux persécuteurs de ses Disciples et à tous les ennemis de sa Religion, afin d'amortir leur fureur. Il devroit même ressusciter aujourd'hui de nouveau sous les yeux des Incrédules, afin de les rendre dociles : ils ont mérité cette grâce par leur impiété, tout comme les Juifs s'en étoient rendus dignes en crucifiant celui qui venoit les sauver. Ne rougira-t-on jamais de cette absurdité? Dieu ne multiplie point les preuves, les motifs de foi, les grâces de salut, àu gré des Incrédules et des opiniâtres; il en donne suffisamment pour les âmes droites et dociles, les autres méritent d'être abandonnées à leur entêtement. Lorsque le mauvais riche, tourmenté dans l'autre vie, conjuroit Abraham d'envoyer un mort ressuscité prêcher la pénitence à ses frères, ce

Patriarche lui répondit : « S'ils ne » croient pas Moïse ni les Pro- » phètes, ils ne croiront pas plus » un mort ressuscité. » *Luc*, c. 16, ℣. 31. De même, dès que le témoignage des gardes joint à celui des Apôtres n'a pas suffi pour convaincre les Juifs, ils n'auroient pas été plus touchés du témoignage de Jésus-Christ lui-même. Ils avoient dit pendant sa vie : *C'est le Prince des démons qui opère les miracles de Jésus;* ils auroient dit de sa *Résurrection: C'est ce même Prince des ténèbres qui a pris la figure de Jésus pour venir nous séduire.* N'avons-nous pas entendu dire aux Incrédules modernes : *Quand je verrois ressusciter un mort je n'en croirois rien, je suis plus sûr de mon jugement que de mes yeux?*

4.° Ils prétendent que le récit des apparitions qui ont suivi la *Résurrection* du Sauveur est rempli de difficultés et de contradictions; c'est une fausseté. Il n'y en a point lorsque l'on ne cherche pas à y en mettre, lorsque l'on n'ajoute rien à la narration, et lorsque l'on rapproche les Evangélistes l'un de l'autre; c'est ce que l'on a fait dans les concordances. Mais les Incrédules ne veulent aucune conciliation; ils ne veulent que disputer et s'aveugler. Lorsqu'un des Evangélistes rapporte un fait ou une circonstance dont un autre ne parle pas, ils appellent cette différence *une contradiction*, comme si le silence étoit une dénégation positive. *Voyez* Apparition.

5.° Ils soutiennent que les Apôtres et les Evangélistes sont des témoins suspects, qui étoient intéressés à forger une fausse histoire pour leur propre honneur, et pour celui de leur maître. Déjà nous avons démontré l'absurdité de cette calomnie. Les Apôtres n'auroient pu avoir aucun intérêt à soutenir l'honneur de Jésus-Christ, s'il avoit été fourbe et imposteur, et s'il n'étoit pas ressuscité; leur propre honneur les auroit engagés à reconnoître qu'ils avoient été trompés, et à retourner à leur premier état. Jésus-Christ, loin de leur promettre des honneurs, de la célébrité et une gloire temporelle, leur avoit prédit qu'ils seroient haïs, persécutés, couverts d'ignominie et mis à mort pour son nom; ce sont eux-mêmes qui le déclarent; cette sincérité est-elle compatible avec un motif d'intérêt temporel?

Mais dès que Jésus-Christ est véritablement ressuscité comme il l'avoit promis, les Apôtres ont été conduits par le seul intérêt qui agit sur les âmes vertueuses, par le désir de faire connoître la vérité, d'éclairer et de sanctifier les hommes. C'est justement cet intérêt noble et généreux qui rend ces témoins plus dignes de foi.

Au mot Apôtre, nous avons fait voir l'embarras dans lequel se trouvent les Incrédules, et les contradictions dans lesquelles ils tombent, lorsqu'il s'agit de peindre le caractère personnel, les motifs, la conduite des Apôtres; ils leur attribuent les qualités les plus incompatibles et les vices les plus opposés à la marche qu'ils ont constamment suivie.

Si l'on veut voir les preuves de la *Résurrection de Jésus-Christ* plus développées, et toutes les objections résolues, il faut lire l'ouvrage intitulé : *La Religion Chrétienne démontrée par la Résurrection de Jésus-Christ,* et composé par Ditton; *les témoins de la Résurrection de Jésus-Christ examinés et jugés selon les règles du barreau,*

par Sherlok ; *les observations de* Gilbert West, *sur l'histoire et sur les preuves de la Résurrection de Jésus-Christ*, etc.

Résurrection générale. Le dogme de la *résurrection* future de tous les hommes à la fin du monde a été la croyance des Juifs aussi-bien que des Chrétiens ; les Patriarches mêmes n'en ont pas douté. « Je sais, dit le saint homme » Job, que mon Rédempteur est » vivant, qu'au dernier jour je me » releverai de la terre, que je serai » de nouveau revêtu de ma dé- » pouille mortelle, que je verrai » mon Dieu dans ma chair... cette es- » pérance repose dans mon cœur. » *Job*, c. 19, ℣. 25. Daniel dit que ceux qui dorment dans la poussière se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre qui ne finira point, c. 12, ℣. 2. Les sept Frères qui souffrirent le martyre sous Antiochus, firent profession d'espérer une *résurrection* glorieuse et une vie éternelle, 2. *Machab.* c. 7, ℣. 9 et 14.

Dans la suite les Saducéens chez les Juifs attaquèrent le dogme de la vie future et de la *résurrection*, Jésus-Christ le leur prouva parce que Dieu s'est nommé le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; or, il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans, *Matt.* c. 22, ℣. 21. Pour les Pharisiens, ils ne se départirent jamais de cette croyance, *Act.* c. 23, ℣. 8. Saint Paul s'en servit avec avantage pour soutenir devant Agrippa la vérité de la *Résurrection* de Jésus-Christ, c. 26, ℣. 8 et 23, comme au contraire il allégua celle-ci pour prouver aux Corinthiens la *résurrection générale future*, *I. Cor.* c. 15 ; il emploie ce motif pour exciter les fidèles aux bonnes œuvres, pour les consoler de la mort de leurs proches et des souffrances de cette vie, *I. Thess.* c. 4, ℣. 12. Il appelle destructeurs de la foi chrétienne ceux qui disoient que la *résurrection* étoit déjà faite, *II. Tim.* c. 2, ℣. 18.

Lorsque le Christianisme vint à la connoissance des Philosophes, ils ne purent souffrir le dogme de la *résurrection future;* Celse l'attaqua de toutes ses forces. Quelle est l'âme humaine, dit-il, qui voudroit retourner dans un corps pourri ? Dieu, quoique tout-puissant, ne peut remettre dans son premier état un corps dissous, parce que cela est indécent et contraire à la nature. Origène lui répondit que les corps ressuscités ne seront plus dans un état de pourriture, mais de gloire et d'incorruptibilité. Au lieu de *résurrection* les Philosophes avoient imaginé une *palingénésie*, ou une renaissance universelle du monde, prodige plus contraire à la nature et plus inconcevable que la *résurrection* des corps. Il n'est certainement pas plus difficile à Dieu de rendre la vie à un corps humain que de le faire naître du sang d'un homme, *Orig. contra Cels.* l. 5, n. 14 et suiv.

Après Origène, Tertullien fit un traité de la *résurrection de la chair*, contre les Païens et contre quelques Hérétiques ; il soutient la certitude de cette *résurrection* future, parce que la dignité de l'homme l'exige, que Dieu peut l'opérer, que sa justice y est intéressée, et qu'il l'a ainsi promis.

En effet, 1.° c'est Dieu lui-même, dit Tertullien, qui a formé de ses propres mains le corps de l'homme, qui l'a animé du souffle

de sa bouche, qui y a renfermé une âme faite à son image. La chair du Chrétien est en quelque manière associée à toutes les fonctions de son âme, elle sert d'instrument à toutes les grâces que Dieu lui fait. C'est le corps qui est lavé par le Baptême pour purifier l'âme; c'est lui qui pour la nourrir reçoit le Corps et le Sang de Jésus-Christ; c'est lui qui est immolé à Dieu par les mortifications, par les jeûnes, par les veilles, par la virginité, par le martyre. Aussi Saint Paul nous fait souvenir que nos corps sont les membres de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit. Dieu laissera-t-il périr pour toujours l'ouvrage de ses mains, le chef-d'œuvre de sa puissance, le dépositaire de son souffle, le roi des autres corps, le canal de ses grâces, la victime de son culte? S'il l'a condamné à la mort en punition du péché, Jésus-Christ est venu pour sauver tout ce qui avoit péri. Sans cette réparation complète, nous ne saurions pas jusqu'où s'étendent la bonté, la miséricorde, la tendresse paternelle de notre Dieu. La chair de l'homme, rendue par l'incarnation à sa première dignité, doit ressusciter comme celle de Jésus-Christ.

2.° Celui qui a créé la chair, continue Tertullien, n'est-il pas assez puissant pour la ressusciter? Rien ne périt entièrement dans la nature, les formes changent, mais tout se renouvelle et semble rajeunir; Dieu a imprimé le sceau de l'immortalité à ses ouvrages. Le jour succède à la nuit, les astres éclipsés reparoissent, le printemps répare les ravages de l'hiver, les plantes renaissent, reprennent leur parure et leur éclat; plusieurs animaux semblent mourir et recevoir ensuite une vie nouvelle. Ainsi, par les leçons de la nature, Dieu a préparé celles de la révélation, et nous a montré l'image de la *résurrection*, avant de nous en faire la promesse.

3.° Sa justice et sa fidélité sont intéressées à l'accomplir. Dieu doit juger, récompenser ou punir l'homme tout entier; dans celui-ci, le corps sert d'instrument à l'âme, soit pour le vice, soit pour la vertu; les pensées mêmes de l'âme se peignent souvent sur le visage; l'âme ne peut éprouver du plaisir ou de la douleur, sans que le corps s'en ressente; le principal exercice de la vertu consiste à réprimer les convoitises de la chair. Il est donc juste que l'âme des méchans soit tourmentée par sa réunion avec un corps qui a servi à ses crimes, et que celle des Saints soit récompensée par sa société éternelle avec une chair qui a été l'instrument de ses mérites.

4.° Dans l'ancien et dans le nouveau Testament, Dieu a formellement annoncé et promis la *résurrection* future des corps. Tertullien le prouve par plusieurs des passages que nous avons cités, et il réfute les fausses interprétations que les Hérétiques y donnoient. Il fait voir que les expressions des Prophètes ne sont pas des figures, et que celles de Jésus-Christ ne doivent point être prises pour des paraboles.

Ce Père répond ensuite aux passages de l'Ecriture-Sainte, dont les Hérétiques abusoient. Jésus-Christ dit que la *chair ne sert de rien;* mais par la *chair* il entend le sens grossier que les Juifs donnoient à ses paroles. S. Paul nous ordonne de nous dépouiller de l'*homme extérieur,* ou du *vieil homme;*

mais par là il entend les inclinations vicieuses de la nature et les mauvaises habitudes contractées dans le Paganisme. Dans le même sens, il dit que *la chair et le sang ne posséderont pas le Royaume de Dieu;* mais soutiendra-t-on que la chair de Jésus-Christ n'est pas réunie à son âme dans le Ciel? Dans le même endroit, l'Apôtre enseigne et prouve la *résurrection* future.

Tertullien emploie la seconde partie de son ouvrage à exposer l'état des corps ressuscités. Par les paroles de S. Paul et par d'autres raisons, il fait voir que ces corps seront en substance les mêmes qu'ils étoient ici-bas, mais exempts des défauts et des infirmités auxquelles ils sont sujets dans cette vie; qu'ils ne seront privés d'aucun de leurs membres, mais que ceux-ci ne serviront à aucun des usages incommodes, douloureux, honteux, auxquels les besoins de la vie mortelle nous assujettissent. Jésus-Christ nous le fait entendre ainsi, lorsqu'il dit que les ressuscités seront semblables aux Anges de Dieu, *Matt.* c. 22, ℣. 30.

Dans toute cette doctrine de Tertullien, il n'y a rien que de très-orthodoxe. S. Augustin en a répété une bonne partie contre les Païens et contre les Manichéens.

Quelques Incrédules ont prétendu qu'en enseignant la *résurrection* future, Jésus-Christ n'a fait que renouveler un dogme des Perses ou des Chaldéens; d'autre part quelques Pères de l'Eglise, pour prouver ce dogme aux Païens, ont dit qu'il n'étoit pas tout-à-fait inconnu aux Philosophes. Mosheim, dans ses Dissert. sur l'*Hist. Ecclés.* t. 2, p. 586, s'est proposé de réfuter les uns et les autres; il en a fait une pour prouver ce qu'a dit S. Paul, que Jésus-Christ *a mis en lumière la vie et l'immortalité par l'Evangile*, 2. *Tim.* c. 1, ℣. 10; que les Juifs, ni les Païens, ni leurs Philosophes, ni les peuples barbares n'ont eu sur ce point une croyance orthodoxe.

Sans doute Mosheim a voulu parler des Juifs modernes; à l'égard des anciens et des Patriarches, comment prouveroit-il qu'ils n'ont pas cru la *résurrection* future dans un sens orthodoxe? Nous présumons que Job, Daniel, les sept frères Machabées n'étoient pas dans l'erreur au sujet de ce dogme essentiel; Jésus-Christ a donc pu l'enseigner aussi clairement qu'il l'a fait, sans être obligé de l'emprunter des Perses ou des Chaldéens. Aussi S. Paul ne dit pas que Jésus-Christ *seul* a mis en lumière la vie et l'immortalité, mais il est vrai que ce divin Sauveur a enseigné l'immortalité de l'âme, la *résurrection* des corps et la vie future avec plus de clarté, plus d'énergie, plus d'autorité qu'on ne l'avoit jamais fait, qu'il en a développé les conséquences, qu'il les a rendues indubitables à tous ceux qui ont cru en lui, et qu'il en a écarté toutes les idées fausses que les Juifs modernes et les Philosophes en avoient conçues; c'est évidemment ce que S. Paul a voulu dire.

En soutenant que ce dogme n'étoit pas *tout-à-fait inconnu* aux Païens, les Pères n'ont pas prétendu que ces derniers en avoient une idée claire et véritable, ou une croyance bien ferme, mais seulement que quelques-uns d'entre eux en ont eu du moins une foible notion. Dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome 69, *in*-12, p. 270, un

savant s'est attaché à prouver que la *résurrection* future des corps est un article de la croyance de Zoroastre et des Perses. Peu nous importe de savoir s'ils l'entendent bien ou mal ; puisque c'est un des anciens dogmes de foi des Orientaux que Job nous a transmis, Zoroastre a pu en avoir connoissance.

Pour excuser les Manichéens qui nioient la *résurrection* future de la chair, Beausobre prétend que les anciens Pères de l'Eglise n'ont pas été unanimes dans la croyance de ce dogme, que les uns l'ont nié, et que les autres en ont eu une fausse idée. Il cite à ce sujet Origène, qui admettoit la *résurrection* des corps et non celle de la chair ; Saint Grégoire de Nysse, qui ne vouloit pas croire qu'il y ait à présent dans Jésus-Christ rien de corporel, et Synésius, Evêque de Ptolémaïde, qui dit que la *résurrection* est un mystère sacré et secret, sur lequel il est bien éloigné de penser comme la multitude. *Hist. du Manich.* t. 2, l. 8, c. 5, n. 3 et suiv.

Ce Critique impute évidemment aux Pères de l'Eglise des erreurs qu'ils n'ont jamais eues. Il est clair qu'Origène nioit seulement que le corps ressuscité doive être une chair grossière et corruptible, comme il l'est aujourd'hui, et S. Paul enseigne la même chose. Quand S. Grégoire de Nysse auroit cru qu'il n'y a plus rien de corporel dans Jésus-Christ depuis son Ascension au Ciel, s'ensuivroit-il qu'il a cru de même qu'il n'y aura plus rien de corporel dans les hommes ressuscités? il ne l'a pas dit, et il y a de l'injustice à lui attribuer cette conséquence. Synésius n'a pas dit non plus ce qu'il croyoit touchant la *résurrection*, et Beausobre lui-même est forcé d'avouer qu'il n'en sait rien. En quoi tout cela peut-il excuser les Manichéens?

Les Incrédules de tous les temps ont fait contre la *résurrection* future des corps deux objections principales : 1.° les mêmes atomes de matière, disent-ils, peuvent appartenir à plusieurs corps différens. Les Cannibales qui vivent de chair humaine, convertissent en leur propre substance celle des corps qu'ils ont mangés; au moment de la *résurrection*, à qui écherront les parties qui ont été ainsi communes à deux ou à plusieurs corps? 2.° Par les observations que l'on a faites sur l'économie animale, on a découvert que le corps humain change continuellement, qu'il perd un grand nombre des parties de matière qui le composent, et qu'il en acquiert d'autres; après sept ans il est totalement renouvelé. Ainsi à proprement parler, un corps n'est pas aujourd'hui entièrement le même qu'il étoit hier. De tous ces corps différens qu'un homme a eus pendant sa vie, quel est celui qui ressuscitera?

Réponse. Il résulte déjà de cette objection qu'un Cannibale qui mange un homme ne mange point les parties de matière dont cet homme étoit composé sept ans auparavant : et lorsque ce Cannibale meurt, il ne conserve plus aucune des parties du corps qu'il a mangées sept ans avant sa mort. Il n'est donc pas vrai que les mêmes parties aient appartenu à deux divers individus considérés dans la totalité de leur vie. Or, il est fort indifférent qu'un homme ressuscite avec les parties dont il étoit composé lorsqu'il a été dévoré, ou avec celles qu'il avoit sept ans avant cette époque.

Les plus habiles Philosophes, tels

tels que Leibnitz, Clarke, Niewentit, etc., ont observé qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'un corps ressuscité soit *le même*, qu'il récupère exactement toutes les parties de matière dont il a été autrefois composé. La chaîne, disent-ils, le tissu, le moule original (*Stamen originale*) qui reçoit par la nutrition les matières étrangères auxquelles il donne la forme, est, à proprement parler, le fond et l'essentiel du corps humain; il ne change point en acquérant ou en perdant ces parties de matière accessoire. De là vient 1.° que la figure et la physionomie d'un homme ne changent point essentiellement en se développant et en croissant; 2.° que le corps humain ne peut jamais passer une certaine grandeur, quelque nourriture qu'on lui donne; 3.° qu'il est impossible de réparer par la nutrition un membre mutilé. Ainsi à l'âge de trente ans un homme est censé avoir le même corps qu'à quinze, parce que le moule intérieur et la conformation organique n'ont pas essentiellement changé; chaque corps a son moule propre qui ne peut appartenir à un autre.

D'ailleurs l'identité personnelle d'un homme consiste principalement dans le sentiment intérieur qui lui atteste qu'il est toujours le même individu. Son corps a beau se renouveler vingt fois, il sent à soixante ans qu'il est la même personne qu'il étoit à quinze. Or, c'est précisément la personne qui est le sujet des récompenses et des punitions; il lui suffit donc de ressusciter avec un corps tel qu'elle puisse conserver avec lui le souvenir et la conscience de ses actions, pour sentir si elle est digne d'être récompensée ou punie.

Quelques Dissertateurs ont mis en question si les enfans ressusciteront avec le corps de leur âge ou avec un corps adulte, si les femmes reprendront le corps de leur sexe; comme si ce corps n'étoit pas aussi parfait dans son espèce que celui d'un homme. Ces questions frivoles ne font rien au fond du dogme, qui consiste à croire que pour rendre la félicité des Saints plus parfaite, et le supplice des réprouvés plus rigoureux, Dieu réunira un jour leur âme à un corps qui sera véritablement le leur, avec lequel ils sentiront qu'ils sont les mêmes individus qu'ils étoient dans ce monde, et se rendront témoignage des vertus qu'ils ont pratiquées et des crimes qu'ils ont commis. La *résurrection* des morts n'est point une question philosophique proposée pour amuser notre curiosité, mais un dogme de foi révélé pour nous détourner du crime et nous porter à la vertu.

Chez plusieurs nations barbares ou mal instruites, la croyance de la *résurrection* des corps a fait naître des usages absurdes et cruels, tel que celui de brûler des femmes vivantes avec le cadavre de leur mari, et des esclaves avec celui de leur maître pour aller le servir dans l'autre monde. Mais Jésus-Christ, en enseignant ce dogme, en a sagement écarté tout ce qui pouvoit le rendre pernicieux ou dangereux.

RÉTRACTATION. Ce terme, tiré du latin *retractare*, traiter de nouveau, signifie le travail d'un écrivain occupé à revoir une question ou un ouvrage, afin d'examiner s'il s'est trompé ou mal expliqué. Mais dans le discours ordinaire il exprime le désaveu que fait un Au-

teur de la doctrine qu'il a enseignée, en reconnoissant qu'il s'est trompé. Il ne faut pas confondre ces deux sens.

Avant de réconcilier un Hérétique à l'Eglise, on exige de lui une *rétractation*, c'est-à-dire, un désaveu, une abjuration de ses erreurs. Comme il peut arriver à un Ecrivain très-catholique de se tromper ou de s'expliquer mal, lorsqu'il se rétracte et reconnoît son erreur, ce n'est plus le cas de le censurer comme Hérétique; puisqu'aucun homme n'est infaillible, nous ne voyons pas pourquoi l'on attacheroit une espèce d'ignominie à cette marque de bonne foi. Si ceux qui enseignent les autres avoient moins d'amour propre, il ne leur coûteroit rien de se rétracter quand on leur fait voir qu'ils se sont trompés, ou qu'ils se sont mal énoncés, et que l'on peut prendre dans un mauvais sens ce qu'ils ont écrit. L'opiniâtreté à soutenir une erreur réelle ou apparente, est ordinairement la marque ou d'un esprit borné ou d'un cœur dominé par quelque passion.

Comme les Pélagiens abusoient de plusieurs choses que S. Augustin avoit écrites contre les Manichéens, il prit sur la fin de sa vie le parti de revoir ses ouvrages, et il fit deux livres de *rétractations*, non pour désavouer sa doctrine et pour changer de principes, mais pour expliquer mieux ce qui pouvoit être pris dans un mauvais sens, pour justifier même par de nouvelles réflexions plusieurs choses que des Lecteurs mal instruits s'avisoient de blâmer; ainsi l'on se trompe quand on prend en général les *rétractations* de Saint Augustin pour une palinodie ou pour un désaveu.

Le Clerc, qui cherchoit à empoisonner toutes les intentions de ce saint Docteur, prétend qu'il fit cet ouvrage par un motif d'amour propre raffiné, afin de persuader qu'il avoit réfuté les Pélagiens même avant leur naissance. Il lui reproche d'avoir rétracté des minuties et des principes vrais, pendant qu'il a passé sous silence ou pallié de véritables erreurs; d'avoir laissé subsister dans ses premiers écrits des choses qui ne s'accordoient pas avec ce qu'il enseignoit pour lors, etc. Tous ces reproches sont des calomnies. S. Augustin fit ses *rétractations,* non pour prouver qu'il avoit d'avance réfuté les Pélagiens, mais pour répondre à leurs objections, pour faire voir qu'il n'avoit jamais enseigné leur doctrine, comme ces Hérétiques le prétendoient, et pour montrer qu'il ne tenoit point opiniâtrément à ce qu'il avoit écrit : il le déclare formellement. Il expliqua les principaux endroits que les Pélagiens lui objectoient, et laissa subsister les autres, parce que la même explication servoit pour tous. Il poussa la bonne foi jusqu'à convenir que dans ses commentaires sur l'Epître aux Romains il avoit enseigné, non l'erreur des Pélagiens, mais celle des semi-Pélagiens, et qu'il avoit reconnu sa méprise en examinant la chose de plus près. Il a répété vingt fois qu'il ne vouloit point être cru sur parole, que ses lecteurs ne devoient adopter ses sentimens que quand ils les trouveroient bien fondés; il a même blâmé ses amis de ce qu'ils montroient trop de zèle à soutenir sa doctrine. Que peut faire de plus l'âme la plus sincère et la plus modeste? Mais le Clerc, Pélagien lui-même, et plus que demi-Socinien, n'a jamais pu pardonner

à S. Augustin d'avoir écrasé le Pélagianisme.

Malheureusement ses accusations se trouvent en quelque manière confirmées par l'imprudence de quelques Théologiens, qui ont voulu persuader que pour prendre la vraie doctrine de Saint Augustin sur la grâce, il ne faut consulter que ses ouvrages écrits contre les Pélagiens; qu'il a *rétracté*, c'est-à-dire, désavoué et abjuré ce qu'il avoit écrit contre les Manichéens. C'est une imposture. Au contraire, l'an 420 ou 421, après avoir déjà disputé pendant dix ans contre les Pélagiens, S. Augustin écrivant de nouveau contre un Manichéen, renvoya ses Lecteurs aux ouvrages qu'il avoit faits contre le Manichéisme; il étoit donc bien éloigné de désavouer les principes et la doctrine qu'il y avoit enseignés. *Contra advers. Legis et Prophetar.* l. 2, à la fin. Dans son deuxième des *Rétract.* c. 10, S. Augustin parle de son écrit contre le Manichéen Secundinus, il lui donne la préférence sur tous les ouvrages qu'il avoit faits contre le Manichéisme; or, dans cet écrit, chapitre 9 et suiv., il enseigne precisément la même doctrine que dans ses Livres sur le libre arbitre, et il y renvoie, chap. 11; est-ce là rétracter ou désavouer ses sentimens? *Voyez* S. AUGUSTIN.

RÊVE. *Voyez* SONGE.

RÉVÉLATION. Révéler une chose à quelqu'un, c'est la lui faire connoître; dans ce sens général, Dieu nous révèle ce que nous découvrons par les lumières naturelles de la raison, puisque c'est lui qui nous a donné cette faculté, et qui la conserve en nous. Mais il est établi par l'usage, que *révéler* signifie faire connoître aux hommes des vérités par d'autres moyens que par l'exercice qu'ils peuvent faire de leur intelligence. Demander s'il y a une *révélation*, c'est mettre en question si Dieu a enseigné aux hommes une Religion de vive voix, par des leçons positives, ou par lui-même, ou par ses envoyés.

Le sentiment des Déistes en général, est qu'il n'y eut jamais de véritable *révélation* divine, que Dieu n'exige des hommes point d'autre Religion que celles qu'ils peuvent inventer eux-mêmes; conséquemment les Déistes regardent comme des imposteurs tous ceux qui se sont dits envoyés de Dieu pour instruire leurs semblables. Une *révélation*, disent-ils, seroit superflue, puisque l'homme ne peut être coupable en suivant les leçons de la lumière naturelle, et les mouvemens de sa conscience; elle seroit injuste, à moins qu'elle ne fût donnée à tous les hommes; elle seroit pernicieuse, puisque ce seroit un sujet de damnation pour tous ceux qui ne seroient pas à portée de la connoître.

Si cela étoit vrai, il faudroit en conclure qu'il est défendu de donner aux hommes aucune instruction, aucune éducation quelconque; que tout Philosophe qui a voulu enseigner ses semblables, a été un insolent. Tous devoient lui dire: nous n'avons pas besoin de vos leçons, puisque Dieu n'exige de nous que ce que nous pouvons connoître par nous-mêmes; vous êtes injuste, si vous n'allez pas endoctriner l'univers entier; votre morale est pernicieuse puisqu'elle n'aboutit qu'à rendre plus coupables ceux qui pécheront après l'avoir écoutée.

L'absurdité de cette prétention suffit déjà pour confondre les Déistes. Aussi soutenons-nous contre eux que puisqu'il y a un Dieu et qu'il faut une Religion, la *révélation* a été absolument nécessaire pour l'enseigner aux hommes. Nous le démontrons par la foiblesse et la corruption de la lumière naturelle, telle qu'elle est dans la plupart des individus de notre espèce; par les erreurs et les désordres dans lesquels sont tombés tous les peuples qui ont été privés du secours de la *révélation;* par l'aveu des Philosophes les plus célèbres qui ont senti et reconnu le besoin de ce bienfait; par le sentiment de tous les peuples qui ont ajouté foi aux moindres apparences de *révélation;* enfin par le fait; dès que Dieu a daigné se révéler en effet de la manière la plus convenable aux circonstances dans lesquelles se trouvoit le genre humain, il s'ensuit que cette *révélation* étoit nécessaire, qu'elle est avantageuse à l'homme, et non injuste ou pernicieuse.

1.° Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'humanité en général, pour voir combien il est peu d'hommes qui aient reçu de la nature beaucoup d'intelligence et d'aptitude à cultiver leur raison et à étendre la sphère de leurs connoissances. Quand il y en auroit un plus grand nombre, ils en sont détournés par la nécessité de vaquer aux travaux du corps, pour subvenir aux besoins de la vie. Sans parler des Sauvages, combien de particuliers chez les nations, même civilisées, sont à peu près dans le même état d'ignorance et de stupidité. Autrefois les Pyrrhoniens, les Acataleptiques, les Académiciens, les Sceptiques et les Epicuriens, de nos jours les Athées et les Matérialistes ont exagéré à l'envi la foiblesse et l'aveuglement de la raison dans le très-grand nombre des hommes; ils ont eu tort sans doute, mais les Déistes n'ont pas entrepris de les réfuter, et ils y auroient mal réussi. Que penser en effet des lumières de la raison, quand on voit l'absurdité des lois, des coutumes, des opinions, des mœurs qui ont régné de tout temps, et qui règnent encore chez les nations barbares? Ces peuples à la vérité n'ont point suivi les lumières de la droite raison, mais ils croyoient et prétendoient les suivre. Osera-t-on soutenir qu'ils n'auroient pas eu grand besoin d'une lumière surnaturelle pour corriger les égaremens de leur raison?

Lorsque les Déistes nous vantent les forces et la suffisance de la raison en général, ils nous en imposent évidemment. A proprement parler, la raison n'est autre chose que la faculté de recevoir des instructions; si elles sont bonnes et vraies, elles contribueront à perfectionner la raison; si elles sont fausses, elles la dépraveront; or, malheureusement nous saisissons avec la même facilité les unes que les autres; et lorsque la raison est une fois dépravée, il faut absolument une lumière surnaturelle pour la redresser. *Voyez* RAISON.

2.° Quatre mille ans après la création, après cinq cents ans de leçons données par les Philosophes, la raison humaine sembloit devoir être parvenue à une maturité parfaite; on sait quel étoit l'état de la Religion et de la morale chez les nations mêmes qui passoient pour les plus éclairées et les plus sages, chez les Grecs et les Ro-

mains. Point d'autre Religion qu'un Polythéisme insensé et une Idolâtrie grossière. Cette Religion, loin de donner aucune leçon de morale, et de fournir aucun motif de vertu, enseignoit tous les vices par l'exemple des dieux; Platon, Sénèque et d'autres en sont convenus. Elle ne proposoit aucun dogme de croyance, on pouvoit nier impunément l'immortalité de l'âme et la fable des enfers; quoique l'on sentît l'utilité d'admettre une autre vie, cela n'étoit commandé par aucune Loi. Les Philosophes eux-mêmes étoient presque aussi ignorans que le peuple; ils ne connoissoient ni la nature de Dieu, ni celle de l'homme; ils n'avoient aucune idée de la création, ni de la conduite de la Providence, ni de l'origine du mal, ni de la manière dont Dieu vouloit être adoré. Ils vouloient que la Religion populaire fût conservée, parce qu'ils ne se sentoient pas la capacité d'en forger une meilleure.

Aussi quelle dépravation dans les mœurs publiques! Les combats de gladiateurs, les amours impudiques et contre nature, l'exposition et le meurtre des enfans, les avortemens, les divorces réitérés, la cruauté envers les esclaves, ne paroissoient point des désordres contraires à la Loi naturelle; Juvénal, Perse, Lucien en ont fait une satire sanglante, mais les Philosophes n'osoient censurer ces usages abominables, plusieurs même les ont autorisés par leur exemple.

Les fausses Religions des Egyptiens, des Perses, des Indiens, des Chinois n'étoient ni plus raisonnables ni plus pures que celle des Grecs et des Romains. Celle des Gaulois et des peuples septentrionaux ne leur inspiroit que la fureur guerrière et l'habitude du meurtre. Chez la plupart des Nations, l'intempérance, l'impudicité, les sacrifices de sang humain ont été en usage comme des cérémonies religieuses.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que quand la vraie Religion a été prêchée, tous ces aveugles, loin d'en bénir Dieu et d'écouter sa parole, se sont révoltés, ont traité d'athées, d'impies, de perturbateurs du repos public ceux qui vouloient leur ouvrir les yeux, ils les ont tourmentés et mis à mort. Est-ce sur ces faits incontestables que les Déistes prétendent ériger un trophée à la raison humaine, et disconvenir de la nécessité de la *révélation*?

3.° Les anciens Philosophes ont été plus modestes et de meilleure foi que ceux d'aujourd'hui; les plus célèbres ont avoué la nécessité d'une lumière surnaturelle pour connoître la nature de Dieu, la manière dont il veut être honoré, la destinée et les devoirs de l'homme. Il est bon de les entendre parler eux-mêmes sur ce sujet.

Platon, dans l'*Epinomis*, donne pour avis à un Législateur de ne jamais toucher à la Religion, « de » peur, dit-il, de lui en substituer » une moins certaine; car il doit » savoir qu'il n'est pas possible à » une nature mortelle d'avoir rien » de certain sur cette matière. » Dans le second *Alcibiade*, il fait dire à Socrate : « Il faut attendre » que quelqu'un vienne nous ins- » truire de la manière dont nous » devons nous comporter envers » les dieux et envers les hommes... » Jusqu'alors il vaut mieux différer » l'offrande des sacrifices, que de » ne pas savoir en les offrant si on » plaira à Dieu, ou si on ne lui

» plaira pas. » Dans le quatrième *Livre des Lois*, il conclut qu'il faut recourir à quelque dieu, ou attendre du Ciel un guide, un maître qui nous instruise sur ce sujet. Dans le cinquième, il veut que l'on consulte l'oracle touchant le culte des dieux, « car, dit-il, nous ne » savons rien de nous-mêmes sur » tout cela. » Dans le *Phédon*, Socrate parlant de l'immortalité de l'âme, dit que « la connoissance » claire de ces choses dans cette » vie est impossible, ou du moins » très-difficile... Le sage doit donc » s'en tenir à ce qui paroît plus » probable, à moins qu'il n'ait des » lumières plus sûres, ou la parole » de Dieu lui-même qui lui serve » de guide. »

Cicéron, dans ses *Tusculanes*, après avoir rapporté ce que les Anciens ont dit pour et contre ce même dogme, ajoute : « C'est » l'affaire d'un Dieu de voir laquelle » de ces opinions est la plus vraie ; » pour nous, nous ne sommes pas » même en état de déterminer la» quelle est la plus probable. »

Plutarque, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, pense, comme Platon et Aristote, que les dogmes d'un Dieu auteur du monde, d'une providence, de l'immortalité de l'âme, sont d'anciennes traditions, et non des vérités découvertes par le raisonnement. Il commence son Traité en disant, « qu'il convient » à un homme sage de demander » aux dieux toutes les bonnes cho» ses, mais sur-tout l'avantage de » les connoître, autant que les » hommes en sont capables, parce » que c'est le plus grand don que » Dieu puisse faire à l'homme. »

Les Stoïciens pensoient de même. Simplicius, dans le *Manuel d'Epictète*, tom. 1, pag. 211 et 212, est d'avis que c'est de Dieu lui-même qu'il faut apprendre la manière de nous le rendre favorable. Marc-Aurèle, Antonin, dans ses *Réflexions morales*, l. 1, à la fin, attribue à une grâce particulière des dieux l'application qu'il avoit mise à connoître les véritables règles de la morale ; et il se flatte d'avoir reçu d'eux non-seulement des avertissemens, mais des ordres et des préceptes.

Mélisse de Samos, disciple de Parménide, disoit que nous ne devons rien assurer touchant les dieux, parce que nous ne les connoissons pas. *Diog. Laerce*, l. 9, §. 24. Celse rapporte le passage de Platon, dans lequel il dit qu'il est difficile de découvrir le créateur ou le père de ce monde, et qu'il est impossible ou dangereux de le faire connoître à tous ; dans *Orig.* l. 7, n. 42.

Ce fut aussi l'opinion des nouveaux Platoniciens. Jamblique, dans *la Vie de Pythagore*, c. 28, avoue que « l'homme doit faire ce » qui est agréable à Dieu ; mais il » n'est pas facile de le connoître, » dit-il, à moins qu'on ne l'ait ap» pris de Dieu lui-même, ou des » génies, ou que l'on n'ait été » éclairé d'une lumière divine. » Dans son *Livre des Mystères*, sect. 3, c. 18, il dit qu'il n'est pas possible de bien parler des dieux, s'ils ne nous instruisent eux-mêmes. Porphyre est de même avis, *de Abstin.*, l. 2, n. 53. Selon Proclus, nous ne connoîtrons jamais ce qui regarde la Divinité, à moins que nous n'ayons été éclairés d'une lumière céleste, *in Platon. Theol.*, c. 1. L'Empereur Julien, ennemi déclaré de la *révélation* chrétienne, convient néanmoins qu'il en faut une. « On pourroit

» peut-être, dit-il, regarder com-
» me une pure intelligence, et
» plutôt comme un Dieu que com-
» me un homme, celui qui connoît
» la nature de Dieu, » *Lettre à Thémistius.* « Si nous croyons
» l'âme immortelle, ce n'est point
» sur la parole des hommes, mais
» sur celle des dieux mêmes, qui
» seuls peuvent connoître ces vé-
» rités. » *Lettre à Théodore, Pontife.*

C'est dans cette persuasion que tous ces nouveaux Platoniciens eurent recours à la théurgie, à la magie, à un prétendu commerce avec les dieux ou génies, pour en apprendre ce qu'ils ne pouvoient pas découvrir eux-mêmes; mais, par une inconséquence palpable, ils rejetèrent le Christianisme qui leur offroit la connoissance de ce qu'il leur importoit le plus de savoir.

Le simple peuple sentoit le même besoin de *révélation* que les Philosophes, et c'est pour cela qu'il ajoutoit foi si aisément à tous ceux qui se disoient inspirés, et à tous les moyens par lesquels il espéroit de connoître les volontés du Ciel. Mal à propos les Incrédules argumentent sur cette crédulité des peuples pour conclure que la confiance à de prétendues *révélations* a été la source de toutes les erreurs et de toutes les superstitions possibles, qu'il ne faut donc en admettre aucune. Puisque le besoin en est démontré, il s'ensuit seulement qu'il faut rejeter les fausses *révélations* et s'attacher à la seule vraie.

4.° Quoi qu'ils en disent, il y en a une, elle a commencé avec le monde, elle a été renouvelée à deux époques célèbres, et Dieu a toujours proportionné les leçons qu'il donnoit aux hommes, à leur capacité présente et à leurs besoins actuels. Une *révélation* dirigée sur un plan aussi sage porte déjà avec elle la preuve de son origine; on sent d'abord qu'elle n'a pu partir de la main des hommes, qu'elle est venue de Dieu seul.

En effet, en donnant l'être à nos premiers parens, Dieu leur enseigna par lui-même ce qu'ils avoient besoin de savoir pour lors; il leur révéla qu'il est le seul Créateur du monde, et en particulier de l'homme, que seul il gouverne toutes choses par sa Providence, qu'ainsi il est le seul bienfaiteur et le seul Législateur suprême, qu'il est le vengeur du crime et le rémunérateur de la vertu. Il leur apprit qu'il les avoit créés à son image et à sa ressemblance, qu'ils étoient par conséquent d'une nature très-supérieure à celle des brutes, puisqu'il soumit à leur empire tous les animaux sans exception. Il leur prescrivit la manière dont il vouloit être honoré, en consacrant le septième jour à son culte; il leur accorda la fécondité par une bénédiction particulière, bien entendu qu'ils devoient transmettre à leurs enfans les mêmes leçons que Dieu daignoit leur donner. Voilà ce que nous apprenons dans l'Histoire même de la création, ce qui nous est confirmé par l'Auteur de l'*Ecclésiastique*, qui dit que nos premiers parens ont reçu de Dieu non-seulement l'intelligence et le sentiment du bien et du mal, mais encore des instructions, des leçons, une règle de vie; qu'il leur a enseigné sa Loi, qu'ils ont vu la majesté de son visage, et qu'ils ont entendu sa voix. *Eccli.* c. 17, ℣. 4, 9, 11; et nous voyons cette Religion sainte et divine se perpétuer dans la race des Patriarches.

Pouvoit-elle mieux convenir aux hommes placés dans cet état primitif? Alors il n'y avoit encore point d'autre société que celle de la famille; le bien particulier des peuplades naissantes étoit censé le bien général; Dieu y pourvut, en consacrant l'union des époux, l'autorité paternelle, l'état des femmes, les liens du sang, et en inspirant l'horreur du meurtre. En commandant de l'adorer lui-même comme seul Auteur et seul Gouverneur de la nature, il prévenoit l'erreur dans laquelle les hommes infidèles à ses leçons ne tardèrent pas de tomber, lorsqu'ils imaginèrent que tous les êtres étoient animés par des génies, par de prétendus dieux particuliers, et qu'ils leur adressèrent le culte religieux, source fatale du Polythéisme et de toutes ses conséquences. *Voyez* PAGANISME, §. 1. Il auroit été pour lors inutile de faire des Lois pour défendre des abus qui ne pouvoient pas encore produire les mêmes effets que dans la société civile, ou pour prescrire des devoirs qui ne pouvoient pas encore avoir lieu.

C'est donc assez mal à propos que l'on a nommé cet état primitif des hommes, *l'état de nature*, et la Loi qui leur fut imposée, *la Loi de nature*, puisque c'étoit évidemment une Loi révélée de Dieu. Les Déistes ont abusé de ce terme, mais l'équivoque d'un mot ne prouve rien; il est aisé de leur démontrer que si Dieu ne l'avoit pas dictée lui-même, les premiers hommes auroient été incapables de l'inventer.

En effet, de quelles connoissances, de quels raisonnemens pouvoit être capable l'homme naissant, avant d'avoir acquis aucune expérience du cours de la nature? On dira que Dieu avoit donné à notre premier père en le créant toute la capacité d'un homme fait, et toute l'habileté d'un Philosophe consommé; soit: cette manière d'instruire l'homme est certainement surnaturelle, elle équivaut à une *révélation* faite de vive voix. On dira qu'Adam, qui a vécu neuf cents ans, a eu tout le temps de s'instruire, de méditer sur la nature et de raisonner. D'accord; mais alors sa postérité étoit très-nombreuse; comment auroit-elle connu Dieu et son culte, s'il avoit fallu attendre jusque-là pour lui donner les premières leçons? Les premiers enfans d'Adam ont adoré Dieu; donc, ou c'est leur père qui le leur a fait connoître, ou c'est Dieu qui les a instruits aussi-bien que lui, comme l'Ecriture nous l'apprend.

En second lieu, si la Religion primitive n'a pas été révélée de Dieu depuis la création, sous quelle époque, sous quelle génération des Patriarches en placera-t-on la naissance? Quelque supposition que l'on fasse, l'embarras sera le même. Après quatre mille ans de réflexions, d'expérience, de méditations philosophiques, il ne s'est trouvé aucun peuple capable de rétablir la Religion primitive une fois oubliée, tous se sont plongés dans le Polythéisme et dans l'Idolâtrie, plusieurs nations y persévèrent encore depuis leur première formation. Donc il est absurde de supposer que dans le premier âge du monde, les hommes se sont trouvés capables de se former une Religion aussi sage et aussi pure que celle qui leur est attribuée par les Livres saints.

En troisième lieu, les Incrédules ont si bien senti l'impossibilité de cette supposition, qu'ils ont dit que le Polythéisme et l'Idolâtrie

furent la première Religion du genre humain. Ce fait est certainement faux, mais les Incrédules ne l'ont imaginé qu'après avoir réfléchi sur les idées qui sont venues naturellement à l'esprit de tous les peuples, et sur le penchant général de tous à croire la pluralité des dieux plutôt que l'unité, et nous convenons avec eux que si Dieu n'avoit pas instruit les premiers hommes par *révélation*, il y a tout lieu de penser qu'ils auroient été Polythéistes et Idolâtres. Mais puisqu'il est constant qu'ils ont professé l'unité de Dieu, sa providence, sa bonté et sa justice, il s'ensuit que cette croyance ne vient pas de leur lumière naturelle, mais de la *révélation* de Dieu.

Après deux mille cinq cents ans depuis la création, le genre humain s'étoit multiplié, les peuplades s'étoient réunies en corps de nation; il leur falloit des Lois et une Religion qui rendît ces Lois sacrées; déjà la plupart avoient oublié les dogmes essentiels de la Religion primitive; elles avoient embrassé le Polythéisme, pratiquoient l'Idolâtrie, se livroient à tous les désordres dont cette erreur fatale est la source. Toutes vouloient avoir des dieux indigènes et nationaux, des protecteurs particuliers ennemis des autres peuples; elles divinisoient leurs Rois et leurs fondateurs. Dieu se fit connoître aux Hébreux sous de nouveaux rapports analogues aux circonstances. Non-seulement il renouvela par Moïse et confirma les leçons qu'il avoit données à leurs pères, mais il y en ajouta de nouvelles. Il leur apprit qu'il est le fondateur de la société civile, l'auteur et le vengeur des Lois, l'arbitre du sort des nations, leur seul protecteur et leur Roi suprême. Continuellement il répète aux Hébreux : *C'est moi qui suis votre seul Maître et votre Dieu ; ego Dominus Deus vester*. Conséquemment dans le Code Mosaïque, Dieu incorpora ensemble les Lois religieuses, civiles, politiques et militaires; il imprima aux unes et aux autres le sceau de son autorité, et leur donna la même sanction; il statua les mêmes peines contre les infracteurs, les mêmes récompenses pour ceux qui seroient fidèles à les observer.

De là les Lois sévères contre l'Idolâtrie, la défense de sacrifier aux dieux des autres nations, la peine de mort prononcée contre les prévaricateurs. Un Israélite coupable en ce genre étoit non-seulement criminel de lèse-Majesté, mais traître envers sa patrie; il étoit censé rendre hommage à un Roi étranger. Ceux qui ont déclamé contre cette Théocratie, contre cette Religion locale, nationale, exclusive, sévère et jalouse, n'étoient ni de profonds raisonneurs, ni d'habiles politiques. Les peuples étoient alors dans l'effervescence des passions de la jeunesse, ils ne respiroient que la guerre, les conquêtes, le meurtre, le brigandage; ils ne goûtoient que les voluptés grossières, ils ne connoissoient d'autre bien que la satisfaction des sens. Il falloit donc un frein rigoureux, une législation sévère et menaçante pour les réprimer. Iduméens, Egyptiens, Phéniciens, Assyriens, tous étoient possédés de la même fureur. Dieu plaça au milieu d'eux la république juive pour leur servir de modèle et pour leur montrer ce qu'ils auroient dû faire. Ils ont mieux aimé se dépouiller les uns les autres et s'entre-détruire, nourrir entre eux des jalousies, des inimi-

tiés, des guerres continuelles, qui ont été la source de tous leurs malheurs.

Aux mots JUDAÏSME, LOIS CÉRÉMONIELLES, MOÏSE, etc. nous avons fait voir la sagesse, l'utilité, la divinité de ce nouveau plan de la Providence, qui est la seconde époque de la *révélation*, et nous avons répondu aux objections des Déistes.

Dieu avoit annoncé son dessein quatre cents ans auparavant, et il l'avoit fait connoître au Patriarche Abraham, en lui disant : « Venez » dans le pays que je vous montre- » rai, je vous y rendrai père d'une » grande nation ; » *Gen.* c. 12, ℣. 2. Mais en lui ajoutant, *toutes les nations seront bénies en vous*, il lui faisoit entrevoir de loin une troisième époque et un nouvel ordre de choses qui ne devoit avoir lieu que quinze cents ans après.

Pour y amener le genre humain, Dieu s'est servi de la démence générale des peuples, de la manie des conquêtes. Vers l'an 4000 du monde, l'Empire Romain avoit englouti tous les autres, la plupart des habitans du monde connu étoient devenus sujets du même Souverain. Par les transmigrations, par les voyages, par les exploits des guerriers, par le commerce, par les arts, par la philosophie, le genre humain sembloit être parvenu à l'âge mûr. Les peuples étoient devenus capables de fraterniser, de former ensemble une société religieuse universelle; Dieu a daigné l'établir. Il avoit parlé aux premiers hommes par leur père, aux nations naissantes par un Législateur; il a parlé à l'univers entier par son Fils. Jésus-Christ, fidèle interprète des volontés de son Père, n'est point venu fonder un royaume ni une société temporelle, mais le royaume des cieux, le royaume de Dieu, la communion des Saints; tout s'y rapporte au salut et à la sanctification de l'homme; la rédemption générale est l'*Evangile*, ou l'heureuse nouvelle qu'il a daigné nous apporter. Cette troisième époque de la *révélation* est appelée par les Apôtres les *derniers jours*, la *plénitude des temps*, la *consommation des siècles*, parce que c'est le dernier état des choses qui doit durer jusqu'à la fin du monde. Notre divin Maître n'a contredit aucun des dogmes révélés dès le commencement, au contraire il les a étendus, expliqués, confirmés; il n'a révoqué aucune des lois morales prescrites à Adam, à Noé, et renfermées dans le Décalogue de Moïse, mais il les a développées, il en a montré le vrai sens et les conséquences, il en a rendu la pratique plus sûre par des conseils de perfection. Au culte matériel et grossier qui convenoit aux premiers âges du monde, il a substitué l'adoration en esprit et en vérité, un culte simple, mais majestueux, praticable et utile dans toutes les contrées de l'univers.

Le Christianisme est donc le dernier complément d'un ouvrage commencé à la création, d'un plan constamment suivi par la Providence divine, d'un dessein à l'exécution duquel Dieu a fait servir toutes les révolutions de l'univers. Mais ce plan divin n'a été connu que quand il a été porté à sa perfection ; c'est Jésus-Christ qui nous l'a révélé. Il embrasse toute la durée des siècles, un homme n'a pu le concevoir ni le tracer, encore moins l'exécuter. Les Incrédules ne l'ont jamais aperçu; qu'ils le considèrent enfin, qu'ils en comparent

les époques, qu'ils en examinent l'unité, les moyens, la correspondance avec l'ordre de la nature, et qu'ils nous disent si c'est le hasard qui a disposé ainsi les événemens.

Quand on dit que le Christianisme suppose le Judaïsme, on ne saisit que deux anneaux de la chaîne, on laisse de côté le premier, auquel les deux autres sont attachés. La *révélation* faite aux Juifs supposoit aussi nécessairement celle qui avoit été accordée aux Patriarches, que l'Evangile suppose la loi de Moïse. Si ce Législateur n'avoit pas commencé son ouvrage par l'histoire de la *révélation primitive*, il auroit bâti sur le sable. Qui auroit pu se persuader que Dieu, après deux mille ans d'un silence profond, s'étoit enfin déterminé à parler aux hommes? Mais non, lorsque Moïse alla faire part de sa mission aux Israélites en Egypte, il le fit au nom du Dieu de leurs Pères, du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui avoit donné des instructions à ces Patriarches et leur avoit fait des promesses; *Exode*, c. 3, ℣. 6, 15, 16. Le souvenir des anciennes espérances de leurs pères, autant que les miracles de Moïse, persuada les Israélites; ils crurent à la parole de cet Envoyé, et se prosternèrent pour adorer Dieu; c. 4, ℣. 30 et 31. Dès le commencement du monde, Dieu a prédit plus ou moins clairement ce qu'il vouloit faire dans la suite des siècles; au moment même de la chute d'Adam, il en fit espérer le réparateur; il ranima la confiance par les promesses des bénédictions que devoit répandre un descendant d'Abraham, et par la prédiction que fit Jacob d'un envoyé qui seroit l'*attente des nations*. Ainsi la conformité des événemens avec les promesses a servi dans tous les siècles à prouver la vérité de la *révélation*.

Tel a été depuis l'origine du Christianisme le sentiment de tous les Pères de l'Eglise; ils ont allégué l'antiquité de notre Religion pour en démontrer la divinité, et ce fait mérite attention.

Saint Justin, *Apol.* 1, n. 7, ne craint point d'appeler *Chrétiens* les sages qui ont vécu chez les Barbares; n.° 46, tous ceux qui ont vécu suivant la droite raison, parce que Jésus-Christ, Verbe divin, est la raison universelle qui éclaire tous les hommes. *Apol.* 2, n. 10, il dit que Socrate a connu en partie Jésus-Christ, parce que celui-ci est le Verbe qui pénètre partout, qui a prédit les choses futures par les Prophètes et par lui-même; n. 13, il prétend que tout ce qui a été dit sagement chez toutes les nations, appartient aux Chrétiens. Il ne faut pas croire que S. Justin ne parle ici que de la lumière naturelle, puisqu'il compare l'action du Verbe sur tous les hommes à l'inspiration qu'il a donnée aux Prophètes. On sait d'ailleurs que ce Père enseigne l'universalité de la grâce, qui est une espèce de *révélation* intérieure.

Saint Irénée, *contra hær.* l. 4, c. 6, n. 7, dit: « Le Verbe n'a » pas commencé à révéler son Père, » lorsqu'il est né de Marie, mais » il l'a fait connoître à tous, dans » tous les temps. Dès le commen- » cement le Fils de Dieu, présent » à sa créature, découvre à tous » son Père, quand et comme celui- » ci le veut..... Ainsi le même sa- » lut est pour tous ceux qui croient » en lui. » C. 14, n. 2, « il ar- » range donc le salut du genre hu- » main de plusieurs manières.....

» et il prescrit à tous la Loi qui » convient à leur état et à leur con- » dition. »

Saint Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 1, c. 7, p. 337, représente Dieu comme un cultivateur qui ne cesse de confier à la terre, qui est le genre humain, des semences nourrissantes, et qui dans tous les temps y fait tomber la rosée du Verbe souverain, suivant la différence des temps et des lieux.

« Comme il convient, dit Ter- » tullien, à la bonté et à la justice » de Dieu, Créateur du genre hu- » main, il a donné à tous les peu- » ples la même Loi, et il l'a fait » renouveler et publier dans cer- » tains temps, au moment, de la » manière et par qui il a voulu. » En effet, dès le commencement » du monde il a donné une Loi à » nos premiers parens..... et dans » cette Loi étoit le germe de toutes » celles qui ont été portées dans la » suite par Moïse..... faut-il s'éton- » ner si un sage instituteur étend » peu à peu ses leçons, et si après » de foibles commencemens il con- » duit enfin les choses à la perfec- » tion ?.... Nous voyons donc que » la Loi de Dieu a précédé Moïse; » elle n'a point commencé au Mont » Horeb, ni à Sina, ni dans le » Désert; la première a été portée » dans le Paradis Terrestre, elle » a été prescrite ensuite aux Patriar- » ches, et de nouveau imposée aux » Juifs. » *Adv. Jud.* c. 2.

Lorsque Celse et Julien ont demandé, comme les Incrédules d'aujourd'hui, pourquoi Dieu a tardé si long-temps d'envoyer son Fils et son Esprit aux hommes, Origène et S. Cyrille ont répondu que Dieu n'a pas cessé de parler aux hommes par son Verbe dans tous les temps. *Orig.* l. 4, *contra Cels.* n. 7, 9, 28, 30; l. 6, n. 78. S. Cyrille, *contra Jul.* l. 3, p. 75, 94, 108. De même, dit Origène, qu'un sage laboureur donne à la terre une culture différente, selon la variété des sols et des saisons, ainsi Dieu a donné aux hommes les leçons qui dans les différens siècles convenoient le mieux au bien général de l'univers. *Contra Cels.* l. 4, n. 69.

Eusèbe, *Hist. Ecclés.* l. 1, c. 2, représente à ceux qui regardent la Religion Chrétienne comme étrangère et récente, que l'Histoire peut les convaincre de son antiquité et de sa majesté.... « Tous ceux, dit- » il, qui se sont distingués par leur » justice et leur piété depuis le » commencement du monde, ont » vu le Christ des yeux de l'esprit, » et lui ont rendu le culte qui lui » étoit dû comme au Fils de Dieu. » Lui-même, en qualité de maître » de tous les hommes, n'a cessé » de donner à tous la connoissance » et le culte de son Père. Eusèbe fait voir ensuite que c'est le Fils de Dieu qui a parlé à Moïse et aux Prophètes, et qui s'est incarné pour parler aux hommes.

Mais aucun des Pères n'a mieux développé cette vérité que S. Augustin, l. 10, *de Civ. Dei*, c. 14. « De même, dit-il, que l'instruc- » tion d'un homme doit faire des » progrès à mesure qu'il avance en » âge, ainsi celle du genre humain » tout entier s'est perfectionnée » par la succession des siècles. » L. 1, *de Serm. Domini in monte.* « Lorsque Dieu a donné peu de » préceptes aux premiers hommes, » et qu'il en a augmenté le nombre » pour leur descendans, il a fait » voir que lui seul sait donner au » genre humain les remèdes qui » conviennent aux différens temps. »

L. *de verâ relig.* c. 16, n. 34; c. 26, n. 48; c. 27, n. 50. « La » durée du genre humain tout en- » tier ressemble par proportion à » la vie d'un seul homme, et Dieu » la gouverne de même par les lois » de sa Providence, depuis Adam » jusqu'à la fin du monde. » L. 1, *Retract.* c. 13, n. 3. « La Religion » Chrétienne étoit dans le fond celle » des Anciens, elle n'a point cessé » depuis le commencement du » monde jusqu'à la venue de Jé- » sus-Christ, etc. » C'est le plan que le saint Docteur a développé dans son Ouvrage de *la Cité de Dieu,* depuis le Livre 11.[e] jusqu'à la fin.

Théodoret, dans son 10.[e] *Discours sur la Providence,* et Saint Grégoire, Pape, Hom. 31, *in Evang.* ont tenu le même langage. M. Bossuet l'a répété, *Disc. sur l'Hist. Univ.* 2.[e] partie, art. 1; « Voilà donc, dit-il, la Religion » toujours uniforme, ou plutôt tou- » jours la même, depuis l'origine » du monde : on y a toujours re- » connu le même Dieu comme Au- » teur, et le même Christ comme » Sauveur du genre humain, etc. »

Si les incrédules avoient été instruits de ces vérités, ils ne se seroient pas avisés de demander pourquoi Dieu a différé pendant quatre mille ans de se révéler aux hommes, pourquoi il n'a fait éclore la *révélation* que dans un coin de la Palestine, pourquoi il n'a pas fait pour tous les autres peuples ce qu'il a fait pour les Juifs, etc. Il y a plus de quinze cents ans que ces questions ont été faites par des Philosophes incrédules, et qu'elles ont été résolues par les Pères de l'Eglise.

Lorsqu'un imposteur Arabe a voulu publier une quatrième *révélation,* se placer sur la même ligne que Moïse et Jésus-Christ, quelle liaison a-t-il mise entre cette prétendue *révélation* et les trois précédentes? A peine les connoissoit-il, et il étoit trop ignorant pour en saisir l'ensemble. Le Mahométisme ne tient à rien, il est même positivement opposé à plusieurs des vérités que Dieu a révélées; or, Dieu ne s'est jamais contredit. C'est une Religion purement nationale, analogue au climat, aux mœurs et au génie des Arabes; l'Auteur étoit, comme ses compatriotes, ignorant, mais rusé, fourbe, voluptueux, violent, avide de brigandage et de rapines; il a donné à sa Doctrine l'empreinte de son caractère.

Si nous remontons plus haut, nous trouverons le même défaut dans celle de Zoroastre. Il ignoroit, ou il a méconnu ce que Dieu avoit révélé aux Patriarches et aux Israélites, et il l'a contredit dans les points les plus essentiels, tels que l'unité de Dieu et sa providence, l'origine de l'âme, la source du mal, etc. *Voyez* Parsis.

La comparaison n'est donc pas difficile à faire entre la vraie *révélation* et les fausses. A proprement parler, il n'y en a qu'une, elle a commencé avec le monde, et elle durera jusqu'à la fin, parce que l'homme en a essentiellement besoin; mais à deux époques différentes Dieu a trouvé bon d'ajouter aux premières vérités qu'il avoit révélées d'abord, les nouvelles leçons qui étoient devenues nécessaires au genre humain relativement aux nouvelles circonstances dans lesquelles il se trouvoit, sans contredire néanmoins aucun des dogmes ni des lois morales qu'il avoit enseignés auparavant.

Par cette observation nous réfutons aisément les Juifs, qui prétendent que Dieu n'a pu rien ajouter ni rien changer par Jésus-Christ à ce qu'il avoit révélé et prescrit à leurs pères. Par la même raison l'on seroit en droit de soutenir qu'il n'a pu rien ajouter ni rien changer par l'organe de Moïse à ce qu'il avoit révélé et prescrit à Adam et à Noé. Il ne leur avoit pas ordonné la circoncision, et il voulut qu'elle fût pratiquée par Abraham; il ne leur avoit commandé ni l'offrande des premiers-nés, ni la Pâque, ni les expiations, etc.; et tout cela fut prescrit par Moïse. Mais on s'exprime très-mal quand on dit que la *révélation* Chrétienne a renversé et détruit plusieurs branches de la *révélation* Juive; Jésus-Christ a déclaré, au contraire, qu'il n'étoit pas venu détruire la Loi ni les Prophètes, mais les accomplir; *Matt.* c. 5, ℣. 17. On ne peut citer aucun des dogmes révélés aux Juifs qui soit contredit dans l'Evangile, ni aucune des lois morales qui y soit abrogée. Jésus-Christ a condamné le divorce, ℣. 32, mais c'étoit un désordre toléré plutôt que permis par la Loi de Moïse; il a réprouvé la peine du talion, ℣. 38; mais c'étoit une loi de pure police chez les Juifs, qui ne concernoit que les Magistrats, il eût été trop dangereux de permettre aux particuliers de se faire justice par eux-mêmes. Quant à la permission prétendue de haïr ses ennemis, ℣. 43, elle n'existe point dans la Loi, c'étoit une fausse interprétation des Juifs. Pour ce qui regarde les Lois cérémonielles, civiles et politiques, sans qu'il ait été nécessaire de les abroger, Dieu les a rendues impraticables pour la plupart, par la dispersion des Juifs et par la destruction de leur république.

Une Religion révélée, disent les Déistes, ne peut pas être destinée de Dieu à tous les hommes, puisqu'il n'en est aucune qui soit revêtue de preuves mises à portée de tous les hommes; autrement Dieu exigeroit l'impossible. Faux principe et fausse conséquence. On prouveroit de même que la raison n'est pas destinée de Dieu à guider tous les hommes, puisqu'il y en a beaucoup en qui elle est à peu près nulle, comme dans les imbéciles et les enfans, et une infinité d'autres qui par leur stupidité, par leur perversité naturelle, par leur mauvaise éducation et leurs mauvaises habitudes, ressemblent plus à des brutes qu'à des hommes.

La Religion Chrétienne a été révélée de Dieu et destinée à tous les hommes dans ce sens que tous ceux qui peuvent la connoître et en comprendre la vérité, sont obligés de l'embrasser, et sont punissables s'ils se refusent de le faire. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu punira de même ceux qui ne l'ont pas connue, parce qu'ils n'étoient pas à portée de la connoître; l'Evangile, aussi-bien que le bon sens, nous enseigne que l'ignorance invincible excuse du péché. Mais nous soutenons que le Christianisme est revêtu de preuves qui sont proportionnées à la capacité de tous les hommes auxquels elles sont proposées. *Voyez* Crédibilité. Conséquemment tous ceux qui, nés dans le sein de cette Religion, y ferment volontairement les yeux, et se font une prétendue Religion naturelle, pour secouer le joug de la Religion révélée, sont très-coupables et très-dignes de punition.

A l'article Mystère, nous avons prouvé que Dieu peut révé-

ler des choses incompréhensibles, et que quand le fait est prouvé, nous devons les croire. A quoi sert donc la *révélation*, disent les Déistes, si elle ne nous fait pas comprendre ce qu'elle nous enseigne? Autant vaudroit demander à quoi sert de révéler aux aveugles-nés qu'il y a des couleurs, des tableaux, des miroirs, des perspectives, si on ne le leur fait pas comprendre. La *révélation* des mystères sert à exercer la docilité et la soumission que nous devons à Dieu, à confirmer les vérités démontrables, à réprimer la témérité des Philosophes, à fonder la morale la plus sainte et la plus sublime. *Voyez* DOGME.

RHÉTORIENS, secte d'Hérétiques dont parle Philastre, mais qu'il nous fait mal connaître. Ils s'élevèrent, dit-il, en Egypte au quatrième siècle, et ils prirent leur nom de Rhétorius leur chef; ils admettoient toutes les hérésies qui avoient paru jusqu'alors, et ils prétendoient que toutes étoient également soutenables. Ils étoient donc dans une indifférence parfaite au sujet de la croyance. Ce système ressembleroit beaucoup à celui des Libertins, des Latitudinaires, des Indépendans, etc., qui ont dogmatisé dans le dernier siècle, et il nous paroît que tous ces sectaires n'ont guères mérité le nom de *Chrétiens*.

RICHARD de S. Victor, Chanoine régulier et Prieur de cette Abbaye, fut disciple et successeur de Hugues, dont il égala le mérite et la réputation; il mourut l'an 1173. La meilleure édition de ses ouvrages est celle de Rouen, de l'an 1650, en 2 vol. *in-fol.* Il y a des commentaires sur l'Ecriture-Sainte, des traités théologiques, et des ouvrages de piété. On y voit qu'au douzième siècle les sciences ecclésiastiques n'étoient pas aussi négligées que certains Critiques le prétendent.

RICHE, RICHESSES. Quelques Censeurs de la Morale Evangélique se sont plaints de ce que Jésus-Christ semble condamner absolument et sans restriction la possession des *richesses*, puisqu'il dit: « Malheur à vous, *Riches!* » *Luc*, c. 6, ℣. 24. « Il est moins » difficile à un chameau de passer » par le trou d'une aiguille, qu'à » un *Riche* d'entrer dans le Royau- » me des Cieux. » *Matt.* c. 19, ℣. 23 et 24.

Mais de quels *riches* parle le Sauveur? de ceux qu'il avoit sous les yeux et qu'il a peints dans tout son Evangile, de *riches* orgueilleux, avares, usuriers, voluptueux, durs envers les pauvres, tels que le mauvais riche, *Luc*, c. 16, ℣. 1. De tels hommes n'étoient pas disposés à entrer dans le Royaume des Cieux, dans la société des justes qui prenoient Jésus-Christ pour leur Roi, et se rangeoient sous ses Lois. Il s'explique assez lui-même, en appelant heureux les *pauvres d'esprit*, c'est-à-dire, ceux qui ont l'esprit et le cœur détaché des *richesses*, *Matt.* c. 5, ℣. 3. Il dit que l'on ne peut pas servir Dieu et le Démon des *richesses*, c. 6, ℣. 24, parce qu'un homme ne peut pas avoir le cœur partagé entre deux maîtres. Mais un homme peut être *riche*, sans être attaché servilement à ce qu'il possède, sans en abuser pour satisfaire des passions criminelles, sans faire injustice à personne, toujours prêt à perdre ses biens

lorsque Dieu voudra l'en priver, et à les partager avec les pauvres. Jésus-Christ auroit-il condamné un *riche* tel que Job, duquel Dieu lui-même a daigné faire l'éloge? Non sans doute. Aussi lorsque Saint Paul prescrit à Timothée les leçons qu'il doit donner aux *riches*, il ne dit pas qu'il faut leur ordonner de renoncer à leurs *richesses*, mais de ne pas s'enorgueillir, de ne pas mettre leur confiance dans des biens périssables, mais en Dieu, qui pourvoit abondamment aux besoins de tous, 1. *Tim.* c. 6, ỷ. 17. Jésus-Christ lui-même disoit aux Pharisiens auxquels il reprochoit des injustices et des rapines: « Faites l'aumône, et tout sera pur » pour vous. » *Luc*, c. 11, ỷ. 41.

Nous lisons encore, *Matt.* c. 19, ỷ. 21, que Jésus-Christ, après avoir dit à un jeune homme que pour être sauvé il falloit garder les Commandemens, ajouta: « Si vous » voulez être parfait, allez vendre » ce que vous avez, donnez-le aux » pauvres, vous aurez un trésor » dans le Ciel; venez alors et suivez-moi. » Les Pères de l'Eglise et les Commentateurs Catholiques disent à ce sujet que Jésus-Christ ne faisoit point un commandement rigoureux à ce jeune homme, mais qu'il lui donnoit un conseil de perfection. Barbeyrac, qui n'admet point de conseils dans l'Evangile, soutient le contraire; il prétend que Jésus-Christ étoit en droit d'imposer à ce jeune homme une obligation rigoureuse de tout quitter pour se mettre à sa suite comme les autres Apôtres, et qu'il le lui commandoit, parce qu'il voyoit que son attachement excessif à son bien, seroit pour lui un sujet de damnation; aussi est-il dit, ỷ. 22, qu'il se retira fort triste, parce qu'il étoit très-*riche*. *Traité de la morale des Pères*, c. 12, §. 64.

De notre part nous soutenons que c'est Barbeyrac et non les Pères qui ont tort. Il ne s'agit pas de savoir si Jésus-Christ étoit en droit de faire un commandement rigoureux à ce jeune homme, mais s'il le lui faisoit en effet; or, rien ne prouve que quand le Sauveur appeloit un homme pour en faire un Apôtre, il lui donnoit un ordre rigoureux, et lui commandoit sous peine de damnation. Il lui faisoit une invitation; il lui promettoit une récompense spéciale; nous le voyons dans cet endroit même de l'Evangile, ỷ. 28. Une conduite plus sévère et plus absolue ne se seroit pas accordée avec la bonté, la condescendance, la miséricorde de notre divin maître. En second lieu, ces paroles: *Si vous voulez être parfait*, peuvent-elles signifier, *si vous ne voulez pas être damné*? Barbeyrac n'auroit pas osé le dire, et cependant il le suppose; puisqu'il argumente sur l'attachement excessif de ce jeune homme à ses *richesses*. Il nous paroît qu'il pouvoit avoir quelque répugnance à se dépouiller tout à coup d'une fortune considérable, sans être pour cela taxé d'un attachement damnable. Barbeyrac, qui déclame si souvent contre le rigorisme de la morale des Pères, le pousse ici beaucoup plus loin qu'eux.

Par la même raison, il ne veut pas que les premiers Chrétiens de Jérusalem aient agi par le motif d'une plus grande perfection en vendant leurs biens, et en en mettant le prix aux pieds des Apôtres, pour qu'il fût distribué aux pauvres, *Act.* 2, ỷ. 44. Il dit que c'étoit un effet de leur charité mutuelle, vertu absolument nécessaire dans

dans le commencement de l'Evangile. Mais ce Critique peut-il prouver qu'il y avoit une obligation rigoureuse pour chaque Fidèle riche de pousser la charité jusque là, et que sans ce dépouillement volontaire, l'Evangile n'auroit pas pu s'établir? Le contraire est évidemment prouvé, puisque cette communauté de biens n'existoit que dans l'Eglise de Jérusalem; Barbeyrac lui-même est forcé de convenir que les Apôtres ne l'exigeoient pas, et S. Pierre le dit formellement, *ibid.* c. 5, ℣. 4; s'ils ne l'exigeoient pas, il n'y avoit donc point d'obligation de le faire; donc c'étoit une œuvre de surérogation qui se faisoit par le motif d'une plus grande perfection. *Voyez* CONSEILS ÉVANGÉLIQUES.

RIGORISME, affectation d'embrasser les opinions les plus rigoureuses, soit en fait de dogmes, soit en fait de morale.

Il est à remarquer que le *rigorisme* est ordinairement le travers des hommes sans expérience, des Théologiens qui ont passé leur vie dans leur cabinet; il se trouve rarement parmi les ouvriers évangéliques, chez les Pasteurs et les Missionnaires blanchis dans les travaux du saint Ministère. Le zèle de ceux-ci, réglé sur l'expérience, est doux, charitable, indulgent; ils sentent la nécessité d'exciter, d'encourager, de soutenir les foibles; ils craignent toujours de jeter les pécheurs dans l'abattement et le désespoir.

Jésus-Christ, modèle des Docteurs, n'affecta jamais le *rigorisme;* au contraire, il le reprocha souvent aux Pharisiens; ils l'accusèrent de relâchement, ils le peignirent comme l'ami des Publicains et des pécheurs. Il répondit avec sa douceur ordinaire: « Ce ne sont point » les personnes saines, mais les » malades, qui ont besoin de mé- » decin; je ne suis point venu ap- » peler à la pénitence les justes, » mais les pécheurs. » De même les anciens Pères, qui étoient non-seulement Théologiens et Docteurs de l'Eglise, mais Pasteurs et Directeurs des âmes, évitèrent les opinions et les règles de morale trop rigides.

C'est par un *rigorisme* hypocrite que les Hérétiques ont toujours commencé; les Gnostiques, les Montanistes, les Manichéens, les Albigeois, les Vaudois, Wiclef, Jean Hus, Luther et Calvin ont tendu le même piége aux simples et aux ignorans. Le *rigorisme* insensé des Novatiens fut l'avant-coureur de l'Arianisme; celui des Africains semble avoir présagé l'extinction du Christianisme dans cette contrée; le Prédestinatianisme dans les Gaules fut immédiatement suivi de la barbarie; les clameurs des Vaudois contre le relâchement de l'Eglise Romaine ont appelé de loin le Protestantisme. Tant il est vrai qu'un caractère trop rigide est peu compatible avec la docilité de la foi.

RIT. *Voyez* CÉRÉMONIE.

RITUEL, Livre qui contient l'ordre des cérémonies, les prières, les instructions que l'on doit faire dans l'administration des Sacremens. Il y a lieu de penser qu'autrefois ce Livre n'étoit pas différent de celui que l'on nommoit *Sacramentaire*, puisque nous trouvons dans celui de S. Grégoire non-seulement la liturgie, ou les prières et les cérémonies de la Messe, mais encore celles par lesquelles

on administre plusieurs sacremens. Aujourd'hui les premières sont renfermées dans le *Missel*, les secondes sont le principal objet du *Rituel*. Celui-ci renferme aussi les bénédictions et les exorcismes qui sont en usage dans l'Eglise Catholique. Outre le *Rituel* romain, qui est le fond de tous les autres, il y en a de propres à divers Diocèses. Celui qui vient d'être publié pour le Diocèse de Paris, est un des plus instructifs et des plus propres à donner aux Prêtres une grande idée de la sainteté de leurs fonctions.

ROGATIONS, prières publiques qui se font dans l'Eglise Romaine pendant les trois jours qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension, pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, et la grâce d'être préservés de fléaux et de malheurs.

On attribue l'institution des *Rogations* à S. Mamert, Evêque de Vienne enDauphiné, qui, en 474, selon quelques-uns, ou en 468, selon d'autres, exhorta les fidèles de son Diocèse à faire des prières, des processions, des œuvres de pénitence pendant trois jours, afin de fléchir la Justice divine, d'obtenir la cessation des tremblemens de terre, des incendies, du ravage des bêtes féroces dont ce peuple étoit affligé. Le succès de ces prières les fit continuer dans la suite comme un préservatif contre de pareilles calamités; et bientôt cette pieuse coutume s'introduisit dans les autres Eglises des Gaules. L'an 511, le Concile d'Orléans ordonna que les *Rogations* seroient observées dans toute la France; cet usage passa en Espagne vers le commencement du septième siècle; mais dans ce pays-là l'on y destina le jeudi, le vendredi et le samedi après la Pentecôte. Les *Rogations* ont été adoptées plus tard en Italie. Charlemagne et Charles le Chauve défendirent au peuple de travailler ces jours-là, et leurs lois ont été observées pendant longtemps dans l'Eglise Gallicane. On observoit aussi le jeûne; à présent on se borne à garder l'abstinence, parce que ce n'est pas la coutume de jeûner dans le temps pascal.

Les processions des *Rogations* furent nommées *petites Litanies*, ou *Litanies gallicanes*, parce qu'elles avoient été instituées par un Evêque des Gaules, et pour les distinguer de la *grande Litanie* ou *Litanie Romaine*, qui est la procession que l'on fait le 25 Avril, jour de S. Marc, et dont on attribue l'institution à S. Grégoire le Grand. Les Grecs et les Orientaux ne connoissent point les *Rogations*.

Elles étoient observées en Angleterre avant le schisme, et l'on dit qu'il y en reste encore des vestiges, que dans la plupart des paroisses c'est la coutume d'en aller faire le tour en se promenant pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension; mais si on ne le fait plus par un motif de dévotion ni de religion, il faut donc que cela se fasse par un motif de superstition; et ce n'est pas la seule que l'on trouve dans ce pays-là. *Voyez* LITANIE, Bingham, t. 9, l. 21, c. 2; *Notes de Menard sur le Sacram. de S. Grégoire*, p. 153: Thomassin, *Traité du jeûne*, p. 174 et 453.

ROGATISTES. *Voyez* DONATISTES.

ROI, Souverain. Ce titre dans l'Ecriture-Sainte signifie en géné-

ral le chef d'une Nation, quel que soit le degré de son autorité; il est donné à Moïse, *Deut.* c. 33, ℣. 5. Lorsque les Israélites étoient sans Chef, sans un premier Magistrat, il est dit qu'il n'y avoit point de *Roi* dans Israël, *Jud.* c. 1, ℣. 31. Il désigne quelquefois un guide, un conducteur, soit parmi les hommes, soit parmi les animaux; conséquemment on nomme ainsi les Grands d'une Nation. David dit, *Ps.* 118, ℣. 16 : « Je parlois de » votre loi en présence des *Rois.* » Le *Roi* d'un festin est celui qui y préside, qui y tient la première place, *Eccli*, c. 32, ℣. 1. *Le Roi des enfans de l'orgueil*, *Job.* c. 41, ℣. 25, est celui qui l'emporte sur tous les autres par son orgueil. Les Fidèles sont appelés *Rois*, mais dans un sens spirituel, de même qu'ils sont nommés *Prêtres;* leur royauté consiste à régner sur eux-mêmes et sur leurs passions, à se soumettre les cœurs de leurs semblables par l'ascendant de leurs vertus, à prétendre dans l'autre vie à un royaume éternel.

C'est une grande question entre les Incrédules et les Théologiens de savoir de qui les *Rois* tiennent leur pouvoir, quel est le principe et le fondement de leur autorité. Les premiers prétendent que les *Rois* ne sont que les mandataires du peuple, qu'originairement l'autorité souveraine appartient au peuple, que c'est lui qui la confère à ses chefs, qu'il peut l'étendre ou la restreindre comme il lui plaît, et que si le dépositaire de l'autorité en abuse, le peuple a droit de la reprendre et de l'en dépouiller.

Et nous, au contraire, nous soutenons que ce sentiment est faux, absurde, séditieux, punissable; et nous le démontrons dans plusieurs articles de ce Dictionnaire. Au mot Société, nous prouvons qu'elle est fondée, non sur un prétendu pacte ou contrat social que les hommes aient fait entre eux librement et par leur propre choix, mais sur la volonté de Dieu, Auteur de la nature, qui a créé l'homme pour la société, et non pour la vie sauvage, et qui le lui fait sentir par le besoin dans lequel il l'a mis du secours de ses semblables, par l'inclination qu'il lui a donnée de vivre avec eux, par les avantages qu'il éprouve dans l'état social. Ce n'est point l'homme qui s'est destiné lui-même à l'état de société, c'est Dieu.

Or, il est démontré par le fait aussi-bien que par les principes, qu'une société quelconque ne peut subsister sans lois, ni sans autorité pour les faire observer. Donc Dieu, qui ne peut pas se contredire, en destinant l'homme à l'état social, lui a imposé l'obligation d'être soumis aux lois et à l'autorité par lesquelles est gouvernée la société dans laquelle il naîtra. De même que par la loi naturelle, Dieu ordonne à toute société de conserver et de protéger tous les individus qui naissent dans son sein, parce qu'ils sont hommes et créatures de Dieu, ainsi il ordonne à tout membre de la société d'en observer les lois et de la servir, parce qu'il seroit injuste et absurde que les obligations ne fussent pas réciproques. Donc le prétendu contrat social est inutile, puisque la loi naturelle l'a prévenu; il n'auroit aucune force, si la loi naturelle ne commandoit pas à l'homme de tenir sa parole, d'être équitable et juste; il seroit absurde et nul, si Dieu avoit donné à l'homme naissant une liberté entière de disposer de lui-même,

l'homme ne pourroit se dépouiller de cette liberté sans contrarier sa propre nature.

Donc c'est Dieu fondateur de la société qui a donné la sanction à l'autorité qui est nécessaire pour la gouverner; c'est lui qui ordonne à tout membre de la société d'obéir au dépositaire de cette autorité. Par là il est déjà prouvé que *toute autorité vient de Dieu*, comme l'enseigne S. Paul, puisqu'elle est fondée sur la loi naturelle de laquelle Dieu est l'Auteur; nous le faisons voir plus au long sous le mot Autorité; et au mot Lois civiles, nous en concluons évidemment que la force, ou l'obligation morale imposée par celles-ci, est dérivée de la Religion. Nous en concluons encore que le droit divin des *Rois* n'est autre que le droit naturel, et nous développons cette conséquence au mot Despotisme.

A la vérité Dieu a consacré l'autorité des *Rois*, il l'a rendue inviolable par des lois positives couchées dans l'Ecriture-Sainte; mais il est faux qu'il leur ait attribué une autorité illimitée, despotique, arbitraire, contraire au bien général de la société, et à la liberté légitime des sujets. Nous rapportons ces lois au mot Liberté politique; nous en démontrons la sagesse, et nous faisons voir qu'elles rendent le droit des peuples aussi sacré que celui des *Rois*. Dieu cependant n'a donné par ses lois la préférence à aucune espèce de Gouvernement; qu'il soit républicain ou démocratique, entre les mains des Grands d'une nation ou aristocratique, confié à un seul ou monarchique, son autorité est la même, elle vient de la même source, elle est sujette aux mêmes lois, de même qu'elle est aussi exposée à peu près aux mêmes inconvéniens. La convenance de l'un ou de l'autre de ces Gouvernemens est relative à l'étendue, au nombre, au caractère, aux mœurs d'une nation, aux circonstances dans lesquelles elle se trouve, etc.

Par ces réflexions nous réfutons d'une manière invincible les principes, les objections, les déclamations des Incrédules, ils les ont poussées sur ce sujet jusqu'à la fureur et à la démence; si un peuple vouloit les croire, il secoueroit toute espèce de joug, il établiroit chez lui l'anarchie, état le plus funeste de tous, et qui opéreroit sa ruine entière en peu de temps. Heureusement l'excès de leur délire n'a excité que du mépris.

Ils ont voulu persuader, 1.° que la Religion Chrétienne est de toutes les Religions la plus favorable au despotisme des souverains; nous avons fait voir au contraire que le Christianisme a opéré la plus heureuse révolution dans tous les Gouvernemens qui s'y sont soumis, que le despotisme n'est établi chez aucune Nation Chrétienne, qu'au contraire il règne chez toutes les nations infidèles réunies en société. Sans sortir de chez nous, il est prouvé par l'Histoire que nos premiers *Rois*, nés et élevés dans les préjugés du Paganisme, qui n'avoient encore du Christianisme que la profession extérieure, ont été des tyrans et des monstres; leurs successeurs ne sont devenus doux, sages, équitables, pacifiques, qu'à mesure qu'ils ont appris à observer les préceptes de l'Evangile. *Hist. de l'Acad. des Inscript.* tom. 17, *in*-12, p. 189.

Ils ont dit, en second lieu, que c'est le Clergé qui pour son intérêt particulier a fait entendre aux *Rois* qu'ils tiennent leur autorité de Dieu

et non du peuple, et qu'ils ne doivent en rendre compte qu'à Dieu. Suivant nos Adversaires, il y a eu de tout temps une collusion sacrilége entre les *Rois* et le Clergé; celui-ci a sacrifié au despotisme des *Rois* les droits essentiels des sujets, afin d'en obtenir le privilége de dominer plus absolument sur les esprits et les consciences des peuples.

A cette tirade fougueuse nous répondons, 1.° que ce n'est pas le Clergé Chrétien qui avoit dicté à Hésiode que les *Rois* sont les Lieutenans de Jupiter, et que c'est lui qui les a placés sur le trône. Ce n'est pas le Clergé qui a instruit les Empereurs de la Chine et ceux du Japon, les *Rois* Païens ou Mahométans des Indes et de l'intérieur de l'Afrique, les Sultans de la Turquie et de la Perse, pour leur persuader qu'ils ont droit de gouverner despotiquement leurs états, de disposer à leur gré de la fortune et de la vie de leurs sujets. 2.° Que l'on pourroit intenter la même accusation, avec plus de probabilité, contre le corps de la Noblesse, qui a autant d'intérêt que le Clergé à profiter des largesses du Souverain, à en obtenir des charges et des dignités; contre le corps des Militaires, toujours chargés d'exécuter les volontés les plus absurdes des *Rois;* contre le corps des Magistrats qui ne s'attribuent que le droit de représentation contre les ordres émanés du trône, et non le droit de résistance. 3.° Que cette calomnie sera toujours absurde, quel que soit le corps contre lequel on la dirige. Il est impossible qu'un corps très-nombreux, dont les membres épars ont nécessairement des intérêts et des prétentions souvent opposés, conspire à écraser les peuples sous le joug de l'autorité suprême, sans prévoir que le contre-coup peut retomber sur chaque particulier, sur sa famille, sur ses proches, sur les générations futures. 4.° Ce n'est pas lorsque le Gouvernement a été entre les mains de quelque membre du Clergé qu'il a été le plus mauvais, et que les peuples ont eu le plus lieu de s'en plaindre; nous pouvons nous en rapporter sur ce fait à notre propre Histoire. Enfin, le Clergé n'a jamais tenu aux *Rois* un autre langage que celui qu'il a enseigné au peuple dans ses écrits et dans les chaires chrétiennes; c'est celui de Jésus-Christ et des Apôtres que l'on ne peut pas accuser d'avoir flatté les Souverains par intérêt.

En troisième lieu, les incrédules, autant ennemis de l'autorité des Souverains que de l'empire de la Religion, n'ont cessé de répéter que celle-ci est une barrière trop foible pour réprimer les passions et la tyrannie des *Rois;* que la crainte est le seul frein capable de leur en imposer; que des Princes Athées ne feroient pas plus de mal qu'en font ceux qui se disent Chrétiens; que les plus religieux et les plus dévots ont été ordinairement les plus mauvais.

Nouveau trait de fanatisme anti-chrétien. 1.° Les *Rois* infidèles, débarrassés du joug de la Morale Evangélique, sont-il plus sensibles aux motifs de crainte que les Souverains soumis au Christianisme? Sous l'Empire Romain il y eut dans moins d'un siècle plus de trente Empereurs massacrés, cela ne servit à réprimer le despotisme d'aucun; c'est Constantin, premier Empereur Chrétien, qui mit le premier des bornes à l'autorité impériale. La Chine a éprouvé vingt-deux révolutions générales, sans compter les particulières; cela n'y a pas fait

cesser le despotisme. Il seroit difficile de compter combien il y a eu de Sultans étranglés ou détrônés; si cela fait trembler leurs successeurs, cela ne les corrige pas. Où est donc l'efficacité de la crainte pour contenir les Souverains ? Chez les Nations Chrétiennes les *Rois* n'ont pas le même sort à craindre, et cependant leur Gouvernement est plus modéré, plus sage, plus équitable que ceux dont nous venons de parler; donc la Religion est plus puissante que la crainte pour prévenir l'abus de l'autorité souveraine.

2.° Nous savons de quels excès sont capables les Princes Athées, tels que Tibère, Néron, Caligula, les deux Maximins, et autres semblables monstres qui faisoient profession de ne craindre et de ne respecter aucune Divinité; jamais on ne pourra citer parmi les Souverains qui ont professé le Christianisme d'aussi cruels tyrans.

3.° Les Incrédules auront-ils l'audace d'appeler *mauvais Rois* ceux que le vœu des peuples et le jugement de l'Eglise ont placés au rang des Saints ? S'il y a quelqu'un que l'on doive consulter pour savoir s'ils ont bien ou mal gouverné, ce sont sans doute les sujets qui ont vécu sous leurs lois; or, c'est au témoignage de ceux-ci que nous en appelons contre le sentiment dépravé des Incrédules. Ils ne reprochent aux *Rois* pieux et véritablement Chrétiens que l'esprit persécuteur, c'est-à-dire, la juste sévérité avec laquelle ils ont fait punir les blasphémateurs, les impies, les Hérétiques turbulens et séditieux; or, nous soutenons que cette conduite, loin de mériter aucune censure, est juste, sage et louable. Nos adversaires, au lieu de déclamer avec fureur contre les Gouvernemens guidés par le Christianisme, devroient se féliciter d'être nés sous des Souverains aussi modérés, aussi patiens, aussi indulgens que les nôtres; s'ils avoient vécu sous des *Rois* Païens ou Athées, leurs déclamations fougueuses ne seroient pas demeurées impunies, ou plutôt ils n'auroient pas osé élever la voix; la crainte leur eût imposé silence.

On leur a reproché plus d'une fois leurs contradictions touchant les droits et l'autorité des *Rois*. D'un côté ils accusent le Clergé d'attribuer aux *Rois* un pouvoir despotique et illimité, de l'autre, ils lui reprochent d'être toujours prêts à résister à l'autorité des Princes, sous prétexte qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; d'avoir souvent usurpé une partie de cette autorité. Pour prouver qu'il faut tolérer dans la société civile toutes sortes de mécréans, ils posent pour principe que le Souverain n'a rien à voir à la croyance, à la religion, à la conscience de ses sujets, qu'ils ne sont tenus d'en rendre compte qu'à Dieu. S'agit-il de fixer les droits et les fonctions du Clergé, ils décident qu'un *Roi* est maître absolu d'admettre dans ses états ou d'en exclure telle religion qu'il lui plaît; de juger de la doctrine qui doit ou ne doit pas y être enseignée; de permettre ou de défendre telle fonction ou telle pratique du culte qu'il juge à propos. Ainsi, suivant leur doctrine, le Souverain a une autorité absolue et illimitée à l'égard de la vraie Religion; mais il a les mains liées, et son pouvoir est nul à l'égard des fausses.

Nous leur avons encore représenté qu'en déclamant à tout pro-

pos contre le despotisme, ils travaillent à le faire éclore. Un *Roi* justement irrité de leurs libelles séditieux, a lieu d'en craindre les effets, il doit être tenté de renforcer son autorité, d'appesantir le joug pour se faire redouter, de redoubler la sévérité de ses Lois afin de prévenir les révoltes. L'insolence des écrits publiés en différens temps par les Calvinistes de France, fit sentir à Louis XIV la nécessité de leur imposer par la crainte, et de révoquer la liberté qu'ils avoient obtenue de professer publiquement leur religion. Or, ces écrits renfermoient précisément les mêmes principes et la même doctrine que les Incrédules veulent établir aujourd'hui touchant l'autorité des *Rois;* Bossuet les a réfutés dans son *cinquième avertisssement aux Protestans*, n. 31, 36, 49, etc.

Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 16, §. 27, accuse S. Augustin d'avoir enseigné que tout droit humain vient des *Rois*, *Tract.* 6 *in Joan.*, n. 25. C'est une calomnie. S. Augustin parloit, non du droit que chaque particulier a sur ses biens, mais du droit de propriété que les Evêques Donatistes réclamoient sur des biens donnés à l'Eglise. Il soutient avec raison que ces Evêques ne pouvoient les posséder qu'en vertu des Lois des Empereurs; or, ces Lois ordonnoient que les Hérétiques et les Schismatiques en fussent dépouillés; elles leur défendoient de rien posséder *au nom de l'Eglise*, parce qu'ils s'étoient séparés de l'Eglise. Quelle conséquence peut-on tirer de là contre le droit de propriété de chaque particulier sur son patrimoine? Il est fâcheux que nous soyons si souvent obligés de reprocher aux Ecrivains Protestans des impostures, des falsifications et des calomnies contre les Pères de l'Eglise.

Comme il n'en coûte rien aux Incrédules pour changer de personnage et se contredire, après avoir voulu anéantir l'autorité des *Rois*, malgré les réclamations du Clergé, ils ont affecté de se déclarer les vengeurs de cette autorité contre les entreprises des Papes. C'est une grande question entre les Théologiens d'Italie, que nous nommons *les Ultramontains*, et ceux de France, de savoir si le Souverain Pontife, et même le Corps de l'Eglise, ont un pouvoir, soit direct, soit indirect sur le temporel des *Rois*.

Les premiers prétendent que la Puissance ecclésiastique a pour objet, non-seulement le bien spirituel des nations, mais encore leur intérêt temporel; conséquemment ils attribuent au Pape, qu'ils regardent comme le seul principe et l'unique source de la juridiction spirituelle, le pouvoir de disposer de tous les biens de ce monde, des royaumes même et des couronnes. Mais ils sont partagés sur la nature et l'étendue de cette autorité; les uns prétendent qu'elle est directe, les autres en plus grand nombre se contentent d'enseigner qu'elle est indirecte.

Dire que l'Eglise et le Pape ont un pouvoir direct sur le temporel des *Rois*, c'est soutenir qu'en vertu de la puissance dont Jésus-Christ les a revêtus, ils peuvent légitimement dépouiller les *Rois* de leur dignité, et de toute autorité sur leurs sujets lorsqu'ils en abusent et qu'ils manquent à leur devoir; les partisans de cette opinion jugent que cette sévérité est nécessaire pour la tranquillité des royaumes.

Mais Bellarmin lui-même, quoique très-zélé pour les droits des Souverains Pontifes, rejette cette doctrine et la combat avec force. *Tract. de Rom. Pontif.*, l. 5, c. 1.

Il se borne à prétendre que l'Eglise et le Pape n'ont dans cette matière qu'un pouvoir indirect, c'est-à-dire, que quand le bien de l'Eglise et le salut des âmes paroissent l'exiger, ils peuvent par l'excommunication déclarer un *Roi* déchu de sa dignité, et délier ses sujets du serment de fidélité. *Ibid.* c. 6, et c'est le sentiment commun des Théologiens qui ont quelque intérêt d'exagérer les droits du saint Siége.

Avant d'examiner les raisons sur lesquelles ils fondent cette opinion, il est à propos de remarquer qu'on en attribue ordinairement l'origine à Grégoire VII, qui vivoit sur la fin de l'onzième siècle; mais l'Abbé Fleury observe que déjà depuis environ deux cents ans, ses prédécesseurs avoient suivi les mêmes principes; Grégoire ne fit que les pousser plus loin. « Ce Pape, dit » cet Historien, né avec un grand » courage, et élevé dans la disci- » pline monastique la plus régu- » lière, avoit un zèle ardent de » purger l'Eglise des scandales dont » il la voyoit infectée, mais dans » un siècle si peu éclairé il n'avoit » pas toutes les lumières nécessaires » pour régler son zèle; et prenant » quelquefois de fausses lueurs pour » des vérités solides, il en tiroit » sans hésiter les plus dangereuses » conséquences. Le plus grand mal, » c'est qu'il voulut soutenir les » peines spirituelles par les tem- » porelles, qui n'étoient pas de » sa compétence....... Les Papes » avoient commencé, plus de deux » cents ans auparavant, à vouloir » régler par autorité les droits des » couronnes; Grégoire VII suivit » ces nouvelles maximes, et les » poussa encore plus loin, préten- » dant que, comme Pape, il étoit » en droit de déposer les Souve- » rains rebelles à l'Eglise. Il fonda » cette prétention principalement » sur l'excommunication. L'on » doit, disoit-il, éviter les excom- » muniés, n'avoir aucun commerce » avec eux, ne pas même les sa- » luer, suivant l'Apôtre S. Jean : » donc un Prince excommunié doit » être abandonné de tout le mon- » de; il n'est plus permis de lui » obéir; il est exclu de toute so- » ciété avec les Chrétiens. Il est » vrai que Grégoire VII n'a jamais » fait aucune décision sur ce point, » Dieu ne l'a pas permis. Il n'a » prononcé formellement dans au- » cun Concile ni dans aucune Dé- » crétale que le Pape a droit de » déposer les *Rois*, mais il l'a sup- » posé comme une vérité constante, » et il a suivi plusieurs autres » maximes aussi mal fondées qu'il » croyoit certaines; par exemple, » que l'Eglise ayant droit de juger » des choses spirituelles, elle a » droit à plus forte raison de juger » des choses temporelles; que la » royauté est l'ouvrage du démon » fondé sur l'orgueil humain, au » lieu que le sacerdoce est l'ou- » vrage de Dieu; que le moindre » Chrétien vertueux est plus véri- » tablement *Roi* qu'un *Roi* crimi- » nel, parce que ce Prince n'est » plus un *Roi*, mais un tyran; » maxime que Nicolas I.er avoit » avancée avant Grégoire VII, et » qui semble avoir été tirée du » livre apocryphe *des Constitutions* » *Apostoliques* où elles se trouvent » expressément....... C'est sur ces » fondemens que Grégoire VII pré-

» tendoit que, suivant le bon or- » dre, c'étoit à l'Eglise de distri- » buer les couronnes et de juger » les Souverains; qu'ainsi tous les » Princes Chrétiens doivent prêter » au Chef de l'Eglise serment de » fidélité et lui payer tribut. » 3.me *Disc. sur l'Hist. Ecclés.*, n. 17 et 18, à la tête du liv. 6 de cette Histoire.

Bellarmin n'a pas adopté toutes ces maximes de Grégoire VII; mais par les raisons que lui ont opposées les Théologiens les mieux instruits, on verra que les principes sur lesquels il a raisonné ne sont pas fondés.

1.° De ce que l'Eglise exerce une juridiction spirituelle sur les *Rois*, en tant que Chrétiens et Fidèles, il ne s'ensuit pas qu'elle a aussi de l'autorité sur eux en tant qu'ils sont Souverains; ce n'est point en cette qualité qu'ils lui sont inférieurs et soumis; ils tiennent de Dieu leur puissance, aussi-bien que l'Eglise, suivant la doctrine de S. Paul, *Rom.* c. 13, ℣. 1; de même qu'ils doivent obéir aux lois de l'Eglise qui concernent généralement tous les Fidèles, les Ministres de l'Eglise, quels que soient leur rang et leur dignité, doivent obéir aux lois civiles des Souverains; S. Paul ne les excepte point: *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.*

2.° L'objet et la fin de chacune de ces deux Puissances sont différens; la première a pour objet le bien spirituel des âmes et leur salut éternel, la seconde le bien temporel, la prospérité et le bien-être des nations et des particuliers; de même que ces deux objets sont indépendans l'un de l'autre, chacune des deux Puissances chargée d'y pourvoir est aussi indépendante dans son département. De même que le Souverain ne doit point gêner l'Eglise dans l'exercice de ses pouvoirs spirituels, l'Eglise ne doit point troubler les Souverains dans l'usage de leur autorité temporelle. Si elle avoit droit de les en priver, elle auroit à plus forte raison celui de dépouiller les particuliers de leurs propriétés; c'est ce que personne n'a jamais osé soutenir.

3.° Les Pasteurs de l'Eglise ont droit d'employer les conseils, les exhortations, les prières, même les peines spirituelles, s'il est nécessaire, pour engager les Princes à protéger, à soutenir, à faire respecter et pratiquer la Religion; mais leur pouvoir ne va pas plus loin; jamais ils n'ont employé d'autres armes à l'égard des Empereurs, soit Païens, soit Hérétiques, lorsque ceux-ci ont persécuté l'Eglise.

4.° Tout le monde convient qu'il n'est pas permis de servir un Prince impie ou hérétique, ni de lui obéir dans des choses contraires au droit naturel, aux Lois divines ou ecclésiastiques; et c'est dans ce sens que les Apôtres ont dit qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Mais aucune de ces Lois ne commande de leur résister dans les choses temporelles, et qui n'ont rapport qu'à l'ordre civil. Les premiers Chrétiens ont souffert le martyre plutôt que d'obéir à des Souverains qui vouloient les contraindre à l'apostasie, à blasphémer contre Dieu, à honorer de fausses divinités; mais ils ont été en même temps les sujets les plus soumis aux Lois civiles de ces mêmes Princes, jamais ils n'ont trempé dans aucune des conspirations formées pour leur ôter l'Empire ou la vie.

5.° L'excommunication peut priver un Prince, comme un simple Fidèle, des biens spirituels attachés à la profession du Christianisme et à la communion des Saints; mais elle ne peut les dépouiller des droits, de l'autorité, de la puissance temporelle qui leur appartiennent en qualité de Souverains, parce que ces droits ne leur sont point donnés par la Religion, ni par l'Eglise, mais par la Loi naturelle et par la constitution des Etats qu'ils ont à gouverner. Ils pourroient être Souverains légitimes sans être Chrétiens, et les Princes infidèles qui ont embrassé le Christianisme n'ont acquis ni perdu aucun de leurs droits temporels. L'Eglise n'a jamais prétendu qu'il étoit permis à ses enfans d'aller détrôner les Souverains infidèles.

6.° Jésus-Christ n'a donné à S. Pierre et à ses successeurs, en qualité de Chefs de l'Eglise, que les pouvoirs nécessaires pour paître le troupeau qu'il a daigné confier à leurs soins, pour lui enseigner la vérité, le préserver de l'erreur et des vices. Quand il seroit vrai qu'un droit sur le temporel des *Rois* pourroit en certaines circonstances leur faciliter l'exercice de leur pouvoir spirituel et le rendre plus efficace, il ne s'ensuivroit pas que ce droit leur appartient. Jamais l'Eglise de Jésus-Christ n'a été mieux gouvernée que quand le pouvoir temporel de ses Pontifes étoit le plus borné.

Pour étayer son opinion, Bellarmin a rassemblé des faits, tels que la conduite de Saint Ambroise à l'égard de Théodose, le privilége accordé par S. Grégoire le Grand au Monastère de Saint Médard de Soissons; l'exemple de Grégoire II, qui excommunia l'Empereur Léon l'Iconoclaste, et défendit aux peuples d'Italie de lui payer les tributs accoutumés; la déposition de Childéric, de Wamba, Roi des Goths, des Empereurs Louis le Débonnaire, Henri IV, Frédéric II, Louis de Bavière, etc. *Ibid.* l. 5, c. 8. Plusieurs de ces faits ne prouvent point la prétention de Bellarmin, les autres sont évidemment des entreprises illégitimes des Papes sur la puissance temporelle, et les effets n'en ont pas été assez heureux, pour que l'on puisse les regarder comme des modèles à suivre. Bossuet a solidement répondu à tous ces faits dans sa défense de la déclaration du Clergé de France, faite en 1682, ouvrage qui a été imprimé en 1728.

Aussi l'Eglise Gallicane qui, dans tous les siècles, ne s'est pas moins distinguée par sa vénération et son attachement pour le saint Siége, que par sa fidélité envers ses Souverains, s'est constamment opposée à la doctrine de Bellarmin et des Ultramontains. Autant les Théologiens Français ont été zélés à soutenir les priviléges réels des Souverains Pontifes, leur primauté, leur autorité, leur juridiction spirituelle sur toute l'Eglise, autant ils ont été attentifs à combattre les droits imaginaires que l'on a voulu leur attribuer; et les argumens dont ils se sont servis nous paroissent sans réplique.

En premier lieu, Jésus-Christ ne peut avoir donné à ses Apôtres et à leurs Successeurs un pouvoir qu'il ne s'est jamais attribué, et qu'il n'a pas voulu exercer lui-même; il leur a dit : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, Joan.* c. 20, ℣. 21; leur mission a donc eu le même objet que la sienne. Or, il a témoigné qu'il

n'avoit aucun pouvoir temporel sur les Princes ni sur les particuliers. Interrogé par Pilate s'il est véritablement *Roi des Juifs*, il répond : « Mon Royaume n'est pas » de ce monde ; s'il en étoit, mes » sujets combattroient sans doute » pour que je ne fusse pas livré » aux Juifs ; mais mon Royaume » n'est point d'ici, *Joan.* c. 20, » ℣. 36. Vous êtes donc *Roi*, reprend Pilate ; oui, continue Jé» sus-Christ, vous le dites, et cela » est vrai, c'est pour cela que je » suis né, et que je suis venu dans » le monde, afin de rendre témoi» gnage à la vérité. Quiconque tient » à la vérité écoute ma voix. » Il ne pouvoit expliquer plus clairement en quoi consistoit sa royauté.

Pendant sa vie mortelle, pour prouver que l'on doit payer le tribut, il en donne lui-même l'exemple ; il dit aux Juifs qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Un homme le prie d'être arbitre entre son frère et lui touchant le partage d'une succession ; il répond : « O » homme, qui m'a établi pour » vous juger et pour faire vos partages? » *Luc*, c. 12, ℣. 14. Toute la puissance qu'il a donnée à ses Apôtres est d'annoncer l'Evangile, d'opérer des miracles, de baptiser, de remettre les péchés, d'administrer les Sacremens, de punir par l'excommunication les pécheurs scandaleux et rebelles ; ils n'en ont point exercé d'autre. Il leur déclare que leur ministère n'a rien de commun avec l'autorité que les Princes de la terre exercent sur leurs sujets : « Les *Rois* » des nations, dit-il, dominent » sur elles, il n'en sera pas de » même entre vous, » *Luc*, c. 22, ℣. 25.

En second lieu, l'Eglise ne peut détruire ni changer ce qui est de droit divin ; or, c'est Dieu lui-même qui a donné aux Souverains l'autorité sur les peuples, et qui commande à ceux-ci l'obéissance. Nous avons déjà cité les paroles de Saint Paul : « Que toute personne » soit soumise aux Puissances sou» veraines ; car il n'y a point de » puissance qui ne vienne de Dieu, » et celles qui existent sont or» données de Dieu ; ainsi quicon» que résiste à la puissance, ré» siste à l'ordre de Dieu, *Rom.* » c. 13, ℣. 1. Soyez soumis, » dit Saint Pierre, à toute créa» ture humaine à cause de Dieu, » au Roi, comme au plus élevé en » dignité ; aux Chefs, comme en» voyés par ses ordres, et déposi» taires de son autorité. » *Epist.* 1, c. 2, ℣. 13. C'étoit de Néron et des Empereurs Païens que les Apôtres parloient de la sorte. Si la révolte eût jamais pu être permise, ç'auroit été sans doute contre les persécuteurs de la Religion ; mais les premiers Chrétiens ne surent jamais qu'obéir et mourir.

En troisième lieu, la tradition n'est pas moins formelle sur ce point que l'Ecriture-Sainte, c'est la doctrine constante des Pères de l'Eglise. Ils enseignent 1.° que la puissance séculière vient de Dieu et dépend de lui seul. « Un Chré» tien, dit Tertullien, n'est en» nemi de personne, à plus forte » raison ne l'est-il pas de l'Empe» reur ; convaincu que celui-ci est » établi de Dieu, il se croit obligé » de l'aimer, de le respecter, de » l'honorer, de désirer sa conser» vation. Nous honorons donc » l'Empereur, autant que cela » nous est permis, et qu'il con» vient, comme le second per-

» sonnage après Dieu, qui a tout » reçu de Dieu, et qui n'a que » Dieu au-dessus de lui. *Ad scapul.* » c. 2. Nous invoquons pour le » conservation des Empereurs le » vrai Dieu, le Dieu vivant et éter- » nel, dont les empereurs eux- » mêmes doivent préférer la pro- » tection à celle de tous les autres » dieux. Ils doivent savoir qui » leur a donné l'Empire, et même » la vie, puisqu'ils sont hommes. » Ils doivent comprendre qu'il est » le seul Dieu sous la puissance » duquel ils sont, qu'il est plus » grand qu'eux, après lequel ils » sont les premiers, et supérieurs » à tous les dieux qui ne sont que » des morts. » *Apolog.* c. 30, etc. Optat de Milève le répète en deux mots : « Au-dessus de l'Empereur » il n'y a que Dieu, qui l'a fait » Empereur, » *contra Parmenian.* l. 3. S. Augustin, l. 5, *de Civit. Dei*, c. 26 : « N'attribuons qu'au » Dieu vivant le pouvoir de donner » la royauté et l'Empire. »

2.° Que l'on doit obéir aux Princes, lors même qu'ils abusent visiblement de leur puissance, et qu'il n'est jamais permis de prendre les armes contre eux. S. Augustin le décide ainsi en parlant de la persécution des Empereurs Païens. « Dans cette circonstance même, » dit-il, la société chrétienne n'a » point combattu pour sa conser- » vation contre des persécuteurs » impies. On enchaînoit, on mal- » traitoit, on tourmentoit, on brû- » loit les Chrétiens..... loin de com- » battre pour leur vie, ils l'ont » méprisée pour l'amour du Sau- » veur. » *De Civit. Dei*, l. 2, c. 4. « Julien fut un Empereur infidèle... » Les soldats Chrétiens l'ont servi, » malgré son infidélité. Mais lors- » qu'il s'agissoit de la cause de » Jésus-Christ, ils n'ont reconnu » pour maître que celui qui est » dans le Ciel. Lorsque Julien vou- » loit qu'ils adorassent des idoles, » et qu'ils leur offrissent de l'en- » cens, ils n'obéissoient qu'à Dieu; » lorsqu'il leur disoit, rangez-vous » en bataille, marchez à l'ennemi, » ils marchoient. Ils savoient dis- » tinguer le Maître éternel d'avec » le Souverain temporel, et ils » étoient soumis à celui-ci pour » obéir au premier. » *In Psal.* 124, n. 7. S. Jérôme, S. Ambroise, S. Athanase, S. Grégoire de Nazianze, et plusieurs autres Pères de l'Eglise tiennent le même langage.

3.° Que comme les Princes ont reçu de Dieu le glaive matériel, pour punir et réprimer les méchans, l'Eglise n'a reçu qu'un glaive spirituel pour gouverner les âmes. « Jésus-Christ, dit Origène, veut » des Disciples pacifiques, il leur » ordonne de quitter l'épée guer- » rière, pour ne prendre que le » glaive de paix, que l'Ecriture » appelle *le glaive spirituel.* » *Comment. in Matt. series*, n. 102; *op. tom. 3, p. 907.* S. Jean Chrysostôme, comparant le Sacerdoce à la Royauté, dit : « Le Roi est chargé » des choses de ce monde, et le » Prêtre des choses du Ciel..... Le » premier a soin des corps, le se- » cond des âmes; l'un peut remet- » tre les tributs, l'autre les péchés; » l'un peut contraindre, l'autre » exhorte et conseille; l'un a des » armes sensibles, l'autre des ar- » mes spirituelles. » *Homil. 4 in Oziam, n. 4 et 5; op. tom. 6, p. 127.* Lactance ne veut point que l'on ait recours à la violence, lors même que la Religion est en péril. « Il faut la défendre, dit-il, non » en donnant la mort, mais en la

» recevant ; non par la cruauté, » mais par la patience ; non par le » crime, mais par la foi..... Si on » la soutient par le sang, par les » tourmens, par le crime, on ne » la défend point, on la viole et » on la déshonore. » *Divin. Instit.* l. 5, c. 20.

En quatrième lieu, les souverains Pontifes eux-mêmes ont reconnu plus d'une fois ces vérités. « Il y a, dit le Pape Gélase I.er, » écrivant à l'Empereur Anastase, » deux puissances qui gouvernent » le monde : l'autorité des Pontifes, » et la puissance royale... Quoique » vous commandiez au genre hu- » main dans les choses temporelles, » vous devez cependant être sou- » mis aux Ministres de Dieu dans » tout ce qui concerne la Religion. » Puisque les Evêques se soumettent » aux lois que vous faites touchant » le temporel, parce qu'ils recon- » noissent que vous avez reçu de » Dieu le gouvernement de l'Em- » pire, avec quelle affection ne de- » vez-vous pas obéir à ceux qui » sont préposés à l'administration » des saints Mystères ? » Innocent III, cap. *Venerabilem*, dit expressément que le Roi de France ne reconnoît point de supérieur pour le temporel. Clément V déclare que la Bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII, ne donne à l'Eglise Romaine aucun nouveau droit sur le *Roi*, ni sur le Royaume de France. On ne peut accuser ces Pontifes d'avoir méconnu ou trahi les droits de leur dignité. Il y a plusieurs autres passages des Pères de l'Eglise et des Papes. *Libertés de l'Egl. Gallic.* t. 4, p. 348 et suiv.

En cinquième lieu, le sentiment des Ultramontains entraîne les conséquences les plus funestes. En suivant leurs principes, dit l'Abbé Fleury, « un *Roi* déposé par le » Pape n'est plus un *Roi*, c'est » un tyran, un ennemi public, à » qui tout homme doit courir sus. » Qu'il se trouve un fanatique, qui » ayant lu dans Plutarque la vie de » Timoléon ou de Brutus, se per- » suade que rien n'est plus glorieux » que de délivrer sa patrie, ou qui, » prenant de travers les exemples » de l'Ecriture, se croie suscité » comme Aod, ou comme Judith, » pour affranchir le peuple de Dieu ; » voilà la vie de ce prétendu tyran » exposée au caprice de ce vision- » naire, qui croira faire une action » héroïque et gagner la couronne » du martyre. Il n'y en a eu par » malheur que trop d'exemples dans » l'histoire des derniers siècles. » *Troisième Disc. sur l'Hist. Ecclés.* n. 18.

C'est donc avec raison que les plus fameuses écoles de Théologie, celle de Paris, celles d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne ont proscrit comme dangereuse la doctrine que nous réfutons. Elle n'est pas même universellement suivie en Italie. M. Lupoli, savant Jurisconsulte de Naples, dans ses leçons de Droit canonique, imprimées en 1777, soutient que la Puissance ecclésiastique est purement spirituelle, et n'a pour objet que les choses qui concernent le salut, t. 1, c. 5, §. 9. De tout temps l'Eglise Gallicane a été dans ce sentiment, la déclaration du Clergé de 1682 n'a fait que développer et confirmer cette ancienne croyance.

Enfin l'opinion des Ultramontains n'a pris naissance que dans des siècles dans lesquels les révolutions funestes arrivées en Europe avoient fait perdre de vue les principes et les maximes enseignées dans les

premiers temps par les Papes et par l'Eglise. Les Princes Chrétiens, encore à demi barbares, vouloient asservir le Clergé et exercer un despotisme absolu dans toutes les affaires ecclésiastiques; ils disposoient des Evêchés; ils les vendoient au plus offrant; ils y plaçoient des sujets ineptes et indignes. Les Empereurs d'Allemagne prétendoient disposer de même du saint Siége. Au milieu de cette confusion, ou plutôt de ce brigandage, il n'est pas étonnant que les Papes aient travaillé à étendre leur autorité, afin de pouvoir remédier au désordre qui régnoit dans l'Eglise, et que plusieurs aient poussé trop loin leurs prétentions. C'est une injustice de leur prêter des motifs criminels, lorsque d'ailleurs leurs mœurs étoient pures.

On ne peut donc pas excuser la violence avec laquelle les Protestans se sont emportés contre Grégoire VII, ils lui ont prodigué les épithètes injurieuses, ils n'ont vu en lui qu'une ambition déréglée de parvenir à la monarchie universelle; ils ont attribué à ce motif tous les efforts qu'il fit pour réformer les désordres du Clergé. Ils suivent une conduite contraire lorsqu'on leur objecte les emportemens, les fureurs, les séditions auxquelles se sont livrés les prétendus Réformateurs; ils excusent tout dans ceux-ci, parce que c'étoit, disent-ils, le zèle pour la vérité et le bon ordre qui les faisoit agir. Mais lorsque des Papes ont suivi les mouvemens d'un zèle mal réglé, ils leur prêtent des passions et des motifs odieux. Inutilement nous les rappelons aux principes de l'équité naturelle, l'intérêt de système les rend sourds et aveugles.

ROIS (Livre des). Il y a quatre Livres de l'ancien Testament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent les actions de plusieurs *Rois* des Juifs et des détails de leur règne. Dans le texte hébreu, ces quatre Livres n'en faisoient autrefois que deux, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, le second celui des *Rois* ou des *règnes;* ce sont les Septante qui ont donné à tous les quatre le titre de *Livre des règnes*, ils ont été suivis par l'Auteur de la Vulgate, mais les Protestans ont affecté d'appeler les deux premiers, comme les Juifs, les *Livres de Samuel*, et les deux derniers les *Livres des Rois*.

On ne peut cependant pas attribuer à Samuel les deux premiers en entier, puisque sa mort est rapportée dans le vingt-cinquième chapitre du premier Livre. Il ne peut donc avoir écrit que les vingt-quatre premiers chapitres; on croit assez communément que la suite jusqu'à la fin du second, est l'ouvrage des Prophètes Gad et Nathan, parce qu'on lit, 1 *Paral.* c. 29, ℣. 29. « Quant aux premières et » aux dernières actions du Roi David, elles sont écrites au Livre » de Samuel le Voyant, et aux » Livres de Nathan le Prophète, » et de Gad le Voyant. » Or, les dernières actions de David et sa mort, sont rapportées dans le premier et le second chapitre du troisième *Livre des Rois*. De même il est dit, 2 *Paral.* c. 9, ℣. 29, que les actions de Salomon ont été écrites par Nathan, par Abias le Silonite, et dans la Prophétie d'Addo, c. 12, ℣. 15; celles de Roboam par Semeïas le Prophète et par Addo, c. 13, ℣. 22, que ce dernier a fait l'Histoire du Roi Abias, c. 20, ℣. 34; Jéhu celle

de Josaphat, c. 26, ℣. 22; Isaïe celle d'Ozias, c. 32, ℣. 32, et celle d'Ezéchias; qu'il y avoit un *Livre des Rois* de Juda et d'Israël, où se trouvoient les actions de Josias, c. 35, ℣. 27.

Il est donc certain que sous les *Rois* des Juifs il y avoit des annales écrites par des Auteurs contemporains, et sur lesquelles ont été faits les quatre *Livres des Rois;* qu'ils aient été rédigés par un seul Auteur, ou par plusieurs successivement, pendant la captivité de Babylone, ou peu auparavant, peu importe; certains Critiques les ont attribués à Jérémie, d'autres à Ezéchiel, d'autres à Esdras, mais aucune de ces conjectures n'est prouvée. Il nous suffit de savoir que les quatre *Livres des Rois* ont toujours été regardés comme authentiques par les Juifs, et qu'ils sont cités comme Ecriture-Sainte dans le nouveau Testament.

On ne peut pas nier que ces Livres ne renferment des difficultés de Chronologie, des faits transposés et qui ne sont pas placés suivant l'ordre des temps, des usages et des coutumes fort éloignées de nos mœurs. Les Incrédules ont eu soin de les recueillir, de les commenter, d'altérer souvent le texte, d'en pervertir le sens, afin de persuader que toute l'Histoire Juive n'est qu'un roman. Il faudroit un volume entier pour répondre à toutes leurs objections en particulier; la plupart sont frivoles ou absurdes, et l'Auteur qui a réfuté *la Bible expliquée* par un Philosophe incrédule y a solidement satisfait.

ROYAUME DES CIEUX, ROYAUME DE DIEU. Dans le nouveau Testament cette expression signifie très-souvent le *royaume* du Messie, par conséquent l'Eglise Chrétienne composée de tous ceux qui reconnoissent le Fils de Dieu pour Roi, qui sont soumis à ses Lois et à sa Doctrine. Comme les Prophètes ont souvent annoncé le Messie sous le titre de Roi, il est naturel que l'assemblée de ceux qui lui obéissent soit appelée *un royaume;* mais ce n'est point un *royaume* temporel, comme le commun des Juifs l'entendoit, c'est un *royaume* spirituel destiné à conduire les hommes au bonheur éternel. Ainsi l'explique Jésus-Christ lui-même, *Joan.* c. 18, ℣. 36. La même expression désigne aussi quelquefois l'état des Bienheureux dans le Ciel, et il est dit qu'ils y régneront éternellement, *Apoc.* c. 22, ℣. 5. C'est par les circonstances, par ce qui précède ou ce qui suit dans l'Evangile que l'on doit juger lequel de ces deux sens convient le mieux aux divers passages.

ROMAINS (Epître de S. Paul aux). Il passe pour constant que l'Apôtre a écrit cette Lettre de Corinthe, où il étoit l'an cinquante-huit de notre Ère, la vingt-quatrième année de son Apostolat, deux ans avant son arrivée à Rome. Le dessein général de S. Paul dans cette Epître est de prouver que la grâce de la Foi en Jésus-Christ n'a pas été accordée aux Juifs convertis à cause de leur fidélité à la loi de Moïse, ni aux Gentils devenus Chrétiens en considération de leur obéissance à la Loi naturelle, mais que cette grâce a été donnée aux uns et aux autres très-gratuitement, par une pure miséricorde de Dieu, sans aucun mérite précédent de leur part.

Pour le démontrer, l'Apôtre,

dans le premier chapitre, expose les crimes dont les Païens en général étoient coupables, et sur-tout les Philosophes qui passoient pour les plus sages. Dans le second il reproche aux Juifs leurs transgressions. Il conclut, dans le troisième, que les uns et les autres ayant été criminels, leur justification est absolument gratuite, l'ouvrage de la grâce et non de la nature, ni de la Loi, et qu'elle ne doit être attribuée qu'à la Foi qui est un don de Dieu; c. 4, il prouve cette vérité par l'exemple de la justification d'Abraham; c. 5, il montre l'excellence de cette grâce; c. 6, il exhorte ceux qui l'ont reçue à la conserver et à l'augmenter; c. 7, il enseigne qu'après la justification, la concupiscence subsiste encore, qu'elle est irritée plutôt que domptée par la Loi, mais qu'elle est vaincue par la grâce; c. 8, il fait l'énumération des fruits de la Foi; il déclare, c. 9, 10 et 11, que la justification a été accordée aux Gentils préférablement aux Juifs, parce que les premiers ont cru en Jésus-Christ, et que les seconds n'ont pas voulu y croire; que comme la grâce de la Foi n'étoit due ni aux uns ni aux autres, il ne s'ensuit rien de là contre les promesses que Dieu avoit faites à la postérité d'Abraham, ni contre la justice divine. Les chapitres suivans, jusqu'au seizième, renferment des leçons de morale.

Ainsi S. Paul dans toute sa Lettre ne s'écarte point de son objet, qui est de prouver que la justification vient de la foi et non de la loi ni de la nature; que la foi ellemême est une grâce, un don de Dieu purement gratuit. Dans la multitude des Commentateurs modernes qui ont expliqué l'*Epître aux Romains*, le P. Picquigni, Capucin, est celui qui nous paroît avoir le mieux saisi le dessein de l'Apôtre; il a fait grand usage du Commentaire de Tolet sur cette même Epître, et celui-ci avoit suivi S. Jean Chrysostôme.

Ceux qui ont voulu fonder sur la Doctrine de S. Paul un système de prédestination gratuite des Elus à la gloire éternelle, nous paroissent avoir méconnu le dessein de l'Apôtre, et forcé le sens de toutes les expressions; ils prétendent y voir ce que les anciens Pères de l'Eglise n'y ont jamais aperçu. Origène et S. Jean Chrysostôme, qui ont expliqué l'*Epître aux Romains* d'un bout à l'autre, n'y ont pas trouvé ce système. Cependant les Homélies de S. Jean Chrysostôme sur cette Epître sont un de ses ouvrages les plus travaillés, comme l'ont observé ses Editeurs. En expliquant dans sa seizième Homélie le chapitre 9 sur lequel les Prédestinateurs insistent le plus, il l'entend tout autrement qu'eux. Il enseigne, comme l'Eglise l'a décidé depuis contre les Pélagiens, que la Prédestination à la grâce et à la foi, est purement gratuite, parce que cette grâce n'est la récompense d'aucun mérite. Mais il dit aussi positivement que la Prédestination des justes au bonheur éternel, et des méchans au supplice éternel, est une suite de la prescience de Dieu, qui a prévu de toute éternité l'obéissance des uns et la résistance des autres. Origène l'avoit entendu de même, *Comment. in Epist. ad Rom.* l. 7, n. 14 et suiv. Il est à présumer que ces deux Pères Grecs, trèsaccoutumés au langage de S. Paul, et familiarisés avec tous ses écrits, ont été pour le moins aussi capa-

bles d'en prendre le vrai sens que les Interprètes latins postérieurs.

Or, suivant leur sentiment, lorsque S. Paul, *Rom.* c. 9, ℣. 13, observe qu'avant même la naissance de Jacob et d'Esaü, Dieu avoit dit : *l'aîné sera le serviteur du cadet, j'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü;* l'Apôtre n'a pas voulu nous faire entendre que Dieu, sans égard aux mérites des hommes, et avant toute prescience de ce qu'ils feront, prédestine les uns à être les objets de son amour, et les autres les objets de sa haine; qu'au contraire, cette différence vient de ce que Dieu avoit prévu d'avance ce qu'ils feroient dans la suite. De même lorsque Dieu dit : *Je ferai miséricorde à qui je voudrai*, et que Saint Paul en conclut : *Donc cela ne dépend point de celui qui le veut et qui y court, mais de Dieu qui a pitié*, ℣. 15 et 16; *faire miséricorde* n'est point élire quelqu'un à la vie éternelle, mais lui accorder le don de la foi et de la justification. Cela est prouvé par l'autre conclusion de Saint Paul : *donc Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, et endurcit,* ou plutôt, *laisse endurcir qui il veut*, ℣. 18; ici le contraire de *faire miséricorde* n'est pas destiner à la damnation, mais laisser dans l'endurcissement. C'est le sens suivi par Saint Augustin, l. de *Prædest. Sanct.* c. 3, n. 7; c. 6, n. 11.

Conséquemment Origène et Saint Jean Chrysostôme ont très-bien vu que *les vases d'honneur, les vases de miséricorde que Dieu a préparés pour sa gloire*, ℣. 21, 22 et 23, ne sont point les prédestinés à la gloire éternelle; mais les prédestinés à la foi, qui glorifieront Dieu par leurs vertus; et que *les vases d'ignominie, les vases de colère*, ne désignent point les réprouvés, mais les Incrédules, qui provoqueront la colère de Dieu, mais *que Dieu supportera néanmoins avec patience; ibid.* La preuve est encore la dernière conclusion que tire S. Paul, ℣. 30 et 31, de tout ce qui a précédé : « Que dirons-nous donc? Que les » Gentils, qui ne couroient pas » après la justice, l'ont cependant » acquise par la foi, au lieu qu'Israël, en suivant la loi de la justice, n'y est pas parvenu, parce » qu'il s'est heurté contre la pierre » de scandale. » Voilà l'explication des *vases d'honneur* et des *vases d'ignominie;* ainsi l'entend Saint Augustin, *Epist.* 186, *ad Paulin.* c. 4, n. 12; l. *de Prædest. Sanct.* c. 8, n. 13, etc.

On lit, il est vrai, c. 8, ℣. 30 : « Ceux que Dieu a prédestinés, il » les a appelés; ceux qu'il a appelés, il les a justifiés, et ceux » qu'il a justifiés, il les a *glorifiés.* » Mais cette glorification ne doit pas s'entendre de la gloire éternelle; autrement l'Apôtre auroit dit, *il les glorifiera.* Dieu a *glorifié* sans doute ceux qu'il a justifiés, puisque dans le style de Saint Paul, il en a fait des vases d'honneur pour sa gloire; ainsi l'ont entendu Origène, *ibid.* l. 7, n. 8, et S. Jean Chrysostôme, *Homil.* 15, n. 2.

On nous objectera peut-être que S. Augustin, dans ses Livres de *la Prédestination des Saints et du Don de la Persévérance*, dans sa Lettre 186 à S. Paulin, etc., a entendu S. Paul dans le sens que nous ne voulons pas admettre; nous ne le croyons pas. 1.° Il n'est pas probable que S. Augustin qui, pour prouver le péché originel, a cité souvent *les Homélies* de Saint

Jean Chrysostôme sur l'*Epître aux Romains*, ait embrassé un sentiment différent de celui de ce Père sur la prédestination. 2.° Il l'est encore moins que S. Augustin ait méconnu le dessein de S. Paul, et se soit obstiné à donner à ses expressions un sens qui y est absolument étranger. 3.° Dans cette fausse hypothèse, les argumens de Saint Augustin n'auroient aucun rapport à la question qui étoit agitée entre lui et les Pélagiens; il s'agissoit uniquement de leur prouver, comme dans S. Paul, que la grâce est accordée gratuitement, par conséquent que la prédestination à la grâce est aussi purement gratuite; jamais il n'a été question de savoir s'il en étoit de même de la prédestination au bonheur éternel. 4.° En lisant attentivement, sans préjugé, les divers écrits de S. Augustin, on voit qu'il a pensé dans le fond comme S. Jean Chrysostôme, mais qu'il s'est exprimé avec moins de précision. On peut s'en convaincre par les endroits que nous venons de citer. *Voyez* Prédestination.

ROMAN, histoire fabuleuse, dont le sujet le plus ordinaire est le tableau de l'amour profane. On a quelquefois taxé de rigorisme les Casuistes qui interdisoient absolument la lecture des *Romans;* mais ils ne sont que trop bien fondés dans le jugement qu'ils en portent. Le moindre mal que ces écrits produisent, est de dégoûter les jeunes gens de toute lecture sérieuse, de leur donner un esprit faux, de leur peindre les hommes et les passions tout autres qu'ils ne sont en effet. Comme le fond de toutes ces narrations frivoles est toujours la passion de l'amour, plus les peintures en sont vives, plus elles sont capables d'égarer l'imagination des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe dont le sang n'est déjà que trop allumé. Bientôt il leur tarde de réaliser en eux-mêmes le fantôme de bonheur dont ils ont l'esprit préoccupé. Lorsqu'ils ne le trouvent point dans l'état de mariage, ils le cherchent dans des amours illégitimes et dans un libertinage consommé. On ne peut donc pas douter que ces sortes de lectures ne contribuent beaucoup à la dépravation des mœurs. Quelques tirades de morale guindée que l'on mêle dans les aventures romanesques, ne sont pas capables de réparer le mal que ces Livres produisent.

Sainte Thérèse, instruite par l'expérience qu'elle en avoit faite dans sa jeunesse, exhortoit les pères et mères à préserver soigneusement les enfans de la lecture des *Romans*, et leur en représentoit les funestes conséquences. Mais nous n'avons pas besoin d'exemples étrangers, lorsque nos mœurs publiques nous attestent les ravages de ce poison. Le goût effréné pour les *Romans* est porté parmi nous à un tel excès, que l'on a vu des personnes qui ne pouvoient plus supporter d'autre lecture; et de prétendus beaux esprits ont voulu persuader que c'est là le seul moyen efficace de donner des leçons de morale à la jeunesse; c'est plutôt le vrai moyen de la dégoûter de toute morale sensée et solide.

ROME (Eglise de). Il ne faut pas confondre cette expression avec le titre d'*Eglise Romaine;* l'*Eglise de Rome* est un Siége particulier, ou une Eglise bornée à un seul Diocèse; l'*Eglise Romaine*, dans le langage ordinaire des Théologiens, est l'Eglise Catholique ou

universelle, qui regarde le Siége de *Rome* comme le centre d'unité dans la foi, et le Pontife qui y est assis comme le Successeur de S. Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef et le Pasteur de toute l'Eglise Chrétienne.

A l'article *Saint Pierre*, nous avons prouvé sommairement que cet Apôtre a été à *Rome*, qu'il a fondé l'Eglise de cette ville, qu'il y a souffert le martyre avec Saint Paul, l'an 67 de Jésus-Christ; que dès le second siècle l'usage étoit établi d'appeler l'*Eglise de Rome*, *la Chaire*, ou le *Siége de Saint Pierre*. Les preuves de ces faits n'ont pas empêché les Protestans de contester aux Evêques de *Rome* le titre de *Successeur de Saint Pierre*; les Papes, disent-ils, n'ont pas plus de droit à cette succession que les Evêques d'Antioche, dont Saint Pierre avoit fondé et occupé le Siége avant de venir à *Rome*.

Cependant au second siècle nous voyons S. Irénée citer aux Hérétiques la tradition de l'*Eglise de Rome*, la succession de ses Evêques qui remonte à S. Pierre et à S. Paul, la prééminence de cette Eglise sur les autres, « à laquelle, » dit-il, toute Eglise, c'est-à-dire, » les Fidèles qui sont de toutes » parts, doivent déférer. *Adv.* » *Hær.* l. 3, c. 3. » Il lui auroit été aussi aisé de citer l'Eglise d'Antioche, ou celle de Jérusalem, que S. Pierre avoit aussi fondées, si elles avoient joui du même privilége. Dans un temps si voisin des Apôtres, on devoit mieux savoir qu'au seizième siècle quelle avoit été leur intention, par conséquent celle de Jésus-Christ. On ne peut pas accuser S. Irénée d'avoir été adulateur des Papes; les Protestans ont grand soin de faire remarquer la fermeté avec laquelle ce saint Martyr résista au Pape Victor au sujet de la célébration de la Pâque.

Ils disent que l'*Eglise de Rome* est devenue la plus considérable de toutes, parce que cette ville étoit la capitale de l'Empire. Mais les Pères n'ont point allégué cette raison pour lui attribuer la prééminence; ils l'ont regardée comme le centre de la foi catholique, parce qu'elle étoit la Chaire ou le Siége de Saint Pierre, parce que Jésus-Christ avoit donné à cet Apôtre une supériorité sur ses Collègues, et parce qu'il l'avoit établi Pasteur de tout son troupeau. *Voyez* Pape.

Si cette Eglise n'avoit joui d'aucune prééminence sur les autres, il seroit difficile de comprendre pourquoi la plupart des Auteurs Ecclésiastiques du second siècle ont voulu y faire un séjour, et pourquoi les Hérétiques, tels que Simon, Valentin, Marcion, Cerdon, les disciples de Carpocrate, Tatien, Praxéas, etc., étoient si empressés d'y accourir.

Pour en imposer aux ignorans, les Protestans affectent quelquefois de dire qu'ils sont membres de l'Eglise Catholique ou universelle, mais non de l'*Eglise Romaine*; et par *Eglise Catholique* ils entendent l'assemblage de toutes les sectes Chrétiennes, ou qui font profession de croire en Jésus-Christ. Au mot Eglise, §. 2, et au mot Catholique, nous avons fait voir que cette prétention des Protestans est abusive et fausse; l'unité est un des caractères essentiels de la véritable Eglise; or, cette unité emporte nécessairement la profession d'une même foi, la participation aux mêmes Sacremens, la soumis-

sion à un même Pasteur universel. Elle se trouve en effet entre les différentes Eglises ou sociétés particulières qui composent l'Eglise Catholique *Romaine;* mais il est absurde de supposer de l'unité entre différentes sectes qui s'anathématisent et s'excommunient les unes les autres, qui se regardent mutuellement comme Hérétiques, errantes et hors de la voie du salut. Cette chimère forgée par Jurieu a été solidement réfutée par Bossuet, par Nicole, etc.

Non contens d'abuser des termes, les Protestans, par une contradiction grossière, contestent à l'*Eglise Romaine* l'unité dans la foi; 1.° quoiqu'elle fasse profession, disent-ils, d'admettre pour règle de foi la parole de Dieu écrite ou non écrite, c'est-à-dire, l'Ecriture-Sainte et la tradition, il est impossible au vrai de connoître sa doctrine, parce que ses Théologiens ne conviennent point entre eux quel est le juge auquel il appartient de fixer le sens de l'Ecriture, et de déterminer ce qui est ou n'est pas de tradition. Les uns disent que c'est le Pape, les autres que c'est le Concile général. 2.° Quoique ces Théologiens protestent tous d'adhérer au Concile de Trente, cependant les décrets de cette Assemblée ne sont pas également respectés ni suivis partout, et il y a des Etats dans lesquels ils n'ont jamais été solennellement reçus. D'ailleurs les Rédacteurs de ces décrets ont affecté d'en rédiger la plupart en termes ambigus, et qui laissent indécises un très-grand nombre de questions : c'est pour cela que les Papes ont établi une Congrégation pour interpréter la doctrine du Concile de Trente. 3.° De là il arrive que les différentes Ecoles agitent entre elles à peu près les mêmes disputes qu'elles avoient auparavant, et les Papes ont été souvent obligés de donner de nouvelles constitutions pour décider ce qui étoit demeuré douteux, en particulier sur les matières de la grâce et de la prédestination. Mosheim, *Hist. Ecclés.* 16.e siècle, sect. 3, 1.re partie, c. 1, §. 22.

Mais cette objection est réfutée par la conduite même des Protestans. Ils connoissent si bien notre doctrine, qu'ils ne cessent de l'attaquer, sans craindre un désaveu de notre part; lorsqu'ils la déguisent, ils le font malicieusement; et ils nous allèguent le Concile de Trente avec une entière confiance qu'il a pleine autorité chez nous. Ce seroit plutôt à nous de nous plaindre de la difficulté qu'il y a de connoître quelle est la doctrine de chaque secte protestante; quoique toutes fassent profession de recevoir l'Ecriture-Sainte comme seule règle de foi, chacun de leurs Théologiens l'entend à sa manière, et il y a chez elles presque autant d'opinions que de têtes. Il seroit fort singulier que la doctrine fût plus indécise et plus difficile à connoître dans une société qui reconnoît un Tribunal pour en décider, que dans une qui n'en admet point.

1.° Il est faux que nos Théologiens disputent pour savoir quel est ce Tribunal; tous conviennent qu'un Concile général confirmé par le Pape, a pleine autorité de fixer le vrai sens de l'Ecriture et de la tradition; que quand il a prononcé, tout homme qui ne s'y soumet point est Hérétique. Tous conviennent encore que le Souverain Pontife a droit de porter des jugemens en matière de foi; que quand ils sont confirmés par l'acceptation formelle

ou tacite du très-grand nombre des Evêques, ils ont la même autorité que les décrets d'un Concile général. S'il y a des Théologiens qui en disconviennent, ce sont de faux Catholiques, ou plutôt des Hérétiques déguisés. La seule question qui reste entre les Théologiens est de savoir si avant l'acceptation même les jugemens du Pape en matière de doctrine sont irréformables; mais qu'importe cette question pour savoir au vrai quelle est la doctrine de l'*Eglise Romaine?*

2.° Il est encore faux que le Concile de Trente ne soit pas également respecté et suivi partout en ce qui concerne le dogme; il n'a pas été besoin d'une acceptation solennelle pour donner force à ses décrets; quiconque y résiste est Hérétique. Quant aux réglemens de discipline, il y a des Etats Catholiques qui ne l'ont pas reçu; mais c'est un trait de mauvaise foi de confondre le dogme, ou la foi, avec la discipline: la première peut être une, quoique la seconde varie.

3.° Parce que ce Concile n'a pas voulu prononcer sur des questions de pure curiosité, sur lesquelles l'Ecriture-Sainte et la tradition gardent le silence, ou ne s'expliquent pas clairement, il ne s'ensuit pas que ses décrets sont conçus en termes ambigus, mais que le Concile n'a point voulu porter de jugement sans motif et sans fondement. Ici le reproche des Protestans est encore une contradiction. D'un côté, ils accusent l'Eglise Catholique de témérité et d'impiété, parce qu'elle prétend fixer le sens de l'Ecriture et de la tradition, et faire ainsi des décisions en matière de foi; de l'autre, ils la blâment de ne vouloir pas décider, lorsqu'elle ne peut appuyer son jugement ni sur l'Ecriture-Sainte ni sur la tradition.

4.° Quelle que soit la clarté et la sagesse de ses décisions, elles ne satisferont jamais les esprits curieux, pointilleux, inquiets et téméraires; sans cesse ils éleveront de nouveaux doutes, ils forgeront de nouveaux systèmes, ils trouveront de nouvelles manières de tordre le sens de l'Ecriture-Sainte, et d'obscurcir la tradition: les Protestans en ont donné l'exemple, et ils auront toujours des imitateurs. Il sera donc toujours nécessaire de faire de nouvelles décisions pour éclaircir et confirmer celles qui sont déjà faites. C'est ce qui a forcé les Souverains Pontifes à publier des Bulles, et à établir une Congrégation pour interpréter les décrets du Concile de Trente. Mais ces décisions nouvelles sont dans le fond si conformes aux anciennes, que les Protestans ont fait précisément les mêmes reproches contre les unes et les autres. *Voy.* CATHOLIQUE, etc.

ROSAIRE, pratique de dévotion qui consiste à réciter quinze fois l'Oraison Dominicale, et cent cinquante fois la Salutation angélique; ainsi le *Rosaire* est composé de quinze dizaines d'*Ave Maria*, au lieu que le Chapelet ordinaire n'en a que cinq. Son institution a pour objet d'honorer les quinze principaux Mystères de la Vie de Notre-Seigneur et de sa Sainte Mère. C'est donc un abrégé de l'Evangile, une espèce d'Histoire de la vie, des souffrances, des triomphes de Jésus-Christ, mise à portée des ignorans, et propre à graver dans leur mémoire les vérités du Christianisme.

On attribue ordinairement l'institution du *Rosaire* à S. Dominique. Dom Luc d'Achéry, et Dom Ma-

billon, *Præf. ad Acta SS. Ord. Bened. Sæc.* 5, p. 58, se sont attachés à prouver que cette pratique est plus ancienne, et qu'elle étoit en usage l'an 1100; Mosheim est dans la même opinion, *Hist. Ecclés.* 10.e siècle, 2.e part. c. 4, §. 2. D'autres l'ont attribuée à Paul, Abbé du Mont Phermé en Libye, contemporain de S. Antoine; d'autres à S. Benoît, quelques-uns au Vénérable Béde; Polydore Virgile prétend que Pierre l'Hermite, pour exciter les peuples à la Croisade sous Urbain II, en 1096, leur enseignoit le Psautier laïque composé de 150 *Ave Maria*, comme le Psautier ecclésiastique est composé de 150 Psaumes, et que c'étoit l'usage des Solitaires de la Palestine. On a trouvé dans le tombeau de Sainte Gertrude de Nivelles, décédée en 667, et dans celui de S. Norbert, mort en 1134, des grains enfilés qui paroissoient être des grains de Chapelets.

Il n'est pas douteux que les Solitaires des premiers siècles de l'Eglise ne se soient servis de petites pierres ou d'autres marques semblables pour compter le nombre de leurs prières; nous l'apprenons de Pallade dans son Histoire Lausiaque, de Sozomène, etc., comme l'a remarqué Benoît XIV, *de Canonis. SS.* p. 2, c. 10, n. 11. Ceux qui ne savoient pas lire, ou qui ne pouvoient pas réciter le Psautier par cœur, y suppléoient, en récitant souvent pendant leur travail l'Oraison Dominicale, surtout à chacune des heures que les Ministres de l'Eglise employoient au chant des Psaumes. Les personnes du peuple désignoient le nombre de ces Prières par des espèces de clous attachés à leur ceinture. Tom. 7, *Concil.* p. 1489. L'usage de réciter la Salutation Angélique de la même manière n'est pas aussi ancien.

Quoi qu'il en soit de ces faits et des opinions des divers Ecrivains, il paroît prouvé que S. Dominique est le véritable Auteur de l'usage de réciter quinze *Pater* avec quinze dizaines d'*Ave Maria*, à l'honneur des principaux Mystères de Jésus-Christ auxquels la Sainte Vierge a eu part; il l'introduisit vers l'an 1208, ou peu auparavant, pour prévenir les Fidèles contre l'erreur des Albigeois et de quelques autres Hérétiques qui blasphémoient contre le Mystère de l'Incarnation. Le P. Echard, Dominicain, a prouvé ce fait historique par des monumens incontestables; *Biblioth. Scriptor. Ordin. Prædicat.* tome 1, p. 352; t. 2, p. 271.

La Fête du *Rosaire* est d'une institution plus récente. En actions de grâces de la victoire remportée à Lépante par les Chrétiens sur les Infidèles, le premier Dimanche d'Octobre de l'an 1571, le Pape Pie V institua une Fête annuelle pour ce jour-là sous le titre de *Sainte Marie de la Victoire*. Deux ans après, Grégoire XIII changea ce titre en celui de *Rosaire*, et approuva un Office propre pour cette Fête. Clément X la fit adopter par les Eglises d'Espagne. En 1716 les Turcs ayant été battus par l'armée de l'Empereur Charles VI, près de Témeswar, le jour de la Fête de Notre-Dame des Neiges, et ayant été obligés de lever le siége de Corfou le jour de l'Octave de l'Assomption de la même année, Clément XII rendit universel l'Office de la Fête du *Rosaire*. *Vie des PP. et des Martyrs*, tome 9, page 278.

Il étoit aisé de présumer que ces

nouvelles institutions déplairoient aux Protestans. Ils disent que le culte de la Vierge Marie, qui dans le neuvième siècle avoit déjà été porté *au plus haut degré d'idolâtrie*, reçut encore de nouveaux degrés d'accroissement dans les siècles suivans; que l'on institua des Messes, des Offices, des Fêtes, des Jeûnes, des Prières en l'honneur de cette *nouvelle Divinité;* Mosheim, *Hist. Ecclés.* 10.e siècle, 2.e part. c. 4, §. 2.

Au mot Paganisme, où nous avons examiné la nature de l'*Idolâtrie*, nous avons démontré, §. 11, que le reproche de ce crime sans cesse renouvelé par les Protestans contre l'Eglise Catholique est absurde, et l'effet d'une pure méchanceté. Par les Prières mêmes que nous adressons à la Sainte Vierge et aux Saints, il est prouvé que nous les envisageons, non comme des Divinités, mais comme de pures Créatures; puisque nous disons: *Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, priez pour nous; Saints et Saintes de Dieu, intercédez pour nous;* prier, intercéder, obtenir des grâces de Dieu, est la fonction d'une créature, et non d'une Divinité. Ces Prières faites *à l'honneur des Saints*, sont donc, à proprement parler, faites plutôt à l'honneur de Dieu, puisque c'est à lui que l'on attribue toutes les grâces et les bienfaits que les Saints peuvent obtenir. Il en est de même des Messes, des Offices, et de toutes les autres Prières; elles sont encore aujourd'hui telles qu'on les trouve dans le Sacramentaire de S. Grégoire, dressé sur la fin du sixième ou au commencement du septième siècle, et dont le fond étoit le même que celui du Pape Gélase, composé au cinquième. S'il y avoit dans ces Prières de la superstition ou de l'idolâtrie, il faudroit en placer la naissance pour le plus tard au quatrième siècle, époque à laquelle il y a eu le plus de lumières, de talens et de vertus dans le corps des Evêques. C'est un entêtement fanatique de la part des Protestans de placer dans ce siècle éclairé le berceau du Paganisme de l'Eglise Romaine, *Mosheim*, ibid. 4.e siècle, 2.e part. c. 3, §. 2. *Voyez* Saints.

RUBRIQUE. Dans le sens grammatical ce terme signifie une observation ou une règle écrite en caractères rouges, et c'est ainsi qu'étoient écrites les maximes principales et les titres du droit Romain. Parmi nous on appelle *Rubriques* les règles selon lesquelles on doit célébrer la Liturgie et l'Office divin, parce que dans les Missels, les Rituels, les Bréviaires et les autres Livres d'Eglise, on les a communément écrites en lettres rouges, pour les distinguer du texte des Prières.

Anciennement ces règles ne s'écrivoient que dans des Livres particuliers appelés *Directoires*, *Rituels*, *Cérémoniaux*, *Ordinaires*. Les anciens Sacramentaires, les Missels manuscrits, et même les premiers imprimés, contiennent peu de *rubriques*. Burcard, Maître des cérémonies sous les Papes Innocent VIII et Alexandre VI, sur la fin du 15.me siècle, est le premier qui ait mis au long l'ordre et les cérémonies de la Messe dans le *Pontifical* imprimé à Rome en 1485, et dans le *Sacerdotal* publié quelques années après. On joignit ces *rubriques* à l'ordinaire de la Messe dans quelques Missels; le Pape Pie V les fit mettre dans l'ordre et

sous les titres qu'elles portent encore aujourd'hui. Dès-lors on a placé dans les Missels les *rubriques* que l'on doit observer en célébrant la Messe, dans les Rituels celles qu'il faut suivre en administrant les Sacremens, en faisant les bénédictions, etc.; et dans les Bréviaires celles qu'il faut garder dans la récitation ou dans le chant de l'Office divin. Le Brun, *Explic. des Cérémonies de la Messe, Traité prélim.* art. 3.

Ces règles sont nécessaires pour établir l'uniformité dans le culte extérieur, pour prévenir les manquemens et les indécences dans lesquelles les Ministres de l'Eglise pourroient tomber par ignorance ou par négligence, pour donner au Service divin la dignité et la majesté convenables, et pour exciter ainsi le respect et la piété du peuple. Il est scandalisé avec raison, lorsqu'il voit faire les cérémonies d'une manière gauche, avec précipitation, avec négligence, avec un air distrait et indévot. Ceux qui regardent les *Rubriques* comme des règles minutieuses, puériles ou superstitieuses, sont fort mal instruits. Dieu avoit prescrit dans le plus grand détail les moindres cérémonies que l'on devoit observer dans le culte mosaïque; il a souvent puni de mort des fautes en ce genre qui nous paroissent légères; le culte institué par Jésus-Christ et par les Apôtres est-il donc moins respectable et moins digne d'être observé jusqu'au scrupule ?

RUNCAIRES, nom que l'on donna aux Vaudois appelés aussi *Patarins* ou *Patereins*, mais abusivement, puisque dans l'origine ce dernier étoit un surnom des Albigeois ou Manichéens, *voyez* PATARINS. On prétend que les Vaudois furent appelés *Runcaires*, parce qu'ils s'assembloient dans les broussailles, dans les lieux incultes et écartés, nommés dans les bas siècles *Runcaria*. Ducange, *Runcarii*. *Voyez* VAUDOIS.

RUSSIE (Eglise de). Jusqu'à nos jours l'Histoire de la conversion des Russes ou Moscovites au Christianisme étoit fort embrouillée et peu connue, il n'y a pas long-temps que l'on est parvenu à en éclaircir les principaux faits. On sait à présent que le Christianisme n'a été porté dans ce vaste empire que sur la fin du dixième siècle, par le moyen des guerres et des relations qu'il y eut en ce temps-là entre les Rois ou Grands-Ducs de Russie et les Empereurs de Constantinople.

Vers l'an 945, Olha, Olga ou Elga, veuve d'un de ces Souverains, alla à Constantinople, y fut instruite de la Religion Chrétienne, y reçut le Baptême, et prit le nom d'Hélène. De retour en Russie, elle fit des tentatives pour y établir notre Religion; elle ne put persuader son fils Suatoslas qui régnoit pour lors, ainsi son zèle ne produisit pas de grands effets. Mais Wolodimir ou Uladomir, fils et successeur de Suatoslas, s'étant rendu redoutable par ses conquêtes, les Empereurs Grecs, Basile II et Constantin son frère, lui envoyèrent des Ambassadeurs et recherchèrent son alliance. Il y consentit, et il épousa leur sœur Anne; il se laissa instruire et reçut le Baptême l'an 988. Une fille de cette Princesse, nommée *Anne* comme sa mère, fut mariée à Henri I.er, Roi de France, et fonda l'Eglise de S. Vincent de Senlis. Ceux qui

ont placé la conversion des Russes au 9.me siècle, ont confondu le règne de Basile le Macédonien avec celui de Basile II.

Nicolas II, dit *Chrysoberge*, Patriarche de Constantinople, profita des circonstances; il envoya en Russie des Prêtres et un Archevêque qui baptisa les douze fils de Wolodimir, et on prétend que dans un seul jour vingt mille Russes embrassèrent le Christianisme. Les successeurs de Chrysoberge continuèrent à cultiver cette mission, conséquemment l'Eglise naissante de Russie se trouva sous la juridiction de celle de Constantinople. Alors les Grecs étoient encore unis de communion avec le Siége de Rome, ainsi les Russes furent d'abord Catholiques. Ils ne cessèrent pas entièrement de l'être en 1053, lorsque le schisme des Grecs fut consommé par le Patriarche Michel Cérularius. Il est prouvé que l'an 1439, époque du Concile de Florence, il y avoit encore en Russie autant de Catholiques que de Schismatiques. *Acta Sanctor.* t. 41, 2.e vol. de Sept. Ce ne fut qu'au milieu du 15.me siècle qu'un certain Photius, Archevêque de Kiow, étendit le schisme dans toute la Russie. L'union de l'Eglise Russe à celle de Constantinople a duré jusqu'en 1588.

Aux mots MISSIONS et ALLEMAGNE, nous avons remarqué l'affectation avec laquelle les Protestans ont décrié en général toutes les Missions faites dans le Nord par des Latins; ils ont ménagé un peu davantage les Missionnaires Grecs, parce que ceux-ci, en rendant Chrétiens les peuples de la Russie, les soumirent, non à la juridiction du Pape, mais à celle du Patriarche de Constantinople. Mosheim, *Hist. Ecclés.* 9.me siècle, 1.re part. c. 1, §. 5, prétend néanmoins que l'on employa les présens et les promesses pour engager ces barbares à embrasser l'Evangile. Conjecture téméraire, hasardée sans preuve. Les Grecs étoient-ils assez opulens pour gagner toute une nation par un motif d'intérêt? D'ailleurs l'Histoire nous apprend qu'avant la conversion de Wolodimir il avoit armé une flotte formidable, et qu'il se proposoit de faire chez les Grecs une expédition semblable à celles que les Normands faisoient chez nous. Il étoit naturel que Basile II et Constantin cherchassent à conjurer cet orage par des présens et par des promesses; qu'ils désirassent de convertir au Christianisme un Conquérant redoutable. On a fait de même à l'égard des Normands et avec le même succès; il ne s'ensuit pas qu'on leur a planté la foi par des présens et par des promesses.

Mosheim ajoute que les Missionnaires Grecs n'employèrent point, comme les émissaires du Pape, la terreur des lois pénales pour convertir les Barbares, mais uniquement la persuasion et la puissance victorieuse d'une vie exemplaire; qu'ils se proposèrent uniquement le bonheur de ces peuples, et non la propagation de l'empire papal. Autre trait de partialité. Nous avons fait voir ailleurs que les prétendues violences employées par les Missionnaires du Pape sont une calomnie; qu'ils n'ont pas plus travaillé pour le Pape, que les Grecs pour le Patriarche de Constantinople; que la conduite des uns et des autres a été parfaitement semblable.

Suivant les préjugés de sa secte, il dit que la Doctrine des Grecs n'étoit point conforme à celle de

Jésus-Christ et des Apôtres, qu'ils y mêloient quantité de rites superstitieux et d'inventions absurdes, que leurs prosélytes conservèrent beaucoup de restes de leur ancienne idolâtrie, qu'ils ne firent d'abord qu'une profession apparente de la vraie Religion. Mais il excuse les Missionnaires, parce que, pour attirer dans le sein de l'Eglise des peuples encore barbares et sauvages, on étoit obligé de se prêter à leur infirmité et à leurs préjugés. Pourquoi donc a-t-il censuré avec tant d'aigreur les Missionnaires Latins qui ont agi de même, dans les mêmes circonstances et par le même motif? C'est ainsi que la passion et l'entêtement de système se trahissent. Nous voudrions savoir si les Missionnaires Luthériens qui se sont vantés d'avoir converti les Indiens, en ont fait dans un moment des Chrétiens parfaits. Des plaintes même de Mosheim il s'ensuit que les Grecs n'ont pas plus connu ni prêché le prétendu Christianisme pur des Protestans que les Latins; et que les Russes, non plus que les autres Barbares convertis, n'en ont jamais eu la moindre idée.

En 1588, ou en 1589, Jérémie, Patriarche de Constantinople, étant en Russie, assembla les Evêques de ce pays-là, et d'un consentement unanime l'Evêque de Moscou fut déclaré Patriarche de toute la Russie. Ce décret fut confirmé l'an 1593 dans un Concile de Constantinople auquel assistèrent les Patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche; ils fondèrent leur avis sur le 28.me Canon du Concile de Chalcédoine. Sous le règne du Czar Alexis Michaëlowitz, père de Pierre le Grand, un Patriarche de Moscou, nommé *Nicon*, déclara à celui de Constantinople qu'il ne reconnoissoit plus sa juridiction. Il se rendit ainsi indépendant, il augmenta le nombre des Archevêques et des Evêques, et il s'attribua un pouvoir despotique sur le Clergé. Comme il voulut se mêler aussi du Gouvernement et troubler l'Etat, le Czar fit assembler en 1667, à Moscou, un Concile nombreux composé des principaux Prélats de l'Eglise Grecque et de celle de Russie, dans lequel Nicon fut déposé. Ses successeurs ayant encore donné de l'ombrage au Czar, Pierre le Grand abolit entièrement la dignité de Patriarche, et se déclara seul Chef de l'Eglise Russe. En 1720, il établit, pour la gouverner, un Conseil composé d'Archevêques, d'Evêques et d'Archimandrites ou Abbés de Monastères, duquel il se réserva la présidence et le droit d'en nommer tous les membres. Par un édit du 25 Janvier 1721, il ordonna que l'autorité de ce Conseil fût reconnue dans tous ses états, il y fit dresser un Réglement qui fixe la croyance et la discipline de l'Eglise Russe; il le fit signer par tous les membres du haut Clergé, même par tous les Princes et les Grands de l'Empire : il n'est point de monument plus authentique pour s'informer de la Religion des Russes. Cette pièce, peu connue jusqu'ici, a été traduite en latin sous le titre de *Statutum canonicum seu ecclesiasticum Petri magni*, et publié par les soins du Prince Potemkin à Pétersbourg, de l'imprimerie de l'Académie des Sciences, 1785, *in-4.°* de 157 pages.

Quant au Dogme, l'on y fait profession de regarder l'Ecriture-Sainte comme règle de foi, mais l'on ajoute que pour en prendre le vrai sens, il faut consulter les décisions des Saints Conciles et les

écrits des Pères de l'Eglise, par conséquent la tradition. Touchant les Mystères de la Sainte Trinité et de l'Incarnation, l'on renvoie les Théologiens aux ouvrages de Saint Grégoire de Nazianze, de S. Athanase, de S. Basile, de S. Augustin, de S. Cyrille d'Alexandrie, et à la lettre de S. Léon à Flavien touchant les deux natures en Jésus-Christ; il n'y est point parlé de l'erreur des Grecs touchant la procession du Saint-Esprit. Sur ce qui regarde le péché originel et la grâce, on s'en tient à la doctrine de Saint Augustin contre les Pélagiens.

Il y est parlé d'une manière très-orthodoxe de la Confession auriculaire, de la Pénitence et de l'Absolution, de l'Eucharistie, de la Sainte Messe, du Viatique porté aux malades, de la Bénédiction nuptiale, du culte des Saints, des Images, des Reliques, de la Prière pour les morts. Il est recommandé aux Evêques de veiller à la pureté du culte, d'en bannir les fables et toute espèce de superstition.

Ce réglement reconnoît la hiérarchie composée des Evêques, des Prêtres et des Diacres, il y ajoute les Archimandrites et les Hégumènes. Il établit l'autorité des Evêques, le pouvoir qu'ils ont d'excommunier et de réconcilier les pécheurs à l'Eglise; il leur recommande néanmoins d'en user avec beaucoup de précaution et de consulter le synode ou Conseil Ecclésiastique dans toutes les affaires majeures ou douteuses. Il statue des peines contre les Hérétiques et les Schismatiques.

Il fait mention des Moines et des Religieuses, des vœux, de la profession monastique, de la clôture, etc. Il ordonne aux uns et aux autres d'exécuter leur règle, de satisfaire aux jeûnes, à la prière, à la communion; il leur défend de sortir de chez eux. Il y a des réglemens particuliers pour les Confesseurs, pour les Prédicateurs, pour les Professeurs des Colléges; il y en a pour les Séminaires, pour les Etudians, pour la distribution des aumônes, pour réprimer la mendicité; l'abus des Chapelles domestiques chez les Grands y est expressément condamné. A tous ces Statuts l'on reconnoît la sagacité, l'expérience, la vigilance et l'activité de Pierre le Grand.

Le seul article dans lequel ce réglement s'écarte de la Foi Catholique, est le refus de reconnoître la juridiction du Pape sur toute l'Eglise, mais il ne reconnoît pas non plus celle du Patriarche de Constantinople, il blâme également l'une et l'autre. A la réserve de cet article, la croyance et la discipline des Russes n'ont aucune ressemblance avec celles des Protestans. Cependant ce peuple, converti au Christianisme depuis huit cents ans, n'a jamais fait profession de recevoir sa Doctrine de l'Eglise Romaine, mais de l'Eglise Grecque. Plus d'une fois les Luthériens ont cherché à introduire leurs erreurs chez les Russes, ils ont toujours trouvé une résistance invincible de la part du Clergé.

Cet exposé de la croyance de l'*Eglise de Russie* est confirmé par le Catéchisme composé en 1642 par Moghilas, Archevêque de Kiovie, pour prévenir son troupeau contre les erreurs des Protestans, et qui fut aidé dans ce travail par Porphyre, Métropolitain de Nicée, et par Syrigus, Docteur de l'Eglise de Constantinople. Ce Livre, imprimé d'abord en langue esclavone, fut traduit en grec et en latin, et ap-

prouvé solennellement par les quatre Patriarches Grecs. Il fut nommé d'abord *Confession orthodoxe des Russes*, et ensuite par les Grecs, *Confession orthodoxe de l'Eglise Orientale.* Le Père Le Brun en a donné une notice et des extraits, *Explic. des Cérém. de la Messe*, tome 4, art. 5, p. 427. Il est constant d'ailleurs que les Russes se servent de la même Liturgie que l'Eglise Grecque de Constantinople, et qu'ils n'en ont jamais eu d'autre. Ils célèbrent la Messe en langue Esclavone, quoique ce ne soit pas la langue vulgaire de *Russie.*

Au 16.me siècle il s'est détaché de cette Eglise une secte de mécréans qui se nomment *Sterawersi*, ou anciens Fidèles, et qui donnent aux autres Russes le nom de *Roscolchiki*, c'est-à-dire Hérétiques. Ces sectaires, tous très-ignorans, enseignent que c'est une grande faute de dire trois fois *Allelu-ïa*, qu'il ne faut le dire que deux fois; qu'il faut offrir sept pains à la Messe au lieu de cinq; que pour faire le signe de la Croix il faut joindre le quatrième et le cinquième doigt au pouce, en tenant le troisième et l'index étendus; qu'il faut rejeter tous les Livres imprimés depuis le Patriarche Nicon; que les Prêtres Russes qui boivent de l'eau-de-vie sont incapables de baptiser, de confesser et de communier; que l'Evangile réprouve l'autorité du gouvernement et commande la fraternité; qu'il est permis de s'ôter la vie pour l'amour de Jésus-Christ; que tous ceux qui ne pensent pas comme eux sont des hommes impurs et des Païens avec lesquels il ne faut avoir aucune communication. Lorsque l'on a voulu les contraindre à professer la Religion Russe, ils se sont assemblés par centaines dans une maison ou dans une grange; ils y ont mis le feu, et se sont brûlés eux-mêmes.

Pierre le Grand établit dans ses Etats la tolérance de toutes les Religions; ainsi l'on y trouve non-seulement des Chrétiens de toutes les sectes, mais des Juifs, des Mahométans, des Païens ou Idolâtres.

On a tenté plus d'une fois de réunir les Russes à l'Eglise Romaine, eux-mêmes ont donné des ouvertures et fait des avances, mais sans succès. Ce projet fut renouvelé en 1717, lorsque le Czar Pierre étoit en France; il y eut à ce sujet des Mémoires dressés et des Réponses, cela ne produisit aucun effet; le principal obstacle fut sans doute la crainte qu'eut le Czar de perdre quelque degré de son autorité, de laquelle il étoit très-jaloux. Ce fut au retour de son voyage en France en 1719, qu'il se déclara Chef souverain de l'*Eglise de Russie.*

L'année précédente 1718, parut à Moscou le Livre d'Etienne Javorski, Archevêque de Rezane et de Muromie, intitulé, *Kamen Wéri*, *le Rocher de la Foi*, composé contre les Hérétiques, et qui eut le plus grand succès en Russie; mais qui déplut beaucoup aux Protestans. Mosheim prétend que l'Auteur a moins eu pour but de confirmer les Russes dans leur foi, que de favoriser l'Eglise Romaine. Il s'est attaché à le réfuter, *Syntagma Dissert.* etc., p. 412. Nous n'examinerons point s'il y a réussi ou non; mais il en résulte du moins que l'*Eglise de Russie*, dont la croyance fut toujours conforme à celle de l'Eglise Grecque, regarde aussi-bien que nous les Protestans comme des Hérétiques; que ces

derniers en ont imposé grossièrement lorsqu'ils ont affirmé que les Grecs pensoient comme eux; que les preuves du contraire fournies par les Catholiques étoient fausses; que les confessions de foi des Grecs avoient été extorquées par argent, etc. Le Statut ou Réglement de Pierre le Grand est contre eux une preuve à laquelle ils ne pourront jamais rien opposer de raisonnable. Il est étonnant que Mosheim, qui en avoit connoissance, ait encore osé parler comme il l'a fait de la croyance des Grecs et de celle des Russes, *Hist. Ecclés.* 17.e siècle, sect. 2, 1.re part. c. 2, §. 3 et 4. *Voyez* GRECS.

RUTH (Livre de), l'un des Livres de l'ancien Testament, qui contient l'histoire d'une femme Moabite, recommandable par son attachement à sa belle-mère et au culte du vrai Dieu. En récompense de sa vertu, elle devint l'épouse d'un riche Israélite de Bethléem, nommé *Booz*, qui fut le bisaïeul du Roi David. Ce livre est placé entre le Livre des Juges, dont il est une suite, et le premier Livre des Rois, auquel il sert d'introduction, et l'on présume qu'il a été écrit par le même Auteur. Autrefois les Juifs le joignoient au Livre des Juges comme un seul et même ouvrage, et plusieurs anciens Pères ont fait de même; aujourd'hui les Juifs modernes, dans leurs Bibles, placent immédiatement après le Pentateuque les cinq Livres qu'ils appellent *Mégilloth*, savoir le Cantique des Cantiques, *Ruth*, les Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste, Esther. C'est un arrangement de pur caprice, et qui est contraire à l'ordre chronologique.

La canonicité de ce Livre n'a jamais été contestée ni par les Juifs ni par les Pères de l'Eglise. Le but de l'Auteur a été non-seulement de nous faire connoître la généalogie de David, par conséquent celle du Messie qui devoit descendre de ce Roi, l'accomplissement de la Prophétie de Jacob qui avoit promis la royauté à la Tribu de Juda; mais encore de nous faire admirer les soins paternels de la Providence envers les gens de bien. On y voit les suites heureuses d'un attachement inviolable à la vraie Religion, les ressources de la piété dans le malheur, les avantages de la modestie et d'une bonne réputation. La prudence et la sagesse de Noémi, l'affection, la docilité, la douceur de *Ruth*, sa belle-fille, la probité et la générosité de Booz plaisent, touchent et instruisent.

Cette Histoire a donné lieu à quelques difficultés de chronologie. La plus forte n'est fondée que sur une supposition très-douteuse, savoir, que Rahab qui fut mère de Booz, suivant *S. Matthieu*, c. 1, ℣. 5, est la même personne que Rahab de Jéricho, qui reçut chez elle les espions des Israélites, *Josué*, c. 2, ℣. 1. Il n'y a aucune apparence, et rien n'oblige d'admettre cette supposition. Les objections que quelques Incrédules ont voulu faire contre cette même Histoire, ne portent que sur la différence infinie qu'il y a entre nos mœurs, nos Lois, nos usages et ceux des anciens peuples Orientaux; ce sont des traits d'ignorance plutôt que de sagacité.

S

SABAÏSME, culte des astres, c'est la première idolâtrie qui a régné dans le monde, *voyez* ASTRES; mais ce n'est point la première Religion, comme l'ont prétendu plusieurs écrivains mal instruits; Dieu avoit enseigné une Religion plus pure à Adam, à ses enfans et aux anciens Patriarches. *Voyez* RELIGION NATURELLE.

Le *Sabaïsme*, aussi appelé *Sabéisme*, *Sabisme* et *Zabisme*, est encore la Religion d'un des peuples Orientaux que l'on a nommés *Sabiens*, *Zabiens*, *Mandaïtes*, *Chrétiens de S. Jean*, dont on prétend qu'il y a des restes dans la Perse, à Bassora et ailleurs. Il ne faut pas les confondre avec les *Sabéens*, ou les habitans du Royaume de *Saba* en Arabie. Nous en avons déjà parlé au mot MANDAÏTES; mais il est à propos de voir plus en détail l'incertitude de ce qu'en ont dit les savans modernes, et de répondre à quelques objections que les Protestans ont faites contre le culte des Catholiques, en le comparant à celui des *Sabiens*.

Maimonides, qui a souvent parlé du *sabisme* dans son *More Nevochim*, en fait remonter l'origine jusqu'à Seth, fils d'Adam; il dit que cette idolâtrie étoit généralement répandue du temps de Moïse, qu'Abrahamm ême l'avoit professée avant de sortir de la Chaldée. Il dit que les *Sabiens* croyoient que Dieu est l'âme du monde; qu'ils regardoient les astres comme des Dieux inférieurs ou médiateurs, qu'ils avoient du respect pour les bêtes à cornes, qu'ils adoroient le démon sous la figure d'un bouc, qu'ils mangeoient le sang des animaux, parce qu'ils pensoient que les démons eux-mêmes s'en nourrissoient. Conséquemment il prétend que la plupart des lois cerémonielles de Moïse étoient relatives aux usages de ces Idolâtres, et avoient pour but d'en préserver les Juifs. Spencer a suivi cette idée et s'est attaché à la prouver dans un grand détail; *de Legib. Hebrœor. ritual.* l. 2.

Mais d'autres ont observé que les faits supposés par Maimonides ne sont rien moins que prouvés; il n'a consulté que des Livres arabes qui sont très-récens, et dont l'autorité est fort suspecte, et plusieurs de ces faits paroissent contraires à l'Ecriture-Sainte. Le culte des astres est sans doute une des premières espèces de Polythéisme et d'Idolâtrie; mais nous voyons, *Sap.* c. 13, ℣. 2, que le culte des élémens et des autres parties de la nature n'est pas moins ancien. D'ailleurs la première Idolâtrie de laquelle l'Ecriture-Sainte fait mention est celle de Laban; *Gen.* c. 31, ℣. 19. A la vérité, Josué, c. 24, ℣. 2, dit aux Israélites: » Vos Pères ont habité autrefois au » delà du fleuve, Tharé père d'A- » braham, et Nachor, et ils ont » servi des Dieux étrangers. » Mais ce reproche ne paroît pas tomber sur Abraham lui-même. Envisager Dieu comme l'âme du monde, est une erreur trop philosophique pour qu'elle ait pu être populaire du temps de Moïse.

Nous sommes persuadés, comme

Spencer, que la plupart des lois cérémonielles des Hébreux avoient pour but de les détourner des superstitions pratiquées par les Idolâtres; mais il ne faut pas pousser trop loin ce principe, ni supposer que chacune de ces lois en particulier est opposée à tel ou tel usage des *Sabiens*, puisque nous retrouvons un grand nombre de ces usages superstitieux chez les Grecs, chez les Romains, et même chez les Idolâtres modernes. Moïse connoissoit les différentes superstitions des Egyptiens, des Iduméens, des Madianites, des Chananéens; il a voulu les bannir toutes sans exception, et nous ne savons pas si telle pratique absurde appartenoit à l'un de ces peuples plutôt qu'à l'autre.

Hyde, dans son *Histoire de la Religion des anciens Perses*, a tâché de prouver que le *Sabisme* étoit fort différent du Polythéisme et de l'Idolâtrie; il prétend que Sem et Elam ont été les propagateurs de cette Religion; que si dans la suite elle déchut de sa pureté primitive, Abraham la réforma et la soutint contre Nembrod qui l'attaquoit; que Zoroastre vint ensuite et rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enseigné; que le feu des anciens Persans étoit le même et destiné au même usage que celui qui étoit conservé dans le Temple de Jérusalem, et qu'enfin ces peuples ne rendoient au soleil qu'un culte subalterne et subordonné au culte du vrai Dieu; *Relig. vet. Pers. historia*, c. 1.

Malheureusement tous ces faits sont des visions desquelles Hyde n'a pu avoir aucun garant. L'on est à présent convaincu par les Livres mêmes de Zoroastre, que loin d'être le restaurateur de la vraie Religion, il en a été le corrupteur, qu'il n'est point question chez lui d'un culte subalterne ni subordonné au culte du vrai Dieu; nous avons fait voir ailleurs les défauts de sa doctrine. *Voyez* PARSIS. On ne peut pas savoir précisément en quel temps le *Sabisme* a commencé.

Prideaux a entrepris de nous en donner une idée encore plus avantageuse que Hyde. Il soutient que l'unité de Dieu et la nécessité d'un médiateur ont été dans l'origine une croyance générale et répandue chez tous les hommes; que l'unité de Dieu se découvre par la lumière naturelle, et que le besoin d'un médiateur en est une suite. Mais les hommes, dit-il, n'ayant pas eu la connoissance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choisirent eux-mêmes, ils supposèrent des intelligences résidantes dans les corps célestes, et les prirent pour médiatrices entre Dieu et eux; conséquemment ils leur rendirent un culte; *Hist. des Juifs*, 1.re part. l. 3, pag. 110.

Aucune de ces conjectures ne nous paroît juste. Nous convenons que le Dogme de l'unité de Dieu, et celui de la nécessité d'un médiateur, ou plutôt d'un Rédempteur, ont été dans l'origine du monde la croyance générale; mais elle venoit de la révélation primitive, et non de la lumière naturelle ou de la Philosophie. Dès qu'une fois le souvenir de cette révélation a été effacé chez un peuple quelconque, il ne s'est plus trouvé aucun homme à qui l'ancienne croyance soit revenue à l'esprit, le Polythéisme a pris sa place.

Cette erreur n'est point venue de ce que les hommes ont senti le besoin d'un médiateur, mais de ce

qu'ils ont supposé des esprits ou des intelligences partout où ils ont vu du mouvement, et qu'ils leur ont attribué la distribution des biens et des maux de ce monde. Aucune nation Polythéiste n'a envisagé ces êtres imaginaires comme des médiateurs entre un Dieu suprême et lès hommes, mais comme des *Dieux*, comme des êtres indépendans, et maîtres absolus de certaines parties de la nature. Le culte qu'on leur a rendu n'a donc pu avoir aucun rapport au Dieu suprême; ou celui-ci a été un Dieu inconnu, ou l'on a supposé qu'il ne se mêloit en aucune manière des affaires de ce monde. *Voyez* PAGANISME, §. 1, 2, 4, 5, etc.

Enfin, quand toutes les suppositions de Prideaux seroient plus probables, il faudroit encore prouver que quelqu'un des peuples qui ont été appelés *Sabiens*, ont eu dans l'esprit les idées et la croyance que ce critique leur prête, et il est impossible d'en donner aucune preuve positive. Les auteurs que l'on cite en témoignage sont trop modernes pour que l'on puisse s'en rapporter à eux.

Assémani, dans sa *Biblioth. Orient.* t. 4, c. 10, §. 5, dit qu'il y a encore des *Sabéens* ou Chrétiens de S. Jean dans la Perse et dans l'Arabie, mais que ces prétendus Chrétiens sont plutôt des Païens; ainsi en juge Maracci, qui les appelle *Sabaïtes*. Ils ont pris quelques opinions des Manichéens, et ils ont emprunté des Chrétiens le culte de la Croix.

Beausobre, *Hist. du Manich.* t. 2, l. 9, c. 1, §. 14, a mieux aimé s'en rapporter à Abulpharage, Auteur Syrien du treizième siècle, qui avoit lu l'ouvrage d'un Auteur *Sabéen* du neuvième ou du dixième, en faveur de cette Religion; voici ce qu'il en rapporte :

La Religion des *Sabéens*, dit-il, est la même que celle des Chaldéens. Ils prient trois fois le jour, en se tournant toujours du côté du pôle arctique. Ils ont aussi trois jeûnes solennels, le premier commence au mois de Mars et dure trente jours, le second en Décembre et dure neuf jours, le troisième en Février n'en dure que sept. Ils invoquent les étoiles, ou plutôt les intelligences qui les animent, et ils leur offrent des sacrifices; mais ils ne mangent point des victimes, tout est consumé par le feu; ils s'abstiennent de lait et de plusieurs légumes. Leurs maximes approchent fort de celles des Philosophes. Ils croient que les âmes des méchans seront tourmentées pendant neuf mille ans, après quoi Dieu leur fera grâce.

Ils ne reconnoissent qu'un seul Dieu, et ils en démontrent l'unité par des argumens très-forts; mais ils ne font aucune difficulté de donner le titre de *Dieux* aux intelligences des étoiles et des planètes, parce que ce nom n'exprime point l'essence divine. A l'égard du vrai Dieu, ils le distinguent par le glorieux titre de *Seigneur des Seigneurs*. Par conséquent Maimonides leur a fait tort, quand il leur a reproché de n'avoir point d'autre Dieu que les étoiles, et de tenir le soleil pour le plus grand des dieux. Ils n'honorent les intelligences célestes que comme des dieux dépendans et subalternes, comme des médiateurs sans lesquels on ne peut point avoir d'accès à l'Être suprême. Ils sont les Ministres par lesquels Dieu distribue ses bienfaits aux hommes et leur déclare ses volontés. Leur principe est

qu'il

qu'il y a une si grande distance entre le Dien suprême et des hommes mortels, qu'ils ne peuvent approcher de lui que par la médiation des substances spirituelles et invisibles. Conséquemment les uns consacrent à celles-ci des chapelles, les autres des simulacres, dans lesquels ils supposent que réside la vertu de ces intelligences, attirée par la consécration que l'on en a faite.

De là Beausobre conclut, à son ordinaire, que si le culte des *Sabéens* ou *Sabiens* est une véritable idolâtrie, on ne peut pas en disculper certaines communions chrétiennes, c'est-à-dire, les Catholiques.

Déjà nous avons pleinement réfuté cette absurde conséquence au mot Paganisme, §. 2; mais il faut encore démontrer la fausseté des faits sur lesquels on veut l'étayer.

Rien de plus suspect que les témoins que l'on nous allègue. Assémani, *Biblioth. Orient.*, tom. 2, c. 42, nous apprend qu'Abulpharage, quoique Patriarche des Jacobites, étoit tolérant, très-porté par conséquent à excuser toutes les Religions; il peut très-bien avoir interprété dans le sens le plus favorable l'Auteur *Sabéen* ou *Sabien*, duquel il prétend avoir lu l'ouvrage; il n'en rapporte pas les propres termes.

En second lieu, cet Auteur qui n'a vécu qu'au neuvième ou au dixième siècle, ne peut pas nous répondre de ce que pensoit le commun des *Sabiens*, cinq ou six cents ans auparavant. Cet Ecrivain, qui vivoit au milieu du Christianisme, et qui vouloit faire l'apologie de sa Religion, a pu voir l'idée d'un Dieu suprême et de dieux secondaires ou médiateurs, d'un culte absolu et souverain, et d'un culte relatif et subordonné; il a cherché à se rapprocher des notions et de la croyance des Chrétiens par un sytème philosophique. Mais si l'on veut persuader que le commun des *Sabiens*, secte obscure et très-ignorante, vivant la plupart parmi les Païens dans le fond de l'Arabie, ont pensé comme un Philosophe Syrien, on nous suppose aussi stupides qu'eux. Pendant que les Philosophes Grecs, Romains, Indiens, Chinois, les plus habiles, n'ont point eu cette idée d'un Dieu suprême et de dieux médiateurs, de culte absolu et de culte relatif, nous fera-t-on croire que des ignorans Perses ou Arabes ont eu cette idée claire et distincte, et qu'ils l'ont fidèlement suivie dans la pratique? Nous soutenons qu'elle ne s'est jamais trouvée ailleurs que dans le Christianisme, et nous l'avons prouvé au mot Paganisme, §. 4 et 5. Beausobre lui-même ose prétendre que parmi les Chrétiens, le peuple n'est pas capable de cette précision, que ce sont là des idées métaphysiques, et trop abstraites pour lui; et il veut que les *Sabiens* les plus grossiers en aient été capables.

L'essentiel étoit de prouver que, suivant la croyance des *Sabiens*, les esprits médiateurs qui résident dans les astres sont des créatures du Dieu souverain, et sont absolument dépendans de lui, qu'ils n'ont d'autre pouvoir que celui d'intercession auprès de lui, qu'il ne leur a point abandonné le gouvernement de ce monde, mais qu'il dispose de tous les événemens par sa providence. Voilà les dogmes caractéristiques qui distinguent la vraie Religion d'avec le Polythéisme; Beausobre n'en a pas dit un seul mot.

Il pousse l'entêtement jusqu'à dire que s'il faut choisir entre le culte religieux rendu aux Saints, à leurs images, à leurs reliques, et celui que les *Sabiens* et les Manichéens ont rendu au soleil et à la lune, ce dernier mérite à tous égards la préférence. *Ibid.* l. 9, c. 1, §. 15. Au mot IDOLATRIE, nous avons réfuté ce parallèle injurieux, nous avons fait voir que Beausobre ne l'a soutenu qu'en donnant un sens faux à tous les termes, en se contredisant lui-même. Par sa méthode, il justifie tous les Idolâtres de l'univers.

Il commence par faire dire à Abulpharage que la Religion des *Sabéens* est la même que celle des Chaldéens; or les Chaldéens étoient certainement Polythéistes et Idolâtres; nous ne connoissons aucun Auteur qui ait cherché à les décharger de ce crime : comment donc les *Sabéens* ou *Sabiens* ne l'étoient-ils pas? Mais Beausobre avoit entrepris de justifier toutes les fausses Religions aux dépens de la vraie, et tous les Hérétiques au détriment des Catholiques.

Brucker, plus raisonnable, a pensé tout différemment au sujet des *Sabiens* ou *Zabiens*, *Hist. crit. Philos.*, tom. 1, l. 2, c. 5, §. 5. Il ne voit dans leur Religion qu'une idolâtrie et une superstition grossières, et dans leur histoire qu'incertitude et ténèbres. On ignore d'abord si leur nom est venu de l'hébreu *Tséba*, qui signifie l'armée des cieux ou les astres dont les *Sabiens* étoient adorateurs, ou de l'arabe *Tsabin*, l'Orient; chacune de ces étymologies a des partisans et des difficultés. D'un côté, les *Sabiens* n'étoient pas plus Orientaux que les Mages de la Perse; d'autre part, le titre d'*Adorateurs des astres* est applicable à tous les anciens Idolâtres.

Conséquemment Brucker, après avoir consulté tous ceux qui ont parlé de cette secte, juge qu'elle se forma quelque temps avant la naissance du Mahométisme, par un mélange informe de Christianisme, de Judaïsme et de Magisme, que tout ce que ces sectaires et d'autres ont dit de leur origine et de leur antiquité est absolument fabuleux; que la prétendue relation que l'on a cru voir entre leurs rites et les lois de Moïse est imaginaire. Il ajoute que les divers articles de leur doctrine n'ont ensemble ni liaison ni apparence de raisonnement; et que les livres sur lesquels ils prétendoient les fonder sont absolument faux et supposés.

Il rapporte leurs dogmes d'après Sharestani, Auteur Arabe, qui s'accorde en plusieurs choses avec Maimonides. Il dit qu'il y a deux sectes de *Zabiens*, dont les uns honorent les Temples ou Chapelles, les autres les simulacres; que leur croyance commune est que les hommes ont besoin d'intelligences qui servent de médiatrices entre eux et Dieu, et que ces intelligences résident dans les astres, comme l'âme dans les corps; qu'ainsi ces médiateurs peuvent être appelés *Dieux* et *Seigneurs*, mais que le Dieu suprême est *le Seigneur des Seigneurs*. Conséquemment les *Zabiens* observent avec grand soin le cours des astres; ils supposent que ces corps célestes président à tous les phénomènes de la nature et à tous les événemens de la vie; ils ont grande confiance aux enchantemens, aux caractères magiques, aux talismans. Ceux qui honorent les idoles ou simulacres des esprits médiateurs, supposent que ceux-ci viennent y

résider, et que c'est là que l'on peut s'approcher d'eux. Brucker y ajoute ce que nous avons rapporté d'après Abulpharage, copié par Beausobre.

Encore une fois, pour savoir si les *Sabiens* et les autres sectaires qui honoroient les astres, étoient ou n'étoient pas Polythéistes et Idolâtres, le point décisif est de savoir s'ils regardoient les esprits qu'ils supposoient logés dans les corps célestes comme des êtres créés, absolument dépendans d'un seul Dieu, qui n'avoient point d'autre pouvoir que celui que Dieu daignoit leur accorder, ni d'autre privilége que d'intercéder auprès de lui; si par conséquent Dieu régit l'univers par sa providence, dispose du sort des hommes et de tous les événemens de ce monde par lui-même, sans en abandonner le soin à de prétendus Lieutenans ou Médiateurs. Or, il est constant que chez les Orientaux aucune secte, ni aucune école de Philosophes n'a jamais admis la création; toutes ont supposé que les esprits inférieurs à Dieu sont sortis de lui, non par un acte libre de sa volonté, mais par une émanation nécessaire et coéternelle à Dieu. D'où il suit que Dieu n'a pas été le maître d'étendre ou de borner leur pouvoir comme il a lui plu, qu'ils le possèdent par la nécessité de leur nature, qu'ils sont par conséquent indépendans de Dieu. *Voyez* EMANATION. Toutes ont cru que Dieu est l'âme du monde, mais que ce n'est pas lui qui le gouverne; que, plongé dans un éternel repos, il n'a ni prévoyance, ni providence; que tout est à la discrétion des esprits émanés de lui. De là il suit qu'il seroit absurde de lui adresser aucun culte; que les hommages, les offrandes, l'encens, les sacrifices, doivent être réservés pour les esprits, ou dieux populaires. Voilà les principes sur lesquels ont été bâties toutes les fausses Religions anciennes, aussi-bien que toute l'idolâtrie moderne.

Tant que l'on ne daignera pas les saisir, ni entrer dans cette question, et que l'on voudra parler de Polythéisme et d'Idolâtrie, on ne fera que battre l'air et déraisonner.

SABBAT, mot hébreu, qui signifie cessation ou repos; c'étoit chez les Juifs le septième jour de la semaine, pendant lequel ils s'abstenoient de toute espèce de travail, en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se reposa le septième.

Comme il est dit dans la Genèse, c. 2, ℣. 2, que *Dieu bénit ce jour et le sanctifia*, quelques Auteurs Juifs et quelques Pères de l'Eglise ont pensé que dès le moment de la création, Dieu avoit institué le repos du septième jour; mais comme d'autre part il n'y a point de preuve dans l'Écriture que ce jour ait été chômé ou fêté par les Patriarches avant Moïse, il paroît que les paroles de la Genèse signifient seulement que Dieu, dès la création, désigna ce jour, pour que dans la suite il fût célébré et sanctifié par son peuple.

En effet, dans *le Décalogue*, Dieu en fit aux Israélites un précepte formel, et ordonna le repos dans ce jour sous peine de mort, *Exode*, c. 20, ℣. 8; c. 31, ℣. 13, etc. Pendant qu'ils étoient dans le désert, un homme qui avoit publiquement violé cette loi, fut effectivement condamné à mort et lapidé par le peuple, *Num.* c. 15, ℣. 32. Cette sévérité ne doit point

nous étonner, parce que la célébration du *Sabbat* en mémoire de la création, étoit une profession de foi très-énergique du dogme d'un seul Dieu créateur, et un préservatif contre le Polythéisme. Un autre motif de cette institution étoit d'accorder du repos, non-seulement aux ouvriers et aux esclaves, mais encore aux animaux; Dieu s'en est expliqué formellement dans la Loi, *Deut.* c. 5, ℣. 14 et 15; c'étoit donc une leçon d'humanité aussi-bien qu'une pratique de religion. C'étoit enfin un moyen de rappeler à la mémoire des Israélites la manière dure dont ils avoient été traités en Egypte, et le bienfait que Dieu leur avoit accordé en les tirant de cet esclavage. *Ibid.*

Un des principaux reproches que Dieu fait aux Juifs par ses Prophètes, est d'avoir violé la loi du *Sabbat,* et il déclare que c'est un des désordres pour lesquels il les a punis par la captivité de Babylone, *Jérém.* c. 17, ℣. 21 et 23; *Ezéch.* c. 20, ℣. 13 et suiv. Aussi, après le retour de cette captivité, cette Loi fut observée par les Juifs avec la plus grande rigueur, 2. *Esdr.* c. 11, ℣. 31 et c. 13, ℣. 15. Nous voyons même dans les Livres des Machabées un exemple de respect pour le *Sabbat* poussé à l'excès. Des Juifs qui fuyoient la persécution d'Antiochus, retirés dans le désert, se laissèrent égorger par les troupes de ce Roi sans vouloir se défendre, parce qu'on les attaquoit un jour de *Sabbat,* 1 *Machab.* c. 2, ℣. 34; d'autres plus sages reconnurent que cette Loi n'interdisoit pas la défense de soi-même, *ibid.* ℣. 41.

Du temps de Jésus-Christ, les Docteurs Juifs poussoient aussi jusqu'au scrupule et à une rigidité excessive l'observation du *Sabbat,* plus d'une fois ils lui reprochèrent de guérir les malades et d'opérer des miracles ces jours-là. Le Sauveur n'eut pas de peine à confondre leur hypocrisie; il leur représenta que Dieu n'interrompt pas, les jours de *Sabbat,* le gouvernement du monde, et que son Fils devoit l'imiter, *Joan.* c. 5, ℣. 16 et suiv., que les Prêtres exerçoient ces jours-là leur ministère dans le Temple comme les autres jours, sans être pour cela coupables; que les Juifs même ne se faisoient aucun scrupule pendant le *Sabbat* de soigner leur bétail, ni de le retirer d'un fossé dans lequel il seroit tombé; que le *Sabbat* étoit fait pour l'homme, et non l'homme pour le *Sabbat;* qu'il étoit donc permis pendant ce repos de faire du bien aux hommes, et qu'enfin, en qualité de Fils de Dieu, il étoit Seigneur et Maître du *Sabbat,* *Matt.* c. 12, ℣. 1 et suiv.

Les Auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine et des motifs du *Sabbat* des Juifs, n'ont fait que montrer combien ils étoient peu instruits de ce qui concernoit cette nation. Tacite a cru qu'ils chômoient le *Sabbat* en l'honneur de Saturne, à qui le samedi étoit consacré par les Païens, ou par un motif d'oisiveté, *Hist.* l. 5; Plutarque, *Sympos.* l. 4, prétend qu'ils le célébroient à l'honneur de Bacchus, parce que ce Dieu est surnommé *Sabios,* et que dans ses fêtes on crioit *Saboï;* Appion le Grammairien soutenoit que les Juifs observoient ce jour en mémoire de ce qu'en Egypte ils avoient été guéris d'une maladie honteuse, nommée en Egyptien *Sabboni;* enfin Perse et Pétrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *Sabbat,*

or il est certain qu'ils ne l'ont jamais fait, et que cela leur étoit défendu.

Au lieu du samedi les Chrétiens fêtent le dimanche, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, parce que ce grand miracle est une des preuves les plus éclatantes de la vérité et de la divinité de la Religion Chrétienne. Cette raison n'est pas moins importante que celles qui avoient donné lieu à l'institution du *Sabbat* pour les Juifs. *Voy.* DIMANCHE. Peu nous importe de savoir comment ceux-ci observent aujourd'hui la loi du repos; on sait qu'ils le font pour le moins aussi rigoureusement que du temps de Jésus-Christ, et qu'ils ont conservé l'usage de le commencer au coucher du soleil pour le finir le lendemain à pareille heure.

Le mot *Sabbat* se prend encore en d'autres sens dans l'Ecriture-Sainte; il désigne, 1.° le repos éternel ou la félicité du Ciel, *Hébr.* c. 4, ℣. 9; 2.° pour toute espèce de fêtes, *Lévit.* c. 19, ℣. 3 et 30: « Gardez mes *Sabbats*, » c'est-à-dire, les fêtes de Pâques, de la Pentecôte, des Tabernacles, etc. Il signifie aussi la semaine, *jejuno bis in Sabbato, Luc,* c. 18, ℣. 12, je jeûne deux fois la semaine. *Una Sabbati, Joan.* c. 20, ℣. 1, est le premier jour de la semaine. Dans *S. Luc,* c. 6, ℣. 1, il est parlé d'un *Sabbat second premier, in Sabbato secundo primo;* cette expression paroît d'abord fort extraordinaire. Mais on doit observer que Δευτεροπρότερον, est mis dans le grec de *S. Luc* pour Δευτερόπρωτον; il signifie un *Sabbat* qui en précéda un autre; en effet, dans le ℣. 6, *S. Luc* parle d'un second *Sabbat* dans lequel Jésus-Christ opéra un miracle.

SABBATAIRES, SABBATARIENS, ou SABBATHIENS. L'on a désigné sous ces noms différens sectaires. 1.° Des Juifs mal convertis, qui dans le premier siècle de l'Eglise étoient opiniâtrément attachés à la célébration du *Sabbat,* et aux autres observances de la loi judaïque. Ils furent aussi nommés *Masbothéens. Voy.* ce mot. 2.° Une secte du quatrième siècle, formée par un certain *Sabathius,* qui voulut introduire la même erreur parmi les Novatiens, et qui soutenoit que l'on devoit célébrer la Pâque avec les Juifs le quatorzième de la lune de Mars. On prétend que ces visionnaires avoient la manie de ne vouloir point se servir de leur main droite; ce qui leur fit donner le nom Ἀριστεροὶ, *sinistres* ou *gauchers.* 3.° Une branche d'Anabaptistes, qui observent le *Sabbat* comme les Juifs, et qui prétendent qu'il n'a été aboli par aucune loi dans le nouveau Testament. Ils blâment la guerre, les lois politiques, les fonctions de Juge et de Magistrat; ils disent qu'il ne faut adresser des prières qu'à Dieu le Père, et non au Fils ni au Saint-Esprit.

SABBATIQUE. L'observation de l'année *sabbatique*, ou de l'année du repos des terres, est un des usages les plus remarquables des Juifs. Dieu leur avoit ordonné de laisser à chaque septième année leurs terres sans culture, et pour les dédommager, il leur avoit promis qu'à chaque sixième année la terre leur produiroit une triple récolte, *Exode*, c. 23, ℣. 10; *Lévit.* c. 25, ℣. 3 et 20; s'ils y manquoient, il les avoit menacés de les transporter dans une terre étrangère, de ruiner et de désoler leur

pays, de faire ainsi reposer leurs terres malgré eux, c. 26, ℣. 34. Cette promesse fut fidèlement exécutée, du moins sous le gouvernement des Juges et jusqu'au règne de Saül, et depuis le retour de la captivité de Babylone jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ.

En effet, Joseph, *Antiq. Jud.* l. 11, c. 8, rapporte qu'Alexandre étant à Jérusalem, le Grand-Prêtre Jaddus lui demanda pour toute grâce de laisser les Juifs vivre suivant leur loi, et de les exempter de tribut à la septième année, ce qui leur fut accordé. Les Samaritains firent de même, parce qu'ils observoient aussi l'année *sabbatique*. Il est dit dans le premier livre des Machabées, c. 6, ℣. 49, qu'Antiochus Eupator ayant tenu assiégée pendant long-temps la ville de Bethsara dans la Judée, les habitans furent forcés de se rendre à lui par la disette des vivres, à cause que c'étoit l'année du repos de la terre. Joseph nous apprend encore, l. 14, c. 17, que Jules-César imposa aux habitans de Jérusalem un tribut qui devoit être payé tous les ans, excepté l'année *sabbatique*, parce que l'on ne semoit et l'on ne recueilloit rien pendant cette année. Il ajoute, c. 28, que pendant le siége de Jérusalem, fait par Hérode et par Sosius, les habitans furent réduits à la plus grande disette de vivres, parce que l'on étoit dans l'année *sabbatique*. *Tacite*, *Hist.* l. 5, c. 1, atteste aussi le repos de la septième année observé par les Juifs; mais comme il ignoroit la raison de cet usage, il l'attribue à leur amour pour l'oisiveté. Le fait est donc incontestable.

Or il auroit été impossible aux Juifs d'observer les années *sabbatiques*, si Dieu n'avoit pas exécuté la promesse de leur accorder une triple récolte à la sixième année. On objectera sans doute que Dieu n'étoit pas fidèle à sa parole, puisqu'il y avoit disette de vivres pendant l'année *sabbatique*, et que les Juifs étoient hors d'état de payer des tributs pour lors. Mais il faut faire attention qu'en promettant pour chaque sixième année une récolte suffisante pour faire subsister les Juifs pendant trois ans, Dieu n'avoit pas promis de la rendre assez abondante, pour supporter encore des tributs pendant ce temps-là. Ce peuple ne commença par porter le joug d'un tribut que sous Alexandre, sous ses successeurs, et sous les Romains. D'ailleurs dans les temps desquels Joseph a parlé, la Judée étoit remplie d'étrangers, sur-tout de militaires, et l'on sait à quel point le pillage des armées répandoit la disette dans les Provinces exposées à ce fléau.

Quant à la menace de punir l'inobservation de l'année *sabbatique*, l'Auteur des *Paralipomènes*, l. 2, c. 36, ℣. 21, nous fait observer que les soixante-dix ans de la captivité des Juifs à Babylone furent un châtiment de leur négligence sur ce point, et que pendant tout ce temps-là les terres de la Judée jouirent du *Sabbat* ou du repos que ses habitans ne lui avoient pas accordé. Aussi au retour de cette captivité, les Juifs, en promettant solennellement d'observer tous les préceptes de la Loi du Seigneur, y comprirent formellement celui qui regardoit l'année *sabbatique*, *Néhem.* chapitre 10, ℣. 31. En 1762, le savant Michaëlis a fait une dissertation sur ce sujet. Il observe, 1.° que Dieu n'avoit promis une récolte double ou triple à

la sixième année, que sous condition que les Juifs seroient fidèles à ses Lois, *Levit.* c. 25, ℣. 18 et 19, qu'ainsi on ne pouvoit pas compter absolument sur cette abondance extraordinaire; 2.° que depuis le règne de Saül les Juifs négligèrent l'observation de cette Loi, et qu'ils en furent punis, comme nous venons de le remarquer; 3.° que cette Loi étoit très-sage. En premier lieu elle forçoit chaque laboureur de réserver toutes les années une partie de sa récolte sans la vendre, afin d'avoir de quoi subsister la septième année, précaution plus efficace pour prévenir la famine que des greniers publics les mieux fournis. En second lieu, cette précaution nécessaire empêchoit les usuriers de profiter de la cherté des grains pendant l'année *sabbatique.* En troisième lieu, pendant cette année les peuples voisins de la Judée avoient la liberté d'y amener paître leurs troupeaux, et il en résultoit un engrais pour les terres en jachères. En quatrième lieu, c'étoit une année de chasse et de gibier pour les Juifs. Indépendamment de ces observations judicieuses, la punition des Juifs à Babylone pendant 70 ans, par proportion au nombre des années *sabbatiques* qu'ils avoient violées, est une preuve incontestable de l'esprit prophétique de Moïse et de la divinité de sa mission.

Ainsi les 70 ans de la captivité de Babylone avoient un double rapport, le premier aux 70 semaines d'années, ou aux 490 ans pendant lesquels les années *sabbatiques* n'avoient pas été observées; le second aux 490 ans qui devoient s'écouler depuis le rétablissement de Jérusalem jusqu'à l'arrivée du Messie; double calcul très-remarquable. *Voyez* DANIEL.

SABELLIENS, hérétiques du troisième siècle, sectateurs de Sabellius. Celui-ci étoit né à Ptolémaïde ou Barcé, ville de la Libye Cyrénaïque, il y répandit ses erreurs vers l'an 260. Il enseignoit qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne qui est le Père, duquel le Fils et le Saint-Esprit sont des attributs, des émanations ou des opérations, et non des personnes subsistantes. Dieu le Père, disoient les *Sabelliens,* est comme la substance du Soleil, le Fils en est la lumière, et le Saint-Esprit la chaleur. De cette substance est émané le Verbe comme un rayon divin, et il s'est uni à Jésus-Christ pour opérer l'ouvrage de notre rédemption; il est ensuite remonté au Père comme un rayon à sa source, et la chaleur divine du Père, sous le nom du Saint-Esprit, a été communiquée aux Apôtres. Ils usoient encore d'une autre comparaison non moins grossière, en disant que la première personne est dans la Divinité, comme le corps est dans l'homme, que la seconde en est l'âme, que la troisième en est l'esprit.

De là il s'ensuivroit évidemment que Jésus-Christ n'est point une personne divine, mais une personne humaine, qu'il n'est ni Dieu, ni fils de Dieu dans le vrai sens des termes, mais seulement dans un sens abusif, parce que la lumière du Père lui a été communiquée, et a demeuré en lui. Si donc Sabellius vouloit admettre une *incarnation*, il étoit obligé de dire que c'étoit Dieu le Père qui s'étoit incarné, qui avoit souffert et qui étoit mort pour nous sauver. Conséquemment les Pères de l'Eglise qui ont écrit contre Sabellius l'ont mis au rang des Patripassiens avec Praxéas et les Noëtiens.

Pour soutenir son erreur, Sabellius abusoit des passages de l'Ecriture-Sainte qui enseignent l'unité de Dieu, sur-tout de ces paroles de Jésus-Christ, *mon Père et moi sommes une même chose.* Il fut réfuté avec beaucoup de force par S. Denis, Patriarche d'Alexandrie, et ensuite par d'autres Pères de l'Eglise. Cette hérésie fit néanmoins des progrès non-seulement dans la Cyrénaïque où elle étoit née, mais encore dans l'Asie mineure, dans la Mésopotamie et même à Rome; S. Epiphane, *hœr.* 42 ou 62. Au quatrième siècle elle fut renouvelée par Photin, et c'est encore aujourd'hui la doctrine des Sociniens.

Beausobre, apologiste décidé de tous les hérétiques et de toutes les erreurs, a excusé les *Sabelliens;* quoique leur doctrine, dit-il, soit évidemment contraire à l'Ecriture-Sainte, et qu'elle ait été justement condamnée, il faut pourtant convenir que l'origine en fut innocente, puisqu'elle venoit de la crainte de multiplier la Divinité et de ramener le Polythéisme, et il le prouve par divers témoignages. Ainsi ce critique charitable n'a pas pu manquer d'excuser aussi les Sociniens, qui protestent qu'ils agissent par le même motif que les *Sabelliens*, et qui se servent à peu près des mêmes argumens pour attaquer les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Toute hérésie, selon lui, est pardonnable, quoiqu'évidemment contraire à l'Ecriture-Sainte, dès que l'on peut l'attribuer à un motif innocent, et même religieux. Mais il ne juge pas de même des erreurs prétendues qu'il attribue aux Pères de l'Eglise et aux Catholiques; celles-ci ne méritent point de grâce, sans doute parce qu'on ne peut les attribuer à aucun motif innocent ni religieux. Voilà ce que Beausobre appelle une *impartialité* que l'équité demande; elle est plus propre, dit-il, à ramener les Hérétiques, que des jugemens téméraires hasardés contre eux sans preuve, et dont l'injustice les révolte. *Hist. du Manich.* l. 3, c. 6, §. 8. On sait si l'impartialité de Beausobre a déjà opéré des conversions parmi les Sociniens, les Quakers, les Anabaptistes, etc.

Il soutient que les Pères ont eu tort de mettre les *Sabelliens* au nombre des Patripassiens. L'erreur *sabellienne*, dit-il, consistoit à anéantir la personnalité du Verbe et du Saint-Esprit, dans ce système la Trinité n'est autre chose que la nature divine considérée sous les trois idées de *substance*, de *pensée*, et de *volonté* ou d'action. C'est le pur Judaïsme, comme le dit fort bien S. Basile. Suivant cette même doctrine, Jésus-Christ est *Fils de Dieu*, parce qu'il a été conçu du Saint-Esprit; que le Verbe ou la sagesse de Dieu, attribut inséparable du Père, a déployé sa vertu dans Jésus, lui a révélé les vérités qu'il devoit enseigner aux hommes, et lui a donné le pouvoir de faire des miracles. Ainsi l'union du Verbe divin avec la personne de Jésus n'est point une union substantielle, mais de vertu seulement. L'incarnation n'a été qu'une opération de la Divinité, une effusion de la sagesse et de la vertu divine dans l'âme de Jésus-Christ. Dans ce système; il est impossible de dire que Dieu le Père, une Personne divine, ou la Divinité, a souffert en Jésus-Christ. En quel sens peut-on appeler les *Sabelliens Patripassiens*, eux qui soutenoient que la Divinité est impassible?

Ce reproche fait par Beausobre

aux Pères de l'Eglise porte sur trois suppositions fausses; la première, que les Hérétiques ont été sincères dans leur langage; la seconde, qu'ils ont raisonné conséquemment et qu'ils ne se sont pas contredits; la troisième, que leurs disciples ont été fidèles à conserver les mêmes sentimens et les mêmes expressions: voilà ce qui n'est jamais arrivé à aucune secte, pas plus aux *Sabelliens* qu'aux autres.

1.° Si le Verbe divin n'est pas une personne, mais seulement un attribut ou une opération du Père, peut-on, sans abuser frauduleusement de tous les termes, dire du Verbe ce qu'en dit S. Jean, que le Verbe étoit en Dieu; qu'il étoit Dieu; qu'il a fait toutes choses; qu'il est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; qu'il étoit dans le monde; qu'il est venu parmi les siens; qu'il a été fait chair; qu'il a habité en nous, etc.; ou ce que dit S. Paul, que *Dieu étoit en Jésus-Christ* se réconciliant le monde, etc.? Il falloit cependant que Sabellius dît tout cela, ou qu'il renonçât au nom de Chrétien; s'il le disoit, on ne pouvoit entendre que du Père tout ce qui est attribué au Verbe, puisque le Père est la seule personne divine ou le seul principe d'action, suivant son système. On étoit donc forcé de dire que le Père s'est incarné, qu'il a souffert, qu'il est mort, etc. comme on le dit du Verbe.

2.° Théodoret, *Hæret. fab.* l. 2, c. 9, nous apprend que Sabellius considérant Dieu comme faisant le décret éternel de sauver les hommes, le regardoit comme Père; lorsque ce même Dieu s'incarnoit, naissoit, souffroit, mouroit, il l'appeloit *Fils;* lorsqu'il l'envisageoit comme sanctifiant les hommes, il le nommoit *Saint-Esprit.* Il est à présumer que Théodoret avoit lu les ouvrages de Sabellius ou ceux de ses disciples; de quel droit récusera-t-on son témoignage? Voilà toujours le Père qui est censé faire et souffrir tout ce que Jésus-Christ a fait et souffert.

3.° Supposons que Sabellius ni ses partisans ne l'ont pas dit, la question est de savoir ce que les Pères ont entendu par le nom de *Patripassiens;* s'ils ont voulu désigner par là des Hérétiques qui ont enseigné formellement et en propres termes que *Dieu le Père a souffert*, ces saints Docteurs pourroient avoir tort, peut-être aucun Hérétique n'a-t-il affirmé distinctement cette proposition; mais s'ils ont seulement entendu par ce mot, des Hérétiques de la Doctrine desquels il s'ensuit clairement et nécessairement que Dieu le Père a souffert, qui a droit de les blâmer?

Beausobre reprend encore Origène d'avoir dit que les *Sabelliens* confondent la notion de Père et de Fils, qu'ils regardent le Père et le Fils comme une seule hypostase, *Comment. in Matth.* tome 17, n. 14. Il falloit dire, continue ce Critique, qu'ils regardent *le Père et le Verbe*, et non *le Fils*, comme une seule hypostase; les *Sabelliens* n'ont jamais donné au *Verbe* le nom de *Fils*, puisqu'ils le regardoient comme un attribut ou une propriété de la nature divine. Mais ils ont donné à Jésus-Christ le titre de *Fils de Dieu*, dans ce sens que la sagesse de Dieu résidoit en lui.

Dans ce cas les *Sabelliens* doivent encore réformer le langage de S. Jean, qui dit: « Le *Verbe* s'est » fait chair, et il a demeuré parmi » nous, et nous avons vu sa gloire

» comme celle du *Fils unique du* » *Père.* » Voilà le *Verbe* nommé très-clairement *Fils de Dieu*. Est-il bien sûr que les *Sabelliens* n'ont jamais affecté de parler de même? A la vérité ils se seroient contredits; mais, encore une fois, il n'y a aucun Hérétique à qui cela ne soit arrivé.

Rien d'ailleurs n'empêche d'entendre ainsi la phrase d'Origène: Ces Hérétiques confondent la notion de Père et de Fils, puisqu'ils font une seule et même personne du Père et du *Verbe* que nous nommons *Fils de Dieu* d'après l'Ecriture-Sainte. Quant à ceux que Beausobre accuse d'avoir dit que les *Sabelliens* se figuroient un Dieu *Père de lui-même, et Fils de lui-même*, *Υιοπατηρ*, ils se réduisent au seul Arius, Hérésiarque aussi entêté que Sabellius. Déjà nous avons eu lieu plus d'une fois de prouver à Beausobre que ses apologies des Hérétiques sont aussi absurdes que ses calomnies contre les Pères sont injustes. Aussi a-t-il été réfuté par Mosheim, *Historiæ Christian. sæculo 3*, n. 33. Celui-ci a prouvé que Sabellius envisageoit le Verbe et le Saint-Esprit comme deux émanations ou deux portions de la divinité du Père, qu'ainsi la portion qui a été unie à Jésus-Christ a véritablement souffert avec lui; d'où il conclut que l'on a tort de reprendre les Pères qui ont mis cet Hérétique au nombre des Patripassiens, et que Saint Epiphane a très-bien exposé son erreur. *V.* Noétiens, Praxéens, Patripassiens.

SAC. Ce mot, qui est le même en hébreu que dans les autres langues, signifie la même chose. Outre l'acception ordinaire, il exprime un habit simple et grossier, un cilice; c'est un signe et un instrument de pénitence. Ce n'étoit point l'usage des Anciens de s'en couvrir tout le corps, mais de le mettre autour des reins; *Isaïe*, c. 20, ℣. 2; *Judith*, c. 4, ℣. 8. On le prenoit dans les momens de deuil, d'affliction, de calamité publique, de pénitence, *II. Reg.* c. 3, ℣. 31; *III. Reg.* c. 20, ℣. 32; *Esth.* c. 4, ℣. 1. On y ajoutoit l'action de se couvrir la tête de cendres ou de poussière. Lorsque l'affliction étoit passée, on témoignoit sa joie en déchirant le *sac* que l'on avoit autour des reins, on se lavoit, et on se frottoit d'huile parfumée. *Voyez* Cendres.

SACCOPHORES ou PORTEURS DE SACS. Plusieurs Hérétiques ont été appelés de ce nom, comme les *Apostoliques* ou *Apotactiques*, les *Encratites*, les *Manichéens*; *voyez* ces mots. Ils se revêtoient de *sacs* pour avoir un air pénitent et mortifié, et souvent sous cet habit ils cachoient une conduite très-déréglée. L'Eglise, qui connoissoit leur hypocrisie, n'hésita jamais de condamner ce vain appareil de mortification, auquel le peuple ne se laisse prendre que trop aisément.

SACHETS. Les Frères *Sachets*, nommés aussi *Frères de la Pénitence et Frères aux sacs*, à cause de la forme de leur habit grossier, de leur vie pauvre et mortifiée, étoient une Congrégation de Religieux Augustins, différente de celle des Hermites.

On ignore l'origine de cet Ordre, qui ne remonte pas au delà du treizième siècle. Ils avoient un monastère à Sarragosse en Espagne, du

temps d'Innocent III, et la direction des Béguines de Valenciennes; ce qui les fit nommer *Frères Béguins*. Ils étoient fort austères, ils s'abstenoient de viande et de vin. A la recommandation de la Reine Blanche, Saint Louis en fit venir d'Italie, il les établit à Paris, à Poitiers, à Caën et ailleurs. Mais leur extrême pauvreté, le petit nombre de ceux qui se vouoient à ce genre de vie, le décret du Concile de Lyon qui supprima les Ordres mendians, à la réserve de quatre, firent tomber insensiblement l'Ordre des *Frères Sachets*.

Il y a aussi des Religieuses *Sachettes* qui imitoient la vie des Frères de la Pénitence; elles avoient une maison à Paris, près de Saint-André-des-Arcs, et elles ont laissé leur nom à la rue des *Sachettes; Hist. de l'Egl. Gallic.* l. 34, t. 12, an. 1272.

SACERDOCE. *Voyez* Prêtre et Prêtrise.

SACIENS, nom donné aux Anthropomorphites. *Voyez* ce mot.

SACRAMENTAIRE, ancien Livre d'Eglise dans lequel sont renfermées les Prières et les Cérémonies de la Liturgie ou de la Messe, et de l'administration des Sacremens. C'est tout à la fois un Pontifical, un Rituel, un Missel, dans lequel néanmoins on ne trouve ni les Introïts, ni les Graduels, ni les Epîtres, ni les Evangiles, ni les Offertoires, ni les Communions, mais seulement les Collectes ou Oraisons, les Préfaces, le Canon, les Secrètes et les Postcommunions; les Prières et les Cérémonies des Ordinations, et un nombre de Bénédictions; ce que les Grecs nomment un *Eucologe*.

Le premier qui ait rédigé un *Sacramentaire* est le Pape Gélase, mort l'an 496; c'est du moins le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous. S. Grégoire, postérieur d'un siècle à Gélase, retoucha ce *Sacramentaire*, en retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes, il y ajouta peu de paroles. Mais ni l'un ni l'autre n'ont été les Auteurs du fond de la Liturgie; avant eux elle se conservoit par tradition, et on a toujours cru qu'elle venoit des Apôtres. Le P. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Messe*, t. 3, p. 137 et suiv., a prouvé ce fait essentiel; au mot Grégorien, nous avons extrait sommairement ce qu'il en a dit.

Si les critiques Protestans qui ont tant déclamé contre la Messe et contre les autres Prières de l'Eglise; qui les ont regardées comme des superstitions et des momeries de nouvelle invention, avoient été mieux instruits, ils auroient vu que l'Eglise Catholique ne fait rien aujourd'hui que ce qu'elle a fait dès les premiers siècles; que dans tous les temps elle a fait profession de suivre et d'imiter ce qu'ont fait Jésus-Christ et les Apôtres. *Voyez* Liturgie.

Sacramentaires. Les Théologiens Catholiques ont donné quelquefois ce nom à tous les Hérétiques qui ont enseigné des erreurs touchant la Sainte Eucharistie, qui ont nié ou la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement, ou la transsubstantiation, par conséquent aux disciples de Luther aussi-bien qu'à ceux de Calvin. Mais les Luthériens eux-mêmes, qui admettent la présence réelle, ont nommé *Sacramentaires* les sectateurs de Carlostad, de Zwingle et de Cal-

vin qui rejettent la présence réelle, et qui soutiennent que l'Eucharistie n'est que la figure, le signe, le symbole du corps et du sang de Jésus-Christ; que dans la Communion on reçoit ce corps et ce sang, non réellement, mais spirituellement et par la foi.

Cinq ans seulement après que Luther eut commencé à prêcher, Carlostad répandit cette doctrine à Wirtemberg, et il y trouva des partisans; Luther ne seroit pas venu à bout d'arrêter les progrès de cette erreur, s'il n'avoit fait chasser Carlostad par l'Electeur de Saxe; telle fut la principale cause de leur rupture. Peu d'années après, d'autres Novateurs prêchèrent la même chose dans d'autres villes, en particulier à Goslard; après plusieurs disputes et plusieurs conférences, la contestation finit de même par l'exil de ceux qui s'écartoient des opinions de Luther. Mosheim, dans ses Dissertations sur l'*Histoire Ecclésiastique*, tom. 1, p. 627, en a placé une touchant cet événement, où l'on voit qu'il étoit uniquement question de savoir quel sens on doit donner à ces paroles de Jésus-Christ: *Ceci est mon corps*.

Mais puisque, selon le sentiment des Protestans, l'Ecriture-Sainte est la seule règle de notre foi, nous voudrions savoir pourquoi les adversaires de Luther avoient moins de droit d'entendre les paroles de Jésus-Christ dans un sens figuré, qu'il n'en avoit lui-même de les prendre dans le sens littéral et grammatical; pourquoi il n'étoit pas permis aux Catholiques de les entendre comme on les a toujours entendues depuis les Apôtres. Il est évident que la doctrine de Luther ne s'est conservée parmi ses sectateurs que par les Lois que plusieurs Souverains ont portées contre les *Sacramentaires*, et même par les peines afflictives qu'on leur a fait subir; ce sont ces Lois et non l'Ecriture-Sainte qui ont décidé chez eux de la croyance des peuples. On ne peut assez admirer la stupidité du commun des Luthériens qui se sont ainsi laissé conduire par l'autorité civile en fait de Religion, après que l'on avoit commencé par leur promettre la liberté entière de conscience, et la faculté de se décider eux-mêmes touchant le vrai sens de l'Ecriture-Sainte. On voudroit savoir encore en quoi les articles de foi réglés par des Prédicans et appuyés par l'autorité des Souverains, ont été plus dignes de respect et de soumission que les décrets des Pasteurs de l'Eglise Catholique assemblés au Concile de Trente.

Enfin, l'on ne conçoit pas comment les erreurs des *Sacramentaires*, des Anabaptistes, des Sociniens, sorties des principes de la prétendue réforme, sous les yeux mêmes de ses fondateurs, ne leur ont pas fait sentir la fausseté de ces principes, et comment ils ont pu s'y obstiner jusqu'à la mort.

SACRE, SACRÉ. Il paroît que dans l'origine on a nommé *sacré* ce qui étoit tiré de l'usage commun, mis à part ou en réserve, pour être offert à Dieu et destiné à son culte, que telle est l'étymologie du latin *sacer*, et du grec Ἱερὸς; ainsi *Deo sacrum* est la même chose que *sanctum Domino*, destiné ou réservé pour Dieu. De là est venu le double sens du mot *sacer*, qui signifie aussi exécrable, dévoué, destiné, réservé à la mort. On profane une chose *sacrée*,

quand on la fait rentrer dans l'usage commun, ou qu'on la traite avec aussi peu de respect que les choses communes. On a *sacré* les Rois, les Prêtres, les Prophètes; dès ce moment ils ont été censés tirés de l'ordre des simples particuliers, et en quelque façon mis à part pour remplir des fonctions qui leur étoient propres. Dans le même sens on a consacré des lieux, des instrumens, des choses d'usage, pour les faire servir au culte du Seigneur. On distingue le *Sacre* ou la *Consécration* d'avec une *Bénédiction*, en ce que celle-ci ne tire pas absolument la chose bénite du rang ou de l'usage des choses communes.

La coutume de *sacrer* les Rois, en les oignant d'huile sainte, a commencé chez les Hébreux; Saül et David furent *sacrés* par le Prophète Samuel, Salomon par le Grand-Prêtre. Quelques Auteurs ont cru qu'aucun Prince Chrétien n'avoit été *sacré* avant Justin II, Empereur de Constantinople, parvenu au trône l'an 565; mais d'autres nous apprennent que Théodore le Jeune fut couronné, par conséquent *sacré*, l'an 408, par le Patriarche Proclus. Notes du Père Ménard sur le *Sacram.* de Saint Grégoire, p. 307. Cet usage fut imité par les Rois des Goths et des Francs. Clovis fut *sacré* par Saint Remi. *Voyez* ONCTION. Plusieurs Incrédules ont blâmé cette cérémonie, comme si elle étoit établie pour persuader aux Rois qu'ils sont des hommes divins, d'une nature supérieure à celle des autres hommes, qu'ils ne tiennent rien de leurs sujets, et qu'ils ne leur doivent rien. Si l'on veut se donner la peine de lire les prières et les exhortations que fait à un Roi l'Evêque qui le *sacre*, on verra si cette cérémonie n'est pas la leçon la plus énergique pour lui faire connoître tous ses devoirs, et si lorsqu'il lui arrive de les oublier, c'est la faute de l'Eglise. *Ménard, ibid.*

Quelques Ecrivains ont été scandalisés de ce que l'on appelle les Empereurs d'Allemagne et les Rois d'Angleterre *sacrée Majesté;* ils ont regardé ce titre comme un blasphème. Ils ont oublié sans doute que dans l'Ecriture-Sainte les Rois en général sont nommés les *Oints du Seigneur*, et que Dieu n'a pas dédaigné d'appeler Cyrus, Prince infidèle, son *Oint*, son *Christ*, son *Messie;* c'est-à-dire, un personnage qu'il avoit destiné à être célèbre et à délivrer le peuple Juif de sa captivité.

Les Anciens regardoient comme *sacrés* non-seulement les temples des dieux, mais les tombeaux des morts, et les lieux sur lesquels le tonnerre étoit tombé. Lorsque les Protestans ont décidé en général qu'il est absurde de regarder un lieu comme plus saint et plus *sacré* qu'un autre, c'est comme s'ils avoient dit qu'il est absurde de respecter un lieu plus qu'un autre, et d'avoir plus d'égards pour l'appartement d'un Roi que pour une étable d'animaux. Ils ne soutiennent cette maxime, quoique contraire au sens commun, que pour pallier les profanations horribles dont leurs pères se sont rendus coupables, en voulant abolir le culte Catholique: au mot CONSÉCRATION, nous avons répondu aux reproches insensés que les Incrédules ont empruntés d'eux.

SACREMENT. Par l'étymologie que nous venons de donner du

mot *Sacré*, il est évident que *Sacrement* signifie non-seulement le signe d'une chose sacrée, mais l'action par laquelle une chose est rendue sacrée. Aussi les Romains appeloient *Sacramentum* le serment par lequel un citoyen s'engageoit et se dévouoit à la milice, la profession même de soldat, l'argent consigné par un plaideur, et qui étoit acquis au fisc, s'il perdoit son procès, etc.

Mais ce mot a changé de signification chez les traducteurs latins de l'Ecriture-Sainte; ils ont rendu par *Sacramentum* les termes hébreux et grecs qui signifient secret, mystère, chose cachée; conséquemment l'on entend par *Sacrement* le signe sensible d'un effet intérieur et spirituel que Dieu opère dans nos âmes. Nous avons à en examiner, 1.° l'usage, 2.° le nombre, 3.° l'essence, 4.° l'effet, 5.° l'instituteur, 6.° le Ministre, 7.° les conséquences.

§. I.er Saint Augustin, l. 19, *contra Faust.* c. 4, observe très-bien que les hommes ne peuvent être réunis dans la profession d'une Religion vraie ou fausse que par le secours de signes visibles, ou de symboles mystérieux, qui font impression sur nous, et que l'on ne peut mépriser sans être sacrilége. En effet, comment exprimer les sentimens intérieurs de notre âme dans lesquels consiste la Religion, sinon par des gestes et des cérémonies extérieures? et de quelle autre manière pourroit-on donner une idée de ce que Dieu daigne opérer en nous pour notre sanctification? « La chair, dit Tertullien, est » lavée par le baptême, afin que » l'âme soit purifiée; elle reçoit » une onction, pour que l'âme soit » consacrée à Dieu; on lui imprime le sceau de la Croix, afin » que l'âme ait une défense contre » ses ennemis; on lui impose les » mains, pour que l'âme reçoive » les lumières du Saint-Esprit. » C'est le corps qui participe au » corps et au sang de Jésus-Christ, » afin que l'âme soit divinement » nourrie. » Ainsi s'expriment par des signes sensibles les choses mêmes qui ne tombent point sous nos sens.

Mais cette nouvelle signification du mot *Sacrement* n'a pas fait disparoître l'ancienne, puisqu'il n'est aucun des signes sensibles par lesquels Dieu répand ses dons et ses grâces dans nos âmes, qui ne soit un nouveau lien par lequel Dieu nous attache à lui et nous consacre à son service.

Il y a donc eu des *Sacremens* dans les différentes époques de la vraie Religion; l'on peut placer dans ce rang les sacrifices et les offrandes des Patriarches, l'imposition que Jacob fit de ses mains sur la tête des deux fils de Joseph, par laquelle il les adopta et leur annonça leur destinée future; *Gen.* c. 48, ℣. 14; les bénédictions que donnoient ces anciens justes à leurs enfans, lorsqu'ils les unissoient par le mariage. Cette cérémonie, dont nous voyons un exemple dans le Livre de Tobie, c. 7, ℣. 15; n'étoit point une nouvelle institution, puisqu'il n'en est pas parlé dans la loi de Moïse. Ajoutons les purifications dont on usoit avant d'offrir un sacrifice; *Gen.* c. 35, ℣. 2, etc. Tous ces symboles, aussi anciens que le monde, furent profanés par les Idolâtres, qui les employèrent au culte de leurs faux Dieux. Le Seigneur institua de nouveaux *Sacremens* pour les Juifs, comme la Circoncision,

la Consécration des Pontifes, le repas de l'Agneau Pascal, les Purifications, les Expiations, etc. Il falloit donc qu'il y en eût aussi dans la Loi nouvelle, et Jésus-Christ n'a pas manqué d'y pourvoir. Dans cette troisième époque de la vraie Religion, les Théologiens définissent un *Sacrement*, le signe sensible d'une grâce spirituelle, institué par Jésus-Christ pour la sanctification de nos âmes. Cette définition, quoique très-juste, n'exprime cependant pas tous les effets, ni toutes les fins des *Sacremens;* nous le verrons ci-après.

§. II. Les Protestans n'admettent que deux *Sacremens* de la Loi nouvelle; savoir, le Baptême et la Cène. Les Catholiques soutiennent qu'il y en a sept; savoir, le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage. Ainsi l'a déclaré le Concile de Trente, *Sess.* 7, *can.* 1. Nous parlons de chacun en particulier, et nous prouvons qu'il n'en est aucun qui n'ait tout ce qui constitue un *Sacrement.* Les Protestans avoient avancé que les Grecs et les autres sectes de Chrétiens Orientaux n'admettent comme eux que deux *Sacremens;* mais le contraire a été prouvé jusqu'à la démonstration dans le cinquième tome de la *Perpétuité de la Foi;* on y a fait voir que toutes ces sectes sans exception admettent sept *Sacremens* aussi-bien que l'Eglise Romaine. Au lieu du terme de *Sacrement* qui est latin, elles se servent du mot *mystère* qui est équivalent; elles nomment le Baptême le *bain sacré* ou la *régénération;* la Confirmation, le *Myron* ou le *Chrême;* l'Eucharistie, l'*Oblation;* la Pénitence, le *Canon;* l'Extrême-Onction, l'*Onction des malades;* l'Ordre, la *Consécration des Evêques ou des Prêtres;* le Mariage, le *Couronnement des Epouses*, et elles attribuent à toutes ces cérémonies les mêmes effets que nous.

§. III. Depuis long-temps les Scholastiques se sont accoutumés à envisager le *Sacrement* comme une espèce de composé moral, qui renferme une action sensible et des paroles; *accedit verbum ad elementum*, dit S. Augustin, *et fit Sacramentum; Tract.* 80, *in Joan.* n. 3: le Concile de Florence a répété cette maxime. L'action sensible est envisagée comme la matière du *Sacrement*, et les paroles comme la forme, parce qu'elles déterminent le sens de l'action. A la vérité cette distinction ne remonte pas plus haut parmi nous qu'au douzième siècle; c'est Guillaume d'Auxerre qui la proposa le premier; elle est cependant utile pour une plus grande précision dans la Théologie. Elle n'est pas connue des Chrétiens Orientaux, quoiqu'elle ait été adoptée par quelques Théologiens Grecs. Ils pensent tous qu'il n'importe pas que la forme des *Sacremens* soit conçue en termes indicatifs, déclaratifs, ou déprécatifs; que les prières qui accompagnent l'action sacramentelle en sont une partie essentielle, qu'ainsi on peut les appeler la forme du *Sacrement;* l'Eglise Latine n'a pas condamné ce sentiment, elle ne rejette point comme nuls les *Sacremens* ainsi administrés par les Orientaux.

Il y a un savant Traité sur les paroles des sept *Sacremens*, fait par le Père Merlin, Jésuite, dans lequel il prouve que dès l'origine les formes en ont été fixes, inva-

riables, courtes, aisées à retenir, gardées sous le secret, communiquées seulement aux Prêtres de vive voix et par tradition. Elles ont toujours indiqué l'effet du *Sacrement*, et à la réserve de l'Extrême-Onction, il n'y a point de preuve certaine qu'elles aient été quelquefois conçues en termes déprécatifs, ou par manière de prière. On les nommoit cependant quelquefois *invocationes perfectivas*, parce que le Ministre du *Sacrement* n'agit point en son nom, mais au nom de Jésus-Christ. Mais aucun des Pères de l'Eglise n'a exprimé distinctement ces formules, et on ne les trouve dans aucun Sacramentaire, à cause de la loi ou de l'usage qui les a fait garder sous le secret jusqu'au douzième siècle. Alors seulement l'on a distingué expressément et formellement les sept *Sacremens*, et l'on en a clairement désigné la matière et la forme; les Protestans en ont conclu très-mal à propos qu'on ne les connoissoit pas auparavant. Les formes usitées dans l'Eglise Grecque ne sont pas conçues précisément en mêmes termes que celles dont se sert l'Eglise Latine, mais le sens en est le même; on les a confrontées à l'égard des sept *Sacremens*.

§. IV. Il y a une dispute non moins sérieuse entre les Hétérodoxes et nous touchant l'effet des *Sacremens*. Les Sociniens enseignent que ce sont de simples cérémonies qui ne servent tout au plus qu'à unir extérieurement les Fidèles, à les distinguer des Juifs et des Païens. Les Protestans n'en ont pas une idée beaucoup plus avantageuse, en disant que ce sont des cérémonies instituées par Jésus-Christ pour sceller et confirmer les promesses de la grâce, pour soutenir notre foi, et pour nous exciter à la piété. Nous soutenons contre eux que les *Sacremens* produisent en nous la grâce sanctifiante et la rémission des péchés, lorsque nous les recevons avec les dispositions nécessaires, et que c'est pour opérer cet effet que Jésus-Christ les a institués. C'est encore la décision du Concile de Trente, *Sess.* 7, *can.* 6, où il dit anathème à ceux qui enseignent « que les *Sacremens* de la Loi nou- » velle ne contiennent point la » grâce qu'ils signifient, et qu'ils » ne la donnent point à ceux qui » les reçoivent, lors même que » ceux-ci n'y mettent point obsta- » cle; que ce sont seulement des » signes extérieurs de la grâce ou » de la justice que l'on reçoit par » la foi, ou une simple profession » de la foi Chrétienne par laquelle » les Fidèles sont distingués d'avec » les Infidèles. » Suivant les Protestans, c'est la foi du Fidèle, et non le *Sacrement*, qui est la vraie cause de la grâce et de la sanctification; le *Sacrement* n'est qu'une condition et un signe extérieur de ce qui se fait par la foi; c'est ce que les Théologiens Scholastiques appellent produire la grâce *ex opere operantis*; suivant les Catholiques, au contraire, c'est le *Sacrement* qui, en vertu de l'institution de Jésus-Christ, et en nous appliquant ses mérites, produit la grâce, et en est la cause immédiate; la foi, la confiance, la piété du Fidèle, sont seulement une condition nécessaire, sans laquelle le *Sacrement* ne produiroit pas son effet; c'est ce que les Théologiens appellent produire la grâce *ex opere operato*. Nous verrons de quelle manière les Protestans ont travesti cette Doctrine, afin de la rendre ridicule

et odieuse; mais il faut commencer par la prouver.

Jésus-Christ déclare, *Joan.* 3, ℣. 5, que si quelqu'un n'est pas régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, il ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu; suivant ces paroles, l'effet du Baptême est une régénération, et non simplement un moyen d'exciter la foi, de confirmer les promesses de Dieu, de réveiller en nous la piété. Saint Paul en parle de même; il appelle le Baptême le *bain de la régénération et du renouvellement du Saint-Esprit*, 1 *Tim.* c. 3, ℣. 5. Lorsque cet Apôtre fut converti, Ananie lui dit : « Recevez le Baptême, » et lavez vos péchés. » *Act.* c. 22, ℣. 16.

Il est dit, c. 8, ℣. 17, que l'imposition des mains des Apôtres donnoit le Saint-Esprit; c'est l'effet de la Confirmation. Jésus-Christ nous montre celui de l'Eucharistie en disant : *Joan.* c. 6, ℣. 56 : « Ma chair est véritablement une » nourriture, et mon sang un breu- » vage; celui qui les reçoit de- » meure en moi et moi en lui..... » Celui qui se nourrit de moi, » vivra pour moi...... Celui qui » mange ce pain vivra éternelle- » ment. » Le Sauveur ne parle ni de la foi, ni de la confirmation de ses promesses.

Il a donné à ses Apôtres le pouvoir de remettre les péchés par la pénitence et par l'absolution, *Joan.* c. 20, ℣. 23. S. Jacques, c. 5, ℣. 14, dit que le fidèle malade qui recevra l'onction des Prêtres, recevra la rémission de ses péchés. S. Paul, 2 *Tim.* c. 1, ℣. 6, fait souvenir son disciple Timothée de la grâce qu'il a reçue par l'imposition des mains dans l'ordination. En comparant l'état du célibat avec celui du mariage, il dit que chacun a reçu de Dieu le don qui lui est propre, 1 *Cor.* c. 7, ℣. 7; il y a donc une grâce particulière attachée au mariage.

Telle est l'idée que nous donne l'Ecriture-Sainte de l'effet des sept *Sacremens*, c'est la régénération, la purification de l'âme, la rémission des péchés, le don de la grâce et du Saint-Esprit. De quel droit les Protestans veulent-ils pervertir toutes ces idées, réformer toutes ces expressions, attribuer à la foi du Fidèle ce que l'Ecriture-Sainte attribue aux *Sacremens*? Qu'ils nous produisent un seul passage dans lequel il soit dit que le dessein de l'institution des *Sacremens* est d'exciter la foi, ou qu'ils opèrent par la foi.

Nous n'alléguerons point pour preuve de notre croyance les passages dans lesquels les Pères de l'Eglise tiennent le même langage que les Livres saints, et s'expriment d'une manière encore plus positive; il suffit d'observer qu'en parlant des formes sacramentales, ils les appellent *sermo Dei opifex, operatorius, vivus et efficax, verba Christi efficientiâ plena, omnipotentia Verbi*, etc. Aucun d'eux ne s'est avisé de dire que c'est la foi du Fidèle qui opère l'effet du *Sacrement*; ils disent, au contraire, que c'est la parole de Jésus-Christ prononcée par le Prêtre, et que cette parole produit son effet en vertu de l'institution de Jésus-Christ.

Il est constant d'ailleurs que dès les premiers siècles de l'Eglise on a donné le Baptême aux enfans, à des catéchumènes tombés dans la démence ou dans l'imbécillité, à des malades en syncope ou en délire; dans tous ces cas le baptisé étoit

incapable d'avoir actuellement la foi : on étoit néanmoins persuadé qu'il recevoit l'effet du *Sacrement.* On supposoit à la vérité qu'il avoit eu la foi, mais on a toujours pensé qu'avec la foi il falloit le *Sacrement* pour produire la grâce dans l'âme du Fidèle. Nous avons fait voir ailleurs l'absurdité de la foi justifiante de Protestans, telle qu'ils la conçoivent. *Voyez* Foi, §. 5, Justification, Imputation.

La fausseté de leur système est encore prouvée par la différence que S. Paul a mise entre les *Sacremens* de l'ancienne Loi et ceux de la nouvelle; il appelle les premiers des élémens *vides et impuissans*, *Gal.* c. 4, ℣. 9, qui ne pouvoient purifier que la chair, *Hebr.* c. 9, ℣. 10, qui ne pouvoient effacer les péchés, c. 10, ℣. 11. Au lieu qu'il attribue aux *Sacremens* de la Loi nouvelle le pouvoir de donner la grâce et le Saint-Esprit; de renouveler l'homme, de le purifier, de le sanctifier, de le faire participer au Corps et au Sang de Jésus-Christ, etc. Cependant les *Sacremens* figuratifs de l'ancienne Loi pouvoient exciter dans l'âme des Juifs la foi au Messie futur, et la confiance à ses mérites; les ablutions ne doivent pas avoir moins de vertu que le Baptême, et le repas de l'Agneau Pascal moins d'efficacité que la Cène Eucharistique : où seroit donc la différence ?

Enfin de l'opinion des Protestans il s'ensuit qu'un *Sacrement* administré par un insensé et par dérision, peut produire autant d'effet que s'il l'étoit par motif de Religion; il peut également exciter la foi de celui qui le demande, et cette foi supplée à tous les défauts qui peuvent se trouver dans la forme ou dans l'administration du *Sacrement.*

Les Protestans n'ont point trouvé de meilleur expédient pour pallier la fausseté de leur système, que de travestir celui des Catholiques; ils ont poussé sur ce point la mauvaise foi et la malignité au dernier excès : on peut le reprocher non-seulement à leurs anciens Docteurs, mais à leurs Théologiens les plus modernes. Mosheim assure dans son *Histoire Ecclésiastique* du 16.e siècle, sect. 3, 1.re part., c. 1, §. 36, que ceux d'entre les Docteurs Catholiques qui soutiennent que les *Sacremens* produisent la grâce *ex opere operato*, pensent qu'il n'est pas besoin de beaucoup de préparation pour recevoir la Pénitence et l'Eucharistie; que Dieu n'exige ni une pureté parfaite, ni un parfait amour de Dieu, qu'ainsi les Prêtres peuvent absoudre et admettre à la communion sans aucun délai ceux qui se confessent, quels que soient les crimes qu'ils ont commis. D'autres plus sévères, dit-il, exigent de longues épreuves, une exacte pureté d'âme, un amour de Dieu exempt de tout sentiment de crainte; de là est venue la célèbre dispute entre les Approbateurs et les Censeurs de la fréquente communion, dont les uns admettent et les autres rejettent le célèbre *Opus operatum* des Scholastiques.

Comme nous ne pouvons pas accuser Mosheim d'ignorance, nous sommes forcés de le taxer de mauvaise foi. 1.° Il est constant que les Théologiens les plus rigoristes conviennent, tout comme les plus relâchés, que les *Sacremens* produisent la grâce *ex opere operato*, ou par leur vertu propre et intrinsèque, et non *ex opere operantis*, par l'efficacité seule de la foi de ceux qui les reçoivent, comme veulent les Protestans. Le Concile

de Trente l'a ainsi décidé contre ces derniers, *sess.* 7, *can.* 8. Ainsi il est absolument faux que parmi nous il y ait des Théologiens qui rejettent le célèbre *Opus operatum.*

2.° Tous conviennent qu'il faut des dispositions, quoique ces dispositions ne soient pas la cause productive ou efficiente de la grâce, mais une condition sans laquelle la grâce ne seroit pas donnée. Ainsi le plus ou moins de perfection qu'ils exigent dans ces dispositions, n'a aucun rapport à la question de savoir si le *Sacrement* agit *ex opere operato* ou autrement; et ce plus ou moins de perfection ne peut être estimé que par comparaison; il n'y a point de balance pour peser jusqu'à quel point l'âme d'un Fidèle, est pénétrée de contrition, d'amour de Dieu, de piété, etc.

3.° Nous ne connoissons aucun Théologien Catholique qui ait enseigné qu'il n'est pas besoin de beaucoup de préparation pour recevoir les *Sacremens* de Pénitence et d'Eucharistie; que l'on peut absoudre sans délai un pécheur qui se confesse, quelque crime qu'il ait commis; si quelqu'un avoit avancé cette doctrine scandaleuse, il auroit été certainement condamné. Tous enseignent que pour être digne d'absolution, il faut avoir une contrition sincère et un ferme propos de ne plus pécher; qu'avant d'absoudre un pécheur d'habitude ou exposé à l'occasion prochaine du péché, on doit l'éprouver pour savoir s'il est véritablement changé. Tous conviennent que pour participer dignement à la Communion, il faut être exempt de péché mortel et de toute affection au péché véniel; qu'ainsi la pureté de l'âme est absolument nécessaire. De savoir s'il faut que la contrition soit inspirée par le motif seul de l'amour de Dieu pur et parfait; si tel pécheur a besoin d'être éprouvé plus ou moins long-temps; s'il ne doit point être censé converti quoiqu'il soit retombé, etc. : ce sont des questions qu'il n'est pas possible de résoudre par une règle générale et applicable à tous les cas, et il n'est pas possible que tous les Confesseurs aient le même degré de lumière, de prudence, d'expérience pour en juger.

4.° Il est faux que la dispute entre ceux qui approuvent et ceux qui blâment la fréquente communion ait aucun rapport à l'effet du Sacrement *ex opere operato;* jamais aucun d'eux ne s'est avisé d'argumenter pour ou contre la décision du Concile de Trente. Tous sont d'accord que plus les dispositions d'un homme qui approche des *Sacremens* sont parfaites, plus il reçoit de grâces et de secours pour le salut.

Mais il ne convient guères à un sectateur de Luther, qui pardonne à ce Réformateur d'avoir enseigné que non-seulement la contrition, la douleur et le regret du péché ne sont pas nécessaires pour en obtenir la rémission, mais qu'ils ne servent qu'à rendre l'homme hypocrite et plus grand pécheur, qu'il lui suffit de croire fermement que la justice de Jésus-Christ lui est imputée; il ne lui convient guères de reprocher aux Docteurs Catholiques une doctrine relâchée touchant la réception des *Sacremens.*

Le traducteur de Mosheim ajoute une nouvelle imposture, en accusant les Jésuites et les Dominicains de supposer dans les *Sacremens* une vertu énergique et efficiente qui produit dans l'âme une disposition à recevoir la grâce, *indépendam-*

ment de toute préparation et de toute disposition du cœur antérieure ; c'est là, dit-il, ce qu'on appele l'*opus operatum* des *Sacremens*. D'où il suit que la science, la sagesse, l'humilité, la foi et la dévotion *ne contribuent en rien* à l'efficacité des *Sacremens ;* t. 4, note, p. 234. Voilà comme les Protestans ont calomnié de tout temps les Catholiques, et c'est ainsi que leur secte s'est établie.

Encore une fois, lorsque le Concile de Trente a décidé que les *Sacremens* produisent la grâce dans nos âmes *ex opere operato*, il a entendu qu'ils la produisent par une vertu que Jésus-Christ a bien voulu y attacher, qu'ainsi c'est le *Sacrement*, et non notre foi ou notre dévotion, qui est la cause productive de la grâce, quoique cette foi et cette dévotion soient des dispositions absolument nécessaires. En effet, quelque puissante que soit une cause, elle n'agit point, lorsqu'elle rencontre dans un sujet des dispositions opposées à son action. Le Concile s'explique assez lui-même en disant que les *Sacremens* produisent la grâce *dans ceux qui n'y mettent pas obstacle;* or ceux qui n'ont ni foi, ni dévotion, ni regret d'avoir péché, etc. mettent certainement obstacle à l'efficacité des *Sacremens*. Il est d'ailleurs évident que le dessein du Concile a été uniquement de condamner le système protestant suivant lequel c'est la foi du Fidèle, et non le *Sacrement*, qui produit la grâce : de manière que nous ne pouvons être justifiés par notre foi, sans avoir besoin des *Sacremens*, et sans avoir aucun désir de les recevoir, puisque ce sont de simples signes de la grâce acquise par la foi, qui servent tout au plus à nourrir cette foi et à faire profession de ce que nous croyons. *Ibid. Can.* 4, 5, 6.

Quand il y auroit eu, avant le Concile de Trente, des Théologiens assez mal instruits pour enseigner la Doctrine que les Protestans nous prêtent, ce qui n'est point, du moins depuis ce Concile, ils n'ont pas pu ignorer quelle est la Doctrine Catholique ; aucun Théologien n'a osé s'en écarter ; donc lorsque les Protestans la méconnoissent et s'obstinent à la travestir, ils sont inexcusables.

Outre la grâce sanctifiante que produisent les *Sacremens* en général, il y en a trois, savoir le Baptême, la Confirmation et l'Ordination, qui impriment à l'âme de celui qui les reçoit un caractère ineffaçable ; c'est pour cela même que ces trois *Sacremens* ne peuvent pas être réitérés. *Voyez* Caractère.

De savoir si les *Sacremens* produisent leur effet comme cause physique ou comme cause morale, il nous paroît que c'est une question interminable, parce que l'on ne peut pas faire une comparaison exacte entre une cause naturelle, soit physique, soit morale, et les *Sacremens*.

§. V. Qui est l'instituteur des *Sacremens ?* Jésus-Christ sans doute ; lui seul a pu, comme Dieu, attacher à un rite extérieur la vertu de remettre les péchés, de donner la grâce, de sanctifier les âmes. Aussi en instituant le Baptême il dit, *Matt.* c. 28, ℣. 18. « Toute » puissance m'a été donnée dans » le Ciel et sur la Terre; allez donc » enseigner toutes les nations, et » baptisez-les au nom du Père, » du Fils, et du Saint-Esprit. » En donnant à ses Apôtres le pouvoir de remettre les péchés, il leur dit, *Joan.* ch. 20, ℣. 21 : « Comme

» mon Père m'a envoyé je vous » envoie.... recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à » ceux à qui vous les remettrez. » Nous voyons dans l'Evangile l'institution qu'il a faite de l'Eucharistie la veille de sa mort.

Quoique nous n'y trouvions pas expressément la même chose à l'égard des quatre autres *Sacremens*, nous sommes très-bien fondés à croire qu'il en est aussi l'Auteur, et qu'après l'Ascension les Apôtres n'ont rien fait que ce qu'il leur avoit ordonné de faire. En effet, S. Jean nous avertit qu'il n'a pas écrit tout ce que Jésus a fait, *Joan.* chap. 20, ℣. 30. Il est dit dans les Actes des Apôtres, c. 1, ℣. 3, qu'après sa résurrection Jésus-Christ demeura parmi ses Apôtres pendant quarante jours, leur parlant du Royaume de Dieu, c'est-à-dire, de son Eglise ; c'est donc alors qu'il leur donna ses dernières instructions et ses ordres. Mais quoique les Apôtres les aient ponctuellement exécutés, ils ne les ont pas mis par écrit. C'est par ce qu'ils ont fait que nous devons juger de ce qui leur étoit ordonné. Aussi S. Paul dit aux Fidèles, 1 *Cor.* c. 4, ℣. 1 : « Que l'homme nous considère comme les Ministres de Jé- » sus-Christ et les *Dispensateurs* » des mystères de Dieu ; » il ne dit point comme les *Auteurs*. Un fidèle ministre ou serviteur ne fait que ce que son maître lui a commandé. Conséquemment le Concile de Trente n'attribue à l'Eglise point d'autre pouvoir touchant les *Sacremens* que celui d'en régler les rites accidentels, sans toucher à la substance, *salvâ illorum substantiâ*, *sess.* 21, c. 2.

C'est donc mal à propos que les Protestans argumentent sur le silence que garde l'Ecriture-Sainte à l'égard de l'institution de cinq de nos *Sacremens*. Dès que nous les voyons en usage du temps des Apôtres, nous sommes certains que Jésus-Christ en est l'Auteur. Pour eux qui prétendent que ces cérémonies ne produisent aucun effet surnaturel, ils n'ont pas besoin de savoir qui les a institués ; ils pourroient en établir eux-mêmes de nouveaux, s'ils le jugeoient à propos : tout rit extérieur, capable d'exciter et de réveiller la foi, peut être regardé comme *Sacrement*, à aussi juste titre que le Baptême et l'Eucharistie. De là est venu le peu d'estime qu'ont les Sociniens pour l'un et pour l'autre : les Protestans en général sont assez persuadés que l'on pourroit s'en passer ; ils ont réduit à peu près l'essence du Christianisme à la prédication de la parole de Dieu.

§. VI. Ce que nous venons de dire suffit déjà pour nous apprendre qui sont les Ministres des *Sacremens*. C'est à ses Apôtres, par conséquent à leurs successeurs, que Jésus-Christ a dit : *Baptisez les nations ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; faites ceci en mémoire de moi*, etc. Comme le Baptême est absolument nécessaire au salut, l'Eglise, instruite sans doute par les Apôtres, a jugé que toute personne raisonnable est capable de l'administrer validement ; et tel a toujours été son usage. Mais nous voudrions savoir comment les Protestans, qui veulent tout voir dans l'Ecriture-Sainte, y ont vu que telle doit être en effet la pratique de l'Eglise Chrétienne, et pourquoi ils étendent à tout le monde un ordre que Jésus-Christ semble n'avoir adressé qu'à ses Apôtres seuls. Si ce n'est pas

la-tradition et la pratique de l'Eglise qui les détermine à juger que le Baptême administré par un Laïque ou par une femme est valide, ils le pensent ainsi sans raison et sans motif. Ils ont encore poussé la témérité plus loin, en enseignant que tout Laïque a autant de pouvoir qu'un Prêtre ou un Evêque pour administrer les *Sacremens;* erreur que le Concile de Trente a condamnée, *sess.* 7, *can.* 10. En parlant de chaque *Sacrement* en particulier, nous avons examiné qui en est le Ministre.

Le même Concile, *can.* 11, a décidé que pour la validité d'un *Sacrement* il faut que celui qui l'administre ait au moins l'intention de faire ce que fait l'Eglise; ainsi le *Sacrement* seroit nul s'il étoit administré par dérision, par un imbécile ou par un enfant incapable d'avoir l'intention de faire ce que fait l'Eglise. Mais il déclare en même temps, qu'il n'est pas nécessaire pour la validité que le Ministre soit en état de grâce. C'étoit une erreur des Vaudois aussibien que des Protestans de soutenir qu'un Prêtre en état de péché étoit incapable d'administrer validement les *Sacremens* de Baptême, de Pénitence, d'Eucharistie, etc. Le salut des Fidèles seroit trop hasardé, et ils seroient exposés à des inquiétudes continuelles, si la validité des *Sacremens* dépendoit de la sainteté des Ministres de l'Eglise. Enfin ce même Concile a proscrit, *can.* 13, la doctrine des Protestans qui ont prétendu que dans l'administration des *Sacremens* l'on n'est pas obligé d'observer les rites et les cérémonies qui sont approuvés et qui sont en usage dans l'Eglise Catholique; que chaque société Chrétienne a l'autorité de les supprimer ou de les changer comme elle le juge à propos. On sait que les prétendus Réformateurs ont poussé l'entêtement jusqu'à dire que ces cérémonies sont des abus et des superstitions, des usages absurdes empruntés des Juifs et des Païens. Mais en supprimant ces rites anciens, ils sont parvenus à dépouiller le culte de tout ce qui le rendoit respectable, et à mettre les *Sacremens* à peu près au niveau des usages profanes. *Voyez* CÉRÉMONIE.

§. VII. Les prétendus réformateurs se seroient conduits plus sagement sans doute, s'ils avoient été mieux instruits, ou s'ils avoient réfléchi sur les conséquences qui résultent des *Sacremens* à l'égard de la société. Pour le faire comprendre, nous sommes obligés de réunir en peu de mots les réflexions que nous avons faites sur chacun de ses rites en particulier.

Par le baptême administré aux enfans dès leur naissance, l'Eglise professe le dogme du péché originel, de la nécessité et de l'efficacité de la rédemption; la forme du *Sacrement* ou les paroles expriment le mystère de la sainte Trinité, les trois signes de Croix faits au nom de trois Personnes attestent leur égalité parfaite; et l'on s'en est servi pour prouver aux Ariens la consubstantialité du Verbe. La manière dont il étoit administré autrefois, par immersion, représentoit, selon Saint Paul, la sépulture et la résurrection de Jésus-Christ. Par ce *Sacrement*, un enfant devient fils adoptif de Dieu, frère de Jésus-Christ, racheté par son sang, membre de son Eglise, doublement précieux à ses parens. C'est un dépôt duquel ils doivent rendre compte à Dieu et à la so-

ciété, et qui leur impose des devoirs. Voilà ce qui a banni du Christianisme l'usage barbare d'étouffer les enfans avant ou après leur naissance, de les exposer, de les vendre, de destiner les uns à l'esclavage, les autres à la prostitution. Voilà ce qui sauve encore la vie à une infinité de fruits de l'incontinence, ce qui a fait élever des asiles pour les recevoir et les élever, ce qui inspire à des Vierges chrétiennes le courage de leur servir de mères. Les registres des baptêmes sont les titres publics qui constatent la naissance, les droits, l'état d'un enfant et les devoirs de ses parens.

La confirmation administrée par l'imposition des mains des Apôtres, donnoit aux Fidèles le Saint-Esprit, ou la grâce nécessaire pour confesser leur foi, souvent les dons miraculeux des langues, de prophétie, de guérir les maladies, etc. Ces derniers ne nous sont plus nécessaires, mais nous avons toujours besoin d'un courage surnaturel pour confesser Jésus-Christ, pour défendre notre Religion contre ses ennemis, pour ne jamais rougir du nom de *Chrétien* devenu odieux aux Incrédules, pour supporter avec patience leur mépris et leurs insultes. Ils n'ont que trop bien réussi à inspirer à un grand nombre d'hommes une indifférence pour la Religion, qui équivaut à une irréligion déclarée. Funeste disposition, qui a énervé les principes de morale, de sociabilité et de patriotisme. Jésus-Christ prévoyoit ce malheur, il l'a prédit, il vouloit le prévenir par l'institution d'un *Sacrement* destiné à fortifier la foi.

Dans l'article suivant, nous ferons voir l'utilité des sacrifices et les leçons morales qu'ils nous donnent; c'est pour les perpétuer que notre divin Sauveur a voulu que le *sacrifice* qu'il a fait de lui-même sur la croix fût renouvelé sur les autels. Pour participer à cette cérémonie, on mangeoit la chair des victimes, et ce repas commun étoit un symbole de fraternité et d'humanité. Jésus-Christ, en nous donnant dans l'Eucharistie son corps et son sang pour nourrir notre âme, établit entre les Fidèles une fraternité bien plus étroite, et des motifs de charité mutuelle bien plus puissans. A la vue d'un Dieu victime qui a prié pour ses ennemis, qui s'est livré à la mort pour des pécheurs, qui se donne encore à des cœurs ingrats, les inimitiés, la jalousie, le ressentiment, la vengeance n'ont plus d'excuse. Sur l'autel comme sur la croix sont proscrites la loi barbare du plus fort, la loi insensée de la servitude, la loi d'inégalité fondée sur des titres chimériques; tous admis à la même table, nous sommes nourris du même pain, nous sommes tous un seul corps en Jésus-Christ, 1 *Cor.* c. 10, ℣. 27. Sénèque a déploré la barbarie des combats de gladiateurs; l'homme, dit-il, prend plaisir à voir la mort de son semblable, qui devroit être une tête sacrée pour lui; Jésus-Christ a fait mieux, il a dit : *Baptisez toutes les nations, mangez ma chair et buvez mon sang*. Sénèque, avec toute sa philosophie, n'a pas fait fermer l'amphithéâtre, Jésus-Christ avec deux mots l'a fait démolir.

Dans toutes les Religions du monde, on a compris la nécessité des expiations, ou d'un moyen qui pût réconcilier le pécheur avec la justice divine. L'homme, naturellement foible et inconstant, sujet à

passer fréquemment du vice à la vertu, et de la vertu au vice, a besoin d'un moyen pour calmer ses remords et se relever de ses chutes. Que deviendroit-il s'il ne lui restoit point de ressource, et s'il se livroit à un sombre désespoir? On a sans doute abusé souvent de la pénitence, mais l'abus n'en prouve point l'inutilité. Pour que les péchés soient remis par ce *Sacrement*, il faut en avoir un repentir sincère, les confesser humblement, être fermement résolu de n'y plus retomber, et d'en réparer les suites autant qu'il est possible. C'est un pur entêtement de la part des Incrédules, de soutenir que cette pratique peut produire du mal. *Voyez* CONFESSION.

Il étoit digne de la charité infinie de Jésus-Christ de fournir des consolations et des grâces particulières aux Fidèles près de sortir de ce monde; c'est dans ce dessein qu'il a établi l'extrême-onction; et c'est aussi pour les Prêtres chargés de l'administrer, l'occasion la plus précieuse pour exercer la charité, pour ranimer le courage d'un malade, pour lui suggérer des motifs de patience, pour l'engager à réparer ses fautes, pour procurer des secours temporels aux pauvres, etc. Que les Incrédules qui ont l'ambition de mourir comme les brutes aient déclamé contre ce *Sacrement*, comme s'il étoit fait pour tuer les malades; qu'ils aient formé à ce sujet contre les Prêtres des accusations contradictoires, en leur reprochant tantôt la cruauté, et tantôt une molle indulgence, cela ne doit point nous émouvoir; un jour ils se trouveront à ce dernier moment, et peut-être que Dieu leur fera la grâce de reconnoître leur démence.

Au mot CLERGÉ, nous avons fait voir que les Ministres de la Religion doivent former une classe particulière d'hommes, que cette vérité a été reconnue chez tous les peuples policés. Puisqu'ils sont tenus à des devoirs multipliés, fréquens, difficiles, qui exigent des lumières, de l'étude, de la constance, il falloit donc un *Sacrement* pour les y consacrer, et pour leur donner les grâces nécessaires; c'est l'effet de l'ordination. Leurs ennemis n'ont pas manqué de dire que les Prêtres ont forgé ce *Sacrement* pour se rendre plus respectables au peuple, et pour s'arroger une autorité divine. Jésus-Christ n'a consulté personne pour établir une hiérarchie; si c'étoit un édifice élevé par l'ambition, il faudroit en accuser ce divin Maître et ses Apôtres: la consécration des Prêtres de l'ancienne Loi a précédé de quinze cents ans l'ordination de ceux du Christianisme. Dans les fausses Religions même, il y avoit une inauguration pour ceux qui étoient agrégés au Collége des Pontifes, et chez les Romains le Sacerdoce étoit une magistrature. *Voyez* le *Dictionnaire d'Antiquités*. Qui prouvera que dans l'origine ce sont les Prêtres qui ont voulu être ordonnés ou consacrés, et que ce n'est pas le peuple qui a voulu qu'ils le fussent? Le fait incontestable est que tous les peuples sans exception ont eu des Prêtres, donc ils ont voulu en avoir; tous ont regardé le Sacerdoce comme une dignité, tous y ont attaché de la considération et de l'autorité, tous ont pris pour les fonctions du culte les hommes qui leur paroissoient les plus respectables: donc tous ont compris que cela étoit convenable et nécessaire. Il en sera de même jusqu'à la fin

des siècles, en dépit des clameurs des Incrédules.

De tous les engagemens que les hommes peuvent contracter, l'un des plus importans est le mariage; puisque la société conjugale est le principe de la société civile, ce lien doit être aussi sacré et aussi indissoluble que le lien social. Aussi tous les peuples policés ont senti la nécessité de donner à ce contrat la plus grande solennité, tous ont pensé qu'il devoit être formé aux pieds des autels, sous les yeux de la Divinité, béni par les Ministres de la Religion; le sens commun a dicté cet usage. Par un trait de sagesse supérieure, Jésus-Christ en a rétabli l'indissolubilité primitive, et il l'a élevé à la dignité de *Sacrement.* Ceux qui n'ont pas voulu y reconnoître ce caractère, ont bientôt poussé plus loin la témérité; ils ont décidé que le mariage est dissoluble pour cause d'adultère, et ils ont permis au Landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois.

Comme les *Sacremens* sont la partie principale du culte divin établi par Jésus-Christ, c'est là que l'on aperçoit le plus distinctement l'utilité du culte religieux en général, qui est de professer et de perpétuer le dogme, de multiplier les leçons de morale, d'établir entre les hommes une société plus étroite que celle qui vient de l'instinct de la nature. Il y a donc une témérité inexcusable à méconnoître dans tous ses rites le caractère sacré que Jésus-Christ leur a imprimé.

On dira peut-être que malgré le retranchement de cinq de nos *Sacremens*, la société et les mœurs ne laissent pas de se soutenir chez les Protestans aussi-bien que chez les Catholiques. Sans vouloir convenir de l'égalité, nous soutenons que cette stabilité vient de l'exemple des Catholiques dont les Protestans sont environnés, de la rivalité qui règne entre ces derniers et nous, et du ton général des mœurs que le Catholicisme avoit introduit dans l'Europe entière avant la naissance du Protestantisme. Une preuve de ce fait, c'est que dans leurs Catéchismes mêmes, ils ont soin d'inspirer aux jeunes gens, dès l'enfance, cet esprit de jalousie et d'inimitié contre l'Eglise Romaine.

SAINT SACREMENT. *Voyez* EUCHARISTIE.

FÊTE DU SAINT SACREMENT. *Voyez* FÊTE-DIEU.

SACRIFICATEUR. *Voy.* PRÊTRISE.

SACRIFICE, offrande faite à Dieu d'une chose que l'on détruit en son honneur, pour reconnoître son souverain domaine sur toutes choses. Par cette définition même il est clair que le *Sacrifice* est l'acte essentiel de la Religion, l'expression du Culte suprême, l'adoration proprement dite. Il ne peut donc être offert qu'à Dieu; l'adresser à une créature, ce seroit lui rendre les honneurs divins. Aussi n'y eut-il jamais de Religion sans quelque espèce de *Sacrifice*, sans un acte solennel destiné à attester le souverain domaine de Dieu; tous les peuples, par un instinct naturel et semblable, ont témoigné à la Divinité leur soumission, leur reconnoissance, leur confiance de la même manière. Tous ont-ils eu tort, comme le soutiennent les ennemis de toute Religion? Pour le savoir, il faut examiner les *Sacrifices*, 1.° en

eux-mêmes, 2.° chez les Patriarches, 3.° chez les Juifs, 4.° chez les Chrétiens, 5.° chez les Païens.

§. I. S'il falloit écouter les leçons des Incrédules, rien ne nous paroîtroit plus ridicule que les *Sacrifices* en eux-mêmes. Les hommes, disent-ils, ont été bien aveugles et bien insensés de croire qu'ils honoroient Dieu en tuant, en déchirant, en brûlant ses créatures. Ont-ils donc pensé que la Divinité étoit avide de présens, qu'elle se repaissoit des offrandes, de l'odeur des parfums, de la fumée des victimes? De cette folle idée sont nées les superstitions les plus grossières et les plus cruelles. Les prêtres sans doute en sont les Auteurs, parce que c'étoient eux qui profitoient des victimes offertes à Dieu.

Nous soutenons au contraire que Dieu lui-même est l'auteur des *Sacrifices*, puisque nous les voyons pratiqués par les enfans d'Adam et par les Patriarches, avant la naissance du Polythéisme et de ses abus. Nous ajoutons qu'indépendamment même des lumières de la révélation, l'idée de faire des offrandes à la Divinité a dû venir naturellement à l'esprit de tous les peuples, qu'elle n'a rien de déraisonnable ni de dangereux en elle-même. Déjà nous l'avons prouvé au mot OFFRANDE, mais il faut le répéter en peu de mots.

Dès que les hommes ont cru un Dieu, ils l'ont envisagé comme l'auteur et le distributeur des biens de ce monde; c'est l'idée qu'en ont eue les Païens les plus grossiers: *Dii datores bonorum*, c'est par ce motif même qu'ils lui ont rendu un culte. Il n'est donc pas possible qu'ils aient imaginé que Dieu avoit besoin de leurs dons. Celui qui fait croître les fruits de la terre ne peut-il pas les produire pour lui aussi bien que pour les autres, s'il en a le même besoin qu'eux? « J'ai dit » au Seigneur : Vous êtes mon » Dieu, vous n'avez pas besoin de » mes biens, nous ne pouvons » vous offrir que ce que nous avons » reçu de votre main. » *Ps.* 15, ℣. 2; 1. *Paral.* c. 29, ℣. 14; 2. *Paral.* c. 6, ℣. 18, 19. Ces sentimens de David et de Salomon sont inspirés par le bon sens. Des voyageurs ont cité l'exemple d'un Sauvage, qui, en recueillant son maïs ou son maniot, disoit à Dieu : « Si » tu en avois besoin, je t'en don- » nerois; mais puisque tu n'en as » pas besoin, j'en donnerai à ceux » qui n'en ont pas. » Ce n'est point une absurdité de la part d'un pauvre de faire de légers présens à un riche qui lui a fait du bien; il imagine que, sans en avoir besoin, ce bienfaiteur lui saura gré d'un témoignage de reconnoissance.

Conséquemment les hommes, dans tous les temps, ont offert à la Divinité les alimens dont ils se nourrissoient, et la nature des *Sacrifices* a toujours été analogue à leur manière de vivre. Les peuples agriculteurs ont présenté à Dieu les fruits de la terre; les peuples nomades, le lait de leurs troupeaux; les peuples chasseurs et pêcheurs, la chair des animaux; les habitans de l'Arabie, la fumée de leur encens; les Romains, la bouillie de riz, et les gâteaux qui étoient leur ancienne nourriture, *adorea dona*, *adorea liba*, etc. Il n'est donc pas nécessaire de chercher plus loin l'origine des *Sacrifices* de la chair des animaux, ou des victimes sanglantes, ils n'ont été offerts que par les peuples qui s'en nourrissoient; Porphyre l'a très-bien vu en examinant cette question, *Traité de l'abstin.* l. 2, n. 9, 25, 34, 58.

Le premier exemple incontestable d'un *Sacrifice* sanglant que l'on trouve dans l'Ecriture, est celui que Noé offrit à Dieu en sortant de l'arche après le déluge, et c'est à ce moment même que Dieu lui permit, et à ses enfans, de se nourrir de la chair des animaux, *Gen.* c. 8, ℣. 20; c. 9, ℣. 3. Sans cette permission, l'on ne conçoit pas comment Noé auroit pu imaginer qu'un tel sacrifice seroit agréable à Dieu, comment il auroit pu croire qu'il avoit le droit de tuer des animaux innocens, et qui ne font point de mal aux hommes.

Soit que l'on ait consumé par le feu ce que l'on sacrifioit à Dieu, soit qu'on l'ait abandonné aux Prêtres, soit qu'on l'ait donné aux pauvres, le motif étoit le même; les premiers habitans du monde ont offert des *Sacrifices*, et ils n'avoient point de Prêtres; un père de famille nomade n'avoit point de pauvres à côté de lui; il ne pouvoit donc témoigner qu'il faisoit une offrande à Dieu, qu'en la brûlant ou la détruisant à son honneur. Où est dans ces cas l'absurdité ou la folie? Par cette cérémonie singulière l'homme a fait profession d'avoir tout reçu de Dieu, c'est un signe de reconnoissance; d'attendre tout de lui, c'est une marque de confiance; d'être prêt à tout perdre pour lui, c'est un hommage de soumission; de se punir par une privation, c'est un sentiment de pénitence après avoir péché. De là est née la distinction des divers *Sacrifices*; les uns ont été appelés *Hosties pacifiques* pour remercier Dieu et lui demander des bienfaits, les autres *Sacrifices expiatoires* pour effacer les péchés, les autres *Holocaustes*, ou brûlés tout entiers, pour reconnoître le souverain domaine de Dieu. Il n'est aucun de ces motifs qui ne soit religieux et louable; et souvent peut-être ils ont été tous réunis dans un même *sacrifice*.

Ce rite extérieur attestoit, outre la présence de la Divinité partout, sa Providence et son attention à l'égard de tous les hommes; il étoit toujours suivi d'un repas commun, dans lequel le père et sa famille, le maître et l'esclave, le proche et l'étranger, le riche et le pauvre étoient réunis; c'étoit un signe de fraternité. Avoir participé ensemble au même *sacrifice*, étoit un gage d'hospitalité pour la suite, et une sauve-garde contre les défiances et les inimitiés nationales. Ainsi la Religion a toujours servi à rapprocher les hommes, à corriger leur caractère brutal et sauvage.

Quelques Savans très-estimables qui examinoient la question que nous traitons avec des yeux philosophes, ont été persuadés que l'idée des *sacrifices* sanglans ne seroit jamais venue à l'esprit de tous les peuples, si Dieu lui-même n'en avoit pas fait un précepte aux premiers hommes, dès le commencement du monde. Nous n'avons garde de révoquer le fait en doute, puisque nous voyons par l'Ecriture-Sainte que c'est Dieu qui a été le premier précepteur du genre humain, et il est incertain si les *sacrifices* qu'Abel offroit au Seigneur n'étoient pas des *sacrifices* sanglans. Mais il nous paroît que sans avoir conservé aucune notion de cette révélation primitive, les hommes portés par un instinct naturel à présenter à Dieu leur nourriture, n'ont pu manquer de lui offrir la chair des animaux, dès qu'ils ont été accoutumés à s'en nourrir. Ils ont pensé que cette es-

pèce de *sacrifice* étoit la meilleure et la plus agréable à Dieu, parce qu'ils éprouvoient, comme nous l'éprouvons encore, que cet aliment est le plus succulent de tous, celui qui nourrit davantage, qui est le plus au goût du commun des hommes. On ne citera jamais aucun peuple réduit à vivre de végétaux qui ait offert à Dieu des victimes sanglantes; c'est encore une observation de Porphyre.

Les Savans dont nous parlons disent : « Est-il bien conforme aux » sentimens de la nature de se » plonger dans le sang d'un animal » innocent? Quoi de plus dégoûtant » que de manier des entrailles fu- » mantes? Comment se persuader » qu'une odeur infecte soit un par- » fum délicieux pour la Divinité? » Comment des Temples transfor- » més en boucheries pouvoient-ils » paroître augustes et vénérables, » etc.? » Nous nous contentons de répondre que quelques Philosophes ont fait à peu près les mêmes réflexions sur l'horrible aspect de nos boucheries, sur l'odeur infecte de nos cuisines, sur le service de nos tables, qui sembleroit très-dégoûtant à un homme habitué à vivre de fruits. Il est inutile de demander comment un fait a pu arriver, lorsque nous voyons sous nos yeux un phénomène à peu près semblable.

Pour en rendre raison, il n'est pas nécessaire de recourir aux idées absurdes que les peuples Polythéistes se sont formées de leurs dieux, auxquels ils ont attribué les besoins, les goûts, les passions de l'humanité. Ces notions fausses sont postérieures de long-temps à la naissance de la véritable Religion et des *sacrifices* offerts au vrai Dieu. Nous en découvrirons l'origine et les conséquences dans le §. V, ci-après. On se trompe encore plus évidemment, lorsque l'on attribue aux Prêtres l'invention des *sacrifices* et de tous les abus que l'on en a faits. Dans les premiers âges du monde et avant la formation de la société civile, tout père de famille étoit le sacrificateur de sa maison, et l'on a trouvé des *sacrifices* sanglans chez des Sauvages qui n'avoient aucune notion de Sacerdoce.

§. II. *Sacrifices des Patriarches.* Nous voyons dans l'Histoire de la Création les enfans d'Adam offrir à Dieu des *sacrifices;* il est dit, *Gen.* c. 4, ℣. 3, que Caïn, laboureur, offroit à Dieu les fruits de la terre; qu'Abel, pasteur de troupeaux, en offroit les prémices et la graisse; que Dieu agréa les offrandes d'Abel et non celles de Caïn. On ne peut pas douter que cette conduite n'ait été le fruit des leçons que Dieu avoit données à leur père. « C'est par la foi, dit » Saint Paul, *Hébr.* c. 11, ℣. 4, » qu'Abel offrit à Dieu de meilleures » victimes que Caïn. » Quelques Savans ont cru que la faute de Caïn consistoit en ce qu'il ne vouloit offrir à Dieu que les fruits de la terre, qui étoient l'offrande propre à l'état d'innocence; au lieu que Dieu avoit ordonné qu'on lui immolât des animaux, qui étoient la victime convenable pour expier le péché dans l'état de nature tombée. Cette conjecture est ingénieuse, mais on ne peut pas la prouver. Il n'est pas absolument certain qu'Abel ait immolé des animaux. Plusieurs Interprètes ont observé que le mot hébreu qui signifie *prémices* ou *premiers-nés*, exprime aussi ce qu'il y a de meilleur, et que *la graisse des troupeaux* peut signifier

le beurre ou la crème du laitage. Ils traduisent ainsi les paroles de la *Genèse : Abel offroit à Dieu le meilleur qu'il tiroit de ses troupeaux, le lait et la crème;* parce qu'alors Dieu n'avoit pas encore accordé à l'homme pour nourriture la chair des animaux. Il est dit simplement que *Caïn offrit des fruits de la terre*, mais il n'est pas dit comme d'Abel qu'il *offrit le meilleur;* c'est peut-être en cela seulement que consista la différence entre les *sacrifices* des deux frères.

Après le déluge, Noé, au sortir de l'arche, choisit des animaux purs et les offrit à Dieu en holocauste; l'Ecriture ajoute que *l'odeur de ce Sacrifice fut agréable à Dieu.* Ce fut à cette occasion que Dieu permit à Noé et à ses enfans de manger la chair des animaux, mais il leur en interdit le sang, afin de leur inspirer l'horreur du meurtre, *Gen.* c. 8, ℣. 20; c. 9, ℣. 3. L'expression de l'Auteur sacré a donné lieu à quelques Incrédules de conclure que Noé pensoit, comme les Païens, que Dieu se repaissoit de la fumée des victimes. Les Juifs, disent-ils, furent dans la même erreur, puisque Moïse répète souvent les mêmes paroles en parlant des *sacrifices*.

Au mot *odeur*, nous avons fait voir que ce terme se prend souvent chez les Auteurs sacrés dans un sens métaphorique, et cette métaphore a lieu dans toutes les langues; la *bonne odeur* est ce qui nous plaît, la *mauvaise odeur*, ce qui nous déplaît; nous en avons cité plusieurs exemples, et l'on peut en ajouter d'autres. 1. *Reg.* c. 26, ℣. 19, David dit à Saül: « Si c'est le Seigneur qui vous excite contre moi, qu'il accepte ma » mort. » *Adoretur Sacrificium.* S. Paul écrit aux Philippiens, c. 4, ℣. 18, qu'il a reçu leur présent comme une victime de bonne odeur et agréable à Dieu. Flairer de loin, avoir l'odeur de quelque chose, c'est la prévoir et la pressentir. Il est dit dans le Livre de Job, c. 39, ℣. 25, qu'au son de la trompette le cheval a l'odeur de la guerre, qu'il sent les harangues des Généraux et les cris des armées. Ainsi, recevoir un *sacrifice* en bonne odeur, c'est l'agréer ou l'accepter, être touché de cet hommage. Nous ferons voir les vrais sentimens des Juifs dans le §. suivant.

Lorsqu'Abraham eut remporté une victoire sur quatre Rois, Melchisédech, Roi de Salem, offrit du pain et du vin, en qualité de Prêtre du Dieu très-haut, et il bénit Abraham, *Gen.* c. 14, ℣. 18. S. Paul nous apprend que cette offrande fut un *sacrifice*, et que le Sacerdoce de Melchisédech étoit la figure de celui de Jésus-Christ, *Hébr.* c. 7 et 8.

Pour confirmer l'alliance que Dieu contracte avec Abraham et la certitude des promesses qu'il lui fait, il lui ordonne d'immoler une victime, d'en faire deux parts, et il fait passer au milieu de ces deux portions une lumière éclatante, comme s'il y passoit lui-même, *Gen.* c. 15, ℣. 9. C'étoit l'usage des Orientaux qui faisoient alliance de passer ainsi au travers des chairs de la victime; de là leur expression, *diviser ou partager une alliance*, pour dire la contracter.

De même Jacob et Laban, pour faire ensemble un traité de paix, immolent une victime et font un repas commun, *Gen.* c. 31, ℣. 54. Ainsi toutes les fois qu'il est dit qu'Abraham ou Jacob éleva un Autel, on entend qu'il offrit à Dieu

un *sacrifice*. Job offroit tous les jours un holocauste pour les péchés de ses enfans, *Job*. c. 1, ℣. 5. On se disposoit à cette cérémonie par des préparations; avant d'offrir un *sacrifice* pour sa famille, Jacob assemble toute sa maison, il ordonne à ses gens de se purifier, de changer d'habits, de se défaire de leurs idoles, et il enfouit sous un arbre ces objets de superstition, *Gen.* c. 35, ℣. 2. Il nomme *Béthel*, maison de Dieu, le lieu où Dieu a daigné lui parler; il y consacre une pierre par une effusion d'huile, et Dieu approuve sa piété, c. 31, ℣. 13.

§. III. *Sacrifices des Juifs*. Par ce que nous venons de dire touchant le culte religieux des Patriarches, on voit que le cérémonial prescrit aux Israélites par Moïse n'étoit pas absolument nouveau pour eux, puisqu'une bonne partie avoit été déjà pratiquée par leurs pères. A la vérité rien n'étoit encore déterminé par une Loi positive couchée par écrit, mais plusieurs choses étoient déjà réglées par l'usage et par la tradition reçue des anciens; la Loi de Moïse fixa le tout dans le plus grand détail.

Il y avoit deux sortes de *Sacrifices*, les sanglans et les non sanglans; et l'on en distingue trois de la première espèce. 1.° L'holocauste : la victime y étoit brûlée en entier, sans que personne en pût rien réserver, *Lévit.* c. 1, ℣. 13, parce que ce *sacrifice* étoit institué pour reconnoître la souveraine Majesté de Dieu, devant qui tout s'anéantit, et pour apprendre à l'homme qu'il doit se consacrer tout entier et sans réserve à celui de qui il tient tout ce qu'il est. 2.° L'Hostie pacifique étoit offerte pour rendre grâces à Dieu de quelque bienfait, pour en obtenir de nouveaux, ou pour acquitter un vœu. On n'y brûloit que la graisse et les reins de la victime, la poitrine et l'épaule droite étoient données au Prêtre, le reste appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de temps marqué pour ce *sacrifice*, on l'offroit quand on vouloit; la Loi n'avoit point déterminé le choix de l'animal, il falloit seulement qu'il fût sans défaut. *Lévit.* c. 3, ℣. 1. 3.° Le *sacrifice* pour le péché, appelé aussi *sacrifice* expiatoire ou *propitiatoire*. Avant de répandre le sang de la victime au pied de l'Autel, le Prêtre y trempoit son doigt, et en touchoit les quatre coins de l'Autel; celui pour qui le *sacrifice* étoit offert n'en remportoit rien, il étoit censé se punir lui-même par une privation. On brûloit la graisse de la victime sur l'Autel, la chair toute entière étoit pour les Prêtres, elle devoit être mangée dans le lieu saint, c'est-à-dire, dans le parvis du Tabernacle, *Deut.* c. 27, ℣. 7. Lorsque le Prêtre offroit pour ses propres péchés et pour ceux du peuple, il faisoit sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du Sanctuaire, et il répandoit le reste au pied de l'Autel des holocaustes, *Lévit.* c. 4, ℣. 6.

On employoit cinq sortes de victimes dans ces *sacrifices*, savoir, des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des beliers, des chèvres ou des boucs, des pigeons et des tourterelles. On ajoutoit aux chairs qui étoient brûlées sur l'autel une offrande de gâteaux cuits au four, ou sur le gril, ou frits dans la poële, ou une certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens et du sel.

Cette oblation, presque toujours

jointe au *sacrifice* sanglant, pouvoit aussi se faire seule sans être précédée par une effusion de sang; alors c'étoit un sacrifice non-sanglant, offert à Dieu comme auteur de tous les biens. On y ajoutoit de l'encens, dont l'odeur agréable étoit le symbole de la prière et des saints désirs de l'âme. Mais Moïse avoit défendu que l'on y mêlât du vin et du miel, figures de ce qui peut corrompre l'âme par le péché ou l'amollir par les délices. Le Prêtre prenoit une poignée de cette farine arrosée d'huile, avec l'encens, les répandoit sur le feu de l'autel, et tout le reste étoit à lui. Il devoit manger le pain de cette farine sans levain dans le Tabernacle, et nul autre que les Prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des *Sacrifices* où la victime n'étoit point mise à mort, tel étoit le *sacrifice* du bouc émissaire au jour de l'expiation solennelle, et celui du passereau pour la purification d'un lépreux. Le *sacrifice perpétuel* est celui dans lequel on immoloit chaque jour sur l'Autel des holocaustes deux agneaux, l'un le matin, lorsque le soleil commençoit à luire, l'autre le soir, après le coucher du soleil.

Mais il ne faut pas oublier ce qu'enseigne Saint Paul au sujet de ces *sacrifices*, *Hébr.* c. 10, savoir que le sang des boucs, des taureaux et des autres victimes ne pouvoit pas effacer les péchés; que les cérémonies Juives étoient des élémens vides et impuissans; que la Loi ne pouvoit donner aux hommes la vraie justice, etc. Dieu s'en étoit clairement expliqué par les Prophètes, *Ps.* 49, ℣. 10; *Isaïe*, c. 1, ℣. 11; c. 63, ℣. 2; *Jérém.* c. 7, ℣. 21; *Ezéch.* c. 20, ℣. 5; *Joël*, c. 2, ℣. 12; *Amos*, c. 5, ℣. 21; *Mich.* c. 6, ℣. 6, etc. Cent fois il avoit déclaré aux Juifs que le culte grossier et purement extérieur ne pouvoit lui plaire, qu'il ne le leur avoit prescrit qu'à cause de leur cœur, qu'il vouloit l'obéissance et la piété intérieure, la justice envers le prochain, la charité, les bonnes œuvres, la conversion du cœur après le péché, etc.

Il ne s'ensuit pas de là néanmoins que ce culte étoit vain, superflu, superstitieux ou absurde en lui-même; s'il avoit été tel, jamais Dieu ne l'auroit ordonné. Nous avons vu que rien n'étoit plus naturel ni plus légitime que d'offrir à Dieu les alimens dont nous sommes redevables à sa bonté; qu'un *sacrifice* offert par un vrai sentiment de reconnoissance, avec une piété sincère, renferme des leçons de morale très-utiles; que si les hommes en ont abusé par stupidité, par légéreté, par hypocrisie, il ne s'ensuit rien. Si Dieu n'avoit pas prescrit lui-même un cérémonial, les Juifs ne pouvoient pas manquer de s'en faire un, soit par le penchant naturel qui y a porté tous les hommes, soit par l'envie d'imiter les autres peuples dont ils étoient environnés; mais celui-ci, ouvrage de l'erreur et du caprice des hommes, étoit absurde et souvent criminel; celui que Dieu a institué étoit pur, innocent, capable de rendre solidement religieux un peuple plus traitable que les Juifs.

Les passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons indiqués, ont servi aux Pères de l'Eglise pour réfuter deux sortes d'adversaires : 1.° les Juifs qui prétendoient, comme ils le croient encore aujourd'hui, que le culte extérieur prescrit par la Loi étoit le plus saint, le plus parfait, le plus capable de sanctifier l'homme;

que dès qu'une fois Dieu l'avoit établi, il ne pouvoit plus l'abolir. S. Justin, dans son *Dialogue avec Tryphon*, lui cita tous ces passages pour lui prouver le contraire; il lui fit voir que Dieu lui-même avoit promis d'en établir un plus parfait, savoir, l'adoration en esprit et en vérité que Jésus-Christ a prescrite. 2.° Les Gnostiques, les Marcionites, les Manichéens qui soutenoient qu'un culte aussi grossier que le Judaïsme ne pouvoit pas être l'ouvrage du même Dieu qui nous a donné l'Evangile. Tertullien, l. 2, *contra Marcion.* c. 18; S. Augustin, l. 22, *contra Faustum*, c. 4; l. 2, *contra advers. legis*, c. 12, n. 37, etc., ont fait usage des mêmes paroles pour montrer que Dieu n'agréoit ce culte qu'autant qu'il étoit sanctifié par la piété intérieure. Nous nous en servons encore pour répondre aux Incrédules lorsqu'ils renouvellent les mêmes reproches. *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE.

Ces derniers disent que des *sacrifices* et des cérémonies pour effacer le péché sont un abus; cela persuade à l'homme que le péché peut être réparé par un rit extérieur ou racheté par une offrande; c'est un attrait pour en faire commettre de nouveaux : les Païens mêmes ont déploré cet aveuglement, et ont censuré cette pratique.

Réponse. Nous avons déjà observé que ce seroit le plus grand des malheurs, si après un premier crime l'homme se persuadoit que Dieu est inexorable, qu'il n'y a plus ni pardon ni grâce à espérer, qu'il est perdu pour jamais. Un malfaiteur prévenu de ces idées noires ne pourroit plus être retenu par aucun frein, ce seroit un tigre lâché dans la société. Mais jamais la vraie Religion n'a donné à l'homme coupable un sujet de penser qu'il pourroit effacer son péché par des cérémonies extérieures, sans aucun sentiment de regret, de confusion, de résipiscence, sans avoir la volonté de changer de vie. Dans la Loi de Moïse il n'y avoit point de *sacrifice* ordonné pour les grands crimes; ils devoient être expiés par la mort du coupable. Dieu avoit dit aux Juifs en leur donnant sa Loi, *Exode*, c. 20, ℣. 6; *Deut.* c. 5, ℣. 10 : « Je fais miséricorde » à ceux qui m'aiment » Un des principaux commandemens de cette Loi étoit d'aimer Dieu; *Deut.* c. 6, ℣. 5; c. 10, ℣. 12; c. 11, ℣. 13, 22, etc. David pénitent disoit : « Dieu, si vous aviez voulu des » *sacrifices*, je vous en aurois of- » fert, mais les holocaustes ne peu- » vent vous plaire; le seul *sacrifice* » digne de vous être présenté est » un cœur brisé de douleur, » *Ps.* 50, ℣. 18. Dieu faisoit dire aux Juifs prévaricateurs : « Brisez » vos cœurs et non vos vêtemens, » *Joël*, c. 2, ℣. 12, etc. Le *sacrifice* pour le péché étoit donc destiné à faire souvenir l'homme coupable, des sentimens qu'il devoit avoir dans le cœur pour être pardonné. C'étoit pour lui une espèce d'amende et une privation, puisqu'il ne lui étoit pas permis de se rien réserver de la victime.

Les incrédules sont encore plus injustes lorsqu'ils prétendent que dans le Christianisme un pécheur peut obtenir le pardon par la confession seule, par des actes extérieurs de piété, par des dons faits à l'Eglise ou aux Prêtres, par des Messes, sans repentir, sans résolution de se corriger, sans faire aucune satisfaction au prochain pour

pour réparer le dommage qu'il lui a causé. Jamais cette morale absurde n'a été soufferte dans l'Eglise Chrétienne. *Voyez* EXPIATION, PÉNITENCE.

Mais les ennemis de la Religion n'ont pas borné là leur malignité; ils soutiennent que les Juifs pensoient, tout comme les Païens, que Dieu étoit nourri ou du moins récréé par l'odeur et la fumée des victimes. Ils prétendent le prouver par Isaïe, qui dit, c. 31, ℣. 9, que Dieu a son feu dans Sion et son foyer dans Jérusalem; par *Malachie*, c. 1, ℣. 12, qui reproche aux Juifs de mépriser la *table* et la *nourriture* du Seigneur; par la Loi même de Moïse, dans laquelle les *sacrifices* sont appelés un *pain* ou un *aliment;* enfin par le *Psaume* 49, ℣. 13, dans lequel Dieu demande aux Juifs: « La » chair des taureaux sera-t-elle » donc ma nourriture, et le sang » des boucs mon breuvage? » Ce reproche suppose évidemment que les Juifs étoient dans cette fausse idée.

Réponse. Cette objection a été faite autrefois par les Manichéens; *S. Aug.* l. 19, *contra Faust.* c. 4, y a répondu: Il est fâcheux que de savans Protestans, tels que Spencer, Cudworth, Mosheim l'aient renouvelée, comme s'ils avoient eu dessein de fournir une arme de plus aux Incrédules; Cudworth, *Dissert. de S. Cœnâ*, c. 6, §. 6, note de Mosheim.

Nous n'avons aucun dessein de justifier les idées grossières et absurdes que peuvent avoir eues les Juifs pervertis par l'idolâtrie de leurs voisins, et entraînés dans les mêmes erreurs; ils ont dû se former du Dieu d'Israël la même notion que les Païens avoient des leurs; il ne s'ensuit pas de là que les adorateurs constans du vrai Dieu, à plus forte raison Moïse, les Prophètes les hommes instruits, aient pensé de même. Il est évident que nos adversaires abusent des passages qu'ils allèguent, qu'ils donnent un sens faux à des expressions susceptibles d'un sens très-orthodoxe; qui leur a révélé que ce n'étoit pas celui des Ecrivains sacrés?

Le feu allumé dans le Temple de Jérusalem a pu être nommé *le foyer de Dieu*, non pas parce que Dieu venoit s'y chauffer et y cuire ses viandes, mais parce qu'il étoit allumé par l'ordre de Dieu, et pour consumer les *sacrifices* que Dieu avoit prescrits. L'Autel étoit *la table du Seigneur*, non parce qu'il venoit y manger, mais parce que l'on y brûloit ce qui lui étoit offert; la chair des victimes étoit la nourriture que Dieu avoit donnée aux Prêtres; elle venoit de Dieu, mais Dieu n'en usoit pas. Saint Paul appelle aussi l'autel sur lequel se consacre l'Eucharistie, *la table du Seigneur;* sans doute, il n'a pas cru que Dieu y venoit manger avec les hommes. David a nommé la manne du désert *le pain des Anges;* s'ensuit-il qu'il a pensé que les Anges en ont mangé?

Le reproche que Dieu fait aux Juifs, *Ps.* 49, signifie seulement: « Par l'importance que vous attachez aux *sacrifices* sanglans, il » semble que vous ayez dans l'esprit que je me nourris de la chair » des taureaux et du sang des » boucs. » Ce sarcasme ne suppose point que les Juifs le croyoient véritablement. Un enfant auquel on ne voulut pas permettre d'assister au *sacrifice* d'un taureau que vouloient offrir de graves Sénateurs,

leur demanda brusquement, *avez-vous peür que je n'avale votre taureau ?* Il ne faut pas supposer le commun des Juifs plus stupides qu'ils n'étoient en effet. Dieu leur dit en même temps : « Immolez-» moi un *sacrifice* de louanges. » Le *sacrifice* de louanges m'ho-» norera. » *Ps.* 49, ℣. 14 et 23. Il ne s'ensuit pas que Dieu est avide de louanges, ou qu'elles peuvent contribuer à son bonheur. Il dit au pécheur : « Tu as cru que je suis » semblable à toi, » ℣. 21 ; cela ne prouve pas que le pécheur a eu véritablement cette idée, mais qu'il s'est conduit comme s'il l'avoit eue.

Pour renforcer leur objection, nos Adversaires disent que les Juifs avoient rendu leur Temple, les meubles et les instrumens du culte, le service divin, semblables à ce qui se fait dans la maison d'un riche particulier, ou dans le palais d'un Roi. Soit ; il s'ensuit que les Juifs, comme tous les peuples du monde, ont senti que l'on ne pouvoit témoigner à Dieu du respect, de la vénération, de la reconnoissance, de la soumission, du désir de lui plaire, autrement que l'on ne fait pour les hommes ; nous défions les Philosophes les plus spirituels de forger une religion sur un autre modèle. Qu'on la spiritualise tant que l'on voudra, l'on sera toujours forcé de se servir d'expressions propres à désigner des corps pour signifier les idées spirituelles, d'employer des gestes et des actions sensibles pour témoigner les sentimens de l'âme, en un mot, d'honorer Dieu comme on honore les hommes. Les Protestans ont cru retrancher absolument tout appareil ; ils ont cependant conservé le chant des Psaumes, le jeu des Orgues, l'usage de s'habiller proprement pour aller au prêche, la cène, les prières à haute voix ; nous voilà donc fondés à leur dire qu'ils ont cru que Dieu est réjoui par les concerts de leur musique, qu'il vient manger avec eux, qu'il n'a pas l'oreille assez fine pour entendre des prières faites à voix basse, etc. *Voyez* Cérémonie.

Enfin, quelques Incrédules modernes ont poussé l'audace jusqu'à soutenir que les Juifs ont offert à Dieu des *sacrifices* de sang *humain* ; ils ont apporté en preuve l'exemple d'Abraham et celui de Jephté, et une loi du Lévitique, de laquelle ils ont détourné le sens. Au mot Anathème nous avons démontré l'injustice et la fausseté de cette calomnie ; aux mots Abraham et Jephté, nous avons prouvé que l'on a cité ces deux personnages très-mal à propos ; dans le §. 5, nous ferons voir que ce désordre exécrable a une origine très-différente de celle que lui donnent ordinairement les Incrédules, et que Dieu avoit pris toutes les précautions possibles pour le prévenir.

§. IV. *Sacrifice des Chrétiens.* Puisque le *sacrifice* est l'acte le plus essentiel de la Religion, et le témoignage le plus énergique du culte suprême, il n'étoit pas possible que Jésus-Christ, qui est venu nous apprendre à adorer Dieu en esprit et en vérité, laissât son Eglise sans aucun *sacrifice*. Vainement ses enfans rebelles soutiennent que cette adoration en esprit et en vérité exclut la notion du *sacrifice* qui est un acte extérieur et sensible ; si cela étoit vrai, il faudroit bannir du culte divin dans la loi nouvelle tout signe extérieur de respect et d'adoration ; la prière publique, le chant des Psaumes,

la célébration de la Cène ; le Baptême, l'action de se mettre à genoux, etc., seroient aussi contraires au culte spirituel que l'oblation d'un *sacrifice*.

Si nous en croyons les Protestans, le seul *sacrifice* de l'Eglise Chrétienne est celui que Jésus-Christ a fait de lui-même sur la Croix pour la rédemption du monde; mais ce *sacrifice* une fois accompli ne peut se renouveler, parce qu'il est d'un mérite infini, et qu'il a été offert pour l'éternité. Dès ce moment les fidèles ne peuvent célébrer que des *sacrifices* improprement dits, qui consistent à offrir à Dieu les sentimens de leur cœur, les prières, les louanges, les vœux, les actions de grâces ; et c'est dans ce sens qu'il faut entendre tout ce qui est dit dans le nouveau Testament des *sacrifices*, des autels, des victimes, du sacerdoce de la loi nouvelle.

Il est étonnant que les Protestans aient réussi à séduire de bons esprits par un système aussi mal conçu.

1.° Nous pouvons leur opposer d'abord le tableau de la Liturgie Chrétienne tracé par Saint Jean, *Apoc.* c. 5, où l'on voit un autel, un agneau en état de victime, des Prêtres qui l'environnent, et tout l'appareil d'un *sacrifice* réel, auquel il ne manque rien.

2.° Les victimes spirituelles, les louanges, les prières, les actions de grâces ont été aussi nécessaires dans la Religion des Patriarches et dans celle des Juifs, que dans la Religion Chrétienne; elles sont la base de tout vrai culte. Croirons-nous qu'Abel, Noé, Abraham, Job, Jacob, et les Juifs véritablement vertueux, se sont bornés à l'extérieur pour faire à Dieu des offrandes et des *sacrifices*, sans y apporter les mêmes sentimens de piété dont nous devons accompagner les nôtres ? Dieu a déclaré dans cent endroits de l'Ecriture, que sans ces dispositions du cœur, aucun culte ne pouvoit lui plaire. Déjà sous l'ancien Testament les prières, les adorations, les louanges, etc., sont appelées des *sacrifices* et des victimes, *Ps.* 49, ℣. 14. Immolez à Dieu un *sacrifice* de louanges, ℣. 23, ce *sacrifice* m'honorera. *Ps.* 106, ℣. 22, qu'ils m'offrent des *sacrifices* de louange, etc., *vitulos labiorum*, *Osée*, c. 14, ℣. 3. Cependant Dieu voulut que les Patriarches et les Juifs lui offrissent des victimes réelles et des *sacrifices* sensibles, et il est dit qu'ils furent agréables à Dieu. A la vérité dans ce temps-là le *sacrifice* de Jésus-Christ n'avoit pas encore été réellement offert, mais il l'étoit déjà dans les desseins de Dieu, puisqu'il est appelé dans l'*Apocalypse*, c. 13, ℣. 8, l'*Agneau immolé depuis le commencement du monde;* ainsi, Dieu a voulu que le *sacrifice* fût représenté d'avance depuis la création, et ces cérémonies en ont emprunté toute leur valeur; en quel endroit Dieu a-t-il défendu de le représenter encore aujourd'hui, pour en conserver et en perpétuer la mémoire ? Les Protestans diront qu'elle est suffisamment conservée par l'Ecriture-Sainte ; nous verrons dans un moment que cela est faux, que les Sociniens ont perverti le sens de tous les passages de l'Ecriture qui concernent le *sacrifice* de Jésus-Christ sur la Croix.

3.° Suivant la doctrine de Saint Paul, les *sacrifices* de l'ancienne loi, les victimes offertes sur les Autels, le sacerdoce des Lévites,

la dignité de Pontife, le sanctuaire du Temple, etc., étoient ainsi nommés dans toute la propriété des termes, sans aucune métaphore, simplement parce qu'ils représentoient le *sacrifice*, le sacerdoce, le pontificat, et les augustes fonctions de Jésus-Christ. Or, il est absurde d'imaginer qu'un tableau prophétique est plus agréable à Dieu, et a plus d'efficacité qu'un tableau commémoratif; qu'une cérémonie destinée à retracer le souvenir du *sacrifice* de la Croix, et à nous en appliquer les fruits, ne doit plus être appelée *Sacrifice*, *Oblation*, *Victime*, *Sacerdoce*, etc.; que cette Commémoration déroge à la dignité du *sacrifice* de la Croix, pendant que les figures qui l'annonçoient n'y dérogeoient pas.

4.° Saint Paul, *Hébr.* c. 13, ℣. 10, dit : « Nous avons un Au» tel auquel n'ont point droit de » participer ceux qui servent au » Tabernacle, » c'est-à-dire, les Prêtres et les Lévites de l'ancienne Loi. Or, ils avoient certainement le droit de participer aux *sacrifices* spirituels, aux victimes improprement dites, communes à toutes les religions; aucun mortel n'en fut jamais exclu. Il faut donc que S. Paul ait admis quelque chose de plus dans le Christianisme. *Hébr.* c. 7 et suiv.

5.° La source de l'erreur des Protestans est le refus de reconnoître la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*Eucharistie;* mais à cet article nous avons prouvé que c'est un des dogmes de la Foi Chrétienne les mieux fondés sur l'Ecriture-Sainte et sur la tradition, et qui tient essentiellement à tous les autres.

6.° En se donnant la liberté d'expliquer dans un sens impropre et figuré toutes les expressions des Livres saints concernant le *sacrifice* des Autels, les Protestans ont appris aux Sociniens à interpréter de même toutes celles qui regardent le *sacrifice* de la Croix, et le Sacerdoce éternel de Jésus-Christ.

Mais en expliquant ainsi dans un sens impropre et figuré les expressions des Auteurs sacrés, les Protestans ont appris aux Sociniens à interpréter de même ce qui est dit du *sacrifice* de la Croix et du Sacerdoce éternel de Jésus-Christ. Celui-ci, disent les Unitaires, consiste en ce que Jésus-Christ continue dans le Ciel d'intercéder pour nous auprès de son Père; sa mort sur la Croix n'a été qu'un *sacrifice* improprement dit, en ce que Jésus-Christ mourant a prié pour les pécheurs, et en ce que, par sa mort, il a confirmé toute sa doctrine. Ainsi s'accroît la témérité des Hérétiques, dès qu'une fois ils se sont attribué le privilége de donner à l'Ecriture-Sainte le sens qu'il leur plaît.

La fausseté de l'opinion socinienne saute aux yeux. S. Paul, *Hébr.* c. 7, ℣. 17, applique à Jésus-Christ ces paroles du *Psaume* 109, ℣. 4 : « Vous êtes Prêtre » pour l'éternité selon l'ordre de » Melchisédech. » Il compare, ℣. 23, ce Sacerdoce éternel de Jésus-Christ au Sacerdoce passager des enfans de Lévi; il l'appelle le *Pontife* saint, innocent et sans tache, qui n'a pas besoin d'offrir tous les jours des victimes pour ses propres péchés et pour ceux du peuple, mais qui l'a fait une fois en s'offrant lui-même, ℣. 26 et 27. Il dit, c. 8, ℣. 6, que le ministère de Jésus-Christ est plus auguste que celui des Prêtres anciens, en ce qu'il est médiateur d'une meil-

leure alliance; il ajoute, c. 9, ℣. 7, que le Pontife des Juifs qui entroit chaque année dans le Sanctuaire, où il offroit le sang d'une victime, pour ses fautes et pour celles du peuple, étoit la figure de Jésus-Christ, Pontife des biens futurs, qui est entré dans le sanctuaire du Ciel, non avec le sang des animaux, mais avec son propre sang, pour opérer une rédemption éternelle, pour racheter par sa mort les prévarications commises sous l'ancienne alliance, etc., ℣. 15, et s'est montré une fois pour absorber les péchés par sa propre victime, ℣. 28.

Or, si le Sacerdoce, les victimes, les *sacrifices* de l'ancienne Loi, simples figures de ceux de Jésus-Christ, étoient cependant un Sacerdoce des victimes, des *sacrifices* proprement dits, et dans toute la rigueur des termes, pourquoi ceux de Jésus-Christ ne le sont-ils pas à plus forte raison? Il est absurde de supposer que le nom et la notion d'une chose conviennent plus proprement à la figure qu'à la réalité; donc, c'est dans le sens le plus propre et le plus rigoureux que Jésus-Christ est Prêtre et Pontife, que sa chair et son sang sont une victime, et que sa mort sur la Croix est un *sacrifice*.

En cela Saint Paul n'enseignoit rien de nouveau; déjà le Prophète Isaïe, c. 53, ℣. 6 et suiv. avoit dit du Messie: « Dieu a mis sur lui » l'iniquité de nous tous, il sera » conduit à la mort comme un » Agneau, ... s'il donne sa vie » pour le péché, il verra une lon- » gue postérité, ... et il portera » leur iniquité, etc. » Ainsi le Prophète peint le Messie, non-seulement comme une victime offerte pour le péché, mais comme un Prêtre qui s'offrira lui-même, par conséquent sa mort est comme un *sacrifice* expiatoire.

Ces divers passages de l'Ecriture-Sainte ne nous paroissent pas moins forts pour réfuter les Protestans. Aussi au mot Eucharistie, §. V, nous avons fait voir que Jésus-Christ, véritablement présent sur les Autels, en vertu des paroles de la consécration, continue de s'offrir comme victime à son Père pour les péchés des hommes, par les mains des Prêtres, qu'ainsi cette oblation est un *sacrifice* aussi réel que celui qu'il a offert sur la Croix. En effet, les Protestans conviennent que l'offrande des anciennes victimes étoit une figure du *sacrifice* sanglant de Jésus-Christ, qu'elle en tiroit toute sa vertu et toute son efficacité, que cette oblation néanmoins étoit un *sacrifice* proprement dit. Donc l'Eucharistie, qu'ils appellent *la Cène du Seigneur,* qui est aussi une commémoration de la mort du Sauveur, est de même un *sacrifice* proprement dit. C'est une absurdité de vouloir que la figure anticipée ou prophétique de la mort de Jésus-Christ soit un *sacrifice*, et que la figure commémorative, qui n'est pas une simple figure, puisque Jésus-Christ s'y trouve, n'en soit pas un.

Mais qu'ont fait les Protestans? Pour pervertir toutes les notions, pour détourner l'attention des Fidèles du point de la question, ils ont changé les anciens noms d'*Eucharistie,* d'*Oblation*, de *Sacrifice*, d'*Hostie*, en celui de *Cène*, pour donner à entendre que cette cérémonie n'est point la commémoration ni le renouvellement de la mort du Sauveur, mais la représentation de la *Cène* ou du

souper qu'il fit avec ses Apôtres la veille de sa mort. Au mot Cène et au mot Eucharistie, §. 3, nous avons fait voir que c'est un abus malicieux. « Toutes les fois, » dit S. Paul, que vous mangerez » ce pain et que vous boirez ce » calice, vous annoncerez la mort » du Seigneur. » 1 *Cor.* c. 11, ℣. 26. Il ne dit pas, vous annoncerez le dernier souper du Seigneur. En effet, le souper étoit fini, l'Agneau Pascal étoit mangé, lorsque Jésus-Christ prit du pain et du vin, les bénit ou les consacra, les donna à ses Apôtres en leur disant : *Ceci est mon corps livré ou froissé pour vous, ceci est mon sang versé pour vous.* Donc, cette action représentative de la mort qu'il devoit souffrir le lendemain étoit déjà un vrai *sacrifice ;* donc, cette même action répétée ensuite par les Apôtres, suivant le commandement de leur divin maître, a été aussi un *sacrifice.*

Enfin, les Protestans qui avouent que les prières, les louanges, les actions de grâces, les aumônes sont des sacrifices improprement dits, ont poussé l'entêtement jusqu'à ne vouloir pas convenir que l'Eucharistie, rite commémoratif ou représentatif de la mort de Jésus-Christ, est du moins un *sacrifice,* improprement dit ; parce qu'ils ont senti que s'ils le disoient ils seroient bientôt forcés d'avouer que c'est un *sacrifice* dans le sens le plus propre et le plus rigoureux. Mais que prouve cette affectation ridicule? qu'ils voient la vérité et qu'ils la fuient.

Beausobre, l'un des plus artificieux, prétend que dans les premiers siècles l'on a nommé *sacrifice*, non pas seulement le pain et le vin offerts et consacrés, mais toute l'offrande de pain et de vin qui étoit faite par les Fidèles, de laquelle on prenoit une portion pour la Communion, et dont le reste servoit au Clergé et aux pauvres. Il cite, pour le prouver, la Liturgie rapportée dans les *Constitutions Apostoliques*, l. 8, c. 13, où l'Evêque prie Dieu pour les dons qui ont été offerts au Seigneur, afin qu'il les reçoive comme *un sacrifice d'agréable odeur ;* paroles semblables à celles de Saint Paul, *Philipp.* c. 4, ℣. 18, qui appelle ainsi les aumônes des Fidèles, *Hist. du Manich.* tom. 2, l. 9, c. 5, §. 4.

Mais ce Critique confond déjà mal à propos la Liturgie des *Constitutions Apostoliques* avec celle de S. Jacques, et il commet une falsification ; la prière qu'il cite est prononcée par l'Evêque sur la seule portion des offrandes sur laquelle il vient de proférer les paroles de la consécration ; donc c'est cette portion seule ainsi consacrée qui est nommée *sacrifice ;* on peut s'en convaincre en vérifiant le passage. S'il avoit consulté et comparé la Liturgie de Saint Jacques ou de Jérusalem avec toutes les autres Liturgies, soit des Eglises d'Orient, soit de celles de l'Occident, il y auroit trouvé les noms d'*Oblation*, de *Sacrifice*, d'*Autel*, d'*Hostie*, ou de *Victime*, employés de même dans le sens propre et rigoureux. Le Père Le Brun l'a fait voir d'une manière incontestable, *Explic. des Cérém. de la Messe*, t. 6, 12.ᵉ *Dissert.* art. 1, p. 576 et suiv.

Mosheim, plus sincère que Beausobre, convient que dès le second siècle l'on s'accoutuma à regarder l'oblation ou la consécration de

l'Eucharistie comme un *sacrifice;* mais on y étoit accoutumé depuis les Apôtres.

Qu'y manque-t-il en effet pour mériter ce nom? Il y a un Prêtre principal, qui est Jésus-Christ, et qui s'offre lui-même à son Père par les mains d'un homme qui tient sa place, et qui offre en son nom. Il y a une victime, qui est encore Jésus-Christ. Il y a une immolation, puisque Jésus-Christ y est en état de mort, et que son corps est représenté comme séparé de son sang; la cérémonie est suivie de la Communion ou du repas commun dans lequel les assistans se nourrissoient des chairs de la victime. Quelle différence entre ces idées, pour exciter la piété des Fidèles, et la frivole représentation d'un souper!

§. V. *Sacrifices des Païens.* Dès qu'une fois les peuples ont perdu de vue les leçons de la révélation primitive, et sont tombés dans le Polythéisme, il leur a été impossible de conserver un culte raisonnable. Comme ils ont supposé des esprits ou des intelligences logées dans toutes les parties de la nature, et qu'ils les ont nommées des *démons* et des *dieux*, la multitude de ces nouveaux êtres a dégradé l'idée de la divinité. Les Païens les ont conçus comme des personnages doués d'une connoissance et d'un pouvoir fort supérieurs à ceux des hommes, mais comme sujets d'ailleurs à tous les goûts, à toutes les passions, aux besoins et aux vices de l'humanité. Comment auroient-ils pu faire autrement? Nous-mêmes, malgré les notions pures et spirituelles que la révélation nous donne du vrai Dieu, sommes encore forcés, en parlant de ses attributs, de les exprimer par les mêmes termes qui signifient des qualités humaines. *Voy.* ANTHROPOMORPHISME. Les peuples stupides ont donc supposé des dieux mâles et femelles, qui se marioient et avoient des enfans; des dieux avides de nourriture, de parfums, d'offrandes, d'honneurs et de respects; des dieux capricieux, jaloux, colères, souvent malicieux et malfaisans, parce qu'il voyoient tous ces vices dans les hommes.

Les Prêtres Babyloniens avoient persuadé à leur Roi, aussi-bien qu'au peuple, que leur dieu Bel buvoit et mangeoit, *Dan.* c. 14. Ceux qui n'étoient pas ainsi trompés se persuadoient que les dieux se nourrissoient de l'odeur des parfums, et de la fumée des victimes, qu'ils venoient en jouir dans les Temples et sur les autels où on leur offroit des *sacrifices.* Aussi, lorsque les Païens mangeoient la chair des victimes, ils croyoient manger avec les dieux, et ils ne prenoient presque point de repas dont les viandes n'eussent été offertes aux dieux. De là vint le scrupule des premiers Chrétiens qui n'osoient manger de la chair des animaux, dans la crainte de participer à la superstition des Païens. *Voyez* IDOLOTHYTES, et le mot de Saint Paul : « Vous ne » pouvez participer à la table du » Seigneur et à celle des démons, » 1. *Cor.* c. 10, ℣. 21.

Les Philosophes mêmes avoient adopté cette opinion; Porphyre, dans son *Traité de l'Abstinence*, a enseigné que du moins les démons de la plus mauvaise espèce aiment à se repaître de l'odeur des victimes; il suivoit le sentiment commun. Plusieurs Pères de l'Eglise n'ont pas hésité de le sup-

poser vrai, parce qu'il leur fournissoit un argument pour démontrer la folie des Païens, qui au lieu d'adorer le vrai Dieu rendoient leur culte aux mauvais démons. Mais les Critiques qui ont osé attribuer la même façon de penser aux Juifs à l'égard du vrai Dieu, ont poussé trop loin la témérité, ils ont oublié que les Juifs avoient de Dieu une idée toute différente de celle que les Païens avoient conçue de leurs dieux prétendus. Cudwort, *Syst. intell.* tom. 2, c. 5, sect. §. 35. Dissert. *de Cœnâ Domini*, c. 6, §. 6. Il n'y a d'ailleurs dans toute l'Ecriture-Sainte aucun fait ni aucun reproche qui donne lieu à cette accusation. *Voy.* ci-dessus, §. III.

Il n'est que trop vrai, à la honte de l'humanité, que tous les peuples Polythéistes ont eu la barbare coutume d'offrir à leurs dieux des victimes humaines. Les Phéniciens, les Syriens, les Arabes, les anciens Egyptiens, les Carthaginois et les autres peuples de l'Afrique : les Thraces, les anciens Scythes, les Gaulois, les Germains, les Bretons, étoient coupables de ce crime; les Grecs et les Romains, malgré leur politesse, ne s'en sont pas abstenus. Chez les anciens peuples du Nord, tels que les Sarmates, les Norwégiens, les Islandois, les Suèves, les Scandinaves, cette abomination étoit fréquente; on l'a retrouvée dans ces derniers siècles parmi certains Nègres et parmi les peuples de l'Amérique, même chez les Mexicains et les Péruviens, qui étoient cependant les deux peuples les moins sauvages de cette partie du monde. La nouvelle *Démonstration Evangélique* de Jean Léland, les *Recherches Philosophiques sur les Américains*, l'*Esprit des usages et des coutumes des différens peuples*, les *Recherches Historiques sur le nouveau Monde*, l'*Histoire de l'Acad. des Inscript.*, t. 1, *in*-12, p. 57, etc., nous mettent sous les yeux les preuves de ce fait odieux. Un habile Académicien avoit voulu le révoquer en doute, il s'est trouvé accablé par la multitude et l'évidence des preuves, *ibid.* p. 61.

Quelle peut être l'origine de cette barbarie? Les Savans se sont encore partagés sur cette question. Un de ceux que nous venons de citer a cru que l'usage d'immoler des hommes pouvoit venir d'une connoissance imparfaite du *sacrifice* d'Abraham; mais les Islandois, les Américains, les Nègres, ont-ils pu avoir aucune connoissance de l'histoire d'Abraham? Il faut donc recourir à d'autres causes, et il en est plusieurs qui ont pu y contribuer.

1.° L'abrutissement des peuples antropophages. Comme un instinct naturel a porté tous les hommes à offrir à Dieu les alimens dont ils se nourrissoient, parce qu'ils reconnoissoient les avoir reçus de sa main, ceux qui ne vivoient que de fruits et de légumes n'ont point connu les *sacrifices* sanglans; ceux qui subsistoient de la chasse, de la pêche, de la garde des troupeaux, ont fait l'offrande de la chair des animaux; ceux qui ont poussé la brutalité jusqu'à manger de la chair humaine, ont cru que ce seroit un présent agréable à leurs dieux, parce que c'étoit un mets recherché pour eux.

2.° Les fureurs de la vengeance. Parmi les nations sauvages les guerres sont cruelles, la vengeance est toujours atroce, et toutes son habituellement ennemies les unes des autres. Un ennemi fait prisonnier est tourmenté avec une barbarie qui

fait horreur, mangé ensuite en cérémonie; les relations des voyageurs sont remplies de ces scènes horribles. Ces peuples sanguinaires se sont persuadé que les ennemis de leur nation étoient aussi les ennemis de leurs dieux, que ceux-ci en verroient le sang couler sur les Autels avec autant de plaisir qu'ils en avoient eux-mêmes à le répandre. Un jour de massacre est une fête pour eux, il faut donc que la divinité y préside. Les mots latins *hostia* et *victima* ont signifié dans l'origine un ennemi vaincu, par conséquent dévoué à la mort; l'hébreu *zébach* et le grec Θυσία, désignent seulement *ce qui est tué*.

3.° L'abus d'un principe vrai duquel on a tiré une fausse conséquence. On a pensé que celui qui a offensé la divinité mérite la mort, aussi-bien que celui qui trouble la société par ses crimes. Comme on ôtoit la vie aux criminels pour venger la société, on s'est persuadé que leur supplice pouvoit aussi appaiser les Dieux lorsqu'ils sont irrités. Puisque les calamités publiques étoient censées un effet de la colère des dieux, on a imaginé qu'en mettant à mort un coupable et en le chargeant, par des prières et par des imprécations, des iniquités du peuple, on appaiseroit le Ciel irrité. Le mot *supplicium*, qui signifie tout à la fois la punition d'un criminel et une prière publique, semble témoigner que l'un ne se faisoit pas sans l'autre, qu'ainsi dans l'origine l'on ne sacrifioit que des coupables. Mais de cet usage une fois établi, il a été aisé d'en venir à celui d'immoler aussi des innocens, du moins des étrangers, dès qu'on les regardoit tous comme des ennemis et des objets d'aversion.

4.° Le Dogme de l'immortalité de l'âme mal conçu et mal envisagé. Ceux qui ont pensé que les hommes après la mort avoient encore les mêmes besoins, les mêmes inclinations, les mêmes passions que pendant la vie, ont imaginé qu'il falloit immoler à leurs mânes les ennemis qui les avoient tués, les épouses qu'ils avoient aimées, les esclaves qui les avoient servis, afin qu'ils pussent jouir dans l'autre monde des mêmes plaisirs et des mêmes avantages qu'ils avoient eus sur la terre. Par la même raison l'on enterroit souvent avec eux les armes, les instrumens des arts, les mêmes ornemens dont ils avoient usé pendant leur vie.

On conçoit toutes les conséquences qui ont dû résulter de toutes ces causes différentes suivant les divers génies des peuples, et quelle quantité de meurtres elles ont dû produire dans l'Univers.

Par les leçons de la révélation primitive, Dieu avoit voulu prévenir toutes les erreurs et tous les abus. Il y a lieu de penser qu'avant le déluge les hommes ne vivoient que des fruits de la terre et du lait des troupeaux; *Gen.*, c. 1, ℣. 29; c. 4, ℣. 3 et 4. Lorsqu'après le déluge, Dieu permet à Noé et à ses enfans de se nourrir de la chair des animaux, il leur défend encore d'en manger le sang, mais sur-tout de répandre le sang humain, c. 9, ℣. 3 et 6. Aussi Abraham, après avoir vaincu les Rois de la Mésopotamie, après leur avoir repris les dépouilles et les prisonniers qu'ils avoient faits, n'use d'aucune vengeance, il montre au contraire un désintéressement parfait, c. 14, ℣. 22. Lorsque Dieu commande à ce Patriarche de lui offrir son fils unique, ce n'est ni par colère, ni par vengeance, mais pour mettre son obéissance à

l'épreuve, et tout se termine par le sacrifice d'un belier, c. 22, ℣. 12 et 13. Moïse ne propose point expressément le Dogme de l'immortalité de l'âme, parce que c'étoit une croyance générale. Dans tous les Livres saints, Dieu est représenté comme un père tendre et miséricordieux qui ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion, qui pardonne au repentir, et qui préfère la pénitence du cœur à toutes les victimes.

Dans sa Loi, *Deut.*, c. 12, ℣. 30 et suiv., il défend sévèrement aux Juifs d'imiter les nations de la Palestine, qui immoloient leurs enfans à leurs Dieux : « Vous ne » ferez point de même, leur dit-il, » à l'égard de votre Dieu ; vous » n'ajouterez ni ne retrancherez » rien à ce que je vous ordonne. » Aussi en parlant de cette abomination dont les Juifs s'étoient rendus coupables, malgré la défense, en leur reprochant les crimes des Idolâtres, le Psalmiste dit que ce sont leurs propres inventions; Ps. 80, ℣. 13; Ps. 98, ℣. 8, Ps. 105, ℣. 29 et 30. Il n'y avoit donc rien dans la Loi qui pût donner lieu à des *sacrifices* de sang humain. Un Poëte Païen a très-bien remarqué que la première source des crimes en fait de Religion a été l'ignorance de la nature divine :

Heu ! primæ scelerum causæ mortalibus ægris
Naturam non nosse Deum. Sil. Ital. l. 4.

Or, les Juifs avoient du vrai Dieu une idée toute différente de celle que les Païens s'étoient formée de leurs dieux imaginaires.

Les Incrédules qui ont voulu voir des victimes humaines dans l'anathème dont il est parlé, *Lévit.*, c. 27, ℣. 28 et 29, dans le sac des Madianites, dans le vœu de Jephté, dans le meurtre d'Agag, dans le supplice des Rois de la Palestine ordonné par Josué, etc., ont perverti le sens de tous les termes, et se sont joués du langage. Ils ont fait de même lorsqu'ils ont représenté le supplice des Apostats ordonné par l'inquisition, celui des Hérétiques turbulens et séditieux, les meurtres commis dans les guerres de Religion, etc., comme des *sacrifices* de victimes humaines. Ils vouloient révolter tous les esprits contre la Religion, ils n'ont fait que les indisposer contre eux-mêmes. *Voyez* Anathème.

SACRIFIÉS (*Sacrificati*). *Voy.* Lapses.

SACRILÉGE, mot formé de *sacra* et de *legere;* il signifie à la lettre, amasser, prendre, dérober les choses sacrées; celui qui commet ce crime est aussi nommé Sacrilége, *Sacrilegus*. Dans le deuxième livre des *Machab.*, c. 4, ℣. 39, il est dit que Lysimaque commit plusieurs *sacriléges* dans le Temple, dont il emporta beaucoup de vases d'or.

Ce terme se prend encore dans l'Ecriture-Sainte pour la profanation d'une chose ou d'un lieu sacré, même pour l'idolâtrie ; ainsi est nommé le crime des Israélites, qui, pour plaire aux filles des Madianites, se laissèrent entraîner à l'adoration de Béelphégor, *Num.* c. 25, ℣. 18.

Le *sacrilége* n'attaque pas seulement la Religion, mais la société, dont l'ordre, la sûreté, le repos sont fondés sur la Religion, puisque celle-ci est la sauve-garde des lois. Y eut-il jamais de société policée sans Religion ? Profaner ce que tout le monde fait profession de respec-

ter, c'est insulter au corps même de la société, et tout le monde a droit de ressentir cette injure. Il n'est donc pas vrai, quoi qu'en disent pour leur intérêt les Philosophes incrédules, que le *sacrilége* ne doive être puni que par la privation des avantages que la Religion procure. Un impie qui méprise ces avantages insulteroit impunément l'Univers entier. Lorsque l'on punit le *sacrilége* plus sévèrement que les autres crimes, on ne prétend pas venger la Divinité, mais venger la société du préjudice que lui porte un homme qui ne respecte ni la Divinité, ni la Religion publique, ni les lois. Dès qu'un homme est capable de braver les menaces et les terreurs de la Religion, il ne peut plus être retenu par aucune loi. Aussi tous les peuples policés, quoique persuadés que la Divinité punit tôt ou tard les *sacriléges*, ont cru cependant devoir y attacher des peines très-sévères, et l'expérience prouve que si ces sortes de crimes demeuroient impunis, il n'y auroit plus de sûreté publique.

Les Protestans, qui pour établir leur Religion se sont rendus coupables de *sacriléges* de toute espèce, ont donc mérité à juste titre l'exécration de tous les hommes sensés. Jamais les Apôtres, ni les premiers Chrétiens ne se sont permis de pareils excès contre le Paganisme, lorsqu'il y a eu des Temples détruits, des Idoles renversées, de prétendus Mystères mis au grand jour, ç'a été par ordre des Empereurs, par autorité publique, et non par des voies de fait de la part des particuliers. *Voyez* Zèle de Religion.

SADUCÉENS, nom d'une des quatre sectes principales qui subsistoient chez les Juifs, du temps de Notre-Seigneur; il en est souvent parlé dans le nouveau Testament. L'origine n'en est pas absolument certaine, les Savans les plus habiles n'ont pu former là-dessus que des conjectures.

On prétend qu'elle est née environ 260 ans avant Jésus-Christ, du temps qu'Antigone de Socho étoit Président du grand Sanhédrin de Jérusalem, et que ce fut lui-même qui y donna occasion. Comme il répétoit souvent à ses Disciples qu'il ne faut pas servir Dieu par un esprit mercenaire, à cause de la récompense que l'on en attend, mais purement et simplement par l'amour et par la crainte filiale qu'on lui doit, Sadoc et Baithus ou Boéthus, ses élèves, conclurent de là qu'il n'y a point de récompense à espérer dans une autre vie, que la durée de l'homme se borne à la vie présente, que si Dieu récompense ceux qui le servent. c'est dans ce monde et non ailleurs; ils trouvèrent des partisans qui embrassèrent leur Doctrine, et qui formèrent ainsi une secte à part; on les nomma *Saducéens*, du nom de Sadoc leur Fondateur. Ils différoient des Epicuriens, en ce qu'ils admettoient une puissance qui a créé l'Univers et une Providence qui le gouverne, au lieu que les Epicuriens nioient l'une et l'autre.

Il ne faut pas beaucoup de réflexion pour sentir d'abord l'absurdité de ce système. Si Dieu ne nous avoit créés que pour cette vie, en quoi nous auroit-il témoigné sa bonté; et sur quoi seroient fondés l'amour et la crainte filiale qu'on lui doit? Il est évident que la vertu n'est pas toujours récompensée, ni le vice toujours puni en ce monde, il n'y auroit donc, à proprement

parler aucun motif solide d'être vertueux.

On nous dit que les *Saducéens* se bornèrent d'abord à faire comme les Caraïtes, à rejeter les traditions des anciens, à ne consulter que la parole écrite, et comme les Pharisiens étoient fort attachés aux traditions, ces deux sectes se trouvèrent diamétralement opposées. Mais les premiers embrassèrent bientôt des sentimens impies et pernicieux, ils nièrent la résurrection future, l'existence des Anges et des Esprits, et celles des âmes humaines après la mort; *Matth.* c. 22, ℣. 23; *Marc.* c. 12, ℣. 18; *Act.* c. 23; ℣. 8. Cette conduite des *Saducéens* n'est pas fort propre à confirmer l'opinion des Protestans, qui leur applaudissent, parce qu'ils rejetoient toute espèce de tradition, pour ne s'attacher qu'au texte de l'Ecriture-Sainte.

Origène, l. 1, *contra Cels.* n. 49, et S. Jérôme, *Comment. in Matth.* l. 3, c. 22, t. 4, *Op. col.* 106, nous apprennent que les Hérétiques, à l'exemple des Samaritains, n'admettoient pour Ecriture-Sainte que les cinq livres de Moïse C'est pour cela, dit S. Jérôme, que Jésus-Christ voulant réfuter leur erreur touchant la résurrection future ne leur oppose qu'un passage tiré des livres de Moïse, qui ne semble prouver ce Dogme qu'indirectement, au lieu qu'il auroit pu en alléguer d'autres plus exprès tirés des Prophètes, auxquels ces sectaires n'auroient eu aucun égard. Scaliger et quelques autres, qui ont prétendu que les *Saducéens* ne rejetoient pas absolument les Prophètes ni les Hagiographes, mais qu'ils leur attribuent moins d'autorité qu'aux livres de Moïse, n'ont rien répondu de solide à la réflexion de S. Jérôme. On sait d'ailleurs que la coutume de tous les Hérétiques a été de rejeter tous les livres qui ne leur étoient pas favorables. Brucker, *Hist. crit. Philos.* t. 2, p. 721, dit que si les *Saducéens* avoient rejeté quelques-uns des livres du Canon reçu chez les Juifs, on les auroit anathématisés et chassés de la Synagogue; il se trompe; Joseph, *Antiq. Jud.* l. 18, c. 2, a remarqué que les *Saducéens* constitués en autorité ne résistoient point aux Pharisiens, ils ne dogmatisoient donc pas en public, ils évitoient les éclats et les disputes; c'est pour cela qu'ils étoient tolérés. D'ailleurs pouvoit-on leur prouver l'autorité du Canon des Ecritures autrement que par la tradition? Or, les *Saducéens* n'y avoient aucun égard.

Ils étoient encore opposés aux Esséniens et aux Pharisiens touchant le Dogme du libre arbitre et de la prédestination. Les Esséniens croyoient que tout est prédéterminé par un enchaînement de causes infaillibles; les Pharisiens étoient d'avis que la prédestination a lieu, sans nuire à la liberté de l'homme, et en laissant le bien et le mal à son choix. Les *Saducéens* nioient toute prédestination; ils soutenoient que Dieu a fait l'homme maître de ses actions, avec une entière liberté de faire à son gré le bien et le mal. Joseph, *de bello Jud.* l. 2, c. 7, *al.* chap. 12. *Antiq. Jud.* l. 18, chap. 2.

Comme ils étoient persuadés que Dieu récompense les bons et punit les méchans dans cette vie, ils devoient regarder les heureux du siècle comme les amis de Dieu; et les pauvres, les infirmes, les affligés, comme autant d'objets de la colère du Ciel. Cette persuasion devoit les

rendre durs et inhumains à l'égard des malheureux, et Joseph leur reproche en effet ce défaut. De là quelques auteurs ont conclu avec assez de probabilité, que dans la parabole du mauvais riche, *Luc*, c. 16, ℣. 19, Jésus-Christ a peint les mœurs d'un *Saducéen*.

L'ambiguité d'un terme de Joseph a donné lieu à plusieurs critiques de penser que les *Saducéens* n'admettoient pas la providence de Dieu; parce qu'il dit, l. 2, *de bello Jud.* chap. 7, *ils rejettent absolument le destin, ils placent Dieu hors de toute influence ou inspection*, Ε᾿φορᾷν, *sur tout mal.* Mais Brucker fait remarquer que ce mot grec signifie non-seulement *inspection* ou *attention*, mais *direction* et *gouvernement;* qu'ainsi les *Saducéens* ont seulement nié que les décrets et l'action de Dieu eussent aucune part aux actions des hommes; sentiment qui approche moins de celui des Epicuriens que de l'opinion soutenue dans la suite par les Pélagiens.

La secte des *Saducéens* étoit la moins nombreuse, mais elle avoit pour partisans les plus riches d'entre les Juifs, les gens de la première qualité, ceux qui possédoient les premiers emplois de la nation. De tout temps en effet ceux qui étoient dans la plus grande abondance des biens de ce monde, ont été les plus sujets à négliger et à révoquer en doute la félicité de l'autre vie. *Voyez Dissertation sur les sectes des Juifs, Bible d'Avignon*, t. 13, p. 218. Prideaux, *Hist. des Juifs*, t. 2, l. 13, p. 160. Brucker, *Hist. Crit. Philos.* t. 2, p. 715.

SAGARELLIENS. *Voy.* Apostoliques.

SAGESSE. Ce mot qui, chez les Grecs et chez les Latins, se prend pour la Philosophie, ou pour la capacité dans les sciences, a encore d'autres significations dans l'Ecriture-Sainte. Il désigne, 1.° les œuvres divines du Créateur, *Psal.* 50, ℣. 8, etc. 2.° l'habileté dans un art quelconque, *Exod.*, c. 39, ℣. 3. 3.° la prudence dans la conduite de la vie. 3 *Reg.* c. 2, ℣. 6. 4.° l'expérience dans les affaires, *Job*, c. 12, ℣. 12. 5.° l'assemblage de toutes les vertus; il est dit, *Luc*, c. 2, ℣. 52, que Jésus enfant croissoit en âge et en *sagesse* devant Dieu et devant les hommes; 6.° la prudence présomptueuse des hommes du monde et sur-tout des Philosophes; dans ce sens Dieu a dit, *je confondrai leur sagesse*, 1 *Cor.* c. 1, ℣. 19; 7.° la *sagesse éternelle* est le fils de Dieu, ou Dieu lui-même, *Luc*, c. 11, ℣. 49; 8.° en général la vraie *sagesse* de l'homme consiste à connoître la fin à laquelle Dieu l'a destiné, et à prendre les moyens propres pour y arriver.

Sagesse de Dieu. Comme nous ne pouvons concevoir les attributs de Dieu que par analogie à ceux de l'homme, nous appelons *sagesse divine* l'intelligence infinie par laquelle Dieu connoît ses propres desseins, voit le plan de conduite qui convient le mieux à la nature des êtres qu'il a créés, et prend les moyens les plus propres pour exécuter ce qu'il a résolu.

Quelques Incrédules ont soutenu que l'on ne peut pas attribuer à Dieu la *sagesse*, parce que Dieu, qui n'a besoin de rien, ne peut pas se proposer une fin, ni choisir des moyens pour y arriver, puisque sa puissance peut suppléer à tous les

moyens. Au mot Cause finale, nous avons prouvé le contraire; nous avons fait voir que Dieu ne se propose pas une fin par besoin, mais en vertu de la perfection de son Être; parce qu'il est souverainement intelligent, et que s'il n'agissoit pas comme cause intelligente, il agiroit en cause aveugle. Lorsque Dieu agit, il sait donc ce qu'il fait, et pourquoi il le fait, quels seront les effets et les conséquences de son action; la raison pour laquelle il agit est la fin qu'il se propose, il emploie des moyens, non par impuissance de faire autrement, mais parce qu'il est de l'essence d'un Être intelligent d'agir ainsi.

Nous ne pouvons connoître que très-imparfaitement les desseins de Dieu, et les moyens par lesquels il les exécute dans l'ordre de la nature, en comparant les effets à leurs causes, et souvent les conséquences que nous tirons de cette comparaison ne sont que des conjectures : combien de fois les Philosophes ne se sont-ils pas trompés sur la cause des phénomènes les plus communs? Dans l'ordre de la grâce, nous ne connoissons les raisons de la conduite de Dieu qu'autant qu'il a daigné nous les révéler; mais malgré la foiblesse de notre intelligence, il nous en a fait connoître assez pour exciter notre admiration, notre reconnoissance, et notre confiance en lui. Il sait mieux que nous de quelle manière nous avons besoin d'être conduits; quoi qu'il nous arrive, nous ne pouvons mieux faire que de nous reposer sur sa *sagesse* et sur sa bonté pour notre sort en ce monde et en l'autre.

Sagesse (Livre de la); c'est un des Livres canoniques de l'ancien Testament. Les Grecs l'appellent *la sagesse de Salomon;* il ne s'ensuit pas néanmoins qu'ils ont cru que ce Livre avoit été composé par Salomon; probablement ils ont seulement entendu par là que l'Auteur avoit puisé ses connoissances dans les Livres de Salomon, et qu'il avoit tâché de les imiter. Quelques Anciens l'ont nommé Πανάρετος *trésor de toute vertu;* le but de l'Auteur est d'instruire les Rois, les Grands, les Juges de la terre.

On pense communément que ce Livre n'a pas été écrit en hébreu, qu'ainsi le grec est le texte original. On n'y voit point, disent les Critiques, les hébraïsmes et les barbarismes presque inévitables à ceux qui traduisent un Livre hébreu; l'Auteur écrivoit assez bien en grec, et il avoit lu les bons Ecrivains en cette langue; il en emprunte des expressions inconnues aux Hébreux, telles que l'*Ambrosie*, le *Fleuve d'Oubli*, le *Royaume de Pluton* ou d'*Adès*, etc. Il cite toujours l'Ecriture d'après les Septante, et lorsque les Auteurs Juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent a toujours été pris sur le grec.

Cependant le Savant qui a publié à Rome, en 1772, *Daniel traduit par les Septante*, 4.e Dissert. n. 10, prétend que dans l'original le *Livre de la Sagesse* étoit écrit en vers, il faut donc qu'il ait été écrit en hébreu. Puisque le traducteur parloit bien le grec, il n'est pas étonnant qu'il ait su éviter les hébraïsmes et les barbarismes, qu'il ait employé les termes familiers aux Ecrivains grecs, et qu'il ait suivi la version des Septante. Quoique l'on ne connoisse pas l'auteur de cet ouvrage, qu'aucun Ancien ne dise qu'il a vu

le texte hébreu, et que le traducteur n'en dise rien, ce ne sont là que des preuves négatives, il ne s'ensuit pas certainement que ce texte n'a jamais existé; d'autres Livres hébreux ont disparu de même : l'Auteur prétendu Grec n'est pas mieux connu que l'Auteur Hébreu; les Critiques Protestans qui ont soutenu qu'il est l'ouvrage de Philon, n'ont fait qu'une vaine conjecture.

Quoi qu'il en soit, la traduction latine que nous en avons n'est pas de S. Jérôme, c'est l'ancienne Vulgate faite sur le grec, long-temps avant S. Jérôme, et usitée dans l'Eglise dès le commencement; elle est exacte et fidèle, mais le latin n'en est pas toujours pur.

Les Juifs n'ont point mis ce Livre dans leur Canon, parce qu'ils n'y ont placé que ceux dont ils avoient le texte hébreu; il n'a pas même été toujours reçu comme canonique dans l'Eglise Chrétienne, plusieurs Pères et plusieurs Eglises ont douté si c'étoit l'ouvrage d'un Auteur inspiré. Cependant les Auteurs sacrés du nouveau Testament, semblent quelquefois y faire allusion; S. Clément de Rome en a copié quelques paroles, *Epist.* 1, *ad Cor.* n. 3 et 27. Il a été cité dans le second siècle par S. Clément d'Alexandrie, par Hégésippe et par S. Irénée, suivant le témoignage d'Eusèbe; au troisième par Origène, par Tertullien et par S. Cyprien. Les Conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Constantinople *in Trullo* en 692; le onzième de Tolède en 675, de Florence en 1438, enfin celui de Trente, *Sess.* 4, l'ont expressément admis au nombre des Livres canoniques.

Comme les Protestans ne veulent recevoir comme tels que ceux qui sont avoués par les Juifs, ils ont déprimé tant qu'ils ont pu le *Livre de la Sagesse.* Mosheim, sur *Cudworth, Syst. intell.* c. 4, §. 16, n. 5, le cite comme un exemple des fraudes que les Juifs d'Alexandrie ont commises long-temps avant la naissance du Sauveur. Mais ici la fraude n'est pas prouvée. Un écrivain quelconque a pu faire ce livre, soit en hébreu, soit en grec, sans avoir envie de passer pour un Auteur inspiré; à la vérité, c. 9, ℣. 7 et 8, il parle comme auroit pu faire Salomon, mais c'est une prière que l'Auteur fait à Dieu, et qu'il a pu copier dans un livre de Salomon sans en avertir. Si donc il y a de l'erreur sur ce point, ce que nous n'avouons pas, elle est venue de l'admiration que les lecteurs ont eue pour cet écrit, dont la doctrine leur a paru digne de Dieu; en effet, les critiques Protestans les plus prévenus contre la canonicité de ce livre, n'ont pu y découvrir aucune erreur, et il y a des pensées et des vérités dont un auteur ordinaire n'a pas pu être capable.

Brucker, en traitant de la Philosophie des Juifs, *Hist. crit. Philos.* t. 2, p. 693, a prétendu que l'Auteur du *Livre de la Sagesse* est un Juif d'Alexandrie, imbu des opinions de la Philosophie grecque, et qu'il y a dans son ouvrage des marques évidentes de platonisme. Il apporte en preuve, 1.° ce que dit cet Auteur, *Sap.* chap. 1, ℣. 7. « L'esprit du Seigneur a rempli » toute la terre, et il contient tou- » tes choses. » C'est, dit Brucker, l'âme du monde des Pythagoriciens et des Platoniciens. 2.° En effet, c. 7, ℣. 22, il est dit que cet esprit est intelligent, unique, et cependant

multiplié, subtil et mobile..... qu'il renferme tous les autres esprits, etc. Ces façons de parler ne conviennent point au Saint-Esprit, mais à l'âme du monde, telle que les Philosophes la concevoient. 3.° *Ibid.* ℣. 17. L'Auteur dit que c'est cet esprit qui lui a enseigné la Philosophie, et il représente le précis des connoissances philosophiques à la manière des Grecs. 4.° Il ajoute, ℣. 25, que c'est « un souffle de la puissance » divine; une *émanation* de la » gloire du Tout-Puissant, un » rayon brillant de sa lumière. » Voilà le dogme de l'émanation des esprits suivant le système de Platon. 5.° c. 1, ℣. 13 et 14, il réfute les Philosophes Orientaux qui pensoient que le mal qui est dans le monde venoit de la nature même des choses; il soutient au contraire que « Dieu n'a point créé la mort, » qu'il ne se plaît point à extermi- » ner les vivans..... qu'ils n'ont » point en eux-mêmes la cause de » leur perte, et que le royaume de » l'enfer ou de la mort n'est point » sur la terre. » C'est le langage de Platon et de Plotin.

Il n'est pas possible de pousser plus loin l'abus de la critique, ni l'entêtement de système; avec un peu de réflexion, Brucker auroit vu qu'il prête à l'Auteur du *Livre de la Sagesse*, des idées qu'il n'eut jamais, c. 1, ℣. 4. Cet Auteur dit que la *sagesse*, qu'il nomme indifféremment l'*Esprit de Dieu* et *le Saint-Esprit*, n'entrera point dans une âme malfaisante, et qu'elle n'habitera point dans un corps asservi au péché, etc. Les Philosophes ne parloient pas ainsi de l'âme du monde, ils pensoient que cette âme étoit répandue dans tous les corps vivans. L'Auteur sacré dit, c. 7, ℣. 7, qu'il a invoqué Dieu, et que l'esprit de *sagesse* est venu en lui; ℣. 15, que c'est Dieu qui lui a donné les connoissances qu'il possède; ℣. 22, que l'esprit de *sagesse* est saint et ami du bien; ℣. 27, qu'il se répand dans les âmes saintes, dans les amis de Dieu, et qu'il fait les Prophètes. c. 9, ℣. 4, il le demande instamment à Dieu; ℣. 17, il lui dit: « Qui connoîtra vos desseins, si » vous ne lui donnez la sagesse, » et si vous ne lui envoyez du Ciel » votre Saint-Esprit? » Il faut être étrangement prévenu, pour entendre par là l'esprit universel, principe de la vie des corps animés, et pour y voir le système des *Emanations; voyez* ce mot.

Ce même Auteur réfute ceux qui attribuoient l'origine du mal à la nature des choses; cependant, c. 11, ℣. 11, 17 et suiv.; c. 12, ℣. 2, 6, 8, etc., il représente Dieu comme un juge sévère, mais juste et miséricordieux, qui punit les pécheurs en ce monde, afin de les amener à pénitence, et qui les extermine enfin, lorsqu'ils s'endurcissent dans le crime. Voilà des vérités qui ne sont jamais venues à l'esprit de Platon, de Plotin, ni des Philosophes Orientaux, et des expressions desquelles ils ne se sont jamais servis; l'Auteur du *Livre de la Sagesse* les avoit donc puisées ailleurs.

SAINT, SAINTETÉ. Les divers sens dont ces deux termes sont susceptibles, et l'abus que l'on en a fait, nous obligent d'en rechercher la signification primitive et grammaticale. L'hébreu *Kodesch*, ou *Kadosch*, le grec Αγιος, le latin *Sanctus*, dérivé de *Sango*, nous paroissent tous formés de racines qui signifient un *lien*, ce qui attache;

attache ; de manière que *Saint* dans l'origine signifie simplement lié, attaché, destiné, dévoué à quelqu'un, ou à quelque chose. De là les expressions des Ecrivains sacrés, *Jérém.* c. 51, ℣. 28 : *Sanctificate contra eam gentes,* faites conjurer les nations contre elle. *Sanctificate super eam bellum,* vouez de lui faire la guerre, c. 6, ℣. 4. *Sanctifica eos in die occisionis,* dévouez-les à la mort, c. 11, ℣. 3. *Joël,* c. 2, ℣. 14, *Sanctificate jejunium, congregate populum, sanctificate ecclesiam,* célébrez un jeûne, convoquez le peuple, formez une assemblée, etc. *Sancta David, Act.* c. 13, ℣. 34, sont les promesses faites à David.

Conséquemment *sanctifier* une chose ou une personne, c'est l'attacher à Dieu et à son culte. *Levit.* c. 11, ℣. 44 et 45, le Seigneur dit aux Israélites : « Je vous ai sé» parés des autres peuples.... vous » me serez attachés et dévoués, » *eritis mihi Sancti. Sanctifica mihi omne primogenitum,* destinez-moi tout premier-né. *Sanctum Domino,* consacré au Seigneur. Dans ce sens, tout homme qui fait profession d'adorer le seul vrai Dieu, est un *Saint.*

Comme c'est parmi ces vrais adorateurs que se trouvent ordinairement les hommes les plus vertueux, qui ont les mœurs les plus pures, et qui sont les plus fidèles à remplir tous les devoirs, on a nommé *Saints* tous ceux qui pratiquoient des vertus héroïques, et qui paroissoient exempts des vices de l'humanité ; mais la profession du vrai culte n'est pas toujours accompagnée de cette *sainteté* de mœurs et de conduite.

Souvent Dieu dit aux Israélites, « Soyez *Saints*, parce que je suis » *Saint ;* » la *sainteté* ne peut convenir à Dieu et à l'homme dans le même sens. La *sainteté* de Dieu est l'aversion qu'il a pour le crime et pour tout ce qui peut blesser la pureté de son culte, et la sévérité avec laquelle il le punit ; la *sainteté* de l'homme est son exactitude à éviter tout ce que Dieu défend et à faire ce qu'il commande, sans cela il n'est pas véritablement dévoué au culte de Dieu. Ainsi, lorsqu'en parlant d'une loi morale, Dieu dit : « *Soyez Saints, parce que je suis* » *Saint,* » cela signifie, évitez tel crime, et pratiquez telle vertu, parce que j'approuve et je récompense cette conduite. Lorsqu'il est question d'une loi purement cérémonielle qui regarde la décence du culte, la propreté et la santé des particuliers, ces mêmes paroles signifient, faites telle cérémonie, évitez telle indécence, ou telle négligence, parce que cela me plaît ainsi, et qu'autrement vous serez punis. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu approuve autant les cérémonies que les vertus, et qu'il punit les indécences aussi rigoureusement que les crimes.

La *sainteté* est donc attribuée à Dieu par opposition aux faux Dieux du Paganisme, ceux-ci n'étoient rien moins que des Dieux *Saints,* puisqu'on les supposoit sujets aux mêmes vices que les hommes, et qu'on croyoit les honorer par des crimes. Elle est attribuée aux Juifs par opposition aux Idolâtres qui commettoient des actions infâmes pour plaire à leurs dieux. Les Juifs étoient ainsi *la Nation Sainte,* c'est-à-dire attachée au culte du vrai Dieu, et non à celui des Idoles.

En confondant mal à propos toutes ces choses, les Juifs sont tombés

dans plusieurs erreurs. 1.° Ils ont conclu que la loi cérémonielle étoit plus *sainte* que la loi morale, parce qu'elle prescrit toutes les observances dans le plus grand detail; ils ont cru qu'ils étoient eux-mêmes plus *Saints*, plus fidèles et plus agréables à Dieu en observant des cérémonies, qu'en faisant ce que la loi morale ordonne, parce que celle-ci est portée pour les Païens aussi-bien que pour les Juifs. 2.° Que le Messie n'a pas pu établir une loi plus *sainte* que la loi de Moïse. 3.° Que les Patriarches n'étoient point tachés du péché originel, puisqu'ils sont appelés *Saints* dans l'Ecriture. 4.° Que Dieu ne tenoit aucun compte du culte que pouvoient lui rendre les nations étrangères, qu'il n'avoit pas plus de soin d'elles que des animaux, quoique les livres saints enseignent formellement le contraire. *V.* INFIDÈLES.

Les jours, les lieux, les personnes, les cérémonies sont appelés *saints*, c'est-à-dire, destinés à honorer Dieu; dans le Psaume 49, ℣. 5, les *Saints* sont les Prêtres et les Lévites, parce qu'ils étoient spécialement occupés au service du Seigneur. L'inscription, *Sanctum Domino*, gravée sur la lame d'or qui couvroit le front du Grand-Prêtre, le faisoit souvenir qu'il étoit *consacré* au service du Seigneur, et elle apprenoit au peuple à respecter sa dignité. La Judée étoit nommée *la Terre-Sainte*, et Jérusalem *la Ville Sainte*, parce que l'idolâtrie en étoit bannie, et que Dieu seul y étoit adoré; mais cette même contrée est encore appelée à plus juste titre *la Terre-Sainte*, depuis qu'elle a été consacrée par la naissance, par les travaux, par les miracles, par le sang de Jésus-Christ. Dieu apparoissant à Moïse dans le buisson ardent, lui dit : La terre où tu es est *sainte*, c'est-à-dire, respectable à cause de ma présence. Saint Pierre appelle *la Montagne Sainte*, celle sur laquelle étoit arrivée la transfiguration de Jésus-Christ. *Voyez* CONSÉCRATION.

Si les Hérétiques anciens et modernes, si les Incrédules leurs copistes, avoient voulu faire toutes ces réflexions, s'ils avoient daigné se souvenir que dans le nouveau Testament les mots *Saint* et *sainteté* ont les mêmes sens qu'ils avoient dans l'ancien, ils auroient fait moins de sophismes et de reproches absurdes. Les Manichéens argumentoient déjà sur les vices et les mauvaises actions des personnages qui sont appelés *Saints* dans l'ancien Testament, *S. Aug.* l. 22 *contra Faust.* c. 5; les Incrédules enchérissent encore aujourd'hui, comme si pour être *Saint* il falloit être absolument exempt de tous les vices de l'humanité. Ils devroient sentir qu'au milieu du torrent général qui entraînoit tous les hommes dans l'idolâtrie, il y avoit beaucoup de mérite à s'en préserver, et que Dieu a dû attacher un grand prix à la constance de ceux qui persévéroient dans son service; lorsqu'il a daigné les nommer ses *Saints*, il n'a pas voulu donner à entendre par là qu'ils possédoient toutes les vertus, et qu'ils étoient exempts de tous les vices.

De même S. Paul appelle *Saints* tous les Fidèles, parce qu'ils sont consacrés à Dieu par le Baptême, et qu'ils sont appelés à la *sainteté* parfaite, quoique tous n'y parviennent pas. La communion des *Saints* est la participation mutuelle des Chrétiens à leurs prières et à leurs bonnes œuvres.

Les Pères de l'Eglise se sont exprimés de même. Parce que Saint Augustin a fait un livre *de la prédestination des Saints*, quelques Théologiens ont cru qu'il s'y agissoit de la prédestination des élus à la gloire éternelle ; mais on voit évidemment par la lecture de ce livre, qu'il y est question de la prédestination des Fidèles à la grâce de la foi et du Baptême. C'étoit l'unique sujet de la dispute entre S. Augustin et les Pélagiens.

Dans le sens rigoureux, Jésus-Christ est le seul *Saint* ou *le Saint des Saints*, parce que lui seul a possédé toutes les vertus dans un degré héroïque, et a été exempt de tout défaut. On a donné néanmoins le titre de *Saint* et de *sainteté*, non-seulement au souverain Pontife, mais aux Evêques et aux Prêtres, non pour leur attribuer toutes les vertus, mais pour les faire souvenir qu'ils sont consacrés à Dieu ; et les Protestans en ont été scandalisés. On dit la *sainte* Bible, le *saint* Evangile, des Lois *saintes*, les *saints* jours, l'année *sainte*, les lieux *saints ; saintes* huiles, eau *sainte*, *saint* Siége, *saint* Office, etc., parce que tous ces objets ont un rapport plus ou moins direct au culte de Dieu, et au but de la Religion Chrétienne. On a même nommé guerre *sainte* la guerre destinée à chasser les Infidèles de la Terre-*Sainte*. Nous avons expliqué ailleurs en quoi consiste la *sainteté* de l'Eglise, *voyez* Eglise, §. 2.

A la vérité, dans un sens plus restreint, l'on appelle *Saint*, un homme qui est non-seulement très-attaché au culte du vrai Dieu, mais qui est exempt de tout vice considérable, et qui pratique les vertus chrétiennes dans un degré héroïque ; et comme le bonheur du ciel est la récompense certaine d'une telle vie, nous entendons souvent par les *Saints* ceux qui jouissent du bonheur éternel. Lorsque l'Eglise est convaincue qu'un homme a mené cette vie *sainte* et pure, lorsque Dieu a daigné l'attester ainsi par des miracles, elle le place au nombre des *Saints* par un décret de canonisation, elle autorise les Fidèles à lui rendre un culte public. *Voy.* Canonisation. Elle ne prétend pas néanmoins attester par là que ç'a été un homme exempt des moindres défauts de l'humanité, et qu'il n'a jamais péché ; la foiblesse humaine ne comporte point cette perfection.

On ne doit pas être étonné de ce que les compilateurs des Actes des *Saints* les ont comptés par milliers ; depuis dix-sept cents ans que le Christianisme est fondé, la *Sainte* Eglise n'a jamais cessé de conduire un grand nombre de ses enfans à la vraie *sainteté*, et sans cela nous ne pourrions pas concevoir en quel sens S. Paul a dit, *Ephes.* c. 5, ℣. 25 : « Jésus-» Christ a aimé son Eglise, et il » s'est livré pour elle, afin de la » sanctifier, de la rendre glorieu-» se, sans tache et sans ride. » Nous pensons cependant que les *Saints* connus et honorés comme tels, ne sont pas le plus grand nombre des bienheureux, que leur multitude immense est principalement formée des Fidèles qui se sont sanctifiés dans une vie obscure, dont les vertus ont été ignorées ou méconnues, ou qui après avoir été sujets à des foiblesses pendant leur vie, ont eu le bonheur de se purifier par la pénitence avant la mort.

Mais l'Eglise ne peut reconnoî-

tre pour *Saints* des hommes qui ont eu peut-être de grandés vertus, mais qui sont morts dans le schisme, dans l'hérésie, dans une révolte opiniâtre contre l'autorité de cette *Sainte* Mère. Ce crime seul suffit pour faire perdre à un homme le mérite de toutes ses vertus. Nous avons appris de Jésus-Christ lui-même que si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, il doit être regardé comme un Païen et un Publicain; *Matt.* c. 18, ℣. 17.

Les Incrédules ont vomi des torrens de bile non-seulement contre les *Saints* de l'ancien Testament, mais contre ceux du Nouveau; ils en ont contesté toutes les vertus, et lors même que les actions de ces personnages respectables ont paru irrépréhensibles, leurs censures en ont noirci les motifs et les intentions. Si on veut les écouter, les Prophètes de l'ancien Testament ont été des fourbes ambitieux qui ont conduit leur nation à sa ruine; les prétendus *Saints* du Christianisme ont été des fourbes ignorans; les Martyrs, des hommes séduits; les Anachorètes et les Moines, des atrabilaires cruels à eux-mêmes; les Docteurs de l'Eglise, des querelleurs séditieux et perturbateurs de la société. Dès que ces derniers se sont sentis appuyés par les Empereurs, ils n'ont plus montré qu'orgueil, opiniâtreté, vengeance, intrigue, ambition, rapacité. Les Papes et les Evêques n'ont travaillé qu'à se donner un pouvoir temporel et à l'augmenter sans cesse; les Missionnaires étoient des esprits inquiets, poussés par le désir de dominer sur des peuples ignorans et séduits.

Malheureusement en invectivant ainsi contre les *Saints* du Christianisme, les Incrédules n'ont fait que copier les Protestans; ce n'est pas sans raison que Bayle a reproché à ces derniers de n'avoir respecté dans leurs libelles diffamatoires, ni les vivans, ni les morts; et cette malignité subsiste encore parmi eux. Mosheim, dans son *Hist. Eccl.* cinquième siècle, 2.e part. c. 2, §. 8, dit que la multitude des *Saints* ne dut ce titre qu'à l'ignorance du temps; que dans ce siècle de ténèbres et de corruption l'on regardoit comme des hommes extraordinaires ceux qui se distinguoient par leurs talens, par leur douceur, leur modération, l'ascendant qu'ils avoient sur leurs passions. Il donne encore une plus mauvaise opinion de ceux qui ont vécu dans les siècles suivans.

Aux mots Evêque, Martyr, Missions, Moines, Pape, Pasteurs, Pères de l'Eglise, nous avons fait voir l'injustice de ces accusations générales, et sous le nom de chacun des principaux personnages nous avons répondu aux reproches particuliers qu'on leur a faits. Nous nous bornons ici à remarquer que c'est la licence effrénée des Protestans à calomnier les *Saints* qui a servi de modèle aux Incrédules pour noircir de même Jésus-Christ et les Apôtres; qu'en suivant leur méthode, il n'y a dans l'Histoire aucun homme si vertueux, que l'on ne puisse le peindre comme un scélérat; qu'après avoir ainsi traité ceux auxquels les peuples ont cru devoir rendre un culte, il a fallu n'avoir plus de honte, pour nous représenter les Fondateurs de la réforme comme de grands hommes.

Mosheim en particulier démontre sa propre injustice. Les *Saints* qui ont fini leur carrière dans le

cinquième siècle; l'avoient commencée dans le quatrième, siècle de lumière et de vertu, s'il en fut jamais. Dans l'âge suivant, après l'arrivée des barbares, temps d'ignorance, de brigandage, de désordres et de maux de toute espèce, n'étoit-ce pas un très-grand mérite de se distinguer par les talens, par la douceur des mœurs, par la modération, par l'ascendant sur les passions? Si cela ne suffit pas pour mériter le nom de *Saint,* que faut-il de plus? On nous dit qu'un homme ne peut être *Saint* qu'autant qu'il est utile, soit; il n'est rien de plus utile et de plus nécessaire dans tous les temps que de montrer aux hommes des modèles de vertu, sans cela ils la croiroient impossible. On ajoute que l'Eglise a canonisé, malgré leurs vices, des Princes qui lui ont fait du bien, comme Charlemagne, Lewigilde, etc. et même des moines qui l'ont enrichie par des usurpations : tout cela est faux; les deux Princes dont on parle n'ont été canonisés par aucun décret de l'Eglise, mais si elle avoit voulu le faire, elle se seroit assurée par de bonnes preuves qu'ils avoient expié leurs vices par la pénitence. Ce sont les peuples qui par reconnoissance envers ces Princes dans lesquels ils avoient vu briller de grandes vertus, se sont déterminés à leur rendre un culte; comment les en auroit-on empêchés? C'est une injustice d'appeler *usurpations* les bienfaits dont on a comblé les Moines dans un temps auquel ils rendoient les plus grands services. *Voyez* MOINE.

Les Païens ont divinisé leurs héros, les inventeurs des arts, les Législateurs, les fondateurs de secte, les devins ou les magiciens célèbres, les guerriers, etc. Quelle utilité pouvoit-il en revenir à la société? Tous les hommes ne sont pas faits pour être héros, et la plupart de ceux de l'antiquité ont été très-vicieux. L'Eglise Chrétienne canonise les vertus communes, qui conviennent à tous les hommes, et que tous sont obligés de pratiquer, parce que ce culte est capable de les y encourager.

Mais c'est justement par haine contre ce culte que les Protestans se sont attachés à en déprimer les objets. Un des principaux motifs qu'ils ont fait valoir pour autoriser leur séparation d'avec l'Eglise Romaine, a été le culte religieux qu'elle rend aux *Saints;* ils ont soutenu que tout culte religieux, rendu à d'autres êtres qu'à Dieu, est une injure faite à l'Être Suprême, une superstition, une idolâtrie; ils ont forgé des faits, des calomnies, de fausses interprétations de l'Ecriture, des sophismes de toute espèce pour le prouver, et ils les répètent encore. Au mot CULTE, §. 1, nous avons réfuté directement leur principe et ses conséquences, par l'Ecriture-Sainte même; nous avons fait voir la différence essentielle qu'il y a entre le culte suprême rendu à Dieu, et le culte inférieur ou subordonné que nous rendons aux *Saints;* nous avons répondu aux reproches et aux fausses allégations de nos Adversaires. Au mot ANGE et au mot MARTYR, §. 6, on trouvera encore à peu près les mêmes réflexions; il seroit inutile de les répéter. Pour achever d'éclaircir cette question, il faut encore prouver, 1.° que les *Saints* intercèdent ou prient pour nous dans le ciel; 2.° qu'il est très-permis de les invoquer, par conséquent de leur rendre un culte religieux.

I. *De l'Intercession des Saints.* Cette croyance est fondée sur l'Ecriture-Sainte, sur le témoignage des Pères, sur l'usage de l'Eglise : les Juifs l'ont eue aussi-bien que les Chrétiens.

Jérém. c. 15, ℣. 1 et 5, Dieu dit à ce Prophète : « Quand Moïse » et Samuel se présenteroient de- » vant moi, je ne puis souffrir ce » peuple ; qu'on le chasse de ma » présence et qu'il s'éloigne.... Qui » aura pitié de toi, Jérusalem, qui » s'affligera pour toi, qui priera » pour te procurer la paix ? » Dieu donnoit ainsi à entendre que Moïse et Samuel, morts depuis long-temps, auroient pu intercéder auprès de lui pour les Juifs. Ceux-ci, captifs à Babylone, disent à Dieu : « Seigneur, vous êtes notre Père, » Abraham ne nous connoît plus, » et Jacob nous a oubliés ; vous » êtes seul notre Père et notre Ré- » dempteur ; » *Isaïe*, c. 63, ℣. 16. Ces paroles seroient absurdes si les Juifs n'avoient jamais cru qu'Abraham et Jacob pouvoient les protéger auprès de Dieu. 2. *Machab.* c. 15, ℣. 12 et 14, Judas Machabée vit en songe le Grand-Prêtre Onias mort, qui prioit pour sa nation, et qui, lui montrant le Prophète Jérémie, lui dit : « Voilà » celui qui aime toujours ses frères » et le peuple d'Israël, et qui prie » beaucoup pour eux et pour la » ville sainte. » C'est une des raisons pour lesquelles les Juifs ne regardent point les livres des Machabées comme inspirés, et les Protestans suivent leur exemple.

Jésus-Christ dans l'Evangile, *Luc*, c. 16, ℣. 9, nous dit : » Faites-vous des amis avec les » richesses périssables, afin que » quand vous manquerez, ils vous » reçoivent dans le séjour éternel. » Comment des amis peuvent-ils nous servir dans le séjour éternel, sinon par leur intercession ? *Ibid.*, ℣. 27, le Sauveur peint un réprouvé, qui, au milieu des tourmens de l'enfer s'intéresse au salut de ses frères, et demande qu'un mort aille les avertir. Il est à présumer que les *Saints* dans le ciel ont pour le moins autant de charité pour les vivans que les damnés. Nous avons prouvé ailleurs que les Anges prient pour nous et avec nous, et qu'ils présentent nos prières à Dieu ; donc il en est de même des *Saints*.

Les Pères de l'Eglise, immédiatement après les Apôtres, ont confirmé cette croyance. S. Ignace, près de souffrir le martyre, écrit aux Ephésiens, n. 8 : « Je serai » une victime de purification pour » vous et d'expiation pour l'Eglise » d'Ephèse, célèbre dans tous les » siècles. » Daillé avoit cherché à obscurcir le sens de ce passage, il a été réfuté par Pearson, *Vindic. Ignat.* 2.e part. c. 15. Un Martyr peut-il être victime de purification et d'expiation pour les Fidèles autrement que par intercession ?

Hégésippe, mort sur la fin du second siècle, parlant des parens de Jésus-Christ qui avoient souffert le martyre, dit, suivant le témoignage d'Eusèbe, l. 3, c. 32 : « Ils » sont présens et président à l'E- » glise universelle, comme Mar- » tyrs et parens du Sauveur. » Hégésippe les compare donc à l'Evêque qui préside à l'assemblée des Fidèles, qui prie pour eux, et offre leurs prières à Dieu.

S. Irénée, qui a écrit vers le même temps, cite un Prêtre plus ancien que lui, qui par conséquent avoit pu voir et entendre l'Apôtre S. Jean, et qui disoit que les Patriarches et les Prophètes de l'an-

cien Testament, pardonnés et sauvés par Jésus-Christ, se font gloire et rendent grâces à Dieu de notre salut, *Adv. hœr.* l. 4, c. 31. S'ils en rendent grâces, ils prient donc aussi pour cet objet. S. Irénée lui-même, l. 5, c. 19, dit que Marie a été l'Avocate d'Ève. Les Protestans ont chicané beaucoup sur ce terme d'*Avocate;* l'Editeur de Saint Irénée a réfuté leur fausses subtilités.

Origène, l. *de Orat.* n. 11, s'exprime ainsi : « Le Pontife n'est » pas le seul qui se joint à ceux » qui prient, mais les Anges et les » âmes des *Saints* morts prient » aussi avec eux. » Il le prouve par le passage du Livre des Machabées que nous avons cité; il le répète, *in Cant.* l. 3, p. 75, et t. 13, *in Joan.* n. 54. Dans son *Exhortation au Martyre*, n. 30, il dit : « Les âmes de ceux qui ont » été mis à mort pour rendre té- » moignage à Jésus-Christ, ne se » présentent pas inutilement à l'Au- » tel céleste; mais elles obtiennent » la rémission des péchés à ceux » qui prient, n. 37 et 38. En » haïssant votre épouse, vos en- » fans et vos frères dans le sens » que Jésus-Christ l'ordonne, vous » recevrez le pouvoir de leur faire » du bien, en devenant l'ami de » Dieu.... Ainsi après votre départ » de ce monde, ils recevront de » vous plus de secours que si vous » aviez demeuré avec eux. Vous » saurez mieux alors comment il » faut les aimer, et vous prierez » pour eux plus sagement lorsque » vous saurez qu'ils sont non-seu- » lement vos enfans, mais encore » vos imitateurs, n. 50. Le sang des Martyrs, comme celui d'Abel, élève la voix de la terre au ciel; peut-être que comme nous avons été achetés par le sang de Jésus-Christ.... quelques-uns seront aussi achetés par le sang des Martyrs. Mais, *Hom.* 24, *in Num.* n. 1, il avertit que le sang des Martyrs emprunte tout son mérite du sang de Jésus-Christ, et il pense comme S. Paul, *Hébr.* c. 12, ℣. 24, que le sang de Jésus-Christ a une voix plus puissante que celui d'Abel. Il n'y a donc aucun reproche à faire à ce Père.

Dans son ouvrage contre Celse, l. 8, n. 64, il dit « Dès que nous » sommes agréables à Dieu, nous » sommes assurés de la bienveil- » lance des Anges ses amis, des » Ames et des Esprits bienheureux; » ils connoissent ceux qui sont di- » gnes de l'amitié de Dieu, ils » aident ceux qui veulent l'hono- » rer; ils le leur rendent propice, » ils joignent leurs prières aux nô- » tres, et ils prient avec nous. »

S. Cyprien écrit à un Confesseur de Jésus-Christ, *Epist.* 57, *ad Cornel.* : « Si l'un de nous, par » la grâce de Dieu, sort le premier » de ce monde, que notre charité » dure toujours auprès du Sei- » gneur, et que nos prières ne » cessent point auprès de sa miséri- » corde pour nos frères et sœurs. » Dans son livre *de Mort.*, à la fin, il dit qu'un grand nombre de nos parens et de nos amis nous désirent dans le ciel, déjà sûrs de leur bonheur; et qu'ils s'intéressent à notre salut.

Aussi les mieux instruits d'entre les Protestans conviennent que les Pères du 4.e siècle ont cru l'intercession des *Saints*, et nos Controversistes l'ont prouvé; mais nous venons de faire voir aussi que les Pères du 2.e et 3.e avoient frayé le chemin et commencé la chaîne de la tradition, qu'ainsi elle re-

monte jusqu'aux Apôtres. S. Jérôme, en soutenant contre Vigilance la même vérité au 5.e, ne fit que suivre ses maîtres. Les fondateurs même du Protestantisme, Jean Hus, Luther et Calvin, ont avoué que les *Saints* prient pour l'Eglise en général; or, les mêmes autorités qui prouvent cette intercession générale, établissent aussi l'*intercession* particulière; on ne peut pas faire plus d'objections contre l'une que contre l'autre.

Il ne faut pas oublier que les sectes de Chrétiens Orientaux, les Grecs Schismatiques, les Jacobites, les Nestoriens, admettent aussi-bien que les Catholiques l'intercession des *Saints;* vainement les Protestans ont voulu contester ce fait, il est actuellement prouvé jusqu'à la démonstration; mais ils ne s'obstinent pas moins à soutenir que l'intercession des *Saints* est un dogme nouveau, inconnu aux premiers Chrétiens.

II. *De l'Invocation des Saints.* Quelques Protestans ont avancé que quand il seroit vrai que les *Saints* intercèdent pour nous auprès de Dieu, il ne s'ensuivroit pas encore que l'on doit les invoquer; mais le sens commun suffit pour nous faire comprendre que si les *Saints* prennent intérêt à notre salut, et nous accordent auprès de Dieu le secours de leurs prières, nous devons les respecter comme des Protecteurs et des Bienfaiteurs, avoir pour eux de la reconnoissance et de la confiance. Ainsi ont raisonné tous les esprits sensés, et c'est là-dessus qu'est fondé le culte que nous rendons aux *Saints*, culte autorisé par l'Ecriture-Sainte.

Gen. c. 28, ℣. 16, Jacob dit, en bénissant ses petits-fils : « Que » Dieu qui m'a nourri depuis ma » jeunesse, que l'Ange du Sei» gneur qui m'a délivré de tous » mes maux, bénisse ces enfans, » que l'on invoque sur eux mon » nom et les noms de mes pères, » Abraham et Isaac. » Remarquons d'abord que Jacob réunit la bénédiction de l'Ange à celle de Dieu. Suivant le texte hébreu, disent les Protestans, les paroles suivantes signifient seulement : *Que ces enfans soient appelés de mon nom et de celui de mes pères.* Explication fausse, contraire à l'histoire; jamais Ephraïm et Manassé n'ont porté le nom d'*Abraham* ni d'*Isaac;* on appeloit ces deux Tribus *la Maison de Joseph.* Mais dans la suite des siècles, lorsque les Prophètes et les Justes de l'ancienne Loi demandoient à Dieu ses graces, ils lui disoient : *Souvenez-vous, Seigneur, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, etc. Voilà évidemment l'invocation de laquelle ce dernier a parlé. Or, invoquer ces noms en parlant à Dieu, ou invoquer ces Patriarches afin qu'ils demandent à Dieu ses grâces, c'est la même chose, puisque, suivant le style de l'Ecriture-Sainte, *invoquer le nom de Dieu* c'est invoquer Dieu lui-même.

Joan. c. 12, ℣. 26, le Sauveur dit : » Si quelqu'un me sert, » mon Père l'honorera, » *honorificabit eum Pater meus.* Ordinairement cette promesse ne s'accomplit point sur la terre, donc elle s'accomplit dans le ciel. Or, en quoi consiste cet honneur réservé aux *Saints,* sinon dans le crédit que Dieu leur accorde auprès de lui, et dans le culte que nous leur rendons ? Cent fois il est dit que les *Saints règneront* dans le ciel avec Dieu et avec Jésus-Christ; qu'est-ce que régner, sinon accor-

der des grâces et recevoir des hommages ?

Joan. c. 17, ℣. 20, Jésus-Christ, priant pour ses Disciples, dit à son Père : « Je ne prie pas » seulement pour eux, mais pour » ceux qui croiront en moi par leur » parole, afin qu'ils soient tous unis » comme vous et moi sommes un. » Il s'agit de savoir en quoi consiste cette *union* que nous appelons *la communion des Saints*, et combien elle doit durer. Or, nous soutenons qu'elle doit être éternelle, comme celle qui règne entre Jésus-Christ et son Père ; donc elle subsiste entre les *Saints* et nous, aussi-bien qu'entre les Fidèles vivans. Donc nous devons honorer et invoquer les *Saints*, de même qu'ils s'intéressent auprès de Dieu et le prient pour nous. De quel droit les Protestans veulent-ils rompre ce lien sacré, en rejetant toute communication entre les *Saints* et nous ? Non contens d'avoir fait schisme avec l'Eglise de la terre, ils se séparent encore de celle du ciel.

L'invocation des *Saints* est aussi ancienne que l'Eglise. Au 3.e siècle, Origène enseignoit déjà que l'on doit invoquer les Anges, parce que Dieu les a chargés de nous garder et de veiller à notre salut, et il invoquoit lui-même son Ange gardien avec confiance, *Homil.* 1, *in Ezech.* n. 7 ; or, il enseignoit aussi que les *Saints* prennent soin de notre salut et nous aident par leurs prières, *in Cant.* l. 3, n. 75 ; *contra Cels.* l. 8, n. 64, etc. ; donc il étoit d'avis que l'on pouvoit et que l'on devoit invoquer les *Saints*, puisqu'il compare la charité des uns à celle des autres, *ibid.* On peut voir les témoignages des autres Pères de l'Eglise dans les notes de Feuardent sur Saint Irénée, l. 5, c. 19.

Dans les plus anciennes Liturgies Grecque, Syriaque, Cophte, Ethiopienne, dans les Sacramentaires Romain, Gallican et Mozarabique, l'invocation de la Sainte Vierge et des *Saints* fait partie des prières du *Saint* Sacrifice ; jamais l'Eglise Chrétienne n'a célébré autrement le Service divin.

Enfin, le reproche que nous font les Protestans de rendre aux *Saints* le même culte qu'à Dieu n'est pas plus nouveau ; Celse l'a fait au second siècle ; Eunape, Julien, Libanius, Maxime de Madaure, l'ont répété ; les Manichéens, les Ariens, Vigilance, l'ont renouvelé : il n'est pas fort honorable aux Protestans de copier les calomnies des Païens et des Hérétiques.

III. *Objections des Protestans.* La manière dont Basnage commence l'histoire du culte des *Saints*, *Hist. de l'Eglise*, l. 18, c. 1, est un chef-d'œuvre de mauvaise foi. « Puisque Dieu, dit-il, » est un Etre infiniment parfait, il » devroit seul attirer nos hommages » et notre culte. Si sa puissance » étoit bornée, il faudroit recourir » à d'autres dieux pour en obtenir » l'accomplissement de nos désirs ; » mais puisqu'il est la source de » tous les biens, et que toutes les » créatures lui sont soumises, pour- » quoi porter nos vœux à d'autres » qu'à lui ? S'il éloignoit de lui les » pécheurs et les misérables, il fau- » droit tourner les yeux d'un autre » côté ; mais il leur crie : *Venez à* » *moi, vous tous qui êtes char-* » *gés*, etc. Son trône est un trône » de grâces accessible à tous. » L'homme qui n'aime ni la servi- » tude ni la peine, ne devroit pas

» s'imposer un nouveau joug, en » cherchant d'autres objets d'ado- » ration que Dieu; content de la » nécessité qui lui est imposée d'a- » dorer et de servir Dieu, il a in- » térêt de ne dépendre que de la » Divinité seule, et à ne point flé- » chir le genou devant des hommes » qui lui sont semblables. Cepen- » dant on a presque toujours aimé » à servir la créature préférable- » ment à Dieu. L'élévation et la » puissance de cet Etre infini a » servi de prétexte pour autoriser » l'Idolâtrie, on s'est fait une dif- » ficulté d'élever son âme si haut » et d'approcher d'un Dieu infini. » On a imaginé que des hommes » semblables à nous seroient plus » sensibles à nos maux que Dieu; » on a cru qu'un *Saint* occupé des » besoins d'une seule Province, » d'un Royaume, d'une seule fa- » mille ou d'un seul homme, y » seroit plus attentif que Dieu » chargé du soin de l'Univers en- » tier; chacun a choisi son Patron » et son Dieu domestique. »

On ne croit point à Rome, dit-il, que Dieu seul soit adorable; suivant Maldonat, *in Matt.* c. 5, p. 118, c'est une erreur et une impiété de croire que Dieu seul mérite le culte religieux. Les Inquisiteurs ont fait effacer dans quelques ouvrages cette maxime, que l'adoration ne doit être rendue qu'à Dieu seul, et que les Anges ne sont pas adorables; les premiers Chrétiens soutenoient précisément le contraire, etc.

Dans ce long passage, il n'y a pas une phrase qui ne soit répréhensible.

1.° Il semble supposer que le culte est dû à Dieu, parce qu'il est souverainement parfait; s'il veut parler des perfections qui n'ont aucun rapport aux créatures, il est déjà dans l'erreur; les hommes n'ont jamais rendu des hommages à la Divinité qu'à cause des bienfaits qu'ils en avoient reçus et qu'ils en attendoient. Dieu seul est digne du culte suprême, cela est incontestable; mais les Protestans supposent faussement qu'il n'y a point d'autre culte que celui-là, ou que Dieu nous défend de rendre aucun honneur à de *saints* personnages auxquels il a promis cet honneur pour récompense. Nous avons prouvé le contraire de ces deux suppositions.

2.° Il donne à entendre qu'en recourant aux *Saints* nous recourons à *d'autres dieux;* c'est une double fausseté. Jamais nous n'avons regardé les *Saints* comme des dieux, ni comme égaux à Dieu, ni comme indépendans de Dieu; donc en les invoquant nous invoquons Dieu lui-même par leur organe, puisque nous savons qu'ils ne peuvent rien sans lui; nous agissons ainsi, non parce que sa puissance est bornée, non parce que nous le croyons moins bon que les *Saints*, mais parce qu'il a voulu être ainsi invoqué, pour entretenir entre les *Saints* et nous l'union sainte que Jésus-Christ a établie entre les membres de son Eglise.

3.° C'est une impiété d'appeler une *servitude*, une *peine*, un *joug*, l'adoration que nous devons à Dieu seul, et l'honneur très-différent que nous rendons aux *Saints;* ce devoir, loin de nous être à charge, nous console et nous encourage. Dieu ne pouvoit mieux nous convaincre de sa bonté qu'en nous donnant pour intercesseurs des hommes qui ont été semblables à nous, qui ont éprouvé les mêmes besoins et les mêmes foiblesses que nous. Ils ne le sont plus aujourd'hui, mais

ils conservent pour nous la charité, qui, suivant l'expression de Saint Paul, *ne meurt jamais*. En quel sens cherchons-nous à dépendre d'autres êtres que de la Divinité? L'Église, en nous excitant à prier les *Saints*, ne nous défend pas de nous adresser à Dieu lui-même; la prière la plus commune d'un Catholique est l'Oraison Dominicale qui s'adresse directement à Dieu.

4.° Basnage nous calomnie grossièrement en nous accusant de servir la créature préférablement à Dieu. Nous servons Dieu, et nous lui obéissons, lorsque nous prions les *Saints* de lui présenter nos hommages et nos vœux. Nous croyons qu'ils lui seront ainsi plus agréables, c'est donc à lui seul que nous cherchons à plaire. C'est une étrange manie de supposer que quand nous employons un intercesseur auprès de Dieu, nous lui témoignons par là moins de respect et de confiance que si nous nous adressions directement à lui. Les Protestans oublient qu'ils ont à réfuter d'abord les Sociniens leurs disciples; ceux-ci soutiennent que quoique Jésus-Christ ne soit pas Dieu, nous devons cependant honorer et prier Dieu par Jésus-Christ.

5.° Lorsque Basnage ajoute que l'élévation et la puissance de l'Être infini a servi de prétexte pour autoriser l'Idolâtrie, il se montre très-mal instruit de la nature de ce culte et de son origine. Les Païens, même les Philosophes, n'ont pas admis plusieurs dieux, parce qu'ils supposoient un Dieu suprême trop grand et trop puissant pour s'occuper des créatures, mais parce qu'ils ne concevoient pas qu'un seul être fût assez puissant pour gouverner tout l'univers sans troubler son repos et son bonheur. N'ayant aucune idée du pouvoir créateur, ils ne pouvoient avoir celle d'une Providence infinie compatible avec la félicité suprême. Ils n'ont pas invoqué d'abord des hommes semblables à eux, mais de prétendus génies ou esprits qu'ils plaçoient dans toutes les parties de la nature, et auxquels ils en attribuoient tous les phénomènes, et ils ne les supposoient dépendans en aucune manière d'un Dieu souverain plus puissant qu'eux. *Voyez* Idolatrie et Paganisme. Ainsi lorsque Basnage appelle les *Saints* Patrons *des dieux domestiques*, il montre ou une ignorance, ou une malignité qui ne lui fait pas honneur. *Un Intercesseur* et *un Dieu* sont des noms et des idées dont l'une exclut l'autre.

6.° Il pèche plus grièvement encore quand il dit: « On ne croit » point à Rome que *Dieu seul est* » *adorable*, que *l'adoration ne* » *doit être rendue qu'à Dieu seul*, » que les *Anges ne sont point ado-* » *rables*; les Inquisiteurs font effa- » cer ces maximes dans les livres; » Maldonat enseigne que Dieu n'est » pas le seul objet du *culte reli-* » *gieux*. »

Mais confondre *l'adoration* qui signifie ordinairement le *culte suprême*, avec toute espèce de *culte religieux*, est-ce un sophisme fait de bonne foi? Il est dit, *Ps*. 98, ℣. 5: « Louez le Seigneur notre » Dieu, *adorez* l'escabeau de ses » pieds, parce que c'est une chose » sainte. » Si nous voulions conclure de là que *l'adoration* n'est pas due à Dieu seul, que répondroit Basnage? Il diroit qu'*adorer* est un terme équivoque, que souvent il signifie simplement se *prosterner* pour témoigner du respect. Nous insistons, et nous demandons si se

prosterner devant l'arche d'alliance, qui est appelée l'*escabeau des pieds de Dieu*, n'est pas un témoignage de culte, si ce culte est purement profane, et non un culte religieux. Nous attendrons longtemps avant que les Protestans aient satisfait à cette question.

Dire que Dieu seul est adorable, que les *Saints* ni les Anges ne le sont point, que l'adoration n'est due qu'à Dieu, ce sont des vérités que tout Chrétien doit admettre, parce que dans ces expressions le mot *adoration* signifie évidemment le culte suprême; jamais ces maximes n'ont été censurées ni à Rome ni ailleurs. Mais soutenir que Dieu seul est l'objet du culte religieux, que ce culte ne peut être adressé qu'à lui, que tout culte religieux rendu à une créature est une idolâtrie, une superstition, une injure faite à Dieu, etc., ce sont là autant d'erreurs; nous avons prouvé qu'il y a un culte religieux inférieur et subordonné qui est dû aux personnes et aux choses auxquelles Dieu a communiqué une excellence et une dignité surnaturelles, et qui n'est point l'adoration proprement dite. *Voyez* CULTE.

Basnage, *ibid.*, l. 19, c. 4, n. 6, prétend que le culte des *Saints* est venu des Ariens. Comme ils soutenoient, dit-il, que l'on devoit adorer Jésus-Christ, quoiqu'il ne fût pas Dieu, il étoit de leur intérêt de prétendre que l'on pouvoit sans crime adorer des créatures; c'est pour cela que l'Empereur Constance, Arien déclaré, se montra si zélé à rassembler des reliques et à les placer dans les Eglises.

Pour que cela fût vrai, il faudroit que les Pères du second et du troisième siècles eussent été Ariens cent ou deux cents ans avant la naissance de l'Arianisme; nous avons fait voir qu'ils ont approuvé le culte des *Saints*. Nous défions tous les critiques Protestans de prouver par aucun monument que les Ariens aient jamais dit qu'il est permis *d'adorer* des créatures; quand ces Hérétiques auroient abusé comme eux du terme *d'adoration*, cet abus n'en seroit pas pour cela plus pardonnable. Comme les premiers rejetoient aussi-bien que les derniers la tradition et le sentiment des anciens Pères, ils étoient plus intéressés à désapprouver qu'à autoriser le culte rendu à ces *saints* personnages, puisqu'il augmentoit le respect que l'on avoit pour leur Doctrine. La plupart des Evêques qui condamnèrent Arius en Egypte l'an 424, et à Nicée l'an 425, avoient vécu et avoient été instruits au troisième siècle; est-il croyable qu'en opposant à ces Hérétiques la tradition, ils l'aient violée eux-mêmes, quant au culte des *Saints*, et que personne ne le leur ait reproché? Si les Ariens avoient été les auteurs de cette pratique, ç'auroit été pour les Catholiques une raison de plus de la rejeter. Basnage a eu la maladresse de citer George, intrus sur le siége d'Alexandrie, qui passant devant un temple des Païens, s'écria : *Combien ce sépulcre subsistera-t-il encore?* Il a feint d'ignorer que ce George étoit un Arien forcené; auroit-il ainsi parlé, s'il avoit cru que pour l'intérêt de l'Arianisme il étoit bon que les Eglises fussent remplies de tombeaux et d'ossemens des morts? Suivant le raisonnement de ce Critique, les Sociniens, qui pensent comme les Ariens, devroient être

fort zélés pour le culte des *Saints*, et ils en sont tout aussi ennemis que les Protestans.

Mosheim faisant à son tour l'histoire du culte des *Saints*, en place la naissance au quatrième siècle ; il prétend que ce culte est venu de la philosophie platonique, et des idées populaires que les Pères de l'Eglise avoient adoptées. *Hist. Ecclés.* 4.e siècle, 2.e part. c. 3, §. 1. Mais dans son Histoire chrétienne, 1.er siècle, §. 32, note 3, il convient que le culte des Martyrs a commencé dès le 1.er siècle. D'ailleurs, par les monumens que nous venons de citer, il est prouvé que le culte des *Saints* date du berceau de l'Eglise, et remonte jusqu'aux Apôtres. Comment seroit-il né des idées platoniciennes ? c'est un mystère que Mosheim n'a pas expliqué, et duquel il n'a pas parlé dans la dissertation, *de turbatâ per Platonicos Ecclesiâ.* Si par *idées populaires* il entend la vénération que tous les hommes conçoivent naturellement pour les grandes vertus, pour le mérite éminent, pour les dons surnaturels de la grâce, et pour les personnages dans lesquels ils les aperçoivent, nous convenons que telle est la première origine du culte des *Saints ;* mais blâmer cette espèce d'instinct, c'est blesser le sens commun. Il ajoute que personne n'osa censurer ce culte ridicule. Comment oser le censurer, pendant que les fondateurs du Protestantisme ont été forcés de l'approuver, en se contredisant eux-mêmes ? ils disent dans leurs livres : *Nous estimons, nous respectons, nous aimons, nous admirons les Saints, non pour les adorer, mais pour les imiter.* Or l'estime, le respect, l'amour, joints à l'admiration et au désir de l'imitation, ne sont-ils pas un vrai culte ? Si cela n'est pas, nous prions nos adversaires de nous apprendre enfin ce qu'ils entendent par le mot *culte.* Quant à l'équivoque de celui d'adorer, nous avons assez relevé cet abus.

On invoqua, dit Mosheim, les âmes bienheureuses des Chrétiens décédés ; on crut sans doute que ces âmes pouvoient quitter le ciel, visiter les hommes, voyager dans les différens pays, sur-tout où leurs corps étoient enterrés ; on crut qu'en honorant leurs images on les y rendoit présentes, comme les Païens l'avoient pensé à l'égard des statues de Jupiter et de Minerve, *ibid.* 5.e siècle, 2.e part. c. 3, §. 2.

Probablement ce sont là les idées platoniciennes et populaires que Mosheim a trouvé bon de prêter aux Pères de l'Eglise. Mais admirons la justesse de cette supposition. Pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, temps de persécutions de la part des Païens, lorsque les Docteurs Chrétiens avoient le plus grand intérêt à ménager leurs ennemis et à calmer leur haine, ils ont combattu de front toutes leurs idées, ils ont censuré sans ménagement toutes les pratiques de l'idolâtrie, ils ont réprouvé tout culte religieux qui n'étoit pas adressé à Dieu seul. Au quatrième siècle, lorsque la paix a été donnée à l'Eglise, que les Païens ont cessé d'être redoutables, que l'absurdité du Paganisme a été pleinement démontrée, la face du Christianisme a tout à coup changé, les Pères ont repris les idées et les erreurs Païennes, ils ont adopté les visions des

Platoniciens, même en écrivant contre eux; ils ont abandonné la doctrine des fondateurs du Christianisme, en faisant profession d'y être inviolablement attachés; en approuvant le culte des *Saints*, ils ont substitué de nouvelles idoles à la place de celles qu'ils avoient fait renverser. Voilà le phénomène absurde que les Protestans ont été obligés de forger pour soutenir leur doctrine contre le culte des *Saints;* au mot MARTYR, §. 6, et au mot PLATONISME, nous l'avons réfuté en détail.

Nous pouvions nous en dispenser, puisque les accusations des Protestans contre les Pères sont de vaines conjectures, dénuées de preuves, et suggérées par la malignité. Mosheim ni ses pareils n'ont jamais pu citer un seul passage des Pères où il soit dit que les âmes des bienheureux peuvent quitter le ciel, visiter les hommes, voyager dans les divers pays, se rendre présentes dans leurs images. Plusieurs Pères l'ont pensé à l'égard des démons que les Païens prenoient pour des dieux, mais ils n'ont jamais eu la même idée à l'égard des âmes des bienheureux. Note sur Origène, *Exhort. ad Martyr.* n. 45.

SAINT DES SAINTS. *Voyez* SANCTUAIRE.

SALOMON, fils de David, et troisième Roi des Juifs. Nous ne toucherons point aux actions de ce Roi, dont il est parlé dans le *Dictionnaire historique;* nous nous bornons à satisfaire à plusieurs faux reproches que les Incrédules de notre siècle ont faits contre lui dans les livres qu'ils ont écrits pour déprimer l'histoire de l'ancien Testament.

1.° Ils ont dit que *Salomon* étoit né de l'adultère de David et de Bethsabée. C'est une imposture; le fruit de cet adultère mourut dans l'enfance, 2 *Reg.* c. 13, ℣. 18. *Salomon* naquit du mariage de David avec cette femme. C'étoit une alliance condamnable, parce qu'elle avoit été procurée par un double crime, mais elle n'étoit pas nulle; la polygamie des Rois étoit passée en usage.

2.° Ils ajoutent que *Salomon* avoit usurpé le trône sur Adonias, son frère aîné, par les intrigues du Prophète Nathan avec Bethsabée, qu'ensuite il fit mourir ce frère contre la foi d'un serment. Nouvelles faussetés. Chez la nation Juive il n'y avoit aucune loi qui déférât le trône au fils aîné du Roi; Saül et David y étoient montés par le choix de Dieu, confirmé par le suffrage du peuple. Adonias s'étoit fait proclamer Roi avant la mort de son père et sans attendre son aveu; il avoit donc mérité par cet attentat de perdre la couronne. *Salomon*, au contraire, avoit été désigné par David pour succéder au trône, et il réunit à ce choix le suffrage du peuple. Le Prophète Nathan n'y eut d'autre part que d'avertir David de la promesse qu'il avoit faite, et de l'entreprise d'Adonias, 3 *Reg.* c. 1 et 2. *Salomon* jura que si son frère se conduisoit en bon et fidèle sujet, il ne perdroit pas un cheveu de sa tête; mais cet ambitieux demanda en mariage Abisag, concubine de David, et il ajouta *que le trône lui appartenoit*, 3 *Reg.*, c. 2, ℣. 15. *Salomon* indigné de cette prétention, et de ce qu'Adonias entretenoit dans son parti le Grand-Prêtre Abiathar, et Joab, Général de l'armée, le fit mettre à mort,

ibid., ỳ. 22. Il ne pouvoit pas lui laisser la vie sans s'exposer à un nouvel attentat.

3.° On lui reproche encore la mort de ce Joab, ancien serviteur de David. La vérité est que ce Général n'étoit rien moins qu'un serviteur fidèle, c'étoit un séditieux et un meurtrier. Il avoit tué par trahison Abner et Amasa, deux Officiers distingués; il avoit appuyé les prétentions d'Adonias contre le gré de David; celui-ci en mourant avoit averti *Salomon* de s'en défier, et sa conduite continuoit à le rendre suspect; sa mort fut donc un acte de justice.

4.° Les mêmes censeurs disent que les Prêtres ont exalté d'abord la sagesse de *Salomon*, parce qu'il fit bâtir le temple de Jérusalem, et qu'il favorisa le Clergé; mais qu'ensuite ils l'ont décrié parce qu'il toléra l'idolâtrie, et c'est à cette tolérance que les Incrédules attribuent la prospérité et la splendeur du règne de *Salomon*. Cependant, le témoignage que les Prêtres ont rendu à la sagesse de ce Roi pendant sa jeunesse, est confirmée par l'exactitude avec laquelle il rendit la justice, par la paix qu'il entretint avec ses voisins, par l'abondance qu'il fit régner, par le commerce qu'il établit, par les arts qu'il fit cultiver, par les livres qu'il a laissés. Dans sa vieillesse il se laissa corrompre par les femmes; non-seulement il toléra l'Idolâtrie, mais il la pratiqua pour leur plaire. Les Prophètes le menacèrent de la colère divine; en effet, elle ne tarda pas d'éclater; la haine d'Adab, Prince de l'Idumée, le ressentiment de Rason, Roi de Syrie, la révolte de Jéroboam, en furent les tristes effets, 3. *Reg.* c. 11. Ainsi la prétendue tolérance de *Salomon*, loin d'avoir contribué à la prospérité de son règne, fut la cause des malheurs qui arrivèrent sous celui de Roboam son fils.

5.° L'on prétend que le récit des richesses laissées par David à *Salomon* est incroyable, que suivant les calculs les plus modérés elles se monteroient à vingt-cinq milliards six cent quarante-huit millions de notre monnoie. Mais ces calculs ne portent que sur une estimation arbitraire du *talent* d'or et d'argent; or, chez les anciens il y a eu le *talent* de poids et le *talent* de compte, comme il y a chez nous la livre de poids et la livre de compte, qui n'est que la centième partie de la première. Un Savant, très-exercé dans ces matières, a fait voir que les richesses laissées par David à *Salomon* se montoient tout au plus à douze millions et demi de notre monnoie, somme qui n'est point exorbitante pour le temps duquel nous parlons. *Recherches sur la valeur des monnoies*, par M. Dupré de Saint-Maur.

Salomon est reconnu pour l'Auteur du livre des Proverbes, du Cantique des Cantiques, et de l'Ecclésiaste, qui font partie des livres de l'ancien Testament que l'on appelle *Sapientiaux;* quant à celui de la *Sagesse* qui porte son nom, dans la version grecque, on ne peut pas prouver qu'il soit véritablement de lui, et plusieurs critiques ont rejeté cette opinion; nous avons parlé de chacun de ces livres en particulier.

L'on a souvent agité la question de savoir si ce Roi célèbre est mort pénitent et converti, ou s'il a persévéré dans l'idolâtrie et l'incontinence jusqu'à la fin de sa vie. Comme l'histoire sainte n'en a rien

dit, les Pères, les Auteurs ecclésiastiques, les Commentateurs anciens et modernes se sont livrés à des conjectures directement opposées; l'on peut citer pour et contre, des autorités respectables. Dans la *Bible d'Avignon*, tome 4, p. 472, il y a une dissertation de D. Calmet, où l'on voit les preuves de l'un et de l'autre sentiment, les Commentateurs Anglais de la Bible de Chais en ont aussi donné un précis, t. 6, pag. 161. Nous ferons de même, sans cependant les copier.

Ceux qui pensent que *Salomon* est mort impénitent, allèguent, 1.° le silence de l'Ecritnre-Sainte; il n'est pas probable, disent-ils, que l'Historien sacré, après avoir exalté la sagesse et les vertus de ce Prince, pendant les belles années de sa vie, après avoir ensuite rapporté les égaremens de sa vieillesse, eût supprimé un fait aussi essentiel et aussi édifiant que celui de sa conversion, si elle étoit véritablement arrivée. 2.° L'on ne voit nulle part qu'il ait congédié les femmes idolâtres, qu'il ait détruit les hauts lieux et les Temples qu'il avoit bâtis par complaisance pour elles; ces édifices scandaleux subsistoient encore sous Josias qui les fit raser. 3.° S'il avoit fait pénitence Dieu auroit sans doute adouci la sentence qu'il avoit portée contre lui; au contraire, elle fut exécutée à la rigueur immédiatement après sa mort, par la révolte de dix tribus contre Roboam son fils. 4.° Quoique dans le livre des Proverbes et dans l'Ecclésiaste il y ait des réflexions et des maximes qui semblent caractériser un Prince détrompé de toutes les vanités du monde, il n'est pas certain que ces livres aient été l'ouvrage des dernières années de *Salomon*. 5.° La multitude des Pères de l'Eglise, et des Auteurs qui ont cru qu'il est mort impénitent, surpasse de beaucoup le nombre de ceux qui ont présumé sa conversion.

Ces raisons n'ont pas paru fort solides aux partisans du sentiment opposé, ils en allèguent de leur côté. 1.° Dieu avoit dit à David en parlant de Salomon, 2 *Reg.* c. 7, ℣. 14 et 15: « Je serai son père » et il sera mon fils; s'il pèche en » quelque chose, je le punirai » comme un homme par des châtimens humains, mais je *ne lui* » *ôterai point ma miséricorde*, » comme je l'ai fait à Saül. » David a répété cette promesse, *Ps.* 88, ℣. 31 et suiv. Si *Salomon* avoit été finalement réprouvé, ce ne seroit plus un châtiment humain, mais un des plus terribles arrêts de la justice divine. 2.° Il est dit de lui comme de David, *qu'il dormit avec ses pères;* cette expression semble désigner plutôt la mort d'un juste ou d'un pénitent, que celle d'un réprouvé. 3.° L'auteur de l'Ecclésiastique, après avoir reproché à *Salomon* son incontinence, ajoute: c. 47, ℣. 24: « Mais » Dieu n'ôtera pas sa miséricorde, » il ne détruira pas ses ouvrages, il » ne perdra point la race de son élu, » ni la postérité de celui qui aime » le Seigneur. » Cela semble tomber également sur David et sur *Salomon*. Le prétendu silence de l'Ecriture sur les derniers momens de ce Roi n'est donc pas absolu; quand il le seroit, cela ne prouveroit encore rien. Dans les Paralipomènes, l. 2, c. 9, ℣. 29, ni dans l'Ecclésiaste, *ibid.* il n'est rien dit de l'idolâtrie de *Salomon*, cependant il en étoit coupable. 4.° L'on ne peut pas douter que l'Ecclésiaste ne soit un des derniers ouvrages de *Salomon;* dans sa jeunesse il n'auroit

n'auroit pas pu parler de lui-même comme il le fait dans ce livre, c. 2 et ailleurs : « J'ai possédé d'im-» menses richesses... Je ne me suis » refusé aucun de mes désirs, ni » aucune espèce de plaisirs... Lors-» que j'y ai réfléchi dans la suite, » j'ai vu que tout cela n'étoit que » vanité et affliction d'esprit, et que » rien n'est durable sous le soleil... » J'ai compris combien la sagesse » est préférable à la folie, etc. » Ce n'est plus là le langage d'un prince corrompu par la volupté et par l'idolâtrie, mais d'un sage détrompé, confus et repentant de ses désordres. 5.° Il n'est point ici question de compter les suffrages, mais d'en peser les raisons; or, il n'y en a point d'autres que celles que nous avons vues. Plusieurs Pères de l'Eglise n'ont parlé ni pour ni contre, quelques-uns ont été de divers avis, suivant l'occasion.

Nous embrasserions volontiers le sentiment le plus doux, mais il nous paroît mieux de nous en tenir à la sage maxime de S. Augustin, l. 2, *de peccat., meritis et remiss.* c. 36, n. 59. « Lorsqu'on dispute » sur une chose très-obscure, sans » être guidé par des passages clairs » et formels de l'Ecriture-Sainte, » la présomption humaine doit s'ar-» rêter et ne pencher ni d'un côté » ni d'un autre. Quoique je ne sa-» che pas comment on peut décider » telle question, je crois cependant » que Dieu se seroit expliqué très-» clairement par l'Ecriture, si cela » avoit été nécessaire à notre salut. » C'est aussi le parti qu'ont pris plusieurs Auteurs, tant anciens que modernes, touchant la dernière fin de *Salomon*.

SALVIEN, Prêtre Gaulois, né à Trèves ou à Cologne, et qui a passé la plus grande partie de sa vie à Marseille, pendant presque tout le cinquième siècle. Il a été célèbre par ses talens, par la sainteté de ses mœurs, par les leçons de morale qu'il a données aux autres. Une partie de ses ouvrages se sont perdus, mais il nous reste de lui un *Traité de la Providence*, quelques lettres, et un Traité contre l'Avarice. Il composa le premier pour réprimer les murmures des Chrétiens désolés par les irruptions des barbares, et qui au lieu de considérer leurs souffrances comme un juste châtiment de leurs crimes, s'en prenoient à la Divine Providence et blasphémoient contre elle; *Salvien* leur soutient qu'ils sont plus vicieux que les barbares mêmes dont ils se plaignent; le tableau qu'il trace des mœurs de son siècle est affligeant.

Les critiques Protestans, forcés de rendre justice à l'éloquence de *Salvien*, mais mécontens de ce qu'il a professé une doctrine très-opposée à la leur, ont blâmé la sévérité de sa morale. *Salvien*, dit Mosheim, fut un écrivain éloquent, mais mélancolique et mordant, qui dans ses déclamations outrées contre les vices de son siècle, découvre sans y penser les défauts de son propre caractère; Mosheim cite pour preuve *l'Hist. littér. de la France*, tome 2, p. 517. Mais son traducteur s'élève contre ce jugement. Les Auteurs de cette Histoire, dit-il, nous font un tout autre portrait du caractère de *Salvien*. Ils conviennent que ses déclamations contre les vices de son siècle sont violentes et emportées, mais ils nous le représentent cependant comme un des hommes les plus humains et les plus charitables de son temps. Il faut avouer qu'il poussa l'austérité à

l'excès dans les règles qu'il donna pour la conduite de la vie. Y a-t-il rien de plus insensé que d'ordonner aux Chrétiens, comme une condition nécessaire au salut, de donner tous leurs biens aux pauvres, et de réduire à la mendicité leurs enfans et leurs parens? Cette sévérité néanmoins de *Salvien* étoit accompagnée d'une modération charmante envers ceux qui avoient d'autres sentimens que lui sur la Religion. *Hist. Ecclés.* 5.° siècle, 2.e part., c. 2, §. 11.

Mais il est encore faux que *Salvien* ait enseigné la morale qu'on lui prête. Quand on veut se donner la peine de le lire attentivement, l'on voit qu'il a prescrit, non à tous les Chrétiens en général de donner leurs biens aux pauvres, mais seulement à tous ceux qui ont fait profession de vouloir mener une vie plus parfaite, comme ont fait les Evêques, les autres Ecclésiastiques, les Religieux, les Vierges, les Veuves, et les gens mariés qui gardent la continence. Loin de vouloir que les riches réduisent leurs enfans et leurs parens à la mendicité, il se défend expressément de ce reproche; mais il ne veut pas que les pères transmettent à leurs enfans des biens mal acquis, qu'ils aient plus d'empressement de les enrichir que de leur donner une éducation chrétienne, qu'ils oublient les pauvres pour laisser une succession plus opulente à des parens déjà riches ou vicieux. *Adversus avarit.* l. 1, n. 3 et suiv. l. 2, n. 4 et suiv., etc. Nous ne voyons pas ce que cette morale peut avoir de répréhensible. *Hist. de l'Eglise Gallic.* tome 2, l. 4, an. 456.

SALUT, SAUVER, SAUVEUR. Dans l'Ecriture-Sainte, comme dans les Auteurs profanes, le *salut* signifie, 1.° la santé, la conservation, la prospérité, l'exemption de tout mal. 2.° La victoire sur les ennemis, 4 *Reg.* c. 13, ℣. 17, *sagitta salutis*, est une flèche qui sera un gage de la victoire. *Luc*, c. 1, ℣. 71, *salutem ex inimicis nostris*, l'avantage d'être délivrés de nos ennemis. 3.° La louange rendue à Dieu, *Apoc.* c. 19, ℣. 1, *salus et gloria Deo nostro*, louange et gloire à notre Dieu. 4.° Le *salut* est l'action de saluer, c'est-à-dire, de souhaiter à quelqu'un la santé et la prospérité; S. Paul exhorte les fidèles à se saluer les uns les autres par un saint baiser, *salutate invicem in osculo sancto*. 5.° L'abondance des grâces du Seigneur; *Luc*, c. 9, ℣. 9, le salut est venu aujourd'hui dans cette maison; et c. 1, ℣. 69, *cornu salutis*, est la source des grâces qui conduisent au *salut éternel*. 6.° Enfin, le *salut éternel* est le bonheur du Ciel. C'est un dogme de la Foi chrétienne que nous ne pouvons obtenir ce salut que par Jésus-Christ, *Act.* c. 4, ℣. 11, et que c'est pour nous le procurer qu'il est venu sur la terre.

Mais une grande question parmi les Théologiens est de savoir en quel sens Dieu veut sauver tous les hommes; en quel sens Jésus-Christ en est le *Sauveur*, pendant que tous ne sont pas sauvés. On demande si cette volonté de Dieu, si souvent attestée dans les saintes Ecritures, est sincère, produit quelque effet, ou si c'est une simple velléité de laquelle il ne résulte rien. Conséquemment il s'agit de savoir si Jésus-Christ a voulu réellement le *salut* de tous les hommes, s'il est mort pour tous, de manière que tous, sans exception, aient quelque

part au prix de sa mort. Enfin, si, en vertu de son sacrifice, tous les hommes reçoivent des grâces et des secours par lesquels ils seroient conduits au *salut*, s'ils étoient fidèles à y correspondre.

Déjà, au mot RÉDEMPTION, nous avons fait voir que, suivant nos Livres saints, ce bienfait s'étend à tous les enfans d'Adam sans exception, quoique tous n'en ressentent pas également les effets. Au mot GRACE, §. 3, nous avons cité un grand nombre de passages qui prouvent qu'en vertu des mérites de Jésus-Christ ce don de Dieu est accordé à tous, quoique tous ne le reçoivent pas en même abondance. Mais comme c'est ici la plus consolante vérité qu'il y ait dans le Christianisme, que cependant il y a encore un bon nombre de Théologiens qui s'obstinent à la méconnoître, on ne doit pas nous savoir mauvais gré de ce que nous aimons à en répéter les preuves. Nous apporterons, 1.° celles qui concernent la volonté de Dieu; 2.° celles qui regardent le dessein de Jésus-Christ dans la rédemption; 3.° la distribution de la grâce; 4.° nous examinerons le sentiment des Pères de l'Eglise, particulièrement de Saint Augustin; 5.° nous répondrons aux objections.

I. Dieu a déclaré formellement sa volonté dans l'ancien Testament: il est dit, dans le *Ps.* 144, ℣. 8, que « le Seigneur est miséricor- » dieux, indulgent, patient, rem- » pli de bonté, bienfaisant à l'é- » gard de tous; ses miséricordes » sont répandues sur tous ses ou- » vrages. » Or, s'il y a un seul homme que Dieu n'ait pas sincèrement voulu *sauver*, en quoi consiste la bonté et la miséricorde de Dieu à son égard?

Sap. c. 11, ℣. 24: « Vous avez » pitié de tous, Seigneur, parce » que vous pouvez tout;... vous » aimez tout ce qui est, vous n'a- » vez d'aversion pour aucun de » ceux que vous avez créés;... » vous pardonnez à tous, parce que » tous sont à vous qui aimez les » âmes. Ch. 12, ℣. 1: Que vous » êtes bon, Seigneur, et indulgent » à l'égard de tous! ℣. 13: Vous » avez soin de tous, afin de faire » voir que vous jugez avec justice. » ℣. 16: C'est votre puissance qui » est la source de votre justice, et » parce que vous êtes le souverain » Seigneur de tous, vous pardon- » nez à tous. ℣. 19: Par cette » conduite vous avez appris à vo- » tre peuple à être juste et hu- » main, etc. » Voilà un langage bien différent de celui de certains Théologiens; ils disent que Dieu, en vertu de sa puissance et de son souverain domaine, pourroit sans injustice damner le monde entier; l'Auteur sacré au contraire soutient que c'est en vertu de cette puissance absolue et de ce domaine souverain que Dieu est bon, patient, miséricordieux à l'égard de tous. Les premiers nous peignent Dieu comme un sultan, un despote, un maître redoutable; le second nous le représente comme un père tendre, aimable: il n'est pas difficile de juger de quel côté est ici l'esprit de Dieu.

Gen. c. 6, ℣. 6, nous lisons que Dieu ressentit de la douleur dans son cœur, lorsqu'il résolut de faire périr le genre humain par le déluge. *Sap.* c. 1, ℣. 13, que Dieu ne se plaît point à perdre les vivans. Il punit donc à regret, même dans ce monde, à plus forte raison dans l'autre: sa première volonté est de *sauver*. *Isaïe*, c. 1, ℣. 24,

Dieu semble gémir de ce qu'il est forcé de punir les Juifs : « Hélas ! » dit-il, je serai vengé de mes en- » nemis ; mais je te tendrai la » main, ô Israël, et je te purifie- » rai. » *Ezech.*, chap. 18, ℣. 23 : « Ma volonté, dit le Seigneur, » est-elle donc que l'impie meure » et non qu'il se convertisse et qu'il » vive ? ℣. 32 : Non, je ne veux » point la mort de celui qui périt ; » revenez à moi et vivez. » Ch. 33, ℣. 11 : « Par ma vie, dit le Sei- » gneur, je ne veux point la mort » de l'impie, mais qu'il renonce à » sa conduite et qu'il vive. »

S. Paul enseigne avec encore plus de force cette même vérité, 1. *Tim.* c. 2, ℣. 1 : « Je demande » que l'on fasse des prières, des » oraisons, des instances auprès » de Dieu pour tous les hommes..... » C'est une pratique sainte et agréa- » ble à Dieu notre *Sauveur*, qui » veut que tous les hommes soient » sauvés et viennent à la connois- » sance de la vérité, car il n'y a » qu'un Dieu, et un Médiateur en- » tre Dieu et les hommes ; savoir, » Jésus-Christ homme qui s'est livré » lui-même pour la rédemption de » tous, comme il l'a témoigné dans » le temps. Ch. 4, ℣. 10 : Nous » espérons en Dieu vivant qui est » *Sauveur* de tous les hommes, » principalement des Fidèles. » Il n'est pas ici besoin d'explication ni de commentaire, l'Apôtre s'expli- que lui-même : Dieu veut sincère- ment le *salut* de tous, puisqu'il veut que l'on prie pour tous, qu'il nous a donné Jésus-Christ pour Médiateur, et que ce divin *Sauveur* s'est livré pour la rédemption de tous. Une volonté démontrée par de si grands effets, n'est certaine- ment pas une volonté apparente, une simple velléité. S. Pierre, dans sa seconde Lettre, c. 3, ℣. 9, dit aux Fidèles : « Dieu agit avec pa- » tience à cause de vous, ne vou- » lant pas que quelques-uns péris- » sent, mais que tous reviennent à » pénitence. »

II. Mais puisque Jésus-Christ lui-même *a témoigné dans le temps* ses desseins et sa volonté, il faut voir ce qu'il en a dit, *Luc*, c. 9, ℣. 56 : « Le Fils de l'homme n'est » pas venu perdre les âmes, mais » les sauver ; c. 19, ℣. 10, le » Fils de l'homme est venu cher- » cher et sauver ce qui avoit péri ; » or, tous les hommes avoient péri par le péché d'Adam. *Joan.* c. 1, ℣. 29, S. Jean-Baptiste dit de Jésus-Christ, « Voilà l'Agneau de » Dieu qui efface le péché du mon- » de ; c. 4, ℣. 24, il est vérita- » blement le Sauveur du monde ; » c. 3, ℣. 17, le Fils de l'homme » n'est pas venu au monde pour » le juger mais pour le sauver ; » *idem*, c. 12, ℣. 47 ; 1. *Joan.* » c. 2, ℣. 2, il est la victime de » propitiation pour nos péchés, non » pas seulement pour les nôtres, » mais pour ceux du monde entier ; » c. 4, ℣. 14, le Père a envoyé son » Fils comme *Sauveur* du monde. » Osera-t-on dire que dans ces pas- sages le *monde* est le petit nombre des prédestinés, ou le nombre de ceux qui croient en Jésus-Christ ? Lui-même réfute ce subterfuge en disant qu'il est venu pour sauver ce qui avoit péri ; or, la totalité du genre humain avoit péri. S. Jean le prévient encore en disant que c'est le *monde entier*. S'il falloit l'entendre autrement, le langage du *Sauveur* et des Apôtres seroit un piége continuel d'erreur.

S. Paul confirme le vrai sens de ces passages ; il dit, 1. *Cor.* c. 15, 22 : « De même que tous meurent

» en Adam, ainsi tous seront vivi- » fiés en Jésus-Christ. » C'est donc la postérité d'Adam toute entière. 2. *Cor.* c. 5, ℣. 14 : « La charité » de Jésus-Christ nous presse, en » considérant que si un seul est » mort pour tous, donc tous sont » morts; or, Jésus-Christ est mort » pour tous. » L'Apôtre prouve l'universalité de la mort encourue dans Adam, ou du péché originel, par l'universalité de ceux pour lesquels Jésus-Christ est mort; S. Augustin a répété au moins dix fois ce passage et cet argument contre les Pélagiens.

Le Prophète Isaïe avoit annoncé d'avance cette grande vérité, en disant du Messie, c. 53, ℣. 6, « Le Seigneur a mis sur lui l'ini- » quité de nous tous. »

On répliquera sans doute qu'il est dit dans ce chapitre même, ℣. 12, il a porté les péchés de *plusieurs*. *Matth.* c. 20, ℣. 28, il a dit lui-même qu'il est venu donner sa vie pour la rédemption de *plusieurs;* c. 26, ℣. 28, mon sang sera versé pour *plusieurs.* Idem, *Marc.* c. 14, ℣. 24.

Ceux qui connoissent l'énergie du texte hébreu ne feront pas cette objection. Nous soutenons que dans Isaïe le mot *Rabbim*, est mal traduit par *multi*, plusieurs, qu'il signifie *la multitude*, ou les *multitudes.* Or, c'est autre chose d'affirmer que Jésus-Christ est mort pour la *multitude des hommes*, autre chose de dire qu'il est mort pour *plusieurs;* la première de ces expressions peut signifier la totalité, la seconde ne désigne qu'un certain nombre. Les Ecrivains du nouveau Testament ont évidemment pris le terme dans le même sens qu'Isaïe. En voici la preuve. S. Paul, *Rom.* c. 5, ℣. 15, dit que par le péché d'un seul *plusieurs* sont morts; il est clair que par *plusieurs* ont doit entendre la totalité; S. Augustin le soutint ainsi contre les Pélagiens, lorsqu'ils voulurent abuser de ce passage pour prouver que le péché originel n'étoit pas commun à tous les hommes, l. 6, *contra Jul.* c. 23, n. 80; l. 2, *Op. imperf.* c. 109. La totalité, dit-il, est une multitude, et non un petit nombre. Si Jésus-Christ n'étoit le *Sauveur* que du petit nombre des prédestinés, il seroit faux de dire qu'il est le *Sauveur de tous;* si au contraire il est *Sauveur de tous*, il est très-vrai qu'il l'est de la multitude des hommes.

III. Enfin c'est par les effets que nous pouvons juger de la volonté de Dieu et de celle de Jésus-Christ; or, au mot Grace, §. 3, nous avons pronvé que ce don de Dieu est accordé à tous les hommes sans exception, mais plus abondamment aux uns qu'aux autres, de manière cependant qu'aucun homme ne pèche pour avoir manqué de grâce. En effet, l'Auteur de l'Ecclésiastique, c. 15, ℣. 11, ne veut point que les pécheurs disent : *Dieu me manque, per Deum abest;* c'est comme s'ils disoient : Dieu me laisse manquer de grâce et de force; le Seigneur, leur répond-il, ne donne lieu de pécher à personne, ℣. 21, *nemini dedit spatium peccandi.* Or, Dieu y donneroit lieu, s'il laissoit manquer l'homme du secours qui lui est absolument nécessaire pour s'abstenir de pécher.

De même, *Sap.* c. 12, ℣. 13, l'Auteur dit à Dieu : « Vous avez » soin de tous, afin de démontrer » que vous jugez avec justice; » ℣. 19, par votre conduite vous » avez appris à votre peuple qu'il » faut être juste et humain, et

» vous avez donné la plus grande » espérance à vos enfans, etc. » Or, si Dieu punissoit des péchés commis pour avoir manqué de grâce, il ne démontreroit pas sa justice, et il ne nous apprendroit pas à être justes, et il ne nous donneroit aucun lieu d'espérer en sa miséricorde.

Pour ébranler notre confiance, quelques Théologiens nous répètent sans cesse que Dieu ne nous doit rien. Qu'importe, dès qu'il consent à nous donner ce qu'il ne nous doit pas? Il nous doit ce qu'il nous a promis. « Dieu, dit S. Augustin, » *serm.* 158, n. 2, est devenu » notre débiteur, non en recevant » quelque chose de nous, mais en » nous promettant ce qu'il lui a » plu; Dieu, dit S. Paul, 1. *Cor.* » c. 10, ℣. 13, est fidèle à ses » promesses; il ne permettra pas » que vous soyez éprouvés au-dessus » de vos forces, mais il vous fera » tirer avantage de la tentation ou » de l'épreuve même, afin que vous » puissiez persévérer. »

Dans toute l'Ecriture-Sainte Dieu prend le nom de *Père* à l'égard de ses créatures, et veut qu'on le lui donne; Jésus-Christ nous apprend à le nommer ainsi, afin d'exciter notre confiance; pour témoigner encore plus de bonté aux Juifs, il leur faisoit dire par le Prophète Isaïe, c. 49, ℣. 14: « Cette Na- » tion dit: le Seigneur m'a délais- » sée, il ne se souvient plus de » moi; une mère peut-elle oublier » son enfant et n'avoir plus de ten- » dresse pour le fruit de ses entrail- » les? Quand elle pourroit le faire, » je ne l'imiterois pas. » Depuis que Dieu a daigné nous donner son Fils unique pour Médiateur et pour Sauveur, sans doute les entrailles de sa miséricorde ne se sont pas endurcies à l'égard des hommes. Or, un père paroîtroit-il fort tendre si, après avoir donné des lois à son fils, il lui refusoit les secours et les moyens nécessaires pour les accomplir? Il est bien étrange que l'on ose prêter à Dieu une conduite que l'on n'oseroit pas attribuer à un homme, en supposant que Dieu nous commande le bien, et que souvent il ne nous donne pas la grâce sans laquelle nous ne pouvons pas le faire!

Vainement on répliquera qu'il n'y a point de comparaison à faire entre les droits de Dieu et ceux de l'homme, nous répondons qu'il n'est pas ici question des droits de Dieu, mais de sa conduite, de laquelle il daigne nous rendre témoignage: c'est lui-même qui se compare à l'homme, et qui veut que sa providence nous apprenne à être justes et humains. Il n'y a plus lieu d'argumenter sur la grandeur infinie de Dieu, lorsqu'il veut bien se rabaisser jusqu'à nous, et nous servir de modèle; le respect n'est plus qu'une hypocrisie, lorsqu'il est poussé plus loin que Dieu ne le veut. Or, il atteste qu'il est plus tendre, plus libéral, plus miséricordieux que le meilleur des pères, et que la mère la plus sensible; donc c'est ainsi qu'il agit.

Les écrits du nouveau Testament nous en donnent une idée non moins consolante. Nous n'y lisons pas que Dieu, *notre Sauveur*, est le Dieu de la justice rigoureuse et des vengeances, mais le Père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation; non qu'il a fait éclater sa sévérité et ses droits souverains, mais qu'il a fait paroître sa bonté et son humanité, *Tit.* c. 3, ℣. 4; qu'en nous donnant son Fils unique, il nous a donné tout avec lui,

Rom. c. 8, ℣. 42, que nous devons être miséricordieux, patiens, indulgens pour nos frères, leur tout accorder et tout pardonner, comme Dieu a fait à notre égard, *Coloss.* c. 3, ℣. 3. Ce langage est bien différent de celui des Théologiens qui nous enseignent que Dieu toujours irrité du péché originel, non-seulement est en droit de nous refuser la grâce, mais que souvent il nous la refuse en effet.

S. Jean, c. 1, ℣. 9, appelle le Verbe Divin *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.* Il n'est point question là de la lumière naturelle, de l'intelligence que Dieu a donnée à tous les hommes; jamais celle-ci n'est appelée dans l'Ecriture *la vraie lumière*, et ce n'est point ce qu'entendoit Jésus-Christ, lorsqu'il a dit: *je suis la lumière du monde*, *Joan.* c. 8, ℣. 12; c. 9, ℣. 5, etc. Il s'agit de la lumière à laquelle Saint Jean-Baptiste rendoit témoignage, pour faire naître la foi, c. 1, ℣. 8; donc c'est de la lumière surnaturelle de la grâce. Ainsi l'ont entendu tous les Pères, en particulier S. Augustin, non-seulement en expliquant cet endroit de S. Jean, *Tract.* 1, *in Joan.* n. 18; *Tract.* 2, n. 7, mais dans dix ou douze autres de ses ouvrages, *Retract.* l. 1, c. 10, etc. *Voyez* GRACE, §. 3.

Le Prophète Malachie, c. 4, ℣. 2, appelle le Messie *le soleil de Justice; S. Luc*, c. 1, ℣. 78, dit que ce soleil s'est levé sur nous du haut du Ciel, pour éclairer ceux qui sont dans les ténèbres et dans les ombres de la mort. Conséquemment les Pères appliquent au Verbe Divin ce que le Psalmiste a dit du soleil, *que personne n'est privé de sa chaleur;* S. Augustin a fait de même; or la chaleur du soleil de Justice est évidemment la grâce.

S. Paul, *Rom.* c. 5, ℣. 15, compare la distribution de la grâce à la communication du péché d'Adam: « Si par le péché d'un seul, » dit-il, la multitude des hommes » sont morts, à plus forte raison la » grâce de Dieu, et le don qu'un » seul homme, qui est Jésus-Christ, » nous fait de cette grâce, sont-ils » abondans sur cette multitude. » Ou cette comparaison n'est pas juste, ou il faut croire qu'aucun des enfans d'Adam n'est privé de la grâce. Ici *la grâce* en général n'est point la justification; celle-ci n'est accordée qu'à ceux « qui reçoivent » l'abondance de la grâce, des » dons de Dieu et de la justice, » *ibid.* ℣. 17; donc S. Paul parle de la grâce actuelle accordée à tous pour faire le bien. Suivant l'Apôtre, « la grâce a été surabondante où le » péché étoit abondant, » ℣. 21; or celui-ci étoit abondant chez tous les hommes et dans l'univers entier, donc il en est de même de la grâce.

Aux mots ABANDON, ENDURCISSEMENT, INFIDÈLES, JUDAÏSME, §. 54, nous avons prouvé que Dieu n'a refusé jamais, et ne refuse encore la grâce ni aux Juifs, ni aux Païens, ni aux grands pécheurs, ni aux pécheurs endurcis; donc elle n'est refusée à personne, et puisqu'elle n'est pas accordée autrement que par les mérites de Jésus-Christ, c'est à bon droit qu'il est nommé le *Rédempteur* et le *Sauveur* du monde ou du genre humain sans exception.

IV. Pour montrer quel a été le sentiment des Pères de l'Eglise, sur-tout des plus anciens et des plus respectables, nous ne répèterons pas les passages que nous avons déjà cités au mot RÉDEMPTION,

pour faire voir ce qu'ils ont pensé au sujet de la plénitude et de l'universalité de ce bienfait; ce qu'ils ont répondu aux Juifs, aux Païens, aux Gnostiques, aux Marcionites, aux Manichéens qui en méconnoissoient l'étendue, le prix, les effets. Il en résulte que ceux qui mettent des restrictions, des modifications, des exceptions aux passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons allégués, contredisent formellement les Pères de l'Eglise, forgent un système inconnu à l'antiquité, et renouvellent les blasphèmes des anciens Hérétiques.

Aussi ceux qui contestent la volonté générale et sincère de Dieu de sauver tous les hommes, l'application des mérites de la mort de Jèsus-Christ faite à tous, la distribution générale de la grâce en vertu de la rédemption, ne se sont jamais avisés d'alléguer le sentiment des Pères des quatre premiers siècles; ils se bornent à celui de S. Augustin. Suivant leur opinion, ce Père est le premier qui ait examiné avec soin les questions du péché originel, de la prédestination et de la grâce, c'est à lui seul que l'on doit s'en rapporter, puisque l'Eglise a solennellement adopté et confirmé sa doctrine.

Nous voilà donc réduits à supposer, pour leur plaire, qu'au 5.e siècle l'on a vu éclore une tradition nouvelle, une doctrine inconnue à toute l'antiquité et de nouveaux articles de foi. Si cela est, de quel front pourrons-nous encore opposer la tradition de l'Eglise à ceux d'entre les Protestans qui en appellent sans cesse à la doctrine des quatre premiers siècles?

Mais nos adversaires s'embarrassent peu des conséquences; le point capital est de savoir ce que S. Augustin a véritablement enseigné. Déjà nous l'avons fait voir aux mots Grace, §. 3, et Rédemption; mais il faut nous répéter en peu de mots.

1.° N'oublions pas que les Pélagiens n'admettoient point d'autre grâce que la connoissance de Jésus-Christ et de sa Doctrine, la rémission des péchés et la justification; nous avons prouvé ce fait essentiel au mot Pélagianisme. Conséquemment ils disoient, selon Saint Paul, Dieu veut sauver tous les hommes, et Jésus-Christ est mort pour tous; selon Saint Jean le Verbe est la vraie lumière qui les éclaire tous : donc Dieu accorde la grâce, c'est-à-dire, la connoissance de Jésus-Christ, et la justification à tous les hommes qui s'y disposent ou qui n'y mettent point d'obstacle. Il est clair par ce raisonnement qu'il s'agissoit d'une volonté absolue de Dieu, et l'application effective des mérites et de la mort de Jésus-Christ, et de la lumière de la foi. S. Augustin soutient avec raison que la grâce ainsi entendne, n'est pas donnée à tous, mais seulement à tous ceux qui ont été prédestinés à la recevoir; que si S. Paul dit, *tous les hommes*, c'est qu'il y en a de toutes les nations, de tous les temps, de tous les sexes, de tous les âges; que l'on doit entendre de même ce qui est dit ailleurs que Dieu les éclaire tous, et que Jésus-Christ est mort pour tous; ou que quand nous lisons que *Dieu veut sauver tous les hommes*, cela signifie que Dieu nous le fait vouloir. *Enchir. ad Laur.* c. 103, n. 27; *contra Julian.* l. 4, c. 8, n. 44; l. *de corrept. et grat.* c. 14, n. 44; c. 15, n. 47, etc.

2.° Les Pélagiens disoient que Dieu veut sauver tous les hommes

également, indifféremment, sans aucune prédilection pour personne, *æqualiter, indiscretè, indifferenter*, S. Prosp. *Epist. ad August.*, n. 4; *Carm. de ingratis*, ch. 8. S. Fulgent. l. *de incarn. et grat.* c. 29; *Faustus Reïensis*, l. 1, *de lib. arb.* c. 17. C'est de là même qu'ils concluoient que Dieu accorde la foi et la justification à tous ceux qui s'y disposent par leurs propres forces, ou du moins qui n'y mettent point d'obstacle. S. Augustin réfute cette prétention, tout comme la précédente, par l'exemple des enfans; Dieu accorde aux uns la grâce du Baptême et de la justification sans qu'ils s'y disposent, puisqu'ils en sont incapables; et il la refuse aux autres sans qu'ils y aient apporté aucun obstacle. Il est donc faux que cette grâce soit donnée à tous ceux qui n'y mettent point d'obstacle, et que la volonté de Dieu de l'accorder soit générale. Cela est sans réplique.

Mais s'ensuit-il de là que Dieu ne veut point donner, et ne donne pas en effet à tous les adultes des *grâces actuelles* et passagères, qui les conduiroient tôt ou tard à la foi et au salut, s'ils étoient fidèles à y correspondre; qu'à cet égard la volonté de les sauver tous n'est ni générale, ni sincère, ni efficace, et que tel a été le sentiment de Saint Augustin? Dans ce cas il auroit très-mal raisonné, puisque l'exemple des enfans ne prouve rien à ce sujet. Il seroit sorti de la question agitée entre lui et les Pélagiens, puisque ceux-ci ne vouloient admettre aucune grâce actuelle intérieure, sous prétexte que l'homme n'en a pas besoin, et qu'elle détruiroit le libre arbitre. *Voyez* PÉLAGIANISME.

Il est étonnant que les partisans du sentiment contraire ne voient pas les absurdités de leur hypothèse. 1.° Ils supposent que pour réfuter plus aisément les Pélagiens, S. Augustin a rétracté et contredit tous les principes qu'il avoit posés contre les Manichéens; qu'il a énervé toutes les réponses qu'il avoit données à leurs objections, et qu'il leur a donné lieu de triompher. Etoit-il donc moins nécessaire de réfuter les Manichéens que les Pélagiens? 2.° Ils supposent qu'en refusant d'avouer que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception, le saint Docteur a renoncé à la preuve de l'universalité du péché originel qu'il avoit tirée de ces passages de Saint Paul, 2. *Cor.* c. 5, ℣. 14. « Si » un seul est mort pour tous, » donc tous sont morts; or, Jésus- » Christ est mort pour tous, 1. » *Cor.* c. 15, ℣. 22. De même » que tous meurent en Adam, ainsi » tous seront vivifiés en Jésus- » Christ. » Qu'ainsi S. Augustin a donné droit aux Pélagiens de lui reprocher une contradiction. 3.° Ils veulent nous faire croire qu'en donnant un sens détourné à trois passages du nouveau Testament, le saint Docteur a détruit la force des autres auxquels cette explication n'est pas applicable. « Le Fils de » l'Homme est venu chercher et » sauver ce qui avoit péri.... Il » est le *Sauveur* de tous les hom- » mes, principalement des Fidè- » les.... Il est la victime de pro- » pitiation, non-seulement pour » nos péchés, mais pour ceux du » monde entier.... Dieu use de » patience, ne voulant qu'aucun » périsse, mais que tous fassent » pénitence.... Je ne veux point » la mort de l'impie, mais sa con- » version, etc. » Quelle entorse

donnera-t-on à ces passages pour en obscurcir le sens? 4.° Ils supposent que Saint Augustin, en parlant de la volonté de Dieu, s'est contredit au moins vingt fois.

En effet, l. *de Spiritu et Litt.* c. 33, n. 58, il dit: « Dieu veut » que tous les hommes soient sau» vés et parviennent à la connois» sance de la vérité, sans leur ôter » le libre arbitre, selon le bon ou » le mauvais usage duquel ils se» ront jugés avec justice. Ainsi les » Infidèles, en refusant de croire » à l'Evangile, *résistent à la vo*» *lonté de Dieu*, mais ils ne la » surmontent point, puisqu'ils se » privent du souverain bien, et » qu'ils éprouveront dans les sup» plices la puissance de celui dont » ils ont méprisé la miséricorde. » *Enchir. ad Laur.* chap. 100; il ajoute: « Quant à ce qui regarde » les pécheurs, *ils ont fait ce que* » *Dieu ne vouloit pas;* quant à la » toute-puissance de Dieu, ils n'en » sont pas venus à bout: par cela » même qu'ils ont agi contre sa » volonté, elle a été accomplie à » leur égard.... Ainsi ce qui se fait » contre sa volonté, ne se fait pas » sans elle. » L. *de corrept. et de grat.* c. 14, n. 43, il dit: « Lors» que Dieu veut sauver, aucune » volonté humaine ne lui résiste; » car le vouloir et le non-vouloir » sont de telle manière au pouvoir » de l'homme, qu'il n'empêche pas » la volonté de Dieu, et qu'il ne » surmonte point sa puissance. » Ainsi Dieu fait ce qu'il veut de » ceux même qui font ce qu'il ne » veut pas. » Enfin il conclut, *Enchir.* ch. 95 et 96, « que rien » ne se fait à moins que Dieu ne le » veuille, ou *en le permettant*, » ou en le faisant lui-même, et l'un » lui est aussi facile que l'autre. »

Si pour concilier ces divers passages, on ne distingue pas en Dieu différentes volontés, ou plutôt différentes manières d'envisager la volonté de Dieu, il n'y restera qu'un tissu de contradictions. Mais il faut en distinguer au moins quatre. 1.° La volonté législative et absolue par laquelle Dieu veut que l'homme soit libre de faire le bien ou le mal à son choix; mais que quand il fait le bien il soit récompensé, que quand il fait le mal il soit puni. Rien ne peut résister à cette volonté; S. Augustin le soutient avec raison. 2.° La volonté d'affection générale par laquelle Dieu, en considération des mérites du Rédempteur, veut donner à tous les hommes, sans exception, des moyens de salut plus ou moins puissans et abondans, et leur en donne en effet, mais avec beaucoup d'inégalité; or, qui peut l'en empêcher? 3.° La volonté de choix, la prédilection de préférence, par laquelle Dieu veut sauver quelques personnes plus efficacement que les autres, et conséquemment leur donne des grâces plus puissantes, plus abondantes, plus efficaces qu'aux autres; c'est ce que Saint Paul et S. Augustin nomment *prédestination*, et ce que les Pélagiens ne vouloient pas admettre. Or personne ne peut résister à ce choix de Dieu, ni à la distribution de ces grâces. 4.° La simple permission par laquelle Dieu laisse l'homme user de son libre arbitre, et résister aux grâces qu'il lui donne, quoiqu'il pourroit absolument l'en empêcher. Cette volonté n'est contraire à aucune des précédentes, et l'on ne peut pas dire que l'homme y résiste lorsqu'il use de sa liberté. *Voyez* VOLONTÉ DE DIEU.

S'ensuit-il de là que quand Dieu

donne la grâce il ne veut pas que l'homme y consente, que quand l'homme y résiste, c'est que Dieu n'a pas voulu qu'il y consentît? Le dire seroit un blasphème, il s'ensuivroit que Dieu n'agit pas de bonne foi; jamais S. Augustin n'a enseigné cette absurdité. Il s'ensuit seulement que quand Dieu donne à l'homme la grâce pour faire le bien, il ne veut employer ni la violence, ni la nécessité, ni tous les moyens dont il pourroit se servir, pour obtenir de l'homme la fidélité à la grâce.

Ces mêmes distinctions ne sont pas moins nécessaires pour entendre plusieurs passages de S. Paul dans leur vrai sens; d'un côté l'Apôtre dit que Dieu veut sauver tous les hommes, de l'autre il enseigne que Dieu fait miséricorde à qui il veut, et qu'il endurcit ou laisse endurcir qui il lui plaît; comment Dieu veut-il sincèrement sauver ceux qu'il laisse endurcir? S. Paul demande, *Qui résiste à la volonté de Dieu?* et plus d'une fois il accuse les Juifs incrédules d'y résister : tout cela peut-il s'accorder? Fort aisément, en envisageant, comme nous avons fait, la volonté de Dieu sous ses divers aspects. Dieu veut sauver tous les hommes, puisqu'il donne à tous, non toutes les grâces et les moyens de salut qu'il pourroit leur donner, mais des grâces et des moyens qui suffisent pour que tous puissent parvenir au salut, s'ils veulent en user; ces moyens ne peuvent partir que d'une volonté réelle et sincère de la part de Dieu; par conséquent ceux qui résistent à ces moyens et qui s'endurcissent contre la grâce, résistent à la volonté de Dieu. Mais personne ne résiste à la volonté de prédilection par laquelle Dieu veut donner et donne en effet aux uns des grâces et des moyens plus puissans et plus abondans qu'aux autres; cette prédilection, ce choix, cette prédestination dépendent de Dieu seul; l'homme n'en peut connoître et n'a aucun droit d'en demander la raison : « *Homme, qui êtes-vous* » *pour contester avec Dieu?* » *Rom.* c. 9, ℣. 20.

V. Pourquoi la volonté de Dieu de sauver tous les hommes paroît-elle sujette à des difficultés et à de grandes objections? Pourquoi un certain nombre de Théologiens ont-ils de la répugnance à l'admettre? C'est qu'ils la comparent à la volonté de l'homme; et à combien de sophismes cette comparaison n'a-t-elle pas donné lieu? L'homme n'est censé vouloir sincèrement une chose, que quand il fait *tout ce qu'il peut* pour en venir à bout, qu'il emploie tous les moyens qui dépendent de lui; sinon l'on regarde sa volonté comme un désir vague et comme une simple velléité. A l'égard de Dieu, cette manière de juger est absurde; il est impossible que Dieu fasse *tout ce qu'il peut* pour sauver tous les hommes, puisque sa puissance est inépuisable et infinie. L'homme peut user de tout son pouvoir, parce qu'il est borné; Dieu ne peut pas aller au dernier terme du sien, parce que celui-ci n'a point de terme. C'est donc assez qu'il donne à tous des moyens suffisans, et qui produiroient leur effet, si tous étoient fidèles à y correspondre. Or, Dieu donne effectivement ces moyens à tous, puisqu'il commande le bien à tous, qu'il réprimande tous ceux qui pèchent, et qu'il punit tous les impénitens; ces commandemens, ces reproches, ces châtimens seroient injustes, si Dieu refusoit à

quelques-uns le pouvoir et la force de faire ce qu'il ordonne.

Dieu sans doute veut plus absolument et plus efficacement le salut de ceux auxquels il donne des moyens plus puissans, plus abondans, plus efficaces; mais il ne s'ensuit pas que sa volonté soit peu sincère ou une simple velléité à l'égard de ceux auxquels il en donne moins.

Mais aucune réflexion ne peut émouvoir les raisonneurs qui ont une fois épousé un système quelconque; ceux que nous attaquons ne cessent de répéter les mêmes objections sans vouloir se contenter d'aucune réponse.

Ils allèguent, 1.° les divers passages de l'Ecriture-Sainte dans lesquels il est dit que Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, et qu'il fait tout ce qu'il veut dans le Ciel et sur la terre; que quand Dieu veut, rien ne résiste à sa toute-puissance; qu'il est le maître de tourner comme il veut les cœurs et les volontés des hommes, etc.

Nous répondons que dans la plupart de ces passages, il est question de la volonté de Dieu absolue, par laquelle il a créé le monde, réglé le sort des créatures, opéré des miracles, fixé la destinée des nations, etc.; que ce sont là des événemens dans lesquels la volonté des hommes n'est entrée et n'entre pour rien. Mais lorsqu'il est question du salut auquel la volonté de l'homme doit nécessairement coopérer, il ne s'agit plus d'une volonté de Dieu absolue; alors il faut admettre en Dieu au moins deux volontés, l'une par laquelle Dieu veut sincèrement accorder le bonheur éternel, l'autre par laquelle il veut que l'homme le mérite, en correspondant librement à la grâce qu'il lui donne. Par conséquent la première de ces volontés n'est point absolue, elle renferme nécessairement pour condition la correspondance libre de l'homme.

On dira peut-être que si Dieu vouloit sincèrement le salut de l'homme, il ne le feroit pas dépendre de la volonté de celui-ci, qu'il l'opéreroit lui-même indépendamment de toute condition, que du moins il disposeroit la volonté humaine par des grâces efficaces, dont l'effet, quoique libre, est néanmoins infaillible.

Ceux qui voudront soutenir ce plan de Providence ont deux choses à prouver; la première, qu'il seroit mieux à tous égards que le salut éternel ne fût pas pour l'homme une récompense, mais un don purement gratuit, et qu'il ne fallût point de mérites pour l'obtenir. La seconde, que plus l'homme est disposé à résister à la grâce, plus Dieu doit la rendre abondante et puissante pour vaincre sa volonté. Nous voudrions savoir sur quel principe on pourroit appuyer ces deux suppositions. En supposant même que ce seroit le mieux, il faudroit encore prouver que Dieu doit toujours faire ce qui nous paroît le mieux.

2.° Nos Adversaires disent que la grâce est l'opération toute-puissante de Dieu, la même qui a tiré le monde du néant, etc.; qu'il est donc absurde de prétendre que l'homme peut y résister. Ils ne voient pas qu'ils sont eux-mêmes forcés de répondre à cette objection. La grâce que Dieu avoit donnée aux Anges avant leur chute, et celle qu'il avoit donnée à l'homme pour persévérer dans l'innocence étoit sans doute l'opération toute-puissante de Dieu, puisqu'il n'y a pas en Dieu deux puissances diffé-

rentes; les Anges rebelles et l'homme y ont résisté. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu ne vouloit pas que les Anges et l'homme persévérassent, que cette volonté n'étoit qu'une velléité, que la volonté de Dieu a été vaincue, que l'homme a été plus puissant que Dieu, etc. Ces deux exemples démontrent l'absurdité des reproches que font sans cesse les partisans de la prédestination absolue et de la grâce irrésistible.

Ils répliqueront sans doute que Dieu n'a pas voulu faire usage de sa toute-puissance à l'égard des Anges et de l'homme innocent; qu'ils prouvent donc une fois pour toutes que Dieu en use à l'égard de l'homme tombé, malgré les assurances positives qu'il nous donne dans l'Ecriture-Sainte qu'il laisse à l'homme le pouvoir de résister.

Troisième objection. Nous avons tort de supposer que la volonté de Dieu de sauver tous les hommes est une volonté conditionnelle, que Dieu veut les sauver *s'ils le veulent.* S. Augustin a rejeté cette volonté conditionnelle admise par les Pélagiens et les semi-Pélagiens, comme une erreur injurieuse à Dieu.

Réponse. Nous avons déjà remarqué ailleurs que cette proposition, *Dieu veut sauver tous les hommes s'ils le veulent*, peut avoir un sens hérétique et un sens orthodoxe. Dans la bouche des Pélagiens et des semi-Pélagiens, elle signifioit : *Dieu veut sauver tous les hommes, s'ils veulent se disposer à la grâce et au salut par leurs propres forces, par de pieux désirs, par des vœux qui préviennent la grâce et qui la méritent.* Voilà le sens hérétique que S. Augustin a rejeté avec raison. Dans le sens orthodoxe, la même proposition signifie : *Dieu veut sauver tous les hommes, s'ils obéissent aux mouvemens de la grâce qui prévient leur volonté, qui excite en eux les bons désirs et les porte aux bonnes actions.* Sens très-différent du premier, sens que S. Augustin n'a jamais rejeté, qu'il a soutenu au contraire de toutes ses forces. Il y a de la part de nos Adversaires une affectation malicieuse à confondre ces deux choses et à jouer sur une équivoque.

Encore une fois, il est constant que les Pélagiens n'ont jamais voulu avouer la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour exciter la volonté de l'homme aux pieux désirs et aux bonnes œuvres; ils ont toujours soutenu que cette grâce détruiroit le libre arbitre de l'homme, parce qu'ils entendoient par *libre arbitre,* une espèce d'équilibre de la volonté de l'homme entre le bien et le mal, une égale facilité de se porter à l'un ou à l'autre. Encore aujourd'hui les Sociniens et les Arminiens l'entendent de même, et ils nient comme les Pélagiens toute action intérieure de la grâce sur la volonté de l'homme. Donc lorsqu'ils disent que Dieu veut sauver les hommes, *s'ils le veulent*, ils donnent à cette condition le premier sens que nous avons indiqué et non le second.

Il est fort étonnant que malgré la multitude et l'énergie des passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons cités, malgré la tradition constante des quatre premiers siècles de l'Eglise que nos Adversaires n'oseroient contester, malgré l'évidence des raisons théologiques sur lesquelles sont établies les vérités que nous soutenons, l'on ose encore enseigner publiquement dans des *Institutions théologiques* toutes

les erreurs contraires. C'est ce qu'a fait impunément l'Auteur de ce que l'on appelle la *Théologie de Lyon*. Il dit, tome 2, p. 107 et 108, que la volonté de Dieu de sauver tous les hommes n'est pas formellement en Dieu; p. 396, 397, que Jésus-Christ est mort pour tous, dans ce sens, que le prix de sa mort étoit suffisant pour les sauver tous, qu'il est mort pour une cause commune à tout le genre humain, et qu'il s'est revêtu d'une nature commune à tous; que la grâce actuelle nécessaire pour faire le bien n'est pas donnée à tous, tome 3, p. 196, 201, 202. Il ne laisse pas de soutenir que quand l'homme privé de la grâce viole les commandemens de Dieu, il est coupable et digne de châtiment, parce que ces commandemens sont possibles en eux-mêmes, et qu'il a reçu de la nature le libre arbitre, qui est un pouvoir réel de faire le bien, p. 73. Il ne connoît point d'autre grâce suffisante que la grâce efficace; il la compare à l'action par laquelle Dieu a créé le monde, et a ressuscité Jésus-Christ, p. 132 et 188.

Mais il ne s'est pas donné la peine de répondre aux preuves que nous avons alléguées, et il n'apporte, pour étayer ses opinions, que quelques lambeaux de S. Augustin, auxquels il donne le sens faux que nous avons réfuté. Aucun Ecrivain ne fut jamais plus habile à forger des sophismes, à jouer sur des équivoques, à tordre le sens des passages de l'Ecriture-Sainte, à esquiver les conséquences d'un argument. Dans des temps plus heureux, cet ouvrage auroit été flétri par les mêmes censures que ceux de Jansénius et de Quesnel qu'il a copiés.

SALUT, bénédiction donnée au peuple avec le S. Sacrement, à l'occasion de quelque solennité ou de quelque dévotion particulière; cela se fait ordinairement le soir après Complies. La Bruyère a fait une censure sanglante de la manière dont ces *Saluts* se faisoient de son temps dans quelques Eglises de Paris, mais cela n'a pas lieu dans les Paroisses où les Pasteurs ont soin de faire régner la décence, le respect, la piété convenables.

SALUTATION ANGÉLIQUE, prière adressée à la Sainte Vierge, qui commence par ces mots: *Ave, Maria*. Elle est composée des paroles que l'Ange Gabriel adressa à Marie lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'Incarnation; de celles que proféra Elisabeth, femme du Prêtre Zacharie, lorsqu'elle reçut la visite de cette sainte Mère de Dieu, enfin de celles qu'emploie l'Eglise pour implorer son intercession. On récite fréquemment cette prière dans l'Eglise Catholique, et presque toujours après l'Oraison Dominicale, parce qu'après avoir fait notre prière à Dieu, il nous paroît convenable d'implorer l'intercession de la Sainte Vierge, afin qu'elle appuie nos demandes auprès de Dieu.

Il en est à peu près de même de l'antienne qui commence par *Salve, Regina*, par laquelle on termine l'Office divin pendant un certain temps de l'année. On prétend qu'elle a été composée par Pierre, Evêque de Compostelle, que les Dominicains l'adoptèrent vers l'an 1237, et que S. Bernard en a fait la fin.

SAMARITAIN, habitant de Samarie, ville de la Judée. On sait

par l'Histoire sainte, 3. *Reg.*, c. 12, que sous Roboam, fils et successeur de Salomon, dix Tribus se retirèrent de son obéissance, se donnèrent un Roi particulier qui fixa sa demeure à Samarie. Ce nouveau Royaume fut appelé *le Royaume d'Israël*, les deux Tribus de Juda et de Benjamin qui demeurèrent fidèles à Roboam, portèrent le nom de *Royaume de Juda*. Par une coupable politique, les Rois d'Israël entraînèrent leurs sujets dans l'Idolâtrie, afin de leur ôter toute tentation d'aller rendre leur culte au vrai Dieu dans le Temple de Jérusalem, et afin d'entretenir entre les deux Royaumes une inimitié irréconciliable. Ils n'y réussirent que trop bien; ces deux peuples, quoique sortis d'une même origine, furent continuellement en guerre, et préparèrent mutuellement leur ruine.

Deux cent cinquante-neuf ans après ce schisme, Salmanazar et Assaraddon, Rois d'Assyrie, vinrent dans la Judée, prirent et ruinèrent Samarie, emmenèrent les habitans de cette contrée, et détruisirent ainsi pour toujours le royaume d'Israël. Pour repeupler ce pays dévasté, on y envoya des Cuthéens tirés d'au delà de l'Euphrate. Ces nouveaux colons, idolâtres d'origine, portèrent dans la Samarie leurs idoles et leurs superstitions. L'Historien sacré nomme leurs dieux *Nergel*, *Asima*; *Nebahaz*, *Tharthac*, *Adramelech et Anamelech*; vainement les Critiques se sont épuisés en conjectures pour deviner quels étoient ces personnages, on n'en sait rien de certain. Comme Dieu punit les Cuthéens de leur idolâtrie par une irruption de bêtes féroces, le Roi d'Assyrie leur envoya un Prêtre Israélite, pour leur enseigner le culte et les lois du Dieu des Juifs; dès ce moment, ils mêlèrent ce culte avec celui de leurs faux dieux, 4 *Reg.*, c. 17, ℣. 32 et 41. Ce n'étoit pas le moyen de gagner l'affection des habitans du Royaume de Juda; cependant l'Histoire sainte ne fait mention d'aucune hostilité exercée contre eux.

Ceux-ci à leur tour, non moins infidèles à Dieu que les anciens sujets des Rois d'Israël, furent punis de même cent vingt-trois ans après. Nabuchodonosor, Roi d'Assyrie, irrité contre eux, assiégea et prit Jérusalem, brûla le Temple du Seigneur, emmena le Roi de Juda et ses sujets captifs à Babylone, et ne laissa dans la Judée qu'un petit nombre d'habitans pauvres et misérables. Mais après soixante et dix ans, Dieu les rétablit dans leur patrie; les Juifs obtinrent de Cyrus, Roi de Perse, devenu maître de Babylone, un édit qui leur permettoit de rebâtir Jérusalem et le Temple, de remettre en vigueur leur religion et leurs lois. Les *Samaritains* offrirent de s'unir à eux pour cette reconstruction; mais comme ils étoient étrangers d'origine, et que leur religion étoit fort corrompue, les Juifs refusèrent cette association; les *Samaritains* irrités employèrent tout leur crédit à la Cour de Perse, pour traverser l'entreprise et faire cesser les travaux des Juifs, et ils en vinrent à bout pendant quelque temps.

Lorsqu'Esdras et Néhémie vinrent en Judée pour achever de faire rebâtir Jérusalem et pour faire observer la Loi de Moïse dans la rigueur, les Juifs qui ne voulurent pas subir la réforme de leurs mœurs se retirèrent chez les *Samaritains*,

et augmentèrent la haine qui régnoit déjà entre les deux peuples. Enfin, elle fut poussée à son comble lorsque les *Samaritains* bâtirent sur la montagne de Garizim, voisine de Samarie, un temple semblable à celui de Jérusalem, et élevèrent ainsi autel contre autel. Mais il paroît que dès ce moment ils renoncèrent absolument à l'Idolâtrie, c'est du moins l'opinion commune.

L'aversion mutuelle étoit excessive lorsque Jésus-Christ parut dans la Judée; il n'y avoit aucune relation ni aucune société entre Jérusalem et Samarie; la plus grande injure que les Juifs pouvoient dire à un homme étoit de l'appeler *Samaritain;* plus d'une fois dans un accès de colère ils donnèrent ce titre à Jésus-Christ; *Joan.* c. 8, ℣. 48 : « N'avons-» nous pas raison de dire que tu » es un *Samaritain* et que tu es » possédé du démon ? » Ces deux injures leur paroissoient à peu près égales. De son côté, le Sauveur, pour les humilier, a souvent supposé dans ses paraboles un *Samaritain* qui faisoit de bonnes œuvres, *Luc*, c. 10, ℣. 33; c. 17, ℣. 16.

La croyance et la pratique des *Samaritains* étoient différentes de celles des Juifs en trois articles principaux : 1.° ils ne recevoient pour Ecriture-Sainte que les cinq Livres de Moïse; 2.° ils rejetoient les traditions des Docteurs Juifs, et ils s'en tenoient à la seule parole écrite; 3.° ils soutenoient qu'il falloit rendre le culte à Dieu sur le mont Garizim, où les Patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des sacrifices que dans le Temple de Jérusalem. Ces derniers ont encore accusé les *Samaritains* d'adorer des Idoles sur le mont Garizim, et de ne pas admettre la Résurrection future; mais il paroît que ce sont deux calomnies dictées par la haine, et dont il n'y a aucune preuve.

Mosheim, qui savoit bon gré aux *Samaritains* d'avoir rejeté la tradition, comme font les Protestans, pour s'en tenir à la seule parole écrite, dit qu'il paroît que les idées qu'ils avoient des fonctions et du ministère du Messie, étoient plus saines et plus conformes à la vérité que celles que l'on en avoit à Jérusalem, parce que la *Samaritaine* dit à Jésus-Christ : « Je sais » que le Messie viendra et qu'il nous » apprendra toutes choses. » *Joan.* c. 4, ℣. 25. Cependant il est obligé de convenir que la religion des *Samaritains* étoit beaucoup plus corrompue que celle des Juifs; *Hist. Christian.* c. 2, §. 9, p. 59; et Jésus-Christ lui-même le témoigne, lorsqu'il dit à cette femme, *ibid.* ℣. 22 : « Vous ado-» rez ce que vous ne connoissez » pas; ..... Dieu est esprit, et il » faut l'adorer en esprit et en vé-» rité. » Ce reproche semble supposer que les *Samaritains* avoient de Dieu une idée fausse, et lui rendoient un culte purement extérieur; mais il ne prouve pas que ce peuple mêloit encore ce culte avec celui des faux dieux, comme quelques Auteurs l'ont pensé.

Au commencement de sa prédication, Jésus-Christ avoit défendu à ses Disciples d'aller chez les Gentils, et d'entrer dans les villes des *Samaritains; Matt.* c. 10, ℣. 5; mais dans la suite il ne dédaigna pas de les instruire lui-même. C'est dans ce dessein qu'il lia conversation avec la *Samaritaine; Joan.*

Joan. c. 4 ; il voulut se servir de cette femme pour apprendre aux habitans de Samarie qu'il étoit le Messie ; l'Evangéliste rapporte qu'il demeura deux jours chez eux, et qu'un grand nombre crurent en lui ; *ibid.* ℣. 40 et 41.

Un Incrédule moderne a prétendu que cette narration de l'Evangile n'est pas probable ; suivant lui il est faux, 1.° que les *Samaritains* n'aient pas connu le Dieu des Juifs ; 2.° qu'ils aient attendu le Messie ; 3.° que la Loi de Moïse ait défendu d'adorer Dieu hors du Temple de Jérusalem ; 4.° il n'est pas vraisemblable que les *Samaritains*, qui détestoient les Juifs, aient voulu garder chez eux un Juif pendant deux jours, et qu'ils aient cru en lui sur la parole d'une courtisane ; 5.° il ne l'est pas que Jésus, qui jusqu'alors n'avoit pas encore déclaré clairement aux Juifs qu'il étoit le Messie, le dise positivement à une *Samaritaine;* 6.° il est étonnant qu'il montre plus de charité pour des Hérétiques que pour ses compatriotes.

Ces raisons ne suffisent pas pour convaincre de faux un Evangéliste aussi-bien instruit que Saint Jean, et qui rapporte les faits comme témoin oculaire : 1.° Jésus-Christ ne dit point aux *Samaritains* qu'ils n'ont aucune connoissance du vrai Dieu, mais qu'ils le connoissent mal, qu'ils en ont une fausse idée, qu'ils ne l'adorent point en esprit et en vérité. 2.° Jésus-Christ ne les blâme point d'adorer Dieu hors du Temple de Jérusalem, mais il prédit que bientôt Dieu sera adoré en tout lieu. La défense de faire des offrandes et des sacrifices hors du lieu que Dieu avoit choisi est formelle ; *Deut.* c. 12, ℣. 5 et 26. 3.° Ce peuple qui recevoit le Pentateuque, a pu avoir une idée du Messie par la promesse faite à Abraham, par la prophétie de Jacob, par celle de Moïse, par celle de Balaam, par la persuasion générale, qui, suivant Tacite et Suétone, s'étoit répandue dans tout l'Orient, touchant la venue d'un Dominateur du monde entier. 4.° Il n'est pas étonnant que l'admiration causée aux *Samaritains* par les discours du Sauveur, ait étouffé en eux pour quelques momens leur aversion pour les Juifs ; ils ont dû être flattés de l'affection qu'un Prophète leur témoignoit. Ils n'ont pas cru en lui sur la parole d'une femme, mais par leur propre conviction ; *Joan.* c. 4, ℣. 42. 5.° Jésus-Christ leur a parlé plus clairement qu'aux Juifs, parce qu'il a vu en eux plus de docilité. 6.° Il est faux qu'il ait eu moins de charité pour ses compatriotes ; à cette époque Jésus avoit déjà fait plusieurs miracles dans la Judée ; Nathanaël, Nicodème et plusieurs autres, l'avoient déjà reconnu pour le Fils de Dieu. Enfin, c'est mal à propos que les Incrédules prennent la *Samaritaine* pour une courtisane ; ce que Jésus lui dit prouve seulement qu'elle avoit usé cinq fois du divorce, et que son mariage avec un sixième mari étoit illégitime.

La foi des *Samaritains* en Jésus-Christ fut sincère et constante ; après la descente du Saint-Esprit, Saint Philippe alla prêcher l'Evangile dans la Samarie, S. Pierre et S. Jean y furent encore envoyés, et un grand nombre des habitans de cette contrée reçurent le baptême ; *Act.* c. 8, ℣. 5, etc. Quelques-uns dans la suite devinrent ennemis de l'Eglise par leurs erreurs, comme Simon le Magicien,

Dosithée et Ménandre, qui formèrent des sectes Hérétiques. D'autres persévérèrent dans le Judaïsme, et c'est chez eux que s'est conservé le Pentateuque *Samaritain* duquel nous allons parler.

Samaritain (texte) de l'Ecriture-Sainte. C'est le Pentateuque ou les cinq Livres de Moïse, écrits en caractères phéniciens, desquels les Hébreux se servoient avant la captivité de Babylone, et avec lesquels ont été écrits tous les Livres de l'ancien Testament antérieurs à ceux d'Esdras. Comme les Juifs transportés à Babylone prirent insensiblement l'usage de la langue chaldéenne, et trouvèrent les lettres chaldaïques plus simples et plus commodes que les leurs, on pense que ce fut Esdras qui, au retour de cette captivité, écrivit les Livres saints en caractères chaldaïques que nous nommons aujourd'hui *Hébreux*, pendant que les Anciens ont pris le nom de caractères *Samaritains*, parce que les peuples de la Samarie n'ont point changé leur première manière d'écrire. Mais il se peut faire qu'Esdras n'ait eu aucune part à ce changement, et qu'il soit arrivé plus tard. *Voy*. Texte.

C'est une grande question de savoir de qui les *Samaritains*, toujours ennemis jurés des Juifs, ont reçu ce Pentateuque. A-t-il été conservé par les habitans du Royaume de Samarie qui ont pu rester dans leur pays, lorsque Salmanazar enleva les principaux et les transporta en Assyrie? Est-il venu des sujets du Royaume de Juda, à côté desquels les *Samaritains* ont vécu pendant plus de cent quinze ans avant que Nabuchodonosor détruisît Jérusalem? A-t-il été apporté par le Prêtre Israélite qui fut envoyé à Samarie par Assaraddon, quarante-six ans après l'expédition de Salmanazar? ou enfin n'a-t-il été connu des *Samaritains* que trois cent douze ans plus tard, lorsque Manassé, Prêtre Juif, gendre de Sanaballat, Gouverneur de Samarie, s'y retira, pour ne pas se soumettre à la réforme que Néhémie faisoit dans la République Juive? L'Histoire ne nous dit rien de positif sur tout cela, les savans n'ont pu en raisonner que par conjecture.

Prideaux a donné une notice de ce Pentateuque dans son *Hist. des Juifs*, l. 6, an 409 avant Jésus-Christ. Il soutient que ce n'est qu'une copie de celui qu'Esdras avoit écrit en caractères chaldaïques, copie, dit-il, où l'on a varié, ajouté et transposé. Il prétend le prouver, 1.° parce que cet exemplaire contient tous les changemens qui ont été faits dans le texte hébreu par Esdras; 2.° parce qu'il porte des variantes qui viennent évidemment de ce que l'on a pris une lettre hébraïque ou chaldaïque pour une autre qui lui ressemble, au lieu que dans l'alphabet *Samaritain* elles n'ont aucune ressemblance; 3.° si les Cuthéens envoyés dans la Samarie avoient eu le texte de la Loi de Moïse, il n'est pas probable qu'ils eussent pratiqué une idolâtrie grossière défendue par cette Loi.

Walton, dans ses *Prolégomènes sur la Polyglotte de Londres*, Proleg. 11, n. 12, a judicieusement remarqué que ces raisons sont bien foibles. La première suppose qu'Esdras a fait des changemens dans le texte hébreu, et l'on n'en a point de preuve. La seconde est nulle, parce que les prétendues

variantes causées par la ressemblance des lettres sont en très-petit nombre, qu'elles ont pu arriver par hasard, ou être faites à dessein pour conserver chez les *Samaritains* une prononciation différente de celle des Juifs. La troisième est démontrée fausse par l'exemple des Juifs; ceux-ci n'ont jamais été privés du texte de leur Loi, et ils sont tombés vingt fois dans une idolâtrie aussi grossière que celle des *Samaritains*.

D'ailleurs Prideaux suppose plusieurs choses qui n'ont aucune vraisemblance, 1.° que Salmanazar dépeupla tellement la Samarie qu'il n'y laissa pas un seul Israélite, ou que parmi ceux qui restèrent il n'y en eut aucun qui eût lu, ou qui voulût lire la Loi de Moïse. Il est cependant certain que cette Loi, impunément violée dans le Royaume d'Israël en ce qui regardoit le culte de Dieu, y avoit toujours force de loi civile; nous le verrons ci-après. 2.° Que pendant plus d'un siècle que le Royaume de Juda subsista après celui d'Israël, les Prophètes Isaïe, Jérémie, Osée, Joël, etc., qui parurent, ne prirent pas la peine de visiter, d'instruire, ni de consoler les restes malheureux d'Israël, pendant que sous les Rois ils n'avoient cessé de tonner contre les désordres des Grands et du Souverain. Si la Loi de Moïse avoit été perdue, leur premier soin n'auroit-il pas été d'en reproduire des exemplaires et de les répandre? 3.° Prideaux semble penser comme les Déistes, que dans l'un et dans l'autre de ces Royaumes, les copies de cette Loi furent toujours très-rares et presque inconnues; que si Esdras n'en avoit pas rétabli une après la captivité, le texte de Moïse auroit été perdu. Nous avons prouvé ailleurs la fausseté de cette supposition qui n'est qu'une rêverie des Rabbins. *Voyez* ESDRAS, TEXTE, PENTATEUQUE. 4.° Il suppose enfin que le Prêtre Manassé, révolté contre les réglemens d'Esdras et de Néhémie, et réfugié à Samarie, eut assez de crédit pour faire adopter par les *Samaritains* un code de religion, de lois, d'usages onéreux et gênans, desquels ce peuple n'avoit pas porté le joug jusqu'alors, de l'authenticité duquel il n'avoit point d'autre garant qu'Esdras, son ennemi mortel. Vit-on jamais un pareil phénomène dans aucun lieu du monde?

Il est cent fois plus probable que le texte du Pentateuque n'a jamais cessé d'exister et d'être connu dans le Royaume d'Israël, non plus que dans celui de Juda, et qu'il n'a pas été nécessaire que le Prêtre Israélite, envoyé à Samarie par Assaraddon, y reportât un exemplaire de ce Livre. En effet, dès l'origine du schisme des dix tribus, Jéroboam, en établissant parmi elles l'idolâtrie, fit observer pour les faux dieux le même cérémonial que Moïse avoit prescrit pour le vrai Dieu, *III. Reg.* c. 12, ℣. 32; les Prêtres Idolâtres eurent donc toujours besoin du Rituel de Moïse. Sous les Rois d'Israël les plus impies, la Loi de Moïse fut toujours loi civile; par cette raison, Achab n'osa pas forcer Naboth, son sujet, à lui vendre sa vigne; la loi des successions, fondée sur les généalogies, fut toujours observée. Elie Elisée et les autres Prophètes qui ont reproché à ces Rois tous leurs crimes, ne les ont point accusés d'avoir laissé perdre le Livre de la Loi de Dieu. Sans doute les sept mille hommes qui n'avoient pas

fléchi le genou devant Baal lisoient cette Loi, puisqu'ils l'observoient, *III. Reg.* c. 19, ℣. 18. Tobie et Raguel faisoient de même lorsqu'ils furent transportés par Salmanazar en Assyrie. Un peuple entier ne fut jamais disposé à recevoir un code de lois de la main de ses ennemis, à moins que ceux-ci ne l'aient subjugué, et ne soient devenus ses maîtres. Concluons donc que les *Samaritains* n'ont rien emprunté des Juifs, et que les Juifs n'ont rien pris des *Samaritains*.

Une nouvelle conjecture est que les *Samaritains* n'ont cessé d'être idolâtres qu'à l'époque de l'arrivée du Prêtre Manassé, de la réception de son Pentateuque, et de la construction d'un Temple sur la montagne de Garizim; mais cela n'est pas mieux prouvé que le reste. Il est tout aussi probable que ce peuple abandonna l'idolâtrie par la terreur que lui inspira la destruction du Royaume de Juda, par les leçons de Jérémie ou de quelque autre Prophète, ou par d'autres causes que nous ignorons. Plus de quatre-vingt-dix ans avant qu'Esdras publiât son exemplaire des *Livres Saints*, les *Samaritains* disoient à Zorobabel et aux principaux Juifs : « Laissez-nous bâtir » avec vous le Temple du Seigneur, Dieu d'Israël, puisqu'il » est notre Dieu aussi-bien que le » vôtre; nous lui avons offert des » victimes depuis le règne d'Assaraddon, Roi d'Assyrie, qui nous » a fait venir ici, » *Esdr.* l. 1, c. 4, ℣. 1. Joseph, qui a rapporté la retraite de Manassé, et la construction du Temple de Garizim, *Antiq. Jud.* l. 11, c. 8, et qui ne flatte point les *Samaritains*, ne dit rien qui puisse appuyer la conjecture que nous réfutons.

Le Pentateuque *Samaritain* a été connu de plusieurs Pères de l'Eglise; Origène, Jules Africain, Eusèbe, S. Jérôme, Diodore de Tarse, S. Cyrille d'Alexandrie, Procope de Gaze et d'autres l'ont cité; comme la plupart de ces Auteurs n'entendoient pas l'hébreu, on présume qu'il y en a eu une version grecque à l'usage des *Samaritains* Hellénistes, sur-tout de ceux d'Alexandrie, mais qui s'est perdue dans la suite; il n'en reste que des fragmens.

Depuis la fin du sixième siècle, ce Pentateuque étoit demeuré entièrement inconnu, mais au commencement du dix-septième, le savant Ussérius en fit venir des copies de l'Orient. Presque en même temps, Sancy de Harlay, Ambassadeur de France à la Porte, en rapporta un exemplaire avec d'autres Livres orientaux. Etant entré dans la Congrégation de l'Oratoire, il en fit présent à sa maison, et il devint ensuite Evêque de Saint-Malo.

Outre le Pentateuque hébreu écrit en lettres *Samaritaines*, il y en a une version en *Samaritain* moderne, parce que ce peuple a oublié dans la suite des siècles, aussi-bien que les Juifs, son ancienne langue. De même que les Juifs ont été obligés de faire les paraphrases chaldaïques, les *Samaritains* ont eu besoin d'une version dans leur nouveau langage; c'est ce que l'on appelle la version *Samaritaine*, qui est plus littérale que les paraphrases. Le texte et la version furent placés par le P. Morin de l'Oratoire dans la Polyglotte de Paris; mais ils sont plus corrects dans la Polyglotte d'Angleterre. Il y a enfin de ce même Pentateuque *Samaritain*, une version arabe

qui passe pour être fort exacte.

Entre le texte hébreu des Juifs et celui des *Samaritains*, il y a des différences, la plupart ne sont pas fort considérables ; il est même étonnant qu'il s'en trouve si peu entre deux textes, qui depuis plus de deux mille ans sont entre les mains de deux partis, ennemis mortels l'un de l'autre, et qui n'ont eu ensemble aucune liaison. Prideaux en a cité quelques exemples, et toutes ces variantes sont rassemblées dans le dernier volume de la Polyglotte d'Angleterre. Il y en a quelques-unes qui ont été faites à dessein et frauduleusement par les *Samaritains*, pour autoriser leurs prétentions ; au lieu que Dieu ordonne aux Juifs, *Deut.* c. 27, ℣. 4, d'élever un autel *sur le Mont Hébal*, ils ont mis sur le Mont Garizim, et ils ont inséré cette falsification, *Exode*, c. 20, entre les ℣. 17 et 18. Mais cette altération ne touche en rien au fond de l'histoire.

Les *Samaritains*, chassés de Samarie par Alexandre, se retirèrent à Sichem, aujourd'hui Naplouse dans la Palestine ; c'est là qu'ils se sont conservés en plus grand nombre ; mais on prétend que cette secte est aujourd'hui réduite à peu près à rien. Nous avons déjà dit deux mots du Pentateuque *Samaritain*, à l'article Bibles Orientales. Voyez *Nouveaux Eclaircissemens sur l'Origine et le Pentateuque des Samaritains*, *in-8.°*, Paris, 1760. L'Auteur de cet ouvrage préfère la chronologie du texte *Samaritain* à celle du texte Hébreu, qui est aussi celle de la Vulgate, et à celle des Septante, c. 11. *V*. Chronologie.

SAMOSATIENS, Disciples et Partisans de Paul de Samosate, Evêque d'Antioche, vers l'an 262. Cet Hérétique étoit né à Samosate, ville située sur l'Euphrate, dans la province que l'on nommoit la *Syrie Euphratésienne*, et qui confinoit à la Mésopotamie. Il avoit de l'esprit et de l'éloquence, mais trop d'orgueil, de présomption, et une conduite fort déréglée. Pour amener plus aisément à la foi chrétienne Zénobie, Reine de Palmyre, dont il avoit gagné les bonnes grâces, il lui déguisa les Mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Il enseigna qu'il n'y a en Dieu qu'une seule Personne qui est le Père ; que le Fils et le St.-Esprit sont seulement deux attributs de la Divinité, sous lesquels elle s'est fait connoître aux hommes ; que Jésus-Christ n'est pas un Dieu, mais un homme, auquel Dieu a communiqué sa sagesse d'une manière extraordinaire, et qui n'est appelé Dieu que dans un sens impropre. Peut-être Paul espéroit-il d'abord que cette fausse doctrine demeureroit cachée, et ne se proposoit pas de la publier ; mais quand il vit qu'elle étoit connue, et que l'on en étoit scandalisé, il entreprit de la défendre et de la soutenir.

Accusé dans un Concile qui se tint à Antioche l'an 264, il déguisa ses sentimens, et protesta qu'il n'avoit jamais enseigné les erreurs qu'on lui imputoit ; il trompa si bien les Evêques, qu'ils se contentèrent de condamner la doctrine, sans prononcer contre lui aucune censure. Mais comme il continua de dogmatiser, il fut condamné et dégradé de l'Episcopat dans un Concile postérieur d'Antioche, l'an 270.

Dans la lettre synodale que les Evêques écrivirent aux autres Egli-

ses, ils accusent Paul d'avoir fait supprimer dans l'Eglise d'Antioche les anciens cantiques dans lesquels on confessoit la Divinité de Jésus-Christ, et d'en avoir fait chanter d'autres qui étoient composés à son honneur. Pour attaquer ce mystère, il faisoit ce sophisme : si Jésus-Christ n'est pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au Père, et il faut qu'il y ait trois substances, une principale et deux autres qui viennent de celle-là. Fleury, *Hist. Ecclés.* l. 8, n. 1. Si Paul de Samosate avoit pris le mot de *consubstantiel* dans le même sens que nous lui donnons aujourd'hui, son argument auroit été absurde; c'est précisément parce que le Fils est *consubstantiel* au Père, qu'il n'y a pas trois substances en Dieu ou trois essences, mais une seule. Il faut donc qu'il ait entendu autre chose. Saint Athanase a pensé que Paul entendoit trois substances formées d'une même matière préexistante, et que c'est dans ce sens que les Pères du Concile d'Antioche ont décidé que le Fils n'est pas consubstantiel au Père. Dans ce cas, l'argument de Paul est encore plus inintelligible et plus absurde. Toujours est-il certain que ces Pères ont enseigné formellement que le Fils de Dieu est coéternel et égal au Père, et qu'ils ont fait profession de suivre en ce point la doctrine des Apôtres et de l'Eglise universelle. *Voyez Bullus*, *def. fidei Nicœn.* sect. 3, c. 4, §. 5; et sect. 4, c. 2, §. 7.

Les sectateurs de Paul de Samosate furent aussi appelés *Pauliniens*, *Paulianistes* ou *Paulianisans.* Comme ils ne baptisoient pas les Catéchumènes *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, le Concile de Nicée ordonna que ceux de cette secte qui se réuniroient à l'Eglise Catholique, seroient rebaptisés. Théodoret nous apprend qu'au milieu du cinquième siècle elle ne subsistoit plus.

De tous ces faits, il résulte qu'au troisième siècle, plus de cinquante ans avant le Concile de Nicée, la Divinité de Jésus-Christ étoit la foi universelle de l'Eglise. *Voy.* CONSUBSTANTIEL. Tillemont, tom. 4, p. 289.

Mosheim, suivant le génie et la coutume de tous les Protestans, auroit bien voulu pouvoir justifier cet Hérétique contre la censure de ses collègues; dans l'impossibilité de le faire, il s'est rabattu à élever des soupçons contre les intentions et les motifs de ces Evêques. Il suppose qu'ils agirent plutôt par passion, par haine, par jalousie, que par un véritable zèle. Peut-être, dit-il, n'auroit-on fait à ce personnage aucun reproche sur sa doctrine, s'il avoit été moins riche, moins honoré et moins puissant. Quelle raison ce critique peut-il avoir eu d'en juger ainsi? Point d'autre que sa malignité. Dans la longue discussion dans laquelle il est entré touchant les erreurs de Paul, il ne nous semble avoir réussi qu'à y répandre encore plus d'obscurité qu'il n'y en avoit dans ce que les anciens en ont dit. *Hist. Christ.* sect. 3, §. 35.

SAMPSÉENS, *ou* SCHAMSÉENS, sectaires Orientaux, desquels il n'est pas aisé de connoître les sentimens. Saint Epiphane, *Hær.* 53, dit qu'on ne peut les mettre au rang des Juifs, ni des Chrétiens, ni des Païens; que leurs dogmes paroissent avoir été un mélange des uns et des autres. Leur nom vient de l'hébreu *Schemesch*,

le soleil, parce que l'on prétend qu'ils ont adoré cet astre; ils sont appelés par les Syriens *Chamsi*, et par les Arabes *Shemsi*, ou *Shamsi*, les *Solaires*. D'autre côté on prétend qu'ils admettoient l'unité de Dieu, qu'ils faisoient des ablutions, et suivoient plusieurs autres pratiques de la Religion Judaïque. Saint Epiphane a cru que c'étoient les mêmes que les Esséniens et les Elcésaïtes.

Beausobre, *Hist. du Manich.* t. 2, l. 9, c. 1, §. 19, prétend que cette accusation d'adorer le soleil, que l'on intente à plusieurs sectes orientales, est injuste; qu'elle est uniquement venue de l'innocente et louable coutume qui règne parmi elles, d'adorer Dieu au commencement du jour, en se tournant vers le soleil levant. Il dit que les *Samséens* croient un Dieu, un paradis, un enfer, un dernier jugement; qu'ils honorent Jésus-Christ qui a été crucifié pour nous, et qu'ils se sont réunis aux Jacobites de Syrie; qu'ils sont humains, hospitaliers, et qu'ils vivent entre eux dans une grande concorde.

Tout cela peut être, mais pour l'affirmer il faudroit avoir des preuves. Il nous paroîtra toujours étonnant que Beausobre, qui ne veut pas que chez les Catholiques le peuple puisse se défendre de l'idolâtrie en honorant des objets sensibles, soit obstiné à disculper toutes les sectes d'Hérétiques chez lesquelles le peuple est beaucoup plus ignorant que chez les Catholiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'adoration du soleil a été en usage de tout temps chez les Orientaux, que les Juifs en ont été coupables plus d'une fois, et qu'elle est condamnée dans l'Ecriture-Sainte comme un crime, *Deut.* chap. 4, ℣. 19; *Job*, c. 31, ℣. 26; *Ezéch.* c. 8, ℣. 16.

SAMSON, personnage d'une force prodigieuse, né chez les Israélites de la tribu de Dan, et qui vengea sa nation subjuguée par les Philistins; son histoire, rapportée dans le *Livre des Juges*, c. 13 et suiv., a fourni une ample matière à la critique et aux sarcasmes des Incrédules. La force, disent-ils, que lui attribue l'Historien, est plus qu'humaine, et passe toute croyance. Cet homme, fort déréglé dans ses mœurs, ne méritoit pas que sa naissance fût annoncée par un Ange; il exerce des cruautés inouïes contre les Philistins, il finit par un suicide et par le carnage d'un peuple entier; cependant il est dit que *Samson étoit saisi de l'Esprit de Dieu*. S. Paul, *Hébr.* c. 11, ℣. 33, le met au nombre de ceux qui ont vaincu par la foi, qui ont pratiqué la justice, et qui ont reçu l'effet des promesses; tout cela est inconcevable.

Nous répondons à ces Censeurs, qu'il y a eu d'autres hommes dont la force excédoit de beaucoup la mesure ordinaire, sans qu'il y eût pour cela du surnaturel; que quand celle de *Samson* auroit été un miracle, Dieu avoit voulu la lui accorder, non pour lui-même, et comme une récompense de sa vertu, mais pour la défense de son peuple; Dieu n'étoit pas obligé pour cela de faire de lui un modèle de sainteté. Quand on lit qu'il fut saisi de l'*Esprit de Dieu*, il ne faut entendre par là ni une inspiration surnaturelle, ni un ardent amour pour la vertu. Dans le texte hébreu, l'*Esprit* désigne souvent la colère, l'impétuosité du courage, une passion violente bonne ou mau-

vaise, et le nom de *Dieu* se met pour exprimer le superlatif. *Glassii Philolog. Sacra*, p. 592, 1432. Ainsi les Hébreux disoient une *frayeur de Dieu* pour une grande frayeur, *un sommeil de Dieu* pour un sommeil profond, des montagnes ou des cèdres de *Dieu* pour exprimer leur hauteur. 1 *Reg.* c. 11, ℣. 6, il est dit que Saül fut saisi de l'*Esprit de Dieu*, et qu'il entra dans une grande colère.

Dans le style de S. Paul, *la foi* est la confiance en Dieu; on ne peut pas nier que *Samson* ne l'ait eue; *la justice* est le culte du vrai Dieu, *Samson* n'est point accusé d'idolâtrie; il a éprouvé l'effet des promesses que Dieu a faites de protéger ses adorateurs, rien de plus; nous ne voyons là rien d'inconcevable.

Quand on lit qu'il enleva les portes de Gaza, et qu'il les porta à une distance considérable, il ne faut pas se figurer des portes semblables à celles que l'on voit aujourd'hui dans nos villes murées; c'étoient probablement des barrières telles qu'on les fait pour fermer un parc de bétail; le poids en étoit considérable; mais non aussi énorme qu'on se le représente d'abord.

La même histoire rapporte que *Samson* prit trois cents renards, qu'il les attacha deux à deux par la queue, qu'il y mit le feu, et qu'il les lâcha dans les moissons des Philistins. Quelques critiques, pour rendre ce fait plus croyable, ont dit que le même terme hébreu qui signifie *renard*, exprime aussi une poignée, une javelle; qu'il est plus naturel d'entendre que *Samson* lia ensemble des javelles, qu'il y mit le feu, et qu'il les jeta dans les moissons des Philistins. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette explication; Morison et d'autres voyageurs nous apprennent que la contrée de la Palestine, habitée autrefois par les Philistins, est encore aujourd'hui remplie de renards, que souvent les habitans sont forcés de se rassembler pour les détruire, sans quoi ils ravageroient les campagnes. « Le Tschakkal, dit Nébuhr dans sa *Description de l'Arabie*, est une espèce de renard » ou de chien sauvage, dont il y a » un grand nombre dans les Indes, » en Perse, dans l'Arack, en Syrie, près de Constantinople et » ailleurs..... Ils sont souvent assez » hardis pour entrer dans les maisons, et à Bombay, mon valet » qui demeuroit hors de la ville, » les chassoit même de sa cuisine. » On ne se donne aucune peine » pour prendre cet animal, parce » que sa peau n'est pas recherchée. » Le renard nommé *Schohhal* dans le *Livre des Juges*, peut très-bien être le *Tschakkal* des Arabes. Ce livre ne dit point que *Samson* ait été seul pour en prendre trois cents, ni qu'il les ait pris dans un seul jour, ni qu'il les ait lâchés tous à la fois dans les moissons des Philistins.

On demande de quel droit il a ruiné et taillé en pièces les hommes de cette nation. Par le droit de la guerre, dont celui de représailles fait partie. Dans une république, telle qu'étoit celle des Juifs sous les Juges, tout particulier avoit droit de commencer les hostilités, lorsqu'il se sentoit assez fort pour venger sa nation et pour l'affranchir d'un joug étranger. Ainsi en usoient tous les peuples de la Palestine, et en particulier les Philistins.

La mort de *Samson* n'est pas un suicide, son intention directe n'étoit point de se détruire, mais de

se venger de ses ennemis en les faisant périr avec lui. On n'a jamais regardé comme suicides les guerriers qui se sont livrés à une mort certaine dans le dessein de faire payer leur vie par le sang d'un grand nombre d'ennemis. Le temple de Dagon renversé par *Samson*, n'est pas non plus un événement incroyable. Les Philistins étoient vraisemblablement placés sur une galerie portée par deux piliers, *Samson* les ébranla et fit tomber la galerie; Shaw, voyageur très-instruit, en a vu de semblables dans l'Orient. Eusèbe, *Prép. Evang.* l. 5, c. 34, et Pausanias, *Voyage d'Elide*, l. 2, c. 9, citent un fait à peu près semblable.

SAMUEL, Juge du peuple de Dieu et Prophète, dont l'histoire se trouve dans le premier *Livre des Rois*. Les Incrédules n'ont épargné aucune espèce de calomnie pour noircir sa mémoire, et pour donner un aspect odieux à toutes les actions de sa vie; nous devons nous borner à répondre aux principaux reproches qu'ils lui ont faits.

1.° Ils l'accusent d'avoir forgé des songes et des visions afin de passer pour Prophète, et de pouvoir s'emparer du Sacerdoce et du Gouvernement. Faussetés contraires au texte de l'histoire. *Samuel* étoit trop jeune lorsque Dieu daigna se révéler à lui, pour qu'il ait pu forger cette révélation par ambition. Il fut regardé comme Prophète, non parce qu'il eut des songes et des visions, mais parce que tout Israël reconnut que tout ce qu'il annonçoit ne manquoit jamais d'arriver; c'est donc par les événemens que l'on jugea que Dieu se révéloit à lui, 1 *Reg.* c. 3, ℣. 19 et suiv. Il ne déclara point à Héli que Dieu vouloit ôter le Sacerdoce de sa maison; au contraire, il lui dit de la part de Dieu : *Je n'ôterai pas entièrement votre race du service de mon autel*, c. 2, ℣. 27 et 33.

Samuel étoit de la tribu de Lévi, et de la famille de Caath, 1 *Paralip.* c. 6, ℣. 23, mais il ne pouvoit pas aspirer à la dignité de Grand-Prêtre, et le peuple n'auroit pas souffert qu'il s'en emparât; s'il a offert des sacrifices, il l'a fait en qualité de Prophète, et non de Pontife; Elie fit de même dans la suite. Après la mort d'Héli et de ses deux fils, l'Arche fut déposée à Gabaa chez Abinadab, et son fils Eléazar *fut consacré* pour la garder, 1 *Reg.* c. 7, ℣. 1. Sous Saül, Achias, petit-fils d'Héli, *portoit l'Ephod*, qui étoit l'habit du Grand-Prêtre, c. 14, ℣. 3; dans la suite ce fut Achimelech, c. 21, ℣. 1; il est donc faux que *Samuel* ait usurpé le Sacerdoce.

Il a encore moins usurpé le Gouvernement. La nation de son plein gré lui donna une entière confiance; elle respecta ses décisions, parce qu'elle reconnut que l'Esprit de Dieu étoit en lui, c. 3, ℣. 19. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Sous l'administration de ce Prophète, le culte de Dieu fut rétabli, l'idolâtrie proscrite, les Philistins furent vaincus et obligés de restituer les villes qu'ils avoient prises, Israël jouit d'une paix profonde, c. 7, ℣. 3 et 13. Y a-t-il un titre plus légitime d'autorité que le choix et le consentement unanime d'une nation libre? Les Chefs ou Juges précédens n'en avoient pas eu d'autres. Après que Saül eut été élu Roi, le peuple assemblé rendit un témoignage solennel de la justice, du désintéressement, de la sagesse, de la dou-

ceur du gouvernement de *Samuel*, c. 12, ℣. 3. Ce n'est donc pas là l'exemple que les Incrédules devoient choisir, pour prouver que le gouvernement des Prêtres est mauvais.

2.° Ils disent que la demande du peuple qui désira d'avoir un Roi déplut au Prophète, parce qu'il ne vouloit pas que le pouvoir sortît de ses mains ni de celles de ses enfans; qu'il fit ce qu'il put pour dégoûter les Israélites de l'idée d'avoir un Roi, mais qu'il fut obligé de se rendre à leurs instances.

Cependant c'est *Samuel* lui-même qui nous apprend que Dieu lui ordonna d'acquiescer à la volonté du peuple, c. 8, ℣. 7; un ambitieux mécontent n'auroit pas mis cet aveu dans son livre. Il annonça d'avance aux Israélites la manière dont leur Roi les traiteroit; c'est par la suite de l'histoire que nous devons juger si sa prédiction fut fausse. Ce peuple fut-il plus heureux sous ses Rois que sous ses Juges? *Samuel* fait plus; lorsque le peuple se repent d'avoir demandé un Roi et craint d'en être puni, il le rassure : « Ne craignez rien, » dit-il, servez fidèlement le Seigneur, n'abandonnez point son » culte, et Dieu accomplira la promesse qu'il a faite de vous protéger, c. 12, ℣. 20. » Cela ne montre pas dans ce Prophète un grand regret de ne plus avoir le pouvoir entre ses mains.

3.° Il y a lieu de croire, continuent nos Critiques, que *Samuel* jeta les yeux sur Saül, parce qu'il espéra de trouver en lui un homme entièrement dévoué à ses ordres. Après l'avoir sacré pour contenter la multitude, il le renvoya chez lui et le laissa vivre en simple particulier, pendant que lui-même continuoit de gouverner.

Mais l'histoire atteste que l'élection de Saül fut décidée par le sort, c. 10, ℣. 20. Si ce choix avoit été l'ouvrage de *Samuel*, il auroit préféré sans doute sa propre tribu, et le sort tomba sur celle de Benjamin. Une partie du peuple fut mécontente, c. 9, ℣. 27; c. 10, ℣. 16; c. 12, ℣. 27; et *Samuel* n'approuva point les murmures. Saül vécut en simple particulier pendant un mois tout au plus, et non pendant plusieurs années; c. 11, ℣. 1; et dans ce court intervalle il n'est question d'aucun acte d'autorité de la part de *Samuel*.

4.° Les impostures ne coûtent rien à nos Adversaires, mais toutes sont réfutées par l'histoire. Il est faux que pour déclarer la guerre aux Ammonites, Saül n'ait pas osé agir en son propre nom, et qu'il ait donné des ordres au nom de *Samuel*. Celui-ci étoit absent, et l'ordre de Saül étoit absolu : *Si quelqu'un refuse de suivre Saül et Samuel, ses bœufs seront mis en pièces.* Ce n'est pas sur ce ton que le Prophète avoit eu coutume de donner des ordres, c. 11, ℣. 7. Il est encore faux qu'il ait été fâché de la victoire que Saül remporta; il en profita au contraire pour engager le peuple à confirmer l'élection de ce Roi, et pour fermer la bouche aux mécontens. Dans l'assemblée qui se tint à ce sujet, *Samuel* rend compte de sa conduite, il prend le Roi même pour juge, il rassure le peuple sur les suites de son choix, il promet au Roi et à ses sujets les bénédictions de Dieu, s'ils continuent à le servir, il borne son propre ministère à prier pour le peuple, et à lui enseigner la Loi du Seigneur, 1 *Reg.*,

c. 11 et 12. Encore une fois ce n'est là ni le langage ni la conduite d'un vieillard ambitieux. Enfin, il est faux qu'il ait traversé les desseins de son Roi; l'histoire atteste le contraire.

5.° Le Roi, continuent les Déistes, voulant marcher contre les Philistins ne put le faire, parce que le Prophète le fit attendre sept jours à Galgala, où il avoit promis de se rendre pour un sacrifice. Les Philistins profitèrent de l'absence de Saül pour remporter une victoire complète. Sans doute *Samuel* espéroit que cet échec rendroit Saül odieux, fourniroit un prétexte de le déposer et de donner son royaume à un autre. Cependant le Roi, lassé d'attendre, voyant que l'armée se mutinoit et désertoit, ordonna que l'on offrît le sacrifice sans attendre le Prophète. Celui-ci arriva lorsque tout étoit fini, il fit au Roi des reproches sanglans pour avoir osé empiéter sur les fonctions sacerdotales, crime pour lequel il le déclara déchu de la couronne. Saül ne put jamais appaiser le Saint Homme, qui lui-même contre la loi de Moïse usurpoit le Sacerdoce.

Tissu de faussetés. C'est Jonathas fils de Saül qui fit le premier acte d'hostilité, et *Samuel* ne le désapprouva point. Il ne fit point attendre Saül au delà du temps convenu, puisqu'il arriva le septième jour. S'il y avoit des raisons de prévenir ce moment, il ne tenoit qu'au Roi d'envoyer chercher le Prophète. Les Philistins ne remportèrent aucun avantage; au contraire, il est dit seulement qu'il sortit trois détachemens de leur camp pour faire du dégât, mais à ce moment même Jonathas, suivi de son écuyer, pénétra dans leur camp et y répandit la terreur; ils s'entretuèrent et furent entièrement défaits, c. 13 et 14. Autant de circonstances que *Samuel* ne pouvoit pas prévoir.

Saül n'ordonna point le sacrifice, mais il l'offrit lui-même; pourquoi ne pas le faire offrir par Achias et par les Prêtres? Il n'est pas vrai que *Samuel* ait déclaré Saül déchu de la couronne; il lui dit: « Si » vous aviez été fidèle à l'ordre du » Seigneur, il vous auroit assuré » la royauté *à perpétuité*, mais » elle ne passera point à vos des» cendans, » c. 13, ℣. 13. En effet, Saül conserva la royauté jusqu'à sa mort.

6.° Saül vainquit les Amalécites, et fit prisonnier Agag leur Roi, il osa l'épargner contre les ordres de *Samuel;* celui-ci lui en fit des reproches amers, il lui déclara que le Seigneur le rejetoit à cause de ce trait d'humanité, et il finit par hacher en pièces le Monarque captif. A ce sujet l'on déclame contre la cruauté de *Samuel*.

Mais consultons toujours l'histoire. C'est *Samuel* lui-même qui avertit Saül de l'anathème que Dieu avoit prononcé contre les Amalécites, *Exode*, c. 17, ℣. 14, et qui lui ordonna de la part de Dieu de l'exécuter, 1 *Reg.* c. 15, ℣. 3; il n'étoit donc pas jaloux des succès de ce Roi. Il lui reprocha, non son humanité, mais son avidité pour le butin; probablement Saül n'avoit épargné Agag que pour le conduire en triomphe, et peut-être pour en faire un esclave. Il avoit donc désobéi à la loi qui défendoit de faire grâce aux ennemis dévoués à l'anathème. Aussi reconnoît-il qu'il a péché, non par motif d'humanité, mais par complaisance pour le peuple; foible prétexte. Il prie *Samuel* de l'accompagner,

et de lui rendre en public les honneurs accoutumés; circonstance qui dévoile ses vrais motifs. Avant de mettre à mort Agag, *Samuel* lui reproche ses cruautés, et lui déclare qu'il va l'en punir. Les déclamations des Incrédules à ce sujet ne peuvent émouvoir que ceux qui ignorent quelles étoient les mœurs des peuples dans ces temps-là, et comment l'on se faisoit la guerre.

7.° *Samuel*, disent-ils, en possession de faire et de défaire les Rois, suscita un concurrent à Saül; il sacra secrètement David, il introduisit à la Cour ce traître, auquel Saül donna sa fille en mariage. Mais bientôt les menées et les projets de David, appuyés par le Prophète, donnèrent à Saül un chagrin mortel et le plongèrent dans la plus noire mélancolie. *Samuel* de son côté prêcha la révolte et le désordre au nom du Seigneur, et telle fut la source de la guerre presque continuelle qui régna dans la suite entre les Rois Hébreux et leurs Prophètes.

Nous ne pouvons répondre qu'en niant les faits, parce qu'ils sont tous faux. *Samuel* n'a ni fait ni défait les Rois, puisque Saül fut élu par le sort et conserva sa royauté jusqu'à sa mort. *Samuel* ne lui suscita point un concurrent, mais il lui désigna un successeur par l'ordre de Dieu, et après la mort de Saül ce choix fut ratifié d'abord par la Tribu de Juda, et ensuite par les autres Tribus, 2. *Reg.* c. 2, ℣, 4; c. 5, ℣. 3. David n'a jamais tenté de s'emparer de la couronne de Saül, il a épargné au contraire les jours de ce Roi devenu son persécuteur, il a laissé régner tranquillement Isbozeth, fils de Saül, sur dix Tribus. *Voyez* DAVID. Ce n'est point *Samuel* qui introduisit David à la Cour; ce dernier y fut appelé à cause de son talent pour la musique, et ensuite à cause de sa victoire sur Goliath. La haine de Saül contre lui vint de jalousie et non du ressentiment de ses menées; il avoit été attaqué de mélancolie avant de connoître David, puisqu'il le fit venir pour être soulagé par le son des instrumens, 1 *Reg.* c. 16, ℣. 23. Enfin ce Roi étoit si peu mécontent de *Samuel*, qu'il voulut encore le consulter après sa mort, et fit évoquer son ombre par la Pythonisse d'Endor, c. 28, ℣. 11. Jamais *Samuel* n'a prêché ni le désordre ni la révolte; une preuve de son attachement pour Saül, c'est qu'il ne cessa de pleurer sa perte, dès le moment qu'il sut que Dieu étoit résolu de punir ce Roi malheureux, c. 15, ℣. 23; chap. 16, ℣. 1.

C'est donc sur un tissu d'impostures grossières, et formellement contredites par l'Histoire sainte, que les Incrédules ont osé peindre *Samuel* comme un fourbe et un séditieux qui a tout sacrifié à son ambition et au désir de se maintenir dans un poste usurpé, qui dans le regret d'être déchu de son autorité, a fait des efforts continuels pour arracher le sceptre des mains d'un Prince qu'il n'avoit mis sur le trône que pour en faire son propre sujet. C'est ainsi qu'ils ont entrepris de prouver aux ignorans que tous les Prophètes ont été des fourbes; que tous les Ministres des autels sont des méchans; que tout homme zélé pour la Religion est un homme odieux. Mais comment peut-on les regarder eux-mêmes, quand on connoît l'excès de leur malignité?

SANCTIFICATION, SANCTIFIER. *Voyez* SAINT.

SANCTIFICATION DES FÊTES. *Voyez* Fêtes, §. 5.

SANCTION DES LOIS. On appelle ainsi la raison qui nous engage à observer les lois. C'est en premier lieu l'autorité légitime de celui qui les impose, en second lieu les peines et les récompenses qu'il y attache. Une loi seroit nulle si elle étoit portée sans autorité ; et si elle ne proposoit ni peine ni récompense, ce seroit plutôt une leçon, un conseil, une exhortation qu'une loi. Dieu, en qualité de souverain Législateur de l'homme, attacha une peine à la loi qu'il lui imposa : *Ne touche point à ce fruit; si tu en manges, tu mourras.*

Comme l'expérience nous convainc que Dieu n'a pas attaché une peine temporelle à la violation de ses lois, ni une récompense temporelle à leur observation, nous avons droit de conclure que cette récompense et cette peine sont réservées pour l'autre vie, puisqu'enfin Dieu ne peut pas commander en vain. Tel est le sentiment intérieur qui tourmente le pécheur après son crime, lors même qu'il l'a commis sans témoins et dans le plus profond secret. L'idée d'une justice divine, vengeresse du crime et rémunératrice de la vertu, a été de tout temps répandue chez toutes les nations, et vainement les scélérats font tous leurs efforts pour l'étouffer. « Quand » ils se cacheroient au fond de la » mer, dit le Seigneur, j'enverrai » le serpent les blesser par sa morsure. » *Amos*, c. 9, ℣. 3. Personne n'a peint les inquiétudes et les remords des méchans avec plus d'énergie que David dans le *Psaume* 138.

SANCTUAIRE. C'étoit chez les Juifs la partie la plus intérieure et la plus secrète du Tabernacle et ensuite du Temple de Jérusalem, qui renfermoit l'Arche d'Alliance et les Tables de la Loi, dans laquelle par conséquent Dieu daignoit habiter plus particulièrement qu'ailleurs. Pour cette raison elle étoit encore appelée le *lieu saint*, *sancta*, ou le lieu très-saint, *sancta sanctorum*. Tout autre que le Grand-Prêtre n'osoit y entrer, encore ne le faisoit-il qu'une seule fois l'année, au jour de l'expiation solennelle.

Ce *sanctuaire*, selon S. Paul, étoit la figure du Ciel, et le Grand-Prêtre qui y entroit étoit l'image de Jésus-Christ ; ce divin Sauveur est le véritable Pontife qui est entré dans les cieux pour être notre Médiateur auprès de son Père, *Hebr.* c. 9, ℣. 24.

Quelquefois cependant le mot de *sanctuaire* signifie seulement le Temple, ou en général le lieu où le Seigneur est adoré ; Moïse dit dans son *Cantique*, *Exod.* c. 15, ℣. 17, que Dieu introduira son peuple dans le *sanctuaire* qu'il s'est préparé, c'est-à-dire, dans le lieu où il veut établir son culte. *Peser quelque chose au poids du sanctuaire*, signifie l'examiner avec beaucoup d'exactitude et d'équité, parce-que chez les Juifs, les Prêtres avoient des poids et des mesures de pierre qui servoient à régler toutes les autres.

Chez les Catholiques on appelle *sanctuaire* d'une Eglise la partie du chœur la plus voisine de l'autel, dans laquelle se tiennent le Célébrant et les Ministres pendant le saint sacrifice ; dans plusieurs Eglises elle est séparée du chœur par une balustrade, et les laïques ne devroient jamais s'y placer. Cette manière de disposer les Eglises est

ancienne, puisqu'elle est calquée sur le plan que S. Jean a donné des assemblées chrétiennes dans l'*Apocalypse*.

On ne s'en seroit jamais avisé, et le lieu de l'autel n'auroit jamais été appelé *sanctuaire*, si l'on n'avoit pas été persuadé que Jésus-Christ y réside d'une manière encore plus réelle que Dieu n'habitoit dans l'intérieur du Temple de Jérusalem; or, les Auteurs sacrés disent que Dieu y étoit assis sur les Chérubins. C'en est assez pour prouver que, suivant la croyance chrétienne de tout temps, Jésus-Christ par l'Eucharistie est présent en corps et en âme sur nos autels. Nous ne devons donc pas être surpris de la fureur avec laquelle les Protestans ont brûlé, démoli, rasé les Eglises des Catholiques; la forme même de ces édifices déposoit contre eux, et celles qu'ils ont conservées pour en faire leurs *Prêches* ou lieux d'assemblée, réclament encore l'ancienne foi qu'ils ont voulu étouffer. *Voyez* ÉGLISE, ÉDIFICE.

Le nom de *sanctuaire* a été employé dans un sens particulier chez les Anglois, pour signifier les Eglises qui servoient d'asile aux malfaiteurs, ou à ceux qui étoient réputés tels. Jusqu'au schisme de l'Angleterre arrivé sous Henri VIII, les coupables retirés dans ces asiles y étoient à l'abri des poursuites de la justice, si dans l'espace de quarante jours ils reconnoissoient leurs fautes et se soumettoient au bannissement. Un laïque qui les auroit arrachés de l'asile pendant ces quarante jours, auroit été excommunié, et un ecclésiastique auroit encouru pour ce même fait la peine de l'irrégularité.

Mais Bingham a très-bien observé que dans l'origine ce privilége n'avoit pas été accordé aux Eglises pour protéger le crime, ni pour ôter aux Magistrats le pouvoir de punir les coupables, ni pour affaiblir les lois en aucune manière; mais pour donner un refuge aux innocens accusés et opprimés injustement, pour donner le temps d'examiner leur cause dans les cas douteux et difficiles à juger; pour empêcher que l'on ne sévît contre eux par des voies de fait, ou pour donner lieu aux Evêques d'intercéder pour les criminels, comme cela se faisoit souvent. Nous ne devons donc pas être surpris si le droit d'asile a commencé depuis Constantin, et s'il a été confirmé avec de sages modifications par les Empereurs suivans. *Orig. Ecclés.* l. 8, c. 11, §. 3 et suiv. *Voyez* ASILE.

SANCTUS. *Voyez* TRISAGION.

SANG. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte signifie souvent le meurtre: laver son pied, ses mains ou ses habits dans le *sang*, c'est faire un grand carnage de ses ennemis. Un *homme de sang* est un homme sanguinaire. Un *époux de sang*, *Exode*, c. 4, ℣. 25, est un époux cruel. Porter sur quelqu'un le *sang* d'un autre, c'est le charger ou le rendre responsable d'un meurtre. *Leur sang sera sur eux*, signifie que personne ne sera responsable de leur mort. *Sang* se prend aussi, comme en français, pour parenté ou alliance; dans ce sens il est dit par *Ezéchiel*, c. 35, ℣. 6, *Je vous livrerai à ceux de votre sang qui vous poursuivront*. *La chair et le sang*, signifient les inclinations naturelles et les passions de l'humanité, *Matth.* c. 16, ℣. 17. Nous lisons, *Gen.* 49, ℣. 11, que Juda lavera sa robe dans le vin,

et son manteau dans le *sang* du raisin, pour exprimer la fertilité du territoire de la Tribu de Juda. Le Prophète Habacuc, c. 2, ℣. 12, dit : Malheur à celui qui bâtit une ville dans le *sang*, c'est-à-dire, en opprimant les malheureux. David, *Ps.* 50, ℣. 16, dit à Dieu : Délivrez-moi *des sangs*, c'est-à-dire, des peines que je mérite pour *le sang* que j'ai répandu. S. Paul dit des Juifs incrédules, *Act.* c. 20, ℣. 26 : Je suis pur du *sang* de tous, pour dire, je ne suis responsable de la perte d'aucun.

Gen. c. 9, ℣. 4, Dieu dit à Noé et à ses enfans : « Vous ne mangerez point la chair des animaux » avec leur *sang;* je demanderai » compte de votre *sang* et de votre » vie à tous les animaux, à tous » les hommes, à quiconque ôtera » la vie à un autre. Celui qui aura » répandu le *sang* humain sera puni » par l'effusion de son propre *sang*, » parce que l'homme est fait à l'i- » mage de Dieu. » *Lévit.* c. 17, ℣. 10 : « Si un Israélite ou un » étranger mange du *sang*, je serai » irrité contre lui, et je le ferai » périr, parce que l'âme de toute » chair est dans le *sang*, et que je » vous l'ai donné pour l'offrir sur » mon autel, comme devant servir » d'expiation pour vous. » Ces deux lois donnent lieu à plusieurs réflexions.

On demande, 1.° pourquoi défendre aux hommes de manger du *sang?* afin de leur inspirer l'horreur du meurtre. Il est prouvé que les peuples barbares qui se sont accoutumés à boire du *sang* tout chaud sont tous très-cruels, et qu'ils ne font aucune distinction entre le meurtre d'un homme et celui d'un animal. Il n'est pas moins certain que l'habitude d'égorger les animaux inspire naturellement un degré de cruauté. La défense de manger du *sang* fut renouvelée par les Apôtres; *Act.* c. 15, ℣. 20. De là quelques Théologiens Protestans ont conclu que ce n'est pas une simple loi de discipline et de police, mais une loi morale portée pour tous les temps, et que l'on doit encore l'observer aujourd'hui. En effet, si l'on s'en tenoit à la lettre seule de l'Ecriture-Sainte, comme le veulent les Protestans, nous ne voyons pas comment on pourroit prouver le contraire. Pour nous, qui pensons que l'Ecriture doit être interprétée par la tradition et la pratique de l'Eglise, nous savons que cette loi n'étoit établie que pour ménager les Juifs, et pour diminuer l'horreur qu'ils avoient de fraterniser avec les Païens convertis.

2.° L'on demande à quoi bon rendre responsable d'un homicide un animal privé de raison, sur lequel cette menace ne peut faire aucune impression? Afin de faire concevoir aux hommes qu'ils seroient punis sévèrement s'ils attentoient à la vie de leurs semblables, puisque dans ce cas Dieu n'épargneroit pas même les animaux. En effet il fut ordonné dans la suite aux Israélites d'ôter la vie à tout animal dangereux, capable de tuer ou de blesser les hommes; *Exode*, c. 21, ℣. 28.

3.° La loi du Lévitique ne signifie point que les bêtes ont une âme, et que cette âme réside dans leur *sang*, comme quelques Incrédules l'ont prétendu, afin de rendre le Législateur ridicule. Le mot *âme* en hébreu signifie simplement la vie dans une infinité de passages; or, il n'y a aucune erreur à dire que la vie des animaux est dans leur *sang*, puisqu'en effet aucun

ne peut vivre lorsque son *sang* est répandu : et il n'y a point de ridicule à défendre aux hommes de manger ce qui fait vivre les animaux, parce que Dieu seul est l'auteur et le principe de la vie de tous les êtres animés.

4.° C'est pour cela même que Dieu vouloit que le *sang* lui fût offert, comme tenant lieu en quelque façon de la victime entière, comme un hommage dû au souverain Auteur de la vie, pour faire souvenir le pécheur qu'il avoit mérité de la perdre en offensant son Créateur. Plusieurs Commentateurs ont ajouté que Dieu l'exigeoit ainsi, afin de figurer d'avance l'effet que produiroit le *sang* de Jésus-Christ, victime de notre rédemption.

5.° Dieu semble encore avoir voulu prévenir par là chez les Juifs une erreur très-grossière dans laquelle étoient tombés les Païens, et qui a été pour eux une source de cruautés et d'abominations. En effet, il est certain que les Païens, et même les Philosophes, étoient persuadés que les Génies ou Démons que l'on adoroit comme des dieux, et auxquels on attribuoit une âme spirituelle et un corps subtil, aimoient à boire le *sang* des victimes, et qu'il en étoit de même des mânes ou des âmes des morts quand on les évoquoit, *Syst. intell. de Cudworth*, c. 5, sect. 3, §. 21, notes de Mosheim, n. 4. L'on sait que ç'a été là une des causes qui ont donné lieu aux sacrifices de *sang* humain. Un très-bon préservatif contre cette absurdité meurtrière, étoit de persuader aux Juifs que le sang étoit dû à Dieu seul.

Sang de Jésus-Christ. Comme il y avoit dans l'ancienne Loi des sacrifices pour le péché, et qu'au jour de l'expiation solennelle la rémission des péchés du peuple étoit censée faite par l'aspersion du *sang* d'une victime, Saint Paul fait une comparaison entre ces sacrifices et celui de Jésus-Christ; *Hebr.* c. 9 et 10. Il observe que les péchés ne pouvoient pas être effacés par le *sang* des animaux, que cette aspersion de *sang* ne pouvoit purifier que le corps; mais que le *sang de Jésus-Christ* efface véritablement les péchés, purifie nos âmes, et nous rend dignes d'entrer dans le Ciel, duquel l'ancien Sanctuaire n'étoit que la figure.

Si la rédemption faite par Jésus-Christ consistoit seulement, comme le veulent les Sociniens, en ce que ce divin Sauveur nous a donné d'excellentes leçons, des exemples héroïques de patience, de courage, de soumission à Dieu, en ce qu'il nous a promis la rémission de nos péchés, et qu'il est mort pour confirmer cette promesse, quelle ressemblance y auroit-il entre le *sang de Jésus-Christ* et celui des anciennes victimes, entre la manière dont les impuretés légales étoient effacées, et la manière dont les péchés nous sont remis? Chez les Juifs la rédemption ou le rachat des premiers-nés consistoit en ce que l'on payoit un prix pour les sauver de la mort, donc il en a été de même de la rédemption du genre humain.

Suivant la pensée de S. Paul, de même que le Pontife de l'ancienne Loi entroit dans le Sanctuaire, en présentant à Dieu le *sang* d'une victime pour prix de la rédemption générale du peuple, ainsi Jésus-Christ, Pontife de la Loi nouvelle, est entré dans le Ciel en présentant son propre *sang* à son Père, pour prix de la réconciliation des hommes; ce n'est donc

pas

pas dans un sens métaphorique, mais dans un sens propre et littéral que le *sang de Jésus-Christ* efface les péchés, cimente une nouvelle alliance, établit la paix entre le Ciel et la terre, est le prix de notre rédemption, etc. De même qu'aucun Israélite n'étoit exclu de la rémission qui se faisoit au jour de l'expiation solennelle, ainsi aucun homme n'est excepté de la rédemption ou du rachat fait par Jésus-Christ, quoique tous n'en ressentent pas également les effets. Si cette rédemption n'étoit pas aussi réelle et aussi générale que celle de l'ancienne Loi, la ressemblance ne seroit pas complète, et la comparaison que fait S. Paul ne seroit pas juste.

En effet, selon les idées sociniennes, on ne peut donner qu'un sens très-abusif aux titres généraux de *Sauveur du monde*, de *Rédempteur du monde*, de *Sauveur de tous les hommes*, de *Victime de propitiation pour les péchés du monde entier*, que l'Ecriture donne à Jésus-Christ; sa doctrine, ses exemples, le gage de la sûreté de ses promesses, ne regardent que ceux qui les connoissent, et tout cela n'est pas connu du monde entier. Si l'on entend seulement que ce qu'il a fait est suffisant pour sauver tous les hommes, s'il étoit connu de tous, on pourra dire aussi qu'il est le Sauveur et le Rédempteur des Démons, puisque ses souffrances et ses mérites suffiroient pour les sauver, s'ils étoient capables d'en profiter. *Voyez* Rédemption, Salut.

SANGUINAIRES. *Voyez* Anabaptistes.

SAPIENTIAUX (Livres). C'est ainsi que l'on appelle certains Livres de l'Ecriture-Sainte qui sont destinés spécialement à donner aux hommes des leçons de morale et de sagesse, et par là on les distingue des Livres historiques et des Livres prophétiques. Le Livres *Sapientiaux* sont les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, le Livre de la Sagesse et l'Ecclésiastique. Quelques-uns y ajoutent les Psaumes, et le Livre de Job; mais plus communément ce dernier est regardé comme un Livre historique. *V.* Hagiographe.

SARA. *Voyez* Abraham.

SARABAÏTES, nom donné à certains Moines errans et vagabonds, qui, dégoûtés de la vie cénobitique, ne suivoient plus aucune règle et alloient de ville en ville, vivant à leur discrétion. Ce nom vient de l'hébreu *sarab*, se révolter. Cassien, dans sa quatorzième conférence, les appelle *Renuitæ, quia jugum regularis disciplinæ renuunt.* Saint Jérôme n'en parle pas plus favorablement, *Epist.* 18, *ad Eustochium*, il les appelle *Remoboth*, terme égyptien, à peu près équivalent à celui de *Sarabaïtes;* S. Benoît, dans le premier chapitre de sa règle, les nomme *Girovagues*, et en fait un portrait fort désavantageux.

Les Protestans, ennemis déclarés de la vie monastique, ont encore enchéri sur ce tableau; ils disent que les *Sarabaïtes* vivoient en faisant de faux miracles, en vendant des reliques, et en commettant mille autres fourberies semblables; Mosheim, *Hist. Ecclés.* 4.e siècle, 2.e partie, c. 3, §. 15. Mais il y avoit assez de mal à dire de ces mauvais Moines, sans forger

contre eux des accusations fausses. S. Jérôme dit qu'ils vivoient de leur travail, mais qu'ils vendoient leurs ouvrages plus cher que les autres, comme si leur métier avoit été plus saint que leur vie; qu'il y avoit souvent entre eux des disputes, parce qu'ils ne vouloient être soumis à personne, qu'ils jeûnoient à l'envi les uns des autres, et regardoient le silence ou le secret comme une victoire, etc. Quand on pourroit leur reprocher d'autres vices, il ne s'ensuivroit rien contre l'état monastique en général; ce seroit la vérification de la maxime commune, que la corruption de ce qu'il y a de meilleur est la pire de toutes : *Optimi corruptio pessima.*

SATAN, mot hébreu qui signifie ennemi, adversaire, celui qui s'élève contre nous et nous persécute. « *II. Reg.* c. 19, ℣. 22, » pourquoi devenez-vous aujour- » d'hui *Satan* contre moi? *III. Reg.* » c. 5, ℣. 4, il ne se trouve plus » de *Sntan* pour me résister. *Matt.* c. 16, ℣. 23, Jésus-Christ dit à » S. Pierre : Retirez-vous de moi » *Satan*, vous vous opposez à » moi. » Mais souvent ce terme signifie l'ennemi du salut, le démon; il est rendu en grec par Διαϐολος, celui qui nous croise et nous traverse.

Il est dit dans l'Ecriture que ceux qui sont dans les ténèbres de l'idolâtrie sont sous la puissance de *Satan. Apoc.* c. 2, ℣. 14, les profondeurs de *Satan* sont les erreurs des Nicolaïtes qu'ils cachoient sous une mystérieuse profondeur. S. Paul, *I. Cor.* c. 5, ℣. 5, livre l'incestueux de Corinthe à *Satan*, c'est-à-dire, à la haine des fidèles, parce qu'il le retranche de leur société, et ne veut plus que l'on ait de commerce avec lui. Enfin les opérations de *Satan*, *II. Thess.* c. 2, ℣. 9, sont de faux prodiges employés par des imposteurs pour séduire les simples, et les entraîner dans l'Idolâtrie. *Voyez* Démon.

SATISFACTION, est l'action de payer une dette ou de réparer une injure; un débiteur satisfait son créancier, lorsqu'il lui rend ce qu'il lui devoit; celui qui en a offensé un autre, le satisfait en réparant l'injure qu'il lui a faite. Lorsque le paiement est égal à la dette, et la réparation proportionnée à l'injure, la *satisfaction* est rigoureuse, et proprement dite; elle ne le seroit pas dans le cas où le créancier voudroit par pure bonté se contenter d'une somme moindre que celle qui lui est due, et où l'homme offensé consentiroit, par un motif de compassion, à pardonner l'injure qu'il a reçue pour une légère réparation.

Il y a une dispute importante entre les Catholiques et les Sociniens, pour savoir si Jésus-Christ a satisfait à la Justice divine pour la rédemption du genre humain, et en quel sens. Les Sociniens conviennent en apparence que Jésus-Christ a satisfait à Dieu pour nous, mais ils abusent du terme de *satisfaction*, en le prenant dans un sens impropre et métaphorique. Ils entendent par là que Jésus-Christ a rempli toutes les conditions qu'il s'étoit imposées lui-même pour opérer notre salut; qu'il a obtenu pour nous une rémission gratuite de la dette que nous avions contractée envers Dieu par nos péchés; qu'il s'est imposé à lui-même des peines pour montrer ce que nous devons souffrir pour obtenir le pardon de

nos crimes; qu'il nous a fait voir par son exemple, et par ses leçons, le chemin qu'il faut tenir pour arriver au Ciel; enfin qu'en mourant avec résignation à la volonté de Dieu, il nous a fait comprendre que nous devons accepter la mort de même pour expier nos péchés.

Il est évident que ce verbiage est un tissu de contradictions qui se réfute par lui-même. 1.° Si l'une des conditions que Jésus-Christ s'est imposées pour opérer notre salut, a été de mourir pour nous, il s'ensuit qu'en subissant la mort, il a porté la peine que nous méritions; or, voilà précisément ce que c'est que *satisfaire*. 2.° Comment peut-on appeler *gratuite* la rémission de nos dettes, dès qu'il a fallu que Jésus-Christ mourût pour l'obtenir, et qu'il faut encore que nous souffrions et nous mourions nous-mêmes, pour obtenir le pardon? 3.° Si Jésus-Christ n'est pas mort en qualité de notre répondant, de notre caution, de victime chargée de nos péchés, il est mort injustement; alors son exemple ne peut nous servir de rien, sinon à nous faire murmurer contre la Providence, qui a permis qu'un innocent fût mis à mort sans l'avoir mérité. 4.° Dans ce cas, quel sujet avons-nous d'espérer qu'après que nous aurons accepté avec résignation les souffrances et la mort, Dieu daignera encore nous pardonner? 5.° Pour prouver que Jésus-Christ n'a pas pu être notre victime, les Sociniens objectent qu'il y auroit de l'injustice à punir un innocent pour des coupables, et ils supposent que Dieu a permis la mort de Jésus-Christ, quoiqu'il ne fût ni coupable, ni victime pour des coupables.

Ces sophistes subtils avouent encore que Jésus-Christ est le Sauveur du monde, mais par ses leçons, par ses conseils, par ses exemples, et non par le mérite ou par l'efficacité de sa mort. En confessant que Jésus-Christ est mort pour nous, ils entendent qu'il est mort pour notre avantage, pour notre utilité, et non parce qu'il est mort à notre place, en supportant la peine que nous devions porter pour nos péchés. Ils oublient que Jésus-Christ est non-seulement le Sauveur, mais encore le *Rédempteur* du monde, or, sous ce mot nous avons fait voir qu'appeler la mort de Jésus-Christ, ainsi envisagée, une *Rédemption*, un rachat, c'est abuser grossièrement des termes, et prêter aux Ecrivains sacrés un langage insidieux qui seroit un piége d'erreur.

Pour réfuter tous ces subterfuges, nous disons, conformément à la croyance catholique, que Jésus-Christ a satisfait à Dieu son Père proprement et rigoureusement pour les péchés des hommes, en lui payant pour leur rachat un prix non-seulement équivalent, mais encore surabondant, savoir, le prix infini de son sang. 2.° Qu'il est leur Sauveur, non-seulement par ses leçons, ses conseils, ses promesses, ses exemples, mais par ses mérites et par l'efficacité de sa mort. 3.° Qu'il est mort non-seulement pour notre avantage; mais au lieu de nous, à notre place, en supportant une mort cruelle, au lieu du supplice éternel que nous méritions.

En effet, le péché étant tout à la fois une dette que nous avons contractée envers la justice divine, une inimitié entre Dieu et l'homme,

une désobéissance qui nous rend dignes de la mort éternelle, Dieu est à tous ces égards et par rapport à nous, un créancier à qui nous devons, une partie offensée qu'il faut appaiser, un juge redoutable qu'il est question de fléchir. La *satisfaction* rigoureuse doit donc être tout à la fois le paiement de la dette, l'expiation du crime, le moyen de fléchir la justice divine. Comme nous étions par nous-mêmes incapables d'une pareille *satisfaction*, nous avions besoin, 1.° d'une caution qui se chargeât de notre dette, et qui l'acquittât pour nous; 2.° d'un Médiateur qui obtînt grâce pour nous; 3.° d'un Prêtre et d'une Victime qui se substituât à notre place, et expiât nos péchés par ses souffrances. Or, c'est ce que Jésus-Christ a complètement fait; ainsi l'enseignent les Livres saints.

Nous l'avons déjà prouvé au mot Rédempteur, et nous avons fait voir le vrai sens de ce terme; nous devons encore démontrer que la *Rédemption* du monde a été opérée par voie de *satisfaction*, et non autrement, et que les interprétations des Sociniens sont toutes fausses.

1.° Le Prophète Isaïe, c. 53, dit du Messie: « Il a été froissé » pour nos crimes; le châtiment » qui doit nous donner la paix, » est tombé sur lui, et nous avons » été guéris par ses blessures... Dieu » a mis sur lui l'iniquité de nous » tous.... Il a été frappé pour les » crimes du Peuple.... Il donne sa » vie pour le péché.... Il s'est livré » à la mort, et il a porté les pé- » chés de la multitude. » Il n'est pas ici question d'un Maître ou d'un Docteur qui instruit les hommes, qui leur donne des conseils et des exemples, qui leur fait des promesses ou qui intercède pour eux, mais d'une caution, d'une victime, qui porte la peine due aux coupables, par conséquent qui tient leur place, et qui satisfait pour eux.

2.° Le langage est le même dans le nouveau Testament. Partout où S. Paul parle de Rédemption, il a grand soin de nous apprendre en quoi consiste celle que Jésus Christ a faite: « Nous avons en lui, dit-il, » *par son sang*, une Rédemption » qui est la rémission des péchés, » *Ephes.* c. 1, ℣. 7; *Coloss.* c. 1, » ℣. 14. Nous sommes justifiés par » la Rédemption qui est en Jésus- » Christ, que Dieu a établi notre » Propitiateur par la foi, *dans son* » *sang*, pour montrer sa justice » par la rémission des péchés, *Rom.* » c. 3, ℣. 24. » C'est donc en répandant son sang, et non autrement, que Jésus-Christ nous a rachetés, qu'il a été notre Rédempteur et notre Propitiateur; et Dieu, en nous pardonnant, a montré sa justice; or, il ne l'auroit pas montrée, si elle n'avoit pas été *satisfaite.*

3.° C'est pour cela même qu'il est dit, *Matt.* c. 20, ℣. 28, que Jésus-Christ a donné sa vie pour la rédemption de la multitude, et, 1 *Tim.* c. 2, ℣. 6, qu'il s'est livré pour la rédemption de tous; 1 *Cor.* c. 6, ℣. 20, que nous avons été rachetés par un grand prix. « Ce rachat, dit S. Pierre, » n'a point été fait à prix d'argent, » mais par le sang de l'Agneau sans » tache, qui est Jésus-Christ. » 1 *Petr.* c. 1, ℣. 18. Les Bienheureux lui disent, dans *l'Apoc.* c. 5, ℣. 9: « Vous nous avez » rachetés à Dieu par votre sang. » Or, celui qui rachète un esclave

ou un criminel, en payant pour lui non-seulement un prix équivalent, mais surabondant, ne *satisfait*-il pas en toute rigueur ?

4.° L'Apôtre ne s'exprime pas autrement en parlant de la réconciliation ou du traité de paix conclu par Jésus-Christ entre Dieu et les hommes. Il dit, *Rom.* c. 5, ℣. 90 : « Lorsque nous étions en» nemis de Dieu, nous avons été » réconciliés avec lui *par la mort* » de son Fils. Dieu, dit-il ailleurs, » étoit en Jésus-Christ se réconci» liant le monde, et pardonnant » les péchés..... Il a fait pour nous » victime du péché, celui qui ne » connoissoit pas le péché, » 2 *Cor.* c. 5, ℣. 19 et 21. Il écrit aux Ephésiens, c. 2, ℣. 13 : « Vous » avez été rapprochés de Dieu *par* » *le sang* de Jésus-Christ; c'est lui » qui est notre paix..... Il l'a con» clue en réconciliant à Dieu *par* » *sa Croix* les deux peuples en un » seul corps. » *Aux Colossiens*, c. 1, ℣. 19. « Il a plu à Dieu... » de se réconcilier toutes choses par » Jésus-Christ, et de pacifier *par* » *le sang de sa Croix* tout ce qui » est dans le Ciel et sur la terre; » c. 2, ℣. 14 : « Jésus-Christ a ef» facé la cédule du Décret qui nous » condamnoit, et l'a fait disparoî» tre en l'attachant à la Croix. » Il n'étoit pas possible d'exprimer en termes plus énergiques la manière dont Jésus-Christ nous a réconciliés avec Dieu; ce n'a pas été seulement en nous rendant meilleurs par sa doctrine, par ses exhortations, par ses exemples, ni en obtenant grâce pour nous par ses prières, mais ç'a été par sa mort, par son sang, par sa croix, donc ç'a été en portant la peine que nous avions méritée, et que nous devions subir.

5.° Jésus-Christ est appelé l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde, *Joan.* c. 1, ℣. 29; *Petri*, c. 1, ℣. 19 : *Apoc.* c. 5, ℣. 7, etc. Il est dit qu'il a été fait victime du péché, 2 *Cor.* c. 5, ℣. 21; qu'il est entré dans le Sanctuaire par son propre sang, et a fait ainsi un rachat éternel; que c'est une victime meilleure que les anciennes; qu'il s'est montré comme victime pour détruire le péché, etc., *Hebr.* c. 9, ℣. 12, 23, 26. Or, les victimes et les sacrifices offerts pour le péché n'étoient-ils pas une amende et une *satisfaction* payées à la justice divine ?

6.° Si le Ministre de Jésus-Christ s'étoit borné à nous donner des leçons et des exemples, à nous montrer le chemin que nous devons suivre, à nous faire des promesses, à intercéder pour nous, ce seroit très-mal à propos qu'il seroit appelé *Prêtre et Pontife* de la Loi nouvelle, que la mort seroit censée *un Sacrifice*, et que ses fonctions seroient nommées un *Sacerdoce*, *Hebr.* c. 7, ℣. 17, 24, 26. Tout Pontife, dit S. Paul, est établi pour offrir des dons, des victimes et des sacrifices pour le péché, c. 5, ℣. 1; c. 7, ℣. 3. Or, Jésus-Christ l'a fait une fois, en s'offrant lui-même, c. 7, ℣. 27. Il n'est pas permis de prendre les termes de S. Paul dans un sens métaphorique et abusif, lorsque l'Apôtre en fait voir la justesse dans le sens propre; il ne dit point que Jésus-Christ est mort pour attester la vérité de sa Doctrine et de ses promesses, mais *pour détruire le péché*, pour absorber les péchés de la multitude, pour purifier nos consciences, pour nous sanctifier par l'oblation de son Corps, *ibid.* c. 9 et 10, etc. Comment, sinon

par voie de mérite et de *satisfaction ?* Mais les Protestans, en s'obstinant à soutenir que tout le Sacerdoce de la Loi nouvelle consiste à présenter à Dieu des victimes spirituelles, des vœux, des prières, des louanges, des actions de grâces, ont appris aux Sociniens à prétendre que le Sacerdoce de Jésus-Christ même ne s'est pas étendu plus loin.

Il seroit inutile de prouver que dès la naissance du Christianisme les Pères de l'Eglise ont entendu comme nous les passages de l'Ecriture que nous venons de citer; Socin lui-même est convenu que s'il faut consulter la Tradition, l'on est forcé de laisser la victoire aux Catholiques. Petau, *de Incarn.*, l. 12, c. 9. Grotius a fait un Recueil des passages des Pères, Basnage y a joint ceux des Pères Apostoliques et des Docteurs du second et du troisième siècles, *Histoire de l'Eglise*, l. 11, c. 1, §. 5.

Une preuve non moins frappante de la vérité de notre croyance, ce sont les conséquences impies qui s'ensuivent de la doctrine des Sociniens.

1.° Si Jésus-Christ n'étoit mort que pour confirmer sa Doctrine, il n'auroit rien fait de plus que ce qu'ont fait les Martyrs qui ont versé leur sang pour attester la vérité de la Foi Chrétienne; or, personne ne s'est avisé de dire qu'ils ont souffert et qu'ils sont morts pour nous, ni qu'ils ont satisfait pour nos péchés, ni que ce sont des victimes de notre rédemption, etc. Ils ont cependant souffert pour notre avantage, pour notre utilité, pour confirmer notre foi, pour nous donner l'exemple, pour nous montrer la voie qu'il faut suivre, si nous voulons arriver au Ciel.

2.° En adoptant le sens des Sociniens, on ne peut pas plus attribuer notre rédemption à la mort de Jésus-Christ, qu'à ses prédications, à ses miracles, à toutes les actions de sa vie, puisque toutes ont eu pour but notre intérêt, notre utilité, notre instruction, notre salut; cependant les Auteurs sacrés n'ont jamais dit que nous avons été rachetés par les différentes actions de Jésus-Christ, mais par ses souffrances, par son sacrifice, par son sang, par sa croix.

3.° Ils attribuent constamment notre réconciliation avec Dieu à cette mort comme cause efficiente et méritoire, et non comme cause exemplaire de la mort que nous devons souffrir pour l'expiation du péché. Il est écrit que la mort est la peine et le salaire du péché, mais il n'est dit nulle part qu'elle l'efface, qu'elle l'expie, qu'elle nous réconcilie avec Dieu; notre mort ne peut donc opérer cet effet que par une vertu qui lui vient d'ailleurs, et qu'elle emprunte de la mort de Jésus-Christ.

4.° La Doctrine des Sociniens attaque directement le dogme du péché originel, et de ses effets à l'égard de tous les enfans d'Adam. Car enfin si tous les hommes naissent coupables de ce péché, exclus par conséquent de la béatitude éternelle, il a fallu une rédemption, une réparation, une satisfaction présentée à la Justice Divine, pour les rétablir dans le droit, et leur rendre l'espérance d'y parvenir. S'il n'en falloit point, Jésus-Christ est mort en vain; ses souffrances, son sacrifice, n'étoient aucunement nécessaires; tous ceux qui ne le connoissent point, qui ne peuvent profiter de ses leçons ni de ses exemples, sont sauvés sans lui, et sans qu'il ait aucune part à leur salut.

Dans cette hypothèse, que signifient tous les passages dans lesquels il est dit qu'il a plu à Dieu de tout réparer, de tout réconcilier, de tout sauver par Jésus-Christ; qu'il est le Sauveur de tous les hommes, sur-tout des Fidèles; qu'il est la Victime de propitiation non-seulement pour nos péchés, mais pour ceux du monde entier? etc. Il s'ensuit encore que Jésus-Christ n'a rien mérité en rigueur de justice, que le nom de *mérite* est aussi abusif et aussi faux en parlant de lui qu'en parlant des autres hommes. Ainsi encore les Protestans, en soutenant que les justes ne peuvent rien mériter, ont fourni des armes aux Sociniens, pour enseigner qu'en Jésus-Christ même, il n'y a aucun mérite proprement dit.

5.° Enfin, comme une des principales preuves de la Divinité de Jésus-Christ employées par les Pères de l'Eglise, a été de montrer que, pour racheter le genre humain, il falloit une *satisfaction* d'un prix et d'un mérite infini, par conséquent les mérites et les *satisfactions* d'un Dieu; en niant cette vérité, les Sociniens se sont frayé le chemin à nier la Divinité de Jésus-Christ; ainsi s'enchaînent les erreurs, et tels sont les progrès ordinaires de l'impiété. Nous ne connoissons point d'objections des Sociniens contre les *satisfactions* de Jésus-Christ qui n'aient été faites par les Protestans contre les *satisfactions* des pécheurs pénitens: nous y répondrons dans l'article suivant.

Les Théologiens mettent en question si Jésus-Christ étant un seul Dieu avec son Père s'est satisfait à soi-même en satisfaisant à son Père; pourquoi non? il suffit pour cela que Jésus-Christ puisse être envisagé sous différens rapports; puisqu'il y a en lui deux natures, deux volontés, deux sortes d'opérations, rien n'empêche de dire que sous un certain rapport il a été *satisfaisant*, et que sous un autre il a été *satisfait*. En lui ce n'est point Dieu qui a satisfait à l'homme, mais c'est l'homme Dieu qui a satisfait à Dieu. *Witasse, de Incarn.* 2.e part. *Quæst.* 10, art. 1, sect. 1, etc.

SATISFACTION SACRAMENTELLE. Au mot *pénitence*, nous avons fait voir que, pour pardonner le péché, Dieu exige des coupables un repentir sincère; or le regret d'avoir offensé Dieu ne seroit pas sincère, s'il ne renfermoit une ferme résolution d'éviter à l'avenir les péchés, et de réparer, autant qu'il est possible, les suites et les effets de ceux que l'on a commis, par conséquent de satisfaire à Dieu pour l'injure qu'on lui a faite, et au prochain pour le tort qu'on lui a causé.

Conséquemment les Théologiens entendent, sous le nom de *satisfaction*, un châtiment ou une punition volontaire que l'on exerce contre soi-même, afin de réparer l'injure que l'on a faite à Dieu et le tort que l'on a causé au prochain; et selon la Foi catholique, cette disposition fait partie essentielle du Sacrement de Pénitence. Les œuvres satisfactoires sont la prière, le jeûne, les aumônes, la mortification des sens, toutes les pratiques de piété et de Religion faites avec le secours de la grâce et par un motif de contrition.

Sur ce point, le Concile de Trente a exposé la Doctrine Catholique de la manière la plus exacte. Il enseigne que Dieu, en

pardonnant le pécheur et en lui remettant la peine éternelle due au péché, ne le dispense pas toujours de subir une peine temporelle. « La Justice Divine semble » exiger, dit-il, que Dieu reçoive » plus aisément en grâce ceux qui » ont péché par ignorance avant le » baptême, que ceux qui, après » avoir été délivrés de la servitude » du démon et du péché, ont osé » violer en eux le temple de Dieu » et contrister le Saint-Esprit avec » une pleine connoissance. Il est » de la bonté divine de nous par- » donner les péchés, de manière » que ce ne soit pas pour nous une » occasion de les regarder comme » des fautes légères, d'en commet- » tre bientôt de plus grièves, et » de nous amasser ainsi un trésor » de colère. Il est hors de doute » que les peines satisfactoires nous » détournent fortement du péché, » mettent un frein à nos passions, » nous rendent plus vigilans et plus » attentifs pour l'avenir; elles dé- » truisent les restes du péché, et » les habitudes vicieuses, par les » actes des vertus contraires..... » Lorsque nous souffrons en satis- » faisant pour nos péchés, nous de- » venons conformes à Jésus-Christ » qui a satisfait lui-même, et du- » quel vient toute la valeur de ce » que nous faisons..... Les Prêtres » du Seigneur doivent donc faire » en sorte que la *satisfaction* qu'ils » imposent ne soit pas seulement » un préservatif pour l'avenir, et » un remède contre la foiblesse du » pécheur, mais encore une pu- » nition et un châtiment pour le » passé..... La miséricorde divine » est si grande, que nous pouvons » par Jésus Christ satisfaire à Dieu » le Père, non-seulement par les » peines que nous nous imposons » pour venger le péché, et par » celles que le Prêtre nous enjoint, » mais encore par les fléaux tem- » porels qui nous sont envoyés de » Dieu, et que nous supportons » avec patience. » *Sess.* 14, *de pœnit.* c. 8 et 9, et *Can.* 12, 13 et 14.

Comme toute cette Doctrine est directement contraire à celle des Protestans, ils l'ont attaquée de toutes leurs forces; Daillé a fait sur cette question un traité fort étendu, *de pœnis et satisfactionibus humanis*, qui nous a paru un chef-d'œuvre de l'art sophistique et de l'entêtement de système. Il attaque d'abord le principe sur lequel se fonde le Concile de Trente, savoir, qu'en remettant au pécheur la peine éternelle qu'il avoit encourue par ses crimes, Dieu ne le dispense pas ordinairement de subir une peine temporelle. Pour prouver le contraire, il soutient, l. 1, c. 1, que les souffrances des Justes en cette vie ne sont ni des peines proprement dites, ni des punitions; mais des épreuves de notre foi, des remèdes à notre foiblesse, des exercices de notre piété. Selon lui, les peines proprement dites sont celles qui sont infligées pour satisfaire la justice vengeresse; celui qui punit ainsi un coupable n'a aucun égard à son repentir. Dieu au contraire est toujours touché et désarmé par le repentir de l'homme; les souffrances dont il l'afflige sont des peines paternelles et médicinales, et non une vengeance du péché. Cependant, continue Daillé, on les nomme *peines* dans un sens impropre, 1.° parce qu'elles étoient infligées autrefois comme une vengeance à ceux qui avoient violé la Loi de Dieu; 2.° parce que ce sont en-

core des peines vengeresses pour les impies; 3.° parce qu'elles sont amères aux justes aussi-bien qu'aux réprouvés; 4.° parce que c'est Dieu qui les envoie aux uns et aux autres; 5.° parce que souvent le péché en a été l'occasion, *même pour les justes ;* ainsi Dieu les châtie *de ce qu'ils ont péché*, et il les instruit pour qu'ils ne pèchent plus. Cette dernière raison nous paroît une contradiction formelle avec tout ce qui a précédé.

D'autre part les Théologiens Catholiques prouvent la Doctrine du Concile de Trente, en premier lieu, par l'exemple du premier pécheur, d'Adam lui-même. Avant de le punir, Dieu prononça la malédiction contre le serpent, et lui déclara que la race de la femme lui écraseroit la tête, *Gen.* chap. 3, ℣. 15. Les plus habiles interprètes, même Protestans, ne font aucune difficulté de reconnoître dans ces paroles une promesse de la rédemption, par conséquent le pardon de la peine éternelle accordé à l'homme pécheur; l'Auteur du Livre de la Sagesse le suppose ainsi, ch. 10, ℣. 2. Cependant Dieu condamne Adam à une peine temporelle, au travail, aux souffrances, à la mort; il lui en dit la cause : « Parce que tu as mangé » du fruit que je t'avois défendu. »

N'importe, Daillé soutient, l. 1, c. 4, que la mort n'est point une *peine* du péché originel dans ceux en qui ce péché a été effacé par le Baptême; c'est, dit-il, 1.° un acte de vertu et de courage comme dans les Martyrs; 2.° dans ce cas et dans plusieurs autres, c'est un exemple très-utile à l'Eglise; 3.° c'est quelquefois un bienfait, témoin le Juste duquel l'Ecriture dit qu'il a été enlevé de ce monde, de peur que la malice et la séduction ne corrompît son esprit et son cœur; 4.° c'est aussi quelquefois un *châtiment*, comme dans ceux desquels Saint Paul déclare qu'ils étoient frappés de maladie et de mort, *pour avoir communié indignement*, 1 *Cor.* c. 11, ℣. 30. Voici encore une observation contradictoire au principe de Daillé.

Nous lui demandons, 1.° quelle différence il peut mettre entre un *châtiment* et une *peine* proprement dite; les Auteurs sacrés usent indifféremment de ces deux termes; Job parle des *peines* des innocens, et nomme ainsi ses propres souffrances, ch. 9, ℣. 23; ch. 10, ℣. 17; c. 16, ℣. 11. S. Jean dit que la crainte est une *peine*, ou est accompagnée de *peine*, 1 *Joan.* c. 4, ℣. 18, etc. Dans une infinité d'endroits les *châtimens* des pécheurs sont appelés les *vengeances* de Dieu, quoiqu'ils servent souvent à les corriger; donc la distinction que fait Daillé entre les *peines vengeresses* et les *peines médicinales* est illusoire; corrigera-t-il le langage des Ecrivains sacrés? Il s'ensuit seulement que Dieu, par miséricorde, change ses vengeances en remèdes, et que l'un n'empêche pas l'autre.

2.° Nous lui demandons : supposé qu'Adam n'eût pas péché, Dieu nous feroit-il mourir pour nous faire exercer un acte de courage, pour donner un exemple utile, pour empêcher que nous ne devinssions méchans, etc.? Daillé sans doute n'osera pas le soutenir, contre le texte formel de l'Ecriture; *parce que tu as mangé du fruit que je t'avois défendu, tu seras réduit en poussière.* Donc la mort est une *peine* proprement dite et une *vengeance* du péché, quoi-

que Dieu l'ait changé en une correction paternelle, en remède, et en exercice de vertu, comme l'ont remarqué les Pères de l'Eglise.

3.° Dieu a eu égard au repentir d'Adam, quant à la peine éternelle qu'il avoit méritée, mais il n'y a point eu d'égard quant à la peine temporelle et à la mort à laquelle il l'a condamné; donc celle-ci est tout à la fois une peine vengeresse, aussi-bien que correctionnelle et médicinale. Ainsi sous cet aspect la différence que Daillé veut mettre entre l'une et l'autre se trouve encore fausse.

4.° Si un châtiment quelconque n'est plus une peine vengeresse, ni une peine proprement dite, dès qu'il peut servir à l'utilité d'autrui, il s'ensuit que la mort dont Dieu punit quelquefois les impies, ne doit point être regardée comme une vengeance, ni comme une punition proprement dite, puisqu'elle peut servir et qu'elle sert souvent à effrayer d'autres pécheurs, et à les retirer du désordre, que les justes y trouvent un motif de plus de persévérer dans le bien. La damnation même des réprouvés peut produire ces deux derniers effets; il n'y auroit donc plus aucune espèce de peines purement vengeresses, ni en ce monde ni en l'autre.

5.° Supposons pour un moment la justesse et la solidité de la distinction sur laquelle Daillé croit se mettre à l'abri; accordons-lui que les afflictions, par lesquelles Dieu éprouve, exerce, corrige les pécheurs pardonnés, ne sont pas des peines proprement dites, en sera-t-il moins vrai que ce sont des *satisfactions*, qu'il est utile au pécheur pardonné de s'éprouver, de s'exercer, de se corriger soi-même par des souffrances volontaires, lorsque Dieu ne le fait pas d'ailleurs? Dans cette hypothèse même, il n'y auroit encore rien à réformer dans la pratique de l'Eglise, il ne faudroit changer tout au plus que quelques expressions dans son langage, qui est cependant celui des Auteurs sacrés; au lieu de dire *satisfactions*, *pénitences*, *peines satisfactoires*, il faudra dire *épreuves*, *corrections*, *peines médicinales* : mais l'Eglise ne sera pas moins en droit de retenir la chose, en épurant son langage. Cette grande réforme valoit-elle la peine de faire autant de bruit qu'en ont fait les Protestans, et de donner un scandale aussi éclatant que l'a été leur schisme?

6.° Ils n'oseroient nier que les souffrances et la mort de Jésus-Christ n'aient été des peines proprement dites; en effet, elles ont eu pour objet de venger les droits de la justice divine et de réparer l'injure faite à Dieu par le péché, aussi-bien que de corriger les hommes, de leur donner un grand exemple, de les encourager à souffrir, etc. Ce sont des *satisfactions* ou des *peines satisfactoires* dans toute la rigueur du terme; les Protestans en conviennent. Pourquoi n'en seroit-il pas de même des souffrances des justes, formées sur le modèle de celles de Jésus-Christ, et qui en empruntent toute leur valeur, comme le Concile de Trente l'a enseigné?

Un second exemple tiré de l'Ecriture, et allégué par nos Théologiens contre les Protestans, est celui de David. Lorsqu'il se fut rendu coupable d'adultère et d'homicide, le Prophète Nathan vint lui dire de la part du Seigneur : « Parce que vous avez fait le mal » en ma présence,..... le glaive

» demeurera suspendu sur votre » maison..... Je vous punirai par » votre famille, etc. » David répond : « *J'ai péché contre le Sei-* » *gneur*. Nathan lui réplique : Le » Seigneur a transporté votre pé- » ché, vous ne mourrez point; » mais parce que vous avez donné » lieu aux ennemis du Seigneur de » blasphémer contre lui, l'enfant » qui vous est né mourra, » 2. *Reg.* c. 12, ℣. 9. En effet cet enfant mourut, et bientôt après le Seigneur exécuta ses menaces par la révolte d'Absalon, c. 16, ℣. 12. Voilà, dirons-nous, un cas dans lequel Dieu pardonne à un pécheur et lui remet la peine de mort, se réservant de le punir par des peines temporelles.

Mais Daillé soutient, après Calvin son maître, que les peines dont le Seigneur menaça David regardoient le futur plutôt que le passé, qu'ainsi c'étoient des peines paternelles, médicinales, correctionnelles, et non des peines vengeresses et proprement dites, l. 1, c. 3. Il reste à savoir à qui nous devons plutôt croire, à Daillé et à Calvin, ou à l'Auteur sacré qui ne parle que du passé, *parce que vous avez fait le mal en ma présence, parce que vous avez fait blasphémer les ennemis du Seigneur*, etc. Il ne tenoit qu'à lui de dire, *afin de vous rendre plus sage dans la suite, afin de faire un exemple frappant pour vos sujets, afin de mettre votre foi à l'épreuve*, etc. ; il n'en est pas question. Mais en appelant toujours à l'Ecriture-Sainte, nos adversaires se sont réservé le droit de ne point écouter ce qu'elle dit, et de lui faire dire ce qu'elle ne dit point.

Il en est de même d'une autre faute que commit David en faisant faire le dénombrement de ses sujets; pénétré de repentir il en demanda pardon à Dieu; cependant il en fut puni par une contagion de trois jours qui enleva soixante et dix mille âmes, 2. *Reg.* c. 24, ℣. 10 et suiv. Daillé raisonne de ce fait comme du précédent, sans donner aucune nouvelle raison; son verbiage n'a pour but que de distraire le lecteur du fond de la question. Il ne s'agit pas de savoir si la contagion de laquelle ces milliers d'Israélites ont été frappés a été utile à plusieurs, par conséquent si elle a été correctionnelle; mais si elle a cessé pour cela d'être une punition ou une vengeance du péché. Or, nous soutenons qu'elle a été l'un et l'autre, et qu'il en est de même de la plupart des fléaux que Dieu fait tomber sur les pécheurs.

Un troisième exemple, duquel Daillé a cherché à esquiver les conséquences, c. 5, est la punition des Israélites pour avoir adoré le Veau d'or. Dieu vouloit d'abord les exterminer, *Exode*, c. 22, ℣. 10. Moïse demanda grâce pour eux et l'obtint; « Le Seigneur fut » appaisé et ne fit point à son peu- » ple le mal dont il l'avoit mena- » cé, » ℣. 14. Cependant trois mille personnes, ou selon notre version, vingt-trois mille personnes furent mises à mort pour ce crime, ℣. 28. Et quoique Moïse demandât grâce une seconde fois, Dieu déclara qu'au jour de la vengeance il puniroit encore ce forfait de son peuple, ℣. 34.

Daillé soutient que ce fut une punition proprement dite, une peine vengeresse; qu'il est faux que Dieu ait pardonné à ces coupables leur faute ni la peine éternelle qu'ils avoient méritée. On a beau

lui demander comment il sait que ces mots, *le Seigneur fut appaisé*, ne signifient pas que Dieu remit à ces Idolâtres la peine principale; qui lui a dit que tous ceux que l'on égorgea furent damnés? il le suppose, parce que cela est utile à son système. Cependant il y auroit encore plus de témérité à soutenir que cette exécution sanglante ne servit pas à intimider le reste du peuple, à lui inspirer du repentir, puisque sur une nouvelle réprimande du Seigneur, toute cette multitude fondit en larmes, se dépouilla de ses habits, et attendit en tremblant ce que Dieu lui réservoit, c. 23, ℣. 4. La punition de ceux qui avoient été tués fut donc utile aux autres. Or Daillé ne veut pas que l'on nomme *peine vengeresse*, peine proprement dite, celle qui peut être salutaire à quelqu'un; donc il est ici en contradiction avec lui-même. Ainsi il soutient que la punition des murmurateurs qui vouloient retourner en Egypte plutôt que de faire la conquête de la Terre promise, *Num.* c. 14, ℣. 1, ne fut point une peine vengeresse, parce qu'elle servit d'exemple à leurs enfans et à leur postérité, l. 1, c. 5. Peut-on raisonner si différemment dans un même chapitre, sur deux faits si parfaitement semblables? Il pense de même au sujet de la mort d'Aaron, rapportée *Num.* c. 20, ℣. 24; de celle de Moïse, *Deut.* c. 32, ℣. 50; de celle du Prophète qui fut dévoré par un lion pour avoir transgressé l'ordre de Dieu, 3 *Reg.* c. 13, ℣. 24. Ce furent, dit-il, des châtimens paternels, et non des punitions des fautes que ces divers personnages avoient commises.

Il pousse encore l'aveuglement plus loin sur un quatrième exemple tiré de S. Paul, *I. Cor.* c. 11, ℣. 30, où il est dit: « Celui qui » reçoit l'Eucharistie indignement, » mange et boit son jugement, ne » discernant point le Corps du Sei- » gneur. *C'est pour cela* que plu- » sieurs parmi vous sont malades, » languissans, et meurent. Si nous » nous jugions nous-mêmes, nous » ne serions pas ainsi jugés; mais » lorsque nous sommes jugés, nous » sommes châtiés par le Seigneur, » afin de ne pas être damnés avec » ce monde. » L'Apôtre n'écrit point, dit Daillé, c. 6, que ces gens-là ont été frappés de mort en punition de leur péché; il assure au contraire qu'ils ont été châtiés, afin de ne pas être damnés avec ce monde. Que signifie donc ce mot, *c'est pour cela* (ideò)? Le texte est formel, Δία τȣτο, *propter hoc.* Il est absurde de soutenir que la peine de mort infligée *à cause du péché*, n'est pas une punition du péché, que ce n'est point une peine vengeresse, parce que c'est une expiation, et de ne vouloir donner qu'à la première le nom de *satisfaction.*

Il est évident, par les exemples mêmes que nous venons de citer, qu'à la réserve de la mort en état de péché et de la damnation qui s'ensuit, tout autre châtiment, toute autre peine que Dieu envoie à celui qui a péché, est tout à la fois une punition ou une vengeance du péché, une *satisfaction* ou une expiation, et une correction paternelle, une épreuve pour la vertu, une occasion de *mérite* pour le coupable. La distinction forgée par les Protestans entre ces deux caractères, comme si l'un étoit opposé à l'autre, est absolument chimérique; ils ne l'ont imaginée que pour tordre le sens des passages de

l'Ecriture qu'on leur oppose, et pour en esquiver les conséquences. Or, cette distinction une fois détruite, leur doctrine touchant les *satisfactions* humaines n'a aucun fondement, et le gros Livre de Daillé ne prouve plus rien.

Ils ont encore plus de tort de convenir d'un côté que les peines que Dieu envoie aux pécheurs pardonnés servent à éprouver leur foi, à exercer leur patience, à détruire leurs mauvaises habitudes, à perfectionner leur vertu, et de soutenir de l'autre que ce n'est pas pour eux un sujet de *mérite;* que l'homme ne peut rien *mériter;* qu'il n'y a point de *mérites* que ceux de Jésus-Christ. N'est-ce pas *mériter* que de se mettre dans le cas de recevoir une récompense pour avoir fait ce que Dieu commande? Mais ici comme ailleurs, les Protestans ont voulu réformer le langage humain pour autoriser leurs visions. *Voyez* MÉRITE.

En cinquième lieu, on leur cite vainement le mot de Daniel à Nabuchodonosor, c. 4, ℣. 24 : « Rachetez vos péchés par des aumônes, peut-être que Dieu vous » pardonnera vos fautes; » et celui de Jésus-Christ aux Pharisiens, *Luc*, c. 11, ℣. 41 : « Faites » l'aumône, et tout sera pour vous. » Daillé dit que ces paroles sont seulement une exhortation faite à des hommes coupables d'injustices et de rapines, de changer de conduite, afin que Dieu ne les punisse pas. Mais si l'aumône a la vertu d'empêcher que Dieu ne punisse le péché, elle est donc *satisfactoire*; elle expie le péché. C'est tout ce que nous prétendons contre les Protestans.

Ces disputeurs infatigables nous opposent une foule d'objections, mais ce sont toujours des passages de l'Ecriture-Sainte dont ils forcent le sens, ou des termes équivoques dont ils abusent.

1.° Suivant l'Ecriture, les péchés nous sont remis; or, ils ne le seroient pas, si Dieu exigeoit encore une peine; il nous ordonne de remettre les dettes de nos frères, comme il nous remet les nôtres : oserions-nous dire que nous les remettons, que nous pardonnons, si nous exigeons une *satisfaction?*

Réponse. Le péché est véritablement remis, lorsque Dieu nous fait grâce de la peine éternelle; c'est par miséricorde même et par bonté qu'il ne nous remet pas toute la peine temporelle, parce qu'il nous est utile de la subir. Pour nous, simples particuliers, sans autorité, il ne nous convient en aucun sens de nous faire justice à nous-mêmes; mais lorsqu'un Roi dit à un coupable : Tu as mérité la mort, je te fais grâce de la vie; cependant pour te corriger, je te condamne à six mois de prison; nous soutenons que c'est un véritable pardon, une grâce, une remise dans toute la propriété du terme. Puisque Daillé reconnoît que les châtimens de Dieu sont des bienfaits, l. 2, c. 8 et 9, il est fort singulier qu'il les juge incompatibles avec un véritable pardon; pour que le péché nous soit censé remis, faut-il que Dieu nous prive d'une correction qui est un bienfait?

2.° Nous lisons dans l'Ecriture que Dieu ne nous impute point nos péchés, qu'il ne s'en souvient plus, que l'iniquité de l'impie ne lui nuira point dès qu'il se convertira, que nos péchés deviendront blancs comme la neige, qu'il ne reste aucune condamnation dans ceux qui sont en Jésus-Christ, que celui qui

est justifié a la paix avec Dieu, etc. Comment accorder toutes ces expressions avec la nécessité de subir une peine temporelle après le péché pardonné ?

Réponse. Très-aisément. Dieu ne nous impute point nos péchés quant à la peine éternelle que nous avons méritée ; il change cette peine en une correction paternelle et méritoire, pouvons-nous nous plaindre ? Encore une fois, il est absurde de soutenir que ce n'est plus *une peine*, dès que c'est une correction ; tout au contraire, ce n'est une correction que parce que c'est une peine. Dieu ne se souvient donc plus du péché pardonné, puisqu'il n'exige plus la grande peine, la peine éternelle qui étoit due au péché. Tobie le concevoit ainsi, c. 3, ℣. 2 : « Ne vous souvenez plus, Seigneur, » de mes péchés, et ne tirez pas » vengeance de mes fautes; toutes » vos voies sont miséricorde, équi» té, et jugement ou justice. » C'est donc une autre absurdité de prétendre qu'une peine exigée de Dieu n'est plus un acte de justice, dès que c'est un trait de miséricorde. Dans tous les châtimens que Dieu exerce en ce monde, il est vrai de dire avec David, *Ps.* 84, ℣. 11 : « La miséricorde et l'équité se sont » rencontrées, la justice et la paix » se sont embrassées. »

Dieu dit aux Juifs dans *Isaïe;* c. 1, ℣. 16 : « Lavez-vous et pu» rifiez-vous, cessez de faire le mal, » apprenez à faire le bien; soyez » équitables, soutenez l'opprimé, » faites rendre justice au pupille, » prenez la défense de la veuve, » alors venez disputer contre moi : » quand vos péchés seroient rouges » comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige. » Dieu n'attend pas toujours que tout cela soit fait pour pardonner, il tient compte et se contente de la volonté où l'on est de le faire. Mais lorsque le pardon a ainsi devancé les œuvres, est-on dispensé pour cela de les accomplir ? Il en est de même des afflictions et des souffrances; avant le pardon ç'auroient été des peines, le pardon les rend méritoires, mais il ne leur fait point changer de nature.

Quelle raison peut-on avoir d'envisager l'obligation de satisfaire ainsi à Dieu, comme un reste de condamnation, qui peut troubler la paix que nous avons recouvrée avec Dieu ? Ce n'est pas sans doute un malheur pour nous d'être condamnés à devenir des Saints, à ressembler à Jésus-Christ souffrant, à mériter ainsi une augmentation de gloire et de bonheur dans le Ciel; c'est ce que S. Jean vouloit, en faisant dire à Dieu, *Apoc.* c. 22, ℣. 11 : « Que le juste devienne » encore plus juste, que celui qui » est Saint se rende encore plus » saint; je vais venir bientôt, ma » récompense est avec moi pour » rendre à chacun selon ses œu» vres. »

3.° Depuis que Jésus-Christ a *satisfait* pour nos péchés, disent les Protestans, c'est lui faire injure d'exiger que nous ajoutions encore des *satisfactions* aux siennes, comme si les siennes étoient insuffisantes, et que les nôtres pussent y ajouter un degré de valeur.

Réponse. Les Protestans devroient objecter de plus avec les Incrédules : puisque Jésus-Christ a pratiqué tant de vertus et de bonnes œuvres, et qu'il a souffert tant de tourmens pour nous mériter le Ciel, il est fort étonnant que Dieu exige encore que nous achetions cette récompense par des vertus, par de

bonnes œuvres, par des souffrances; cela suppose en Dieu une justice inexorable qui n'est jamais satisfaite, et qui ressemble beaucoup à la cruauté. Notre prétendue sainteté peut-elle ajouter un nouveau degré de valeur à celle de Jésus-Christ? Après qu'il a tant prié, qu'est-il besoin de prier encore? Il est dit que Dieu, en nous livrant son propre Fils, nous a donné tout avec lui; *Rom.* c. 8, ℣. 29. Nous n'avons donc plus besoin de lui rien demander.

Cependant S. Paul dit, dans ce même chapitre, que Dieu a prédestiné ses élus à être *conformes à l'image de son Fils;* que ce sont ceux-là qu'il a justifiés et qu'il a glorifiés, ℣. 29 et 30. Il dit aux Fidèles : « Soyez mes imitateurs » comme je le suis de Jésus-Christ.» 1 *Cor.* c. 4, ℣. 16; c. 11, ℣. 1. C'est donc parce que Jésus-Christ a souffert que nous devons souffrir, parce qu'il a eu des vertus et des mérites que nous devons en avoir, et parce qu'il a satisfait pour les péchés que nous devons satisfaire pour les nôtres; il ne s'ensuit pas de là que nos prières, nos bonnes œuvres, nos mérites, nos *satisfactions*, peuvent ajouter un nouveau degré de valeur à ceux de Jésus-Christ. Il s'ensuit seulement que, malgré les mérites infinis de ce divin Sauveur, le Ciel doit toujours être une récompense, et non un don purement gratuit; que Dieu veut le donner à des Saints, et non à des hommes vicieux, à des pécheurs repentans, et non à des criminels obstinés.

4.° Dieu, qui veut être adoré en esprit et en vérité, se contente de la pureté du cœur, il ne demande pas absolument des mortifications, l'amendement de vie est la seule pénitence necessaire. Les plus grands hypocrites sont ceux qui consentent le plus aisément à faire des austérités, parce que cela est plus aisé que de renoncer aux passions; l'on croit expier tous les péchés sans avoir le cœur changé. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, c. 8, §. 53.

Réponse. A ce trait de satire nous pouvons en opposer d'autres. Les plus grands hypocrites sont ceux qui, sous prétexte d'adorer Dieu en esprit et en vérité, ne l'adorent ni intérieurement ni extérieurement, qui dépriment toutes les marques sensibles de culte, et qui voudroient les abolir, parce qu'ils sentent que ce seroit le plus sûr moyen de détruire toute Religion. Tel est le masque sous lequel les incrédules ont toujours caché leur impiété; il n'est pas honorable aux Protestans de faire cause commune avec eux. Il est faux que Dieu ne demande pas absolument des mortifications et des marques sensibles de pénitence; il ordonne aux Juifs par Isaïe, non-seulement le changement du cœur et de la conduite, mais de bonnes œuvres, des actes de justice, de charité, de compassion envers ceux qui souffrent, des secours et des services rendus à ceux qui en ont besoin; *Isaïe*, c. 1, ℣. 16. Job faisoit pénitence sous la cendre et la poussière, c. 42, ℣. 6; David couvroit de cendres son pain, et mêloit ses larmes à sa boisson, *Ps.* 101, ℣. 10; Daniel ajoutoit à ses prières le jeûne, le cilice et la cendre, c. 9, ℣. 3. Jésus-Christ, *Matt.* c. 12, ℣. 41, loue la pénitence des Ninivites qui fût accompagnée des mêmes signes extérieurs; c. 11, ℣. 21, il dit que les Tyriens et les Sydoniens l'auroient imitée, s'il avoit fait chez

eux les mêmes miracles que dans la Judée. S. Paul, *Galat.* c. 5, ℣. 24, déclare que ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises; il n'est donc pas vrai que l'amendement de la vie soit la seule pénitence nécessaire. Pratiquer des austérités sans avoir la componction dans le cœur, et sans renoncer au crime, est un abus sans doute; ne vouloir s'assujettir à aucune mortification, sous prétexte que l'on est repentant dans le cœur, c'en est un non moins répréhensible. Ne sait-on pas que les réformateurs ont blâmé même la contrition, le regret et le repentir du péché? ils ont ainsi proscrit toute espèce de pénitence, soit intérieure, soit extérieure. *Voyez* MORTIFICATION.

SATURNIENS, Hérétiques du second siècle, Disciples de *Saturnin* ou *Saturnil*, Philosophe d'Antioche. Quelques Auteurs ont cru que celui-ci étoit Disciple de Ménandre; mais ce fait est incertain, puisque Ménandre a vécu sur la fin du premier siècle, au lieu que *Saturnin* n'a paru que vers l'an 120 ou 130, sous le règne d'Adrien, suivant le récit d'Eusèbe et de Théodoret. D'ailleurs le système de ces deux Hérésiarques est différent à plusieurs égards. Aucun Ecrivain moderne n'a examiné de plus près que Mosheim celui de *Saturnin;* voici comme il l'a conçu, *Hist. Christ.* sect. 2, §. 44 et 45; et *Hist. Ecclés.* deuxième siècle, 2.e part., c. 5, §. 6.

Ce Philosophe, comme la plupart des Orientaux, admettoit un Dieu suprême, intelligent, puissant et bon, mais inconnu aux hommes; et une matière éternelle à laquelle présidoit un Esprit aussi éternel, méchant et malfaisant de sa nature. Du Dieu suprême étoient sortis, par émanation, sept Esprits inférieurs qui, à l'insçu du Dieu suprême, avoient formé le monde et les hommes, et qui s'étoient logés dans les sept planètes; mais ces ouvriers impuissans n'avoient pu donner aux hommes qu'ils avoient formés qu'une vie purement animale; Dieu, touché de compassion, donna à ces nouveaux êtres une âme raisonnable, et laissa le monde sous le gouvernement des sept Esprits qui en étoient les artisans.

Un de ces Esprits avoit sous ses ordres la nation Juive; c'est lui qui en régloit la destinée, qui l'avoit tirée de l'Egypte, et qui lui avoit donné des lois; c'est lui que les Juifs adoroient comme leur Dieu, parce que le vrai Dieu leur étoit inconnu.

Mais l'Esprit méchant et malfaisant qui dominoit sur la matière, jaloux de ce que d'autres que lui avoient fait des corps animés, et de ce que Dieu y avoit mis une âme bonne et sage, forma une autre espèce d'hommes auxquels il donna une âme méchante et semblable à lui; sans doute il la tira de son propre sein, puisqu'il n'avoit pas, non plus que le Dieu suprême, le pouvoir de créer. De là est venue la différence entre les hommes, dont les uns sont bons, les autres mauvais.

D'autre part le Dieu suprême, fâché de ce mélange, et de ce que les Esprits gouverneurs du monde se faisoient adorer par les hommes, avoit envoyé son Fils, sous l'apparence d'un homme, qui est Jésus-Christ, et revêtu d'un corps apparent, pour faire connoître le vrai Dieu aux hommes doués d'une bonne âme, pour les ramener à son culte,

culte, pour détruire l'empire du dominateur de la matière et celui des sept Esprits gouverneurs du monde, pour faire enfin remonter les bonnes âmes à la source dont elles étoient descendues.

Conséquemment à ces principes, *Saturnin* recommandoit à ses disciples une vie austère. Persuadé que la matière est mauvaise par elle-même, et que le corps est le principe de tous les vices, il vouloit que l'on s'abstînt de manger de la chair et de boire du vin, nourritures trop substantielles, afin que l'esprit fût plus léger et plus libre de s'appliquer à la connoissance et au culte de Dieu; il détournoit du mariage par lequel se fait la procréation des corps. Nous ne savons pas sur quels livres ou sur quels monumens il fondoit sa Doctrine; mais, comme tous les autres Gnostiques, il rejetoit absolument l'ancien Testament, qu'il regardoit comme l'ouvrage d'un des Esprits infidèles à Dieu, ou comme celui de l'Esprit pervers, dominateur de la matière.

Comme S. Irénée, Tertullien, Eusèbe, S. Epiphane, Théodoret, ne nous ont donné qu'une notice très-succincte des opinions de *Saturnin*, il y manque beaucoup de choses nécessaires pour les mieux concevoir; et malgré les efforts que Mosheim a faits pour y mettre de la liaison, ce système ressemble plutôt à un rêve qu'à des raisonnemens philosophiques. On voit qu'il avoit été forgé pour rendre raison de l'origine du mal, question qui embarrassoit tous les raisonneurs; mais au lieu d'y satisfaire, il augmentoit les difficultés à l'infini.

1.° A l'article Manichéisme, §. IV, nous avons fait voir qu'il est absurde de supposer deux Etres éternels, increés, existans d'eux-mêmes; un seul est nécessaire, la nécessité d'être ne peut être attribuée à plusieurs, il n'y a pas plus de raison d'en supposer deux que d'en supposer mille. Une seconde absurdité est d'admettre un Etre nécessaire, increé, existant de soi-même, et dont la nature est bornée; rien ne peut être borné sans cause, et un Etre increé n'a point de cause; sa nature, ses attributs, son intelligence, son pouvoir, sont donc essentiellement infinis : il ne peut donc y en avoir deux dont l'un soit gêné par l'autre. Une troisième est de supposer la matière éternelle, increée, nécessaire, de laquelle cependant la forme n'est pas nécessaire, et peut être changée par un autre Etre quelconque; un Etre éternel et nécessaire est essentiellement immuable.

2.° Quand ces vérités ne seroient pas démontrées, il y auroit encore du ridicule à forger des suppositions arbitraires, sans en avoir aucune preuve positive. On pouvoit demander à *Saturnin* et à ses pareils : Qui vous a dit qu'il y a deux Etres coéternels, ni plus ni moins, dont l'un est ennemi de l'autre, dont l'un domine sur la matière et l'autre sur les Esprits, desquels vous réglez le département, les fonctions, le pouvoir, les opérations à votre gré? Qui vous a révélé qu'il y a sept Esprits formateurs et gouverneurs du monde, et qu'il n'y en a pas mille, qu'ils sont plutôt logés dans les planètes que dans les autres parties de la nature, qu'ils se sont accordés pour faire le monde, et qu'ils s'entendent assez mal pour le gouverner; qu'ils ont pu former des corps, et non faire des âmes, etc.? Vous dites que vous ne pouvez concevoir autrement la

naissance et l'ordre des choses ; mais votre conception est-elle la règle de toute vérité ? Nous ne concevons pas non plus votre système, donc il n'est pas vrai.

3.° Au lieu d'entasser ainsi les suppositions, il auroit été plus simple de dire qu'il n'y a qu'un seul Etre suprême, intelligent et bon, que c'est lui qui a fait le monde, mais qu'il n'a pas pu le mieux faire, parce que l'imperfection de la matière s'opposoit à sa volonté et à son pouvoir. Y avoit-il plus d'inconvénient à supposer que le pouvoir de Dieu étoit borné par la matière, qu'à dire qu'il l'étoit par un autre être malfaisant, par des esprits subalternes, etc. ? Puisque *Saturnin*, non plus que les autres Philosophes Orientaux, n'admettoit point en Dieu le pouvoir créateur, il étoit forcé de penser que les Esprits étoient sortis de Dieu par émanation ; cependant il disoit que Dieu avoit mis des âmes sages et bonnes dans les hommes qui n'avoient encore que la vie animale. Ces âmes étoient-elles aussi sorties de Dieu par émanation, ou Dieu les avoit-il créées librement et volontairement? voilà ce qu'on ne nous apprend pas. *Saturnin* suppose que les sept Esprits subalternes avoient formé le monde à l'insçu de Dieu, qu'ensuite ils s'étoient révoltés contre lui, et lui déroboient le culte qui lui est dû ; voilà un Dieu ignorant et impuissant : comment peut-il être le Dieu suprême?

4.° Pendant que Dieu a fait des âmes sages et bonnes, et les a logées dans des corps, l'Esprit méchant y a placé des âmes semblables à lui; ce sont deux espèces d'hommes, les uns bons, les autres mauvais. Mais ces espèces se mêlent par le mariage ; parmi les enfans nés d'un même couple, les uns ont une bonne âme, les autres une mauvaise : est-ce Dieu, ou le mauvais Esprit qui crée ces nouvelles âmes ? Si le Fils de Dieu qui est venu pour réformer les âmes et les conduire à Dieu, ne peut pas empêcher le mauvais Esprit de produire toujours des âmes essentiellement mauvaises, sa mission ne peut jamais avoir beaucoup de succès.

5.° L'on ne nous dit pas ce que c'est que le Fils de Dieu, si c'est un Esprit, comment il est né de Dieu, en quoi sa nature est différente de celle de nos âmes. Il ne convenoit guère à Dieu et à son Fils de nous faire illusion par les apparences d'un corps, de nous conduire à la vérité par le mensonge ; n'y avoit-il point d'autre moyen de nous instruire et de nous sanctifier, etc. ? On ne finiroit jamais, si l'on vouloit relever toutes les absurdités de ce monstrueux système.

6.° Nous avons fait voir ailleurs qu'il ne sert à rien pour éclaircir la grande question de l'origine du mal, que les Pères de l'Eglise l'ont résolue par des principes évidens, simples et solides, et qu'ils ont beaucoup mieux raisonné que cette foule de Philosophes Orientaux qui ont voulu concilier le Christianisme avec leur système imaginaire. *Voyez* Manichéisme, §. 4 et 6. Celui de *Saturnin* nous fournit cependant plusieurs sujets de réflexions.

Puisque ce Philosophe entêté ne vouloit pas être disciple des Apôtres, il faut que les faits publiés par ces envoyés de Jésus-Christ aient été d'une certitude incontestable, pour que cet Hérésiarque

ait été forcé d'en admettre du moins les apparences. Déterminé à nier que Jésus-Christ eût un corps réel, qu'il fût né, qu'il eût souffert, qu'il fût mort et ressuscité réellement, il n'a pas laissé d'avouer, comme les autres Gnostiques, que Jésus-Christ a paru faire tout cela, qu'il a extérieurement ressemblé aux autres hommes, qu'ainsi les Apôtres n'en ont publié que des faits desquels ils étoient convaincus par le témoignage de leurs sens. *Saturnin* cependant, au second siècle, immédiatement après la mort du dernier des Apôtres, et dans le voisinage de la Judée, étoit plus à portée que personne de vérifier les faits qui prouvoient la mission divine de Jésus-Christ et sa qualité de Fils de Dieu. Il n'est donc pas vrai, comme le prétendent les Incrédules, qu'il n'y ait point d'autres témoins de ces faits que les Apôtres, puisque leur témoignage est confirmé par l'aveu des Hérésiarques contemporains, ou très-voisins de la date des événemens. *Voyez* Gnostiques.

SAÜL, premier Roi des Israélites, dont l'histoire est renfermée dans le premier Livre des Rois, depuis le chap. 9 jusqu'à la fin. Les incrédules sont scandalisés de ce que ce Prince, placé sur le trône par le choix exprès de Dieu, duquel il est dit que Dieu avoit changé son cœur et en avoit fait un autre homme, c. 10, ℣. 9 et 10, a eu néanmoins une conduite si peu sage et une fin si malheureuse. Dieu l'a permis ainsi, afin d'apprendre aux hommes que ses grâces les plus signalées ne sont point inamissibles; qu'il les retire lorsque ceux qui les avoient reçues y sont infidèles, et qu'une grande dignité est toujours un poste dangereux pour la vertu.

Mais les Censeurs de l'Histoire Sainte savent y trouver des sujets de reproche, lors même qu'il n'y en a point; ils ont entrepris de faire tomber sur Samuel et sur David le blâme de toutes les fautes de *Saül*, et de faire paroître ces deux personnages plus coupables que lui. Nous les avons justifiés, chacun dans son article, et nous avons fait voir que leur conduite envers *Saül* fut irrépréhensible. Il nous reste à démontrer que celle de la Providence à l'égard de ce Roi a été très-conforme aux règles de la sagesse et de la justice, et à résoudre quelques difficultés qui se rencontrent dans cette histoire.

Saül n'auroit jamais dû oublier que Dieu s'étoit servi de Samuel pour lui déclarer son choix et ses volontés; les vertus de ce Prophète auxquelles toute la nation rendoit témoignage, la paix et la prospérité dont elle avoit joui sous son gouvernement, auroient dû inspirer à un jeune Roi une déférence constante aux conseils et aux leçons de ce vénérable vieillard; *Saül* fit tout le contraire, ce fut la source de ses fautes et de ses malheurs.

Il fait le premier exercice de son autorité en ordonnant à tout Israël de s'assembler pour marcher contre les Ammonites, et il déclare que si quelqu'un ne s'y trouve pas, ses bœufs seront mis en pièces, 1 *Reg.* c. 11, ℣. 7. Samuel ni David n'ont jamais donné des ordres sur un ton aussi menaçant, cette imprudence n'étoit pas propre à concilier à un nouveau Monarque l'affection de ses sujets.

Le chap. 13, ℣. 1, présente une difficulté de grammaire. Au lieu de dire que *Saül* n'avoit en-

core régné que pendant un an, le texte semble signifier que *Saül* étoit *fils* ou *enfant* d'un an, lorsqu'il commença de régner; plusieurs versions l'ont ainsi rendu, et les Critiques disent que c'est un hébraïsme. Ils n'ont pas fait attention qu'en hébreu, le mot *fils* ou *enfant* ne signifie pas seulement ce qui est né, mais ce qui est sorti. Au mot *fils*, nous l'avons prouvé par plusieurs exemples, et nous avons fait voir qu'en français *enfant* n'est pas moins équivoque. Or, il n'y a aucun inconvénient à dire que *Saül* étoit *sortant* de la première année de son règne, et qu'en tout il régna deux ans. Ce n'est donc pas là un hébraïsme ou une expression singulière. *Voyez* Hébraïsme.

Dans une expédition contre les Philistins, *Saül* défend sous peine de la vie à toute l'armée de ne rien manger jusqu'au soir, c. 14, ℣. 24; défense inutile et imprudente. Il veut mettre à mort son fils Jonathas, principal auteur de la victoire, parce qu'il avoit goûté un rayon de miel pour réparer ses forces, ne sachant pas l'ordre donné par son père, ℣. 44. Le peuple fut obligé d'empêcher cet acte de cruauté. Il est difficile de ne pas soupçonner là un trait de basse jalousie.

Après avoir reçu de Dieu un ordre exprès d'exterminer les Amalécites, de ne rien épargner ni réserver, *Saül*, avide de butin, fait mettre à part ce qu'il trouve de meilleur parmi les troupeaux et les dépouilles, sous prétexte de l'offrir au Seigneur, et il amène captif Agag, Roi de cette nation. Fier de sa victoire, il se fait ériger un arc de triomphe, il veut que Samuel lui rende des honneurs en présence des chefs du peuple. Probablement il n'avoit épargné Agag que pour relever l'éclat de sa conquête, ou pour en faire son esclave, selon l'usage des Princes Orientaux. Il soutient néanmoins qu'il a fidèlement exécuté les ordres du Seigneur, c. 15, ℣. 20. Pour confondre tout cet orgueil, Samuel lui répond, ℣. 22 : Dieu veut-il donc » des holocaustes et des victimes, » et non que l'on obéisse à ses vo» lontés ? L'obéissance vaux mieux » que les sacrifices, et il préfère » la soumission à la graisse des ani» maux. La résistance aux comman» demens du Seigneur n'est pas » moins criminelle que l'idolâtrie » et que la superstition des présa» ges. Vous avez méprisé ses or» dres, et il vous rejette du rang » auquel il vous a élevé. »

Y avoit-il de la cruauté dans ce commandement d'exterminer un peuple entier ? Non, les Amalécites avoient attaqué très-injustement les Israélites sortant de l'Egypte, *Exode*, c. 17, ℣. 8; une seconde fois dans le désert, *Num.* c. 14, ℣. 45, une troisième fois sous les Juges, *Jud.* c. 3, ℣. 16; ils ne cessèrent de renouveler contre eux les hostilités; c. 6, ℣. 3 et 35; c'étoient donc des ennemis irréconciliables. Dieu avoit prédit qu'il les détruiroit, *Exode*, c. 17, ℣. 14; *Num.* c. 24, ℣. 20; *Deut.* c. 25, ℣. 19. *Saül* en épargne un grand nombre, puisque peu de temps après ils recommencèrent leurs ravages, qu'ils brûlèrent deux villes, et que David les tailla en pièces, 1 *Reg.* c. 30, ℣. 1 et 14. *Saül* fut donc coupable à tous égards.

Il savoit que Dieu avoit prononcé l'anathème contre tous les Chananéens à cause de leurs crimes, et les Amalécites y étoient compris, *voyez* Chananéens. Mais Dieu

avoit donné d'ailleurs aux Israélites des lois touchant la guerre, beaucoup plus justes et plus modérées que celles de tous les autres peuples, *Deut.* c. 20, et Diodore de Sicile a reconnu qu'elles étoient très-sages. *Frag. de Diod.* l. 11, *Trad. de Terrasson,* t. 7, p. 149. Ce n'étoit pas faute de volonté si les Amalécites et les autres n'avoient pas entièrement exterminé les Israélites, cela seroit arrivé si Dieu n'avoit pas mis de bornes à leur fureur. Il avoit averti son peuple qu'il laisseroit autour de lui des ennemis dont il se serviroit pour le châtier lorsqu'il seroit infidèle, *Judic.* c. 2, ℣. 3 et 21; lorsque ces menaces eurent été pleinement accomplies, il voulut que la verge dont il s'étoit servi fût jetée au feu.

Les Incrédules n'ont pas manqué de déclamer contre Samuel, qui eut la cruauté de hacher Agag en morceaux; ils disent que ce fut un sacrifice de sang humain, puisque l'Histoire ajoute que cela se fit *devant le Seigneur*, 1 *Reg.* c. 15, ℣. 33. Cela ne se fit point devant l'Arche qui étoit pour lors à Gabaa, ni devant le Tabernacle qui étoit à Silo, ni sur un autel dressé à Galgala; ces mots *devant le Seigneur*, signifient donc seulement que Dieu fut témoin de l'exécution de l'ordre qu'il avoit donné. Une preuve que le supplice d'Agag étoit juste, c'est que Samuel lui déclara qu'il alloit le traiter comme il avoit traité lui-même ceux qui étoient tombés entre ses mains, *ibid.*

Saül attaqué d'une mélancolie noire qui le mettoit hors de sens, fait venir David encore jeune, mais excellent musicien, afin que par le son des instrumens il pût calmer les accès de sa maladie; le succès de ce remède inspira au Roi beaucoup d'affection pour David; il le fit son écuyer. Cependant peu de temps après, David ayant coupé la tête à Goliath, principal brave des Philistins, et procuré la victoire à *Saül*, ce Roi étonné demande à son Général qui est ce jeune homme, et interroge David sur sa naissance, comme s'il ne l'avoit jamais vu, c. 17, ℣. 55 et 58; cela ne prouve autre chose que les absences d'esprit auxquelles *Saül* étoit devenu sujet.

Malheureusement en célébrant l'exploit de David, les femmes Israélites s'avisèrent de chanter: *Saül a tué mille ennemis, et David dix mille;* ce mot fatal inspire au Roi une basse jalousie, son amitié pour David se change en fureur, il essaie deux fois de le tuer. Après lui avoir promis sa fille Mérob en mariage, il la donne à un autre; il lui tend des piéges pour le faire périr, en lui faisant espérer Michol son autre fille. Après la lui avoir donnée, il veut engager Jonathas son fils et ses serviteurs à se défaire de David, il poursuit ce dernier à main armée, il passe au fil de l'épée le Grand-Prêtre Achimelech, quatre-vingt-cinq Prêtres ou Lévites, et tous les habitans de la ville de Nobé, parce qu'ils avoient donné retraite à David, ne sachant pas qu'il y avoit une rupture entre le gendre et le beau-père. Deux fois David fut le maître d'ôter la vie à *Saül*, et l'épargna; deux fois confus de poursuivre à mort un innocent, *Saül* pleure sa faute et jure de le laisser désormais en repos; autant de fois il viola son serment, c. 18, 19 et suiv.

On ne sait sous quel prétexte il fit mettre à mort les Gabaonites, reste des Amorrhéens, auxquels les Israélites avoient juré de con-

server la vie, 2 *Reg.* chap. 31, ℣. 1 et 2.

Prêt à combattre les Philistins, et se sentant inférieur en forces, il alla consulter une Pythonisse ou Magicienne, pour faire évoquer l'âme de Samuel, et apprendre quel seroit l'événement de la bataille, crime expressément défendu par la Loi de Dieu, 1 *Reg.* c. 28. Au mot PYTHONISSE, nous avons examiné ce fait, nous avons prouvé que l'âme de Samuel apparut véritablement à *Saül*, non par la force des conjurations de la Magicienne, mais parce que Dieu voulut punir ce Roi par le crime même dont il se rendoit coupable, en voulant, pour ainsi dire, forcer le Seigneur à lui révéler l'avenir. Enfin, par un excès de désespoir, ce Roi se tue lui-même, pour ne pas tomber entre les mains des Philistins, c. 31, ℣. 4.

C'est avec raison que S. Jean Chrysostôme, méditant sur cette histoire, conclut que *Saül*, loin de répondre au choix que le Seigneur avoit fait de lui, fut presque toujours rebelle à sa volonté. Il auroit été heureux et couvert de gloire s'il avoit su profiter des leçons de Samuel, des talens et des services de David; il fut malheureux, et se précipita de crime en crime, dès qu'il fut aveuglé par l'orgueil et par la jalousie, *Hom.* 62 *in Matth.* n. 5, *Op.* t. 7, p. 626.

L'histoire de Samuel, de *Saül* et de David est très-bien discutée par les Commentateurs Anglais dans la *Bible de Chais*, t. 5.

SAUVAGE. On n'entend pas seulement par là un homme qui, abandonné dans son enfance, a vécu seul, livré à une vie semblable à celle des animaux, mais on appelle *sauvages* ceux qui vivent par familles ou par petites peuplades isolées, sans société civile, et qui ne connoissent encore ni les arts, ni les lois, ni les usages des peuples policés. Quelques-uns de nos Philosophes modernes ont entrepris de prouver que ceux qui vivent ainsi sont moins malheureux et moins vicieux que nous. Le sage Leibnitz même, tout judicieux qu'il étoit, a donné dans ce préjugé. Il dit que les *sauvages* du Canada vivent en paix, que l'on ne voit presque jamais des querelles, des haines, des guerres, sinon entre des hommes de différentes nations et de différentes langues; que les enfans mêmes, en jouant ensemble, en viennent rarement aux altercations. Il ajoute que ces peuples ont une horreur naturelle de l'inceste, que la chasteté dans les familles est admirable, que le sentiment d'honneur est chez eux au dernier degré de vivacité, ainsi que le témoigne l'ardeur qu'ils montrent pour la vengeance, et la constance avec laquelle ils meurent dans les tourmens. Il dit enfin qu'à certains égards leur morale pratique est meilleure que la nôtre, parce qu'ils n'ont point l'avarice d'amasser, ni l'ambition de dominer. Il conclut qu'il y a chez nous plus de bien et plus de mal que chez eux; *Esprit de Léibnitz*, t. 1, p. 453.

Mais ce Philosophe n'avoit pas assez comparé les *sauvages* des différentes parties de l'Amérique et des divers climats; depuis que l'on en a examiné un plus grand nombre, il résulte des différentes relations qu'en général les *sauvages* sont beaucoup moins heureux et ont moins de vertus que les peuples policés; plusieurs de nos écrivains qui avoient soutenu le contraire,

ont été forcés de se dédire ; nous sommes donc en droit de conclure avec l'Ecriture-Sainte : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul; Gen.* c. 2, ℣. 18.

D'abord, quant au bien-être physique, il est certain que les sauvages ne cultivant rien, réduits à vivre de leur chasse et de leur pêche, sont souvent exposés à mourir de faim, et que leur vie est très-peu différente de celle des animaux carnassiers; cet état de disette est un obstacle invincible à la population, et c'est ce qui rend désertes les plus vastes contrées de l'Amérique. En général, ces peuples sont tristes et mélancoliques, naturellement timides, effrayés de tout objet auquel ils ne sont pas accoutumés; c'est ce qui les rend farouches et ennemis des étrangers. Il est prouvé qu'un grand nombre de jeunes *sauvages* périssent dans leurs courses par la faim, par la soif, par le froid, par les fatigues, et que peu parviennent à la vieillesse. La condition des femmes sur-tout est la plus humiliante et la plus cruelle; elles sont traitées comme des animaux d'une espèce inférieure à l'humanité. A moins que les hommes ne soient réunis et laborieux, ils ne peuvent jouir des dons de la nature, déployer leurs facultés ni leur industrie; quel bonheur peuvent-ils donc goûter? On nous dit qu'un *sauvage* est plus content de sa crasse, de sa vie dure et de sa nudité, qu'un voluptueux Européen ne l'est de son luxe et de sa mollesse ; cela n'est pas sûr ; quand cela seroit, nous dirions qu'il en est de même d'un singe ou d'un pourceau, et cela prouve que le bonheur d'un animal n'est pas celui d'un homme raisonnable. La terre rendue féconde par la culture fournit le nécessaire et souvent le superflu à un peuple immense, l'homme n'est plus réduit à disputer sa pâture aux lions et aux tigres; six lieues carrées de terrain cultivé peuvent nourrir plus de monde que cent lieues de terre en friche. Comparons aux fertiles contrées de l'Europe les vastes solitudes de l'Amérique couvertes de forêts, de marais, de vapeurs pestilentielles, d'herbes empoisonnées, de reptiles dangereux, nous verrons ce que produisent parmi les hommes le travail et l'état de société.

On nous en impose encore, quand on dit que les *sauvages* sont plus vertueux, ou moins vicieux que nous. Il est difficile de comprendre comment il peut y avoir beaucoup de vertu dans un état où la vertu manque d'exercice, et où l'on ne trouve presque point d'objets capables d'exciter les passions. La vertu sans doute est *la force de l'âme ;* en faut-il beaucoup pour suivre machinalement les penchans de la nature animale? pour faire un parallèle exact entre les mœurs des *sauvages* et les nôtres, il faudroit comparer mille familles réunies par la vie civile, avec un nombre égal de familles *sauvages*, et un égal nombre d'hommes de part et d'autre; calculer ensuite combien, dans un espace de vingt ans ou davantage, il s'est fait d'actes de vertu ou de crimes de chaque côté; nous pouvons affirmer que l'avantage seroit pour le moins quadruple pour les familles policées. Un Auteur moderne n'a pas hésité d'écrire que proportionnellement au nombre des hommes, il se commet au nord de l'Amérique plus de cruautés et de crimes que dans l'Europe entière.

Il est incontestable que les *sauvages* poussent la perfidie et la

cruauté à des excès horribles dans la guerre et dans la vengeance; on ne peut lire sans frémir les traits qu'en rapportent les voyageurs; nous ne comprenons pas comment on peut appeler *pacifiques* des troupeaux d'hommes qui vivent dans un état de jalousie, de défiance, de guerre et d'inimitié continuelle avec leurs voisins, et qui sont toujours prêts à s'entre-détruire afin d'avoir à leur discrétion pour la chasse un terrain plus vaste et plus peuplé de gibier. Les Quakers de la Pensylvanie, quoique les plus paisibles des hommes, ont été souvent obligés de mettre à prix la tête des *sauvages*, et de les poursuivre comme des bêtes féroces, parce qu'ils ne pouvoient avoir avec eux ni paix ni trève. Ils n'ont pas besoin d'être fort irrités pour être cruels; souvent un père écrase ou étrangle son enfant dans un excès de colère, et la mère n'oseroit s'y opposer ni s'en plaindre. Si elle meurt en allaitant son enfant, on l'enterre avec elle, pour n'avoir pas la peine de le nourrir; un fils abandonne son père, toute une horde laisse périr les vieillards, lorsque ceux-ci manquent de force et ne peuvent plus suivre les chasseurs dans leurs courses. Tous ont une sorte de fureur pour les jeux de hasard; ils y deviennent forcenés, avides, turbulens; ils y perdent le repos, la raison et tout ce qu'ils possèdent; ce sont alternativement des enfans imbéciles et des hommes terribles, tout dépend du moment.

Qu'ils soient chastes par froideur de tempérament, ce n'est pas une merveille, ni un grand mérite; c'est l'effet naturel de la vie dure et de la fatigue; il n'est pas nécessaire d'aller chez les *sauvages* pour en trouver des exemples. Vindicatifs à l'excès, non par le motif du point d'honneur, mais par la brutalité, ils supportent les tourmens par une espèce de rage, et en respirant la vengeance, ils insultent à leurs ennemis, parce qu'ils ne peuvent ni échapper à la mort ni se venger autrement. Ce n'est point là une vraie constance ni une vertu. Nous ne leur ferons pas non plus un grand mérite de n'avoir ni l'avarice d'amasser, ni l'ambition de dominer; ces deux passions ne peuvent avoir lieu dans un état où il n'y a ni richesse ni domination, où l'on n'a pas même l'idée de l'une ni de l'autre.

Quelques Déistes ont prétendu que l'homme dans l'état *sauvage* est incapable par lui-même de s'élever jusqu'à la connoissance de Dieu, qu'ainsi à cet égard il peut être dans une ignorance invincible. S'ils avoient dit que dans cet état l'homme est incapable de s'élever par lui-même à une connoissance de Dieu exempte de toute erreur, nous serions de leur avis, puisqu'il est prouvé par l'expérience que cela n'est jamais arrivé. Mais qu'il y ait des *sauvages* qui n'aient absolument aucune idée claire ou obscure, parfaite ou imparfaite de la Divinité, c'est un autre fait contraire à l'expérience, puisque l'on n'en a jamais trouvé de tels; ceux qui ont cru en avoir vu étoient mal informés.

Comme le penchant naturel des *sauvages*, aussi-bien que celui des enfans, est d'imaginer qu'il y a un Esprit partout où ils voient du mouvement, il leur est impossible de ne pas juger qu'il y a un ou plusieurs Esprits intelligens et très-puissans qui donnent le branle à toute la nature; de là est né le Po-

lythéisme chez tous les peuples privés de la révélation. *Voyez* Paganisme. Mais l'on a rencontré même parmi les *sauvages* des hommes qui avoient de Dieu (qu'ils appeloient le *grand Esprit*) des notions capables d'étonner les Philosophes.

SAUVEUR, *Voyez* Salut.

Sauveur (Congrégation de Notre-). C'est une association ou un institut de Chanoines réguliers de Saint Augustin, réformés par le B. Pierre Fourier, Prêtre de cette Congrégation et Curé de Matincourt en Lorraine, mort en 1640. Cette réforme fut approuvée par Paul V, en 1615, et par Grégoire XV, en 1621. L'objet de ces Chanoines est de travailler à l'instruction des jeunes gens et des habitans de la campagne. Plusieurs possèdent des Cures, et ils sont actuellement chargés de l'enseignement de la jeunesse dans les colléges de Lorraine, autrefois possédés par les Jésuites.

Sauveur (Saint-), autre Congrégation de Chanoines réguliers d'Italie, appelés *Scopetini*, qui furent institués en 1408, par le B. Etienne, Religieux de l'Ordre de S. Augustin. Leur premier établissement se fit dans l'Eglise de *Saint-Sauveur* près de Sienne, et c'est de là qu'ils ont tiré leur nom. Celui de *Scopetini* vient de l'Eglise de S. Donat de Scopète qu'ils obtinrent à Florence sous le Pontificat de Martin V.

Sauveur (Ordre de Saint-), Ordre de Religieux et de Religieuses fondé par Sainte Brigitte, environ l'an 1344. L'opinion commune dans ce temps là fut que dans des révélations faites à cette Sainte, Jésus-Christ lui-même en avoit donné la règle et les constitutions. Les Religieuses de cet Ordre, que l'on nomme aussi *Brigittines* ou *Bridgetines*, du nom de leur fondatrice, ont pour principal objet d'honorer les souffrances de Jésus-Christ et de sa Sainte Mère; les Religieux, de procurer les secours spirituels, non-seulement à ces filles, mais encore à tous ceux qui en ont besoin.

Cette fondation fut exécutée par la Sainte au retour d'un pélerinage qu'elle avoit fait à S. Jacques de Compostelle avec Ulpho, ou Guelphe son époux, Prince de Néricie en Suède. Le premier Monastère fut bâti à Wessern, ou Wastein dans ce même Royaume; elle y plaça soixante Religieuses, et dans un bâtiment séparé treize Prêtres, quatre Diacres et huit Frères convers. Elle donna aux uns et aux autres la règle de S. Augustin et des constitutions particulières; Urbain V, Martin V et d'autres Papes qui les ont approuvées, ne disent rien de la prétendue révélation qui avoit été faite à la sainte Fondatrice. Clément VIII y fit quelques changemens en 1603, en faveur de deux Monastères que l'on établissoit en Flandres.

Il y a encore actuellement en Flandres et en Allemagne plusieurs de ces Monastères de *Brigittins* ou de l'*Ordre du Sauveur*, dans lesquels les Religieux et les Religieuses, séparés par des cloîtres, se servent de la même Eglise. *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 9, p. 491.

SCANDALE. Ce terme, qui est le même en grec et en latin, a

signifié dans l'origine un obstacle qui s'oppose à notre passage, et par-dessus lequel il faut passer, tout ce qui peut nous faire trébucher et tomber. Par analogie, il a exprimé un piége tendu à un animal ou à un homme; et au sens figuré, ce qui peut être une occasion d'erreur ou de péché. Il est pris dans ces divers sens par les Ecrivains sacrés; *Lévit.* c. 19, ℣. 14, Moïse défend de mettre un *scandale* devant l'aveugle, c'est-à-dire, un obstacle qui puisse le faire trébucher; *Matt.* c. 16, ℣. 23, Jésus-Christ a dit à S. Pierre, *vous m'êtes un scandale*, c'est-à-dire, vous vous opposez à mes desseins et à mes désirs. Lui-même a été à l'égard des Juifs une pierre d'achoppement et de *scandale*, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, parce qu'ils ont pris de travers les caractères qui désignoient sa qualité de Messie. Ainsi une chose innocente en elle-même peut devenir un *scandale*, ou une occasion de chute à ceux qui ont la malice d'en abuser et d'en tirer de fausses conséquences. Lorsque Jésus-Christ promit de donner sa chair à manger et son sang à boire, les Juifs s'en offensèrent; il demanda à ses Disciples : *cela vous scandalise-t-il?* c'est-à-dire, prenez-vous mes paroles dans un sens aussi grossier et aussi faux que les Juifs? En matière de doctrine, une proposition *scandaleuse* est celle qui induit en erreur, par les conséquences qui s'ensuivent. La montagne du *scandale*, 4 *Reg.* c. 23, ℣. 13, étoit la montagne des Oliviers sur laquelle Salomon, par complaisance pour ses femmes, avoit élevé des autels aux faux Dieux; ce qui étoit pour ses sujets une occasion d'idolâtrie.

Conséquemment les Théologiens définissent le *scandale*, une parole, une action, ou une omission capable de porter au péché ceux qui en sont témoins, ou qui en ont la connoissance. Ils appellent *scandale* actif, ou donné, l'action de celui qui scandalise, et *scandale* passif ou reçu, le mauvais effet qu'en ressentent ceux qui se trouvent par là excités au péché.

Lorsque quelqu'un, par malice, tire de fausses inductions d'une conduite innocente ou louable en elle-même, c'est un *scandale Pharisaïque*, une imitation de ce que faisoient les Pharisiens à l'égard de Jésus-Christ; ce n'est pas à ce sujet que le Sauveur a dit : *Malheur à celui par qui vient le scandale*, *Matt.* c. 18, ℣. 27, puisqu'alors celui qui le donne est innocent et fait ce qu'il doit. Si c'est par ignorance ou par foiblesse que quelqu'un tire de fausses conséquences d'une conduite qui n'a rien de blâmable, S. Paul veut que l'on évite de donner ce *scandale*, autant qu'il est possible : « Si la chair que je mange, » dit-il, scandalise mon frère, je » n'en mangerai de ma vie; » 1 *Cor.* c. 8, ℣. 13. La veille de sa passion, Jésus-Christ dit à ses Disciples : « Vous serez tous scandalisés » de moi pendant cette nuit; » *Marc*, c. 14, ℣. 27. C'est-à-dire, en me voyant souffrir, vous serez tous tentés de croire que je vous ai trompés, et que je ne suis pas le Fils de Dieu. Mais ce *scandale*, ainsi prévenu, ne devoit pas empêcher notre divin Sauveur d'accomplir la volonté de son Père.

La circonstance du *scandale* donné par une mauvaise action, augmente certainement la grièveté du péché, par conséquent, cette cir-

constance doit être accusée dans la confession; plus une personne est obligée par son rang, par sa dignité, par la sainteté de son état, à donner bon exemple, plus le *scandale* est criminel de sa part. Lorsqu'un homme vicieux cache ses désordres autant qu'il le peut, on ne doit pas l'accuser d'hypocrisie, s'il le fait afin d'éviter le *scandale;* il est moins coupable que ceux qui violent toutes les bienséances et bravent la censure publique, sous prétexte qu'ils ne veulent pas être hypocrites.

SCAPULAIRE, partie de l'habillement de différens Ordres religieux. Il consiste en deux bandes d'étoffe, dont l'une passe sur l'estomac, et l'autre sur le dos ou sur les épaules; de là lui est venu son nom; les Religieux profès le laissent pendre jusqu'à terre; les frères lais, jusqu'aux genoux seulement.

L'Abbé Fleury en a indiqué l'origine, *Mœurs des Chrét.* n. 54. » Saint Benoît, dit-il, donna à ses » Religieux un *scapulaire* pour le » travail. Il étoit beaucoup plus » large et plus lourd qu'il n'est au- » jourd'hui; il servoit, comme le » porte son nom, à garnir les épau- » les pour les fardeaux et à conser- » ver la tunique. Il avoit son ca- » puce comme la cuculle, et ces » deux vêtemens se portoient sépa- » rés; le *scapulaire* pendant le tra- » vail, la cuculle à l'Eglise et hors » de la maison. Depuis les Moines » ont regardé le *scapulaire* comme » la partie la plus essentielle de leur » habit. Ainsi ils ne le quittent » point, et mettent le froc ou la » coule par-dessus. »

Scapulaire est aussi un signe de dévotion envers la Sainte Vierge, qui fut introduit parmi les Fidèles vers le milieu du treizième siècle, par Simon Stock, Carme Anglois, et Général de son Ordre. Ce signe, chez les Religieux, est de porter leur *scapulaire;* chez les laïques, c'est de porter deux petits morceaux d'étoffe sur lesquels est brodé le nom de la Sainte Vierge, et d'en réciter l'office, avec quelques autres pratiques de dévotion. Simon Stock assura que dans une vision la Sainte Vierge lui avoit donné le *scapulaire* comme une marque de sa protection spéciale envers tous ceux qui le porteroient, qui garderoient la virginité, la continence, ou la chasteté conjugale, selon leur état, et qui reciteroient le petit office de Notre-Dame.

Le Docteur de Launoy a fait un ouvrage dans lequel il a regardé cette vision comme une imposture, et a traitées de pièces supposées les bulles des Papes que l'on cite en sa faveur. Il prétend que les Carmes n'ont commencé à porter le *scapulaire* que long-temps après la date de la vision prétendue. Le Pape Paul V, en retranchant quelques abus qui s'étoient glissés dans cette dévotion, l'a cependant approuvée, de même que Pie V, Clément VIII, et Clément X; Benoît XIV a réfuté l'ouvrage de Launoy, *De canonis. sanct.* t. 4, 2.e part. c. 9, *de festis B. M. Virginis*, l. 2, c. 6.

Mosheim, en zélé Protestant, très-prévenu contre le culte de la Sainte Vierge, a traité la prétendue vision de Simon Stock, de fable ridicule et impie, de fraude notoire, de sottise superstitieuse. « Les Carmes, dit-il, ont publié que » la Vierge avoit promis à ce Reli- » gieux que tous ceux qui mour-

» roient avec l'habit des Carmes ou » avec le *scapulaire*, seroient à » couvert de la damnation éter- » nelle. » Il témoigne son étonnement de ce que plusieurs Papes, et en particulier Benoît XIV, ont fait l'apologie de cette superstition, *Hist. Ecclés.* du 13.e siècle, 2.e part. c. 2, §. 29.

Pour avoir droit d'accuser Simon Stock de fraude et d'imposture, il faut être en état de prouver qu'il n'a eu ni révélation, ni vision, ni rêve; qu'il a forgé malicieusement cette histoire pour tromper les Fidèles : où en sont les preuves? Ce Religieux, austère, mortifié, dévot, fortement occupé du dessein d'augmenter la piété envers la Sainte Vierge, a pu rêver qu'elle lui apparoissoit, et il n'est pas le premier qui ait pris de bonne foi un rêve pour une réalité. Il n'a point publié que tous ceux qui mourroient avec le *scapulaire* seroient sauvés : si quelque Carme ignorant a écrit cette erreur dans la suite, Stock n'en est pas responsable. Aucun des Papes qui ont approuvé la dévotion du *scapulaire*, n'a affirmé la vision de ce Religieux et n'a ordonné de la croire, aucun n'a donné aucune espèce d'approbation à l'erreur que Mosheim met sur le compte des Carmes. Autre chose est d'approuver une dévotion qui paroît utile et salutaire, sans en rechercher l'origine, et autre chose de confirmer les faits sur lesquels des visionnaires voudroient l'appuyer. Benoît XIV a pu réfuter les peuves et les suppositions sur lesquelles Launoy avoit raisonné, sans juger vrai le fait que ce Docteur attaquoit.

Toute la question se réduit donc à savoir si la dévotion de porter le *scapulaire* est bonne ou mauvaise, pieuse ou abusive et superstitieuse; or, nous soutenons qu'elle est utile et salutaire, puisqu'elle porte les Fidèles à honorer la Mère de Dieu, à imiter ses vertus, à réciter des prières, à fréquenter les Sacremens, à fraterniser ensemble pour faire de bonnes œuvres. Donc les Papes ont bien fait de l'approuver, surtout dans un temps où il étoit nécessaire de prévenir les Fidèles contre les clameurs des Hérétiques, et de les affermir dans la piété; mais il est faux que par cette approbation ils aient donné aucune sanction à la vision vraie ou fausse de Simon Stock, ni aux erreurs que les Carmes ont pu débiter sur l'efficacité du *scapulaire*. Au contraire, Paul V a donné une bulle exprès pour proscrire toute conséquence erronée que l'on peut tirer de là, et tout abus que l'on peut en faire.

SCÉNOPÉGIE. *Voy.* TABERNACLES.

SCEPTICISME en fait de Religion. C'est la disposition d'un Philosophe qui prétend avoir examiné les preuves de la Religion, qui soutient qu'elles sont insuffisantes, ou balancées par des objections d'un poids égal, et qu'il a droit de demeurer dans le doute jusqu'à ce qu'il ait trouvé des argumens invincibles auxquels il n'y ait rien à opposer. Il est évident que ce doute réfléchi est une irréligion formelle; un Incrédule ne s'y tient que pour être dispensé de rendre à Dieu aucun culte, et de remplir aucun devoir de Religion. Nous soutenons que c'est non-seulement une impiété, mais encore une absurdité.

1.° C'en est une de regarder la

Religion comme un procès entre Dieu et l'homme, comme un combat dans lequel celui-ci a droit de résister tant qu'il le peut, d'envisager la loi divine comme un joug contre lequel nous sommes bien fondés à défendre notre liberté, puisque cette liberté prétendue n'est autre chose que le privilége de suivre sans remords l'instinct des passions. Quiconque ne pense pas que la Religion est un bienfait de Dieu, la craint et la déteste déjà; il est bien sûr de ne la trouver jamais suffisamment prouvée, et d'être toujours plus affecté par les objections que par les preuves.

2.° Il n'est pas moins contraire au bon sens de demander pour la Religion des preuves de même genre que celles qui démontrent les vérités de géométrie; l'existence même de Dieu, quoique démontrée, ne porte pas sur ce genre de preuves. Les démonstrations métaphysiques que l'on en donne, quoique très-solides, ne peuvent guère faire impression que sur les esprits exercés et instruits; elles ne sont point à portée des ignorans.

3.° La vérité de la Religion chrétienne est appuyée sur des faits; il en doit être ainsi de toute Religion révélée. Puisque la révélation est un fait, il doit être prouvé comme tous les autres faits par des témoignages, par l'histoire, par les monumens; il ne peut et ne doit pas l'être autrement. N'est-il pas aussi démontré en son genre que César a existé, qu'il y a eu un peuple Romain, que la ville de Rome subsiste encore, qu'il l'est que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits? Un esprit sensé ne peut pas plus douter d'une de ces vérités que de l'autre. Il y a plus; on peut être indifférent sur la dernière, ne pas se donner la peine d'en examiner et d'en suivre la démonstration, parce qu'on n'a pas l'esprit accoutumé à ces sortes de spéculations, l'on passera tout au plus pour un ignorant; mais si l'on montroit la même indifférence sur la vérité des faits, si on refusoit d'avouer que César a existé et que Rome subsiste encore, on seroit certainement regardé comme un insensé. Ces faits sont donc rigoureusement démontrés, pour tout homme sensé, par le genre de preuves qui leur conviennent, et il n'est point d'ignorant assez stupide pour ne pouvoir pas les saisir.

4.° La preuve de la Religion la plus convaincante pour le commun des hommes est la conscience, ou le sentiment intérieur. Il n'en est aucun qui ne sente qu'il a besoin d'une Religion qui l'instruise, qui le réprime, le console. Sans avoir examiné les autres Religions, il sent par expérience que le Christianisme produit en lui ces trois effets si essentiels à son bonheur; il en trouve donc la vérité au fond de son cœur. Ira-t-il chercher des doutes, des disputes, des objections, comme font les *Sceptiques*? Si on lui en oppose, elles feront peu d'impression sur lui; le sentiment intérieur lui tient lieu de toute autre démonstration.

5.° Y a-t-il du bon sens à mettre en question pendant toute la vie un devoir qui naît avec nous, qui fait le bonheur des âmes vertueuses, et qui doit décider de notre sort éternel? Si nous venons à mourir sans avoir vidé la dispute, aurons-nous lieu de nous féliciter de notre habileté à trouver des objections? Il n'est que trop prouvé qu'un sophisme est souvent plus séduisant qu'un raisonnement solide, et qu'il est inutile de vouloir persuader ceux

qui ont bien résolu de n'être jamais convaincus.

6.° Les *Sceptiques* prétendent qu'ils ont cherché des preuves, qu'ils les ont examinées, que ce n'est pas leur faute si elles ne leur ont pas paru assez solides. N'en croyons rien ; ils n'ont cherché et pesé que des objections. Ils ont lu avec avidité tous les livres écrits contre la Religion ; ils n'en ont peut-être pas lu un seul composé pour la défendre ; s'ils ont jeté un coup d'œil rapide sur quelqu'un de ces derniers, ce n'a été que pour y trouver à reprendre, et pour pouvoir se vanter d'avoir tout lu. Dès qu'il est question d'un fait qui favorise l'incrédulité, ils le croient sur parole et sans examen ; ils le copient, ils le répètent sur le ton le plus affirmatif. Vainement on le réfutera vingt fois, ils ne laisseront pas d'y revenir toujours. On les a vus se fâcher contre des Critiques qui ont démontré la fausseté de certains faits souvent avancés par les Incrédules ; ces Ecrivains sincères ont été forcés de faire leur apologie, pour avoir osé enfin découvrir la vérité et confondre le mensonge, et c'est ainsi que nos *Sceptiques* ont cherché de bonne foi à s'instruire ; les plus incrédules en fait de preuves, sont toujours les plus crédules en fait d'objections.

Vous ne croyez à la Religion, nous disent-ils, que par préjugé ; soit, pour un moment. Il nous paroît que le préjugé de Religion est moins blâmable que le préjugé d'incrédulité ; le premier vient d'un amour sincère pour la vertu, le second d'un penchant décidé pour le vice. La Religion a été le préjugé de tous les grands hommes qui ont vécu depuis le commencement du monde jusqu'à nous ; l'incrédulité, qui n'est qu'un libertinage d'esprit, a été le travers d'un petit nombre de raisonneurs très-inutiles et souvent très-pernicieux, qui ne se sont fait un nom que chez les peuples corrompus.

Dieu, disent encore les *Sceptiques*, ne punira pas l'ignorance ni le doute involontaires. Nous en sommes persuadés ; mais la disposition des *Sceptiques* n'est point une ignorance involontaire, ni un doute innocent ; il est réfléchi et délibéré, ils l'ont recherché avec tout le soin possible, et souvent il ne leur a pas peu coûté pour se le procurer. S'il y a un cas dans la vie où la prudence nous dicte de prendre le parti le plus sûr malgré nos doutes, c'est certainement celui-ci ; or, le parti de la Religion est évidemment le plus sûr.

David Hume, zélé partisan du *scepticisme* philosophique, après avoir étalé tous les sophismes qu'il a pu forger pour l'établir, est forcé d'avouer qu'il n'en peut résulter aucun bien, qu'il est ridicule de vouloir détruire la raison par le raisonnement; que la nature, plus forte que l'orgueil philosophique, maintiendra toujours ses droits contre toutes les spéculations abstraites. Disons hardiment qu'il en sera de même de la Religion, puisqu'elle est entée sur la nature; que si nos mœurs publiques devenoient meilleures, tous les Incrédules, *Sceptiques* ou autres, seroient méprisés et détestés.

Dans les disputes qui ont régné entre les Théologiens Catholiques et les Protestans, ils se sont accusés mutuellement de favoriser le *scepticisme* en fait de Religion. Les premiers ont dit qu'en voulant décider toutes les questions par l'Ecriture-Sainte, sans un autre

secours, les Protestans exposoient les simples Fidèles à un doute universel; 1.° parce que le très-grand nombre sont incapables de s'assurer par eux-mêmes si tel Livre de l'Ecriture est authentique, canonique, inspiré, ou s'il ne l'est pas; s'il est fidèlement traduit, s'ils en prennent le vrai sens, si celui qu'ils y donnent n'est pas contredit par quelque autre passage de l'Ecriture. 2.° Parce qu'il n'y a aucune question controversée entre les différentes sectes sur laquelle chacune n'allègue des passages de l'Ecriture pour étayer son opinion; que le sens de l'Ecriture étant ainsi l'objet de toutes les disputes, il est absurde de le regarder comme le moyen de les décider.

Sans prendre la peine de répondre à ces raisons, les Protestans ont répliqué qu'en appelant à l'autorité de l'Eglise, les Catholiques retombent dans le même inconvénient; qu'il est aussi difficile de savoir quelle est la véritable Eglise, que de discerner quel est le vrai sens de l'Ecriture; qu'il n'est pas plus aisé de se convaincre de l'infaillibilité de l'Eglise, que du vrai ou du faux de toute autre opinion. Les Incrédules n'ont pas manqué de juger que les deux partis ont raison, que l'un n'a pas un meilleur fondement de sa foi que l'autre.

Mais nous en avons démontré la différence. 1.° Nous avons fait voir que la véritable Eglise se fait discerner par un caractère évident et sensible à tout homme capable de réflexion; savoir, par la catholicité; caractère qu'aucune secte ne lui conteste, et que toutes lui reprochent même comme un opprobre. Il n'est dans le sein de l'Eglise aucun ignorant qui ne sente que l'enseignement universel de cette Eglise est un moyen d'instruction plus à sa portée que l'Ecriture-Sainte, puisque souvent il ne sait pas lire. *Voyez* CATHOLIQUE, CATHOLICITÉ, CATHOLICISME. 2.° Nous avons prouvé que l'infaillibilité de l'Eglise est une conséquence directe et immédiate de la mission divine des Pasteurs; mission qui se démontre par deux faits publics, par leur succession et par leur ordination. Les Protestans ont supposé faussement que cette infaillibilité ne pouvoit être prouvée autrement que par l'Ecriture-Sainte; encore une fois, nous leur avons démontré le contraire. *V.* EGLISE, §. 5.

C'est par l'événement qu'il faut juger lequel des deux systèmes conduit au *scepticisme* et à l'incrédulité. Ce n'est pas en suivant le principe du Catholicisme, mais celui de la prétendue réforme, que les raisonneurs sont devenus Sociniens, Déistes, Sceptiques, Incrédules. Dans vingt articles de ce Dictionnaire, nous avons fait voir que tous sont partis de là, et n'ont fait que pousser les conséquences de ce principe jusqu'où elles pouvoient aller. Les Incrédules de toutes les sectes n'ont presque fait autre chose que tourner contre le Christianisme en général les objections que les Protestans ont faites contre le Catholicisme. Ce n'est donc pas à ces derniers qu'il convient de nous reprocher que notre système ou notre méthode conduisent au doute universel en fait de Religion. *Voyez* ERREUR.

SCHISMATIQUE, SCHISME. Ce dernier terme, qui est grec d'origine, signifie division, séparation, rupture, et l'on appelle ainsi le crime de ceux qui étant mem-

bres de l'Eglise Catholique, s'en séparent pour faire bande à part, sous prétexte qu'elle est dans l'erreur, qu'elle autorise des désordres et des abus, etc. Ces rebelles ainsi séparés sont des *Schismatiques;* leur parti n'est plus l'Eglise, mais une *secte* particulière.

Il y a eu de tout temps dans le Christianisme des esprits légers, orgueilleux, ambitieux de dominer et de devenir chefs de parti, qui se sont crus plus éclairés que l'Eglise entière, qui lui ont reproché des erreurs et des abus, qui ont séduit une partie de ses enfans, et qui ont formé entre eux une société nouvelle; les Apôtres mêmes ont vu naître ce désordre, ils l'ont condamné et l'ont déploré. Les *schismes* principaux dont parle l'Histoire Ecclésiastique sont celui des Novatiens, celui des Donatistes, celui des Lucifériens, celui des Grecs qui dure encore, enfin celui des Protestans; nous avons parlé de chacun sous son nom particulier : il nous reste à donner une notion du grand *schisme d'Occident;* mais il convient d'examiner auparavant si le *schisme* en lui-même est toujours un crime, ou s'il y a quelque motif capable de le rendre légitime. Nous soutenons qu'il n'y en a aucun, et qu'il ne peut y en avoir jamais, qu'ainsi tous les *Schismatiques* sont hors de la voie du salut. Tel a toujours été le sentiment de l'Eglise Catholique; voici les preuves qu'elle en donne.

1.° L'intention de Jésus-Christ a été d'établir l'union entre les Membres de son Eglise; il dit, *Joan.* c. 10, ℣. 15 : « Je donne » ma vie pour mes brebis; j'en ai » d'autres qui ne sont pas encore » dans le bercail, il faut que je » les y amène, et j'en ferai un » seul troupeau, sous un même » Pasteur. » Donc ceux qui sortent du bercail pour former un troupeau à part vont directement contre l'intention de Jésus-Christ. Il est évident que ce divin Sauveur, sous le nom de brebis qui n'étoient pas encore dans le bercail, entendoit les Gentils; malgré l'opposition qu'il y avoit entre les deux opinions, leurs mœurs, leurs habitudes et celles des Juifs, il vouloit en former, non deux troupeaux différens, mais un seul. Aussi lorsque les Juifs convertis à la foi refusèrent de fraterniser avec les Gentils, à moins que ceux-ci n'embrassassent les lois et les mœurs juives, ils furent censurés et condamnés par les Apôtres. S. Paul nous fait remarquer qu'un des grands motifs de la venue de Jésus-Christ sur la terre a été de détruire le mur de séparation qui étoit entre la nation juive et les autres, de faire cesser par son sacrifice l'inimitié déclarée qui les divisoit, et d'établir entre elles une paix éternelle, *Ephes.* c. 2, ℣. 14. De quoi auroit servi ce traité de paix, s'il devoit être permis à de nouveaux Docteurs de former de nouvelles divisions, et d'exciter bientôt entre les membres de l'Eglise des haines aussi déclarées que celle qui avoit régné entre les Juifs et les Gentils?

2.° S. Paul, conformément aux leçons de Jésus-Christ, représente l'Eglise, non-seulement comme un seul troupeau, mais comme une seule famille, et un seul corps, dont tous les membres unis aussi étroitement entre eux que ceux du corps humain, doivent concourir mutuellement à leur bien spirituel et temporel; il leur recommande d'être

d'être attentifs à conserver par leur humilité, leur douceur, leur patience, leur charité, l'*unité d'esprit dans le lien de la paix*, *Ephes.* c. 4, ℣. 2; à ne point se laisser entraîner comme des enfans à tout vent de doctrine, par la malice des hommes habiles à insinuer l'erreur, *Ibid.* ℣. 14. De même qu'il n'y a qu'un Dieu, il veut qu'il n'y ait qu'une seule Foi et un seul Baptême; c'est, dit-il, pour établir cette unité de Foi que Dieu a donné des Apôtres et des Evangélistes, des Pasteurs et des Docteurs, ℣. 4 et 11. C'est donc s'élever contre l'ordre de Dieu de fermer l'oreille aux leçons des Pasteurs et des Docteurs qu'il a établis, pour en écouter de nouveaux qui s'ingèrent d'eux-mêmes à enseigner leur propre doctrine.

Il recommande aux Corinthiens de ne point fomenter entre eux de *schismes* ni de disputes au sujet de leurs Apôtres ou de leurs Docteurs; il les reprend de ce que les uns disent *je suis à Paul*, les autres, *je suis du parti d'Apollo ou de Céphas;* 1 *Cor.* 1, ℣. 10, 11, 12. Il blâme toute espèce de divisions. « Si quelqu'un, dit-il, semble aimer la dispute, ce n'est » point notre coutume, ni celle de » l'Eglise de Dieu..... à la vérité il » faut qu'il y ait des hérésies, afin » que l'on connoisse parmi vous » ceux qui sont à l'épreuve; » c. 11, ℣. 16. On sait que l'hérésie est le choix d'une doctrine particulière. Il met la dispute, les dissensions, les sectes, les inimitiés, les jalousies, au nombre des *œuvres de la chair*, *Galat.* c. 5, ℣. 19.

Saint Pierre avertit les Fidèles « qu'il y aura parmi eux de faux » Prophètes, des Docteurs du mensonge qui introduiront des sectes » pernicieuses, qui auront l'audace » de mépriser l'autorité légitime, » qui pour leur propre intérêt se » feront un parti par leurs blasphèmes..... qui entraîneront les esprits inconstans et légers..... en » leur promettant la liberté, pendant qu'eux-mêmes sont les esclaves de la corruption, » 2 *Petri*, c. 2, ℣. 1, 10, 14, 19. Il ne pouvoit pas mieux peindre les *Schismatiques*, qui veulent, disent-ils, réformer l'Eglise.

S. Jean parlant d'eux les nomme des *Antechrists.* « Ils sont sortis » d'entre nous, dit-il, mais ils » n'étoient pas des nôtres; s'ils en » avoient été, ils seroient demeurés avec nous, » 1. *Joan.* c. 2, ℣. 18. S. Paul en a fait un tableau non moins odieux, 2 *Tim.* ch. 3 et 4.

3.° Nous ne devons donc pas être étonnés de ce que les Pères de l'Eglise, tous remplis des leçons et de la doctrine des Apôtres, se sont élevés contre tous les *Schismatiques* et ont condamné leur témérité; S. Irénée en attaquant tous ceux de son temps qui avoient formé des sectes, Tertullien dans ses prescriptions contre les Hérétiques, S. Cyprien contre les Novatiens, S. Augustin contre les Donatistes, S. Jérôme contre les Lucifériens, etc., ont tous posé pour principe qu'il ne peut point y avoir de cause légitime de rompre l'unité de l'Eglise: *Præscindendæ unitatis nulla potest esse justa necessitas;* tous ont soutenu que hors de l'Eglise il n'y a point de salut.

4.° Pour peindre la griéveté du crime des *Schismatiques*, nous ne ferons que copier ce que Bayle en a dit, *supplém.* du *Comment. Philos. Préf. Œuvr.* t. 2, p. 480, col. 2. « Je ne sais, dit-il, où l'on

» trouveroit un crime plus grief » que celui de déchirer le Corps » Mystique de Jésus-Christ, de son » Epouse qu'il a rachetée de son » propre sang, de cette Mère qui » nous engendre à Dieu, qui nous » nourrit du lait d'intelligence, qui » est sans fraude, qui nous con- » duit à la béatitude éternelle. Quel » crime plus grand que de se sou- » lever contre une telle Mère, de » la diffamer par tout le monde, de » faire rebeller tous ses enfans » contre elle, si on le peut, de les » lui arracher du sein par milliers » pour les entraîner dans les flam- » mes éternelles, eux et leur pos- » térité pour toujours? Où sera le » crime de lèse-majesté divine au » premier chef, s'il ne se trouve » là? Un époux qui aime son épouse » et qui connoît sa vertu, se tient » plus mortellement offensé par des » libelles qui la font passer pour une » prostituée, que par toutes les in- » jures qu'on lui diroit à lui-même.

» De tous les crimes où un sujet » puisse tomber, il n'y en a point » de plus horrible que celui de se » révolter contre son Prince légi- » time, et de faire soulever tout » autant de provinces que l'on peut » pour tâcher de le détrôner, fal- » lût-il désoler toutes les provinces » qui voudroient demeurer fidèles. » Or, autant l'intérêt surnaturel » surpasse tout avantage temporel, » autant l'Eglise de Jésus-Christ » l'emporte sur toutes les sociétés » civiles; donc autant le *schisme* » avec l'Eglise surpasse l'énormité » de toutes les séditions. »

Daillé, au commencement de son apologie pour les Réformés, c. 2, fait le même aveu touchant la griéveté du crime de ceux qui se séparent de l'Eglise sans aucune raison grave; mais il soutient que les Protestans en ont eu d'assez fortes pour qu'on ne puisse plus les accuser d'avoir été *Schismatiques*. Nous examinerons ces raisons ci-après. Calvin lui-même et ses principaux disciples n'ont pas tenu un langage différent.

5.° Mais avant de discuter leurs raisons, il est bon de voir d'abord si leur conduite est conforme aux lois de l'équité et du bon sens. Ils disent qu'ils ont été en droit de rompre avec l'Eglise Romaine, parce qu'elle professoit des erreurs, qu'elle autorisoit des superstitions et des abus auxquels ils ne pouvoient prendre part sans renoncer au salut éternel. Mais qui a porté ce jugement, et qui en a garanti la certitude? Eux-mêmes, et eux seuls. De quel droit ont-ils fait tout à la fois la fonction d'accusateurs et de juges? Pendant que l'Eglise Catholique répandue par toute la terre suivoit les mêmes dogmes, la même morale, le même culte, les mêmes lois qu'elle garde encore, une poignée de Prédicans, dans deux ou trois contrées de l'Europe, ont décidé qu'elle étoit coupable d'erreur, de superstition, d'idolâtrie; ils l'ont ainsi publié, une foule d'ignorans et d'hommes vicieux les ont crus et se sont joints à eux; devenus assez nombreux et assez forts, ils lui ont déclaré la guerre et se sont maintenus malgré elle. Nous demandons encore une fois qui leur a donné l'autorité de décider la question, pendant que l'Eglise entière soutenoit le contraire; qui les a rendus juges et supérieurs de l'Eglise dans laquelle ils avoient été élevés et instruits, et qui a ordonné à l'Eglise de se soumettre à leur décision, pendant qu'ils ne vouloient pas se soumettre à la sienne?

Lorsque les Pasteurs de l'Eglise assemblés au Concile de Trente ou dispersés dans les divers Diocèses, ont condamné les dogmes des Protestans, et ont jugé que c'étoient des erreurs, ceux-ci ont objecté que les Evêques Catholiques se rendoient juges et parties. Mais lorsque Luther, Calvin, et leurs adhérens ont prononcé du haut de leur Tribunal que l'Eglise Romaine étoit un cloaque de vices et d'erreurs, étoit la Babylone et la prostituée de l'Apocalypse, etc., n'étoient-ils pas juges et parties dans cette contestation? pourquoi cela leur a-t-il été plus permis qu'aux Pasteurs Catholiques? Ils ont fait de gros livres pour justifier leur *schisme*, jamais ils ne se sont proposé cette question, jamais ils n'ont daigné y répondre.

L'évidence, disent-ils, la raison, le bon sens, voilà nos juges et nos titres contre l'Eglise Romaine. Mais cette évidence prétendue n'a été et n'est encore que pour eux, personne ne l'a vue qu'eux; la raison est la leur et non celle des autres, le bon sens qu'ils réclament n'a jamais été que dans leur cerveau. C'est de leur part un orgueil bien révoltant de prétendre qu'au seizième siècle il n'y avoit personne qu'eux dans toute l'Eglise Chrétienne qui eût des lumières, de la raison, du bon sens. Dans toutes les disputes qui depuis la naissance de l'Eglise se sont élevées entre elle et les novateurs, ces derniers n'ont jamais manqué d'alléguer pour eux l'évidence, la raison, le bon sens, et de défendre leur cause comme les Protestans défendent la leur. Ont-ils eu raison tous, et l'Eglise a-t-elle toujours eu tort? Dans ce cas il faut soutenir que Jésus-Christ, loin d'avoir établi dans son Eglise un principe d'unité, y a placé un principe de division pour tous les siècles, en laissant à tous les sectaires entêtés la liberté de faire bande à part, dès qu'ils accuseront l'Eglise d'être dans le désordre et dans l'erreur.

Au reste, il s'en faut beaucoup que tous les Protestans aient osé affirmer qu'ils ont l'évidence pour eux; plusieurs ont été assez modestes pour avouer qu'ils n'ont que des raisons probables. Grotius et Vossius avoient écrit que les Docteurs de l'Eglise Romaine donnent à l'Ecriture-Sainte un sens *évidemment* forcé, différent de celui qu'ont suivi les anciens Pères, et qu'ils forcent les Fidèles d'adopter leurs interprétations, qu'il a donc fallu se séparer d'eux. Bayle, *Dict. Crit.*, art. *Nihusius*, Rem. H, observe qu'ils se sont trop avancés. « Les Protestans, dit-il, n'allèguent que des raisons disputables, rien de convaincant, nulle démonstration; ils prouvent et ils objectent; mais on répond à leurs preuves et à leurs objections; ils répliquent et on leur réplique, cela ne finit jamais: étoit-ce la peine de faire un *schisme?* » Demandons plutôt: en pareille circonstance, étoit-il permis de faire un *schisme* et de s'exposer aux suites affreuses qui en ont résulté?

Les controverses de Religion, continue Bayle, ne peuvent pas être conduites au dernier degré d'évidence; tous les Théologiens en tombent d'accord. Jurieu soutient que c'est une erreur très-dangereuse d'enseigner que le Saint-Esprit nous fait connoître évidemment les vérités de la Religion; selon lui, l'âme fidèle embrasse ces vérités, sans qu'elles soient évi-

dentes à sa raison, et même *sans qu'elle connoisse évidemment que Dieu les a révélées*. On prétend que Luther, à l'article de la mort, a fait un aveu à peu près semblable; voilà donc où aboutit la prétendue clarté de l'Ecriture-Sainte sur les questions disputées entre les Protestans et nous.

6.° Il y a plus. En suivant le principe sur lequel les Protestans avoient fondé leur *schisme*, ou leur séparation d'avec l'Eglise Romaine, d'autres Docteurs leur ont résisté, leur ont soutenu qu'ils étoient dans l'erreur, et ont prouvé qu'il falloit se séparer d'eux. Ainsi Luther vit éclore parmi ses prosélytes la secte des Anabaptistes et celle des Sacramentaires, et Calvin fit sortir de son école les Sociniens. En Angleterre, les Puritains ou Calvinistes rigides n'ont jamais voulu fraterniser avec les Episcopaux ou Anglicans, et vingt autres sectes sont successivement sorties de ce foyer de division. Vainement les chefs de la prétendue réforme ont fait à ces nouveaux *Schismatiques* les mêmes reproches que leur avoient faits les Docteurs Catholiques; on s'est moqué d'eux; on leur a demandé de quel droit ils refusoient aux autres une liberté de laquelle ils avoient trouvé bon d'user eux-mêmes, et s'ils ne rougissoient pas de répéter des argumens auxquels ils prétendoient avoir solidement répondu.

Bayle n'a pas manqué de leur faire encore cette objection. Un Catholique, dit-il, a devant lui tous ses ennemis, les mêmes armes lui servent à les réfuter tous; mais les Protestans ont des ennemis devant et derrière, ils sont entre deux feux, le Papisme les attaque d'un côté et le Socinianisme de l'autre; ce dernier emploie contre eux les mêmes argumens desquels ils se sont servis contre l'Eglise Romaine. *Dict. Crit. Nihusius*, H. Nous démontrerons la vérité de ce reproche, en répondant aux objections des Protestans.

1.re *Objection*. Quoique les Apôtres aient souvent recommandé aux Fidèles l'union et la paix, ils leur ont aussi ordonné de se séparer de ceux qui enseignent une fausse Doctrine. S. Paul écrit à Tite, c. 3, ℣. 10: « Evitez un » Hérétique après l'avoir repris » une ou deux fois. » Saint Jean ne veut pas même qu'on le salue, 2 *Joan*. ℣. 10. S. Paul dit anathème à quiconque prêchera un Evangile différent du sien, fût-ce un Ange du Ciel, *Galat*. c. 1, ℣. 8 et 9. Nous lisons dans l'Apocalypse, c. 18, ℣. 4: « Sortez » de Babylone, mon peuple, de » peur d'avoir part à ses crimes et » à son châtiment. » Dans ce même livre, c. 2, ℣. 6, le Seigneur loue l'Evêque d'Ephèse de ce qu'il hait la conduite des Nicolaïtes, et ℣. 15, il blâme celui de Bergame de ce qu'il souffre leur Doctrine. De tout temps l'Eglise a retranché de sa société les Hérétiques et les mécréans; donc les Protestans ont dû en conscience se séparer de l'Eglise Romaine. Ainsi raisonne Daillé, *Apolog*. c. 3, et la foule des Protestans.

Réponse. En premier lieu, nous prions ces raisonneurs de nous dire ce qu'ils ont répondu aux Anabaptistes, aux Sociniens, aux Quakers, aux Latitudinaires, aux Indépendans, etc., lorsqu'ils ont allégué ces mêmes passages pour prouver qu'ils étoient obligés en conscience de se séparer des Protestans et de faire bande à part.

En second lieu, Saint Paul ne s'est pas borné à défendre aux Fidèles de demeurer en société avec des Hérétiques et des mécréans, mais il leur ordonne de fuir la compagnie des pécheurs scandaleux, 1. *Cor.* c. 5, ℣. 11; 2. *Thess.* c. 3, ℣. 6 et 14; s'ensuit-il de là que tous ces pécheurs doivent sortir de l'Eglise pour former une secte particulière, ou que l'Eglise doit les chasser de son sein? Les Apôtres en général ont défendu aux Fidèles d'écouter et de suivre les séducteurs, les faux Docteurs, les Prédicans d'une nouvelle Doctrine; donc tous ceux qui ont prêté l'oreille à Luther, à Calvin et à leurs semblables, ont fait tout le contraire de ce que les Apôtres ont ordonné.

En troisième lieu, peut-on faire de l'Ecriture-Sainte un abus plus énorme que celui qu'en font nos adversaires? Saint Paul commande à un Pasteur de l'Eglise de reprendre un Hérétique, de l'éviter ensuite et de ne plus le voir, s'il est rebelle et opiniâtre; donc cet Hérétique fait bien de se révolter contre le Pasteur, de lui débaucher ses ouailles, de former un troupeau à part: voilà ce qu'ont fait Luther et Calvin, et suivant l'avis de leurs disciples, ils ont bien fait; S. Paul les y a autorisés. Mais ces deux prétendus réformateurs étoient-ils Apôtres ou Pasteurs de l'Eglise universelle, revêtus d'autorité pour la déclarer hérétique, et pour lui débaucher ses enfans?

Parce qu'il leur a plu de juger que l'Eglise Catholique étoit une Babylone, ils ont décidé qu'il falloit en sortir; mais ce jugement même, prononcé sans autorité, étoit un blasphème; il supposoit que Jésus-Christ, après avoir versé son sang pour se former une Eglise pure et sans tache, a permis, malgré ses promesses, qu'elle devînt une Babylone, un cloaque d'erreurs et de désordres. Toute société sans doute est en droit de juger ses membres; mais les Protestans qui voient tout dans l'Ecriture, n'y ont pas trouvé qu'une poignée de membres révoltés a droit de juger et de condamner la société entière. Ils peuvent y apprendre qu'un Pasteur, un Evêque, tel que ceux d'Ephèse et de Pergame, est autorisé à bannir de son troupeau des Nicolaïtes condamnés comme Hérétiques par les Apôtres; mais elle n'a jamais enseigné que les Nicolaïtes, ni les partisans de toute autre secte, pouvoient légitimement tenir tête aux Evêques, et former une Eglise ou une société *Schismatique.*

De ce que l'Eglise Catholique a toujours retranché de son sein les Hérétiques, les mécréans, les rebelles, il s'ensuit qu'elle a eu raison de traiter ainsi les Protestans, et de leur dire anathème; mais il ne s'ensuit pas qu'ils ont bien fait de le lui dire à leur tour, d'usurper ses titres, et d'élever autel contre autel. Il est étonnant que des raisonnemens aussi gauches aient pu faire impression sur un seul esprit sensé.

Seconde objection. Les Pasteurs et les Docteurs Catholiques ne se contentoient pas d'enseigner des erreurs, d'autoriser des superstitions, de maintenir des abus, ils forçoient les Fidèles à embrasser toutes leurs opinions, et punissoient par des supplices quiconque vouloit leur résister; il n'étoit donc pas possible d'entretenir société avec eux, il a fallu nécessairement s'en séparer.

Réponse. Il faut que l'Eglise Catholique ait enseigné des erreurs, etc., et qu'elle ait forcé par des supplices les fidèles à les professer. Encore une fois, qui a convaincu l'Eglise d'être dans aucune erreur? Parce que Luther et Calvin l'en ont accusée, s'ensuit-il que cela est vrai? Ce sont eux-mêmes qui enseignoient des erreurs et qui les ont fait embrasser à d'autres. De même qu'ils alléguoient des passages de l'Ecriture-Sainte, les Docteurs Catholiques en citoient aussi pour prouver leur doctrine; les premiers disoient : Vous entendez mal l'Ecriture; les seconds répliquoient : C'est vous-mêmes qui en pervertissez le sens. Notre explication est la même que celle qu'ont donnée de tout temps les Pères de l'Eglise, et qui a toujours été suivie par tous les Fidèles; la vôtre n'est fondée que sur vos prétendues lumières; elle est nouvelle et inouïe, donc elle est fausse. Une preuve que les Réformateurs l'entendoient mal, c'est qu'ils ne s'accordoient pas, au lieu que le sentiment des Catholiques étoit unanime. Une autre preuve que les premiers enseignoient des erreurs, c'est qu'aujourd'hui leurs disciples et leurs successeurs ne suivent pas leur doctrine. *Voyez* PROTESTANT.

D'ailleurs autre chose est de ne pas croire et de ne pas professer la doctrine de l'Eglise, et autre chose de l'attaquer publiquement et de prêcher le contraire. Jamais les Protestans ne pourront citer l'exemple d'un seul Hérétique ou d'un seul Incrédule supplicié pour des erreurs qu'il n'avoit ni publiées, ni voulu faire embrasser aux autres. C'est une équivoque frauduleuse de confondre les mécréans paisibles avec les prédicans séditieux, fougueux et calomniateurs, tels qu'ont été les Fondateurs de la prétendue réforme. Qui a forcé Luther, Calvin et leurs semblables de s'ériger en Apôtres, de renverser la Religion et la croyance établies, d'accabler d'invectives les Pasteurs de l'Eglise Romaine? Voilà leur crime, et jamais leurs sectateurs ne parviendront à le justifier.

Troisième objection. Les Protestans ne pouvoient vivre dans le sein de l'Eglise Romaine, sans pratiquer les usages superstitieux qui y étoient observés, sans adorer l'Eucharistie, sans rendre un culte religieux aux Saints, à leurs images et à leurs reliques; or, ils regardoient tous ces cultes comme autant d'actes d'idolâtrie. Quand ils se seroient trompés dans le fond, toujours ne pouvoient-ils observer ces pratiques sans aller contre leur conscience : donc ils ont été forcés de faire bande à part, afin de pouvoir servir Dieu selon les lumières de leur conscience.

Réponse. Avant les clameurs de Luther, de Calvin et de quelques autres Prédicans, personne dans toute l'étendue de l'Eglise Catholique ne regardoit son culte comme une idolâtrie; ces Docteurs mêmes l'avoient pratiqué pendant longtemps sans scrupule; ce sont eux qui, à force de déclamations et de sophismes, sont parvenus à le persuader à une foule d'ignorans; ce sont donc eux qui sont la cause de la fausse conscience de leurs prosélytes. Quand ceux-ci seroient innocens d'avoir fait un *schisme*, ce qui n'est pas, les auteurs de l'erreur n'en sont que plus coupables; mais Saint Paul ordonne aux Fidèles d'obéir à leurs Pasteurs et de fermer l'oreille à la séduction des faux Docteurs; donc ceux-ci et leurs

disciples ont été complices du même crime.

Quand on veut nous persuader que la prétendue réforme a eu pour premiers partisans des âmes timorées, des Chrétiens scrupuleux et pieux, qui ne demandoient qu'à servir Dieu selon leur conscience, on se joue de notre crédulité. Il est assez prouvé que les Prédicans étoient ou des Moines dégoûtés du cloître, du célibat et du joug de la règle, ou des Ecclésiastiques vicieux, déréglés, entêtés de leur prétendue science; que la foule de leurs partisans ont été des hommes de mauvaises mœurs et dominés par des passions fougueuses. *Voyez* RÉFORMATION. Il n'est pas moins certain que le principal motif de leur apostasie fut le désir de vivre avec plus de liberté, de piller les Eglises et les Monastères, d'humilier et d'écraser le Clergé, de se venger de leurs ennemis personnels, etc. tout étoit permis contre les Papistes à ceux qui suivoient le nouvel Evangile.

On nous en impose encore plus grossièrement quand on prétend qu'il falloit du courage pour renoncer au Catholicisme, qu'il y avoit de grands dangers à courir, que les apostats risquoient leur fortune et leur vie, qu'ils n'ont donc pu agir que par motif de conscience. Il est constant que dès l'origine les prétendus Réformés ont travaillé à se rendre redoutables. Leurs Docteurs ne leur prêchoient point la patience, la douceur, la résignation au martyre, comme faisoient les Apôtres à leurs disciples, mais la sédition, la révolte, la violence, le brigandage et le meurtre. Ces leçons se trouvent encore dans les écrits des Réformateurs, et l'Histoire atteste qu'elles furent fidèlement suivies. Etrange délicatesse de conscience, d'aimer mieux bouleverser l'Europe entière que de souffrir dans le silence les prétendus abus de l'Eglise Catholique !

Quatrième objection. A la vérité les Pères de l'Eglise ont condamné le *schisme* des Novatiens, des Donatistes et des Lucifériens, parce que ces sectaires ne reprochoient aucune erreur à l'Eglise Catholique, de laquelle ils se séparoient; il n'en étoit pas de même des Protestans, à qui la doctrine de l'Eglise Romaine paroissoit erronée en plusieurs points.

Réponse. Il est faux que les *Schismatiques*, dont nous parlons, n'aient reproché aucune erreur à l'Eglise Catholique. Les Donatistes regardoient comme une erreur de penser que les pécheurs scandaleux étoient membres de l'Eglise, ils soutenoient l'invalidité du Baptême reçu hors de leur société. Les Novatiens soutenoient que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir d'absoudre les pécheurs coupables de rechute. Les Lucifériens enseignoient que l'on ne devoit pas recevoir à la Communion ecclésiastique les Evêques Ariens, quoique pénitens et convertis, et que le Baptême administré par eux étoit absolument nul. Si pour avoir droit de se séparer de l'Eglise il suffisoit de lui imputer des erreurs, il n'y auroit aucune secte ancienne ni moderne que l'on pût justement accuser de *schisme*; les Protestans eux-mêmes n'oseroient blâmer aucune des sectes qui se sont séparées d'eux, puisque toutes sans exception leur ont reproché des erreurs, et souvent des erreurs très-grossières.

En effet, les Sociniens les accusent d'introduire le Polythéisme et d'adorer trois Dieux, en soutenant

la divinité des trois Personnes divines; les Anabaptistes de profaner le Baptême, en l'administrant à des enfans qui sont encore incapables de croire, les Quakers de résister au Saint-Esprit, en empêchant les simples fidèles et les femmes de parler dans les assemblées de Religion, lorsque les uns ou les autres sont inspirés; les Anglicans de méconnoître l'institution de Jésus-Christ, en refusant de reconnoître le caractère divin des Evêques; tous de concert reprochent aux Calvinistes rigides de faire Dieu auteur du péché en admettant la prédestination absolue, etc. : donc ou toutes ces sectes ont raison de vivre séparées les unes des autres, et de s'anathématiser mutuellement, ou toutes ont eu tort de faire *schisme* d'avec l'Eglise Catholique; il n'en est pas une seule qui n'allègue les mêmes raisons de se séparer de toute autre Communion quelconque.

Un de leurs controversistes a cité un passage de Vincent de Lérins, qui dit, *Commonit.*, c. 4 et 29, que si une erreur est prête à infecter toute l'Eglise, il faut s'en tenir à l'antiquité; que si l'erreur est ancienne et étendue, il faut la combattre par l'Ecriture. Cette citation est fausse; voici les paroles de cet Auteur : « Ç'a toujours été, et c'est » encore aujourd'hui la coutume » des Catholiques de prouver la » vraie Foi de deux manières, » 1.° par l'autorité de l'Ecriture-» Sainte, 2.° par la tradition de » l'Eglise universelle, non que l'E-» criture soit insuffisante en elle-» même, mais parce que la plupart » interprètent à leur gré la parole » divine, et forgent ainsi des opi-» nions et des erreurs. Il faut donc » entendre l'Ecriture-Sainte dans » le sens de l'Eglise, sur-tout dans » les questions qui servent de fon-» dement à tout le Dogme Catho-» lique. Nous avons dit encore que » dans l'Eglise même il faut avoir » égard à l'universalité et à l'anti-» quité; à l'universalité, afin de » ne pas rompre l'unité par un » *schisme;* à l'antiquité afin de ne » pas préférer une nouvelle hérésie » à l'ancienne Religion. Enfin nous » avons dit que dans l'antiquité de » l'Eglise il faut observer deux » choses, 1.° ce qui a été décidé » autrefois par un Concile univer-» sel; 2.° si c'est une question » nouvelle sur laquelle il n'y ait » point eu de décision, il faut con-» sulter le sentiment des Pères qui » ont toujours vécu et enseigné dans » la Communion de l'Eglise, et te-» nir pour vrai et catholique ce » qu'ils ont professé d'un consente-» ment unanime. » Cette règle, constamment suivie dans l'Eglise depuis plus de dix-sept siècles, est la condamnation formelle du *schisme* et de toute la conduite des Protestans, aussi-bien que des autres sectaires.

Quelques Théologiens ont distingué le *schisme actif* d'avec le *schisme passif;* par le premier ils entendent la séparation volontaire d'une partie des membres de l'Eglise d'avec le corps, et la résolution qu'ils prennent d'eux-mêmes de ne plus faire de société avec lui : ils appellent *schisme passif* la séparation involontaire de ceux que l'Eglise a rejettés de son sein par l'excommunication. Quelquefois les controversistes Protestans ont voulu abuser de cette distinction; ils ont dit : Ce n'est pas nous qui nous sommes séparés de l'Eglise Romaine, c'est elle qui nous a rejetés et condamnés; c'est donc elle qui est coupable de *schisme*, et non pas

nous. Mais il est prouvé par tous les monumens historiques du temps, et par tous les écrits des Luthériens et des Calvinistes, qu'avant l'anathème prononcé contre eux par le Concile de Trente, ils avoient publié et répété cent fois que l'Eglise Romaine étoit la Babylone de l'Apocalypse, la Synagogue de Satan, la société de l'Antechrist; qu'il falloit absolument en sortir pour faire son salut; en conséquence ils tinrent d'abord des assemblées particulières, ils évitèrent de se trouver à celles des Catholiques et de prendre aucune part à leur culte. Le *schisme* a donc été actif et très-volontaire de leur part.

Nous ne prétendons pas insinuer par là que l'Eglise ne doit point exclure promptement de sa Communion les Novateurs cachés, hypocrites et perfides, qui, en enseignant une Doctrine contraire à la sienne, s'obstinent à se dire Catholiques, enfans de l'Eglise, défenseurs de sa véritable croyance, malgré les décrets solennels qui les flétrissent. Une triste expérience nous convainc que ces hérétiques cachés et fourbes ne sont pas moins dangereux, et ne font pas moins de mal que des ennemis déclarés.

On appelle en Théologie *proposition schismatique* celle qui tend à inspirer aux Fidèles la révolte contre l'Eglise, à introduire la division entre les Eglises particulières et celle de Rome, qui est le centre de l'unité Catholique.

Schisme d'Angleterre. *Voy.* Angleterre.

Schisme des Grecs. *Voyez* Grec.

Schisme d'Occident. C'est la division qui arriva dans l'Eglise Romaine au quatorzième siècle, lorsqu'il y eut deux Papes placés en même temps sur le saint Siége, de manière qu'il n'étoit pas aisé de distinguer lequel des deux avoit été le plus canoniquement élu.

Après la mort de Benoît XI en 1304, il y eut successivement sept Papes Français d'origine; savoir, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, qui tinrent leur siége à Avignon. Ce dernier ayant fait un voyage à Rome, y tomba malade et y mourut le 13 mars 1378. Le peuple Romain, très-séditieux pour lors, et jaloux d'avoir chez lui le souverain Pontife, s'assembla tumultueusement, et d'un ton menaçant déclara aux Cardinaux réunis au Conclave qu'il vouloit un Pape Romain, ou du moins Italien de naissance. Conséquemment les Cardinaux, après avoir protesté contre la violence qu'on leur faisoit et contre l'élection qui alloit se faire, élurent, le 9 Avril, Barthelemi Prignago, Archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Mais cinq mois après, ces mêmes Cardinaux, retirés à Anagni et ensuite à Fondi dans le royaume de Naples, déclarèrent nulle l'élection d'Urbain VI, comme faite par violence, et ils élurent à sa place Robert, Cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

Celui-ci fut reconnu pour Pape légitime par la France, l'Espagne, l'Ecosse, la Sicile et l'île de Chipre, et il établit son séjour à Avignon; Urbain VI, qui faisoit le sien à Rome, eut dans son obédience les autres Etats de la Chrétienté. Cette division, que l'on a nommée *le grand schisme d'Occi-*

dent, dura pendant quarante ans. Mais aucun des deux partis n'étoit coupable de désobéissance envers l'Eglise ni envers son Chef, l'un et l'autre désiroient également de connoître le véritable Pape, tout prêts à lui rendre obéissance dès qu'il seroit certainement connu.

Pendant cet intervalle, Urbain VI eut pour successeurs à Rome Boniface IV, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, et Jean XXIII. Le Siége d'Avignon fut tenu par Clément VII pendant seize ans, et durant vingt-trois par Benoît XIII son successeur. En 1409, le Concile de Pise, assemblé pour éteindre le *schisme*, ne put en venir à bout; vainement il déposa Grégoire XII, Pontife de Rome, et Benoît XIII, Pape d'Avignon; vainement il élut à leur place Alexandre V; tous les trois eurent des partisans, et au lieu de deux compétiteurs il s'en trouva trois.

Enfin ce scandale cessa l'an 1417; au Concile général de Constance, assemblé pour ce sujet, Grégoire XII renonça au Pontificat, Jean XXIII qui avoit remplacé Alexandre V, fut forcé de faire de même, et Benoît XIII fut solennellement déposé. On élut Martin V, qui peu à peu fut universellement reconnu, quoique Benoît XIII ait encore vécu cinq ans, et se soit obstiné à garder le nom de Pape jusqu'à la mort.

Les Protestans, très-attentifs à relever tous les scandales de l'Eglise Romaine, ons exagéré les malheurs que produisit celui-ci; ils disent que pendant le *schisme* tout sentiment de Religion s'éteignit en plusieurs endroits, et fit place aux excès les plus scandaleux; que le Clergé perdit jusqu'aux apparences de la Religion et de la décence, que les personnes vertueuses furent tourmentées de doutes et d'inquiétudes. Ils ajoutent que cette division des esprits produisit cependant un bon effet, puisqu'elle porta un coup mortel à la puissance des Papes. Mosheim, *Hist. Ecclés.* 14.e siècle, 2.e part. c. 2, §. 15.

Ce tableau pourroit paroître ressemblant, si l'on s'en rapportoit à plusieurs écrits composés pendant le *schisme* par des Auteurs passionnés et satiriques, tels que Nicolas de Clémengis et d'autres. Mais en lisant l'histoire de ces temps-là, on voit que ce sont des déclamations dictées par l'humeur, dans lesquelles on trouve souvent le blanc et le noir, suivant les circonstances. Il est certain que le *schisme* causa des scandales, fit naître des abus, diminua beaucoup les sentimens de Religion; mais le mal ne fut ni aussi excessif, ni aussi étendu que le prétendent les ennemis de l'Eglise. A cette même époque il y eut chez toutes les nations Catholiques, dans les diverses obédiences des Papes, et dans les différens états de la vie, un grand nombre de personnages distingués par leur savoir et par leurs vertus, Mosheim lui-même en a cité un bon nombre qui ont vécu, tant sur la fin du quatorzième siècle qu'au commencement du quinzième, et il convient qu'il auroit pu en ajouter d'autres. Les prétendans à la Papauté furent blâmables de ne vouloir pas sacrifier leur intérêt particulier et celui de leurs créatures au bien général de l'Eglise, on ne peut cependant pas les accuser d'avoir été sans Religion et sans mœurs. ceux d'Avignon, réduits à un revenu très-mince, firent, pour soutenir leur dignité, un trafic hon-

teux des Bénéfices, et se mirent au-dessus de toutes les règles; c'est donc dans l'Eglise de France que le désordre dut être le plus sensible : cependant, par l'histoire de l'Eglise Gallicane, nous voyons que le Clergé n'y étoit généralement ni dans l'ignorance, ni dans une corruption incurable, puisque l'on se sert des clameurs mêmes du Clergé, pour prouver la grandeur du mal.

D'ailleurs, en l'exagérant à l'excès, les Protestans nous semblent aller directement contre l'intérêt de leur système; ils prouvent, sans le vouloir, de quelle importance est dans l'Eglise le gouvernement d'un Chef sage, éclairé, vertueux; puisque quand ce secours vient à manquer, tout tombe dans le désordre et la confusion. Les hommes de bon sens, dit Mosheim, apprirent que l'on pouvoit se passer d'un Chef visible, revêtu d'une suprématie spirituelle; on peut s'en passer sans doute, lorsqu'on veut renverser le dogme, la morale, le culte, la discipline, comme ont fait les Protestans; mais quand on veut les conserver tels que les Apôtres les ont établis, on sent le besoin d'un Chef; une expérience de dix-sept siècles a dû suffire pour nous l'apprendre.

SCHOLASTIQUE. *Voy.* Théologie.

SCIENCE DE DIEU, c'est l'attribut par lequel Dieu connoît toutes choses. Nous ne pouvons concevoir Dieu autrement que comme une intelligence infinie, par conséquent qui connoît tout ce qui est et tout ce qui peut être; telle est l'idée que nous en donnent les Livres saints.

Nous y lisons, *Job*, c. 28, ℣. 24 : « Dieu voit les extrémités du monde, et considère tout ce qui est » sous le ciel. » Ch. 42, ℣. 2 : Je sais, Seigneur, que vous pou- » vez tout, et qu'aucune pensée ne » vous est cachée. » *Baruch.* c. 3, ℣. 32 : « Celui qui sait tout est » l'auteur de la sagesse. » *Ps.* 138, ℣. 5 : « Vous connoissez, Sei- » gneur, ce qui a précédé et ce qui » doit suivre..... Votre *science* est » admirable pour moi, elle est im- » mense, et je ne puis y atteindre, » etc. 1 *Reg.* c. 2, ℣. 3 : Le Sei- » gneur est le Dieu de la *science*, » et les pensées des hommes lui sont » connues d'avance. » *Rom.* c. 11, ℣. 33 : « O profondeur des trésors » de la sagesse et de la *science* de » Dieu, etc. ! »

S. Augustin, l. 2, *ad Simplic. q.* 2, observe fort bien que la *science de Dieu* est très-différente de la nôtre, mais que nous sommes forcés de nous servir des mêmes termes pour exprimer l'un et l'autre; nos connoissances sont des accidens ou des modifications qui nous arrivent successivement, et qui produisent un changement en nous; Dieu de toute éternité a tout vu et tout connu pour toute la durée des siècles; aucune pensée, aucune connoissance ne peut lui arriver de nouveau, il ne peut rien perdre ni rien acquérir, puisqu'il est immuable.

Dieu, disent les Pères de l'Eglise, a prévu tous les événemens, puisque c'est lui qui les a dirigés comme il lui a plu; il n'a pas fait les créatures sans savoir ce qu'il faisoit, ce qu'il vouloit et ce qu'il pouvoit faire; s'il ne connoissoit pas toutes choses, il ne pourroit pas les gouverner, nous aurions tort de lui attribuer une Provi-

dence : « Il appelle, dit S. Paul, » les choses qui ne sont point » comme celles qui sont, » *Rom.* c. 4, ℣. 17.

Dans les objets de nos connoissances nous distinguons le passé, le présent et le futur ; à l'égard de Dieu tout est présent, rien n'est passé ni futur, parce que son éternité correspond à tous les instans de la durée des créatures. Mais pour soulager notre foible entendement, nous distinguons en Dieu autant de sciences différentes que nous en éprouvons en nous-mêmes. Conséquemment les Théologiens distinguent en Dieu, 1.° la *science* de simple intelligence, par laquelle Dieu voit les choses purement possibles qui n'ont jamais existé et qui n'existeront jamais. Comme rien n'est possible que par la puissance de Dieu, il suffit que Dieu connoisse toute l'étendue de sa puissance pour connoître tout ce qui peut être.

2.° La *science* de vision, par laquelle Dieu voit tout ce qui a existé, tout ce qui existe ou existera dans le temps, par conséquent toutes les pensées et toutes les actions des hommes, présentes, passées ou à venir, et le cours entier de la nature, tel qu'il a été et qu'il sera dans toute sa durée ; et c'est cette connoissance claire et distincte qui dirige la providence de Dieu tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre de la grâce. Cette *science*, en tant qu'elle regarde les choses futures, est appelée *prévision* ou *prescience*. Nous en avons parlé en son lieu, *voyez* Prescience.

3.° Quelques Théologiens admettent encore en Dieu une troisième *science* qu'ils appellent *science moyenne*, parce qu'elle semble tenir un milieu entre la *science* de vision et la *science* de simple intelligence. Il y a, disent-ils, des choses qui ne sont futures que sous certaines conditions ; si les conditions doivent avoir lieu, l'événement qui en dépend deviendra futur absolument, et comme tel, il est l'objet de la *science* de vision ou de la prescience. Si la condition de laquelle cet événement dépend ne doit point avoir lieu, il n'existera jamais, alors c'est un futur purement conditionnel ; il ne peut donc pas être l'objet de la *science* de vision qui regarde les futurs absolus, ni de la *science* de simple intelligence qui a pour objet les possibles. Cependant Dieu le connoît, puisque souvent il l'a révélé ; il faut donc distinguer cette *science* divine d'avec les deux précédentes.

Que Dieu ait révélé plus d'une fois des futurs purement conditionnels, c'est un fait prouvé par l'Ecriture-Sainte. 1 *Reg.* c. 23, ℣. 12, David demande au Seigneur : « Si je demeure à Ceïla, » les habitans me livreront-ils à » Saül ? Dieu répondit : *Ils vous* » *livreront.* » Conséquemment David se retira, et il ne fut point livré. *Sap.* c. 4, ℣. 11, il est dit du Juste que Dieu l'a tiré de ce monde, de peur qu'il ne fût perverti par la contagion des mœurs du siècle ; Dieu prévoyoit donc que si ce Juste eût vécu plus longtemps, il auroit succombé à la tentation du mauvais exemple. *Matt.* c. 11, ℣. 21, Jésus-Christ dit aux Juifs incrédules : « Si j'avois fait » à Tyr et à Sidon les mêmes mi» racles que j'ai faits parmi vous, » ces peuples auroient fait péni» tence sous le cilice, et sous la » cendre. » *Luc*, c. 16, ℣. 31, il est dit des frères du mauvais ri-

che : « Quand un mort ressuscite-
» roit pour les instruire, ils ne le
» croiroient pas. » Voilà des prédictions de futurs conditionnels qui ne sont pas arrivées, parce que la condition n'a pas eu lieu.

Les Pères de l'Eglise ont raisonné sur ces passages, pour prouver que Dieu voit ce que feroient toutes ses créatures dans toutes les circonstances où il lui plairoit de les placer; S. Augustin sur-tout en a fait usage pour prouver contre les Pélagiens et les semi-Pélagiens que Dieu n'est point déterminé à donner la grâce de la foi par les bonnes dispositions qu'il prévoit dans ceux à qui l'Evangile seroit prêché; ni déterminé à priver de la grâce du Baptême certains enfans, parce qu'il prévoit leur mauvaise conduite future s'ils parvenoient à l'âge mûr; *voyez* Pétau, *Dogm. Theol.* t. 1, l. 4, c. 7. Ainsi raisonnent les Théologiens, que l'on appelle *Molinistes* et *Congruistes*. *Voyez* Congruistes.

Mais les Thomistes et les Augustiniens soutiennent que cette *science moyenne* inventée par Molina, est non-seulement inutile, mais d'un usage dangereux dans les Questions de la Grâce et de la Prédestination. Ou la condition, disent-ils, de laquelle dépend un événement aura lieu, ou elle n'arrivera pas; dans le premier cas le futur est absolu, et pour lors il est l'objet de la *science* de vision ou de la prescience; dans le second cas ce futur prétendu conditionnel est simplement possible, et Dieu le voit par la *science* de simple intelligence. Ces mêmes Théologiens accusent leurs adversaires de donner lieu aux mêmes conséquences que S. Augustin a combattues, et que l'Eglise a condamnées dans les Pélagiens et les semi-Pélagiens.

On conçoit bien que les Congruistes ne demeurent pas sans réplique. Cette question a été débattue de part et d'autre avec plus de chaleur qu'elle ne méritoit; il y a eu une immensité d'écrits pour et contre, sans que l'un ou l'autre des deux partis ait avancé ou reculé d'un seul pas. Il auroit été mieux sans doute de renoncer à tout système, de s'en tenir uniquement à ce qui est révélé, et de consentir à ignorer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre.

SCIENCES HUMAINES. De nos jours les Incrédules ont poussé la prévention contre le Christianisme, jusqu'à soutenir que son établissement a nui au progrès des *sciences*. Déjà nous avons réfuté ce paradoxe au mot *Lettres ;* il est bon d'ajouter encore quelques réflexions.

Il est incontestable que depuis dix-sept siècles les *sciences* n'ont presque été cultivées ni connues que chez les Nations Chrétiennes, que les autres peuples sont plongés dans l'ignorance et dans la barbarie. Peut-on comparer la foible mesure de connoissances que possèdent les Indiens et les Chinois, avec ce qu'en ont acquis les peuples de l'Europe? Lorsqu'au dixième et au douzième siècles les Mahométans ont eu quelque teinture des *sciences*, ils l'avoient reçue des Nations Chrétiennes, et ils ne l'ont pas conservée long-temps: ils ont fait régner l'ignorance partout où ils se sont rendus les maîtres; sans les efforts qu'on leur a opposés par principe de Religion, les *sciences* auroient eu en Europe le même sort qu'en Asie; quelques Incrédules moins entêtés que les

autres, ont eu la bonne foi d'en convenir.

A la vérité, depuis le quatrième siècle de l'Eglise, les *sciences* n'ont plus été cultivées chez les Grecs et chez les Romains avec autant d'éclat et de succès qu'au siècle d'Auguste, mais ceux qui en ont cherché la cause dans l'établissement du Christianisme, ont affecté d'ignorer les événemens qui ont précédé et qui ont suivi cette grande époque de l'histoire.

En effet, depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Théodose, pendant un espace de trois cents ans, les pays soumis à la domination romaine furent désolés par les guerres civiles entre les divers prétendans à l'Empire. Déjà les Barbares avoient commencé à y faire des irruptions de toutes parts, les Germains, les Sarmates, les Quades, les Marcomans, les Scythes, les Parthes, les Perses, en avoient démembré ou dépeuplé des parties; les victoires de quelques Empereurs n'opposèrent à ce torrent qu'un obstacle passager. Dès l'an 275 l'on vit fondre sur les Gaules un essaim de peuples d'Allemagne, les Lyges, les Francs, les Bourguignons, les Vandales; ils s'emparèrent de soixante-dix villes, et en demeurèrent les maîtres pendant deux ans. Probus ne vint à bout de les en chasser, l'an 277, qu'après leur avoir tué quatre cent mille hommes. Ils ne tardèrent pas d'y revenir avec d'autres Barbares en plus grand nombre. *Tillemont, Vies des Emp.* t. 3, p. 425 *et suiv.* Au cinquième siècle les Goths, les Francs, les Bourguignons, les Huns, les Lombards, les Vandales, vinrent à bout de s'y établir, et s'emparèrent peu à peu de tout l'Occident; au septième, les Arabes ravagèrent l'Orient pour établir le Mahométisme. Les invasions n'ont cessé dans nos climats que par la conversion des peuples du Nord. Est-ce au milieu de cette désolation continuelle, dont l'histoire fait frémir, que les *sciences* pouvoient fleurir et faire des progrès?

Les pestes, les famines, les tremblemens de terre joignirent leurs ravages à ceux de la guerre; ceux qui ont calculé les pertes que la population a faites par ces divers fléaux, prétendent que sous le règne de Justinien, le nombre des hommes étoit réduit à moins de moitié de ce qu'il étoit au siècle d'Auguste. Des temps aussi malheureux n'étoient pas propres aux spéculations des *savans*, ni aux recherches curieuses; mais le Christianisme n'a pu influer en rien dans les causes de ces révolutions.

Loin de mettre obstacle aux études, cette religion engageoit ses sectateurs à s'instruire, par le désir de réfuter, de convaincre, de convertir les Philosophes qui l'attaquoient; les persécutions mêmes enflammèrent le zèle des Pères de l'Eglise. Connoît-on, dans les trois premiers siècles, des auteurs profanes qui aient mieux possédé la Philosophie de leur temps que les Apologistes de notre Religion?

Au quatrième, lorsque la paix eut été donnée à l'Eglise par Constantin, il fut aisé de voir si les *savans* du Paganisme avoient des connoissances supérieures à celles des Docteurs Chrétiens. Julien, ennemi déclaré de ces derniers, ne sentoit que trop bien leur ascendant, lorsqu'il souhaitoit que les Livres des Galiléens fussent détruits, *Lettre 9 à Eccidius*, et qu'il défendoit aux Chrétiens d'é-

tudier et d'enseigner les lettres. Aucun Philosophe de ce temps-là n'a montré autant de connoissances en matière de Physique et d'Histoire Naturelle, que S. Basile dans son Hexameron, Lactance dans son Livre *de Opificio Dei,* Théodoret dans ses Discours sur la Providence, etc.

Le meilleur moyen de perfectionner les *sciences* naturelles, étoit d'établir la communication entre les différentes parties du globe, d'apprendre à connoître le sol, les richesses, les mœurs, les lois, le génie, le langage des divers peuples du monde; nous jouissons actuellement de cet avantage, mais à qui en sommes-nous redevables? Est-ce aux Philosophes zélés pour le bien de l'humanité, ou aux Missionnaires enflammés du zèle de Religion? Le Christianisme qu'ils ont porté dans le Nord y a fait naître l'agriculture, la civilisation, les lois, les *sciences;* il a rendu florissantes des régions qui n'étoient autrefois couvertes que de forêts, de marécages, et de quelques troupeaux de sauvages. Ce sont les Missionnaires, et non les Philosophes, qui ont apprivoisé les Barbares, qui nous ont fait connoître les contrées et les nations des extrémités de l'Asie, qui ont décrit le caractère, les mœurs, le genre de vie des sauvages de l'Amérique. Si leur zèle intrépide n'avoit pas commencé par frayer le chemin, aucun Philosophe n'auroit osé entreprendre d'y pénétrer. C'est donc à eux que la Géographie et les différentes parties de l'Histoire Naturelle sont redevables des progrès immenses qu'elles ont faits dans ces derniers siècles. S'ils avoient travaillé dans le dessein d'inspirer de la reconnoissance aux Philosophes, ils auroient aujourd'hui lieu de s'en repentir.

Pour bien connoître les peuples modernes, il falloit les comparer aux peuples anciens; or, il ne nous reste aucun monument profane qui nous donne une idée aussi exacte des anciens peuples et des premiers âges du monde que nos Livres saints. Les Savans qui ont voulu remonter à l'origine des lois, des *sciences* et des arts, ont été forcés de prendre l'Histoire Sainte pour base de leurs recherches. Ceux qui ont suivi une route opposée, ne nous ont débité, sous les noms d'*Histoire philosophique* et de *Philosophie de l'Histoire*, que les rêves d'une imagination déréglée, et un chaos d'erreurs et d'absurdités.

Partout où le Christianisme s'est établi, au milieu des glaces du Nord, aussi-bien que sous les feux du Midi, il a porté les *sciences*, les mœurs, la civilisation; partout où il a été détruit, la barbarie a pris sa place. Les peuples des côtes de l'Afrique et ceux de l'Egypte ont vu la lumière, pendant que l'Evangile a lui parmi eux; dés que ce flambeau a cessé de les éclairer, une nuit profonde y a succédé. La Grèce, autrefois si féconde en Savans, en Artistes, en Philosophes, est devenue stérile pour les *sciences;* la nature et le climat sont-ils changés? Non, le génie des Grecs est toujours le même, mais il est étouffé sous la tyrannie d'un gouvernement aussi ennemi des *sciences* que du Christianisme.

Il a donc fallu perdre toute pudeur pour oser écrire que cette Religion a retardé les progrès de l'esprit humain, et a mis obstacle à la perfection des *sciences;* sans

elle au contraire l'Europe entière seroit encore plongée dans l'ignorance qu'y avoient apportée les Barbares du Nord. Nous sommes bien mieux fondés à reprocher aux Philosophes incrédules que leur entêtement et leur méthode ne tendent à rien moins qu'à l'extinction de toutes les *sciences*.

En effet, si l'on veut y donner une base solide, il faut partir des lumières acquises par ceux qui nous ont précédés; il faut connoître leurs erreurs, afin de nous en préserver; mais ce procédé exige des recherches pénibles; pour s'en dispenser, nos écrivains modernes ont décrié tous les genres d'érudition, sous prétexte que ceux qui les ont cultivés n'étoient pas Philosophes : l'étude des langues, de la critique, de la littérature ancienne et moderne leur paroît superflue; tous se flattent de tirer toute vérité de leur cerveau; ils veulent être créateurs, et ils répètent, sans le savoir, les absurdités philosophiques des siècles passés.

A quoi sert le raisonnement, lorsque l'on ignore les premiers principes de l'art de raisonner? Vainement on chercheroit chez nos Littérateurs incrédules quelque teinture de Logique et de Métaphysique, ces deux *sciences* leur déplaisent, elles mettroient des entraves à l'impétuosité de leur génie; à l'exemple des anciens Epicuriens, ils en ont secoué le joug. Au lieu de raisonner ils déclament, ils se contredisent, ils ne savent ni de quel principe ils sont partis, ni à quel terme ils doivent aboutir.

Notre siècle sans doute a fait de grandes découvertes dans la Physique et dans l'Histoire Naturelle; mais combien d'expériences douteuses ne nous a-t-on pas données pour des vérités incontestables? Le goût des systèmes ne règne pas moins qu'autrefois, et les plus hardis sont toujours les mieux accueillis; l'hypothèse des atomes, et celle de la divisibilité de la matière à l'infini, se succèdent et subjuguent les esprits tour à tour; les termes inintelligibles d'attraction, de gravitation, d'électricité, de magnétisme, ont remplacé les qualités occultes des Anciens : une imagination nouvelle paroît sublime dès qu'elle peut servir à combattre les vérités révélées; et si l'on pouvoit parvenir à substituer l'idée de la matière à celle de Dieu, nos Philosophes croiroient avoir tout gagné.

Entre leurs mains, l'Histoire n'est plus qu'un tissu de conjectures, un système de pyrrhonisme, une suite de libelles diffamatoires. De tous les faits, ils n'admettent que ceux qui s'accordent avec leur opinion, ils ne font cas que des Auteurs qui paroissent avoir pensé comme eux, ils noircissent tous les personnages dont la vertu leur déplaît, ils appellent *grands hommes* des insensés chargés du mépris de tous les siècles. Leur grande ambition est d'être législateurs, politiques, arbitres du sort des nations; mais en attaquant l'idée d'un Dieu législateur, ils ont sapé la base de toutes les lois; au lieu de la morale des hommes, ils nous prescrivent celle des brutes, et ils fondent la politique sur les principes de l'anarchie. Dans un état bien policé, le citoyen qui déclameroit contre les lois seroit puni comme séditieux; parmi nous c'est un titre pour prétendre à la célébrité.

Si cette philosophie meurtrière duroit encore long-temps, que deviendroient donc enfin les *sciences*?

On sait déjà où en est l'éducation de la jeunesse depuis que les Philosophes ont voulu la réformer, et si dans l'état où ils l'ont mise elle est fort propre à créer des hommes laborieux, savans, utiles à leur patrie.

Un des principaux faits qu'ils allèguent pour prouver que le Christianisme est ennemi des *sciences*, est la prétendue persécution qu'essuya Galilée à cause de ses découvertes astronomiques, et sa condamnation au tribunal de l'Inquisition romaine. Heureusement il est actuellement prouvé par les Lettres de Guichardin et du Marquis Nicolini, Ambassadeurs de Florence, amis, disciples et protecteurs de Galilée, par les Lettres manuscrites, et par les ouvrages de Galilée lui-même, que depuis un siècle on en impose au public sur ce fait. Ce Philosophe ne fut point persécuté comme bon Astronome, mais comme mauvais Théologien, pour avoir voulu se mêler d'expliquer la Bible. Ses découvertes lui suscitèrent sans doute des ennemis jaloux, mais c'est son entêtement à vouloir concilier la Bible avec Copernic qui lui donna des juges, et sa pétulance seule fut la cause de ses chagrins. En ce temps-là vivoient le Tasse, l'Arioste, Machiavel, Bembo, Toricelli, Guichardin, Fra-Paolo, etc.; ce n'étoit donc pas pour l'Italie un siècle barbare.

En 1611, pendant son premier voyage à Rome, Galilée fut admiré et comblé d'honneurs par les Cardinaux et par les grands Seigneurs auxquels il montra ses découvertes; il y retourna en 1615, sa seule présence déconcerta les accusations formées contre lui. Le Cardinal *del Monte* et divers membres du saint Office lui tracèrent le cercle de prudence dans lequel il devoit se renfermer; mais son ardeur et sa vanité l'emportèrent. « Il exi» gea, dit Guichardin dans ses » Dépêches du 4 Mars 1616, que » le Pape et le saint Office déclaras» sent le système de Copernic fondé » sur la Bible. » Il écrivit mémoires sur mémoires; Paul V, fatigué par ses instances, arrêta que cette controverse seroit jugée dans une Congrégation. « Galilée, ajoute » Guichardin, met un extrême em» portement dans tout ceci; il fait » plus de cas de son opinion que » de celle de ses amis, etc. » Il fut rappelé à Florence au mois de Juin 1616. Il dit lui-même dans ses Lettres: « La Congrégation a seu» lement décidé que l'opinion du » mouvement de la terre ne s'ac» corde pas avec la Bible. Je ne » suis point intéressé personnelle» ment dans le décret. » Avant son départ il eut une audience très-gracieuse du Pape; Bellarmin lui fit seulement défense au nom du Saint Siége de reparler davantage de l'accord prétendu entre la Bible et Copernic, sans lui interdire aucune hypothèse astronomique.

Quinze ans après, en 1632, sous le Pontificat d'Urbain VIII, Galilée imprima ses célèbres dialogues, *Delle due massime systeme del mondo*, avec une permission et approbation supposée, et contre laquelle personne n'osa réclamer, et il fit reparoître ses Mémoires écrits en 1616, où il s'efforçoit d'ériger en question de dogme la rotation du globe sur son axe. On prétend que les Jésuites excitèrent contre lui la colère du Pape. « Il faut trai» ter cette affaire doucement, écri» voit le Marquis Nicolini, dans » ses Dépêches du 5 Septembre » 1632; si le Pape se pique, tout

» est perdu ; il ne faut ni disputer, » ni menacer, ni braver. » C'est ce que faisoit Galilée. Il fut cité à Rome, et y arriva le 3 Février 1633. Il ne fut point logé à l'Inquisition, mais au palais de l'Envoyé de Toscane. Un mois après il fut mis, non dans les prisons de l'Inquisition, comme vingt Auteurs l'ont écrit, mais dans l'appartement du Fiscal, avec la liberté de correspondre avec l'Ambassadeur, de se promener, et d'envoyer son domestique au dehors. Après dix-huit jours de détention à la Minerve, il fut renvoyé au palais de Toscane. Dans ses défenses, il ne fut point question du fond de son système, mais toujours de sa prétendue conciliation avec la Bible. Après la sentence rendue, et la rétractation de Galilée sur le point contesté, il fut le maître de retourner dans sa patrie.

L'année suivante 1633, il écrivit au P. Récénéri son disciple : « Le Pape me croyoit digne de son » estime.... Je fus logé dans le » délicieux palais de la Trinité-du- » Mont.... Quand j'arrivai au Saint » Office, deux Jacobins m'invitè- » rent très-honnêtement de faire » mon apologie.... J'ai été obligé » de rétracter mon opinion en bon » Catholique. (On a vu ci-dessus de » quelle opinion il étoit question.) » Pour me punir, on m'a défendu » les dialogues, et congédié après » cinq mois de séjour à Rome. » Comme la peste régnoit à Floren- » ce, on m'a assigné pour demeure » le palais de mon meilleur ami » Monseigneur Piccolomini, Arche- » vêque de Sienne, où j'ai joui » d'une pleine tranquillité. Aujour- » d'hui je suis à ma campagne » d'Arcêtre, où je respire un air » pur auprès de ma chère patrie. » Voyez *le Mercure de France* du 17 Juillet 1784, n.° 29.

Mais vingt Auteurs, sur-tout parmi les Protestans, ont écrit que Galilée fut persécuté et emprisonné pour avoir soutenu que la terre tourne autour du soleil, que ce système a été condamné par l'inquisition comme faux, erroné, et contraire à la Bible, etc. Cela est répété ou supposé dans plusieurs Dictionnaires historiques; nos Incrédules modernes l'ont affirmé les uns après les autres, et malgré les preuves irrécusables du contraire, ils le répéteront jusqu'à la fin des siècles. C'est ainsi que les Philosophes travaillent à l'avancement des *sciences*.

Science secrète, *ou* Doctrine secrète. Certains critiques Protestans, prévenus contre les Pères de l'Eglise, ont accusé S. Clément d'Alexandrie d'avoir voulu introduire parmi les Chrétiens la méthode d'enseigner des Philosophes Païens, qui ne révéloient pas à tous leurs disciples le fond de leur doctrine, mais seulement à ceux dont ils connoissoient l'intelligence et la discrétion, et qui n'instruisoient les autres que par des emblèmes, par des figures énigmatiques, par des sentences obscures. Cette méthode, continuent les censeurs de ce Père, n'est point celle de Jésus-Christ, ni des Apôtres, ni des Docteurs Chrétiens les plus sages; Jésus-Christ ordonne à ses Apôtres de publier au grand jour les choses qu'il leur a enseignées dans le secret, et de prêcher sur les toits ce qu'il leur a dit à l'oreille, *Matt.* c. 10, ℣. 27 ; S. Paul fait profession de n'avoir rien dissimulé dans ses instructions, d'avoir enseigné la même chose en

public et en particulier, *Act.* c. 20, ℣. 20 et 27. S. Justin et les autres apologistes du Christianisme protestent qu'ils ne cachent rien de ce qui se fait et de ce qui est enseigné chez les Chrétiens.

Cette censure nous paroît injuste et téméraire. Si l'on veut se donner la peine de lire le 5.e livre des *Stromates* de Clément d'Alexandrie, c. 4, 9 et 10, on verra que ce Père entend seulement qu'il y a dans la doctrine Chrétienne des choses qui sont au-dessus de la portée des commençans, que l'on ne doit pas enseigner par conséquent indifféremment à tous, mais seulement à ceux qui sont en état de les comprendre, et qui ont déjà fait des progrès dans la connoissance des mystères de la foi; or, nous soutenons que telle a été la méthode de Jésus-Christ, des Apôtres et des Docteurs Chrétiens. « J'ai » encore beaucoup de choses à vous » dire, mais vous ne pouvez pas » les comprendre à ce moment. » Ainsi parloit Jésus-Christ à ses Disciples, *Joan.* c. 16, ℣. 12. Saint Paul disoit de même aux Corinthiens, 1 *Cor.* c. 3, ℣. 1 : « Je » n'ai encore pu vous parler comme » à des hommes spirituels, mais » comme à des hommes charnels; » je vous ai donné du lait, comme » à des enfans en Jésus-Christ, et » non une nourriture solide, parce » que vous ne pouviez pas la sup- » porter; vous en êtes même encore » incapables à ce moment. » Il est constant que l'on n'auroit pas permis à un Païen d'être témoin de la célébration de nos saints mystères, on ne le permettoit pas même aux Catéchumènes avant leur baptême; on ne les instruisoit d'abord qu'avec beaucoup de réserve. *Voy.* Secret des Mystères.

D'ailleurs, en quoi consistoit, selon Clément d'Alexandrie, la *doctrine* prétendue *secrète* des Chrétiens? C'étoit l'explication mystique ou allégorique des faits, des lois, des cérémonies de l'ancien Testament, et des endroits obscurs des Prophètes. Cette connoissance étoit-elle fort nécessaire au commun des Fidèles? L'imprudence des Protestans qui veulent que l'on mette une Bible entière entre les mains des ignorans et des jeunes gens, qu'on les expose à lire en langue vulgaire le Cantique des Cantiques, et certains chapitres du Prophète Ezéchiel, n'est pas un exemple à suivre. Cela n'est propre qu'à engendrer et à nourrir le fanatisme; l'expérience ne l'a que trop prouvé, et plusieurs Protestans ont eu la bonne foi d'en convenir.

Au mot Secret des Mystères nous verrons que le reproche fait par les Protestans à Clément d'Alexandrie, est directement contraire à l'intérêt de leur système.

SCOTISTES. On appelle ainsi ceux d'entre les Théologiens Scholastiques qui se sont attachés au sentiment de Jean Duns, Religieux Franciscain, surnommé *Scot*, parce qu'on le croyoit Ecossois ou Irlandois, mais qui étoit né à Dunstone en Angleterre; ce n'est qu'au 16.e siècle qu'on l'a supposé originaire d'Ecosse et d'Irlande. Au commencement du 14.e siècle, ce Docteur se distingua dans l'Université de Paris, par la pénétration et la subtilité de son génie, ce qui lui fit donner le nom de *Docteur subtil;* d'autres l'ont appelé le *Docteur résolutif*, parce qu'il avança plusieurs opinions nouvelles, et qu'il ne s'assujettit point à suivre

les principes des Théologiens qui l'avoient précédé. Il se piqua surtout d'embrasser les sentimens opposés à ceux de Saint Thomas ; c'est ce qui a fait naître la rivalité entre les deux écoles, l'une des *Thomistes*, l'autre des *Scotistes;* la première est celle des Dominicains, la seconde, des Franciscains.

Dans les questions de philosophie, l'une et l'autre ont ordinairement suivi les opinions des Péripatéticiens; quant à la Théologie, *Scot* se fit beaucoup d'honneur en soutenant l'immaculée Conception de la Sainte Vierge contre les Dominicains qui la nioient. Excepté cet article, sur lequel aucun Catholique ne conteste plus aujourd'hui, ces deux écoles ne sont plus divisées que sur des questions problématiques, très-peu importantes et fort obscures, telles que la manière dont les Sacremens produisent leur effet, la manière dont Dieu coopère par sa grâce avec la volonté de l'homme, en quoi consiste l'identité personnelle, etc. : aucune de leurs disputes ne peut intéresser la Foi. C'est donc fort mal à propos que les Protestans nous objectent ces divisions scholastiques, lorsque nous leur reprochons les combats des différentes sectes nées parmi eux ; celles-ci ne conviennent point entre elles de la même profession de foi, elles se reprochent mutuellement des erreurs considérables, elles ne fraternisent point entre elles dans un même culte. Il n'en est pas de même des Thomistes et des *Scotistes;* les uns les autres se reconnoissent pour bons Catholiques, ils souscrivent à toutes les décisions de l'Eglise, il ne leur est jamais arrivé de se dire anathème.

Il ne faut pas confondre Jean Duns Scot, dont nous venons de parler, avec Jean Scot *Erigène* ou Irlandois, qui a vécu et qui a fait du bruit au 9.e siècle, sous le règne de Charles le Chauve. Les Protestans ont affecté de peindre celui-ci comme un Philosophe éminent et un savant Théologien, qui joignoit à une érudition profonde, beaucoup de sagacité et de génie, qui acquit une réputation brillante et solide par différens ouvrages. C'est ainsi qu'en parle Mosheim, *Hist. Ecclés.* 9.e siècle, 2.e part. c. 1, §. 7, c. 2, §. 14, à la fin; c. 3, §. 10 et 20; il n'est aucun Père de l'Eglise, duquel il ait fait un pareil éloge. La raison est que Jean Scot Erigène attaqua la Foi Catholique touchant l'Eucharistie, et soutint que le pain et le vin sont de simples signes du corps et du sang de Jésus-Christ. C'est dans ses écrits que Bérenger, deux cents ans après, puisa la même erreur, et fut condamné pour l'avoir soutenue.

Mais, suivant le témoignage des Auteurs contemporains, Erigène ne fut qu'un sophiste subtil et hardi, un vain discoureur qui ne connoissoit ni l'Ecriture-Sainte ni la tradition, qui n'avoit qu'une érudition profane, qui donna dans les erreurs de Pélage, dans les visions d'Origène, dans les impiétés des Collyridiens; la plupart de ses ouvrages ont été censurés et condamnés au feu. Il ne reste rien de celui qu'il avoit composé sur l'Eucharistie, ainsi l'on ne peut en juger que par l'opinion que l'on en eut dans le temps; or il fut réfuté sur-le-champ par Adrevald, Moine de Fleuri; il excita les plaintes du Pape Nicolas, qui en écrivit à Charles le Chauve; il fut proscrit par

le Concile de Verceil en 1050, et par celui de Rome en 1059. *Hist. litt. de la France*, t. 5, p. 416 et suiv. Voilà où se réduit *la réputation brillante et solide* que les Protestans ont voulu faire à cet Ecrivain.

SCRIBE, nom commun dans l'Ecriture-Sainte, et qui a différentes significations.

1.° Il se prend pour un écrivain ou un secrétaire; cet emploi étoit considérable dans la cour des Rois de Juda; Saraïa sous David, Elioreph et Ahia sous Salomon, Sobna sous Ezéchias, et Saphan sous Josias, en faisoient les fonctions, 2 *Reg.* c. 8, ℣. 17; c. 20, ℣. 25. 4 *Reg.* c. 29, ℣. 2; c. 32, ℣. 8 et 9.

2.° Il désigne quelquefois un commissaire d'armée, chargé de faire la revue et le dénombrement des troupes et d'en tenir registre; *Jérémie*, c. 52, ℣. 25, parle d'un Officier de cette espèce qui fut emmené en captivité par les Chaldéens; il en est encore fait mention, 1 *Machab.* c. 5, ℣. 42, et c. 7, ℣. 12.

3.° Le plus souvent il signifie un homme habile, un Docteur de la Loi, dont le ministère étoit de copier et d'expliquer les Livres saints. Quelques-uns placent l'origine de ces *Scribes* sous Moïse, d'autres sous David, d'autres sous Esdras après la captivité. Ces Docteurs étoient fort estimés chez les Juifs; ils tenoient le même rang que les Prêtres et les Sacrificateurs, quoique leurs fonctions fussent différentes.

Les Juifs en distinguoient de trois espèces; savoir, *les Scribes de la Loi*, dont les décisions étoient reçues avec le plus grand respect; les *Scribes du Peuple*, qui étoient des Magistrats; enfin les *Scribes* communs, qui étoient des Notaires publics ou des Secrétaires du Sanhédrin.

Saint Epiphane et l'Auteur *des Recognitions* attribuées à Saint Clément, comptent les *Scribes* parmi les sectes des Juifs; mais il est certain que ces Docteurs ne formoient pas une secte particulière. Il paroît néanmoins probable que comme du temps de Jésus-Christ toute la science des Juifs consistoit principalement dans les traditions pharisiennes, et dans l'usage de s'en servir pour expliquer l'Ecriture, le plus grand nombre des *Scribes* étoient Pharisiens; on les voit presque toujours joints ensemble dans l'Evangile, Jésus-Christ reprochoit aux uns et aux autres les mêmes vices et les mêmes erreurs.

SCRUPULES; peines d'esprit, anxiété d'une âme qui croit offenser Dieu dans toutes ses actions, et ne s'acquitter jamais de ses devoirs assez parfaitement. Cette disposition fâcheuse, à laquelle il est souvent très-difficile de remédier, peut venir de trois causes: 1.° D'une fausse idée que l'on se forme de Dieu, de sa justice, de sa conduite envers ses créatures. Il se trouve quelquefois des moralistes atrabilaires qui, loin de nous porter à espérer en Dieu et à l'aimer, semblent n'avoir d'autre dessein que de nous le faire craindre. S'ils avoient plus d'expérience, ils sauroient que la crainte excessive décourage, dégoûte du service de Dieu, jette souvent une âme dans le désespoir. 2.° D'une timidité naturelle, de la foiblesse d'un esprit qui se frappe des vérités de la Re-

ligion capables d'intimider les pécheurs, et qui ne fait aucune attention aux vérités consolantes destinées à encourager et à consoler les justes. 3.° D'un fond de mélancolie qui offusque la raison et lui fait voir les objets autrement qu'ils ne sont. C'est une vraie maladie, à laquelle les femmes sont plus sujettes que les hommes. Pour la guérir, il faudroit y apporter les secours de la médecine en même temps que ceux de la Religion, procurer à ceux qui en sont atteints, du mouvement, de l'exercice, de la dissipation, de la gaieté. Mais la plupart des personnes qui sont dans ce cas, se trouvent engagées dans un état de vie qui ne leur permet pas ce soulagement.

C'est un inconvénient sans doute, qui rend la piété pénible, et en quelque manière dangereuse à certaines personnes, mais ce n'est pas un juste sujet de la décrier et de la proscrire, de prêcher l'impiété et l'irréligion. Dans tous les genres, il y a des tempéramens sujets à donner dans l'excès; tel qui porte la dévotion jusqu'au *scrupule*, pousseroit peut-être le libertinage jusqu'à l'Athéisme, s'il avoit le malheur de s'y livrer. C'est l'affaire de ceux qui sont chargés de la conduite des âmes, d'examiner la cause des *scrupules* dans les différentes personnes, et d'y opposer les réflexions propres à les calmer.

On doit leur représenter en général que Dieu n'est point un maître dur, sévère, impitoyable, mais un père, un bienfaiteur, qui nous a mis au monde, non pour nous tourmenter, mais pour nous sauver. S'il avoit eu besoin de notre fidélité, de notre amour, de nos services, il nous auroit créés sans doute avec plus de perfections et moins de défauts, il n'auroit pas permis le péché qui nous a fait perdre la justice originelle, et qui est la cause de nos passions et de nos foiblesses. Mais quelque inutiles que nous soyons à son bonheur, il a daigné donner son fils unique pour notre rédemption, et pour qu'il fût l'auteur de notre salut. Notre sort éternel n'est donc plus une affaire de justice rigoureuse, mais de grâce et de miséricorde. Nous devons espérer d'être sauvés, non parce que nous le méritons, mais parce que Jésus-Christ l'a mérité pour nous. C'est ce divin Sauveur qui doit être notre juge, et il s'est fait homme, afin d'être plus enclin à nous faire grâce. « Il » a fallu, dit Saint Paul, qu'il fût » semblable en toutes choses à » ses frères, afin qu'il fût mi- » séricordieux et qu'il fût le » propitiateur des péchés du peu- » ple, *Hebr.* c. 2, ℣. 17. » Il dit lui-même que Dieu son Père ne l'a pas envoyé dans le monde pour condamner le monde, mais pour le sauver, *Joan.* chap. 3, ℣. 17. *Voyez* Miséricorde de Dieu.

De quoi sert donc aux scrupuleux d'argumenter toujours sur la justice de Dieu? elle seroit terrible sans doute, si elle n'étoit pas tempérée par une miséricorde infinie, et si elle n'étoit déjà pas satisfaite par les mérites et par le sacrifice de Jésus-Christ; « mais il est la » victime de propitiation pour nos » péchés, non-seulement pour les » nôtres, mais pour ceux du monde » entier, » *Joan.* c. 2, ℣. 2. Ce Sauveur charitable ne peut se résoudre qu'avec peine à perdre une âme qu'il a rachetée au prix de son sang. *Voyez* Justice de Dieu.

Il se peut faire que les *scrupules*

de certaines âmes viennent quelquefois d'un fond d'amour-propre et d'un secret orgueil ; elles voudroient être plus parfaites, afin d'être plus contentes d'elles-mêmes, de pouvoir s'applaudir de leurs vertus, de leurs bonnes œuvres, de leur ferveur, de goûter plus de douceur, de consolation dans le service de Dieu. Voilà justement ce que Dieu ne veut pas, parce que cette disposition habituelle seroit plus propre à les perdre qu'à les sauver. Il veut que la vertu soit humble, et que la persévérance soit courageuse ; quelques efforts qu'il puisse nous en coûter, il n'y aura jamais de proportion entre les souffrances de cette vie, et la gloire éternelle qui nous est promise. *Rom.* c. 8, ℣. 18.

SCRUTIN ; examen des Catéchumènes qui se faisoit quelque temps avant le baptême ; on appeloit aussi *scrutin* l'assemblée du Clergé dans laquelle on procédoit à cet examen. C'étoient ordinairement les Evêques qui se chargeoient d'achever d'instruire les *compétens* ou *élus* quelques jours avant leur baptême. On leur donnoit alors par écrit le Symbole et l'Oraison dominicale, afin qu'ils les apprissent par cœur ; on les leur faisoit réciter dans le *scrutin* suivant, et quand ils les savoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât entre celles des Infidèles. Enfin l'on comprenoit sous le nom de *scrutin* les cérémonies qui précédoient le baptême, les exorcismes, les onctions sur la poitrine et sur les épaules, l'action de toucher les oreilles et les narines avec de la salive, en disant : *Ouvrez-vous*, etc.

Le P. Ménard, dans ses notes sur le Sacramentaire de S. Grégoire, p. 113 et suiv. a rapporté un traité *de ritibus baptismi*, écrit au 9.e siècle par Théodulphe, Evêque d'Orléans, où les cérémonies du *scrutin* sont exposées et expliquées en détail. *Voyez* CATÉCHUMÉNAT. On prétend qu'il y a encore quelques restes de cet ancien usage à Vienne en Dauphiné et à Liége.

SÉBUÉENS, ou SÉBUSÉENS, secte de Samaritains dont parle Saint Epiphane ; il les accuse d'avoir changé le temps prescrit par la Loi pour la célébration des grandes fêtes des Juifs, telles que Pâques, la Pentecôte, la fête des Tabernacles. On prétend que pour se distinguer des Juifs, ils célébroient la première au commencement de l'automne ; la seconde, à la fin de la même saison, et la dernière au mois de Mars. Parmi les Critiques, les uns disent qu'ils étoient appelés *Sebuséens*, parce qu'ils faisoient la Pâque au septième mois appelé *Séba ;* les autres, qu'ils tiroient ce nom du mot *Sébua*, la semaine, parce qu'ils fêtoient le second jour de chaque semaine, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte ; d'autres enfin que leur nom étoit celui de leur chef appelé Sébaïa. Tout cela n'est que des conjectures touchant une secte obscure dont l'existence n'est pas trop certaine.

SECRET DE LA CONFESSION. *Voyez* CONFESSION.

SECRET DES MYSTÈRES, ou discipline du secret. C'est une question entre les Catholiques et les Protestans de savoir si dans les premiers siècles de l'Eglise l'usage a été de cacher une partie de la doctrine et

du culte des Chrétiens, non-seulement aux Païens, mais encore aux Catéchumènes; en quel temps cette discipline a commencé; jusqu'où elle s'est étendue, lorsqu'elle a été établie; les Protestans prétendent qu'elle n'a eu lieu qu'au 3.e ou au 4.e siècle, nous soutenons qu'elle date du temps des Apôtres.

Si par *Doctrine secrète*, dit Mosheim, l'on entend que les Docteurs Chrétiens ne révéloient pas tout à la fois et indistinctement à tous les Néophytes les Mystères sublimes de la Religion, il n'y a rien en cela que l'on ne puisse justifier. Il n'auroit pas convenu d'enseigner à ceux qui n'étoient pas encore convertis au Christianisme, ou qui commençoient seulement à s'instruire, les doctrines les plus difficiles de l'Evangile, qui sont au-dessus de l'intelligence humaine. On ne leur apprenoit d'abord que les articles les plus simples et les plus évidens, en attendant qu'ils fussent en état de comprendre les autres. Ceux qui donnent plus d'étendue à la *Doctrine secrète*, confondent les pratiques superstitieuses des siècles suivans, avec la simplicité de la discipline établie dans le premier siècle, *Hist. Ecclés.*, 1.er siècle, 2.e part., c. 3, §. 8. Il répète la même chose, *Inst. Hist. Christ. maj.*, 1. sæc., 2.e part., §. 12. Jamais, dit-il, on n'a caché aux Fidèles les dogmes nécessaires au salut, ni les Livres saints; jamais on n'a célébré les rites prescrits par Jésus-Christ, de la manière dont les Païens célébroient leurs mystères. Il y a bien de la différence entre le silence philosophique des Pythagoriciens et des autres écoles de la Grèce, entre l'affectation des Valentiniens et des autres Gnostiques, à cacher leurs dogmes, et la *discipline du secret*, telle qu'elle étoit observée, même au 3.e et au 4.e siècles de l'Eglise. Il y a eu chez les Philosophes une double doctrine, l'une qu'ils communiquoient seulement à leurs disciples affidés, et qu'ils regardoient comme la seule vraie, l'autre qu'ils divulguoient en public, et qu'ils croyoient utile, quoique fausse et fabuleuse. On a conservé dans le Paganisme, sous le nom de *Mystères*, des rites impies et deshonnêtes qui avoient été autrefois pratiqués en public. A Dieu ne plaise que l'on attribue aux Chrétiens une pareille discipline du *secret*.

Il y a quelques réflexions à faire sur cet exposé de Mosheim, nous les ferons ci-après.

Bingham, quoiqu'intéressé à soutenir le même système, a poussé plus loin la bonne foi, et a fait des aveux importans, *Orig. Ecclés.*, l. 10, c. 5. Il prétend que dans les premiers temps la discipline du *secret* ne fut pas rigoureusement observée, et il se fonde sur ce que S. Justin expose aux Empereurs Païens dans le plus grand détail la manière dont on consacroit l'Eucharistie dans les Assemblées chrétiennes, *Apol.* 1, n. 65 et 66. Suivant Bingham, le *secret* des Mystères n'a commencé que du temps de Tertullien, il est le premier qui en ait parlé, *Apologet.* c. 7, et *de prescript.* c. 41. Le Clerc le soutient de même, *Hist. Ecclés.*, an 142, §. 4, et prétend que cette discipline a été introduite à l'imitation des Mystères des Païens.

Or, on cachoit aux Païens et aux Catéchumènes, 1.° la manière d'administrer le Baptême; 2.° l'Onction du saint Chrême ou la Confirmation; 3.° l'Ordination des Pré-

tres; 4.° la Liturgie, ou les Prières publiques; 5.° la manière dont on consacroit l'Eucharistie; 6.° on ne leur révéloit pas d'abord le Mystère de la Sainte Trinité, on ne leur enseignoit qu'après un certain temps le Symbole et l'Oraison Dominicale. On en agissoit ainsi, continue Bingham, afin de ne pas exposer nos dogmes au mépris et à la dérision de ceux qui les entendroient mal; en second lieu, afin d'en donner une haute idée, et de les rendre respectables; en troisième lieu, afin d'inspirer aux Catéchumènes plus d'empressement de les apprendre. Ce même critique cite des preuves positives de ce qu'il avance; le fait est donc incontestable.

On peut le voir encore dans Fleury, *Mœurs des Chrét.*, §. 15; dans un Traité de l'Abbé de Valmont sur le *secret* des Mystères, et dans un antre du P. Merlin, Jésuite, sur les paroles ou les formes des Sacremens; il fait voir que l'on s'est abstenu pendant très-long-temps de mettre ces formules sacramentelles par écrit, et que le *secret* des Mystères a été observé à certains égards jusqu'au douzième siècle.

Sur tous ces faits nous observons, 1.° que Bingham et Mosheim, quoique Protestans et très-instruits l'un et l'autre, s'accordent assez mal. Le premier dit que l'on ne révéloit pas d'abord aux Catéchumènes le Mystère de la Ste. Trinité, qu'on ne leur enseignoit qu'après un certain temps le Symbole et l'Oraison Dominicale; l'autre soutient que l'on n'a jamais caché aux Fidèles les dogmes nécessaires au salut, ni les Livres saints. Certainement les dogmes renfermés dans le Symbole, et en particulier celui de la Trinité, sont nécessaires au salut, et si l'on avoit mis d'abord l'Evangile à la main des Catéchumènes, ils y auroient vu l'invocation des trois Personnes divines pour administrer le Baptême, et ils y auroient appris l'Oraison Dominicale.

Cette différence d'opinions entre nos deux Savans, montre que les Protestans ne voient les faits de l'Histoire Ecclésiastique que conformément à leurs préjugés. Mosheim, dans un autre ouvrage, convient du même fait et le prouve, *Hist. Christ.*, sæc. 2, §. 34, pag. 304 et 305. Mais il trouve mauvais que l'on ait tenu cette conduite à l'égard des Catéchumènes. Elle est en effet directement contraire à celle des Protestans, qui veulent que l'on mette d'abord une Bible à la main d'un prosélyte, que la Liturgie soit célébrée en langue vulgaire, que les simples Fidèles y aient autant de part que les Ministres de l'Eglise, etc.

2.° Comme on ne peut plus contester la pratique des premiers siècles, nous concluons que le *secret* des Mystères est une des raisons pour lesquelles les anciens Pères ne se sont pas expliqués clairement sur l'Eucharistie, sur les autres Sacremens, sur le culte des Saints, et sur les autres dogmes contestés par les Protestans. De même qu'il y auroit eu du danger à exposer aux yeux des Païens nos Mystères, il y en avoit aussi à les rendre témoins de notre culte; ils n'auroient pas manqué de juger qu'il étoit à peu près le même que le leur. Si les premiers Chrétiens avoient eu de l'Eucharistie la même notion que les Protestans, il n'y auroit eu aucune raison d'en faire un mystère aux Païens. Nous ne savons pas ce

qu'a entendu Mosheim, lorsqu'il a dit que les Chrétiens n'ont jamais célébré leurs Mystères comme les Païens faisoient les leurs ; s'il a voulu dire que l'on n'y a jamais gardé le même *secret*, il a certainement tort.

3.° Il n'en impose pas moins lorsqu'il prétend que cette observasion du *secret* a dégénéré en pratique superstitieuse dans la suite, et a produit du mal dans l'Eglise ; c'est une imagination de sa part qu'il est important de réfuter.

Dans son *Histoire Chrétienne*, 2.e siècle, §. 34, note, p. 303 et suiv., il dit que comme les Chrétiens cherchoient à confirmer par l'Ecriture-Sainte les opinions des Philosophes qui leur paroissoient vraies, ils avoient aussi l'ambition d'expliquer par les opinions des Philosophes la doctrine simple des Livres saints, afin d'attirer plus aisément les Philosophes au Christianisme, mais qu'il y eut plus de prudence et de précaution chez les uns que chez les autres. Quelques-uns, dit-il, eurent la témérité de publier leurs explications et de vouloir les introduire dans l'Eglise, c'est ce que firent Praxéas, Théodote, Hermogène, Artémon ; les autres plus réservés se bornèrent à enseigner au peuple les dogmes du Christianisme simplement tels qu'ils sont dans l'Ecriture, et jugèrent qu'il ne falloit en confier l'explication subtile et philosophique qu'à ceux qui étoient plus intelligens et d'une fidélité à l'épreuve. De là est née, continue Mosheim, cette Théologie mystérieuse et sublime des anciens Chrétiens, que nous appelons la *discipline du secret*, que Clément d'Alexandrie nomme *gnose* ou *connoissance*, et qui n'est différente que par le nom de la *Théologie mystique*. Selon lui, Clément d'Alexandrie est le premier qui mit en vogue cette prétendue *science ;* il l'avoit reçue du Juif Philon, et il la transmit à Origène son Disciple. Elle consistoit en explications philosophiques des dogmes du Christianisme, touchant la Trinité, l'âme humaine, le monde, la résurrection future des corps, la nature de Jésus-Christ, la vie éternelle, etc., et en interprétations allégoriques et mystiques de l'Ecriture-Sainte, qui pouvoient servir à ces mêmes explications. Ce que prétend Clément d'Alexandrie, savoir, que Jésus-Christ lui-même avoit communiqué cette *science secrète* à S. Jacques, à S. Pierre, à S. Jean et à S. Paul, et qu'elle venoit d'eux par tradition, est une fable ; mais les Docteurs Chrétiens, imbus de la Philosophie égyptienne et platonicienne, ne se faisoient point de scrupule de forger ces sortes de contes pour faire valoir leurs opinions.

N'est-ce point Mosheim lui-même qui forge un roman pour décrier les Pères de l'Eglise ? Nous allons le voir.

1.° Voici dans le fond à quoi se réduit tout le système de Clément d'Alexandrie : à prétendre que toute vérité n'est pas bonne à dire à tout le monde ; que les Docteurs de l'Eglise doivent en savoir davantage que les simples Fidèles ; qu'une manière d'enseigner mystérieuse et allégorique excite davantage la curiosité et l'attention des Auditeurs, et leur inspire plus d'attention pour la vérité. Il le soutient ainsi, *Strom.* l. 5, c. 4 et 10, parce que telle a été la méthode, non-seulement des Philosophes Grecs et des Barbares ou des Orientaux, mais encore des Prophètes, de Jésus-Christ et des

Apôtres. Il le prouve par plusieurs passages de l'ancien Testament, des Evangiles et des Epîtres de Saint Paul; avant de lui faire un crime de cette opinion, il faut en montrer la fausseté, faire voir qu'il n'y a point d'allégories dans les Prophètes, point de paraboles dans les Evangiles, point d'explication mystique dans Saint Paul; il faut prendre à partie Jésus-Christ lui-même, qui dit à ses Apôtres : « Il » vous est donné de connoître les » Mystères du Royaume de Dieu, » et aux autres de les recevoir en » paraboles, » *Luc*, c. 8, ℣. 10; *Matt.* c. 14, ℣. 34. « J'ai encore » beaucoup de choses à vous dire, » mais vous ne pouvez pas les supporter à présent, » *Joan.* c. 16, ℣. 12. Il faut blâmer S. Paul, qui dit aux Corinthiens qu'il leur a donné d'abord du lait et non une nourriture solide; qui veut qu'un Evêque soit le Docteur des Fidèles, par conséquent plus instruit qu'eux, etc.

2.° Il est absurde de comparer en quelque chose les opinions et la conduite des Hérésiarques avec celles des Pères de l'Eglise; les premiers ont puisé des erreurs chez les Philosophes, et ils les ont enseignées comme des vérités; les Pères se sont élevés contre eux et les ont réfutés. De quel front peut-on supposer que ces derniers ont pensé intérieurement comme les Hérétiques, mais qu'ils ont été plus dissimulés; qu'ils ont réservé pour eux et pour un petit nombre de disciples affidés la Doctrine erronée qu'ils ont prise chez les Philosophes? Une accusation aussi grave demanderoit des preuves démonstratives, Mosheim n'en donne aucune qui ne se tourne contre lui.

En effet, il prétend que Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 5, c. 14, p. 710, explique le mystère de la Sainte Trinité de manière à le concilier avec les trois natures ou hypostases que Platon, Parménides et d'autres ont admises en Dieu; qu'il en agit de même touchant la destruction future du monde par le feu, et la résurrection future des corps. Ce sont là trois impostures. Dans tout ce chapitre, Clément d'Alexandrie se propose de montrer que les Philosophes ont dérobé dans nos Livres saints les différentes vérités qui se trouvent éparses dans leurs Ouvrages; entre une infinité d'exemples qu'il en apporte, il cite ce que Platon a dit de trois Etres en Dieu, qu'il appelle *le premier, le second et le troisième;* ce qu'il a dit de la résurrection de quelques personnages, et de la destruction future de toutes choses par le feu. Mais loin de prendre dans Platon ou ailleurs l'explication de ces dogmes, il soutient en général que les Philosophes qui ont pris des vérités dans nos Livres saints, les ont mal entendues, et n'en ont vu, pour ainsi dire, que l'écorce, parce que l'on ne peut en avoir la véritable intelligence que par la foi.

Déjà il l'avoit ainsi soutenu dans son *Exhortation aux Gentils*, c. 6 et 8, et il le répète, *Strom.* l. 6. Il dit, c. 5, que les plus sages des Grecs n'ont eu de Dieu qu'une connoissance très-imparfaite, parce qu'ils n'ont pas reçu la Doctrine de son Fils; c. 7, que c'est par lui et par les Prophètes que Dieu nous a donné la sagesse, la *gnose* ou la connoissance solide des choses divines et humaines; c. 8, que la Philosophie est à la vérité une connoissance qui vient de Dieu, mais qu'en comparaison de la lumière de l'Evangile, Saint

Paul en a fait peu de cas; qu'il ne veut point que celui qui a reçu la vraie *gnose* par les leçons et la tradition de Jésus-Christ donnée aux Apôtres, ait encore recours à la Philosophie, qui n'est qu'une connoissance élémentaire; c. 18, il dit qu'un vrai *Gnostique* ne touche qu'en passant à la Philosophie, et qu'il cherche à s'élever plus haut, c'est-à-dire, à la Doctrine Chrétienne, qui est la source de toute sagesse, etc. Comment donc ce Père auroit-il voulu prendre dans les Philosophes l'intelligence et l'explication des dogmes du Christianisme?

Dans ce qu'il a cité de Platon, *Strom.* l. 5, c. 14, p. 710, il n'y a pas un mot d'explication. « Lorsque ce Philosophe, dit-il, parle » ainsi : *Toutes choses sont près » du Maître de l'univers, tout est » pour lui, il est le principe de » tous les biens; mais les choses » qui sont du second ordre sont » auprès du second, et celles qui » sont du troisième ordre sont près » du troisième;* je ne puis entendre » ce discours que de la Sainte » Trinité. J'entends donc par ce » qu'il appelle *le troisième*, le » Saint-Esprit, et par ce qu'il » nomme *le second*, le Fils par » lequel toutes choses ont été faites » selon la volonté du Père. » Clément d'Alexandrie, sans autre explication, passe à ce que Platon a dit de la résurrection de Zoroastre, et ensuite de l'embrasement futur du monde. Est-ce là expliquer la Sainte Trinité selon les idées de Platon? C'est simplement appliquer à un objet connu par la foi le discours très-obscur d'un Philosophe.

3.° Une autre imagination ridicule de Mosheim, est de penser que les interprétations allégoriques de l'Ecriture-Sainte sont une partie de la *Doctrine secrète* des Pères. Rien de moins secret que cette méthode de l'entendre. Non-seulement Clément d'Alexandrie a rempli ses Livres des Stromates de ces sortes d'interprétations, mais Origène les a prodiguées dans ses *Homélies*, qui étoient des discours faits pour le peuple; tous nos Critiques le lui ont reproché cent fois. Ce n'étoit donc pas là un mystère ou une *Doctrine secrète*.

4.° Mosheim a encore rêvé, quand il a jugé que Clément d'Alexandrie avoit reçu cette doctrine de Philon; Clément n'allègue ni l'exemple ni l'autorité de ce Juif. Certainement il n'en avoit pas reçu l'intelligence des dogmes du Christianisme auxquels les Juifs ne croient pas, ni le sens des prophéties qui prouve contre eux la venue du Messie. Il nous apprend qu'il avoit eu d'abord deux Maîtres, l'un dans la Grèce, l'autre en Sicile; qu'en Orient il en avoit eu deux autres, l'un Assyrien, l'autre Hébreu, né dans la Palestine; que tous deux gardoient fidèlement la tradition et la doctrine que les Apôtres Pierre, Jacques, Jean et Paul avoient reçue de Jésus-Christ, *Strom.* l. 1, c. 1, p. 322. Rien de tout cela ne peut être appliqué à Philon.

5.° Clément d'Alexandrie a nommé par préférence les quatre Apôtres desquels nous avons les écrits, mais il n'a pas rêvé que Jésus-Christ avoit donné à ces quatre une *Doctrine secrète* qu'il n'avoit pas enseignée aux autres Apôtres ni aux 72 Disciples. Jésus-Christ avoit dit à tous : *Il vous est donné de connoître les mystères du royaume de Dieu : je vous ai fait*

connoître tout ce que j'ai appris de mon Père, l'Esprit consolateur vous enseignera toute vérité, etc. Clément n'a pas pu l'ignorer, et il n'a pas coutume de contredire l'Ecriture-Sainte. Il n'y a donc ni fable ni imposture dans ce qu'il dit. Mais les Protestans ne lui pardonneront jamais d'avoir enseigné que la véritable intelligence des Mystères du Christianisme étoit donnée aux Fidèles, non-seulement par l'Ecriture-Sainte, mais *par la tradition;* il a fallu défigurer sa doctrine, afin de décréditer son témoignage.

6.° Quant à la *Théologie mystique*, nous ferons voir en son lieu qu'elle ne consiste ni en explications philosophiques de nos Mystères, ni en interprétations allégoriques de l'Ecriture-Sainte, qu'elle est par conséquent fort différente de la *science secrète* dont Mosheim attribue l'usage à Clément d'Alexandrie.

Une autre question est de savoir si l'usage des oraisons *secrètes*, ou la coutume de réciter à basse voix le canon de la Messe et quelques autres prières, comme on le fait aujourd'hui, est une pratique ancienne, ou si autrefois l'on récitoit tout à haute voix, de manière que les assistans pussent entendre et répondre au Prêtre. Dom de Vert avoit avancé cette dernière opinion; mais M. Languet a soutenu contre lui l'antiquité de l'usage actuel, par divers monumens du quatrième siècle, l'*Esprit de l'Eglise dans l'usage des Cérém.* §. 41. Le P. Le Brun, dans son *Explic. des Cérém. de la Messe*, tome 8, a fait une dissertation pour prouver la même chose, et il répond en détail à toutes les objections que l'on a faites contre la discipline actuelle. Ceux qui ne veulent pas s'y conformer, semblent se rapprocher des Protestans, et s'ils étoient les maîtres, peut-être décideroient-ils comme eux qu'il faut célébrer la Messe en langue vulgaire, et que les simples Fidèles consacrent l'Eucharistie avec le Prêtre. Le Concile de Trente a proscrit ce fanatisme; il a dit anathème à ceux qui osent blâmer la coutume établie dans l'Eglise Romaine, de prononcer à basse voix une partie du Canon et les paroles de la Consécration. *Sess.* 22, *Can.* 9.

SECTE. *V.* Schisme, Hérésie.

SÉCUNDIENS. *Voyez* Valentiniens.

SÉDUCTEUR. *V.* Imposteur.

SÉGARÉLIENS. *Voyez* Apostoliques.

SEIGNEUR. Ce nom, qui dans l'origine signifie celui qui est élevé au-desssus des autres, est rendu en hébreu par *Adon*, en grec par Κυριος, en latin par *Dominus;* il convient à Dieu par excellence, mais dans l'Ecriture-Sainte il est aussi donné aux Anges, aux Rois, aux Grands, au souverain Sacrificateur, aux maîtres par leur serviteurs, aux maris par leurs épouses, et en général à tous ceux à qui l'on veut témoigner du respect.

Nous ne voyons point que les Grecs ni les Latins aient donné à aucun de leurs Dieux le titre de *Seigneur*, parce qu'ils n'accordoient à aucun le souverain domaine sur toutes choses; les Hébreux mieux instruits, qui n'admettoient qu'un seul Dieu Créateur et souverain Maître de l'univers,

lui ont donné ce titre auguste avec raison. Mais ils en avoient un autre plus sacré, qui n'est jamais donné à aucune Créature, c'est le nom *Jéhovah*, celui qui est, l'Être par excellence, ou qui existe de soi-même. *Voyez* JÉHOVAH.

SEIN. Ce mot dans l'Ecriture a plusieurs significations. Il se prend pour la partie du corps renfermée dans l'enceinte des bras; de là sont venues différentes expressions: *Tenir la main dans son sein*, c'est ne point agir, et c'est l'attitude ordinaire des gens oisifs; *porter dans son sein*, c'est aimer tendrement, comme font les mères et les nourrices; l'*Epouse du sein* est l'Epouse légitime; *dormir dans le sein de quelqu'un*, c'est dormir auprès de lui. Il est dit, *Luc*, chap. 16, ℣. 22, que Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham, et *Joan.* c. 13, ℣. 23, que l'Apôtre bien-aimé reposoit sur le *sein* de Jésus pendant la Cène. Pour entendre ces façons de parler, il faut savoir que les anciens prenoient leurs repas couchés sur des lits, la tête tournée vers la table, et appuyés sur le coude gauche; ainsi pendant la dernière Cène, S. Jean qui étoit au-dessous de Jésus avoit la tête près de lui, et comme dans son *sein*. D'ailleurs la béatitude éternelle est souvent représentée dans l'Evangile comme un festin, dont les anciens Patriarches sont les convives; ainsi, dire que Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham, c'est exprimer qu'il fut admis au festin des bienheureux, et placé à côté d'Abraham.

Sinus en latin signifie aussi le repli du pan d'une robe. Comme les anciens portoient de longues robes, pour tirer au sort, ils mettoient les billets dans un des pans qu'ils replioient; de là il est dit, *Prov.* c. 16, ℣. 33, que l'on met les sorts dans le pan de la robe, *in sinum*, mais que c'est Dieu qui les arrange. *Excutere sinum suum*, secouer le pan de sa robe, est une marque d'horreur pour quelque chose; *abscondere ignem in sinu*, cacher du feu dans le pan de sa robe, c'est nourrir secrètement des sentimens de vengeance.

SÉLEUCIENS. *Voyez* HERMOGÉNIENS.

SEMAINE, espace de sept jours qui recommencent successivement; ce mot est la traduction du latin *Septimana*, du grec Ἑϐδομας, de l'hébreu, *Schabah.* Ainsi cette manière de compter par sept jours, et de chômer le septième, a été commune à presque tous les peuples; elle est de la plus haute antiquité, et c'est un monument de la Création.

Dans l'histoire que Moïse en a faite, il est dit que Dieu fit le monde en six jours, qu'il bénit le septième et le sanctifia, parce qu'il cessa ce jour-là de faire de nouveaux ouvrages, *Gen.* c. 2, ℣. 3. Après le déluge, Noé attendit sept jours avant de sortir de l'Arche; les noces de Jacob durèrent sept jours et ses funérailles de même, *Gen.* c. 8, ℣. 10 et 12; c. 29, ℣. 27; c. 50, ℣. 10. Avant la sortie d'Egypte, Dieu commanda aux Israélites de célébrer la fête de Pâques pendant sept jours, *Exode*, c. 22, ℣. 15. La même chose se faisoit dans la plupart des solennités des Juifs; c'est ce qui rendit sacré parmi eux le nombre septénaire, *voyez* SEPT, SABBAT. L'usage de compter par *semaines*

a régné chez les anciens Chinois, chez les Indiens, les Perses, les Chaldéens, les Egyptiens, même chez les peuples du Nord, et on l'a retrouvé chez les Péruviens, *Hist. du Calendrier*, par M. Gébelin, p. 81; *Hist. de l'ancienne Astron. Eclairciss.* §. 17, p. 408.

Plusieurs Savans ont voulu rapporter cet usage aux phases de la lune et au nombre des planètes; mais puisqu'il a eu lieu chez des peuples qui n'avoient aucune connoissance de l'astronomie ni des sept planètes, il doit avoir eu une autre origine, et l'on ne peut en imaginer une plus vraie que celle qui nous est indiquée par l'histoire de la création. Malheureusement elle a été oubliée chez les nations qui ont perdu de vue la tradition primitive; elles en ont conservé l'usage, sans connoître le dogme essentiel auquel il fait allusion; mais Dieu a eu soin de le conserver chez les Patriarches, et chez les Juifs leurs descendans, parce que le dogme d'un seul Dieu Créateur a toujours été la base de la vraie Religion.

SEMAINES DE DANIEL. *Voyez* DANIEL et SABBATIQUE.

SEMAINE SAINTE. On appelle ainsi la *semaine* qui commence au dimanche des Rameaux, et qui précède immédiatement la fête de Pâques; on l'appelle aussi *la grande semaine*, à cause des grands Mystères que l'on y célèbre. Il est incontestable que dès le temps des Apôtres cette semaine a été consacrée à honorer les Mystères de la Passion, de la mort et de la sépulture de Jésus-Christ, à les retracer aux yeux et à l'esprit des Fidèles par les offices que l'on y chante, et par les cérémonies que l'on y observe.

Dans l'Eglise primitive on y pratiquoit un jeûne plus rigoureux que pendant le reste du Carême, on s'y imposoit la xérophagie, c'est-à-dire, que l'on ne mangeoit que des fruits secs; on s'abstenoit des plaisirs les plus innocens, même du baiser de paix que les Fidèles se donnoient à l'Eglise; tout travail étoit défendu, les tribunaux étoient fermés, on délivroit les prisonniers, on pratiquoit des mortifications et d'autres bonnes œuvres, les Princes mêmes et les Empereurs en donnoient l'exemple.

S. Jean Chrysostôme nous fait ce détail dans une Homélie qu'il a composée sur ce sujet, *Op.* tom. 5, pag. 525. « Nous appelons, dit-il, » ces jours *la grande semaine*, » à cause des grandes choses que » Notre-Seigneur y a faites. Il a » fait cesser la longue tyrannie du » démon, il a détruit la mort, lié » le fort armé, enlevé ses dépouilles, effacé le péché, aboli la » malédiction; il a ouvert le Paradis, et l'entrée du Ciel, réuni » les hommes aux Anges, démoli » le mur de séparation, déchiré le » voile du Sanctuaire; le Dieu de » paix l'a rétablie entre le Ciel et » la Terre.... C'est pour cela que » les Fidèles redoublent leur dévotion; les uns augmentent leur » jeûne, les autres prolongent leurs » veilles, multiplient leurs aumônes, s'occupent de bonnes œuvres et de pratiques de piété, » pour témoigner à Dieu leur reconnoissance du grand bienfait » qu'il a daigné nous accorder.... » Ce n'est pas une seule ville qui » va au-devant de Jésus-Christ, » comme après la résurrection de » Lazare, mais dans le monde

» entier de nombreuses Eglises se » présentent à lui, non avec des » palmes, mais avec des œuvres » de charité, d'humanité, de cou» rage, avec des jeûnes, des lar» mes, des prières, des veilles et » des pratiques de piété. Nos Em» pereurs mêmes honorent exacte» ment ces saints jours; ils font » cesser les affaires publiques, afin » que leurs sujets libres de tout » antre soin ne pensent qu'au culte » du Seigneur. Que l'on cesse, » disent-ils, les occupations du » barreau, les procès, les dispu» tes, la vengeance publique, les » supplices. Les souffrances et les » grâces du Sauveur sont pour tous, » que ses serviteurs fassent aussi » du bien à leurs frères. On déli» vre les prisonniers. De même » que notre Sauveur descendant » aux enfers a mis en liberté tous » ceux que la mort retenoit captifs, » ainsi ses serviteurs, selon la me» sure de leur pouvoir, et pour » imiter sa miséricorde, brisent les » chaînes corporelles des coupa» bles, ne pouvant les délivrer de » leurs liens spirituels. » Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 21, c. 1, §. 24. Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 14.

SEMI-ARIENS. *V.* ARIENS.

SÉMIDULITES. *Voyez* BARSANIENS.

SEMI-PÉLAGIANISME, système sur la grâce et la prédestination peu différent de celui de Pélage, et qui fut embrassé par plusieurs Théologiens Gaulois au commencement du cinquième siècle; ils furent réfutés par Saint Augustin aussi-bien que les Pélagiens, et condamnés dans le siècle suivant par le deuxième Concile d'Orange, l'an 529.

On attribue les premières semences du *semi-Pélagianisme* à Cassien, Moine célèbre, qui avoit passé une partie de sa vie parmi les Solitaires de la Thébaïde, qui avoit ensuite été fait Diacre de l'Eglise de Constantinople par Saint Jean Chrysostôme, et élevé à la Prêtrise dans celle de Rome. Il étoit venu demeurer à Marseille, où il bâtit deux Monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Devenu Abbé de celui de S. Victor, il se fit une grande réputation par sa vertu. En écrivant ses *Conférences spirituelles* pour l'instruction de ses Moines, vers l'an 426, il enseigna dans la treizième, que l'homme peut avoir *de soi-même* un commencement de Foi et un désir de se convertir, que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de notre libre arbitre que de la grâce de Jésus-Christ; qu'à la vérité cette grâce est gratuite en ce que nous ne la méritons pas en rigueur; que cependant Dieu la donne, non arbitrairement par sa puissance souveraine, mais selon la mesure de Foi qu'il trouve dans l'homme, ou qu'il y a mise lui-même; qu'il y a dans plusieurs une Foi que Dieu n'y a pas mise, comme il paroît, dit-il, par celle que Jésus-Christ a louée dans le Centurion de l'Evangile.

Cassien ne nioit pas, comme Pélage, l'existence du péché originel dans tous les hommes ni ses effets, qui sont la concupiscence, la condamnation à la mort, la privation du droit à la béatitude éternelle; il n'enseignoit pas, comme cet hérétique, que la nature humaine est encore aussi saine qu'elle l'étoit dans Adam innocent, que l'homme peut,

peut, sans le secours d'une grâce intérieure, faire toutes sortes de bonnes œuvres, s'élever au plus haut degré de perfection, et consommer ainsi par ses forces naturelles l'ouvrage de son salut. Mais il soutenoit que le péché d'origine n'a point tellement affoibli l'homme qu'il ne puisse désirer naturellement d'avoir la Foi, de sortir du péché, de recouvrer la justice; que quand il est dans ces bonnes dispositions, Dieu les récompense par le don de la grâce; ainsi, selon lui, le commencement du salut vient de l'homme et non de Dieu. Il ne prétendoit pas, comme Pélage, qu'une grâce intérieure prévenante détruiroit le libre arbitre.

Sa doctrine fut reçue avec empressement par plusieurs membres du Clergé de Marseille, qui ne pouvoient pas goûter la rigueur des sentimens de S. Augustin touchant la grâce et la prédestination; aussi les semi-Pélagiens sont souvent appelés *Massilienses*, les Marseillois. S. Prosper et un autre laïque nommé Hilaire, alarmés des progrès que faisoient ces restes de Pélagianisme, en écrivirent à Saint Augustin, et le prièrent de les réfuter. C'est ce que fit le saint Docteur dans ses deux Livres *de la Prédestination des Saints* et *du don de la persévérance*. Ainsi, pour savoir au juste en quoi consistoient les erreurs de Cassien et de ses partisans, il faut comparer les Lettres de Prosper et d'Hilaire à S. Augustin, avec les réponses qu'il y a faites dans ces deux livres. Cela est d'autant plus nécessaire, que certains Théologiens, prétendus Disciples de Saint Augustin, ne manquent jamais d'accuser de *semi-Pélagianisme* quiconque ne pense pas comme eux.

1.° Les semi-Pélagiens soutenoient que malgré le péché originel l'homme a autant de pouvoir de faire le bien que de faire le mal; qu'il se détermine avec autant de facilité à l'un qu'à l'autre, *Lettre de S. Prosper*, 125.ᵉ entre celles de Saint Aug. n. 4. C'est en cela même que les Pélagiens faisoient consister le libre arbitre, *S. Aug. Op. imperf.* l. 3, n. 109 et 117.

Dans ses deux livres le saint Docteur ne s'attache point directement à combattre cette notion de la liberté humaine, mais il l'avoit réfutée dans ses ouvrages précédens; il y avoit fait voir que par le péché d'Adam nous avons perdu *cette grande et heureuse liberté*, cet équilibre prétendu de notre volonté entre le bien et le mal; que par la concupiscence nous sommes entraînés au mal et non au bien; que pour rétablir en nous une égalité de pouvoir entre l'un et l'autre, il faut l'impulsion de la grâce. Il réfute de nouveau cette notion Pélagienne de la liberté, *Op. imperf. ibid.* Elle étoit détruite d'ailleurs par le Dogme capital que S. Augustin avoit établi dans tous ses ouvrages, savoir, que pour tout bon désir, comme pour toute bonne action, nous avons besoin d'une grâce intérieure prévenante; or, il ne seroit pas nécessaire que la grâce prévînt notre volonté, si nous avions naturellement autant de pouvoir pour faire le bien que pour faire le mal. *Voy.* Liberté.

2.° Selon les semi-Pélagiens, l'homme par ses forces naturelles, par ses pieux désirs, par ses prières, peut mériter la grâce de la foi et de la justification; quiconque s'y dispose ainsi, l'obtient pour récompense de sa bonne volonté: d'où il s'ensuit que le com-

mencement du salut vient de l'homme, et non de Dieu; *S. Prosp.* n. 4 et 9, *Lettre d'Hilaire*, 126.[e] n. 2 et 3.

S. Augustin réfute cette Doctrine, *de Prædest. Sanct.* c. 2, n. 3 et suiv. Il prouve par l'Ecriture et par les Pères que le commencement de la Foi vient de Dieu, et que la grâce de la Foi est gratuite comme toute autre grâce; vérité capitale qui détruit tout le système de Cassien et de ses adhérens.

On ne conçoit pas de quel front Jansénius a osé dire dans sa 4.[e] proposition condamnée : *les semi-Pélagiens admettoient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour toute bonne action, même pour le commencement de la Foi; mais ils étoient Hérétiques, en ce qu'ils disoient que cette grâce étoit telle que l'homme pouvoit y résister ou y consentir.*

3.° Ils disoient que Dieu veut sauver tous les hommes *indifféremment*, que Jésus-Christ est mort pour tous *également;* qu'ainsi le salut et la vie éternelle sont offerts à tous, accordés à ceux qui s'y disposent, refusés seulement à ceux qui n'en veulent pas. *S. Pros.* n. 4, 6, 7; *Hilaire*, n. 7.

S. Augustin ne s'arrête point à ce chef; il avoit suffisamment expliqué dans ses autres ouvrages en quel sens Dieu veut sauver tous les hommes. Il ne le veut pas *indifféremment*, puisqu'il y a des hommes auxquels il fait plus de grâces, auxquels il accorde des moyens de salut plus puissans, plus prochains, plus abondans qu'aux autres. L. 4, *contra Julian.* c. 8, n. 42, 44. Jésus-Christ n'est pas mort pour tous *également*, puisque les uns reçoivent plus de fruits de sa mort que les autres. On voit encore ici la mauvaise foi de Jansénius, qui a taxé de *semi-Pélagianisme*, ceux qui disent que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes; il falloit ajouter, *également et indifféremment. Voyez* Rédemption, Sauveur.

Il est faux que le salut ne soit offert et accordé qu'à ceux qui s'y disposent, puisque c'est Dieu même qui donne ces dispositions. Souvent sa miséricorde convertit des âmes qui, loin de s'y disposer, se révoltent contre lui; témoin S. Paul, changé de persécuteur en Apôtre, l. *de grat. et lib. arb.* c. 5, n. 12.

4.° Les semi-Pélagiens prétendoient que toute la différence entre les élus et les réprouvés vient de leurs dispositions naturelles; que Dieu prédestine à la Foi et au salut ceux dont il prévoit les bons désirs, la bonne volonté, l'obéissance, qu'il réprouve ceux dont il prévoit la résistance, *S. Prosp.* n. 3; *Hilaire*, n. 2.

S. Augustin prouve au contraire que la différence vient de ce que Dieu appelle les uns par miséricorde, et laisse les autres par justice, sans les appeler; *de Prædest. SS.* c. 6, n. 11; c. 8, n. 14. Mais il ne faut pas oublier ce que le saint Docteur a enseigné ailleurs, savoir, que ceux qui ne croient point et ne viennent point, résistent à la vocation de Dieu et à sa volonté, et méprisent la miséricorde de Dieu dans ses dons, *de spir. et litt.* c. 33, n. 58; c. 34, n. 60. Ils sont donc appelés, mais non de la manière la plus propre à vaincre leur résistance, l. 1, *ad Simplic.* q. 2, n. 13; vocation que S. Augustin nomme ailleurs *secundùm propositum*. Mais si la vocation, telle qu'ils la reçoivent, ne leur donnoit pas

un vrai pouvoir d'obéir, elle ne seroit pas sincère; or, soupçonner Dieu de manquer de sincérité, ce seroit un blasphème.

5.° Ces mêmes raisonneurs concluoient que Dieu fait annoncer l'Evangile aux peuples dont il prévoit la docilité, et non à ceux dont il prévoit l'incrédulité, *S. Prosp.* n. 5; *Hilaire*, n. 3; ils prétendoient que S. Augustin l'avoit ainsi enseigné lui-même, *Expos. quarumd.* q. *Epist. ad Rom.* prop. 60. *Epist. 102, ad Deogratias*, q. 2, n. 4.

C'est une erreur, répond le saint Docteur; Jésus-Christ assure dans l'Evangile que si les Tyriens et les Sidoniens avoient été témoins des miracles qu'il opéroit dans la Judée, il auroient fait pénitence, *Matt.* c. 11, ℣. 21; *Luc*, c. 10, ℣. 13. Dieu prévoyoit donc que ces peuples auroient été plus dociles que les Juifs; cependant l'Evangile étoit annoncé à ceux-ci, et ne l'étoit pas à ceux-là: *de Prædest. Sanct.* c. 9, n. 12 et 18; *de dono persev.* c. 14, n. 35. Aussi S. Augustin avoit corrigé dans ses Rétractations, l. 1, c. 23, n. 2, les passages desquels les semi-Pélagiens vouloient se prévaloir.

6.° Quand on leur citoit l'exemple des enfans dont l'un reçoit, avant de mourir, la grâce du baptême, l'autre meurt privé de ce bienfait, sans qu'il y ait eu aucun mérite ni démérite de part ni d'autre, ils disoient que Dieu accorde au premier la grâce de la justification et du salut, parce qu'il prévoit que cet enfant, s'il parvenoit à l'âge mûr, seroit fidèle; qu'il refuse cette faveur à l'autre, parce qu'il prévoit que si celui-ci grandissoit, il seroit indocile et rebelle, *S. Prosper*, n. 5; *Hilaire*, n. 8.

S. Augustin répond que c'est une absurdité; Dieu seroit injuste, s'il jugeoit ses créatures, non sur ce qu'elles ont fait, mais sur ce qu'elles auroient fait dans d'autres circonstances, et s'il avoit égard à des mérites ou à des démérites qui n'existeront jamais, *de Prædest. Sanct.* c. 12, n. 24; c. 14, n. 29: *de dono persev.* c. 9, n. 22. Le saint Docteur soutient que toute la différence de la conduite de Dieu à l'égard de ces enfans est l'effet d'un décret ou d'une prédestination gratuite de Dieu, et il le prouve par plusieurs passages de S. Paul. On voit assez de quelle prédestination il est ici question.

7.° Les semi-Pelagiens raisonnoient de même sur le don de la persévérance; ils rejetoient la différence que S. Augustin avoit mise entre la grâce de persévérance donnée à Adam, et celle que Dieu donne aux Saints, entre ce qu'il avoit appelé *adjutorium quo*, et *adjutorium sine quo*, l. *de Corrept. et Grat.* c. 11 et 12, n. 29 — 38. Cette doctrine, disoient-ils, n'est propre qu'à jeter tout le monde dans le désespoir; si les Saints sont tellement aidés par la grâce qu'ils ne puissent déchoir, et si les autres sont abandonnés de manière qu'ils ne puissent vouloir le bien, c'en est fait de l'espérance chrétienne, les exhortations et les menaces sont inutiles et absurdes. Quelle que soit la grâce finale accordée aux prédestinés, il dépend toujours d'eux d'y obéir ou d'y résister, *S. Prosp.* n. 2 et 3; *Hilaire*, n. 2, 4, 6.

Ces gens-là, répond S. Augustin, ne s'entendent pas eux-mêmes, lorsqu'ils prétendent que l'homme peut résister à la grâce de la persévérance finale. « On ne peut pas

» dire que la persévérance jusqu'à » la fin ait été donnée à un homme » avant que la fin soit venue ; or, » quand cette vie est finie, il n'est » plus à craindre que l'homme » perde la grâce qu'il a reçue, ou » qu'il y résiste, » *de dono persev.*, c. 6, n. 10 ; c. 17, n. 41. Si telle est la seule différence qu'il y a entre la grâce d'Adam et la grâce finale des Saints, les semi-Pélagiens avoient tort de la rejeter ; Dieu en effet n'a pas tiré Adam de ce monde pendant qu'il étoit encore innocent, au lieu qu'il fait mourir les Saints en état de grâce. Il est donc vrai dans ce sens que l'homme ne peut pas résister à la grâce de la persévérance finale, puisqu'il ne dépend pas de lui de sortir de ce monde quand il le veut, ni d'être rebelle après sa mort, et puisque c'est dans ce sens seulement que la grâce finale meut la volonté d'un Saint d'une manière invincible, insurmontable, irrésistible. *De corrept. et grat.* c. 12, §. 38, il y a de la mauvaise foi à vouloir appliquer à toute grâce intérieure actuelle ce que S. Augustin dit de la grâce finale seulement, et c'est une absurdité de vouloir tirer de là une prétendue clef de tout le système de S. Augustin sur la grâce, comme font certains Théologiens.

8.° Les semi-Pélagiens disoient que la manière dont S. Augustin expliquoit la prédestination *secundùm propositum*, étoit inouïe dans l'Eglise, contraire au sentiment des anciens Pères, inutile pour réfuter les Pélagiens ; que quand elle seroit vraie, il ne faudroit pas la prêcher, *S. Prosper*, n. 2 et 3 ; *Hilaire*, n. 8. Ils ajoutoient, si un homme ne peut croire qu'autant que Dieu lui en donne la volonté, celui qui ne l'a pas ne peut être blâmé ; tout le blâme doit retomber sur Adam, seule cause de notre condamnation, *Hilaire*, n. 5.

La réponse de S. Augustin est que les anciens Pères n'ont pas eu besoin d'examiner la question de la prédestination ; au lieu qu'il s'est trouvé forcé d'y rentrer pour réfuter les Pélagiens, et démontrer que la grâce est absolument gratuite. *De Prædest. Sanct.* c. 14, n. 27. Mais dans le Livre *de dono persev.* c. 19 et 20, n. 48, 51, il fait voir que les anciens Pères ont suffisamment soutenu la prédestination gratuite, en enseignant que toute grâce de Dieu est gratuite. Cela est exactement vrai, puisque dans les Anciens, non plus que dans S. Augustin, il ne fut jamais question d'une prétendue prédestination gratuite à la gloire éternelle. Bossuet, *Défense de la tradition des saints Pères*, l. 12, c. 34 ; Maffei, *Hist. Théol.*, l. 11, p. 173 et suivantes.

A ce que l'on ajoutoit qu'il faudroit blâmer Adam seul, et non ses descendans, le saint Docteur ne répond rien ; mais il avoit dit, l. *de corrept. et grat.* c. 14, n. 43, qu'il faut toujours réprimander les pécheurs, afin que cette correction soit un remède pour ceux qui sont prédestinés, *une punition* et un tourment pour ceux qui ne le sont pas. Mais si ces derniers ne reçoivent point de grâce, et s'ils se trouvoient dans une impuissance absolue de sortir du péché, de quoi mériteroient-ils d'être punis ? Nous verrons ci-après que ce n'est point là le sentiment du saint Docteur.

9.° S. Prosper le prie d'expliquer comment la grâce prévenante et coopérante ne détruit point le libre arbitre, n. 8. S. Augustin n'y satisfait point ; il jugea sans doute que tout l'embarras venoit de

la fausse idée que les Pélagiens et les semi-Pélagiens se faisoient du libre arbitre, et que nous avons vu ci-dessus, n. 1.

Il avoit dit, l. 1, *Retract.* c. 22, n. 4; l. 2, c. 1, n. 2, que rien n'est autant en notre pouvoir que notre propre volonté; que cependant elle est encore plus au pouvoir de Dieu qu'au nôtre. Si nous n'avions pas un vrai pouvoir de résister lorsque Dieu meut notre volonté par la grâce, ces deux maximes de S. Augustin seroient contradictoires.

10.° S. Prosper le prie encore de décider si dans la prédestination *secundùm propositum*, le décret de Dieu n'est rien autre chose que la prescience, ou si au contraire la prescience est fondée sur un décret, n. 8. Il observe que, selon le sentiment unanime des Anciens, le décret de Dieu et la prédestination sont dirigés par la prescience; qu'ainsi Dieu choisit les uns et réprouve les autres, parce qu'il a prévu quelle seroit *la fin de chacun*, et quelle volonté il auroit *sous le secours de la grâce.* Il paroît qu'ici S. Prosper vouloit parler de la prédestination à la gloire éternelle.

S. Augustin l'a compris sans doute; cependant il se contente de penser et de parler comme les Anciens. « Dieu, dit-il, donne la persévérance finale; il a su, sans » doute, qu'il la donneroit; telle » est la prédestination des Saints » que Dieu a élus en Jésus-Christ » avant la création du monde, *de* » *dono persev.*, c. 7, n. 15. Osera-t-on dire que Dieu n'a pas » prévu à quels hommes il donne» roit la foi et la persévérance? » S'il l'a prévu, il a donc prévu » aussi les bienfaits par lesquels il » daigne les sauver. Telle est la » prédestination des Saints, rien » autre chose, savoir, la prescience » et la préparation des bienfaits » par lesquels Dieu délivre avec » une certitude entière ceux qui » sont délivrés, » c. 14, n. 35. Si S. Augustin a supposé un décret de prédestination à la gloire, antérieur à la prescience, c'étoit là le cas d'en parler, puisque c'étoit le sujet de la demande de S. Prosper; cependant il n'en dit rien, il borne la prédestination à la préparation des grâces ou des moyens, sans faire aucune attention à la fin dernière pour laquelle ils sont donnés.

11.° Enfin, S. Prosper le prie de montrer comment le décret de Dieu ne nuit ni aux exhortations, ni à la nécessité du travail de ceux qui désespèrent de leur prédestination, n. 8.

C'est ici le point capital sur lequel S. Augustin s'étend le plus. Il répond que S. Paul en enseignant la prédestination, n'a pas laissé d'exhorter ses auditeurs à la Foi; que Jésus-Christ, en apprenant aux hommes que la Foi est un don de Dieu, n'a pas moins ordonné de croire en lui, *de dono persev.* c. 14, n. 34; donc Jésus-Christ et S. Paul ont supposé que Dieu donne la grâce pour croire, et ils ordonnent à l'homme de correspondre à cette grâce. Ainsi l'a entendu S. Augustin, puisqu'en expliquant ces paroles de l'Evangile, « les Juifs ne pouvoient pas » croire en Jésus-Christ, parce que » Dieu avoit aveuglé leurs yeux et » endurci leur cœur, » *Joan.* c. 12, ℣. 39, le S. Docteur dit qu'ils ne le pouvoient pas, parce qu'ils ne le vouloient pas, *Tract. 53, in Joan.* n. 4 et suiv. Nous disons de même, cet homme *ne peut* se résoudre à

faire telle chose ; et nous entendons qu'il manque de volonté et non de pouvoir. Ainsi lorsqu'il est dit que Dieu avoit aveuglé les yeux et endurci le cœur des Juifs, cela signifie que Dieu les avoit laissé s'aveugler et s'endurcir, qu'il ne les en avoit pas empêchés, *Voyez* ENDURCISSEMENT. Donc, lorsque S. Augustiu ajoute que quand ceux qui écoutent la prédication n'y obéissent pas, c'est que l'obéissance ne leur a pas été donnée, *de dono persev.* c. 14, n. 37, il faut entendre qu'ils n'ont pas voulu correspondre à la grâce qui leur donnoit le pouvoir de croire.

Ou il faut, dit le saint Docteur, prêcher la prédestination comme l'enseigne l'Ecriture, ou il faut soutenir avec les Pélagiens que la grâce de Dieu est donnée selon nos mérites, *de dono persev.* c. 16, n. 41; cela est exactement vrai de la prédestination *à la grâce*, qui seule est enseignée dans l'Ecriture; mais cela ne touche point à la prédestination *à la gloire*. Il faut encore se souvenir que, suivant la doctrine très-vraie de S. Augustin, la gloire éternelle, quoique récompense de nos mérites, est cependant une grâce, parce que nos mérites sont un effet de la grâce, *Op imperf.* l. 1, n. 133, etc. On peut donc dans un sens dire la même chose à l'égard de la persévérance finale, puisque S. Augustin convient qu'on peut la mériter, ou du moins l'obtenir par des prières, *de dono persev.* c. 6, n. 10.

Quand on lui objecte que la prédestination est plus propre à désespérer qu'à encourager les Fidèles, il répond : « C'est comme si l'on » disoit que notre salut seroit plus » sûr entre nos mains qu'entre les » mains de Dieu, » *ibid.* c. 6, n. 12; c. 17, n. 48; c. 22, n. 62. Cette réflexion est juste, si Dieu donne à tous des grâces et le pouvoir de persévérer jusqu'à la fin ; mais il y auroit lieu de désespérer, si ces grâces étoient refusées au plus grand nombre des hommes à cause du péché originel, ou à cause d'un décret que Dieu a fait de les laisser dans la masse de perdition.

Aussi le saint Docteur ne veut pas qu'un Prédicateur apostrophe ainsi ses auditeurs : « Pour vous qui » croyez, c'est en vertu de la pré- » destination divine que vous avez » reçu la grâce de la Foi ; quant » à vous, à qui le péché plaît en- » core, vous n'avez pas reçu la » même grâce. Si vous tous qui » obéissez à présent n'êtes pas pré- » destinés, *les forces vous seront* » *ôtées*, afin que vous cessiez d'o- » béir. » Parler ainsi, dit S. Augustin, c'est prédire aux auditeurs un malheur, et leur insulter en face. Il veut que l'on parle à la troisième personne, et que l'on dise : « Si ceux qui obéissent ne sont pas » prédestinés *à la gloire*, ils ne le » sont que pour un temps, ils ne » persévéreront pas dans l'obéis- » sance jusqu'à la fin ; » c. 22, n. 58 et suiv.

Cette tournure ne changeroit pas le sens, et ne seroit pas plus consolante, si le mot fatal n'étoit pas retranché : *les forces vous seront ôtées*. Donc S. Augustin a senti la nécessité de les supprimer, et de là S. Prosper conclut avec raison que le saint Docteur n'a point pensé ce qu'elles expriment, *Resp. ad excepta Genuens.* n. 9. Autrement il auroit manqué de sincérité et se seroit contredit exprès, chose dont nous ne le soupçonnerons jamais. Il a donc eu raison de soutenir, contre les semi-Pélagiens, que la

prédestination, telle qu'il l'entend, ne peut désespérer ni décourager personne, puisque ceux même qui ne sont pas prédestinés ne sont pas pour cela privés de grâces à la mort, non plus que du pouvoir de se convertir.

Au reste, voici le seul endroit où S. Augustin a employé le terme de *prédestination à la gloire*, et cela n'est pas étonnant, puisqu'il traitoit de la persévérance finale; or, on ne peut pas douter que quiconque est prédestiné à cette persévérance, ne soit aussi prédestiné à la gloire éternelle.

Mais lorsque de prétendus Augustiniens osent affirmer que ceux qui n'admettent pas la prédestination gratuite à la gloire éternelle sont semi-Pélagiens, et contredisent la doctrine de S. Augustin, ils en imposent grossièrement aux hommes peu instruits; par les pièces originales de la dispute entre lui et ces Prêtres Gaulois, il est évident que toute la question rouloit sur la prédestination à la grâce, et non sur la prédestination à la gloire éternelle, et qu'entre l'une et l'autre il y a une différence infinie. *Voyez* PRÉDESTINATION.

L'on est encore bien plus étonné lorsque l'on voit ces mêmes Théologiens accuser de *semi-Pélagianisme* ceux qui soutiennent que sous l'impulsion de la grâce la volonté humaine n'est pas purement passive, mais qu'elle agit avec la grâce, et qu'elle y coopère. Il est certain, 1.° qu'entre S. Augustin et les semi-Pélagiens, il ne s'est jamais agi de cette question; 2.° que le saint Docteur a répété plus d'une fois que consentir ou résister à la vocation divine, est le fait de notre volonté, l. *de spir. et litt.* c. 34, n. 60, etc. 3.° Pour étayer cette imputation, ils donnent malicieusement au sentiment catholique un sens absurde; ils disent que suivant ce sentiment *les forces naturelles* de la volonté humaine ou du libre arbitre concourent avec la grâce à la conversion du pécheur. Comment peut-on nommer *force naturelle* celle qui est donnée à la volonté par la grâce? 4.° Ils ont emprunté cette interprétation ridicule des Luthériens et des Calvinistes; en effet, ceux-ci accusèrent de *semi-Pélagianisme* les *Synergistes* ou les disciples de Mélancthon, parce qu'ils soutenoient contre Luther et Calvin, que la volonté humaine mue par la grâce n'est pas purement passive, mais qu'elle agit et coopère à la grâce. *Voyez* SYNERGISTES. Ces mêmes hérétiques n'ont pas cessé depuis ce temps-là de renouveler le même reproche contre l'Eglise Catholique toute entière. Il est cependant certain que le Concile de Trente, *sess. 6, de justif.* c. 5 et 6, *can. 3*, a professé solennellement le dogme opposé au *semi-Pélagianisme*.

On voit par là de quelle importance il est de connoître exactement des opinions des Pélagiens et des semi-Pélagiens, si l'on veut distinguer la vraie doctrine de S. Augustin d'avec celle qui lui est faussement imputée, et la doctrine catholique d'avec les erreurs des Hérétiques; il y a d'autant plus de danger d'y être trompé, que les Protestans n'ont jamais fait un tableau fidèle de l'une ni de l'autre. Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, l. 12, c. 1 et suiv. a fait tous ses efforts pour persuader que la doctrine de S. Augustin est la même que celle des Calvinistes, et que celle des Catholiques ne diffère en rien de celle des semi-Pélagiens.

Mosheim et son Traducteur n'ont pas été de meilleure foi, *Hist. Ecclés.* 5.e siècle, 2.e part. c. 5, §. 26 et 27, Jurieu et d'autres leur avoient frayé le chemin.

SENS DE L'ÉCRITURE-SAINTE. *V.* ÉCRITURE-SAINTE, §. 3.

SEPT, nombre septénaire. Ce nombre étoit en quelque manière sacré chez les Juifs, à cause du Sabbat qui revenoit le septième jour; la septième année étoit consacrée au repos de la terre, et les *sept* semaines des *sept* années, qui faisoient quarante-neuf ans, précédoient le Jubilé que l'on célébroit à la cinquantième; il y avoit *sept* semaines à compter entre la Fête de Pâques et celle de la Pentecôte, etc. De là le nombre *sept* se trouve continuellement dans l'Écriture; il y est parlé de *sept* Eglises, de *sept* Chandeliers, de *sept* branches au Chandelier d'or, de *sept* Lampes, de *sept* Etoiles, de *sept* Sceaux, de *sept* Anges, de *sept* Trompettes, etc. Ainsi ce nombre *sept* se met pour tout nombre indéterminé. On lit, *Ruth*, c. 4, ℣. 15, cela vous est plus avantageux que d'avoir *sept fils*, c'est-à-dire, un grand nombre de fils. *Prov.* c. 26, ℣. 16; le paresseux croit être plus habile que *sept hommes* qui parleroient par sentences, c'est-à-dire, que plusieurs personnes éclairées. Saint Pierre demande à Jésus-Christ : « Seigneur, lorsque mon frère aura » péché contre moi, combien de » fois faut-il que je lui pardonne ? » jusqu'à *sept* fois? Le Sauveur » lui répond : Je ne vous dis pas » jusqu'à *sept fois*, mais jusqu'à » soixante et dix-sept fois, » c'est-à-dire, sans fin et toujours; *Matt.* c. 18, ℣. 21.

Il n'est donc pas étonnant que ce nombre ait été affecté dans les cérémonies de Religion; les amis de Job offrirent en sacrifice *sept veaux et sept beliers;* David dans la translation de l'Arche d'Alliance fit immoler ce même nombre de victimes; Abraham en avoit donné l'exemple en faisant à Abimelech un présent de *sept brebis* pour être immolées en holocauste sur l'autel à la face duquel il avoit fait alliance avec ce Prince.

Le nombre *sept* étoit aussi observé chez les Païens, tant à l'égard des autels que des victimes; ce rit paroît avoir été affecté par allusion aux *sept* planètes, et les Magiciens prétendoient que ce nombre avoit la vertu d'évoquer les Génies Planétaires, et de les faire descendre sur la terre pour opérer des prodiges. Chez les Païens c'étoit une superstition, puisque ce rit étoit fondé sur la même erreur que le Polythéisme; il n'en étoit pas de même chez les Juifs : il n'y avoit ni erreur, ni abus, ni indécence à rappeler le souvenir de ce qui est dit dans l'Histoire de la création, que Dieu bénit le septième jour et le sanctifia; c'étoit un préservatif contre le Polythéisme et contre l'idolâtrie, de même que la célébration du Sabbat. On ne nous accusera pas sans doute de superstition, parce qu'au lieu de compter par *sept* nous comptons par dixaines, en nous servant des dix doigts de nos mains.

Au mot SEMAINE, nous avons vu qu'il n'est pas certain que cette manière de compter les jours par *sept*, observée chez les Païens, ait fait allusion aux *sept* planètes, puisqu'elle a eu lieu chez des peu-

ples qui n'avoient aucune connoissance de l'astronomie. Peut-être que chez tous ç'a été un reste de la tradition primitive que les nations tombées dans l'ignorance ont conservé, après en avoir oublié l'origine.

SEPTANTE. La version des *Septante* est une traduction grecque des Livres de l'ancien Testament, à l'usage des Juifs de l'Egypte qui n'entendoient plus l'hébreu; c'est la plus ancienne et la plus célèbre de toutes. Il est à propos d'en connoître, 1.° l'origine, 2.° l'estime que l'on en a faite; 3.° les autres versions grecques auxquelles elle a donné lieu; 4.° les principales éditions qui en ont été faites.

I. Le plus ancien Auteur qui ait fait l'Histoire de cette version se nomme *Aristée*, et se qualifie Officier aux gardes de Ptolomée Philadelphe, Roi d'Egypte; on prétend qu'il étoit de l'île de Chypre, et Juif prosélyte. Il raconte en substance que Ptolomée Philadelphe voulant enrichir la bibliothèque qu'il formoit à Alexandrie des Livres les plus curieux, chargea Démétrius de Phalère, son Bibliothécaire, de se procurer la Loi des Juifs. Démétrius écrivit de la part de son maître à Eléazar, souverain Sacrificateur de Jérusalem, lui envoya trois Députés avec des présens magnifiques; il lui demanda un exemplaire de la Loi de Moïse, et des Interprètes pour la traduire en grec. Aristée prétend avoir été lui-même un des trois Députés. Il ajoute que la demande leur fut accordée, qu'ils rapportèrent un exemplaire de la Loi de Moïse écrit en lettres d'or, et qu'ils ramenèrent avec eux 72 Anciens pour le traduire en grec. Ptolomée les plaça dans l'île de Pharos près d'Alexandrie, avec Démétrius de Phalère, et l'ouvrage fut achevé en 72 jours. Cela se fit, suivant plusieurs Chronologistes, 277 ans avant Jésus-Christ, suivant d'autres, 290 ans.

Aristobule, autre Juif d'Alexandrie, Philosophe Péripatéticien, qui vivoit 125 ans avant notre ère, et dont il est parlé dans le second Livre des Machabées, c. 1, ℣. 10, rapportoit la même chose dans un Commentaire qu'il avoit fait sur les cinq Livres de Moïse. Cet ouvrage est perdu, il n'en reste que des fragmens cités par Clément d'Alexandrie et par Eusèbe. Origène parle de cet Aristobule, fait cas de ses écrits et de ceux de Philon, l. 4, *contre Celse*, n. 51.

Philon, autre Juif d'Alexandrie, qui vivoit du temps de Jésus-Christ, dit les mêmes choses qu'Aristée, l. 2, *de vitâ Mosis;* il paroît persuadé que les 72 Interprètes étoient inspirés de Dieu; il cite ordinairement l'Ecriture selon leur version, et non selon le texte hébreu. Josephe, qui a écrit vers la fin du premier siècle, ne change presque rien à la narration d'Aristée, *Préamb. des Antiquités Judaïques*, l. 12, c. 2.

Vers le milieu du second siècle, S. Justin étoit allé à Alexandrie, où les Juifs lui racontèrent la même chose; ils ajoutèrent que les 72 Interprètes avoient été logés dans 72 cellules différentes, et avoient écrit séparément; mais qu'après le travail fini, leurs versions, par un prodige singulier, se trouvèrent parfaitement conformes. On lui fit voir, dit-il, dans l'île de Phare les ruines ou les vestiges de ces 72 cellules.

S. Irénée, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Epiphane, et d'autres Pères de l'Eglise, ont adopté cette tradition, et quelques-uns y ont ajouté de nouvelles circonstances, mais aucun n'a cité d'autres monumens que ceux dont nous venons de parler. S. Jérôme, convaincu par lui-même des défauts de la version des *Septante*, n'ajouta aucune foi à la narration d'Aristée ni à la tradition des Juifs.

Que cette narration ait renfermé des circonstances fabuleuses, c'est un point dont on ne peut pas disconvenir. La dépense que cet Auteur suppose faite à ce sujet, et qui se monteroit à près de cinquante millions de notre monnoie, l'exemplaire de la Loi écrit en lettres d'or, le nombre précis de soixante-douze Interprètes, les cellules dans lesquelles on les renferma, la conformité miraculeuse de leurs versions, etc., sont évidemment des fables inventées après coup par les Juifs d'Egypte, pour donner du crédit à leur version grecque des Livres saints.

Plusieurs Critiques, sur-tout parmi les Protestans, sont partis de là pour révoquer en doute le fond même de la narration. Ils ont regardé Aristée et Aristobule comme deux Auteurs supposés; ils ont conclu que l'on ne sait ni par qui, ni comment, ni en quel temps la version grecque de l'ancien Testament a été faite en Egypte, que les Pères de l'Eglise se sont laissé tromper par le roman que les Juifs ont forgé; que Philon et Josephe ne méritent aucune croyance, que ni l'un ni l'autre ne se sont pas fait scrupule d'en imposer pour donner du relief à leur Nation. C'est le sentiment de Hody, Professeur en langue grecque dans l'Université d'Oxford; de Dupin, qui a fait un extrait du Livre de Hody; du Docteur Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 9, n. 1, p. 372 et suivantes; il a été suivi par la plupart des autres Ecrivains, mais ils ont trouvé des contradicteurs.

En 1772, on a donné à Rome la version grecque de Daniel faite par les *Septante*, copiée autrefois sur les *Tétraples* d'Origène, et tirée d'un manuscrit du Cardinal Chigi, qui a plus de huit cents ans d'antiquité; l'Editeur, dans de savantes Dissertations placées à la tête de l'ouvrage, s'est attaché à prouver :

1.° Que la Loi de Moïse a été certainement traduite en grec la septième année du règne de Ptolomée Philadelphe, 290 ans avant Jésus-Christ, et par les soins de Démétrius de Phalère; qu'ainsi la narration d'Aristée est vraie quant au fond; que cet Auteur n'est point un personnage supposé non plus qu'Aristobule.

2.° Que par *la Loi* on ne doit pas seulement entendre les cinq Livres de Moïse, mais la plus grande partie de l'ancien Testament; que le passage tiré du prologue des Antiquités judaïques de Josephe, où il semble dire le contraire, a été mal entendu et mal traduit.

3.° Que les autographes de cette version des *Septante* furent véritablement déposés dans la Bibliothèque d'Alexandrie; qu'ils y étoient encore non-seulement du temps de Saint Justin et de Saint Irénée qui en parlent; savoir, le premier, *Apol.* 1, n. 31; le second, *Adv. Hær.* l. 3, c. 25; mais encore du temps de Saint Jean Chrysostôme, qui en fait mention, *adv. Jud.*

Orat. 1, n. 6; que l'incendie de cette Bibliothèque, arrivé sous Jules César, n'en consuma qu'une partie.

4.° Que l'on se trompe quand on assure que cette traduction est écrite dans le dialecte d'Alexandrie, qu'elle peut très-bien avoir été faite par les Juifs de Jérusalem, qu'ainsi Aristée a pu dire qu'elle est l'ouvrage de soixante-douze Interprètes, c'est-à-dire, du *Sanhédrin* composé de soixante-douze Juifs.

5.° Il fait voir que les Historiens Grecs ont eu, beaucoup plutôt qu'on ne le croit communément, une connoissance suffisante de l'*Histoire Juive*, non-seulement de la partie renfermée dans les Livres de Moïse, mais des événemens rapportés par les Ecrivains suivans, soit avant, soit après la captivité, et il le prouve par des témoignages irrécusables.

6.° Que si les Pères ont été trop crédules en ajoutant foi aux circonstances dont les Juifs ont embelli l'histoire de la traduction des *Septante*, leur témoignage n'en est pas moins fort sur la réalité du fait et sur l'authenticité de cette version. On voit par le *Talmud* que dans la suite les Juifs ont institué un jour de jeûne pour déplorer cet événement, comme si la traduction de leurs Livres dans une autre langue avoit été une profanation. Mais c'est qu'ils ont compris que cette version mettoit à la main des Chrétiens des armes contre eux. Les Hérétiques, qui dans les temps postérieurs ont fait en grec d'autres traductions du texte hébreu, n'ont jamais révoqué en doute l'authenticité de la version des *Septante*.

Mais soit qu'elle ait été faite en Egypte ou en Judée, qu'elle ait été placée ou non dans la Bibliothèque des Ptolomées, toujours est-il certain qu'elle existoit avant la venue de Jésus-Christ, que les Juifs Hellénistes s'en servoient communément, que les Apôtres même en ont fait usage, et lui ont ainsi imprimé un caractère d'authenticité, sans avoir dérogé pour cela à l'autorité du texte original; les autres questions, touchant l'origine de cette version, ne sont pas fort importantes.

II. A mesure que la Religion Chrétienne fit des progrès, la version des *Septante* fut aussi plus recherchée et plus estimée. Les Evangélistes et les Apôtres qui ont écrit en grec, à la réserve de Saint Matthieu, ont fait usage de cette version, de même que les Pères de la primitive Eglise. Il est cependant à remarquer que dans une citation que Saint Paul a faite du Psaume 31, *Hebr.* 32, ℣. 1 et 2, il a conservé le tour de la phrase hébraïque, et non la lettre de la version grecque; *Rom.* c. 4, ℣. 6: « David, dit-il, a nommé *la béatitude de l'homme*, à qui Dieu » tient compte de la justice sans les » œuvres, etc.; » au lieu de lire comme dans le grec, *heureux l'homme à qui Dieu*, etc. Toutes les Eglises grecques se servoient de cette version, et jusqu'à S. Jérôme les Eglises latines n'ont eu qu'une traduction faite sur celle des *Septante*. Tous les Commentateurs s'attachoient à cette version sans consulter le texte, et ils y ajustoient leurs explications. Lorsque d'autres nations se sont converties au Christianisme, on a fait pour elles des versions sur celle des *Septante*, comme l'illyrienne, la gothique, l'arabique, l'éthiopique, l'arménienne, et l'une des deux versions syriaques.

On regardoit même cette traduction comme inspirée, soit parce que l'on croyoit au prétendu prodige arrivé aux soixante-douze Interprètes, en vertu duquel toutes leurs versions s'étoient trouvées semblables, soit parce que les Ecrivains sacrés, en la citant dans leurs ouvrages, sembloient lui avoir imprimé le sceau de leur approbation. Ce préjugé a duré jusqu'à Saint Jérôme; et lorsque ce Père voulut faire une nouvelle traduction sur le texte hébreu, plusieurs regardèrent cette entreprise comme une espèce d'attentat; le saint Docteur s'est plaint plus d'une fois de la persécution qu'il eut à essuyer à ce sujet. *Proleg.* 1, *in Biblioth. divin. S. Hieron.* §. 4, *op. tom.* 1.

Les Protestans ont reproché avec amertume cette préoccupation aux Pères de l'Eglise, et l'opinion qu'ils ont eue de l'inspiration des *Septante*. Cette version, disent-ils, est, de l'aveu de tout le monde, très-imparfaite et très-fautive; pour y avoir eu trop de confiance, les Pères, d'un consentement unanime, ont donné dans plusieurs erreurs. Cela suffit pour renverser de fond en comble toute l'autorité des Pères et de la tradition, que les Catholiques osent égaler à celle de l'Ecriture. Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 2, §. 3.

Disons plutôt que ces Censeurs eux-mêmes, aveuglés par leurs préjugés, ne voient presque jamais les conséquences fâcheuses de leurs objections. Si Dieu n'a donné à son Eglise point d'autre règle de foi, ni point d'autre guide que l'Ecriture-Sainte, comment, pendant l'espace de quatre siècles, ne lui a-t-il pas procuré une version de l'ancien Testament plus correcte que celle des *Septante*? Dans un temps auquel Dieu faisoit tant de miracles en faveur du Christianisme, étoit-il si difficile de susciter dans l'Eglise un homme capable d'en faire une meilleure? Dieu auroit prévenu ce déluge d'erreurs dans lesquelles les Protestans prétendent que les Pasteurs de l'Eglise sont tombés, et dans lesquelles ils n'ont pas manqué d'entraîner tous les Fidèles, puisqu'aucun de ces derniers n'a réclamé.

Il est encore plus étonnant que parmi les Apôtres et parmi les Disciples immédiats de Jésus-Christ, tous doués du don des langues, aucun n'ait eu le courage d'entreprendre une version grecque du texte hébreu, dans laquelle il auroit corrigé les fautes des *Septante*, et qui auroit servi de canevas pour toutes les versions à faire dans d'autres langues. Tous ont été certainement coupables de n'avoir pas du moins averti les Fidèles du danger qu'il y avoit pour eux d'être induits en erreur par cette version perfide, et de la nécessité d'apprendre l'hébreu pour s'en préserver; plus coupables encore de confirmer la confiance générale à cette même version, par l'usage qu'ils en faisoient eux-mêmes. De deux choses l'une, ou la version des *Septante* n'est pas aussi fautive que les Protestans le prétendent, ou Dieu a donné un préservatif contre le mal qu'elle auroit pu produire si l'on n'avoit point eu d'autre guide. C'est en effet ce que Dieu a fait, en ordonnant aux Fidèles d'écouter l'enseignement de l'Eglise, et de suivre la tradition contre laquelle les Protestans sont si prévenus.

Aussi est-il faux que les Pères de l'Eglise, trompés par la version des *Septante*, soient tombés, *d'un consentement unanime*, dans des

erreurs grossières, et qui pouvoient avoir de dangereuses conséquences; nous les avons justifiés ailleurs de la plupart de celles que les Protestans ont voulu leur imputer. *Voyez* Pères de l'Eglise.

Le Clerc a porté l'entêtement encore plus loin que Barbeyrac. Supposé, dit-il, qu'il y eût des fautes dans la version des *Septante*, et que l'on ne pût pas s'y fier entièrement, c'en étoit fait de la réputation de tant d'Ecrivains ecclésiastiques qui avoient disserté sans fin sur des passages mal entendus, et qu'eux-mêmes étoient incapables d'entendre, faute de savoir l'hébreu. Saint Augustin le sentoit, voilà pourquoi il vouloit détourner Saint Jérôme de faire une nouvelle version sur l'hébreu. *Animadv. in Epist.* 71 *Sancti Aug.* §. 4.

Fausse réflexion; 1.° nous soutenons qu'il n'y eut jamais dans les *Septante* aucune erreur touchant le dogme ni les mœurs; on pouvoit donc disserter sur les passages bien ou mal traduits, sans courir aucun risque dans la foi. 2.° Les Pères avoient sous les yeux cinq ou six versions grecques différentes, ils pouvoient les comparer, et en faisant attention au sujet, au temps, au lieu, aux circonstances, découvrir quel étoit le traducteur qui avoit le mieux pris le vrai sens. 3.° Il ne servoit à rien de savoir l'hébreu, pour entendre les livres dont le texte hébreu ne subsistoit plus. Est-il ridicule de faire des Commentaires sur Saint Matthieu, parce que nous n'avons plus son texte original? 4.° Les plus habiles Hébraïsans ne sont pas encore venus à bout de faire disparoître toutes les obscurités du texte hébreu; il s'en est trouvé plusieurs parmi eux qui semblent avoir travaillé à augmenter les doutes plutôt qu'à les diminuer. Le Clerc lui-même, dans ses Commentaires, n'a pas toujours réussi au mieux; on lui reproche des corrections téméraires, des interprétations fausses, des explications sociniennes, etc. 5.° Saint Jérôme a jugé que les fautes qu'il apercevoit dans les *Septante* ne pouvoient porter aucun préjudice à la réputation des anciens Pères, et l'événement a prouvé que les inquiétudes de Saint Augustin sur ce sujet étoient mal fondées; lui-même l'a reconnu, puisqu'il a fini par approuver le travail de S. Jérôme. *Voyez* Vulgate, §. 3. Le Clerc, qui blâme souvent S. Augustin très-mal à propos, lui applaudit dans le seul cas où il avoit évidemment tort.

Une autre raison qui nous fait juger qu'une version grecque plus parfaite que celle des *Septante* n'étoit pas fort nécessaire à l'Eglise, c'est que celles qui sont venues après ne sont pas exemptes de défauts, et que les motifs par lesquels elles ont été faites n'étoient ni purs ni respectables; nous le verrons ci-après.

Parmi les modernes, il n'est aucune question de critique sur laquelle on ait disputé davantage que sur l'autorité et le mérite de la version des *Septante*. Quelques Auteurs ont poussé la prévention jusqu'à la préférer au texte hébreu, et à vouloir qu'elle servît à le corriger; d'autres n'en ont fait aucun cas et en ont exagéré les défauts. N'y a-t-il donc pas un milieu à garder entre ces excès?

Des Rabbins, fâchés de l'avantage que les Chrétiens tiroient de cette version contre les Juifs, ont avancé qu'elle a été faite, non sur un texte hébreu, mais sur une traduc-

tion ou paraphrase chaldaïque ou syriaque ; d'autres critiques, même Chrétiens, ont pensé que les *Septante* ont traduit le Pentateuque sur un texte samaritain. Aucune de ces suppositions n'est prouvée ni probable, la version des *Septante* est plus ancienne que toutes les paraphrases chaldaïques et que la version syriaque ; et il y a toujours eu une antipathie trop forte entre les Juifs et les Samaritains, pour que les premiers aient voulu se servir des livres des seconds. Il y a d'ailleurs presque autant de différence entre les *Septante* et le samaritain, qu'entre les *Septante* et le pur hébreu.

Plusieurs ont imaginé que cette version a été corrompue malicieusement par les Juifs ; autre soupçon sans fondement. Quand les Juifs auroient voulu le faire, ils ne l'auroient pas pu ; il leur auroit été impossible d'en altérer tous les exemplaires qui ont été répandus de bonne heure partout où il y avoit des Juifs. En second lieu, quel auroit été leur motif ? d'ôter aux Chrétiens les textes dont ceux-ci se servoient contre eux ? mais ils les y ont laissés. Ils se seroient attachés principalement sans doute à corrompre les prophéties qui caractérisent le Messie ; or, nous les y trouvons encore en leur entier, et il n'est pas moins aisé de réfuter les Juifs par les *Septante* que par le texte hébreu.

Les deux principaux passages dans lesquels on accuse les *Septante* de s'être beaucoup écartés du sens de l'hébreu, est le premier verset de la Genèse, où ils ont dit que Dieu *fit* et non qu'il *créa* le Ciel et la Terre ; et le ℣. 22 du *chap.* 8 des Proverbes, où l'hébreu dit de la Sagesse éternelle : « Dieu m'a *possédée* au commen- » cement de ses voies ; » et les *Septante, Dieu m'a créée ;* traduction qui attaque la divinité du Verbe. Mais nous ne voyons pas que les Juifs aient jamais nié la création proprement dite, ni qu'ils aient disputé contre la divinité du Verbe, et l'on ne peut pas dire qu'ils ont absolument forcé le sens littéral des mots hébreux.

Un parti plus sage est donc de convenir, comme a fait S. Jérôme, que la version des *Septante* est d'une très-grande autorité, tant à cause de son antiquité, que de l'usage que les Ecrivains sacrés en ont fait, que cependant elle ne doit pas prévaloir au texte original.

III. A mesure que cette ancienne version acquéroit du crédit parmi les Chrétiens, elle en perdoit parmi les Juifs. Ces derniers, souvent incommodés par les passages des *Septante* qu'on leur opposoit, pensèrent à se procurer une version grecque qui leur fût plus favorable.

Aquila, Juif prosélyte, né à Sinope, ville du Pont, se chargea d'en faire une. Il avoit été élevé dans le Paganisme, dans les chimères de l'astrologie et de la magie. Frappé des miracles que faisoient les Chrétiens, il embrassa le Christianisme, dans l'espérance d'en opérer à son tour ; comme il n'y réussissoit pas, il reprit la pratique de la magie. Après avoir été inutilement exhorté par les Pasteurs de l'Eglise à renoncer à cette abomination, il fut excommunié ; par dépit il se fit Juif, il étudia sous le Rabbin Akiba, fameux Docteur de ce temps-là, et il se rendit très-habile dans la langue hébraïque et dans la connoissance des Livres sacrés. Il entreprit donc une traduction grecque de l'Ecri-

ture, et il en donna deux éditions, la première en l'an 12 de l'Empire d'Adrien, 128 de Jésus-Christ, la seconde plus correcte quelque temps après. Les Juifs hellénistes l'adoptèrent au lieu de celle des *Septante;* aussi dans le Talmud il est souvent fait mention de la première, et jamais de la seconde.

Au sixième siècle de l'Eglise, quelques Juifs se mirent dans l'esprit qu'il ne falloit plus lire l'Ecriture-Sainte dans les Synagogues que suivant l'ancien usage, c'est-à-dire, en hébreu, avec l'explication en chaldéen; d'autres vouloient que l'on conservât l'usage actuel de la lire en grec, et cette diversité de sentimens causa des disputes qui dégénérèrent en guerre ouverte. L'Empereur Justinien fit vainement une ordonnance qui laissoit à l'un et à l'autre parti la liberté de faire ce qu'il voudroit; le premier l'emporta, et depuis ce temps-là l'usage a prévalu parmi les Juifs de ne lire l'Ecriture-Sainte dans les Synagogues qu'en hébreu et en chaldéen.

Environ cent ans après cette version d'Aquila, il en parut deux autres, l'une faite par Théodotion sous l'Empereur Commode, l'autre par Symmaque, sous Sévère et Caracalla. Le premier, suivant quelques-uns, étoit né dans le Pont et dans la même ville qu'Aquila, le second étoit Samaritain et avoit été élevé dans cette secte; tous deux se firent Chrétiens Ebionites; de là on a cru qu'ils étoient Juifs Prosélytes, parce que les Ebionites observoient les cérémonies judaïques aussi scrupuleusement que les Juifs.

Ils entreprirent leurs versions par le même motif qu'Aquila, pour favoriser leur secte, mais ils ne suivirent pas la même méthode. Aquila s'attachoit servilement à la lettre, et rendoit mot pour mot le texte, autant qu'il le pouvoit; de là sa version étoit plutôt un Dictionnaire propre à indiquer la signification des termes hébreux, qu'une explication capable de donner le sens des phrases. Symmaque donna dans l'excès opposé; il fit une paraphrase, plutôt qu'une version exacte. Théodotion prit le milieu, il tâcha de donner le sens du texte hébreu par des mots grecs correspondans, autant que le génie des deux langues pouvoit le permettre. Aussi sa version a-t-elle été beaucoup plus estimée par les Chrétiens que les deux autres. Comme la version de Daniel par les *Septante* parut trop fautive pour être lue dans l'Eglise, on y substitua celle de Théodotion, et on la conserve encore. Quand Origène dans ses Hexaples est obligé de suppléer ce qui manque chez les *Septante*, et qui se trouve dans le texte hébreu, il le prend ordinairement dans la version de Théodotion.

Outre ces quatre versions grecques, on en découvrit encore trois autres au commencement du troisième siècle, mais qui n'étoient pas complètes, et desquelles on n'a jamais connu les Auteurs; l'une fut trouvée à Nicopolis près d'Actium en Epire, sous le règne de Caracalla, l'autre à Jéricho en Judée sous celui d'Alexandre Sévère; on ne sait d'où venoit la troisième. Origène les avoit toutes rassemblées et mises en parallèle avec le texte dans ses Hexaples; mais ce précieux travail a péri, il n'en reste que des fragmens. *Voyez* HEXAPLES.

IV. Il nous reste à parler des principales éditions anciennes et modernes de la version des *Septante.*

Sur la fin du troisième siècle le Martyr Pamphile en fit une copie sur l'exemplaire des Hexaples d'Origène déposé à la Bibliothèque de Césarée dans la Palestine; il ne pouvoit la prendre dans une meilleure source. Origène avoit apporté le plus grand soin à en corriger toutes les fautes, en comparant les différentes copies qu'il put rassembler. Aussi cette édition de Pamphile fut adoptée par toutes les Eglises de la Palestine depuis Antioche jusqu'à l'Egypte. Lucien, Prêtre d'Antioche, en fit une autre, qui devint commune aux Eglises de l'Asie mineure et du Pont depuis Constantinople jusqu'à Antioche. La troisième eut pour Auteur Hésychius, Evêque d'Egypte, qui la mit en usage dans tout le Patriarcat d'Alexandrie. C'est ce qui a fait dire à S. Jérôme que ces différentes éditions partageoient le monde en trois, parce que de son temps on n'en connoissoit point d'autres dans les Eglises d'Orient. Si l'on excepte les fautes des Copistes, il n'y avoit entre ces trois éditions aucune différence considérable, puisque S. Jérôme n'a donné la préférence à aucune, et les copies qui en restent encore attestent leur ressemblance entière.

Par une singularité assez remarquable, depuis l'invention de l'imprimerie, il y a eu aussi trois principales éditions de la version des *Septante*, dont toutes les autres ne sont que des copies. On place au premier rang celle du Cardinal Ximenès, imprimée en 1515 à Complute, ou Alcala de Hénarès en Espagne, dans sa Polyglotte, appelée vulgairement *Bible de Complute.* Cette édition a servi de modèle à celles des Polyglottes d'Anvers et de Paris, et à celle de Commelin, imprimée à Heidelberg en 1599, avec le Commentaire de Vatable. *Voyez* POLYGLOTTE.

La seconde étition est celle d'Aldus, faite à Venise en 1578; André Asculanus, beau-père de l'Imprimeur, en prépara la copie en confrontant plusieurs anciens manuscrits. De celle-ci ont été tirées toutes les éditions d'Allemagne, excepté celle de Heidelberg, dont nous venons de parler.

La troisième, que la plupart des Savans préfèrent aux deux autres, et que l'on appelle l'*Edition sixtine,* est celle que le Pape Sixte V fit imprimer à Rome, l'an 1587. Il avoit fait commencer cette impression étant encore Cardinal de Montalte; il en avoit chargé Antoine Caraffa, savant Italien, qui fut ensuite Bibliothécaire du Vatican et Cardinal. Vossius, qui regardoit cette édition des *Septante* comme la plus mauvaise de toutes, a été seul de cet avis. Elle fut faite sur un ancien manuscrit qui étoit en lettres capitales, sans accens, sans points et sans distinction de chapitres ni de versets. On croit qu'il est du temps de S. Jérôme.

L'année suivante, il parut à Rome une version latine de cette édition avec les notes de Flaminius Nobilius. Morin les imprima toutes deux ensemble à Paris, l'an 1628. L'on s'en est servi dans toutes celles que l'on a imprimées en Angleterre, soit à Londres, *in*-8.° en 1653, soit dans la Polyglotte de Walson en 1657, soit à Cambridge en 1665, où se trouve la savante Préface de l'Evêque Péarson.

Si

Si l'on vouloit en croire les critiques Anglois, le plus ancien et le meilleur de tous les manuscrits des *Septante* est celui d'Alexandrie qui fut envoyé en présent à Charles I.er par Cyrille Lucar, Patriarche de Constantinople, qui avoit été auparavant placé sur le siége d'Alexandrie. Il est écrit en lettres capitales, sans distinction de mots, de versets ni de chapitres, comme celui du Vatican. L'on y voit une apostille en latin de la main de Cyrille, qui porte que cet exemplaire du vieux et du nouveau Testament a été écrit par Thécla, femme de qualité d'Egypte, qui vivoit peu de temps après le Concile de Nicée, par conséquent plus de 1460 ans avant nous. Cela est un peu difficile à croire.

Le Docteur Grabe en avoit publié la moitié en deux volumes en 1707 et 1709; le reste l'a été en 1719 et 1720. Breitinger fit réimprimer le tout à Zurich en 1730, avec des variantes tirées de l'édition de Rome et de savantes préfaces. Mais d'habiles Journalistes se sont élevés contre l'enthousiasme avec lequel on a vanté l'excellence du manuscrit Alexandrin; ils prétendent que le texte des *Septante* n'y est pas pur, mais souvent interpolé, et ils en donnent des preuves.

De là nous devons conclure que l'édition la plus parfaite de la version des *Septante* seroit celle dans laquelle on compareroit les quatre dont nous venons de parler, et où l'on en noteroit toutes les variantes qui peuvent mériter attention.

Si l'on veut voir la multitude d'ouvrages qui ont été faits au sujet de cette version célèbre, on peut consulter le P. Fabricy, *Titres primitifs de la révélation*, t. 1, p. 192 et suiv, où il en fait une très-longue énumération. *Voy*. BIBLES GRECQUES.

SEPTUAGÉSIME, septième Dimanche avant la quinzaine de Pâques. Comme le premier Dimanche du Carême est appelé *Quadragésime*, parce qu'il est le premier de la *quarantaine*, ceux qui commençoient à jeûner huit jours plutôt appelèrent *Quinquagésime* ou *cinquantaine* le Dimanche auquel le jeûne commençoit; par la même raison, ceux qui commençoient à l'un des deux Dimanches précédens, nommèrent l'un *Sexagésime* et l'autre *Septuagésime*, en rétrogradant toujours; et ce dernier est en effet le *septième* avant le Dimanche de la Passion.

L'origine de cette variété dans la manière de commencer le jeûne du Carême, est aisée à découvrir. L'on s'est toujours proposé de jeûner quarante jours avant Pâques; comme on ne jeûne point le Dimanche, afin de parfaire la quarantaine on commença de jeûner à la Quinquagésime; c'est depuis le neuvième siècle seulement que l'on ne commence plus qu'au Mercredi des Cendres. Ceux qui ne jeûnoient pas les Jeudis, commencèrent à la Sexagésime, et ceux qui s'abstenoient encore du jeûne le Samedi de chaque semaine, commencèrent à la *Septuagésime*.

Ce Dimanche est appelé par les Grecs *Azote*, parce qu'à la Messe de ce jour ils lisent l'Evangile de l'enfant prodigue. Ἄζωτος en grec, *Discinctus* en latin, homme sans ceinture, ou *dissolu*, signifie un débauché. Ils appellent encore ce Dimanche *prosphonésime*, parce qu'ils annoncent au peuple ce jour-là le jeûne du Carême et la fête de

Pâques. Ils nomment la Sexagésime Ἀποκρέως, parce que dès le lendemain ils s'abstiennent de la viande; ils donnent à la Quinquagésime le nom de Τυροφάγος, parce qu'ils usent encore de laitage et d'œufs pendant cette semaine, au lieu qu'ils s'en abstiennent pendant tout le Carême. Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 13: *Traité des Jeûnes*, 2 part. c. 1.

SÉPULCRAUX, Hérétiques qui nioient la descente de Jésus-Christ aux enfers. *Voyez* ENFER, §. 4.

SÉPULCRE. *Voyez* TOMBEAU.

SÉPULCRE (SAINT), tombeau creusé dans le roc, dans lequel Jésus-Christ a été enseveli. On sait que l'an 70 de Jésus-Christ, trente-trois ans après sa mort et sa résurrection, la ville de Jérusalem fut prise par l'Empereur Titus, et réduite en un monceau de ruines; cependant les Juifs y rétablirent quelques édifices, et continuèrent d'y habiter avec les Chrétiens jusques à l'an 134. A cette époque les Juifs qui s'étoient révoltés deux fois contre les Romains, furent exterminés de la Judée par l'Empereur Adrien, Jérusalem fut prise, ruinée de nouveau, et rendue inhabitable. Trois ans après, ce Prince la fit rebâtir sous le nom d'*Ælia Capitolina;* pour en écarter les Chrétiens aussi-bien que les Juifs, il fit bâtir un Temple de Jupiter à la place de l'ancien Temple du Seigneur; il fit placer une Idole de Vénus sur le Calvaire, et une de Jupiter sur le Tombeau du Sauveur. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en l'an 327; alors Constantin avoit embrassé le Christianisme. L'Impératrice Hélène sa mère voulut par piété visiter les saints Lieux sur lesquels s'étoient opérés les Mystères du Sauveur; elle fit déterrer la vraie Croix des ruines sous lesquelles elle étoit ensevelie, et construire une Eglise sur le tombeau dans lequel il avoit été déposé après sa mort.

Dès ce moment ce lieu commença d'être fréquenté par les Chrétiens; l'on y vint en pélerinage de toutes les parties de l'Empire. S. Jérôme, dans l'*Epitaphe* de S.te Paule, dit que cette pieuse veuve étant entrée dans le *Sépulcre* du Sauveur, en baisoit la pierre par respect. S. Augustin, l. 22, *de Civit. Dei*, c. 8, nous apprend que les Fidèles en ramassoient la poussière, la conservoient précieusement, et qu'elle opéra souvent des miracles.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 18, c. 13, §. 6, désapprouve ce culte; pour en donner une idée désavantageuse, il observe qu'il n'a commencé qu'au quatrième siècle; que Saint Jérôme lui-même, *Epist.* 49, *aliàs* 13, *ad Paulinum*, et Saint Grégoire de Nysse dans un discours fait exprès contre ceux qui vont à Jérusalem, condamnent ceux qui croient que ce pélerinage les rend plus saints.

Mais autre chose est de blâmer une dévotion en elle-même, et autre chose de désapprouver la confiance excessive que l'on y met; les Pères ont censuré ce défaut, mais non le culte rendu aux Lieux saints, puisqu'au contraire S. Jérôme approuve celui que leur rendoit S.te Paule. Il dit que ce n'est pas le lieu que nous visitons ou dans lequel nous demeurons qui nous sanctifie, et cela est vrai; mais ce lieu peut exciter en nous la piété par les souvenirs et les sentimens religieux qu'il nous suggère.

Il n'est pas étonnant que le *Saint Sépulcre* n'ait commencé à être honoré qu'au quatrième siècle, puisque jusqu'alors il avoit été inaccessible ; mais dans ce siècle éclairé, où la Tradition Apostolique étoit encore toute récente, on ne s'est pas avisé de forger tout à coup une nouvelle Foi, un nouveau Culte, un nouveau Christianisme ; on y a fait au contraire profession de s'en tenir à ce qui avoit été cru, enseigné et professé auparavant. C'est donc raisonner très-mal que de dire, comme font les Protestans : Nous ne voyons qu'au quatrième siècle les preuves positives de telle croyance ou tel usage, donc il n'a pas commencé plutôt. Il seroit impossible qu'une Doctrine qui auroit été inouïe jusqu'à cette époque, fût devenue tout à coup l'opinion générale des Fidèles répandus dans toutes les parties du monde chrétien. Les hommes ne changent pas si aisément d'opinions, de mœurs, d'habitudes, à moins qu'il n'y ait une cause puissante qui les y détermine.

Le respect pour le *Saint Sépulcre* et pour les autres lieux consacrés par nos Mystères, est le même chez les Catholiques, et chez les Grecs Schismatiques, les Syriens, les Arméniens, les Cophtes et les Abyssins. Il seroit fort étonnant qu'un usage superstitieux, inconnu dans les trois premiers siècles, se fût communiqué sans raison à tant de nations différentes, divisées d'ailleurs par la croyance, par le langage et par les mœurs.

Dans la suite des siècles, il s'est répandu par toute la Chrétienté un bruit constant que le samedi saint de chaque année il se faisoit un miracle sensible dans l'Eglise du *Saint Sépulcre*, qu'avant le service divin toutes les lampes qui étoient éteintes se rallumoient tout à coup par un feu descendu du Ciel ; c'est la croyance des différentes sectes de Chrétiens Orientaux que ce prodige s'y opère encore aujourd'hui.

Mosheim a fait une dissertation exprès pour prouver que ce prétendu miracle est faux et imaginaire, qu'il a été d'abord inventé par les Latins, et ensuite imité grossièrement par les Grecs. Il observe que l'on n'en aperçoit point de vestiges avant le neuvième siècle ; que Guibert, Abbé de Nogent, mort l'an 1124, est le premier qui en ait parlé d'une manière positive dans son Histoire intitulée, *Gesta Dei per Francos*. Conséquemment il conjecture que cette fraude pieuse a commencé sous le règne de Charlemagne ou immédiatement après. On sait que ce Prince acquit beaucoup de considération à Jérusalem ; quelques Auteurs ont écrit que les clefs du *Saint Sépulcre* lui avoient été envoyées par le Calife Aaron Raschild, ou plutôt par Zacharie, Patriarche de Jérusalem ; les Latins y jouirent d'une pleine liberté pendant sa vie ; mais après sa mort, les Sarrasins recommencèrent à vexer cruellement les Chrétiens de la Terre-Sainte. C'est alors, dit Mosheim, que pour soutenir la piété, le courage et la libéralité des Pélerins, les préposés du *Saint Sépulcre* trouvèrent bon de contrefaire un miracle, qui fut bientôt divulgué et cru dans toute la Chrétienté. Il acquit un nouveau crédit, l'an 1099, lorsque les Français se furent rendus maîtres de Jérusalem et de la Palestine. Lorsqu'ils en furent chassés à la fin du douzième siècle, les Grecs trouvèrent bon de continuer la même fraude, et en ont souvent voulu tirer avantage

contre les Latins. Dissert. *ad Hist. Eccl.* Pertin, t. 2, p. 214. M. Volney, dans son *Voyage de Syrie*, dit que les Francs ont découvert que les Prêtres retirés dans la Sacristie, rallument le feu par des moyens très-naturels.

Comme cette opinion n'est qu'une conjecture, et qu'elle n'est fondée sur aucune preuve positive, ce seroit perdre le temps que de s'occuper à la réfuter. Pour en juger sainement, il faudroit avoir des narrations du fait mieux circonstanciées que celles que nous en donnent les Écrivains des bas-siècles. D'ailleurs, que ce miracle ait été toujours faux, ou vrai dans l'origine, et contrefait dans la suite, c'est une question qui ne touche pas d'assez près à la Religion, pour nous en mettre en peine. Que les Chrétiens des différentes sectes qui vont à Jérusalem soient trop crédules, il ne s'ensuit rien contre le respect dû aux Lieux saints, consacrés par les Mystères du Sauveur.

SÉPULTURE. *Voyez* FUNÉRAILLES.

SÉRAPHIN. *Voyez* ANGE.

SERMENT. *Voyez* JUREMENT.

SERMON. *V.* PRÉDICATEUR.

SERMON DE JÉSUS-CHRIST SUR LA MONTAGNE. *Voyez* MORALE CHRÉTIENNE.

SERPENT. *Voyez* ADAM.

SERPENT D'AIRAIN. Nous lisons dans le *Livre des Nombres*, c. 21, ℣. 6, que pour punir les murmures des Israélites dans le désert, Dieu leur envoya des serpens dont les morsures en firent mourir un grand nombre; que pour guérir ceux qui étoient blessés, Moïse, par l'ordre de Dieu, fit faire un *serpent d'airain*, et que tous ceux qui le regardoient étoient guéris. Les Incrédules qui ne veulent point reconnoître des miracles dans l'Histoire Sainte, ont contesté celui-ci; ils ont dit, 1.° que cette guérison a pu se faire par la force de l'imagination des malades; 2.° que l'espérance d'être guéri en regardant ce serpent étoit un culte superstitieux, un acte d'idolâtrie et de magie; 3.° que le Roi Ezéchias en jugea ainsi, puisqu'en faisant détruire tous les objets d'idolâtrie, il fit briser cette figure que l'on avoit conservée jusqu'alors; 4.° que ce culte dure encore aujourd'hui dans l'Eglise Romaine.

Ces réflexions sont trop absurdes pour exiger de longues discussions. Il est certain, en premier lieu, qu'il y a dans l'intérieur de l'Afrique des serpens ailés dont la morsure est très-venimeuse, sur-tout pendant les grandes chaleurs; que non-seulement il est impossible d'en guérir par la force de l'imagination, mais que l'on ne connoît encore point de remède naturel capable de soulager ceux qui en sont atteints : la guérison des Israélites opérée par des regards jetés sur le *serpent d'airain*, étoit donc évidemment surnaturelle et miraculeuse.

En second lieu, il est faux que l'action de le regarder avec confiance fût un culte; les Israélites avoient été instruits par Moïse que cette figure d'airain n'avoit la vertu de guérir la morsure des serpens que par une volonté particulière de Dieu; or, il n'y a ni superstition, ni magie, ni idolâtrie à faire ce

qu'il est certain que Dieu a ordonné.

3.° Il n'en étoit plus de même sous le règne d'Ezéchias, près de 800 ans après Moïse; le *serpent d'airain* ne pouvoit plus servir que de monument du miracle opéré dans le désert. Alors les Israélites qui étoient tombés plus d'une fois dans l'idolâtrie, étoient accoutumés à honorer comme des dieux des idoles de toute espèce; ils ne pouvoient attribuer au *serpent d'airain* aucune vertu, à moins de supposer qu'il étoit le séjour ou l'instrument d'un Dieu prétendu, d'un génie, d'un esprit invisible et puissant qui vouloit y recevoir des hommages; idée fausse, mais qui a été celle de tous les Idolâtres.

4.° Nous ne savons pas sur quel fondement Prideaux a osé dire : « Malgré le témoignage formel de » l'Ecriture-Sainte, les Catholi» ques Romains ont l'impudence » de soutenir que le *serpent d'ai*» *rain*, gardé à Milan dans l'E» glise de S. Ambroise, et *exposé* » *à la vénération du peuple*, est » le même que celui qui fut fabri» qué par Moïse dans le désert; et » on lui rend encore aujourd'hui » *un culte* aussi grossièrement su» perstitieux que celui que les Is» raélites lui rendirent sous le rè» gne d'Ezéchias, » *Hist. des* » *Juifs*, l. 1, tom. 1, p. 10. Aucun Auteur connu ne s'est avisé d'assurer cette identité, et n'a imaginé qu'on rendoit un culte à cette figure. Quand on conserve un ancien objet par curiosité, ce n'est pas pour lui rendre un culte; l'origine du *serpent d'airain* de Milan n'est pas difficile à deviner.

Jésus-Christ a dit dans l'Evangile, *Joan.* c. 3, ℣. 4 : « De » même que Moïse a élevé le *ser*» *pent d'airain* dans le désert, » ainsi il faut que le fils de l'hom» me soit élevé, afin que quicon» que croit en lui ne périsse pas, » mais obtienne la vie éternelle. » Dès ce moment la figure du *serpent d'airain* a été le symbole de Jésus-Christ crucifié. Conséquemment dans les bas-siècles, lorsque l'on représentoit les Mystères, sur-tout celui de la Passion, l'on mit sous les yeux des spectateurs un *serpent d'airain*, par allusion aux paroles de l'Evangile. Cette figure a été conservée dans l'Eglise de Milan, comme le monument d'un ancien usage, et non comme un objet de vénération ou de culte. Il faut être aussi malicieusement prévenu que le sont les Protestans pour imaginer que l'on rend un culte au *serpent d'airain* fabriqué par Moïse, par imitation des Juifs idolâtres.

SERVÉTISTES; quelques Auteurs ont ainsi nommé ceux qui ont soutenu les mêmes erreurs que Michel Servet, médecin Espagnol, chef des anti-Trinitaires, des nouveaux Ariens, ou des Sociniens.

On ne peut pas dire exactement que Servet ait eu des disciples de son vivant; il fut brûlé à Genève avec ses livres l'an 1553, à la sollicitation de Calvin, avant que ses erreurs sur la Trinité eussent pu prendre racine. Mais l'on a nommé *Servétistes* ceux qui dans la suite ont soutenu les mêmes sentimens. Sixte de Sienne a même donné ce nom à d'anciens Anabaptistes de Suisse, dont la doctrine étoit conforme à celle de Servet.

Cet homme qui a fait tant de bruit dans le monde, naquit à Villanova, dans le royaume d'Arragon, l'an 1509; il montra d'abord beaucoup d'esprit et d'aptitude

pour les sciences ; il vint étudier à Paris, et se rendit habile dans la médecine. Dès l'an 1531, il donna la première édition de son Livre contre la Trinité, sous ce titre : *De Trinitatis erroribus, libri septem, per Michaëlem Servetum, alias Reves, ab Arragoniâ hispanum.* L'année suivante il publia ses dialogues avec d'autres traités, qu'il intitula : *Dialogorum de Trinitate libri duo ; de justitiâ regni Christi, capitula quatuor, per Michaëlem Servetum,* etc., *anno* 1532. Dans la préface de ce second ouvrage, il déclare qu'il n'est pas content du premier, et il promet de le retoucher. Il voyagea dans une partie de l'Europe, et ensuite en France, où après avoir essuyé diverses aventures, il se fixa à Vienne en Dauphiné ; et il y exerça la médecine avec beaucoup de succès.

C'est là qu'il forgea une espèce de système théologique, auquel il donna pour titre, *le Rétablissement du Christianisme, Christianismi Restitutio*, et il le fit imprimer furtivement l'an 1553. Cet ouvrage est divisé en six parties ; la première contient sept livres sur la Trinité ; la seconde, trois livres *De fide et justitiâ regni Christi, legis justitiam superantis, et de caritate;* la troisième est divisée en quatre livres, et traite *De regeneratione ac manducatione supernâ et de regno anti-Christi.* La quatrième renferme trente lettres écrites à Calvin ; la cinquième donne soixante marques du règne de l'Antechrist, et parle de sa manifestation comme déjà présente ; enfin la sixième a pour titre, *De mysteriis Trinitatis ex veterum disciplinâ, ad Philippum Melancthonem et ejus collegas Apologia.* On lui attribue encore d'autres ouvrages. *Voyez* Sandius, *Biblioth. Anti-Trinit.*, p. 12.

Pendant qu'il faisoit imprimer son *Christianismi Restitutio*, Calvin trouva le moyen d'en avoir des feuilles par trahison, et il les envoya à Lyon avec les lettres qu'il avoit reçues de Servet ; celui-ci fut arrêté et mis en prison. Comme il trouva moyen de s'échapper, il se sauva à Genève, pour passer de là en Italie. Calvin le fit saisir, et le déféra au Consistoire comme un blasphémateur ; après avoir pris les avis des Magistrats de Bâle, de Berne, de Zurich, de Schaffhouse, il le fit condamner au supplice du feu par ceux de Genève, et la sentence fut exécutée avec des circonstances dont la cruauté fait frémir.

Cette conduite de Calvin l'a couvert d'opprobre, lui et sa prétendue réforme, malgré les palliatifs dont ses partisans se sont servis pour l'excuser. Ils ont dit que c'étoit dans Calvin un reste de papisme dont il n'avoit encore pu se défaire, que les lois portées contre les Hérétiques par l'Empereur Frédéric II étoient encore observées à Genève. Ces deux raisons sont nulles et absurdes.

1.° Servet n'étoit justiciable ni de Calvin, ni du Magistrat de Genève ; c'étoit un étranger qui ne se proposoit point de se fixer dans cette ville ni d'y enseigner sa doctrine ; c'étoit violer le droit des gens que de le juger suivant les lois de Frédéric II. 2.° Calvin avoit certainement déguisé à *Servet* la haine qu'il avoit conçue contre lui, et les poursuites qu'il lui avoit suscitées ; autrement celui-ci n'auroit pas été assez insensé pour aller se livrer entre ses mains : Calvin

fut donc coupable de trahison, de perfidie, d'abus de confiance et de violation du secret naturel. Si un homme constitué en autorité parmi les Catholiques en avoit ainsi agi contre un Protestant, Calvin et ses sectaires auroient rempli de leurs clameurs l'Europe entière, ils auroient fait des livres de plaintes et d'invectives. 3.° Il est fort singulier que des hommes suscités de Dieu, si nous en croyons les Protestans, pour réformer l'Eglise, et pour en détruire les erreurs, se soient obstinés à conserver la plus pernicieuse de toutes, savoir, le dogme de l'intolérance à l'égard des Hérétiques; c'est la première qu'il auroit fallu abjurer d'abord. Cela est d'autant plus impardonnable, que c'étoit une contradiction grossière avec le principe fondamental de la réforme. Ce principe est que la seule règle de notre Foi est l'Ecriture-Sainte, que chaque particulier est l'interprète et le juge du sens qu'il faut y donner, qu'il n'y a sur la terre aucun tribunal infaillible qui ait droit de déterminer ce sens. A quel titre donc Calvin et ses partisans ont-ils eu celui de condamner Servet, parce qu'il entendoit l'Ecriture-Sainte autrement qu'eux? En France, ils demandoient la tolérance; en Suisse, ils exerçoient la tyrannie. 4.° Quand les Catholiques auroient condamné à mort les Hérétiques précisément pour leurs erreurs, ils auroient du moins suivi leur principe, qui est que l'Eglise ayant reçu de Jésus-Christ l'autorité d'enseigner, d'expliquer l'Ecriture-Sainte, de condamner les erreurs, ceux qui résistent opiniâtrément à son enseignement sont punissables. Mais nous avons prouvé vingt fois dans le cours de cet ouvrage, que les Catholiques n'ont jamais puni de mort des Hérétiques précisément pour leurs erreurs, mais pour les séditions, les violences, les attentats contre l'ordre public dont ils étoient coupables, et que telle est la vraie raison pour laquelle on a sévi contre les Protestans en particulier. *Voyez* HÉRÉTIQUES, §. 1. CALVINISME, TOLÉRANCE, etc. Or, *Servet* n'avoit rien fait de semblable à Genève.

Mais en condamnant sans ménagement la conduite de Calvin, le traducteur de l'*Histoire Ecclésiastique* de Mosheim a très-mauvaise grâce de nommer *Servet un savant et spirituel martyr*; Mosheim n'a pas eu la témérité de lui donner un titre si respectable; tous deux conviennent que cet Hérétique joignoit à beaucoup d'orgueil un esprit malin et contentieux, une opiniâtreté invincible, et une dose considérable de fanatisme, *Hist. Ecclés.* 16.ᵉ siècle, sect. 3, 2.ᵉ part. c. 4, §. 4; c'est donc profaner l'auguste nom de *Martyr*, que de le donner à un pareil insensé.

Quelques Sociniens ont écrit qu'il mourut avec beaucoup de constance, et qu'il prononça un discours très-sensé au peuple qui assistoit à son supplice; d'autres écrivains soutiennent que cette harangue est supposée. Calvin rapporte que quand on lui eut lu la sentence qui le condamnoit à être brûlé vif, tantôt il parut interdit et sans mouvement, tantôt il poussa de grands soupirs, tantôt il fit des lamentations comme un insensé en criant *miséricorde*. Le seul fait certain est qu'il ne rétracta point ses erreurs.

Il n'est pas aisé d'en donner une notice exacte; la plupart de

ses expressions sont inintelligibles ; il n'y a aucune apparence qu'il ait eu un système de croyance fixe et constant; il ne se faisoit aucun scrupule de se contredire. Quoiqu'il emploie contre la sainte Trinité plusieurs des mêmes argumens par lesquels les Ariens attaquoient ce mystère, il proteste néanmoins qu'il est fort éloigné de suivre leurs opinions, qu'il ne donne point non plus dans celles de Paul de Samosate. Sandius a prétendu le contraire, mais Mosheim n'est pas de même avis.

Suivant ce dernier, qui a fait en allemand une histoire assez ample de *Servet*, cet insensé se persuada que la véritable doctrine de Jésus-Christ n'avoit jamais été bien connue ni enseignée dans l'Eglise, même avant le Concile de Nicée, et il se crut suscité de Dieu pour la révéler et la prêcher aux hommes; conséquemment il enseigna « que Dieu avant la création du » monde avoit produit en lui-même » deux représentations personnel- » les, ou manières d'être, qu'il » nommoit *économies*, *dispensa-* » *tions*, *dispositions*, etc., pour » servir de médiateurs entre lui et » les hommes, pour leur révéler » sa volonté, pour leur faire part » de sa miséricorde et de ses bien- » faits ; que ces deux représenta- » tions étoient le Verbe et le Saint- » Esprit; que le premier s'étoit uni » à l'homme Jésus, qui étoit né de » la Vierge Marie, par un acte de » la volonté toute-puissante de » Dieu; qu'à cet égard on pouvoit » donner à Jésus-Christ le nom de » *Dieu*; que le Saint-Esprit dirige » et anime toute la nature, pro- » duit dans l'esprit des hommes les » sages conseils, les penchans ver- » tueux et les bons sentimens ; » mais que ces deux représenta- » tions n'auront plus lieu après la » destruction du globe que nous » habitons, qu'elles seront absor- » bées dans la Divinité d'où elles » ont été tirées. » Son système de morale étoit à peu près le même que celui des Anabaptistes, et il blâmoit comme eux l'usage de baptiser les enfans.

Par ce simple exposé, il est déjà clair que l'erreur de *Servet* touchant la Trinité, étoit la même que celle de Photin, de Paul de Samosate et de Sabellius, et qu'il n'y avoit rien de différent que l'expression. Suivant tous ces sectaires, il n'y a réellement en Dieu qu'une seule personne ; le Fils ou le Verbe, et le Saint-Esprit, ne sont que deux différentes manières d'envisager et de concevoir les opérations de Dieu. Or, il est absurde d'en parler comme si c'étoient des substances ou des personnes distinctes, et de leur attribuer des opérations, puisque les prétendues personnes ne sont que des opérations. Dans ce même système, il est absurde de dire que le Verbe s'est uni à l'humanité de Jésus Christ, puisque ce Verbe n'est autre chose que l'opération même par laquelle Dieu a produit le corps et l'âme de Jésus-Christ dans le sein de la Sainte Vierge. Enfin il est faux que dans cette hypothèse Jésus-Christ puisse être appelé *Dieu*, sinon dans un sens très-abusif; cette manière de parler est plutôt un blasphème qu'une vérité.

Il n'est pas étonnant que cet Hérétique ait répété contre les Orthodoxes les mêmes reproches que leur faisoient déjà les Ariens ; il disoit comme eux que l'on doit mettre au rang des Athées ceux

qui adorent comme Dieu un assemblage de Divinités, ou qui font consister l'essence divine dans trois personnes réellement distinctes et subsistantes; il soutenoit que Jésus-Christ est Fils de Dieu dans ce sens seulement qu'il a été engendré dans le sein de la Sainte Vierge par l'opération du Saint-Esprit, par conséquent de Dieu même. Mais il poussoit l'absurdité plus loin que tous les anciens Hérésiarques, en disant que Dieu a engendré de sa propre substance le corps de Jésus-Christ, et que ce corps est celui de la Divinité. Il disoit aussi que l'âme humaine est de la substance de Dieu, qu'elle se rend mortelle par le péché, mais que l'on ne commet point de péché avant l'âge de vingt ans, etc. Sur les autres articles de doctrine, il joignoit les erreurs des Luthériens et des Sacramentaires à celles des Anabaptistes, *Hist. du Socin.* 2.e part. pag. 221.

Il est donc évident que les erreurs de *Servet* ne sont qu'une extension, ou une suite nécessaire des principes de la réforme ou du Protestantisme; il argumentoit contre les Mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation, de la même manière que Calvin et ses adhérens raisonnoient contre le mystère de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et contre les autres dogmes de la croyance catholique qui leur déplaisoient, il se servoit pour entendre l'Ecriture-Sainte, de la même méthode que suivent encore aujourd'hui tous les Protestans. S'ils disent qu'il la poussoit trop loin et qu'il en abusoit, nous les prierons de nous tracer par l'Ecriture-Sainte, la ligne à laquelle *Servet* auroit dû s'arrêter. Quoi qu'ils disent, il est démontré que le Protestantisme est le père du *Servétisme* et du Socinianisme, et que les Réformateurs, en voulant le détruire, ont vainement tâché d'étouffer le monstre qu'ils avoient eux-mêmes nourri et enfanté. *Voy.* Socinianisme.

SERVICE DIVIN. Ce sont les prières, le saint Sacrifice, les offices et les cérémonies qui se célèbrent dans l'Eglise Chrétienne, et dans lesquelles consiste le culte extérieur du Christianisme, que l'on appelle aussi la *Liturgie. Voyez* ce mot. Dès le temps de Tertullien, le *Service divin* se nommoit *le Sacrifice, de Cultu femin.* l. 2, c. 11, parce que la consécration de l'Eucharistie en fut toujours la partie principale. Nous en avons suffisamment parlé aux mots Heures Canoniales, Liturgie, Messe, Office Divin, etc.

SERVITES, Ordre de Religieux ainsi nommés, parce qu'ils font profession d'être serviteurs de la Sainte Vierge; ils observent la règle de Saint Augustin, et plusieurs pratiques différentes de celles des autres Ordres. Celui-ci fut institué par sept Marchands Florentins qui renoncèrent au négoce l'an 1223, et se retirèrent à *Monte-Senario*, à dix lieues de Florence, pour vaquer aux exercices de piété et de mortification; l'an 1239, ils reçurent de leur Evêque la règle de Saint Augustin; ils prirent un habit noir, afin d'honorer particulièrement le veuvage de la Sainte Vierge: ils élurent pour leur général Bonfilio Monaldi, l'un d'entre eux. Cet Ordre fut redevable de ses principaux accroissemens dans la suite à S. Philippe Bénizi

leur Général, dont les vertus et le zèle édifièrent l'Europe entière pendant une bonne partie du treizième siècle. Il fut approuvé par Alexandre IV, confirmé au Concile général de Lyon par Grégoire X et par Benoît XI; dans le quinzième siècle, Martin V et Innocent VIII le mirent au nombre des Ordres mendians. L'an 1593, le relâchement s'y étant introduit, une partie des Religieux se réformèrent et rétablirent l'observance rigoureuse de leur institut dans les hermitages de Monte-Senario; ces réformés prirent le nom de *Servites-Hermites*. Le Frère Paul Sarpi, trop connu par l'histoire qu'il a donnée du Concile de Trente, étoit Religieux Servite avant la réforme. Cet Ordre n'est point établi en France, mais il est très-connu en Italie et ailleurs; il est aujourd'hui divisé en vingt-sept provinces : il y a aussi en Italie des Religieuses Servites qui observent la même règle que les Religieux.

SERVITEURS DES MALADES. *Voyez* Clercs réguliers.

SERVITUDE. Ce terme, dans l'Ecriture-Sainte, ne doit pas toujours être pris à la rigueur pour l'esclavage proprement dit; souvent il signifie seulement l'état d'un peuple tributaire et assujetti à un autre. L'état des Israélites en Egypte est communément appelé *servitude;* Dieu leur ordonne de traiter leurs esclaves avec humanité, en se souvenant qu'ils ont été eux-mêmes esclaves, *servi*, en Egypte. De même ils ont nommé *servitudes* les temps où ils furent assujettis par quelques-uns des peuples de la Palestine, après la mort de Josué. Néanmoins dans ces différentes circonstances ils n'étoient pas réduits à l'esclavage domestique, dépouillés de toute propriété, exposés à être vendus à des étrangers, etc. Pendant qu'ils étoient le plus maltraités en Egypte, ils possédoient la contrée de Gessen, où ils étoient exempts des fléaux que Moïse faisoit tomber sur les Egyptiens, *Exode*, c. 9, ℣. 26, etc. Lorsque par une victoire ils avoient secoué le joug des Philistins, des Moabites, ou des Chananéens, toute *servitude* cessoit. Les Incrédules qui ont abusé de ce terme pour en conclure que les Hébreux ont toujours été *esclaves*, ont cherché à en imposer aux ignorans.

Quant à la *servitude* domestique ou à l'esclavage proprement dit, nous avons prouvé ailleurs que Moïse n'a point péché contre le droit naturel, lorsqu'il l'a toléré parmi les Israélites. *Voyez* Esclavage.

On ne doit pas prendre non plus à la rigueur les passages de l'Ecriture-Sainte, dans lesquels il est dit que par la concupiscence l'homme est *esclave* du peché, captif, ou réduit en *servitude* sous la loi du péché, etc. S. Paul, qui se sert de ces expressions, nous déclare que par *esclavage* et *servitude* il entend une obéissance volontaire. « Ne » savez-vous pas, dit-il, *Rom.* » c. 6, ℣. 16, que vous vous ren- » dez *esclaves* de celui à qui vous » vous présentez pour obéir, ou » du péché pour en recevoir la » mort, ou de la justice pour en » suivre les mouvemens?....... A » présent délivrés du péché, vous » êtes devenus *esclaves* de la jus- » tice; c. 7, ℣. 23. Je vois dans » mes membres une loi qui combat » contre celle de mon esprit et qui » me *captive* sous la loi du péché. »

» J'obéis donc (*servio*) par l'es» prit à la Loi de Dieu, et par la » chair à la loi du péché, etc. » Ceux qui ont conclu de là que l'homme n'est pas libre, qu'il est assujetti à la nécessité de pécher, que Dieu lui impute des péchés dont il n'est pas le maître de s'abstenir, etc., ont étrangement abusé des termes.

On doit donc entendre dans le même sens que Saint Paul ce que disent communément les Théologiens, que par le péché originel l'homme naît *esclave du démon*. Cette expression ne se trouve point dans l'Ecriture-Sainte, et le Concile de Trente a seulement décidé qu'Adam par son péché a encouru la mort, et avec la mort *la captivité sous la puissance de celui qui a eu l'empire de la mort, c'est-à-dire, du démon; sess. 5. de pecc. Orig. can.* 1. Or, ces mêmes paroles dans Saint Paul, *Hebr.* c. 2, ℣. 14, ne signifient rien autre chose que la nécessité de mourir. Il est absurde de les entendre dans ce sens, qu'un enfant qui vient de naître est possédé du démon tant qu'il n'est pas baptisé, et d'oublier que Jésus-Christ *par sa mort a détruit l'empire et le pouvoir du démon;* ibid.

SÉTHIENS *ou* SÉTHITES, Hérétiques du second siècle, qui honoroient particulièrement le Patriarche Seth, fils d'Adam; c'étoit une branche des Valentiniens. Ils enseignoient que deux Anges avoient créé l'un Caïn, et l'autre Abel; qu'après la mort de celui-ci la grande vertu avoit fait naître Seth d'une pure semence. Sans doute ils entendoient par *la grande vertu* la puissance de Dieu; mais on ne nous dit pas si c'est elle qui avoit produit les Anges, dont les uns étoient bons et les autres mauvais. Ces sectaires ajoutoient que du mélange de ces deux espèces d'Anges étoit née la race d'hommes vicieux que la grande vertu fit périr par le déluge, qu'une partie de leur méchanceté pénétra dans l'arche, et de là se répandit dans le monde. Cette hypothèse absurde n'avoit donc été imaginée que pour rendre raison du bien et du mal qui se trouvent dans l'univers; il en étoit de même du système des différentes sectes de Gnostiques.

Théodoret a confondu les *Séthiens* avec les Ophites, et peut-être n'y avoit-il entre eux d'autre différence que la vénération superstitieuse des premiers pour le Patriarche Seth; ils disoient que son âme avoit passé à Jésus-Christ, et que c'étoit le même personnage; ils avoient forgé plusieurs livres sous le nom de Seth et des autres Patriarches. S. Irénée, *adv. Hær.* l. 1, c. 7 et suivans, Tertullien, *de Præscript.* c. 47; S. Epiphane, *Hær.* 31.

SÉVÉRIENS, branche des Encratites, Hérétiques du second siècle, qui avoient eu Tatien pour premier auteur; un certain *Sévère* lui succèda et se fit un nom dans la secte. On ne sait s'il suivit exactement la Doctrine de son maître; il est probable qu'il y ajouta du sien. Pour rendre raison du bien et du mal qu'il y a dans le monde, il imagina qu'il étoit gouverné par une troupe d'esprits dont les uns sont bons, les autres mauvais; les premiers, disoit-il, ont mis dans l'homme ce qu'il y a de bien, soit dans le corps, soit dans l'âme, comme la raison, les penchans louables, les parties supérieures du

corps ; les seconds y ont fait ce qu'il y a de mauvais, la sensibilité physique, les passions, source de toutes nos peines, les parties inférieures du corps, etc. On doit de même attribuer aux premiers les alimens utiles à la santé et à la conservation de l'homme, l'eau et toutes les nourritures saines ; aux seconds tout ce qui nuit à la bonne constitution du corps, comme le vin et les femmes.

Quelques-uns des Auteurs qui ont parlé des *Sévériens* disent que, selon ces Hérétiques, les bons et les mauvais Anges qu'ils admettoient étoient *subordonnés* à l'Etre suprême ; mais il seroit bon de savoir en quoi consistoit cette subordination. S'ils en dépendoient pour agir, si l'Être suprême pouvoit les en empêcher, il étoit responsable de tout le mal produit par ces agens secondaires, et leur action prétendue ne servoit de rien pour expliquer l'origine du mal. S'ils étoient indépendans, ils bornoient donc la puissance de l'Être suprême ; ils y mettoient obstacle; ils étoient plus puissans que lui, et l'on ne voit plus en quel sens on peut l'appeler l'*Être suprême.* Tout ce système étoit inutile et absurde.

Eusèbe et Théodoret nous appennent que les *Sévériens* admettoient la Loi, les Prophètes et les Evangiles ; qu'ils rejetoient les actes des Apôtres et les Lettres de Saint Paul. S. Augustin dit qu'ils rejetoient l'ancien Testament, et qu'ils nioient la résurrection de la chair, quoique la plupart des Encratites pensassent autrement. Cela prouve qu'il n'y avoit rien de fixe, de constant, d'uniforme parmi ces sectaires, non plus que parmi les autres Hérétiques ; chacun d'eux dogmatisoit à son gré.

Il ne faut pas confondre ces *Sévériens* du second siècle avec les partisans de *Severus,* Patriarche d'Antioche, qui, au sixième siècle, forma un parti considérable parmi les Eutychiens ou Monophysites. *Voyez* ENCRATITES, EUTYCHIENS.

SEXAGÉSIME. *Voyez* SEPTUAGÉSIME.

SEXTE. *Voyez* HEURES CANONIALES.

SIBYLLES, Prophétesses que l'on suppose avoir vécu dans le Paganisme, et avoir cependant prédit la venue de Jésus-Christ et l'établissement du Christianisme ; leurs prétendus Oracles, composés en vers grecs, sont appelés *Oracles Sibyllins.* Ce que nous allons en dire est tiré, pour la plus grande partie, d'un *Mémoire de l'Acad. des Inscr.*, t. 23, *in*-4.° ; t. 38, *in*-12, composé par M. Freret, sur les Recueils de prédictions, etc.

Cette collection est divisée en huit livres; elle a été imprimée pour la première fois en 1545 sur des manuscrits, et publiée plusieurs fois depuis avec d'amples commentaires. Les ouvrages composés pour et contre l'authenticité de ces Livres sont en très-grand nombre, quelques-uns sont très-savans, mais écrits avec peu d'ordre et de critique. Fabricius, dans le premier livre de sa Bibliothèque grecque, en a donné une espèce d'analyse, à laquelle il a joint une notice assez détaillée des huit livres *Sibyllins.* Après de longues discussions il est demeuré certain que ces prétendus oracles sont supposés, et qu'ils ont été forgés vers le milieu du second siècle du Christia-

nisme par un ou par plusieurs Auteurs qui faisoient profession de notre Religion; mais il est probable que d'autres y ont fait des interpolations, et qu'il y en a eu plusieurs recueils qui n'étoient pas entièrement conformes.

On sait qu'avant le Christianisme il y avoit eu à Rome un recueil d'Oracles *Sibyllins*, ou de prophéties concernant l'Empire Romain; il y en avoit eu même dans la Grèce du temps d'Aristote et de Platon; mais les uns ni les autres n'avoient rien de commun avec ceux qui ont paru sous le Christianisme; celui qui a composé ces derniers s'est proposé d'imiter les anciens, et de faire croire que tous étoient de la même date, pour leur donner ainsi du crédit; mais la différence est aisée à démontrer.

1.° Les Oracles *Sibyllins* modernes sont une compilation informe de morceaux détachés, les uns dogmatiques, et les autres prophétiques, mais toujours écrits après les événemens, et chargés de détails fabuleux ou très-incertains.

2.° Ils sont écrits dans un dessein diamétralement opposé à celui qui a dicté les vers *Sibyllins* que l'on gardoit à Rome. Ceux-ci prescrivoient les sacrifices, les cérémonies, les fêtes qu'il falloit observer pour appaiser le courroux des Dieux, lorsqu'il arrivoit quelque événement sinistre. Le recueil moderne, au contraire, est rempli de déclamations contre le Polythéisme et contre l'Idolâtrie, et partout on y établit ou l'on y suppose l'unité de Dieu. Il n'y a presque aucun de ces morceaux qui ait pu sortir de la plume d'un Païen; quelques-uns peuvent avoir été faits par des Juifs; mais le plus grand nombre respirent le Christianisme, et sont l'ouvrage des Hérétiques.

3.° Selon le témoignage de Cicéron, les vers des *Sibylles* conservés à Rome, et ceux qui avoient cours dans la Grèce, étoient des prédictions vagues, conçues dans le style des Oracles, applicables à tous les temps et à tous les lieux, et qui pouvoient s'ajuster aux événemens les plus opposés. Au contraire, dans la nouvelle collection tout est si bien circonstancié, que l'on ne peut se méprendre aux faits que l'Auteur vouloit indiquer.

4.° Les anciens étoient écrits de telle sorte, qu'en réunissant les lettres initiales des vers de chaque article, on y retrouvoit le premier vers de ce même article; rien de semblable n'est dans le nouveau recueil. L'acrostiche inséré dans le huitième livre, et qui est tiré du discours de Constantin au Concile de Nicée, est d'une espèce différente. Il consiste en trente-quatre vers, dont les lettres initiales forment le Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς Σῶτερ στύρος; mais ces mots ne se trouvent point dans le premier vers.

5.° La plupart des choses que contiennent les nouveaux vers *Sibyllins* n'ont pu être écrites que par un Chrétien, ou par un homme qui avoit lu l'histoire de Jésus-Christ dans les Evangiles. Dans un endroit l'Auteur se dit *enfant du Christ*; il assure ailleurs que le Christ est le Fils du Très-haut; il désigne son nom par le nombre 888, valeur numérale des lettres du mot Ἰησοῦς dans l'alphabet grec.

6. Dans le cinquième livre, les Empereurs Antonin, Marc-Aurèle, et Lucius Verus, sont clairement indiqués, d'où l'on conclut que cette compilation a été faite

ou achevée entre les années 138 et 167; d'autres disent entre 169 et 177. Elle renferme encore d'autres remarques chronologiques qui nous indiquent cette même époque.

Josephe, dans ses *Antiquités Judaïques*, l. 20, c. 16, ouvrage composé vers la treizième année de Domitien, l'an 93 de notre ère, cite des vers de la *Sibylle*, où elle parloit de la tour de Babel et de la confusion des langues, à peu près comme dans la Genèse; il faut donc qu'à cette époque ces vers aient déjà passé pour anciens, puisque l'Historien Juif les cite en confirmation du récit de Moïse. De là il résulte déjà que les Chrétiens ne sont pas les premiers Auteurs de la supposition des Oracles *Sibyllins*. Ceux qui sont cités par S. Justin, par S. Théophile d'Antioche, par Clément d'Alexandrie, et par d'autres Pères, ne se trouvent point dans notre recueil moderne, et ne portent point le caractère du Christianisme; ils peuvent donc être l'ouvrage d'un Juif Platonicien.

Lorsque l'on fit sous Marc-Aurèle la compilation de ceux que nous avons à présent, il y avoit déjà du temps que ces prétendus Oracles avoient acquis un certain crédit parmi les Chrétiens. Celse, qui écrivoit quarante ans auparavant, sous Adrien, et ses successeurs, parlant des différentes sectes qui partageoient les Chrétiens, supposoit une secte de *Sibyllistes*. Sur quoi Origène, observe, l. 5, n. 61, qu'à la vérité ceux d'entre les Chrétiens qui ne vouloient pas regarder la *Sibylle* comme une Prophétesse, désignoient par ce nom les partisans de l'opinion contraire, mais qu'il n'y eut jamais une secte particulière de *Sibyllistes*. Celse reproche encore aux Chrétiens, l. 7, n. 55, d'avoir corrompu le texte des vers *Sibyllins*, et d'y avoir mis des blasphèmes. Il entendoit par là sans doute les invectives contre le Polythéisme et contre l'Idolâtrie; mais il ne les accuse pas d'avoir forgé ces vers. Origène répond en défiant Celse de produire d'anciens exemplaires non altérés.

Ces passages de Celse et d'Origène semblent prouver, 1.° que l'authenticité de ces prédictions n'étoit point alors mise en question, et qu'elle étoit également supposée par les Païens et par les Chrétiens; 2.° que parmi ces derniers il y en avoit seulement quelques-uns qui regardoient les *Sibylles* comme des Prophétesses, et que les autres blâmant cette simplicité, les nommoient *Sibyllistes*. Ceux qui ont avancé que les Païens donnoient ce nom à tous les Chrétiens, n'ont pris le vrai sens ni du reproche de Celse, ni de la réponse d'Origène.

C'est l'erreur dans laquelle est tombé l'Auteur d'un autre Mémoire, dont l'extrait se trouve dans *l'Histoire de l'Acad. des Inscript.* t. 13, *in*-12, p. 150; il dit que les Païens s'aperçurent de la supposition des vers *Sibyllins*, qu'ils la reprochèrent aux premiers Apologistes, et qu'ils leur donnèrent le nom de *Sibyllistes*. Ces trois faits sont également faux. On ne pouvoit leur reprocher rien autre chose que de citer une collection de ces Oracles différente de celle qui étoit gardée à Rome par les Pontifes; mais il n'est jamais venu à l'esprit de personne de les comparer pour voir en quoi consistoit la différence.

Peu à peu l'opinion favorable aux *Sibylles* devint plus commune parmi les Chrétiens. On employa

ces vers dans les ouvrages de controverse avec d'autant plus de confiance, que les Païens eux-mêmes qui reconnoissoient les *Sibylles* pour des femmes inspirées, se retranchoient à dire que les Chrétiens avoient falsifié leurs écrits; question de fait qui ne pouvoit être décidée que par la comparaison des différens manuscrits. Constantin étoit le seul qui eût pu faire cette confrontation, puisque pour avoir permission de lire le recueil conservé à Rome, il falloit un ordre exprès du Sénat.

Il n'est donc pas étonnant que Saint Justin, S. Théophile d'Antioche, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Lactance, Constantin dans son discours au Concile de Nicée, Sozomène, etc., aient cité les *Oracles Sibyllins* aux Païens, sans craindre d'être convaincus d'impostures; il y en avoit un recueil qui étoit plus ancien qu'eux. Comme les auteurs de ces Oracles supposoient la spiritualité, l'infinité, la toute-puissance du Dieu suprême, que plusieurs blâmoient le culte des intelligences inférieures et les sacrifices, et sembloient faire allusion à la Trinité Platonicienne, les Auteurs Chrétiens crurent qu'il leur étoit permis d'alléguer aux Païens cette autorité qu'ils ne contestoient pas, et de les battre ainsi par leurs propres armes.

Nous convenons que pour en prouver l'authenticité les Pères alléguoient le témoignage de Cicéron, de Varron, et d'autres anciens Auteurs Païens, sans s'informer si le recueil cité par ces anciens étoit le même que celui que les Pères avoient entre les mains, sans examiner si celui-ci étoit fidèle ou interpolé; mais puisque cet examen ne leur étoit pas possible, nous ne voyons pas en quoi les Pères sont répréhensibles. Les règles de la critique étoient alors peu connues, à cet égard les plus célèbres Philosophes du Paganisme n'avoient aucun avantage sur le commun des Auteurs Chrétiens. Plutarque, malgré le grand sens qu'on lui attribue, ne paroît jamais occupé que de la crainte d'omettre quelque chose de tout ce que l'on peut dire de vrai ou de faux sur le sujet qu'il traite. Celse, Pausanias, Philostrate, Porphyre, l'Empereur Julien, etc., n'ont ni plus de critique ni plus de méthode que Plutarque. Il y a de l'injustice à vouloir que les Pères aient été plus défians et plus circonspects.

Comme la nouveauté de la Religion Chrétienne est un des reproches sur lesquels les Païens insistoient le plus, parce que cette espèce d'argument est à portée du peuple; c'est aussi celui que nos Apologistes ont eu le plus d'ambition de détruire. Pour cela ils ont allégué non-seulement des morceaux du faux Orphée, du faux Musée, et des *Oracles Sibyllins*, mais encore des endroits d'Homère, d'Hésiode et des autres Poètes, lorsqu'ils ont paru contenir quelque chose de semblable à ce qu'enseignoient les Chrétiens. L'usage que les Philosophes faisoient alors de ces mêmes autorités rendoient cette façon de raisonner tout-à-fait populaire, et par conséquent très-utile dans la dispute. Aujourd'hui de fâcheux censeurs en blâment les Pères, mais eux-mêmes ne font pas scrupule d'observer la même méthode, puisqu'ils nous objectent souvent des lambeaux tirés des Auteurs pour lesquels nous avons le moins de respect.

Lorsque le Christianisme fut de-

venu la Religion dominante, on fit beaucoup moins d'usage de ces sortes de preuves. Origène, Tertullien, Saint Cyprien, Minutius Félix, n'ont point allégué le témoignage des *Sibylles ;* Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*, où il montre beaucoup d'érudition, ne le cite que d'après Josephe ; lorsqu'il rapporte quelques oracles favorables aux Dogmes du Christianisme, il les emprunte toujours de Porphyre, ennemi déclaré de notre Religion. La manière dont Saint Augustin parle de ces sortes d'argumens, montre assez ce qu'il en pensoit. « Les témoignages, dit-il, » que l'on prétend avoir été rendus » à la vérité par la *Sibylle*, par » Orphée, et par les autres sages » du Paganisme que l'on veut avoir » parlé du Fils de Dieu et de Dieu » le Père, peuvent avoir quelque » force pour confondre l'orgueil » des Païens, mais ils n'en ont » pas assez pour donner quelque » autorité à ceux dont ils portent » le nom ; » *contra Faust.* l. 15, c. 15. Dans la Cité de Dieu, l. 18, c. 47, il convient que toutes ces prédictions attribuées aux Païens peuvent à la rigueur être regardées comme l'ouvrage des Chrétiens, et il conclut que ceux qui veulent raisonner juste doivent s'en tenir aux prophéties tirées des livres conservés par les Juifs nos ennemis.

Les controverses agitées dans les deux derniers siècles sur l'autorité de la tradition, ont jeté les critiques dans deux extrémités opposées. Les Protestans, dans la vue de détruire la force du témoignage que portent les Pères touchant la croyance de leur siècle, ont exagéré les défauts de leur manière de raisonner, la foiblesse et même la fausseté de quelques-unes des preuves qu'ils emploient ; plusieurs Catholiques au contraire se sont persuadés que c'en seroit fait de l'autorité des Pères lorsqu'ils déposent de ce que l'on croyoit de leur temps, si on ne soutenoit pas la manière dont ils ont traité des questions indifférentes au fond de la Religion. Conséquemment ils ont défendu avec chaleur des opinions dont les Pères eux-mêmes n'étoient peut-être pas trop persuadés, mais desquelles ils ont cru pouvoir se servir contre les Païens, comme d'un argument personnel ; telle paroît avoir été celle du surnaturel des Oracles. Cela n'est certainement pas nécessaire pour conserver à l'enseignement dogmatique des Pères tout le poids qu'il doit avoir.

Mais comment excuser la témérité des Protestans, qui, pour rendre raison de la multitude de livres supposés dans le second et le troisième siècles de l'Eglise, ont dit que suivant le sentiment commun des anciens Pères il étoit permis de se servir de mensonges, d'impostures, de fraudes pieuses, pour établir la vérité ; qu'ils ont suivi ce principe dans les disputes qu'ils ont eues avec les Païens ; qu'ils l'avoient puisé chez les Egyptiens et dans les leçons des Philosophes de l'école d'Alexandrie ? Déjà nous avons réfuté cette calomnie dans les articles ECONOMIE, et FRAUDE PIEUSE, avec toutes les preuves dont les Protestans veulent l'étayer; mais ils la répètent si souvent et avec tant de confiance, que l'on ne peut trop la détruire.

1.° Nous ne concevons pas comment des maîtres qui auroient fait profession de tromper leurs disciples et leurs auditeurs, auroient trouvé quelqu'un qui voulût les écouter ;

écouter; à tout ce qu'ils auroient pu dire pour persuader, on auroit été en droit de répondre : Vous ne vous faites point de scrupule de mentir, de forger des faits, des dogmes, des livres; on ne peut et on ne doit pas vous croire. Si les Pères avoient été dans ce principe, il seroit étonnant qu'aucun des Hérétiques contre lesquels ils ont disputé ne leur eût fait cette réponse; nous n'en voyons cependant aucune trace dans les anciens monumens.

2.° Il seroit tout aussi étonnant que les Pères de l'Eglise, en disputant contre les Philosophes, eussent eu le front de leur reprocher un caractère fourbe et imposteur, s'ils avoient été eux-mêmes infectés de ce vice, et si on avoit pu les convaincre de quelque supercherie. Nous défions leurs accusateurs de citer aucun fait duquel il résulte qu'un des Pères ou un de nos Apologistes a pu être convaincu d'une imposture.

3.° La confiance avec laquelle plusieurs ont cité les *Sibylles* ne prouve rien; un argument personnel ou *ad hominem* fait aux Païens, ne sera jamais regardé par les hommes sensés comme un trait de mauvaise foi. Les Païens se vantoient d'avoir des Oracles pour le moins aussi respectables que les Prophéties des Hébreux; Celse, dans *Orig.* l. 7, n. 3; Julien, dans *S. Cyrille*, l. 6, p. 194, 198, citent nommément ceux de la *Sibylle;* le recueil de ces derniers étoit connu partout. Les Pères profitent de ce préjugé, sans examiner s'il est vrai ou faux, ils font voir aux Païens que ces Oracles sont favorables au Christianisme; où sont ici la dissimulation, l'imposture, la mauvaise foi, les fraudes pieuses?

4.° Ce sont des Chrétiens, nous réplique-t-on, qui ont forgé ces Oracles; voilà la fourberie. D'abord Celse, qui pouvoit mieux le savoir que nos critiques modernes, accuse seulement les Chrétiens de les avoir interpolés et d'y avoir mis des blasphèmes; il ne les soupçonne pas d'en être les premiers Auteurs. En second lieu, qui sont ces Chrétiens? sont-ce les Pères eux-mêmes ou leurs Disciples, ou les Hérétiques? Nous soutenons que ce sont les Gnostiques, et nous le prouvons, 1.° parce que c'étoient des Philosophes sortis de l'Ecole d'Alexandrie, et qui conservoient sous l'écorce du Christianisme le caractère fourbe et menteur des Philosophes; 2.° parce que les Pères, sur-tout Origène, leur ont reproché la hardiesse avec laquelle ils forgeoient de faux ouvrages; Mosheim lui-même est convenu de leurs impostures en ce genre, et Beausobre en a cité plusieurs exemples; 3.° parce qu'il est incroyable que les Pères aient poussé l'audace jusqu'à produire en preuve du Christianisme de fausses pièces dont ils auroient été eux-mêmes les fabricateurs, ou dont ils auroient connu l'origine. Ce sont donc nos Adversaires eux-mêmes qui se rendent coupables de fraude, lorsqu'ils mettent la supposition des Oracles *Sibyllins* sur le compte des *Chrétiens* en général, sans distinction, afin de donner à entendre que les Pères en ont été ou les artisans ou les complices.

5.° Une autre affectation qui ressemble beaucoup à la mauvaise foi, est de confondre les différens recueils de vers *Sibyllins*, au lieu qu'il faut en distinguer au moins trois. Le premier est celui que l'on gardoit à Rome dans la base de la

statue d'Apollon Palatin; les Pères n'ont pas pu le voir, puisqu'il falloit pour cela un décret du Sénat, et qu'il étoit défendu de le lire sous peine de mort; S. Justin, *Apol.* 1, n. 44. Aurélien fit consulter les vers *Sibyllins* l'an 270, Julien l'an 363, sur son expédition contre les Perses; on les consulta encore l'an 403, sous le règne d'Honorius; nous ne savons pas si ces vers étoient les mêmes que ceux qui avoient eu cours dans la Grèce du temps d'Aristote et de Platon. Ils n'étoient cependant pas absolument inconnus au public, puisque Cicéron en a expliqué la structure, et Virgile paroît en avoir tiré ce qu'il a dit dans sa quatrième Eglogue touchant l'arrivée d'un nouveau règne de Saturne, ou d'un nouveau siècle d'or.

Ce recueil, fait par des Païens, renfermoit-il d'autres choses favorables à la Religion Chrétienne que ce tableau d'un nouveau siècle, qui a été pris pour une prédiction du règne du Messie? Nous n'en savons rien; on ne peut former sur ce sujet que des conjectures.

La seconde collection des Oracles *Sibyllins* est celle qui a été citée par Josephe, par S. Justin, et par les Pères du second siècle. Il n'est pas probable que ce fût la même que celle de Rome, puisqu'elle contenoit des choses qui paroissent avoir été tirées de l'Ecriture-Sainte, et des prédictions favorables au Christianisme. Celle-ci étoit très-connue, puisque S. Justin dit qu'elle se trouvoit partout. Il reste à savoir si le fond de ce recueil étoit le même que la collection de Rome, à laquelle les Juifs et les Chrétiens avoient fait des interpolations. Encore une fois, cela ne pouvoit être constaté que par une exacte confrontation des exemplaires, et personne ne s'est avisé de faire cet examen.

Enfin, la troisième édition des Oracles *Sibyllins* étoit celle qui fut faite ou achevée sous le règne de Marc-Aurèle, vers l'an 170 ou 180; on n'y retrouve pas les endroits cités par nos anciens Pères, mais nous ne savons pas jusqu'à quel point elle étoit conforme ou dissemblable aux deux collections précédentes, en quel temps, ni par quelles mains avoient été faites les additions ou les retranchemens que l'on auroit pu y remarquer.

Cela posé, nous demandons, avant d'alléguer aux Païens le témoignage des livres *Sibyllins*: les Pères ont-ils été obligés de s'informer s'il y en avoit divers exemplaires, si quelques-uns avoient été falsifiés, qui étoient les auteurs de la fraude, etc. et doit-on les taxer de mauvaise foi pour ne l'avoir pas fait? Peut-être qu'entre dix copies de ces prétendus Oracles il n'y en avoit pas deux qui fussent conformes. Mais Blondel et les autres Critiques Protestans ont tout confondu afin de calomnier les Pères plus commodément. *Voy. Codex, Can. Eccles. primit. illustratus à Beveredgio*, chap. 14, n. 4 et suiv. *PP. Apost.* t. 2, part. 2, p. 58. Mosheim, *Hist. Christ.* sect. 2, §. 7, etc.

6.° Nous avons déjà remarqué ailleurs que les Apôtres du Protestantisme ont été beaucoup moins scrupuleux que les Pères de l'Eglise; pour exciter la haine des peuples contre l'Eglise Romaine, il n'est pas de fables, de calomnies, de faits scandaleux, d'erreurs grossières, qu'ils ne soient allés chercher dans les Ecrivains les plus suspects ou les plus ignorans, et

qu'ils n'aient débités avec confiance comme des choses incontestables. Tous les jours encore nous prenons leurs successeurs en flagrant délit; c'est une contagion qui subsiste toujours parmi eux, et ils se flattent de la cacher en protestant toujours une exacte impartialité, lors même qu'ils calomnient les Pères.

SIDOINE APOLLINAIRE, Evêque de Clermont en Auvergne, mort l'an 482, fut célèbre dans le cinquième siècle, par sa naissance qui étoit très-illustre, par ses talens pour la poésie et pour l'éloquence, et plus encore par ses vertus. Il reste de lui un recueil de Poëmes sur divers sujets, dont le plus grand nombre a été composé avant son Episcopat, et neuf livres de lettres. On lui reproche de l'affectation, de l'enflure et de l'obscurité dans son style; mais il nous a conservé plusieurs faits de l'Histoire civile et ecclésiastique que l'on ne trouve point ailleurs; et on peut le regarder comme un Evêque très-instruit de la tradition. La meilleure édition de ses *Œuvres* est celle qu'a donnée le Père Sirmond l'an 1652, *in*-4.° Il a été placé à juste titre au rang des Saints, et l'Eglise Gallicane l'a toujours regardé comme un de ses principaux ornemens.

SIÉGE, ÉVÊCHÉ. *Voy.* ÉVÊQUE.

SAINT SIÉGE. *Voyez* ÉGLISE ROMAINE.

SIGNE DE LA CROIX. *Voy.* CROIX.

SIGNIFICATIFS. Quelques Auteurs ont ainsi nommé les Sacramentaires, parce qu'ils enseignent que l'Eucharistie est un simple signe du corps de Jésus-Christ. *Voy.* SACRAMENTAIRE.

SILVESTRERI *ou* SILVESTRINS, Religieux institués l'an 1231, par S. Silvestre Gozzolini, dans la Marche d'Ancone, sous l'étroite observance de la règle de S. Benoît. Cet Ordre fut approuvé, l'an 1248, par le Pape Innocent IV.

S. SIMON, Apôtre, surnommé le Cananéen ou le Zélé, pour le distinguer de Simon fils de Jean, qui est S. Pierre. Nous ne savons rien de certain sur les travaux ni sur la mort de ce saint Apôtre, et il n'a rien laissé par écrit.

SIMONIE, crime qui se commet lorsqu'on donne ou que l'on promet une chose temporelle, comme prix ou récompense d'une chose spirituelle, telle que les Sacremens, les Prières de l'Eglise, les Bénéfices, la Profession Religieuse, etc. Dans ce cas, celui qui donne et celui qui reçoit, sont également coupables.

En effet, Jésus-Christ parlant à ses Apôtres des dons surnaturels qu'il leur accordoit, leur dit: « Vous les avez reçus gratuitement, » donnez-les de même; » *Matt.* c. 10, ℣. 8. Simon le Magicien, témoin de ces mêmes dons que répandoient les Apôtres, leur offrit de l'argent pour qu'ils lui conférassent aussi le pouvoir de donner le Saint-Esprit. « Que ton argent périsse avec toi, lui répondit Saint » Pierre, puisque tu as cru que le » don de Dieu s'acquéroit pour de » l'argent. » *Act.* c. 8, ℣. 18. C'est l'aveuglement de cet impie

qui a fait donner au crime dont nous parlons, le nom de *Simonie*. S. Paul fait remarquer aux Fidèles qu'il leur a prêché l'Evangile gratuitement, sans en espérer aucun avantage temporel, 2 *Cor.* c. 11, ℣. 7.

Le crime de la *Simonie* consiste en ce que l'on met, pour ainsi dire, une chose temporelle sur la balance avec une chose spirituelle, qui est un don de Dieu ; l'on regarde l'une comme l'équivalent de l'autre, puisque l'on se sert de l'une pour obtenir ou pour compenser l'autre ; c'est une profanation.

Comme dans un bénéfice le droit de percevoir un revenu est essentiellement attaché à une fonction sainte, ne fût-ce que de prier Dieu, le droit au revenu ne peut être détaché de la fonction ; l'on ne peut acheter ou vendre l'un sans acheter ou vendre l'autre ; toute convention ou promesse, toute espérance donnée expressément ou tacitement d'obtenir un bénéfice par le moyen d'un avantage temporel, ou au contraire, sont censés *simoniaques*.

C'est aux Canonistes plutôt qu'aux Théologiens de traiter des différentes espèces de *Simonie*, des diverses manières dont on peut la commettre, des peines attachées à ce crime, etc. Il nous suffit d'observer que ce désordre étant proscrit par la Loi naturelle qui nous oblige à respecter tout ce qui a rapport au culte divin, par la Loi divine positive sortie de la bouche de Jésus-Christ, et par les Lois de l'Eglise sous les peines les plus sévères, l'usage, la coutume, les prétextes, les tournures, les sophismes par lesquels on vient à bout de le pallier, ne peuvent en diminuer la turpitude.

N'oublions pas néanmoins que Jésus-Christ, qui a commandé à ses Apôtres d'accorder gratuitement les choses saintes, leur a dit que tout ouvrier est digne de sa nourriture, *Matt.* c. 10, ℣. 10. S. Paul a répété la même chose, 1 *Cor.* c. 9, ℣. 4 ; 1 *Tim.* c. 5, ℣. 18. Ainsi l'honoraire que l'on donne à un Ministre de l'Eglise pour les fonctions qu'il remplit, n'est point censé un achat, un prix, ou une récompense de ces fonctions saintes, ni une compensation de leur valeur, ni le motif pour lequel il s'en acquitte, mais c'est un moyen de subsistance légitimement dû de droit naturel à celui qui est occupé pour un autre, quelle que soit la nature de son occupation.

Ainsi un homme riche qui fonde un bénéfice ou un Monastère, qui se dépouille d'une partie de ses biens pour alimenter ceux ou celles qui prieront pour lui, n'est point *simoniaque*, non plus que ces derniers, parce que la subsistance, la solde, l'honoraire ne leur est point accordé, et ils ne le reçoivent point comme prix ou compensation des prières qu'ils disent ou des fonctions qu'ils remplissent, mais comme une pension alimentaire ou une rétribution qui leur est due par justice à cause de l'occupation qui leur est enjointe ; tel est le sens de la maxime du Sauveur : *l'ouvrier est digne de sa nourriture*.

De même un Bénéficier auquel on accorde une pension alimentaire sur le bénéfice dont il se démet, n'est point censé pour cela vendre son bénéfice, ni tirer un paiement du droit qu'il cède à un autre. Enfin un Monastère pauvre qui reçoit la dot d'une Religieuse pour subvenir à sa subsistance, ne peut être accusé de vendre la profession religieuse. Mais cette faculté de rece-

voir une dot n'est accordée aux Monastères qu'à titre de pauvreté; si tel couvent est suffisamment fondé et doté d'ailleurs pour fournir la subsistance à toutes les personnes qui y font profession, il n'a plus le droit d'exiger une dot comme moyen nécessaire de subsistance.

Si ces principes avoient été connus de l'Auteur qui a donné, en 1746 et 1757, une longue dissertation sur l'honoraire des Messes, il auroit mieux raisonné, il n'auroit pas décidé, comme il l'a fait, que tout honoraire reçu pour des Messes autrement qu'à titre d'offrande, que tous les droits curiaux perçus pour des fonctions ecclésiastiques sont *simoniaques* et illégitimes. On voit qu'il a confondu ensemble les notions de prix ou de paiement, d'honoraire, de solde, de subsistance, d'offrande et d'aumône; nous en avons fait voir la différence au mot Casuel. Il ne veut pas qu'un Ecclésiastique, dont toute la fonction est de dire la Messe et de réciter son bréviaire, soit mis au nombre des *ouvriers* auxquels l'Evangile veut que l'on accorde la nourriture. Suivant cette grave décision, tous les simples Chapelains et Aumôniers sont condamnés à servir gratuitement et sans aucune rétribution; tous ceux qui tirent les revenus d'un bénéfice simple sont coupables de *Simonie*, tous les Religieux des deux sexes doivent être réduits à mourir de faim. Sûrement ils appelleront de cette sentence au tribunal du bon sens; avant de s'exposer à de pareilles conséquences, il faudroit y penser plus d'une fois. *Voyez* Casuel.

Pendant le dixième et l'onzième siècles, l'Eglise fut déshonorée par l'audace avec laquelle régnoit la *Simonie* dans l'Europe entière; on ne rougissoit pas de vendre et d'acheter publiquement, par des actes solennels, les Evêchés, les Abbayes, et les autres Bénéfices ecclésiastiques. Ce désordre fut toujours accompagné d'un autre non moins odieux, du concubinage et de l'incontinence des Clercs. Mais il faut se souvenir que l'un et l'autre furent une suite des ravages qu'avoient faits les Normands pendant le siècle précédent. Les Prêtres et les Moines chassés de leurs demeures, obligés de fuir sans état fixe et sans subsistance, oublièrent leur état, tombèrent dans l'ignorance et dans le déréglement des mœurs. Les Seigneurs toujours armés, ne connoissant d'autre loi que celle du plus fort, s'emparèrent des bénéfices, les vendirent au plus offrant, y placèrent leurs enfans ou leurs domestiques, et les traitèrent comme leurs fermiers. Dans cette confusion comment la discipline ecclésiastique auroit-elle pu se conserver?

Il est incontestable que pendant plus d'un siècle les Papes ne cessèrent de faire leurs efforts pour empêcher ce scandale; enfin, vers l'an 1074, Grégoire VII, plus ferme que ses prédécesseurs, assembla un Concile à Rome, y fit porter une condamnation rigoureuse contre les coupables, et la fit exécuter. Les Protestans même conviennent qu'il réussit; mais ils ont blâmé les moyens qu'il employa. Il se comporta, disent-ils, avec trop de hauteur, il traita avec une rigueur égale les Prêtres et les Moines concubinaires, et ceux qui avoient contracté un mariage légitime; il ordonna aux Magistrats de sévir également contre eux. Cette conduite imprudente fut la cause de la résistance qu'il éprouva et des trou-

bles qui s'ensuivirent. Mosheim, *Hist. Ecclés.* 10.e siècle, 2.e part. c. 2, §. 10; 11.e siècle, 2.e part. c. 2, §. 12.

Une seule réflexion suffit pour justifier Grégoire VII. Ses détracteurs conviennent que les remèdes employés jusqu'alors par les Pontifes précédens n'avoient rien opéré: donc ce Pape fut forcé de recourir à des moyens plus violens; une preuve qu'il n'eut pas tort, c'est qu'il eut plus de succès qu'eux. C'est une dérision de prétendre que des Prêtres et des Moines avoient contracté *un mariage légitime* en dépit de la discipline ecclésiastique qui leur interdisoit le mariage. Jamais la nécessité de la loi du célibat ne fut mieux démontrée que dans ces temps malheureux, où l'infraction de cette loi entraîna la vente et l'achat des bénéfices pour avoir de quoi nourrir une femme et des enfans, le déréglement et l'avilissement du Clergé, le choix du concubinage par préférence à une apparence de mariage, la négligence des fonctions ecclésiastiques, etc. Il fallut instituer des Chanoines réguliers, pour rétablir la discipline et la décence parmi le Clergé. Traiter avec ménagement les prévaricateurs, c'eût été un moyen sûr de perpétuer le scandale; la résistance qu'ils firent, les clameurs et les troubles qu'ils excitèrent, prouvent la grandeur du mal, et non l'imprudence du remède. *Voyez* Célibat.

SIMONIENS, sectaires du premier siècle de l'Eglise, attachés au parti de Simon le Magicien, duquel il est parlé dans les Actes des Apôtres, c. 8, ℣. 9 et suiv.

Ce personnage étoit de Samarie et Juif de naissance; après avoir étudié la Philosophie à Alexandrie, il professa la magie, folie assez ordinaire aux Philosophes orientaux, et il persuada aux Samaritains, par de faux miracles, qu'il avoit reçu de Dieu un pouvoir supérieur pour réprimer et pour dompter les esprits malins qui tourmentent les hommes. Lorsqu'il vit les prodiges que l'Apôtre Saint Philippe opéroit par la puissance divine, il se joignit à lui, dans l'espérance d'en faire aussi de semblables, il embrassa la Doctrine de Jésus-Christ et reçut le Baptême. Ayant vu ensuite que S. Pierre et S. Jean donnoient le Saint-Esprit par l'imposition de leurs mains, il leur offrit de l'argent pour obtenir d'eux le même pouvoir, afin d'augmenter ainsi ses richesses, son crédit et sa réputation. Mais Saint Pierre lui reprocha sévèrement la méchanceté de ses intentions et la vanité de ses espérances, et le menaça d'un châtiment rigoureux. Simon piqué de cette réprimande, abandonna entièrement le parti des Chrétiens, reprit la pratique de la magie, et loin de prêcher la Foi en Jésus-Christ, il s'opposa tant qu'il put aux progrès de l'Evangile, et il parcourut plusieurs pays dans ce desseiu. Ainsi on doit moins le regarder comme un Hérésiarque que comme un des imposteurs ou des faux Messies qui parurent en Judée après l'Ascension de Jésus-Christ.

Presque tous les Anciens qui en ont parlé, ont cependant présenté *Simon* comme le chef ou le premier auteur de la secte des Gnostiques; mais ceux-ci peuvent avoir suivi le même système et les mêmes erreurs, sans les avoir reçus de lui, et sans avoir été ses disciples; ils peuvent les avoir pris dans la même source

que lui, à savoir dans l'école d'Alexandrie. Il eut cependant des partisans en assez grand nombre; Eusèbe et d'autres Auteurs nous apprennent que la secte des *Simoniens* dura jusqu'au commencement du cinquième siècle. Comme ces sectaires ne se faisoient point de scrupule de l'idolâtrie, et ne s'exposoient point au martyre, les Païens ne les regardèrent point comme Chrétiens, et les laissèrent en repos.

Il y a beaucoup de variété et même d'opposition entre ce que les anciens ont dit des actions de cet imposteur et de ses opinions; c'est ce qui a porté quelques Savans modernes à imaginer qu'il y a eu deux personnages nommés *Simon*, l'un Magicien et Apostat, duquel les *Actes des Apôtres* font mention, l'autre Hérétique Gnostique. C'est le sentiment que Beausobre s'est efforcé d'établir, *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 6, c. 3, §. 9, sur-tout dans sa *Dissertation sur les Adamites*. Mosheim, qui, dans ses divers ouvrages, a examiné dans le plus grand détail ce qui concerne *Simon*, ses sentimens et sa secte, juge que cette conjecture de Beausobre n'est ni prouvée ni probable; *Dissert. ad Hist. Ecclés.*, t. 2, page 60; *Inst. Hist. Christ.* sæc. 1, 2.e part. c. 5, §. 12.

S. Epiphane rapporte que *Simon* conduisoit avec lui une femme perdue nommée *Hélène*, de laquelle il racontoit des choses prodigieuses, à laquelle il attribuoit la même vertu qu'à lui, et lui faisoit rendre par ses partisans les mêmes honneurs. Beausobre, toujours porté à faire l'apologie de tous les Hérétiques, prétend que Saint Epiphane s'est trompé grossièrement par prévention; que sous le nom de la prétendue *Hélène*, *Simon* entendoit l'âme humaine, de laquelle il peignoit allégoriquement l'origine, l'état, la destinée, sous l'emblème d'une femme qu'il étoit venu sauver, *Hist. du Manich.* t. 1, l. 1, c. 3, §. 2; t. 2, l. 6, c. 3, §. 9. Mosheim soutient encore que cette imagination, toute ingénieuse qu'elle est, n'a aucun fondement; qu'il n'est pas possible de rejeter le témoignage formel de S. Irénée et des autres Pères plus anciens que S. Epiphane, qui ont parlé aussi-bien que lui d'*Hélène*, comme d'une femme véritablement vivante.

D'autres anciens Auteurs ont dit que *Simon* étant venu exercer la magie à Rome, sous le règne de Néron, y rencontra S. Pierre avec lequel il eut de vives disputes; qu'ayant promis aux Romains de voler, il s'éleva effectivement par magie dans les airs, mais qu'il fut précipité en bas par les prières de S. Pierre. Comme cette histoire n'a point d'autres garans que des Auteurs très-suspects et des monumens apocryphes, il n'est guère possible d'y ajouter foi.

S. Justin, *Apol.* 1, n. 26 et 56, parlant aux Empereurs, dit que *Simon* est honoré par les Romains comme un Dieu; qu'il a vu dans une île du Tibre sa statue avec cette inscription, *Simoni Sancto.* Aucun des anciens n'avoit révoqué en doute cette narration de S. Justin; mais sous le pontificat de Grégoire XIII, l'on déterra dans une île du Tibre le piédestal d'une statue avec l'inscription *Simoni Sanco, Deo Fidio sacrum;* l'on a conclu que S. Justin, trompé par la ressemblance du nom, et faute d'entendre la langue latine, avoit pris la statue de *Semo Sancus*, Dieu de la bonne foi, pour l'image

de *Simon* le Magicien. Le savant Editeur des œuvres de S. Justin soutient que cette erreur n'est pas possible; que S. Justin a demeuré assez long-temps à Rome pour corriger sa méprise s'il avoit été trompé, et qu'après tout la conjecture des Modernes peut bien n'être qu'une imagination.

Quoi qu'il en soit, voici, selon Mosheim, à quoi se réduisoient les opinions de *Simon*. Il admettoit un Etre suprême, éternel, bon et bienfaisant de sa nature, mais, comme tous les Philosophes orientaux, il supposoit aussi l'éternité de la matière. Il pensoit comme eux que la matière, mue de toute éternité par une activité intrinsèque et nécessaire, avoit produit par sa force ignée, dans un certain temps, et de sa propre substance un mauvais principe, un être intelligent et malfaisant qui exerce toujours son empire sur elle; est-ce celui-ci qui a produit une infinité d'*Éons*, de Génies ou d'Esprits inférieurs qui ont arrangé la matière pour former le monde, qui le gouvernent et disposent ici-bas du sort des hommes? ou est-ce le Dieu bon qui a tiré de sa substance des Anges et des âmes dans le dessein de les rendre heureuses et parfaites, mais desquelles le mauvais principe et ses *Éons* sont venus à bout de se rendre maîtres, de les enfermer dans des corps matériels, et de les y asservir aux misères et aux foiblesses inséparables de la matière? Cela n'est pas aisé à décider, parce que les anciens, qui ont parlé des rêveries de *Simon* et des *Simoniens*, ne se sont pas expliqués assez clairement là-dessus; mais l'une et l'autre de ces suppositions sont également absurdes.

Nous savons seulement par leur témoignage que, suivant ce que prétendoit *Simon*, le plus parfait des divins *Éons* résidoit dans sa personne; qu'un autre *Éon*, de sexe féminin, habitoit dans sa maîtresse Hélène; que lui *Simon* étoit envoyé de Dieu sur la terre pour détruire l'empire des Esprits qui ont créé ce monde matériel, et pour délivrer *Hélène* de leur puissance et de leur domination.

Il n'est pas nécessaire de nous arrêter à remarquer toutes les absurdités de cette hypothèse; nous les avons déjà fait apercevoir en parlant des différentes sectes de Gnostiques; nous avons montré que tous les systèmes de Philosophie orientale ne servent à rien pour expliquer l'origine du mal; qu'en voulant éviter une difficulté les Philosophes en ont fait naître de plus grandes; que le seul Dogme vrai, démontrable et qui satisfait à tout, est celui de la Création. *Voyez* MARCIONITES, MANICHÉENS, MÉNANDRIENS, CÉRINTHIENS, etc.; nous y reviendrons encore au mot VALENTINIENS.

Il nous suffit d'observer que, suivant l'opinion de tous ces anciens Hérétiques, aucune de nos actions n'est libre, puisque nous sommes sous l'empire tyrannique de prétendus *Éons* auxquels nous ne sommes pas maîtres de résister; qu'ainsi, à proprement parler, aucune n'est moralement ni bonne ni mauvaise; que la chair et toutes ses opérations sont nécessairement impures, mais qu'en cédant au mouvement des passions nous ne péchons point. On voit d'abord combien est détestable cette morale, elle ne pouvoit pas manquer d'être suivie dans la pratique par la plupart de ceux qui l'enseignoient; ainsi nous ne

devons pas douter des désordres que les Pères de l'Eglise ont imputés aux anciens Hérétiques, et en particulier aux *Simoniens*.

SIMPLICITÉ, attribut de Dieu, par lequel nous le concevons comme parfaitement *un*, comme un Être qui non-seulement n'est point composé de parties, mais auquel il ne survient aucune modification nouvelle qui change son état; ainsi la *simplicité* parfaite renferme nécessairement l'immutabilité, aussi-bien que la spiritualité ou la notion de pur Esprit.

Un Esprit créé est aussi un Être *simple*, exempt de composition et de parties, mais il lui survient des modifications, des pensées, des connoissances, des désirs, des volontés qu'il n'avoit pas; dans ce sens il change, il n'est pas toujours le même. En Dieu tout est éternel; il a connu et il a voulu de toute éternité ce qu'il connoît et ce qu'il veut aujourd'hui, et tout ce qu'il connoîtra et voudra jusqu'à la fin des siècles; il ne peut rien perdre ni rien acquérir: « Je suis, » dit-il, *celui qui est*, je ne » change point. » *Malach.* c. 3, ℣. 6.

Les Philosophes qui n'ont point été éclairés par la révélation, n'ont jamais eu cette idée sublime de la Divinité, mais les Juifs l'avoient puisée dans les leçons que Dieu avoit données à leurs ancêtres; un Historien latin leur a rendu ce témoignage: « Les Juifs, dit-il, » conçoivent Dieu par la pensée » seule, comme un Être unique, » souverain, éternel, immuable » et immortel. » *Judæi mente solâ unumque Numen intelligunt... summum illud et æternum, neque mutabile, neque interiturum*, Tacite, *Hist.* liv. 5, chap. 5. Mais il n'est pas possible d'avoir cette notion pure de Dieu, que l'on n'ait aussi celle de la *Création*. *Voyez* ce mot et SPIRITUALITÉ.

SIMPLICITÉ, vertu chrétienne, que l'on appelle aussi *candeur*, *ingénuité*; c'est l'opposé de la duplicité, de la ruse, du caractère soupçonneux et défiant. Une âme simple dit naïvement ce qu'elle pense, croit aisément ce qu'on lui dit, ne se défie de personne, présume toujours le bien plutôt que le mal; c'est le propre de l'innocence. Un homme vicieux et fourbe ne s'ouvre jamais, il se défie de tout le monde, il croit que les autres sont encore plus pervers que lui. « Ayez, dit Jésus-Christ, la pru- » dence du serpent et la *simplicité* » de la colombe, » *Matt.* c. 10, ℣. 16. La *simplicité* n'exclut donc pas la prudence ni les précautions, mais elle bannit la finesse, la défiance excessive et mal fondée.

Aucun des anciens Philosophes n'a recommandé cette vertu; tous l'auroient regardée comme un défaut, plutôt que comme une bonne qualité, elle n'entroit point dans leur caractère, elle ne se trouve point non plus dans leurs livres; chez les nations devenues Philosophes la *simplicité* est presque une injure, elle passe pour imbécillité.

SIMULACRE. *Voyez* PAGANISME.

SINAÏ, montagne voisine de l'Arabie et de la Mer rouge, sur laquelle Dieu donna sa Loi aux Israélites après leur sortie de l'Egypte. Il est dit dans l'*Exode*, c. 19 et 20, que dans cette circons

tance toute la montagne de *Sinaï* étoit couverte d'une épaisse nuée, qu'il en sortoit des éclairs accompagnés du bruit du tonnerre et d'un son de trompettes qui inspiroit la terreur; que tout le peuple se tint au bas et autour de la montagne, sans oser en approcher, que Dieu lui-même prononça les commandemens du Décalogue, et que tout le peuple l'entendit.

Nous ne connoissons aucun incrédule qui ait entrepris de prouver que tout cet appareil fût une illusion et un effet de l'art. Les Israélites étoient au nombre de deux millions, puisqu'il y en avoit six cent mille en état de porter les armes. Aucun art humain ne peut rendre fumante une montagne aussi étendue que le mont *Sinaï*, en faire sortir le tonnerre et des éclairs capables d'effrayer une aussi grande multitude; Moïse seul et Aaron son frère osèrent entrer dans la nuée et s'approcher du lieu où Dieu parloit. D'ailleurs on n'a jamais vu sur cette montagne aucun vestige de volcan.

Dira-t-on que c'est une fable? Moïse prend à témoin de ce prodige les Israélites eux-mêmes, quarante ans après, *Deut.* c. 5, ℣. 5, 22 et suiv. Le visage de ce Législateur, orné de rayons de lumière depuis ce moment, étoit un autre prodige habituel qui faisoit souvenir du premier, *Exode*, c. 34, ℣. 29. Enfin il établit pour monument la fête des Semaines ou de la Pentecôte, et cette fête fut célébrée par ceux mêmes qui avoient été spectateurs de ces divers événemens, *ibid.* ℣. 22. Deux millions d'hommes n'ont pas pu consentir à célébrer contre leur conscience une fête de laquelle ils auroient connu l'imposture. Le miracle seul de *Sinaï* suffit pour attester la divinité de la Loi de Moïse.

On peut faire une objection contre son histoire, *Exode*, c. 19. Il répète plus d'une fois que cela s'est passé sur le mont *Sinaï*, et *Deut.* c. 5, ℣. 2, il dit que ç'a été sur le mont Horeb. Mais les Voyageurs et les Géographes anciens et modernes, nous apprennent que *Horeb* et *Sinaï* sont deux sommets de la même montagne, dont l'un regarde l'Idumée et l'autre l'Arabie, et que celui-ci est le plus élevé. Il y a aujourd'hui, et depuis plusieurs siècles, un Monastère et une Eglise de Sainte Catherine sur le mont *Sinaï*, dans le lieu où l'on croit que Dieu lui-même a dicté sa Loi.

SINDON. *Voyez* SUAIRE.

SINISTRES *ou* GAUCHERS. *Voyez* SABBATIENS.

SOCIÉTÉ. L'on convient assez que l'homme est destiné par la nature à vivre en société avec ses semblables, que réduit à une solitude absolue il seroit le plus malheureux de tous les animaux. Ceux d'entre nos Philosophes modernes qui se sont avisés de soutenir le contraire n'ont persuadé personne; le sentiment intérieur, plus fort que tous les sophismes, suffit pour faire oublier leurs paradoxes.

L'homme, dit très-bien un Auteur moderne, l'homme ne connoîtroit rien, s'il n'avoit pas besoin d'apprendre, nous ne savons bien que ce que nous avons eu de la peine à rechercher, et le plus stupide des peuples seroit celui dont tous les besoins seroient satisfaits sans aucun travail. Celui à qui la subsistance seroit donnée sans peine, la recevroit sans plaisir. Nulle

volupté sans désir, et nul désir sans besoin. Tant que les peuples ichtyophages pourront vivre de la pêche; et tant que les peuples chasseurs trouveront du gibier, ils demeureront dans le même état, la sphère de leurs connoissances sera toujours également bornée. Quand le soleil rouleroit encore pendant vingt mille ans son orbe enflammé sur la zone torride, le noir habitant de ces contrées resteroit toujours dans le même état d'ignorance; il n'a besoin ni de se loger, ni de se vêtir. C'est le peuple agriculteur qui éprouve ces besoins, et qui doit par conséquent chercher et découvrir les moyens de les satisfaire. Les champs qu'il a défrichés le fixent auprès d'eux, le taureau qu'il a subjugué, le cheval qu'il a dompté, demandent un asile contre les injures de l'air, de là naît la première architecture. Il retire sous son toit les brebis qu'il a rassemblées, leur lait le désaltère, et leur toison lui fournit des habits.

C'est donc chez les peuples agricoles qu'il faut chercher l'origine de la civilisation; c'est chez eux que nous trouverons le berceau des sciences. Mais tout climat n'est pas propre à rendre l'agriculture nécessaire aux peuples qui l'habitent, ni à la favoriser; tant que les Arabes du désert habiteront cette contrée, ils seront bergers; les habitans de la Pouille et de la Calabre seront toujours agriculteurs.

Mais la civilisation et la *société* ne sont pas la même chose; quelque grossier et sauvage que soit l'homme, il recherche du moins la *société* d'une épouse; sa constitution, ses besoins, ses inclinations prouvent la vérité de cette parole du Créateur : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul.* Malgré la fertilité du Paradis, l'Ecriture nous dit que Dieu y avoit placé l'homme pour qu'il en fût le cultivateur et le gardien, *Gen.* c. 2, ℣. 15. Cependant le sentiment du besoin que nous avons de la *société* ne suffiroit pas pour nous en rendre les devoirs respectables et sacrés, si nous ne savions d'ailleurs que tel est l'ordre établi par la sagesse et la bonté du Créateur, qu'en donnant à l'homme le droit de jouir des avantages de la *société*, il lui a imposé l'obligation d'être utile à ses semblables, et de leur rendre les mêmes services qu'il a droit d'exiger d'eux.

Les Philosophes modernes qui ont rêvé que la *société* humaine est fondée sur un contrat libre que les hommes ont formé entre eux pour leur utilité mutuelle, n'ont pas seulement compris le sens des termes dont ils se sont servis.

1.° Ils ont supposé qu'avant toute convention un homme ne doit rien à un autre homme; c'est une erreur, il lui doit l'humanité, et l'humanité consiste en devoirs réciproques. Pour penser le contraire, il faut penser que le genre humain est né fortuitement, sans qu'aucun être intelligent et sage ait présidé à sa naissance; c'est l'Athéisme pur. Mais il est démontré que l'homme a un Créateur. Or, Dieu, en créant l'homme, n'a pas pu, sans se contredire, lui donner le besoin de vivre en société, sans lui imposer les obligations de la vie sociale. C'est donc l'intention et la volonté du Créateur qui est le principe des lois de la société; le besoin en est le signe, mais il n'en est pas le fondement.

2.° S'il n'y a pas une loi antérieure qui oblige l'homme à tenir sa parole, à exécuter ce qu'il a

promis, un contrat libre, une convention réciproque, ne peut imposer une obligation à ceux qui l'ont formée; la convention ne durera qu'autant que la même volonté subsistera, l'homme demeurera le maître de maintenir la convention, ou de la rompre quand il le voudra; la même cause qui a formé le lien ou l'engagement, sera toujours en droit de l'anéantir; ainsi le prétendu *Pacte social* est une absurdité.

3.° Les premiers auteurs de la convention n'ont pas pu contracter pour leurs descendans; ceux-ci naissent avec la même liberté naturelle que leurs pères. S'ils se trouvent blessés ou gênés par la *société* établie sans eux, qui les empêchera de la dissoudre, d'y renoncer et d'en violer les lois? La force, sans doute, mais la *force* et le *devoir* ne sont pas la même chose; la loi du plus fort est l'anéantissement de toute *société*.

4.° Indépendamment de toute convention, un père est obligé de conserver et d'élever les enfans qu'il a mis au monde, autrement le genre humain seroit bientôt détruit; les enfans à leur tour sont obligés de respecter et d'aimer ceux qui leur ont donné la vie et l'éducation, autrement les pères et mères seroient tentés de les détruire, pour se décharger du soin très-pénible de les nourrir et de les élever. Puisque les enfans naissent avec le droit d'être conservés, ils naissent aussi avec le devoir d'être reconnoissans et soumis. En toutes choses *droit* et *devoir* sont *corrélatifs*, *voyez* ces deux mots; l'un ne peut subsister sans l'autre.

Cette théorie déjà évidente par elle-même, est authentiquement confirmée par la révélation ou par l'histoire de la création. Dieu dit au premier homme et à son épouse, « Croissez, multipliez, peuplez la » terre; » *Gen.* c. 1, ℣. 28; ils ne pouvoient la peupler qu'en conservant les fruits de leur union. Aussi en mettant au monde son premier né, Eve s'écrie par un sentiment de reconnoissance: « Je » possède un homme par la grâce » de Dieu, » c. 4, ℣. 1. Ainsi, sans consulter les hommes, Dieu, Auteur de leur être, de leurs inclinations, de leurs besoins, a établi entre eux la *société naturelle et domestique*, en sanctifiant le mariage, en le rendant indissoluble, en les faisant naître tous d'un seul couple. Tous sont donc frères et unis par les liens du sang, Dieu leur a prescrit leurs devoirs à l'égard de leurs parens, ou directs, ou collatéraux, l'Ecriture nous le fait sentir, en donnant les noms de *père* et de *frère* à tous les degrés de parenté, et le nom de *prochain* à tout homme quel qu'il soit.

Toute la Religion des Patriarches avoit pour objet de leur inculquer cette grande vérité, que Dieu est le père des familles, le vengeur des droits du sang, qu'il a fait prospérer les peuplades qui lui ont été fidèles, qu'il a puni celles qui, en violant ses lois, ont résisté à la voix de la raison et de la nature.

Lorsque les familles ont été assez multipliées pour se réunir en corps de nation, Dieu a fondé *la société nationale et civile*, il a exercé d'une manière encore plus éclatante l'auguste fonction de Législateur. Il n'étoit pas possible de les réunir toutes dans une seule *société;* la distance des lieux, la différence du langage, les variétés de leur manière de vivre, s'y op-

posoient. Mais en choisissant un seul peuple, Dieu a montré à tous les autres ce qu'ils auroient dû faire; c'est une des raisons pour lesquelles il a établi la législation des Hébreux par des prodiges dont le bruit a dû retentir chez toutes les nations voisines. Les leçons et les lois qu'il a données par Moïse aux descendans d'Abraham, tendoient à leur apprendre que Dieu est le Fondateur, le Protecteur, le Chef et le Roi de *la société civile;* tous les devoirs de justice, d'humanité et de police leur étoient prescrits comme des devoirs de Religion, parce qu'il n'y avoit point de motif plus capable de les y rendre fidèles. Conséquemment le Législateur ne cesse de leur répéter que c'est Dieu qui place les nations et les déplace, qui les élève ou les humilie, qui les récompense de leurs vertus par la prospérité, ou qui les punit de leurs vices par des malheurs, qui leur donne la paix ou la guerre, qui met à leur tête des sages, ou des hommes insensés et vicieux.

Le patriotisme est donc un sentiment que Dieu approuve, lorsqu'il n'est pas poussé à l'excès et qu'il n'est pas opposé au droit des gens. Dieu n'a pas fondé la *société civile* pour détruire la *société naturelle*, mais pour la renforcer; les droits de l'une bien entendus ne nuisent point aux droits de l'autre, puisque tous sont également fondés sur la volonté et la loi de Dieu.

Ceux qui ont prétendu que les ordres donnés aux Israélites de détruire les Chananéens étoient contraires au droit des gens et à l'humanité, ont très-mal raisonné; nous avons prouvé le contraire au mot CHANANÉENS.

Lorsque des temps plus heureux sont arrivés, et que les peuples ont été capables de fraterniser, Dieu a envoyé son Fils unique pour fonder entre eux une *société religieuse universelle.* En Jésus-Christ, dit S. Paul, il n'y a plus ni Juif, ni Gentil, ni Grec, ni Barbare, nous sommes tous par lui un seul corps et une même famille; il a ordonné à ses Apôtres de prêcher l'Evangile à toutes les nations, il s'est proposé d'en faire un seul troupeau, de les rassembler dans un même bercail sous un seul Pasteur. Cette *société* sans doute ne déroge ni au droit naturel et civil, ni au droit des gens, elle les confirme au contraire et les fait mieux connoître, jamais ils n'ont été mieux aperçus qu'à la lumière de l'Evangile. Il suffit de comparer l'état des nations chrétiennes avec celui des peuples infidèles, pour sentir les obligations qu'ils ont tous à Jésus-Christ Sauveur du monde et Législateur universel. La sagesse divine a pu seule dicter des leçons aussi conformes aux besoins et aux circonstances dans lesquelles se trouvoit le genre humain, lorsque Jésus-Christ a paru sur la terre.

De faux Politiques, des Moralistes corrompus ne pouvoient manquer de censurer ces leçons divines, mais ils n'ont connu ni la véritable origine du droit naturel, ni celle du droit national et civil, ni le vrai fondement de toute *société;* comment en auroient-ils aperçu, distingué et concilié les devoirs? La Religion, disent-ils, rend les hommes insociables, elle inspire un zèle inquiet, injuste et souvent cruel. Mais la *société* nationale et civile inspire aussi souvent un patriotisme ambitieux, conquérant, dévastateur et oppresseur; témoin

celui des Romains : s'ensuit-il que toutes les familles doivent demeurer isolées et sauvages, que c'est le mieux pour l'intérêt général du genre humain ? *Voyez* RELIGION, ZÈLE, etc.

Un Auteur Anglois a très-bien observé que la *société* humaine et les devoirs de la morale sont fondés sur quatre penchans naturels à l'homme, savoir, le désir de la vérité, l'amour de la société, le sentiment de l'honneur, l'estime de l'ordre. Or, la Religion, beaucoup mieux que la raison, nous fait sentir le prix de la vérité et le vice du mensonge ; elle nous rend plus chers les hommes avec lesquels nous sommes obligés de vivre ; elle met entre eux et nous de nouveaux liens ; elle nous montre en quoi consiste le véritable honneur ; elle nous fait respecter l'ordre comme l'ouvrage de Dieu même : en quel sens peut-elle nuire à l'esprit social ?

La *société* civile parvenue au plus haut degré de perfection est voisine de sa dégradation et de sa dissolution, triste vérité confirmée par l'expérience de tous les siècles. La Religion seule peut arrêter ou du moins retarder le cours du torrent de la corruption ; elle doit donc rendre la *société* civile plus stable, et l'on doit certainement attribuer à cette cause la durée plus longue des *sociétés* modernes que celle des anciennes.

SOCINIENS, secte d'Hérétiques qui rejettent tous les Mystères du Christianisme ; on les nomme aussi *Unitaires*, parce qu'ils n'admettent en Dieu qu'une seule personne. Ses Chefs sont des Théologiens, ou plutôt des Philosophes qui, en raisonnant sur les Dogmes du Christianisme, se sont attachés à les détruire l'un après l'autre, et sont ainsi tombés dans une espèce de Déisme ; plusieurs ont poussé les conséquences jusqu'au Matérialisme et au Pyrrhonisme. Un Ecrivain moderne, après avoir suivi le fil de leurs erreurs, a très-bien dit que leur méthode est l'*art de décroire*.

Il est constant que le *Socinianisme* est né de la prétendue réforme de Luther et des principes sur lesquels ce Novateur se fonda. Cette secte n'a pas eu pour premier Auteur Fauste Socin dont elle porte aujourd'hui le nom, elle avoit commencé à éclore plusieurs années avant lui. En effet, Luther commença de dogmatiser en 1517 ; dès l'année 1521 il se trouva aux prises avec Thomas Muntzer ou Muncer, Menno et d'autres chefs des Anabaptistes ; plusieurs de ces derniers donnèrent dans l'Arianisme, nièrent la Divinité de Jésus-Christ, rejetèrent conséquemment les Mystères de la Sainte Trinité et de l'Incarnation. On cite en particulier Louis Hetzer, Jean Campanus, un certain Claudius, etc.

Ceux d'entre les *Sociniens* qui ont écrit l'histoire de leur secte, et en ont recherché l'origine, disent que l'an 1546 un nombre de Gentilshommes Italiens, qui avoient goûté la doctrine de Luther et de Calvin, eurent ensemble des conférences à Vicenze dans les Etats de Venise, et qu'ils formèrent le projet de bannir du Christianisme tous les Mystères ; que Bernardin Ockin, Lélio Sozzini ou Socin, Valentin Gentilis, Jean-Paul Alciat et d'autres furent formés à cette école. Mais Mosheim qui a examiné avec soin cette histoire, dit qu'en supposant le fait de ces conférences, Ockin, ni Lélio Socin n'ont

pu y assister, que d'ailleurs on ne put y former aucun point fixe de doctrine, *Hist. Ecclés.* 16.me siècle, sect. 3, 2.e part. c. 4, §. 7, notes. On sait aussi que ce n'est point Lélio Socin, mais Fauste son neveu, qui a donné à toute la secte son nom, et le système auquel elle s'est principalement attachée. En 1531, quinze ans avant l'époque des conférences, Michel Servet publia ses premiers ouvrages contre le Mystère de la Sainte Trinité; en 1553 il vint disputer à Genève contre Calvin sur ce même dogme, et il lui en coûta le vie. *Voyez* SERVÉTISTES. Mais Mosheim prétend qu'à proprement parler, il ne forma point de Disciples, et que son système particulier mourut avec lui.

Quoi qu'il en soit, Gentilis, Alciat et d'autres qui pensoient comme eux, se retirèrent en Pologne, où les erreurs de Luther et de Calvin avoient fait de grands progrès. Ils y furent joints par George Blandrat, disciple de Luther, et ils y trouvèrent deux puissans protecteurs. Ils firent des prosélytes, ils formèrent des Eglises, ils tinrent des Synodes, ils eurent des Colléges et des Imprimeries à leur usage, jusqu'à 1558, qu'ils furent bannis par un decret de la Diète de Pologne. En 1563, Blandrat trouva le moyen d'introduire le *Socinianisme* en Transylvanie, où il subsiste encore aujourd'hui. Ainsi Luther et Calvin ont vu, avant de mourir, les conséquences auxquelles leurs principes devoient infailliblement aboutir.

Pendant un siècle cette secte a produit dans la Pologne seule une multitude de Savans. Outre ceux dont nous venons de parler, Crellius, Smalicus, Volkælius, Slichtingius, Woltzogen, Wissowats, Lubiénietzki, etc. ont été célèbres. Indépendamment du recueil de leurs ouvrages, intitulés : *Bibliotheca fratrum Polonorum*, en dix vol. *in-folio*, ils ont tant écrit, que si tout étoit rassemblé et imprimé, il y auroit de quoi faire une Bibliothèque très-nombreuse. Sandius, un de leurs Ecrivains, en a donné la liste sous le titre de *Bibliotheca Anti-Trinitariorum*, mais tout n'y est pas compris.

On conçoit qu'il n'a jamais pu y avoir beaucoup d'uniformité dans les sentimens d'une multitude de raisonneurs qui s'attribuoient tous le droit d'être les seuls arbitres de leur croyance, et d'entendre la Doctrine de Jésus-Christ comme il leur plaisoit. Pour s'établir dans la Pologne, ils commencèrent par s'unir à l'extérieur aux Luthériens et aux Calvinistes qui avoient de nombreuses Eglises, mais la différence de sentimens et la rivalité ne tardèrent pas de les désunir; ils eurent ensemble de fréquentes disputes, dans lesquelles les Protestans n'eurent pas l'avantage, parce qu'on les battoit par leurs propres armes. Enfin les Unitaires ayant trouvé des Protecteurs dans plusieurs des grands Seigneurs Polonois, qui leur donnèrent asile dans leurs terres, ils rompirent toute société avec les Protestans, l'an 1565, et firent bande à part. Le principal siége de leur secte fut Racow ou Racovie dans le district de Sendomir.

Ce fut vers l'an 1579 que Fauste Socin, neveu et héritier des sentimens de Lélio Socin, arriva en Pologne. Il y trouva les esprits divisés en autant de sectes qu'il y avoit de Docteurs, toutes ces prétendues Eglises n'étoient réunies qu'en un

seul point, savoir, l'aversion contre le dogme de la Divinité de Jésus-Christ. A force de disputes, d'écrits, de ménagemens, de souplesses, Socin vint à bout de les rapprocher, et de les amener à peu près à la même opinion, du moins à l'extérieur; il devint ainsi le principal chef de ce troupeau qui a retenu son nom. Il mourut en 1604.

Mais il ne faut pas croire que tous aient jamais pu convenir d'une même profession de foi; jamais il n'y eut entre eux d'autre union que celle de l'intérêt et de la politique. En 1574, ils avoient publié à Cracovie, une espèce de formulaire de croyance, sous le titre de *Catéchisme* ou de *Confession des Unitaires*, dans lequel, en parlant de la nature et des perfections de Dieu, ils gardoient un profond silence sur tous les attributs divins qui sont incompréhensibles. Ils y enseignoient que Jésus-Christ, notre Médiateur auprès de Dieu, est un homme promis anciennement à nos Pères par les Prophètes, et par lequel Dieu a *créé le nouveau monde*, c'est-à-dire, le rétablissement du genre humain. Ils y représentoient le Saint-Esprit, non comme une personne divine, mais comme une qualité et une opération divine; ils parloient du Baptême et de la Cène à peu près comme les Calvinistes, etc. Lorsque Fauste Socin eut acquis du crédit parmi eux, il en composa un nouveau plus étendu et arrangé avec plus d'art, il le fit revoir et corriger par les Docteurs les plus habiles de son parti, il le publia sous le titre de *Catéchisme de Racow;* et les *Sociniens* supprimèrent, tant qu'ils purent, tous les exemplaires du Catéchisme précédent.

Au reste, cette confession de foi, la plus authentique qu'il y ait eue parmi eux, n'étoit faite que pour le peuple, aucun des savans ne prétendoit s'y assujettir. Par le principe même de leur secte, ils étoient forcés de tolérer entre eux la diversité de croyance; nous verrons que sur le seul article de la nature de Jésus-Christ, ils étoient de trois ou quatre sentimens différens. Pourvu qu'un Docteur n'affectât pas de dogmatiser publiquement et de censurer le sentiment des autres, on consentoit de fraterniser avec lui; et l'on nous vante aujourd'hui cette tolérance forcée comme un chef-d'œuvre de sagesse. Mais il est prouvé par des faits incontestables, que partout où les Unitaires se trouvèrent les maîtres, ils ne furent pas plus tolérans que les autres sectes.

Une fois établis en Pologne, ils envoyèrent des émissaires prêcher sourdement leur doctrine en Allemagne, en Hollande, en Angleterre. Ils n'eurent pas beaucoup de succès en Allemagne; les Protestans et les Catholiques se réunirent pour les démasquer. En Hollande, ils se mêlèrent parmi les Anabaptistes; en Angleterre, ils trouvèrent des partisans parmi les différentes sectes qui partageoient les esprits dans ce royaume. Ainsi dispersés, ils furent désignés sous différens noms; en Pologne, on les appela d'abord Pinczowiens, Racoviens, Sandomiriens, Cujaviens, frères Polonois, ensuite nouveaux Ariens, Unitaires, Anti-Trinitaires, Monarchiques, etc.; en Allemagne, Anabaptistes et Mennonites; en Hollande, Latitudinaires et Tolérans; en Angleterre, Arminiens, Coccéiens, Quakers ou Trembleurs, parce qu'on les confondoit avec ces derniers;

derniers; enfin on les a nommés partout Unitaires et *Sociniens*, et ce nom est devenu commun à tous les sectaires qui nient la Divinité de Jésus-Christ.

Il est constant que la plupart des Arminiens sont devenus *Sociniens*, sans faire ouvertement profession de cette hérésie; ils ont favorisé tant qu'ils ont pu les opinions et les explications de l'Ecriture-Sainte, imaginées par les Unitaires. Comme l'Arminianisme s'est beaucoup répandu parmi les Calvinistes, malgré la rigueur des décrets du Synode de Dordrecht, le *Socinianisme* a fait parmi eux les mêmes progrès. Au commencement de ce siècle, il a été soutenu assez ouvertement en Angleterre par le Docteur Whiston, déguisé et mitigé par le Docteur Clarke, embrassé par une infinité de membres du clergé Anglican; la liberté de penser qui règne dans ce pays lui est favorable; déjà dans plusieurs Eglises on a retranché de l'Office le symbole de S. Athanase. De nos jours le semi-Arianisme a été soutenu à Genève dans des thèses publiques. *Voyez* ARIANISME, §. 4; ANABAPTISTES, etc.

Mosheim convient dans son *Histoire Ecclésiastique*, que le *Socinianisme* a commencé en même temps que la réformation; s'il avoit voulu être de bonne foi, il auroit avoué que les opinions des Unitaires ne sont qu'une extension de celles de Luther et de Calvin, ou plutôt des conséquences très-directes du principe fondamental duquel ces deux réformateurs sont partis. Les *Sociniens* eux-mêmes en conviennent; l'Auteur de l'*Histoire du Socinianisme*, imprimée à Paris en 1723, *in*-4.°, le fait voir clairement; il rapporte, 1.re part., c. 3, plusieurs expressions de Luther et de Calvin très-peu orthodoxes, et conformes à celles des semi-Ariens touchant le Mystère de la Sainte Trinité. A la vérité, Mosheim ne fait aucun cas de cette histoire; ce n'est, dit-il, qu'une misérable compilation des historiens les plus triviaux; elle est d'ailleurs remplie d'erreurs, et chargée d'une foule de choses qui n'ont aucun rapport ni avec l'histoire de Socin, ni avec la doctrine qu'il a enseignée. Mais ces Historiens triviaux sont les *Sociniens* mêmes, et ces choses prétendues étrangères au sujet sont la généalogie des erreurs *Sociniennes*, qui démontrent que les Réformateurs en sont les premiers Pères; il est aisé de s'en convaincre par le détail.

En effet, si l'on consulte le *Catéchisme de Racow*, dressé par Socin, et les écrits des principaux chefs de la secte, on voit qu'ils ont enseigné,

1.° Que l'Ecriture-Sainte est la seule et unique règle de notre croyance; que pour en prendre le vrai sens, il faut consulter les lumières de la raison; or, la première de ces deux propositions est la maxime fondamentale du Protestantisme. Quant à la seconde, elle ne se trouve point à la vérité dans les Confessions de foi des Protestans, la plupart ont gardé le silence sur le guide que nous devons consulter pour prendre le vrai sens de l'Ecriture-Sainte; mais c'est justement ce qu'il auroit fallu d'abord établir.

Plusieurs disent que la véritable interprétation de l'Ecriture doit être tirée de l'Ecriture même, mais c'est un verbiage absurde. Lorsqu'après avoir rassemblé tous les passages de l'Ecriture qui con-

cernent une question, et après les avoir comparés, il reste encore du doute sur le sens dans lequel il faut les prendre, et que deux partis contestent encore sur ce point, nous demandons à quelle lumière il faut avoir recours, selon l'opinion des Protestans. Quelques-uns ont avoué qu'alors c'est l'esprit particulier de chaque Fidèle qui le guide; or, cet esprit est-il autre chose que *la droite raison*, comme le veulent les *Sociniens*? D'autres ont dit qu'alors Dieu leur accorde la lumière du Saint-Esprit; mais on leur a représenté cent fois que cette confiance est un enthousiasme et un fanatisme pur; qu'un Protestant n'a pas plus de raison de se croire inspiré du Saint-Esprit qu'un *Socinien*, ou que tout autre sectaire.

Mosheim fait très-bien sentir les conséquences funestes du principe des *Sociniens*. Par *la droite raison*, dit-il, ils entendent la portion d'intelligence et de discernement que la nature a donnée à chaque particulier, d'où il s'ensuit qu'une doctrine ne doit être reçue comme vraie et divine; qu'autant qu'elle est à portée de cette mesure d'intelligence, toujours très-bornée. Et comme le degré de cette lumière n'est point le même dans tous les hommes, il doit y avoir à peu près autant de Religions que de têtes; l'un adoptera comme divine une doctrine que l'autre regardera comme un jargon inintelligible. Nous en convenons, et c'est ce que nous ne cessons d'objecter aux Protestans. De même que chez les *Sociniens* c'est le degré d'intelligence naturelle de chaque particulier qui décide du sens de l'Ecriture, parmi les Protestans c'est le degré d'inspiration prétendue que chaque particulier se flatte d'avoir reçue. Aussi l'on sait comment ces derniers se sont tirés de toutes les disputes qu'ils ont eues avec les *Sociniens*; lorsqu'ils se sont bornés à leur alléguer des passages de l'Ecriture-Sainte, leurs adversaires leur en ont opposé de leur côté. Lorsque les Protestans, pour en prouver le vrai sens, ont eu recours à l'ancienne tradition, à la manière dont les Pères de l'Eglise l'ont entendue, les *Sociniens* leur ont demandé par dérision s'ils étoient redevenus Papistes. *Voy.* ECRITURE-SAINTE, §. 4.

2.° Conséquemment à leur principe, les *Sociniens* ont rejeté de leur profession de foi tous les Mystères, tous les dogmes qui leur ont paru incompréhensibles, non-seulement la Sainte Trinité, la Divinité de Jésus-Christ, l'Incarnation, les satisfactions de ce divin Sauveur, la communication du péché originel, les effets des Sacremens, l'opération de la grâce, la justification, etc., mais tous les attributs de la Divinité que notre foible raison ne peut concevoir, comme l'éternité, l'infinité, la toute-puissance, et tous ceux qu'il est difficile de concilier ensemble, comme l'immensité avec la spiritualité, la liberté avec l'immutabilité, la justice avec la miséricorde, etc. Pour justifier cette témérité, ils n'ont pas manqué de répéter, contre les Mystères en général, les objections que les Protestans ont faites contre celui de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et de la transsubstantiation; c'est un fait qu'il ne faut pas oublier.

3.° Ils n'admettent point la création prise en rigueur, parce qu'ils ne conçoivent pas, disent-ils, que Dieu puisse donner l'existence à des

substances par le seul vouloir; et ils assurent gravement que ce dogme n'est pas clairement révélé dans l'Ecriture-Sainte. Ils refusent à Dieu la prescience des futurs contingens, et ils prétendent qu'elle ne peut pas se concilier avec la liberté de l'homme. Quelques-uns ont poussé l'impiété jusqu'à nier la Providence, et rejeter la notion de pur esprit. On ne sait pas trop quelle idée ils se sont formée de la nature divine; si Dieu est corporel, il est nécessairement borné.

4.° Ils ne sont pas mieux d'accord sur la nature de Jésus-Christ; quoiqu'ils consentent à l'appeler le Verbe divin, le Fils de Dieu, Dieu manifeste en chair, comme s'expriment les Ecrivains sacrés; ils ne prennent point ces titres dans le même sens que les autres Chrétiens, et ils se réunissent tous à nier que le Verbe ou le Fils soit coéternel, égal, et consubstantiel au Père. Les uns pensent que Dieu a formé l'âme de Jésus-Christ avant la création, qu'il lui a donné une sagesse et une puissance supérieures à celles de toutes les créatures, et qu'il s'est servi de lui pour fabriquer le monde. D'autres entendent par *le monde*, non l'univers matériel, mais le monde spirituel, et comme ils disent, *le nouveau monde*, c'est-à-dire, la réparation du genre humain. Plusieurs disent que Jésus-Christ est appelé *le Verbe*, parce que Dieu a parlé aux hommes par la bouche de ce divin Maître; *Fils de Dieu*, parce qu'il a été formé miraculeusement dans le sein de Marie, *par le Saint-Esprit*, c'est-à-dire, par l'opération de Dieu. Quelques-uns sont allés jusqu'à dire qu'il est né comme les autres hommes, qu'il est fils de Joseph et de Marie, mais que c'est un grand Prophète; d'autres ont enseigné qu'il ne faut ni adorer ni invoquer ce divin Sauveur, et on prétend que Socin lui-même ne blâmoit pas ce sentiment. Comme ils n'admettent pas le péché originel, ils pensent que la rédemption consiste en ce que Jésus-Christ nous a donné des leçons et des exemples de sainteté, et en ce qu'il est mort pour confirmer sa doctrine; ainsi l'entendoient les Pélagiens.

5.° Comme les Protestans, ils n'admettent que deux Sacremens, le Baptême et la Cène, et ils ne leur attribuent point d'autre vertu que d'exciter la foi; conséquemment ils ne baptisent les enfans que quand ils sont parvenus à l'âge de raison, et qu'ils sont instruits des vérités chrétiennes; souvent ils ont réitéré le Baptême à ceux qui entroient dans leur société.

6.° Les *Sociniens* nient la possibilité d'une résurrection générale, et l'éternité des peines de l'enfer; ils croient que les âmes des méchans seront anéanties, mais que celles des justes jouiront d'un bonheur éternel.

7.° Socin prétend qu'il n'est pas permis de faire la guerre, de poursuivre en justice la réparation d'une injure, de jurer devant les Magistrats, d'exercer la fonction de Juge, sur-tout dans les procès criminels, de tuer un assasin ou un voleur, même en se défendant, Il a emprunté cette morale rigide des Anabaptistes.

8.° Ces sectaires ont renouvelé toutes les accusations, les invectives, les calomnies que les prétendus réformateurs avoient forgées contre les Pères de l'Eglise, contre les Papes, les Conciles, le Clergé Catholique, l'Eglise Romaine en général; ils lui ont re-

proché l'idolâtrie, l'intolérance, la tyrannie en fait de Religion, etc. Mais ils n'ont pas ménagé davantage les Protestans, lorsque ceux-ci les ont censurés, excommuniés, persécutés, et les ont fait proscrire par la Puissance séculière.

Il nous paroît inutile de pousser plus loin le détail des erreurs *Sociniennes;* un Auteur Allemand les a portées au nombre de 229 articles, et nous en avons déjà parlé au mot Fils de Dieu. Comme il n'y a parmi ces sectaires aucune règle de foi qui les gêne, on ne trouveroit peut-être pas deux *Sociniens* parfaitement d'accord dans leur croyance. A force d'employer des règles de critique, des observations de grammaire, des ponctuations arbitraires, des variantes ou des fautes de copistes, des confrontations de passages, des subtilités de dialectique, ils font dire aux Ecrivains sacrés tout ce qu'il leur plaît; l'Ecriture, pour laquelle ils affectent de témoigner le plus grand respect, ne les incommode jamais.

C'en est assez pour démontrer que le *Socinianisme* n'est dans le fond qu'un Déisme mitigé ou pallié. En effet, il y a des Déistes de plusieurs espèces; les uns rejettent absolument toute révélation; ils soutiennent qu'en fait de Religion, comme en toute autre chose, l'homme ne doit suivre aucun autre guide que les lumières de sa raison. Les autres ne font aucune difficulté d'avouer que Jésus-Christ a été suscité de Dieu pour donner aux hommes de meilleures leçons que celles qu'avoient données les sages qui l'avoient précédé. Quelques-uns ont dit qu'ils ne rejettent ni n'avouent positivement la révélation; que s'il y a des preuves de ce fait, il y a aussi des objections qui le combattent; qu'il faut donc se tenir dans le doute à ce sujet, et en revenir toujours à consulter la raison pour savoir si un dogme est révélé ou non; que si dans les livres que nous regardons comme les titres de la révélation, il y a des choses que l'on peut croire révélées, il y en a aussi d'autres que l'on ne peut admettre sans blesser la raison. Dès lors ces livres n'ont pas plus d'autorité que tout autre livre, nous devenons les maîtres d'en retenir ou d'en rejeter ce que nous jugeons à propos. Telle est évidemment la manière de penser des *Sociniens.*

Aussi voyons-nous par les écrits des Déistes modernes, qu'ils ont pris chez les *Sociniens* la plus grande partie de leurs objections contre les dogmes que nous soutenons révélés, de même que les *Sociniens* ont emprunté leur principe et la plupart de leurs dogmes des Protestans. Puisque les premiers ne refusent point de reconnoître ceux-ci pour leurs maîtres, les Protestans ont mauvaise grâce de ne vouloir point avouer les *Sociniens* pour leurs disciples. Mais nous avons fait voir ailleurs que le déisme lui-même est un système inconséquent dans lequel un raisonneur ne peut pas demeurer ferme; que de conséquence en conséquence il se trouve bientôt entraîné à l'Athéisme, au Matérialisme, enfin au Pyrrhonisme absolu, dernier terme de l'incrédulité; nous en sommes convaincus, non-seulement par les argumens que les Matérialistes ont opposés aux Déistes, mais encore par le fait, puisque nos plus célèbres Incrédules, après avoir prêché pendant quelque temps le Déisme, en sont venus à enseigner hautement le Ma-

térialisme. Rien ne prouve mieux la liaison des vérités qui composent le système de la Religion Chrétienne et Catholique, que l'enchaînement des erreurs dans lesquelles tombent nécessairement tous ceux qui s'écartent du principe sur lequel cette Religion divine est fondée. *Voyez* ERREUR.

Il n'est pas nécessaire non plus de rapporter et de réfuter tous les sophismes par lesquels ils ont attaqué les dogmes de notre foi, nous l'avons fait dans différens articles de notre ouvrage. Nous nous bornerons à résoudre une objection qu'ils ont faite aussi-bien que les Déistes touchant leur manière d'user de l'Ecriture-Sainte.

Malgré les reproches de nos adversaires, disent-ils, eux-mêmes sont forcés de recourir aux lumières de la raison pour expliquer l'Ecriture-Sainte, et pour concilier les passages qui semblent se contredire. Si d'un côté il est dit dans ce livre que Dieu est Esprit, nous y lisons aussi qu'il a un corps, des yeux, des mains, des pieds, qu'il a toutes les passions de l'humanité, la haine, la colère, la vengeance, la jalousie. Si les Auteurs sacrés nous enseignent que Dieu défend le péché, qu'il le déteste, qu'il le punit, ils ne nous disent pas moins clairement qu'il le commande, qu'il trompe, qu'il aveugle, qu'il endurcit les pécheurs, qu'il leur tend des piéges, qu'il met le mensonge dans la bouche des faux Prophètes, etc. Pour savoir, entre ces divers passages, quels sont ceux auxquels il faut s'en tenir, et dont nous devons nous servir pour expliquer les autres, n'est-ce pas aux lumières de la raison et du bon sens que nos censeurs ont recours? Pourquoi ne vouloir pas que nous en usions de même toutes les fois que nous trouvons des passages qui nous paroissent exprimer des choses fausses, absurdes, indignes de la Majesté divine? L'Ecriture répète cent fois que Dieu est unique, et cette vérité est démontrée d'ailleurs; donc lorsqu'elle semble enseigner qu'il y a trois Personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, la droite raison nous dicte qu'il faut expliquer ces derniers passages par les premiers, et non au contraire, puisqu'il est évident que trois Personnes, dont chacune est Dieu, seroient trois Dieux; ainsi du reste.

Réponse. Aucune secte Chrétienne n'a jamais soutenu que pour expliquer l'Ecriture-Sainte il faut renoncer aux lumières de la raison, même à l'égard des vérités démontrables. Or, il est démontré que Dieu, Être éternel et nécessaire, existant de soi-même, est un esprit, et non un corps; qu'il est intelligent et sage, par conséquent incapable de se contredire, de défendre le crime et de le faire commettre, de le punir et d'en être la cause, etc. Il est donc très-permis de consulter alors les lumières de la raison pour prendre le sens des passages de l'Ecriture, qui doivent fixer notre croyance sur ces divers articles.

Mais il n'est pas prouvé que Dieu ne peut nous révéler que ce que la raison peut comprendre, et dont elle peut démontrer la vérité. Au contraire, il est évident que Dieu existant de soi-même est infini; et puisque nous ne pouvons comprendre l'infini, c'est une absurdité de ne vouloir admettre dans la nature de Dieu que ce que nous pouvons comprendre, par conséquent de rejeter la Trinité des Per-

sonnes, qui tient à l'essence même de Dieu. Elle ne nous paroît opposée à l'unité de Dieu que parce que nous comparons la nature et les Personnes divines à la nature et aux personnes humaines; comparaison évidemment fausse. Ce n'est donc pas ici le cas de consulter la raison ou la lumière naturelle, puisqu'elle n'y peut rien voir; nous sommes forcés de nous en tenir à ce que nous en dit la révélation.

La vérité de cette théorie est démontrée par l'exemple des aveugles-nés; incapables de comprendre par eux-mêmes si ce qu'on leur dit des couleurs, d'un miroir, d'une perspective, est vrai ou faux, ils sont forcés de s'en tenir au témoignage de ceux qui ont des yeux; et c'est la raison même, ou le bon sens qui leur prescrit cette conduite. Les *Sociniens* ni les Déistes n'ont jamais eu rien à répondre à cette comparaison.

En second lieu, il est faux qu'à l'égard même des vérités démontrables que l'Ecriture-Sainte semble quelquefois contredire, la raison soit notre seul guide pour prendre le vrai sens des passages, puisque nous ne manquons jamais de consulter la tradition. Ainsi pour entendre, comme nous faisons, les textes qui concernent la spiritualité de Dieu, sa sainteté, sa justice, nous sommes guidés non-seulement par la raison, mais par l'enseignement constant, universel, uniforme de l'Eglise chrétienne depuis les Apôtres jusqu'à nous. Et cette même règle nous apprend que la Trinité des Personnes divines n'est point opposée à l'unité de nature. Quant à ceux qui rejettent l'autorité de la tradition, comme font les Protestans, c'est à eux de voir ce qu'ils ont à répondre à l'objection des *Sociniens*. Jamais la nécessité de ce guide pour interpréter l'Ecriture-Sainte n'a été mieux démontrée que par l'excès des égaremens de ces derniers.

Le célèbre Léibnitz parlant d'eux, dit qu'il semble que les Auteurs de cette secte aient eu envie de raffiner en matière de réformation sur les Allemands et sur les Français, mais qu'ils ont presqu'anéanti la Religion, au lieu de la purifier. Il sentoit que ces sectaires n'ont fait que pousser plus loin les conséquences du principe des Protestans. Mosheim a donc eu beau vanter le zèle de ceux-ci à s'opposer aux progrès du *Socinianisme*, eux-mêmes avoient frayé le chemin que les Unitaires ont suivi, et il ne leur a pas été possible d'arrêter le cours du mal dont ils ont été les premiers Auteurs. Léibnitz nous apprend qu'un Ministre du Palatinat vouloit établir une intelligence entre les anti-Trinitaires et les Mahométans, qu'un Turc ayant entendu ce que lui disoit un *Socinien* Polonois, s'étonna de ce qu'il ne se faisoit point circoncire. En effet, Abadie a très-bien prouvé que si Jésus-Christ n'est pas Dieu, c'est le Mahométisme qui est la véritable Religion. Il semble même, continue Léibnitz, que les Turcs, en refusant de rendre un culte à Jésus-Christ, agissent plus conséquemment que les *Sociniens*, puisqu'enfin il n'est pas permis d'adorer une créature. Ces derniers poussent encore l'audace plus loin que les Mahométans dans les points de doctrine; car non contens de combattre le Mystère de la Trinité, ils affoiblissent jusqu'à la Théologie naturelle, lorsqu'ils refusent à Dieu la prescience des choses contingentes, lorsqu'ils combattent l'immor-

talité de l'âme de l'homme, et qu'ils s'oublient jusqu'à rendre Dieu borné; au lieu qu'il y a des Docteurs Mahométans qui ont de Dieu des idées dignes de sa grandeur. *Esprit de Leibnitz*, t. 1, p. 324.

La réfutation la plus ingénieuse que l'on ait faite du *Socinianisme* est une dissertation dans laquelle on a fait voir qu'en suivant la méthode selon laquelle les *Sociniens* pervertissent le sens des passages qui prouvent la divinité de Jésus-Christ, l'on peut prouver aussi que les femmes ne participent point à la nature humaine : *Dissertatio in quâ probatur mulieres homines non esse.* Nouv. de la répub. des lettres, Juillet 1685, art. 9.

La naissance, les progrès, les divisions, l'inconstance de la secte Socinienne, démontrent plusieurs vérités très-importantes. 1.° Qu'en fait de Philosophie il faut consulter principalement le sentiment intérieur qui est le souverain degré de l'évidence, plutôt que les notions abstraites de la Métaphysique, puisque la plupart des prétendues démonstrations fondées sur ces idées abstraites sont de pures illusions, et conduisent presque toujours un raisonneur au Pyrrhonisme, ou au doute universel. 2.° Qu'en fait de Religion il faut nécessairement une révélation; que sans ce guide il est impossible de ne pas retomber dans les mêmes ténèbres et les mêmes erreurs dans lesquelles les Philosophes Païens ont été plongés. 3.° Qu'en admettant une révélation il faut qu'elle nous soit transmise par une autorité visible toujours subsistante, pour prendre le vrai sens de la doctrine révélée et des livres dans lesquels elle est renfermée; que si on laisse aux hommes la liberté de les interpréter comme il leur plaît, il y aura toujours autant de Religions particulières que de têtes; qu'ainsi la révélation ne servira plus à rien qu'à fournir matière à de nouvelles disputes. 4.° Que le système de l'Eglise Catholique est par conséquent le seul vrai, le seul solide, le seul qui soit lié et conséquent dans toutes ses parties; que hors de là il n'y a plus de vrai Christianisme.

SOCCOLANS, Congrégation de Religieux Franciscains, d'une réforme particulière établie par Saint Paulet de Foligny, en 1368. Celui-ci étoit un Hermite, qui voyant que les habitans des montagnes voisines de son Hermitage portoient des socques ou des sandales de bois, prit pour lui-même cette chaussure, et elle fut adoptée par ceux qui voulurent imiter sa manière de vivre; de là ils furent appelés *Soccolanti.* Les Récollets et les Carmélites ont été chaussés de même. *Hist. des Ordres relig.* par le P. Hélyot, t. 7, c. 9.

SODOME, SODOMIE. L'Histoire sainte, *Gen.* c. 19, représente les habitans de *Sodome*, ville de la Palestine, comme un peuple abominable, adonné aux désordres contre nature, et que Dieu extermina, en faisant tomber le feu du Ciel sur eux et sur leurs voisins. Quant aux circonstances dont cet événement terrible fut précédé, accompagné et suivi, *voyez* les art. Lot, Mer Morte, et la Dissert. de D. Calmet sur la ruine de *Sodome*, *Bible d'Avignon*, tome 1, page 593.

Les Philosophes qui ont réfléchi sur les progrès des passions humaines, ont observé que l'habitude de

l'impudicité avec les femmes conduit souvent aux crimes contre nature, et cela n'est que trop prouvé par l'expérience. S. Paul accuse de ce désordre les Païens en général, et sur-tout les Philosophes du Paganisme, *Rom.* c. 1, ℣. 26 et 27. La vérité de ce reproche est confirmée par Lucien, par d'autres Auteurs profanes, et par les Pères de l'Eglise. Plusieurs Incrédules modernes en ont parlé d'une manière qui prouve qu'ils n'avoient pas de ce crime toute l'horreur qu'il mérite. Nos lois, aussi-bien que celles des Juifs, le condamnent au supplice du feu; mais à moins que le scandale ne soit public, on juge qu'il vaut mieux le laisser ignorer que de le punir.

SOLEIL. Il n'est pas nécessaire d'avertir que dans les Livres saints la lumière du *soleil*, ou le *soleil* levant est quelquefois le symbole de la prospérité, et que le soleil obscurci désigne l'adversité; cette métaphore est si naturelle qu'elle ne peut surprendre personne. Ainsi quand Isaïe prédit que la lumière du *soleil* sera sept fois plus grande, et que celle de la lune égalera celle du *soleil*, que le *soleil* ne se couchera plus sur Jérusalem, etc., on comprend qu'il annonçoit aux Juifs que leur prospérité seroit parfaite et constante. Le Messie est appelé le *soleil de Justice*, parce qu'il a montré par ses leçons et par ses exemples en quoi consiste la véritable justice, ou la parfaite sainteté.

Il y a dans l'Histoire sainte un fait qu'il est important d'examiner, c'est le miracle du *soleil*, ou plutôt de la lumière de cet astre arrêtée par Josué, pendant l'espace d'un jour entier, *Jos.* c. 10, ℣. 11; *Eccli.* c. 46, ℣. 5. Cela est impossible, disent les Incrédules; suivant les découvertes de Newton, les mouvemens des corps célestes sont tellement liés les uns aux autres, qu'un seul globe ne peut être arrêté, sans que le reste de la machine s'en ressente, et que le tout soit détraqué. Etoit-il nécessaire de faire autant de miracles qu'il y a de corps célestes pour donner au chef de la horde juive le temps d'exterminer de malheureux fuyards? etc.

A entendre ce langage, il semble que les spéculations de Newton soient des arrêts prononcés contre la puissance divine, que Dieu qui a fait le monde tel qu'il est ne soit pas assez puissant pour le faire aller autrement qu'il ne va, que vingt miracles lui coûtent plus qu'un seul. Celui qui a fait toutes choses par le seul vouloir est-il embarrassé ou fatigué pour faire ce que nous ne comprenons pas? C'est aux Philosophes incrédules de démontrer que Dieu n'a pas pu arrêter ni ralentir le mouvement de la terre, sans que celui de tous les autres globes célestes fût dérangé.

Le repos de la terre pendant douze heures a dû arrêter le cours de la lune, l'Ecriture le remarque expressément, voilà tout l'inconvénient, si cependant c'en est un. Il est dit que le *soleil* s'est arrêté, comme nous disons qu'il se couche, qu'il se lève, qu'il se montre sur l'horizon, etc. Ce langage populaire, conforme aux apparences, n'est ni faux ni abusif.

Par le moyen de la réfraction des rayons de la lumière, nous voyons le *soleil* levant plusieurs minutes avant qu'il soit sur l'horizon, et à son coucher nous le voyons encore plusieurs minutes après qu'il est au-dessous. Dieu, sans boule-

verser la nature entière, n'a-t-il pas pu prolonger ce phénomène pendant douze heures ? Au lieu de faire décrire aux rayons de cet astre une ligne droite, il a suffi de leur faire décrire une ligne courbe. Il n'est pas dit dans l'Ecriture-Sainte que la nuit suivante fût aussi longue que les autres nuits.

Quelques Philosophes obligeans, pour éviter le dérangement de la nature, ont imaginé que la prolongation du jour fut l'effet d'un parhélie; comme si un parhélie de douze heures et subsistant après le *soleil* couché n'eût pas été un miracle.

Celui dont nous parlons ne fut point opéré pour achever d'exterminer les Chananéens, mais pour convaincre les Hébreux que Dieu les protégeoit, et pour faire comprendre à tous les peuples de la Palestine qu'ils étoient insensés de vouloir lutter contre la Puissance divine. C'est à Dieu, et non aux incrédules, de juger en quelle occasion il est ou n'est pas à propos de faire des miracles, et si tel prodige convient mieux que tel autre au dessein que Dieu se propose. *Voyez* la *Dissert. de D. Calmet* sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, t. 3, p. 308.

Quant au miracle de l'ombre du *soleil* qui retarda de dix degrés sur le cadran d'Achaz, à la parole d'Isaïe, nous en avons parlé au mot Horloge.

SOLENNEL, se dit des fêtes ou des cérémonies qui se font avec plus d'appareil que les autres, et qui attirent un plus grand nombre de peuple; ainsi nous disons Office, Messe, Procession *solennelle*. Pâques, la Pentecôte, Noël, la fête du Patron d'une Paroisse, de la Dédicace d'une Eglise, sont des fêtes *solennelles*.

Dans les divers Diocèses les degrés de *solennités* ne se distinguent pas de la même manière; dans celui de Paris, par exemple, les plus grands jours sont les *annuels*, viennent ensuite les *solennels majeurs*, les *solennels mineurs*, les *doubles*, etc. Dans d'autres, on distingue des *annuels* et des *semi-annuels;* dans quelques-uns on les distribue en *doubles* de première, de seconde, de troisième classe, etc., et l'office de chacune de ces fêtes a quelque chose de particulier.

SOLITAIRE. *V.* Anachorète.

Solitaires, nom de quelques Religieuses, en particulier de celles du Monastère de Faiza en Italie, fondé par le Cardinal Barberin; cet institut fut approuvé par un Bref de Clément X, l'an 1676. Les filles qui l'ont embrassé observent une clôture, un silence, une retraite plus sévère que toutes les autres Religieuses. Elles ne portent point de linge, vont pieds nus, sans sandales, comme les Clarisses; elles ont pour habit une robe de bure ceinte d'une grosse corde, mènent à tous égards une vie très-dure et très-austère. Il n'est pas nécessaire sans doute qu'il y ait un très-grand nombre de ces Religieuses, mais il est bon qu'il y en ait quelques-unes, afin que cet exemple nous apprenne ce que peut faire la nature la plus foible avec le secours de la grâce, et qu'il démontre aux incrédules que ce que l'on raconte des anciens *Solitaires* n'est pas fabuleux. Souvent il a fait rentrer en eux-mêmes des pécheurs très-endurcis, et a fait sentir à des âmes mondaines le

ridicule et le crime de leur luxe et de leur mollesse.

SOMASQUES, Clercs réguliers ou Religieux de la Congrégation de S. Maïeul, qui suivent la règle de S. Augustin; ils ont tiré leur nom de la ville de *Somasque*, située entre Milan et Bergame, qui est leur chef-lieu. Cet Institut, qui n'est guère connu qu'en Italie, eut pour fondateur Jérôme Amillani, noble Vénitien; il fut confirmé l'an 1540 et 1563 par les Papes Paul III et Pie IV. Leur principale occupation est d'instruire les ignorans, et sur-tout les enfans, des principes et des préceptes de la Religion Chrétienne, et de pourvoir aux besoins des orphelins. Il est probable qu'ils ont pris pour Patron S. Maïeul, Abbé de Cluni, mort l'an 994, à cause du zèle qu'avoit ce saint Religieux pour l'avancement des sciences dans un siècle où elles n'étoient guères cultivées. Les Clercs réguliers de la Doctrine Chrétienne, ou Doctrinaires, font en France ce que les *Somasques* font en Italie.

SONGE. Il est parlé dans l'Ecriture-Sainte de plusieurs *songes* prophétiques qui venoient certainement de Dieu; ceux d'Abimelech, de Jacob, de Laban, de Joseph, de Pharaon, de Salomon, de Nabuchodonosor, de Daniel, de Judas Machabée, de Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge, étoient de véritables inspirations par lesquelles Dieu faisoit connoître ses volontés à ces divers personnages, ou les instruisoit d'événemens futurs que lui seul pouvoit prévoir. L'exactitude avec laquelle les événemens ont répondu à toutes les circonstances de ces *songes*, ne nous laisse aucun motif de juger que c'étoient des effets naturels ou des illusions. Dieu sans doute est le maître d'instruire les hommes de la manière qu'il lui plaît, ou par lui-même, ou par ses Anges, ou par des causes naturelles dont il dirige le cours; et quand il le fait, il a soin d'y joindre des circonstances et des motifs de persuasion en vertu desquels on ne peut pas douter que ce ne soit lui qui agit. Cette vérité ne peut être révoquée en doute que par ceux qui ne croient ni Dieu ni Providence.

Mais par cette conduite Dieu n'a point autorisé la confiance aux *songes* en général. Dans le *Lévitique*, c. 19, ℣. 26, et dans le *Deutéronome*, c. 18, ℣. 10, il défendit aux Israélites d'observer les *songes;* l'impie Manassès donnoit dans cette superstition, et cela lui est reproché comme un crime, 2 *Paralip.* c. 33, ℣. 6. L'Ecclésiaste dit que les *songes* peuvent causer de grands chagrins, c. 5, ℣. 2, et l'Auteur de l'*Ecclésiastique* observe que ç'a été pour plusieurs une source d'erreurs, c. 34, ℣. 7. Isaïe accuse les faux Prophètes de désirer des *songes*, c. 56, ℣. 10; Jérémie les tourne en ridicule, c. 23, ℣. 25 et 27, et il défend aux Juifs d'y ajouter foi, c. 29, ℣. 8, etc.

Les Pères de l'Eglise, comme S. Cyrille de Jérusalem, S. Grégoire de Nysse, S. Grégoire le Grand, le Pape Grégoire II, ont répété ces leçons aux Chrétiens; un Concile de Paris, en 826, dit que la confiance aux *songes* est un reste du Paganisme : dans les bas siècles Jean de Salisbery, Evêque de Chartres, Pierre de Blois et d'autres ont travaillé à dissiper cette erreur, Thiers, *Traité des*

Superst. t. 1, l. 2, c. 5. Ce n'est donc pas faute d'instruction, si dans tous les siècles il s'est trouvé des esprits foibles qui ont ajouté foi aux *songes*.

Un savant Académicien, *Hist. de l'Académ. des Inscrip.* t. 18, p. 124, *in*-12, a fait un Mémoire dans lequel il prouve que ce préjugé a été commun à tous les peuples; les Egyptiens, les Perses, les Mèdes, les Grecs, les Romains n'en ont pas été plus exempts que les Chinois, les Indiens et les Sauvages de l'Amérique. Plusieurs Philosophes les plus célèbres, tels que Pythagore, Socrate, Platon, Chrysippe, la plupart des Stoïciens et des Péripatéticiens, Hippocrate, Galien, Porphyre, Isidore, Damascius, l'Empereur Julien, etc., étoient sur ce point aussi crédules que les femmes, et plusieurs ont cherché à étayer leur opinion sur des raisons philosophiques. D'autres à la vérité ont eu assez de bon sens pour se préserver de cette erreur; on met de ce nombre Aristote, Théophraste et Plutarque; Cicéron l'a combattue de toutes ses forces dans son second Livre de la *Divination*, mais il ne l'a pas détruite.

En parlant des Sauvages qui sont souvent tourmentés par les *songes*, un de nos Incrédules modernes dit que rien n'est si naturel à l'ignorance que d'y attacher du mystère, et de les regarder comme un avertissement de la Divinité qui nous instruit de l'avenir; que de là sont nés chez les peuples policés, les révélations, les apparitions, les prophéties, le sacerdoce et les plus grands maux; que rêver est le premier pas pour devenir Prophète, etc. Il auroit dû faire attention que les Philosophes qui ont raisonné sur les *songes* n'étoient pas des ignorans, et que tous ceux qui en ont eu, auxquels ils ont ajouté foi, ne se sont pas pour cela érigés en Prophètes. L'homme le plus sensé et le moins crédule peut être fort ému par un *songe* bien circonstancié, et vérifié ensuite par l'événement; il peut sans foiblesse l'envisager comme un *pressentiment*, et l'article des pressentimens n'a pas encore été éclairci par les plus savans Philosophes. S'il arrivoit quelque chose de semblable à un incrédule, toute sa prétendue force d'esprit pourroit bien en être déconcertée. Les prophéties pour lesquelles nous avons du respect, ne ressemblent point à des *songes*, et elles ont souvent été faites dans des circonstances qui ne laissoient pas le temps de rêver.

Bayle, que l'on n'accusera pas de crédulité, ni de foiblesse d'esprit, a fait à ce sujet des réflexions très-sensées. Je crois, dit-il, que l'on peut dire des *songes* la même chose à peu près que des sortiléges; ils contiennent infiniment moins de mystères que le peuple ne le croit, et un peu plus que ne le croient les esprits forts. Les Historiens de tous les temps et de tous les lieux rapportent, à l'égard des *songes* et à l'égard de la magie, tant de faits surprenans, que ceux qui s'obstinent à tout nier se rendent suspects, ou de peu de sincérité, ou d'un défaut de lumière qui ne leur permet pas de bien discerner la force des preuves. Si vous établissez une fois que Dieu a trouvé à propos d'établir certains esprits, cause occasionnelle de la conduite de l'homme à l'égard de quelques événemens, toutes les difficultés que l'on fait contre les *songes* s'évanouiront. Bayle, s'attache ensuite à dévelop-

per les conséquences de cette hypothèse, et il fait voir qu'en la suivant, les raisons par lesquelles Cicéron a combattu contre les *songes* n'ont plus aucune force. Or, continue-t-il, il suffit à ceux qui croient aux *songes* de pouvoir répondre aux objections; c'est à celui qui nie les faits de prouver qu'ils sont impossibles, sans cela il ne gagne point sa cause. *Dict. Crit. Majus*, *Rem.* D.

Nous n'avons aucune intention d'adopter la théorie de Bayle, nous ne la citons que pour faire voir aux Incrédules qu'en décidant de tout avec tant de hauteur, ils ne connoissent ni les réponses que l'on peut donner à leurs objections, ni les difficultés que l'on peut leur opposer. Vainement pour se tirer d'embarras ils se retranchent dans le système du Matérialisme; Bayle a fait voir dans l'article Spinosa, que même en suivant ce système, ils ne peuvent nier ni les esprits, ni leur action, ni la magie, ni les démons, ni les enfers. Il ne leur reste donc que la ressource du Pyrrhonisme, et ce Philosophe en a encore démontré l'inconséquence et l'absurdité à l'article Pyrrhon.

Quoiqu'il y ait dans les Livres saints une défense générale d'ajouter foi aux *songes*, et que les Pères de l'Eglise aient répété aux Chrétiens la même défense, il ne s'ensuit pas que les personnages dont nous avons parlé aient eu tort de prendre les leurs pour des avertissemens du Ciel; Dieu qui les leur envoyoit les accompagnoit de signes intérieurs ou extérieurs desquels on pouvoit conclure avec certitude que ce n'étoit point de simples illusions de l'imagination.

Ceux qui ont raisonné sensément sur la facilité avec laquelle on se laisse émouvoir par les *songes*, ont avoué qu'elle a souvent été très-pardonnable.

Il est arrivé à une infinité de personnes d'avoir des *songes* suivis, circonstanciés, qui sembloient réfléchis et raisonnés, qui regardoient l'avenir, et qui ont été exactement vérifiés par l'événement. Comme cette correspondance ne pouvoit pas être prise pour l'effet du hasard, on en a conclu qu'il y avoit quelque chose de divin et de surnaturel. Ce phénomène devenu assez commun a fait croire qu'il en étoit de même de tous les *songes*, et que c'étoit un moyen par lequel la Divinité vouloit faire pressentir l'avenir. Il n'y a là ni imposture, ni fourberie; le commun des hommes n'est pas obligé d'être Philosophe, ni de faire à tout moment des réflexions profondes, pour savoir si tel événement est naturel ou surnaturel. Comme les Païens étoient persuadés que le monde étoit peuplé d'esprits, d'intelligences, de génies, qui opéroient tous les phénomènes de la nature, qui étoient la cause de tous les événemens, de tout le bien et de tout le mal qui arrive aux hommes, ils ne pouvoient manquer de leur attribuer tous les *songes* bons ou mauvais. C'est donc encore ici un fait qui prouve, contre les Incrédules, qu'il n'est pas vrai que toutes les erreurs, les superstitions, les abus et les absurdités en fait de Religion sont venues de la fourberie des imposteurs, et de l'astuce de ceux qui vouloient en profiter. Presque tous ont trouvé plus de la moitié de la besogne faite.

Plusieurs sans doute ont su en tirer parti pour leur intérêt, puisque plusieurs s'attribuèrent le talent d'interpréter les *songes*; ils en fi-

rent une science ou un art sous le nom d'*Onéirocritie*, ou *Onirocritie*, terme grec, composé d'*ονεὶρος*, *songe*, et *κριτὴ*, juge; c'étoit une des espèces de divination. Nous voyons même, par le témoignage des Pères de l'Eglise, qu'il y avoit chez les Païens des hommes qui se vantoient de pouvoir envoyer aux autres des *songes* tels qu'il leur plaisoit. S. Justin, *Apol.* 1, n. 18; Tertull. *Apologet.* c. 20.

L'art dont nous parlons commença, dit-on, chez les Egyptiens, du moins il fut en honneur parmi eux. Warburthon prétend que les premiers interprètes des *songes* ne furent ni des fourbes, ni des imposteurs; il leur est seulement arrivé, dit-il, de même qu'aux premiers Astrologues, d'être plus superstitieux que les autres hommes, et de donner les premiers dans l'illusion; la confiance aux *songes* étoit généralement établie, ils n'en sont pas les auteurs. Quand nous supposerions qu'ils ont été aussi fourbes que leurs successeurs, du moins leur a-t-il fallu des matériaux pour servir de base à leur prétendue science, et ils les ont trouvés tout formés dans le langage hiéroglyphique des Egyptiens. Dans ce langage un dragon signifioit la royauté, un serpent indiquoit les maladies, une vipère désignoit de l'argent, des grenouilles marquoient des imposteurs, le chat étoit le symbole de l'adultère, etc. Ces divers objets conservèrent la même signification dans l'interprétation des *songes*. Ce fondement, continue Warburthon, donnoit beaucoup de crédit à l'art, et satisfaisoit également celui qui consultoit, et celui qui répondoit; puisque dans ce temps-là les Egyptiens regardoient leurs Dieux comme auteurs de la science hiéroglyphique. Rien n'étoit donc plus naturel que de supposer que ces mêmes Dieux, qu'ils croyoient aussi auteurs des *songes*, y employoient le même langage que dans les hiéroglyphes. Il est vrai que *l'Onéirocritie*, une fois en honneur, chaque siècle introduisit, pour la décorer, de nouvelles superstitions, qui la surchargèrent à la fin si fort, que l'ancien fondement sur lequel elle étoit appuyée ne fut plus connu du tout.

Ces conjectures peuvent être aussi vraies qu'elles sont ingénieuses, mais nous n'avouerons pas que Joseph se servit de l'*Onéirocritie*, et en suivit les règles, pour interpréter les deux *songes* de Pharaon. Lorsque ce Patriarche eut dans la Palestine, et dans sa première jeunesse, deux *songes* qui présageoient sa grandeur future, il ne connoissoit pas les Egyptiens, et Jacob son père, qui pénétra très-bien le sens de ces deux rêves, n'avoit jamais vu l'Egypte, *Gen.* c. 37, ℣. 6. Lorsqu'il expliqua le *songe* de l'Echanson de Pharaon, et celui du Pannetier, *Gen.* c. 40, il ne fut pas question d'hiéroglyphes, et il leur déclara que Dieu seul peut interpréter les *songes*, ℣. 8. Quand il seroit vrai que dans le langage hiéroglyphique les épis de blé étoient le symbole de l'abondance, et que les vaches étoient celui d'Isis, divinité de l'Egypte, cela n'auroit pas beaucoup servi à Joseph pour prédire sept années d'abondance suivies de sept années de stérilité, les interprètes Egyptiens n'y avoient rien compris; *Gen.* c. 41, ℣. 8; il fit voir dans la suite que Dieu lui révéloit l'avenir autrement que par des *songes*, c. 50, ℣. 23.

Les Mages Chaldéens faisoient aussi profession d'expliquer les

songes, et il n'est pas probable qu'ils fussent allés étudier cet art en Egypte; nous ne connoissons ni leur méthode, ni les règles qu'ils avoient imaginées; mais par la manière dont le Prophète Daniel expliqua les *songes* de Nabuchodonosor, on voit évidemment que ces *songes* étoient surnaturels, aussi-bien que la science de l'interprète; aussi, pour les connoître et les expliquer, Daniel eut recours à Dieu, et non à la science des Chaldéens, *Dan*. c. 2, ℣. 18.

Quelques Dissertateurs ont prétendu qu'il y avoit de l'erreur dans la manière dont ces *songes* sont rapportés dans les chap. 2 et 4 de ces Prophètes; nous avons fait voir qu'ils se sont trompés. *Voyez* DANIEL.

SOPHONIE est le neuvième des petits Prophètes; il nous apprend lui-même qu'il étoit fils de Chusi, de la Tribu de Siméon. Il commença de prophétiser sous le règne de Josias, environ six cent vingt-quatre ans avant Jésus-Christ, et probablement avant que ce pieux Roi eût réformé les désordres de sa nation. Les prédictions de ce Prophète sont renfermées dans trois chapitres; il y exhorte les Juifs à la pénitence, il prédit la ruine de Ninive, et après avoir fait des menaces terribles à Jérusalem, il finit par des promesses consolantes sur le retour de la captivité de Babylonne, sur l'établissement de la Loi nouvelle, sur la vocation des Gentils, et sur les progrès de l'Eglise Chrétienne. *Sophonie* a écrit d'un style véhément et assez semblable à celui de Jérémie, dont il paroît n'être que l'abréviateur.

Il est fort étonnant qu'après avoir entendu tant de Prophètes prédire la captivité de Babylone, annoncer les mêmes malheurs, tenir tous le même langage, les Juifs en aient été si peu touchés, et se soient obstinés à persévérer dans l'idolâtrie. Il ne l'est pas moins qu'ils s'opiniâtrent encore aujourd'hui à méconnoître le sens de ces Prophéties touchant l'avénement du Messie, la nature de son règne, l'établissement de sa Doctrine. Dix-sept siècles de malheurs n'ont pas suffi pour les changer, mais leur endurcissement même leur a été prédit; ce phénomène suffit pour nous faire comprendre combien il a été difficile d'en convertir un certain nombre, et quelle a été la puissance de la grâce qui les a changés.

SORBONNE, célèbre école de Théologie de Paris. Cette maison, qui devoit être pendant plusieurs siècles ce qu'elle est encore aujourd'hui, l'un des plus fermes soutiens de la Religion, a eu, comme la plupart des établissemens utiles et durables, de foibles commencemens. Ce ne fut dans l'origine qu'un Collége destiné à nourrir de jeunes et pauvres Ecclésiastiques, et à leur procurer les moyens de faire leurs études de Théologie. Il eut pour premier fondateur un Prêtre nommé Robert, né dans le village de *Sorbonne* près de Rhétel en Champagne, dont il porta le nom. Issu de parens pauvres, il eut beaucoup de peine à faire ses études et à parvenir au degré de Docteur; mais sa constance, son assiduité au travail, et ses succès, le firent bientôt connoître; il se distingua par ses sermons et par ses conférences de piété. S. Louis qui se faisoit un devoir de rechercher et de récompenser le mérite, voulut l'entendre; charmé de ses ta-

lens, il le fit son Chapelain ou son Aumônier, et dans la suite il le prit pour son Confesseur.

Robert, nommé à un Canonicat de Cambrai vers l'an 1250, conçut dès ce moment le projet de fonder un Collége pour y réunir de jeunes Clercs peu favorisés par la fortune, et pour leur procurer gratuitement des leçons de Théologie. Il commença à l'exécuter dès l'an 1253. S. Louis voulut y concourir par ses bienfaits, et partager ainsi avec son Chapelain la gloire de cette fondation. Par divers échanges faits avec le Roi, Robert acquit le terrain sur lequel sont actuellement bâties l'Eglise, la maison et les écoles de *Sorbonne*. Il y plaça d'abord seize pauvres Clercs, et il leur donna pour maîtres trois célèbres Docteurs de l'Université, Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douai, et Laurent Langlois; pour lui il ne retint que le titre de Proviseur. Ainsi l'on transporta dans ce Collége les leçons de Théologie qui auparavant se faisoient à l'Evêché. Le Pape Clément IV, Français de nation, et qui avoit été Secrétaire de Saint Louis, confirma cette fondation, sauf les droits de l'Evêque, par une Bulle datée de la quatrième année de son Pontificat, par conséquent de l'an 1268. Elle est adressée *aux Proviseurs des pauvres Maîtres et Etudians en Théologie, vivant en commun.* Ce Collége a servi de modèle à tous ceux que l'on a formés depuis; avant ce temps-là il n'y avoit en Europe aucune Communauté où les Ecclésiastiques séculiers vécussent et enseignassent en commun.

Le fondateur étoit devenu Chanoine de l'Eglise de Paris en 1258. Dans son testament, daté de l'an 1270, il légua à son Collége tout ce qu'il lui avoit donné jusqu'alors, et le reste de sa succession, qui étoit considérable, à Geoffroi de Bar, autre Chanoine, et son ami. Celui-ci, élu Doyen en 1274, et fidèle aux intentions du testateur qui venoit de mourir, transporta cet héritage au collége de *Sorbonne.*

Robert a laissé plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été imprimés dans la Bibliothèque des Pères, ou ailleurs, les autres sont en manuscrit dans la Bibliothèque de *Sorbonne.* Les Statuts qu'il dressa pour son Collége en 38 articles, subsistent encore, et sont en quelque manière l'âme de la société qu'il a fondée. Une égalité fraternelle entre les membres qui la composent, un respect constant pour les anciens usages, un esprit vraiment ecclésiastique, semblent en assurer la perpétuité. De là sont sortis depuis plus de quatre siècles une multitude de savans Théologiens, aussi distingués par leur piété que par leurs talens, qui ont contribué et qui contribuent encore à la défense de la foi, au maintien de la saine morale, à l'édification des fidèles, à l'instruction de la jeunesse, à l'honneur du Clergé de France, et à la consolation des prisonniers. Cette Société s'est chargée du triste et pénible, mais charitable ministère, d'assister les criminels condamnés à la mort.

Le Cardinal de Richelieu s'est immortalisé en faisant rebâtir, l'an 1629, l'Eglise, la maison, les écoles de *Sorbonne*, avec une magnificence digne de la place qu'il occupoit, et en y plaçant une riche bibliothèque; il en est ainsi devenu le second fondateur. Son tombeau, qui est dans l'Eglise, est un chef-d'œuvre de la sculpture française. On peut dire de cette

société, sans adulation, que c'est une de plus belles institutions qu'il y ait dans l'Eglise. *Hist. de l'Église Gallic.*, t. 12, l. 34, sous l'an 1272. *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 7, p. 625. *Dict. Hist. de l'Avocat*, etc.

SORBONIQUE. *Voy.* DEGRÉ, DOCTEUR.

SORCELLERIE, SORCIER, SORTILÉGE. Ces termes signifient ordinairement la même chose que *Magie* et *Magicien* (*voyez* ces deux mots); mais le nom de *Sorcier* se prend dans trois sens différens. L'on entend par là, 1.° ceux qui devinent les choses cachées, qui découvrent les auteurs d'un vol, ou les trésors enfouis, qui se vantent de connoître l'avenir, etc., et alors ce terme est synonyme à celui de *Devin.* *Voyez* DIVINATION. 2.° Ceux qui opèrent des choses surprenantes et qui paroissent surnaturelles, dans le dessein de faire du mal, comme d'exciter des orages, de causer des maladies aux hommes ou aux animaux, par des paroles, par des cérémonies, par des pratiques superstitieuses. Dans ce sens, la *sorcellerie* est la même chose que la *Magie* noire et malfaisante; un *sort*, un *sortilége* signifient un *maléfice.* 3.° Le peuple entend par *Sorciers* ceux qui ont le pouvoir de se transporter dans les airs pendant la nuit pour aller dans des lieux écartés adorer le Diable, et se livrer aux excès de l'intempérance et de l'impudicité. On sait que cette erreur n'a aucun fondement, que le prétendu *Sabbat des Sorciers* est l'effet d'un délire et d'un déréglement de l'imagination causé par certaines drogues desquelles se servent les malheureux qui veulent se procurer ce délire. Ce fait est prouvé par des expériences irrécusables. Mallebranche, *Recherches de la Vérité*, tom. 1, l. 2, c. 6. Parmi tous les faits rassemblés par les divers Auteurs qui ont écrit sur ce sujet, il n'y en a aucun de bien avéré, et qui prouve qu'il y a eu un pacte réel et effectif entre le Démon et les prétendus *Sorciers.*

Ce qui entretient la crédulité populaire, ce sont les récits de quelques particuliers peureux, qui se trouvant égarés la nuit dans les forêts, ont pris pour le Sabbat les feux allumés par les bûcherons et les charbonniers, et les cris qu'ils leur ont entendu faire, ou qui s'étant endormis dans la peur, ont cru entendre et voir le Sabbat dont ils avoient l'imagination frappée.

Quelques Philosophes incrédules, conduits par leur seule prévention, se sont persuadés que ces sortes d'erreurs sont venues des idées que la Religion nous donne du Démon, de ses opérations, de son pouvoir sur les hommes, des possessions et obsessions, de l'efficacité des exorcismes, etc. Aux mots MAGICIEN et MAGIE, nous avons fait voir que cela est faux, qu'il n'y a rien dans l'Ecriture-Sainte, dans les Pères de l'Eglise, dans les lois des Conciles, ni dans les rites ecclésiastiques qui ait pu servir à autoriser ce préjugé; qu'au contraire les Pasteurs et les Docteurs Chrétiens n'ont rien négligé pour le détruire. Les faits que l'on tire de l'Ecriture-Sainte, comme les prestiges des Magiciens de Pharaon, la Pythonisse d'Endor, les maris de Sara, fille de Raguel, tués par le Démon, les fléaux envoyés au saint homme Job par cet Esprit infernal,

infernal, les possessions dont il est parlé dans l'Evangile, etc. ne prouvent point qu'il y ait jamais eu de convention réelle entre l'Esprit de ténèbres et ceux qui avoient recours à lui, et qu'il ait pu agir au gré de ces derniers. Au contraire l'Ecriture-Sainte suppose et enseigne formellement que le Démon ne peut agir que par une permission expresse de Dieu; il n'est donc au pouvoir d'aucun homme d'avoir commerce, quand il lui plaît, avec l'ennemi du genre humain. Elle nous apprend d'ailleurs que son empire a été détruit par Jésus-Christ.

Les Anciens Pères de l'Eglise, en particulier, les Apologistes du Christianisme, ont écrit dans un temps où le Paganisme et l'idolâtrie subsistoient encore, où la Magie étoit en usage, où les Philosophes mêmes, sur-tout les nouveaux Platoniciens, la pratiquoient sous le nom de Théurgie. Ce n'étoit pas là un moment favorable pour discuter tous les faits, pour en rechercher les causes, pour en démontrer l'illusion. La Philosophie régnante, loin de donner quelques lumières sur ce sujet, n'étoit propre qu'à entretenir l'erreur et à la rendre incurable. Les Pères, sans contester les faits, se sont bornés à soutenir que s'il y avoit quelque chose de réel dans les opérations des Magiciens ou des *Sorciers*, cela ne pouvoit venir que du Démon: peut-on faire voir qu'ils raisonnoient mal?

Cette matière est traitée avec exactitude dans le corps du Droit Canon, *Decreti*, 2 part. caus. 26, q. 2. L'on y a distingué les différentes pratiques superstitieuses désignées sous le nom général de *sortilége* et de *sorcellerie;* l'on y a rapporté les passages des Pères et les décrets des Conciles qui ont condamné toutes ces impiétés absurdes, et qui les ont défendues sous peine d'excommunication; sans attendre les recherches des Philosophes modernes, plusieurs Auteurs ecclésiastiques ont très-bien compris que le Sabbat des *Sorciers* n'est qu'un délire de l'imagination; ils n'ont cependant pas eu tort d'ajouter que cette illusion même est un artifice du Démon; lui seul a pu suggérer à des Chrétiens une malice assez noire pour vouloir entrer en commerce avec lui, se dévouer à son service, et lui rendre un culte.

A la vérité il n'y a aucune notion du *Sabbat* chez les anciens Pères de l'Eglise; il est probable que c'est une imagination qui a pris naissance chez les Barbares du Nord, que ce sont eux qui l'ont apportée dans nos climats, et qu'elle s'y est accréditée au milieu de l'ignorance dont leur irruption fut suivie. Dans les décrets des Conciles qui ont défendu sous peine d'anathème la divination par les sorts, les sortiléges ou maléfices, etc., il n'y en a point qui regarde les prétendus *Sorciers* qui vont, ou qui croient aller au Sabbat; preuve évidente que l'on a toujours méprisé cette imagination populaire. Ces décrets condamnent *tout pacte* avec le Démon, mais il est évident qu'il faut entendre tout pacte réel ou imaginaire, puisque la volonté seule de le former est un crime. *Bingham*, *Orig. Eccles.* l. 16, c. 5, §. 4 et suiv. *Thiers*, *Traité des Superst.* 1.re part., l. 2, c. 6.

Léibnitz nous apprend que le P. Spée, Jésuite Allemand, est l'Auteur du Livre intitulé: *Cautio*

criminalis circa processus contra sagas, que ce Père qui avoit accompagné au supplice un grand nombre de criminels condamnés comme *Sorciers*, avouoit qu'il n'en avoit pas trouvé un seul duquel il eût lieu de croire qu'il étoit véritablement *Sorcier;* mais ce Père n'en concluoit pas que ces malheureux avoient été injustement punis. S'ils n'avoient point fait de pacte avec le Démon, ils avoient eu du moins la volonté de le faire, ils avoient commis dans ce dessein des profanations et des sacriléges, leur dessein n'avoit pas été de faire du bien, mais de faire du mal; il est de l'intérêt public de purger la société de pareils monstres. Voilà ce que n'ont jamais considéré ceux qui tournent en ridicule les lois portées et les arrêts prononcés contre les *Sorciers*. Bayle, qui n'étoit ni ignorant ni mauvais Philosophe, a très-bien prouvé ce que nous soutenons ainsi, *Réponse aux quest. d'un Prov.*, 1.re part., c. 35. Au mot Magie, §. 3, nous avons fait voir que les exorcismes, les bénédictions, les prières de l'Eglise, loin d'entretenir les erreurs populaires touchant le sujet dont nous parlons, sont au contraire le remède le plus convenable et le plus sûr pour les détruire et pour calmer les esprits foibles.

SORT, manière de décider par le hasard les choses incertaines et pour lesquelles on ne voit aucune raison de préférence. Les Théologiens distinguent trois espèces de *sort*, celui de partage, celui de consultation, et celui de divination.

Le premier se fait lorsque plusieurs copartageans tirent au *sort* le lot qui leur écherra, lorsqu'entre plusieurs personnes qui méritent la même récompense, on l'adjuge à celle qui l'obtient par le *sort*, ou lorsque l'on fait tirer au *sort* plusieurs criminels pour savoir lequel d'entre eux subira la peine. Cette manière d'agir n'a rien de répréhensible, lorsque l'on y observe une égalité parfaite, et qu'il n'en peut résulter aucun préjudice au bien public. Les exemples en sont fréquens dans l'Ecriture-Sainte; la Terre promise fut partagée au *sort;* les Lévites reçurent de même leur lot par le *sort*. David distribua par ce moyen les rangs aux vingt-quatre bandes de Prêtres qui devoient servir dans le Tabernacle et dans le Temple. Au jour de l'expiation, l'on jetoit le *sort* sur les deux boucs qui étoient offerts, pour savoir lequel des deux seroit immolé, et lequel seroit conduit dans le désert, etc. De là le *sort* de quelqu'un signifie quelquefois dans l'Ecriture la portion qui lui est arrivée par le *sort*, ou le bien qu'il possède. Salomon dit dans les *Proverbes*, c. 18, ℣. 18, que le *sort* prévient ou termine les contestations.

Celui qui faisoit tirer au *sort*, mettoit les noms ou les billets dans le pan de sa robe, et on les en tiroit au hasard : « Les *sorts*, dit le » même Auteur, sont jetés dans le » pan de la robe, *in sinum*, mais » c'est Dieu qui les arrange ou les » distribue, » c. 16, ℣. 33; il étoit persuadé que la providence de Dieu y intervenoit. On les mettoit aussi quelquefois dans un vase ou un calice, et de là est venue l'expression de David, *Ps.* 15, ℣. 5: « Le Seigneur est la part de mon » héritage et de mon *calice*. » Il ne paroît nulle part que l'on y ait employé d'autres cérémonies.

La seconde espèce de *sort* est celui de consultation; l'on y avoit

recours lorsque la prudence humaine ne fournissoit aucun moyen de découvrir la vérité, lorsqu'il s'agissoit, par exemple, de découvrir un coupable, ou de connoître le sujet qu'il falloit élever à une dignité; par le *sort*, on croyoit consulter Dieu. Ainsi Saül fut choisi pour être le premier Roi du peuple de Dieu, mais il avoit déjà été désigné à Samuel par une révélation divine; ce Prophète ne recourut au *sort* que pour convaincre le peuple du choix que Dieu avoit fait. Saül, lui-même, convaincu que l'on avoit violé une défense qu'il avoit faite, fit jeter le *sort* pour connoître le coupable, et le *sort* tomba sur son fils Jonathas. Josué avoit découvert par la même voie le larcin qui avoit été commis par Achan dans le sac de Jéricho.

Il n'y a pas lieu de juger que dans ces occasions l'on a tenté Dieu contre la défense de la loi; puisque Dieu permettoit aux chefs de la nation d'attendre de lui des oracles en pareilles circonstances, à plus forte raison trouvoit-il bon qu'ils lui demandassent de faire connoître sa volonté par le *sort*. Et Dieu en agissoit ainsi pour empêcher les Israélites d'employer les pratiques superstitieuses, et les différentes espèces de divination par lesquelles les Idolâtres prétendoient consulter leurs Dieux. *Voyez* DIVINATION.

Dans le nouveau Testament nous ne voyons qu'un seul exemple du *sort* de consultation, *Act.* c. 1, ℣. 33. Lorsqu'il fallut donner un successeur à Judas dans l'Apostolat, on en proposa deux, Barsabas et Matthias. S. Pierre, pour ne point montrer de prédilection, pria Dieu de désigner par le *sort* celui des deux qu'il falloit choisir, et le *sort* tomba sur Saint Matthias.

Quelques Auteurs, à qui cette manière de choisir un Apôtre paroissoit être d'un exemple dangereux, ont cherché des raisons pour l'excuser; mais nous ne voyons pas en quoi S. Pierre et ses collègues ont besoin d'excuse. Les Apôtres à qui Jésus-Christ avoit promis d'envoyer le Saint-Esprit, et qui le reçurent en effet quelques jours après, étoient bien fondés sans doute à espérer que Dieu se déclareroit dans cette occasion, et l'événement a prouvé qu'ils ne se trompoient pas. Il étoit à propos que le choix d'un Apôtre parût venir immédiatement de Dieu, et non des hommes. Ce qui étoit autrefois en usage parmi les Juifs n'est pas nécessaire pour justifier la conduite du Collége apostolique.

Pourquoi ne jugerions-nous pas de même de l'élection de quelques saints personnages qui ont été élevés à l'Episcopat de la même manière dans les premiers siècles du Christianisme? Dans un temps auquel Dieu accordoit à son Eglise les dons miraculeux, ce n'étoit pas tenter sa puissance que d'en attendre un signe surnaturel en pareille circonstance; lorsqu'il se trouvoit plusieurs sujets également dignes de l'Episcopat, et également capables d'en remplir les devoirs, le *sort* étoit un moyen de prévenir les brigues, les murmures, les prédilections parmi les Fidèles pour leurs Pasteurs, et d'éviter l'inconvénient qui étoit arrivé du temps de Saint Paul dans l'Eglise de Corinthe, 1 *Cor.* c. 1, ℣. 11.

Mais dans les siècles suivans, lorsque l'effusion des dons miraculeux eut cessé, c'étoit un abus de vouloir encore que le *sort* décidât du choix des Evêques; il pouvoit

tomber sur des sujets très-peu propres à remplir cette dignité. Dieu n'avoit pas promis de déclarer toujours ainsi sa volonté, et il n'y avoit plus aucun motif raisonnable de l'espérer. Nous ne devons donc pas être surpris de ce que cette manière d'élire, qui avoit été formellement approuvée par un Concile de Barcelone en 599, pour des raisons que nous ignorons, fut expressément défendue dans la suite.

Il ne s'ensuit pas cependant que l'on doive condamner de même toutes les élections, qui dans quelques Républiques se font par le *sort*, pour les Magistratures et pour d'autres charges civiles. On n'y suppose rien de surnaturel, et l'on en use ainsi à l'égard d'un ordre de citoyens qui sont censés tous également capables de remplir les devoirs que l'on veut leur imposer.

Enfin, l'on appelle *sort de divination* celui qui a été souvent mis en usage pour connoître l'avenir. Comme Dieu s'est réservé cette connoissance pour des raisons très-sages, *Isaïe*, c. 41, ℣. 22 et 23, qu'il ne l'a promise à personne, et qu'il ne seroit pas utile aux hommes de l'avoir, c'est attenter à ses droits que de la chercher par des moyens qu'il n'a pas établis pour cela, et qui n'ont par eux-mêmes aucune vertu. Le crime est beaucoup plus grand, quand on emploie pour ce sujet des moyens absurdes ou impies, et qui ne peuvent avoir aucun effet que par l'entremise du Démon. C'est sur-tout contre cette dernière espèce de divination que plusieurs Conciles ont lancé des anathèmes. On peut les voir dans Du Cange au mot Sortes, et dans Thiers, *Traité des Superstitions*, t. 1, 1.re part., l. 3, c. 6, etc.

C'est sur ces principes, admis par tous les Théologiens, que l'on doit juger de l'épreuve que l'on a nommée *les sorts des Saints*, dont nous allons parler.

Sorts des Saints. On sait que l'usage étoit établi chez les Païens d'ouvrir au hasard l'Iliade d'Homère, ou les Poésies de Virgile, et de regarder comme un pronostic certain de l'avenir les premières paroles qui s'offroient aux yeux du lecteur; c'est ce que l'on appela les *sorts d'Homère* ou *de Virgile*. Après la destruction du Paganisme, des Chrétiens mal instruits crurent sanctifier cette pratique superstitieuse, en consultant de la même manière les Livres sacrés, et en nommant cette espèce de divination *les sorts des Saints*. On en peut voir un long détail dans les *Mém. de l'Ac. des Inscriptions*, t. 31, *in*-12, p. 98, et dans *Du Cange*, au mot Sortes Sanctorum.

Cela se faisoit de deux manières. La première consistoit à ouvrir au hasard l'un des livres de l'Ecriture-Sainte; mais après avoir imploré auparavant le secours du Ciel par des jeûnes, des prières et d'autres pratiques de Religion, et à prendre pour règle de ce que l'on devoit faire le premier passage que l'on rencontroit. La seconde étoit de recevoir comme un oracle les premières paroles que l'on entendoit lire ou chanter en entrant dans l'Eglise, après avoir fait les mêmes préparations. Les Auteurs que nous venons de citer rapportent plusieurs exemples de l'une et de l'autre.

On se servit quelquefois de la première pour le choix d'un Evêque; c'est ainsi que S. Aignan fut désigné pour succéder à S. Euverte sur le siége d'Orléans, vers l'an 391, et que l'élection de S. Martin

à l'Evêché de Tours fut confirmée l'an 374, malgré l'opposition d'un parti considérable formé contre lui. Ce sont là les deux exemples les plus anciens que l'on connoisse ; S. Grégoire de Tours, mort l'an 595, en a cité plusieurs autres, mais ils concernoient des affaires purement temporelles, et il y en a eu dans l'Eglise grecque aussi-bien que dans l'Eglise latine.

S. Augustin a blâmé cette pratique, *Epist. 55, ad Januar.* c. 20, n. 37 : « A l'égard, dit-il, de ceux » qui tirent des *sorts* des livres des » Evangiles, quoiqu'il soit à désirer » qu'ils en usent ainsi, plutôt que » de consulter les démons, cependant cette pratique me déplaît ; » je n'aime point que tandis que » les Oracles divins ne parlent que » des choses de l'autre vie, on les » applique au néant de celle-ci, ni » aux affaires de ce siècle. » Le saint Docteur comprenoit que cet usage sentoit encore le Paganisme.

Il est reconnu que depuis environ le huitième siècle les exemples de cet usage ont été très-rares ; la raison est qu'il avoit été condamné et sévèrement défendu par les Canons de plusieurs Conciles. Celui de Vannes, tenu sous le Pontificat de S. Léon, l'an 465, défend aux Clercs, sous peine d'excommunication, d'exercer la divination que l'on appelle *le sort des Saints*, et de prétendre découvrir l'avenir par aucune écriture que ce soit. Ce Concile ne l'autorise pour aucune espèce d'affaires. Ceux d'Agde l'an 506, d'Orléans l'an 511, d'Auxerre en 595, un Capitulaire de Charlemagne en 789, font la même défense, et elle a été insérée dans le Pénitentiel Romain.

Nous convenons que ces lois ne firent point cesser l'abus dont nous parlons, puisqu'il fallut encore les renouveler dans la suite ; le désordre même fut poussé plus loin. On s'avisa, lorsqu'un Evêque étoit sacré, et après qu'on lui avoit mis l'Evangile sur les épaules, d'ouvrir le Livre et de prendre le premier passage qui s'offroit pour une prédiction de la conduite future du nouvel Evêque ; bientôt on fit la même chose à l'élection des Abbés, et à la réception des Chanoines. Cette coutume, à laquelle la malignité eut ordinairement beaucoup plus de part que la superstition, produisit souvent de très-mauvais effets ; plus d'une fois le fâcheux présage tiré des paroles de l'Evangile indisposa d'avance les peuples contre leur nouveau Pasteur, et servit à rendre odieuse la conduite de quelques-uns qui ne méritoient pas cette espèce d'opprobre ; souvent aussi les espérances favorables que l'on avoit conçues de quelques personnages, sur le même préjugé, furent trompées par l'événement. Il est évident que ce *sort de divination* étoit proscrit par les Canons, qui défendoient en général le *sort des Saints*.

Nous ne pensons pas néanmoins que cet abus ait duré aussi longtemps que nos Littérateurs le prétendent. Quoiqu'il soit encore condamné par des décrets du treizième ou du quatorzième siècle, cela ne prouve pas qu'il ait encore été commun pour lors. Il y a encore de vieux Rituels dans lesquels on excommunie au Prône des Paroisses les Magiciens, les Sorciers et les Devins ; il ne s'ensuit pas pour cela qu'il y ait parmi nous un grand nombre de ces insensés.

L'autre manière de pratiquer le *sort des Saints*, qui consistoit à prendre pour une prédiction de

l'avenir les premières paroles que l'on entendoit lire ou chanter en entrant dans l'Eglise, n'étoit pas moins digne de censure. Mais on attribue cette superstition à de saints personnages qu'il n'est pas difficile de justifier. Autre chose est de faire attention à une rencontre fortuite analogue aux objets dont on a l'esprit occupé, et d'en être ému; autre chose de la regarder comme un présage certain de ce qui arrivera : le premier de ces sentimens n'est qu'une foiblesse, le second seroit une superstition.

Sur la seule autorité de Métaphraste, Auteur très-suspect, on dit que S. Cyprien faisoit beaucoup d'attention aux premières paroles qu'il entendoit en entrant dans l'Eglise, et qu'il les prenoit pour un présage lorsqu'elles se trouvoient analogues aux pensées ou aux desseins qu'il avoit dans l'esprit. Ce fait auroit besoin d'être mieux prouvé; on sait que S. Cyprien n'étoit rien moins qu'un esprit foible.

On a tort de citer pour exemple S. Antoine, qui, entendant ces paroles de l'Evangile : « Si vous vou- » lez être parfait, allez vendre ce » que vous possédez, et donnez-le » aux pauvres, etc. » se fit l'application de ce conseil et alla l'exécuter; S. Augustin, qui, pour fixer ses irrésolutions, ouvrit les Epîtres de S. Paul, et y trouva des paroles qui le déterminèrent enfin à se convertir; S. Louis, qui, après avoir accordé la grâce d'un criminel, la révoqua, parce qu'il lut dans le *Psautier* ces mots : *Heureux ceux qui exercent la justice en tout temps*. Ces saints n'avoient pas cherché exprès ces rencontres fortuites pour en tirer un présage ou une leçon. Il n'y a pas plus de superstition dans leur conduite que dans celle d'un pécheur qui entre par hasard dans une Eglise, et qui entend un Prédicateur dont les exhortations le touchent et le font rentrer en lui-même.

Sur tous ces faits et autres semblables, il y a des réflexions à faire. En premier lieu, on ne peut pas citer beaucoup d'exemples d'Evêques élus par le *sort des Saints;* ce qui se fit à l'égard de S. Martin et de S. Aignan, avoit moins pour objet de désigner le sujet qu'il falloit élire, que de confirmer un choix déjà fait, et de vaincre l'obstination du peuple ou celle de quelques chefs de parti, et ce moyen n'est pas louable.

En second lieu, le *sort des Saints* mis en usage pour savoir quel seroit l'événement d'une affaire quelconque, ou quelle seroit la conduite d'un nouvel Evêque, étoit évidemment une divination superstitieuse; aussi la voyons-nous condamnée par les Canons dès sa naissance; elle ne prit faveur qu'à l'abri de l'ignorance que les barbares amenèrent à leur suite en se répandant d'un bout de l'Europe à l'autre; elle faisoit partie des épreuves superstitieuses, et ces absurdités n'auroient pas duré si long-temps, si les passions humaines, qui ne respectent aucune loi, n'y avoient pas trouvé un moyen de se satisfaire.

En troisième lieu, l'attention que l'on fait aux rencontres fortuites n'est point une superstition, quand on ne les a pas cherchées exprès pour en tirer des présages, quand on n'y suppose rien de surnaturel, quand on n'y donne pas une entière confiance.

En quatrième lieu, les Auteurs qui nous ont représenté le *sort des Saints* pratiqué au sacre des Evê-

ques comme une partie de cette cérémonie, comme un rite de l'*Office sacré*, comme une circonstance prescrite par le Rituel, se sont joués de la crédulité des ignorans, puisque toute espèce de *sort des Saints* étoit expressément défendue par les Canons. C'est une absurdité de citer ce qui s'est fait en Angleterre sous le règne d'un tyran, tel que Guillaume le Roux, et sous les autres Rois Normands qui lui ressembloient; il vendit tous les bénéfices, il chassa les Evêques les plus respectables pour mettre des brigands à leur place, etc. Le Docteur Prideaux a trouvé bon d'argumenter sur ces désordres pour montrer quelle étoit la corruption de l'Eglise Romaine dans l'onzième et le douzième siècles, et pour faire voir comment se sont introduits les autres abus que les Protestans nous reprochent; *Hist. des Juifs*, l. 13, sous l'an 29 de Jésus-Christ. Mais l'état de l'Eglise d'Angleterre sous le joug de conquérans impies et brutaux, n'a rien de commun avec l'état de l'Eglise Romaine dans les autres parties du monde; ce temps de désordre n'a pas duré long-temps, et il n'en étoit plus question lorsque les prétendus réformateurs sont venus au monde. Le Concile d'Enham en Angleterre, tenu l'an 1009, avoit proscrit ceux qui exerçoient le *sort des Saints*, tout comme les Sorciers et les Magiciens; de quel front peut-on dire que dans ce temps-là ce *sort* faisoit partie de l'Office divin ? Mais les Protestans ne se sont jamais fait scrupule de calomnier l'Eglise Romaine.

FÊTE DES SORTS CHEZ LES JUIFS. *Voyez* ESTHER.

SORTILÉGE. *Voyez* SORCELLERIE.

SOUFFRANCE. Ce n'est point à nous d'examiner la valeur des argumens; ou plutôt des sophismes, par lesquels les Stoïciens prétendoient prouver que la douleur ou les *souffrances* ne sont pas un mal; plusieurs Moralistes en ont démontré le peu de solidité. Les pompeuses maximes du Stoïcisme ont pu faire impression sur quelques âmes fortes, leur inspirer un nouveau degré de constance, les empêcher de se livrer aux gémissemens et au désespoir lorsqu'elles souffroient; quelques Philosophes, dans les mêmes circonstances, ont pu affecter par orgueil un air d'insensibilité; mais une preuve que ces hommes vains ne regardoient pas les *souffrances* comme un bien, c'est que plusieurs ont cherché à s'en délivrer en se donnant la mort.

Il n'appartenoit qu'à un Dieu revêtu des foiblesses de l'humanité de faire envisager, même au commun des hommes, les *souffrances* comme une expiation du péché, comme un moyen de purifier la vertu et de mériter une récompense éternelle, par conséquent comme un bienfait de la Providence : *Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés; heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des Cieux est à eux.* Ces maximes de Jésus-Christ, soutenues par ses exemples, ont rendu des milliers d'hommes capables, non-seulement de souffrir sans foiblesse et sans ostentation, mais de désirer les *souffrances*, de les rechercher, d'y goûter de la joie, et d'en remercier Dieu.

Que des Epicuriens, qui ne con-

noissent point d'autre bien que le plaisir des sens, soient scandalisés de cette conduite, qu'ils la regardent comme un fanatisme et une folie, cela n'est pas étonnant. « L'homme animal, dit S. Paul, » ne comprend rien à ce qui vient » de l'esprit de Dieu, il le regarde » comme une folie, 1 *Cor.* c. 2, ℣. 14. De prétendus Philosophes qui ne savent goûter d'autre félicité que celle des animaux, ne doivent envisager les *souffrances* qu'avec horreur.

Lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, l'Epicuréisme-pratique avoit infecté toutes les nations; les afflictions leur paroissoient un effet de la colère du Ciel et un caractère de réprobation, c'étoit l'opinion générale. Un des argumens que les Philosophes ont employé le plus communément contre le Christianisme, fut de soutenir que si cette Religion étoit agréable à Dieu, il ne permettroit pas que l'on tourmentât et que l'on mît à mort ceux qui l'embrassoient. Celse et Julien ont répété dix fois cette objection.

La question étoit donc alors, comme elle est encore aujourd'hui, de savoir si un Dieu sage et bon doit attacher le bonheur à la patience plutôt qu'à la foiblesse, à la vertu plutôt qu'au vice. Car enfin, puisque la vertu est la force de l'âme, s'il n'y avoit rien à souffrir dans ce monde, la vertu ne nous seroit pas nécessaire, les Philosophes moralistes auroient eu tort de mettre la force au nombre des vertus. La question est encore de savoir si celui qui envisage les *souffrances* comme l'effet d'une aveugle fatalité, est mieux disposé à les supporter avec courage, que celui qui croit qu'elles viennent de Dieu, et qu'en souffrant patiemment il peut mériter une éternité de bonheur. Ici l'on peut s'en rapporter à l'expérience. Comme l'entêtement des Epicuriens ne les met pas à couvert de souffrir, lorsqu'ils se trouvent aux prises avec la douleur, ils conviennent que la Religion est une ressource plus puissante que la Philosophie.

Mais en bonne santé ils argumentent. Les *souffrances*, disent-ils, ne peuvent être une punition du péché, puisqu'elles tombent sur tous les hommes, et que les plus coupables ne sont pas toujours ceux qui souffrent le plus. Il est indigne d'un Dieu bon d'affliger ses créatures; un père ne peut pas se plaire à voir souffrir ses enfans; les *souffrances* ne peuvent être un bienfait dans aucun sens.

Toutes ces maximes épicuriennes sont évidemment fausses. Puisque tous les hommes sont pécheurs, il n'est pas étonnant que tous soient condamnés à souffrir plus ou moins; mais comme les *souffrances* servent encore à purifier la vertu et à la rendre digne d'une récompense, les hommes vertueux qui souffrent plus que les autres, ont une espérance bien fondée d'être récompensés plus abondamment dans l'autre vie; il est donc faux qu'à leur égard les afflictions ne soient pas un bienfait. Un père n'aimeroit pas sans doute à voir souffrir ses enfans sans aucune utilité, mais il se féliciteroit certainement, s'il savoit que par leur constance ils parviendront au plus haut degré de gloire et de bonheur; s'il étoit Chrétien, il imiteroit à ce moment l'exemple de la mère des Machabées.

Puisqu'il est prouvé par une expérience constante que la prospérité et le plaisir sont une source infaillible de corruption et un écueil

certain pour la vertu, les *souffrances*, par la raison contraire, sont un préservatif et un remède contre le vice; les Philosophes anciens l'ont compris, et ont établi cette vérité par leurs maximes. *Voyez* AFFLICTION. Mais elle est infiniment mieux démontrée par l'exemple des Saints formés et instruits à l'école de Jésus-Christ.

Soit, disent encore nos raisonneurs; quand cela seroit vrai à l'égard des afflictions qui nous arrivent malgré nous, où est la nécessité d'y ajouter des *souffrances* volontaires, des macérations insensées, des austérités excessives qui ne peuvent aboutir qu'à nous détruire? Ici les incrédules ne sont que les échos des Protestans; nous avons réfuté les uns et les autres à l'article MORTIFICATION. Nous ajoutons seulement que l'excès n'est louable dans aucun genre, et que s'il y en eut jamais dans celui dont nous parlons, l'Eglise ne l'a point approuvé. *Voyez* FLAGELLANS.

SOUFFRANCES DE JÉSUS-CHRIST. *Voyez* PASSION.

SOUILLURE. *Voy*. IMPURETÉ LÉGALE.

SOUS-DIACONAT, SOUS-DIACRE. Le Sous-Diaconat est un ordre ecclésiastique inférieur à celui de Diacre, comme son nom l'exprime, mais qui est regardé dans l'Eglise latine comme un Ordre sacré, et comme l'un des trois Ordres majeurs. S. Cyprien et le Pape Saint Corneille en ont fait mention au 3.e siècle. Dans l'Eglise grecque le Sous-Diacre, nommé ὑποδιακονος, est ordonné par l'imposition des mains, avec une prière que l'Evêque récite, et qui exprime la sainteté des fonctions de cet Ordre. Dans l'Eglise latine, l'Evêque après avoir invoqué pour l'Ordinand prosterné l'intercession des Saints, et lui avoir représenté les devoirs auxquels il va être assujetti, lui fait toucher le calice et la patène vides, l'avertit des vertus qu'il doit avoir, et fait une prière par laquelle il demande à Dieu pour lui les dons du Saint-Esprit; il le revêt ensuite de la dalmatique, et lui met en main le Livre des Epîtres que l'on chante à la Messe; cette dernière cérémonie n'est pas ancienne.

Cette différence d'ordination a fait penser à plusieurs Scholastiques que le *Sous-Diaconat*, non plus que les Ordres mineurs ne sont pas des Sacremens; mais la plupart des Théologiens pensent le contraire, et nous en avons dit les raisons au mot ORDRE.

Chez les Grecs, les fonctions du *Sous-Diacre* sont de préparer les vases sacrés nécessaires pour la célébration du saint Sacrifice, et qui doivent être portés sur l'autel par le Diacre, de garder les portes du sanctuaire pendant cette célébration, d'en écarter les Catéchumènes et tous ceux qui ne doivent pas y assister. Chez les Latins, c'est à lui de préparer non-seulement les vases sacrés, mais encore le pain et le vin pour le saint Sacrifice, de les présenter au Diacre, de recevoir les oblations des Fidèles, de chanter l'Epître à la Messe; de purifier les vases et les linges après le Sacrifice, et dans plusieurs Eglises, de porter la croix à la procession.

Dans l'Eglise grecque les *Sous-Diacres* ne sont point astreints à la loi du célibat; dans l'Eglise latine ils y ont été obligés, au moins depuis le 6.e siècle; et à la récitation du Bréviaire ou de l'Office divin.

Quelques Auteurs prétendent qu'autrefois les *Sous-Diacres* étoient les secrétaires, les messagers et les commissionnaires des Evêques ; qu'ils étoient chargés des aumônes et de l'administration du temporel de l'Eglise conjointement avec les Diacres.

Au mot ORDRE, nous avons fait voir que le motif de l'institution du *Sous-Diaconat* et des Ordres mineurs, n'a pas été la négligence, la mollesse, le faste ni l'ambition des Evêques, comme les Protestans l'ont imaginé, mais le respect pour le saint Sacrifice des autels, et la haute idée que l'on vouloit en donner aux Fidèles. Pour cela il falloit des cérémonies, un extérieur pompeux, un nombre de Ministres subordonnés les uns aux autres, et chargés de différentes fonctions. Si on avoit eu de la consécration de l'Eucharistie une idée aussi basse que celle qu'en ont les Protestans, on ne se seroit jamais avisé d'y mettre tant d'appareil; si l'on avoit cru comme eux que c'est la simple représentation de la dernière cène de Jésus-Christ, on l'auroit célébrée d'une manière aussi simple qu'eux; le retranchement qu'ils ont fait de tout le cérémonial atteste la nouveauté de leur doctrine.

SOUS-INTRODUITE. *Voyez* AGAPÈTE.

SPECTACLE. De savoir s'il est permis ou non de fréquenter les *spectacles* du théâtre, c'est une question qui tient à la morale chrétienne ; nous ne pouvons donc nous dispenser d'en dire notre avis, ou plutôt de rapporter ce qu'en ont pensé les Sages de tout temps.

L'influence du théâtre sur les mœurs publiques est attestée par des témoignages irrécusables. Tite-Live, Tacite, Sénèque, Lucien, Pétrone, Zozime, nous apprennent que les *spectacles* de l'Amphithéâtre et les combats des Gladiateurs accoutumèrent les Romains à l'effusion du sang; c'est là que les Empereurs apprirent à se faire un jeu de le répandre : ainsi le peuple Romain porta pendant long-temps la peine de sa fureur pour ce cruel amusement. Or, si des *spectacles* sanglans ont été capables de familiariser les hommes avec le meurtre, pour lequel ils ont naturellement de l'horreur, des scènes licencieuses et lascives auront-elles moins de pouvoir pour leur inspirer le goût de l'impudicité ?

Nous nous en rapportons encore au jugement des Auteurs Païens, même des Poètes. Ovide, que l'on ne prendra pas pour un Casuiste fort sévère, nous montre ce qu'il pensoit de la comédie. « Qu'y voit-» on, dit-il, sinon le crime paré » des plus belles couleurs? c'est » une femme qui trompe son mari » et se livre à un amour adultère. » Le père et les enfans, la mère » et la fille, de graves Sénateurs » se plaisent à ce *spectacle*, re-» paissent leurs yeux d'une scène » impudique, ont les oreilles frap-» pées de vers obscènes. Lorsque » la pièce est conduite avec art, le » théâtre retentit d'acclamations, » plus elle est capable de corrom-» pre les mœurs, mieux le Poète » est récompensé : les Magistrats » payent au poids de l'or le crime » de l'Auteur. » *Trist.* l. 2 ; Juvénal ne s'exprime pas avec moins d'énergie.

On sait que chez les Romains les lois déclaroient infâmes les Acteurs du théâtre. Cicéron charge de défendre dans un procès Roscius, Ac-

teur célèbre, fut obligé d'employer toute son éloquence pour écarter le préjugé qu'inspiroit contre cet homme la turpitude de sa profession. Il dit, *Tuscul.* l. 4 : Si nous n'approuvions pas des crimes, la comédie ne pourroit subsister. L'Empereur Julien en parle avec le dernier mépris; il défendit aux Prêtres du Paganisme d'assister à aucun *spectacle*.

Devons-nous être surpris de la censure sévère que les Pères de l'Eglise en ont faite? Tatien, *contra Græcos*, n. 22; Clément d'Alexandrie, *Pædag.* l. 3, c. 1; Tertul. *Apolog.* c. 6 et 34, *de spectaculis*, *passìm*; S. Cyprien, *Epist.* 1 *ad Donatum*, et l'Auteur d'un *Traité des Spectacles* publié sous son nom; Lactance, l. 6, c. 20; S. Jean Chrysostôme dans plusieurs de ses homélies; S. Augustin, *in Ps.* 80, etc., décident qu'un Chrétien ne peut assister aux *spectacles* sans abjurer sa Religion, sans violer la promesse qu'il a faite dans son Baptême de renoncer au Démon, à ses pompes et à ses œuvres. On refusoit ce Sacrement aux Acteurs dramatiques qui ne vouloient pas quitter leur profession, et on les excommunioit, si après l'avoir quittée ils y retournoient. A mesure que le Christianisme s'est établi, les théâtres sont tombés, et il n'y a pas encore trois siècles que l'on a commencé parmi nous à les relever.

On nous répond que chez les Païens les *spectacles* étoient beaucoup plus licencieux qu'ils ne sont aujourd'hui, que les Pères ont parlé principalement des jeux du cirque et des combats de Gladiateurs, dont il ne reste plus aucune trace. C'est une fausseté. Tertullien ne condamne pas avec moins de rigueur la comédie et les pantomimes que les autres *spectacles*, il demande aux Chrétiens par dérision, si c'est en respirant par tous leurs sens les attraits de la volupté qu'ils font l'apprentissage du martyre. Du temps de S. Jean Chrysostôme et de S. Augustin, sous le règne de Théodose et de ses enfans, les *spectacles* sanglans ne subsistoient plus; Constantin, premier Empereur Chrétien, les avoit défendus, et sa loi fut exécutée.

Bayle, dans ses *Nouvelles de la république des lettres*, avoit fait beaucoup valoir cette prétendue correction du théâtre moderne; mais outre qu'il est prouvé que les pièces de Plaute et de Térence ne sont pas plus licencieuses que plusieurs drames que l'on joue aujourd'hui, l'on a répondu que les obscénités déguisées sous un voile transparent n'en sont que plus dangereuses; Bayle lui-même en est convenu ailleurs. Le P. Porée, Jésuite, dans un discours latin, l'Auteur d'une lettre sur l'article *Genève* de l'Encyclopédie, l'*Espion Chinois* dans ses lettres, etc. ont fait voir que la comédie, en corrigeant des ridicules, a fait naître des vices, et qu'elle est une des principales causes de la corruption des mœurs actuelles. De même que la peinture des mœurs devint plus pernicieuse, à mesure que celles-ci se dépravent, ainsi à leur tour les mœurs se corrompent à l'imitation des modèles que l'on présente sur le théâtre. Un drame de nos jours a été justement censuré par tous les Sages, précisément parce qu'il a peint les hommes tels qu'ils sont. Pour se dédommager d'un reste de décence que nos Auteurs dramatiques sont encore forcés d'observer, ils se sont permis de lancer des sarcasmes con-

tre la Religion, et c'est le plus célèbre de nos Incrédules qui en a donné le premier exemple.

Si l'on nous demande en quel endroit de l'Evangile les *spectacles* sont expressément défendus, nous citerons hardiment ces paroles de Jésus-Christ, *Matt.* c. 5, ℣. 28 : « Quiconque regardera une femme » pour exciter en lui un désir impur, a déjà commis l'adultère » dans son cœur, c. 18, ℣. 7; » malheur au monde par les scandales qui y règnent; » et par celles de S. Paul, *Ephes.* c. 5, ℣. 3 et 4 : « Que l'on n'entende » jamais parmi vous de railleries, » de paroles bouffonnes ou obscènes; elles ne conviennent point » à des hommes destinés à être » Saints. » Le goût, la coutume, les prétextes, l'exemple, quelque général qu'il soit, ne prescriront jamais contre ces lois.

Le P. Le Brun avoit écrit d'une manière très-sensée contre les *spectacles*, et en avoit fait connoître tout le danger; c'étoit un Prêtre, on n'avoit point de raisons solides à lui opposer, on ne lui a rèpondu qu'en affectant de le mépriser. Mais M. de Boissy n'étoit ni Prêtre, ni Théologien, ni Casuiste, et ses lettres contre les *spectacles* en sont à la sixième édition. Boileau a peint l'opéra comme une école de libertinage; on ne s'en est pas dégoûté pour cela. Un Déiste célèbre a démontré que la comédie ne vaut pas mieux, il n'a eu pour contradicteurs que des Auteurs dramatiques engagés par intérêt à soutenir l'innocence de leurs ouvrages; on lui a répondu par des personnalités, par des sarcasmes, et non par des raisons.

Pour braver tous ces Ecrivains, on a doublé et triplé le nombre des *spectacles*; les plus grossiers ont été protégés; on a travaillé les jours de Fête et de Dimanche à construire et à décorer ces temples du vice; aucune ville ne peut plus s'en passer: ainsi la victoire est demeurée du côté des Poètes et des Acteurs. A en juger par le degré de considération dont ils jouissent déjà, nous devons nous attendre à leur voir accorder bientôt des lettres de noblesse, pour les consoler de l'infamie qui leur étoit imprimée par les lois romaines, et par les Canons de l'Eglise. Dès à présent, parmi ceux que l'on appelle *honnêtes gens*, la fréquentation des théâtres est censée faire partie essentielle de l'éducation de la jeunesse.

Mais on a de grandes objections à nous faire, il faut les écouter.

1.° Nous avons besoin de délassement; un homme de cabinet, fatigué par le travail et par les affaires, ne peut pas se procurer un amusement quand il le voudroit; il en trouve un tout prêt à une heure marquée, lui fera-t-on un crime de s'y livrer?

Non, si c'est un amusement honnête, et dans lequel il n'y ait aucun danger pour la vertu; mais il faut commencer par prouver que les *spectacles* sont de ce genre. Siècle malheureux, dans lequel de grands enfans ne savent plus se distraire innocemment! Comment faisoient nos Pères, lorsqu'ils n'avoient pas des troupes d'histrions à leurs ordres? Nous voudrions savoir de quel délassement ont besoin des hommes oisifs toute leur vie, ce sont là les principaux piliers des *spectacles*. Tertullien répondoit, il y a quinze cents ans, que le spectacle de l'Univers fournit à un homme sensé des objets plus dignes de l'occuper et de le

distraire, que tout ce qu'il peut voir et entendre au théâtre. Toute cette objection dans le fond se réduit à dire : nous sommes ignorans, désœuvrés, dépravés, donc il nous faut des *spectacles*. Corrigez-vous, et vous n'en aurez plus besoin. Tel qui s'en est fait un besoin par l'habitude, laisse de côté les affaires les plus essentielles, les devoirs les plus sacrés de son emploi, les intérêts du prochain les plus précieux, pour ne pas manquer à l'heure du *spectacle*.

2.° Un homme, dit-on, paroît singulier et bizarre, lorsqu'il n'y assiste pas.

Heureuse singularité que celle qui nous distingue d'une génération corrompue! Un homme de bien, un bon Chrétien fut toujours remarquable dans un siècle pervers. Mais viendra le jour auquel les esclaves de la mode et de la coutume diront en parlant des Justes: « Voilà ceux » dont nous nous sommes autrefois » moqués, et que nous avons cou» verts de ridicule. Insensés que » nous étions! nous regardions leur » conduite comme une folie, et » comme un travers méprisable; » les voilà aujourd'hui placés parmi » les enfans de Dieu, et leur sort » est avec les Saints. C'est donc » nous qui nous sommes égarés, » qui n'avons connu ni la vérité, » ni la justice, etc. etc. » *Sap*. c. 5, ℣. 3.

3.° Je ne reçois, nous dit-on encore, aucune impression fâcheuse de ce que je vois ni de ce que j'entends au *spectacle*.

Cela peut être; l'habitude du poison peut en diminuer insensiblement les effets; la question est de savoir s'il est jamais louable de s'y accoutumer. Mais une conscience délicate s'y trouveroit souvent blessée. Comme la plupart des spectateurs ont contracté d'avance les mœurs dont ils voient le tableau, ils n'en sont pas fort émus. Ils se trouvent là comme chez eux; le langage de la scène est à peu près celui de leurs conversations, et ils ne reconnoissent dans les Acteurs que les hommes de leur société. Si le vice, devenu presque général, perd enfin toute sa noirceur, nous serons forcés d'avouer qu'il est désormais inutile de vouloir en détourner les hommes. Mais nous voyons en eux le *monde* tel que Jésus-Christ l'a représenté, le monde qui n'a pas voulu le reconnoître, *Joan*. c. 1, ℣. 10; qui a fermé les yeux à la lumière, c. 3, ℣. 19; qui ne peut pas recevoir son esprit, c. 14, ℣. 17; duquel il a séparé ses Disciples, et duquel il a encouru la haine, c. 15, ℣. 18 et 19; qui a regardé son Evangile comme une folie, 1 *Cor*. c. 1, ℣. 18, etc.

4.° Plusieurs Drames renferment une très-bonne morale païenne sans doute; pour la morale chrétienne, elle y seroit très-déplacée. Quelques tirades de morale sont le palliatif nécessaire pour faire passer les maximes fausses et pernicieuses, les obscénités et les images du vice qui viennent à la suite. Dans le siècle dernier, pour rendre le théâtre moins odieux, l'on mit sur la scène des tragédies tirées de l'Ecriture-Sainte; aujourd'hui que l'on ne veut plus entendre parler de Dieu ni de ses Saints, on n'aura plus recours à cet expédient, les *spectacles* universellement accrédités n'en ont plus besoin, et ce sera une profanation de moins. Il reste toujours à savoir si des Chrétiens seront jugés de Dieu selon la morale du théâtre, ou selon les

règles de l'Evangile. Quant à ceux qui ne croient plus de Dieu ni d'autre vie, nous n'avons rien à leur dire; nous ne parlons ici qu'à ceux auxquels il reste encore quelques principes de Religion et de crainte de Dieu.

5.° Il y a cependant des Casuistes et des Confesseurs qui permettent la fréquentation des *spectacles;* on est en droit de les écouter plutôt que ceux qui la défendent.

Si cela étoit vrai, nous nous contenterions de répondre avec l'Evangile, que ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles, et que tous doivent tomber dans le précipice, *Matt.* c. 15, ℣. 14. Mais c'est une calomnie; on ne peut citer aucun Casuiste qui ait décidé sans restriction que la fréquentation des *spectacles* est permise et innocente. On a peut-être tiré cette fausse conséquence des principes posés par quelques-uns, mais ils l'auroient désavouée s'ils avoient prévu l'abus que l'on en fait. Il n'est point de règle plus fausse que de juger de la morale des Confesseurs par la conduite des pénitens. Sait-on ce que les premiers ont fait pour ouvrir les yeux à des aveugles volontaires, et pour ramener au bien des mondains obstinés; les prétextes qu'on leur oppose, les difficultés qu'on leur allègue, les fausses promesses qu'on leur fait, etc.? Au milieu d'une dépravation générale et incurable, ils voient que plusieurs mondains renonceront plutôt aux Sacremens et à toute profession du Christianisme qu'à l'habitude des *spectacles;* est-il aisé de choisir entre ces deux extrémités? Ils gémissent, ils exhortent, ils tolèrent, ils espèrent une résipiscence future, etc. On conclut de là très-mal à propos qu'ils approuvent ou qu'ils permettent la fréquentation des *spectacles;* ils sont forcés de tolérer bien d'autres désordres, auxquels personne ne veut renoncer. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les pénitens qui veulent sincèrement revenir à Dieu, commencent par s'interdire pour toujours ce pernicieux amusement; donc il n'est pas vrai que les Confesseurs le permettent.

Nous objectera-t-on enfin qu'au mépris des Canons, des lois, des censures, il y a des Ecclésiastiques qui ne se font pas scrupule de fréquenter les théâtres? Nous disons hardiment que ces prévaricateurs n'ont rien d'ecclésiastique que l'habit, et qu'ils ne le portent que pour le déshonorer; que si les premiers Pasteurs jouissoient encore de leur ancienne autorité, ils les puniroient, et les forceroient d'observer les bienséances de leur état. Mais dans un temps de vertige auquel les Incrédules ont répandu de toutes parts une morale pestilentielle, où l'on ne connoît point de plus grande satisfaction que de braver les lois, où les mondains ne font accueil qu'à ceux qui se conforment à leurs mœurs, il n'est pas étonnant que le poison ait infecté plusieurs de ceux qui étoient destinés par leur état à en arrêter les funestes influences. *Voyez* DISCIPLINE et LOIS ECCLÉSIASTIQUES.

SPINOSISME, système d'Athéisme imaginé par Benoît Spinosa, Juif Portugais, mort en Hollande l'an 1677, à 44 ans. Ce système est aussi nommé *Panthéisme,* parce qu'il consiste à soutenir que l'univers, τὸ Πᾶν, est Dieu, ou qu'il n'y a point d'autre Dieu que l'universalité des êtres. D'où il s'ensuit que tout ce qui arrive est

l'effet nécessaire des lois éternelles et immuables de la *nature*, c'est-à-dire, d'un être infini et universel, qui existe et qui agit nécessairement. Il est aisé d'apercevoir les conséquences absurdes et impies qui naissent de ce système.

On voit d'abord qu'il consiste à réaliser des abstractions, et à prendre tous les termes dans un sens faux et abusif. L'*être* en général, *la substance* en général, n'existent point, il n'y a dans la réalité que des individus, et des *natures* individuelles. Tout *être*, toute *substance*, toute *nature*, est ou corps ou esprit, et l'un ne peut être l'autre. Mais Spinosa pervertit toutes ces notions; il prétend qu'il n'y a qu'une seule *substance*, de laquelle la pensée et l'étendue, l'esprit et le corps sont des *modifications*, que tous les êtres particuliers sont des modifications de l'être en général.

Il suffit de consulter le sentiment intérieur, qui est le souverain degré de l'évidence, pour être convaincu de l'absurdité de ce langage. Je sens que je suis moi et non un autre, une substance séparée de toute autre, un individu réel, et non une modification; que mes pensées, mes volontés, mes sensations, mes affections, sont à moi, et non à un autre, et que celles d'un autre ne sont pas les miennes. Qu'un autre soit un être, une substance, une nature, aussi-bien que moi, cette ressemblance n'est qu'une idée abstraite, une manière de nous considérer l'un l'autre, mais qui n'établit point l'*identité*, ou une unité réelle entre nous.

Pour prouver le contraire, Spinosa ne fait qu'un sophisme grossier. « Il ne peut y avoir, dit-il, » plusieurs substances de même at- » tribut ou de différens attributs; » dans le premier cas, elles ne se- » roient point différentes, et c'est » ce que je prétends; dans le se- » cond, ce seroit ou des attributs » essentiels, ou des attributs acci- » dentels : si elles avoient des at- » tributs essentiellement différens, » ce ne seroient plus des substan- » ces; si ces attributs n'étoient » qu'accidentellement différens, ils » n'empêcheroient point que la » substance ne fût une et indivi- » sible. »

On aperçoit d'abord que ce raisonneur joue sur l'équivoque du mot *même* et du mot *différent*, et que son système n'a point d'autre fondement. Nous soutenons qu'il y a plusieurs substances de même attribut, et plusieurs de différens attributs, ou plusieurs substances dont les unes diffèrent essentiellement, les autres accidentellement. Deux hommes sont deux substances de même attribut, ils ont même nature et même essence, ce sont deux individus de même espèce; mais ils ne sont pas le *même*, quant au nombre, ils sont différens, c'est-à-dire, distingués. Spinosa confond l'identité de nature ou d'espèce, qui n'est qu'une ressemblance, avec l'identité individuelle, qui est l'unité; ensuite il confond la distinction des individus avec la différence des espèces : pitoyable logique! au contraire, un homme et une pierre sont deux substances de différens attributs, dont la nature, l'essence, l'espèce, ne sont point les mêmes, ou ne se ressemblent point. Cela n'empêche pas qu'un homme et une pierre n'aient l'attribut commun de substance, tous deux subsistent à part, et séparés de tout autre être; ils n'ont

besoin ni l'un ni l'autre d'un suppôt, ce ne sont ni des accidens, ni des modes; s'ils ne sont pas des substances, ils ne sont rien.

Spinosa et ses partisans n'ont pas vu que l'on prouveroit qu'il n'y a qu'un seul mode, une seule modification dans l'univers, par le même argument dont ils se servent pour prouver qu'il n'y a qu'une seule substance; leur système n'est qu'un tissu d'équivoques et de contradictions. Ils n'ont pas une seule réponse solide à donner aux objections dont on les accable.

Le Comte de Boulainvilliers, après avoir fait tous ses efforts pour expliquer ce système ténébreux et inintelligible, a été forcé de convenir que le système ordinaire qui représente Dieu comme un être infini, distingué, première cause de tous les êtres, a de grands avantages, et sauve de grands inconvéniens. Il tranche les difficultés de l'infini qui paroît divisible et divisé dans le *Spinosisme;* il rend raison de la nature des êtres; ceux-ci sont tels que Dieu les a faits, non par nécessité, mais par une volonté libre; il donne un objet intéressant à la Religion, en nous persuadant que Dieu nous tient compte de nos hommages; il explique l'ordre du monde, en l'attribuant à une cause intelligente qui sait ce qu'elle fait; il fournit une règle de morale, qui est la loi divine, appuyée sur des peines et des récompenses; il nous fait concevoir qu'il peut y avoir des miracles, puisque Dieu est supérieur à toutes les lois et à toutes les forces de la nature qu'il a librement établies. Le *Spinosisme* au contraire ne peut nous satisfaire sur aucun de ces chefs, et ce sont autant de preuves qui l'anéantissent.

Ceux qui l'ont réfuté, ont suivi différentes méthodes. Les uns se sont attachés principalement à en développer les conséquences absurdes. Bayle en particulier a très-bien prouvé que selon Spinosa, Dieu et l'étendue sont la même chose; que l'étendue étant composée de parties, dont chacune est une substance particulière, l'unité prétendue de la substance universelle est chimérique et purement idéale. Il a fait voir que les modalités qui s'excluent l'une l'autre, telle que l'étendue et la pensée, ne peuvent subsister dans le même sujet; que l'immutabilité de Dieu est incompatible avec la division des parties de la matière, et avec la succession des idées de la substance pensante; que les pensées de l'homme étant souvent contraires les unes aux autres, il est impossible que Dieu en soit le sujet ou le suppôt. Il a montré qu'il est encore plus absurde de prétendre que Dieu est le suppôt des pensées criminelles, des vices et des passions de l'humanité; que dans ce système le *vice* et la *vertu* sont des mots vides de sens; que contre la possibilité des miracles, Spinosa n'a pu alléguer que sa propre thèse; savoir, la nécessité de toutes choses, thèse non prouvée, et dont on ne peut pas seulement donner la notion; qu'en suivant ses propres principes, il ne pouvoit nier ni les esprits, ni les miracles, ni les enfers. *Dict. crit. Spinosa.*

Dans l'impuissance de rien répliquer de solide, les Spinosistes se sont retranchés à dire que Bayle n'a pas compris la doctrine de leur maître, et qu'il l'a mal exposée. Mais ce critique, aguerri à la dispute, n'a pas été dupe de cette défaite, qui est celle de tous les

Matérialistes;

Matérialistes ; il a repris en détail toutes les propositions fondamentales du système, il a défié ses adversaires de lui en montrer une seule dont il n'eût pas exposé le vrai sens. En particulier, sur l'article de l'immutabilité et du changement de la substance, il a démontré que ce sont les Spinosistes qui ne s'entendent pas eux-mêmes ; que, dans leur système, Dieu est sujet à toutes les révolutions et les transformations auxquelles la matière première est assujettie selon l'opinion des Péripatéticiens. *Ibid. Rem.* CC, DD.

D'autres Auteurs, comme le célèbre Fénélon, et le P. Lami, Bénédictin, ont formé une chaîne de propositions évidentes et incontestables, qui établissent les vérités contraires aux paradoxes de Spinosa ; ils ont ainsi construit un édifice aussi solide qu'un tissu de démonstrations géométriques, et devant lequel le *Spinosisme* s'écroule de lui-même.

Quelques-uns enfin ont attaqué ce sophiste dans le fort même où il s'étoit retranché, et sous la forme géométrique sous laquelle il a présenté ses erreurs ; ils ont examiné ses définitions, ses propositions, ses axiomes, ses conséquences ; ils en ont dévoilé les équivoques et l'abus continuel qu'il a fait des termes ; ils ont montré que de matériaux si foibles, si confus et si mal assortis, il n'est résulté qu'une hypothèse absurde et révoltante. Hooke, *Relig. natur. et revel. principia*, 1.re part. etc. On peut consulter encore Jacquelot, *Traité de l'existence de Dieu ;* Le Vassor, *Traité de la véritable Religion*, etc.

Plusieurs écrivains ont cru que Spinosa avoit été entraîné dans son système par les principes de la philosophie de Descartes ; nous ne pensons pas de même. Descartes enseigne à la vérité qu'il n'y a que deux êtres existans réellement dans la nature, la pensée et l'étendue, que la pensée est l'essence ou la substance même de l'esprit, que l'étendue est l'essence ou la substance même de la matière. Mais il n'a jamais rêvé que ces deux êtres pouvoient être deux attributs d'une seule et même substance ; il a démontré au contraire que l'une de ces deux choses exclut nécessairement l'autre, que ce sont deux natures essentiellement différentes, qu'il est impossible que la même substance soit tout à la fois esprit et matière.

D'autres ont douté si la plupart des Philosophes Grecs et Latins, qui semblent avoir enseigné l'unité de *Dieu*, n'ont pas entendu sous ce nom l'univers ou la nature entière ; plusieurs Matérialistes n'ont pas hésité de l'affirmer ainsi, de soutenir que tous ces Philosophes étoient *Panthéistes* ou *Spinosistes*, et que les Pères de l'Eglise se sont trompés grossièrement, ou en ont imposé, lorsqu'ils ont cité les passages des anciens Philosophes en faveur du dogme de l'unité de Dieu professé par les Juifs et par les Chrétiens.

Dans le fond, nous n'avons aucun intérêt de prendre un parti dans cette question; vu l'obscurité, l'incohérence, les contradictions qui se rencontrent dans les écrits des Philosophes, il n'est pas fort aisé de savoir quel a été leur véritable sentiment. Ainsi l'on ne pourroit accuser les Pères de l'Eglise ni de dissimulation, ni d'un défaut de pénétration, quand même ils n'auroient pas compris parfaitement le

système de ces raisonneurs. Ceux que l'on peut accuser de Panthéisme avec le plus de probabilité, sont les Pythagoriciens et les Stoïciens, qui envisageoient Dieu comme l'âme du monde, et qui le supposoient soumis aux lois immuables du destin. Mais quoique ces Philosophes n'aient pas établi d'une manière nette et précise la distinction essentielle qu'il y a entre l'esprit et la matière, il paroît qu'ils n'ont jamais confondu l'un avec l'autre; jamais ils n'ont imaginé, comme Spinosa, qu'une seule et même substance fût tout à la fois esprit et matière. Leur système ne valoit peut-être pas mieux que le sien, mais enfin il n'étoit pas absolument le même. *Voyez* Ame du Monde.

Toland, qui étoit Spinosiste, a poussé plus loin l'absurdité; il a osé soutenir que Moïse étoit *Panthéiste*, que le Dieu de Moïse n'étoit rien autre chose que l'univers. Un médecin qui a traduit en latin, et a publié les ouvrages posthumes de Spinosa, a fait mieux encore, il a prétendu que la doctrine de ce rêveur n'a rien de contraire aux dogmes du Christianisme, et que tous ceux qui ont écrit contre lui l'ont calomnié. Mosheim, *Hist. Ecclés.* 17.e siècle, sect. 1, §. 24, notes *t* et *w*. La seule preuve que donne Toland est un passage de Strabon, *Geogr.* l. 16, dans lequel il dit que Moïse enseigna aux Juifs que Dieu est tout ce qui nous environne, la terre, la mer, le ciel, le monde, et tout ce que nous appelons *la nature*.

Il s'ensuit seulement que Strabon n'avoit pas lu Moïse, ou qu'il avoit fort mal compris le sens de sa doctrine. Tacite l'a beaucoup mieux entendu. Les Juifs, dit-il, conçoivent par la pensée un seul Dieu, souverain, éternel, immuable, immortel. *Judæi, mente solâ, unumque numen intelligunt, summum illud et æternum, neque mutabile, neque interiturum, Hist.* l. 5, c. 1 et suiv. En effet, Moïse enseigne que Dieu a créé le monde, que le monde a commencé, que Dieu l'a fait très-librement, puisqu'il l'a fait par sa parole ou par le seul vouloir, qu'il a tout arrangé comme il lui a plu, etc. Les Panthéistes ne peuvent admettre une seule de ces expressions, ils sont forcés de dire que le monde est éternel, ou qu'il s'est fait par hasard, que le tout a fait les parties, ou que les parties ont fait le tout, etc. Moïse a sapé toutes ces absurdités par le fondement. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que les Juifs n'ont point eu d'autre croyance que celle de Moïse, et que les Chrétiens la suivent encore.

Il ne sert à rien de dire que le *Spinosisme* n'est point un Athéisme formel; que si son auteur a mal conçu la Divinité, il n'en a pas pour cela nié l'existence, qu'il n'en parloit même qu'avec respect, qu'il n'a point cherché à faire des prosélytes, etc. Dès que le *Spinosisme* entraîne absolument les mêmes conséquences que l'Athéisme pur, qu'importe ce qu'a pensé d'ailleurs Spinosa? Les contradictions de ce rêveur ne remédient point aux fatales influences de sa doctrine, s'il ne les a pas vues, c'étoit un insensé stupide, il ne lui convenoit pas d'écrire. Mais l'empressement de tous les Incrédules à le visiter pendant sa vie, à converser avec lui, à recueillir ses écrits après sa mort, à développer sa doctrine, à en faire l'apologie, font sa condamnation. Un incen-

diaire ne mérite pas d'être absous, parce qu'il n'a pas prévu tous les dégâts qu'alloit causer le feu qu'il allumoit.

SPIRATION. *Voyez* Trinité.

SPIRITUALITÉ. *V.* Esprit.

SPIRITUEL. On nomme *substance spirituelle* tout être distingué de la matière, qui a la faculté de se sentir et de se connoître, faculté dont la matière est incapable : dans ce sens, l'âme de l'homme est une substance *spirituelle*, ou *un esprit. Voyez* ce mot. On appelle encore *spirituel*, ce qui appartient à l'esprit; ainsi l'intelligence et la volonté sont des facultés *spirituelles*, qui ne peuvent appartenir à des corps. Penser, réfléchir, vouloir, choisir, sont des opérations *spirituelles*, desquelles la matière ne peut pas être le principe, etc.

Le désir de recevoir Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie est appelé *Communion spirituelle*, par opposition à l'action de le recevoir réellement et corporellement. Les Protestans qui ne croient point la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement, n'admettent qu'une manducation ou communion spirituelle. *Voyez* Communion.

On appelle lecture *spirituelle*, cantiques, exercices *spirituels*, ceux qui excitent la piété ou la dévotion, et qui servent à l'entretenir. La vie *spirituelle* est l'habitude de la méditation ou de la contemplation, l'exactitude à réfléchir sur soi-même, à pratiquer tous les moyens qui peuvent conduire une âme à la vertu et à la perfection chrétienne : c'est ce que l'on nomme encore *la vie intérieure*. Un bouquet *spirituel* est une sentence, une maxime, une réflexion sainte, un passage de l'Ecriture, etc. que l'on a retenu dans la méditation, et que l'on se rappelle de temps en temps pendant la journée.

En parlant de la Simonie, on distingue dans un bénéfice le *spirituel* d'avec le temporel. Par le premier, l'on entend les fonctions saintes qu'un Bénéficier est obligé de remplir, comme prier, célébrer l'Office divin, administrer les Sacremens, etc. non-seulement parce que l'esprit doit avoir plus de part à ces fonctions que le corps, mais encore parce qu'elles ont pour objet l'avantage des âmes et leur salut éternel. *Voyez* Bénéfice.

STANCARIENS. *Voyez* Luthéranisme.

STATION est l'action de se tenir debout. C'est dans cette attitude que les Chrétiens avoient coutume de prier le Dimanche, et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte inclusivement, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Cet usage est attesté par les Pères de l'Eglise les plus anciens, tels que S. Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Cyprien, Pierre, Evêque d'Alexandrie, etc. et par les autres auteurs des siècles suivans; ils en parlent comme d'une tradition apostolique. Du temps du Concile de Nicée, tenu l'an 325, cette pratique étoit négligée dans plusieurs endroits, les Chrétiens prioient à genoux pendant le temps pascal, comme pendant le reste de l'année; le Concile ordonna dans son 2.me canon d'observer l'uniformité et de prier debout suivant l'ancien usage. Il jugea sans doute qu'un rite destiné à rappeler le souvenir d'un des plus impor-

tans mystères de notre Rédemption, ne pouvoit paroître indifférent; ainsi, après avoir fixé le jour auquel la Pâque devoit être célébrée dans toutes les Eglises sans exception, il détermina encore la manière dont on y devoit prier. Il ne paroît pas néanmoins que ce 20.me canon du Concile de Nicée ait été observé dans l'Occident avec autant d'exactitude que dans les Eglises d'Orient.

Pendant le reste de l'année, sur-tout les jours de jeûne et de pénitence, on prioit à genoux, ou prosterné, ou profondément incliné. Bingham, *Orig. Eccl.* t. 5, l. 13, c. 8, §. 3.

C'étoit encore la coutume de se tenir debout pendant la lecture de l'évangile, pendant les sermons, et durant le chant des psaumes. On ne se donnoit point alors dans les Eglises les commodités que la tiédeur, la mollesse, la vanité y ont introduites dans la suite des siècles. Tom. 6, p. 22, 80, 183.

Probablement c'est pour la même raison que dès le troisième siècle l'on a nommé *station* ou *jours stationnaires*, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, parce que dans ces deux jours les Fidèles s'assembloient aussi-bien que le Dimanche, pour célébrer l'Office divin, et pour participer à la Communion. L'on y observoit aussi un demi-jeûne, c'est-à-dire, que l'on s'abstenoit de manger jusqu'après l'Office qui finissoit ordinairement à trois heures après midi. Tom. 9, p. 254. Ces demi-jeûnes, qui étoient de précepte en Orient, et qui y sont encore observés aujourd'hui, du moins parmi les Moines, n'étoient que de dévotion en Occident, et dans la suite la *station* du mercredi fut transportée au samedi dans l'Eglise Romaine. Mais les Montanistes, qui affectoient en toutes choses une rigueur outrée, faisoient un crime à tous ceux qui ne gardoient pas le jeûne ces jours-là, ou qui se bornoient à un demi-jeûne. Thomassin, *Traité des jeûnes*, première partie, c. 19.

Comme l'intention de l'Eglise ne fut jamais de faire interrompre par des pratiques de piété les travaux des arts et de l'agriculture dont le peuple a besoin pour subsister, l'on présume avec raison que la discipline dont nous parlons regardoit principalement le Clergé et les habitans aisés des villes épiscopales; et il en est de même de plusieurs autres anciens usages.

Par analogie, l'on a nommé *station*, dans l'Eglise de Rome, l'office que le Pape à la tête de son clergé alloit célébrer dans différentes Basiliques de cette ville; et comme il les visitoit ainsi successivement, l'on a marqué dans le Missel romain les jours auxquels il devoit y avoir *station* dans telle église. A la fin de chaque office l'Archidiacre annonçoit à l'assemblée le lieu où il y auroit *station* le lendemain. On croit que ce fut S. Grégoire qui fixa et distribua ainsi les *stations* à Rome; aussi sont-elles marquées dans son Sacramentaire. On appeloit *Diacre stationnaire* celui qui étoit chargé de dire l'Evangile à la messe que le Pape devoit célébrer. A présent il n'est presqu'aucun jour de l'année auquel le Saint Sacrement ne soit exposé dans une des églises de Rome, avec une indulgence accordée à ceux qui iront prier dans cette Eglise, où il y a *station;* et à moins qu'il n'y ait quelque obstacle, le Pape ne manque jamais

d'aller la visiter et y faire sa prière.

Pendant le Jubilé, lorsque l'indulgence est étendue à toutes les Eglises de la Chrétienté, on désigne les Eglises particulières dans lesquelles les Fidèles seront obligés d'aller faire leurs prières ou leurs *stations,* pour gagner l'indulgence.

On appelle encore *station* les prières que les Chanoines ou les Prêtres d'une Eglise vont faire en procession dans la nef, devant l'autel de la Sainte Vierge, avant la Messe et après les Vêpres.

Enfin, l'on nomme quelquefois *station* la commission donnée à un prédicateur de faire des sermons pendant le Carême dans une Eglise particulière.

Quand on remonte à l'origine des usages ecclésiastiques et religieux, on voit qu'il ont été tous établis sur des raisons solides et analogues aux circonstances; ceux qui les trouvent ridicules ne montrent que de l'ignorance. On demande si les prières sont meilleures dans une Eglise que dans une autre, et si Dieu n'est pas disposé à nous écouter partout. Il l'est, sans doute; mais Jésus-Christ qui nous a recommandé de prier toujours, nous a dit aussi que quand plusieurs sont rassemblés en son nom, il est au milieu d'eux. Il a donc voulu que les Fidèles priassent en commun, afin qu'ils se souvinssent qu'ils sont tous frères, tous enfans d'un même père, tous destinés au même héritage éternel, et qu'ils prissent intérêt au salut les uns des autres. *Voyez* PRIÈRE, COMMUNION DES SAINTS. Lorsque dans une grande ville il y avoit des Eglises éloignées les unes des autres, il étoit de la charité des Evêques d'y aller faire les *stations* ou les Offices divins, afin de donner aux divers membres de leur troupeau la commodité de se rassembler, pour ainsi dire, sous la houlette du Pasteur. A présent, si cela est moins nécessaire qu'autrefois, il est encore utile de conserver les anciens usages, parce qu'ils nous rappellent toujours les mêmes vérités, et parce que les dévotions particulières, qui n'ont point d'autre règle que le goût et le caprice, ne manquent jamais d'entraîner des abus et des erreurs.

STAUROLATRES. *Voyez* CHAZINZARIENS.

STERCORANISTES. On a donné ce nom à ceux qui soutenoient que le corps de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, reçu par la Communion, étoit sujet à la digestion et à ses suites, comme tous les autres alimens. La question est de savoir s'il y a eu réellement des Théologiens assez insensés pour admettre cette absurdité.

Mosheim, plus modéré sur ce point que d'autres Protestans, convient qu'à proprement parler, *Stercoranisme* est une hérésie imaginaire. Dans l'onzième siècle, les Théologiens qui soutenoient que la substance du pain et du vin est changée dans l'Eucharistie au corps et au sang de Jésus-Christ, imputèrent à ceux qui tenoient le contraire cette odieuse conséquence, que ce corps et ce sang adorable sont sujets dans l'estomac à la digestion et à ses suites. Ils argumentoient sur ces paroles du Sauveur : *Tout ce qui entre dans la bouche descend dans le ventre, et va au retrait.* Ceux qui nioient la transsubstantiation ne manquèrent pas de rétorquer l'objection contre leurs adversaires, et de prétendre que

puisque le corps et le sang de Jésus-Christ avoient pris la place de la substance du pain et du vin, ils devoient subir les mêmes accidens qui seroient arrivés à cette substance, si elle avoit été reçue par le Communiant : *Hist. Eccl.* 9.e siècle, 2 part., c. 3, §. 21.

Nous ne ferons point de recherches pour savoir si ce ne sont pas les ennemis du dogme de la présence réelle qui ont été les premiers auteurs de cette odieuse objection, plutôt que les défenseurs de la transsubstantiation; cela est d'autant plus probable, que les successeurs des premiers la répètent encore : nous nous contentons de l'aveu de Mosheim; il convient que dans le fait cette imputation n'étoit applicable ni aux uns ni aux autres, que les reproches venoient plutôt d'un fond de malignité que d'un véritable zèle pour la vérité. On ne peut sans impudence, dit-il, l'employer contre ceux qui nient la transsubstantiation, mais bien contre ceux qui la soutiennent; quoique peut-être ni les uns ni les autres n'aient jamais été assez insensés pour l'admettre; *ibid.*

Il ne falloit pas affecter là un *peut-être*, il falloit avouer franchement que ce reproche étoit absurde dans l'un et l'autre parti. Plus équitables que lui, nous allons faire voir qu'il ne peut avoir lieu contre aucun des sentimens vrais ou faux qui sont suivis dans les différentes sectes chrétiennes touchant l'Eucharistie; nous ne refusons jamais de rendre justice, même à nos ennemis.

1.° Le reproche de *Stercoranisme* ne peut être fait aux Calvinistes qui nient la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement, ni contre les Luthériens qui prétendent aujourd'hui que l'on y reçoit à la vérité son corps et son sang, non en vertu d'une présence réelle et corporelle du Sauveur dans le pain et le vin, mais en vertu de la Communion, ou de l'action de recevoir ces Symboles. *Voyez* EUCHARISTIE, §. 2.

2.° Luther et ses disciples qui admettoient l'impanation, ou l'union du corps et du sang de Jésus-Christ avec la substance du pain et du vin, ne donnoient pas moins lieu à l'accusation de *Stercoranisme* que les défenseurs de la transsubstantiation; Mosheim ni Basnage n'en ont rien dit, parce qu'ils n'en vouloient qu'aux Catholiques. Mais il n'est pas difficile de justifier ces Impanateurs; ils enseignoient sans doute que le corps de Jésus-Christ ne demeure sous le pain, ou avec le pain, qu'autant que cet aliment conserve sa forme et ses qualités sensibles; que le pain devenu du chyle dans l'estomac n'est plus du pain, qu'ainsi le corps de Jésus-Christ cesse d'y être uni.

3.° Il faut être entêté à l'excès pour soutenir que cette accusation est mieux fondée à l'égard des Catholiques qui admettent la transsubstantiation. Jamais ils n'ont pensé que le corps de Jésus-Christ est encore sous les espèces, ou sous les qualités sensibles du pain, lorsque ces qualités ne subsistent plus. Au moment que les espèces sacramentelles sont descendues dans l'estomac, elles sont mêlées ou avec les restes d'alimens, ou avec les humeurs qui doivent concourir à la digestion. Dès-lors ces espèces ou qualités sensibles sont altérées, elles ne subsistent plus du tout lorsqu'elles sont changées en chyle; le corps de Jésus-Christ n'y est donc plus. Comment prétendre que ce

corps adorable est sujet *aux suites de la digestion*, dès qu'il cesse d'exister par la digestion même des espèces sacramentelles ?

Basnage, qui a fait une longue Dissertation sur le *Stercoranisme*, *Hist. de l'Eglise*, l. 16, c. 6, a manqué de jugement, lorsqu'il a dit que les accidens qui peuvent arriver au corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie embarrassent fort les Théologiens qui admettent la présence réelle; ils ne sont embarrassans que pour ceux qui ne réfléchissent pas. Ils incommodent peut-être ceux qui commencent par argumenter sur la substance des corps; mais nous demandons ce que c'est que cette *substance* séparée ou abstraite de toute qualité sensible, et si on peut en donner une notion claire; si on ne le peut pas, de quoi servent les argumens ?

Voici le plus fort. Les Pères de l'Eglise ont dit que l'Eucharistie nourrit nos corps aussi-bien que nos âmes; or, c'est la substance d'un aliment, et non ses qualités sensibles qui peut produire cet effet : puisque la substance du pain, selon nous, n'est plus dans l'Eucharistie, il faut que ce soit la substance du corps de Jésus-Christ qui y supplée.

Cette objection est-elle donc insoluble ? Nous demandons ce que c'est que nourrir notre corps; c'est sans doute en augmenter le volume. Que l'on nous dise comment une substance corporelle dépouillée de toutes ses qualités sensibles, par conséquent de *volume*, peut augmenter celui de notre corps.

Les Pères ont dit que l'Eucharistie, le pain eucharistique, l'aliment consacré, etc., nourrit notre corps; mais ils n'ont pas dit que c'est le corps de Jésus-Christ, ou la substance de ce corps adorable, ou la substance du pain qui opère cet effet. Tous croyoient comme nous que la substance du pain n'y est plus, et tous comprenoient que la substance du corps de Jésus-Christ dépouillée de toute qualité sensible, ne produit point un effet physique et sensible.

Peu nous importe ce qui a été dit dans le neuvième et l'onzième siècles, et ensuite par les Scholastiques, touchant cette dispute. Quand nous serions forcés d'avouer que tous ont mal raisonné et se sont mal exprimés, il n'en résulteroit aucun préjudice contre la croyance catholique. On a eu très-grand tort d'attribuer le *Stercoranisme* à Nicétas, à Amalaire, à Raban-Maur, à Héribalde; à Ratramne, etc.; et quand il seroit vrai que tous se sont mal défendus, il ne s'ensuivroit encore rien.

Il auroit été mieux de ne point appliquer à la sainte Eucharistie des notions de physique ou de métaphysique très-obscures, très-incertaines, et qui ne pouvoient servir qu'à embrouiller la question; il auroit été mieux de ne pas entreprendre d'expliquer par ces notions fautives un mystère essentiellement inexplicable. Mais l'affectation des Protestans de ramener ces disputes sur la scène, ne prouve que leur malignité.

Il a fallu que Basnage s'aveuglât au grand jour pour affirmer, dans le titre du chap. 6, que *l'Eglise Grecque ancienne et moderne étoit Stercoraniste*, puisque les Grecs soutenoient que la réception de l'Eucharistie rompt le jeûne. Il avoit perdu toute pudeur quand il a osé attribuer l'origine du *Stercoranisme* à S. Justin, parce que ce Père a dit, *Apol.* 1, n. 66, que l'Eucharistie est un aliment duquel

notre chair et notre sang sont nourris, et à S. Irénée, parce qu'il enseigne, *adv. Hær.*, l. 5, c. 2, n. 2 et 3, que notre chair et notre sang sont nourris et augmentés par ce pain et par cette nourriture qui est le corps de Jésus-Christ. Basnage a falsifié ce passage, en mettant, *qui est appelée le corps de Jésus-Christ.* Il a poussé plus loin la turpitude, en ajoutant qu'Origène *a été Stercoraniste public,* puisqu'il a dit que l'aliment consacré par la parole de Dieu et par la prière, *dans ce qu'il a de matériel,* passe dans le ventre et va au retrait, *in Matth.* t. 11, n. 14; qu'il faut mettre au même rang S. Augustin, et l'Eglise d'Afrique, puisque nous lisons ces paroles, *Serm.* 57, c. 7, n. 7 : « Nous prenons le pain de » l'Eucharistie, non-seulement afin » que notre estomac en soit rempli; » mais afin que notre âme en soit » nourrie. » Enfin l'Eglise d'Espagne, parce qu'un Concile de Tolède, au septième siècle, a décidé qu'il ne faut consacrer que de petites hosties pour la Communion, de peur que l'estomac du Prêtre qui en consumera les restes n'en soit trop chargé.

Nous rougissons de rapporter ces odieuses accusations, mais il est bon de montrer jusqu'où l'entêtement et l'esprit de vertige peuvent pousser un Protestant. Basnage a fait tout son possible pour prouver que les anciens Pères de l'Eglise n'ont cru ni la présence réelle, ni la transsubstantiation; et le voilà qui leur attribue la conséquence la plus fausse et la plus révoltante que l'on puisse tirer de ces deux dogmes.

Origène est le seul que nous prendrons la peine de justifier. En disant, l'aliment consacré *dans ce qu'il a de matériel*, ou ce Père a entendu *la substance du pain;* dans ce cas, ou il n'a pas cru la présence réelle, ou il a supposé l'impanation, et nous avons fait voir que dans l'un et dans l'autre système le *Stercoranisme* ne peut pas lui être imputé. Si Origène a seulement entendu les qualités matérielles et sensibles du pain, comme nous le pensons, l'accusation est encore plus absurde, et nous l'avons prouvé. *Voyez* les notes des Editeurs d'Origène sur cet endroit.

Les Protestans se fâchent lorsque nous attribuons des erreurs aux Hérétiques anciens ou modernes, par voie de conséquence, et ils ne cessent de recourir à cette méthode pour imputer aux Pères et à l'Eglise entière, non-seulement des erreurs, mais des infamies.

Basnage avoit avoué qu'aucun Transsubstantiateur n'a jamais été assez insensé pour admettre le *Stercoranisme*, non-seulement à cause que le respect qu'il a pour le corps du fils de Dieu s'oppose à cette pensée, mais encore parce que ce corps adorable étant dans l'Eucharistie invisible, indivisible, impalpable, insensible, il est impossible de croire qu'il est sujet à la digestion et à ses suites, *ibid.* c. 6, §. 3. S'est-il repenti de ce trait de bonne foi? Non, mais il a voulu prouver que les Pères n'admettoient point la transsubstantiation, puisqu'ils admettoient le *Stercoranisme.*

Encore une fois ceci ressemble à un délire. Si les Pères n'ont pas cru la transsubstantiation, il faut du moins qu'ils aient cru la présence réelle, autrement l'accusation de *Stercoranisme* est absurde. S'ils ont supposé la présence réelle, que

l'on nous dise comment ils l'ont conçue, et alors nous prouverons que cette odieuse imputation est toujours également opposée au bon sens.

Si c'est à Basnage que Mosheim en vouloit, lorsqu'il a dit que le *Stercoranisme* n'est qu'une imputation maligne, il n'avoit pas tort. Les Incrédules en ont profité pour vomir des blasphèmes grossiers et dégoûtans contre le mystère de l'Eucharistie.

STIGMATES, marques ou incisions que les Païens se faisoient sur la chair, en l'honneur de quelque fausse divinité. Cette superstition étoit défendue aux Juifs, *Lévit.* c. 19, ℣. 28; l'Hébreu porte: « Vous ne vous ferez aucune écri» ture de pointe, » c'est-à-dire, aucun caractère ou aucun *stigmate* imprimé sur la chair avec des pointes; c'étoit un symbole d'idolâtrie.

Ptolémée Philopator ordonna d'imprimer une feuille de lierre, plante consacrée à Bacchus, sur les Juifs qui avoient quitté leur Religion pour embrasser celle des Païens. Saint Jean, *Apoc.* c. 13, ℣. 16 et 17, fait allusion à cette coutume, quand il dit que la bête a imprimé son caractère dans la main droite et sur le front de ceux qui sont à elle; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractère de la bête ou son nom. Philon le Juif, *de Monarch.* l. 1, observe qu'il y a des hommes qui, pour s'attacher au culte des Idoles d'une manière solennelle, se font sur la chair, avec des fers chauds, des caractères qui marquent leur engagement.

Saint Paul, *Galat.* c. 6, ℣. 17, dit, dans un sens fort différent, qu'il porte les *stigmates* de Jésus-Christ sur son corps, en parlant des coups de fouet qu'il avoit reçus pour la prédication de l'Evangile. Procope de Gaze, *in Isaï.*, c. 44, ℣. 20, remarque qu'un ancien usage des Chrétiens étoit de se faire sur le poignet et sur les bras des *stigmates* qui représentoient la Croix ou le Monogramme de Jésus-Christ, pour se distinguer des Païens. On dit que cet usage subsiste encore parmi les Chrétiens d'Orient, sur-tout parmi ceux qui ont fait le voyage de Jérusalem. Les Cophtes d'Egypte impriment avec un fer chaud le signe de la Croix sur le front de leurs enfans, afin d'empêcher les Mahométans de les dérober pour en faire des esclaves. On a cru mal à propos qu'ils employoient cette précaution pour tenir lieu de Baptême.

Les historiens de la vie de Saint François d'Assise ont rapporté que dans une vision ce Saint reçut les *stigmates* des cinq plaies de Jésus-Christ crucifié, et qu'il les porta sur son corps le reste de sa vie. On peut voir ce qu'en a dit M. Fleury, *Hist. Ecclés.* t. 16, l. 79, n. 5, et les preuves que l'on en donne, *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 9, p. 392.

STYLITE, nom que l'on a donné à certains Solitaires qui ont passé une partie de leur vie sur le sommet d'une colonne dans l'exercice de la pénitence et de la contemplation; ce mot vient du grec Στύλος, colonne; les Latins les ont appelés *sancti columnares*.

L'*Histoire Ecclésiastique* fait mention de plusieurs *Stylites;* on dit qu'il y en a eu dès le second siècle, mais ils n'ont jamais été en grand nombre. Le plus célèbre de tous est S. Siméon *Stylite*, Moine

Syrien qui vivoit dans le cinquième siècle et près de la ville d'Antioche; il demeura pendant un grand nombre d'années sur le sommet d'une colonne haute de quarante coudées, dont la plate-forme n'avoit que trois pieds de diamètre, de manière qu'il lui étoit impossible de se coucher. Elle étoit seulement environnée d'une espèce d'appui ou de balustrade sur laquelle le Saint se reposoit lorsqu'il étoit accablé de lassitude et de sommeil. Ce genre de vie extraordinaire le rendit fameux, non-seulement dans tout l'Orient, mais dans les autres parties du monde. Il mourut l'an 459, âgé de soixante-neuf ans.

Les Protestans ne pouvoient pas manquer de se donner carrière sur ce sujet, et de tourner les *Stylites* en ridicule; leurs sarcasmes ont été fidèlement répétés par les Incrédules. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 7, c. 2, §. 5, en a cependant parlé avec modération; il s'est contenté de rapporter brièvement ce qu'en ont dit les Anciens, sans approuver et sans blâmer cette manière de vivre.

Mosheim avoit d'abord fait de même, *Hist. Ecclés.* 5.e siècle, 1.re part. c. 1, §. 3. Il étoit convenu, sur la foi des historiens, que les Libaniotes voisins d'Antioche avoient été délivrés d'une troupe de bêtes féroces, en embrassant le Christianisme, suivant l'exhortation et la promesse que Siméon leur en avoit faites; qu'il convertit aussi à la foi chrétienne les habitans d'un canton de l'Arabie: conséquemment il n'avoit pas hésité d'appeler ce *Stylite* un *saint homme.* Mais, 2.e part. c. 3, §. 12, il a changé de langage, il a nommé le genre de vie de Siméon et de ses semblables une *superstition*, une *sainte folie*, une *forme insensée de Religion.* Son traducteur Anglois a beaucoup enchéri sur ces expressions, il s'est servi des termes les plus injurieux que la passion puisse suggérer. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 17, §. 12, n'a pas été plus retenu, il a nommé Siméon un *Moine fanatique*, et il l'a comparé à Diogène. Il lui reproche d'avoir engagé l'Empereur Théodose le Jeune à révoquer la loi par laquelle il avoit condamné les Chrétiens à rétablir les Synagogues des Juifs. Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, s'est borné à tourner en ridicule les miracles de Siméon *Stylite* le jeune, qui a vécu près de Constantinople au sixième siècle.

Examinons de sang froid le jugement de tous ces critiques: 1.o le genre de vie de Siméon étoit extraordinaire, singulier, ridicule même si l'on veut; mais il a produit de grands effets, qu'une conduite ordinaire et commune n'auroit certainement pas opérés. Etoit-il indigne de la sagesse divine de se servir d'un grand spectacle pour convertir des Païens, ou refuserons-nous à Dieu la liberté d'attacher des grâces de conversion à tel moyen qu'il lui plaît, d'amener des peuples à la Foi par l'admiration plutôt que par le raisonnement? Outre les Libaniotes et les Arabes convertis par Siméon, il amena encore au Christianisme un grand nombre de Perses, d'Arméniens, d'Ibériens, de Lazes habitans de la Colchide, qui étoient venus par curiosité pour le voir et pour l'entendre. Les Princes et les Grands de l'Arabie accouroient pour recevoir sa bénédiction. Varane V, Roi de Perse, quoiqu'ennemi déclaré du nom chrétien, ne put s'em-

pêcher de le respecter. Les Empereurs Théodose II, Léon, Marcien, eurent lieu plus d'une fois de s'applaudir d'avoir écouté ses conseils. L'Impératrice Eudoxie, qui avoit embrassé l'Eutychianisme, y renonça lorsqu'elle eut prêté l'oreille à ses exhortations. Tous ces faits sont rapportés et attestés par des contemporains, dont plusieurs étoient témoins oculaires.

Quand on seroit venu à bout de nous persuader qu'au cinquième siècle toute l'Asie n'étoit peuplée que d'esprits foibles et d'imbéciles, nous en conclurions encore qu'il falloit un exemple tel que celui de Siméon pour faire impression sur eux; nous dirions avec S. Paul, que Dieu a choisi des insensés et des hommes méprisables selon le monde, pour confondre les sages et les Philosophes; 1 *Cor.* c. 1, ℣. 27. Les Protestans devroient faire attention que les sarcasmes qu'ils ont lancés contre Siméon *Stylite*, ont été tournés par les Incrédules contre les anciens Prophètes; Isaïe marchant nu au milieu de Jérusalem à la manière des esclaves, Jérémie portant des chaînes à son cou, et qui les envoie ensuite aux Rois voisins de la Judée; Ezéchiel qui se tient couché pendant quarante jours sur le côté droit, et qui brûle la fiente des animaux pour faire cuire son pain; Osée qui, par ordre de Dieu, épouse une prostituée, etc. n'ont pas paru plus sages à nos beaux esprits que Siméon perché sur sa colonne.

Mosheim observe qu'un certain Vulsilaicus ayant voulu faire auprès de Trèves le personnage de *Stylite*, les Evêques l'obligèrent de descendre de sa colonne. Ils firent très-bien; cet imposteur n'avoit ni les mœurs, ni les vertus, ni la foi pure de Siméon; le climat de Trèves n'est point celui de la Syrie, le plus beau de l'univers, où l'on couche sur les toits et sur le pavé des rues; le *Stylite* du Nord auroit peut-être vécu pendant l'été; il auroit péri pendant l'hiver. Nous nous croyons sages, parce que nous ne vivons et ne pensons pas comme les Orientaux; ceux-ci nous méprisent et nous détestent parce que nous ne leur ressemblons pas.

2.° Quel motif a fait agir Siméon? étoit-ce l'humeur sauvage, la singularité de caractère, l'ambition de faire parler de lui, la vanité de voir arriver au pied de la colonne les plus grands personnages de son siècle, etc.? Ces vices ne sont pas compatibles avec la douceur, la docilité, la patience, l'humilité du *Stylite* d'Antioche. Les Moines d'Egypte, indignés de sa manière de vivre, lui envoyèrent signifier une excommunication, il la souffrit sans murmure; mieux informés de ses vertus dans la suite, ils lui demandèrent sa communion. Il s'étoit d'abord attaché à sa colonne par une chaîne; l'Evêque d'Antioche lui représenta que quand l'esprit est constant, le corps n'a pas besoin d'être enchaîné; Siméon ne répliqua point, il fit venir un serrurier et fit rompre la chaîne. Les Evêques et les Abbés de Syrie lui firent commander de descendre de sa colonne, il se mit en devoir d'obéir, on se contenta de sa docilité. Informé par des voyageurs des vertus de Sainte Geneviève, il se recommanda humblement à ses prières. Ce ne sont point là les symptômes du fanatisme ni de l'orgueil.

On nous demande quelle différence il y a entre ce *Stylite* et Diogène. La même qu'entre la charité

chrétienne et la malignité d'un Cynique. Diogène dans son tonneau méprisoit l'univers entier ; il insultoit aux passans, il ne vouloit corriger les vices que par des sarcasmes, il violoit les bienséances, il ne rougissoit d'aucune impudicité ; peut-on reprocher aucun de ces défauts à Siméon ? Puisque c'est un Protestant qui fait ce parallèle, nous lui disons hardiment que Luther et les autres prédicans fougueux de la réforme ressembloient beaucoup plus au Cynique d'Athènes, que le *Stylite* de Syrie.

3.° Les conversions et les miracles opérés par ce personnage célèbre sont-ils imaginaires et fabuleux, comme les Protestans le supposent ? Ils sont rapportés non-seulement par des contemporains, mais par des témoins oculaires. Théodoret, Evêque de Syr, ville voisine d'Antioche, avoit vu Siméon plus d'une fois, il avoit conversé avec lui ; il est un des plus savans et des plus judicieux Ecrivains Ecclésiastiques, ses ouvrages en font foi ; il n'attendit pas la mort du saint *Stylite*, pour dresser la relation de ses actions, de ses vertus et de ses miracles ; il la publia quinze ou seize ans auparavant pour en instruire les contemporains et la postérité. Le Moine Antoine, Disciple de Siméon, fit la sienne immédiatement après la mort de son maître. Un Prêtre Chaldéen nommé Cosmas, l'écrivit en Chaldaïque, à peu près dans le même temps. Evagre, habitant d'Antioche, magistrat et officier de l'Empereur, fit son histoire dans le siècle suivant, après avoir interrogé les témoins oculaires. Ces quatre Auteurs qui ont vécu en différens lieux, et qui n'ont pas écrit dans la même langue, ne se sont pas copiés. D'autres contemporains ont confirmé leur témoignage, en traitant d'autres sujets. Sur quoi donc peut être fondé le Pyrrhonisme historique affecté par les Protestans ? L'ignorant le plus stupide peut être incrédule, un vrai savant ne l'est jamais.

4.° L'on a fait contre la vie des Ascètes, des Moines, des Solitaires, des Pénitens de tous les siècles, la même objection que contre celle des *Stylites*. Jésus-Christ, dit-on, n'a point ordonné ce genre de vie, il ne l'a point autorisé par son exemple, ses Apôtres n'y ont exhorté personne. Si c'étoit une pratique louable en elle-même, tout Chrétien seroit obligé de l'embrasser ; la vertu sans doute est un devoir pour tout le monde : que deviendroit la société et le genre humain tout entier ? etc. etc.

Est-il bien vrai que la vie de Jésus-Christ et celle de ses Apôtres a été une vie ordinaire et commune ? S. Paul auroit eu tort de dire, 1 *Cor.* c. 4, ℣. 9 : « Nous sommes » devenus un spectacle aux yeux » du monde, des Anges et des » hommes ; nous paroissons insen- » sés à cause de Jésus-Christ. » Il est faux que toute vertu soit faite pour tout le monde ; Jésus-Christ a décidé le contraire, lorsqu'il a dit, *Matt.* c. 19, ℣. 11 : « Tous ne » comprennent pas ce que je dis, » mais ceux à qui ce don a été ac- » cordé. » Et S. Paul l'a répété, 1 *Cor.* c. 7, ℣. 7 : « Chacun a » reçu de Dieu un don qui lui est » *propre*, l'un d'une manière, » l'autre d'une autre. » C'est pour cela même que le Sauveur n'a commandé à personne la vie des Anachorètes, mais il l'a louée dans Jean-Baptiste, et S. Paul dans les anciens Prophètes. C'est donc un acte de vertu de l'embrasser lors-

que Dieu y appelle, et qu'aucun devoir de justice ou de charité ne s'y oppose. Ne craignons rien pour la société, ni pour le genre humain, Dieu y a pourvu par la variété de ses dons. Mais comme les Protestans ne veulent point entendre parler des conseils évangéliques, ils soutiendront plutôt des absurdités que de les admettre. *Voyez* CONSEILS ÉVANGÉLIQUES.

SUAIRE. Ce terme, tiré du latin *Sudarium*, signifie dans l'origine un linge ou un mouchoir dont on se sert pour essuyer le visage; le grec Σουδάριον, qui exprime la même chose, ne se trouve que dans les Evangélistes. Il ne faut donc pas le confondre avec Σινδὸν; celui-ci étoit un linceul, et il désignoit quelquefois un vêtement, il tenoit lieu de chemise.

Dans les pays chauds, l'on voit encore pendant l'été les jeunes gens pauvres, couverts d'un simple linceul ou morceau de toile carré; ils le passent sur leurs épaules, ramènent les deux coins sur la poitrine, croisent le reste sur leur corps et l'attachent par une corde; ils n'ont point d'autre vêtement. Dans la saison du froid et des pluies l'on met un manteau par-dessus. Il est dit dans l'Evangile, *Marc.* c. 14, ℣. 51, qu'un jeune homme qui suivoit Jésus-Christ, lorsqu'il fut pris au jardin des Olives, n'avoit qu'un *sindon* sur sa nudité, que les soldats voulurent l'arrêter, qu'il laissa son *sindon* et s'enfuit. *Judic.* c. 14, ℣. 12 et 13, Samson promit trente *sindons*, hebr. *sidinim*, et autant de tuniques aux jeunes gens de sa noce, s'ils pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur proposa. *Prov.* c. 22, ℣. 24, il est dit que la femme forte fait des *sindons* et des ceintures, et les vend aux Chananéens ou Phéniciens. *Isaïe*, c. 3, ℣. 23, parle des *sindons* des filles de Jérusalem.

Nous lisons dans l'Evangile que Joseph d'Arimathie, pour ensevelir Jésus-Christ, acheta un linceul, *sindonem*, et en enveloppa le corps du Sauveur. Il paroît que ce linceul fut coupé en bandelettes, pour serrer autour du corps et des membres les aromates dont on se servoit pour embaumer les morts; Joseph y ajouta un *suaire* ou mouchoir, pour envelopper la tête et le visage; saint Jean, c. 20, ℣. 6, dit qu'après la résurrection de Jésus-Christ saint Pierre entra dans le tombeau, qu'il n'y trouva que les linges ou bandelettes, τὰ ὀθόνια, placés d'un côté, et de l'autre le *suaire* qui avoit été mis sur la tête de Jésus. Il dit de même, c. 11, ℣. 44, que Lazare ressuscité sortit du tombeau ayant les pieds et les mains liés de bandelettes, et le visage couvert d'un *suaire*.

De là on conclut que le corps de Jésus-Christ ne fut point enveloppé d'un linceul entier, mais seulement avec des bandelettes comme Lazare. Ainsi les linceuls ou *suaires* que l'on montre dans plusieurs Eglises ne peuvent avoir servi à la sépulture du Sauveur, d'autant plus que le tissu de ces *suaires* est d'un ouvrage assez moderne.

Il est probable que dans le douzième et le treizième siècles, lorsque la coutume s'introduisit de représenter les Mystères dans les Eglises, on représenta, le jour de Pâques, la Résurrection de Jésus-Christ. On y chantoit la Prose *Victimæ Paschali, etc.* dans laquelle on fait dire à Magdelaine : *Sepulcrum Christi viventis et gloriam*

vidi resurgentis, *Angelicos testes*, *sudarium et vestes* : Au mot *sudarium* on montroit au peuple un linceul empreint de la figure de Jésus-Christ enseveli. Ces linceuls ou *suaires* conservés dans les trésors des Eglises, pour qu'ils servissent toujours au même usage, ont été pris dans la suite pour des linges qui avoient servi à la sépulture de notre Sauveur; voilà pourquoi il s'en trouve dans plusieurs Eglises différentes, à Cologne, à Besançon, à Turin, à Brioude, etc. et l'on s'est persuadé qu'ils avoient été apportés de la Palestine dans le temps des croisades.

Il ne s'ensuit point de là que ces *suaires* ne méritent aucun respect, ou que le culte qu'on leur rend est superstitieux. Ce sont d'anciennes images de Jésus-Christ enseveli, et il paroît certain que plus d'une fois Dieu a récompensé par des bienfaits la foi et la piété des Fidèles qui honorent ces signes commémoratifs du Mystère de notre rédemption.

SUBLAPSAIRES. *V*. INFRALAPSAIRES.

SUBSTANCE. Ce terme philosophique a donné lieu à plusieurs disputes entre les Catholiques et les Hétérodoxes. Il y eut dans les premiers siècles de l'Eglise de la difficulté à savoir si l'on pouvoit dire, en parlant de la Sainte Trinité, qu'il y a dans la Nature divine trois *substances*, ou trois hypostases, parce que l'on doutoit si par le mot de *substance* on devoit entendre trois essences, ou seulement trois personnes; *voyez* HYPOSTASE.

Depuis la naissance de la prétendue réforme il y a dispute entre les Protestans et les Catholiques pour savoir si la *substance* du pain et du vin est encore dans l'Eucharistie après la Consécration. Suivant la Foi catholique, en vertu des paroles de Jésus-Christ, *ceci est mon Corps*, *ceci est mon sang*, la *substance* du pain et du vin est changée au corps et au sang de ce divin Sauveur, de manière qu'il ne reste plus que les apparences ou les qualités sensibles de ces deux alimens; cette action de la puissance divine est nommée *Transsubstantiation*. *Voyez* ce mot. Les Protestans soutiennent que ce miracle est impossible, que Dieu ne peut pas changer une *substance* en une autre, sans que les qualités changent; qu'ainsi les qualités sensibles du pain et du vin ne peuvent demeurer dans l'Eucharistie, sans que la *substance* de ces deux corps n'y demeure. Mais avant de mettre des bornes à la puissance divine, dans un sujet aussi obscur, il faut y penser plus d'une fois.

En effet, lorsqu'il est question des corps ou de la matière, le mot SUBSTANCE ne présente aucune idée claire; nous ignorons absolument en quoi consiste l'essence ou la *substance* de la matière abstraite de toute qualité sensible, comment donc pouvons-nous en raisonner?

Par *substance* en général, on entend un être individuel qui persévère et demeure essentiellement le même, malgré le changement des modifications ou des qualités qui lui surviennent successivement, et c'est dans le sentiment intérieur que nous puisons cette notion. Je sens que malgré le changement des idées, des volontés, des affections, des sensations qui m'arrivent, je suis toujours *moi*; ces modifications ne peuvent subsister sans *moi*,

mais je puis être sans elles, elles ne sont donc pas *moi*. Je sens que je suis *moi* et non un autre, et qu'un autre n'est pas *moi*. Je suis donc une *substance*, un être individuel et permanent, qui continue d'être essentiellement le même sous une succession et une variété continuelle de modifications différentes. Ainsi le mot *substance* attribué à l'esprit me donne une idée claire, excitée par un sentiment intérieur qui est invincible.

Mais dans chaque masse ou portion de matière, dans un corps, y a-t-il de même un ou plusieurs êtres individuels et permanens, qui demeurent foncièrement les mêmes lorsque son étendue et ses qualités changent? Grande question.

Dans le système de la divisibilité de la matière à l'infini, nous ne trouverons jamais un être individuel; or, peut-on concevoir une *substance* où il n'y a point d'individu? Il n'est pas étonnant qu'en suivant cette opinion Locke ni ses partisans n'aient jamais pu comprendre ce que c'est qu'une *substance;* mais il ne falloit pas la chercher dans la matière, pendant qu'ils pouvoient la trouver en eux-mêmes.

Si nous revenons au système des atomes, des monades, des points physiques, nous ne serons pas plus avancés. En supposant qu'un atome indivisible de matière est une *substance*, nous n'y voyons rien d'essentiel que l'inertie; c'est à proprement parler, un être sans attributs. Un atome ne peut pas seulement être supposé étendu par lui-même, puisque l'étendue et toutes les qualités dont elle est la base, résultent de l'union de plusieurs atomes. Que faut-il pour que ces atomes soient censés essentiellement changés? Nous n'en savons rien. Nous ne savons pas seulement si les atomes qui composent les corps sont homogènes ou hétérogènes, si un corps est différent d'un autre corps autrement que par ses qualités sensibles; ainsi, en parlant des corps, nous ignorons absolument en quoi consiste l'identité de *substance* et le changement de *substance*. Il nous est donc impossible de savoir ce qu'il faut pour que des atomes qui étoient *pain* deviennent le corps de Jésus-Christ; nous ignorons si Dieu anéantit ou transporte ailleurs les atomes du pain pour y substituer d'autres atomes, sans toucher aux qualités sensibles, ou si le miracle s'opère autrement. Que peuvent donc prouver toutes les argumentations?

Les voyageurs disent que la pulpe du fruit de l'*arbre à pain* ressemble à la mie d'un pain blanc et tendre, qu'elle en a la figure, la couleur, la saveur et l'odeur. Supposons que la ressemblance soit assez parfaite pour tromper tous nos sens, faudroit-il affirmer que ce fruit est une même *substance* que le pain, ou que c'est une *substance* différente? Un Philosophe ne peut sans témérité soutenir le pour ni le contre. Que faudroit-il pour que du pain commun devînt le fruit de cet arbre, ou pour que ce fruit fût de vrai pain? Autre question insoluble. Et l'on ne cesse d'argumenter pour prouver que du pain ne peut pas être changé au Corps de Jésus-Christ, sans que ses qualités sensibles ne changent, c'est opiniâtreté pure.

On dira, pourquoi donc l'Eglise s'est-elle servie des mots *substance* et *transsubstantiation*, qui ne présentent aucune idée claire? Parce que les Hérétiques, aussi

mauvais Philosophes que mauvais Théologiens s'en servoient pour soutenir leur erreur, et pour pervertir le sens des paroles de l'Ecriture-Sainte touchant l'Eucharistie; on ne pouvoit les réfuter et les condamner qu'en usant de leur propre langage.

Les Luthériens qui admirent d'abord l'*impanation* ou la *consubstantiation,* n'étoient pas mieux fondés. Il est aussi impossible de concevoir comment deux *substances* distinctes peuvent se trouver unies sous les mêmes qualités sensibles, que comment l'une peut y prendre la place de l'autre.

En niant la possibilité de ce second miracle, les Calvinistes ont préparé des armes aux incrédules pour attaquer tous les mystères et tous les miracles. Quelques-uns ont soutenu que les Apôtres n'ont pas pu croire celui-ci, quand même Jésus-Christ l'auroit opéré et le leur auroit affirmé. Les Apôtres, disent-ils, étoient certains par les yeux, par le goût, par l'odorat, par le tact, que ce qu'ils mangeoient étoit du pain; ils étoient sûrs seulement par l'ouïe que Jésus-Christ leur donnoit son Corps: voilà quatre témoignages contre un; pouvoient-ils se fier à un seul plutôt qu'à tous les autres?

Nous demandons à ceux qui font cette objection, s'ils croient ou non la Divinité de Jésus-Christ. S'ils ne la croient pas, nous n'avons rien à leur dire. S'ils la croient, nous répondons que quand un Dieu parle à nos oreilles et à notre esprit, ce témoignage est préférable à celui de nos sens, car enfin qu'attestoient les sens aux Apôtres? Que ce qu'ils mangeoient avoit toutes les qualités sensibles du pain; mais ces sens ne pouvoient leur attester que c'étoit la *substance* du pain et non la *substance* du Corps de Jésus-Christ, puisque cette *substance* abstraite des qualités sensibles ne tombe point sous les sens.

C'est encore la réponse que nous donnons au fameux argument de La Placette, qui paroît aux Calvinistes un raisonnement invincible. Nous avons, disent-ils, une certitude physique par nos sens que l'Eucharistie est du pain, et nous n'avons qu'une certitude morale, fondée sur les motifs de crédibilité, que c'est le Corps de Jésus-Christ; or, une certitude morale ne peut pas prévaloir à une certitude physique.

Faux principe. Si par ces mots *c'est du pain*, l'on entend que c'est la *substance* du pain, il est faux que nos sens nous donnent sur ce point aucune certitude quelconque. Encore une fois, les sens nous attestent les qualités sensibles des corps, rien de plus; cela est démontré par la comparaison que nous avons faite entre le pain usuel et le fruit de l'arbre à pain. Par ce même argument l'on prouveroit que les Apôtres n'ont pas pu croire que Jésus-Christ fût vrai Dieu et vrai homme; car enfin ils étoient sûrs, par le témoignage de leurs sens, que Jésus-Christ étoit homme, par conséquent une personne humaine, et ils n'étoient assurés que par sa parole que c'étoit une personne divine. On prouveroit encore que les aveugles-nés sont physiquement certains par le tact qu'une perspective et un miroir ne peuvent produire une sensation de profondeur; que la tête d'un homme ne peut être représentée dans la boîte d'une montre; que l'on ne peut pas apercevoir une étoile aussi promptement que le faîte d'une maison, etc., qu'ils

qu'ils doivent par conséquent récuser le témoignage de tous ceux qui ont des yeux, et qui leur attestent le contraire. *Voyez* MIRACLE, §. 2.

SUBSTANTIAIRES, secte de Luthériens qui prétendoit qu'Adam, par sa chute, avoit perdu tous les avantages de sa nature, qu'ainsi le péché originel avoit corrompu en lui la substance même de l'humanité, et que ce péché étoit la *substance* même de l'homme. Nous ne concevons pas comment des sectaires qui ont prétendu fonder toute leur doctrine sur l'Ecriture-Sainte, ont pu y trouver de pareilles absurdités. *Voy.* SYNERGISTES.

SUCCESSION des Pasteurs de l'Eglise. Les Théologiens Catholiques soutiennent contre les Protestans que l'ordination établit entre les Pasteurs de l'Eglise une *succession* constante, de manière que le caractère, les pouvoirs, la juridiction du prédécesseur passent et sont communiqués sans aucune diminution au successeur; que sans cette *succession* l'Eglise ne pourroit subsister. Cette vérité est fondée sur les mêmes raisons qui prouvent la nécessité de la *mission. Voyez* ce mot. Ainsi les Apôtres ont transmis aux Evêques et aux Pasteurs qu'ils ont ordonnés, leur caractère, leurs pouvoirs, leur juridiction sur les troupeaux qu'ils avoient rassemblés, ou sur les Eglises qu'ils avoient fondées, et dont ils confioient le gouvernement à ces mêmes Pasteurs; conséquemment Saint Pierre a transmis à ses successeurs la juridiction et l'autorité qu'il avoit reçue de Jésus-Christ sur l'Eglise universelle.

Suivant la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres, il n'est point d'Eglise sans Pasteur, point de Pasteur sans mission, point de mission que par voie de *succession*, et la *succession* se fait par l'ordination : sur cette chaîne indissoluble est établie la perpétuité de l'Eglise.

Ainsi l'enseigne S. Paul, *Ephes.* c. 4, ℣. 11. Il dit que Jésus-Christ « a donné les uns pour Apôtres, » les autres pour Prophètes; ceux-» ci pour Evangélistes, ceux-là » pour Pasteurs et Docteurs; que » leur ministère et leur travail est » pour la perfection des Saints, et » pour l'édification du Corps de » Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous » soyons tous arrivés à l'unité de » la foi et à la connoissance du » Fils de Dieu, et afin que nous » ne soyons pas emportés à tout » vent de doctrine. » L'Apôtre met les fonctions et le ministère des Pasteurs et des Docteurs au même rang que celui des Apôtres et des Prophètes. Il dit de même, 1 *Cor.* c. 12, ℣. 28 : « Dieu a établi » dans l'Eglise, d'abord des Apô-» tres, ensuite des Prophètes, en » troisième lieu des Docteurs, en-» fin les dons des miracles, » et il met au nombre de ceux-ci la fonction de gouverner, *Gubernationes;* il suppose que tous ces dons viennent également de Dieu; ce n'est donc point aux hommes qu'il appartient de se donner des Pasteurs et des Docteurs.

Cette doctrine est expliquée et confirmée par la conduite des Apôtres. Après la mort tragique de Judas, S. Pierre dit à l'assemblée des Disciples qu'il faut que l'un d'entre eux soit subrogé à la place de cet Apôtre infidèle. Conséquemment tous prient Dieu de faire con-

noître par le sort celui qu'il choisit pour succéder *à la place, au ministère et à l'apostolat* duquel Judas est déchu par sa prévarication, *Act.* c. 1, ℣. 25. Le sort tombe sur Saint Matthias, et il est mis au nombre des Apôtres, sans aucune différence entre eux et lui.

Ils n'en mettent aucune entre eux et les Evêques qu'ils établissent comme Pasteurs. S. Paul dit à ceux d'Ephèse, *Act.* c. 20, ℣. 28 : « Veillez sur vous et sur » tout le troupeau sur lequel le » Saint Esprit vous a établis *Evê-* » *ques* ou surveillans, pour gouver- » ner l'Eglise de Dieu. ℣. 32 : Je » vous recommande à Dieu et à sa » grâce ; lui seul peut édifier et » donner l'héritage (ou la *succes-* » *sion*) à tous ceux qui sont sanc- » tifiés. » La mission, l'apostolat, le gouvernement de l'Eglise, telle est la *succession* qui a passé des uns aux autres. S. Pierre dit aux Fidèles, 1 *Petri*, c. 5, ℣. 1 : « Je prie les Anciens ou les Prêtres » qui sont parmi vous, en qualité » de leur collègue, *Consenior*, et » de témoin des souffrances de Jé- » sus-Christ : paissez le troupeau de » Dieu qui vous est confié, et pour- » voyez à ses besoins, etc. » Le caractère et la charge des Apôtres ont donc été transmis aux Pasteurs. S. Paul dit aux Hébreux, c. 13, ℣. 7 : » Souvenez-vous de vos » *Préposés* qui vous ont annoncé » la parole de Dieu, et en consi- » dérant la fin de leur vie imitez » leur foi ; » il parloit des Apôtres. Ensuite il ajoute, ℣. 17 et 24 : « Obéissez à vos *Préposés*, et » soyez-leur soumis, parce qu'ils » veillent sur vous comme devant » rendre compte de vos âmes..... » Saluez tous vos *Préposés* et tous » les Saints. » Ces *Préposés* sont évidemment les Pasteurs, ou les successeurs des Apôtres.

Par quel moyen s'est établie cette *succession* ? S. Paul nous l'apprend encore. Il dit à Timothée, *Epist.* 1, c. 1, ℣. 14 : « Ne négligez point » la grâce qui est en vous, et qui » vous a été donnée par révéla- » tion, avec l'imposition des mains » des Prêtres. 2 *Tim.* c. 1, ℣. 6 : » Je vous avertis de réveiller la » grâce de Dieu qui est en vous » par l'imposition des mains. » Personne ne disconvient que cette imposition des mains ne soit l'ordination. Conséquemment il charge Timothée de faire tout ce que pouvoit faire un Apôtre. Il écrit à Tite, c. 1, ℣. 5 : « Je vous ai laissé en » Crète, afin que vous corrigiez ce » qui manque encore, et que vous » établissiez des Prêtres dans les » villes, comme je l'ai fait pour » vous-même. » Et il lui expose les qualités que doit avoir un Evêque.

Ce sont donc les Apôtres eux-mêmes qui se sont donné des successeurs, qui les ont regardés comme leurs collègues et leurs coopérateurs, et qui les ont chargés de transmettre cette *succession* à ceux qui viendroient après eux. C'est ce qu'ils ont fait ; cette chaîne successive dure depuis dix-sept siècles, et elle continuera jusqu'à la fin des temps. Ainsi l'a promis Jésus-Christ, lorsqu'il a dit à ses Apôtres : « Je suis avec vous tous » les jours jusqu'à la consommation » des siècles, *Matt.* c. 28, ℣. 20. » Je prierai mon Père, et il vous » donnera un autre Consolateur, » afin qu'il demeure avec vous *pour* » *toujours*. C'est l'esprit de vérité, » que le monde ne peut pas rece- » voir. » *Joan.* c. 14, ℣. 16.

Cette vérité est confirmée par le

témoignage de Saint Clément de Rome, disciple immédiat des Apôtres, et qui a été témoin de leur conduite. Il dit que Jésus-Christ a reçu sa mission de Dieu, et « que » les Apôtres ont reçu la leur de » Jésus-Christ; qu'après avoir reçu » le Saint-Esprit et après avoir » prêché l'Evangile, ils ont établi » Evêques et Diacres les plus éprou- » vés d'entre les Fidèles, et qu'ils » leur ont donné la même charge » qu'ils avoient reçue de Dieu; » qu'ils ont établi une règle de *suc-* » *cession* pour l'avenir, afin qu'a- » près la mort des premiers leur » charge et leur ministère fussent » donnés à d'autres hommes éprou- » vés. » *Epist.* 1, n. 42, 43, 44.

Nous ne cessons de répéter aux Protestans : Vous qui voyez tout dans l'Ecriture-Sainte, comment n'y voyez-vous pas la perpétuité de la *succession* et du ministère apostolique? L'intérêt de secte et de système leur bouche les yeux. Les prétendus réformateurs vouloient établir une nouvelle doctrine, une nouvelle Eglise, une nouvelle Religion : comment le faire sans mission, et s'il en faut une, de qui pouvoient-ils la recevoir? Il a donc fallu soutenir ou que la mission n'étoit pas nécessaire, ou que leur mission étoit extraordinaire et miraculeuse, ou que la mission ordinaire qu'ils avoient reçue dans l'Eglise Catholique étoit suffisante. Nous avons réfuté ces trois prétentions au mot Mission.

Il est évident que ces nouveaux Docteurs, en faisant schisme avec l'Eglise Catholique, en niant la mission et le caractère de ses Pasteurs, et en rejetant l'Ordination, ont rompu la chaîne de la *succession* et du ministère apostolique, et ont voulu en établir une nouvelle, qui a commencé par eux, et qui ne remonte pas plus haut. Lorsqu'ils ont soutenu qu'il n'est pas certain que le Pontife Romain soit le successeur de S. Pierre, ils auroient dû citer au moins un Pape qui ait renoncé comme eux à la *succession* du Prince des Apôtres, qui ait excommunié ses prédécesseurs, comme Luther excommunia Léon X, parce que ce Pontife l'avoit condamné. Non-seulement tous les Evêques de l'Eglise Catholique font profession par leur Ordination de tenir tous leurs pouvoirs par droit de *succession*, mais ils sont reconnus par toute l'Eglise pour successeurs légitimes de ceux qui les ont précédés; et c'est par ce fait éclatant que nous sommes assurés du caractère, de l'autorité et de la juridiction du Pontife Romain. Lorsqu'il y a eu des schismes pour la Papauté, il s'agissoit seulement de savoir quel étoit le vrai successeur du Pontife précédent; dès qu'une fois ce fait a été éclairci, toute l'église s'est réunie à l'obédience de celui dont la *succession* a été reconnue légitime. Loin d'accuser les Papes d'avoir jamais renoncé à la *succession* de Saint Pierre, les Protestans leur reprochent d'en avoir toujours voulu porter les droits trop loin.

Un Incrédule Anglais s'est attaché à prouver que les Pasteurs de l'Eglise n'ont point succédé aux Apôtres; il en vouloit principalement aux Evêques Anglicans qui s'attribuent cet honneur, aussi-bien que les Evêques Catholiques; mais comme ses objections attaquent également les uns et les autres, nous devons y répondre.

Si la Religion, dit-il, avoit eu besoin d'une *succession* non interrompue de Pasteurs, elle auroit eu

pareillement besoin d'une *succession* de talens, de connoissances, de miracles et de grâces d'en haut supérieurs à ceux que Dieu donne aux Laïques, et semblables à ceux qu'il avoit communiqués aux Apôtres; or, c'est ce que nous ne voyons pas dans le Clergé. Les Apôtres étoient inspirés, ils avoient le don des miracles et le discernement des esprits; ils pouvoient donner le Saint-Esprit; il leur étoit ordonné de convertir toutes les nations, et c'est pour les en rendre capables que les dons miraculeux leur avoient été départis. Or, ce grand ouvrage est exécuté, l'Eglise de Jésus-Christ est établie; donc il n'est plus besoin d'Apôtres, ni de successeurs de ces hommes extraordinaires; et l'événement prouve qu'en effet il n'y en a point.

Nous répondons que pour être véritablement successeur des Apôtres, il n'est pas nécessaire d'avoir reçu de Dieu tous les dons surnaturels qu'il leur avoit communiqués, qu'il suffit d'être destiné à continuer l'ouvrage qu'ils ont commencé, d'avoir reçu la même mission, et la mesure de grâces nécessaires pour exercer le même ministère; autrement il faut soutenir que tous ceux qui ont prêché l'Evangile aux Infidèles depuis la mort des Apôtres, ont été des téméraires, que l'on n'a pas dû les écouter, que les Apôtres ont eu tort de charger leurs Disciples de cette fonction, puisqu'ils n'ont pas pu leur donner la plénitude des dons du Saint-Esprit, telle qu'ils l'avoient eux-mêmes reçue.

Ces dons étoient nécessaires pour prouver la mission divine des Apôtres, mais cette mission une fois prouvée, il n'est plus besoin de miracles pour la communiquer à leurs successeurs; elle s'étend à tous les siècles, puisque Jésus-Christ ne l'a limitée ni aux temps, ni aux lieux, ni aux personnes: *Prêchez l'Evangile à toute créature; enseignez toutes les nations; je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*, etc. Jésus-Christ savoit bien que ses Apôtres ne vivroient pas long-temps; donc il a donné la mission non-seulement pour eux, mais pour leurs successeurs jusqu'à la fin des siècles. Nous ne prétendons pas néanmoins avouer à l'auteur de l'objection qu'il ne se fait plus de miracles dans l'Eglise, et que les successeurs des Apôtres ne reçoivent plus de grâces ni de dons surnaturels par l'Ordination; c'est très mal à propos qu'il le suppose.

Il est encore faux que le grand ouvrage de la conversion des peuples soit exécuté; il n'étoit pas fort avancé lorsque les Apôtres ont cessé de vivre, ce sont leurs successeurs qui l'ont continué; il reste encore un très-grand nombre de nations qui ne croient pas en Jésus-Christ, auxquelles il veut cependant que l'Evangile soit prêché: donc, suivant sa promesse, il leur donne la mission, l'apostolat, les grâces et l'assistance dont ils ont besoin pour s'en acquitter avec succès. Mais les Protestans ne veulent ni Ordination, ni caractère, ni mission surnaturelle, ni grâces qui y soient attachées; c'est à eux de répondre aux Incrédules qui argumentent sur leurs propres principes.

SUFFISANTE (grâce). *Voyez* Grace.

SUICIDE, action de se tuer soi-même pour se délivrer d'un mal que l'on n'a pas le courage de sup-

porter. De nos jours l'abus de la Philosophie a été porté jusqu'à vouloir faire l'apologie de ce crime. En partant des principes de l'Athéisme, plusieurs Incrédules ont avancé que le *suicide* n'est défendu ni par la loi naturelle, ni par la loi divine positive, qu'il semble même approuvé par plusieurs exemples cités dans les Livres saints, par le courage de plusieurs Martyrs, et par les éloges qu'en ont faits les Pères de l'Eglise. Nous sommes obligés de démontrer la fausseté de toutes ces allégations.

I. Le *suicide* est contraire à la loi naturelle. 1.° Dieu seul est l'auteur de la vie, lui seul a droit d'en disposer; et quoi qu'en disent les raisonneurs atrabilaires, c'est un bienfait. Nous le sentons par l'horreur naturelle que nous avons de notre destruction, et par l'instinct naturel qui nous porte à nous conserver. C'est là-dessus qu'est fondé le droit que nous avons de défendre notre vie contre un agresseur injuste, et de lui ôter la sienne, si nous ne pouvons sauver autrement la nôtre. Nous défions les apologistes du *suicide* de concilier le droit de la juste défense, avec le prétendu droit de nous ôter la vie quand il nous plaît.

2.° Dieu ne nous a pas donné la vie pour nous seuls, mais pour la société de laquelle nous faisons partie. La même loi naturelle qui commande à la société de veiller à la conservation de tous les membres qui naissent dans son sein, ordonne à chacun de ces membres de lui rendre ses services, et de contribuer autant et aussi longtemps qu'il le peut au bien général de la société. Dans cette obligation mutuelle consiste le prétendu *pacte social* imaginé par nos Philosophes; mais ce ne sont point les hommes qui l'ont formé par une volonté libre, c'est Dieu, auteur de la nature, qui a stipulé pour eux au moment de leur naissance, ou plutôt au moment de la création. *Voyez* Société. Vainement on dit qu'un malheureux est un membre inutile et à charge à la société; il n'en est rien : quand il n'y serviroit qu'à donner un exemple de patience, ce seroit beaucoup, et rien ne peut l'en dispenser.

3.° Qu'est-ce que *la vertu?* Suivant l'énergie du terme, c'est la force de l'âme. Si un homme ne veut ou ne peut rien souffrir, de quelle force, de quelle vertu est-il capable? Dirons-nous que par la loi naturelle un homme est dispensé d'avoir de la vertu? Ce n'étoit pas l'avis des Stoïciens; ils pensoient qu'un homme sans vertu n'étoit pas un homme, et il n'est que trop prouvé que de toutes les vertus la patience est la plus nécessaire. A la vérité ces Philosophes se contredisoient en exaltant d'un côté la dignité de l'homme aux prises avec la douleur, et qui se montroit supérieur dans cette espèce de combat, en louant de l'autre le courage de ceux qui se donnoient la mort, pour se soustraire à la douleur ou au regret de n'avoir pas réussi dans une entreprise. Cette contradiction même auroit dû ouvrir les yeux à nos raisonneurs modernes.

4.° Ils déclament contre toutes les institutions qui semblent nuire à la population, c'est pour cela qu'ils ont fait tant de Dissertations contre le célibat; or, celui-ci est certainement moins contraire à la population que le *suicide*. Il y a plus de dommage pour la société à perdre un homme fait qui est ac-

tuellement en état de la servir, qu'à être privée de quelques enfans qui n'existent pas encore, et dont la plupart auroient péri avant de parvenir à l'âge viril. Suivant la remarque d'un Déiste, dès qu'un homme est assez forcené pour s'ôter la vie, il est le maître de celle d'un autre, quelque bien gardé qu'il puisse être.

5.° Un Incrédule même a tourné en ridicule les motifs pour lesquels les insensés de nos jours ont coutume de renoncer à la vie. Les Grecs et les Romains, dit-il, se tuoient après la perte d'une bataille, ou dans un désastre de leur patrie, auquel ils ne voyoient point de remède. Nous nous tuons aussi, mais c'est lorsque nous avons perdu notre argent, ou dans l'excès d'une folle passion pour un objet qui n'en vaut pas la peine, ou dans un accès de mélancolie. *Quest. sur l'Encyclopédie. De Caton et du suicide.* En effet, nos papiers publics ont rendu compte de la multitude de *suicides* qui sont arrivés dans notre siècle; à peine en trouvera-t-on un seul qui ne soit venu de près ou de loin du libertinage. Ils ont montré les tristes effets qu'ont produits les diatribes absurdes et les principes meurtriers de nos Philosophes; ce n'est pas là un trophée fort honorable à la Philosophie moderne.

6.° Les plus sages des anciens Philosophes, Pythagore, Socrate, Cicéron, condamnent le *suicide* comme un crime, comme une révolte contre la Providence, *Théologie païenne*, t. 2, p. 316. Si les Epicuriens et le commun des Stoïciens ont pensé différemment, c'est qu'ils n'admettoient pas la Providence. Mais il est faux qu'Epictète ait été dans le sentiment de ces derniers, comme on l'a dit en nous donnant la morale de Sénèque. Epictète pose des principes directement contraires, *Manuel*, §. 25, 42, etc. Nouveau *Manuel* fait par Arrien, l. 1, §. 8 et 38; l. 3, §. 42; l. 4, §. 38, etc.

Toutes ces preuves demanderoient à être développées, mais nous ne pouvons faire que les indiquer.

II. Le *suicide* est défendu par la loi divine positive. Dès le commencement du monde Dieu a interdit l'homicide, et il l'a puni sévèrement dans la personne de Caïn, *Gen.* c. 4, ℣. 10. Il en a renouvelé la défense après le déluge. « Si quelqu'un répand le sang humain, il en sera puni par l'effusion de son propre sang, parce que l'homme est fait à l'image de Dieu, » c. 9, ℣. 6. La loi du Décalogue, *vous ne tuerez point*, n'est que la répétition de la loi primitive. Or, il n'est pas plus permis à l'homme de détruire l'image de Dieu dans sa personne que dans celle d'un autre.

On dit que cette loi souffre des exceptions; elle n'en admet aucune que quand le bien général de la société l'exige. Or, c'est à la société même de juger dans quel cas son intérêt exige que l'on condamne à mort un malfaiteur. Ce n'est point à tout particulier qu'il appartient d'en décider, aucun n'a le droit de se condamner lui-même à la mort, la société même n'auroit pas ce pouvoir, si Dieu ne le lui avoit pas donné. Il faut donc prouver que le *suicide* est conforme aux intérêts de la société.

Sap. c. 16, ℣. 13, « C'est vous, Seigneur, qui avez la puissance de la vie et de la mort...... Un homme peut ôter la vie à un autre par méchan-

» cele, mais il ne peut la lui ren-
» dre, et il lui est impossible de
» se soustraire à votre main. »
Isaïe, c. 45, ℣. 9, « Malheur à
» celui qui résiste à son Créateur;
» un vase de terre dira-t-il au
» potier : qu'avez-vous fait? suis-
» je donc l'ouvrage de vos mains?
» etc. » Or, c'est résister à Dieu
que de s'ôter la vie avant qu'il l'ait
ordonné.

Cependant, répliquent nos Dissertateurs, il y a dans l'Histoire Sainte plusieurs exemples de *suicides* qui ne sont ni blâmés ni condamnés; ils citent Abimélech, Samson, Saül, Achitophel, Zambri, Éléazar et Razias. Il faut les examiner en détail.

1.° Il est faux qu'aucun de ces personnages ne soit blâmé. Il est dit d'Abimélech, que Dieu lui rendit le mal qu'il avoit fait à sa famille, en égorgeant ses frères au nombre de soixante et dix, *Judic.* c. 9, ℣. 56. Saül est représenté comme un Roi réprouvé de Dieu, que la vengeance divine poursuivoit, et à qui l'ombre de Samuel avoit prédit une mort prochaine, 2 *Reg.* c. 1, ℣. 15. Achitophel est peint comme un traître, infidèle à David son Roi, appliqué à confirmer Absalon dans sa révolte, et à lui suggérer des crimes, 2 *Reg.* c. 16 et 17. Zambri étoit un usurpateur de la Royauté, l'Ecrivain sacré dit qu'il mourut dans son péché, 4 *Reg.* c. 16, ℣. 18 et 19. Ce ne sont là ni des éloges ni des approbations.

2.° Samson et Éléazar ne furent point *suicides;* en se livrant à une mort certaine, leur principal dessein n'étoit point de se détruire, mais de venger leur nation de ses ennemis. Samson prie Dieu de lui rendre la force, pour tirer vengeance des outrages des Philistins, *Judic.* c. 16, ℣. 28. Il est dit d'Éléazar qu'il se livra à la mort afin de délivrer son peuple, *Mach.* c. 6, ℣. 44. L'on n'a jamais traité de *suicides* les dévouemens si célèbres dans l'Histoire, ni le courage de ceux qui se sont livrés à un vainqueur irrité, afin de sauver leurs Concitoyens, ni l'intrépidité des guerriers qui se sont jetés au milieu des bataillons ennemis dans le dessein d'inspirer la même valeur à leurs soldats.

3.° Les éloges qui sont donnés à Razias dans le second livre des Machabées, c. 14, ℣. 40 et suiv. font une plus grande difficulté. Ce Juif se tua pour éviter de tomber entre les mains des Satellites qui le poursuivoient, et pour se soustraire aux tourmens qu'on lui préparoit dans le dessein de lui faire changer de Religion. On peut l'excuser par l'intention et par le défaut de réflexion dans une détresse aussi cruelle. Sa conduite est louée comme un trait de courage, et non comme l'effet d'un zèle éclairé. Ainsi en a jugé S. Augustin, l. 2, *Contra Epist. Gaudent.* c. 23. Ce n'est point ici un hypocondre qui se tue de sang froid, pour se délivrer du fardeau de la vie; c'est un homme troublé à la vue du péril, et qui de deux maux inévitables choisit celui qui lui paroît le moindre. Il en a été de même de plusieurs Martyrs dont on nous objectera bientôt l'exemple.

III. Les Apologistes du *suicide* ont poussé plus loin la témérité, en affirmant que ce crime n'est point défendu dans l'Evangile. Nous pourrions nous borner à répondre qu'aucune loi positive n'a jamais défendu ni la démence, ni la frénésie; mais nous soutenons

que celle dont nous parlons est défendue par tous les passages de l'Evangile qui commandent la patience dans les afflictions, et qui promettent à cette vertu une récompense éternelle.

Saint Paul, après avoir rappelé aux Fidèles tout ce qu'ont souffert les anciens Justes, leur dit : « A » la vue de cette nuée de témoins, » courons par la patience au com- » bat qui nous attend, en fixant » nos regards sur Jésus, Auteur » et Consommateur de notre Foi, » qui a souffert la mort de la Croix, » et a bravé les ignominies, en » considération de la gloire qu'il » attendoit, et qui est assis à la » droite de Dieu, » *Hebr.* c. 12, ℣. 1. Il leur représente que Dieu les aime, puisqu'il les châtie comme un père corrige ses enfans. Si un furieux déterminé à trancher le fil de ses jours étoit capable de faire attention à cette morale, il sentiroit le crime qu'il commet en voulant se soustraire aux châtimens que Dieu lui envoie, et qu'il n'a que trop mérités ou par son imprudence, ou par son libertinage.

Un Chrétien qui s'est livré à des passions déréglées, et qui y trouve son malheur, rentre en lui-même; il s'écrie avec un Roi pénitent : *Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugemens sont l'équité même.* Un incrédule se sent puni par où il a péché, brave la Justice divine, et prétend lui échapper en s'ôtant la vie ; elle saura s'en venger.

Que dire à un insensé qui a osé écrire que s'il est vrai que le Messie des Chrétiens est mort de son plein gré, il a évidemment été *suicide ?* Jésus-Christ n'a point excité les Juifs à le faire mourir, il leur a reproché d'avance le crime qu'ils alloient commettre. Il s'est livré à la mort, non par dégoût de la vie, ni par impatience dans la douleur, mais pour racheter le genre humain de la mort éternelle, pour le salut de ceux mêmes qui l'ont crucifié. Il s'est offert pour victime de notre rédemption, avec plein *pouvoir de donner sa vie et de la reprendre, Joan.* c. 10, ℣. 18, et avec une certitude entière de ressusciter trois jours après. Il a ainsi confirmé sa Doctrine par son exemple, il a inspiré le même courage à des milliers de Martyrs, et par sa Croix il a converti le monde. Encore une fois, s'exposer à une mort certaine pour sauver la vie à un nombre de Citoyens, ce n'est point un *suicide*, mais un trait de courage héroïque; faire ce sacrifice pour sauver le monde entier d'un supplice éternel, c'est la charité d'un Dieu.

Mais au jugement de nos Dissertateurs, la plupart des Martyrs ont été des Fanatiques ; les uns sont allés en foule se présenter au fer des persécuteurs ; c'est ce que fit une troupe de Chrétiens d'Asie, à l'arrivée du Proconsul Arrius Antoninus; d'autres ont sauté d'eux-mêmes dans le bûcher allumé pour les intimider, comme fit Sainte Apollonie, l'an 249 ; d'autres se sont précipités pour ne pas tomber entre les mains des soldats et de peur de perdre leur chasteté; on cite à ce sujet l'exemple de Sainte Pélagie, jeune Vierge de quinze ans, qui en agit ainsi l'an 311. Les Pères de l'Eglise, S. Jérôme, S. Ambroise, S. Jean Chrysostôme ont donné à cette dernière les plus grands éloges; ils ont décidé qu'il n'est pas permis de se faire mourir soi-même, *excepté quand on court risque de perdre la chasteté.* S. Augustin n'excuse ces Martyrs qu'en

supposant gratuitement, aussi-bien que S. Jean Chrysostôme, qu'ils ont agi par une inspiration divine; mais Dieu n'inspire point une action mauvaise par elle-même et contraire à la Loi naturelle. De là Barbeyrac est parti pour faire une éloquente déclamation contre les Pères de l'Eglise, et pour prouver qu'ils ont enseigné une fausse morale, *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, ch. 15, §. 7, p. 243. Un Déiste prenant le ton d'Oracle, a prononcé cette maxime: *Le vrai Martyr attend la mort, l'enthousiaste y court.*

Examinons tous ces faits. 1.° Nous soutenons que dans ces différens cas les Martyrs n'ont point péché. Les Chrétiens d'Asie, Sainte Apollonie, et autres semblables, n'avoient point pour but de se détruire, mais de convaincre les persécuteurs de l'inutilité des menaces, et de l'appareil des supplices pour intimider les Chrétiens et pour détruire le Christianisme; leur dessein étoit donc d'arrêter les fureurs de la persécution, et de sauver la vie de leurs frères en exposant la leur: nous répétons pour la troisième fois que ce n'est point là un effet de la frénésie des *suicides*, mais un trait de charité héroïque. Ainsi pensoit S. Paul, lorsqu'il disoit, 2 *Cor.* c. 12, ℣. 15: « Je donnerai volontiers tout, et je me donnerai encore moi-même pour le salut de vos âmes. » Ces Chrétiens ne se trompoient pas; Tertullien nous fait entendre qu'Arrius Antoninus sentit à quels hommes il avoit affaire; il répondit avec étonnement et avec indignation: *Malheureux, n'avez-vous donc pas des cordes et des précipices pour vous détruire?* Tertullien cite cet exemple à Scapula, Gouverneur de Carthage, pour le détourner de poursuivre les Chrétiens par des supplices. *L. ad Scapul.* On sait que Dioclétien alléguoit le même motif pour ne pas recommencer la persécution, l'an 303, *Lactant. De mort. persec.* §. 11. Libanius, dans l'*Oraison funèbre de l'Empereur Julien*, n. 58, nous apprend que ce fut encore la raison qui empêcha ce Prince de publier des Edits sanglans contre les Chrétiens. Avons-nous à rougir de ce que leur courage intrépide a enfin désarmé les tyrans?

2.° Nous soutenons encore que Sainte Pélagie et ses semblables n'ont point été *suicides*, et que les Pères n'ont pas eu tort d'en faire l'éloge. Il n'est pas question de savoir si une brutale violence endurée malgré soi fait périr ou non la chasteté, mais de savoir si dans cette épreuve terrible il n'y a aucun danger de consentir au péché et de succomber à la foiblesse de la nature. Qui est la personne vertueuse qui oseroit répondre d'elle-même en pareil cas? Or, préférer la mort à une tentation violente, et à un danger imminent d'offenser Dieu, ce n'est point un crime, mais un trait d'amour pour Dieu porté au plus haut degré. C'est ainsi que S. Paul a conçu la chasteté parfaite, *Rom.* c. 8, ℣. 35. Nous ne craignons pas de défier Barbeyrac et ses Copistes de prouver le contraire.

Nous n'avons donc pas besoin, pour justifier Sainte Pélagie et ses imitatrices, de leur supposer ou un excès de crainte qui leur a ôté la réflexion, ou une espérance mal fondée d'échapper à la mort en se précipitant, ou une inspiration de Dieu qui les a fait agir; les Pères savoient sans doute que Dieu n'ins-

pire point une action criminelle; ils n'ont supposé cette inspiration que parce qu'ils étoient persuadés que le motif de ces saints Martyrs étoit non-seulement innocent, mais louable et héroïque, et nous le pensons comme eux.

Il n'est donc pas vrai que les Pères ont été séduits par une estime excessive et aveugle de la chasteté, comme Barbeyrac le prétend; c'est lui qui est aveuglé par le préjugé des Protestans qui affectent de déprimer cette vertu; elle a été admirée par les Païens mêmes dans les femmes et les Vierges Chrétiennes. Les Protestans ont mis au nombre de leurs prétendus Martyrs et ont loué à l'excès des forcenés dont le fanatisme étoit mieux caractérisé que celui qu'ils attribuent aux Martyrs du Christianisme. Saint Justin, *Apol.* 2, n. 4, répond aux Païens qui demandoient : *Pourquoi ne vous tuez-vous pas tous, afin de nous débarrasser de vous?* « Dieu nous ordonne de nous con- » server pour l'honorer, le servir, » et le faire connoître à tous ceux » qui ne le connoissent pas. »

3.° Nous répondons aux Déistes que les Martyrs dont nous parlons n'ont point *couru à la mort*, mais qu'ils ont été forcés de s'y livrer par la fureur impie des tyrans; que d'ailleurs toute espèce d'enthousiasme n'est pas un vice; c'est une vertu, lorsqu'il porte à des actions louables et héroïques, et c'est l'enthousiasme prétendu des Martyrs qui a converti les Païens. *Voyez* MARTYRS.

Il seroit inutile de réfuter en détail les sophismes sur lesquels les apologistes du *suicide* ont fondé leur doctrine; tous portent ou sur l'hypothèse absurde de l'athéisme et de la fatalité, ou sur ce faux principe, que la vie nous a été donnée pour nous seuls, que nous ne devons rien à nos semblables, et que nous ne sommes obligés de rendre compte de nos actions à personne.

SULPICE SÉVÈRE, ou SÉVÈRE SULPICE, Auteur Ecclésiastique né dans l'Aquitaine, et qui est mort au commencement du cinquième siècle. Il est certain qu'il étoit Prêtre, qu'il a vécu, et qu'il est mort en odeur de sainteté. Il a écrit dans un latin très-pur un abrégé de l'Histoire Sainte, la Vie de S. Martin, auquel il fut attaché pendant plusieurs années, des Dialogues et des Lettres. L'Edition la plus récente de ses ouvrages a été faite à Vérone en 1742, en 2 *vol. in-fol.* On prétend qu'il donna dans l'erreur des Millénaires, et qu'il se laissa surprendre par les dehors de la vertu que montroient les Pélagiens; mais on assure qu'il se détrompa dans la suite. Il ne faut pas confondre cet Ecrivain avec S. Sulpice, Archevêque de Bourges, qui a vécu au sixième ou au septième siècle. *Voyez Hist. littér. de la France*, t. 2, p. 95. *Vies des PP. et des Martyrs*, t. 1, p. 680. *Hist. de l'Eglise Gallicane*, l. 3, an. 394.

SUPERSTITIEUX, SUPERSTITION. Ces deux termes sont dérivés du latin *superstare*, synonyme de *superesse*, être surabondant; par conséquent la *superstition* est un culte excessif et superflu. Les Grecs l'appeloient Δεισιδαιμονία, la crainte des Démons ou Génies, qu'ils prenoient pour des Dieux; conséquemment quelques Philosophes modernes disent que la *superstition* est un trouble de l'âme causé par une crainte excessive de la Di-

vinité. La crainte est sans doute une des principales causes de la *superstition*, mais ce n'est pas la seule, il n'est aucune des passions de l'homme qui ne puisse le rendre *superstitieux;* d'autres Ecrivains mieux instruits en sont convenus.

Est-ce la crainte seule qui a fait imaginer aux premiers Polythéistes la multitude d'Esprits, de Génies, de Démons, par lesquels ils ont cru que toute la nature étoit animée, et auxquels ils ont attribué tous les phénomènes bons ou mauvais qui y arrivent? Non, puisque les Philosophes mêmes ont généralement suivi cette opinion. C'étoit la difficulté de concevoir le mécanisme de la nature, la liaison des causes physiques avec leurs effets, la contrariété des phénomènes qui y arrivent, et de comprendre qu'un seul Esprit pût être assez puissant pour tout faire et pour tout conduire par un seul acte de sa volonté. La révélation seule pouvoit apprendre aux hommes cette vérité sublime, qui étoit la conséquence naturelle de la création; Dieu l'avoit en effet révélée aux premiers hommes, mais leurs descendans ne tardèrent pas de l'oublier, et ils se retrouvèrent plongés dans la même ignorance que si Dieu n'avoit jamais parlé. Si la crainte seule avoit été la cause de leur erreur, ils n'auroient imaginé que des Divinités terribles et malfaisantes; or, il est constant que l'on en avoit forgé pour le moins autant de bonnes que de mauvaises, et qu'en général on croyoit les Dieux plus enclins à faire du bien que du mal: *Dii datores bonorum*, c'est ainsi qu'on les nommoit ordinairement. *Voyez* RELIGION, §. 2.

Lorsque le Laboureur inventa vingt Divinités pour présider à ses travaux et pour veiller sur ses moissons, lorsqu'il leur prodigua les respects et les offrandes, il étoit moins conduit par la crainte que par l'intérêt et par la cupidité. Les mères et les nourrices, qui en forgèrent un plus grand nombre pour protéger la naissance et l'éducation des enfans, agissoient par une folle tendresse et par vanité; c'étoit pour donner plus d'importance à leurs occupations. Ceux qui étoient dominés par la frénésie de l'amour, mettoient en usage les philtres, les enchantemens, les conjurations pour engager une Divinité à toucher le cœur de la personne qu'ils idolâtroient. Les vindicatifs en faisoient autant par le désir de nuire à leurs ennemis. Les voleurs même se flattoient de réussir en adressant des vœux à Mercure et à Laverne; la crainte n'étoit pas le principal ressort qui les faisoit agir.

Attribuerons-nous à ce motif la confiance que les Stoïciens avoient à la divination, aux augures, aux pronostics? C'étoient de mauvais raisonneurs qui tiroient de fausses conséquences de quelques phénomènes naturels. Les Epicuriens *superstitieux* étoient des hypocrites qui vouloient tromper le peuple, et se justifier du reproche d'irréligion. Les Théurgistes des troisième et quatrième siècles furent des Philosophes orgueilleux qui se croyoient dignes d'avoir un commerce immédiat avec les Dieux. Nous pourrions pousser ce détail beaucoup plus loin; mais c'en est assez pour démontrer que toute passion quelconque portée à un certain degré est capable d'altérer dans l'homme les idées et les sentimens de Religion, de lui inspirer de fauses notions de la Divinité, et de le rendre *superstitieux;* et nous pourrions

confirmer ce fait par l'aveu formel de plusieurs Incrédules.

Nous convenons cependant que l'excès en fait d'austérités, de pénitences, de mortifications, vient souvent d'une crainte excessive de la Divinité, d'une mélancolie naturelle, ou des remords d'une conscience alarmée. Mais lorsque les Pythagoriciens, les Orphiques, les Stoïciens, les Platoniciens, les Epicuriens mêmes ont exhorté leurs Disciples à dompter les appétits du corps, ils n'ont point donné pour motif la crainte de la Divinité, ils ont dit que la dignité de l'homme exige qu'il se rende maître de lui-même, et qu'il ne ressemble point aux animaux. Dans cette matière l'excès seul peut être taxé de *superstition*, parce que Dieu commande à l'homme, non de se détruire lentement, mais de se conserver; ainsi où la *superstition* commence, la Religion finit. *Voyez* MORTIFICATION.

Lorsque nos Incrédules ont décidé que le culte divin doit être réglé par la raison, ils ont supposé sans doute que la raison n'est jamais obscurcie ni égarée par les passions; malheureusement l'expérience prouve qu'elle l'a été dans tous les temps. Jamais il n'y eut de peuple plus *superstitieux* que les Grecs et les Romains, c'étoient cependant ceux de tous les hommes qui paroissoient les plus raisonnables, les mieux policés et les mieux instruits; et les Philosophes, malgré la supériorité de leur raison, avoient augmenté le mal, au lieu d'y remédier.

De là même nous concluons qu'il étoit absolument nécessaire que Dieu prescrivît lui-même dès le commencement du monde toutes les pratiques du culte qui devoit lui être rendu, et qu'il défendît toutes celles qui pouvoient être une source d'erreurs et de crimes. Sans cela l'homme toujours dominé par les passions, auroit été *superstitieux*, et non religieux. Aussi Dieu y avoit pourvu. Il enseigna lui-même aux Patriarches la manière dont il vouloit être honoré, et les pratiques qu'il leur prescrivit étoient analogues à l'état dans lequel le genre humain se trouvoit pour lors. Cet état avoit beaucoup changé, lorsqu'il donna aux Juifs par Moïse une loi cérémonielle, et celle-ci fut de même relative aux circonstances du temps, des lieux et du caractère particulier de ce peuple. Enfin il a établi par Jésus-Christ et par ses Apôtres le culte *en esprit et en vérité;* et comme celui-ci convient à toutes les nations et à tous les temps, il doit durer jusqu'à la consommation des siècles *V.* CULTE, RÉVÉLATION.

C'est donc abuser des termes que de prétendre qu'il y avoit de la *superstition* dans le culte des Patriarches, ou dans celui des Juifs; il ne peut y avoir rien d'excessif, rien d'inutile ni de superflu dans ce que Dieu a prescrit; on ne doit appeler *superstitieuses* que les pratiques que Dieu n'a ni commandées, ni approuvées, ni par lui-même, ni par ceux qu'il a chargés de déclarer ses volontés aux hommes.

Ces mêmes réflexions suffisent pour démontrer la fausseté d'une autre imagination des Incrédules: ils disent que toutes les *superstitions* et les erreurs en fait de Religion sont venues de la fourberie des imposteurs, ou des prétendus inspirés, et de l'intérêt des Prêtres. Il n'y avoit point de Prêtres, lorsque le Polythéisme et l'Idolâtrie ont com-

mencé; le père de famille étoit pour lors le seul Ministre de la Religion, et il est difficile de croire qu'aucun père ait pu avoir intérêt de tromper ses enfans, à moins qu'il n'ait commencé par s'abuser lui-même. Or, le Polythéisme et l'Idolâtrie ont été la première source de toutes les *superstitions* possibles. Quand l'Ecriture-Sainte ne nous en assureroit pas, *Sap.* c. 14, ℣. 27, nous en serions encore convaincus par la nature des choses et par l'expérience. Lorsque les imposteurs sont arrivés, le mal étoit déjà fait, ils n'ont eu besoin que de suivre le chemin qui avoit égaré les hommes; plusieurs Incrédules ont encore fait cet aveu.

La plus odieuse de toutes les *superstitions*, les sacrifices des victimes humaines, est venue de la vengeance des guerriers et de la cruauté des Antropophages; la sorcellerie et la magie sont nées du désir de se guérir d'une maladie, de se procurer un bien, ou de faire du mal aux autres. La confiance aux songes, aux présages, aux aruspices, fut l'effet d'une curiosité effrénée de connoître l'avenir. En parlant de toutes ces pratiques, nous en avons montré l'origine. Quand nous parcourrions tout le rituel du Paganisme ancien et moderne, nous verrions partout les mêmes causes produire les mêmes effets. Les imposteurs qui sont survenus ont su profiter des passions, de la foiblesse et de la crédulité des hommes, pour se donner de la réputation, du crédit, des richesses; les uns se sont vantés de guérir les maladies, les autres de connoître l'avenir, ceux-ci de pouvoir changer le cours de la nature et d'envoyer des fléaux, ceux-là d'avoir les Esprits ou les Démons à leurs ordres; ils savoient que des ignorans avides de merveilleux étoient très-disposés à les croire, mais ils n'ont pas été les auteurs de la crédulité populaire.

Est-il vrai, comme on l'a écrit cent fois, que les souverains ont plus à redouter les effets de la *superstition* et du fanatisme que ceux de l'incrédulité? C'est comme si l'on disoit que les passions des hommes qui ont une Religion capable de les réprimer, sont plus redoutables que les passions de ceux qui n'ont point de frein. Nous fera-t-on comprendre ce paradoxe? Des courtisans sans religion pourront peut-être le persuader à un souverain qui ne réfléchit pas; mais ceux qui ont lu l'Histoire n'en conviendront jamais. A la vérité ceux qui croient en Dieu peuvent couvrir leurs passions du manteau de la Religion; mais ceux qui n'y croient pas ne manqueront jamais de prétexte pour pallier les leurs; l'intérêt général de l'humanité, le zèle du bien public, le patriotisme, le maintien des lois, etc., ont été plus souvent allégués par les factieux que le zèle de Religion. Que l'on nous dise en quel temps les grands de Rome ont fait le plus de mal; si ç'a été lorsqu'ils étoient *superstitieux*, ou lorsqu'ils ne croyoient plus ni Dieu, ni enfer, ni autre vie.

Pour avoir un prétexte de faire schisme avec l'Eglise, les prétendus réformateurs ont soutenu que son culte étoit *superstitieux*; leurs descendans le répètent encore. Suivant la notion même que vous donnez de la *superstition*, nous disent-ils, un rit, un usage sont censés tels, lorsque Dieu ne les a ni commandés, ni approuvés; or, montrez-nous dans l'Ecriture-Sainte

que Dieu a commandé ou formellement approuvé tout ce que pratique l'Eglise Romaine.

Réponse. Nous avons déjà satisfait à cette demande, aux articles Bénédiction, Cérémonie, Exorcisme, Liturgie, Onction, Sacrement, etc. et nous avons prouvé que ces rites, taxés de *superstition* par les Protestans, sont expressément fondés sur l'Ecriture-Sainte.

2.° Nous avons fait voir que les cérémonies qu'ils prétendent avoir été empruntées des Païens, ont été consacrées au culte du vrai Dieu, avant que les Païens les eussent profanées par le culte des fausses divinités; il n'a donc pas été nécessaire de les emprunter d'eux. Jésus-Christ a-t-il fait cet emprunt en instituant le Baptême et l'Eucharistie, en faisant des exorcismes, en imposant ses mains sur des enfans, en soufflant sur ses Apôtres pour leur donner le Saint-Esprit? Ceux-ci ont-ils copié le paganisme, en ordonnant des Evêques et des Prêtres, en donnant le Saint-Esprit par l'imposition des mains, en faisant des onctions sur les malades, en recommandant les cantiques et les offrandes? Les Protestans n'ont pas vu que leur reproche retomboit sur Jésus-Christ et sur les Apôtres. Mosheim, qui accuse les Pasteurs et les Docteurs de l'Eglise d'avoir adopté plusieurs rites des Païens, n'a cité pour garans que des sectaires aussi entêtés que lui, et il est forcé d'avouer que la plupart ont poussé trop loin le parallèle qu'ils en ont fait; il s'attache à prouver au contraire que les défenseurs du Paganisme, les Eclectiques du 4.me siècle, ont copié plusieurs pratiques et plusieurs Dogmes des Chrétiens. *Dissert. sur l'Hist. Ecclés.* t. 1, p. 230. Rien de plus ridicule que de le voir répéter à chaque siècle de son *Hist. Ecclés.* que les *superstitions* furent augmentées, poussées à l'excès, substituées partout à la vraie piété, etc. sans qu'il ait jamais daigné dire quelles sont ces *superstitions* nouvelles dont on n'avoit pas ouï parler dans les siècles précédens.

3.° Les Protestans nous en imposent quand ils disent qu'un rite est *superstitieux*, lorsque Dieu ne l'a *ni commandé, ni approuvé;* il falloit ajouter, *ni par lui-même, ni par ceux qu'il a chargés de prescrire ses volontés aux hommes.* Ils supposent que Dieu n'a jamais parlé que par l'Ecriture, que tout ce qui n'est pas écrit dans le nouveau Testament ne vient ni de Jésus-Christ ni des Apôtres. Nous avons réfuté dix fois ce faux principe. S'il étoit vrai, il n'auroit pas été besoin que Jésus-Christ promît d'être avec les Prédicateurs de son Evangile, *jusqu'à la consommation des siècles*, et d'envoyer à ses Apôtres l'esprit de vérité pour toujours, *in æternum. Voy.* Ecriture-Sainte, Eglise, Tradition, etc. Nous avons fait voir ailleurs qu'il étoit impossible qu'un rite *superstitieux*, inconnu du temps des Apôtres, pût être universellement adopté dans toute l'Eglise, et dans toutes les parties du monde Chrétien, pendant que toute l'Eglise faisoit profession de s'en tenir à la doctrine et à la pratique des Apôtres. Lorsque l'esprit de vertige et le goût de la nouveauté a saisi une partie de l'Europe au 16.e siècle, sous le nom de *réformation*, il n'a pas pénétré dans toutes les parties du monde, et il

n'a été rien moins qu'uniforme parmi ceux qui s'y sont livrés.

4.° Supposons que les Pasteurs et les Docteurs de l'Eglise aient établi en effet dans les premiers siècles quelques rites que les Apôtres n'avoient ni pratiqués, ni commandés, ni approuvés formellement. Nous soutenons que l'Eglise en avoit le droit dès qu'elle les a jugés nécessaires; elle y a été autorisée par l'exemple de Dieu même; pouvoit-elle suivre un meilleur modèle? De même que Dieu avoit augmenté le rituel des Juifs, à cause des *superstitions* dont ils étoient environnés, et pour lesquelles ils n'avoient que trop de penchant, *Ezéch.* c. 20, ℣. 7-26; ainsi l'Eglise fut obligée au 4.e siècle de rendre son culte plus pompeux, afin d'empêcher l'idolâtrie de renaître de ses cendres. Mosheim l'a bien aperçu, et il se sert de ce motif pour excuser les Pères de l'Eglise; mais il n'est pas besoin d'excuse pour ceux qui n'ont fait que ce qu'ils devoient faire. *Dissert. sur l'Hist. Ecclés.* t. 1, p. 231, et c'est une absurdité de prétendre qu'une conduite aussi sage a été la source de toutes les erreurs et de tous les abus qu'il plaît aux Protestans de trouver dans l'Eglise Catholique.

En effet, au 4.e siècle les Philosophes défenseurs du Paganisme, Julien, Jamblique, Plotin, Porphyre, etc. firent tous leurs efforts pour étayer les restes chancelans de l'idolâtrie, pour en pallier les erreurs et les usages impies, pour les rapprocher des dogmes et des pratiques du Christianisme, dont les progrès les alarmoit; c'est l'opinion de Mosheim. Il fallut donc multiplier les leçons, les précautions, les rites, pour prémunir les Fidèles récemment convertis contre le piége qui leur étoit tendu; mais il ne s'ensuit pas que ce qui fut pratiqué pour lors étoit absolument inouï dans les siècles précédens, ou étoit contraire à ce que les Apôtres avoient prescrit.

Au 5.e siècle les Barbares du Nord qui se répandirent dans tout l'Occident y rapportèrent toutes les erreurs et les *superstitions* d'un paganisme grossier; on comprit que l'on avoit besoin des mêmes préservatifs desquels on avoit usé contre l'Idolâtrie des Grecs et des Romains; il fallut accoutumer les Barbares convertis à des usages pieux et innocens, pour leur faire quitter absolument leurs coutumes absurdes et impies. A la fin du 6.e les Missionnaires envoyés dans le nord se trouvèrent encore dans le même cas, et leurs travaux apostoliques furent continués dans les siècles suivans. Au 12.e et au 13.e on fut obligé de défendre les cérémonies de l'Eglise contre les attaques des Albigeois, des Vaudois, des Henriciens, etc. il n'est pas fort honorable aux Protestans de répéter les clameurs de tous ces sectaires ignorans et fanatiques.

Au commencement du 16.e, immédiatement avant la naissance de la prétendue réforme, les Missionnaires allèrent en Amérique et dans les Indes Orientales prêcher l'Evangile à d'autres Idolâtres. Auroit-il été possible de leur faire embrasser un Christianisme purement spéculatif, sans culte et sans cérémonies? On sait comment les Protestans y ont réussi, lorsqu'ils ont voulu établir des missions par rivalité contre l'Eglise Romaine; mais ils ont trouvé plus aisé de pervertir des Catholiques, que de convertir des infidèles. Jusqu'à pré-

sent ils ne nous ont pas fait concevoir en quel sens on peut appeler *superstitions* des usages pieux destinés à faire oublier les *superstitions* du paganisme. Des comparaisons fausses, des interprétations malignes, des conséquences tirées sans fondement, ne suffisent pas pour changer la nature des choses. Nous verrons ci-après si les Protestans, en retranchant les prétendues *superstitions* de l'Eglise Catholique, ont su préserver leurs prosélytes des *superstitions* du Paganisme.

Une autre raison de l'établissement de plusieurs rites, sur laquelle les Protestans ferment les yeux, a été la nécessité de prémunir les Fidèles contre les erreurs des Hérétiques. Au mot *Cérémonies*, nous avons fait voir que telle fut évidemment la destination d'un grand nombre de ces signes extérieurs. Les Apôtres auroient-ils blâmé cette conduite? Par un travers inconcevable les Protestans prennent pour des sources d'erreurs les leçons destinées à préserver les Chrétiens de l'erreur. Aussi en les supprimant ils ont laissé à tous les sectaires la liberté de faire éclore tous les jours de nouvelles absurdités.

5.° Comment pourrions-nous contenter les divers ennemis de notre Religion? Suivant l'opinion des Athées, toute Religion quelconque est *superstitieuse* et absurde, il n'en faut aucune; si nous écoutons les Déistes, croire aux révélations est une *superstition*, toute autre Religion que la Religion naturelle est fabuleuse; les Sociniens et les Protestans qui admettent une Religion révélée, sont des raisonneurs pusillanimes qui n'ont pas osé pousser les conséquences de leurs principes jusqu'où elles devoient aller. Les Sociniens et les Calvinistes soutiennent que les Luthériens et les Anglicans ont retenu une partie des *superstitions* de l'Eglise Romaine. Tous se réunissent à enseigner que le culte des Saints, des Images, des Reliques, de l'Eucharistie est *superstitieux*, et un reste de Paganisme. Nous avons prouvé le contraire en son lieu, mais nous sommes fondés à leur dire que c'est leur propre culte qui est *superstitieux*, puisqu'ils en ont été les seuls arbitres, et que chaque secte protestante l'a réglé, augmenté ou diminué suivant son caprice.

Ils nous reprochent qu'il y a cependant, parmi nous, du moins parmi le peuple, un très-grand nombre de *superstitions* païennes; ils le prouvent par les Traités mêmes qui ont été composés contre ces absurdités par des Théologiens Catholiques, par J. B. Thiers, par le P. Lebrun, et par d'autres; ce désordre, disent-ils, ne peut venir que du défaut d'instruction de la part des Pasteurs, et les Philosophes incrédules en concluent que la Philosophie, ou la connoissance de la nature, est le seul remède capable de guérir cette maladie populaire.

Nous répondons d'abord que les mêmes Traités qui nous instruisent des différentes espèces de *superstitions* qui ont régné parmi le peuple, nous rapportent aussi les lois, les décrets des Conciles, et les statuts synodaux des Evêques, qui ont condamné tous ces abus; le très-grand nombre de ces absurdités ne sont plus connues aujourd'hui que par les lois qui les ont proscrites. Comment donc peut-on les attribuer à la négligence des Pasteurs?

En second lieu, ce reproche prouve

prouve que les censeurs des Prêtres manquent absolument d'expérience et raisonnent au hasard. En général, les ignorans sont opiniâtres, ils n'écoutent ni les raisonnemens, ni les faits qui contredisent leurs erreurs, ils tiennent aveuglément aux préjugés de l'enfance. Les fables populaires, les contes de vieilles font plus d'impression sur eux que les leçons des Pasteurs, parce qu'ils sont plus analogues à leurs idées, parce que ceux qui les débitent le font d'un air imposant et persuadé, et jurent quelquefois qu'ils ont vu ce qu'ils ont rêvé, et parce que la crédulité vient ordinairement de la peur. Or la peur ne raisonne point, et les argumens ne la guérissent pas. Plusieurs Pasteurs ont essuyé des avanies et une espèce de persécution, parce qu'ils ne vouloient pas se prêter aux folles idées de leurs ouailles. Ils n'en sont pas moins obligés *d'instruire, d'exhorter, de reprendre, à temps et à contre-temps, avec toute la patience et l'assiduité* possibles; S. Paul le leur ordonne.

En troisième lieu, les Ministres Protestans qui se flattent d'instruire leurs prosélytes avec tant d'exactitude et d'érudition, sont-ils venus à bout d'extirper parmi eux toutes les *superstitions* païennes? Au lieu de croire aux prières, aux bénédictions, aux cérémonies de l'Eglise Romaine, ils croient comme autrefois aux devins, aux sorciers, à la magie, aux Prophètes qui les bercent de folles espérances. Il y a des *superstitions* populaires en Angleterre, il y en a chez les Protestans d'Allemagne; Bayle prouve par plusieurs exemples que les Calvinistes, aussi-bien que les Luthériens ont retenu la *superstition* des présages, *Pensées div. sur la comète*, §. 93, *Œuvr.* t. 3, p. 62. Un Déiste, témoin oculaire, a écrit que les habitans du pays de Vaud, tous Calvinistes, sont très-*superstitieux*, les montagnards le sont encore davantage; ceux du canton de Berne, voisins de Grindelwald, emploient un sortilége pour faire reculer les glaces. Ne sait-on pas que des Athées anciens et modernes, qui ne croyoient pas en Dieu, croyoient à la magie?

En quatrième lieu, les conversions opérées parmi nous par la Philosophie ne nous paroissent pas indubitables; à la vérité, on ne croit plus guère aux revenans ni aux sorciers, mais on croit fermement aux prodiges de physique, au magnétisme animal, au somnambulisme, etc. Le peuple a droit de rire à son tour des folies philosophiques du *siècle de lumière*. D'ailleurs, le peuple n'est point fait pour être Physicien ni Naturaliste; malgré les progrès immenses de la physique dans nos académies, il ne paroît pas que les habitans des Pyrénées, des Cevennes, des bruyères du Berri, des Alpes, des Vosges et du Jura, soient beaucoup plus habiles en fait de naturalisme qu'ils ne l'étoient il y a un siècle.

Enfin, un Incrédule même est convenu qu'il y a des *superstitions* ou des croyances populaires qu'il seroit dangereux de vouloir détruire; il est d'avis qu'il faut les tolérer, lorsqu'elles sont innocentes, qu'elles ne nuisent ni à la pureté des mœurs, ni à la tranquillité publique; ajoutons, *ni à l'intégrité de la Foi;* à plus forte raison si elles contribuent à ces divers avantages, et nous soutenons qu'alors ce ne sont plus des *superstitions*. Il dit que la *superstition* est à la Religion ce que l'astrologie est à l'astrono-

mie, une fille très-folle d'une mère très-sage, mais il se trompe encore dans cette généalogie; nous avons fait voir, et d'autres l'ont observé avant nous, que la *superstition* est venue beaucoup plus de la crainte des maux de la vie présente, que de ceux de la vie à venir, et de la médecine plutôt que de la Religion. L'on peut prédire que tant qu'il y aura sur la terre des malheureux impatiens de voir finir leurs peines, il y aura des esprits foibles, crédules et *superstitieux;* la Religion qui nous inspire la patience, et soutient notre courage par l'espérance, est le seul remède efficace contre cette maladie.

SUPPLICES DES MARTYRS. *Voyez* MARTYRS.

SUPRALAPSAIRES. *Voy.* INFRALAPSAIRES.

SURÉROGATION. *Voy.* ŒUVRES.

SURNATUREL, selon la force du terme, signifie ce qui est au-dessus de la nature, mais le mot de *nature* se prend en plusieurs sens différens, comme nous l'avons observé dans son lieu.

Il paroît que *surnaturel* se dit relativement à trois objets, 1.° à nos connoissances; 2.° à nos forces physiques et morales; 3.° à notre dernière fin. Conséquemment nous disons que la révélation est une lumière *surnaturelle,* parce qu'elle nous donne des connoissances, et nous enseigne des vérités auxquelles les hommes ne seroient jamais parvenus par leurs réflexions. Nous le voyons par l'exemple des peuples qui n'ont pas eu le secours de cette lumière, ou qui, après l'avoir reçu, l'ont laissé éteindre, par l'exemple même des Philosophes, ou des hommes qui avoient cultivé leur raison avec le plus de soin. Un miracle est une opération *surnaturelle,* parce qu'il est au-dessus des forces humaines. La béatitude que nous espérons est *surnaturelle,* soit parce que Dieu auroit pu d'abord destiner l'homme à un bonheur moins parfait, soit parce que nous en étions déchus par le péché d'Adam, et que le pouvoir, les moyens et l'espérance d'y parvenir nous ont été rendus par la rédemption.

Le secours de la grâce actuelle que Dieu nous donne pour faire de bonnes œuvres est *surnaturel* dans ces trois sens; c'est une lumière dans l'entendement que nous n'aurions pas de nous-mêmes, qui nous montre des motifs que la raison seule ne suggère point; c'est un mouvement dans la volonté qui nous rend les forces perdues par le peché, et supérieures à celles du libre arbitre; ce secours ne nous est point dû en vertu de la création, il est le prix des mérites de Jésus-Christ, enfin il nous fait agir pour gagner un bonheur éternel. Les actions faites par ce secours sont par conséquent des œuvres *surnaturelles.* Il en est de même de la grâce sanctifiante, des vertus infuses, des dons du Saint-Esprit, etc.

La Foi est donc une vertu *surnaturelle,* puisqu'elle suppose non-seulement la révélation, mais une grâce actuelle intérieure qui nous dispose à croire; elle nous fait envisager une béatitude *surnaturelle* à laquelle nous devons aspirer. L'Espérance, la Charité, et les autres vertus chrétiennes sont de même espèce; il en est plusieurs dont les Païens n'ont pas seule-

ment eu l'idée, et qui leur sembloient des défauts.

Tout ce qui est miraculeux est *surnaturel*, mais tout ce qui est *surnaturel* n'est pas miraculeux ; la justification du pécheur est un effet *surnaturel* de la grâce, mais ce n'est pas un miracle, parce qu'elle se fait suivant l'ordre commun et journalier de la Providence. Dans la conduite de cette Providence divine nous distinguons l'ordre naturel établi par la création, et qui n'a aucun rapport direct à notre dernière fin, et l'ordre *surnaturel*, c'est-à-dire les desseins de Dieu et les moyens par lesquels il conduit les hommes au salut éternel; celui-ci est une suite de la rédemption.

Le mot *surnaturel* ne se trouve point dans l'Ecriture-Sainte, mais nous y en voyons le sens; ce qui ne vient point de la chair et du sang, ce qui n'est point de l'homme ni selon l'homme, ce qui est grâce, ce qui vient de Dieu et de Jésus-Christ, etc., est la même chose que *surnaturel. Voy.* NATURE et ÉTAT DE NATURE.

SURPLIS. *Voyez* HABITS SACRÉS OU SACERDOTAUX.

SUSANNE. *Voyez* DANIEL.

SUSPENSE, censure ou sentence par laquelle un Clerc est privé, ou pour un temps, ou pour toujours, de l'exercice des Ordres, des fruits de son bénéfice et des fonctions de son office ou de sa dignité. Il est du bon ordre qu'un Clerc réfractaire aux lois de l'Eglise et de ses Supérieurs, puisse être puni par la privation des avantages et des priviléges qu'il a reçus de l'Eglise elle-même; cela est nécessaire pour le contenir dans son devoir, pour réparer le scandale qu'il peut avoir donné, et pour l'empêcher de le continuer; telle a été la discipline de l'Eglise dès les premiers siècles.

Dans les décrets que l'on appelle *Canons des Apôtres*, qui ont été faits par les Conciles du second et du troisième siècle, la *suspense* est exprimée par le mot *segregare* qui signifie *séparer* ou *écarter*, et un Clerc pouvoit l'encourir pour une faute très-légère, par exemple, pour s'être moqué d'un estropié, d'un sourd ou d'un aveugle, *Can.* 49, *al.* 58, etc. La *suspense* perpétuelle étoit nommée *déposition* ou *dégradation*, et alors un Clerc étoit censé réduit à l'état de simple laïque.

Cette peine avoit aussi différens degrés; quelquefois on privoit seulement un Clerc pour quelque temps des distributions manuelles qui se faisoient pour fournir aux Ecclésiastiques leur subsistance, et que l'on appeloit *divisio mensurna;* d'autres fois on lui interdisoit seulement l'exercice d'une fonction particulière, sans lui ôter les autres; si le cas étoit plus grave, on le privoit de toute fonction. Enfin lorsqu'il étoit coupable d'un crime, on le déposoit, on l'obligeoit à la pénitence publique, et s'il n'y avoit point d'espérance de correction, l'on prononçoit contre lui l'excommunication. Cette discipline sévère conserva pendant long-temps une régularité exemplaire dans le Clergé; mais les révolutions qui arrivèrent au cinquième siècle et dans les suivans la rendirent bientôt impraticable. *Bingham*, *Orig. Ecclés.* l. 17, c. 1, t. 8, p. 1 et suiv.

☞ SUSPENSE, s. f. (*Droit canonique*), est une censure ecclé-

siastique, par laquelle un Clerc qui a commis quelque faute considérable, est puni par la privation de l'exercice de son ordre ou de son office, ou de l'administration de son bénéfice, c'est-à-dire, de ce qui regarde la jouissance ou la perception des fruits qui y sont attachés, soit en tout ou en partie, soit pour un temps, soit pour toujours. Cependant lorsque la *suspense* doit être pour toujours, il est plus à propos de procéder par la déposition.

Avant que les revenus de l'Eglise fussent séparés, et que les bénéfices fussent érigés en titre, la *suspense ab ordine* emportoit la suspension de percevoir les fruits qui dépendoient de l'exercice de l'ordre : ainsi on ignoroit cette distinction de *suspense à beneficio*.

On distingue aujourd'hui trois sortes de *suspenses;* celle de l'ordre, celle de l'office, et celle du bénéfice.

La première prive des fonctions actuelles des ordres que l'on a reçus; la seconde, de l'exercice de la juridiction et de toutes les autres fonctions qui appartiennent à un Clerc, à raison de quelque bénéfice ou de quelque charge ecclésiastique; la troisième le prive des fruits, tant de ceux que l'on appelle *gros* et *dîmes*, que de ceux qui consistent en distribution et en offrandes, comme aussi des autres avantages qui sont attachés à ce bénéfice ou à cette charge.

La *suspense* est ou totale, ou partielle. Si elle est totale, elle le prive tout à la fois de l'exercice de son ordre, et de son office, et de son bénéfice.

La partielle, au contraire, ne prive que de l'exercice de l'ordre, ou seulement du bénéfice, ou de l'ordre clérical.

Ces deux sortes de *suspenses* sont l'une et l'autre une pure peine, parce qu'elles n'ont pour objet principal que la punition du crime de celui sur qui elles tombent.

Elle doit être exprimée par le droit, ou prononcée par le supérieur légitime. Dans le premier cas, on l'appelle *canonis* ou *à jure;* dans le second, *judicis* ou *ab homine.*

Lorsque la *suspense* est sans addition, ou, comme on dit, sans queue, elle est censée totale.

Une *suspense* d'un ordre supérieur, *ab ordine superiore tantùm*, n'a pas d'effet à l'égard des ordres inférieurs. Ainsi un Prêtre suspens de la celébration de la Messe, peut licitement exercer les fonctions de Diacre et de sous-Diacre. Tel est l'ancien usage de l'Eglise, qui, dans plusieurs Conciles, réduisoit les Prêtres, en punition de leurs fautes, aux simples exercices des ordres inférieurs.

La *suspense* d'un ordre inférieur a, au contraire, son effet à l'égard des fonctions de l'ordre supérieur; de sorte qu'un Ecclésiastique suspens du Diaconat, ne peut exercer aucun ordre supérieur; autrement il encourt l'irrégularité; ce qui est fondé sur cette règle de droit : *cui non licet quod minus est, nec ei licere debet quod est majus*, surtout lorsqu'il ne peut exercer l'ordre supérieur, sans faire quelque acte de l'ordre inférieur, comme de lire l'Epître ou l'Evangile à la Messe, qui sont des fonctions propres au sous-Diaconat et au Diaconat.

Polman pense qu'un Prêtre suspens du Diaconat seulement, peut exercer les fonctions de la Prêtrise qui n'y ont point de rapport; qu'ainsi il peut prêcher, administrer le

Baptême solennel, la Pénitence, la Communion et l'Extrême-Onction.

La *suspense* étant attachée à la personne, elle suit celui qui l'a encourue, en quelque Diocèse qu'il se retire. Le Concile d'Antioche menace de peines très-sévères l'Evêque qui permet au suspens d'exercer dans son Diocèse les fonctions des ordres sur lesquels porte la *suspense* prononcée par son Evêque.

Celui qui a été déclaré suspens *à beneficio*, l'est, par cette raison, à l'égard des bénéfices qu'il possède dans un autre Diocèse, parce que ce Bénéficier étant sujet, à raison de son domicile, de l'Evêque qui l'a déclaré suspens, et cette *suspense* étant attachée à la personne, suivant la remarque ci-dessus, il n'a pas plus de droit d'administrer les bénéfices qu'il a en d'autres Diocèses, que ceux qu'il a dans le Diocèse où il réside.

Il faut observer, comme une conséquence de ces principes, que comme la résignation suppose nécessairement un droit au bénéfice, le Bénéficier suspens ne peut, selon les Canons, résigner ni permuter, vu qu'il ne le peut sans exercer un droit de l'usage dont il est privé par la *suspense;* mais il faut pour cela qu'il y ait un jugement définitif. Jusqu'à ce jugement il peut résigner et même disposer des fruits, s'il n'y a contre lui qu'une sentence dont il soit appelant.

Un Ecclésiastique devient suspens *ipso jure*, principalement dans neuf circonstances.

La première, lorsqu'il se fait ordonner sous le titre d'un faux bénéfice, ou sous un titre patrimonial feint. Il faut cependant observer que ceci ne s'entend que des Diocèses où les Evêques ont statué cette peine, et non pas à l'égard des autres, la bulle *Romani Pontificis* n'étant pas reçue dans le royaume.

La seconde, lorsque l'on reçoit les ordres avant l'âge requis, ou hors le temps prescrit par les Canons, ou sans le dimissoire de l'Evêque.

La troisième, en recevant un ordre sacré avant d'avoir reçu l'autre ordre sacré qui lui est inférieur, comme le Diaconat, avant le sous-Diaconat, ou la Prêtrise avant le Diaconat.

De même ceux qui, étant frappés de l'excommunication ou coupables de simonie, reçoivent quelque ordre.

La quatrième, en recevant dans un même jour plusieurs ordres sacrés.

La cinquième, lorsqu'un Clerc substitue à sa place à l'examen une autre personne, et se fait ensuite ordonner.

La sixième, en se faisant ordonner par un Evêque que l'on sait être excommunié, suspens ou interdit dénoncé.

La septième, en recevant les ordres d'un Evêque qui s'est démis de son Evêché.

La huitième, en recevant un ordre après avoir contracté mariage, sans distinguer si le mariage a été consommé.

La neuvième, lorsqu'un Prêtre séculier célèbre un mariage ou donne la bénédiction nuptiale à des personnes d'une autre paroisse, sans la permission du Curé ou de l'Evêque des contractans.

Au surplus, les cas où la *suspense* est encourue par le droit sont presque infinis. Il n'y a point d'abus ou de mépris des fonctions ecclésiastiques, qui ne soit puni par

une *suspense* proportionnée à la nature de la faute. Mais le cas ne peut être arbitraire ; il faut qu'il soit spécifié par les Canons ou par les Statuts du Diocèse. Sur quoi il faut examiner ce qui a été dit au mot CENSURE.

Outre la peine qu'encourent ceux qui violent *la suspense de l'exercice des ordres*, outre ce qui regarde purement le for inférieur, ils encourent encore l'irrégularité.

Il n'en est pas de même de la *suspense de la juridiction con tentieuse;* elle n'est pas punie de l'irrégularité, parce qu'un Clerc qui n'a reçu aucun ordre peut l'exercer.

Il en est de même de ceux qui, étant suspens *à beneficio*, ne laissent pas d'en percevoir les fruits et d'en passer des baux.

On voit qu'il y a une distinction à faire entre la *suspense* de l'ordre et la *suspense* de la juridiction. Cette distinction naît de la différence qu'il y a, suivant le droit, entre l'ordre et la juridiction.

Celui qui est suspens de l'un n'est pas censé l'être de l'autre, parce qu'en matière canonique les peines sont odieuses, et par conséquent ne peuvent souffrir d'extension; et l'on doit tenir pour principe, que celui qui est suspens *ab ordine*, n'est jamais censé l'être à *juridictione, et vice versâ.* Il faut cependant excepter le cas où la juridiction est nécessairement attachée à la fonction de l'ordre, comme elle l'est dans le Sacrement de pénitence, laquelle par conséquent un Prêtre suspens *ab ordine* ne peut pas exercer : ainsi un Evêque suspens *ab ordine* ne peut célébrer pontificalement, ni conférer les ordres, ni consacrer les Eglises ni les Autels, parce que ces fonctions appartiennent à la puissance de l'ordre; mais il peut exercer les actes de Juridiction Episcopale, c'est-à-dire, présenter aux bénéfices, conférer ceux qui sont à sa collation, approuver les Confesseurs, prononcer la *suspense*, l'interdit, l'excommunication, et en absoudre au for extérieur seulement, ces fonctions étant des actes de juridiction, et non pas des actes d'ordre.

Si, au contraire, il a été déclaré suspens *à juridictione* seulement, il peut exercer toutes les fonctions qui sont de la puissance de l'ordre, sans pouvoir en exercer aucune de celles qui ne lui appartiennent qu'à raison de sa juridiction ; sur quoi on observe, 1.° qu'un Evêque suspens *à Pontificalibus*, ne peut célébrer *cum apparatu pontificali*, quoiqu'il le puisse autrement, c'est-à-dire, sans aucune cérémonie pontificale et de la même manière que les Prêtres ont coutume de célébrer, sans mitre, sans *pallium*, ni aucun autre ornement propre aux Evêques. On cite pour exemple celui de l'Evêque de Nantes, déposé comme simoniaque au Concile de Reims, sous le Pontificat de Léon IX, et à qui les Pères permirent d'exercer seulement l'office de Prêtre ; 2.° qu'il ne peut conférer la Confirmation ni aucun ordre, ni consacrer les Eglises, les Autels, pas même les calices.

On voit par cet exemple célèbre, que les premières Puissances de l'Eglise sont soumises à cette censure ; mais il faut observer qu'aucune *suspense* ne peut tomber sur un Evêque, à moins qu'il ne soit expressément nommé.

L'ignorance qui n'est ni affectée ni coupable, excuse de toute censure, et par conséquent exempte de la *suspense*. On ne distingue

pas si cette ignorance est de fait ou de droit. Ainsi un Ecclésiastique étranger à un Diocèse, en violent les statuts qui ne sont pas d'usage dans le sien, n'est pas exposé à subir cette peine. Les Canonistes en donnent pour raison, que l'on n'encourt jamais cette censure sans en avoir été au moins averti auparavant, l'Eglise n'ayant eu en vue que de punir les contumaces; et plusieurs Papes, entre autres Innocent III et Innocent IV, ont établi pour maxime, que la monition doit précéder la censure.

Quant à ceux qui ont droit de la prononcer, tous ceux qui ont droit d'excommunier ont celui de suspendre. Sur quoi l'on observe qu'il est bien des Prélats qui peuvent suspendre et ne peuvent excommunier.

On tient en général, que les Chapitres, les Supérieurs Réguliers, les Abbesses, les Archidiacres, les Archiprêtres, et même les Doyens ruraux, peuvent ordonner des *suspenses* momentanées, au lieu qu'il n'y a que l'Evêque qui ait droit de prononcer l'excommunication.

On conteste aux Curés le droit de prononcer la *suspense* contre les Clercs de leurs Paroisses.

La forme de la sentence démontre que le délit qui donne lieu à la *suspense* doit être prouvé; il faut que cette sentence énonce en avoir une entière conviction. *Quia constat te commisisse. . . . . à. . . . . te suspendimus.*

Tout Ecclésiastique à qui le bruit public attribue un crime qui mérite la déposition, doit être suspendu jusqu'à ce qu'il se soit justifié : ainsi le décret de prise de corps et le décret d'ajournement personnel font encourir cette peine; mais elle cesse par la conversion de ces décrets en celui d'assigné pour être ouï.

Nous avons observé plus haut que le mépris de la *suspense*, marqué par la continuation à faire, pendant la *suspense*, les fonctions dont elle prononce la privation, doit être puni par l'excommunication majeure; elle l'est quelquefois *ipso jure*, et entraîne toujours l'*irrégularité*. Mais on verra par les principes qui ont été posés à ce mot, qu'elle doit être prononcée par un jugement.

La *suspense* finit par l'absolution qui s'accorde sur la satisfaction de la part de celui qui l'a encourue, par le laps du temps pour lequel la *suspense* a été portée; par la cessation et par la révocation, et même par la dispense.

Toutes les fois que la durée de la *suspense* qui s'encourt par le seul fait, est laissée à la volonté du Supérieur, la *suspense* finit quand il permet les fonctions défendues par la *suspense*.

Il y a plusieurs *suspenses* réservées au Pape, dont on trouve les espèces dans le Corps de Droit Canonique, *cap. 35 X. de tempor. ordin. 10 de apost. 2, ne Clerici vel Monac. etc.* (Article extrait du *Dictionnaire de Jurisprudence.*)

SYMBOLE. Ce terme grec a signifié dans l'origine assemblage ou contribution, enseigne à laquelle plusieurs se rassemblent et se réunissent, marque par laquelle ils se reconnoissent et se distinguent des autres, tout ce que les Latins appeloient *signa* et *insignia*. Par analogie, il a exprimé tout signe extérieur qui indique une chose qu'on ne voit pas.

Dans ce dernier sens, les Théologiens et les Auteurs Ecclésiasti-

ques ont nommé *symbole* la matière ou l'action extérieure des Sacremens : ainsi dans le Baptême l'action de laver est le *symbole* de la purification de l'âme ; dans l'Eucharistie le pain et le vin sont les *symboles* du corps et du sang de Jésus-Christ, réellement présens, mais qu'on ne voit pas ; dans la Confirmation, l'onction du front désigne la grâce fortifiante nécessaire au Chrétien, etc. Ainsi toutes les cérémonies du culte divin sont des *symboles*, puisqu'elles indiquent les sentimens intérieurs du respect que nous voulons rendre à Dieu.

Dans le sens le plus littéral on a nommé *Symbole* la profession de foi du Chrétien, soit parce que c'est l'assemblage des principales vérités qu'il faut croire, soit parce qu'elle sert à distinguer les croyans d'avec les Infidèles et les Hérétiques. Il y a dans l'Eglise Chrétienne quatre *Symboles* principaux, celui des Apôtres, celui du Concile de Nicée tenu l'an 325, celui du Concile de Constantinople tenu l'an 431, et celui de S. Athanase.

Le *Symbole des Apôtres* est la plus ancienne profession de Foi qui ait été en usage dans l'Eglise. Quelques Auteurs ont cru que les Apôtres encore assemblés à Jérusalem, avoient dressé d'un commun accord cet abrégé de la Foi Chrétienne, pour qu'il fût appris et professé par tous ceux qui vouloient recevoir le Baptême ; mais ce fait n'a été écrit que par des Auteurs du quatrième siècle, qui n'ont cité aucun témoin plus ancien qu'eux, et il y a d'autres faits qui rendent celui-là très-douteux. Il est seulement constant que dès la naissance de l'Eglise on a exigé de ceux qui embrassoient le Christianisme une profession de Foi, avant de leur administrer le Baptême ; mais il ne paroît pas que dès-lors on les ait assujettis tous à réciter précisément la même formule, ni à s'exprimer dans les mêmes termes. Il ne s'ensuit pas de là que l'on a eu tort d'appeler *Symbole des Apôtres* la formule que nous connoissons aujourd'hui sous ce nom, puisqu'elle renferme exactement les principaux articles de la doctrine enseignée par les Apôtres.

Quoique le fait de la composition de cette profession de Foi par les Apôtres eux-mêmes, ne soit pas prouvé, il ne falloit pas l'attaquer par de mauvaises raisons, comme ont fait quelques Protestans. Ils disent que si les Apôtres l'avoient dressée, elle auroit été mise au rang des Ecritures canoniques, que l'on n'auroit pas osé y ajouter certains articles qui n'y ont été mis que dans la suite, lorsqu'il s'est élevé de nouvelles erreurs ; que comme nous ne connoissons pas les circonstances dans lesquelles les additions ont été faites, nous ne pouvons pas en prendre exactement le sens. Mosheim, *Hist. Christ. sæc.* 1, §. 19 ; *sæc.* 2, §. 36.

Ces réflexions nous paroissent fausses. 1.° C'est la manie des Protestans de vouloir que tout ce qui vient des Apôtres soit écrit dans le nouveau Testament, et que tout ce qui n'est pas formellement écrit dans ce livre ne mérite aucune croyance ; nous prouverons le contraire au mot TRADITION. 2.° Puisque l'on a supposé que les Apôtres avoient fait un *symbole* pour fixer la croyance chrétienne, on a dû présumer aussi que s'ils avoient encore vécu, lorsqu'il s'est élevé de nouvelles erreurs, ils au-

roient ajouté au *Symbole* la doctrine contraire; on a donc fait ce que l'on a jugé qu'ils auroient fait eux-mêmes. Quoique les Protestans aient toujours fait profession de ne vouloir point d'autre règle de Foi que l'Ecriture-Sainte, cela ne les a pas empêchés de dresser des confessions de Foi, d'y employer d'autres termes que ceux de l'Ecriture, d'y ajouter ou d'y retrancher ce qu'ils ont jugé à propos. 3.° Quoiqu'ils ne sachent pas, non plus que nous, quelles sont les différentes circonstances dans lesquelles les Apôtres ont écrit, qui sont les mécréans qu'ils ont voulu réfuter, quelles étoient les erreurs qu'ils ont attaquées, ils n'en soutiennent pas moins que nous pouvons prendre exactement le sens de ce qui est écrit; donc il en est de même des additions faites au *Symbole des Apôtres*.

D'ailleurs, quelles sont ces additions? Les Critiques Protestans n'en conviennent point. Bingham et Grabe les réduisent à trois, savoir, la descente de Jésus-Christ aux enfers, la communion des Saints, la vie éternelle, *Orig. Ecclés.* l. 10, c. 3, §. 5. Or, le premier de ces articles est enseigné par S. Pierre, *Act.* c. 2, ℣. 24 et suiv. *Epist.* 1, c. 3, ℣. 19, et par S. Paul, *Ephes.* c. 4, ℣. 9. Le second par Saint Paul, *Rom.* c. 12, ℣. 5; 1 *Cor.* c. 10, ℣. 17; 2 *Cor.* c. 9, ℣. 13, 14, etc. On conviendra sans doute que tous ont parlé de la vie éternelle. Episcopius, trop ami du Socinianisme, a osé dire que la Divinité de Jésus-Christ n'étoit pas professée dans les anciens *Symboles;* on n'a pas eu de peine à le réfuter. Est-il bien certain d'ailleurs que les Auteurs des premiers siècles qui ont parlé du *Symbole des Apôtres*, l'ont rapporté en entier? S. Jérôme, *Epist. 38, ad Pammach.*, dit qu'on l'apprenoit par cœur, et qu'on ne l'écrivoit pas; il n'est donc pas étonnant qu'on ne l'ait pas toujours cité de même.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter l'imagination d'un Anglois copié par Mosheim, qui a prétendu que le nom de *symbole* étoit tiré des mystères du Paganisme; nous avons fait voir l'absurdité de cette vision au mot Mystère, à la fin. On croit que S. Cyprien est le premier qui se soit servi du mot de *Symbole* pour exprimer l'abrégé de la Doctrine Chrétienne; il ne pensoit guère aux mystères du Paganisme. Mais ce nom n'est pas le seul qui ait été donné à la profession de Foi; on l'appeloit encore Canon ou règle de Foi, *Définition* ou *Exposition* de Foi, *Sainte Leçon*, *Ecriture*, etc.

Bingham, *ibid.* c. 4, a recueilli avec le plus grand soin les divers *Symboles* qui ont été en usage dans l'Eglise avant le Concile de Nicée. Il y en a un de S. Irénée, *adv. hær.* l. 1, c. 2; un d'Origène, dans la préface de son *Traité des principes;* un de Tertullien, *de Velandis Virgin.* c. 1; un de S. Cyprien, tiré de deux de ses Lettres; un de S. Grégoire Thaumaturge, qui est encore dans les ouvrages de ce Père; un du Martyr Lucien, Prêtre d'Antioche, rapporté par Saint Athanase, par l'Historien Socrate, et par Saint Hilaire de Poitiers. Il y en a un dans les *Constitutions Apostoliques*, l. 7, c. 41, qui est cité comme la profession de Foi d'un Catéchumène. Celui de l'Eglise de Jérusalem est expliqué par S. Cyrille, Evêque de cette ville, *Ca-*

tech, 6. Celui de l'Eglise de Césarée dans la Palestine fut récité par Eusèbe au Concile de Nicée, et il se trouve dans Socrate, *Hist. Ecclés.* l. 1, c. 8. Cet Historien rapporte celui de l'Eglise d'Alexandrie, *ibid.* c. 26. Cassien, *de Incarn.* l. 6, expose celui de l'Eglise d'Antioche.

On prétend que dans celui de l'Eglise de Rome, qui étoit appelé communément le *Symbole des Apôtres*, il n'étoit point fait mention de la descente de Jésus-Christ aux Enfers, ni de la Communion des Saints, ni de la vie éternelle; mais le premier de ces articles se trouvoit dans le *Symbole* de l'Eglise d'Aquilée, et Rufin qui l'a expliqué, pensoit que la vie éternelle étoit comprise dans ces mots *la résurrection de la chair. Expos. in Symb. Apost.* n. 41.

En comparant ces divers *Symboles*, on voit que tous expriment la même croyance, quoique l'ordre des articles, et les termes par lesquels ils sont exprimés ne soient pas exactement les mêmes. Aucun ne renferme un seul dogme duquel l'Eglise se soit écartée dans la suite, et si tous ne contiennent pas le même nombre d'articles, il ne s'ensuit pas que l'on ne croyoit point encore ceux qui ne sont pas formellement exprimés. L'on croyoit sans doute tout ce qui est enseigné dans l'Ecriture-Sainte, mais il n'étoit pas nécessaire de mettre dans un abrégé de la Doctrine Chrétienne les articles qui n'avoient pas encore été contestés par des Hérétiques. Lorsque ceux-ci ont attaqué un dogme que l'on croyoit déjà, on l'a inséré dans le *Symbole*, on l'y a exprimé plus clairement, afin de distinguer la vérité d'avec l'erreur, et les Orthodoxes d'avec les Mécréans.

Vainement les Protestans ont affecté de remarquer la variété qui se trouve dans les divers *Symboles*, et en ont conclu que l'on a tort de leur reprocher les changemens qu'ils ont faits dans leurs différentes confessions de Foi; Basnage, *Hist. de l'Egl.* l. 26, c. 1. Ces changemens altéroient la croyance et le fond même de la Doctrine. Les Luthériens n'oseroient soutenir qu'ils tiennent encore aujourd'hui dans le sens littéral ce qui est enseigné touchant l'Eucharistie dans la Confession d'Augsbourg, *art.* 10, et dans celle de Wirtemberg; et qu'ils croient la présence réelle, telle que Luther la défendoit. Les Calvinistes se sont dégoûtés des décrets absolus de prédestination établis dans leurs premières confessions de Foi, dans les Livres de Calvin, et dans les Décrets du Synode de Dordrecht. Tout Catholique reconnoît que les anciens *Symboles* ne contiennent que des vérités; si les Protestans étoient sincères, ils avoueroient que leurs premières confessions de Foi renferment des faussetés.

Il ne sert à rien de dire comme Basnage, que ces confessions de Foi expriment la même Doctrine, *quant à l'essentiel.* Qui déterminera ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas? Toutes les vérités que Dieu a révélées sont essentielles, et il n'est pas plus permis de nier l'une que l'autre. Les Protestans ont toujours soutenu que les articles sur lesquels ils disputoient contre l'Eglise Romaine étoient essentiels, puisqu'ils les ont allégués comme un juste motif de faire schisme avec elle; c'est cependant sur ces articles que leurs confessions de Foi ont varié.

En 325, lorsqu'Arius eut nié la

divinité du Verbe, et eut enseigné que le Fils de Dieu est une créature, les Evêques assemblés à Nicée, au nombre de 318, dressèrent un *Symbole* pour déterminer quelle étoit la Foi de l'Eglise. Il s'agissoit d'expliquer le sens du second article du *Symbole* des Apôtres : *Je crois.... en Jésus-Christ Fils unique de Dieu et notre Seigneur.* Il étoit donc question de savoir en quoi consistoit cette filiation, si c'étoit une création, une filiation adoptive, comme le vouloit Arius, ou si c'étoit une génération proprement dite, si le Fils de Dieu avoit été engendré dans le temps ou de toute éternité. Le Concile exprima nettement sa croyance par ces paroles : « Nous croyons en un seul » Seigneur Jésus-Christ, Fils uni- » que de Dieu, engendré du Père, » c'est-à-dire de la substance du » Père, Dieu de Dieu, lumière de » lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; » engendré et non fait, consubs- » tantiel au Père; par lequel tout a » été fait dans le ciel et sur la terre. »

Etoit-ce là une nouvelle Doctrine? Les Sociniens, plusieurs Protestans, et les Incrédules leurs copistes, le prétendent. Mais le titre de *Fils unique* de Dieu, donné à Jésus-Christ dans l'Ecriture et dans le *Symbole* des Apôtres, atteste le contraire. Dieu est le Père de toute créature, tout Chrétien est son fils adoptif; donc *Fils unique* ne peut signifier ni une création, ni une adoption. Les Sociniens ont imaginé vingt subtilités pour tordre le sens de ce mot; mais les premiers Chrétiens n'étoient pas aussi habiles sophistes qu'eux, ils prenoient ce titre auguste dans le sens propre et littéral; le Concile de Nicée n'a fait qu'en développer l'énergie.

Il y a plus. Les expressions dont il se sert sont toutes tirées des anciens *Symboles*. Le Verbe est appelé dans celui de Saint Grégoire Thaumaturge, *Fils unique*, *Dieu de Dieu*, *Eternel de l'Eternel;* dans celui du Martyr Lucien, *Fils unique engendré du Père*, *Dieu de Dieu*, *qui a toujours été en Dieu*, *et Dieu Verbe;* dans les Constitutions Apostoliques, *Fils unique engendré du Père avant les siècles*, *et non créé;* dans le *Symbole* de Jérusalem, *Fils de Dieu unique*, *engendré du Père avant tous les siècles*, *vrai Dieu par lequel tout a été fait;* dans celui de Césarée, *Verbe de Dieu*, *Dieu de Dieu*, *lumière de lumière*, *Fils unique*, *engendré de Dieu le Père avant tous les siècles;* dans celui d'Antioche, *Fils unique du Père*, *né de lui avant tous les siècles*, *et non fait*, *vrai Dieu de vrai Dieu*, *consubstantiel au Père:* ce dernier mot peut y avoir été ajouté depuis le Concile de Nicée, le reste est ancien.

Mais c'est contre le terme *consubstantiel* que les Ariens se révoltèrent, et que leurs descendans s'élèvent encore. Ce n'est cependant qu'une conséquence de la génération éternelle du Verbe, professée dans les *Symboles*. Sans doute il n'y a pas eu en Dieu de toute éternité deux substances différentes; si donc le Fils a été engendré du Père, *vrai Dieu de vrai Dieu*, *Eternel de l'Eternel*, comme s'expriment les *Symboles*, peut-il être d'une autre substance que de celle du Père? Donc la génération divine emporte la co-éternité, la co-égalité et la consubstantialité. Les Ariens mêmes n'ont jamais osé soutenir que ce terme exprimoit une erreur; ils ont

dit seulement que c'étoit un mot équivoque, duquel on pouvoit abuser pour établir le Sabellianisme, etc. *Voyez* CONSUBSTANTIEL.

De quel front les Sociniens et leurs amis viennent-ils nous dire qu'avant le Concile de Nicée la divinité du Verbe, ou du Fils, n'étoit pas un article de Foi, que sur ce point la croyance de l'Eglise n'étoit pas fixée, que les Pères de ce Concile ont eu tort d'employer des termes qui ne sont pas dans l'Ecriture, etc. ? Il s'agissoit de déterminer le vrai sens du mot *Fils unique* donné à Jésus-Christ dans l'Ecriture; *Joan.* c. 1, ℣. 14 et 18; c. 3, ℣. 16 et 18; 1 *Joan.* c. 4, ℣. 9; les Ariens y donnoient un sens faux, il falloit fixer le vrai: on l'établit, non par des argumens métaphysiques, ni par des subtilités de grammaire, mais par le langage uniforme des anciens *Symboles;* les Evêques arrivèrent au Concile munis de cette seule arme, ils n'en eurent pas besoin d'autre.

Il en fut de même au Concile de Constantinople, l'an 381; Macédonius, Evêque de cette ville, s'avisa de nier la divinité du Saint-Esprit, il fut condamné comme Arius par la teneur des anciens *Symboles.* Le Concile de Nicée s'étoit borné à dire : *Nous croyons aussi au Saint-Esprit,* parce que cet article n'étoit point attaqué pour lors. On n'ignoroit pas qu'il est dit dans la profession de Foi de Saint Grégoire Thaumaturge, qui fut toujours celle de l'Eglise de Néocésarée, que « le S. Esprit existe » de Dieu, qu'en lui sont manifes- » tés Dieu le Père et Dieu le Fils; » que dans cette Trinité parfaite » il n'y a point de division ni de » différence en gloire, en éternité, » en souveraineté; qu'il n'y a rien » de créé, rien d'inférieur, rien » de survenu, et qui n'ait pas existé » auparavant; que le Père n'a ja- » mais été sans le Fils, ni le Fils » sans le Saint-Esprit; que cette » Trinité demeure toujours la mê- » me, immuable et invariable. » Les Sociniens ont fait inutilement des efforts pour faire douter de l'authenticité de ce *Symbole,* Bullus l'a prouvée sans réplique; *Def. fidei Nicœnœ,* sect. 2, c. 12.

On savoit que dans la profession de Foi du Martyr Lucien, qui étoit celle de l'Eglise d'Antioche, il est dit que « les noms de Père, de » Fils et de Saint-Esprit ne sont » pas seulement trois simples déno- » minations, mais qu'ils signifient » la substance propre des trois Per- » sonnes, leur ordre et leur gloire, » de manière qu'ils sont trois par » substance, et un par ressemblan- » ce. » Le *Symbole* de l'Eglise de Césarée, cité par Eusèbe, porte: « Nous croyons au Père... au Fils... » et au Saint-Esprit, et que cha- » cun des trois subsiste véritable- » ment. » En écrivant à son troupeau, cet Evêque proteste que telle est la foi qu'il a reçue de ses prédécesseurs et dès son enfance, qu'il y persévère et y tiendra toujours. Socrate, *Hist. Ecclés.* l. 1, chap. 8.

D'ailleurs, S. Epiphane, qui écrivoit l'an 373, huit ans avant le Concile de Constantinople, nous apprend que depuis le Concile de Nicée jusqu'alors il s'étoit élevé de nouvelles erreurs; que pour en préserver les Fidèles on faisoit apprendre et réciter aux Catéchumènes un *Symbole* plus ample que celui de Nicée, dans lequel il est dit que *le Saint-Esprit est incréé, qu'il procède du Père, et qu'il reçoit du Fils.* Le *Symbole* même que

ce Père nous donne pour *Symbole de Nicée*, est augmenté dans ce qui regarde le Saint-Esprit ; il est entièrement conforme à celui que l'on récite encore actuellement à la Messe ; ainsi le Concile de Constantinople ne fit que l'adopter. C'est pour cela même qu'il porte toujours le nom de *Symbole de Nicée*.

La conduite des Conciles a donc toujours été uniforme, on y a décidé, non ce qu'il falloit commencer à croire, mais ce qui avoit toujours été cru ; les Evêques ne se sont point arrogé l'autorité d'introduire une nouvelle Doctrine, mais de rendre témoignage de celle qu'ils ont trouvée établie dans leur Eglise ; s'il ne s'étoit jamais trouvé d'Hérétiques déterminés à faire changer de croyance aux Fidèles, l'Eglise n'auroit jamais eu besoin de faire de nouvelles décisions. *Voyez* DÉPÔT, EVÊQUE, etc.

Il est constant, et Bingham l'a prouvé, que depuis le Concile de Nicée la plupart des Eglises d'Orient ont fait réciter aux Catéchumènes avant le Baptême le *Symbole* de ce Concile, avec les additions adoptées par celui de Constantinople. Celui d'Ephèse, tenu l'an 431, défendit sévèrement d'en introduire un autre, *Act.* 6. Mais les savans conviennent communément que l'on n'a commencé à le réciter dans la Liturgie que vers le milieu du cinquième siècle dans les Eglises d'Orient, et un peu plus tard dans celles de l'Occident. On croit que Pierre le Foulon introduisit le premier cet usage dans l'Eglise d'Antioche, l'an 471, et qu'il fut imité dans celle de Constantinople l'an 511. Le premier vestige de cette coutume en Espagne se voit dans le troisième Concile de Tolède vers l'an 589 ; elle ne fut suivie dans les Gaules que sous Charlemagne, et on ne la trouve solidement établie dans l'Eglise Romaine, que sous le Pontificat de Benoît VIII, l'an 1014. Bingham, *ibid.*, chap. 4, §. 17.

On convient encore à présent que le *Symbole* qui porte le nom de Saint Athanase n'a pas été composé par lui, mais par un Auteur latin beaucoup plus récent, qui l'a tiré des écrits de ce saint Docteur. La première fois qu'il en est fait mention est dans un Concile d'Autun, tenu l'an 670 ; Ayton, Evêque de Bâle, vers l'an 800, prescrivit aux Clercs de le dire à Prime. Ratherius, Evêque de Vérone, vers l'an 930, vouloit que les Prêtres de son Diocèse sussent par cœur le *Symbole* des Apôtres, celui que l'on dit à la Messe, et celui qui est attribué à Saint Athanase. Les Anglicans le disoient autrefois dans l'office du Dimanche aussi-bien que les Catholiques ; mais depuis que les Sociniens se sont multipliés en Angleterre, ils sont venus à bout d'en faire cesser la récitation dans quelques Eglises. Bingham, *ibid.* ; Lebrun, *Explic. des Cérém. de la Messe*, 2.e part., art. 8.

SYMMAQUE. *Voy.* SEPTANTE et VERSION.

SYNAGOGUE, mot grec qui signifie *Assemblée* ; il est pris dans ce sens général dans plusieurs passages de l'ancien Testament ; il se dit indifféremment de l'assemblée des justes et de celle des méchans. Dans les Livres du nouveau il a un sens plus étroit ; il signifie une assemblée religieuse, ou le lieu destiné chez les Juifs au service divin ;

or, ce service, depuis la destruction du Temple, ne consiste plus que dans la prière, dans la lecture des Livres saints, et dans la prédication, c'est à quoi se réduit aussi celui de plusieurs sectes protestantes.

Ce que nous allons dire des *synagogues* est tiré de Reland, *Antiq. Sacr. Vet. Hebr.*, 1.re partie, c. 10; et de Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 6, tom. 2, p. 230, et peut servir à l'intelligence de plusieurs passages du nouveau Testament; mais comme ces deux Auteurs ont tiré des Rabbins une partie de ce qu'ils disent, on ne peut pas y ajouter la même foi qu'à ce qui nous est indiqué dans nos Livres saints.

On ne trouve dans ceux de l'ancien Testament aucun vestige des *synagogues*, d'où l'on conclut qu'il n'y en avoit point avant la captivité de Babylone. Comme une des parties principales du service religieux des Juifs est la lecture de la Loi, ils ont établi pour maxime qu'il ne peut point y avoir de *synagogue* où il n'y a pas un Livre de la Loi. Or, pendant un grand nombre des années qui précédèrent la captivité, les Juifs, livrés à l'idolâtrie, négligèrent sans doute beaucoup la lecture de leurs Livres saints, et les exemplaires dûrent en être assez rares. C'est pour cela que Josaphat envoya des Prêtres dans tout le pays pour instruire le peuple dans la Loi de Dieu; 2. *Paral.* c. 17, ℣. 9; et que Josias fut si étonné lorsqu'il entendit lire cette même Loi trouvée dans le Temple, 2 *Reg.* c. 27. Il ne s'ensuit pas de là qu'il n'en restoit que ce seul exemplaire; les livres qu'on ne lit point sont comme s'ils n'existoient pas.

Suivant les notions actuelles des Juifs, on ne peut et on ne doit point établir une *synagogue* dans un lieu, à moins qu'il ne s'y trouve dix personnes d'un âge mûr, libres d'assister constamment au service qui doit s'y faire. Il n'y eut d'abord qu'un petit nombre de ces lieux d'assemblée, mais dans la suite ils se multiplièrent; il paroît que du temps de Jésus-Christ il n'y avoit point de ville de Judée où il ne se trouvât une *synagogue*. Suivant l'opinion des Juifs, on en comptoit 480 dans la seule ville de Jérusalem; c'est évidemment une exagération.

Le service de la *synagogue* consistoit, comme nous l'avons déjà remarqué, dans la prière, la lecture de l'Écriture-Sainte avec l'interprétation qui s'en faisoit, et la prédication. La prière des Juifs est contenue dans les formulaires de leur culte; la plus solennelle est celle qu'ils appellent *les dix-neuf prières;* il est ordonné à toute personne parvenue à l'âge de discrétion de la faire trois fois le jour, le matin, vers midi et le soir; elle se dit dans la *synagogue* tous les jours d'assemblée. Il n'est pas certain que cet usage ait toujours été observé.

La seconde partie du service est la lecture de l'ancien Testament. Les Juifs la commencent par trois morceaux détachés du Pentateuque; savoir, le ℣. 4 du 6.e chapitre du *Deutéronome*, jusqu'au ℣. 9; le ℣. 13 du chap. 11 de ce même Livre, jusqu'au ℣. 21; le 15.e chap. du *Livre des Nombres*, depuis le ℣. 37 jusqu'à la fin. Ils lisent ensuite une des sections de la Loi et des Prophètes qu'ils ont marquées pour chaque semaine de l'année, et pour chaque jour d'assemblée.

La troisième partie du service

est l'explication de l'Ecriture et la prédication, la première se faisoit à mesure qu'on lisoit, la seconde après la lecture finie. Jésus-Christ enseignoit les Juifs de l'une et de l'autre de ces manières. Un jour qu'il vint à Nazareth, où il demeuroit ordinairement, on lui fit lire la section des Prophètes marquée pour ce jour-là; quand il se fut levé et qu'il l'eut lue, il se rassit et l'expliqua, *Luc*, c. 16, ℣. 17. Dans les autres endroits, il alloit toujours à la *synagogue* le jour du Sabbat, et il prêchoit l'assemblée après la lecture de la Loi et des Prophètes, *Luc*, c. 4, ℣. 16. C'est ce que fit aussi Saint Paul dans la *synagogue* d'Antioche de Pisidie, *Act.* c. 13, ℣. 15.

On s'assembloit trois jours de la semaine, le lundi, le jeudi, et le samedi jour du Sabbat, et chacun de ces jours il y avoit assemblée le matin, après midi et le soir. Les Prêtres n'étoient pas les seuls ministres de la *synagogue;* les plus distingués étoient les anciens, nommés dans l'Evangile *Principes synagogæ;* on ne sait pas quel étoit leur nombre; à Corinthe on en voit deux, Crispe et Sosthène. Le Ministre de la *synagogue* étoit celui qui prononçoit les prières au nom de l'assemblée; on prétend qu'il étoit nommé *l'Ange*, ou *le Messager de l'Eglise;* que c'est à l'imitation des Juifs que Saint Jean dans l'Apocalypse a donné le nom *d'Ange* aux Evêques des sept Eglises d'Asie, auxquels il adresse la parole; mais ce n'est là qu'une conjecture.

Après le Ministre étoient les Diacres, ou serviteurs de la *synagogue;* ils étoient chargés de garder les Livres sacrés, ceux de la Liturgie et les autres meubles, ainsi il est dit que quand Notre-Seigneur eut fini la lecture dans la *synagogue* de Nazareth, il rendit le Livre au Ministre inférieur ou au Diacre. Il est évident que les fonctions de celui-ci n'avoient aucune ressemblance avec celles des sept Diacres qui furent établis par les Apôtres dans l'Eglise de Jérusalem, *Act.* c. 6, ℣. 5.

Enfin il y avoit l'interprète, dont l'office consistoit à traduire en chaldéen, ou plutôt en syro-chaldaïque, ce qui avoit été lu au peuple en hébreu; il falloit par conséquent que cet homme sût parfaitement les deux langues. Cependant il n'est point fait mention de ces interprètes dans l'Evangile, et il est difficile de croire qu'il y ait eu chez les Juifs un assez grand nombre de ces hommes instruits pour en pourvoir toutes les *synagogues*. Comme il n'est pas certain que du temps de notre Sauveur la Paraphrase chaldaïque d'Onkélos, qui est la plus ancienne, ait déjà été faite, nous ne savons pas si ce divin Maître lut à Nazareth le texte du Prophète Isaïe en hébreu, ou s'il le traduisit en le lisant dans le dialecte de Jérusalem, qui étoit un mélange d'hébreu, de syriaque et de chaldéen. *Voy.* PARAPHRASE.

On croit encore qu'avant la fin de l'assemblée, le Prêtre qui s'y trouvoit, ou à son défaut le Ministre, donnoit la bénédiction au peuple, et qu'il y avoit pour cela un formulaire particulier. Etoit-ce celui que composa Moïse, lorsqu'il bénit les Israélites avant sa mort, *Deut.* c. 33, ou en étoit-ce un autre? Personne n'en sait rien. La seule chose certaine, c'est que les Juifs, dans leur service actuel, s'écartent en plusieurs points du plan que nous venons de tracer;

mais, encore une fois, celui-ci n'est qu'un assemblage de conjectures qui ne portent sur aucune preuve positive.

Quand on voit la confiance que les Hébraïsans Protestans donnent aux traditions des Rabbins, et le ton de certitude sur lequel ils en parlent, on est étonné de l'incrédulité et du mépris qu'ils témoignent pour toutes les traditions de l'Eglise Chrétienne; les Juifs sont-ils donc des savans mieux instruits, plus judicieux, plus dignes de foi que les Pères de l'Eglise?

SYNAXARION. C'est un Livre ecclésiastique des Grecs, dans lequel ils ont recueilli en abrégé les vies des Saints, et où l'on voit en peu de mots le sujet de chaque Fête. Ce Livre est imprimé, non-seulement en grec pur, mais aussi en grec vulgaire, afin que le peuple puisse le lire. Dans les *Dissertations* que Léon Allatius a composées sur les Livres ecclésiastiques des Grecs, il dit que Xantopule a inséré beaucoup de faussetés dans le *Synaxarion;* aussi l'Auteur des *cinq Chapitres du Concile de Florence*, attribués au Patriarche Gennade, rejette ces additions, et assure qu'elles ne se lisent point dans l'Eglise de Constantinople.

On trouve au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuscrits du *nouveau Testament*, des tables qui indiquent les Evangiles qu'on lit dans les Eglises Grecques chaque jour de l'année; ces tables se nomment encore *Synaxaria.*

SYNAXE, assemblée; les Auteurs Grecs ont ainsi nommé en particulier les assemblées chrétiennes dans lesquelles on célébroit le service divin, où l'on consacroit l'Eucharistie, où l'on chantoit les Psaumes, où l'on prioit en commun. *Voyez* LITURGIE, OFFICE, DIVIN.

SYNCELLE, Compagnon, celui qui demeure dans le même appartement ou dans la même chambre. Dans les premiers siècles, les Evêques, pour prévenir tout soupçon désavantageux sur leur conduite, prirent avec eux un Ecclésiastique qui les accompagnoit partout, qui étoit témoin de toutes leurs actions, qui couchoit dans la même chambre; c'est pour cette raison qu'il étoit appelé le *Syncelle* de l'Evêque. Le Patriarche de Constantinople en avoit plusieurs qui se succédoient, et le premier de tous étoit nommé *Protosyncelle.* La confiance que le Patriarche avoit en eux, la part qu'il leur donnoit dans le gouvernement, le crédit qu'ils acquirent à la Cour, rendirent bientôt la place de *Protosyncelle* très-considérable; c'étoit un titre pour parvenir au Patriarcat, de même qu'à Rome la dignité d'Archidiacre. Par cette raison, l'on a vu quelquefois des fils et des frères des Empereurs occuper cette place, sur-tout depuis le neuvième siècle, les Evêques mêmes et les Métropolitains se firent un honneur d'en être revêtus.

Peu à peu les *Protosyncelles* se regardèrent comme le premier personnage après les Patriarches; ils se crurent supérieurs aux Evêques et aux Métropolitains, et se placèrent au-dessus d'eux dans les cérémonies ecclésiastiques. Leurs prérogatives, quoique fort restreintes, sont encore aujourd'hui très-grandes; dans le Synode tenu à Constantinople contre le Patriarche Cyrille

rille Lucar, qui vouloit répandre dans l'Eglise Grecque les erreurs de Calvin, le *Protosyncelle* paroît comme la seconde dignité de l'Eglise de Constantinople. Quant aux *Syncelles*, il y a long-temps qu'ils n'existent plus en Occident, et que ce n'est plus qu'un vain titre en Orient. Zonaras, *Annal.* t. 3. Thomassin, *Discip. Eccles.* 1.re part. l. 1, c. 46; 3.e part. l. 1, c. 51; 4.e part. l. 1, c. 76.

SYNCRÉTISTES, Conciliateurs. On a donné ce nom aux Philosophes qui ont travaillé à concilier les différentes Ecoles et les divers systèmes de Philosophie, et aux Théologiens qui se sont appliqués à rapprocher la croyance des différentes Communions Chrétiennes. Peu nous importe de savoir si les premiers ont bien ou mal réussi; mais il n'est pas inutile d'avoir une notion des diverses tentatives que l'on a faites, soit pour accorder ensemble les Luthériens et les Calvinistes, soit pour réunir les uns et les autres à l'Eglise Romaine; le mauvais succès de tous ces projets peut donner lieu à des réflexions.

Basnage, *Hist. de l'Egl.* l. 26, c. 8 et 9; et Mosheim, *Hist. Ecclés.* du 17.e siècle, 2.e section, 2.e part., en ont fait un détail assez exact; nous ne ferons qu'abréger ce qu'ils en ont dit.

Luther avoit commencé à dogmatiser en 1517; dès l'an 1529, il y eut à Marbourg une conférence entre ce Réformateur et son Disciple Mélancthon d'un côté, OEcolampade et Zwingle, Chefs des Sacramentaires, de l'autre, au sujet de l'Eucharistie, qui étoit alors le principal sujet de leur dispute; après avoir discuté la question assez long-temps, il n'y eut rien de conclu, chacun des deux partis demeura dans son opinion. L'un et l'autre cependant prenoient pour juge l'Ecriture-Sainte, et soutenoient que le sens en étoit clair. En 1536, Bucer, avec neuf autres Députés, se rendit à Wirtemberg, et parvint à faire signer aux Luthériens une espèce d'accord; Basnage convient qu'il ne fut pas de longue durée, que l'an 1544 Luther commença d'écrire avec beaucoup d'aigreur contre les Sacramentaires, et qu'après sa mort la dispute s'échauffa au lieu de s'éteindre.

En 1550, il y eut une nouvelle négociation entamée entre Mélancthon et Calvin pour parvenir à s'entendre; elle ne réussit pas mieux. En 1558 Bèze et Farel, Députés des Calvinistes Français, de concert avec Mélancthon, firent adopter par quelques Princes d'Allemagne qui avoient embrassé le Calvinisme, et par les Electeurs Luthériens, une explication de *la Confession d'Augsbourg*, qui sembloit rapprocher les deux sectes; mais Flaccius Illyricus écrivit avec chaleur contre ce traité de paix; son parti grossit après la mort de Mélancthon; celui-ci ne remporta pour fruit de son esprit conciliateur, que la haine, les reproches, les invectives des Théologiens de sa secte.

L'an 1570 et les années suivantes, les Luthériens et les Calvinistes ou Réformés conférèrent encore en Pologne dans divers Synodes tenus à cet effet, et convinrent de quelques articles; malheureusement il se trouva toujours des Théologiens entêtés et fougueux qui s'élevèrent contre ces tentatives de réconciliation; l'article de l'Eucharistie fut toujours le principal sujet

des disputes et des dissentions, quoique l'on eût cherché toutes les tournures possibles pour contenter les deux partis.

En 1577, l'Electeur de Saxe fit dresser par ses Théologiens Luthériens le fameux Livre de *la Concorde*, dans lequel le sentiment des Réformés étoit condamné; il usa de violence et de peines afflictives pour faire adopter cet écrit dans tous ses Etats. Les Calvinistes s'en plaignirent amèrement, ceux de Suisse écrivirent contre ce Livre, et il ne servit qu'à aigrir davantage les esprits. L'an 1578, les Calvinistes de France, dans un Synode de Sainte-Foi, renouvelèrent leurs instances pour obtenir l'amitié et la fraternité des Luthériens; ils envoyèrent des Députés en Allemagne, ils ne réussirent pas. En 1631, le Synode de Charenton fit le décret d'admettre les Luthériens à la participation de la Cène, sans les obliger à faire abjuration de leur croyance. Mosheim avoue que les Luthériens n'y furent pas fort sensibles, non plus qu'à la condescendance que les Réformés eurent pour eux dans une conférence tenue à Leipsick pendant cette même année. Les Luthériens, dit-il, naturellement timides et soupçonneux, craignant toujours qu'on ne leur tendît des piéges pour les surprendre, ne furent satisfaits d'aucune offre, ni d'aucune explication. *Hist. Eccles. ibid.* c. 1, §. 4.

Vers l'an 1640, Georges Calixte, Docteur Luthérien, forma le projet non-seulement de réunir les deux principales Sectes Protestantes, mais de les réconcilier avec l'Eglise Romaine. Il trouva des Adversaires implacables dans ses Confrères les Théologiens Saxons. Mosheim, *ibid.* §. 20 et suiv. convient que l'on mit dans cette controverse de la fureur, de la malignité, des calomnies, des insultes; que ces Théologiens, loin d'être animés par l'amour de la vérité et par zèle de Religion, agirent par esprit de parti, par orgueil, par animosité. On ne pardonna point à Calixte d'avoir enseigné, 1.° que si l'Eglise Romaine étoit remise dans le même état où elle étoit durant les cinq premiers siècles, on ne seroit plus en droit de rejeter sa Communion. 2.° Que les Catholiques qui croient de bonne foi les dogmes de leur Eglise par ignorance, par habitude, par préjugé de naissance et d'éducation, ne sont point exclus du salut, pourvu qu'ils croient toutes les vérités contenues dans le Symbole des Apôtres, et qu'ils tâchent de vivre conformément aux préceptes de l'Evangile. Mosheim, qui craignoit encore le zèle fougueux des Théologiens de sa secte, a eu grand soin de déclarer qu'il ne prétendoit point justifier ces maximes.

Nous sommes moins rigoureux à l'égard des Hérétiques en général; nous n'hésitons point de dire, 1.° que si tous vouloient admettre la croyance, le culte, la discipline, qui étoient en usage dans l'Eglise Catholique pendant les cinq premiers siècles, nous les regarderions volontiers comme nos frères; 2.° que tout Hérétique qui croit de bonne foi les dogmes de sa secte, par préjugé de naissance et d'éducation, par ignorance invincible, n'est pas exclu du salut, pourvu qu'il croie toutes les vérités contenues dans le Symbole des Apôtres, et qu'il tâche de vivre selon les préceptes de l'Evangile; parce qu'un des articles du Symbole des Apôtres, est de croire *à la sainte*

Eglise Catholique. Voy. Eglise, §. 3 et 4, Ignorance, etc. Pour nous récompenser de cette condescendance, on nous reproche d'être intolérans.

En 1645, Uladislas IV, Roi de Pologne, fit tenir à Thorn une conférence entre les Théologiens Catholiques, les Luthériens et les Réformés; après beaucoup de disputes, Mosheim dit qu'ils se séparèrent tous plus possédés de l'esprit de parti, et avec moins de charité chrétienne qu'ils n'en avoient auparavant. En 1661, nouvelle conférence à Cassel, entre les Luthériens et les Réformés; après plusieurs contestations, ils finirent par s'embrasser et se promettre une amitié fraternelle. Mais cette complaisance de quelques Luthériens leur attira la haine et les reproches de leurs confrères. Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, et son fils Frédéric I.er, Roi de Prusse, ont fait inutilement de nouveaux efforts pour allier les deux sectes dans leurs états. Mosheim ajoute que les *Syncrétistes* ont toujours été en plus grand nombre chez les Réformés que parmi les Luthériens, que tous ceux d'entre ces derniers qui ont voulu jouer le rôle de conciliateurs, ont toujours été victimes de leur amour pour la paix. Son traducteur a eu grand soin de faire remarquer cet aveu.

Il n'est donc pas étonnant que les Luthériens aient porté le même esprit d'entêtement, de défiance, d'animosité, dans les conférences qu'ils ont eues avec des Théologiens Catholiques. Il y en eut une à Ratisbonne en 1601, par ordre du Duc de Bavière et de l'Electeur Palatin; une autre à Neubourg en 1615, à la sollicitation du Prince Palatin; la troisième fut celle de Thorn en Pologne, de laquelle nous avons parlé; toutes furent inutiles. On sait qu'après la conférence que le Ministre Claude eut à Paris avec Bossuet en 1683, ce Ministre Calviniste, dans la relation qu'il en fit, se vanta d'avoir vaincu son adversaire, et les Protestans en sont encore aujourd'hui persuadés.

Cependant, en 1684, un Ministre Luthérien, nommé Pratorius, fit un Livre pour prouver que la réunion entre les Catholiques et les Protestans n'est pas impossible, et il proposoit plusieurs moyens pour y parvenir; ses confrères lui en ont su très-mauvais gré, ils l'ont regardé comme un Papiste déguisé. Dans le même temps un autre Ecrivain, qui paroît avoir été Calviniste, fit un ouvrage pour soutenir que ce projet ne réussira jamais, et il en donnoit différentes raisons. Bayle a fait un extrait de ces deux productions. *Nouv. de la Répub. des Lettres*, Décemb. 1685, art. 3 et 4.

Le savant et célèbre Léibnitz, Luthérien très-modéré, ne croyoit point l'impossibilité d'une réunion des Protestans aux Catholiques; il a donné de grands éloges à l'esprit conciliateur de Mélancthon et de Georges Calixte. Il pensoit que l'on peut admettre dans l'Eglise un gouvernement monarchique tempéré par l'aristocratie, tel que l'on conçoit en France celui du souverain Pontife; il ajoutoit que l'on peut tolérer les messes privées et le culte des images, en retranchant les abus. Il y eut une relation indirecte entre ce grand homme et Bossuet; mais comme Léibnitz prétendoit faussement que le Concile de Trente n'étoit pas reçu en Fran-

ce, *quant à la doctrine*, ou aux définitions de Foi, Bossuet le réfuta par une réponse ferme et décisive. *Esprit de Léibnitz*, tom. 2, p. 6 et suiv. p. 97, etc. On conçoit aisément que le gros des Luthériens n'a pas applaudi aux idées de Léibnitz.

En 1717 et 1718, lorsque les esprits étoient en fermentation, surtout à Paris, au sujet de la Bulle *Unigenitus*, et que les appelans formoient un parti très-nombreux, il y eut une correspondance entre deux Docteurs de Sorbonne, et Guillaume Wake, Archevêque de Cantorbéry, touchant le projet de réunir l'Eglise Anglicane à l'Eglise de France. Suivant la relation qu'a faite de cette négociation le traducteur Anglois de Mosheim, tome 6, p. 64 de *la Version française*, le Docteur Dupin, principal agent dans cette affaire, se rapprochoit beaucoup des opinions Anglicanes, au lieu que l'Archevêque ne vouloit céder sur rien, et demandoit pour préliminaire de conciliation, que l'Eglise Gallicane rompît absolument avec le Pape et avec le saint Siége, devînt par conséquent Schismatique et Hérétique, aussi-bien que l'Eglise Anglicane. Comme dans cette négociation, Dupin ni son confrère n'étoient revêtus d'aucun pouvoir, et n'agissoient pas par des motifs assez purs, ce qu'ils ont écrit a été regardé comme non avenu.

Enfin, en 1723, Christophe-Matthieu Pfaff, Théologien Luthérien, et Chancelier de l'Université de Tubinge, avec quelques autres, renouvela le projet de réunir les deux principales Sectes Protestantes; il fit à ce sujet un Livre intitulé : *Collectio scriptorum Irenicorum ad unionem inter Protestantes facientium*, imprimé à Hall en Saxe, *in*-4.° Mosheim avertit que ses confrères s'opposèrent vivement à ce projet pacifique, et qu'il n'eut aucun effet. Il avoit écrit en 1755 que les Luthériens ni les Arminiens n'ont plus aujourd'hui aucun sujet de controverses avec l'Eglise Réformée. *Hist. Ecclés.* 18.e siècle, §. 22. Son traducteur soutient que cela est faux, que la doctrine des Luthériens touchant l'Eucharistie, est rejetée par toutes les Eglises Réformées sans exception; que dans l'Eglise Anglicane, les 39 articles de sa *Confession de Foi* conservent toute leur autorité; que dans les Eglises Réformées de Hollande, d'Allemagne et de la Suisse, on regarde encore certaines doctrines des Arminiens et des Luthériens comme un juste sujet de les exclure de la communion, quoique dans ces différentes contrées il y ait une infinité de particuliers qui jugent qu'il faut user envers les uns et les autres d'un esprit de tolérance et de charité. Ainsi le foyer de la division subsiste, toujours prêt à se rallumer, quoique couvert d'une cendre légère de tolérance et de charité.

Sur tous ces faits il y a matière à réflexion.

1.° Comme la Doctrine chrétienne est révélée de Dieu, et que l'on ne peut pas être Chrétien sans la Foi, il n'est permis à aucun particulier ni à aucune société de modifier cette doctrine, de l'exprimer en termes vagues susceptibles d'un sens orthodoxe, mais qui peut aussi favoriser l'erreur, d'y ajouter ou d'en retrancher quelque chose par complaisance pour des sectaires, sous prétexte de modération et de charité. C'est un dépôt confié à la garde de l'Eglise, elle doit le conserver et le transmettre à tous les

siècles tel qu'elle l'a reçu et sans aucune altération, 1 *Tim.* c. 6, ℣. 20; 2 *Tim.* c. 1, ℣. 14. « Nous n'agissons point, dit Saint » Paul, avec dissimulation, ni en » altérant la parole de Dieu, mais » en déclarant la vérité; c'est par » là que nous nous rendons recom- » mandables devant Dieu à la » conscience des hommes. » Nos adversaires ne cessent de déclamer contre les fraudes pieuses; y en a-t-il donc une plus criminelle que d'envelopper la vérité sous des expressions captieuses, capables de tromper les simples et de les induire en erreur? ç'a été cependant le manége employé par les sectaires toutes les fois qu'ils ont fait des tentatives pour se rapprocher. Il est évident que ce que l'on appelle aujourd'hui tolérance et charité, n'est qu'un fond d'indifférence pour les dogmes, c'est-à-dire, pour la doctrine de Jésus-Christ.

2.° Jamais la fausseté du principe fondamental de la réforme n'a mieux éclaté que dans les disputes et les conférences que les Protestans ont eues ensemble; ils ne cessent de répéter que c'est par l'Ecriture-Sainte seule qu'il faut décider toutes les controverses en matière de Foi; et depuis plus de deux cent cinquante ans qu'ils contestent entre eux, ils n'ont pas encore pu convenir du sens qu'il faut donner à ces paroles de Jésus-Christ: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Ils soutiennent que chaque particulier est en droit de donner à l'Ecriture le sens qui lui paroît vrai, et ils se refusent mutuellement la communion, parce que chaque parti veut user de ce privilége.

3.° Lorsque les Hérétiques proposent des moyens de réunion, ils sous-entendent toujours qu'ils ne rabattront rien de leurs sentimens, et qu'il est permis à eux seuls d'être opiniâtres. Nous le voyons par les prétentions de l'Archevêque de Cantorbéry; il exigeoit avant toutes choses que l'Eglise Gallicane commençât par se condamner elle-même, qu'elle reconnût que jusqu'à présent elle a été dans l'erreur, en attribuant au souverain Pontife une primauté de droit divin, et une autorité de juridiction sur toute l'Eglise. Cette proposition seule étoit une véritable insulte, et ceux à qui elle a été faite n'auroient pas dû l'envisager autrement. Il est aisé de former un schisme, il ne faut pour cela qu'un moment de fougue et d'humeur; pour en revenir, c'est autre chose: *Facilis descensus averni, sed revocare gradum.....*

4.° Le caractère soupçonneux, défiant, obstiné des Herétiques, est démontré, non-seulement par les aveux forcés que plusieurs d'entre eux en ont faits, mais par toute leur conduite. Mosheim lui-même, en convenant de ce caractère de ses confrères, n'a pas su s'en préserver. Il soutient que toutes les méthodes employées par les Théologiens Catholiques pour détromper les Protestans, pour leur exposer la Doctrine de l'Eglise telle qu'elle est, pour leur montrer qu'ils en ont une fausse idée et qu'ils la déguisent pour la rendre odieuse, sont des piéges et des impostures; mais des hommes qui accusent tous les autres de mauvaise foi, pourroient bien en être coupables eux-mêmes. Comment traiter avec des opiniâtres qui ne veulent pas encore convenir que l'*Exposition de la Foi Catholique* par Bossuet présente la véritable croyance de l'Eglise Romaine, qui ne savent pas encore si nous rece-

vons les définitions de Foi du Concile de Trente, qui semblent même douter si nous croyons tous les articles contenus dans le Symbole des Apôtres? S'ils prenoient au moins la peine de lire nos Catéchismes et de les comparer, ils verroient que l'on croit et que l'on enseigne de même partout; mais ils trouvent plus aisé de nous calomnier que de s'instruire.

5.° Comme chez les Protestans il n'y a point de surveillant général, point d'autorité en fait d'enseignement, point de centre d'unité, non-seulement chaque nation, chaque société, mais chaque Docteur particulier croit et enseigne ce qu'il lui plaît. Quand on parviendroit à s'entendre avec les Théologiens d'une telle Université ou d'une telle Ecole, on n'en seroit pas plus avancé à l'égard des autres; la convention faite avec les uns ne lie pas les autres. L'esprit de contradiction, la rivalité, la jalousie, les préventions nationales, les petits intérêts de politique, etc. suffisent pour exciter tous ceux qui n'ont point eu de part à cette convention, à la traverser de tout leur pouvoir. C'est ce qui est arrivé toutes les fois qu'il y a eu quelque espèce d'accord conclu entre les Luthériens et les Calvinistes; la même chose arriveroit encore plus sûrement, si les uns ou les autres avoient traité avec des Catholiques. La Confession d'Augsbourg présentée pompeusement à la Diète de l'Empire ne plut pas à tous les Luthériens; elle a été retouchée et changée plusieurs fois, et ceux d'aujourd'hui ne la reçoivent pas dans tous les points de Doctrine. Il en a été de même des Confessions de Foi des Calvinistes : aucune ne fait loi pour tous, chaque Eglise Réformée est un corps indépendant, qui n'a pas même le droit de fixer la croyance de ses membres.

6.° Bossuet, dans l'écrit qu'il a fait contre Léibnitz, a très-bien démontré que le principe fondamental des Protestans est inconciliable avec celui des Catholiques. Les premiers soutiennent qu'il n'y a point d'autre règle de Foi que l'Ecriture-Sainte; que l'autorité de l'Eglise est absolument nulle, que personne ne peut être obligé en conscience de se soumettre à ses décisions. Les Catholiques au contraire sont persuadés que l'Eglise est l'interprète de l'Ecriture-Sainte, que c'est à elle d'en fixer le véritable sens, que quiconque résiste à ses décisions en matière de doctrine, pèche essentiellement dans la Foi, et s'exclut par là même du salut. Quel milieu, quel tempérament trouver entre ces deux principes diamétralement opposés?

Par conséquent les *Syncrétistes*, de quelque secte qu'ils aient été, ont dû sentir qu'ils travailloient en vain, et que leurs efforts devoient nécessairement être infructueux. Les éloges que les Protestans leur prodiguent aujourd'hui ne signifient rien; le résultat de la tolérance que l'on vante comme l'héroïsme de la charité, est qu'en fait de Religion chaque particulier, chaque Docteur doit ne penser qu'à soi, et ne pas s'embarrasser des autres. Ce n'est certainement pas là l'esprit de Jésus-Christ ni celui du Christianisme. *Voyez* TOLÉRANCE.

SYNDÉRÈSE. Ce terme grec signifie quelquefois chez les Théologiens la sagacité de l'esprit qui voit l'ensemble des divers préceptes de morale, qui les compare,

qui explique l'un par l'autre, et qui en conclut ce que l'on doit faire dans telle ou telle circonstance; ainsi ce mot paroît dérivé de Σύν Αίρω, je dévoile ensemble. A proprement parler, c'est la conscience droite, dirigée par un entendement éclairé.

D'autres fois il signifie les remords de conscience, ou le jugement par lequel nous rassemblons et comparons nos actions, duquel nous concluons que nous sommes coupables. Il est évident que ces remords sont une grâce que Dieu nous fait, puisqu'un des effets du péché est de nous aveugler. Un scélérat qui n'auroit plus de remords seroit redoutable dans la société, il n'y auroit aucun crime duquel il ne fût capable. Cette *syndérèse* est représentée dans l'Ecriture-Sainte comme un ver rongeur attaché au cœur du pécheur, et qui ne lui laisse point de repos.

SYNERGISTES, Théologiens Luthériens qui ont enseigné que Dieu n'opère pas seul la conversion du pécheur, et que celui-ci coopère à la grâce en suivant son impulsion. Le nom de *Synergistes* vient du grec Συνεργέω, je contribue, je coopère.

Luther et Calvin avoient soutenu que par le péché originel l'homme a perdu toute force, toute énergie, toute activité pour les bonnes œuvres; que quand Dieu nous fait agir par la grâce, c'est lui qui fait tout en nous et sans nous; que sous l'impulsion de la grâce la volonté de l'homme est purement passive. Ils ne s'étoient pas bornés là, ils prétendoient que toutes les actions de l'homme étoient la suite nécessaire d'un décret par lequel Dieu les avoit prédestinées et résolues. Luther n'hésitoit pas de dire que Dieu produit le péché dans l'homme aussi réellement et aussi positivement qu'une bonne œuvre, qu'il n'est pas moins la cause de l'un que de l'autre. Calvin n'avouoit pas cette conséquence, mais il n'en posoit pas moins le principe.

Telle est la doctrine impie que le Concile de Trente a proscrite, *Sess.* 6, *de Justif.* can. 4, 5, 6, en ces termes : « Si quelqu'un dit » que le libre arbitre de l'homme » excité et mu de Dieu, ne coo- » père point en suivant cette im- » pulsion et cette vocation de Dieu, » pour se disposer à se préparer à » la justification; qu'il ne peut y » résister, s'il le veut, qu'il n'agit » point et demeure purement pas- » sif; qu'il soit anathème. Si quel- » qu'un enseigne que par le péché » d'Adam le libre arbitre de l'hom- » me a été perdu et anéanti, que » ce n'est plus qu'un nom sans réa- » lité, ou une imagination suggérée » par Satan; qu'il soit anathème. » Si quelqu'un soutient qu'il n'est » pas au pouvoir de l'homme de » rendre mauvaises ses actions, » mais que c'est Dieu qui fait le » mal autant que le bien, en le » permettant non-seulement, mais » réellement et directement, de » manière que la trahison de Judas » n'est pas moins son ouvrage que » la conversion de S. Paul; qu'il » soit anathème. » Dans ces décrets le Concile se sert des propres termes des Hérétiques. Il paroît presque incroyable que de prétendus réformateurs de la Foi de l'Eglise aient poussé la démence jusque là, et qu'ils aient trouvé des sectateurs; mais lorsque les esprits sont une fois échauffés, aucun blasphème ne leur fait peur.

Mélancthon et Strigelius, quoi-

que Disciples de Luther, ne purent digérer sa doctrine; ils enseignèrent que Dieu attire à lui et convertit les adultes, de manière que l'impulsion de la grâce est accompagnée d'une certaine action ou coopération de la volonté. C'est précisément ce qu'a décidé le Concile de Trente. Cette doctrine, dit Mosheim, déplut aux Luthériens rigides, sur-tout à Flaccius Illyricus et à d'autres; elle leur parut destructive de celle de Luther touchant la servitude absolue de la volonté humaine, et l'impuissance dans laquelle est l'homme de se convertir et de faire le bien; ils attaquèrent de toutes leurs forces les *Synergistes*. Ce sont, dit-il, à peu près les mêmes que les semi-Pélagiens; *Hist. Ecclés.* 16.ᵉ siècle, sect. 3, 2.ᵉ part. ch. 1, §. 30. Mosheim n'est pas le seul qui ait taxé de semi-Pélagianisme le sentiment catholique décidé par le Concile de Trente; c'est le reproche que nous font tous les Protestans, et que Jansénius a copié; est-il bien fondé?

Déjà nous en avons prouvé la fausseté au mot *semi-Pélagianisme*. En effet, les semi-Pélagiens prétendoient qu'avant de recevoir la grâce, l'homme peut la prévenir, s'y disposer et la mériter par de bonnes affections naturelles, par des désirs de conversion, par des prières, et que Dieu donne la grâce à ceux qui s'y disposent ainsi; d'où il s'ensuivoit que le commencement de la conversion et du salut vient de l'homme et non de Dieu. C'est la doctrine condamnée par les huit premiers Canons du second Concile d'Orange, tenu l'an 529. Or, soutenir, comme les semi-Pélagiens, que la volonté de l'homme prévient la grâce par ses bonnes dispositions naturelles, et enseigner, comme le Concile de Trente, que la volonté prévenue, *excitée et mue par la grâce*, coopère à cette motion ou à cette impulsion, est-ce la même chose?

Le Concile d'Orange, en condamnant les erreurs dont nous venons de parler, ajoute, can. 9: « Toutes les fois que nous faisons » quelque chose de bon, c'est Dieu » qui agit en nous *et avec nous*, » afin que nous le fassions. » Si Dieu agit avec nous, nous agissons donc aussi avec Dieu, et nous ne sommes pas purement passifs. Il est évident que le Concile de Trente avoit sous les yeux les décrets du Concile d'Orange, lorsqu'il a dressé les siens.

C'est ce qu'enseigne aussi Saint Augustin dans un discours contre les Pélagiens, Serm. 156, *de verbis Apostoli*, ch. 11, n. 11. Sur ces paroles de S. Paul: *Tous ceux qui sont mus par l'esprit de Dieu sont enfans de Dieu*, *Rom.* c. 8, ℣. 14, les Pélagiens disoient: « Si nous sommes mus ou poussés » nous n'agissons pas. Tout au con» traire, répond le saint Docteur, » vous agissez et vous êtes mu; » vous agissez bien, lorsqu'un bon » principe vous meut. L'esprit de » Dieu qui vous pousse, aide à » votre action; il prend le nom » d'*aide*, parce que vous faites » vous-même quelque chose.... Si » vous n'étiez pas agissant, il n'a» giroit pas avec vous; *si non es*» *ses operator, ille non esset coo*» *perator.* » Il le répète, ch. 12, n. 13. « Croyez donc que vous » agissez ainsi par une bonne vo» lonté. Puisque vous vivez, vous » agissez sans doute; Dieu n'est » pas votre *aide*, si vous ne faites » rien; il n'est pas coopérateur, » où il n'y a point d'opération. »

Dira-t-on encore que S. Augustin suppose la volonté de l'homme purement passive sous l'impulsion de la grâce ? Nous pourrions citer vingt autres passages semblables.

Il nous importe peu de savoir si Mélancthon et les autres *Synergistes* ont mieux mérité le reproche de *semi-Pélagianisme*, mais nous aimons à connoître la vérité. Dans une lettre écrite à Calvin, et citée par Bayle, *Dict. Crit. Synergistes*, A, Mélancthon dit : « Lorsque » nous nous relevons d'une chute, » nous savons que Dieu veut nous » aider, et qu'il nous secourt en » effet dans le combat. *Veillons* » *seulement*, dit Saint Basile, *et* » *Dieu sur tout.* Ainsi notre vigi- » lance est excitée, et Dieu exerce » en nous sa bonté infinie ; il a » promis le secours et il le donne, » *mais à ceux qui le demandent.* » Si Mélancthon a entendu que la demande de la grâce, ou la prière, se fait par les forces naturelles de l'homme, et n'est pas l'effet d'une première grâce qui excite l'homme à prier, il a véritablement été semi-Pélagien, il a été condamné par le deuxième Concile d'Orange, *Can. 3*, et par celui de Trente, *cap. 5.* Voilà ce que Mosheim auroit dû remarquer ; mais les Théologiens hétérodoxes n'ont ni des notions claires, ni des expressions exactes sur aucune question.

Le fondement sur lequel les Protestans et leurs copistes nous accusent de semi-Pélagianisme, est des plus ridicules. Ils supposent qu'en disant que l'homme *coopère à la grâce*, nous entendons qu'il le fait par ses forces naturelles. Mais comment peut-on appeler *forces naturelles* celles que la volonté reçoit par un secours surnaturel ? c'est une contradiction palpable. Si les *Synergistes* Luthériens y sont tombés, nous n'en sommes pas responsables. Supposons un malade réduit à une extrême foiblesse, qui ne peut plus se lever ni marcher ; si on lui donne un remède qui ranime le mouvement du sang, qui remette en jeu les nerfs et les muscles, il pourra peut-être se lever et marcher pendant quelques momens. Dira-t-on qu'il le fait par ses forces naturelles, et non en vertu du remède ? Dès que cette vertu aura cessé, il retombera dans son premier état. *Voyez* SEMI-PÉLAGIANISME, à la fin.

Bayle, dans le même article, a voulu très-inutilement justifier ou excuser Calvin, en disant que, quoiqu'il s'ensuive de la doctrine de ce novateur que Dieu est la cause du péché, cependant Calvin n'admettoit pas cette conséquence. Tout ce que l'on en peut conclure, c'est qu'il étoit moins sincère que Luther qui ne la nioit pas. Qu'il l'ait avouée ou non, il n'en étoit pas moins coupable. Son sentiment ne pouvoit aboutir qu'à inspirer aux hommes une terreur stupide, une tentation continuelle de blasphémer contre Dieu, et de le maudire au lieu de l'aimer. Il est singulier qu'un Hérétique obstiné ait eu le privilége de travestir la Doctrine de l'Eglise, d'en tirer les conséquences les plus fausses, malgré la réclamation des Catholiques, et qu'il en ait été quitte pour nier celles qui découloient évidemment de la sienne. S'il avoit trouvé quelque chose de semblable dans ses adversaires, de quel opprobre ne les auroit-il pas couverts ?

Le Traducteur de Mosheim avertit dans une note, t. 4, p. 333, que de nos jours il n'y a presque plus aucun Luthérien qui soutien-

ne, touchant la grâce, la doctrine rigide de Luther; nous le savons: nous n'ignorons pas non plus que presque tous les Réformés ont abandonné aussi sur ce sujet la doctrine rigide de Calvin. Ils reconnoissent donc enfin, après deux cents ans, que les deux Patriarches de la réforme ont été dans une erreur grossière, et y ont persévéré jusqu'à la mort. Il est difficile de croire que Dieu a voulu se servir de deux mécréans pour réformer la Foi de son Eglise; pas un seul Protestant n'a encore daigné répondre à cette réflexion.

Mais ces mêmes Réformés sont tombés d'un excès dans un autre. Quoique le Synode de Dordrecht ait donné en 1618 la sanction la plus authentique à la doctrine rigide de Gomar, qui est celle de Calvin, quoiqu'il ait proscrit celle d'Arminius, qui est le Pélagianisme, celle-ci a été embrassée par la plupart des Théologiens réformés, même par les Anglicans, *Traduct.* de Mosheim, t. 6, p. 32. Conséquemment ils ne reconnoissent plus la nécessité de la grâce intérieure; au lieu que Calvin ne cessoit de citer S. Augustin, les Réformés d'à présent regardent ce Père comme un novateur. *Voyez* ARMINIENS, PÉLAGIANISME, etc.

SYNODE, assemblée d'Ecclésiastiques; c'est le mot grec qui désigne un Concile. Mais parmi nous *Concile* se dit principalement de l'assemblée des Evêques d'une Province, d'un Royaume, ou de l'Eglise universelle; *Synode* est l'assemblée des Ecclésiastiques du second ordre sous la présidence de l'Evêque, ou de ceux d'un district particulier sous les yeux d'un Official ou d'un Archidiacre. Le but de ces assemblées est de faire des Statuts ou Réglemens pour réformer et prévenir les fautes contre la discipline, soit parmi les Ecclésiastiques, soit parmi les simples Fidèles.

Dans cet article de l'ancienne Encyclopédie on a décidé que c'est au Souverain seul d'ordonner ou de permettre les assemblées ecclésiastiques, de fixer les matières desquelles on y doit traiter, d'en examiner, d'en approuver, ou d'en casser les décisions et les réglemens; l'on appuie cette doctrine sur l'autorité irréfragable de quelques Protestans. Cette Jurisprudence est bonne en Angleterre, où le Roi se donne le titre de *Chef Souverain de l'Eglise Anglicane.* Heureusement les Souverains Catholiques connoissent mieux l'étendue et les bornes de leur autorité que les Protestans; ils ne sont pas dupes du zèle hypocrite qu'affectent certains auteurs pour agrandir le pouvoir monarchique; dès que ces derniers y ont le moindre intérêt, ils remettent les Rois sous la tutelle du peuple.

Avant la conversion des Empereurs au Christianisme, il y avoit eu pour le moins 36 Conciles ou *Synodes*, dont plusieurs avoient été assez nombreux, et formés par les Evêques de plusieurs Provinces de l'Empire. Nous ne voyons pas que ces assemblées aient été tenues en vertu des édits des Empereurs Païens, ni que ceux-ci aient donné des lettres patentes pour en confirmer ou pour en casser les décisions. Ce sont cependant ces anciens décrets qui ont toujours été les plus respectés dans l'Eglise. On voit dans le *Diction. de Jurisprud.* art. *Conciles provinciaux*, que par les lois du royaume les Métropolitains sont autorisés à tenir tous les

trois ans le Concile de leur Province; à plus forte raison les Evêques à tenir des *Synodes* dans leurs Diocèses.

Nous voudrions du moins que ceux qui ont soutenu le contraire fussent mieux d'accord avec eux-mêmes. Lorsque les Protestans de France eurent obtenu par l'Edit de Nantes la liberté de tenir des *Synodes*, nos Rois ne prirent jamais le soin de leur prescrire les matières qui devoient y être traitées, d'en examiner les décisions, de les confirmer ou de les casser; cela auroit été cependant plus nécessaire qu'à l'égard des *Synodes* diocésains; et nos adversaires n'ont point accusé le Gouvernement d'avoir péché en cela contre la politique.

Une autre inconséquence est de déclamer contre les désordres du Clergé, et de lui ôter en même temps la liberté de tenir des assemblées destinées à rétablir et à maintenir la discipline. Par là on fait retomber sur le Gouvernement tout l'odieux des déréglemens réels ou supposés du Clergé.

☞ SYNODE, s. m. (*Droit canon.*) signifie en général une *assemblée de l'Eglise*.

Quelquefois le terme de *Synode* est pris pour une assemblée de l'Eglise universelle ou Concile œcuménique, quelquefois pour un Concile national ou provincial.

Il y a plusieurs sortes de *Synodes*.

Synode de l'Archidiacre, est la convocation que l'Archidiacre fait devant lui de tous les Curés de la campagne dans le diocèse de Paris; il se tient le mercredi d'après le second Dimanche de Pâques.

Synode de l'Archevêque, est celui que tient l'Archevêque dans son diocèse propre, comme chaque Evêque dans le sien.

Synode du Grand-Chantre, est celui que le Chantre de la Cathédrale tient pour les maîtres et maîtresses d'école.

Synode diocésain, est celui auquel sont convoqués tous les Curés et autres Ecclésiastiques d'un même diocèse.

Synode épiscopal ou *de l'Evêque*, est la même chose que *Synode diocésain;* l'objet de ces assemblées est de faire quelques réglemens et quelques réformations pour conserver la pureté des mœurs.

Les Conciles d'Orléans et de Vernon ordonnent la convocation des *Synodes* tous les ans, et que tous les Prêtres, même les Abbés, seront tenus d'y assister.

Le Concile de Trente ordonne aussi la tenue du *Synode* diocésain tous les ans, auquel doivent assister les exempts, qui ne sont point sous Chapitres généraux, et tous ceux qui sont chargés du gouvernement des Eglises paroissiales, ou autres séculières, même annexes.

Ces assemblées se faisoient anciennement deux fois l'année, au mois de mai, et aux calendes de novembre. La manière de les tenir n'est pas uniforme : chaque diocèse a ses usages à cet égard, et il faut s'y conformer, ainsi que le prescrit le Concile de Bordeaux de 1584.

Les Curés des Paroisses qui dépendent des Abbayes et Ordres exempts, ne sont pas dispensés d'assister au *Synode* de l'Evêque, n'étant pas exempts de sa juridiction.

Le réglement de l'assemblée de Melun, en 1579, ordonne aux Curés qui viennent au *Synode*, de déférer à l'Evêque le nom de leurs

Paroissiens coupables de crimes publics, afin que le *Synode* y pourvoie. *Voyez* les Mémoires du Clergé.

On traite dans les *Synodes* ce qui concerne le gouvernement du diocèse, la réformation des mœurs, et la discipline.

Quand les Statuts synodaux contiennent des réglemens qui peuvent intéresser l'ordre public, ils ne font loi en France que quand ils ont été enregistrés dans les Cours, ou qu'ils ont été revêtus de lettres patentes duement enregistrées. S'ils renfermoient quelque chose de contraire aux Lois de l'Eglise ou de l'Etat, le Ministère public peut les faire réformer par la voie de l'appel comme d'abus.

Synode national, est celui qui comprend le Clergé de toute une nation.

Synode de l'Official, est celui que tient l'Official, où il convoque tous les Curés de la ville, faubourgs et banlieue à Paris : ce *Synode* se tient le lundi de *Quasimodo*.

Synode des Religionnaires. Les Eglises prétendues réformées avoient leurs *Synodes* pour entretenir leur discipline : il y en avoit de nationaux et de provinciaux. Le *Synode* de Dordrecht, pour la condamnation des Arminiens, est un des plus fameux. Les assemblées de l'Eglise Anglicane s'appeloient aussi du nom de *Synode*. (Article extrait du *Dictionnaire de Jurisprudence*.)

SYNOUSIASTES. *Voyez* Apollinaristes.

SYRIAQUE, SYRIENS. L'Eglise *Syrienne* renfermoit dans son sein, pendant les quatre premiers siècles, tous les peuples dont la langue vulgaire étoit le syriaque, ou le syro-chaldaïque; or, cette langue étoit parlée non-seulement dans la Palestine, et dans la Syrie proprement dite, mais encore dans une partie de l'Arménie et dans la Mésopotamie. Nous ne pouvons pas oublier que cette Eglise a été le berceau du Christianisme, puisque c'est dans la Palestine qu'ont été opérés les mystères de notre rédemption, et dans la ville d'Antioche, capitale de la Syrie, que les premiers Fidèles ont reçu le nom de *Chrétiens*, *Act.* c. 11, ℣. 26.

Pendant ces quatre siècles, la foi s'y est conservée assez pure, les premières hérésies n'y jetèrent pas de profondes racines, et l'Arianisme n'y causa pas plus de troubles qu'ailleurs. Mais au cinquième, lorsque Nestorius eut été condamné par le Concile d'Ephèse, les Nestoriens bannis du Patriarchat de Constantinople se retirèrent dans la Mésopotamie et dans la Chaldée, y établirent leurs erreurs, et enlevèrent ainsi à l'Eglise *Syrienne* une partie des peuples qui lui étoient soumis. *Voy.* Nestoriens.

Sur la fin de ce même siècle, et au commencement du sixième, les Eutychiens proscrits par le Concile de Chalcédoine et par les lois des Empereurs, eurent un très-grand nombre de partisans dans la Syrie, ou dans le Patriarcat d'Antioche, que l'on appeloit *le Diocèse d'Orient*, parce que les Grecs de Constantinople étoient plus à l'Occident. Mais d'autre part les Nestoriens de la Chaldée et de la Mésopotamie se nommèrent *les Orientaux*, et appelèrent les Syriens d'Antioche *les Occidentaux*. Ainsi l'Eglise *Syrienne* se trouva divisée

en trois parts. Les Orthodoxes ou Catholiques furent nommés par leurs adversaires *Melchites* ou Royalistes, parce qu'ils retinrent la même croyance que les Empereurs, et dans la suite ils prirent le nom de *Maronites*, qu'ils portent encore aujourd'hui. Les Eutychiens prirent celui de *Jacobites*, à cause que leur chef principal étoit un Moine nommé Jacques Baradée ou Zanzale, et qu'ils faisoient profession de rejeter l'opinion d'Eutychès. Les partisans de Nestorius aimèrent mieux se nommer *Chaldéens* et *Orientaux*, que *Nestoriens*. *Voyez* tous ces noms.

Au septième siècle, les Mahométans s'emparèrent de la Syrie et des pays voisins, et ils furent toujours favorisés dans leurs conquêtes, tant par les Nestoriens que par les Jacobites. Ces Hérétiques aimèrent mieux subir le joug des Barbares, que d'être soumis aux Empereurs de Constantinople, dans l'espérance d'acquérir la supériorité sur les orthodoxes; et ils ne négligèrent rien pour rendre ces derniers suspects à leurs nouveaux maîtres, afin d'en être mieux traités. Bonne leçon pour les Gouvernemens qui fomentent dans leur sein une secte révoltée contre la Religion dominante; ils ne voient pas que ce sont des ennemis domestiques, qui seront toujours les premiers à secouer le joug dans le cas d'une révolution, et tout prêts à seconder les desseins d'un conquérant, surtout s'il est de leur Religion.

Quoique les Mahométans aient toujours traîné à leur suite l'ignorance, la barbarie et l'oppression, ils ne vinrent pas à bout d'étouffer d'abord parmi les Chrétiens *Syriens* l'étude des lettres et des sciences. On peut voir, dans la Bibliothèque Orientale d'Assémani, que dans tous les temps il y a eu des Ecrivains qui ont fait des ouvrages dans leur langue, soit parmi les orthodoxes, soit parmi les Hérétiques.

Dans un Catalogue des auteurs *Syriens* fait par Abdjésu ou Ebedjésu, Patriarche des Nestoriens, mort l'an 1318, on trouve le nom de 180 Ecrivains, au moins, dont les deux tiers étoient Nestoriens, et Assémani en ajoute encore 71 omis dans ce Catalogue. Il y a parmi eux des Théologiens, des Commentateurs de l'Ecriture, des Historiens, des Ecrivains ascétiques, de controversistes, etc. *Biblioth. Orient.* t. 3, p. 5 et suiv.

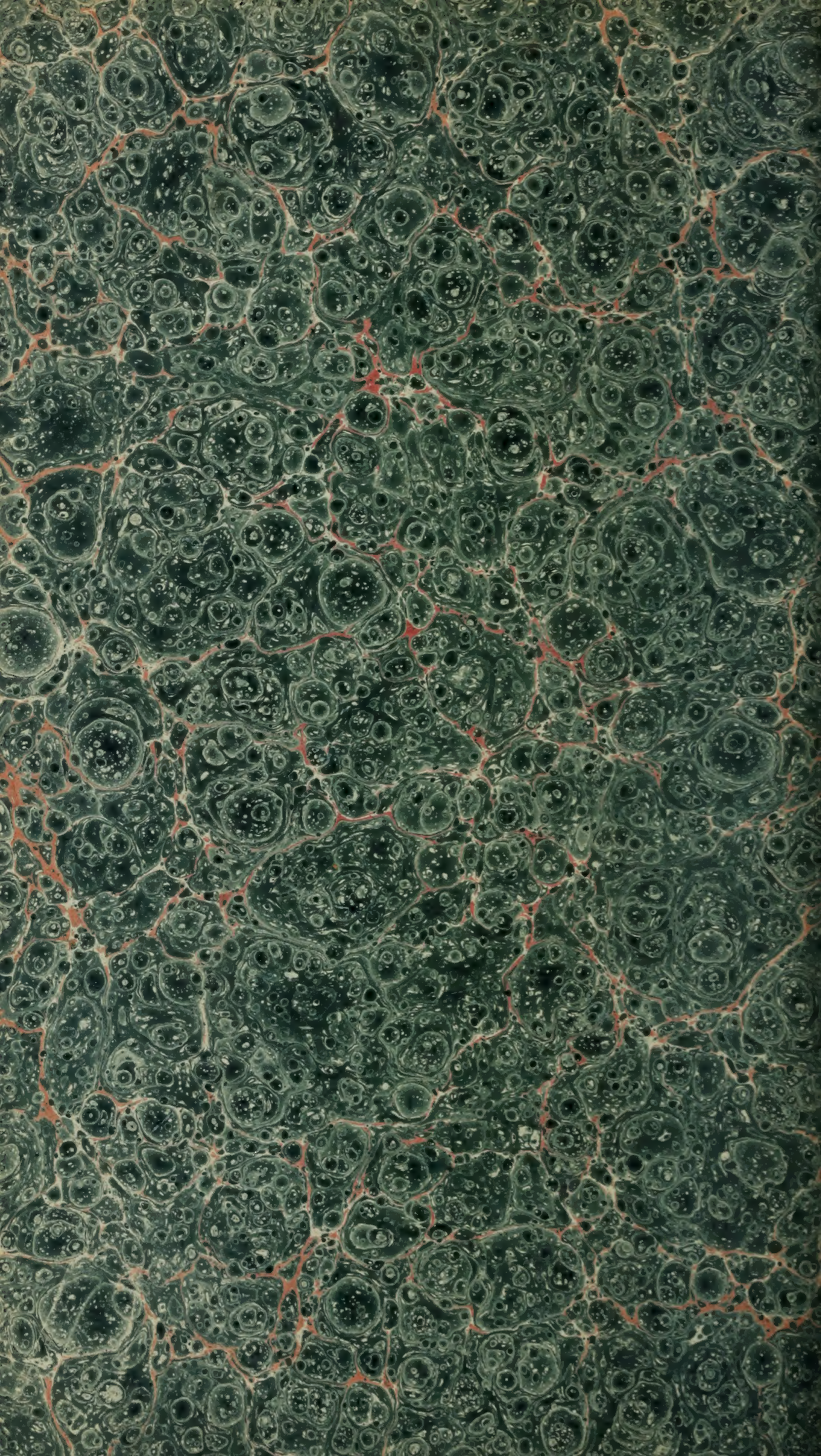
Les écoles d'Edesse, de Nisibe et d'Amide, tenues par les Nestoriens, ont subsisté jusqu'au douzième siècle; mais il y a long-temps qu'il n'en est resté aucune dans la Syrie proprement dite; le Gouvernement oppresseur des Turcs a tout détruit. Les Moines sont les seuls qui aient quelque littérature; c'est la Religion qui a conservé ce foible reste de lumière; il se ranimeroit, sans doute, s'il y avoit plus de liberté, et si les dévastations n'étoient pas toujours à craindre.

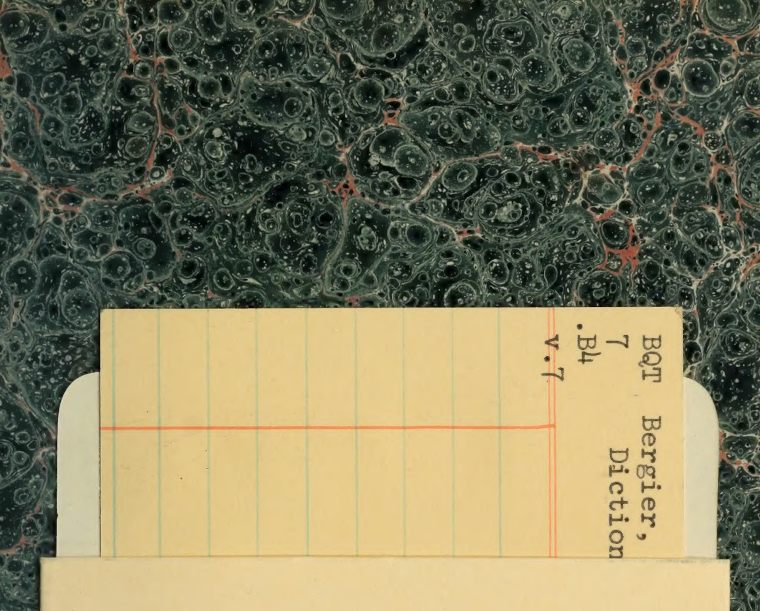
Au mot BIBLE, nous avons donné une courte notice des Versions de l'Ecriture-Sainte en langue *Syriaque;* et au mot LITURGIE, nous avons parlé de celles qui ont été, et qui sont encore en usage parmi les *Syriens*, soit orthodoxes, soit Hérétiques. Par ces divers monumens, et par les savantes recherches d'Assémani, il est prouvé que ni les uns ni les autres n'ont jamais eu la même croyance que les Protestans sur les différentes questions controversées entre ces derniers et l'Eglise Romaine.

Par les travaux des missionnaires de cette Eglise, le nombre des Catholiques a beaucoup augmenté dans ces contrées, et celui des Hérétiques a diminué en même proportion; la secte des Jacobites est réduite à peu de chose, et celle des Nestoriens paroît près de s'anéantir. Un voyageur moderne dit que les peuples des montagnes de Syrie, devenus Catholiques, sont de bonne foi, de bonnes mœurs, et très-soumis à l'Eglise Romaine, quoiqu'ils n'aient pour toutes études que l'Ecriture-Sainte et leur Catéchisme. *Voyages autour du monde* par M. de Pagès, en 1767 — 1776, t. 1, p. 352.

FIN DU TOME SEPTIÈME.






BQT
7
.B4
v.7
Bergier,
Diction

